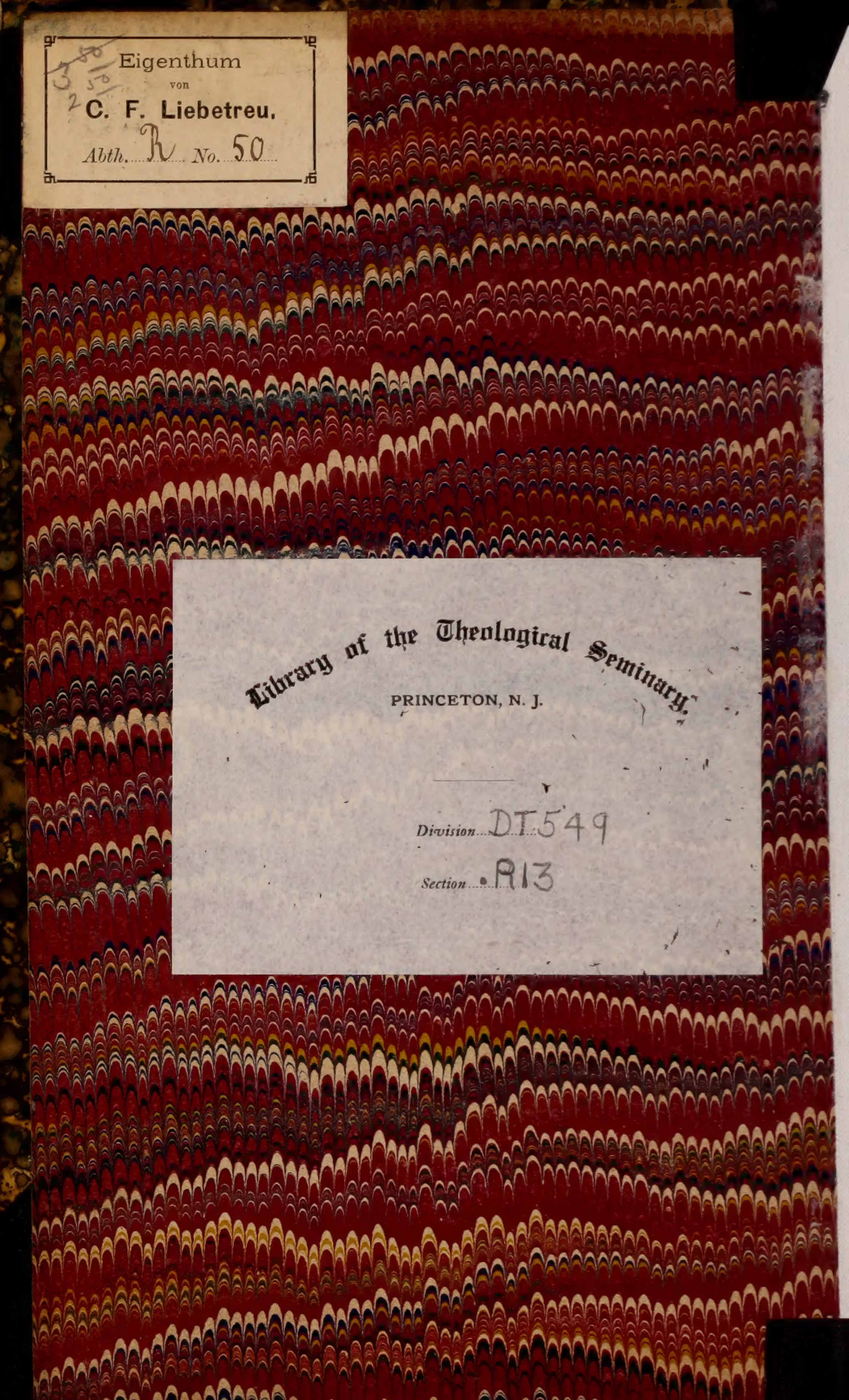






NOUVEAU VOYAGE

DANS LE

PAYS DES NÈGRES



MANIÈRE DE RÉCOLTER LE VIN DE PALME.

T. I. Titre.

NOUVEAU VOYAGE

DANS LE

PAYS DES NÈGRES

SUIVI

D'ÉTUDES SUR LA COLONIE DU SÉNÉGAL

ET DE

DOCUMENTS HISTORIQUES, GÉOGRAPHIQUES ET SCIENTIFIQUES

PAR

ANNE RAFFENEL

COMMANDANT PARTICULIER DE SAINTE-MARIE DE MADAGASCAR,

Chevalier de l'Ordre impérial de la Légion d'honneur.

EXÉCUTÉ PAR ORDRE DU GOUVERNEMENT ET PUBLIÉ AVEC AUTORISATION
DE SON EXCELLENCE LE MINISTRE DE LA MARINE.

TOME PREMIER.



PARIS

IMPRIMERIE ET LIBRAIRIE CENTRALES DES CHEMINS DE FER

DE NAPOLÉON CHAIX ET Cie,

Rue Bergère, 20, près du boulevard Montmartre.

1856

PRÉFACE DE L'ÉDITEUR.

La France compte un bien petit nombre de voyageurs qui ont pénétré dans l'Afrique centrale. Lorsque nous voulons étudier ce qui se rattache à ces curieuses contrées, nous sommes obligés de recourir aux ouvrages des Anglais.

M. Raffenel a voulu combler cette lacune dans notre littérature ethnographique; et, après avoir parcouru le Sénégal, examiné ces contrées avec l'autorité que lui donnait une mission officielle, il publie son ouvrage en deux volumes. Le premier renferme tout le côté descriptif et pittoresque : c'est la partie anecdotique, littéraire et amusante de son travail. Le second volume contient les observations météorologiques et scientifiques, et des documents historiques.

Des gravures, faites d'après les dessins exécutés sur les lieux mêmes par l'auteur, complètent le texte en l'expliquant.

Nous croyons que cet ouvrage est destiné à un grand succès

La France a des établissements en Afrique sur deux points principaux : l'Algérie et le Sénégal. C'est par ces deux points que l'esprit français, cet esprit si éminemment civilisateur et initiateur, doit pénétrer dans l'Afrique centrale, et la conquérir pacifiquement à nos mœurs, à notre religion, à notre commerce.

M. Raffenel indique lui-même ce résultat à obtenir comme une grande chose ; nous ne pourrions mieux dire que lui ; nous nous bornons donc à citer ses belles paroles, qui résument admirablement son ouvrage, et peuvent lui servir de préface :

« La régénération de l'Afrique est la grande œuvre de notre époque. Peu de siècles se sont déroulés dans le temps sans laisser à la postérité un monument de leurs travaux, peu de nations ont fourni leur carrière sans laisser dans l'histoire quelques belles pages que les générations lisent avec respect.

» De toutes les œuvres des temps passées, il n'en est pas de plus belle, il n'en est pas de plus digne d'immortalité que la régénération des Africains, et la nation qui l'accomplira sera grande entre toutes.

» La civilisation de l'Afrique est la découverte d'un monde, et cette découverte dominera toutes les autres, parce que seule elle aura le caractère de désintéressement et de dévouement ; parce que ce ne sera ni la soif des richesses, ni l'ambition d'ajouter des royaumes à des provinces qui l'aura fait entreprendre.

» Quelle gloire plus rayonnante de pures clartés, plus digne d'un grand peuple, que celle d'accomplir cette difficile réforme des sociétés nègres, d'arracher une race à la barbarie, de lui apprendre à connaître le vrai Dieu, à se connaître elle-même ; et, dans des temps plus éloignés, de faire peut-être disparaître le stigmate de la couleur, marque traditionnelle de l'esclavage, qui met entre deux races une barrière plus difficile à renverser que le granit, — la barrière du préjugé.

» Les fleuves sont les routes naturelles de l'Afrique, ce sont les

artères de ce grand corps; et leur fonction est de porter la vie, non, comme les artères de notre corps, du cœur aux extrémités, mais des extrémités au cœur, au cœur qui souffre. Les Français ne comprendront-ils pas un jour que leur sang est le meilleur pour opérer une transfusion dans les robustes veines du géant ? Ne comprendront-ils pas qu'un temps viendra où l'intérêt sordide et l'égoïsme lâche ne régneront plus que sur des natures dégradées, et qu'alors on leur demandera : Qu'avez-vous fait de votre beau fleuve d'Afrique, que vos marchands remontaient jusqu'à 200 lieues de ses bouches? Qu'avez-vous fait de votre Sénégal?

» Le Sénégal, à 200 lieues de la barre, est coupé par les cataractes du Félou; 20 lieues plus haut, sa navigation est interrompue de nouveau par d'autres cataractes, celles de Gowina. De tous les fleuves de l'Afrique, le Sénégal est le plus avantageusement placé pour servir de route vers l'intérieur. Qui nous empêcherait d'y entreprendre des travaux, soit pour tourner les cataractes par des bras de canaux, soit pour les percer par des écluses, de manière à gagner le Bâ-fing, qui possède peut-être un canal naturel communiquant au Ghiolibâ?

« Le Ghiolibâ est navigable depuis Bamakou, ville située à environ 40 lieues au-dessus de Ségo, jusqu'à Boussa, où s'est accomplie la terrible catastrophe qui coûta la vie à Mungo-Park. Boussa est situé sur le cours oriental du fleuve, à 130 lieues de son delta. L'illustre martyr de la science dont je viens d'écrire le nom a prouvé que les eaux du Ghiolibâ pouvaient porter des navires jusque-là (1). L'expédition anglaise de Laird et Olfied a

---

(1) Nous savons que ce n'est pas une certitude acquise aux sciences géographiques, et que, tout en acceptant la triste vérité de la mort de Mungo-Park aux rapides de Boussa, on n'est pas certain que sa navigation depuis Bamakou se soit effectuée sans discontinuité sur le même fleuve. Mungo-Park avait avec lui des charpentiers, et d'ailleurs il aurait bien pu, sans ce secours, acheter des pirogues pour continuer sa navigation sur un autre cours d'eau. Ce qui peut donner une certitude morale sur la navigation non interrompue du voyageur, c'est son désir formellement exprimé de résoudre le problème de la navigation du Niger. Il a prouvé, en tout cas, qu'une expédition partie par eau de Bakamou pouvait parvenir par eau à Boussa.

prouvé qu'on pouvait parvenir à Boussa en partant de l'embouchure. Le problème est donc résolu. Le Niger peut se parcourir dans toute son étendue et conduire à l'Océan, et cette étendue a 800 lieues !... La Tchadda, qui, selon certains voyageurs, communique au lac central de l'Afrique, se jette dans la Quorra au-dessous de Boussa.

» Maîtres du Niger, nous serions maîtres de l'Afrique. Des steamers français naviguant sur le Tchad !... Il y a de quoi tenter l'ambition d'un grand peuple et lui faire dépenser des millions !

» Résumons : Dans cinq ans, nous pouvons avoir une ville florissante dans l'île à Morphil, des jardins, des fermes, des maisons de campagne, des routes ; nous pouvons avoir des usines établies depuis Saint-Louis jusqu'aux portes du Soudan, et fournissant au commerce : du fer, de l'or, de la cire, de l'huile, des peaux, des cuirs, des matières colorantes, des viandes préparées ; nous pouvons avoir centuplé les revenus actuels de notre commerce.

» Dans dix ans, nous pouvons avoir, dans le Ségo et sur le Ghiolibâ, des établissements en pleine voie de prospérité ; nous pouvons avoir rendu le Sénégal navigable jusqu'au Bâ-fing et trouvé une issue à nos navires pour pénétrer dans le grand fleuve du Soudan ; dans dix ans, nous pouvons déployer au milieu de l'Afrique le pavillon de France, et montrer aux yeux ravis des nègres de ces régions un bateau à vapeur, pour eux merveille et mystère, cause de terreur et d'admiration.

» Dans vingt ans, nous pouvons avoir converti au catholicisme les peuples de race malinkièse et tous ceux qui ne sont pas de race foulha, c'est-à-dire près de la moitié de la population du Soudan ; dans vingt ans, nous pouvons avoir des relations permanentes entre l'Algérie et l'Afrique centrale, et exercer sur cette immense contrée un protectorat salutaire pour la civilisation de ses habitants, et profitable à nos intérêts commerciaux.

» Et tout cela est simple, facile, réalisable avec trois choses : de

la volonté, de la persévérance et trois millions par an. Tout cela est, en effet, simple et réalisable, parce qu'il ne s'agit pas d'un établissement *à créer*, mais d'un établissement tout *créé*, auquel il ne faut que des soins, certaines réformes et une augmentation de frais d'entretien pour amener, et peut-être plus vite que nous ne l'avons dit, des résultats qui tiennent du prodige et qu'on se refuserait à croire possibles s'ils n'étaient rigoureusement déduits d'un enchaînement de faits authentiques et d'observations positives. »

L'ouvrage de M. Raffenel n'est pas le premier que nous publions sur la contrée si intéressante de l'Afrique ; déjà nous avons donné au public *le Grand Désert ou Itinéraire d'une caravane au pays des nègres*, par le général Eugène Daumas et M. Ausone de Chancel.

Avant *le Grand Désert*, les auteurs de cet ouvrage ont publié *le Sahara algérien.* Ils ont sondé sur tous les points ce fameux Désert dont se sont occupés tous les géographes et tous les voyageurs. A mesure qu'ils se sont avancés dans ses plaines, sa limite gagnait au large. En effet, partout ou presque partout ils ont trouvé des villes et des villages, partout des tentes, partout la vie : vie exceptionnelle il est vrai, mais active, importante à étudier pour les relations communes du commerce curieuse pour tout ce qu'elle doit révéler à la science.

Ainsi, dans ce premier ouvrage, on voit que ce grand Sahara de toutes les géographies, cet océan de sable, comme l'ont appelé les voyageurs, n'a existé sous cette forme que dans leur imagination. Les auteurs y ont trouvé des tribus nomades, des populations sédentaires, et partout le mouvement et le commerce.

Dans l'ouvrage du *Grand Désert*, qui est la suite du premier, les auteurs nous donnent l'histoire de la caravane qui va faire la traite au royaume de Haoussa. Ils en marquent pas à pas l'itinéraire, les campements, les épisodes, les péripéties ; ils relèvent, chemin faisant, les villes, les tribus, les productions, les denrées

des différents pays. Leur ouvrage est un panorama continuel de toutes ces contrées. C'est une initiation complète à la vie, à la religion, à la littérature, au commerce, aux pratiques de ces races rebelles, depuis des siècles, aux influences de la civilisation. Détails de mœurs, tableaux saisissants, récits réels, légendes, chasses ou bivouacs, défilent et se renouvellent sans cesse sur ce fond mobile d'une caravane.

« Par la multiplicité de ses recherches, la rapidité de son récit, » cet itinéraire échappe à toute analyse. C'est un ouvrage de » science, d'érudition, de style et de poésie. C'est un recueil » complet des mœurs, des cérémonies des Arabes, de l'organisa- » tion et de la marche d'une caravane. Ce sera un jour le bré- » viaire des nouveaux Caillié qui voudront franchir le Sahara. » C'est de ces livres qu'il faut mettre dans sa bibliothèque, si l'on » veut y mettre en même temps une des contrées les plus inex- » plorés de la mappemonde. » Tel est le jugement porté sur ce livre par le journal *la Presse.*

Outre ces deux ouvrages, où l'on trouve réunies la science et les descriptions les plus attrayantes, nous avons édité la *Bibliothèque du Voyageur en chemins de fer et en bateaux à vapeur ;* elle forme une collection complète de nouveaux Guides en France et à l'étranger.

Cette Bibliothèque est le manuel complet de quiconque se déplace pour ses plaisirs ou ses affaires. Les mille renseignements nécessaires y sont exposés avec ordre; les détails les plus minutieux y ont trouvé place ; tous les besoins, tous les accidents sont prévus. Il suffit au voyageur embarrassé de consulter avec intelligence nos ouvrages pour apprendre tout ce qu'il lui est nécessaire de savoir. Il n'a plus à interroger ni à s'enquérir; il n'est plus exposé aux erreurs des renseignements incomplets. Avec nos petits livres, son esprit peut être tranquille : ils contiennent toute la science pratique des voyages.

Tous ces *Guides* embrassent actuellement la France entière et

quelques pays de l'étranger. Ils sont faits surtout au point de vue des chemins de fer, et suivent les lignes de circulation. Ils mentionnent avec exactitude toutes les stations; le parcours des voies ferrées est leur centre d'observation et d'étude. De ce centre, de grands rayons s'étendent tout autour et pénètrent dans toutes les villes importantes où l'on trouve soit un souvenir historique, soit un monument intéressant.

Aujourd'hui cette jolie collection est une véritable histoire de France, qui sort toute vivante des ruines, des châteaux, des abbayes et des villes que l'on parcourt ou que l'on interroge. Mais ces ouvrages, qui forment actuellement la *Bibliothèque du Voyageur*, ne doivent pas se borner seulement à notre pays.

Une nouvelle série de cette bibliothèque est sous presse. De nouveaux *Guides* prennent les voyageur à l'extrémité de nos chemins de fer et à nos frontières, et de là les conduisent dans tous les grands États de l'Europe. Ils passent en revue toutes les grandes villes et toutes les capitales des royaumes, et ils complètent ainsi la *Bibliothèque du Voyageur*, non plus seulement pour la France, mais pour toute l'Europe.

Ce n'était pas assez que d'avoir rempli avec une certaine perfection la collection qui forme la *Bibliothèque du Voyageur*, il fallait encore la rendre accessible à tout le monde, à toutes les fortunes, par la modicité de son prix. Ce problème a été résolu, et nos *Guides* offrent en librairie une réduction égale, quand on compare ce chiffre aux prix des autres livres de voyage, à la réduction opérée par les chemins de fer dans le tarif de la circulation des personnes et des marchandises.

Grâce à cette modicité de prix, quiconque voyage peut acheter le *Guide* spécial à la ligne qu'il parcourt. Il trouve ainsi un moyen assuré d'ajouter un agrément nouveau à ses impressions de voyage.

Il n'a plus à consulter au hasard sur sa route ceux qui, trop

souvent, ne peuvent répondre à aucune de ses demandes. Il n'a plus à subir le cicérone vantard et ignorant, dont les improvisations maladroites sont le tourment du voyageur instruit, qui a besoin de se recueillir pour bien voir.

Mais à l'aide de nos nouveaux *Guides*, chaque voyageur trouve tous les renseignements nécessaires sur les hommes, les choses, les monuments et les villes du pays qu'il visite, et à côté de cette statistique historique, descriptive et pittoresque sont encore des épisodes empreints de la couleur locale, et qui offrent dans une forme variée et attachante une lecture pleine de distraction et toujours instructive.

Aujourd'hui, chaque ligne de Chemin de fer a son *Guide* spécial. Chaque *Guide*, à son tour, est complété par un atlas chorographique.

Ces *Guides* et ces *petits Atlas* forment une série de notre *Bibliothèque du voyageur*. Ils montent avec le touriste dans les wagons, et répondent à tout ce qui leur est demandé, sur les stations, sur le paysage, les villes, les fleuves, les châteaux et les monuments. Ils donnent l'histoire pittoresque et animée, mais toujours vraie, de tout ce qui intéresse le voyageur. Ici, un drame de deuil et de sang; là, un souvenir de fête et de splendeur; dans ce château, une conquête de suzeraineté féodale; plus loin, un grand acte de la royauté, une mystérieuse légende d'abbaye, une ville avec les grandes luttes de sa charte et de sa commune jurée; plus loin, une idylle, une douce expansion du cœur; enfin, toute la variété dont se compose l'unité de l'histoire de notre patrie, dont les moindres souvenirs ont droit à notre intérêt, à notre étude et à notre préférence. Voilà la part des *Guides* et des *Atlas*.

Mais, pour ne rien laisser à désirer, notre *Bibliothèque* devait comprendre encore d'autres publications. Avant de monter en voiture, avant d'avoir fixé l'heure du départ, on a besoin de con-

naître en détail les services de toutes les Compagnies ; il faut savoir les heures d'arrivée et de départ; il faut apprendre où et quand on doit changer de ligne pour arriver au but du voyage que l'on s'est proposé. Pour tous ces documents si utiles à connaître, donnant au voyageur cette certitude et, par suite, cette tranquillité, ce calme de l'esprit dont connaissent si bien l'avantage tous ceux qui se déplacent, l'*Indicateur officiel des chemins de fer* et le *Livret-Chaix*, qui existe depuis bientôt dix années, fournissent tous ces détails.

Des *Livrets spéciaux de chaque ligne*, un *Livret des Environs de Paris*, et un *Livret des Rues de Paris* complètent cet ensemble de documents, et mettent sous les yeux du lecteur les services relatifs à chaque ligne, que l'on trouve ainsi réunis, et qu'il est facile de consulter.

Or, nulle part on ne peut voir exposé avec plus d'exactitude et de fidélité tout ce qui touche aux nombreux services des Compagnies de Chemins de fer.

Toutes ces publications sont faites avec les renseignements mêmes fournis par les Compagnies ; ils sont, vis-à-vis du public, leurs organes officiels.

L'*Indicateur* s'adresse plus spécialement au simple voyageur en France, au touriste, il se renouvelle toutes les semaines, et il le tient toujours au courant des moindres modifications apportées dans les services.

Le *Livret-Chaix* est un joli volume, avec des cartes spéciales pour chaque ligne ; il paraît tous les mois. Il entre dans les moindres détails des services divers de voyageurs et de marchandises, et donne les tarifs des différentes vitesses. Il ne se borne pas seulement aux chemins de fer français ; il franchit la frontière, et embrasse les lignes étrangères et les bateaux à vapeur. Le *Livret-Chaix* est le véritable *Moniteur* détaillé de la circulation générale dans toute l'Europe. C'est le livre des Ministères, des Ambas-

sades, des Consulats, de la Direction des postes, des Administrations de tous les services publics, et des grandes Maisons industrielles et commerciales.

Les *Livrets spéciaux de chaque ligne* donnent des renseignements détaillés sur les divers services de chaque Compagnie avec une carte spéciale. Ne s'occupant que d'un seul réseau, ils permettent de se reporter très-facilement aux documents dont on a besoin.

Le *Livret des Environs de Paris* donne sommairement la description de toutes les localités, avec une jolie carte, et mentionne les départs des lignes de chemins de fer et la direction des voitures de messageries et des omnibus.

Le *Livret des Rues de Paris* est le tableau le plus fidèle de la circulation parisienne ; il renferme le service de tous les omnibus et de toutes les voitures ; il contient un dictionnaire complet des rues avec un joli plan.

Un voyage n'est un plaisir qu'à la condition d'être préparé sérieusement comme une affaire. On doit y apporter cet esprit de prévoyance que la Providence impose à tous comme une loi générale, et dont les infractions sont punies par le désappointement et souvent par la douleur, cette triste compagne de l'homme sur la terre.

Nous avons voulu que notre expérience pût servir à tout le monde, et nous publions, sous le titre de *Conseils aux Voyageurs en Chemins de fer, en Bateaux à vapeur, en Poste et en Diligence*, les renseignements les plus intéressants sur la manière de voyager, et les soins à prendre en état de santé ou de maladie. Ce livre indique aussi les préparatifs à faire avant le voyage, et la conduite à tenir pendant et après ; il doit être consulté toutes les fois que le Voyageur a perdu ses bagages ou qu'il a quelques réclamations à adresser à une Compagnie.

Paris et Londres, les deux grandes métropoles de l'Europe, ces deux centres d'intelligence, d'industrie, de richesses et de chemins

de fer, méritaient bien une monographie particulière, et nous venons de publier une nouvelle édition de notre *Guide à Paris*, traduite en allemand et en anglais,—et un *Guide à Londres*, où sont décrits les monuments, les mœurs, les habitudes et tous les souvenirs du passé de ces deux grandes capitales.

L'*Almanach officiel des Chemins de fer, des Bateaux à vapeur et de la Télégraphie électrique* donne des notions élémentaires sur tout ce qu'il importe le plus de connaître dans le mécanisme et dans l'organisation des Chemins de fer.

Tels sont les premiers ouvrages qui composent actuellement la *Bibliothèque du Voyageur*. Leur utilité spéciale a été reconnue du Public, et nous nous faisons un devoir de compléter chaque jour notre œuvre en ajoutant de nouveaux livres à cette collection.

En dehors de cette *Bibliothèque*. notre Maison a édité d'autres livres d'une utilité pratique pour toutes les personnes qui ont besoin du service des Compagnies de Chemins de fer.

Ainsi a été publié le *Manuel du Voyageur et de l'Expéditeur en France et à l'Étranger*. Il enseigne les droits et les devoirs des Voyageurs, Expéditeurs et Commissionnaires. Il traite toutes les questions de responsabilité, de douane et d'octroi, et rapporte tout ce que la législation, la jurisprudence ou l'usage ont consacré sur cette matière importante.

L'*Essai administratif sur l'Exploitation pratique des Chemins de fer* contient des instructions générales et particulières sur tous les emplois qui dépendent de l'Administration des Compagnies et sur les soins à donner au matériel.

Le *Guide commercial, à l'usage des Chefs de Gares et Stations*, comprend toutes les instructions nécessaires au service commercial, à celui du mouvement et au contrôle des Compagnies.

Pour les savants et pour ceux qui veulent connaître la situation administrative et financière des Compagnies de chemins de

fer, leurs cahiers des charges, leur législation et leur jurisprudence, nous publions chaque année, depuis 1847, un volume intitulé : *Annuaire officiel des Chemins de fer*, qui, par son importance et son utilité, est devenu aujourd'hui le livre classique des che mins de fer.

L'Annuaire de 1855, outre les nombreux documents administratifs, législatifs et judiciaires de l'année, contient une publication très-curieuse : l'enquête faite en 1850 au Conseil d'État sur l'application des tarifs des Chemins de fer.

Cette enquête a eu pour but utile de constater d'un côté, comment les Compagnies de chemins de fer, en France, ont appliqué les tarifs approuvés par les lois de concession ; de l'autre, comment les intérêts généraux du commerce et de l'industrie exigeaient que cette application fût faite ; enfin quelles sont les conséquences actuellement appréciables de ce qui se passe dans les divers chemins de fer en matière de tarifs. La commission a mis complétement en lumière toutes les conséquences générales de cette question délicate. Cette enquête, imprimée pour être distribuée seulement à quelques conseillers d'État, n'a jamais existé dans le commerce. Elle présente ainsi tout l'intérêt d'une publication nouvelle sur les questions les plus difficiles et les plus délicates que les chemins de fer aient fait naître.

Nous avons aussi édité plusieurs ouvrages spéciaux, et notamment le *Traité juridique de la construction, de l'exploitation et de la police des chemins de fer.*

Dans le courant de l'année dernière, nous avons publié deux autres ouvrages qui méritent une mention particulière :

I. Le *Précis historique et statistique des voies navigables de la France et de la Belgique* contient les renseignements relatifs à la perception des droits de navigation et de péage, avec une carte commerciale de la navigation et des chemins de fer de France, de la Belgique et des États riverains du Rhin. Ce que l'industrie fran-

çaise a si heureusement fait pour les chemins de fer, elle doit aujourd'hui l'accomplir pour la navigation. Les mêmes causes doivent produire les mêmes effets. C'est dans la protection éclairée du gouvernement, c'est dans l'association intelligente des capitaux qu'il faut chercher les moyens d'assurer les progrès que notre navigation et notre commerce doivent accomplir.

Les canaux appartiennent à une époque avancée de l'art et à une période récente de la civilisation. L'invention des écluses, en permettant l'ouverture des canaux et l'amélioration des rivières, a créé un ordre de choses tout nouveau. Les relations des hommes se sont multipliées et agrandies ; les transports lointains sont devenus à la fois plus faciles, moins dispendieux, plus considérables ; le commerce a étendu ses échanges ; l'industrie a pu porter au loin ses produits, et les diverses contrées se sont unies par des liens plus étroits.

Tout ce qui tient aux voies navigables intéresse l'économie des transports et le commerce, et trouve une place dans l'ouvrage que nous venons de citer.

Chaque cours d'eau y est la matière d'un article spécial, et chaque article est divisé en quatre parties principales.

En un mot, ce précieux ouvrage est un traité complet sur les voies navigables. Toutes les questions qui se rattachent à l'économie des transports y sont approfondies et résolues.

II. Le *Répertoire de la législation des chemins de fer, indiquant les dispositions législatives et réglementaires insérées dans le* Bulletin des Lois, a été rédigé sur les documents fournis par le bureau de statistique de la direction générale des chemins de fer du ministère de l'agriculture, du commerce et des travaux publics.

Le développement rapide et l'importance croissante des chemins de fer augmentent chaque jour le besoin de compléter les nombreuses dispositions législatives ou réglementaires qui ont con-

stitué le réseau de nos lignes de fer et qui en régissent l'exploitation.

Ces documents sont épars dans les recueils officiels et difficiles à trouver. Pour simplifier les recherches et pour faciliter l'étude, le *Répertoire* présente l'énumération complète et la classification méthodique des dispositions législatives et réglementaires.

Le *Répertoire des chemins de fer* a une utilité générale; il ne s'adresse pas seulement au cercle limité des fonctionnaires, mais à tout le monde; car aujourd'hui les questions de chemins de fer se relient à tous les intérêts, et chacun peut avoir besoin de les étudier et de les connaître, ou comme actionnaire des Compagnies, ou comme commerçant ou agriculteur empruntant la voie et les services des lignes ferrées. Ce livre est ainsi, par le fond et par la forme, le véritable manuel pratique de la législation des chemins de fer.

A côté de ces publications de livres existent, dans le même but, plusieurs séries de Cartes géographiques, qui donnent pour l'Europe, l'Amérique et la France le réseau complet de toutes les lignes.

La *Carte générale des Chemins de fer de l'Europe* embrasse tous les chemins de fer étrangers ; elle met sous les yeux le résultat obtenu par ces travaux gigantesques. C'est en quelque sorte un tableau complet de la force et de la puissance commerciale de chaque pays. Le principal office du commerce est, en effet, de distribuer partout les produits suivant les besoins. Les chemins de fer, qui relient les mers et les territoires, sont aujourd'hui l'instrument nouveau du commerce qu'ils renouvellent sans cesse.

La *Carte générale des Chemins de fer et des voies navigables de la France* n'embrasse que notre territoire; mais elle donne avec le plus grand soin toutes les lignes exploitées, celles qui sont en construction, et celles seulement concédées. Toutes trois se distinguent les unes des autres, et rendent visible le réseau actuel de

nos lignes de fer. Cette carte indique ainsi tout le parti pratique que l'industrie, le commerce, l'agriculture, peuvent tirer de ces nouvelles voies de communication, combinées avec les anciennes grandes routes, avec les canaux et les fleuves.

Les *Cartes spéciales de chaque réseau français*, également sur format grand-aigle, donnent, d'une manière très-étendue, le parcours complet, avec l'indication des stations, des localités et des routes desservies par les voitures de correspondance.

Le *Grand Atlas* des principaux chemins de fer du monde, des canaux, des fleuves et de la télégraphie électrique, contient une série de cartes qui présentent dans tous leurs développements le vaste réseau de tous les moyens de circulation existants actuellement en Europe et en Amérique.

Le *Nouveau Voyage aux pays des Nègres* vient ajouter un intéressant ouvrage à notre Bibliothèque des Voyages. L'accueil favorable qui a été fait à cette publication par l'Académie des sciences, qui a reçu communication de plusieurs documents et de diverses parties de ce livre, a une autorité trop grande pour n'être pas reçu comme un jugement décisif sur le mérite de ce grand travail. L'auteur y a exposé toutes les recherches qu'il a faites par suite de la mission officielle dont il avait été chargée. Les soins apportés à cette publication lui mériteront sans doute le succès toujours obtenu jusqu'à présent par les livres édités par la Librairie centrale des Chemins de fer.

INTRODUCTION.

La mission dont je rends compte dans ce livre m'a été donnée par le gouvernement, comme une récompense des fatigues que j'avais supportées et des dangers que j'avais courus en remplissant une autre mission dans la Sénégambie.

Voici la lettre de M. l'amiral de Mackau, qui m'invitait à me mettre en route :

« Paris, le 21 avril 1846.

» Monsieur, je vous ai déjà fait connaître que je donnais mon approbation au voyage d'exploration dans l'intérieur de l'Afrique centrale, dont vous m'avez exposé le plan (1).

» Vos préparatifs étant aujourd'hui terminés, le moment est venu de vous rendre au Sénégal, où vous avez à prendre

(1) Voir, à la fin de l'introduction, le document n° 1, page x.

encore diverses dispositions indispensables au succès de l'entreprise. J'ai donné des ordres à l'administration maritime du Havre pour que vous soyez embarqué avec tous vos bagages sur le premier navire du commerce qui fera voile pour la colonie, et je vous invite en conséquence à partir sans délai pour ce port.

» Vous trouverez ci-joint les instructions que j'ai réclamées et obtenues pour vous de l'Académie des sciences, du Muséum d'histoire naturelle, du Dépôt général des cartes et plans de la marine et de la Société de géographie. Les recommandations et les indications qu'elles renferment me dispensent de vous donner moi-même des instructions détaillées sur les points qui doivent être particulièrement l'objet de vos investigations (1). D'ailleurs, votre relation d'un voyage au Bambouk et les développements dans lesquels vous êtes entré sur le nouveau voyage que vous allez entreprendre, montrent que vous avez la parfaite intelligence des diverses questions qui peuvent se présenter à votre examen.

» Les relations que notre commerce pourrait entretenir par la suite avec les populations des régions inconnues que vous allez parcourir, l'étude de la situation politique de ces différentes populations et celles de tous les faits qui, directement ou indirectement, se rattacheraient à nos possessions de l'Algérie, sont les points sur lesquels les départements du commerce. des affaires étrangères et de la guerre, qui ont bien voulu contribuer aux frais de votre entreprise, désirent vous voir porter surtout votre attention.

» En ce qui touche le département de la marine, je vous invite à recueillir soigneusement toutes les notions qui seraient de nature à intéresser les établissements que la France possède

(1) Ces instructions sont trop étendues pour que je les reproduise toutes. Je me borne à faire connaître celles de l'Académie qu'on trouvera à la fin de cette introduction, document n° 2, page XIII.

sur la côte occidentale d'Afrique, et surtout nos comptoirs de la côte d'Or; dans le cas, prévu par vous-même, où, arrivé à Sakkatou et venant à y rencontrer des obstacles qui vous empêcheraient de pénétrer plus avant dans l'intérieur du continent africain, vous prendriez le parti de vous rabattre sur le golfe de Guinée, vous chercheriez notamment à constater les moyens de communication de ces comptoirs avec la Sénégambie et le pays des Bambaras. Réduit dans son exécution à ces dernières proportions, votre projet me semblerait présenter encore un champ suffisamment vaste à votre ardeur, et pouvoir même être très-fécond en résultats utiles aux sciences géographiques comme aux intérêts positifs de l'industrie, du commerce et de la politique de la France en Afrique.

» Si, à partir de Sakkatou, de trop grands obstacles ne s'opposent point à la continuation de votre voyage, et si vous êtes assez heureux pour le mener à fin, ainsi que vous l'avez conçu, en le poussant jusqu'à la côte orientale d'Afrique, vous aurez là une question spéciale à étudier, celle des ressources que les populations des pays voisins du littoral pourraient offrir pour des recrutements de travailleurs libres à destination de nos colonies, et principalement de Bourbon. Je vous signale cette question comme méritant votre attention particulière. Je vous invite à observer en outre avec soin l'influence qu'exerce sur toutes les populations que vous visiterez, le commerce de traite qui se fait encore sur une partie des côtes orientales et occidentales du continent africain.

» J'écris sous la date de ce jour à M. le gouverneur du Sénégal pour l'entretenir du voyage d'exploration que vous allez entreprendre. Je lui fais connaître qu'indépendamment de la somme de 24,000 fr. mise à votre disposition par MM. les ministres de la guerre, des affaires étrangères, du commerce et de l'instruction publique, pour concourir aux frais de l'entreprise, il vous sera alloué, pour le même objet,

une somme de 10,000 fr. sur le budget du Sénégal (1). M. le capitaine de vaisseau Ollivier est en même temps prévenu par moi que l'intervalle de temps qui s'écoulera entre le moment de votre arrivée et celui de votre départ pour Bakel, sera employé par vous à compléter les apprêts de votre voyage et à vous livrer exclusivement à des études spécialement appropriées au but que vous vous proposez d'atteindre. Enfin, sans avoir à réclamer pour vous une sympathie personnelle qui vous est assurée de sa part, je le prie de vous accorder toute l'assistance et toutes les facilités qui pourront dépendre de l'administration locale.

» Je fais des vœux bien sincères, Monsieur, pour que vous réussissiez à surmonter heureusement les difficultés et les dangers de la courageuse entreprise à laquelle vous vous dévouez avec tant d'abnégation. J'aime à espérer que vous rapporterez de ce voyage à travers des régions que l'on peut dire inconnues à l'Europe, des notions fructueuses pour les sciences, pour la civilisation et pour le commerce, et que vous inscrirez votre nom parmi ceux des explorateurs qui ont le plus honoré notre époque. L'appui comme les sympathies du gouvernement sont d'avance acquis à votre entreprise.

» Vous me ferez part de vos progrès dans l'intérieur, autant que les circonstances le permettront, et vous ne cesserez notamment de donner de vos nouvelles à M. le gouverneur du Sénégal, qu'autant que vous vous croiriez privé de tous moyens, même éventuels, de communication avec lui.

» Recevez, etc.

« *Le vice-amiral, pair de France, ministre de la marine et des colonies,*

» *Signé* Baron DE MACKAU. »

---

(1) Ce chiffre s'est trouvé dépassé. Mes dépenses excédèrent mes recettes de 5,000 fr., par suite d'éventualités imprévues, et notamment de

Quand on reçoit une pareille lettre, dans laquelle la plus haute bienveillance s'allie de la manière la plus gracieuse à l'expression des sentiments les plus flatteurs, on marche devant soi, sans autre pensée que de justifier les témoignages qu'elle renferme, sans autre désir que de répondre à l'attente de celui qui vous envoie.

C'est ce que j'ai cherché à faire ; j'ai marché malgré l'hostilité des populations, malgré la fièvre, malgré la dyssenterie, cet horrible mal impitoyable aux Européens ; et je ne me suis arrêté que devant l'impossible.

Prisonnier huit mois des Bambaras, j'ai su, seul de ma race, en présence d'une puissance qui pouvait mettre cinquante mille hommes sous les armes, préserver de tout outrage la dignité de la nation que je représentais.

Rendu à la liberté par une de ces fantaisies de sauvage dont on profite, mais qu'on n'explique pas, je suis revenu à l'île de Saint-Louis après seize mois d'absence, seize mois passés sans toit pour abriter ma tête, sans lit pour reposer mon corps, sans soins pour garantir ma santé violemment atteinte par un climat meurtrier, et, chose plus pénible encore, sans un compatriote qui pût adoucir mes ennuis, soutenir mon courage et redire mes souffrances.

J'avais parcouru environ 1,000 lieues, et je m'étais avancé vers l'intérieur du continent africain, à plus de 250 lieues de l'Océan.

A Saint-Louis, l'état d'épuisement où m'avait réduit mon voyage me valut un congé de convalescence qu'on me força d'accepter. « Si vous restez, me disait-on, c'est un suicide que vous accomplissez. » Je partis donc, et j'arrivai en France en 1848, au mois de juin !...

---

la nécessité qui me fut faite de payer fort cher les hommes qui devaient me servir d'escorte. Cette somme m'a été remboursée intégralement et avec une grande courtoisie par le gouvernement.

Les exigences du service obligèrent mes chefs à me replacer, un an après mon retour d'Afrique, dans le cadre réglementaire de mon corps, et à me donner une destination.

Cette décision, dont je compris la nécessité, ne me découragea pas; j'avais trop à cœur de répondre à la confiance qu'on m'avait témoignée. N'avait-on pas, d'ailleurs, mis à ma disposition une somme fort élevée dont mon honneur avait besoin de justifier l'emploi ?

Prenant sur mes veilles et sur les loisirs que me laissaient mes fonctions, je parvins, quoique malade encore des suites de mon voyage, à terminer la mise en ordre des nombreux matériaux qu'il m'avait permis de recueillir. A la fin de 1850 j'étais prêt à publier mon travail.

Quoi qu'il en soit, ce ne fut qu'au mois de mars 1855 que j'obtins de S. Ex. M. le ministre de la marine l'autorisation d'imprimer mon ouvrage, à la condition toutefois que je pourvoirais à tous les frais que nécessiterait cette publication. Je me soumis à cette clause et remerciai vivement S. Ex. d'avoir bien voulu me permettre de montrer aux personnes qui avaient encouragé mon entreprise, que les difficultés rencontrées dans ma route ne m'avaient pas tout à fait empêché d'observer les pays que j'avais traversés.

Trois années auparavant, j'avais éprouvé une satisfaction bien flatteuse : j'avais été recherché, avec beaucoup d'insistance par le docteur anglais James Richardson, l'infortuné compagnon de l'heureux docteur Barthe, qui vient de jeter un nouvel éclat sur sa patrie qu'avait déjà illustrée de Humboldt.

Honneur à lui! honneur à ses héroïques compagnons glorieusement tombés sur le champ de bataille de la science!

Moi aussi je voulais partager leurs périls; je ne pus obtenir cette faveur.

Oui, l'Afrique est toujours le mystérieux continent où vont

se briser les mâles courages, où viennent échouer les résolutions les plus hardies.

Honneur donc au docteur Barthe! Que ne puis-je dire au Français Barthe? Honneur à cet homme intrépide et dévoué qui va nous révéler une partie des mystères que nous cachent ces contrées barbares!

Depuis le XVe siècle, que de voyageurs, en effet, ont essayé d'y pénétrer! Combien ont succombé! combien peu ont dit ce qu'ils avaient vu! combien moins encore ont pu parvenir au but qu'ils avaient donné eux-mêmes à leur course aventureuse!

Parmi ces voyageurs, tantôt curieux sublimes, avides de soulever le voile que la studieuse antiquité avait renoncé à écarter, tantôt intelligents courtiers d'une œuvre commerciale, tantôt enfin intrépides apôtres de la civilisation, de la science et de la religion, on ne compte que quelques Français.

Tous les autres, et le nombre en est grand, tous les autres étaient Arabes, Italiens, Portugais et surtout Anglais.

Je n'ai jamais compris ce prétendu patriotisme qui ne veut pas souffrir qu'une autre patrie ait aussi ses gloires et ses grandeurs : sentiment d'égoïsme étroit, de jalousie mesquine qui rapetisse celui qui le professe, sans rien ajouter à la gloire de sa nation, qu'il rapetisse aussi en abaissant les autres.

Toutes les nations du globe ont leur valeur; c'est n'être que juste de le proclamer; mais c'est manquer à sa propre dignité que de le taire.

« J'aime ma patrie plus que ma famille, disait Fénelon, mais j'aime le genre humain mieux que ma patrie. » Combien y en a-t-il de ceux dont le patriotisme ne se manifeste que par le dédain des autres nations, qui pourraient parler comme Fénelon?

Disons-le donc bien haut : dans l'ordre des découvertes,

dans le domaine des excursions aventureuses en Afrique, ce sont les Anglais qui ont parcouru les plus grandes distances. Disons que dans ces contrées ignorées où la mort, sous vingt formes diverses, semble si pressée de saisir sa proie, Hougton, Mungo-Park, Laing, Oudney, Clapperton, Richard Lander, et plus récemment James Richardson, marchent au premier rang des victimes de la science et des martyrs de leur génie aventureux.

Disons plus encore; disons que c'est à ces hommes héroïques, et au petit nombre de leurs compatriotes qui ont échappé aux périls de la route, que nous devons les notions les plus complètes que nous possédons aujourd'hui sur ce continent; car ils joignaient à l'indomptable énergie qui pousse aux grandes entreprises, les connaissances qui savent les rendre fécondes en résultats utiles.

Un voyageur français paraît seul digne d'élever son nom à côté de ces noms célèbres, et peut-être les aurait-il surpassés en éclat et en immortalité si Dieu eût voulu qu'il joignît la science et l'érudition à la force d'âme et à la supériorité d'intelligence dont il s'était montré si prodigue envers lui.

Caillié néanmoins est une gloire française; c'est lui qui représente de la manière la plus brillante notre nation au milieu des sables et des forêts de l'Afrique intérieure; mais sans la prodigieuse mémoire dont il était doué, la plume savante de M. Jomard eût été impuissante à faire connaître l'intéressant récit de son voyage.

Quelques autres noms français viennent ici sous ma plume, et je m'estime heureux d'avoir l'occasion de les faire revivre un instant dans ces pages. Grout de Beauford, jeune officier de marine et savant distingué, mourut à Bakel en 1824, après avoir parcouru une partie des bords de la Falémé et une partie du Kaarta; le botaniste Heudelot, auteur d'un ouvrage estimé sur la *Flore du Sénégal,* y mourut également quelques

années plus tard ; Duranton, nature fortement trempée, tête ardente, donnait aussi de grandes espérances ; il mourut vers 1834, dans le Kasson, qu'il avait adopté pour patrie. Huard-Bessinières enfin, compagnon de mon premier voyage, cœur généreux, imagination vive et brillante, passionné pour la vie d'aventures, vient clore dignement ce martyrologe des dévouements français.

Depuis mon retour, le Sénégal a vu trois nouveaux voyageurs quitter ses bords pour se lancer aussi vers l'inconnu. Le premier, M. Auguste Bouët, lieutenant de vaisseau, a fait au bas de la côte une exploration des plus intéressantes dans la rivière de Bassam et d'Assiné ; le second, M. Panet, mulâtre du Sénégal, mon secrétaire dans le voyage dont ce livre rend compte, a traversé le désert du Sahhrâ, de l'escale des Trarzas à Mogador ; le troisième, M. Hecquard, sous-lieutenant de spahis, a visité le Djallon et a rendu compte de sa mission dans un volume publié à Paris en 1855. Tous trois ont échappé aux mille dangers de leur route périlleuse.

J'ai voulu, moi aussi, apporter mon grain de sable à la montagne bien petite, hélas ! qu'ont élevée au péril de leur vie mes devanciers et mes successeurs.

J'ai voulu, non, comme me l'écrivait M. l'amiral de Mackau dans la lettre qu'on vient de lire, inscrire mon propre nom *parmi ceux des explorateurs qui ont le plus honoré notre époque ;* mais y inscrire celui de ma nation, qui n'y occupe qu'une petite place ; y inscrire celui de la marine, de ce corps qui donne chaque jour à son pays tant de preuves de son dévouement.

Je n'ai qu'une crainte en publiant ces pages, c'est qu'elles ne soient trop inférieures à la tâche que je m'étais donnée.

DOCUMENT N° 1.

A S. Exc. le vice amiral de Mackau, ministre de la marine et des colonies.

Paris, le 8 mai 1845.

Amiral,

Par sa lettre du 4 avril dernier, Votre Excellence m'ordonne de lui soumettre un plan détaillé du voyage d'exploration pour lequel j'ai fait l'offre d'un zèle plus ardent qu'éclairé peut-être, mais sincère, réfléchi, et qui demande avec confiance qu'on accepte ses services.

En désignant à Votre Excellence les deux termes extrêmes de la longue route que j'aurais l'ambition de parcourir, j'ai voulu indiquer la tendance générale de mon projet bien plus que je n'ai prétendu déterminer à l'avance ce qu'il me sera donné d'accomplir. On ne traverse pas l'Afrique par cela seul qu'on est résolu à le tenter, et je serais bien mal préparé à l'accomplissement d'une mission aussi grave, si je n'en avais aperçu et considéré mûrement les périls et les difficultés, pour échapper aux uns et surmonter les autres.

Quoi qu'il en soit, c'est bien de nos établissements du Sénégal que je désire partir, et c'est bien par l'Égypte que je désire opérer mon retour. J'aurai ainsi l'avantage de prendre mon point de départ d'un poste français déjà avancé dans l'intérieur, et de tendre vers les domaines du prince africain notre allié, dont la puissance réelle et l'influence s'étendent le plus loin dans le continent à l'autre bout de ma route. La ligne que j'ai dessein de suivre, sans diminuer d'importance et de nouveauté, est ainsi considérablement réduite dans son étendue. Les expéditions que le pacha d'Égypte envoie avec une si noble persévérance à la découverte des sources du Nil Blanc tendent d'ailleurs à rapprocher de plus en plus le terme des périls de ma propre exploration, puisque c'est vers ces mêmes sources qu'elle serait dirigée.

Cette ligne même, tirée de Bakel aux sources du Nil Blanc, a l'avantage de présenter, dans quelques points où elle a été coupée par les itinéraires antérieurs de certains voyageurs européens, des relâches pour ainsi dire connues, d'où je pourrais faire parvenir de mes nouvelles et d'où il serait

possible, sous l'empire d'une nécessité imprévue, d'opérer vers la côte, au sud ou au nord, un retour dont la voie serait déjà tracée.

Ainsi, me joignant à une caravane de Bambaras qui se rendrait, suivant des habitudes de commerce déjà établies, à ce qui m'a été assuré, au Haoussa et même jusqu'au Bornou, j'aurais à traverser, entre Ségo et Sakkatou, une vaste région inconnue, facile peut-être à traverser, peut-être, au contraire, infranchissable pour moi; alors s'offrirait la ressource de la route des mêmes caravanes vers le Grand-Bassam ou Assiné, où nous avons des comptoirs et où les officiers qui y sont allés ont vu de ces marchands bambaras.

Ainsi encore, parvenu à Sakkatou, si la route vers l'est m'était fermée, je pourrais suivre celle qu'ont frayée Clapperton et Lander vers notre ancien établissement de Juida. Si, au contraire, j'arrivais au Bornou, et que là dût se trouver interrompue mon exploration vers l'est, j'aurais, pour regagner la côte à Tripoli, la route de Denham, de Clapperton, d'Oudney, de Tirwhik, de Toole.

Cependant, peut-être l'intérêt même de mon voyage, au lieu de me conduire de Sakkatou au Bornou, devrait-il me faire préférer une autre voie : les circonstances, les lumières que j'acquerrais de proche en proche sur les dispositions relatives et les communications mutuelles des pays et des peuples échelonnés entre Sakkatou et les sources du Nil Blanc (présumées du moins à leur point le plus occidental, directement au sud du Dârfour), me porteraient peut-être à choisir la route qui se rend au Mandharah, dans le sud du Bornou. De là, côtoyant au sud les pays de Begharmi et de Borghou, j'arriverais dans les districts de Fertit et de Donga, où prennent, dit-on, leur source les affluents les plus occidentaux du Nil. Rendu à ce point, je me trouverais à une courte distance des pays où se fait sentir l'influence du pacha d'Égypte, et mon retour n'offrirait plus aucune difficulté.

Quelque ignorant que puisse être le voyageur qui aura accompli cette grande traversée de l'Afrique, n'apportât-il d'autre résultat que le relevé de sa route au pas et à la boussole, il aurait déjà fait une chose immense. Je pourrais ajouter à cette tâche d'autres résultats intéressants : l'étude des produits du sol et du développement qui pourrait être imprimé à notre commerce; celle de la situation politique des peuples; la détermination de positions géographiques inconnues, des principaux cours d'eau et des chaînes de montagnes; des observations ethnographiques, toujours intéressantes dans des pays nouveaux. Je pourrais enfin joindre à ces documents quelques autres remarques, incomplètes peut-être, mais consciencieuses, sur diverses branches de l'histoire naturelle, et notamment sur la géologie.

Mais je dois déclarer à Votre Excellence que, quels que soient l'intérêt et l'importance des objets d'études et d'observations que je viens d'énu-

mérer, je songerais bien plus, en risquant ma vie pour réussir dans mon entreprise, à un autre résultat plus grand plus noble encore : à la civilisation de l'Afrique.

Je n'ai pas la folie de croire que mon passage laisserait des germes de civilisation sur les peuples que je rencontrerais ; mon ambition serait uniquement de frayer une route vers le centre du vaste continent que la France occupe déjà au nord, à l'ouest et au sud.

Je sais que la régénération des nègres semble aujourd'hui une utopie; je sais qu'on n'y croit pas. Et pourtant n'est-il pas permis de demander ce qui a été fait jusqu'ici pour trancher de cette sorte une question aussi grave? Il y a en Afrique des esclaves dans une condition affreuse ; il y a des sacrifices humains; il y a même, dit-on, des peuples qui consacrent encore leurs réjouissances par d'odieux festins.

Devons-nous rester impassibles témoins de ces horreurs?

Non, certes, cela ne peut pas, cela ne doit pas être. Il faut donc commencer l'œuvre, œuvre lente, bien lente sans doute, comme toutes celles de cette nature qui se sont accomplies dans l'histoire de l'humanité ; mais, avant tout, il faut jalonner la route à suivre ; il faut prouver qu'elle peut être parcourue ; il faut pouvoir dire ce qu'on y rencontre. A moi cette tâche de pionnier; à d'autres plus grands que moi la gloire de réaliser les réformes qui donneront aux innombrables peuples de l'Afrique les joies d'une vie plus douce !

Je demande 20,000 fr. pour entreprendre mon voyage. Cette somme, calculée approximativement, suffira, je l'espère, aux dépenses indispensables d'une si longue route. Je vous demanderai aussi, Amiral, mais en sus de cette allocation, les divers instruments qui seront jugés nécessaires pour les observations que je compte faire.

Si vous me faites l'honneur, Amiral, de me confier la mission que je sollicite avec la plus vive instance, je prierai Votre Excellence de vouloir bien faire rédiger, le plus tôt possible, les instructions concernant la partie scientifique du voyage, afin que je puisse en étudier la portée et me préparer à les remplir.

Je suis avec un profond respect, etc.

A. RAFFENEL.

DOCUMENT N° 2.

Instructions demandées à l'Académie des sciences par M. le ministre de la marine, pour un voyage d'exploration dans l'intérieur de l'Afrique qui va être fait, par ordre du gouvernement, par M. Raffenel, officier du commissariat de la marine royale.

SÉANCE DU 15 JUIN 1846.

Présidence de M. Adolphe Brongniart.

Commissaires : MM. Arago, Cordier, Isidore Geoffroy-Saint-Hilaire, Gaudichaud et Duperrey.

Géographie et physique générale : M. Duperrey, rapporteur.

« Dans son Mémoire sur le grand plateau de l'intérieur de l'Afrique, publié en 1805, Lacépède débute ainsi :

« L'un des objets les plus dignes de notre curiosité est la connaissance » du globe que nous habitons. Le siècle qui vient de finir et celui qui » l'a précédé ont vu d'habiles et courageux voyageurs se dévouer à toutes » les fatigues, à tous les sacrifices, à tous les dangers, pour achever de dé- » couvrir la surface de la terre. Ils ont été aidés dans leurs efforts géné- » reux par tous les secours des sciences et des arts perfectionnés; et » cependant, l'homme qui, par les travaux des Newton, des Lagrange et des » Laplace, est parvenu à mesurer le volume des corps célestes, à peser » leur masse, à décrire leur route, est bien éloigné de connaître toute la » surface de la planète à laquelle il appartient. Les Bougainville, les Cook, » ont reconnu presque toutes les mers; mais une grande portion de la » surface sèche du globe s'est dérobée aux recherches des voyageurs les » plus intrépides. »

» Depuis que Lacépède a exprimé ces pensées, les découvertes se sont considérablement accrues dans toutes les parties du globe. Les mers ont été explorées jusque dans les régions des pôles; de nombreux voyageurs ont pénétré dans l'intérieur des continents, et, grâce à leurs efforts, à leurs talents, à leur courage, l'Asie et les deux Amériques ne laisseront bientôt plus rien d'essentiel à désirer. Mais il n'en est pas ainsi des parties centrales de l'Afrique : malgré les voyages si pleins d'intérêt de Hor-

nemann, Mungo-Park, Brown, Laing, Denham et Clapperton, Caillié, et de plusieurs autres non moins instructifs, l'obscurité la plus profonde couvre encore une grande partie de l'intérieur de ce continent, qu'un climat dévorant, le manque de routes, des chaînes de montagnes, de vastes solitudes, de nombreuses tribus sans cesse en guerre les unes contre les autres, enfin le fatalisme et l'ombrageuse barbarie des habitants, semblent devoir rendre à jamais inabordable.

» Tel est cependant le but que M. Raffenel se propose d'atteindre : c'est à franchir ces dangereux obstacles, c'est à remplir quelques-unes de ces immenses lacunes laissées en blanc dans les cartes par les géographes, que ce jeune voyageur, déjà connu par une exploration exécutée avec succès dans la haute Sénégambie, destine aujourd'hui son ardente activité.

» M. Raffenel nous a fait connaître que son intention était de traverser l'Afrique de l'est à l'ouest, entre les parallèles de 10 à 15 degrés de latitude septentrionale, c'est-à-dire dans la zone la plus étendue en longitude et l'une des moins connues de ce continent. Dans cette zone, l'espace d'environ 48 degrés, qui sépare la Sénégambie du Sennaar, ne présente, en effet, que quelques portions du Haoussa, du Bornou et du Dârfour qui aient été passablement explorées par les Européens. Tout le reste, à l'exception de quelques localités décrites d'après des renseignements plus ou moins vagues donnés par les pèlerins, les caravanes ou les indigènes, est entièrement ignoré.

» M. Raffenel, ne se dissimulant pas les dangers d'une entreprise aussi aventureuse et dans laquelle tant de généreux courages ont déjà succombé, avait pris d'abord la résolution de voyager aussi furtivement que possible, afin de ne point attirer sur lui la défiance ou la cupidité des indigènes; mais, d'après les renseignements qui lui sont parvenus sur certains peuples du Soudan, notamment sur les Fellatahs, que l'on dépeint comme une race paisible et dont les tribus s'étendent, disséminées çà et là, de la Sénégambie jusque dans le Dârfour, ainsi que l'ont d'ailleurs démontré Seetzen et Veter par leurs savantes recherches linguistiques, il a maintenant l'espoir d'être plus favorisé dans ses excursions qu'il ne l'avait préalablement espéré, et il part muni d'instruments de précision, peu nombreux il est vrai, mais avec lesquels il pourra du moins aborder diverses questions de géographie, de météorologie et de physique générale, qui ne manqueront pas de donner à son voyage un caractère remarquable d'utilité scientifique.

» Nous avions l'intention de présenter ici un aperçu des documents les plus authentiques et par conséquent les plus propres à faire apprécier à sa juste valeur l'état actuel de nos connaissances sur l'Afrique centrale; nous avions pour cet effet consulté les relations de tous les voyageurs qui ont déjà osé pénétrer dans cette mystérieuse partie du globe, les nombreux

mémoires qui sont résultés de ces tentatives plus ou moins fructueuses, et enfin les géographies spéciales où les faits qui nous occupent se trouvent développés et coordonnés de la manière la plus convenable : telle est notamment la *Géographie générale comparée* du célèbre Karl Ritter, laquelle a pour objet l'étude du globe terrestre dans ses rapports avec la nature et avec l'histoire de l'homme.

» Mais, ayant acquis depuis peu la certitude que M. Raffenel était lui-même parfaitement au courant de tous ces voyages et qu'il possédait d'ailleurs devers lui des renseignements et des itinéraires inédits dont il espérait tirer un grand secours, nous ne pouvons que l'inviter à mettre tous ces documents à profit, à les rectifier lorsque l'occasion s'en présentera, et à en étendre le domaine autant que son habileté et les circonstances de son voyage le lui permettront.

» L'art d'observer est le seul moyen d'acquérir des connaissances utiles; mais l'art de questionner est aussi l'art de s'instruire; et c'est pour ces motifs que nous avons mis à la disposition de M. Raffenel un tableau très-étendu des observations, des questions et des recherches à faire pendant le cours d'un voyage.

» Ce tableau, que nous devons à M. de Freycinet, nous a été d'une grande utilité dans nos expéditions de l'*Uranie* et de la *Coquille;* c'est un aide-mémoire que l'on ne peut se dispenser de consulter si l'on veut ne rien omettre d'essentiel dans la description d'un pays dont on désire faire connaître non-seulement la position, l'étendue, l'aspect, le climat et tous les produits, etc., mais aussi les mœurs, les usages, le caractère, l'industrie et la constitution physique, morale et politique des habitants.

» Les instructions de l'Académie rédigées pour le voyage de la *Bonite;* celles qui ont été adressées aux commissions scientifiques de l'Algérie et de la Morée; plusieurs rapports faits sur les voyages qui ont le plus contribué aux progrès des connaissances humaines; des instructions très-étendues, rédigées spécialement dans l'intérêt du voyage qui nous occupe, par notre savant confrère M. Jomard, au nom d'une commission choisie dans le sein de la Société de géographie; plusieurs relations de voyages; la *Géographie de l'Afrique* de Ritter et le *Traité de météorologie* de Kœmtz, sont également entre les mains de M. Raffenel, qui en profitera, nous en sommes certains, pour donner à ses propres recherches la clarté, l'étendue et la précision que nos connaissances actuelles nous font chercher avant tout dans les travaux de l'intelligence.

» Les instructions dont nous venons de parler sont trop étendues pour qu'il soit possible d'y rien ajouter. Nous nous bornerons donc à ne reproduire ici que quelques faits généraux sur lesquels il n'est peut-être pas hors de propos d'insister.

» *Traditions historiques.* — Les renseignements historiques qui pourront

être obtenus pendant de courts séjours seront nécessairement peu nombreux ; on doit espérer toutefois quelques notions intéressantes sur les circonstances qui ont accompagné l'époque de la découverte ou de la conquête du pays, sur les nations auxquelles il a successivement appartenu; les divers noms qui lui ont été donnés, leur étymologie, et les modifications que les conquérants ont dû apporter à l'état primitif des peuples.

» Clapperton a apporté de l'intérieur de l'Afrique un manuscrit arabe contenant une relation historique et géographique du royaume de Takrour, qui était gouverné à cette époque par le sultan Mohammed-Bello. Un cheik égyptien, Mohammed-el-Tounsy, a fait, il y a peu d'années, dans le Dârfour et le Ouadây, un voyage très-intéressant qui a été traduit par le docteur Perron, et qui vient d'être publié par les soins de M. Jomard. Ces documents sont précieux ; nous en possédons plusieurs du même genre dans nos bibliothèques. Espérons que M. Raffenel sera assez heureux pour en augmenter le nombre.

» *Gouvernement.* — C'est une question importante que de savoir quelle est la forme du gouvernement du pays; quelles sont les lois civiles et criminelles, l'état militaire et les finances, l'état habituel de paix ou de guerre, les causes connues des hostilités, les alliances entre les peuples, les traités de paix les plus remarquables, ceux de commerce conclus, soit forcément, soit par suite des avantages que l'État y trouve; quel est enfin le plan apparent de la politique.

» *Observations à faire sur l'espèce humaine.* — Les observations à faire sur l'espèce humaine sont très-développées dans le tableau que nous avons mis à la disposition de M. Raffenel. Il suffit de rappeler ici qu'elles portent principalement sur la constitution et les qualités physiques de l'homme ; sur les circonstances de la vie physique et domestique ; sur l'étendue de la population, la diversité des castes ; les mœurs, la religion, le caractère, les idiomes et les usages particuliers des peuples.

» *Industrie.* — Les questions relatives à l'agriculture, la chasse, la pêche, les arts et métiers, le commerce et les manufactures, ne manqueront pas sans doute de fixer l'attention de M. Raffenel, qui en connaît d'ailleurs toute l'importance.

» *Description générale du pays.* — M. Raffenel sait qu'il ne devra négliger aucun des moyens qui sont à sa disposition pour déterminer aussi exactement que possible la position géographique des principaux lieux qu'il visitera. Dans l'immense route en longitude qu'il veut parcourir, on ne compte guère que trois points dont la position ait été préalablement fixée ; ces points sont : Sakkatou, capitale du Haoussa ; Kouka, capitale du Bornou, et Kobey, l'une des principales villes du Dârfour. M. Raffenel fera connaître aussi la surface totale du pays, son degré de fertilité et la diversité de ses productions, puisés dans les trois règnes de la nature. Il fera des vues

sous forme de panoramas, sur lesquelles seront écrits les angles observés, soit avec la boussole, soit avec le cercle à réflexion. Il notera les inégalités du sol; la hauteur et la direction exactes ou présumées des montagnes; la profondeur des cavernes; le nombre des rivières, leur largeur et profondeur, la direction et la longueur de leurs cours; le nombre et la situation des ruisseaux, torrents, lacs, étangs, marais et cascades; les sources, fontaines, puits, et eaux thermales, dont il prendra la température. Les détails géologiques et minéralogiques, au point de vue géographique, auront au moins pour objet de constater si le sol est de première, de deuxième ou de troisième formation; si le terrain est d'alluvion ou s'il est volcanique; si les sables sont fins ou gros, quartzeux ou coquilleux; s'il y a des galets ou des poudings; quels sont la direction et l'angle d'inclinaison des couches stratifiées; si l'on trouve des coquilles, des madrépores, des plantes et des ossements d'animaux fossiles, dont on fera connaitre l'élévation au-dessus du niveau de la mer. On dira s'il y a des volcans éteints ou en activité, et aussi quelles sont les mines exploitées ou non exploitées, leur nature et leur plus ou moins grande richesse.

» *État physique.* — Il importe surtout de décrire avec soin l'état du vent et celui du ciel, l'aspect et la marche des nuages et des orages dans les différentes régions de l'atmosphère; la pluie, sa durée, son abondance; la rosée, la grêle, la neige, la glace, la brume, les brouillards et le mirage; puis les phénomènes tels que les éclairs et la foudre, les étoiles filantes et les globes de feu, les arcs-en-ciel, les halos, les couronnes, les parhélies, les parasélènes, la lumière zodiacale et les aurores polaires.

» L'étude des vents dans l'intérieur de l'Afrique semble promettre des faits curieux : il sera intéressant de noter leur température ainsi que la direction dans laquelle ils soufflent pendant la durée des tempêtes les plus violentes. On dit qu'au Bornou, et même dans le Dârfour, les vents du sud sont toujours les plus chauds : cela semblerait annoncer qu'il n'y a pas de hautes montagnes dans le midi de ces deux contrées, à moins qu'elles ne soient à une distance très-considérable vers l'équateur, et non pas sur le parallèle de 10° degrés de latitude nord, comme on le présume aujourd'hui.

» Tous les marins savent qu'il existe dans le tropique septentrional de l'Océan atlantique, un peu au nord de l'équateur, une zone de vents d'ouest dont les plus habiles savent très-bien profiter pour franchir la ligne équinoxiale le plus avantageusement possible. Ces vents exceptionnels, qui soufflent incessamment vers l'Afrique au lieu de suivre le cours ordinaire des vents alizés, ne peuvent être occasionnés que par une raréfaction considérable de l'air dans l'intérieur de ce continent. Quelle est la cause de ce phénomène? C'est là une question que nous posons à M. Raffenel, pour lui prouver combien nous comptons sur les observations hypsométriques qu'il fera durant son voyage.

» Si, comme nous l'espérons, M. Raffenel réussit à faire, en certains points de sa route, quelques séries complètes d'observations horaires du thermomètre à l'air libre, du baromètre et du thermomètre de ce dernier instrument, on connaîtra les lois que suivent les périodes diurnes de la température et de la pression atmosphérique, au fur et à mesure que l'on s'éloigne du bord de la mer pour pénétrer dans l'intérieur de l'Afrique, et l'on trouvera d'ailleurs dans ces précieux documents le moyen de tirer parti de toutes les observations isolées qui seront sans doute très-nombreuses durant le cours de cette campagne.

» Nous rappellerons aussi à M. Raffenel qu'il a un excellent moyen d'obtenir la température diurne, en l'observant à deux heures homonymes de la journée, comme, par exemple, à huit heures du matin et à huit heures du soir; et que, s'il fait usage du procédé extrêmement simple de M. Boussingault, qu'il trouvera décrit dans les instructions rédigées pour la *Bonite*, il aura immédiatement en chaque point la température moyenne annuelle du lieu d'observation. Ces documents sont vivement désirés, mais ils ne dispensent pas d'observer les températures extrêmes *maxima* et *minima* de la journée : ces dernières sont d'un intérêt capital.

» Les indications barométriques et thermométriques prises, aussi souvent que possible, vers l'heure de midi, et celles qui résulteront de l'appareil à ébullition de notre confrère M. Regnault, auront aussi un degré d'utilité très-remarquable; car elles feront connaître si le relief de l'Afrique, pris dans sa plus grande étendue en longitude, présente, comme nous sommes portés à le croire, des élévations et des dépressions considérables relativement au niveau de l'Océan. MM. Rochet d'Héricourt et le docteur Beck ont trouvé, par des procédés différents, que le lac Salé, qui est à 15 milles du rivage de la mer Rouge et entouré de tous côtés de volcans éteints de 5 à 6 mètres d'élévation, était à environ 200 mètres au-dessous du niveau de la mer. Il n'est pas probable qu'il en soit ainsi du lac Tchad, à en juger du moins d'après les belles recherches auxquelles M. Jomard s'est livré avec une profondeur de raisonnement qui semble devoir exclure toute objection à cet égard; mais il ne paraît pas impossible que le fait relatif au lac Salé ne soit plus commun qu'on ne le pense.

» M. Arago rapporte, dans sa Notice sur le tonnerre (voir l'*Annuaire du Bureau des longitudes pour l'an* 1838), quatre faits relatifs aux petits nuages isolés qui, sous un ciel pur, laissent échapper la foudre. A ces faits nous pouvons en ajouter un cinquième, dont nous avons été témoin. Étant, en 1818, entre les îles de Timor et d'Ombay, nous vîmes un soir un petit nuage blanc qui tout à coup lança la foudre de tous les côtés; il montait avec lenteur malgré la force du vent, et il se trouvait isolé à une grande distance de tous les autres nuages, qui paraissaient comme fixés à l'horizon. Ce petit nuage était rond et pouvait occuper en surface une

étendue égale à la surface apparente du soleil. De tous ces points s'échappaient des éclairs en zigzag et une multitude de détonations successives imitant parfaitement le bruit de la mousqueterie de tout un bataillon auquel on aurait commandé de faire feu à volonté. Ce phénomène, que nous n'avons vu que cette seule fois, ne dura pas moins d'une demi-minute, et le nuage disparut complétement avec la dernière détonation. Si M. Raffenel est témoin de ce singulier et rare phénomène, il sera le sixième qui l'aura observé.

» *Observations astronomiques.* — Nous donnons dans une notice annexée à ces instructions diverses méthodes promptes et faciles à l'aide desquelles M. Raffenel pourra, en se servant de la boussole nivelatrice qui lui a été confiée, obtenir simultanément, en chaque point de la route, la latitude du lieu de la déclinaison magnétique. Néanmoins, nous lui recommandons de toujours recourir au cercle à réflexion de Borda, et à l'horizon artificiel dans les stations principales de son voyage, où les observations ne seront jamais ni trop exactes, ni trop multipliées.

» Si M. Raffenel peut observer la longitude en plusieurs points de l'intérieur de l'Afrique, il rendra un grand service à la géographie; car, dans la zone qu'il va parcourir, il n'y a, ainsi que nous l'avons dit plus haut, que trois villes dont la position soit à peu près connue. Les distances de la lune au soleil, aux étoiles et aux planètes; les occultations d'étoiles et les éclipses des satellites de Jupiter, observées avec soin, auront une grande valeur; mais à défaut d'observations absolues, M. Raffenel pourra du moins prendre des angles horaires et faire usage de son chronomètre, dont il a les moyens d'obtenir l'état et la marche diurne aussi souvent qu'il le jugera convenable.

» Indépendamment de la notice ci-jointe, nous avons dressé pour M. Raffenel, mais pour le cas seulement où il ne pourrait pas observer la déclinaison de sa boussole, un tableau dans lequel les déclinaisons magnétiques, pour toute la partie de l'Afrique comprise entre l'équateur et le 30e degré de latitude nord, sont présentées de 5 en 5 degrés de latitude et de longitude. Ce tableau sera d'autant plus nécessaire pour la correction provisoire des routes et des relèvements, que la déclinaison varie d'une manière notable, d'un lieu à l'autre, dans toute cette partie du globe. »

Botanique. — M. **Gaudichaud**, *rapporteur.*

« M. Raffenel, dans un premier voyage fait en 1843 et 1844, dans l'intérieur du Sénégal, voyage qui avait principalement pour objet la reconnaissance du cours de la rivière Falémé et l'exploration des mines d'or de Kéniéba, dans le Bambouk, s'est pour ainsi dire familiarisé aux fatigues, aux privations et aux dangers de ces sortes de pérégrinations aventureuses.

» M. Raffenel étant maintenant en quelque sorte éprouvé par le plus rude et peut-être le plus dangereux des climats, tout doit nous porter à espérer qu'il résistera de même à ceux des régions de l'Afrique qu'il se propose de parcourir, puisque, d'après son itinéraire, ces régions sont situées, à quelques degrés près, par les mêmes latitudes.

» Si M. Raffenel avait fait une étude plus spéciale de la botanique, et s'il ne se proposait qu'une exploration ordinaire dans une contrée limitée du contour de l'Afrique, par exemple dans la Sénégambie, la tâche que l'Académie nous a confiée à son égard serait facile à remplir, puisqu'il nous suffirait de lui tracer une esquisse rapide de la végétation de ce pays, de lui signaler les points essentiels sur lesquels il serait utile de diriger ses investigations, et enfin de lui indiquer les nombreux végétaux sur lesquels nous manquons de renseignements convenables ou qui sont encore mal représentés dans nos vastes collections.

» Mais non-seulement M. Raffenel, qui jusqu'à ce jour n'a pu s'occuper que très-accessoirement de la botanique, n'est pas encore assez avancé dans l'étude des classes, des familles et des genres, pour que nous puissions lui désigner convenablement, c'est-à-dire par les noms et par les caractères botaniques essentiels, les documents qui nous manquent encore sur quelques végétaux intéressants de la Sénégambie; mais, de plus, il part avec le dessein bien arrêté de traverser, dans sa grande largeur, tout le continent africain, et par conséquent de visiter des contrées dont les productions végétales sont presque entièrement inconnues et plus que suffisantes pour fixer son attention.

» Relativement à la Sénégambie, d'où il va s'aventurer vers des pays nouveaux, nous sommes maintenant assez riches en plantes de cette terre pour qu'il ne soit pas même nécessaire de les recommander à un naturaliste passager, qui, devant porter ses regards beaucoup plus loin, ne pourrait naturellement les étudier que d'une manière superficielle.

» En effet, nous possédons presque tous les herbiers des savants botanistes français : spécialement, parmi les modernes, ceux de MM. Perrottet, Le Prieur, Heudelot, etc. Les collections de ce dernier voyageur, qui a étendu ses explorations jusqu'à Galam, à la Falémé, au Fouta-Djallon et aux bords de la Gambie supérieure, nous ont fait connaître dans leurs moindres détails, et, sans nul doute, à peu d'espèces près, toutes les richesses végétales de ces contrées.

» Nous conseillons donc à M. Raffenel de ne pas trop s'attacher, à moins toutefois de circonstances particulières ou de longs séjours obligés dans des localités favorables, aux productions végétales de nos possessions de cette partie de l'Afrique, s'il ne veut s'exposer à recueillir des plantes connues ou que nous avons déjà.

» Ce ne sera qu'à partir de Bakel ou des bords de la Falémé, qu'il a

précédemment visités et qu'il connait bien, que devront commencer ses études suivies de botanique, s'il veut avoir des chances certaines de rencontrer des espèces intéressantes ou nouvelles.

» Au delà de ce point, vers le centre de l'Afrique et jusqu'à la proximité de l'Égypte, de la Nubie ou de l'Abyssinie, à l'exception de ce que le major Denham et le capitaine Clapperton ont rapporté de leurs collections et de celles du regrettable docteur Oudney (1), dont le célèbre Robert Brown nous a dévoilé la nature (2), et de quelques rares plantes du Dârfour et du Kordofan, recueillies par MM. Rüppel, Hey, Kotschy, etc., tout nous est à peu près inconnu, nous manque absolument, et, dès lors, sera digne de son intérêt et de ses soins.

» Ne pouvant rien indiquer de spécial à M. Raffenel sur la végétation de ces vastes contrées inexplorées ou à peine entrevues sur quelques points du centre de l'Afrique, nous nous bornerons à lui recommander :

» 1° D'étudier particulièrement les grands arbres, ceux surtout qui, par leur nombre dans chaque localité, par leur aspect particulier ou par des caractères saillants et essentiels, lui paraitront donner un cachet spécial aux contrées diverses qu'il traversera, et serviront un jour de jalons ou peut-être même de base à la géographie botanique de ce continent;

» 2° Rechércher avec beaucoup d'attention les végétaux employés dans le commerce, les arts et la médecine des indigènes, spécialement ceux qui produisent des gommes, des résines, des huiles fixes ou volatiles, les matières textiles, tinctoriales, etc., et, avant tout, les plantes usuelles, cultivées ou non cultivées, formant la base de la nourriture des peuples sédentaires de ces contrées; ce qui le conduit naturellement à connaitre la nature, l'étendue et l'état actuel de leur agriculture;

» 3° Enfin, il s'attachera d'une manière particulière à recueillir les documents propres à nous éclairer sur les ressources alimentaires végétales des tribus nomades, sur les plantes vénéneuses qui servent à empoisonner leurs flèches, leurs lances, etc.

» Nous appellerons encore l'attention de M. Raffenel : 1° sur le *bassia Parkii*, arbre de la famille des sapotacées, dont les grains fournissent le beurre dit de Galam, et dont on n'a encore vu que les feuilles et les semences; arbre qui provient non des bords du fleuve Sénégal, comme son nom français semblerait l'indiquer, mais de ceux de la Gambie, où il est connu sous celui de *sheu-toulon;* 2° sur les végétaux monocotylés ligneux des régions centrales, tels que les palmiers, et notamment les dattiers, qui doivent offrir de nombreuses espèces ou variétés; les *dracæna*, qui sans nul doute sont dans le même cas; les pandanées, et spécialement, parmi

---

(1) On a perdu la plus grande partie des plantes de ce voyage.

(2) R. Brown, *Observ. plant. of centr. Afric.*, etc.

celles-ci, l'espèce très-curieuse que les peuples des bords de la Gambie nomment *faudiané,* et dont les fruits, au dire de l'infortuné Heudelot, possèdent la singulière faculté de s'enflammer à l'époque de leur maturité.

» Nous ne possédons encore que les fleurs femelles ou plutôt les jeunes fruits de ce végétal (1) qui est certainement dioïque, et dont il est bien à désirer que M. Raffenel puisse étudier ou même, s'il est possible, nous apporter les fleurs mâles.

» M. Raffenel se proposant de faire des recherches générales sur les idiomes divers des peuples de l'Afrique, il n'est certainement pas besoin de lui demander de noter avec le plus grand soin les noms indigènes des plantes de toutes les localités qu'il aura l'occasion de visiter, de celles surtout sur lesquelles il pourra nous donner d'utiles indications.

» Enfin, M. Raffenel, guidé par ses goûts dominants pour la géologie, ne négligera, sans nul doute, pas plus les fossiles végétaux que ceux de l'autre règne organique; car il sait que tous sont dignes du plus haut intérêt.

» Dans des notes particulières que déjà, depuis quelques mois, nous avons fournies à M. Raffenel, nous lui avons enseigné à distinguer nettement, à décrire et à figurer les parties des fleurs et des fruits, à dessécher et à conserver les plantes, les graines, etc.

» Cet intrépide voyageur est donc aujourd'hui assez convenablement préparé pour que, les circonstances le favorisant, on puisse espérer de son voyage de nombreux, utiles et précieux matériaux pour la science.

» Nous ne terminerons pas cette note sans prier l'Académie de nous permettre d'offrir à M. Raffenel, que depuis longtemps nous connaissons personnellement, les vœux que nous formons pour sa grande et courageuse entreprise. »

M. *Cordier,* un des commissaires désignés, a déclaré que les observations qu'il pourrait recommander à l'attention de M. Raffenel sont toutes indiquées dans une instruction générale rédigée par MM. les professeurs du Muséum, et imprimée par ordre de l'administration. Un exemplaire sera remis au voyageur.

---

(1) Voyez *Heterostigma heudelotianum*, dans les galeries phytologiques du Muséum de Paris; et Gaudichaud, voyage de la *Bonite, Botanique,* pl. XXV, fig. 15 à 31.

NOUVEAU VOYAGE

DANS LE

PAYS DES NÈGRES.

CHAPITRE PREMIER.

Départ de France. — Cadix et Séville. — Les Canaries. — A qui appartient l'honneur de la première occupation de ces îles. — Le village de Guet'ndar. — Singulière manière d'y prendre terre. — Saint-Louis du Sénégal. — Description de cette ville. — Embarras qu'on éprouve pour s'y loger. — Exposé des motifs qui m'ont déterminé à entreprendre le voyage. — Plan général d'exécution.

Il n'est pas de voyage, si court qu'il soit, qui ne demande des préparatifs. Mais quand il s'agit de parcourir un pays sans aucune ressource, dans lequel la monnaie et le papier, ces deux éléments d'échange des nations civilisées, sont remplacés par des marchandises destinées à satisfaire les bizarres fantaisies de plus de vingt peuplades; quand, en outre, le voyage peut durer trois, quatre et même cinq ans, c'est une véritable expédition, et s'y préparer n'est pas chose facile.

Je me croyais prêt, cependant, lorsque j'eus terminé l'achat des nombreux objets de tout genre que je jugeai indispensables pour une si longue absence; mais de fâcheuses circonstances m'obligèrent à des

courses répétées pour trouver un bâtiment. Par une sorte de fatalité. tantôt sa destination était changée au moment où j'atteignais le port. tantôt c'était un départ précipité qui venait contrarier mon impatience et m'obligeait à reconduire ailleurs mes lourds bagages. Commencées au mois de mai 1846, ces pérégrinations ne cessèrent qu'au mois d'août de la même année.

Le 9, j'appareillai enfin de la rade de Brest avec la corvette à vapeur *l'Élan*, qui portait au Sénégal un nouveau gouverneur, M. le capitaine de corvette de Grammont. On devine mes impressions : elles étaient à la fois gaies et tristes. La pensée que bientôt. enfant perdu de la civilisation, j'allais affronter un climat meurtrier et braver les inévitables dangers d'un voyage accompli chez des peuples barbares et fanatiques, me rendait plus enthousiaste encore que joyeux. Ma tristesse était de laisser après moi des amitiés éprouvées. des affections de famille, et peut-être de voir pour la dernière fois la terre natale.

L'Élan était commandé par M. Lelieur de Ville-sur-Arce. et portait. outre le gouverneur et sa famille. un certain nombre de passagers. On remarquait parmi eux M. le lieutenant-colonel Caille. commandant supérieur des postes militaires du fleuve; M. de Percin. procureur du roi à Saint-Louis; une dame allant rejoindre son mari. officier d'infanterie de marine, et plusieurs autres personnes distinguées.

Nous fûmes, en partant, favorisés par un temps magnifique qui nous conduisit, en cinq jours, dans la belle rade de Cadix. où la corvette devait s'arrêter pour prendre du charbon. Une relâche. quelle qu'elle soit. est ordinairement la bienvenue, parce qu'elle rompt la monotonie de la vie de bord; mais une relâche en Espagne est un événement qui toujours épanouit les plus sombres visages. N'en déplaise d'ailleurs aux *mangeurs d'écoutes de foc* (1), un bâtiment n'a rien qui charme. et le passager, fût-il du métier. y est complétement dépaysé. On a beau faire pour lui rendre la vie douce, toujours il trouve que les heures qui séparent le lever du coucher sont lentes à s'envoler; toujours il souffre de n'avoir pas un pauvre petit coin pour être seul et songer. si l'envie lui en vient. Il est bien entendu que cette remarque générale n'est pas une critique déguisée. Les officiers de *l'Élan*. je tiens particulièrement à le dire, surent s'acquitter des devoirs de l'hospitalité avec une rare affabilité et une courtoisie dignes d'éloges.

---

(1) Qualification ironique donnée aux marins qui affectent d'aimer leur état avec passion.

A Cadix je mis le temps à profit. Dès le lendemain de mon arrivée, je pris passage, avec plusieurs de mes compagnons, sur le bateau à vapeur espagnol qui fait les voyages de Séville, pour aller visiter cette merveille des Espagnes chantée par tous les poëtes. Séville mérite son nom. Oui, vraiment, c'est bien une merveille, non par la régularité et le grandiose de ses constructions, car la riche demeure s'y trouve près de la pauvre masure, dans la même rue mal pavée; mais par un je ne sais quoi qui parle à l'imagination. Il faut dire aussi que le ciel est bien beau et les parfums bien suaves, parfums d'orangers, de jasmins, de citronniers, de roses, qui montent au cœur et à la tête et vous enivrent malgré vous. Tout est poésie sur cette terre de femmes, de fleurs et de palais, de fontaines monumentales, de mosquées changées en églises; tout, depuis la magnificence orientale, accumulée avec une prodigalité que le temps et les révolutions ont respectée, et qui rappelle mille souvenirs de chevalerie et d'amour, jusqu'aux vulgaires détails de la vie.

En posant le pied sur ce sol embaumé, on est pris d'une sorte de vertige, on est comme transfiguré; on subit un charme indicible qui donne aux objets les plus simples une forme distinguée, une couleur, presque une voix. Le monument aux arcs surbaissés, aux vitraux colorés, qu'éclaire un soleil splendide; la *Giralda* fameuse, aux formes élancées, qui scintille comme une armure d'or; le jet d'eau ignoré qui lance brusquement vers la nue ses belles gerbes d'argent; tout cela est sublime, tout cela élève l'âme et la tient suspendue. Mais ce qui saisit d'une façon plus intime, ce qui touche, en un mot, ce sont ces mille riens qui disent les mœurs d'une nation : c'est l'échoppe du glacier en plein vent dont les appels joyeux attirent les chalands; c'est le plat d'étain qui sert d'enseigne au barbier, au barbier de Séville, entendez-vous? et que balance capricieusement la brise du soir; c'est un muletier qui a la tournure d'un roi; une femme du peuple qui parle comme une duchesse; c'est la tenture que mettent dans les rues les habitants pour abriter des feux du jour le passant forcé de sortir; un *Velasquez* dans une *confiteria*; un *Moralès*, un *Murillo* dans la boutique d'un figaro à un réal; enfin, c'est cette senteur de la terre, ce parfum des Espagnes que les matelots respirent avec tant de bonheur quand, au retour d'un long voyage, le vent l'apporte à leur navire.

Le temps passe vite dans un pareil lieu. Les églises, les couvents, l'*Alcasar*, étalèrent tour à tour leurs mystérieuses richesses à nos yeux éblouis. Les églises surtout, déjà si riches en tableaux, en statues, en

sculptures, étaient encore plus riches en ornements consacrés au culte. Les moines et les prêtres nous montrèrent avec orgueil leurs lourds ostensoirs d'or ciselé, incrustés de pierres précieuses, leurs grands chandeliers d'argent massif, leurs croix, leurs châsses, leurs autels, leurs tombeaux, débris fastueux d'une splendeur perdue. L'une des curiosités qu'on montre aux étrangers est la maison qu'occupait Pilate quand il était proconsul en Espagne ; elle est semblable, disent les *ciceroni*, à celle qu'il occupait en Judée.

Nous vîmes aussi un combat de taureaux, cette récréation suprême du peuple espagnol. Le dirai-je? je n'ai pas de goût pour ce genre de spectacles, et si je n'avais craint de provoquer autour de moi des marques d'indignation, je me serais éloigné avec horreur de cette arène de mort que l'homme, le cheval, le taureau, rougissaient de leur sang. Certes on y rencontre de fortes émotions, mais elles ressemblent trop à celles qu'on éprouve en assistant à l'exécution d'un condamné.

Nous revînmes à Cadix par le Guadalquivir, fleuve poétique dont le nom emprunté à l'arabe signifie le grand fleuve (Oued el Kebir). Si l'on ne connaissait l'imagination exaltée des Orientaux et des Espagnols, leurs dignes émules, on ne se rendrait pas compte de ce nom pompeux en examinant les eaux bourbeuses du Guadalquivir et ses rivages arides.

Quand *l'Élan* eut embarqué son charbon, nous levâmes l'ancre pour la laisser retomber, trois jours après, dans la rade foraine de Las Palmas, capitale de la Grande-Canarie.

Ce n'était plus Cadix, encore moins Séville; mais c'était aussi une ville espagnole, et à ce titre nous lui devions un hommage. Vue du mouillage, Las Palmas développe, dans une étendue médiocre, sa ligne de maisons de briques rouges. La verdure manque à l'œil, qui n'a pour point d'appui qu'un fond de montagnes arides et volcaniques.

Je note en passant que la priorité d'occupation de l'archipel des Canaries appartient à un gentilhomme normand, Jehan de Béthancourt, qui partit de Normandie pour en faire la conquête au commencement de l'année 1402. Avant cette époque, cet archipel n'avait point été occupé, bien qu'il fût depuis longtemps connu des Génois, des Espagnols et d'autres *cursaires* de mer, ainsi que s'expriment les aumôniers de Jehan dans leur chronique.

Les mœurs des Canariens ont quelque chose de particulier ; on sent que c'est un passage, une transition d'un monde à l'autre. Ce n'est plus l'Espagne; ce n'est pas encore l'Afrique.

En quittant la Grande-Canarie, nous continuâmes à jouir d'un temps délicieux. Le baptême du tropique vint rompre un instant la monotonie de la traversée. Tout le monde connaît les bouffonneries de cette journée si chère aux marins, si remplie d'effroi pour les passagers et les passagères. La cérémonie se passa avec calme, avec trop de calme peut-être : les passagers ne reçurent que la goutte d'eau dans la manche, et les matelots firent bonne collecte. Les acteurs manquaient complétement de cette verve populaire, dont l'absence se fait remarquer avec d'autant plus de regret qu'on a mieux gardé le souvenir du cachet original que portaient, il y a seulement vingt ans, ces sortes de divertissements. Les pompes à incendie, la farine, la suie des chaudières, les dimensions exagérées de l'astrolabe et des faux-cols des acteurs firent seuls les frais de cette fête de bord. Je ne sais à quoi attribuer la disparition des loustics de gaillard d'avant, et des vieux conteurs à qui j'entendais raconter, à mes débuts dans la marine, les merveilleuses histoires du Voltigeur hollandais et du grand Chasse.... diable.

Le 27 août, nous essuyâmes, pour la première fois, du mauvais temps en approchant des basses terres du Sénégal. C'était un coup de vent de sud-ouest, assez fort pour qu'un voyageur moins familier que moi aux choses de la mer pût, sans engager sa conscience, le décorer du nom de tempête et en faire le thème d'un de ses chapitres les plus émouvants. La grosse mer et la violence du vent nous obligèrent à gagner le large.

Nous eûmes même la crainte que la durée de ce coup de vent nous tînt plusieurs jours éloignés de la côte ou devînt, en rendant la barre impraticable au petit bateau à vapeur de la colonie qui devait venir nous prendre à bord de *l'Élan*, un obstacle sérieux à notre entrée dans le fleuve. Mais cette crainte ne se réalisa pas ; car le lendemain, 28, dix-neuf jours après notre départ, ce qui, défalcation faite de six jours de relâche, donne à notre traversée la courte période de treize jours, nous laissâmes tomber notre ancre devant Guet'ndar, village nègre situé en face de l'île de Saint-Louis, sur l'étroite langue de sable qui sépare le fleuve de la mer.

La ville de Saint-Louis, qui occupe plus des trois quarts de la superficie de l'île de ce nom, présente un point de vue d'un très-bel effet, quand on l'examine du mouillage de Guet'ndar. Ses maisons blanches, garnies de terrasses, son hôpital, son hôtel du Gouvernement, avec sa façade et son haut pavillon, ses deux belles casernes

qui forment deux côtés de la place où cet hôtel s'élève, tout cela donne à Saint-Louis un aspect plus imposant que joli. Malheureusement ces teintes blanches, réfléchissant un soleil ardent, lassent le regard : et c'est en vain qu'il interroge l'espace pour lui demander un peu de verdure . il n'y en a pas à Saint-Louis. Quelques arbres, mal venus dans un sable marin, et dont le feuillage triste atteste la langueur, voilà la végétation du Sénégal ; car ce n'est pas seulement Saint-Louis qui manque de verdure, c'est toute l'étendue des deux rives du fleuve que l'œil peut embrasser.

Nous étions donc mouillés en face de la ville de Saint-Louis, et si près, que nous pouvions à la longue-vue reconnaître les personnes ; mais nous n'y étions pas débarqués. Il fallait, pour cela, ou redescendre sept lieues dans le sud, à la barre qui forme l'entrée du fleuve, et le remonter ensuite l'espace de sept autres lieues sur un autre navire, car *l'Élan* calait trop d'eau pour franchir cette barre ; ou bien braver le passage de Guet'ndar et se résigner à être vomi sur la plage comme le monstre d'Hippolyte.

Rien de simple d'ailleurs pour des hommes que ce débarquement, même pour des hommes qui ne savent pas nager : mais pour des femmes et pour un gouverneur, la chose était plus difficile. Sans doute, dans les grandes circonstances, les femmes savent montrer une intrépidité à rendre jaloux les hommes les plus braves : mais survienne le plus léger dérangement de toilette, une situation grotesque compromettant leurs grâces naturelles, et le cœur défaillit à ces énergiques natures. Or, il y avait certitude que les lames de Guet'ndar causeraient beaucoup de ces perturbations.

C'était bien autre affaire pour le gouverneur. Qu'on se représente un personnage grave et sérieux, comme tout gouverneur doit l'être, roulant sur la grève comme un galet en compagnie de sa malle et de son cuisinier, et prenant en cet équipage possession de son empire : et l'on conviendra que cette manière de voyager prête peu aux honneurs militaires et aux harangues officielles.

Mais tout le monde fut d'avis que ce n'étaient là des difficultés que pour des âmes vulgaires, et comme il n'y en avait pas à bord de *l'Élan,* on se décida incontinent à entreprendre ce voyage aventureux. Les canots de la corvette furent armés, et bientôt hommes, femmes et enfants entrèrent dans les pirogues qui les attendaient sur la barre. Les piroguiers imprimèrent à leur frêle navire le mouvement rapide qui devait leur faire franchir les premières lames ; puis vint le moment

suprême où chacun se trouva comme plongé dans un gouffre et entouré de tous côtés par des masses d'eau qui grondaient sur sa tête, menaçantes et écumeuses ; puis on prit terre dans un désordre et un pêle-mêle inexprimables, les uns par la tête, les autres par le ventre, peu par les pieds.

Saint-Louis est un étrange pays. On se figure peut-être qu'une fois arrivé, il ne reste plus qu'à confier ses bagages à un commissionnaire et à suivre un garçon d'hôtel. Pas du tout : il n'y a pas d'hôtel à Saint-Louis, et les nouveaux venus sont hébergés par leurs amis. — Et quand on n'a pas d'amis ? — La chose est également toute simple : quand on n'a pas d'amis, on va à l'hôpital, où des lits sont toujours préparés pour la circonstance ; et l'on y reste jusqu'à ce qu'on ait trouvé.... une chambre vide. Je dis une chambre vide, parce qu'il n'y a pas non plus de chambres meublées à Saint-Louis, ou du moins il en existe en si petit nombre que c'est un grand hasard d'en trouver une vacante.

Tel est l'usage, et quelque singulier que cela puisse paraître, personne ne s'en plaint. Il est vrai qu'on pratique généreusement l'hospitalité au Sénégal, et que chacun finit par trouver bon lit et bonne table. Je fus reçu par M. B...., qui s'acquitta de ce soin avec une cordialité qui m'a pénétré de gratitude.

J'étais donc sur cette terre d'Afrique où m'appelait je ne sais quelle voix intérieure. Ce qui m'y amenait, ce n'était pas, comme beaucoup le pensaient alors, le stérile orgueil de faire faire un peu de bruit autour de mon nom. Mon orgueil, mon ambition souveraine, c'était de préparer quelque bien dans cette contrée barbare et d'en faire profiter mon pays. Je ne me dissimulais pas les difficultés qui m'attendaient ; je les avais mûrement étudiées, froidement calculées ; et cependant elles ne m'arrêtaient pas ; elles ne m'arrêteraient même pas aujourd'hui, tellement est grande encore ma foi dans le succès, succès éloigné qui fera la gloire d'hommes encore à naître, mais succès certain, tant que Dieu mettra sur la terre des âmes généreuses et des cœurs résolus.

Mon itinéraire est assez connu pour que je me dispense d'en parler. Ceux qui ont pris intérêt à mon entreprise n'ignorent pas, d'ailleurs, qu'elle avait reçu l'approbation de l'Académie des sciences, du Dépôt des cartes et plans de la marine, de la Société de géographie ainsi que des cinq départements ministériels qui avaient bien voulu contribuer aux frais de mon voyage. Mais si je crois inutile de reproduire ici le

plan de mon expédition, il n'en est pas de même des motifs qui m'ont déterminé.

Au mois de juillet 1846, quelques jours avant de quitter Paris, j'entendis une personne qui disait : A quoi bon entreprendre un pareil voyage? Si cette personne s'était adressée à moi, je lui aurais répondu :

Je vais en Afrique, parce que j'ai la ferme conviction que ses habitants peuvent recevoir des Européens une direction utile. La direction à donner aux Africains est une direction religieuse, industrielle et commerciale.

Le nègre est plongé dans la barbarie; il semble frappé de réprobation; il est esclave et ne sent pas ses fers; il ne comprend pas qu'en ses mains inhabiles se perdent d'incalculables richesses; il est fier et défiant, défiance et fierté du sauvage qui arrêteront toujours son premier pas vers nous. Il faut donc aller à lui. Mais il nous repoussera, me crie-t-on. Eh bien, s'il nous repousse, il faudra s'avancer de nouveau.

Chaque peuple a eu son ère de barbarie; mais Dieu en a toujours marqué la durée. Il me semble que le temps est proche pour les nègres, et que c'est à la France qu'est réservée la gloire d'en préparer l'avénement.

Ainsi, que cela soit bien établi, je partais pour la grande traversée de l'Afrique, conduit par l'espérance d'être suivi par d'autres dans cette voie difficile. Peu m'importait d'y rester. Les résultats immédiats de l'entreprise pouvaient être nuls au point de vue des intérêts positifs; mais ils pouvaient aussi être féconds; et c'est ainsi, sans doute, que pensait le gouvernement qui m'envoyait, puisqu'il m'allouait des subventions dépassant 35,000 fr. Quant à son exécution matérielle, les explications qui précèdent doivent suffire pour convaincre que je ne songeais pas à imiter Caillié et à prendre, comme lui, un travestissement.

Je voulais aborder l'Afrique à visage découvert, sans cacher ma nationalité, sans déguiser ma religion. Je voulais même plus : je tenais à paraître en Afrique avec des bagages, me disant que si je travaillais à une régénération, certaine pour moi, incertaine pour beaucoup, je devais aussi favoriser la satisfaction de tous les intérêts matériels qui ne seraient pas nuisibles à ces grands projets. On saisit sans doute les avantages que je comptais tirer de mes *impedimenta*. J'y voyais une belle question commerciale à résoudre. Et n'était-il pas évident que si je réussissais à porter mes bagages seulement jusqu'à Sègo, j'avais démontré que les caravanes européennes parties du Sénégal pouvaient conduire leurs marchandises jusqu'au Niger?

J'ai été, mes amis le savent, vigoureusement attaqué sur ce point. Au Sénégal comme en France, on ne m'a pas compris ou on n'a pas voulu me comprendre.

Dans une conception de ce genre, il faut pourtant laisser quelque liberté à celui qui l'exécute. La prudence, en pareille matière, est rarement une bonne conseillère. Mais, dira-t-on, vous repoussiez les leçons de l'expérience et les conseils des hommes compétents qui vous avertissaient que vous vous exposiez à être tué pour être plus facilement dépouillé.

Je réponds à cela que si j'avais tenu compte des leçons de l'expérience et écouté ses conseils, je ne serais pas parti pour l'Afrique.



COSTUMES DE SAINT-LOUIS

T. II, p.

CHAPITRE II.

Séjour à Saint-Louis. — Un chef de pèlerins se propose à m'accompagner. — Il ne tient pas sa parole. — Inondation qui retarde mon départ. — Le fleuve. — Arrivée à Bakel. — La traite au Galam. — Quelques détails sur le commerce.

Dès mon arrivée, je me mis en campagne, par les rues sablonneuses de Saint Louis, pour recruter le personnel qui devait former mon escorte. Je n'avais encore trouvé que deux hommes, quand j'appris qu'une caravane de pèlerins, dont le chef était dans l'île, se formait au Rio-Nuñez pour aller, selon la coutume mahométane, offrir leur pieux hommage au tombeau du prophète.

On insista si vivement auprès de moi pour me déterminer à profiter de cette occasion, que je me laissai gagner. Ce n'était plus sans doute le plan d'exécution que j'avais conçu; mais, en tenant compte de la vénération accordée, par les vrais croyants, aux pèlerins qui vont à la Mecque, c'était un voyage offrant de si grandes chances de succès, qu'il y eût eu de ma part plus que de l'entêtement à ne pas l'entreprendre. D'un autre côté, mon déplaisir (il y en a toujours à renoncer à ses plans) se trouvait considérablement amoindri par la nécessité qui

m'était faite de rester, en plusieurs points principaux, dans les conditions de mon programme : me faire passer pour nègre était en effet chose impossible; et, vu la couleur de mes yeux et de mes cheveux, prendre le travestissement arabe qu'on me conseillait ne semblait pas moins impraticable. J'acceptai donc, consolé par la pensée que je ne pouvais accompagner les pèlerins qu'en conservant ma double qualité de chrétien et de Français.

Leur chef m'avait fait bon accueil; il s'engageait à tout arranger avec ses compagnons, et ne doutait pas du succès. Il applaudissait surtout à ma détermination de rejeter toute feinte, moyen dangereux, disait-il, qui trompe rarement et compromet toujours.

J'avoue qu'oubliant les mœurs nègres, je m'abandonnai de bonne foi aux promesses du pèlerin, et je ne saurais dire combien de temps eût duré mon illusion, si un ami ne m'eût à propos rappelé le caractère fourbe et versatile des nègres mahométans. J'étudiai mon homme, et bientôt je découvris que jamais il n'avait eu l'intention de tenir la parole qu'il m'avait donnée.

Je revins, dès lors, à l'exécution pure et simple de mon plan primitif, et m'occupai de suite à chercher du monde pour m'accompagner. La conduite du pèlerin, en me rendant plus circonspect, me servit à échapper à de nouvelles tromperies.

Je fis mes préparatifs, complétai mes achats, et, six semaines après mon débarquement, j'étais en mesure de partir avec une escorte composée d'un petit nombre d'hommes d'élite, liés à mon entreprise par un acte en bonne forme, qui leur assurait, en cas de réussite, une bonne récompense pécuniaire, indépendamment d'une solde mensuelle fort élevée qu'ils avaient exigée.

Mon départ se trouva arrêté par le débordement du fleuve. Les terres, dans une immense étendue, étaient couvertes de plusieurs mètres d'eau. Les rives du Sénégal, dont l'élévation est, en certains endroits, de 7 à 8 mètres, avaient partout été franchies. Les villages qui bordent le fleuve, les postes militaires de Richard-Toll, Dagana, Bakel, établis dans des lieux choisis pour échapper aux débordements ordinaires, étaient complétement noyés; le pays ressemblait à une vaste mer.

Saint-Louis même ne fut pas épargné, et bientôt il ne resta de sec que la place du Gouvernement. Les rues étaient devenues des rivières; dans les principales, les communications avaient lieu à l'aide de planches posées, en manière de trottoir, sur des pieux placés le long

des maisons; ailleurs, on allait et venait dans des chaloupes, des canots, des pirogues, voire même des charrettes traînées à bras par les nègres.

C'était un spectacle si étrangement nouveau, qu'on oubliait volontiers les craintes qui agitaient les habitants pour ne penser qu'aux bizarres nécessités de la situation. Il est, en effet, peu commun de héler, pour sortir de chez soi, un bateau qui vient vous prendre dans votre chambre à coucher et qui accoste à la fenêtre; encore moins est-on dans l'usage de pêcher des carpes par la croisée de son salon. On trouvait aussi dans cette scène de désolation une inépuisable source de rêveries et d'extases. Je garderai longtemps le souvenir du tableau magique qui s'offrait à l'œil, de dessus les terrasses, par ces belles nuits étincelantes d'étoiles, si remplies de charme pour qui sait en comprendre la poétique beauté, et dont le Sénégal n'est pas plus déshérité que les autres contrées tropicales.

Des milliers de feux scintillaient dans les eaux; les ombres déformées des maisons semblaient de noirs géants agités de mouvements convulsifs; un souffle de brise, la respiration d'un poisson, le déplacement d'un atome, en plissant l'onde, changeaient, brouillaient, rompaient l'image qui, bientôt, se reformait plus capricieuse pour redevenir, l'instant d'après, confuse et incertaine encore. L'œil ébloui se fermait sous le mobile éclat de cette riche lumière; la pensée s'envolait vers les régions fantastiques révélées par Hoffmann. Il y avait dans ce mirage quelque chose de sublime comme l'œuvre de Dieu, d'effrayant, de terrible comme une page du Dante. Le solennel silence de la nuit, la liberté de se laisser conduire à ce monde de chimères, seul et sans craindre la sotte réflexion d'un fâcheux, donnaient un indicible attrait à cette contemplation. Le charme était bien vif; car, je me le rappelle, j'ai plus d'une fois, oubliant l'heure, maudit le chant monotone et le bruit cadencé des pileuses qui venaient annoncer le matin, en préparant le couscous du dîner.

Ces inondations, toujours désastreuses dans leurs suites, sont assez fréquentes au Sénégal; mais, heureusement, ce n'est que par exception qu'elles présentent, comme celle dont j'ai été témoin, le caractère d'une calamité publique. Des maisons écroulées, des cases enlevées, des récoltes détruites, sont les accidents ordinaires qu'elles amènent, accidents graves sans doute, et qui cependant ne sont rien auprès des terribles malheurs d'une épidémie. C'étaient ceux-ci que l'on redoutait, et c'était à les prévenir que travaillait avec le plus d'ardeur M. le gouverneur du Sénégal.

Le 28 novembre, les eaux ayant notablement baissé, je reçus de M. de Grammont l'invitation de me tenir prêt à prendre passage sur le bateau à vapeur *le Serpent*. Il était temps; je commençais à me lasser de consommer en pure perte des moments que j'aurais pu si bien employer.

Mes achats terminés et mes grandes installations finies, je n'avais effectivement plus rien à faire à Saint-Louis; tandis qu'à Bakel, véritable point de départ de mon expédition, j'avais mille préparatifs à compléter. Puis, je commençais à m'apercevoir que trois mois de repos et d'attente disposent mal aux entreprises aventureuses. Durant une période aussi longue, il est presque impossible d'échapper aux influences de la raison qui discute et de l'amitié qui s'inquiète. Ce n'est pas ainsi qu'on entretient, au degré de chaleur nécessaire, l'enthousiasme et l'amour des périls.

Mon séjour forcé dans l'île de Saint-Louis fut donc pour moi un temps d'épreuves. J'y rencontrai de précieuses sympathies, j'y reçus de nombreuses marques d'intérêt; mais aussi, et pourquoi le taire? j'y subis de véritables ennuis, des tracasseries incessantes dont le motif est resté un mystère pour moi. Tout ce que je pus comprendre, c'est que le voyageur n'avait pas plu à tout le monde. C'était inévitable, sans doute; mais j'avais pris tant de peine pour me faire ce que j'étais, et surtout ce que je croyais être, c'est-à-dire petit parmi les petits, que je pensais avoir désarmé les plus impitoyables critiques.

Le 3 décembre au matin, je pus enfin quitter Saint-Louis. Par une attention aussi délicate que touchante, beaucoup de personnes marquantes de l'île vinrent me faire leurs adieux à l'embarquement, et plusieurs d'entre elles poussèrent la courtoisie jusqu'à m'accompagner quelque temps à bord du bateau à vapeur. On eût dit que les principaux fonctionnaires et habitants de Saint-Louis, réunis spontanément pour me donner un dernier encouragement, ne voulaient me laisser emporter de leur ville qu'une consolante impression. J'éprouve du plaisir et de la reconnaissance à dire qu'ils ont bien réussi, et que je n'ai gardé et ne garderai jamais de Saint-Louis qu'un souvenir de gratitude pour la bienveillance qu'on m'y a témoignée. Je n'oublierai pas non plus les deux familles de cette ville qui m'ont comblé de bontés: mes meilleures pensées seront toujours pour elles.

Le capitaine du *Serpent* était le lieutenant de vaisseau de Maricourt, l'un de mes compagnons de voyage de *l'Élan*, aux relations duquel j'attachais le plus de prix. Il y avait quelque chose de triste dans cette

continuation de bons rapports qui, par un des mille caprices du sort, allaient se trouver rompus juste au moment où ils eussent eu pour moi plus de valeur. M. de Maricourt me rappelait en effet la France que nous avions quittée ensemble depuis quatre mois à peine, et, lui parti, j'allais être seul, sans personne pour me la rappeler, sans une main amie à presser.

Le bateau à vapeur remorquait un lourd chaland qui retardait sa marche. Cette lenteur concordait mal avec l'impatience qui me dévorait; j'étais pressé de toucher terre une nouvelle fois dans ce pays de Galam où, trois ans auparavant, j'avais débuté dans la carrière que je continuais. A mon retour en France, j'avais reçu du gouvernement des encouragements si flatteurs, que je considérais comme une obligation de conscience, presque comme une dette, d'offrir mon dévouement au service de la même entreprise.

Le Sénégal a été bien souvent décrit, et moi-même, dans le volume que le ministère de la marine a publié en 1846, et qui contient le récit de mon premier voyage, j'ai ajouté bon nombre de pages aux détails déjà connus. Je ferai donc grâce ici des descriptions topographiques du fleuve.

Nous passâmes successivement devant les postes militaires de Richard-Toll et de Dagana, et devant l'ancien fort de Podor, aujourd'hui ruiné et abandonné, constatant, à mesure que nous remontions, les traces de l'invasion des eaux. A Richard-Toll, quoique considérablement retirées, elles envahissaient encore la cour, baignaient la porte et s'étendaient au loin dans la plaine. Partout on voyait des éboulements, des arbres brisés, des villages détruits; partout on éprouvait un sentiment de douleur; car la population sédentaire qui occupe la rive gauche du fleuve, ordinairement peu gâtée par les joies de la vie matérielle, venait d'être frappée d'un véritable fléau.

Le bas fleuve est triste à contempler. Des sables et des graminées chétives alternent avec les mangliers et les palétuviers pour en couvrir les rives. Cet ensemble de verdure terne, d'herbes fanées et de teintes blafardes, se marie, d'une façon désagréable à l'œil, avec des plaines marécageuses bornées par un horizon brumeux. Mais à mesure que l'on remonte le fleuve, cette disposition s'efface graduellement pour faire place à un tableau plus pittoresque. A Richard-Toll déjà tout est changé, des bois verdoyants remplacent les dunes de sable et les marais insalubres. Plus haut apparaissent les roches, inconnues aux terrains d'alluvion récente qui forment l'embouchure; le sol s'ac-

cidente. les bords s'animent et découpent, sur un horizon clair, leurs festons de feuillages et de collines.

Notre navigation se fit sans événements intéressants. Deux fois *le Serpent* s'échoua sur un fond de sable, et se retira avec une facilité et une promptitude qui garantissent à la navigation du Sénégal la plus complète sécurité. Rien d'ailleurs de moins dangereux que ces échouages, toujours effectués dans un sable ferme.

Selon l'usage, nous tirâmes beaucoup de balles sur les caïmans qui commencent, après la saison des pluies, à reprendre possession des bords du fleuve. Ils sont craintifs et gagnent, au moindre bruit, l'eau dont ils ne s'éloignent jamais que d'une courte distance. Le caïman n'est dangereux que dans l'eau, et encore les naturels, qui traversent journellement le fleuve à gué ou à la nage, et souvent avec leurs troupeaux, se préservent-ils presque toujours de ses attaques en frappant l'eau avec des bâtons et en poussant des cris. Pendant la saison des pluies, la rapidité du courant du fleuve et l'élévation du niveau de l'eau, qui couvre tous les bancs de sable. éloignent les caïmans. Ils vont alors chercher dans les nombreux bras du Sénégal des eaux plus tranquilles et des sables secs, afin de pouvoir s'y coucher au soleil, demeurant ainsi, pendant de longues heures, dans une immobilité complète.

En passant près de Saldé, nous vîmes sur le bord du fleuve un éléphant mort, que des Foulhs étaient en train de dépecer. Les éléphants paraissent quelquefois en troupes nombreuses sur les rives du fleuve, attirés par la soif. Les plus hardis chasseurs se mettent alors en campagne pour leur faire une guerre à outrance. La chair de l'éléphant est, comme celles des caïmans, un régal pour les nègres.

Tels furent les événements remarquables de notre traversée; il n'y a rien, comme on le voit, qui puisse procurer les fortes émotions que les voyageurs qui m'ont précédé (je parle des voyages d'autrefois, et par conséquent, je ne nomme ni Mungo Park, ni Gray, ni Caillié ont presque toujours eu le talent d'exciter chez leurs lecteurs. Il faut que l'Afrique ait bien changé ou que mes confrères d'il y a cent ans aient usé avec une grande liberté du privilége octroyé à ceux qui *viennent de loin*. Ouvrez, pour votre complète édification sur ce point. une relation un peu âgée, et j'affirme que vous ne suivrez pas son auteur une journée sans l'avoir vu échapper miraculeusement à la griffe d'un lion, à la dent d'un tigre ou à la voracité d'un affreux reptile. Je lisais dernièrement l'histoire merveilleuse d'un crocodile de je ne sais



BAKEL AU MOMENT DE LA TRAITE

T. I, p. 47

plus quel fleuve, qui avait avalé toute une *coffle* d'esclaves : « On trouva — dit l'auteur — dans le ventre du monstre les fers et six esclaves encore entiers. »

Sept jours après son départ, *le Serpent* jetait l'ancre devant le fort de Bakel, plus connu sous le nom de Galam, que nous avons donné au pays où il est construit. Ce fort, éloigné de Saint-Louis d'une distance de 180 lieues environ, a été bâti en 1819, dans le but d'établir des relations de commerce avec les populations de l'Afrique centrale. Sous le rapport sanitaire, la situation n'est pas bien choisie, et l'on peut dire, sans calomnie, que c'est le point le plus malsain du fleuve.

Au moment de notre arrivée, nous trouvâmes au pied du fort une véritable flotte de navires de tout tonnage et de toute forme, serrés les uns près des autres et, selon leur tirant d'eau, mouillés au large ou amarrés à terre. Chacun de ces navires avait une triple ceinture de canots et de pirogues, chargés à couler bas, de gens qui escaladaient le bâtiment par toutes ses parties. On entendait un effroyable bruit de voix qui parlaient toutes les langues de l'Afrique, depuis l'arabe vulgaire des nomades du Sahhrâ, jusqu'au patois mêlé de yoloff des gens de Saint-Louis. On riait, on se querellait, on chantait, on se battait, on dansait ; le tamtam, si cher aux oreilles nègres, fournissait aussi à ce tumulte son contingent de vacarme. Ici, on repêchait une femme tombée entre deux pirogues ; là, on se distribuait des horions pour accoster le premier ; plus loin, c'étaient des nègres se faisant la courte échelle, et dérangés dans leur équilibre par une intempestive secousse ; ailleurs, une pirogue conduite par une main sans expérience accostait debout une autre pirogue et renversait son chargement de femmes et d'enfants dont les cris d'épouvante se perdaient dans les rires.

Sur les rives, l'animation était encore plus grande. C'étaient des caravanes qui arrivaient et dont les chefs se trouvaient à l'instant entourés par vingt maîtres de langue (on appelle ainsi les interprètes), cherchant tous à la fois à les attirer, par mille caresses, par mille séduisantes promesses, sur le navire de leur traitant ; c'étaient d'autres caravanes qui partaient, escortées de clients satisfaits, faisant répéter cent fois à leurs conducteurs le serment de revenir l'année suivante et de ne pas traiter avec d'autres ; c'étaient les mugissements des bœufs et des chameaux, les cris aigus des nègres chassant les oiseaux et les bestiaux de leurs champs qu'ils dévastaient ; c'étaient aussi des

danses organisées avec musique et tamtam, coups de fusil et vociférations d'enthousiasme.

Ajoutez à cela une poussière épaisse, l'originalité des costumes, ou leur absence presque complète, autre genre d'originalité; ajoutez encore le feu et la fumée des cuisines en plein vent, où l'on grillait sur la braise une côtelette d'autruche à côté d'un filet de caïman; et vous n'aurez qu'une idée fort incomplète du spectacle de la traite à Bakel. Et encore je ne parle que des spectacles de jour, où les affaires marchent de pair avec les plaisirs. La nuit, c'est le plaisir pur, c'est-à-dire un bruit affreux et continuel; puis l'orgie, l'orgie nègre, quelque chose qui n'a pas de nom parmi les hommes.

Quant à la traite en elle-même, si on la dégage de cette mise en scène qui distrait un instant, on n'y trouve rien que de triste. C'est une lutte de ruse et de fraude dans laquelle les faux poids et les mesures percées par le fond deviennent des moyens de négoce d'une irréprochable moralité.

Cela se nomme, au Sénégal, la liberté d'échange.

Le traitant ordinaire n'a qu'un but : traiter, c'est-à-dire emplir son navire; c'est sa gloire, c'est la preuve de son habileté. Peu lui importe après le gain ou la perte. Le traitant blanchi sous la tente de l'escale, celui qui est revenu des illusions de la jeunesse et a appris à ses dépens combien est vaine la gloire qui ruine, celui-là seul réalise des profits.

On comprend les conséquences de cette manière de faire le commerce : les prix sont *gâtés*, comme parlent les traitants de sang-froid, et les indigènes, surabondamment pourvus de guinées et des autres marchandises nécessaires à leur consommation, n'abandonnent plus désormais leurs produits qu'à des prix fabuleux.

On échange, au Sénégal, ou plutôt on y traite, car c'est l'expression consacrée, des gommes qui viennent du Sahbrâ et qui sont récoltées par deux grandes tribus arabes, les Trarzas et les Braknas. Ce commerce a une importance incontestable et emploie beaucoup de monde. C'est d'ailleurs le commerce normal du pays et, en même temps, la seule industrie de la population de Saint-Louis. Il a donné lieu à de nombreuses réglementations dont je m'abstiendrai de parler ici (1). Ce qu'il importe de savoir, c'est qu'aujourd'hui il est libre, ce qui veut dire qu'il n'est pas exploité par une compagnie; car, pour libre, il ne l'est

(1) Voir aux études historiques du commerce de la gomme.

ni pour moi, ni pour vous qui me lisez, si vous êtes né en Europe, en Asie ou en Amérique.

Pour faire le commerce de la gomme, il faut quatre choses : 1° être mulâtre ou nègre ; 2° être né à Saint-Louis ou à Gorée ; 3° n'être ni marchand ni négociant patenté ; 4° avoir fait trois années de stage en qualité d'aide-traitant. Ces conditions remplies, on reçoit un diplôme, et on est libre.... d'aller se ruiner, ce qui n'arrive que trop souvent ; ou bien encore d'aller ruiner les autres, ce qui parfois arrive aussi.

Il manque quelque chose à ce commerce, c'est de pouvoir se développer et s'améliorer. En effet, la gomme est un produit naturel forcément limité dans sa récolte, parce que nous n'exerçons aucune action sur ceux qui le recueillent, en d'autres termes, parce que nous ne pouvons pas, vu que le Sahhrâ n'est pas à nous, régler par des mesures conservatrices, comme nous le faisons en France pour nos chasses et nos pêches, l'économie du produit des acacias de cette région.

Ce vice du commerce de la gomme n'avait point échappé à la clairvoyance des hommes de génie que la Compagnie des Indes avait su choisir pour diriger ses affaires du Sénégal, et ce fut pour obvier aux inconvénients d'une telle situation qu'elle tourna ses vues vers le haut pays, dans le but d'y créer un commerce susceptible de progrès. C'était principalement sur l'or qu'elle comptait pour imprimer un essor nouveau à ses opérations, qui embrassaient pourtant alors une branche de commerce fort lucrative : le trafic des esclaves.

A l'époque où fut dissoute la dernière Compagnie, il existait dans le fleuve, outre Podor, qui depuis n'a pas été relevé (1), trois comptoirs fortifiés au delà du lieu où s'élève aujourd'hui Bakel : c'étaient le fort Saint-Joseph, situé sur le Sénégal, à 20 lieues plus loin que Bakel ; Saint-Pierre, sur la Falémé, et le fort Farabana, sur le Sénou-Colé, l'un des affluents de cette rivière, qui, à son tour, afflue au Sénégal.

Indépendamment de Bakel, conçu dans les mêmes vues que ces trois établissements de l'ex-Compagnie, il y a aujourd'hui dans la Falémé, au village de Sénou-Débou, un blockhaus-comptoir. Ces deux places résument actuellement tout notre matériel commercial du haut pays ; et encore celle de Bakel a-t-elle seule quelque importance militaire.

A Bakel, le mode de commerce n'est pas le même qu'aux escales.

---

(1) Depuis la rédaction de ce travail, une brillante expédition, conçue et exécutée par le gouverneur Protet, capitaine de vaisseau, a rendu à la France cette importante position.

(c'est le nom donné aux trois marchés de gomme échelonnés sur le fleuve). Dans les premières années de sa fondation, on y avait essayé de la libre concurrence; mais les rivalités personnelles qui divisaient les traitants et les portaient, comme aux escales, à consommer leur propre ruine, dans le seul intérêt de contrarier les opérations de leurs compétiteurs, ont fait abandonner ce régime.

Mettant à profit ces enseignements, le gouvernement y établit, en 1824, une compagnie soi-disant privilégiée; car, par une de ces nécessités locales que j'expliquerai ailleurs, cette compagnie ne jouissait de son privilége que pendant la saison où le manque d'eau suspend les communications par le fleuve, les seules qui existent entre Siant-Louis et Bakel. Lorsque les pluies ont grossi les eaux du Sénégal supérieur de manière à leur permettre de porter des navires, les traitants, qui, à ce moment, ont terminé leurs opérations aux escales, affluent à Bakel et se livrent à cette concurrence effrénée que j'ai signalée plus haut (1).

On troque à Bakel de la gomme (c'est, comme aux escales, l'élément principal des transactions), de l'or, un peu de cire et des peaux. Les marchandises données en échange de ces produits sont : de la guinée, des verroteries, du tabac, des cotonnades de Rouen, beaucoup de mousseline commune, du calicot blanc et jaune, de la poudre et des balles, du sucre, de l'eau-de-vie, du sel et beaucoup d'articles de quincaillerie grossière. Il est utile de savoir que les nègres et les négresses sont très-capricieux en fait de couleurs et qu'ils ont une aversion signalée pour le rouge. Le bleu, le blanc et le jaune sont les couleurs qu'ils préfèrent.

---

(1) Depuis 1848, on a substitué à ce régime commercial une liberté absolue. Il en est de même aujourd'hui pour les escales du fleuve; mais cette dernière réforme est toute récente.

CHAPITRE III.

Séjour forcé à Bakel causé par les troubles du pays. — Détails sur un conflit survenu entre les Français et un chef nègre. — Relation du combat qui en est la suite. — Opinion des nègres relativement aux balles de plomb. — Moyen qu'ils emploient pour se mettre à l'abri du feu de nos bâtiments.

Je croyais pouvoir partir de Bakel aussitôt que je me serais procuré les bêtes de somme qui m'étaient nécessaires pour transporter mes bagages. Un événement, plus désagréable encore pour moi que l'inondation de Saint-Louis, vint contrarier mes projets et m'obliger à un séjour forcé dans ce pays malsain.

En tous lieux et en toutes choses le temps est précieux; mais cela est surtout vrai en Afrique, où un ajournement de deux mois peut quelquefois amener une année de retard. Les pluies périodiques, en effet, interrompent en certains endroits les communications d'une manière complète; et comme elles durent cinq mois, on peut, à la seconde saison de pluie, se trouver arrêté de nouveau avant d'avoir atteint un point de station important qu'on aurait pu atteindre dix ou douze mois plus tôt si le départ eût été avancé de deux mois.

Ce fut une querelle de peuplades nègres qui vint jeter son brandon de discorde au travers du pays et me tint bloqué dans le fort. On craignait pour moi les représailles dont pourraient user les vaincus. Ces disputes ont une part assez large dans les difficultés que notre occupation rencontre en Sénégambie pour que je n'hésite pas à faire connaître la nature de celle qui a si malencontreusement arrêté ma marche. Toutes ont à peu près la même origine et la même terminaison.

Posons d'abord en principe que les brouilles, les contestations, les conflits entraînant *casus belli*, sont aussi fréquents entre nègres que les procès entre Normands.

Maintenant voici les faits : un conflit, renouvelé des premières années de notre installation au Galam, tenait en délicatesse deux branches de la famille souveraine de ce pays, et, depuis quatre ou cinq ans, attendait, pour être arrangé, l'apparition que fait annuellement le bateau à vapeur. Mais la distance est si grande entre Saint-Louis et Bakel, les stations du bateau forcément si courtes, les exigences du commerce si impérieuses, que l'arrangement était sans cesse ajourné.

La cause apparente de cette querelle était frivole et en quelque sorte inappréciable, tandis que sa vraie cause était une de ces haines de famille aussi vive et aussi terrible chez les nègres que chez les Corses. Il y avait environ trente ans, des prétentions à la souveraine puissance avaient armé l'une contre l'autre deux fractions de la tribu des bakiris (1). L'incendie et le meurtre, moyens expéditifs d'un usage fréquent chez les nègres, vidèrent le différend ; mais les rancunes restèrent et se transmirent aux fils des acteurs de ce premier drame. Cette lutte avait eu pour résultat la division en deux provinces, avec chacune un chef, du pays de Galam, qui auparavant obéissait à un seul maître. La rivière Falémé forma la limite des deux nouveaux États, qui prirent, celui en aval du fleuve, le nom de Goye, et celui en amont, le nom de Kaméra.

Depuis quatre ou cinq ans, disions-nous, cette vieille dispute s'était ravivée pour un motif des plus futiles. Deux mois avant l'époque où arrivèrent les événements que j'entreprends de raconter, un bakiri du Kaméra allant faire visite à son cousin germain, reçut de celui-ci, à brûle pourpoint, un coup de feu qui lui brisa le bras. A cet accueil sauvage, les hommes qui accompagnaient le visiteur avaient tiré leurs poignards et l'assassin était tombé mort.

---

(1) On désigne sous ce nom la tribu souveraine.

Remarquons en passant qu'il n'y a en Afrique que les gens de rien, les *mousqinn*, comme disent les Arabes, qui sortent seuls. Un nègre de bonne maison ne sort jamais de sa case sans être armé jusqu'aux dents et suivi de ses parents, griots et captifs, armés aussi. La puissance du personnage se mesure au nombre de ses suivants, à la profusion de leurs armes et à la recherche de leur costume. Il n'y a d'ailleurs rien là qui puisse surprendre; car chez nous, jusqu'en 89, les gentilshommes sortaient armés, et aujourd'hui, les laquais, les livrées, les équipages témoignent que les sauvages ne sont pas les seuls qui aiment à étaler leur splendeur.

Celui que ses gens avaient vengé en tuant son assassin, était frère du représentant du pouvoir dans le Kaméra, de Barka, en un mot, que j'aurai plus tard occasion de citer souvent, et qui était l'ennemi naturel du tounka (1) du Goye et de ses adhérents. Ravis de l'occasion, ces derniers prirent fait et cause pour le mort, dont jusque là ils s'étaient peu souciés, et, malgré la notoriété publique, s'obstinèrent à considérer le meurtre de cet homme comme ayant été accompli, non dans un cas de légitime défense, mais dans un dessein prémédité de longue main.

Ces ennuyeux débats se lient d'une façon si directe aux intérêts de notre commerce, qu'il ne nous est pas permis de garder toujours la neutralité; mais nous préférons d'ordinaire le rôle de médiateur, rôle plus dangereux quelquefois qu'une intervention effective, car il nous rend suspect aux deux partis.

Nous avions d'ailleurs, dans le même temps, un démêlé assez sérieux avec le chef de Goutubé, village du Kaméra, situé à l'embouchure de la Falémé et commandant l'entrée de cette rivière.

Ambitieux et rusé, Souraké, c'est le nom de ce chef, avait su prendre, depuis plusieurs années, une très-grande influence sur les autres chefs ses voisins, sur le tounka du Goye et même sur l'almamy du Bondou (2), en un mot, sur tous les chefs intéressés à la liberté du passage de la Falémé, que Souraké pouvait, disait-il, en raison de la position de son village, ouvrir ou fermer à volonté. Il était également parvenu à se créer des relations avec un des commandants du fort de Bakel, en lui faisant croire qu'il pourrait se servir de l'ascendant qu'il exerçait sur ses compatriotes pour favoriser notre commerce.

---

(1) Titre que prennent les chefs du Galam.
(2) Etat foulh limitrophe du Galam; almamy est le titre du chef qui le gouverne.

A un voyage de bateau à vapeur, deux ans avant l'époque où se place ce récit, Souraké se montra auprès du commandant du fort si dévoué à nos intérêts; il fit valoir avec tant d'habileté que l'influence qu'il exerçait déjà dans le pays recevrait une force nouvelle si on lui tirait des coups de canon, que, cédant à ses instances, l'agent français engagea le capitaine du vapeur à saluer le chef de Goutubé. Les nègres sont très-friands d'honneurs. Tirer des coups de canon à un nègre, c'est flatter au plus haut point, non-seulement son orgueil à lui, mais l'orgueil de tout ce qui l'approche, de tout ce qui lui obéit.

On tira donc le canon en l'honneur de Souraké; mais le résultat n'en fut pas heureux, car cet honneur mécontenta les chefs suprêmes auxquels les traités le réservaient d'une manière exclusive, et excita la jalousie de tous les confrères de l'orgueilleux nègre.

L'année suivante, autres coups de canon, mais aussi autres exigences. Souraké avait réfléchi sans doute que le bruit et la fumée ne durent qu'un moment, et qu'il y a quelque chose qui laisse de plus longs et surtout de plus matériels souvenirs. Bref, cette année-là, Souraké voulut des coutumes (1); dès lors grand émoi dans le fort et au comptoir de Bakel; car des coutumes, quelque faibles qu'elles soient, cela coûte toujours cher; puis il faut savoir où les prendre.

C'était au moment où les chaloupes des traitants se disposaient à entrer dans la Falémé pour se rendre à Sénou-Débou, que Souraké fit connaître ces nouvelles prétentions. Le bateau à vapeur était reparti; il n'y avait conséquemment aucun arrangement possible. Aussi le commandant de Bakel, à bout de ressources, crut-il devoir engager les traitants à faire chacun un présent au chef de Goutubé pour ne pas être entravés dans leur commerce.

Le meurtre du bakiri du Kaméra eut lieu l'année d'après, ainsi que nous l'avons vu, et deux mois avant l'ouverture de la traite à Bakel. Ce fut pour Souraké une véritable faveur de la fortune. Il recueillit la

(1) Le mot *coutumes* paraît si extraordinaire à ceux qui ne sont pas familiers avec les choses du Sénégal, qu'il faudrait à chaque instant en expliquer le sens. On entend généralement, par cette expression, des redevances annuelles payées par nous aux chefs arabes et aux chefs nègres qui sont *censés* faciliter ou protéger notre commerce. Je souligne le mot censé, parce que, la plupart du temps, cette protection et ces facilités sont des fictions. Coutume signifie aussi une rente, le loyer d'un terrain cédé. On désigne encore par ce mot l'espèce de liste civile que nous payons à certains chefs pour acheter leur neutralité, c'est-à-dire pour les empêcher de nous nuire. Il est bien rare qu'on atteigne le but qu'on se propose en acquittant ces tributs.

famille du mort, fit prévenir les chefs du Goye et du Bondou qu'un assassinat venait d'être accompli dans un odieux guet-apens ; puis, se posant en protecteur zélé du faible et de l'opprimé, il proposa d'organiser une ligue pour exterminer Barka, son propre chef et son parent. Ces manœuvres cachaient le projet de se substituer à Barka et d'embarrasser la situation, de manière à retarder indéfiniment les explications qu'il savait avoir bientôt à fournir au gouverneur du Sénégal.

L'avis de Souraké fut adopté avec empressement ; la ligue se forma et l'almamy du Bondou y entra L'alliance fut scellée par un de ces serments terribles, comme en font les nègres ; et peu de temps après, l'armée des coalisés se mit en campagne. Quand elle se présenta devant Makana, résidence de Barka, elle trouva le village vigoureusement défendu par les habitants, aidés des Guihimahas (c'est le nom d'une tribu nègre très-redoutée dans le pays à cause de ses intelligences avec les Maures qui, chaque année, viennent piller les villages du Sénégal et de la Falémé). Le siége dura trois jours et se termina par un *fiasco* complet. Le Bondou y perdit trois hommes et le Goye un troupeau, perte qui prouve surabondamment que les assaillants ne montrèrent pas une grande intrépidité.

Un mois avant mon arrivée à Bakel, Souraké, enhardi par ses succès de l'année précédente, avait renouvelé ses exigences vis-à-vis des traitants, appelés par leurs opérations à entrer dans la Falémé ; mais les circonstances étaient changées. Les traitants se plaignirent vivement, et leur réclamation étant parvenue au gouverneur, un bateau à vapeur vint bientôt signifier au chef de Goutubé qu'il n'aurait à l'avenir ni coups de canon, ni coutumes. Souraké, se sentant appuyé par le tounka et par l'almamy, mécontents tous les deux de notre neutralité dans l'affaire du meurtre, répondit avec insolence qu'il arrêterait les navires qui n'acquitteraient pas ce tribut, menace qui ne tarda pas à se réaliser.

Tel était l'état des choses au moment où je mouillai avec *le Serpent* devant le fort de Bakel. Peu satisfait de la réponse de Souraké, le gouverneur avait expédié *le Serpent* et *le Basilic* qui nous avait précédé de quelques jours, afin de ramener ce nègre impertinent à des sentiments plus soumis, ou de le châtier s'il persistait dans ses déraisonnables exigences.

L'artillerie des deux vapeurs se composait de 8 obusiers de 12 centim. ; ils étaient pourvus de bastingages en fer, élevés de 2 mètres au-dessus du plat bord, et garnis de créneaux pour la mousqueterie. On avait aussi

disposé à leur bord les choses nécessaires pour lancer des fusées à la congrève. Leurs équipages comprenaient, outre le chiffre réglementaire en laptots noirs, quarante voltigeurs d'infanterie de marine, armés de carabines Delvigne.

L'expédition était commandée par le lieutenant-colonel Caille, venu sur *le Basilic*, et qui déjà avait eu avec les différents chefs intéressés dans l'affaire plusieurs entretiens infructueux. Ces assemblées sont désignées au Sénégal par le mot *palabre*, emprunté de l'espagnol, et devenu trivial en passant dans notre langue; il a vraisemblablement été choisi, à cause du sens que nous lui donnons, pour qualifier les délibérations politiques des nègres. Le colonel avait ajourné le palabre décisif jusqu'à l'arrivée du *Serpent,* sans doute pour exercer une plus grande influence sur la nombreuse assistance qui se promettait d'y prendre part.

L'assemblée eut lieu le lendemain. Le tounka du Goye y figurait en personne, et l'almamy y était représenté par son premier ministre.

Malgré l'ennui, et il y en a, un palabre est un spectacle fort curieux. Il y avait déjà longtemps que je m'étais trouvé, pour la première fois, à une de ces réunions; et je dois dire ici, pour rendre hommage à la vérité, que j'y allais avec de grandes préventions et qu'elles furent loin de se justifier. Autant, en effet, les nègres sont prolixes, rabâcheurs, insupportables dans leurs causeries familières; autant ils sont concis et lucides dans leurs assemblées politiques. Ils exposent leur sujet avec clarté, écoutent avec calme les réponses, et surprennent par l'à-propos, quelquefois même par la finesse de leurs réparties. La dignité la plus parfaite préside à ces réunions; et, chose digne de remarque, j'oserai dire digne d'exemple, en songeant à certain souvenir parlementaire, il est rare qu'on y interrompe l'orateur; ou du moins, la voix de l'interrupteur est tellement éteinte par l'explosion de l'indignation générale, qu'il se trouve peu de gens qui osent s'y exposer. Mais ce qui rend les palabres ennuyeux et dignes de leur nom, c'est la persistance des nègres à revenir sur la même idée. Il n'est pas rare de palabrer pendant quatre heures sans avoir fait faire un pas à la question; ce fut précisément ce qui arriva dans celle qui nous occupe.

La pensée des coalisés était que Souraké, devenu leur allié par le serment du feu et du poignard, ne pouvait être attaqué sans qu'ils fussent tenus de le défendre. On comprend que la situation se compliquait énormément; car il ne convenait à personne d'avoir la guerre

avec tout le pays, et à moi moins qu'à tout autre. Il y eut même un moment où, à ma grande terreur, les choses semblèrent tout à fait compromises. Je voyais déjà mon voyage manqué et mon rôle rapetissé à celui d'un chef de partisans guerroyant à la tête d'une troupe de nègres indisciplinés. Cependant, après cinq heures de débats, je crois, le colonel triompha des résistances de la coalition, et il fut décidé que, le lendemain, les deux bateaux à vapeur iraient châtier Souraké.

La distance qui sépare Bakel de Goutubé étant à peine de 15 à 16 milles, les bateaux y arrivèrent en quelques heures et ouvrirent immédiatement leur feu. Les fusées ne réussirent pas ; mais les obus produisirent leur effet accoutumé, et bientôt les cases s'enflammèrent dans plusieurs parties du village. Les gens de Goutubé répondirent à notre attaque par un feu assez vif de mousqueterie (on sait que les nègres n'ont pas d'artillerie), et, sans leurs bastingages en fer, les bateaux à vapeur auraient eu certainement beaucoup de monde hors de combat; car on se battait à moins de 40 mètres de distance. Le feu continua une partie de la nuit, et cessa vers deux heures du matin ; mais pour recommencer avec un redoublement d'ardeur de part et d'autre.

Le village avait pris les dispositions de défense en usage parmi les nègres. Sur la plage on avait élevé de petits retranchements en terre, formant plusieurs lignes, et, derrière, on avait creusé de grands trous dans lesquels s'étaient placés les plus intrépides défenseurs du village. De là ils tiraient sur les vapeurs sans avoir rien à en craindre, puisqu'on ne pouvait les découvrir, même des hunes.

Pendant la seconde journée, le feu des nègres fut encore extrêmement vif; plusieurs balles traversèrent d'outre en outre les bastingages en fer de nos bateaux; les cases du village brûlaient en grand nombre. Vers deux heures du soir, le colonel, impatienté de ne tirer que sur des cases, fit embarquer soixante laptots d'élite et les quarante voltigeurs pour essayer, par cette démonstration, de faire sortir les défenseurs du village des trous où ils s'étaient retirés. A cet effet, les embarcations se dirigèrent sur un point non retranché, comme si elles devaient y opérer un débarquement; mais les nègres ne se laissèrent pas prendre au piége, et se bornèrent, sans quitter leurs trous, à faire pleuvoir une grêle de balles sur nos canots.

Ici se place un épisode assez curieux : une de ces balles renversa M. de Maricourt, qui se tenait debout à l'arrière de son embarcation.

On s'empressa autour de lui ; mais, à la surprise générale, on le vit se relever de lui-même et reprendre sa place, en affirmant qu'il n'était pas blessé. La balle, qui était en fer et l'avait frappé en pleine poitrine, n'avait produit qu'une forte contusion, bien qu'elle eût été tirée d'une distance de 20 mètres à peine et, chose plus surprenante, qu'elle l'eût atteint dans un endroit qui n'était garanti que par l'épaisseur de sa chemise. Si je n'avais tenu la balle restée dans l'uniforme, si je n'avais entendu de vingt témoins le récit de cet incident, j'aurais cru à une mystification.

Cette histoire, qu'on peut appeler merveilleuse, car une balle morte ne renverse pas un homme, me conduit à parler incidemment d'une des mille opinions absurdes répandues parmi les nègres. Beaucoup d'entre eux sont convaincus que les balles de plomb ne font pas de mal, et ils ne veulent pas s'en servir. Ils prétendent aussi que, plus on met de poudre et de balles dans un fusil (de balles en fer, c'est entendu), plus le coup est sûr et le tir juste. J'ai souvent essayé de leur persuader qu'ils étaient dans une complète erreur, citant à l'appui de ma réfutation, d'une part, le grand nombre de pauvres diables qui, grâce au plomb, passent journellement de vie à trépas; et, de l'autre, les fréquentes explosions de leurs propres fusils; mais j'ai toujours échoué dans mes tentatives.

« Va conter, disaient-ils, visiblement contrariés de mon insistance, va conter ces choses à nos enfants; quant à nous, jamais tu ne feras croire à des gens qui ont de la barbe qu'une boule que nous pourrions écraser sous nos pieds perce la peau d'un homme aussi bien qu'un morceau de fer. Jamais tu ne nous persuaderas que les petits cornets de papier que vous autres blancs donnez à vos soldats pour mettre dans leurs fusils, envoient les balles aussi loin et *aussi fort* que la bonne poignée de poudre que nous introduisons dans les nôtres. »

Après une journée et deux nuits employées à lancer des obus sur le village, les bateaux appareillèrent. Les cases étaient partout brûlées ou renversées, et les nègres étaient demeurés invisibles.

Voilà comment nous traitons habituellement les nègres du Sénégal, quand nous voulons les châtier de leurs méfaits. Ce récit doit, ce me semble, faire disparaître bien des préventions; car il prouve que les naturels de l'Afrique ne sont pas si stupides qu'on le croit généralement en Europe. Que dire de cette obstination à rester blottis dans leurs trous? Il faut convenir que ces drôles-là ont trouvé une bonne manière d'accepter le combat et d'égaliser les forces.

« Ah! vous avez des canons, des bâtiments protégés par des murs de fer, des canonniers habiles; eh bien, attrapez-nous dans nos trous si vous le pouvez! »

Que de plaisanteries ils doivent faire quand ils sont là-dedans, et comme ils doivent se moquer de nous et de nos *bouroum sacar* (1)!

Quant au résultat matériel, il est certain que le village délinquant est détruit; mais il est certain aussi qu'il est vite reconstruit. Il ne faut pour cela que quatre choses qui ne coûtent pas cher : de l'eau, de la terre, de la paille et des bras. J'ai de plus entendu dire très-sérieusement à des nègres qui avaient passé par les émotions de ces journées, émotions inconnues de bien peu d'entre eux, grâce à notre empressement à les leur procurer, que, le premier moment de crainte passé, ils se réjouissaient de voir leurs vieilles cases détruites et leur paresse contrainte à s'en bâtir de neuves. Ceci s'explique de soi; car, au bout de deux ou trois ans, leurs habitations deviennent la demeure de myriades de reptiles et d'insectes de toutes les espèces.

Pour ce qui est de leur perte en hommes; avec les précautions dont l'expérience leur a révélé le succès, elle se réduit la plupart du temps à quelques individus trop confiants dans les vertus préservatrices de leurs grigris ou poussés, par un mouvement d'orgueil inhérent à leur race, à braver, sans utilité, une mort certaine pour laisser dans leur famille une réputation de héros. Leur perte se résume donc à un petit nombre de fous qui paient cher leur vaniteuse fantaisie ou leur aveugle confiance. On devine sans doute qu'à la première apparition de la fumée du vapeur, les femmes, les enfants, les vieillards et les troupeaux se retirent dans l'intérieur, loin de la portée des projectiles.

Je reviens à ces vilains trous qui nous embarrassent. Pour en avoir raison, il faudrait des grenades ou une charge à la baïonnette: en d'autres termes, il faudrait opérer un débarquement. Or, c'est précisément en cela que nous nous montrons circonspects. Je comprends qu'il soit mal plaisant de se faire tuer pour un motif aussi futile qu'un salut, un pain de sucre, une pièce de guinée dont un nègre a envie; ce qui, après tout, est bien naturel. Qui songe, en effet, en France, à Goutubé, aux Sarraccolets, voire même à ce scélérat de Souraké? On a donc considéré, en thèse générale, que le sang de nos

---

(1) Mot à mot *le roi de la fumée*, expression pittoresque que les nègres du fleuve emploient pour désigner nos bateaux à vapeur.

officiers et de nos soldats était trop précieux pour qu'on l'exposât à couler à propos de pareilles niaiseries.

C'est là une opinion, et qui peut être très-bien soutenue; mais ce n'est pas la mienne. J'ai toujours été fort opposé au système des demi-mesures et des demi-moyens. A mon sens, il n'y a pas de champ de bataille obscur pour un soldat qui y trouve bravement la mort; en second lieu, une insulte est une insulte, une provocation est une provocation. Quelle qu'en soit la cause, quelque sauvage que soit celui qui insulte, quelque infime que soit l'agent insulté, l'effet est produit; et c'est l'effet seul que nous devons considérer. Et puis, ne faut-il pas envisager avant tout le résultat obtenu? Qui ne sait que les corrections que nous donnons aux nègres sont d'une inefficacité manifeste; qu'ils en glosent même avec nous? Et n'est-il pas évident, pour tout esprit juste, que si nos châtiments étaient plus sévères et surtout plus prompts, nous y aurions recours moins souvent? N'est-il pas encore plus évident que notre influence, à peu près nulle aujourd'hui sur le Sénégal, deviendrait toute-puissante par cette modification à nos habitudes, et que nos intérêts commerciaux s'en trouveraient mieux?

CHAPITRE IV.

Départ pour Boulébané. — Difficultés pour acheter des ânes. — Nourriture du voyageur en Afrique. — Incroyable appétit des nègres. — Une visite indiscrète. — Dimension des baobabs. — Arrivée à Boulébané. — Un singulier quiproquo. — Les griottes et leur tamtam. — Comment on *chante* quelqu'un. — Visites à l'almamy. — Palabre politique.

Le calme qui régna dans le pays, après la correction infligée à Souraké, éloigna la crainte que j'avais de le voir, lui et ses amis, essayer de venger sur moi le désastre de leurs espérances. Cela m'encouragea à me risquer à sortir du fort et à faire quelques promenades aux environs pour tromper l'ennui que me causait mon inaction forcée. La prudence d'ailleurs me commandait ces précautions; car, vingt ans auparavant, un assassinat avait été commis à Bakel dans des circonstances toutes semblables. Le projet était de tuer le commandant; mais, par un hasard providentiel pour celui-ci, il advint que, bien qu'il eût l'habitude de se promener à cheval chaque matin, il ne sortit pas le jour marqué pour le crime. Le lieutenant du poste, fatalement inspiré, prit le cheval du commandant et sortit à sa place; ce fut lui qu'on assassina.

Les bateaux à vapeur demeurèrent à l'ancre, sous le fort, plusieurs jours après leur expédition ; puis, voyant que le pays était tranquille, ils reprirent la route de Saint-Louis. Leur départ fit un grand vide autour de moi ; le lien qui m'attachait encore à la patrie venait de se rompre ; j'étais bien seul désormais sur cette terre d'Afrique!...

Quelque rassurées que fussent les personnes qui m'entouraient et que je le fusse moi-même en ce qui touchait Bakel et ses environs, les haines et le bruit d'armes qui agitaient la contrée ne laissaient pas de m'inquiéter très-sérieusement. Les routes cessaient d'être sûres, et il me fallait cependant les traverser pour pénétrer au cœur du pays. Mais la préoccupation qui m'absorbait le plus, c'était l'achat de mes bêtes de charge.

Trompé par les facilités que j'avais eues, trois ans plus tôt, pour faire cet achat à Bakel, je n'avais pris à cet égard aucune mesure de prévoyance avant de quitter Saint Louis. Quand j'arrivai à Bakel, les caravanes indigènes, qui vont chaque année à Ségo, se disposaient à partir et cherchaient, comme moi, des bêtes de somme pour porter leurs bagages. De plus, une épizootie s'était étendue sur les ânes et en avait fait périr beaucoup. Or, l'âne est, en Sénégambie, l'animal préféré pour porter les fardeaux, et le seul qui réunisse les qualités de taille et de stabilité jugées nécessaires par les *dioulas* (1) pour traverser des contrées montagneuses et passer dans des sentiers étroits et obstrués d'épaisses broussailles. Le chameau et même le bœuf ne servent guère qu'aux voyages du Sahhrâ, dans les caravanes conduites par les Maures.

Je passai quatorze jours à Bakel en recherches pour acheter des ânes, ayant contre moi leur extrême rareté et la concurrence des *dioulas;* c'est dire que je me trouvai, au bout de ce temps, exactement dans les mêmes conditions qu'à mon arrivée. Je pris alors la résolution d'aller moi-même faire ma remonte chez l'almamy du Bondou, avec lequel d'ailleurs je n'étais pas fâché de renouveler connaissance.

Dans l'après-midi du 24 décembre 1846, je partis donc du fort en compagnie du *tamsir* de l'almamy, espèce de magistrat, moitié laïque et moitié prêtre, qui a pour mission de rendre la justice et de dire les prières solennelles. C'était aussi une de mes anciennes connaissances, dont je m'étais, autrefois, bien trouvé. A ma petite troupe, composée de neuf personnes, se joignirent M. André, mulâtre de Saint-Louis,

(1) Marchands nègres qui conduisent les caravanes dans la Sénégambie.

nommé au commandement de Sénou-Débou, et douze laptots qui l'accompagnaient. Nous formions, ainsi réunis, un effectif de vingt-deux hommes, bien armés et bien résolus à repousser toute attaque.

Le chemin que je devais suivre pour me rendre à Boulébané, et que j'avais parcouru quatre fois déjà, en 1843 et 1844, ne m'offrait plus d'intérêt. Je savais que j'y rencontrerais des arbres épineux, des roches basaltiques, quelques schistes, du sable, de la poussière en abondance, et des villages dont je donnerai, au chapitre suivant, une description générale aussi complète que possible.

Dans cette première marche, je ne voyageai que deux heures; je fis halte au village de Kouniam-Sissé, où je pus obtenir, grâce à l'influence du tamsir, non pas bon lit et bonne table, mais une place assez propre pour y jeter nos nattes et y faire cuire la poule de fondation du voyageur en Afrique. — La poule de fondation! mais il est bien des gens qui se contenteraient d'un ordinaire de poulet rôti!!

Cette réflexion tombe si à propos, que je serais bien surpris qu'on ne la fît pas. Oui, l'on mange des poulets rôtis en Afrique : à chaque repas, cela devient un peu pâté d'anguilles; on les mange maigres, mais d'une maigreur telle que des zouaves en campagne, la classe la moins difficile qui soit au monde, n'y mettraient la dent qu'avec terreur; on les mange coriaces ou nauséabonds, car six heures de soleil suffisent pour corrompre la viande, et il faut plus de six heures pour la rendre tendre.

Qu'on m'envie, après cela, mon ordinaire de poulet rôti! Et encore n'ai-je rien dit de la rôtissoire, appareil primitif s'il en fut, qui se compose de deux petites fourches de bois fichées en terre, et d'une baguette de fusil embrochant l'animal, lequel se trouve, la plupart du temps, en face d'un fagot de bois vert qui l'enveloppe de fumée.

Cette première nuit passée à la belle étoile ne me causa aucune impression désagréable. J'avais souvent songé, durant mon séjour en France, alors que je jouissais en sybarite des douceurs de la vie civilisée, au moment où s'opérerait pour moi le brusque passage de cette vie de *comfort* à la vie toute sauvage et toute de privation d'un voyageur qui parcourt l'Afrique. Mais, à ma grande satisfaction, j'acceptai sans regrets le bivouac en plein air, le sol pour matelas et le dîner épicé de poussière, pris couché sur le coude et servi sur la terre, dans une assiette de fer battu. J'acceptai aussi sans murmure l'odieuse compagnie des curieux, armés jusqu'aux dents et accroupis par centaines autour de moi.

Le lendemain, au jour, nous partîmes et allâmes coucher au village de Namardé. L'accueil que nous y reçûmes fut moins empressé qu'à Kouniam. Le chef s'exécuta bien sans trop mauvaise grâce : mais, soit qu'il voulût nous faire payer la contrariété qu'il éprouvait à nous héberger, soit tout autre motif, il ne nous fournit des vivres qu'à dix heures du soir.

Le moment où nous voyagions n'était pas non plus très-propice : car il y avait disette au Bondou, et la population ne parvenait qu'à grand'-peine à se procurer sa subsistance. Cette calamité n'est pas rare en Afrique, où la paresse est souveraine et la prévoyance inconnue.

Dans le Bondou, lorsque des étrangers voyagent sous la protection de l'almamy, il est d'usage de les faire héberger par les habitants. Chaque chef de village est responsable de ce devoir d'hospitalité, qui s'accomplit au moyen d'un tribut en nature frappé sur les familles. Cette coutume est exactement suivie lorsque l'almamy a pris le soin de faire accompagner les voyageurs par un de ses officiers : mais si ce soin a été négligé, les voyageurs courent risque d'être fort mal traités. On comprend, au surplus, que les gens sur lesquels pèse une pareille obligation, gens généralement d'une grande pauvreté, cherchent tous les moyens d'en éluder l'accomplissement ; car elle est lourde à remplir à l'égard des hôtes qui en profitent habituellement.

Rien, en effet, de comparable à l'appétit du nègre, et il n'y a pas d'exagération à dire qu'en bonne santé il consomme près de 2 kilog. d'aliments à chaque repas. Or, comme il fait communément ses trois repas par jour, cela donne un total de 6 kilogrammes de substances absorbées, dans les vingt-quatre heures, par un nègre qui se porte bien. Il faut ajouter, chose non moins étrange, que l'estomac du nègre unit à cette énorme capacité une complaisance extraordinaire qui lui permet de faire son *plein* d'un seul coup. Le nègre dédaigne ce que l'on appelle le morceau sur le pouce : il lui faut du solide, il lui faut ses douze livres ; et il les attendra douze heures sans se plaindre, pourvu qu'il soit sûr de les avoir.

Les aventures, si communes autrefois, au dire de mes devanciers, sont devenues tellement rares aujourd'hui, qu'il ne faut pas dédaigner de raconter toutes celles qui vous arrivent, sous peine d'en laisser son récit complétement dépourvu.

J'ai parlé plus haut du bivouac en plein air dans lequel le voyageur trouve le repos réparateur qui lui permet de continuer sa route. A Namardé, j'avais établi le mien dans la cour de mon hôte, et je dor-

mais d'un sommeil profond, quand une légère fraîcheur, accompagnée de petits attouchements répétés, me réveilla brusquement, interrompant un agréable rêve qui m'avait transporté bien loin de ma situation : c'était, je crois, un bal resplendissant de lumières, de parures et de fleurs. J'ouvris les yeux, et, au lieu de danseuses haletantes, emportées par la valse au son d'un orchestre joyeux, je vis, couchée sur moi, son museau touchant ma figure, une bête fauve dont la taille me parut colossale aux lueurs des étoiles. Je me levai pour saisir un pistolet; mais ce mouvement mit la bête en fuite. C'était une hyène ou un loup de grande taille qui venait, évidemment attiré par la faim, chercher à la satisfaire, et qui, faute de mieux, eût bien pu m'enlever une oreille ou le nez, deux choses, la dernière surtout, auxquelles on tient généralement. J'appelai quelques hommes pour donner la chasse à l'impertinent visiteur, tout discret qu'il fût; mais ils revinrent bientôt m'annoncer qu'ils n'avaient rien vu.

A partir de ce moment, j'établis dans mon escorte une garde avec un factionnaire, et je veillai moi-même à ce que celui-ci ne s'endormît pas; chose familière à tous les hommes chargés de ce soin, mais plus familière encore aux nègres, qui sont bien les plus intrépides dormeurs que je connaisse.

Le lendemain, à six heures du matin, nous partîmes. Après dix heures de fatigue, après avoir marché dans des bois et des plaines, traversé des lits de torrents ou de marigots desséchés, nous parvînmes à un joli village, placé au milieu d'un bouquet d'arbres. Quelques incidents de cette étape méritent d'être racontés.

C'est d'abord la rencontre d'une immense quantité de baobabs, ce géant des végétaux, auquel on prête des dimensions fabuleuses dans les ouvrages de botanique et les relations de voyages. : je me souviens d'avoir lu que leur circonférence dépassait 120 pieds.

Déjà, à mon premier voyage, je m'étais promis de vérifier cette assertion par moi-même. Je vis alors un assez grand nombre de baobabs et ils me semblèrent si gros, que je n'imaginai pas que leur grosseur pût être surpassée. Le mesurage fait, il se trouva que ces bombacées *(bombax Adamsonia)* atteignaient à peine 12 mètres.

Les baobabs que je rencontrai dans la route dont je décris les incidents, occupaient une vaste plaine et s'y trouvaient en nombre considérable. Comme en 1843, je fis mesurer avec un grand soin ceux qui me parurent les plus gros : un seul me donna 14 mètres 58 cent. de circonférence, soit à peu près 45 pieds. C'était loin de ce que j'avais

lu. Les fruits dont ils étaient chargés étaient renfermés dans une capsule de la grosseur d'un œuf de canard. Leurs racines, tortueuses et saillantes, s'étendaient autour de leur tronc dans un rayon de plus de 15 mètres, et faisaient croire de loin à un groupe de gigantesques serpents.

J'étais descendu de cheval avec M. André et quelques hommes pour cette opération. Quand nous nous remîmes en route, nous nous trouvâmes dans un grand embarras. Le tamsir, prenant, comme de juste, un médiocre intérêt au mesurage des baobabs, et très-peu soucieux de demeurer au soleil en nous attendant, avait pris les devants sans songer que, cent pas au delà du théâtre de nos recherches, la route se bifurquait et que nous ne saurions dans lequel des deux embranchements il conviendrait de nous engager.

Personne n'était près de nous pour diriger notre choix; d'un autre côté, nous n'avions plus l'espoir de voir cesser notre hésitation en obtenant un renseignement utile; car il était plus de midi, et, passé cette heure, on ne trouve, sur les chemins de l'Afrique, que des gazelles et des pintades effrayées, fuyant le chacal ou l'hyène. Nous choisîmes donc nous-mêmes, et nous choisîmes mal, ce qui arrive souvent en pareille occurrence. Après avoir parcouru un assez long espace, nous acquîmes la triste conviction que nous faisions fausse route.

Quand on a faim et soif, une pareille déconvenue est très-désagréable. Nous voilà donc rebroussant chemin d'une humeur affreuse, maugréant contre le tamsir et maudissant l'indolence incroyable des naturels, qui les tient claquemurés dans leurs cases au moindre soleil un peu chaud. Ainsi grondant, nous gagnâmes à grand'peine le point de bifurcation; et, rendus là, les chevaux de bât s'abattirent de fatigue.

La situation devenait très-perplexe. Nous mourions de soif et n'avions pour abri, contre un soleil de feu qui tombait d'aplomb sur nos têtes, que les branches sans feuilles des baobabs cause de notre disgrâce. Il n'y avait qu'un seul parti à prendre : c'était d'envoyer un de nos hommes au dernier village que nous avions traversé, afin d'y louer un guide et des ânes pour remplacer nos chevaux de bât.

Plusieurs heures se passèrent dans l'attente; car le village était éloigné, et les nègres, toujours lents à prendre une décision, se pressaient d'autant moins que la chaleur était plus forte. Enfin, et honneur en soit à l'intervention de l'honnête tamsir, qui était revenu sur ses pas, inquiet de ne pas nous voir, nous pûmes nous remettre en route en bon ordre. Cette halte me coûta cher : mon cheval, fatigué par la marche

et la chaleur, se coucha avec ses harnais et brisa ma carabine dans sa fonte. C'était une arme élégante et légère dont plusieurs de mes amis avaient pronostiqué le sort funeste.

Mais ce n'est pas tout encore. Il y avait une heure que je cheminais, songeant aux contrariétés de cette journée et surtout à ma carabine brisée, quand tout à coup mon coquin de cheval se dressa sur ses jambes de derrière et se précipita sur celui que montait M. André. L'élan de mon cheval fut si inattendu que je dus borner mes efforts à garder les arçons. Pendant que je m'occupais de moi, mon compagnon recevait sur les épaules les deux pieds de devant de mon bucéphale et était violemment renversé sur la route. Je le croyais tué, mais heureusement il en fut quitte pour quelques contusions et quelques égratignures. Ce qui rendait sa chute dangereuse, c'est que le chemin où elle eut lieu était bordé, d'un côté, par un versant abrupt, hérissé de rochers, et de l'autre, par des broussailles épineuses cachant une profonde excavation.

Je laisse à penser si, après une pareille journée d'accidents, de fatigues et de privations, j'appréciai la natte hospitalière et le souper ordinaire.

Le jour suivant nous conduisit d'assez bonne heure à Boulébané, capitale du Bondou et résidence de l'almamy Sadda-Hamed (lisez Mamady, ainsi que l'appellent nos traitants et que nous l'appelons nous-même.)

Aussitôt que je fus arrivé. Sadda m'envoya complimenter et me fit prier d'aller le voir. Il me reçut avec de vives démonstrations d'affection, et nous causâmes, comme de vieux amis, du principal objet de ma visite. Je le trouvai mieux qu'à mon premier voyage, mais toujours en proie à une toux violente, signe évident d'une affection bronchique et catarrhale passée depuis longtemps à l'état chronique. C'est un homme sec, assez grand, d'une figure intelligente et d'une couleur qui tient le milieu entre le beau noir des Yolofs et la teinte bistrée des Foulhs.

Après une assez longue causerie sur ce qui me touchait personnellement, il entama le chapitre de la politique, et il me fallut subir, avec la prolixité familière aux nègres, une longue liste de récriminations. J'en connaissais parfaitement le motif, et savais qu'elles s'appliquaient à de petites irrégularités commises dans l'acquittement des coutumes qui lui sont allouées pour la location du terrain où s'élève le blockhaus de Sénou-Débou.

Des coutumes on passa à la question d'actualité : à l'affaire Souraké et à la querelle des bakiris. L'Almamy ne m'eût certes pas

compris si je lui avais dit que cela ne me regardait pas. Je me dévouai donc, par esprit de nationalité, à entendre ses amertumes sur la sévérité que nous avions déployée envers Souraké, et sur notre indifférence touchant le meurtre du bakiri de Makana. Lassé de cette conversation qui prenait une tournure embarrassante pour moi, je la rompis en disant que le gouverneur qui venait d'arriver préférait les actes aux paroles, et qu'il traiterait désormais les conflits a coups de canon. Les gens qui entouraient l'almamy me demandèrent si le gouverneur était un grand guerrier. Je m'empressai de répondre oui, et j'ajoutai que les grands guerriers de mon pays n'aimaient pas les palabres.

Là-dessus je pris congé de Sadda. J'étais demeuré au soleil pres de trois heures, assis sur un escabeau très-bas, reposant sur le sol au moyen d'un pied dont la surface n'avait pas un pouce carré, abominable siége qui condamne celui qui l'occupe, à un mouvement perpétuel, pour ne pas perdre l'équilibre.

Mon logis était établi chez le ministre de l'almamy, qui, selon l'usage des Foulhs, joint à ses fonctions politiques celle d'hôtelier des personnes qui viennent traiter avec son maître. Je m'y rendis en quittant Sadda, et mon premier soin fut d'expédier au plus vite le présent que je lui destinais. Comme il peut être utile de connaître la composition d'un présent offert à un chef nègre, je vais en donner le détail : un fusil fin à deux coups et à percussion, avec tournevis, cheminées de rechange et trois mille capsules ; un sabre de cavalerie avec fourreau de cuivre doré ; trois pièces de soierie, une rouge, une jaune et une verte ; quatre pièces de guinée bleue ; une pièce d'indienne ; une boîte à musique, et un assortiment de divers petits objets désignés dans le langage de traite sous le nom de *bagatelles*.

L'almamy voulut voir tout de suite ce que je lui envoyais. Mes hommes s'empressèrent de satisfaire son impatience ; et quand il eut bien contemplé les objets qui composaient mon cadeau, il en témoigna une joie si vive, qu'oubliant sa dignité, il se mit à sauter en faisant claquer ses doigts.

Le lendemain, il me fit appeler. Quand je parus, je le trouvai entouré de divers personnages du pays ; devant lui étaient étalées, sur des nattes les armes et les étoffes que je lui avais données la veille. Il me remercia beaucoup de ma générosité, se montrant particulièrement flatté de posséder en ses mains un fusil comme ceux des blancs ; il m'adressa ensuite plusieurs questions sur l'usage du tournevis, défit

lui-même les cheminées et brûla quelques capsules, comme pour faire voir à son entourage qu'il savait se servir de son arme. Après, il me présenta la boîte à musique, à laquelle, me dit-il, il n'avait pas osé toucher dans la crainte de la casser. Je poussai le ressort, et les notables de Boulébané écoutèrent avec un ravissement mêlé de stupeur la *polka des Salons* et la *valse de la reine de Prusse*. Sadda battait la mesure avec la tête, et promenait sur l'assemblée, dont quelques membres paraissaient saisis d'épouvante, un regard satisfait qui semblait dire : « Pauvres sauvages, vous n'entendez rien à cela ! »

En dépit des douces sensations que, grâce à mes largesses, je venais de lui faire éprouver, Sadda ne put résister au besoin de me parler encore des affaires du pays. Je subis un temps convenable ses épanchements douloureux, puis je le quittai après lui avoir de nouveau fait promettre qu'il m'aiderait dans mon achat d'ânes.

Le soir, je fus me promener dans le village. En passant devant une case, une femme en sortit et s'approcha de moi, agitant dans ses bras un enfant de deux ans, qu'elle s'efforçait d'appeler Huard, du nom de mon infortuné compagnon de 1844 (1). Comme elle riait beaucoup en disant ce nom, qu'elle estropiait affreusement, je crus comprendre; d'autant que son rire avait gagné mes propres hommes et les badauds accourus sur mes pas. J'allais continuer ma promenade quand parut une autre femme, portant également un enfant de deux ans auquel elle donnait mon propre nom, mais encore plus estropié que celui d'Huard, et que je n'aurais certes pas reconnu si mes hommes ne me l'eussent fait remarquer. Les rires redoublèrent et attirèrent d'autres badauds qui, une fois au courant de l'affaire, prirent à l'hilarité générale une part extrêmement vive. J'étais entouré d'une foule compacte en proie à un rire violent qui contrastait avec mon sérieux ; car je ne comprenais absolument rien à ce que je voyais et entendais. « Passe pour Huard, me disais-je; mais, à moins que ces gens-là, qui certes n'ont pas lu Molière, ne veuillent faire de moi un nouveau Monsieur de Pourceaugnac, je suis, pardieu! bien sûr que cette dernière paternité m'est complétement étrangère! »

On voulut bien enfin m'apprendre que les premiers rires avaient été provoqués par la méprise qu'on me voyait commettre, et les autres,

---

(1) M. Huard-Bessinières, pharmacien de 1re classe de la marine, mourut à Saint-Louis, peu de temps après son retour, d'une maladie contractée pendant notre voyage.

par l'étonnement qu'exprimait ma figure, étonnement dont le motif n'était un secret pour personne. On compléta cette explication en me faisant savoir que l'usage du pays était de donner aux enfants le nom des personnes remarquables que l'on avait connues.

Pleinement satisfait de cette double explication, je repris ma promenade, mais non sans avoir aussi payé mon tribut de rire à ce singulier quiproquo.

Un peu plus loin, le bruit du tamtam, des chants joyeux et une grande clarté m'amenèrent sur une place où l'on dansait. C'étaient les griottes de l'almamy qui faisaient les frais de cette fête nègre, à la lueur d'un immense feu de paille. Aussitôt que la conductrice du chœur m'eut aperçu, elle s'élança sur moi avec sa troupe, et toutes ensemble se livrèrent, à mon intention, à des chants d'une effrayante harmonie et à un luxe effréné de balancés, d'avant-deux et de mouvements de bras. Le geste qu'elles choisirent pour me faire honneur était semblable en tout point au geste universellement répandu qui imite, je crois, les perruquiers d'autrefois quand ils poudraient leurs clients. Elles tenaient à la main une espèce de marotte, attribut de leur profession, qui, par une étrange coïncidence, avait une ressemblance parfaite avec un goupillon. La position était intolérable ; car les griottes, parvenues au paroxysme de leur exaltation, se ruaient convulsivement sur moi ; elles ne riaient plus, elles grimaçaient ; elles ne chantaient plus, elles poussaient des cris rauques de bêtes féroces. Je voulais me soustraire à cette infernale ovation ; mais la fuite m'était interdite à cause de la foule qui m'enveloppait. Mes efforts pour échapper à cette légion de démons furent enfin aperçus de quelques âmes charitables qui favorisèrent ma retraite. Il était temps!

Cela s'appelle *chanter* quelqu'un, c'est-à-dire chanter ses vertus ou ses exploits. On dit d'abord le nom de celui ou de celle que l'on chante, et on le fait suivre de phrases louangeuses que le chœur répète en hurlant. La variété et la finesse de ces phrases improvisées constituent le mérite des griots.

Je rentrai à ma case, suffoqué par la poussière, et je demeurai sourd jusqu'au lendemain. Il fallut néanmoins me conformer à l'usage, et envoyer un présent aux affreuses mégères qui m'avaient fait passer cette pénible soirée.

Les jours s'écoulaient ainsi en visites à l'almamy, en promenades dans le village et en courses aux environs, glanant de ci et de là quelques remarques nouvelles sur le pays et sur les mœurs; cela n'a-

vançait pas mes affaires. Depuis quatre jours que j'étais à Boulébané, je n'avais pas encore pu acheter un seul âne. Je priai l'almamy de m'accorder une entrevue, afin de l'entretenir de l'insuccès de mes tentatives touchant cet important objet.

En me voyant, Sadda me présenta la boîte à musique d'un air de satisfaction et me fit signe de la faire jouer. Je répondis à cette politesse de la façon de mon interlocuteur, en montant la boîte, et l'entretien commença aux sons de la *valse de la reine de Prusse*.

Il entrait dans mes projets de visiter avec plus de soin les mines que nous avions examinées déjà en 1844, avec la commission dont je faisais partie, et de pousser, au travers du Bambouck, une reconnaissance plus étendue des richesses aurifères de cette région; mais, pour effectuer ce projet, il me fallait absolument le concours de Sadda, dont les États touchent au Bambouck. Sadda me promit un guide sûr, et me répéta qu'il avait donné les ordres les plus formels pour que l'on m'amenât tous les ânes disponibles du pays.

Le 31 décembre, je fus pris de douleurs de tête et, bientôt après, de frissons qui ne me laissèrent aucun doute sur mon état : c'était la fièvre qui arrivait. Le lendemain, je m'administrai une bonne dose de sulfate de quinine.

L'almamy me fit appeler dans la matinée et me reçut, selon son habitude, en plein soleil. Il me fallut, en outre, entendre encore l'histoire de Souraké, représenté dans le palabre par son frère et un cousin. Il s'agissait cette fois de débattre des intérêts positifs, et l'almamy me faisait prier d'assister à la réunion, afin de me montrer, disait-il, qu'il savait être juste, même contre ses amis. Je pus en effet remarquer l'insistance qu'il mit à exiger de Souraké la restitution de certains objets que celui-ci avait pillés sur des embarcations de la Compagnie.

Au retour, ce qui était très-présumable après deux heures de station au soleil, la fièvre me reprit plus violente que la veille, et je commençai la nouvelle année plus mal encore que je n'avais fini l'autre.

Le 2 janvier j'achetai mes deux premiers ânes à des prix fort élevés; et les jours suivants je pus en acheter de nouveaux : l'almamy avait en ceci tenu sa parole. Le séjour de Boulébané commençait à me devenir fort désagréable. Mes hommes se plaignaient de ne pas être bien nourris ; moi, je me plaignais d'être harcelé sans relâche par des mendiants de toutes conditions, qui ne me quittaient jamais contents, parce qu'il m'était complétement impossible de satisfaire leur convoi

tise. Mais j'avais un autre motif de me déplaire à Boulébané : j'y perdais mon temps, et cette perte. pour peu qu'elle continuât, pouvait déranger tous mes plans.

Ces circonstances réunies me faisaient donc vivement désirer mon départ, et j'allais mettre ce désir à exécution quand l'almamy me fit prier de rester jusqu'au palabre solennel qu'il avait organisé en vue de terminer, s'il le pouvait, les divisions qui troublaient le pays.

Je me décidai, par la seule considération que ma présence pourrait procurer quelque avantage à notre commerce.

J'attendis cinq jours la venue des personnages que Sadda m'avait annoncés. Pendant ce temps, j'eus presque constamment la fièvre, en dépit du sulfate de quinine que je continuais à consommer largement, en dépit même d'un vésicatoire que je m'étais décidé à m'appliquer. J'avais déjà expérimenté sur moi-même que ce remède, très-déplaisant, je le sais mieux que personne, est néanmoins, pour une fièvre rebelle, le seul qui puisse promettre quelque succès. Il ne guérit pas ; mais il adoucit assez les accès pour que le malade, dans les intervalles, puisse vaquer à ses travaux ordinaires.

Le jour du palabre s'annonça par un mouvement inaccoutumé. Barka et Souraké avaient envoyé beaucoup de gens pour faire cortége à leurs représentants, et leur arrivée produisait dans le village une certaine émotion.

Vers dix heures du matin on se rendit chez l'almamy. Barka avait chargé un de ses frères de le représenter, et c'était également un frère de Souraké qui devait parler à sa place. Chacun de ces personnages fit son entrée avec une suite nombreuse de clients et de captifs, vêtus de leurs habits de fête. J'avais dû aussi me conformer à l'usage, et me faire escorter de tous mes hommes, couverts de leur costume de cérémonie.

On prit place par terre, les jambes croisées devant soi, en faisant cercle autour de l'almamy assis sur une natte à l'entrée de sa case. Je remarquai avec plaisir qu'au lieu du tabouret incommode qu'on m'avait donné jusqu'ici, on m'offrit une sorte de canapé ou plutôt de lit en bambou.

Sadda ouvrit le palabre par un discours exprimant son désir d'être en paix avec ses voisins, et de les voir en paix les uns avec les autres. Chaque partie prit ensuite la parole et exposa froidement ses griefs. Après, vint mon tour : je répétai ce que j'avais dit à Sadda dans une occasion semblable, insistant particulièrement sur la politi-

que d'action que le nouveau gouverneur voulait substituer à la politique de temporisation; je parlai aussi de l'indigne conduite de Souraké dans ces circonstances; enfin, des ressources que le gouvernement français venait de mettre à la disposition du gouverneur, et notamment de l'escadron de spahis qui était arrivé de France depuis mon départ de Saint-Louis.

Des conversations fort animées s'engagèrent ensuite. On s'y entretenait beaucoup des spahis, que mes hommes se plaisaient à représenter comme des espèces de centaures, transperçant trois hommes à la fois de leur terrible sabre.

Le résultat de ce palabre fut que Barka et l'almamy firent la paix; et que Souraké demeura réduit à ses propres forces. Je rentrai pour faire mes préparatifs de départ, irrévocablement fixé au lendemain, heureux de voir que Souraké, cet odieux brouillon, cause principale de tout ce tapage, avait été abandonné par l'almamy.

CHAPITRE V.

Description des villages nègres. — Nomenclature des mets du pays.

On trouve dans le Galam, le Bondou le Kasson et les États mandingues voisins de la Falémé ou de la Gambie supérieure, deux sortes de villages : ceux qui ont une forteresse, une *kasba*, comme disent les Arabes, et ceux qui n'en ont pas.

Les villages de la première catégorie, que j'appellerai villages de premier ordre, se composent de deux parties principales : l'une est le *tata*, c'est le nom sous lequel les nègres désignent leurs forteresses; l'autre, divisée quelquefois en plusieurs groupes, comprend les cases habitées par les cultivateurs, les tisserands, les forgerons, les pasteurs et leurs captifs. Il y a ensuite la mosquée, le cimetière et les puits.

Le tata est la demeure du chef, de sa famille, de ses captifs et souvent de ses troupeaux. Presque tous les tatas que j'ai vus ont une muraille d'enceinte en boue mêlée de paille hachée; cette muraille, d'une épaisseur moyenne de $0^{m},15$, est ordinairement garnie de créneaux pour la mousqueterie et de bastions placés aux angles ou

aux saillies principales. Les bastions sont très - rapprochés et ressemblent bien plutôt à des pavillons ou à des guérites: quand ils sont couverts, leur couverture est pareille à celle des cases.

L'entrée du tata est fermée par des portes au nombre de deux, quelquefois de trois, placées à la suite les unes des autres, et laissant entre elles une distance de 10 à 12 mètres. En dedans de chacune de ces portes, se trouve une sorte de vestibule, servant sans doute de corps de garde. Ces portes, très-étroites et très-basses, livrent à peine passage à un homme à cheval, et encore faut-il que le cavalier se couche sur l'encolure de son cheval.

Les villages situés sur les frontières ou ceux qui, par leur importance, sont particulièrement exposés aux invasions de l'ennemi, ont ordinairement, outre le tata, une muraille continue : Boulébané est dans ce cas. Il est alors d'usage d'établir, en dehors de cette enceinte, une banlieue destinée à la population pauvre et aux troupeaux. A la première alerte, au moindre bruit d'invasion, bêtes et gens abandonnent la banlieue et rentrent dans le village.

Les voies de communication dans l'intérieur des villages sont très-étroites; le nom de rue ne leur convient pas. Ce sont des sentiers tortueux, inégaux en largeur, et bordés par des haies vives ou par des buissons d'épines mortes, pour garantir les habitations de l'invasion des bestiaux.

Les cases n'ont aucun alignement; chaque ménage en possède plusieurs, disposées sans symétrie autour d'une cour qui a son entrée sur la voie. Au milieu de cette cour, il y a communément un grand arbre, planté ou réputé planté par l'aïeul. Cet arbre, dans le rayon que trace l'ombre de son feuillage, est entouré, au pied, d'un terre-plein fait de sable et d'argile, et renouvelé souvent pour qu'il présente toujours une surface nivelée et durcie. C'est là que se réunit la famille, couchée plutôt qu'assise sur des nattes ou sur des peaux de mouton, ou bien encore, mais c'est moins commun, sur des peaux de bœuf, d'antilope, même de lion. La meilleure place, celle qui a le tronc d'arbre pour appui, appartient de droit au chef, et il s'en montre très-jaloux. Cependant, il consent quelquefois à la partager, mais ce n'est qu'avec les personnes de distinction dont il reçoit la visite, et encore faut-il que se soient des hommes. C'est sur ce terre-plein, à l'ombre de l'arbre de l'aïeul, que se fait la prière.

On trouve encore, dans l'intérieur des cours, d'autres dispositions prises contre les brûlantes ardeurs du soleil: ce sont généralement des

hangars couverts de nattes en grosse paille de mil, tressée ou juxtaposée. Cette toiture, souvent double, est soutenue par des pieux fourchus. Quelquefois on la complète au moyen de nattes latérales que nous nommons *tapades*, et qui empêchent le soleil de pénétrer en dessous; mais il est plus ordinaire de prévenir cet inconvénient en donnant une très-faible hauteur aux piquets qui supportent la couverture. Il en résulte que si, sous cette tapade, on est abrité des feux du jour, on y manque d'air, et on peut à peine y demeurer assis; autre genre de supplice que je dénonce comme cent fois plus cruel que de recevoir d'aplomb, fût-ce sur la tête, le plus ardent soleil zénithal. Une chose qui m'a beaucoup surpris, c'est que les nègres fuient le soleil avec encore plus d'empressement que nous, et que tout moyen préservatif leur est bon pour échapper à ses atteintes.

On rencontre aussi dans certains villages une construction du même genre, mais qui a une destination toute différente. C'est une précaution prise contre un ennemi plus intime, dont les attaques inexorables se font particulièrement sentir pendant la nuit. J'ai nommé les moustiques, ces odieux insectes si redoutés des marins. Les nègres ont imaginé, pour échapper aux piqûres de ces hôtes incommodes, de percher leur lit, c'est-à-dire huit ou dix bûches alignées et recouvertes de nattes, sur des poteaux de 3 à 4 mètres de hauteur. On grimpe dans ces lits d'une nouvelle espèce, comme font les perroquets sur leur bâton, par le moyen d'échelons en saillie, disposés autour des poteaux. Le dormeur ou plutôt les dormeurs, car ces sortes de lits se partagent toujours, font allumer un grand feu en dessous, et il s'ensuit qu'ils sont fumés, grillés, etc.; mais.... ils n'ont pas de moustiques. Cette installation est, me dit-on une importation exotique venue du bas de la côte.

Dans l'enceinte réservée aux habitations des gens riches, on a, en outre, disposé entre les cases de petites constructions de terre ou de paille destinées à renfermer les grains. Ces magasins ont généralement la forme d'une ruche, de même que les cases ordinaires; mais ils sont beaucoup plus petits et plus pointus. Le cylindre repose sur une plateforme moitié terre et moitié paille hachée; le tout est isolé du sol au moyen de grosses pierres, pour éviter l'humidité. L'espace étant très-mesuré dans l'intérieur des tatas, on a converti en plantations de mil, de cotonniers et de tabac, non-seulement les cours particulières des habitations, mais toutes les issues qui aboutissent à la voie publique.

Les parties du village en dehors du tata, ainsi que les villages sans

tata ou de second ordre, présentent d'ordinaire deux dispositions · quelquefois les cases sont réunies en un seul groupe; quelquefois, au lieu d'un seul massif de cases, elles se trouvent éparpillées dans une grande étendue, et formées en groupes distincts, au nombre de quatre, de cinq, même de dix, séparés les uns des autres par un intervalle qui varie entre 500 et 2,000 mètres.

Dans les portions de village qui n'ont pas de mur d'enceinte, l'espace n'étant point resserré, on a adopté le système de cases entourées de plantations, formant une espèce de jardin qui fait suite à l'habitation; c'est pareillement dans le but d'utiliser le terrain, et de placer les cultures sous la main et sous l'œil du cultivateur, qu'on a pris, pour certains villages, la disposition des groupes séparés.

Les cases ont diverses formes : la plus commune est la forme cylindrique. Le cylindre, qui appuie sur le sol, est indifféremment en paille ou en terre séchée; il est recouvert d'une toiture en paille terminée en pointe. Cette case ressemble à une ruche.

Il y a aussi la case parallélipipédique, entièrement construite en terre. Cette case ne se trouve guère que dans la demeure des riches et des puissants. C'est, chez les nègres, le *nec plus ultrà* du luxe dans l'industrie du bâtiment.

Il y a enfin la case hémisphérique, particulièrement en usage chez les Foulhs ou Peuls pasteurs. Celle-ci est tout en paille, et figure, j'imagine, d'une manière plus rigoureuse que les autres habitations, la tente que ces peuples nomades ont eue longtemps pour demeure.

Le diamètre des cases cylindriques ou hémisphériques varie entre 5 mètres et 3 mètres. Les dimensions des cases parallélipipédiques ne sauraient être établies, même d'une manière approximative; ces cases sont ordinairement tout en longueur, et n'ont d'autre ouverture que la porte.

L'entrée des cases est basse et étroite, et se trouve toujours élevée au-dessus du sol d'au moins $0^{m},30$. Cette précaution a été prise contre les reptiles, qui abondent dans les villages; mais elle est rarement utile, car presque toutes les cases donnent asile aux serpents, aux lézards, aux crapauds surtout, sans parler des myriapodes, scorpions, punaises, poux, etc., riche collection d'espèces rares, et de variétés inconnues qui feraient la fortune d'un naturaliste. L'entrée des cases est fermée par une porte garnie, principalement au Bondou, d'une

serrure et d'une clef, assez primitives toutes deux pour qu'elles ne soient pas indignes d'une description (1).

L'intérieur des cases ne présente aucune particularité remarquable. Les habitants y couchent pêle-mêle, et il est très-commun d'y faire du feu pendant la nuit, pour se garantir du froid et des moustiques. La fumée ne pouvant s'échapper que par les interstices laissés entre les brins de paille (car la porte est close), on y est étouffé par la chaleur et la fumée, incommodités dont les naturels semblent d'ailleurs peu soucieux.

Quelques cases, et ce sont les plus somptueuses, ont une petite cloison intérieure en terre, qui les divise en deux compartiments. Cette cloison, qui ne dépasse jamais la hauteur du cylindre (celui-ci n'a pas plus de $1^m,50$), est surmontée de grosses boules, également en terre, et espacées convenablement pour qu'on puisse y accrocher des vêtements, des armes et les harnais des chevaux. Ces mêmes cases comportent aussi quelquefois un badigeon, fait avec les couleurs du pays, ainsi que des moulures et des listels en relief, le tout d'un fort mauvais goût.

Le mobilier est d'une étonnante simplicité : il se compose d'une ou de plusieurs nattes, de quelques escabeaux à un seul pied, en bois grossièrement façonné; et, pour les habitants opulents, d'une manière de canapé, sans bras ni dossier, fait avec des bambous liés ensemble et dont la hauteur atteint $0^m,12$ à $0^m,15$ au plus. On place une natte sur ce canapé, qu'on nomme *tara*, et on en fait un lit (2). Les coffres, malles, commodes, et généralement tous les meubles fermant à serrure sont inconnus des nègres de l'intérieur. Leurs objets précieux (ce sont communément leurs grigris) sont renfermés dans des sacs en cuir, clos au moyen d'un cordon ou d'un cadenas acheté à nos comptoirs.

Dans l'intérieur des villages, il existe des terrains vagues que je n'ose appeler des places, et qui sont ornés d'un, quelquefois de plusieurs grands arbres; c'est à l'ombre de leur feuillage que se réunissent les oisifs du lieu. Ils y viennent disserter sur les affaires publiques, ou jouer une sorte de jeu qui ressemble aux échecs. On joue

(1) Voir les planches.

(2) Ne pas confondre les bûches alignées et perchées sur des pieux avec les lits ordinaires; ces derniers sont le tara pour les riches, et la terre de l'habitation pour les pauvres.

aussi sous ces arbres à un jeu qui consiste à mettre de petits cailloux ou des noyaux de tamarin dans différentes cavités pratiquées dans l'épaisseur d'une planche; c'est encore un jeu de calcul, et il offre assez d'intérêt pour captiver l'attention des spectateurs.

Il est peu de villages de premier ordre qui n'aient au moins deux places, celle du tata et celle de la mosquée.

Les villages de second ordre possèdent presque tous un parc banal, ordinairement placé au centre; on y réunit pendant la nuit les bestiaux appartenant aux différents habitants. Des captifs armés veillent dans ces parcs pour repousser les attaques des lions, des panthères et des hyènes; mais ces redoutables voleurs parviennent quelquefois à enlever leur proie, malgré les gardes et malgré les hautes clôtures palissadées qui entourent le parc.

La mosquée est rarement monumentale. A Boulébané, elle est peu riche d'architecture; mais au moins elle ressemble à une construction quelconque; elle est en terre, comme toutes les constructions du pays, et offre la figure d'un rectangle surmonté d'une terrasse, mais effondrée en maint endroit; le classique minaret n'y montre pas sa flèche élancée, et le *moudzin,* ce personnage inévitable des poésies orientales, est réduit à jeter son appel aux fidèles, du parvis même du temple, où il se tient mêlé à la foule vulgaire. Dans les villages pauvres, au lieu d'un édifice, quelque piètre qu'il soit, on a consacré aux exercices religieux une partie de terrain circonscrite par une haie d'épines ou, ce qui est plus simple encore, par un tracé angulaire de pierres alignées.

Les cimetières sont établis dans les endroits les plus pittoresques et les plus riches en ombrage. Il est traditionnel chez les Orientaux et les Arabes, auxquels les nègres ont emprunté leurs coutumes, de consacrer les jardins aux champs de repos. Là où il n'y a pas de jardins, on choisit les sites que la nature s'est plu à parer de la végétation la plus belle, et où s'élèvent les arbres les plus majestueux. Une haie vive, un entrelacement de plantes grimpantes, l'isolement, et principalement cette terreur vague, solennelle et superstitieuse qui, chez les peuples musulmans, entoure l'asile des morts, écartent en tout temps de ces lieux de tristesse l'enfant, le curieux, le voyageur ou le pâtre.

Le respect pour les tombeaux est moins grand chez les Sarracolets et les Mandingues. Aussi trouve-t-on fréquemment, dans leurs villages, les cimetières placés aux abords des chemins ou sur le chemin même;

quelquefois encore, une tombe isolée se remarque à l'entrée d'une case; et le passant la foule avec indifférence sous l'œil d'un fils, d'une mère ou d'une épouse.

Les tombes n'ont pas d'ornement; elles sont indiquées par un tertre, long et étroit, fait en gazon rapporté et terminé par une ligne courbe qui indique la place de la tête. Souvent on ajoute à cette indication un piquet surmonté d'une calebasse ou d'une torque de paille, couverte de vieux vêtements. Ces objets sont mis pour effrayer les chacals, les hyènes et les vautours qui viennent défouir les cadavres. Dans le même but, on allume des feux sur les tombes, pendant les trois ou quatre premières nuits de la sépulture.

Les puits, cachet particulier des temps primitifs, sont toujours situés en dehors des villages. On choisit, pour les creuser, les endroits qui avoisinent les routes. Généralement on n'apporte à ce travail aucun soin pour prévenir l'éboulement des terres; aussi n'est-il pas rare de voir, durant la saison de sécheresse, des puits qui se ferment tout seuls : on en creuse d'autres à côté et tout est dit. Dans certains villages où l'édilité paraît s'exercer d'une façon à la fois plus prévoyante, plus protectrice et plus énergique, on trouve des puits qui présentent des étayages en bois, disposés avec autant d'art que de solidité, et, ce qui est du plus grand luxe, une bordure de pièces de bois sur laquelle frottent les cordes qui tiennent les seaux. Le plus souvent ces cordes frottent sur la terre même, et chaque frottement en détache inévitablement quelque partie qui tombe dans l'eau et la salit. Je me suis très-improprement servi du mot seau : on emploie, pour prendre l'eau, des calebasses, des vases de bois ou des capacités informes et mal commodes construites avec du cuir de bœuf.

Attirés par la fraîcheur non moins que par les causeries, qu'on est toujours sûr d'y trouver engagées, les oisifs des deux sexes hantent volontiers les puits. Les ménagères, les bergers et les voyageurs y sont toujours en grand nombre. Les uns racontent les histoires merveilleuses des génies; d'autres y passent en revue, comme chez nous, les faits et gestes du voisin et de la voisine; on y parle de la férocité de son maître, de la brutalité de son mari; et les amoureux, — il y a des amoureux partout, — les amoureux s'y donnent rendez-vous.

La statistique est tout à fait ignorée des nègres, et chacun peut ai sément le concevoir; mais on comprend moins que toute question qui s'y rapporte les jette dans une irritation furieuse. Il est donc impossible de fournir, sur la population des villages et des pays, des rensei

gnements quelque peu précis. « C'est une impiété de se compter. disent-ils; Dieu a écrit la destinée des peuples et des hommes, et tout ce que nous ferons n'y changera rien. » Et ils appliquent cette sainte horreur du nombre à la population, à leur âge, à la quantité des cases de leurs villages, à tout enfin, excepté à ce qui leur appartient en propre. « Ceci est différent, disent-ils, et Dieu permet de connaître exactement son bien. »

J'ai essayé bien des fois de pénétrer le motif de cette violente répulsion et je n'y suis jamais parvenu. « Nos pères nous ont dit que c'était mal et que Dieu en serait courroucé. » Et ils retombaient dans un silence profond. J'ai cru qu'il y avait peut-être dans cette réserve une raison politique, quelque défiance; mais cette explication ne saurait s'appliquer à leur âge, et force m'a été d'en chercher une autre que je n'ai pas encore trouvée.

Abandonné à mes simples moyens d'évaluation, je ne puis donc fournir sur la population que des chiffres très-incertains. J'estimerai qu'il y a dans Boulébané 2,800 à 3,000 habitants, et je prendrai cette unité pour les très-grands villages; pour les grands, ceux que j'ai désignés par le nom de villages de premier ordre, je la réduirai à peu près de moitié, et j'aurai un chiffre flottant entre 1.000 et 1.500; enfin, pour les petits, ceux qui n'ont pas de tata et que j'ai compris sous la désignation générale de villages de deuxième ordre, je leur assignerai une population de 400 à 600 âmes. Ces derniers sont les plus nombreux et se trouvent, dans le Bondou, assez rapprochés les uns des autres pour qu'on rencontre, quelquefois confondues, leurs cultures respectives.

Il n'y a, dans les parties de l'Afrique que j'ai déjà parcourues, ni fermes, ni maisons de campagne. La nécessité de se défendre contre la surprise d'un ennemi a sans doute empêché l'éparpillement des habitations. C'est que, dans ce pays-là, il ne suffit pas de ne rien posséder pour être à l'abri des voleurs. Quand il n'y a ni troupeaux, ni chevaux, ni récoltes, il y a toujours des hommes, des femmes et des enfants, et les voleurs s'en accommodent très-volontiers.

Les ustensiles de ménage sont peu variés : c'est d'abord le mortier, qui remplace le moulin et qui sert à réduire en farine les céréales indigènes telles que le mil, le maïs et le riz. Ce mortier est un tronc d'arbre creusé aux deux tiers, dont la hauteur varie entre 1 mètre et $1^{m}.50$. Le pilon est une branche de caïlcédra, façonnée avec assez de soin, et longue de $1^{m}.65$ à 2^{m}: son diamètre est sensiblement diminué vers le milieu; chaque bout est disposé pour piler. Les femmes, vouées

exclusivement à la manœuvre de cet instrument, s'associent quelquefois au nombre de trois ou de quatre, et il n'est pas sans intérêt de voir comment elles s'y prennent pour donner tour à tour leur coup de pilon dans le même mortier. Il faut voir surtout les *fantasias* dont elles font précéder et suivre chaque coup, jetant en l'air leur pilon, le faisant pirouetter, le rattrapant de l'autre main ; et tout cela avec une adresse si parfaite, que le coup tombe toujours juste au moment où il est attendu. Cet exercice est invariablement accompagné d'un chant aigre et monotone.

Des calebasses, des gamelles de bois, des marmites de terre, des marmites de fer composent la batterie de cuisine; la fourchette est inconnue parmi les ustensiles de table, et la cuiller, dans les rares circonstances où elle est indispensable, est remplacée par une petite calebasse emmanchée sur un morceau de bois. Il va sans dire qu'on prend sa nourriture en commun et au même plat, mais avec la main droite seulement; se servir de la main gauche, pour cet usage, constituerait une grossièreté inouïe.

Les mets sont généralement solides. Voici la nomenclature des principaux, telle qu'elle m'a été fournie par un gastronome du pays :

Je commence par le *couscouss* ou *couscoussou*, connu de tout le monde, au moins de nom, mais dont la préparation est généralement fort ignorée. On sait seulement que c'est une pâte très-compacte, mêlée de viande ou de poisson, et qu'on la mange avec la main. Si on disait cela à un nègre, il sourirait de pitié et tournerait le dos. Le couscouss est au contraire le mets le plus difficile à bien préparer, et les femmes qui le font avec quelque perfection sont citées à dix lieues à la ronde. On dit en Afrique : Dans tel village on fait bien le couscouss, comme on dit chez nous : Dans tel pays il y a de bon vin, de bonnes truffes ou de bons chapons.

Le couscouss est fait, en Sénégambie, avec du mil ou avec du maïs pilé dans le mortier que j'ai décrit. Les femmes qui font cette besogne sont presque toujours des captives; on les nomme, au Sénégal, *pileuses*. Elles sont en même temps chargées de l'épuration finale de la farine, et quelquefois aussi de la préparation culinaire; mais, le plus souvent, cette tâche est prise par la maîtresse de la case ou par ses filles. On n'imagine pas tous les petits soins que réclament les opérations successives qui font passer le mil ou le maïs de l'état où il se trouve, au sortir du mortier, à l'état de farine épurée. Viennent ensuite d'autres soins pour le transformer en grains de la grosseur d'une très-petite tête d'épingle, ce qui le rend à peu près semblable à la semoule.

Pour donner une idée de la peine qu'on prend à cette préparation dont j'abrége les détails, qu'il suffise de savoir qu'une pileuse habile met au moins huit heures à rendre le couscouss comestible, et encore ne réussit-elle pas toujours; car il y a bien des couscouss que l'on manque en précipitant la levûre ou en ne le purgeant pas du son d'une manière complète. On emploie, pour levûre, une feuille d'arbre qu'on désigne au Sénégal sous le nom d'*aloo* ou de *laloo*. Quand il s'agit d'un couscouss délicat, on doit en outre tenir compte de l'espèce de mil qu'on emploie. La variété préférée est le mil rouge (*sorghum rubens*). On prépare le couscouss avec de la viande ou du poisson, en y mélant du piment, du sel et d'autres ingrédients, sans oublier une grande quantité de beurre ; on le mange chaud.

Après le couscouss, qui est le roi des ragoûts africains, vient le *sanglet*, en suivant un ordre de préférence basé sur le goût des indigènes.

Le *sanglet* se compose indifféremment de riz, de mil, de maïs. Ces deux dernières graines sont préparées de la même manière que pour le couscouss, mais avec moins de soin; le riz n'est pas pilé. On mêle au sanglet du lait, ordinairement du lait aigre, et on y ajoute du beurre, du sucre ou de la mélasse; il se mange chaud ou froid.

Le *gar* est un mets grossier qui se prépare avec de la viande ou du poisson séché au soleil et du *sancal* (on nomme ainsi le mil concassé et non purgé de son).

Le *niangal* est encore plus grossier; c'est le mil naturel cuit à l'eau avec du sel.

Le *perki* se compose de viande cuite dans du beurre, avec ou sans riz.

Le *pétatal* est du mil nouveau grillé dans un plat de terre ou de fer.

Le *gossi* est fait avec du mil entier cuit au beurre. On y ajoute du lait aigre pour le délayer.

Le *ghinéghiop* rentre dans la classe des entremets : c'est un composé de pistaches de terre (*arachis*) et de fruits de tamarin pilés ensemble et sucrés.

Je passe un grand nombre de ragoûts et de friandises, dans lesquels sont confondus le sucre et la viande séchée au soleil, les melons cuits et le poisson, le piment et le tamarin, les épis de maïs grillés sous la cendre et les dattes, et je termine par le *dabéra*, mélange de sancal, de poisson et d'une très-grande quantité de piment. Cette préparation, qui ne répond pas à son joli nom, sert aux individus qui ont fait abus de boissons fermentées, et on la dit souveraine pour calmer en peu d'instants l'ivresse la plus complète.

CHAPITRE VI.

Retour à Bakel. — Le gan ou figuier sauvage. — Manière de fabriquer le fer. — Ce qu'on entend par *blanc* au Bondou. — Mauvais accueil à Samba-Counté. — Départ pour le Bambouk. — Composition de la caravane ; embarras qu'elle me donne. — Le grigri du chef de Samba-Counté. — Histoire d'un amputé. — La lèpre des nègres. — Gracieux accueil des habitants de Dandé. — L'almamy part pour la guerre.

Ainsi que je l'avais décidé, je quittai Boulébané le lendemain du palabre politique de l'almamy. Il était sept heures du matin, et déjà le soleil était intolérable. Sadda m'avait promis un guide; mais, après l'avoir attendu en vain une grande heure, je pris le parti de m'en passer, et m'aventurai seul sur la route.

A Dandé, premier village où je m'arrêtai, je regrettai mon impatience; j'y trouvai, en effet, le plus maussade accueil qu'on puisse faire à un voyageur : non-seulement on ne nous aida point à nous procurer des vivres, mais on ne voulut même pas nous donner de l'eau. La marche avait été pénible et ennuyeuse; je n'avais eu pour distraction qu'une halte à l'ombre d'un figuier sauvage que les Yoloffs nomment *gan*. Ses fruits, d'une couleur verte veinée de rouge, avaient la forme et la gr-os

seur de la figue de Provence, mais étaient loin d'en avoir le goût. Fi! la mauvaise chose, surtout avec les vers dont ils étaient remplis!

Le chef du village où nous campâmes, patriarche très-attaché à ses richesses, se décida cependant, vers onze heures du soir, à m'offrir un mouton maigre et boiteux, que mes hommes s'empressèrent de tuer dans la crainte que le vieil avare ne changeât d'idée.

De très-bonne heure, le jour suivant, je quittai ce village inhospitalier, après avoir généreusement payé le mouton malade qu'on m'avait abandonné de si mauvaise grâce.

L'étape fut tout aussi dénuée d'intérêt que la précédente, sous le rapport des incidents; et si je n'avais rencontré, sur la lisière du chemin, plusieurs hauts-fourneaux pour fondre le minerai de fer, je n'aurais eu absolument rien à noter. Je m'arrêtai pour questionner les ouvriers, et je recueillis divers échantillons du fer qu'ils avaient obtenu.

Voici le traitement auquel ils soumettent le minerai, qui paraît très-abondant dans la contrée :

On creuse un trou en entonnoir d'environ 0,80 centimètres de profondeur et on le remplit de paille allumée. Après cette opération, qu'on renouvelle jusqu'à ce que les parois et le fond du trou soient parfaitement secs, on le remplit de nouveau de paille, à laquelle on ajoute du charbon de bois. On en ferme ensuite l'ouverture au moyen d'un plan en maçonnerie de terre. Sur ce plan, percé au centre, on place encore de la paille et du charbon, ainsi que des branches sèches; puis, par-dessus, du bois coupé court, en inclinant les bûches les unes contre les autres. Quand on est parvenu à une certaine hauteur en suivant cette disposition, on place le minerai, et on bâtit ensuite, avec de la terre mouillée, un fourneau, percé par le bas de plusieurs soupiraux. On donne à ce fourneau, qui enveloppe les plans de bûches superposées et le minerai, une hauteur qui varie entre 3^{m},50 et 4 mètres. Sa forme est un cône tronqué au sommet. On met le feu et on l'alimente pendant huit heures, dix au plus. La coulée de fonte résultant de ce grillage se rend au fond du trou, d'où on la retire en démolissant le fourneau; elle est soumise ensuite à la forge.

Ce fer, qui a d'excellentes qualités et qui est très-fusible, puisqu'il ne lui faut que huit ou dix heures pour entrer en fusion, sert à confectionner divers objets dont les principaux sont : des houes, le seul instrument aratoire en usage; des haches, des poignards, des fers de

lance et de flèche, des fers à esclaves, des rasoirs, des ferrures pour les portes, des bracelets et même des bagues.

On emploie aussi, pour le traitement du minerai de fer, des creusets dans lesquels on place, pêle-mêle, du minerai et des matières combustibles. La combustion est activée au moyen d'un petit soufflet à main. Par ce procédé expéditif on n'obtient qu'une petite quantité de fonte; mais néanmoins c'est celui qu'on préfère.

Au village où je fis halte pour déjeuner, j'essuyai un accueil encore plus malveillant que celui dont j'avais eu à me plaindre dans ma précédente station : on voulut me renvoyer d'un endroit où nous avait établis un homme du village. Cette brutale manière de traiter les étrangers qui ne voyagent pas sous la protection d'un agent de l'almamy, est, du reste, très-familière aux habitants de la Sénégambie qui vivent en relations avec ce qu'ils appellent des *blancs*. Les nègres qui ont des rapports ordinaires avec les traitants, dont, chose singulière, ils n'ont pourtant qu'à se louer, ne sont, en effet, ni respectueux, ni hospitaliers avec ceux qui les leur rappellent; de plus, par une confusion très-fâcheuse, la qualification de *blanc* est donnée, dans les pays où paraissent nos traitants, à tout individu qui habite Saint-Louis, sans distinction de couleur. Ainsi, à ce compte, mes nègres étaient des blancs, les traitants cuivrés sont des blancs, et ce qu'il y a de plus drôle, c'est qu'ils s'appliquent à eux-mêmes cette expression. « Nous autres blancs, » disent-ils à chaque instant.

Il n'y avait donc rien de personnel dans le mauvais accueil que je recevais. Du reste, grâce à ma couleur, qui commençait à passer au pain d'épice, la méprise était très-pardonnable. Mais tout en abandonnant la question d'amour-propre, il restait encore la question de bien-être; et, comme il ne me convenait pas d'être chassé ainsi d'un village, sans avoir au moins bu à ma soif et m'être reposé quelques heures, je pris mes airs croque-mitaine et déclarai tout net au drôle qui voulait me renvoyer, que j'entendais quitter en effet ce mauvais lieu, mais pour un autre plus convenable. Mon attitude produisit l'effet que j'attendais, et le même individu, subitement adouci par ma feinte colère, me conduisit dans des cases très-propres, occupées par deux vieilles femmes. En voyant les *blancs* envahir leur demeure, elles firent une horrible grimace et essayèrent d'en défendre l'entrée; mais, enhardi par mon premier succès, je les poussai dehors, et m'installai sans façon à leur place. Usant ensuite de mon droit de vainqueur, je fis main basse sur tout ce que je rencontrai. Les vieilles n'étaient pas

riches, et mon butin se réduisit à une jarre d'assez bonne eau et à quelques bûches de bois.

Je passai un certain temps dans le domicile de ces vieilles femmes, me prélassant sur leur tara et les narguant, par gestes et par regards, comme un écolier facétieux. Leur vexe était à son comble en m'apercevant, du coin de leur cour où elles s'étaient blotties, user ainsi en maître de leur propriété, boire leur eau, brûler leur bois, me moquer d'elles et, chose plus indigne, me réjouir du dommage que mes ânes causaient à leurs plantations de mil et de tabac.

Au moment de les quitter, je m'adoucis pourtant, et leur laissai quelques verroteries et quelques *coudées* de guinée, accompagnées d'un sermon dont la morale était qu'il fallait toujours être aimable avec les *blancs*... de toutes les couleurs.

Sait-on que le *cubitus* romain est passé dans les usages domestiques des nègres, et qu'il constitue la seule mesure de longueur connue? Il y a, comme on doit le penser, bien des tricheries à propos de cette mesure que chacun porte avec soi, et qui varie nécessairement selon la taille du personnage. On entend par coudée la longueur comprise entre le coude et l'extrémité du médium.

J'arrivai le lendemain à Bakel, après dix-neuf jours d'absence. Cette résidence apportait un si grand changement dans ma vie, que j'éprouvais toujours de la joie à y revenir.

A Bakel, j'employai mon temps à faire des expériences sur la marche de ma future caravane. J'étais parvenu, grâce à l'assistance de M. Hecquard et de M. Zéler, l'un commandant du fort, l'autre gérant du comptoir, à me procurer tous les ânes et tous les chevaux qui m'étaient nécessaires. Il ne me restait plus qu'à les habituer à leur fardeau, et à disposer ceux-ci de telle sorte qu'ils pussent être facilement chargés et déchargés. J'avais aussi écrit à l'almamy pour lui rappeler que je n'attendais plus, pour effectuer mon voyage au Bambouk, que le guide qu'il m'avait promis.

Malgré mon impatience, la missive de mon ami Sadda me prit à l'improviste. Son épître avait le laconisme arabe qui n'admet pas les formes gracieuses de notre correspondance.

« Si dans trois jours tu n'es pas arrivé à Boulébané, disait-il, tu ne m'y trouveras plus, et tu n'auras pas l'homme que tu m'as demandé. *Salam aleik.* »

Je fis immédiatement mes dernières dispositions, et le lendemain de la réception de la lettre de l'almamy, j'étais prêt à partir. Le fort

n'était encore que ma première halte, toute remplie de souvenirs du pays. On y vivait de la vie civilisée ; on y pouvait échanger des pensées, et, à part l'aspect sauvage des habitants, on pouvait encore se croire sur une terre amie ; car on y parlait la langue natale, si douce aux oreilles de l'exilé.

Ce fut le 26 janvier 1847, quarante-huit jours après mon débarquement du *Serpent*, que j'abandonnai la dernière forteresse française de nos possessions du Sénégal. Mes nègres ne voulurent pas partir avant d'avoir offert un sacrifice, coutume moitié païenne et moitié juive, qui fait couler le sang des victimes pour se rendre Dieu favorable. Dans ces sortes d'holocaustes, la victime doit être en rapport avec l'importance de la faveur à obtenir et le nombre des mauvaises chances qu'on a supputées contre soi. Mes nègres, estimant sans doute que la réussite de l'entreprise n'avait pas beaucoup de chances, sacrifièrent au pied du fort un bœuf gras et de haute taille. Le marabout du lieu fit l'office de sacrificateur, en prononçant les paroles sacramentelles, que mes nègres répétèrent le front dans la poussière. Après quoi ils trempèrent leurs mains dans le sang de l'animal et en abandonnèrent les dépouilles aux pauvres.

Il est temps de faire connaître le personnel de mon expédition, la composition des objets destinés aux cadeaux des chefs et à l'achat de ma subsistance, ainsi que les moyens de transport de ces objets.

J'avais d'abord pour secrétaire M. Panet, mulâtre de Saint-Louis. C'était un jeune homme qui avait rempli les fonctions de trésorier de la colonie et m'avait été chaudement recommandé. Il était venu s'offrir lui-même, mettant pour toute condition d'avoir un titre d'employé du gouvernement ; modeste désir que le gouverneur s'était empressé de réaliser, en lui donnant une commission d'employé auxiliaire du commissariat de la marine.

Après M. Panet venait, dans l'ordre hiérarchique, un noir de Saint-Louis, qui avait beaucoup voyagé dans la haute Sénégambie, et avait la prétention de parler toutes les langues de l'Afrique. Je donnai à cet homme le titre pompeux de chef de caravane, accompagné de 1,500 fr. d'appointements.

Deux gourmets (1), six laptots, deux anciens spahis, mon domes-

---

(1) Grade équivalent à celui de quartier-maître dans la marine (caporal). Je ne me charge pas de donner l'étymologie de ce mot.

tique et celui de M. Panet, complétaient mon personnel et en élevaient le chiffre, moi compris, à quinze personnes.

Un vieux marchand voyageur, cordonnier de son état, que mes hommes avaient nommé le père Ségo, par allusion aux fréquents voyages qu'il avait faits dans ce pays, dont il se plaisait à parler sans cesse, s'était en outre joint à nous.

Mon matériel se composait d'objets variés à l'infini. On y trouvait de la soie et des lorgnons, de la mousseline et des kaléidoscopes, des boîtes à musique et du drap rouge, des coupes en argent, du corail, de l'ambre, des dragées, des pièces de 5 fr., des lunettes pour les myopes, des robes de chambre en cachemire de couleur tranchante, des miroirs, des tabatières, de la vraie et de la fausse bijouterie, des sonnettes et des hameçons, des couteaux de toutes formes et de toutes valeurs, depuis l'eustache à deux sous jusqu'au couteau-poignard à manche incrusté d'ivoire et d'argent.

Il y avait aussi, dans mes caisses de voyages, des fusils, des sabres et des pistolets, de la poudre et des balles, des verroteries assorties, du calicot, de la guinée, du fil à voile, et des foulards imprimés représentant la vie illustrée de l'amiral Cécille et la prise de Constantine.

Pour transporter ces formidables bagages, j'avais un cheval de bât et quinze ânes.

Quant à mes provisions particulières, elles se composaient de livres, de 2 kilog. de fécule et d'autant de cacao, d'un peu de sucre, de six bouteilles de Madère, qui devaient, hélas! bien peu durer, car elles furent cassées le même jour; d'une de vinaigre, de quelque effets, et de 500 grammes de sulfate de quinine. Cette dernière provision était celle que je comptais le plus soigner.

Tous mes bagages étant placés sur le dos des bêtes de somme, je donnai le signal du départ. Je savais par expérience qu'il y avait toujours du désordre au début d'un voyage : mais il y a désordre et désordre, et je déclare que la langue française n'a pas de mots pour exprimer ce qui se passa dans ma caravane à deux cents pas du fort. Plusieurs ânes avaient jeté leur fardeau et couraient dans toutes les directions, poursuivis par la moitié de mes hommes; d'autres ânes se roulaient par terre, tout chargés; d'autres, abandonnés par leurs conducteurs, s'en allaient à l'aventure, faisant des efforts désespérés pour imiter leurs camarades et conquérir, à leur tour, la liberté dont ils les voyaient jouir.

On fit halte : on rallia les fugitifs : on rechargea et on repartit. Cette première mésaventure me trouva impassible.

Un peu plus loin recommença la révolte de mes roussins. Je visitai ma caravane de la tête à la queue; et je vis, tantôt un âne couché avec sa charge et refusant de marcher, tantôt une charge abandonnée, tantôt un âne qui traînait sur le sol son fardeau dont il n'avait pu parvenir à se débarrasser tout à fait. Mes hommes, complétement inexpérimentés dans la profession d'âniers, avaient perdu la tête; ils criaient, battaient les ânes, se mettaient dix pour en recharger un seul, sans songer qu'ils en abandonnaient neuf à leur indiscipline.

Une partie de mes charges avaient déjà éprouvé des avaries graves; ma boussole nivellatrice avait été jetée à terre avec violence, et différentes pièces d'appui se trouvaient décollées ou brisées dans sa boîte; son pied était cassé. Plusieurs cantines étaient à moitié défoncées. Outre ces accidents, quatre ou cinq ânes avaient disparu.

La nuit était venue. Je fis arrêter. Nous avions parcouru un kilomètre en quatre heures.

Nous campâmes dans une plaine garnie de petits arbres; et, dès que nous eûmes réuni toutes les charges, qu'il fallut très-souvent porter à dos d'homme, je pus m'abandonner librement aux charmes d'une belle nuit, éclairée par un magnifique clair de lune. Je me promenai longtemps autour de mon bivouac, songeant que les désagréments que je venais d'essuyer n'étaient rien en comparaison des difficultés que j'allais rencontrer; et je finis pas considérer les chutes de mes charges et l'insurrection de mes ânes comme un avertissement adressé à ma patience.

J'avais envoyé demander à Bakel un renfort d'hommes et de bêtes de somme. Au point du jour, le commandant m'expédia trois soldats noirs, et me fit dire que quatre autres allaient bientôt les suivre. On avait rattrapé déjà les ânes disparus la veille; une fois libres, ils avaient pris le chemin de leur écurie, et on les trouva broutant tranquillement l'herbe du fort.

La disposition des charges était devenue fort difficile à cause des événements de la veille, à la suite desquels presque toutes mes installations avaient été détruites. Nous nous mîmes courageusement à l'œuvre, et après trois heures d'un travail très-actif, nous eûmes la satisfaction de voir tous les ânes en marche.

A huit heures et demie, je montai à cheval et abandonnai le dernier, comme le capitaine d'un navire naufragé, le théâtre de ce que je puis bien nommer aussi mon naufrage. Après m'être assuré qu'il n'y avait rien d'oublié et que tout le monde était parti, je parcourus,

impatient de connaître comment les choses se passaient, l'immense ligne qu'occupait la caravane. Hélas ! le spectacle de désolation que j'avais vu la veille et que voilaient à demi les ombres du crépuscule, s'offrit encore à mon regard affligé, mais éclairé par un soleil de feu et varié à rendre fou.

J'avais quinze ânes à passer en revue, pas un seul ne se trouva dans une condition naturelle. Charges abattues, ânes renversés, ânes en fuite, voire même ânes tout chargés suspendus à des arbres, et abandonnés ainsi au milieu de bois épineux ; tel fut, dans un développement de plus de 2 kilomètres, ce qu'il me fallut contempler.

J'avouerai que j'eus un instant l'idée de réunir toutes mes charges et d'y mettre le feu, tellement je fus saisi de désespoir à la vue de la déplorable confusion qui, pour la seconde fois, venait se jouer de mes combinaisons. J'avais pris en effet tant de peine pour organiser mon matériel; j'avais fait faire des cantines ferrées, des bâts avec boucles, courroies et crochets, et tout cela était arraché, brisé, déchiré!

Et quel pays aussi ! Dire que voilà deux cents ans que nous y sommes, et que nous n'avons pas encore pu déterminer les habitants à accepter notre monnaie en échange de leurs produits! Conçoit-on que pour une jatte de lait il faille déballer vingt articles, et voir souvent, après toute cette peine, remporter le breuvage qui vous a tenté pendant une heure, faute d'avoir pu satisfaire le désir de celui ou de celle qui cherchait à l'échanger? Et ainsi de tout!

Nous parvînmes à midi et demi, quatre heures après notre départ, à Kouniam-Sissé, village distant de notre point de halte de la nuit précédente, de 6 kilomètres seulement. C'était plus que dans la première marche ; mais, en considérant qu'hommes et bêtes étaient exténués, il n'y avait pas beaucoup à se réjouir d'un pareil progrès.

J'obtins du lait aigre et du mil pour les hommes, et après une légère collation, nous repartîmes. Cette troisième étape fut plus satisfaisante que les précédentes ; mes hommes commençaient à s'accoutumer à la conduite des ânes, et ceux-ci semblaient se résigner à supporter un joug dont ils ne parvenaient à se délivrer qu'un moment, pour le retrouver bientôt après, encore plus dur et plus pesant.

Par suite des accidents habituels, la caravane se divisa, et je parvins, avec la partie la moins agile, à un village du nom de Dara, renonçant à rattraper la portion qui me précédait. Les routes étaient sûres et je n'avais rien à craindre.

Le court délai fixé par l'almamy m'avait empêché de me préoccuper d'un guide ; et bien que j'eusse eu, tout récemment, à souffrir de l'absence de ce précieux secours, je n'hésitai pas à m'aventurer encore à travers le pays inhospitalier de mon trop indifférent ami Sadda.

A Kouniam, les choses s'étaient néanmoins bien passées. J'avais obtenu, moyennant une assez convenable quantité de verroteries, de poudre et de coudées de guinée, les denrées nécessaires aux premiers besoins. A Dara, nous trouvâmes d'abord un officieux qui fit toutes sortes de frais pour nous; il nous offrit de l'eau et une place dans l'enclos de ses cases. Encouragé par cet accueil, je fis demander, pour mes nègres et pour moi, de quoi préparer notre repas. Le village assembla son conseil; et, après une longue délibération, pendant laquelle j'avais pris le parti de tromper l'ennui et l'appétit en dépeçant, *coram populo*, l'inévitable poule africaine, le chef du village me fit savoir qu'il n'avait rien à me donner ni à me vendre. C'était au fond la même chose; car donner, c'est vendre sans prix arrêté, c'est-à-dire avec des difficultés imprévues. Mon repas avait été pris, comme de coutume, en nombreuse et bruyante compagnie, et au son d'un instrument à cordes qui joua le même air pendant une heure, et quel air! L'instrument dont je parle est une espèce de violon fait avec des crins de cheval tendus sur une moitié de callebasse; l'archet est en bambou.

La réponse du chef ne pouvait satisfaire mes nègres. Ils venaient de mériter un meilleur traitement par la manière dont ils s'étaient acquittés de leur difficile besogne. J'insistai, menaçai de l'almâmy, criai bien haut; rien n'y fit. Mes pauvres nègres furent forcés, après une longue et pénible marche, de se coucher sans souper.

Le lendemain, quand il fallut partir, j'avais au milieu de mes bagages un cercle très-épais de curieux insolents que j'eus beaucoup de peine à écarter.

Je rencontrai à Samba-Counté, où nous arrêtâmes vers midi, les ânes qui nous avaient devancés la veille. C'était à Samba-Counté que j'avais déjoué les mauvaises dispositions des habitants en employant, avec plus de succès qu'à Dara, la méthode des effets de voix et des froncements de sourcils. Je n'eus pas besoin cette fois d'avoir recours à ce procédé; car le chef du village, absent lors de mon premier passage, se mit de lui-même en devoir de nous bien traiter; et grâce à lui, mes hommes purent réparer les outrages de leur jeûne de la

veille, en faisant honneur à un copieux sanglet au mouton préparé par les soins d'une de ses femmes.

On eût dit que ce n'était plus la même population qu'à mon précédent et tout récent voyage; hommes, femmes et filles se pressaient à l'envi autour de nous, avec des démonstrations presque affectueuses. La fille du chef, une fort jolie fille, ma foi, m'accabla particulièrement de prévenances que je m'empressai de reconnaitre en lui offrant des bracelets en grains de verre, un miroir et des dragées. On voit que je n'avais rien négligé pour me faire bien venir des filles du Bondou: mes dragées surtout faisaient fureur.

Lorsque je fus un peu reposé, le chef du village m'emmena à l'écart; il avait un air de mystère qui me fit trembler : c'est, en effet, le moyen ordinairement employé pour exposer un besoin urgent. Mais j'avais, dans ma pensée, calomnié l'honnête chef. Chose inouïe, c'était lui qui voulait me donner; le digne nègre désirait m'offrir un grigri qu'il avait fabriqué, tout exprès pour moi, de ses mains vénérées, car c'était un saint marabout.

« Va, me dit-il, va, ô voyageur blanc; le prophète te protégera si tu gardes fidèlement le commandement que voici : A chaque village où tu arriveras, place ce grigri dans de l'eau, et baigne-toi ensuite dans cette eau. »

Le commandement semblait facile à suivre; mais, emporté par son zèle, le bon marabout avait oublié qu'il présentait certaines difficultés d'exécution dont la première était le manque d'eau dans la plupart des villages. Quoi qu'il en soit, je m'empressai de reconnaître son excellente intention, en promettant de suivre ponctuellement sa recommandation... chaque fois que je rencontrerais une baignoire, ajoutai-je tout bas en français, pour calmer les troubles ultérieurs de ma conscience. Avec cette restriction rationelle, car la baignoire est un meuble aussi inconnu des nègres que le cercle de Borda, je pouvais hardiment promettre.

Dès que je fus éloigné du chef, je soumis à une profane investigation mon précieux talisman, qui se composait tout prosaïquement de graines de cotonnier entourées d'un fil de coton.

Je profitai de cette patriarcale hospitalité pour louer deux ânes destinés à soulager mes bêtes. Je leur devais cette preuve d'intérêt en récompense de la soumission qu'elles montraient depuis la veille.

Au moment de monter à cheval, le marabout me prit encore à l'écart pour me recommander de suivre ponctuellement ses instructions, et de ne parler à personne de ce qui s'était passé entre nous.

La marche se serait faite en assez bon ordre si le père Ségo, le vénérable *sapatero*, n'eût mis une désespérante opiniâtreté à monter sur son âne. L'âne, qui ne voulait pas se plier à cette fantaisie de son maître, le jetait impitoyablement à terre, lui et son chargement, aussitôt qu'il était parvenu à s'établir sur la bête. Ce manége, qui se renouvela plus de trente fois, nous prit beaucoup de temps, car le vieil écuyer était peu agile. Impossible d'ailleurs de faire comprendre au bonhomme qu'il choisissait mal le moment pour l'éducation à laquelle il se dévouait. Je finis par arrêter court la persévérance du père Ségo en lui signifiant que je l'abandonnerais, lui et sa monture, s'il persistait dans son dessein.

Le conducteur des ânes que j'avais loués était un jeune nègre amputé d'une jambe. Son air doux me toucha, et je m'approchai de lui pour m'enquérir des causes de l'accident qui l'avait privé, si jeune, d'un de ses membres. Le pauvre enfant m'apprit qu'il était affligé de cet horrible mal extrêmement commun chez les individus de race noire, qu'on appelle, je crois, dans les colonies, le *mal rouge* des nègres. C'est une espèce de lèpre qui ronge les chairs, faisant tomber successivement les articulations des doigts et des orteils, et remontant ainsi jusqu'aux bras et aux jambes, qui tombent eux-mêmes rongés par ce mal dévorant.

Cette lèpre peut aussi se communiquer aux Européens. J'ai vu à Saint-Louis, il y a une dizaine d'années, un de mes compatriotes en mourir, après avoir passé par toutes les horribles phases que je viens d'indiquer.

Ce jeune nègre avait donc eu la jambe attaquée par cette effroyable maladie. Déjà le pied avait disparu, et l'os de la jambe, dénudé jusqu'aux environs du genou, montrait que l'articulation de ce membre allait bientôt être atteinte, quand le malade, prévenant les ravages du mal, se décida à couper lui-même les téguments qui tenaient encore sa jambe, et à brûler avec un fer rouge la plaie qu'il venait de se faire. Il avait obtenu par cet acte de courage une guérison complète, et il s'en réjouissait beaucoup en me racontant ces détails. Il marchait avec une jambe de bois semblable à celles qui sont en usage parmi nous, quoique d'un travail plus grossier, et ne paraissait pas, tellement il était gai et leste, regretter la jambe qu'il n'avait plus.

J'abandonnai un instant le père Ségo et l'amputé pour aller en avant jeter un coup d'œil sur mes bagages.

Après avoir cheminé assez longtemps sans voir mes hommes, je re-

gardai le sol, et je m'aperçus que je m'étais perdu. J'étais seul au milieu d'une forêt d'acacias, et depuis longtemps je ne suivais plus le sentier frayé. J'essayai en vain de le reprendre; mes efforts n'aboutirent qu'à m'enfoncer plus avant au centre de la forêt. Les arbres, d'abord espacés, se rencontraient déjà par masses serrées, et je n'avais même plus pour me guider les empreintes des pas de mon cheval : elles s'étaient, dans mes recherches, tellement multipliées sur le sol, qu'il était impossible de retrouver le sentier qui m'avait conduit où j'étais.

Je résolus de prendre une direction au hasard, et de la suivre jusqu'à ce que je rencontrasse un chemin. Mais cette détermination ne s'accomplit pas sans accidents, à cause des épines qui garnissaient les arbres, et que je ne pouvais éviter qu'en renonçant à examiner le sol. J'avais déjà aux mains et au visage de profondes égratignures, quand je me trouvai tout à coup enlevé de ma selle et accroché par la tête, exactement comme Absalon de sinistre mémoire, aux branches épineuses d'un robuste acacia. Heureusement mes cheveux étaient courts, et je pus sortir de cette situation difficile en abandonnant aux odieuses épines du mimosa une portion de mon chapeau, un mouchoir qui était dedans, et quelques cheveux attenant à un morceau de mon cuir chevelu.

Le soleil commençait à baisser lorsque je reconnus sur le sable les traces du passage d'une troupe assez nombreuse de gens et d'ânes. Je lançai mon cheval au galop, et une heure après j'arrivais sur le père Ségo, qui, me croyant devant lui, faillit mourir d'épouvante en m'apercevant par derrière, les vêtements déchirés et la figure en sang.

Il me tardait de rejoindre la caravane. Tout s'était admirablement passé; mes roussins avaient porté fièrement leur charge et marchaient encore d'un pas ferme. Il advint même de mon aventure que mes hommes, n'ayant pas d'ordre pour s'arrêter, avaient dépassé de 12 à 13 kilomètres le point où je comptais camper. Les meilleurs marcheurs s'étaient cependant déterminés à m'attendre au village de Dandé, où je les trouvai établis au milieu d'un parc à bœufs, que les habitants du village avaient bien voulu leur permettre de partager avec ses occupants ordinaires.

Les gens de Dandé parurent vouloir me faire oublier l'accueil désagréable que j'en avais reçu récemment. Je les aurais même trouvés aimables s'ils n'eussent poussé la curiosité jusqu'à l'indiscrétion. Les femmes aussi daignèrent s'humaniser et faire trêve à leur maussade-

rie habituelle. L'une vint m'apporter du lait, une autre du mil; et tout cela sans condition, chose rare dans le Bondou, mais rare surtout de la part du beau sexe. J'insiste sur ce point et j'ai mes raisons. En effet, sauf un très-petit nombre d'exceptions, je n'ai jamais pu inspirer à la plus belle moitié du genre humain de la Sénégambie qu'un sentiment d'indicible terreur.

Je m'empressai de répondre à ces prévenances inusitées en envoyant à ces bonnes âmes ce qui pouvait le mieux leur plaire des objets renfermés dans mes bagages, et je n'eus garde d'oublier les dragées et les miroirs.

Excitée par ma galanterie, la générosité des femmes de Dandé ne connut plus de bornes. Tantôt c'étaient de grandes callebasses de lait, du contenu de 3 à 4 litres; tantôt des ragoûts de toute sorte, à nourrir quinze nègres affamés. Des jeunes filles furent même jusqu'à me préparer une de ces abominables friandises de leur pays, dans laquelle le beurre rance, le miel, les pistaches et le poisson sec se trouvaient confondus. Mes nègres, qui profitaient de tout cela, étaient dans l'enchantement.

Le soir il y eut réception autour de moi. J'étais accablé de mille questions bizarres, ridicules, comme pouvaient en faire des gens ignorants et barbares. Une des opinions des nègres, rapportée par tous les voyageurs, et qui n'en est pas moins bonne à consigner ici, est que les blancs sont des gens vivant dans l'eau, ou du moins sur la mer. Je m'efforçai de les désabuser, mais je ne me flatte pas d'y être parvenu.

J'oubliais de dire que cette confiance avait été déterminée par une de ces causes fortuites qui viennent, au moment où on y compte le moins, vous conquérir des sympathies là où on croit souvent ne rencontrer que des défiances et de l'aversion. C'était une cravache, une simple cravache qui avait mis tous ces gens en liesse et m'avait gagné leurs bonnes grâces. La pomme de la mienne représentait une tête de chien, qu'un curieux plus effronté que les autres avait distinguée dans ma main. Cette imitation lui parut un prodige; il en causa avec ses camarades, et bientôt chacun sut dans le village que le blanc avait un grigri — tout est grigri pour ces bons nègres — dont la ressemblance était parfaite avec une tête... d'éléphant. Ma cravache passa de main en main, et ce fut ma complaisance à la montrer qui me valut tout ce succès.

Je dormis cette nuit-là d'un meilleur sommeil. Je venais de rencontrer une bonne veine à cette mine si pauvre que nous nommons la

race noire. Je me trouvais aussi allégé d'un grand poids en voyant s'évanouir les craintes que m'avaient d'abord causées la marche de ma caravane.

De bonne heure, le lendemain, nous nous remîmes en route. En quatre ou cinq heures nous pouvions atteindre Boulébané : aussi chacun se montra-t-il empressé à faire son travail. Le repas avait été copieux et succulent la veille; et Boulébané, cette Babylone des nègres de mon escorte, était là devant eux avec ses séduisantes griottes et ses bruyants tamtams.

Arrivé au village où je comptais faire ma première halte, j'appris que l'almamy était parti. Grâce aux lenteurs de notre marche, les trois jours qu'il m'avait fixés étaient en effet écoulés depuis le matin. A cette nouvelle je continuai ma route, accompagné seulement d'un interprète, et laissant la caravane sous la conduite de M. Panet. Je ne voulais pas manquer Sadda; car il me fallait absolument, pour exécuter mon voyage au Bambouk, l'agrément de ce chef et un guide pour me diriger.

Une heure après avoir quitté mon monde, je parcourais les rues désertes de Boulébané. On m'avait dit vrai : tous les hommes en état de porter les armes avaient suivi Sadda, qui s'en était allé guerroyer contre les Mandingues de la Gambie; mais je sus bientôt qu'il attendait, à trois lieues de Boulébané, les derniers détachements de son armée.

Sans mettre pied à terre, je pris avec mon trucheman la route qu'on m'indiqua. Je n'avais pas parcouru un kilomètre, que je me trouvai en présence de son ministre Tsapatto, accourant au-devant de moi, par ordre de son maître, pour m'annoncer que le lendemain il me recevrait au lieu où il était campé.

Nous revînmes ensemble à Boulébané, où l'on m'installa, sur ma demande, dans la banlieue, chez d'honnêtes captifs chargés de la garde des troupeaux de *Sa Majesté*. J'avais motivé cette demande sur ce que mes charges auraient de la difficulté à passer par les portes du village; mais la véritable raison, c'était l'espoir d'échapper aux ennuis que m'avaient fait éprouver à Boulébané les griots, les griottes et les mendiants; espérance vaine, ainsi qu'on le verra bientôt.

CHAPITRE VII.

Dernière entrevue avec l'almamy à sa maison de campagne. — Le Poulh Adama et sa collation. — La princesse Penda. — La fille de l'almamy. — Le guide et ses prétentions. — Sénou-Débou. — Réflexions sur cet établissement.

Il ne faisait pas encore jour quand Tsapatto et le tamsir vinrent m'arracher aux douceurs du sommeil. Je me réveillai brusquement, tout surpris de me trouver couché au milieu des bœufs confiés à la garde de mon nouvel hôte. Dès que je fus prêt, nous partîmes.

Deux heures suffirent pour m'amener, à travers un pays pittoresque, à la résidence de Sadda.

Au lieu du palais d'été que m'avait prétentieusement annoncé le tamsir, je trouvai des cases médiocrement propres et d'une architecture peu recherchée. J'étais désappointé; car j'avais espéré rencontrer, sinon un *Alcazar*, du moins quelque construction originale qui n'eût pas été indigne d'une description. Je me calmai, comptant me rattraper sur l'armée : je m'étais dit qu'une troupe de nègres en équipage de guerre devait offrir un spectacle assez curieux, et je m'en réjouissais d'avance. Nouveau mécompte! l'armée était partie. Je frissonnai en songeant que

ma seule distraction allait être vraisemblablement un vulgaire palabre avec mon interlocuteur habituel.

En route, mes deux compagnons m'avaient averti que ma requête serait bien accueillie si je l'accompagnais de quelque don. Le conseil était tardif ; mais je pouvais néanmoins tout arranger en prétextant un oubli.

L'almamy me reçut avec un bon visage ; puis il se mit à s'adresser à lui-même force compliments pour avoir, à cause de moi, enfreint les règles du décorum : « Un almamy — me répétait-il fréquemment d'un air d'importance, — un almamy n'attend jamais personne : vois comme je suis bon prince ; comme je suis simple, aimable, complaisant... » J'applaudis à ces louanges en m'inclinant profondément.

Après avoir demandé à Sadda un guide qui connût le pays et qui eût sa confiance, je commis le mensonge convenu, en rejetant, avec toutes les apparences d'une vive contrariété, sur la précipitation de mon départ de Boulébané l'oubli de divers objets que j'avais préparés pour lui. Il s'épanouit tout à fait à cette déclaration, et me répondit qu'il allait les envoyer chercher. Il s'entretint ensuite avec mes deux compagnons du sujet de ma visite. A ma grande joie, l'entretien fut court : il était pressé de suivre son armée.

Je restai avec son ministre et son tamsir, qu'il venait de charger de me conduire à l'homme qui devait me servir de guide, et qui demeurait sur la route de Boulébané. Cet homme ne se trouvant pas chez lui, je continuai mon chemin, fort contrarié de ne pas avoir pu terminer de suite cette importante affaire. Tsapatto ne me quittait pas du regard ; c'était lui qui devait rapporter à Sadda les objets que j'avais été forcé de lui promettre.

J'étais depuis une heure de retour à mon logis, lorsque mon attention fut attirée par un homme qui rôdait autour de moi en me faisant de grands saluts accompagnés de sourires bienveillants. Quand il vit que je l'avais remarqué, il s'approcha d'un air timide et visiblement embarrassé. Cette attitude me surprit, car ce n'est pas celle que prennent les nègres qui font leurs demandes habituelles. J'appelai un interprète, et je sus bientôt que cette homme se nommait Adama-Samba, qu'il était Poulh, et qu'il avait eu l'idée de me préparer un mets de son pays ; mais qu'une fois préparé, il n'avait plus osé m'inviter à l'accepter.

Il y avait dans cette invitation, et principalement dans la manière dont elle était faite, quelque chose de si neuf pour moi, que je me

hâtai de répondre à l'honnête Adama que sa politesse me flattait beaucoup, et que j'étais prêt à le suivre à sa case. Le brave homme exprima par des démonstrations très-vives la satisfaction que lui faisait éprouver mon empressement, et se mit en marche aussitôt.

Un instant après j'étais en présence de deux immenses callebasses contenant des poules et du riz cuits dans le beurre. Adama (Adam) avait nécessairement mesuré la capacité de mon estomac sur le sien; car le contenu de ces callebasses représentait au moins 3 kilog. de riz, et, à en juger par les têtes qui nageaient à la surface du ragoût, on pouvait penser que le nombre des volailles était au moins égal à une demi-douzaine.

Adam, dont la physionomie exprimait la satisfaction d'un homme qui vient de réaliser un grand dessein, m'observait avec une attention marquée : « Tu fais les choses en roi, » lui dis-je, comprenant sa préoccupation. Pour toute réponse, il jeta une natte par terre, et, me faisant signe d'y prendre place, il y posa les deux callebasses. Ce fut mon tour d'être embarrassé.

« Il est impossible, me disais-je, que je n'invite pas mon amphitryon à prendre sa part du festin qu'il m'a préparé. Or cette politesse aura nécessairement pour conséquence de m'obliger à plonger avec lui ma main droite dans la sauce abondante de son *perki;* — et je regardais avec défiance la main d'Adama qui me semblait d'une propreté très-équivoque. — Si je ne fais pas cela, je me conduis comme un rustre, je passe pour ne pas avoir d'*usage*, et, de plus, je blesse au cœur cet homme vertueux.... »

J'en étais là de mon monologue quand j'aperçus, à l'entrée de la case, tous mes nègres écarquillant les yeux en contemplant le *perki* d'Adama. Calculant, plus juste que lui, la puissance de mon appétit, ils avaient prévu que je ne ferais qu'une faible brèche à son dîner, et ils se tenaient là à tout événement.

« Nous croyons savoir ce qui t'embarrasse, me dit l'un d'eux, et nous allons faire comprendre à ce sauvage que les blancs ne sont pas faits pour manger à la gamelle avec un gardeur de vaches comme lui. » Et tout aussitôt il me présenta une fourchette et une assiette de fer.

Loin de se fâcher, Adama prit lui-même ces ustensiles et me les apporta, en me faisant de nouveau signe de me servir; puis, appelant mes nègres, qui ne se firent pas prier, comme on le pense, ils se mirent tous ensemble à attaquer le perki avec une si grande vigueur,

qu'en quelques minutes il ne resta plus que les callebasses, aussi proprement nettoyées que si elles n'eussent jamais rien contenu : les os mêmes avaient disparu.

De retour à mes bagages, je m'empressai d'envoyer à ce type des anciens jours, fourvoyé dans cette société dégénérée, un présent assez beau pour conserver et encourager en lui les saines traditions de l'hospitalité.

J'avais oublié Tsapatto et son maître, lorsque je fus rappelé à l'exécution de ma promesse de la matinée par la présence du ministre, en tenue de guerre. Il n'attendait plus, me dit-il, pour rejoindre l'almamy, que les objets que je devais lui remettre.

Je viens d'employer une locution qui peut donner lieu à une équivoque. La tenue de guerre des nègres n'est ni le casque, ni la cuirasse, ni rien qui rappelle à l'œil d'un Européen l'homme qui va combattre : l'équipement du nègre pour la bataille se distingue de son équipement ordinaire par une plus grande abondance de grigris et par la manière dont il ajuste son boubou ou son coussab. On sait déjà que ce vêtement est en étoffe de coton, qu'il enveloppe le nègre du cou à la cheville, et que, pour beaucoup, il est seul et unique. La différence qu'il y a entre le costume de guerre et le costume de ville, c'est que, pour la guerre ou la marche, le coussab et ses longues manches sont ramenés sur les épaules et autour de la ceinture, à peu près comme autrefois les soldats romains portaient leur toge : et que, dans les circonstances ordinaires, il tombe librement. Dans ce dernier cas, il rappelle d'une manière exacte la robe des magistrats. Quant aux armes, les nègres en portent toujours avec eux : c'est une affaire de tenue, un complément indispensable de l'habillement. L'arme principale est le fusil : presque toujours on y ajoute le poignard, mais très-rarement le sabre.

Mon ami Tsapatto apparut donc comme un trouble-fête, représentant trop fidèle de la réforme, ou, si vous aimez mieux, de l'idée révolutionnaire appliquée aux coutumes patriarcales, dont mon amphitryon Adam venait de se montrer religieux conservateur.

Le parallèle qui s'établit dans mon esprit entre ces deux hommes, et qui ne fut pas, comme on doit bien le penser, à l'avantage de Tsapatto, gâta la courte joie que je venais d'avoir. Il fallait, de plus, pour satisfaire les cupides fantaisies de Sadda, défaire et refaire vingt caisses.

Cette journée se termina par un petit conflit entre mes hommes et moi. Leur terrible appétit en était le prétexte. J'avais bien entendu déjà quelques murmures à propos des repas qui n'étaient pas assez



NÈGRES DU BONDOU

T. I, p. 73

Princesse Penda. Homme de Boulebane. Ministre Tsapatto. Jeune garçon, coiffure très à la mode.

copieux et des couscouss qui n'étaient pas assez gras; mais je n'y avais prêté aucune attention. Je pensais que ces estimables nègres finiraient par comprendre que le voyage que nous accomplissions ensemble n'était pas une partie de plaisir. Les murmures grossissant, je dus intervenir, afin de bien leur faire entendre que je n'avais pas engagé des gens amollis par le loisir et la bonne chère, mais des hommes énergiques, faits pour braver les privations et les dangers. Je terminai en leur déclarant que s'il s'en trouvait parmi eux qui craignissent la misère, ils devaient se retirer immédiatement. Un seul se trouva, et le pauvre diable fut tellement hué par les autres, qu'il eût bien voulu, je pense, retirer son aveu.

La matinée du lendemain commença gaîment. Je vis entrer, dans la case où l'on me permettait de résider, une jeune femme d'une taille élégante et d'une démarche presque majestueuse. Elle se présenta d'un air dégagé, avec un sourire gracieux, et en me disant bonjour en français. Sa figure ne manquait pas d'agrément, bien qu'elle offrît aussi, sauf la couleur qui était celle des Poulhs, les traits caractéristiques de la race nègre. Son costume, le plus gracieux et le plus recherché que j'aie encore vu sur une peau noire, mérite d'être décrit en détail.

Son front était entouré d'une couronne de corail rouge qu'on appelle au Sénégal *piment :* ce sont de petites branches de corail, noueuses et extrêmement irrégulières, qui ne peuvent être comparées à aucune chose connue. Au-dessous de cette couronne on voyait une tresse d'un bleu tendre; au-dessus, trois gros grains d'ambre, formant diadème. Chacune de ses joues était garnie de deux nattes de cheveux qui venaient se réunir au-dessous de la lèvre inférieure; un léger tatouage se remarquait au front, au menton et aux joues; celles-ci portaient, en outre, les trois incisions longitudinales et parallèles particulières aux Bambaras. Sa poitrine était couverte d'un immense voile de mousseline blanche, attaché au sommet de la tête et descendant jusqu'à ses genoux; son cou était orné d'un collier en gros grains d'ambre, d'un autre collier de cuir et de plusieurs prismes également en cuir, renfermant sans doute des grigris: les pagnes qui lui servaient de jupe étaient d'une étoffe de coton luisante, de couleur bleu foncé; ses pieds étaient chaussés d'élégantes bottines en maroquin mi-partie jaune et rouge; ses bras étaient chargés de gros bracelets d'argent.

La fraicheur de ce costume, sa disposition, sa coupe, les couleurs variées qui s'y rencontraient, formaient l'ensemble le plus original que l'on puisse imaginer.

Mon élégante visiteuse, qui portait fort bien sa toilette, m'apprit qu'elle se nommait Penda; qu'elle était femme du tounka du Goye et fille du roi des Bambaras. Ce dernier titre eût suffi pour me décider à la traiter avec la plus grande distinction, car j'allais bientôt avoir besoin de son père.

La princesse, puisque princesse il y a, accepta mon déjeuner, et. à ma très-grande surprise, se montra familière, non-seulement avec nos usages, mais encore avec nos ustensiles de table.

Selon la coutume des grandes dames du pays, elle avait avec elle plusieurs captives et son griot. Celui-ci était l'objet de ses attentions les plus délicates; elle lui offrait les meilleurs morceaux de tout ce qu'elle prenait. Penda daignait aussi ne pas m'oublier dans cette distribution; mais c'était l'inverse : quand elle ne voulait plus d'une chose, elle me la jetait gracieusement dans mon assiette, et, sous peine de lui causer un grand déplaisir, me souffla tout bas un de mes nègres, je dus me montrer très-sensible à cette attention.

Jusque là, les choses allaient à merveille. Penda avait bien voulu me permettre de prendre d'elle un croquis que je parvins à rendre un peu ressemblant; j'étais très-content d'avoir fait une connaissance qui pouvait m'être utile; ses façons, son affabilité, me plaisaient aussi beaucoup.

Après avoir bien déjeuné et s'être fait donner, entre autres objets, plusieurs pièces de 5 francs, sous prétexte de réparer un de ses bracelets, Penda me soumit, comme elle l'eût fait à son fournisseur, un aperçu de ses besoins les plus urgents. J'aurais vidé toutes mes caisses que je fusse à peine parvenu à la satisfaire; aussi, quelque ennui que j'éprouvasse à refuser mon illustre convive, je dus demeurer inébranlable et résister à ses caressantes suppliques. A bout de moyens, Penda se livra à la colère la plus violente, m'accabla de paroles injurieuses, et quitta brusquement ma case, en emportant, bien entendu, ce qu'elle avait d'abord obtenu de ma galanterie.

Cette aventure, quoique très-commune parmi les nègres, me causa une pénible impression; mais elle s'effaça vite en apercevant Adam qui avait assisté à cette scène et s'efforçait de m'exprimer, du regard et du geste, combien il en était peiné. Je donnai à Adam des étoffes et de l'argent, obéissant à un mouvement de sympathie, mais cédant aussi au besoin de donner une leçon à cette vilaine race. Le pauvre homme ne comprenait rien à cette recrudescence de générosité; et comme j'étais fort animé, il me crut fâché et montra de l'hésitation à accepter ce

que je lui présentais : « Prends, prends, lui dis-je, je te donne parce que tu ne demandes rien. »

J'allais sortir pour faire ma promenade, quand une femme que j'avais remarquée auprès de Penda s'approcha de moi et me dit : « C'est une *Bambara*, et les Bambaras ne sont pas raisonnables. Tu as bien fait de ne lui rien donner. Moi, qui suis plus discrète, je ne te demanderai que de la mousseline, de la guinée, du sucre, des verroteries, du corail... » Il me prit une violente envie de faire jeter hors de ma case cette nouvelle mendiante ; et je me serais certainement passé cette fantaisie, si un de mes nègres ne m'avait dit bien vite que c'était une fille de l'almamy.

Si jamais je deviens un personnage dans le gouvernement du Sénégal, je demanderai, comme la plus morale des réformes, la suppression absolue des coutumes officielles et la prohibition des dons volontaires. Dût-on se battre pendant vingt ans pour inaugurer ce régime, on y gagnerait encore ; car il est clair comme le jour que l'habitude contractée par les nègres de voir dans les blancs des caissiers obligés, est la principale cause de nos embarras politiques et de la dégradation de la race noire.

Le soir arriva le guide annoncé par l'almamy. Encore sous l'impression des incidents désagréables qui m'avaient assailli dans la journée, je le reçus avec des préventions peu favorables qu'il s'empressa de justifier. Je le congédiai dès les premiers mots : il me demandait 1,000 francs de valeurs pour me faire voyager huit jours.

Tout cela m'avait agacé extrêmement et me faisait éprouver un violent besoin de verser sur quelqu'un le trop-plein de ma colère. De tous les hommes du Bondou que je connaissais, le tamsir était celui qui m'avait paru le plus sympathique aux ennuis que depuis longtemps déjà je subissais dans son pays. Ce fut pourtant lui que je choisis pour me plaindre de ses compatriotes, et particulièrement de l'indignité de Sadda, qui, après avoir été comblé par moi de toutes sortes de présents, me faisait traiter avec une pareille insolence par un de ses captifs.

Pour bien comprendre mon mécontentement, il faut savoir qu'au Bondou une valeur de 1,000 fr. est aussi considérable que 5,000 fr. chez nous, et que, dans les habitudes des naturels, les services que j'attendais eussent été récompensés d'une manière splendide avec 30 ou 40 fr. Le tamsir s'associa à mes amertumes ; puis, cette satisfaction donnée à ma mauvaise humeur, il me promit de partir le len-

demain pour aller exposer mes griefs à l'almamy. Il fut décidé, en outre, que pour leur donner un caractère plus solennel, j'adjoindrais M. Panet à la députation.

Le lendemain, dès l'aube, mes hommes étaient debout et procédaient à la difficile besogne de charger les ânes. Je reconnus par un présent les bons services de l'homme chez qui le ministre m'avait établi : c'était aussi un pauvre Poulh. Je pressai affectueusement la main du brave Adam, qui nous avait aidés avec un dévouement admirable, et le dernier, selon mon habitude, je suivis la caravane.

Il était dit que Boulébané ne me laisserait que des souvenirs pénibles. En sortant du groupe de cases où était notre campement, j'aperçus une foule compacte de gens du pays qui gesticulaient et parlaient avec force ; et, au milieu, mes nègres, mon cheval de bât et mes ânes. C'étaient les hommes du village qui s'opposaient au départ de la caravane, parce que l'un de mes nègres n'avait pas acquitté le prix d'un service qui lui avait été rendu. Je payai le prix réclamé, et pus enfin continuer ma route, priant Dieu de me préserver dans mon voyage de la peste, du tonnerre, de la famine et d'une autre Boulébané.

Une enveloppe opaque, qui souvent voile le ciel à cette époque de l'année et cache entièrement le soleil, nous permit de cheminer sans avoir sur la tête ses rayons brûlants, toujours désagréables et souvent dangereux.

Après quatre heures et demie de marche, j'entrais dans le blockhaus de Sénou-Débou, où m'accueillait de la manière la plus aimable M. André, avec lequel j'avais tout récemment voyagé. A peine arrivé, je reçus une lettre de Barka qui m'invitait à aller chez lui pour, de là, me conduire au Kaarta et me remettre sous la protection du chef de ce pays.

Le ton de la lettre de Barka commandait la confiance. J'avais du reste à attendre de l'almamy une réponse à la réclamation que le tamsir était allé lui présenter ; en second lieu, et quelle que fût cette réponse, il entrait dans mon plan d'accomplir un voyage au Bambouk, pour lequel la protection de Barka eût été une difficulté. Il résultait de tout cela que j'avais devant moi un temps plus que convenable pour peser et examiner mûrement les avantages et les désavantages des propositions qui m'étaient faites.

Bien que je n'eusse pas de projet arrêté, j'avais toujours un peu compté sur l'assistance de Barka, qu'on disait homme de parole et qui

était notoirement, par suite d'alliances de famille, dans des rapports de parfaite amitié avec le chef des Bambaras.

Sénou-Débou est situé sur les bords de la Falémé, à une distance de Bakel d'environ 60 kilomètres. En 1843, la commission dont je faisais partie avait signalé ce village comme pouvant être avantageusement affecté à l'établissement d'un comptoir. Cette proposition ayant été acceptée, le gouvernement y fit élever un blockhaus l'année suivante.

L'établissement de Sénou-Débou se compose, en outre, de deux baracons enfermés dans une enceinte rectangulaire de 60 mètres environ de côté, présentant à chaque angle un bastion en maçonnerie armé d'un obusier de 12 ç. La garnison de Sénou-Débou se compose de trente-six hommes, et quels hommes! Il y a bien longtemps que j'ai sur le cœur les pénibles impressions recueillies dans nos postes détachés; je veux le dégonfler une bonne fois.

Il semble rationnel que la garde des postes les plus éloignés, de ceux qui sont le moins susceptibles de ravitaillement et de secours, doive être confiée à des hommes choisis et dont le nombre soit assez élevé pour préserver l'établissement des attaques de l'ennemi. A Bakel et à Sénou-Débou, qui se trouvent dans cette catégorie, il n'y a pas un homme capable de servir une pièce et moins encore de la pointer.

L'autorité supérieure, j'en conviens, ne peut pas tout voir par elle-même. C'est bien fâcheux; car si les gouverneurs du Sénégal se transportaient à Bakel et à Sénou-Débou, et qu'ils examinassent ces positions, non au point de vue restreint d'une attaque qui, je le sais, n'a jamais été tentée, mais au point de vue plus élevé de l'influence française et de la protection à donner aux populations qui avoisinent nos postes militaires, — ou je suis un pessimiste qui ne mérite pas d'être écouté, ou ces gouverneurs seraient douloureusement affectés en voyant ce que j'ai vu. Je dirai le mot tout net : cela fait rougir.

Renonçons à nos prétentions d'avoir des forteresses et de l'artillerie, si nous n'avons pour les défendre que les soldats que je vois. Assurément les choses n'en iront que mieux. A chaque instant nos conflits commerciaux se trouvent compliqués d'une question d'offense au pavillon, et cette dernière est forcément écartée à cause des difficultés qu'on éprouve à prendre sur-le-champ une mesure énergique. Si l'on n'a pas pour nous au Bondou le respect que nous obtenons partout; si l'on n'y ressent pas cette crainte que nous avons su inspirer dans tous les temps aux peuples civilisés, c'est que nous nous sommes faits *trop nègres* devant l'almamy et devant ses gens.

J'en demande pardon à ceux qui ne considèrent les choses qu'à la surface : on ne semble comprendre, ni en France ni à Saint-Louis. l'importance d'avoir une attitude digne et ferme avec les peuples du haut pays; on ne comprend pas la question des établissements éloignés; on ne comprend pas que le Sénégal n'est pas à Saint-Louis, mais qu'il est à Bakel, à Sénou-Débou, au delà surtout.

On m'objectera que les hommes manquent. Eh! bon Dieu, je ne le sais que trop; mais au lieu des 2,000 fr. que vous donnez au commandant de Sénou-Débou et des 4,000 que vous donnez à celui de Bakel, doublez, triplez même s'il le faut, et vous aurez des hommes. Les dépenses sont souvent des économies, a dit Machiavel.

Sous le rapport commercial, Sénou-Débou ne sera jamais un établissement de premier ordre, à cause de son extrême voisinage de Bakel. Les dioulas qui fréquentent aujourd'hui Sénou-Débou ont un peu moins de chemin à faire que pour aller à Bakel; mais si le nouvel établissement n'existait pas, tout porte à penser (je parle de l'état actuel des choses) qu'ils conduiraient de même à Bakel une grande partie des produits qu'ils échangent à Sénou-Débou. Il n'y a donc pas aujourd'hui accroissement sensible dans le commerce, mais seulement changement de destination d'une partie des objets qu'on traite.

On fait à ce comptoir pour 40,000 à 50,000 fr. d'affaires par an. Les dioulas qui y conduisent leurs produits viennent principalement du Bambouk, du Bondou et du Kasson: quelques Sarracolets et quelques Maures viennent, en outre, y échanger divers objets, et notamment de l'ivoire.

Les produits du pays amenés à Sénou-Débou sont l'or, l'ivoire, la cire, le beurre végétal, les pagnes en laize et la gomme.

L'or provient du Bambouk presque en entier. On en a traité, dans les trois derniers mois de 1846, 7 livres 25 gros.

L'ivoire est extrait du Bambouk, du Kasson, du Kaarta et des contrées parcourues par les Oulad-el-Koissis.

La cire vient du Bondou méridional, et principalement des bords de la Falémé supérieure.

Le beurre végétal, fruit du *bassia-parkii*, se récolte dans le Bambouk.

Les pagnes sont des tissus de coton indigène faits dans le pays, à l'aide du métier en usage. Leur largeur est extrêmement faible : elle est à peine de 15 centimètres. Ces tissus servent à la fois d'appoint dans les marchés et de marchandise d'échange aux naturels, qui en font un grand usage pour confectionner leurs vêtements. Les pagnes consti-

tuent donc une marchandise d'entrepôt provenant de l'industrie locale; c'est le seul produit fabriqué dans le pays.

La gomme est récoltée dans le Bondou même; elle est de qualité inférieure et très-peu abondante. Il semble résulter des explications que j'ai reçues que cette récolte serait plus considérable si les habitants du Bondou n'étaient pas forcés de s'en occuper, précisément dans le temps où les Maures accomplissent leurs pillages périodiques de chaque année. Quelque plausible que paraisse cette raison, je pense qu'on serait mieux dans la vérité si l'on se bornait à dire que la paresse du nègre, fortifiée, je veux bien l'admettre, par le prétexte des invasions des Maures, est la cause fondamentale de la médiocrité de cette récolte. On comprend que si nous avions au Bondou une autre position, nous pourrions amener les habitants à prendre au sérieux la récolte des gommes, résultat précieux si l'on considère qu'il sert la morale en combattant la paresse, et enrichit le commerce en augmentant ses produits. Sans ascendant et sans influence, nous devons renoncer à toute tentative de ce genre.

Si nous examinons maintenant Sénou-Débou sous le rapport de nos relations futures, il va prendre des proportions considérables; c'est à ce point de vue que s'était placée la commission qui, en 1843, se prononça pour l'établissement.

Sénou-Débou est venu, en effet, remettre dans l'esprit des naturels le souvenir de temps déjà éloignés où la France visait à l'extension indéfinie de ses relations commerciales. Avec les usages admis de donner des coutumes aux chefs des pays où nous fondons des comptoirs, et d'y héberger un nombre plus ou moins considérable de fainéants, il est certain que tout projet d'établissement doit être bien accueilli.

On peut donc dire, dans cet ordre d'idées, que Sénou-Débou est un établissement nécessaire, car le désir qu'il a fait naître et les souvenirs qu'il a ravivés démontrent les facilités que nous aurions pour pénétrer plus avant dans le pays. On peut dire aussi que nos intérêts politiques et commerciaux voulaient que nous prissions pied au Bondou, de manière à agir sur le chef du pays. Malheureusement, nous venons de voir que cette partie importante du programme de la commission de 1843 n'avait pas obtenu le succès espéré.

Finalement, Sénou-Débou ne peut être considéré que comme un ballon d'essai : à nous de profiter des découvertes qu'il pourra nous conduir à faire.

M. Panet, dont je commençais à être inquiet, arriva le soir du

deuxième jour de ma station. Il me dit que l'almamy avait montré ou paru montrer une sincère indignation en apprenant les exigences monstrueuses du guide, et qu'il s'était beaucoup défendu de toute solidarité avec cet homme, qu'il avait promis de corriger d'importance. Ce n'étaient là que des paroles, et je savais de longue main que Sadda n'en était pas avare. Pressé de se prononcer sur la demande d'un autre guide, l'almamy avait parlé des embarras du commandement, qui ne lui donnaient pas le loisir de faire un bon choix : et sur ce, il avait congédié M. Panet en le chargeant de me dire bien des choses.

Tout cela était triste. Je soupçonnais déjà Sadda de vouloir imiter avec moi la conduite de son prédécesseur avec le major Gray. On sait que, de délais en délais, l'almamy Toumané, père de Sadda, était parvenu à retenir l'officier anglais au Bondou, et qu'à bout de ruses et de finesses, il avait fini par lui déclarer qu'il n'irait pas plus loin. Cette affaire du guide démontrait jusqu'à l'évidence que Sadda n'agissait pas franchement. Je n'avais plus le temps d'attendre son retour de la guerre, et je trouvais d'ailleurs sa manière de congédier M. Panet d'un trop grand sans façon pour que je ne cherchasse pas à lui jouer un tour du même genre. Je pris donc la résolution de faire tout seul mon exploration du Bambouk et de me passer de son guide. Dans cette pensée, je ne me préoccupai plus que d'un simple conducteur connaissant assez les chemins pour ne pas me faire faire fausse route.

Le hasard vint à mon aide et m'envoya tout à point l'homme que je voulais. C'était un bon garçon que je connaissais déjà pour l'avoir employé en 1844, et qui m'avait montré alors, plus que les nègres n'en montrent d'ordinaire, du dévouement et même de l'affection. Moyennant un fusil à deux coups, il s'engageait à me piloter dans toute la partie du Bambouk qui borde la rive gauche de la Falémé, et à me remettre ensuite aux mains d'un des chefs de village de cette rive, qui me ferait transporter sur l'autre. Il fut convenu entre nous que je partirais aussitôt que M. Panet et son cheval se seraient suffisamment reposés de la marche de trois jours qu'ils venaient d'effectuer.

On imagine sans doute qu'à Sénou-Débou j'avais abandonné mon campement en plein vent et varié mon ordinaire. Je m'y trouvais heureux comme un roi, ce qui veut dire tout simplement que je couchais sur un *tara*, mangeais à table des ragoûts de pieds de mouton, buvais dans un verre de bonne eau fraîche, et que j'en avais à discrétion pour faire ma toilette. Cela prouve une fois de plus que tout est relatif dans ce bas monde, et que le bonheur est une chose d'imagination.

CHAPITRE VIII.

Départ pour le Bambouk. — Les toucans d'Afrique. — Mon guide Amar-Lamba. — L'éléphantiasis. — On trouve en Afrique des possédés et des lépreux. — Une pêcherie nègre. — Le cailcédra ou acajou d'Afrique. — Abdarraman. — Naïveté de mon guide. — Dépôts aurifères de Sasâdig. — Ce qu'on doit entendre par marigot. — Dépôts aurifères de Karé. — Usage religieux des nègres à propos des gens qui meurent de mort violente. — Dépôts d'Alinkel. — Une école en plein vent. — Kaour, premier village du Bambouk. — Étonnement des naturels en me voyant.

Le 6 février, avant le jour, je fis sonner le clairon du départ, vieil instrument réformé que je devais à la libéralité du commandant de la garnison de Saint-Louis, et dont le son flattait encore très-agréablement l'oreille de mes hommes.

Notre caravane se composait de sept ânes portant divers objets, et principalement du sel; il est tellement rare au Bondou qu'on l'échange contre de l'or. Je ne dirai pas que l'échange se fait à poids égal, ainsi que je l'ai lu; mais il offre assez d'avantages pour engager des spéculateurs *heureux*, c'est une condition qu'il est toujours prudent de poser, à tenter ce commerce sur une certaine échelle. Des caravanes de sel parcourant le Bambouk pourraient, je crois, réussir. A Saint-Louis, du reste, on connaît la valeur de cette denrée; car dans les en-

gagements de laptots qui partent pour la traite de Bakel. une des principales clauses est que chacun d'eux recevra une barrique de sel.

Tous mes hommes m'accompagnaient. Il s'agissait de parcourir un pays peu sûr, sous la conduite d'un garçon rempli de bonne volonté, mais qui n'avait, en raison de sa condition obscure, ni pouvoir, ni influence sur les populations. C'était en outre l'époque de l'année où les Maures font leurs razzias.

Je traversai d'abord une contrée qui m'était connue, circonstance que j'apprécie beaucoup ; car je n'ai pas alors à me préoccuper du tracé de ma route. C'est une affaire très-simple sans doute : mais si l'on considère qu'il faut sept ou huit fois par heure, et souvent davantage, examiner sa montre et sa boussole, écrire les directions sur son cahier, et faire les relèvements nécessaires pour établir sa carte, on trouvera peut-être que cette occupation n'a rien d'agréable.

Nous allâmes d'un vrai train de poste dans notre première marche, traversant successivement les villages de Débou, Denghi et Déghi ; de Guénékou, dont les habitants, plus couards que ceux des autres villages, ont déserté leurs pénates pour échapper à la razzia qu'ils redoutent ; enfin de Fétou, le plus joli de tous, où nous nous arrêtâmes.

Rien d'ailleurs de nouveau dans cette marche : des épines crochues, des lits de torrents encaissés, puis un chemin accidenté et d'un parcours très-difficile, surtout pour des ânes. Je tiens à dire en passant que la soumission des miens est devenue exemplaire. Je m'arrêtai plusieurs fois pour contempler les capricieuses figures que les eaux qui débordent chaque année ont taillées dans l'argile du sol. De loin, on les prendrait pour des villes en miniature, des tentes d'une grande caravane ou des cimetières d'Orient ornés de riches mausolées.

Ce que je remarquai le plus ensuite, ce fut une très-grande quantité de toucans. Ils n'ont de commun avec leurs collègues du Brésil qu'un bec plus disgracieux encore que monstrueux, qui concourt à leur donner la physionomie la plus déplaisante qu'on puisse imaginer. Au Brésil, on pardonne à leur laideur en faveur de leur éclatant plumage ; mais, en Sénégambie, cela n'est pas possible, car leur plumage gris et noir est aussi laid que leur personne.

Mon guide se nomme Amar-Lamba. C'est un *Diavandou ;* je dirai plus loin ce que c'est. Il se donne beaucoup de mal pour me plaire, et sait aussi tirer bon parti de sa langue pour chanter mes vertus et les siennes : excellent moyen d'agir sur ses compatriotes et de les porter à nous bien traiter.

Le pauvre garçon est affligé d'une maladie qui n'a pas les horribles conséquences de la lèpre, mais dont les symptômes, quoique moins repoussants, n'en sont guère plus agréables à voir. On donne à cette affection, qui attaque les membres inférieurs, le nom d'*éléphantiasis*, et on la rencontre fréquemment dans les pays tropicaux, surtout parmi les nègres. L'expression est bien choisie : Amar-Lamba possède véritablement un pied et une jambe d'éléphant; c'est bien le même aspect rugueux et écailleux, et c'est bien aussi la même couleur; qui est devenue gris de souris, de noire qu'elle était auparavant. Du reste, cette difformité ne semble pas nuire à l'agilité de mon guide et ne lui cause aucune douleur.

Décidément, c'est l'humanité dans son enfance que l'on trouve en Afrique. Voilà en effet une maladie quelque peu antédiluvienne ; j'ai vu déjà des lépreux en grand nombre, et voici venir maintenant les possédés, les démoniaques et les convulsionnaires, dont mes nègres m'apprennent l'existence en me racontant d'épouvantables histoires. Ils m'assurent même que je n'irai pas loin sans rencontrer des femmes ayant le *diable au corps* : selon eux, le diable accuse une préférence marquée pour ce sexe enchanteur.

Ainsi se trouvent fidèlement conservés, dans l'intérieur de l'Afrique, les lépreux et les possédés de la tradition biblique.

Mes hommes furent très-satisfaits des procédés de leur hôte de Fétou. Il est vrai que celui-ci les traita d'une façon si somptueuse qu'ils ne purent consommer tout ce qu'on leur servit, chose si rare que je la constatai alors pour la première fois, et qu'elle ne se renouvela jamais depuis. Le chef étendit aussi sa munificence jusqu'à moi, et m'accabla de sanglets, de perkis et de couscouss.

Fier de ces succès, Amar-Lamba renchérissait sur mes mérites, et brodait en mon honneur une foule d'aventures merveilleuses et d'exploits fabuleux tout au plus dignes d'Hercule. J'étais, d'après lui, un grand conquérant, un grand navigateur, un sage, un savant, un magicien, et bien autre chose encore. Puis il prenait un air de mystère et disait bas à ses voisins : « C'est l'homme (l'ami) de l'almamy ; et il tue des oiseaux dans les airs. » A ces derniers mots qui me posaient agréablement, car les nègres ont même de la peine à tuer un animal qui ne bouge, je recueillais une salve de *Bismi Allah* d'admiration que mon guide savourait avec délices.

Les gens de Fétou me semblaient du reste de mœurs plus hospitalières que ceux de Sénou-Débou et de Boulébané, heureuse différence

que j'attribuai sans hésiter au peu de communication qu'ils ont avec nos traitants. Ils sont aussi moins mendiants que dans ces deux localité, et par conséquent moins enclins à la paresse. On est particulièrement porté à faire cette remarque, en voyant le soin avec lequel ils ont établi leurs cultures, et la beauté des produits qu'elles promettent.

On trouve encore à Fétou certaines choses qui révèlent chez ses habitants des goûts industrieux, et voici, entre autres, un appareil de pêche qui ne manque pas d'originalité : il se compose d'un cylindre en tiges de mil très-serrées, haut de 2 mètres et d'un diamètre de 70 à 80 centimètres ; il pose sur le fond, et y est maintenu par des pierres et des piquets. Dans toute sa hauteur est ménagée une ouverture de 30 à 40 centimètres, fermée par le moyen d'une porte à coulisses. Lorsque l'appareil est disposé pour la pêche, cette porte est soulevée, la partie inférieure posant en équilibre sur un petit bâton, appuyé sur un autre bâton vertical et terminé au bout qui touche le fond par deux baguettes en croix ; chacune des extrémités de cette croix est pourvue d'un gros bouchon de paille. Quand le poisson est entré dans l'appareil, au fond duquel est placé un appât, il suffit du moindre contact avec l'un des quatre bouchons de paille pour déranger l'équilibre et faire tomber la porte. Le poisson est alors pris comme dans une souricière que cet appareil reproduit exactement.

A Fétou, pour plaire à mon guide, j'avais établi ma tente avec tous ses ornements, dont le plus beau est, sans contredit, le pavillon qui se déploie au sommet. Cette exhibition, qui, pour les nègres, est quelque chose de merveilleux et excite toujours à un haut point leur étonnement, avait certainement inspiré la verve louangeuse de mon guide et contribué à faire accepter par son auditoire les héroïques récits de mes prétendus exploits. Un homme qui possède de pareilles choses est, à coup sûr, capable de tout, se disaient-ils sans doute.

Le lendemain, aussitôt que le jour se fit, je m'éloignai du village, laissant à mon hôte un témoignage de ma générosité en rapport avec son hospitalité magnifique. Nous longeâmes la Falémé, admirant le paysage qui s'embellit à mesure qu'on avance vers le sud.

Dans cette partie du Bondou, les habitants sont à la fois pêcheurs et pasteurs. L'engin que j'ai décrit plus haut montre qu'ils s'entendent à merveille à capturer le poisson de leurs eaux. Maintenant voici pour le bétail : en marche, j'avais remarqué, de distance en distance, de petites corbeilles de bambous, tressées non moins artiste-

ment que leur pêcherie. Il me tardait de connaître la destination de ces jolis paniers, et j'appris, non sans surprise, qu'ils contenaient du sel et qu'ils étaient destinés aux bestiaux. C'est là un soin digne de toute attention, et qui contraste étrangement avec l'ignorance habituelle et l'incurie des nègres.

Nous passâmes vers la fin de notre étape au milieu d'une admirable forêt de caïlcédras. Ces arbres, hauts et touffus, donnaient au paysage un aspect grandiose, tranchant d'une manière remarquable sur la végétation ordinaire, qui, depuis Bakel, ne sort pas du mimosa et de ses désagréables épines. Le caïlcédra (*caya senegalensis*), rival de l'acajou, est beaucoup employé en Afrique aux usages domestiques : on en fait des pirogues, des gamelles, de grandes calebasses, et presque tous les meubles et ustensiles dont se servent les naturels. Son bois dur, veiné, et d'une belle couleur, a donné l'idée d'une exploitation en grand pour l'ébénisterie ; mais, de même que toutes les entreprises industrielles tentées au Sénégal, lesquelles, on ne sait pourquoi, semblent fatalement prédestinées, elle a été couronnée du plus bel insuccès qui se puisse concevoir.

Vers le milieu du jour, nous faisions notre entrée triomphale dans le tata du village de Malogniaki, à l'entrée duquel se trouvait, pour me recevoir, un nègre de bonne et douce figure qui m'accueillit par un : *Good morning*, *how do you do*, prononcé avec un accent africain des plus purs. Ce brave nègre avait une physionomie si ouverte et tenait si respectueusement son bonnet à la main, que je fus séduit tout d'abord et résolus de lui consacrer le reste de ma journée, que je comptais passer dans le village qui suit le sien. Son *good morning* m'avait gagné le cœur.

Gardant toujours son bonnet à la main, il me précéda dans son domaine comme l'eût fait un maître d'hôtel empressé de plaire à un voyageur opulent. Dès qu'il sut le but de mon voyage, il s'offrit à m'accompagner et me vanta son crédit dans la contrée. Il était, ainsi que je l'avais deviné, le chef du village, et il joignait à ce titre celui de marabout. Un nègre parlant anglais est une trouvaille dans la Sénégambie ; aussi me gardai-je bien de le refuser. Le seul inconvénient que je voyais à accepter son offre était d'exciter la jalousie d'Amar-Lamba ; mais j'avais à peine eu le temps de songer à cela que je les vis tous deux fraterniser de la plus tendre façon.

Abdarraman, c'est ainsi que se nommait ce personnage, était un ancien traitant de la Gambie qui était venu se fixer dans son pays na-

tal, en se retirant des affaires. J'eus d'abord beaucoup de peine à comprendre dans quelle partie du monde était situé le pays où il avait appris l'anglais. Il s'obstinait à l'appeler *Gandioul;* et, fort de mes connaissances en géographie, je mettais une obstination égale à lui soutenir qu'aucune colonie anglaise n'était, en Afrique, décorée de ce nom barbare. Nous pûmes enfin nous entendre : *Gandioul* était une légère corruption de *Gambie*. Ces fantaisies sont très-communes parmi les nègres, et on ne saurait trop se prémunir contre les dangers qu'elles entraînent. La carte de l'Afrique est pleine de noms de fantaisie qui jettent un voyageur consciencieux dans d'inextricables embarras. Je me borne à signaler ici cette étrange identité, en priant, dans l'intérêt de la vérité, de s'en ressouvenir à l'occasion. Qui sait si un jour un de mes successeurs ne viendra pas mettre en émoi les savants, en leur livrant ce *Gandioul* comme le nom d'un pays nouveau ou d'un peuple ignoré jusque là? Qui sait si moi-même je n'ai pas fait et ne ferai pas quelque bévue pareille?

Abdarraman avait donc passé ses jeunes années en Gambie et en avait rapporté, outre une connaissance très-passable de la langue anglaise (malgré son accent nègre), une habitude de propreté, un certain flegme, un je ne sais quoi de civilisé, enfin, qui le distinguaient de ses compatriotes. Il semblait aussi, à en juger du moins par l'air d'opulence qui régnait dans son tata et par le nombre de ses captifs, avoir fait passablement ses affaires au temps où il faisait celles des Anglais. Tout cela était pour moi de l'imprévu, et l'imprévu plaît en voyage.

Je profitai de cette heureuse rencontre en homme qui sait apprécier une case propre, une natte sans punaises et surtout une conversation dans une langue d'Europe. Je pensais aussi que le concours d'Abdarraman me serait d'une grande utilité, et je me réjouissais à l'avance du dépit de l'almamy, quand, au retour de sa campagne, il apprendrait que j'avais fait mon affaire sans lui, aussi bien et peut-être mieux que s'il s'en fût mêlé.

La soirée se passa à deviser avec mes deux guides et à me divertir aux dépens d'Amar-Lamba, qui m'accablait de questions sur nos villes, nos palais, nos monuments; sur Paris, qui, chose singulière, sert souvent, sans que nous nous en doutions, à alimenter les causeries des nègres. Un *blanc* de Paris est pour eux un blanc supérieur aux autres, et ils le traitent en conséquence. Je répondis aussi à des questions sur la population de la France, sur nos armées, nos théâ-

tres, nos églises; Amar voulait tout savoir et me faisait dire les plus petits détails. Ce qui le surprenait le plus, c'était le costume des cuirassiers : convaincu qu'un homme ne pouvait couvrir son corps que d'un seul vêtement, ainsi qu'il le faisait pour lui-même et qu'il le voyait faire autour de lui, il demeura persuadé que les cuirassiers portaient leur cuirasse sur la peau, comme un gilet de flanelle, et il me fit, à ce sujet, de fort drôles de réflexions. Il demeura également convaincu que le sucre, le vin, les étoffes étaient des produits naturels récoltés tels quels.

Mon amour-propre de professeur s'offensa bien un peu de la manière dont Amar-Lamba profitait de mes enseignements; je fis même quelques efforts pour l'arracher à ses erreurs; mais il semblait tenir si fortement à ses convictions, que je finis par les respecter. Quelques jours après, je le remarquais pérorant dans un village, au milieu d'un cercle nombreux de nègres, qui l'écoutaient comme un oracle : il leur répétait, telles qu'il les avait comprises, les choses que je lui avais dites ce soir-là, et me citait comme son auteur.

Cet entretien m'en rappelle un autre du même genre qui eut lieu dans mon premier voyage. J'étais alors d'un zèle immense pour la moralisation par la parole. Mon auditeur était un vieux chef, fort émancipé à l'endroit de certaine pratique religieuse de son pays, ce qui veut dire en langue vulgaire qu'il adorait l'eau-de-vie. Comme il paraissait absorbé par mon discours, je m'échauffais beaucoup et l'accablais de toute mon éloquence; j'avais choisi pour sujet de mon sermon que le travail était la source de toute grandeur et de toute richesse. Je ne m'interrompais que pour jeter un regard de satisfaction sur le vieux chef, qui, les coudes sur les genoux, les mâchoires dans les mains, fixait sur moi des yeux pleins d'enthousiasme. Mon ravissement était complet; je voyais déjà l'Afrique régénérée par la puissance de ma parole et par l'apostolat de mon vénérable disciple. Tout à coup il se leva, la figure rayonnante de bonheur, et s'écria comme frappé d'une idée subite : « Je pourrai donc faire pousser de l'eau-de-vie dans mes champs, et m'enivrer tous les jours! »

Ma prédication avait eu le même succès que mes descriptions. On conviendra qu'il y avait de quoi renoncer à l'enseignement.

Abdarraman, qui m'avait établi dans sa plus belle case, vint de grand matin s'informer de ma santé, accompagné d'une tasse, une vraie tasse de porcelaine anglaise, remplie d'un excellent lait. Une heure après, nous cheminions ensemble à la tête de la caravane.

Nous traversâmes le village de Tamboura-Sékou, remarquable par les *papayes* qui ornent le cylindre de ses cases, en embrassant de leurs larges feuilles et de leurs fruits en régime leur toit circulaire et pointu. Les fruits sont si rares en Afrique, ils sont surtout si mauvais, que je m'arrêtai pour admirer la belle couleur dorée des papayes, manifestant, comme l'eût fait un enfant, le vif désir d'en posséder. L'attentif Abdarraman devina mon désir et s'empressa de le satisfaire.

Nous passâmes ensuite dans un petit village du nom d'Ariara, occupé par des Poulhs. Le chef, grand vieillard, au noble maintien, fixa mon attention d'une manière toute particulière. Il y a certainement un sang noble dans les veines de cette race, et plus j'examine ce type, plus je demeure convaincu que ces Poulhs, objet de tant de recherches, de tant d'hypothèses, hasardées quelquefois, mais toujours soutenues avec talent, n'ont rien de commun avec le nègre vulgaire, à la figure d'orang-outang.

Après avoir marché près de sept heures, j'ordonnai d'arrêter. Nous étions à Sasâdig, village pauvre, déjà visité par moi en 1843, avec mon infortuné camarade Huard.

Ce village n'a d'intéressant que ses dépôts aurifères, que je m'empressai d'examiner aussitôt que j'eus pris quelque nourriture. J'avais été gâté la veille par la case élégante et les soins empressés dont mon hôte m'avait fait jouir. La transition me parut donc un peu brusque, quand je me vis condamné à passer une partie de la journée au pied d'un arbre sans ombrage, pressé, froissé par la cohorte ordinaire des curieux et des mendiants.

L'endroit où l'on extrait l'or est au bord de la rivière. Lorsque j'y arrivai, une seule femme y était employée. Son travail de la journée ne lui avait donné que quelques molécules d'or, microscopiques pour ainsi dire, qui adhéraient encore aux parois de sa callebasse. La grande quantité de sable et de terre pressée répandue autour d'elle attestait pourtant que ce mince résultat n'avait pas été obtenu sans peine.

On croit peut-être que chez les nègres il suffit, pour avoir une réponse, de poser carrément une question. Erreur! Il faut palabrer pendant deux heures et y consacrer tout son génie. Dieu sait s'il m'en a fallu pour parvenir à faire dire aux femmes de Sasâdig à peu près ce que je voulais savoir!

Une femme laborieuse, m'apprit-on, qui, durant toute une année, serait occupée au lavage des sables, obtiendrait tantôt rien (je traduis

fidèlement), tantôt quelques noyaux de tamarin, tantôt cent noyaux : ce sont là de très-riches récoltes. Le noyau de tamarin, de la grosseur d'un haricot rouge, mais se rapprochant davantage de la forme sphérique, sert dans le pays de poids pour peser l'or. Six de ces noyaux correspondent au gros. Ainsi cent noyaux donnent seize gros et trois quarts, ce qui porte, en évaluant à 12 fr. le prix du gros d'or (cours ordinaire du Sénégal), à la modique somme de 201 fr. ce que pourrait gagner à ce métier une femme laborieuse lavant des sables, pendant les mois de l'année où ce travail est praticable.

A Sasàdig le lavage est peu suivi. C'est moins une industrie qu'une occupation accessoire, exclusivement réservée aux femmes. Elles se bornent à creuser des trous sur la rive, et à en extraire la terre et le sable qu'elles broient et lavent plusieurs fois : l'opération est peu savante, mais exige beaucoup de soins et d'habileté. Le résidu des sables lavés est placé dans des callebasses et subit encore une multitude de lavages ; quand il est parvenu à l'état de sable fin, ce résidu est placé dans une valve de coquille. La séparation de l'or d'avec ce sable laisse le métal en poudre, mais lamellaire plutôt que grenue : on expose à cet effet la coquille au soleil, et quand son contenu est parfaitement sec, le souffle de l'orpailleuse opère la séparation. La poudre d'or obtenue ainsi est ensuite placée dans une petite corne de chevreau ou de gazelle, jusqu'à ce que les forgerons, qui sont tout à la fois orfévres, joailliers et bijoutiers, aient fondu et transformé en anneaux tordus les parcelles du métal précieux. L'anneau tordu est la forme finale sous laquelle l'or est livré au commerce.

Les habitants ont remarqué que l'or est plus abondant dans les années où il n'a pas fait de grandes pluies. J'explique cette remarque par la dispersion au travers des terres, quand il a beaucoup plu, des molécules d'or, entraînées avec les eaux par-dessus les berges de la rivière. On m'a dit aussi qu'au-dessous de Sasàdig on trouve des dépôts aurifères, mais qu'ils sont plus pauvres encore que ceux de ce village. A Tamboura ils n'existent plus.

Je pris, avant de continuer ma route, des échantillons de roches. de terre, de sable et de poudre d'or. Nous marchâmes jusqu'à la nuit, traversant des bois, des ravins et des marigots. Je n'ai pas encore dit ce qu'on entend par cette expression.

Au Sénégal elle sert à désigner tout cours d'eau qui afflue à un fleuve et à une rivière ; mais il est plus correct de ne l'employer que pour désigner un bras formé dans les terrains submergés par le trop-

plein des eaux du fleuve ou des rivières qui s'y jettent. C'est ainsi, du reste, que les géographes l'emploient; ils ont même trouvé un mot heureux, synonyme de celui-ci, pour exprimer cette disposition des eaux : le mot *effluent*, qu'ils opposent au mot *affluent*. Au Sénégal, où l'on n'y regarde pas de très-près pour le langage, marigot veut dire à la fois *effluent* et *affluent*. J'ai même entendu quelquefois appeler la Falémé un marigot.

Le village de Karé servit de terme à ma troisième étape. La Falémé n'a dans cette partie ni plage, ni rochers. L'eau vient baigner le pied des hautes falaises qui dominent la rive, et elle en a déjà tellement creusé le flanc, qu'un éboulement prochain semble imminent. Un immense banc de sable forme, un peu au-dessus, un gué qui serait totalement découvert sans cette disposition particulière du bord taillé à pic. On n'extrait point d'or à cet endroit.

Le chef du village de Karé était un enfant de quinze ans. L'almamy Sadda lui avait donné ce poste en récompense des services de son oncle, mort en combattant pour la patrie, et aussi, me dit-on tout bas, parce que Sadda avait tué son père, un jour qu'il était en colère. Il ne fallait rien moins que de pareils motifs pour déroger au principe consacré, qui n'admet au commandement des villages que des vieillards, ordinairement les chefs des familles nobles.

Quant à moi, je me réjouis médiocrement de cette innovation; car je fis maigre chère et dus me contenter, pour dormir, d'une place extrêmement malpropre : le jeune chef m'avait fait entendre qu'il n'exerçait pas une grande autorité sur ses administrés, situation qui expliquait bien jusqu'à un certain point le piètre couscouss qu'on me servait; mais comment comprendre qu'elle ne permît pas à mon hôte de me donner au moins un endroit propre pour y passer la nuit ?

Abdarramau avait deviné ma pensée, en me voyant jeter un regard étonné sur mon campement, établi au milieu d'une accumulation insolite de fiente de bestiaux qui, depuis la naissance du jeune chef, ne semblait pas avoir été enlevée.

« Mais c'est un honneur qu'on te fait, me dit-il.

— Un honneur !

— Oui, car ce que tu regardes là avec dégoût prouve la richesse des familles et le grand nombre des bestiaux qu'elles ont possédés. C'est l'usage des pâtres de laisser ainsi s'accumuler les excréments de leurs troupeaux et de les montrer avec orgueil. »

Le jeune chef, qui s'était approché en entendant parler Abdarra-

man, et qui sut bientôt de quoi il s'agissait, se mit à me faire avec la tête des signes d'assentiment.

Je me rendis à d'aussi bonnes intentions et poussai même l'amabilité jusqu'à complimenter mon hôte de la riche collection qu'il me montrait, comme j'eusse fait en France pour une galerie de tableaux ou une bibliothèque. Ce procédé parut lui plaire infiniment.

Il prit ensuite la peine de m'expliquer en détail les mœurs des Poulhs pasteurs. C'est ainsi que j'appris qu'ils vivaient dans une compagnie intime avec leurs troupeaux, et que bœufs, hommes, femmes, enfants, couchaient pêle-mêle, les premiers ayant souvent la meilleure place.

Quand le père de Sadda devint almamy, le Bondou se terminait au village de Sasâdig. Plus conquérant que son fils, il voulut augmenter ses États et enleva aux Malinkiés du Bambouk toute la partie de la rive gauche de la Falémé comprise entre Sasâdig et Farabana-Laboudi, c'est-à-dire environ 18 lieues. Sur la rive droite, ses conquêtes s'étendirent jusqu'à la hauteur du même village, mais elles n'embrassèrent que le littoral. N'ayant pas assez d'habitants pour peupler cette partie de son territoire, il fit venir des Pouhls pasteurs du Fouta-Djallon et la leur donna à garder, pensant qu'ils sauraient la défendre contre les Malinkiés, leurs ennemis les plus acharnés. Telle est l'histoire des habitants de Karé et des villages de cette zone.

De grand matin, le lendemain, je me rendis aux mines, situées à plus de 4 kilomètres du village. La route qui y conduit traverse de fort beaux sites dont l'aspect sauvage relève encore le charme.

L'exploitation comprend un grand nombre de trous, plus vastes que ceux que j'avais vus à Sasâdig, mais d'une profondeur égale (environ 50 à 60 centimètres). Elle a lieu sur la rive gauche, plus abrupte que la rive droite. A Karé, on ne se borne pas à laver les terres et le sable; on joint à cette opération le bocardage d'agglomérats ferrugineux et de feuilles de schiste argileux qu'on lave ensuite comme les sables.

D'après les orpailleuses, l'or se trouve en plus grande quantité au pied d'une variété de mimosa que les Yoloffs appellent *gonaké* et les Pouhls *gahody*. Le terrain où croissent ces arbres doit nécessairement contenir plus de parties végétales que les autres portions de la rive, ordinairement composées de galet et de sable sec. Cette opinion, résultat, du reste, de l'expérience, n'a donc rien d'inacceptable; car le terrain étant plus pénétrable autour des *gahodys*, doit conséquemment mieux conserver les molécules aurifères charriées par les eaux de la rivière.

Il y a à Karé des orpailleuses spéciales, ce qui montre que l'exploitation n'est pas aussi éventuelle qu'à Sasâdig. Le produit moyen y est aussi plus avantageux. En prenant pour base les mêmes données qu'à Sasâdig, c'est-à-dire le travail annuel d'une femme laborieuse, on trouve 92 gros d'or au lieu de 17; et 1.114 fr. au lieu de 201. On m'affirme que cette progression croissante des richesses aurifères de la Falémé se continue, en remontant son cours, jusqu'à un point dont on ne me fixe pas au juste la distance.

Je soldai l'hospitalité du chef de Karé avec du sel, des verroteries blanches, de la poudre et du tabac, monnaie courante de la localité. On me demanda aussi des pagnes en laize; mais je n'avais pas pris le soin de m'en pourvoir. Je me mis en route ensuite, rêvant aux sentiments aristocratiques des nègres, qui venaient de se prononcer à Karé d'une façon très-marquée.

Mon oreille avait été déjà, pendant la route, très-agréablement flattée en entendant les naturels me saluer du titre de *roi*. Ma venue parmi eux était un événement qui semblait les rendre fiers et dont ils s'enorgueillissaient visiblement. Quand je séjournais dans un village, les habitants des villages voisins, enviant le bonheur de celui qui me possédait, envoyaient des députations pour contempler ma *royale* personne.

A Karé ma renommée grandit de cent coudées : je n'étais plus un roi ordinaire, mais un grand *roi*, une sorte de demi-dieu. Le motif de cette haute admiration était pourtant bien vulgaire : c'était tout simplement parce que j'avais fait mettre une couverture sur le dos de mon cheval. « Quel est donc celui-ci, disaient les nègres de Karé, qui traite son cheval mieux que nous ne traitons nos enfants? Assurément c'est un homme comme on n'en voit pas. » Et ils m'accablaient de témoignages de respect, et accordaient à mon cheval une grande considération.

Quelle différence, pensais-je en cheminant dans un étroit sentier, au travers des épines qui lui servaient de bordure; quelle différence entre ces sauvages et les civilisés! Tous les deux ont de l'orgueil, tous les deux sont fiers; tous les deux se laissent doucement aller vers ce double penchant, la plaie de notre pauvre espèce; et pourtant, combien ils se ressemblent peu!

Ceux-ci placent leur orgueil dans leur propre grandeur, et sous prétexte de n'avoir que des égaux, ne veulent que des subalternes; ceux-là le placent dans la grandeur des autres et se glorifient eux-mêmes dans autrui; en d'autres termes, ils se trouvent grands de la grandeur de

leur supérieur, de leur chef, parce qu'il est homme, et qu'ils se sentent hommes aussi.

N'y a-t-il pas là un grand enseignement?

Ce bon nègre qui s'extasie sur la grandeur qu'il me suppose et trouve à ma présence dans son pays, une satisfaction d'orgueil, n'est-il pas plus sage, n'est-il pas surtout plus heureux que le civilisé qui souffre la jalousie et la haine en voyant un homme plus honoré et plus riche que lui?

J'atteignis ainsi, devisant avec moi-même, d'abord les cultures, puis les huttes d'un village de pasteurs : c'était Fattendi, que je ne fis que traverser. Peu après je me trouvai sur un chemin montueux, tracé sur le bord de la Falémé, au travers d'excavations et de déchirements si profonds, que je craignis plusieurs fois de disparaître avec mon cheval dans un abîme. Ce sont les débordements de la rivière qui minent et dégradent ainsi le sol.

Non loin de Fattendi, je traversai le village de Karé-Mayo, tout récemment abandonné de ses habitants parce qu'ils le trouvaient trop exposé aux invasions des Malinkiés.

Au sortir d'un marigot aux bords escarpés, j'aperçus sur un côté du chemin un amas considérable de pierres et de branches d'arbres, que mes hommes s'empressèrent d'augmenter avec un religieux respect. Il n'en fallait pas tant pour exciter vivement mon intérêt, et je m'empressai de demander à mon ami Amar-Lamba, qui se trouvait alors près de moi, l'explication de ce singulier usage.

Amar, d'ordinaire si bavard, me fit une de ces réponses laconiques et niaises qui viennent souvent désoler le touriste, et que fournissent trop volontiers les sots de tous les pays :

« A cette place, me dit-il, s'est assis un voyageur; pour la reconnaître, son ami y a jeté une branche d'arbre.

— Mais au moins était-il blessé pour que l'ami fidèle prît ainsi le soin de transmettre à la postérité le souvenir du repos de son compagnon?

— Il était seulement fatigué, répliqua-t-il. »

Je me promis de ne pas m'en tenir à cette trop insuffisante explication, et le soir même, Abdarraman m'en fournissait une qui satisfaisait complétement ma curiosité.

Deux voyageurs, m'apprit-il, en traversant la contrée, avaient été attaqués par des maraudeurs malinkiés, et l'un d'eux avait été frappé mortellement à cette place. Son compagnon, plus heureux, s'était

soustrait aux coups des meurtriers, et, après leur départ, était revenu rendre les derniers devoirs à son ami. Par ses soins, le corps du mort avait été enseveli au lieu même où il avait été frappé ; et pour consacrer le souvenir de cet événement et appeler la prière du passant sur cette tombe, il y avait déposé quelques rameaux et quelques pierres (1). De cette manière, ajouta le marabout, le mort se souviendra de ceux qui pensent à lui, et il les recommandera aux anges.

Ce dépôt, que chacun s'empressait d'augmenter, marquait donc la place où s'était accompli un meurtre, accompagné peut-être d'horribles circonstances ; car les Malinkiés passent pour les plus cruels d'entre les nègres. Ces grossiers débris, c'étaient des fleurs sur une tombe ; c'était un *De profundis clamavi* écrit sur un sépulcre avec de la pierre et du bois.

Abdarraman m'apprit encore que ces amas n'indiquaient pas toujours un tragique événement ; mais que, souvent aussi, ils désignaient un endroit choisi par un voyageur inquiet pour y déposer sa prière, et demander à Dieu protection et soutien contre les dangers de la route.

Je fus profondément surpris en entendant ce dernier détail de la bouche de mon guide. J'avais bien songé à quelque funeste aventure arrivée en ce lieu ; et en voyant mes nègres y déposer leur mystique offrande, ma curiosité avait été éveillée, de même qu'elle l'eût été en lisant aux faits divers d'un journal : « Un terrible événement vient de jeter la ville de.... dans la plus grande consternation.... ; » mais j'étais loin de m'attendre à trouver chez les nègres une coutume si touchante et si délicatement religieuse.

Cette invitation mystique, en effet, ou plutôt cette invocation adressée aux sentiments d'un passant inconnu, pour qu'il s'associe au regret ou à la pensée religieuse de l'étranger qui l'a précédé, appartient à cette belle poésie des temps primitifs, dont l'Afrique et quelques parties de l'Orient ont seules conservé la tradition. Je compris tout ce qu'il y avait d'irrésistible dans cet appel muet, cent fois plus éloquent, cent fois plus entraînant que les phrases ambitieuses qui demandent aux visiteurs de nos cimetières d'Europe une prière qu'ils ne donnent jamais.

J'ai vu souvent des croix de granit au coin d'un carrefour breton,

---

(1) Il est remarquable que le même usage soit pratiqué en Corse et dans certaines parties de l'Italie, pour consacrer aussi le lieu où quelqu'un a péri de mort violente ; on nomme cela un *muchio*.

des bonnes vierges incrustées dans des chênes; et jamais, je puis le le dire, je n'ai ressenti, à la vue de ces emblèmes de notre foi, un besoin de prière et de recueillement. C'est sans doute parce que rien ne restait de la pensée qui agitait le voyageur pressé ou le promeneur distrait, quand il passait dans ces lieux, rappelant autant de joyeux rendez-vous que de pieuses préoccupations; mais dans les chemins sauvages de l'Afrique, hantés par les bêtes féroces et les assassins, lorsque la piété a élevé de ces agrestes monuments, on se sent poussé par une force indicible à s'associer à ceux qui, à cette même place, ont élevé leur âme vers Dieu; tout, en effet, vous y convie, car la pierre, la branche d'arbre, la feuille, le brin de paille sont autant de prières qui demandent d'autres prières.

Nous allâmes coucher ce jour-là au village d'Alinkel, remarquable par un tata construit avec une élégance et un soin tout particuliers. On y voit des tourelles en forme de clochetons qui rappellent les vieux châteaux de certaines parties de la France. Ces clochetons, malgré leur couverture en paille de maïs, donnent à l'ensemble de la construction un faux air féodal qui plaît et surprend à la fois : ce n'est pas, en effet, au milieu de l'Afrique qu'on s'attend à trouver de ces sortes d'imitations. Ils servent de guérites pendant la guerre, et de greniers d'abondance pendant la paix.

Le chef d'Alinkel était un ami particulier d'Abdarraman, qui, après avoir ri beaucoup de ce qui m'était arrivé à Karé, s'empressa de me dédommager du parc orné d'immondices séculaires que son jeune collègue m'avait assigné pour résidence.

Les dépôts aurifères sont à environ un kilomètre au-dessous du village; l'extraction se fait au pied d'escarpements très-abrupts. En arrivant sur les lieux, je trouvai une centaine de femmes occupées à extraire les sables et à les laver. Cette extraction est tellement facile qu'on n'emploie même pas la pioche; les mains des orpailleuses suffisent à cette besogne. Les trous ont la même profondeur qu'à Karé; mais il y a cette différence, qu'au lieu d'être creusés arbitrairement dans les parties sèches du lit de la rivière, on les pratique sur le bord même, au fur et à mesure que les eaux l'abandonnent.

La seule remarque particulière que je fis à Alinkel, c'est que, outre les roches d'alluvion, plus ou moins imprégnées d'oxyde de fer, que j'avais rencontrées jusque là, on y trouve des roches granitiques et du quartz, qui annoncent une modification notable dans la constitution géologique de la contrée. Les naturels font beaucoup de cas de la

roche granitique, qui existe à l'état de fragments assez gros et dont le bocardage procure, disent-ils, une bonne récolte d'or.

Les orpailleuses d'Alinkel, beaucoup plus nombreuses que dans les autres endroits en aval, peuvent gagner jusqu'à 1,824 fr. par an. Il y a donc décidément, en remontant la rivière, une progression croissante dans la richesse aurifère de ses sables.

Le travail paraît plus actif sur la rive droite que sur la rive gauche; il est concentré autour d'un banc de roches considérable, qu'à la distance où je me trouvais, je pris pour des trachytes ; ce banc forme un barrage s'étendant en diagonale d'une rive à l'autre. Dans un développement d'environ 15 mètres à partir de la rive gauche, le barrage présente une petite chute d'eau de 2 mètres tout au plus. Le paysage est fort joli en cet endroit, et malgré son peu d'élévation, cette cascade lui donne beaucoup de grâce et d'animation.

Après mon dîner, qui se composa de lait et de galette de maïs, je fus errer de case en case, et questionner ceux et celles qui voulurent bien causer avec moi, ainsi que doit faire tout voyageur qui désire s'instruire. J'arrivai bientôt sur une place où un marabout aveugle donnait la leçon aux enfants du village.

La classe avait lieu en plein vent, à la lueur d'un grand feu. Autour, des enfants, dont plusieurs étaient complétement nus, marmottaient tous ensemble leur leçon écrite sur une planche. Un grand gaillard, qui paraissait faire l'office de *pion*, gourmandait et parfois souffletait les distraits et les paresseux. Le professeur expliquait en chantant, les élèves récitaient aussi en chantant, ce qui faisait un caquetage ressemblant assez exactement au cri d'une vingtaine de poules pondant leurs œufs. Il était difficile de conserver son sérieux en assistant à ce cours; et mon attitude, non moins que ma présence, y produisirent un tel désordre, que le grand gaillard, fatigué de distribuer des soufflets à ses disciples, s'en fut, après m'avoir lancé un regard d'indignation, s'adresser au marabout. Je m'éloignai vite pour ne pas exciter la fureur de ce saint personnage, déjà fort ému de l'inattention de ses élèves.

Il n'y a point d'écoles proprement dites dans le Bondou méridional. Les marabouts du lieu se chargent de l'éducation des enfants qu'ils prennent à titre de pensionnaires. La pension se paie en services rendus par l'élève, services de domesticité qui vont jusqu'à garder les vaches du maître quand il en a. Le soir, après la rentrée des champs, est donc le moment de la leçon ; les planches et le sable remplacent

le papier; le doigt et le roseau servent de plume. On m'a dit qu'il fallait, terme moyen, six ou sept ans pour apprendre à lire et à écrire.

Je me remis en route le lendemain, au lever du soleil, avec une nouvelle recrue; c'était un ancien captif de M. le commissaire de marine Thomas, l'un des derniers gouverneurs du Sénégal. Ce nègre se nommait Louis Abdoullah, parlait fort bien le français et connaissait également bien la langue du pays, qui était sa langue maternelle. On est toujours heureux, en pays étranger, de rencontrer quelqu'un qui puisse vous entendre, et il est rare, dans ce cas, qu'on soit très-scrupuleux sur la qualité du personnage. Je me sentis donc pris subitement d'une vive sympathie pour l'ancien esclave de M. Thomas, et j'oubliai complétement, en causant avec lui, l'humble condition qu'il avait occupée.

Le chef d'Alinkel m'avait fait de très-pressantes recommandations de me tenir sur mes gardes. Son village étant le dernier du Bondou, je n'allais plus désormais avoir, me disait-il, que la protection de mes fusils. Il insistait pour que je marchasse avec précaution et veillasse à ce que ma troupe fût constamment réunie. « Défie-toi des Malinkiés, me criait-il au moment où je m'éloignais; ils sont braves quand ils sont vingt contre un. » L'avertissement était plus rassurant qu'inquiétant; mais ma préoccupation était moins d'avoir une rencontre, ce qui au contraire eût été un épisode très-intéressant à raconter, que d'empêcher mes nègres de se débander et de tomber isolément au pouvoir de ces lâches pillards.

A très-petite distance du village, je remarquai dans un marigot, et pour la première fois depuis mon départ de Sénou-Débou, un gisement assez considérable de granit, mélangé de gneiss, qui m'expliqua la provenance des fragments que j'avais vus la veille aux mains des orpailleuses d'Alinkel. Le marigot où je trouvai ces roches se nomme Gandamaka; mes guides prétendent qu'il va jusqu'au Fouta-Djallon.

Je traversai des contrées désertes, semées de villages détruits ou abandonnés, ce qui n'empêchait pas que la campagne fût charmante, la végétation riche et le pays pittoresque. Avant de parcourir ces lieux sauvages, c'était en hésitant que j'avais donné le nom de forêts aux bois que j'avais aperçus; mais là, c'était bien de véritables forêts aux arbres grands et beaux, serrés et vigoureux, également respectés de la cognée du bûcheron et de l'incendie qu'allume le laboureur; un feuillage épais en couronnait les cimes, et tout le long du chemin des oiseaux aux vives couleurs, seuls hôtes de ces lieux, semblaient, par

leurs chansons, me souhaiter la bienvenue dans leur domaine. De même, au lieu des mouvements de terrain que j'osais à peine appeler des collines, c'étaient de vraies montagnes aux pics élevés, aux flancs ornés d'une luxuriante verdure ; au lieu des quelques cailloux roulés par les torrents et des petits amas de trachytes et de basaltes qui semblaient fourvoyés dans ces terrains d'alluvions, c'étaient de belles masses de granit gris et rose, couvrant le sol de colossales figures.

La route, dont la direction est sud-est, cotoie la Falémé. Ses bords, dans cette partie, sont, au dire de ma nouvelle recrue, d'une grande richesse en sables aurifères ; mais la terreur qu'inspirent les Malinkiés interdit aux pacifiques pasteurs poulhs toute exploitation de ce genre. A ce propos, il me raconta les malheurs éprouvés par les habitants du village de Farabana-Laboudy, qui n'avaient pas écouté les avertissements des vieillards d'Alinkel. Confiants dans leur nombre, ils attendirent de pied ferme les Malinkiés, alors renforcés d'une troupe de Bambaras. « Vain orgueil — dit Abdoullah avec un soupir, car il est de la même nation que les vaincus, mais guerrier et non pasteur — vain orgueil de bergers qui veulent lutter contre des gens de guerre ! tous ceux qui résistèrent furent tués ; l'incendie acheva la destruction, et les assaillants, chassant devant eux les vieillards, les femmes et les enfants, reprirent le chemin de leur pays, joyeux du riche butin qu'ils avaient fait. »

Après huit heures de marche au soleil, j'atteignis enfin le village de Kaour, le premier du Bambouk. Peu avant ce village, dans un de ces nombreux marigots qui coupent les routes de l'Afrique, un de mes hommes avait fait une chute et s'était blessé gravement à la jambe. Le paysage avait perdu de sa beauté sauvage : les forêts avaient fait place aux hautes herbes et les montagnes vertes aux buttes arides.

Abdarraman, que j'avais envoyé en ambassade, me rejoignit quelques minutes avant d'entrer à Kaour, et m'apprit que le chef était animé de fort bonnes intentions. Cette diplomatie était indispensable, et j'avais naturellement songé à l'ancien traitant des Anglais pour lui confier cette délicate mission.

Niamady, le chef de Kaour, suivait de près mon ambassadeur. Il venait m'annoncer qu'il avait fait préparer pour moi des cases dans son tata. Cet homme offrait un type nouveau, complétement différent du type yoloff et du type poulh. Agé d'environ soixante ans, sa taille était au-dessus de la moyenne ; des épaules larges, surmontées d'un cou court et gros, une forte tête à la chevelure épaisse et inculte,

des membres nerveux, une corpulence qui tenait le milieu entre la maigreur des Foulhs et l'embonpoint des chefs yoloffs, engraissés de nos *coutumes;* une physionomie ouverte sans être souriante, sévère sans être dure; un maintien réservé, un abord discret, une grande sobriété de paroles, ne faisaient de Niamady ni un Adonis, ni un homme agréable; mais un nègre fort convenable et digne de fixer l'attention.

Après quelques compliments, il s'éloigna pour, dit-il, me laisser à mes affaires. Voilà, pensai-je, un sauvage bien élevé et un début qui promet de bons rapports.

Je n'eus pas, il est vrai, les mêmes louanges à donner à ses administrés. Les uns, avec tous les signes d'un profond étonnement, m'examinaient en détail : mes mains, mon visage, mes cheveux surtout, excitaient leurs réflexions qui se traduisaient par des rires et des lazzis; les autres, plus hardis, touchaient ma barbe et mes cheveux et faisaient aussitôt part de leurs impressions à leurs voisins; d'autres, encore plus hardis, délégués sans doute par des observateurs plus subtils, allèrent jusqu'à mouiller leurs doigts et à les passer sur ma peau pour bien s'assurer qu'ils n'étaient point dupes d'un artifice.

Je me prêtai de bonne grâce à ces investigations, regrettant seulement qu'elles ne fussent exercées que par les hommes. Les enfants avaient fui en poussant des cris; et le beau sexe, qui, par parenthèse, était fort laid, en proie à une terreur indicible, se tenait, le regard effrayé, la tête et la jambe en avant, à une respectueuse distance de ma personne. Chacun de mes mouvements, chacun de mes pas, produisait dans cette foule inquiète un épouvantable désordre. Si je n'avais pas été si fatigué, je me serais assurément beaucoup amusé de cette scène, que mes nègres rendaient tout à fait grotesque par leur air superbe et méprisant. « Quels sauvages, disaient-ils; ils n'ont donc jamais vu un homme? »

CHAPITRE IX.

Séjour à Kaour. — Le chef est effrayé de mes projets. — Détails sur les Malinkiés. — Dépôts aurifères de Kaour. — Remarquable beauté des sites. — Tamtam donné en mon honneur. — Sanimoussa, chef d'un village de l'intérieur, m'offre un autre tamtam. — Description des danses des nègres.

Dès que je fus reposé de ma longue marche au soleil, je m'entretins avec Niamady de la continuation de ma route, et principalement du passage de la rivière. En entendant mes premières paroles, le vieux chef poussa des exclamations de surprise, et ne voulut jamais me promettre son assistance dans une entreprise qui lui semblait aussi folle que d'aller attaquer un lion à coups de poing.

« Mais je ne suis pas forcé de suivre tes avis — lui dis-je, fatigué de son insistance et dépité de voir mes projets entravés par cette sollicitude inattendue.

— Tu feras ce que tu voudras; mais il ne sera pas dit que Niamady t'aura, sans t'avertir, laissé courir à une perte certaine. »

Le palabre avait duré près de deux heures. Mon zélé protecteur se retranchait avec une persévérance désespérante pour moi, sur les devoirs de sa position qui ne lui permettaient, à aucun prix, de laisser

un blanc s'exposer à des dangers inévitables, pour accomplir un voyage dont, malgré mes explications, il ne pouvait comprendre l'intérêt.

J'interrogeai Abdarraman et Abdoullah pour connaître leur opinion. Le premier village habité qui se trouve sur la rive gauche est éloigné de Kaour de plus de 15 lieues, me dirent-ils, et la route qui y mène est très-dangereuse, parce qu'elle est incessamment parcourue par des bandes nombreuses de maraudeurs. Quant au village situé sur la rive droite, il est en guerre avec Kaour, et ses habitants, qui sont de très-méchantes gens, ne feraient pas de quartier à ceux qui auraient été reçus par leurs ennemis. Ils m'apprirent ensuite que, tout récemment, une caravane avait été attaquée par ces coquins et que plusieurs des hommes qui la composaient avaient été tués.

Ces détails, quoique peu rassurants, ne me convertirent pas à la doctrine de prudence de mes interlocuteurs. Je venais en effet d'apprendre que les mines de Sirmana et de Netako ne se trouvaient qu'à deux jours de marche de Kaour, et je tenais absolument à les visiter. C'était même pour moi une obligation de conscience; car, trompé par les faux renseignements d'un ignorant, j'avais affirmé, dans la relation de mon premier voyage, que ces mines n'existaient pas, et laissé entendre que Compagnon, mon collègue d'il y a cent ans, avait été mal informé. Or je ne voyais qu'un moyen d'accorder une réparation à ce voyageur si injustement calomnié; c'était de dire : « Les mines de Netako existent; je les ai vues. Je reconnais donc que, non-seulement j'ai été indigne envers Compagnon en doutant de ses allégations, mais encore que j'ai porté une atteinte à sa gloire; car on ne parvient aux lieux qu'il a visités qu'en s'exposant à de grands périls. »

Abdoullah comprit enfin mon insistance. Il me dit qu'il connaissait une autre route plus courte et plus fréquentée que la route par Kaour: qu'elle présentait sans doute des dangers, mais que, déterminé, comme je paraissais l'être, à tout braver pour arriver à Netako, il ne pensait pas devoir insister sur les difficultés qu'il m'avait déjà signalées.

Cette route passait à Toronka, village de la rive droite, situé à peu près vis-à-vis de Karé. Il me fallait donc, pour la prendre, revenir sur mes pas et renoncer à mon itinéraire arrêté d'avance et mûrement étudié, de remonter la rive gauche jusqu'au dernier village, de traverser la rivière en cet endroit; puis, une fois sur la rive droite, d'explorer en détail toute la partie aurifère du Bambouk oriental. Ce plan, qui satisfaisait complétement mon ambition, était, comme on le voit, bien modifié; mais néanmoins, accomplie telle que me la propo-

sait Abdoullah, ma nouvelle excursion avait encore assez d'intérêt pour me consoler de mes regrets.

Après avoir pris mon repas habituel, je m'étendis sur les nattes de Niamady, et je dormis de ce bon sommeil que connaissent si bien les chasseurs, les touristes et les soldats, après une grande course ou une forte étape.

Le lendemain, je fus parcourir le village et en examiner les cases, les sites, et surtout les habitants.

Les Malinkiés de Kaour m'apparurent sous un aspect bien moins désagréable que les Malinkiés de la Gambie, dont l'air repoussant m'avait frappé lors de mon premier voyage. Sans doute, leur physionomie est dure, leurs formes sont grossières et anguleuses, leur face large, aux pommettes saillantes, leur couleur d'un noir terreux, leurs lèvres épaisses et développées en largeur d'une façon extraordinaire; fâcheux ensemble, qui, j'en conviens, n'est pas fait pour prévenir favorablement. Cependant, du milieu de ces traits vigoureusement accentués, qui ont quelque chose de farouche et même de cruel, ressort un caractère qui n'est pas l'intelligence, qui n'est pas la distinction, comme chez les Foulahs, qui n'est pas non plus la placidité, et qui pourtant retient le regard.

Les femmes, celles du moins qui veulent se laisser voir, me paraissent affreuses; et, au contraire des hommes, on éprouve un irrésistible besoin de détourner ses yeux de leur vilaine image. Elles manquent de grâce et s'habillent mal; leur formes sont communes, leur maintien gauche. Elles n'ont ni la légèreté d'allure, ni la finesse de formes des femmes foulhas, ni leur goût original pour se parer.

Les hommes sont vêtus de *boubous* très-courts, faits en pagne du pays, et teints avec la matière colorante extraite de l'arbre appelé *fayar* ou *ratt* (le *cochleospernum tinctorium* de M. Perrotet). Cette couleur, d'un rouille très-obscur, ne contribue pas peu, j'imagine, à enlever aux Malinkiés la distinction et la majesté que l'on remarque chez les autres nègres quand ils sont enveloppés de leurs longs *coussabs* blancs ou bleus. L'armement des gens de Kaour est, comme partout, le fusil; mais avec cette différence qu'il est de fabrique anglaise. Ils portent aussi de petits sabres travaillés dans le pays. L'arc et la flèche empoisonnée, arme primitive des peuples de l'Afrique centrale, ne se rencontrent presque plus en leurs mains.

Le costume des femmes n'a pas, si l'on veut, de différence tranchée avec celui des négresses du Fouta et du Bondou; mais elles le por-

tent d'une façon déplaisante; et, en outre, les étoffes qui le composent sont également teintes avec l'écorce du *fayar*, c'est à-dire en une couleur incertaine où le noir domine sur le rouille, disgracieuse couleur s'il en fut jamais pour embellir celles qui l'adoptent. Leurs objets d'ornements sont l'ambre à grains petits et moyens, les clous de girofle, les grains d'une légumineuse de couleur groseille, et les verroteries bleues: elles placent celles-ci sur leur front en bandeau. Les autres objets servent à faire des colliers et des bracelets.

On me conduisit de bonne heure aux lieux où l'on extrayait les sables aurifères. J'avais écrit *mines* par vanité; mais ma conscience m'invite à effacer ce mot ambitieux. En effet, des dépôts alluvionnaires, renouvelés chaque année, ne sont pas des mines.

L'endroit où l'on m'amena, situé à 400 ou 500 mètres du village, se nommait Sansabadioubé. Il était d'une beauté remarquable. Un groupe d'îlots formés de basaltes et de granits aux formes capricieuses, d'où se détachaient en élégants festons des arbustes et des plantes grimpantes riches de verdure et de fleurs, frappèrent d'abord mes regards. Entre ces rochers jetés, dans un gracieux désordre, autour d'un grande île cultivée, couraient des eaux transparentes sur un lit de cailloux luisants. Une haute falaise couronnée d'arbres, au flanc profondément incisé par les eaux, venait, en se penchant sur la grève, ajouter son ombrage au charme de ces lieux.

Je m'abandonnai un instant à la contemplation de cette poétique solitude; puis je m'approchai du bord, afin de boire de cette belle eau qui m'eût tenté, tellement elle était pure, quand même je n'eusse pas éprouvé une soif brûlante contre laquelle nul ne sait se défendre après une heure de marche dans les chemins de l'Afrique. Ainsi que j'avais coutume de le faire, je me plaçai la partie antérieure du corps en avant, les genoux et les mains appuyés sur la plage, et je bus à ma fantaisie, me reposant de temps en temps pour mieux savourer ce breuvage, qui me parut cent fois préférable aux vins les plus estimés.

Lorsque je me relevai, un bruit sec et prolongé, comme celui que produirait dans l'eau la chute d'un corps lourd, me fit tourner la tête. A deux pas de moi, sur le sable, était une large empreinte de caïman. Je venais de réveiller le monstre, et c'était lui qui, en plongeant, avait causé le bruit que j'avais entendu. Je pus même contempler à loisir ses proportions formidables, grâce à la transparence des eaux. Peu s'en était fallu que j'allasse m'appuyer sur lui: quelle surprise et quelle terreur, si cela fût arrivé; si, au lieu de l'eau limpide que j'allais chercher,

j'eusse trouvé la mâchoire ouverte de cette affreuse bête! Et cela était possible; car la sueur qui ruisselait de mon front me tombait dans les yeux, les sables blancs des grèves réfléchissaient un soleil ardent; et les caïmans sont de la couleur des sables.

Cet endroit était parsemé de trous en grand nombre, creusés tantôt au bord de l'eau, tantôt entre les massifs de granit, tantôt au pied même de la falaise. J'y vis une roche micacée toute semblable à celle qu'en 1843 j'avais aperçue à Kéniéba. Son altération moins avancée me permit de reconnaître un *gneiss*, riche en mica, ayant emprunté une coloration jaune aux oxydes de fer abondamment mêlés aux terres de ces contrées. Trompés par la couleur et l'éclat, les hommes qui m'accompagnaient se précipitèrent sur ces fragments de mica jaune, qu'ils prirent pour de l'or, et s'en chargèrent outre mesure, malgré les moqueries que je leur prodiguai.

Il y a deux variétés de granit à Sansabadioubé : l'un gris de fer, à grains très-serrés, avec du mica noir; l'autre rose, avec du mica blanc: ce dernier est remarquable par la grosseur de ses cristaux de quartz.

Après m'être convaincu que les terres et les sables se composaient des mêmes éléments géologiques que dans les dépôts d'Alinkel, je grimpai sur le dos d'un de mes nègres, et je l'entraînai sur la grande île cultivée, dont je n'étais séparé que par un ruisseau étroit et peu profond. Le courant était si fort dans ce petit ruisseau, que plusieurs fois nous faillîmes être renversés, malgré la précaution que j'avais prise de choisir pour cette expédition le plus vigoureux de mes nègres.

L'île était magnifique; le granit gris et rose y montrait par instants ses belles masses; mais ce qui dominait, c'était une brillante verdure empruntée au mil et au maïs qui, sans doute à cause de la fraîcheur du lieu, avaient des proportions énormes. De nombreux mimosas de l'espèce qui, au dire des nègres, retiennent à leurs pieds les molécules d'or, étendaient leurs branches touffues sur ces lignes symétriques dont ils rompaient l'uniformité, ou bien dessinaient les contours de l'île par une bordure d'ombre.

Aux endroits que les cultures n'avaient pas envahis, je vis beaucoup de trous vastes et profonds; et la terre fraîchement remuée m'apprit que l'extraction s'y faisait d'une manière suivie.

Je voulus aussi obtenir à Kaour l'évaluation du produit du lavage, calculée sur les noyaux de tamarin; mais je dus y renoncer bientôt, et me contenter de données générales, qu'à force de persévérance je réussis à me procurer, pour déduire moi-même l'estimation que je

cherchais. Par des calculs plus ou moins précis, j'ai trouvé qu'une orpailleuse ou un orpailleur habile (les hommes de Kaour concourent au travail, ce qui prouve qu'il est plus lucratif), pouvait se faire un revenu de 2,700 fr. par an. La progression croît, ainsi qu'on me l'avait annoncé, et si mes calculs ne m'ont pas induit en erreur, chose qui me surprendrait, car je les ai faits avec soin, il y aurait à songer sérieusement aux richesses aurifères de la Falémé supérieure.

Je m'éloignai avec regret de ce site sauvage, si varié d'aspect et si riche de détails. On aimerait à y vivre, malgré les grandes peaux de serpents accrochées aux fentes de ses rochers et les visibles traces laissées par les caïmans sur ses belles plages sablonneuses. Cette profonde solitude, ces granits qui se mirent dans des eaux limpides, ces ombrages frais, ces oiseaux qui se jouent en chantant sur les arbres et sur les eaux, procurent une foule de sensations si douces qu'on voudrait toujours les garder. Quelles charmantes grottes on taillerait dans ces roches! Quelles riantes maisonnettes on poserait sur ces bords! Que d'agréables rêveries au milieu de cette nature vierge!

Et dire que toutes ces beautés sont à de vilains nègres habillés de jaune!

Au retour, je fus parcourir la campagne, non plus comme un conducteur responsable de sa troupe d'hommes et de bêtes, et les tenant incessamment sous son regard inquiet; mais en touriste, en curieux qui veut tout voir en détail, depuis le nid du petit oiseau jusqu'à l'antre qui sert de demeure à la panthère et au lion.

Je ne sais pas pourquoi ce pays me plaît tant. Sans doute il est beau; mais il en est d'autres tout aussi beaux, et qui pourtant me plaisent moins. Peut-être ai-je trouvé là plus qu'ailleurs à satisfaire amplement mon orgueil. Ne m'a-t-on pas dit, en effet, que j'étais le premier homme blanc qui eût marché sur ces granits et monté sur les arbres de ces forêts? Car je veux tout dire : oui, je monte sur des arbres, et je pousse même l'enfantillage jusqu'à y écrire mon nom.

Rentré dans ma case, après deux heures de courses de ce genre, je reçus la visite de Niamady qui venait m'inviter à un tamtam. Un tamtam nègre dans un pareil moment! C'était la nuit après le jour, la pluie succédant au soleil, le réveil d'un songe heureux. Mais refuser était impossible, et je suivis avec un sourire contraint mon hôte inexorable.

Les danses des Africains sont au fond peu variées. Ce sont toujours des gestes et des torsions de corps, accompagnés de bruit. Mais il y a

plusieurs sortes de danses : la danse des hommes, des guerriers, des femmes, des adolescents, des jeunes filles. C'est à cette dernière que Niamady me fit assister.

Le bal commença par une manière de pas de deux exécuté avec lenteur par deux jeunes filles à la mine si sérieuse qu'on les eût dites en colère. Après, vint une figure dans laquelle elles semblaient imiter les mouvements d'une personne qui nage; puis une autre où elles marchaient en arrière avec des gestes fort singuliers; puis enfin, et ce fut à coup sûr la plus originale qu'on puisse imaginer, une autre encore dans laquelle une des danseuses saisit de la main droite son gros orteil gauche et courut en cadence, changeant de main et d'orteil, en gesticulant du bras resté libre. La danseuse s'acquitta à la satisfaction générale de cette figure, d'une exécution fort difficile, si l'on se représente bien la position qu'elle avait; et reçut, en récompense, de bruyants applaudissements.

Les figures qui suivirent ne présentèrent rien d'extraordinaire. Ce furent d'abord des mouvements à désarticuler les omoplates et à rompre les vertèbres, mais les jambes n'y prenaient aucune part. Bientôt, par une brusque transition, le mouvement se communiqua aux pieds. Les cris et les battements de mains, joints aux huit tamtams de l'orchestre, parurent enivrer la jeune fille, qui se livra alors à des poses et à des gambades d'un si grand négligé, que des dragons en auraient rougi sous leur casque. Un tonnerre de bravos accueillit ce chef-d'œuvre de chorégraphie. La danseuse, épuisée par ce violent exercice, se retira en chancelant; et chacun, profitant de ce moment d'interruption, discuta, comme à l'Opéra, sur le talent des artistes, et sans doute sur le progrès de l'art.

Personne ne songeait plus au tamtam. Les spectateurs ravis se disposaient à rompre le cercle; les griots, qui avaient pris une part si active au divertissement, commençaient à se lever, quand tout à coup une petite vieille, laide, ridée, édentée, se précipita dans l'arène, poussant devant elle la danseuse haletante; et, comme si elle eût voulu lui montrer tout ce que pouvait faire une artiste expérimentée, exécuta, en lui lançant un regard dédaigneux, une véritable danse échevelée. Ce furent alors des transports d'enthousiasme qui tenaient de la frénésie et que je renonce à rendre.

Pendant ce temps, les yeux étaient fixés sur moi. J'avais à mes côtés le vieux chef, la face épanouie de bonheur, excitant les danseuses du geste et de la voix, et n'interrompant cette occupation que pour

me jeter des regards interrogateurs que je traduisais à peu près ainsi : « Eh bien, homme blanc, as-tu, dans ton pays, quelque chose d'aussi beau à montrer aux étrangers ? »

Il est de bon ton chez les nègres de témoigner sa satisfaction aux danseuses et de les remercier du plaisir qu'elles ont procuré, en leur déchargeant aux oreilles son fusil chargé jusqu'à la gueule. Mes hommes, qui se piquaient de connaître les belles manières, ne laissèrent pas échapper l'occasion de le montrer : ils firent, au moment où le tamtam finissait, leur entrée dans le cercle, brandirent leur arme en sautillant, la lancèrent en l'air, comme faisaient autrefois les tambours-majors, puis, cherchant les héroïnes de la fête, sans en excepter la petite vieille, ils les régalèrent de plusieurs décharges qu'elles reçurent en faisant la révérence.

Je me croyais quitte d'honneurs et de représentation, au moins pour cette journée, et je me disposais, de retour à ma case, à mettre quelque ordre dans mes notes, quand le bruit d'instruments qu'on essayait vint me rappeler à ma situation : c'étaient les griots et leurs familles qui s'apprêtaient à me rendre leurs devoirs. Je savais que c'était le comble de la grossièreté de se montrer insensible aux douceurs de la musique indigène : et chez les nègres, pas plus qu'ailleurs, on n'aime à passer pour un homme *sans usage*. Je sortis donc de ma case.

Jamais plus majestueux charivari ne frappa à bout portant les oreilles d'un enfant de la France. L'orchestre, que j'avais eu déjà le malheur d'entendre, se composait de huit tamtams de la grande espèce. Un chant aigre, ayant pour motif la litanie ordinaire des griots, compléta cette sérénade qui dura une grande heure. Abdarraman voulut bien enfin y mettre un terme en remerciant les griots de ce bruyant témoignage de leur estime.

Je demeurai un troisième jour à Kaour, à cause de mon blessé, trop malade pour me suivre. J'employai encore la matinée de ce jour en courses dans la campagne, mais dans une autre direction que les jours précédents.

On me conduisit à environ un kilomètre du village, à un endroit d'extraction nommé Koliki ; c'était aussi un lieu charmant. Le mode d'exploitation des richesses aurifères de Koliki différait complètement de celui en usage dans les autres dépôts. Au lieu de femmes arrachant de leurs mains le sable et la terre des bords de la rivière, c'étaient des hommes, des plongeurs, allant à une certaine profondeur

saisir au pied des roches les sables et les cailloux. Cette opération avait lieu au moyen d'une callebasse qu'on faisait couler en y plaçant une grosse pierre. Quand la callebasse avait touché le fond, le plongeur remplaçait la pierre par des sables et des cailloux ; on remontait ensuite la callebasse à l'aide d'une corde. De cette manière, on obtient des produits beaucoup plus riches, et il n'est pas rare, me dirent les orpailleurs, de recueillir des grains d'or de la grosseur d'un grain de maïs, quelquefois même de la grosseur d'un noyau de tamarin.

Cette promenade, que je complétai d'une course à travers bois, me fit rentrer à onze heures à mon logis. Mon séjour à Kaour avait fait bruit, et la nouvelle s'en était répandue aux environs. Plusieurs chefs avaient formé le projet de me venir voir, et l'un d'eux, m'apprit-on, un *grand roi* (style du pays) avait exécuté ce dessein.

Vers le milieu de la journée, ce nouvel arrivant me conviait, par l'entremise d'une députation composée de gens de fort mauvaise mine, à aller lui faire visite chez le forgeron du village. Les forgerons, dans les États mandingues, sont des personnages considérables qui reçoivent et hébergent les grands seigneurs. J'ignorais ce détail, de même que l'usage ou plutôt l'étiquette qui ne permettait pas à ce sauvage de venir me voir le premier.

Je déjeunai et je me rendis chez le forgeron. Sanimoussa, tel était le nom du chef qui m'attendait, était doué d'une de ces figures qui inspire la défiance et repousse toute sympathie. Ses gens, dont plusieurs s'étaient déjà montrés à moi, avaient, comme leur maître, tout l'air de méchants garnements. Leur village, situé à 24 kilomètres à l'ouest de Kaour, se nommait Sandicounda.

Je trouvai le chef nègre fumant avec une gravité magistrale dans une longue pipe à fourneau de fer, genre de pipe très à la mode chez les Malinkiés. Il me reçut avec une dignité hautaine, et après quelques compliments échangés de part et d'autre, il me fit savoir qu'il était très-puissant, que c'était lui qui était souverain du pays, et que Niamady n'était qu'un tout petit garçon.

Ces préliminaires épuisés, il s'établit entre nous un dialogue dans le genre de celui-ci :

« Comment se portent tes femmes? Sont elles grasses? Tes captifs sont-ils forts? En as-tu un grand nombre? Tes cases sont-elles belles? Tes bestiaux ont-ils bon appétit? etc., etc. » On répond *maraba* ou *bismi Allah* à chaque question, et la litanie continue, sans rien ou-

blier de ce qui peut être utile dans l'intérieur d'un ménage nègre. Cet usage est généralement observé par les peuples africains.

Jusque là tout allait bien. Sanimoussa, à part ses vanteries, était demeuré très-convenable; j'avais fini par m'accoutumer à sa figure et même par le trouver assez bonhomme. Toutefois, sa conversation n'ayant pas grand charme, je me disposais à lui tirer ma révérence quand il me retint.

« J'ai appris, me dit-il, que tu avais éprouvé hier un vif plaisir au tamtam de Niamady. J'ai beaucoup mieux à te faire voir, et j'espère que tu vas demeurer. »

Comme une victime vouée par état à ce genre de supplice, je répondis par un *maraba* affirmatif à cette politesse, qui me sembla, à la manière dont elle était faite, la plus odieuse des mystifications. Par qui cet affreux nègre avait-il donc appris que le tamtam de Niamady m'avait réjoui ?

Tout était du reste préparé, et pour assister au spectacle je n'avais qu'à me retourner; car le forgeron demeurait précisément sur la place consacrée aux réjouissances de cette nature.

De même que les princes d'Orient, Sanimoussa avait voyagé en grande pompe. Sa *musique*, ses femmes, ses serviteurs, ses griots et les captifs de sa maison l'avaient suivi à Kaour. Pour un Européen qui n'y est pas habitué, ces splendeurs orientales, cette cour nombreuse faisant cortége à un roitelet d'Afrique, causent généralement une grande surprise. Chez nous surtout, où la royauté est descendue au niveau de la vie bourgeoise, où le prestige qui la décorait s'en est allé emporté par le vent des révolutions, ce contraste est saisissant (1).

La suite de Sanimoussa comprenait plus de soixante individus des deux sexes. Sa *musique* comptait une douzaine de petits tamtams et deux grands dont la forme allongée rappelait les tambourins de la Provence. On y voyait aussi quelques guitares, et, chose curieuse, des castagnettes.... de longues castagnettes en fer (2). Il y a des rapprochements singuliers, d'étranges coïncidences, dont aiment beaucoup à tirer parti les gens amoureux des rapprochements. Quelle belle occasion pour eux que cette rencontre, sur les bords de la Falémé, de l'in-

(1) Il faut se rappeler que le journal d'où ce livre est extrait a été fait en 1847.

(2) Ces castagnettes sont très-répandues dans l'intérieur de l'Afrique. On les nomme *keghrakeb*, par imitation du bruit qu'elles font.



UNE DANSE NÈGRE

T. I, p. 111

strument chéri des enfants de l'Hérault et du Var, et de cet autre. si gracieusement, si coquettement manié par les belles filles de l'Andalousie !

L'orchestre donna le signal et la danse s'ouvrit. On ne s'arrêta pas, comme la veille, à de fades sentimentalités; dès le début, les danseuses s'enflammèrent. La bouche écumante, les yeux brillants comme des étoiles, les vêtements en désordre, elles étaient horribles à voir; la sueur coulait en ruisseau sur leur corps à moitié dévêtu. Je vis des bonds à faire frémir, des tortillements d'épileptiques, des pirouettes à faire trouver mal. La tête surtout prenait une si grande part à cet effrayant exercice, que j'éprouvais presque la crainte de la voir rouler sur le sable. La foule rugissait d'enthousiasme.

Après ce prélude qui m'avait donné le vertige, on passa à une scène mimique et à une façon de ballet. La scène n'avait qu'une actrice dont l'allure et les gestes impudiques semblaient d'abord simuler une lutte, puis une défaite, puis des supplications adressées au vainqueur. Comme j'avais l'honneur de remplir ce rôle, ce fut vers moi qu'elle se dirigea en se traînant sur les genoux. Ses longs bras se levaient vers le ciel, ses mains se joignaient convulsivement; elle murmurait des sons mal articulés qui semblaient être une prière; et, de temps à autre, prenait du sable dans sa main et le dispersait en soufflant, voulant sans doute exprimer par là sa propre misère et le néant de la vie.

Quand elle ne fut plus qu'à une petite distance de la place que j'occupais, elle pirouetta brusquement sur ses genoux, et continuant ses gestes suppliants, elle vint, toujours rampant, mais à reculons, se placer entre mes deux genoux qu'elle avait elle-même écartés. Rendue là, ses supplications devinrent plus pressantes; sa tête renversée en arrière se levait et s'abaissait alternativement; son visage venait effleurer le mien; un laid visage, par ma foi, et tout inondé de sueur et de beurre rance que le soleil avait pris à ses cheveux (1).

Il me tardait de mettre fin à cette scène, attendrissante pour l'assemblée, torturante pour l'artiste et abominable pour moi. J'interrogeai du regard Abdarraman, qui comprit ma question et y répondit affirmativement. Alors je déposai sur cette noire figure le baiser de paix et de pardon.

---

(1) Les négresses emploient, en guise de pommade, le beurre qui n'est plus assez frais pour leur cuisine ; or, comme elles n'ont pas le goût très-raffiné, celui qui est repoussé de leur table est d'ordinaire plus que nauséabond.

Comment rendre l'enthousiasme qui éclata tout à coup? La danseuse se releva radieuse, et, en signe d'allégresse, se livra à des gambades inimaginables. L'assemblée, les griots, Sanimoussa, Niamady trépignèrent d'ivresse et hurlèrent en se tordant de plaisir. Au silence de la tombe avaient succédé les clameurs d'une foule en délire. En un instant ce ne furent que danses frénétiques; les sexes, les âges se confondirent dans une joyeuse mêlée; Sanimoussa et Niamady eux-mêmes, oubliant leur gravité, dansaient comme des forcenés en agitant leurs longs bras.

Je profitai de l'entraînement général, du bruit, des coups de fusils, de la fumée, de la poussière, pour m'esquiver sans être vu. A peine avais-je marché quelques pas, que j'aperçus une pauvre fille poussant des cris désespérés, et faisant de vains efforts pour se débarrasser d'un gros chiffon incandescent ayant servi de bourre de fusil, qui s'était engagé dans ses cheveux et lui brûlait horriblement le cou. Je fus assez heureux pour secourir cette malheureuse à laquelle nul ne prenait garde, et après cet exploit je me sauvai assourdi, aveuglé, asphyxié.

Je songe encore, en écrivant ceci, à la persistance du parfum de négresse échauffée qui avait saisi mes organes; et rien que cette réminiscence me fait horreur.

Si encore cet exécrable spectacle eût été fini là; mais il restait le quart d'heure fatal, inconnu de Rabelais, qui pourtant savait tant de choses. Il fallait payer mes assassins; car de quel nom plus doux décorer Sanimoussa et ses odieux acrobates? Je tins conseil pour cette grave affaire, et d'un accord unanime il fut décidé qu'un sabre d'officier d'infanterie, une pièce de guinée, de la poudre, des balles et divers objets de quincaillerie composeraient un salaire très-convenable.

Cette chose réglée, j'envoyai mon offrande et je me mis en devoir d'attaquer un copieux couscouss, en songeant avec joie au lendemain pour quitter cette trop joyeuse compagnie.

CHAPITRE X.

Dangers auxquels m'expose la cupidité de Sanimoussa. — Le chef du village me couvre de sa protection. — Départ pour Toronka. — On m'apprend à Alinkel que Sanimoussa a pris des mesures pour me faire attaquer sur la rive droite. — Je suis forcé de renoncer à ce voyage. — Remarque sur le type foulha à propos d'un jeune homme du Fouta-Djallon. — Une chasse dans le Bondou — Retour à Sénou-Débou. — Les enchantements d'Abderraman.

Il s'était écoulé une grande heure, et l'homme chargé de porter mon cadeau à Sanimoussa n'avait pas reparu. Je le fis chercher pour lui administrer une sévère réprimande sur la négligence qu'il avait mise à me rendre compte de sa mission.

Il arriva en faisant une moue de mauvaise humeur.

« Tu seras cause que je ne saurai pas ce qu'ils vont décider.

— Décider quoi?

— Mais ce que va faire Sanimoussa. »

C'était plus qu'il n'en fallait pour m'apprendre que mon présent avait été mal accueilli et qu'il se tramait contre moi quelque chose de très-sérieux.

Je sus de mon nègre, qui depuis une heure assistait au palabre, que Sanimoussa, dont la figure m'avait si fort déplu (ce qui faisait honneur

à ma sagacité), n'était pas venu à Kaour pour avoir le plaisir de me voir, mais bien pour prendre sa part de *mes marchandises.*

Les nègres désignent sous ce nom les objets possédés par les blancs. En Afrique, tous les blancs sont des marchands, et à ce titre, doivent être exploités à merci par les chefs. Ceci prouve une fois de plus que le trafic et ses nécessités ont fait plus de mal que de bien aux peuples de l'Afrique et à nous (1).

Sanimoussa avait donc rêvé un riche présent, et sa cupidité avait été très-déçue en découvrant la composition de mon offrande.

A la surprise avait succédé la colère, puis les menaces : « Demain, je ferai voir — s'était-il écrié — que je sais me venger des injures. » C'est bien là la formule de ces bons nègres que nous gâtons, marchands ou autres, pas nos imprudentes concessions. L'injure, pour eux, c'est de ne pas recevoir une aumône assez grosse.

Il avait fait ensuite appeler ses gens et leur avait demandé, leur montrant mon présent, s'ils souffriraient qu'on offrît de pareilles choses à leur maître.

La nuit était venue quand mon nègre m'apprit ces inquiétants débats. C'était au fort des amertumes de Sanimoussa que je l'avais fait appeler. Je le renvoyai aussitôt, et après avoir recommandé aux autres de faire bonne garde et de me prévenir s'il survenait quelque événement, j'essayai d'oublier ces nouveaux ennuis en prenant quelque repos.

De grand matin, le lendemain, on vint m'annoncer que Sanimoussa et Niamady avaient eu, à mon sujet, une vive discussion pendant la nuit. Le premier, par une opiniâtre insistance, s'était attaché à gagner Niamady pour *tomber sur moi* avec lui ; mais celui-ci avait résisté, et les deux chefs s'étaient séparés fort mécontents l'un de l'autre. A la suite de ce violent entretien, Niamady avait réuni les hommes de Kaour et leur avait parlé ainsi :

« Nous avons reçu des blancs qui sont venus en amis, conduits par des hommes de l'almamy du Bondou, avec lequel nous sommes en paix. Ces blancs sont menacés d'être attaqués par des gens qui ne sont pas du village ; je désire savoir ce que vous comptez faire.

— Nous ferons ce que tu feras toi-même, » avaient-ils répondu.

---

(1) Les marchands ont besoin des chefs, au moins pour que ceux-ci n'empêchent pas les naturels de leur conduire les objets qu'ils veulent échanger ; et c'est ce prétendu service qu'on paie ostensiblement.

Cette assurance des bonnes intentions de Niamady me rendit à propos le calme dont j'avais besoin pour affronter la tempête qui allait inévitablement éclater. Sûr du concours de mon hôte et de ses gens, ma position n'était plus désespérée.

Avant de m'endormir, la veille, j'avais donné l'ordre de tout préparer pour quitter Kaour au petit jour; mais malheureusement mon blessé se trouvait en proie à un violent accès de fièvre, et comme je ne voulais pas l'abandonner, je dus faire suspendre les préparatifs de mon départ.

Vers huit heures, on vint m'avertir que Sanimoussa recommençait ses clameurs, que ses hommes chargeaient leurs armes de plusieurs balles et qu'ils prenaient leurs grigris de guerre, signe certain d'intentions hostiles. Peu après, informé que mon blessé se trouvait mieux, je fis porter les bagages en dehors du *tata* et j'ordonnai de charger les ânes.

Cette opération était à peine commencée, qu'une députation de Sanimoussa, envahissant mon logement, me rapporta les présents que je lui avais faits la veille.

Je m'attendais à ce petit moyen stratégique, fort en usage chez les nègres, espérant ainsi forcer la générosité de ceux qui ne satisfont pas leur cupidité; mais j'étais décidé, si Sanimoussa y avait recours, à ne rien ajouter aux objets que je lui avais envoyés, et à les reprendre pour les donner à Niamady s'il persistait dans son dessein.

Je fis répondre à ses ambassadeurs que je trouvais tout cela insupportable; que leur maître était libre de garder ou de rendre ce que je lui avais donné; mais qu'il pouvait se tenir pour assuré que je n'y ajouterais rien. Les ambassadeurs disparurent en remportant le cadeau.

Bientôt ce fut le tour de Sanimoussa. Il arriva entouré de ses gens, armés et couverts de grigris, ainsi qu'on me l'avait annoncé. Leur nombre montait au moins à cinquante. Je le reçus en homme peu disposé à donner à la conversation un tour gracieux, et bien résolu à lui faire sauter la cervelle au premier mouvement suspect que j'apercevrais. Six de mes nègres bien armés étaient près de moi; les autres s'occupaient des apprêts du départ.

Je voulais prendre la parole le premier et lui reprocher sa conduite en termes énergiques; mais il ne m'en laissa pas le temps, et saisissant ma main d'une façon amicale, il essaya de se justifier dans un discours qui menaçait de devenir effrayant de longueur. Je l'interrompis pour lui dire que j'étais pressé, et que je le priais de me faire connaître le but de sa visite.

« Il ne faut pas écouter tout le monde, me dit-il alors un peu déconcerté de mon interruption; mes intentions étaient pures; si personne ne se fût mêlé à nos affaires, nous nous serions bien compris, etc., etc. » Puis il termina par cette phrase :

« Je suis peiné de ce qui est arrivé, et je viens te prier de demeurer ici un jour de plus pour mieux faire ma paix avec toi. »

Sachant ce que je savais, le piége était grossier. Je répondis que j'étais satisfait de sa démarche, et que ses regrets me suffisaient; mais que je ne resterais pas une heure de plus à Kaour. Il insista; je tins bon dans ma résolution. Voyant qu'il n'y gagnait rien, il prit le parti de s'en aller.

Je pus enfin partir. Les charges avaient été placées sur les ânes, et mon blessé sur le cheval d'Abderraman. Il était dix heures du matin, et nous avions douze lieues à faire dans un pays désert et dévasté.

En sortant du *tata*, j'aperçus les hommes de Niamady qui semblaient postés là pour me protéger; et, à côté, ceux de Sanimoussa ayant tout l'air de gens qui viennent d'éprouver un mécompte. J'allais monter à cheval quand Sanimoussa, remarquable entre tous par sa mine décontenancée, témoigna le désir de m'entretenir à part. Montrer de la crainte eût été lui faire trop d'honneur; je me rendis donc à son appel avec un seul de mes hommes qui me servait d'interprète.

C'étaient de nouvelles instances pour me faire rester à Kaour, mais expliquées cette fois par le regret qu'il éprouvait de ne m'avoir pas fait de présent. « Que cette crainte ne trouble pas ton sommeil, lui répliquai-je vivement; les blancs donnent pour *donner* et non pour *recevoir*. » Un coup d'éperon appliqué à mon cheval força mon interlocuteur à en rester là de sa conversation.

Dans cette ennuyeuse affaire, j'ai eu beaucoup à me louer d'Abdarraman et d'Amar-Lamba. C'était grâce à leur courageuse intervention que le vieux Niamady avait tenu la conduite noble et ferme qui nous avait soustraits aux dangers d'une lutte inégale. Je laissai, en partant, à ce brave nègre une juste récompense des services qu'il m'avait rendus, et j'eus, chose bien rare, la satisfaction de ne pas demeurer au-dessous de ses espérances.

Nous reprîmes la même route et nous la parcourûmes sans autre incident que les haltes fréquentes que mon blessé nous obligeait à faire pour lui donner des soins. A six heures et demie du soir, je mettais pied à terre à la porte du *tata* d'Alinkel.

En prenant à huit heures mon premier repas de la journée, je songeai

aux événements de Kaour. Je savais certes à quoi m'en tenir sur la mansuétude de Sanimoussa, et j'étais bien persuadé que ce n'était pas cette vertu qui l'avait empêché de nous attaquer. Ce n'était pas non plus l'opposition de Niamady; car, en supposant que Sanimoussa eût connu les intentions protectrices dont ce chef m'avait donné l'assurance (par prudence il s'était borné à lui refuser son concours), rien ne l'empêchait de partir pendant la nuit et d'aller m'attendre sur la route. Autre chose l'avait donc retenu, et c'était la lâcheté... Soixante contre douze, il avait eu peur. Ceci doit nous rassurer contre les attaques des nègres du Bambouk.

Mody (ainsi se nommait mon blessé) était arrivé à Alinkel dans un tel état de prostration, que je me déterminai à y passer la journée du lendemain. Le chef du village et plusieurs de ses hommes me fournirent durant cette station de fâcheux renseignements sur la route de Toronka, que j'étais résolu à prendre pour réparer mon échec de Kaour. Outre les bandes de Malinkiés qui la parcourent journellement, me dirent-ils, elle est, en ce moment, sillonnée en tous sens par des Maures qui ont traversé le Sénégal et se sont réunis dans ces contrées pour piller les caravanes. Mais les mines de Netako exerçaient sur mes décisions une trop irrésistible influence pour que je tinsse compte de ces avertissements, accueillis par mes deux guides avec un empressement qui me contraria beaucoup.

Quand ils me virent bien déterminé à tenter, malgré tout, les risques du voyage, ils secouèrent la tête d'un air chagrin et déclarèrent qu'ils ne me suivraient pas. Je fis cependant tout préparer pour partir le lendemain, répondant brusquement à cette déclaration que je saurais me passer d'eux.

Je dormais depuis quelques heures quand je fus réveillé par mon interprète. Il m'amenait un homme arrivant de Kaour, qui prétendait avoir à me faire une communication pressée et d'un grand intérêt.

« Après ton départ, me dit cet homme, Sanimoussa et Niamady ont eu une querelle violente. Le premier reprochait amèrement à l'autre son défaut d'assistance dans une affaire qu'il considérait comme toute simple. (Nous voler et nous tuer!!)

« Sanimoussa a dit ensuite qu'il ne t'avait laissé partir que parce qu'il savait que tu allais à Netako, et que là il n'aurait pas pour associés des trembleurs et des imbéciles. En même temps, il a donné l'ordre à deux de ses captifs de se mettre en route pour informer de ton passage les Malinkiés de la rive droite. — Qu'on laisse *les blancs*

s'engager sans défiance, leur disait-il, qu'on les traite même avec distinction, puis après.... » Un geste significatif me fit suffisamment comprendre.

Cette communication impressionna beaucoup mes nègres jusque là très-décidés à me suivre. Elle fit moins d'impression sur moi qui connaissais par expérience toutes les finesses, toutes les inventions à l'usage d'un nègre, tant soit peu madré, pour se faire octroyer un cadeau. Une seule chose pourtant me frappait : c'est que je n'étais resté à Alinkel qu'à cause de la blessure de Mody, et que sans cette circonstance, sur laquelle mes nègres bâtissaient tout un dogme, je n'aurais pas été instruit des dangers qui me menaçaient. Ma confiance ne se donnait pas cependant ; mais soit pénétration, soit rapport fortuit de pensée, l'homme qui me parlait s'écria :

« Je pars, afin que tu croies à mes paroles; si je restais tu penserais que j'ai agi par intérêt. Je ne veux rien et ne recevrai rien de toi. Je suis captif du roi des Bambaras, et j'aime les blancs parce qu'ils sont les amis de mon maître. Je suis venu aussitôt que je l'ai pu pour t'avertir; je serai payé de ma peine si tu tiens compte de mes avertissements. »

N'est-ce pas là, pensé-je, une comédie arrangée avec mes hommes pour arrêter l'exécution de mes projets, ou quelque nouveau tour d'imagination pour surprendre ma générosité? Mais l'homme avait continué sa route vers Karé, et mes nègres protestaient de leur obéissance à mes volontés.

Abdarraman, Amar-Lamba, le chef d'Alinkel, et ceux de ses hommes qui m'avaient parlé dans la journée, s'efforçaient d'appeler mon attention sur l'avertissement que *Dieu m'envoyait par un de ses esclaves*, et qui venait si à propos corroborer leurs propres assurances.

Malgré tout, je ne me rendais pas : échouer dans mes desseins à une journée seulement des mines de Netako, dont on m'avait fait de si intéressantes descriptions, était un désappointement cruel; d'un autre côté, négliger des avertissements s'accordant tous entre eux, et trop bien justifiés par ce qui venait de m'arriver à Kaour, c'était pousser l'imprudence jusqu'à la déraison.

Je cédai donc enfin, et, renonçant pour la seconde fois à mon voyage au Bambouk, je m'efforçai de trouver des consolations dans la pensée que toute restreinte, toute contrariée qu'elle venait de l'être, mon excursion dans ce pays aurait encore de l'intérêt.

La Falémé, en effet, bien que placée dans la situation la plus favo-

rable pour servir de but aux explorateurs du Sénégal, est aujourd'hui à peine connue. Il y a cent ans, une reconnaissance de cette rivière a été faite par un employé de la Compagnie. Duliron, c'est le nom de cet homme courageux et dévoué, semble avoir eu le mérite d'y pénétrer le premier: mais, malheureusement pour ceux qui sont venus après lui, il n'a laissé de son intéressante exploration qu'un trop court rapport, remarquable seulement par sa simplicité. A Duliron, soixante-dix-sept ans plus tard, succéda l'intrépide de Beauford : il s'arrêta à Sasâdig, et la mort, qui, peu de temps après, le frappa à Bakel, rompit le cours de ses entreprises audacieuses. Vingt ans après eut lieu le voyage que dirigeait Huard-Bessinières, dont le nom a pris place aussi dans le nécrologe des martyrs de la science; j'étais de ce voyage, et de même que de Beauford, nous ne dépassâmes pas Sasâdig.

La reconnaissance que je venais d'effectuer comprenait moins d'étendue que celle de Duliron, mais elle dépassait d'environ vingt lieues celle de de Beauford et celle d'Huard. Elle m'a permis de faire des observations entièrement neuves sur dix villages de la rive gauche qui possèdent des dépôts aurifères ; enfin elle pourra servir, du moins j'en ai l'espoir, à pousser dans la même voie des voyageurs plus heureux, plus heureux même que Duliron, celui d'entre nous qui a été le plus loin.

Oui, c'est surtout comme enseignement, et au point de vue de l'avenir, que cette course peut être utile. Pour pénétrer dans le Bambouck, il y a deux conditions de succès : la première est le temps ; la seconde l'argent. Je n'avais pas assez de temps, pressé que j'étais d'exécuter mon grand voyage, pour me ménager des intelligences avec les chefs et attendre l'issue de leurs interminables palabres; je n'étais pas assez riche, toujours en raison de mes projets ultérieurs, pour payer généreusement leurs services et satisfaire les exigences d'une cupidité dont Sanimoussa m'avait donné la mesure.

Mes regrets et les réflexions qui les accompagnèrent me tinrent éveillé une partie de la nuit. Bien m'en prit, car si j'eusse été endormi, j'aurais sans aucun doute rêvé de Malinkiés et de Maures et cru à une attaque de toutes leurs forces, en entendant les coups de fusil et les cris d'alerte qui, vers deux heures du matin, vinrent brusquement troubler mes méditations. Fort inquiet de ce tumulte, je fis lever mon monde, prendre les armes, et envoyai savoir ce que c'était ; mais Amar-Lamba, qui avait vaillamment saisi son fusil et, malgré son pied d'éléphant, avait été plus agile que mon nègre, revint presque

aussitôt m'annoncer, en riant aux éclats, que ce n'étaient que des lions. Je ne trouvai pas la chose aussi plaisante que mon guide, et comme les portes du tata demeuraient ouvertes toute la nuit, j'avouerai à ma honte, si honte il y a, qu'il eut beau affirmer que les lions du Bondou étaient des animaux fort aimables, je n'en passai pas moins le reste de la nuit avec mon fusil et mes pistolets aux mains. Je l'avouerai en toute franchise, n'est pas Gérard qui veut!

Le lendemain de cette journée d'émotions, je me mis en marche pour Sénou-Débou. Mody était assez bien pour faire la route à cheval. Abdarraman, tout heureux de me voir renoncer à mon voyage de Netako, s'était empressé de lui offrir encore le sien.

A onze heures, j'arrivai à Karé et je campai sous un arbre en plein soleil. Je pris mon repas au milieu d'un cercle immense de gens assis sur les talons, leur fusil entre les jambes. Bien que ce soit l'usage du pays et que maintes fois déjà j'aie eu pour compagnie des hommes armés jusqu'aux dents, je n'avais pas encore fait la remarque que la position était tout au moins originale.

En voyageant en Afrique, il faut savoir mettre de côté la prudence et s'abandonner aux événements. Sans cela on serait trop malheureux. Il est vrai que pour me faire passer de vie à trépas il suffirait de rencontrer dans la foule qui m'entoure d'ordinaire un fanatique, un maniaque, un maladroit, voire même un curieux qui voudrait savoir, par exemple, si les blancs ont le sang de la même couleur que les nègres. Pour satisfaire sa haine, son caprice ou sa curiosité, il n'aurait qu'à incliner son arme et poser le doigt sur la détente.... Et quels risques courrait-il? Ce qui pourrait lui arriver de pire serait de payer la *dïa* (le prix du sang), usage très-commode qui des Arabes est passé chez les nègres, comme beaucoup d'autres (1).

---

(1) J'ai pensé qu'on lirait avec plaisir quelques détails, sur cette coutume, empruntés au livre trop peu connu de MM. le général Daumas et Ausone de Chancel, intitulé *le Grand Désert, ou Itinéraire d'une caravane du Sahara au pays des nègres.*

« Selon la loi, le meurtre involontaire (khrata) est puni par la *dia*, qui, pour les gens de l'*or* (des villes), est de mille dinars; pour les gens de l'*argent* (du Tell), douze mille derhem; et pour les gens à chameaux (du Sahara), cent chameaux, à moins qu'il n'y ait des arrangements entre le meurtrier et les parents du mort.

» Quand il est prouvé que le meurtrier a frappé pour sa défense, la *dia* n'est point due, non plus dans le cas de meurtre avec préméditation, qui est puni par le talion.

» L'usage de la *dia* remonte au temps de l'aïeul du prophète, Abd-el-Mettaleb.

Et encore qui réclamerait ?

Ces réflexions ne m'empêchèrent pas de faire honneur à mon déjeuner et, tout en savourant l'eau de la rivière et le maïs grillé sous la cendre, de promener mon regard sur la foule de curieux qui m'entourait, mais de curieux discrets, car ils bornaient leur occupation à m'examiner. L'un des individus qui faisaient partie de ce cercle et paraissait le plus absorbé dans sa contemplation, était un jeune homme d'une figure distinguée, qui n'avait aucun des traits de la race éthiopique. N'étaient ses cheveux lainés et frisés comme la toison d'un mouton noir, je me plairais à saluer en lui un de ces descendants polynésiens dont M. Gustave d'Eichtal nous a montré les migrations dans ses études sur les Foulhas; n'était, en outre, sa couleur de cuivre rouge, je le prendrais pour un de ces beaux types de la race ariane, d'où sont sorties, comme on l'admet généralement aujourd'hui, les races européennes. Je fis asseoir près de moi ce jeune homme dont les manières et la grâce répondaient à la distinction des traits. Il m'apprit qu'il se nommait Ibrahim (Abraham); qu'il était originaire du Fouta-Djallon, et qu'il voyageait pour son instruction. Je vis, en effet, qu'il était muni de l'écritoire en cuivre et de la planchette, attributs que n'abandonne jamais le *taleb* en voyage. Il m'assura que le type qu'il représentait était fort commun dans son pays.

J'allai coucher ce jour-là à Tamboura, où j'eus une peine infinie à m'établir dans un endroit propre. Ce village m'avait paru charmant quand j'y passai quelques jours auparavant pour me rendre à Kaour, sans doute à cause des papayes qui ornaient les toits de ses cases et pendaient en régimes dorés autour de leur cylindre. C'est évidemment sous cette impression gastronomique que je l'avais noté dans mes souvenirs

---

» Abd-el-Mettaleb n'avait qu'un seul enfant, et dans sa douleur il fit cette prière : « Seigneur, si vous me donnez dix enfants, je jure de vous en immoler un en » actions de grâces. »

» Dieu l'entendit et le fit père neuf fois encore. Abd-el-Mettaleb, fidèle à sa promesse, remit au sort à décider quelle serait la victime ; et le sort choisit Abdallah. Mais la tribu s'élevant contre le sacrifice, il fut décidé qu'Abdallah serait mis d'un côté et dix chameaux de l'autre ; que le sort serait de nouveau consulté jusqu'à ce qu'il se prononçât pour l'enfant, et qu'autant de fois qu'il se prononcerait contre lui, dix chameaux seraient ajoutés aux premiers.

» Abdallah ne fut racheté qu'à la onzième épreuve, et cent chameaux furent immolés à sa place.

» Quelque temps après, Dieu manifesta qu'il avait accueilli favorablement cet échange, car il fit naître d'Abdallah notre seigneur Mohamed ; et depuis, le prix du sang, la *dïa* d'un Arabe, est fixé partout à cent chameaux. »

comme devant me servir de station, si jamais j'y repassais. On trouve à Tamboura une des mille colonies de Soninkiés (Sarracolés) qui couvrent la Sénégambie et le Soudan.

Le jour suivant, à neuf heures du matin, je faisais mon entrée sur les domaines d'Abdarraman. J'étais certain de trouver dans sa demeure tout ce qui peut rendre agréable le séjour d'un village nègre : aussi étais-je résolu d'avance à y stationner tout un jour. J'avais à régler un compte avec ce brave compagnon de mon voyage au Bambouk, et cette affaire me préoccupait beaucoup. Je voulais prévenir ses désirs, et surtout les satisfaire ; mais j'avais une terrible crainte de voir le contraire arriver.

Ces pauvres nègres ont si peu de délicatesse, lorsqu'il s'agit de posséder ; ils taxent, en outre, si haut leurs services, que pour peu qu'on tienne à garder d'eux un souvenir passable, il faut user de mille précautions pour ne pas exposer ses illusions aux tempêtes de leur avidité. Je ne sais rien de pénible comme une demande ou même une simple insinuation venant malencontreusement suspecter la générosité de celui qui est bien décidé à être généreux. Avec Abdarraman, je faisais de cela une question de sentiment, et j'eusse été excessivement malheureux de discuter avec lui-même le prix de ses services.

Je me hâtai donc d'offrir à ce défenseur infatigable, à ce protecteur incorruptible que Sanimoussa n'avait pu gagner à ses odieux desseins, un présent que je m'évertuai de composer de tout ce qui me restait de plus précieux. Sa joie et sa reconnaissance furent si vives en le recevant, que je rougis jusqu'au fond de l'âme de l'avoir tacitement calomnié, et comme une juste expiation de ma mauvaise pensée, je l'invitai à m'accompagner à Sénou-Débou, afin, lui dis-je, de laisser de meilleures marques de mon attachement à celui qui savait allier au dévouement le plus absolu le désintéressement le plus rare.

Abdarraman accepta ma proposition, et en homme qui sait vivre et qui a vécu avec des gens civilisés, il me pria de recevoir en souvenir de lui un anneau d'or. Sa générosité ne s'arrêta pas là : il fit un pareil présent à M. Panet et à mon domestique ; et, ce qui paraîtra prodigieux à ceux qui connaissent les mœurs nègres, il me donna une quantité assez considérable de riz, refusant, avec une obstination parfaitement sincère, la rétribution que je voulais absolument lui faire accepter pour ce dernier cadeau.

Cet assaut de générosité, si rare parmi les nègres, surtout quand ils en sortent vainqueurs, produisit en moi une émotion vive et d'autant plus douce, que je venais tout récemment d'être affecté de sensa-

tions bien différentes. Je me sentis pris subitement d'une grande tendresse pour ce nègre aux sentiments élevés, qui, sans le savoir, m'avait donné une bonne leçon.

Le soir, je le fis venir près de moi, ainsi qu'Amar-Lamba, et nous eûmes ensemble une de ces causeries où le cœur se mêle. Je fus étonné des sentiments, de l'intelligence et du jugement d'Abdarraman. M. Panet nous servait de truchement. Je répète que je fus surpris, non-seulement des pensées, mais des expressions imagées qui les traduisaient et que M. Panet m'assura reproduire avec une fidélité rigoureuse.

Le lendemain, Abdarraman vint de très-bonne heure me supplier de rester un jour de plus. J'étais trop pressé d'arriver à Sénou-Débou pour me rendre à son désir; mais je consentis volontiers à retarder mon départ jusqu'à midi.

Je quittai Malogniaki accompagné par une partie de sa population qui semblait vouloir aussi témoigner ses sympathies à l'étranger que son chef avait accueilli. Je pressai les mains de ces bons nègres, en employant, pour les remercier, les mots les plus aimables que je savais dans leur langue.

« Quelle différence avec ceux qui nous approchent, me dis-je quand ils furent éloignés; et combien l'on s'abuse quand on croit à la civilisation.... par le commerce! »

Mes ânes, fatigués par les longues marches des jours précédents, allèrent si lentement que nous n'étions qu'aux environs du village de Fanira quand le soleil disparut. Il n'y avait pas de lune; le ciel était sans étoiles, et les chemins horriblement mauvais. J'atteignis cependant ce village, mais avec beaucoup de difficultés.

Fanira est un village de pasteurs. Ses cases, réunies en petits groupes, occupent un grand développement de terrain, par suite de la distance qui isole ces groupes les uns des autres. Les troupeaux y sont nombreux, et de même qu'à Karé, je pus constater au quartier occupé par le chef une accumulation de matières malpropres dont l'origine se perdait dans la nuit des temps. Trop fidèle observateur de l'étiquette, ce chef ne voulut jamais souffrir que le *blanc* allât chercher ailleurs que sur ses terres une place pour y reposer sa tête. Mais je lui pardonnai de bon cœur sa rigidité à l'endroit des mœurs de sa race, quand je le vis, en hôte généreux, me conduire lui-même une chèvre et un mouton de fort bonne mine.

La route du lendemain se fit encore avec lenteur, et grâce à l'amour-propre d'Amar-Lamba, qui tint à montrer qu'il était un bon

guide, nous nous engageâmes, par ses conseils, dans un prétendu chemin de traverse, qui se trouva plus long et cent fois plus mauvais que le chemin ordinaire.

Je rencontrai près de Fétou une troupe assez nombreuse de jeunes gens marchant en ordre et armés, la plupart, de longs bâtons. Ils étaient précédés d'un tamtam et d'une guitare, et accompagnés d'une meute de ces vilains chiens d'Afrique, à poil si ras qu'on dirait qu'ils n'en ont pas. On m'apprit que c'étaient des chasseurs.

Ces chasses se font au temps des grandes chaleurs, par les jeunes gens de plusieurs villages réunis; ils cernent un endroit, ordinairement un bois, reconnu d'avance pour servir de retraite aux chevreuils, aux gazelles, aux lièvres, aux pintades et aux perdrix, gibiers très-abondants dans la Sénégambie et le Soudan. Lorsque le taillis est cerné, ils y mettent leurs chiens pour en faire sortir le gibier qui vient, tout effaré et accablé par la chaleur, se livrer au bâton des *Nemrods* africains. Si j'en croyais mes guides, pas une perdrix, pas une pintade n'échapperait à l'adresse des chasseurs et à l'agilité de leurs chiens; mais je sais, par expérience, que croire le quart de ce que disent les nègres est leur faire encore une belle part. Quoi qu'il en soit, ces chasses sont assez productives, et j'ai entendu plus d'une fois, depuis cette rencontre, des nègres m'en parler avec enthousiasme, comme d'un de leurs meilleurs souvenirs de jeunesse. Les hommes, les guerriers, trouvent cette occupation indigne de leur valeur; c'est pour cela que les jeunes gens seuls s'y consacrent.

A midi j'arrivai à Sénou-Débou. J'y trouvai des hommes de Barka qui m'attendaient pour me conduire à Makana, plusieurs lettres de France et une de Saint-Louis, où l'on m'annonçait la perte de la frégate à vapeur *le Caraïbe* et l'attaque de la flottille des traitants de Bakel à son passage à Kasga. C'étaient là deux mauvaises nouvelles, mais qui ne me causèrent pas une égale affliction. Je m'intéressais sans doute beaucoup aux traitants de Bakel; mais, on le comprend, je m'intéressai encore plus aux naufragés de la frégate. La lettre, écrite au moment même, ne contenait aucun détail, et involontairement je me mis à songer, avec une indicible anxiété, à l'affreux événement qui rendit à jamais célèbre le nom de la *Méduse*.

Mon ami Abdarraman vint le lendemain au blockhaus me faire ses adieux et payer sa dette d'amitié, en exerçant sur moi ses talents de marabout. De même que son collègue de Samba-Counté, il eut recours à tous les efforts de son art pour me rendre invulnérable.

Je me livrai aux mains du brave homme avec une louable complaisance, et je subis sans rire, chose plus méritoire qu'on ne peut le croire, les formules grotesques de ses enchantements, dont sa conscience sans doute ne lui permit pas de m'épargner le moindre détail. Il parlait avec une animation extraordinaire, et gesticulait avec tant de force, qu'on voyait la sueur inonder sa figure. Mes hommes assistaient à la cérémonie, le chapelet à la main et priant avec onction.

Abdarraman s'interrompit tout d'un coup; d'un air inspiré, il me commanda de m'asseoir à terre et demanda ma jambe droite. J'obéis, mais ce ne fut pas sans inquiétude. Il s'empara de ma jambe, la tint élevée pas mal de temps; et, paraissant s'adresser tour à tour à elle et à un être invisible, il se décida à écrire sur la semelle de ma botte. A un signe de lui, deux de mes nègres, qui paraissaient initiés, me saisirent sous les bras et me relevèrent, un troisième prit ma jambe pour empêcher qu'elle ne posât à terre. Sur un nouveau signe, on me laissa libre et on me fit savoir qu'il fallait traîner trois fois mon pied droit sur le sol.

Abdarraman était très-fatigué. Il s'assit, me fit asseoir près de lui, s'essuya le visage avec sa manche, et demandant avec autorité du papier et un verre d'eau, il me présenta le papier afin que j'y écrivisse mon nom en arabe ; il écrivit le sien à côté, plongea le papier dans le verre et lava l'encre avec beaucoup de soin.

Je suivais des yeux cette scène bizarre, me demandant comment elle allait se terminer. Abdarraman se leva brusquement, me présenta le verre d'eau et me fit signe de boire. J'eus l'air de ne pas comprendre, car je venais de reconnaître que les mains du marabout avaient contribué, plus encore que l'encre, à donner à l'eau une couleur très-foncée. Mon refus parut l'inquiéter, mais comme pour m'enlever toute crainte il but lui-même à peu près la moitié de cette singulière boisson et me rendit le verre en insistant de nouveau; je l'avalai d'un trait, résolu à terminer à tout prix des épreuves qui cessaient d'être plaisantes.

Il paraît, d'après ce que me dirent mes nègres, que cette manière de communier, si je puis ainsi parler, a quelque chose de sacré. C'est la consécration d'une amitié fraternelle que rien ne peut détruire.

Abdarraman répara le désordre de ses vêtements, et me dit d'un air avantageux en achevant de rajuster ses manches :

« A présent tu peux aller, et si tu n'es pas garanti contre les mauvais esprits, je t'autorise à proclamer en tout lieu qu'Abdarraman est un imposteur. — Bismi Allah, » répondis-je avec recueillement.

CHAPITRE XI.

Renseignements recueillis dans mon voyage du Bambouk. — Villages de la Falémé ; mines de Netako et de Sirmana ; considérations sur l'occupation d'un village entre Karé et Kaour. — Je me décide à partir pour Makana. — Attaque d'un village par les Maures. — Réflexions sur cette attaque. — Derniers préparatifs de départ.

Voici quelques considérations déduites de ma course au Bambouk.

On a vu déjà que les villages établis sur les rives de la Falémé possédaient, à partir de Tamboula, des sables et des terres aurifères dont la richesse augmentait à mesure qu'ils se rapprochaient de sa source. Mais il y a un point où finit cette progression croissante et où elle devient décroissante dans le même ordre et dans le même rapport. D'après les indications qui m'ont été fournies, ce point se trouverait à environ 80 kilomètres en amont de Kaour.

Je donne ci-après le nom de ces villages, inscrits par ordre de position sur la rivière, en partant de l'embouchure. Ils m'ont été désignés par Abdoullah et Abdarraman. J'ai pris le soin de vérifier, avec des voyageurs nègres, l'orthographe des noms et la position relative des localités. En regard de chaque village sur une rive, j'ai fait figurer le village qui se trouve placé en face ou à peu près, sur la rive

opposée. Cette disposition symétrique est presque générale sur le cours de la Falémé.

RIVE GAUCHE.	RIVE DROITE.
Tamboula.	Samba-Yaya.
Tamboura-Sékou.	Tamboura-Patémoudou.
Sasâdig.	Sasâdig.
Karé.	Toronka.
Alinkel.	Koba.
* Maréna. (1)	* Dioubéba.
* Farabana-Kinbo-Toumané.	* Kounkouna.
* Karéla.	* Minan-Soutou.
* Farabana-Lahoudi.	Mansa-Konko.
»	* Gogoro.
Kaour.	* Koulandiansita.
* Dougoulakoto.	* Totonkonko.
* Kobaniamaïa.	Ouaïaka.
»	Kobokotou.
»	Sabosiré.
»	Diaghila.
* Dikiakiri.	Balandougou.
»	Sisella.
* Séniébou.	»
Siramana.	»

Il suffit d'examiner cette nomenclature pour voir combien les guerres et les razzias dépeuplent les pays nègres; le nombre des villages abandonnés augmente chaque année, et ce n'est que très-difficilement qu'ils se regarnissent d'habitants.

Abdoullah et les hommes qui l'assistaient ne connaissaient pas assez bien les villages du cours supérieur de la Falémé pour que je pusse ajouter foi aux renseignements qu'ils m'ont donnés à ce sujet. Ils ne voulaient pas, d'ailleurs, en garantir l'exactitude.

Pour avoir la distance des points principaux, j'ai pris pour terme de comparaison une distance connue, et j'ai prié Abdoullah de rapporter à cette mesure les distances que je voulais connaître. De cette manière je suis arrivé à des estimations qui laissent à désirer sans doute,

(1) Le signe * indique les villages abandonnés par leurs habitants.

mais qui, du moins, s'appuient sur quelque chose. Dans cette évaluation approximative, le village de Sirmana serait à 80 kilomètres de Kaour, et le village de Sisella, à 60 kilomètres seulement.

Sirmana ainsi que Sisella possèdent des sables aurifères extrêmement riches. De plus, ce dernier village a dans ses environs des mines de fer abondantes, dont l'exploitation est très-suivie. C'est à Sisella que Duliron s'est arrêté.

Voici encore des renseignements, puisés à la même source, sur deux autres routes conduisant aux mines de Netako. Les distances sont évaluées de la même manière.

Route de Toronka à Netako, direction est, distance 60 kilomètres.

De Toronka à Kakadian.	45 kilom.
De Kakadian à Netako.	15

Route de Koulandiansita à Netako, direction nord-nord-est, distance 90 kilomètres.

De Koulandiansita à Kassaoko.	6 kilom.
De Kassaoko à Ghiangounté	45
De Ghiangounté à Ghialimakana	25
De Ghialimakana à Netako.	14

De Nétako à Sirmana (qu'il ne faut pas confondre avec le village du même nom placé sur la rive gauche de la Falémé), la direction est à l'est, et la distance de 25 à 30 kilom.

Tous ces villages ont des mines d'or d'une grande richesse ; ici j'écris *mines* avec intention. Ils sont situés sur la rive droite de la rivière, et à une distance de cette rive qui, pour le plus éloigné, ne dépasse pas 40 kilomètres. Cette région est montagneuse. Les villages en occupent généralement les points élevés, ainsi qu'il résulte de diverses observations faites contradictoirement. Les montagnes sont constituées par des granits, autre indication pareillement confirmée. Les mines sont très-profondes; on y descend par un grand trou, et on les parcourt ensuite sous la terre pendant longtemps. On y rencontre l'or, quelquefois en gros grains, attaché à des cailloux très-durs qu'on a beaucoup de peine à briser.

Ceci établit d'une manière précise que les mines de cette partie du Bambouk ont des galeries, et que l'or s'y trouve associé au quartz, de même que les roches de ces districts sont identiquement semblables aux roches de Kaour et des environs. Il n'est d'ailleurs pas douteux que les dépôts aurifères de la rivière aient pour origine des produits

enlevés à des mines abondantes par les torrents rapides que forment chaque année les eaux pluviales. Pour ceux qui connaissent la puissance de courant de ces ruisseaux éphémères et les profonds sillons qu'ils creusent dans le sol le plus solide, rien n'est plus facile que de déduire de la richesse des dépôts, la richesse des mines; et de la nature des roches transportées, la composition des terrains traversés par les torrents. On trouve depuis Alinkel des fragments de granit et de quartz.

Il n'y a pas de mines d'or dans le pays situé à l'ouest de la Falémé, et ce n'est qu'accidentellement qu'on y rencontre quelques dépôts, généralement peu riches, faits par les eaux des marigots.

Au dire des naturels, la Falémé coule dans une grande étendue de terres; elle prend sa source au village de Sangala, dans le pays où ont été refoulés les Djallonkés après la conquête du Djallon par les Foulhs. Ces Djallonkés, habitants aborigènes du Djallon, sont idolâtres et cruels; ils ne portent pour vêtement que les peaux des animaux qu'ils tuent à la chasse. Le pays dans lequel ils se sont retirés est éloigné du Djallon de 400 kilomètres environ, au sud-est.

La Falémé a un cours très-tourmenté, du moins dans les parties que j'ai observées. Son lit est généralement parsemé de roches qui forment quelquefois des barrages et des cascades, et présentent des masses très-élevées, particulièrement dans son cours supérieur. Il est bon de remarquer toutefois qu'il existe des traces visibles des débordements annuels de la rivière, débordements souvent terribles et dans lesquels des falaises dépassant de 3 mètres au moins le sommet des plus hautes roches, sont entièrement couvertes. On peut donc conclure que la Falémé est navigable pendant les mois de juillet, août et septembre, qui sont les mois de l'année où les eaux sont parvenues à leur maximum de crue.

Je citerai à l'appui de cette allégation l'opinion de Duliron, qui admet aussi, dans une grande étendue, la navigation de la rivière. J'ai cru cependant devoir supprimer le mois d'octobre, qu'il désigne comme un de ceux où la navigation est possible. Sans doute, les années ne se ressemblent pas quant au commencement des pluies et à leur durée, et nous avons peut-être raison tous deux; mais il s'agit d'établir une proposition absolue, et dès lors il me semblerait préférable de dire que la Falémé est navigable, année moyenne, pendant une période de trois mois, comprise entre le 1er juillet et le 31 septembre.

Quand Duliron faisait sa reconnaissance de la Falémé, les moyens

de navigation étant peu variés, il se bornait à indiquer de petites chaloupes pontées à un seul mât, comme remplissant le mieux les vues qu'il se proposait. Aujourd'hui, la vapeur nous offre des ressources bien autrement puissantes pour la navigation des rivières, et l'emploi de petits bateaux en fer, comme *le Basilic* et *le Serpent*, ne laisserait rien à désirer sous ce rapport.

Pour épuiser ce sujet important, je citerai encore l'avis de mon informateur Abdoullah. Il a été laptot, connaît la Falémé, sait ce qu'est un tirant d'eau, et a vu *le Basilic* à Sénou-Débou : son opinion a donc tous les moyens de se produire en connaissance de cause. Abdoullah affirme, de la manière la plus formelle, que nos bateaux en fer pourront, l'hiver (ainsi qu'il l'exprime, c'est-à-dire durant les pluies), naviguer très-aisément sur la rivière *bien au-dessus de Kaour*.

La navigation de la Falémé étant admise, nous pouvons, nous devons en tirer parti. D'incalculables avantages y sont attachés. Toute ligne, toute voie de communication nouvellement ouverte, devient une conquête, lorsqu'il s'agit de commerce et d'industrie; je n'ose pas encore dire de civilisation.

Les peuples riverains que j'ai visités sont bienveillants pour nous, et verraient avec plaisir des établissements s'élever dans leur pays. Abdarraman, qui est marabout et chef d'un grand village, et qui, en raison de cette double qualité, exerce une influence réelle autour de lui, est complétement de cet avis.

La question d'établissement est très-sérieuse, je le sais, en présence du peu de bien sorti de Sénou-Débou; cependant, si l'on se place à un point de vue élevé, on considérera qu'il ne s'agit pas de faire immédiatement une riche récolte, mais d'abord de préparer le terrain, ensuite d'y semer, et de ne point être surpris de semer beaucoup et souvent avant de moissonner.

N'oublions pas que nous avons à prendre possession des lieux, et que nous ne saurions, sans être déraisonnables, vouloir tout de suite réaliser des profits.

Des avantages commerciaux immédiats sont donc très-incertains; mais il y a à tenir compte des dépôts aurifères que nous aurions sous la main, et du très-grand voisinage des mines auxquelles, selon toute vraisemblance, les matières de ces dépôts sont empruntées.

Les naturels semblent peu jaloux de leurs richesses, en tant qu'il s'agit de la matière brute, et je ne suppose pas qu'ils cherchent à s'opposer à notre installation sur leurs terres. Sans doute, le produit

des dépôts, tel que je l'ai fait connaître aux chapitres précédents, ne paraît pas assez considérable pour défrayer un établissement quelconque; mais il faut se rappeler les facilités qu'on rencontre pour obtenir ce produit : elles sont si grandes, qu'on doit espérer d'une exploitation quelque peu intelligente un produit au moins triple.

Je suis donc, par toutes ces raisons, conduit à penser qu'on peut, sans trop de risques, essayer de l'extraction et du lavage des sables de la rivière, sous la direction d'un homme compétent; car, même en admettant un échec, il resterait toujours un avantage politique considérable. Supposons, en effet, ce qui est possible, que l'on fasse des pertes matérielles, ne regagnerait-on pas ces pertes au centuple par l'influence qu'on prendrait dans le pays? Et puis, — je parle ici sans réticence — pourquoi ne songerait-on pas à devenir un jour propriétaire de ces riches districts aurifères dont l'existence, mise en doute un moment, nous est démontrée par les livres mêmes du commerce de Bakel et de Sénou-Débou?

Les naturels ne retirent pas de leurs mines tout ce qu'elles peuvent produire, il ne saurait y avoir aucune incertitude à cet égard. Et cela pour deux raisons : la première, c'est qu'ils sont d'une ignorance profonde sur les procédés d'exploitation en usage chez les peuples civilisés, et qu'ils n'ont à leur service aucun appareil pouvant aider à ce travail, aussi difficile que dangereux; la seconde, c'est qu'ils sont paresseux et qu'ils ont peu de besoins.

La conquête du Bambouk étant posée, comme le problème à résoudre, dans la question d'un nouvel établissement sur la Falémé, il reste à en dire quelques mots. Ayant un blockhaus placé entre Alinkel et Kaour, à l'un des villages abandonnés qui se trouvent sur la route, il suffirait d'une compagnie d'infanterie, de 300 laptots et de 2 obusiers de montagne, pour s'emparer des mines de Netako et de Sirmana. En profitant de la saison des pluies, cela ne coûterait pas 10,000 fr.

Les bateaux à vapeur débarqueraient un blockhaus en face de Karé, et on le transporterait à loisir sur les lieux, une fois les Malinkiés en déroute. Pour assurer le succès complet de cette campagne, il faudrait pouvoir compter sur la neutralité du Bondou. Avec bien peu d'habileté, et en employant les moyens diplomatiques de la pièce de guinée et du collier d'ambre, on y parviendrait facilement. Quelles que soient, en effet, les défiances de Sadda à notre égard, elles seront toujours au dessous de sa haine contre les Malinkiés. Je répéterai que nous avons, avant tout, à regagner le terrain que nous a fait perdre notre humble attitude à Sénou-Débou.

L'érection d'un poste fortifié à l'endroit que j'indique procurerait en outre à notre commerce un avantage précieux et qui ne serait pas à dédaigner. Il y a des caravanes qui coupent la Falémé pour se rendre en Gambie, attirées par des offres plus séduisantes ou par l'espérance d'une vente plus lucrative. Ces caravanes viennent du Bambouk, du Kasson, du Ségo quelquefois, et sont conduites par les infatigables *dioulas* sarracolés. Notre nouveau comptoir se trouverait juste sur leur passage, et il faudrait que l'agent commercial fût bien peu capable pour ne pas retenir ces marchands.

Voilà comment je conçois un nouvel établissement sur la Falémé. J'ai choisi un des villages abandonnés pour éviter une concurrence à l'industrie des naturels, ce qui est toujours d'un fâcheux effet. Notre établissement offrirait à la population riveraine une protection puissante contre les razzias qu'elle subit chaque année, et il deviendrait rapidement un lieu de refuge qui nous fournirait des alliés intéressés à conserver nos sympathies.

Durant ma station à Sénou-Débou, on m'accabla d'avertissements ayant pour but de m'inspirer de la défiance contre les hommes de Barka; on cherchait aussi à m'effrayer en me parlant de Souraké, qui, me disait-on, m'attendait dans le *désert* avec une *armée*, et avait juré de demeurer là jusqu'à mon passage. La route à suivre pour me rendre à Makana passait en effet dans un pays désert et non loin de la résidence de notre ennemi. Tout cela était assez vraisemblable, et les donneurs d'avis n'avaient pas eu grand'peine à faire naître des inquiétudes dans mon esprit. Je n'étais pas venu en Afrique pour guerroyer; et bien que, dans mes prévisions, j'eusse tenu compte de la possibilité d'une lutte, je n'étais nullement préparé, et encore moins disposé à engager un combat, avec mes lourds bagages, contre des forces qui ne pouvaient manquer d'être toujours très-supérieures aux miennes.

J'hésitai entre le parti de suivre purement et simplement Barka, ou bien de revenir à Bakel, de traverser le Sénégal et de me confier aux Ghihimakhas, qui m'auraient complétement garanti contre les embûches de Souraké. J'en étais là de mes indécisions quand je me pris à songer à tout ce qui m'était arrivé au Bondou ; aux délais ménagés par Sadda pour contrarier mon voyage ; à ses craintes vraies ou simulées sur sa réussite ; à la conduite toute semblable qu'avait autrefois tenue son père envers le major Gray ; et, rapprochant ces souvenirs des avertissements que je recevais tous les jours, je finis par me dire qu'évidemment Sadda avait pour me retenir un autre intérêt que celui

de ma conservation. Ces réflexions me déterminèrent à suivre le frère de Barka et, chance pour chance, à donner la préférence à celui qui me ferait faire du chemin.

Une fois cette résolution prise, je fis mes préparatifs pour partir au plus tôt. L'arrivée d'un exprès de Barka vint d'ailleurs m'obliger à me prononcer : il m'annonçait qu'il donnait l'ordre à ses hommes de revenir immédiatement si je n'acceptais pas ses offres.

L'avant-veille de mon départ, j'étais très-occupé à l'installation de mes bagages, quand des coups de fusil et des cris d'effroi, partis du village, retentirent dans le fort et jetèrent l'alarme dans sa garnison : les Maures attaquaient un village situé à moins d'une demi-lieue du blockhaus. C'était en plein jour, en vue de notre pavillon, que s'accomplissait cet acte audacieux.

On voit que ce n'est pas sans raison que je me plains de notre impuissance à faire respecter nos domaines. N'est-il pas permis de penser que les naturels nos alliés auraient pour nous plus de déférence si nous pouvions les protéger? Je persiste à croire qu'il serait d'une bonne politique d'avoir dans nos postes détachés une garnison respectable.

Cet épisode servit d'occasion aux gens de l'almamy pour renouveler leurs conseils prudents, qui, cette fois, empruntaient de la circonstance un certain à-propos.

« Vois-tu — s'écriaient-ils en m'entourant — vois-tu que nous avons raison de chercher à te retenir, et qu'il te faut attendre, pour partir, que l'almamy te fournisse une escorte.

» Mais il ne me semble pas, leur répliquai-je, que cette escorte puisse m'être fort utile; car je vois vos guerriers tremblants devant une poignée de Maures. Comment croire qu'ils seraient, pour me défendre, plus braves qu'ils ne le sont pour se défendre eux-mêmes ? »

L'argument parut les convaincre.

Le lendemain, le fort était attaqué et pris. L'attaque fut si brusque, si imprévue, que tout le monde s'enfuit, en proie à une indicible terreur, abandonnant à l'ennemi le fort, ses munitions, ses approvisionnements, et, ce qui me touchait personnellement, mes bagages.

Le premier moment d'effroi passé, il fallut cependant, ne fût-ce que par amour-propre, songer à rentrer en possession du magasin dans lequel s'étaient retirées les légions ennemies : mais personne n'osait affronter les vainqueurs. On délibérait : chacun offrait son plan de campagne; on s'ingéniait pour débusquer l'ennemi par ruse ou par trahi-

son ; un vieux nègre, qui avait fait la guerre à Madagascar, alla même jusqu'à proposer de mettre le feu aux poudres.

La situation était perplexe ; le désespoir se peignait sur les visages ; les yeux étaient mornes et les têtes baissées. En ce moment suprême, je me souvins qu'un jour le maréchal Lobau, de glorieuse mémoire, avait eu recours aux pompes, à de vulgaires pompes de pompiers, pour disperser une colonne profonde d'émeutiers. Jamais déroute ne fut plus complète, dirent les bulletins du temps; jamais on n'avait vu une victoire plus décisive et.... moins de sang répandu.

Cette réminiscence historique fut pour tous un trait de lumière; en dix minutes des batteries hydrauliques furent établies et ouvrirent leur feu. L'ennemi fut anéanti, et chose précieuse, je dormis assuré que le *Charivari* de l'endroit ne me représenterait pas, le lendemain, armé du cylindre portatif que Molière aimait tant à mettre aux mains de ses acteurs.

Faut-il dire ce qu'était cet ennemi si terrible, entré par la fenêtre, dont les armes n'étaient ni en fer, ni en acier, ni en cuivre, pas même en bois ; armes pourtant bien meurtrières et qui feraient pâlir les plus braves?

Je n'abuserai pas plus longtemps de l'attention de mes lecteurs (si j'en ai!). Le fort de Sénou-Débou avait été pris par des abeilles, des abeilles sauvages et voyageuses, qui affectionnent particulièrement les vieux arbres, et, bois pour bois, avaient sans doute pris le poste français pour un tronc d'arbre; funeste erreur qu'elles ont payée cher!

Je reviens à l'attaque des Maures. Elle eut pour résultat la capture d'un troupeau et de deux ou trois nègres. Ces sortes d'événements me jettent toujours dans des réflexions infinies que j'allai continuer ce jour-là sur le bord de la Falémé. Je songeai aux moyens d'occuper l'Afrique occidentale et aux progrès de tout genre que nous pourrions accomplir dans ce pays, si on le connaissait en France; je songeai surtout au peu d'autorité d'une parole comme la mienne, perdue, noyée au milieu de toutes les dénégations des hommes qu'on écoute. Cette question de défense et de garnison qui me tient particulièrement au cœur, sait-on comment on la traite au Sénégal? — Comme toutes les questions, comme une affaire de budget. — Pas même; car alors il y a ordinairement un regret exprimé, une nécessité financière mise en avant.

Au Sénégal, on traite ces sortes de questions comme un propriétaire imprévoyant traite sa maison quand un locataire lui demande des répa-

rations : il dit non en se bouchant les oreilles. On a beau lui représenter que la maison perd de sa valeur, qu'elle se détériore, qu'elle finira par crouler ; il demeure sourd. Je ne puis comprendre une pareille indifférence. Qui ne sait que dans un pays barbare il faut avant tout inspirer du respect aux habitants? Et croit-on que les nègres du fleuve soient pour nous plus respectueux que les autres sauvages? Ce serait une erreur profonde.

Bref, je me dis que pour être écouté il faut avoir une position supérieure, indépendante de l'administration coloniale ; et je fais la remarque que de tous les services publics, celui qui aurait le plus besoin d'être inspecté est le service colonial, et que c'est le seul qui n'ait pas d'inspecteurs. Les colonies sont cependant d'une importance incontestable, je puis bien dire incontestée ; elles sont comme un miroir ardent, qui concentre à son foyer des rayons de lumière, et en multiplie la puissance. Les colonies offrent des positions militaires qui garantissent à nos flottes des points de ravitaillement ; elles développent le commerce maritime qui forme des marins à l'État, et assure l'existence des populations pauvres de nos côtes ; elles procurent un débouché aux produits de la métropole, qui reçoit en échange d'autres produits qu'elle n'a n'a pas.

L'inspection des colonies me paraît donc une mesure de première nécessité ; la mission des inspecteurs serait de voir par eux-mêmes. Le Sénégal et Cayenne ont particulièrement besoin d'être soumis à des inspections fréquentes, précisément parce qu'ils se trouvent dans une situation exceptionnelle. Ce sont, en effet, les seules possessions d'outre-mer sur lesquelles il est permis de fonder des espérances d'agrandissement.

Voilà ce qu'on peut appeler une réflexion à propos de mouches : on en fera ce qu'on voudra.

L'insistance du frère de Barka pour presser mon départ eut, entre autres inconvénients fâcheux, celui de me faire négliger la réinstallation de ma caravane. Ma marche de Bakel à Sénou-Débou, on ne l'a sans doute pas oublié, avait été féconde en incidents désagréables et en avaries dans mon matériel ; de plus, la rapidité de ma course au Bambouk, en augmentant ces avaries, avait fatigué mes ânes ; plusieurs même étaient blessés ou malades. La longue route que je me préparais à faire allait se ressentir nécessairement de ces contre-temps ; mais les gens de Barka ne voulurent rien entendre.

Amar-Lamba, mon très-prudent ami, m'accablait d'avertissements sous

forme de discours à perdre haleine, dont le pauvre garçon faisait d'ordinaire un usage abusif. Il avait épousé, comme sujet de l'almamy, l'opinion des hommes du Boudou, et il allait jusqu'à me bouder quand je le priais très-vivement de me laisser en paix. Il y eut même, au moment critique où il fallut régler mes comptes avec lui, de la brouille entre nous : mon honnête guide avait rêvé des monts d'or, et le fusil à deux coups que je lui donnai, et qui était le prix convenu, ne combla pas ses espérances. Je ne me preoccupai pas de cet incident, comptant assez sur son bon naturel pour être certain que son dépit ne durerait pas. Il tint bon deux jours pourtant ; puis, comme je l'avais prévu, il se rapprocha de moi franchement. Son ambition s'était modérée pendant cette retraite, et il se borna à solliciter un certificat que je m'empressai de lui donner.

Ce certificat lui servira à tourmenter mes compatriotes et à leur arracher quelque cadeau à force d'importunités ; mais comme, tout bien considéré, il eût fait cela sans moi, je le lui délivre en bonne forme, le signalant, à tous présents et à venir, comme un garçon marchant bien malgré son épouvantable jambe, un peu bavard, modeste comme un Gascon, au demeurant bon compagnon et guide complaisant.

CHAPITRE XII.

Départ de Sénou-Débou. — Les gens du Bondou essaient de me retenir. — Palabres à cette occasion. — Une marche de nuit au désert. — Nos souffrances dans la route. — Nous sommes sur le point de périr de soif. — Daramané. — Arrivée à Makana.

J'avais essayé de remédier aux désordres de mes harnais et à leur insuffisance en faisant confectionner, par les ouvriers du blockhaus, des bâts à la mode du pays. Ce sont des espèces de doubles chevalets en bois très-léger ; leurs branches supérieures servent à accrocher les fardeaux; leurs branches inférieures, beaucoup plus longues, embrassent les flancs de l'animal, préservés du frottement, ainsi que le garrot, par le moyen d'un coussin de paille; ces dernières sont en outre, à leurs extrémités, garnies de sangles qui viennent s'attacher à une petite planchette servant de sous-ventrière.

Sur dix-sept ânes que j'avais en quittant Bakel, dix seulement étaient munis de bâts confectionnés en France; ce furent ceux qui résistèrent le mieux aux fatigues du voyage et gardèrent le plus longtemps leur charge. Les bâts indigènes ont l'avantage d'être plus légers; mais aussi ils sont moins solides, et manquent de beaucoup de choses utiles : telles

sont par exemple les croupières, indispensables pour maintenir solidement le bât et la charge.

J'eus, comme d'habitude, beaucoup de difficultés et d'ennuis pour me mettre en marche, et je fus obligé, pour remplacer deux de mes ânes hors de service, de louer deux nègres du village.

J'abandonnai Sénou-Débou le 27 février. Il me fallut cinq heures pour parvenir au village de Nayé, où je devais traverser la Falémé. On jugera de mes contrariétés dans cette route, en comparant à la distance franchie le temps mis à la parcourir : Nayé n'est séparé de Sénou-Débou que par 8 kilomètres.

Arrivé là, j'avais à effectuer une opération fort délicate : celle de décharger les bêtes de somme et de faire porter leur fardeau sur l'autre bord, à bras ou sur la tête, selon les aptitudes de la nation à laquelle appartient le porteur. Ce travail exige une grande surveillance, si l'on tient à préserver ses bagages de la rapacité des habitants, qui sont des voleurs émérites.

En deux heures nous avions traversé la rivière : hommes, bêtes et bagages étaient passés sur l'autre rive. Le soleil étant encore très-élevé, j'attendis sous un arbre, pour me remettre en route, que ses rayons fussent moins ardents. Je songeai seulement alors que le *tamsir* m'avait promis de m'accompagner jusqu'au Kaarta, et que la précipitation de mon départ m'avait fait oublier cette promesse.

Je me reposais à l'ombre d'un bel arbre, le *n'boul* des Yoloffs, contemplant à mes pieds les eaux limpides de la rivière et les champs du Bondou tout brillants de verdure, quand on m'amena un homme, se prétendant envoyé par le commandant du blockaus pour m'inviter à y retourner.

« M. André — disait ce prétendu messager — m'a chargé de t'avertir que Souraké, renforcé d'une nombreuse bande de Poulhs, t'attend sur la route à quelques lieues d'ici. »

Je ne m'expliquais pas comment M. André, qui partageait mes doutes sur la véracité de ces allégations, eût négligé de me donner par écrit un avis aussi important ; je ne m'expliquais pas davantage comment, se décidant à me le transmettre verbalement, il eût choisi un homme qui n'était point de son poste. Je parlai de cela au frère de Barka, il accueillit ma communication par un sourire d'incrédulité. L'individu partit désappointé, car je lui annonçai que je ne tenais aucun compte de son avertissement, et que je me mettrais en route dans une heure.

Peu après parut un second messager, répétant ce que m'avait dit le premier ; puis un troisième, un quatrième, un cinquième, et successivement leur nombre s'augmenta jusqu'à former une troupe considérable. Rien dans leur attitude n'annonçait les intentions débonnaires qu'ils s'attribuaient. Des propos circulaient parmi mes hommes et parmi ceux de Barka : ils prétendaient que l'almamy s'était ravisé, et que ses gens n'agissaient ainsi que par suite d'ordres de lui récemment arrivés. Un de mes interprètes m'apprit, en outre, qu'il avait surpris le chef de la troupe disant qu'il ne me laisserait pas quitter le Bondou avant le retour de son maître.

Sur ces entrefaites, on me remit un lettre du commandant de Sénou-Débou. Il m'informait qu'après mon départ les habitants étaient venus le prier d'user de toute son influence pour m'engager à retourner au fort ; mais qu'il s'y était refusé, et qu'alors ils avaient pris le parti de tenter, dans ce but, un dernier effort en cherchant à m'intimider.

J'étais suffisamment éclairé. Je fis mander le chef de la bande et lui dis que je savais par M. André, qui venait à l'instant de m'écrire, qu'il ne l'avait chargé d'aucune mission près de moi ; que, par conséquent, lui et ses hommes mentaient affreusement ; que sans doute ils avaient une intention en agissant ainsi, et que je l'invitais à me la faire connaître. Je faisais en même temps charger les bagages.

L'homme que j'interrogeais, visiblement embarrassé de me trouver si bien instruit , s'apprêtait à engager avec moi un palabre en règle, c'est-à-dire sans fin. Je l'interrompis pour lui dire que je voulais uniquement savoir s'il était vrai, oui ou non, qu'il eût l'ordre d'employer la force pour m'arrêter. Il répondit qu'il n'avait reçu aucun ordre semblable.

« S'il en est ainsi, pourquoi donc es-tu là avec tous ces gens? Je n'ai pas besoin de tes avis, et il me convient d'aller à Makana. »

J'ai vu rarement d'homme plus vexé. Il rallia ses acolytes et s'éloigna avec eux, mais non sans m'avoir tous ensemble accablé de leurs malédictions.

Ce fut ainsi que je quittai le Bondou, sans regret, comme on doit le penser, et bien convaincu que si, au lieu de payer d'audace et d'envoyer au diable ces faux amis, j'eusse montré de la condescendance à suivre leurs avertissements, j'aurais eu le même sort que le major Gray.

Mes ânes étaient si chargés que mes hommes, imprévoyants comme des nègres qu'ils sont, vidèrent, pour les alléger, les outres remplies

d'eau que j'avais ordonné d'emporter : nous avions vingt-cinq lieues à faire dans un pays qui en était complétement dépourvu. J'avais décidément trop de bagages, et je pris dès lors la résolution d'en laisser une partie chez Barka.

La nuit vint presque aussitôt. La lune brillait au ciel et éclairait notre marche de son plus vif éclat; seule, la voix des âniers troublait le silence de cette nature sauvage. Fréquemment des ânes abattus sous le poids de leur charge ralentissaient notre course que pressait en vain le frère de Barka. Qui n'a senti tout ce qu'il y a de doux et de mélancolique dans la contemplation d'une belle nuit, d'une nuit blanche et sereine, si chère aux poëtes et aux amants? Qui n'a senti son âme transformée, quand, à ce sommeil de la nature, effrayant dans sa solennité, s'ajoute une pensée intime, une idée généreuse, un dessein vaste? Et quand à cette source de sensations multiples se joint le mouvement; quand on va à l'aventure, conduit par le *destin aveugle*, pour courir après l'inconnu, oh! alors ce ne sont plus des sensations qu'on éprouve, mais de l'exaltation, presque du délire.

J'étais demeuré en arrière, pour ne pas être troublé dans mes rêveries, quand je vis tout à coup des torches s'allumer, et des hommes, qui me parurent des Titans, les brandir au travers des grandes herbes qui se dressaient en double haie sur le chemin (1).

En un instant l'incendie embrasa tout l'espace; nous marchions entre deux champs de feu, au bruit du pétillement des herbes et des arbustes. On eût dit d'un combat terrible entre deux puissantes armées. Tout autour de nous, hommes, pierres, arbres, buttes de terre formées par les termites, empruntaient aux lueurs de la flamme des formes bizarres et des reflets étranges. Épouvantés par ces clartés soudaines, les oiseaux de nuit volaient tout effarés, en poussant des cris sinistres. On s'attendait à voir sortir, du milieu de ce feu, quelque redoutable bête féroce, venant demander compte du dérangement de son sommeil.

Je contemplais avec ravissement cette scène, belle à force d'être horrible, retenant toujours mon cheval, afin de rester à l'écart. Mais bientôt, lassé de ce rôle passif, je voulus être acteur, ne fût-ce qu'en pensée.

---

(1) Cet usage est suivi par les nègres pour enlever aux rôdeurs de bois les facilités d'embuscade que leur offrent les graminées sauvages qui bordent les chemins de l'Afrique.

Cette vaste destruction, cette flamme dévorante et rapide qui semblait obéir à ma voix, en venant mourir à mes pieds, portèrent mon exaltation jusqu'à l'ivresse; je subis l'ivresse de la poudre, de l'assaut, de la mêlée, cette ivresse du soldat, irrésistible, entraînante, et qui fait les héros. Je rêvais aventures terribles, abordages sanglants, combats de cavalerie tels que Salvator Rosa les représente; je défiais les lions et les tigres; je les appelais, je les insultais dans ma folle colère.

Et ce n'était pas forfanterie, ce n'était pas vaine bravade. Personne ne m'entendait, car je ne parlais pas; personne ne savait ce qui se passait en moi, car je ne le disais pas. Qui, d'ailleurs, eût pu me comprendre?

L'état de surexcitation auquel j'étais livré m'empêcha de remarquer la désertion des deux hommes de Sénou-Débou, qui avaient déguerpi dans la crainte de déplaire à leur maître. Mais mes nègres, qui heureusement étaient plus calmes, s'en étaient aperçus, et assez à temps pour que les drôles n'emportassent pas leur charge.

A deux heures l'incendie était éteint; des masses de roches basaltiques et l'absence complète d'aliment avaient arrêté la flamme. Nous nous réunîmes dans un espace resserré, et, après avoir placé des sentinelles, chacun de nous chercha à réparer ses forces, afin de pouvoir continuer sa route dès que le soleil se montrerait. Nous n'avions pas fait beaucoup de chemin dans notre marche nocturne, et quand le jour parut, nous étions encore loin de notre destination.

Nous repartîmes, ayant en perspective une longue journée, et peut-être une partie de la nuit suivante, à marcher encore. Déjà mes hommes et moi avions ressenti, durant notre court repos, les atteintes de la soif; plusieurs, et j'étais de ce nombre, en avaient même tellement souffert, qu'ils n'avaient pu ni manger, ni dormir.

On marcha jusqu'à une heure du soir, sous un soleil ardent, et dans une inexprimable confusion; la fatigue, la faim, la soif, nous accablaient. Mes hommes, jusque là très-vaillants, commençaient à éprouver comme une crainte vague de voir apparaître l'armée de Souraké, dont le village n'était, au demeurant, qu'à sept ou huit lieues de nous, ou d'entendre le cri de guerre d'une troupe de Maures se dressant tout à coup devant eux comme des démons (1).

---

(1) Les Maures, habitués à la guerre des chemins, se cachent dans les herbes, et quand la caravane qu'ils veulent surprendre est parvenue au lieu où ils sont embusqués, ils poussent un cri et se lèvent le fusil à l'épaule.

Quand nous nous arrêtâmes, tout le monde était exténué. Il y avait trente heures que personne n'avait mangé; car les palabres des gens du Bondou m'avaient empêché de faire préparer de la nourriture. La soif était devenue si terrible, que plusieurs de mes hommes ne pouvaient plus parler; moi-même j'en souffrais cruellement, et l'expédient des petits cailloux placés dans la bouche ne me réussissait plus.

Nous nous jetâmes sur le sol, pêle-mêle, sans même prendre la peine de chercher un abri contre le soleil, alors dans toute sa force. Un nègre de Barka, touché de compassion, s'approcha de moi et m'emmena à l'écart avec un air de mystère. Je crus qu'il allait me donner de l'eau, et machinalement, je portai la main à ma poche pour vider son contenu dans la sienne. J'aurais donné à cette heure toutes mes richesses pour un verre d'eau. L'homme déploya lentement un petit paquet qu'il avait sous le bras, en sortit la peau d'une chèvre tuée de la veille, et qui déjà exhalait une odeur putride, et me fit signe d'y approcher les lèvres. Je me trouvai soulagé après avoir, à plusieurs reprises, pressé de mes lèvres sèches cette peau infecte.

Le lieu où nous étions arrêtés présentait les traces d'un récent campement; on y voyait encore des *tapades* en paille, comme en établissent pour leurs chefs les armées nègres : c'était le camp qu'avait occupé l'almamy, lorsqu'il était venu, l'année précédente, guerroyer contre Barka. Non loin de là, le lit entièrement desséché d'un marigot simulait, à l'aide des roches qui en garnissaient la surface, un carrelage si parfaitement symétrique et d'une horizontalité si irréprochable, qu'on l'eût pris pour un travail humain. Cette particularité extrêmement curieuse et qui me frappa alors pour la première fois, n'est pas rare dans le Soudan.

Lorsqu'il fallut partir, je trouvai mes nègres dans un état de prostration absolue. J'allai moi-même les pousser pour les faire lever; mais ils retombaient aussitôt; les animaux ne voulaient pas non plus se relever. Après bien des efforts, nous pûmes enfin nous remettre en marche. Il restait encore huit heures avant d'arriver à Daramané, et ce n'était pas sans effroi que je songeais, en voyant l'état d'épuisement dans lequel nous étions tous, à la longueur de cette étape.

Mamady avait bien expédié un courrier pour nous faire envoyer de l'eau par les gens de Daramané; mais, quelque diligence qu'il pût faire, nous devions toujours compter sur au moins cinq heures d'attente, et au plus fort de la chaleur. J'eus fréquemment recours à la peau de chèvre; plusieurs de mes nègres chancelaient autour de moi et

m'approchaient les poings serrés en criant : « De l'eau ! » d'une voix presque éteinte ; d'autres, ne pouvant plus parler, se contentaient d'ouvrir la bouche et de me montrer leur langue sèche et noircissante. C'était un spectacle navrant; je m'attendais à chaque instant à les voir tomber pour ne plus se relever.

A six heures du soir, l'eau arriva. Mes hommes se jetèrent dessus avec une telle furie qu'il y en eut beaucoup de perdu. Les forts en buvaient outre mesure, les faibles étaient violemment écartés. Je voyais déjà les poignards apparaître, et Dieu sait ce qui serait arrivé si je n'étais descendu de cheval pour mettre de l'ordre dans la distribution; pour obtenir que chacun eût sa part, il me fallut menacer de sabrer les plus entêtés. Que la soif est un horrible besoin!

Je me fis verser le contenu d'une outre dans une espèce de cuvette en fer-blanc, où se trouvaient encore, je me le rappelle, les restes d'un couscouss au poisson ; et je vidai d'un seul trait cette énorme capacité, qui contenait certainement plus de deux litres, sans m'inquiéter des débris insolites de mil et de poisson qui se mêlaient à l'eau et devaient lui donner un goût affreux.

A onze heures du soir, je fis mon entrée triomphale dans la banlieue du village de Daramané. Barka avait envoyé au-devant de moi ses frères et toute sa cavalerie. Quand je dis cavalerie, je veux dire simplement ceux de ses parents et de ses amis qui possédaient des chevaux (1).

Le tamtam, les guitares, les griots et les griottes furent mis en mouvement pour me faire fête. Je marchais en tête, suivi de plus de quarante chevaux, et je répondais, sur mon passage, aux *salam aleik* des sujets de mon amphitryon, comme l'eût fait un roi pour son peuple. Si je n'avais eu l'habitude de ces ovations, j'aurais pu me laisser prendre aux vanités de ce quart d'heure de grandeur; mais je ne savais que trop ce que coûtent ces pompes, et je supputais, tout en répondant aux *salam* que m'adressaient, courbés jusqu'à terre, les clients et les captifs de Barka, je supputais les quantités de pièces de guinée, de fusils, de verroteries, de poudre et de tant d'autres choses qu'il faudrait faire sortir de mes sacs pour payer ces honneurs.

Dieu soit loué! je mets pied à terre, mais sous un arbre, ce qui me

(1) Les nègres n'ont pas d'organisation militaire régulière, et en fait de cavalerie, il n'y en a pas à proprement parler. Les chefs et les membres de leur famille sont les seuls qui possèdent des chevaux.

désappointe un peu. Au train où allaient les choses, je m'attendais à descendre dans un palais et à y trouver un repas servi dans le style d'Aroun-al-Raschid. Pour un homme qui vient de marcher quarante heures et qui a l'estomac vide, le pied d'un arbre ne promet ni bon lit, ni bonne chère. Je faisais cette triste réflexion en jetant un regard impatient autour de moi, dans l'espoir de découvrir un mets indigène tout fumant, fût-ce le *gar*, fût-ce même le *dabéra ;* mais, hélas! je n'aperçus que les griots du lieu qui perçaient la foule en accordant leurs instruments, et qui, j'en frémis encore quand j'y songe, se chargèrent de m'apprendre qu'en Afrique *ventre affamé a des oreilles.*

Je ne souhaite rien de pire à mon ennemi : quarante heures sans manger, et dix tamtams accompagnés de cent voix criant les trois mêmes mots pendant une heure!

Je n'y tenais plus. Je fis de vifs reproches à Mamady, qui s'excusa, disant qu'à Daramané il n'était pas chez lui, mais qu'à Makana j'aurais quelque chose de plus substantiel qu'une sérénade de griots: force fut donc de me contenter pour ce soir-là de quelques épis de maïs arrosés de copieuses libations d'eau du Sénégal. Le sommeil vint ensuite, et je passai auprès de l'arbre où j'étais campé une des meilleures nuits de ma vie.

Le soleil éclairait depuis longtemps la terre quand je me réveillai. Je n'avais pas grande toilette à faire pour me remettre en route : on a sans doute déjà compris que les draps de lit, les bonnets de nuit, les pantoufles, etc., etc., n'étaient pas les objets qui empêchaient mes ânes de marcher.

Le village de Daramané est grand et bien tenu: on y trouve des rues et une mosquée ornée de quatre tourelles terminées en pointe. Chaque pointe est décorée d'un vase de terre, de forme hémisphérique, surmonté d'un œuf d'autruche. Daramané est entouré d'une muraille en bon état, et renferme un certain nombre de palmiers, rondiers et pandanées qui lui donnent un certain air oriental. Le dattier est rare dans les villages nègres, et bien qu'il y vienne parfaitement et y donne d'excellents fruits, on n'en trouve que par exception. Daramané est habité par des marabouts sarracolés: il est bâti au sommet d'une falaise élevée. Au sud-ouest s'étend une vaste plaine, nivelée et crevassée en maint endroit: les joncs qui la couvrent témoignent que les eaux du Sénégal y font de fréquentes apparitions.

Un peu avant de partir, une femme portant une calebasse de lait demanda à l'échanger contre un collier de verroteries rouges. Son lait

avait bonne mine et me tenta beaucoup. Je fis déballer les caisses et les verroteries rouges ; elle les examina toutes les unes après les autres ; puis, prétextant que la nuance qu'elle désirait ne s'y trouvait pas, elle remporta son lait, sans vouloir l'échanger pour autre chose. Telle est la coutume du pays : et je ne dis rien de la durée des pourparlers, des hésitations, des consentements retirés.

Depuis Nayé, la route moyenne a été à peu près le nord-est. Nous avons traversé le territoire des anciens villages de Noumori, Kourouka-rabé, Sabousiré, Kaghia-Ali, et Koulouboul. Tous ces villages ont été détruits dans les guerres de Samba-Yacinn.

CHAPITRE XIII.

Séjour chez Barka. — Déception. — Caractère de cette famille. — A quelles conditions un établissement à Makana peut être utile à la France.

Il était déjà tard quand je quittai Daramané. Je suivis un chemin tracé au milieu de vastes champs de mil étalant au soleil leurs grappes mûres. En quelques endroits on faisait la moisson. Tout le monde était à son poste : là, un vieillard, perché sur une estrade, poussait des cris d'une voix chevrotante ; ici, une vieille femme agitait des cordes roides qui vibraient aigrement en frottant sur des piquets fourchus et dentelés ; plus loin, des enfants secouaient de toutes leurs forces un panier rempli de petites pierres et de vieilles ferrailles. Cet abominable vacarme a pour objet d'éloigner les oiseaux ; mais, en dépit de ces précautions, ils ne laissent pas toujours intacte la moisson. Les hommes et les femmes valides font les récoltes ; les vieillards et les enfants sont chargés de les disputer aux oiseaux. De cette manière, tout le monde est utile, et aucune force n'est perdue.

Nous passâmes aux lieux qu'occupaient naguère encore les villages de Makana et de Makadougou, et nous arrivâmes à la demeure de

Barka en une heure de la marche de nos ânes : on eût dit qu'en cette circonstance ils avaient voulu se piquer d'honneur pour nous épargner les mésaventures accoutumées.

Le village de Barka se nomme Toubabo-Kané (le pays ou la ville des blancs), mais on l'appelle plus ordinairement Makana, du nom d'un des villages détruits, qui n'en était distant que d'un kilomètre à peine. Toubabo-Kané ne comprend guère que la maison de Barka et de sa famille, et celles de ses captifs. On y remarque un air de propreté qui donne tout d'abord une favorable idée du maître.

Barka montre avec orgueil les murailles et les canons de l'ancien fort, qui a pris successivement les noms de Saint-Joseph et de Saint-Charles. Lui et sa famille sont fiers de posséder ces débris, et ils se plaisent à répéter avec emphase que, de père en fils, ils ont toujours été des *blancs*.

Le fort Saint-Joseph, bâti en 1698, à la suite des voyages de Brue, directeur général de la compagnie, a été florissant pendant tout le temps que dura le régime des compagnies. Une révolte d'esclaves, provoquée par la conduite cruelle d'un commandant, eut pour résultat la prise du fort et le massacre de tous les Européens qui s'y trouvaient en ce moment : les esclaves étaient alors la branche de commerce la plus lucrative du haut pays. Depuis ce malheureux événement, arrivé, je crois, vers 1738, Saint-Joseph n'a pas été occupé, et le fort Saint-Charles, baptisé en 1825, n'a jamais été autre chose qu'un établissement *in partibus infidelium*.

On me fit un très-bon accueil dans la maison de Barka. Ses frères, et surtout une de ses femmes, se mirent en frais pour me rendre agréable le séjour de leur habitation, et, grâce aux soins qu'ils prirent d'éloigner de moi les mendiants, je pus m'y installer assez commodément. Celle des femmes de Barka (il en a six me dit-on) qui se montrait si empressée à me plaire était une des cent cinquante ou deux cents sœurs de la princesse Penda d'onéreuse mémoire, qui me fit à Boulébané une scène affreuse parce que je n'avais pas voulu satisfaire ses nombreux caprices. Cette réminiscence me taquina, et ce ne fut pas sans défiance que je reçus les soins de cette femme. Elle semblait, il est vrai, de meilleure composition que sa sœur; d'abord, (elle était beaucoup moins jeune, et sa mise, autre considération rassurante, n'avait pas l'élégante recherche qui caractérisait Penda.

Il y a sur Toubabo-Kané une legende que Barka s'empressa de me raconter. Un de ses ancêtres, me dit-il, pour rendre la ville impre-

nable, fit enterrer en dehors de la porte principale une jeune fille, un jeune garçon et un âne, tous trois richement parés et chargés de grigris; on les enterra vivants, et on les couvrit de pierres et de terre au son de la musique et aux acclamations du peuple.

Barka prit naturellement texte de cette tradition pour me raconter en détail son triomphe dans le siége qu'il avait soutenu récemment contre les armées réunies du Bondou et du Galam. J'ai trouvé une tradition semblable chez d'autres peuples de l'Afrique.

Je passai chez Barka dix jours pour réorganiser ma caravane. La trop grande quantité de bagages étant la cause principale du désordre de mes marches antérieures, je me décidai à faire des suppressions qui portèrent sur mes propres effets et sur des livres. Je poussai même l'abnégation jusqu'à me débarrasser de mes boîtes de légumes et de julienne, me réservant, pour tout rafraîchissement, une bouteille de vinaigre et quelques petits pains de sucre. Les objets abandonnés emplissaient trois caisses: c'était un poids assez lourd de moins dans mes bagages. Barka se réservait, d'ailleurs, ainsi qu'on va le voir, de diminuer aussi le fardeau de mes ânes.

Le temps ne m'a pas manqué pour faire sur ce chef et sur sa famille des études très-complètes. Je les crois assez intéressantes pour être reproduites; elles montreront combien peu notre influence a modifié leurs penchants cupides et développé leurs bons sentiments.

Barka est le digne fils de son père Samba-Yacinn, devenu tristement célèbre dans le Galam occidental par les horreurs qu'il y a commises. Ambitieux, orgueilleux et fin, Barka, par suite d'intrigues qu'il serait trop long de faire connaître, est aujourd'hui souverain de fait du Kaméra. Le chef réel, son oncle, est un vieillard tout à fait nul, qui ne paraît jamais et qu'il ne m'a même pas présenté. Barka a épousé une fille de tous les chefs des environs: les Bambaras, les Kassonkiés, les Bamboukiés de l'Est sont devenus ainsi ses alliés; bref, par adresse et par intrigue, il est parvenu à fonder une maison princière et à obtenir, quoique d'après la loi de son pays il n'y ait aucun droit, l'honneur et la considération accordés aux chefs puissants.

Son attachement pour nous, dont il aime à faire parade, n'est qu'un ressort de plus dans ses mains ambitieuses. Son vœu est d'avoir un fort chez lui; avec ce secours, il serait imprenable et pourrait tout à son aise s'abandonner à ses penchants de domination. Sa pensée secrète serait de nous dominer aussi, et c'est cet espoir qui lui fait si ardemment désirer le rétablissement de l'ancien fort français.

Pour déjouer les desseins de cet homme habile, il faudrait une politique bien adroite; et je doute que nous puissions soutenir, aussi loin de Saint-Louis, le rôle qu'il conviendrait de prendre vis-à-vis de lui. Un établissement à Makana ne serait avantageux à la France que si on se déterminait sérieusement à renoncer aux errements de la politique actuelle du Sénégal, politique de temporisation qui compromettrait, sans profit pour nos intérêts commerciaux, la dignité de notre pavillon.

Celui des frères de Barka qui vient immédiatement après lui par ordre de naissance, se nomme Yassa; c'est un nègre pur sang. Il ne paraît pas avoir beaucoup d'influence dans sa famille.

Après Yassa vient Souley. Élevé à Saint-Louis, parlant et écrivant le français, il semblerait qu'on dût trouver en lui des idées et des sentiments plus nobles que chez ses frères, et que l'influence de notre éducation eût au moins servi à lui faire perdre cette cupidité native qui rend nos relations si pénibles avec les nègres. Au contraire, soit que ses fonctions d'interprète lui en fissent une obligation, soit qu'il traduisît ses propres désirs et ses vrais sentiments, je l'ai trouvé dépassant tous ses frères en cupidité.

Tambo est le puîné de Souley. Je n'ai jamais rien vu de plus ignoble. Voici, du reste, une anecdote qui suffira à le faire juger :

Nous étions à Boulébané, et le croyant vraiment attaché aux Français, je m'étais plaint à lui des ennuis que me faisaient éprouver les exigences des gens du Bondou; il avait eu l'air d'être de mon avis. Le lendemain il m'envoyait une carte que le colonel Caille lui avait remise pour se faire reconnaître comme notre allié, et il s'en servait pour me demander trois pièces de guinée, ce qui équivalait à une centaine de francs. Je lui renvoyai sa carte en lui recommandant d'en faire un autre usage. Depuis ce temps, nous n'étions pas ensemble dans de très-bons termes, et je pense qu'il n'aura pas eu une petite part dans les tribulations que son estimable famille me ménageait.

Mamady, notre guide de Sénou-Débou, occupe le dernier degré de l'échelle collatérale de la maison de Barka. La sollicitude qu'il avait déployée pour moi durant la route pénible que nous avions faite ensemble, l'apparente douceur de son caractère, sa discrétion extrême dans ses désirs de posséder, m'en avaient déjà donné une très-bonne opinion, et mon séjour à Toubabo-Kané la confirma pleinement. Mamady, s'il n'est le plus adroit de ses frères, en est à coup sûr le meilleur, c'est-à-dire le seul qui ne soit pas mauvais.

En arrivant chez Barka, j'avais besoin de diplomatie pour préparer son entourage aux désillusions que j'allais inévitablement lui causer ; car, à en juger par l'accueil que je recevais, il avait de grandes espérances. J'avais eu pour compagnon, depuis Sénou-Débou, un homme du nom de Tamba, ancien soldat noir attaché au fort de Bakel, et bien supérieur aux autres nègres en intelligence et en sentiments. Il s'était volontiers chargé de faire comprendre à Barka et à sa famille qu'il m'était complétement interdit d'être généreux.

Trompé par les antécédents de Souley, qui avait été élevé chrétiennement, j'avais, en outre, cru pouvoir révéler à ce renégat ma position difficile, et il avait pris l'engagement hypocrite de faire part de mes embarras à ses frères.

Je croyais donc le terrain suffisamment disposé, et je le croyais d'autant plus que rien dans, les manières de mes hôtes, ne m'avait fait pressentir qu'ils eussent mal accueilli les aveux qui leur avaient été transmis. Malgré tout, cependant, le cœur me battait fort quand arriva le jour fixé pour régler le présent d'usage. En faisant sortir de mes cantines les objets qui devaient le composer, j'étais inquiet et tristement préoccupé ; je voyais l'énorme vide pratiqué dans mes richesses par cette détestable coutume de solder d'équivoques services, et je me disais avec douleur que mon voyage était à peine commencé. Je songeais aussi aux conseillers officieux qui donnent souvent un avis qu'on ne leur demande pas et qui voulaient absolument me faire partir sans bagages. Bons nègres ! combien l'on vous connaît peu ! Que serais-je devenu parmi vous si je n'avais pu vous jeter mes richesses à la tête ?

J'avais pris, pour composer mon présent, l'avis de Tamba et de plusieurs nègres de mon escorte. Quand chaque objet fut convenablement étalé pour en faire ressortir l'agrément, je fis mander Barka. Ces objets réunis représentaient une valeur de 700 à 800 francs.

Barka ne se pressa pas et fit dire qu'il avait affaire. C'est l'usage des nègres ; ils convoitent avec une avidité puérile ce qu'on se propose de leur offrir ; ils éprouvent une vive tentation de palper ce qu'on leur destine et de s'en saisir ; mais le décorum veut qu'ils aient l'air d'en faire fi. Il y a plus : c'est que jamais un nègre de qualité ne recevra lui-même ; il fera signe de la main de remettre à son esclave, sauf à se dédommager, quand il sera seul avec ses familiers, de cette contrainte d'apparat.

Barka vint enfin après une heure d'attente. Il regarda d'un œil distrait, écouta mon discours et me répondit par cette figure : « Le tronc

ne peut rien sans les branches. » Puis il s'éloigna, me laissant stupéfait au milieu de ma marchandise déployée.

Il était nuit quand parurent les cinq frères. Barka me pria de redire mon discours. Un long silence se fit, pendant lequel, on doit le comprendre, j'étais très-humilié de jouer un pareil rôle.

Yassa prit enfin la parole; car, chez les nègres, le chef ne parle que le dernier, quand encore il daigne parler. Il me remercia, s'extasia sur la munificence de mon présent, vanta la générosité des blancs, et, par une transition inattendue, déclara que ce n'était pas assez. Je fis répéter, tellement j'étais pétrifié de cette conclusion: mais je n'avais que trop bien entendu : mes hôtes ne se trouvaient pas assez payés.

Les trois autres frères prononcèrent successivement le même discours, et Barka, qui me fit l'insigne honneur de parler aussi, conclut pareillement à une augmentation de tribut.

Un frisson de colère me courut dans le sang, et le rouge de l'indignation me monta au visage. Ce sont nos amis, pensai-je avec une douloureuse amertume, des gens élevés par nous, qui font état de notre nation: et c'est en leurs mains que je suis venu me livrer pour traverser un pays dont les habitants ont une réputation de cupidité devenue proverbiale parmi les nègres !

Remis de mon indignation, je compris que je n'avais rien de mieux à faire que d'accepter le plus dignement possible la position qui m'était faite; et changeant de manières, je me tournai vers Barka, et lui demandai à quelle taxe nouvelle il me soumettait.

« Nous voulons encore une bonne paire de pistolets, 40 *gourdes* (pièces de 5 francs) et de l'ambre », me répondit en bon français le renégat Souley. C'étaient précisément les objets que je tenais le plus à conserver à cause de leur grande valeur sous un petit volume.

La nuit fut mauvaise pour moi. Je songeai avec amertume aux vices que développent dans les populations indigènes les idées de lucre et d'égoïsme que propagent nos traitants. Oh! qui a pu dire que le commerce civilisait les peuples? Quelle civilisation que celle que je rencontre! Les nègres les plus parfaits répètent en bon français des mots tels que ceux-ci : « Moi, je ne fais rien pour rien. — Il n'y a que les sots qui rendent service gratis. — Toute peine mérite salaire.

Et c'est nous qui avons semé ces enseignements dans un terrain qui n'était, hélas! que trop fertile! Tous ces Barka m'étaient devenus odieux, et je ne cherchais pas à leur dissimuler ma répulsion.

Je déplorais aussi ma crédulité, ma foi aveugle dans les avis qu'on

m'avait donnés sur la manière d'effectuer mes achats. J'avais emporté peu d'argent, peu d'ambre, et beaucoup d'objets encombrants qui alourdissaient ma marche et faisaient croire à des trésors fabuleux.

Qu'on n'oublie pas cet avis ; je viens d'acquérir à mes dépens le droit de le donner. Pour voyager en Afrique, il faut beaucoup de *gourdes*, beaucoup d'ambre et de corail, des objets de luxe et de prix, des verroteries et de la poudre pour les menues dépenses : mais aussi, pour faire un voyage tel que le mien, il faudrait 50.000 francs. Dieu est grand : j'irai où il lui plaira !

Quand il fallut partir, j'avais encore à régler mon compte avec celle des femmes de Barka qui avait été particulièrement chargée de pourvoir à mes besoins ; avec ses autres femmes, avec ses enfants, avec ses frères et leur nombreuse famille, avec ses captifs, avec tout le village enfin. Je donnai à chacun, ne recueillant que mécontentements et murmures. « Ils ont le *ventre trop gros*, disaient mes nègres : jamais on ne peut le remplir. » Au tour de Mamady, j'éprouvai presque de la confusion : j'avais déjà tant donné et tant à donner encore, que je ne pouvais reconnaître comme je l'eusse désiré les services qu'il m'avait rendus. Il se contenta d'une pièce de calicot, en me disant que lui croyait à *Dieu* et à *demain*. Pauvres nègres ! on dirait qu'ils ne peuvent avoir que de demi-bons sentiments ! *Dieu*, on le comprend sans doute, c'était la satisfaction d'avoir été utile ; *demain*, c'était son salaire ajourné. N'importe, je trouvai la réponse bonne ; car ses frères n'avaient cru ni à Dieu ni à demain.

Pendant mon séjour chez Barka, je reçus plusieurs lettres de France qui me donnèrent du courage. J'en avais besoin ; car de pareilles scènes accablent : ce sont des coups d'épingle qui finissent par tuer.

Deux jours avant mon départ, on m'avait appris que les Bambaras étaient en campagne, et qu'ils marquaient leur passage par le meurtre et l'incendie. Cette nouvelle ne m'empêcha pas de partir.

CHAPITRE XIV.

Départ de Makana. — La route de la falaise. — Le gué de Tambo-Kané. — Traversée du Sénégal. — Entrée triomphale à Somankidi — Le balafo. — Nouvelles persécutions des *griots*. — Le village de Diakalinn. — Quelques détails sur les Kassonkies. — Koulou-Diamané. — Promenade aux cataractes du Felou. — Histoire d'un clairon volé.

A neuf heures du matin, le 11 mars, je quittai Toubabo-Kané, marchant sur le bord du fleuve dans la direction de l'est-sud-est, et suivant le même chemin que j'avais déjà suivi dix jours auparavant.

Après deux heures de marche, je fis arrêter la caravane au village de Makaïakaré-Sonkoné, désigné d'avance par mon guide pour clore la première étape. Afin d'habituer les ânes à la fatigue, la marche des caravanes nègres est toujours très-lente au début ; on en augmente progressivement la durée, mais rarement cette durée dépasse sept heures ; la vitesse moyenne est de 5 kilomètres à l'heure.

Je repartis le lendemain matin, en compagnie de Barka, qui m'avait rejoint pendant la nuit. Depuis Daramané, la route est tracée sur le bord d'une falaise élevée et à pic. D'un côté, l'œil mesure avec effroi une profondeur de 20 mètres; de l'autre, on a les épines ordinaires. A

part l'inquiétude de voir son cheval faire un faux pas et de tomber d'une hauteur de 60 pieds, on serait heureux de contempler le magnifique point de vue que présentent les rives du fleuve.

Je laissai un instant cette voie dangereuse pour traverser un marigot dont les bords abrupts et le lit rocailleux causèrent à mes bêtes de somme une série d'accidents. Ce marigot se nomme Diani. Il communique, à l'est, au marigot de Koliba, qui va se perdre dans le Bambouk oriental; à l'ouest, il mêle, à l'aide d'un bras, ses eaux à celles du Sénou, mieux connu sous le nom de Sénou-Kolé (1). La branche principale du Diani continue ensuite son cours vers le sud, et va se jeter dans la Falémé, aux environs de Sasâdig, changeant vraisemblablement de nom bien des fois, depuis son point de départ jusqu'à l'endroit où il grossit les eaux de cette rivière (2).

Je repris bientôt la route de la falaise, devenue encore plus escarpée et plus étroite. Les méandres gracieusement contournés du Sénégal et la luxuriante végétation de ses rives m'avaient fait complétement oublier que je cheminais au-dessus d'un abîme, et que la moindre distraction, une pierre, une crevasse sous les pas de mon cheval, pouvaient m'y précipiter, quand je me vis tout à coup entraîné loin du bord. Mon cheval, qui n'était pas comme moi absorbé par la splendeur du paysage, s'était vivement jeté de côté et m'avait empêché de me rompre le cou. En effet, un éboulement de la falaise avait créé sur ce chemin une brusque solution de continuité. Je suivis, conduit par mon pru-

---

(1) *Kolé* signifie cours d'eau en langue sarracolèse.

(2) Il est très-important de se rappeler que chaque cours d'eau prend une multitude de noms différents empruntés soit aux villages qu'il arrose, soit à des lieux témoins d'événements remarquables, soit à un site, à une source, à des arbres ou à des personnes; et qu'il en est de même des montagnes. Cet usage, familier à tous les peuples qui n'ont point de divisions territoriales et d'administration régulière, jette une grande confusion dans les itinéraires des voyageurs, et par suite dans les travaux des géographes.

Nous trouvons sur nos cartes beaucoup d'erreurs de ce genre qu'il serait trop long de signaler ici. Il en est une pourtant qui, bien que ne rentrant pas dans la catégorie de celles que je rappelle, doit cependant être signalée : sur presque toutes les cartes d'Afrique on a figuré sous le nom de montagnes de *Kong* la grande chaîne qui sépare le Soudan de la Guinée méridionale. Ce renseignement fourni par un voyageur, est évidemment la réponse d'un naturel à une question ayant pour objet de connaître le nom de la chaîne ; le naturel a répondu *Kong*, c'est-à-dire montagne, et le voyageur a écrit dans ses notes que les montagnes qu'il apercevait se nommaient *Kong*. Or, ce mot signifiant *montagne*, il en est résulté qu'il a donné à ce vaste système montagneux le nom de montagnes des *Montagnes*.

dent coursier, un petit sentier en pente qui m'amena en cinq ou six minutes à l'entrée d'un autre sentier tracé au travers d'un massif de verdure. Au lieu d'un immense horizon, je n'avais autour de moi que d'épaisses broussailles jetées en désordre sur un chemin de chacals, que le soleil, alors dans toute sa force, éclairait à peine de quelques-uns de ses rayons perdus. Lassé de demeurer couché sur l'encolure de mon cheval, je le pris par la bride et parcourus à pied, durant plus d'une heure, cette route incommode, arrêté presque à chaque pas par des buissons d'épines, des racines en saillie et des lianes enchevêtrées comme un gréement de navire démâté. N'eût été l'espèce de supplice d'aller sans voir où l'on va, cette marche eût eu son charme aussi : l'aspect était sauvage, la verdure était belle, et à défaut de brise, écartée sans pitié de cette sombre retraite, on y respirait de délicieux parfums de chèvrefeuille et d'aubépine.

Au sortir de ce sentier de lézards et de serpents, j'aperçus avec joie Tambo-Kané, le village où je devais m'arrêter. Il y avait six heures que nous marchions.

Tambo-Kané (1) possède plusieurs bouquets de dattiers et de fort belles cultures. Ses rues, larges et spacieuses, ont pour bordure des haies de mimosas à fleurs jaunes d'une agréable odeur. On aperçoit de ce village les montagnes de Félou, et dans le temps où les eaux sont hautes, on y entend le bruit des cataractes.

Je fus d'abord très-ennuyé par les habitants; mais je découvris presque aussitôt que la frayeur était en eux plus forte que la curiosité, et je me servis de cette découverte avec succès. Il me suffisait de faire un pas, un geste, de prononcer une parole, pour mettre en fuite les enfants et les femmes; je me débarrassai ainsi de la partie la plus incommode et la plus nombreuse des curieux.

---

(1) *Tambo*, nom d'homme, et *Kané*, pays.

Tambo-Kané est, au dire des habitants, le dernier village de la rive gauche, en avant des cataractes, où l'on rencontre le dattier. Cet arbre, dont le fruit est si recherché des Arabes, paraît être l'objet de bien peu de soin de la part des nègres. Les premiers dattiers qu'on rencontre en remontant le Sénégal sont au village d'Ordolli, dans le Fouta. La partie du littoral comprise entre Tuabo et Tambo-Kané est celle où ils se voient en plus grand nombre. Au sud de cette ligne, sur la Falémé, dans le Bondou et les États qui bordent la Gambie, on cesse tout à fait d'en trouver. Le dattier vient très-bien dans le Sénégal, et ses fruits sont excellents.

Il résulte de ce renseignement que les limites géographiques du dattier, dans la Sénégambie, seraient par les 15° 30' environ de latitude nord.

A la pointe du jour, le lendemain, je commençai à tout préparer pour le passage du fleuve; car c'est à Tambo-Kané que se trouve le gué le plus fréquenté des caravanes qui voyagent sur la rive droite; à cette époque, les gués n'étaient pas encore entièrement formés. Je traversai le Sénégal en pirogue avec tous les bagages: les ânes et les chevaux le traversèrent moitié à gué, moitié à la nage. Le transbordement s'accomplit sans avarie, mais non rapidement: il était, en effet, près de midi quand l'opération fut terminée.

Du point où nous prîmes terre, il n'y avait qu'une courte distance pour atteindre le village de Somankidi, dans lequel Barka me conseilla de passer le reste de la journée.

Notre entrée à ce village se fit avec grande pompe. Barka, rigide observateur de l'étiquette, avait assigné à chacun sa place et, en maître de cérémonies entendu, parcourait incessamment les rangs pour veiller à ce que tout le monde gardât sa position. Je marchais en tête, précédé d'un *balafo* (1), l'instrument le plus harmonieux du pays; aux côtés de Barka, qui marchait derrière moi, étaient placés deux griots avec leurs guitares; venaient ensuite ceux de ses hommes qui étaient à cheval.

Le bruit et l'affluence considérable des gens qui se pressaient pour me voir déterminèrent une effroyable scène de confusion dont surent habilement profiter les voleurs pour faire main basse sur différents objets composant mes bagages, et notamment sur un sac contenant la majeure partie des effets que je m'étais réservés. En outre, mon cheval de bât, effrayé par cet affreux tapage, se jeta tout chargé dans une fondrière de plus de quinze pieds de profondeur.

Arrivé à la place du village qu'on m'assigna pour camper, je fus réduit à la partager avec la population tout entière, accourue pour

---

(1) Le *balafo* tient à la fois du clavecin et de l'harmonium. Il est porté au-devant de l'homme qui en joue par le moyen d'une bretelle, de la même manière que les orgues de Barbarie. Ses touches, formées de bois très-dur, sont au nombre de vingt environ; elles font bascule sous les coups d'une petite baguette terminée par un bouchon de liége ou d'écorce molle, et font vibrer des cordes en crin d'inégale longueur fixées par l'une de leur extrémité, à ces touches et par l'autre à une moitié de calebasse. La grosseur de ces demi-calebasses est proportionnée à la longueur des cordes, les plus longues cordes correspondant aux plus longues calebasses. On obtient par cet instrument, qui dénote un certain progrès de l'art musical, des sons assez doux et d'une harmonie qui contraste agréablement avec le bruit ordinaire du tamtam. Le balafo, toutefois, n'est pas commun; on ne le trouve que chez les chefs puissants ou riches.

m'examiner. Vainement j'essayai des gestes, des pas en avant, de la grosse voix, la foule persista à m'entourer et me serra presque à m'étouffer; mais ce fut bien pis quand je voulus régler mes montres, les curieux s'emparèrent de mon horizon, de mes verres de couleur, de ma boîte; et pour les ravoir il fallut que le chef du village s'en mêlât. Son intervention me débarrassa jusqu'au soir de cette insupportable compagnie.

La nuit, je fus brusquement réveillé par un vacarme atroce et par un poids très-lourd qui m'écrasait la cuisse. C'était l'orchestre qui s'établissait à la place où je dormais, et un odieux griot qui s'asseyait sur moi. Je repoussai le fâcheux d'un coup de pied et courus me plaindre au chef du village de l'inconvenance de ses administrés. Cette fois il prit la chose à cœur, et se décida à venir de sa personne, armé d'un nerf de bœuf qui se promena pendant un certain temps sur les épaules des musiciens, des danseurs et des danseuses. Grâce à cette correction administrative, il me fut permis de dormir jusqu'au jour.

En partant de Somankidi, on met cinq heures et demie pour parvenir à Diakalinn-Kouta, suivant une direction moyenne vers l'est du monde. Ce village est le premier du Kasson.

Au matin, je courus au bord du fleuve. Il est impossible de jouir d'un plus beau point de vue : le Sénégal se déroulait en orbes tortueux comme un immense serpent aux reflets argentés; ses bords, parés de verdure, reposaient doucement le regard fatigué par le miroitement des eaux; l'horizon avait cette belle couleur bleue des régions tropicales, et le ciel, ce ton chaud des climats que dore le soleil. Au levant se dressaient avec majesté les belles montagnes de Maméri, célèbres durant les guerres des Kassonkiés et des Bambaras. C'est là qu'Arradamba, le roi du Kasson, et les débris de son armée trouvèrent souvent un asile pour échapper à leurs ennemis.

J'éprouvai à Diakalinn peut-être plus qu'ailleurs l'ennui de servir de poin de mire aux badauds, et cet ennui serait devenu intolérable si un marabout sarracolé ne m'eût pris subitement en tendresse. A sa voix, la foule s'écarta, et me faisant un rempart de ses bras, il me conduisit dans sa propre case, qu'il abandonna pour moi, attention bien rare, hélas ! de la part d'un Sarracolé. Généralement, en effet, ils n'ont que trop profité des doctrines positives que j'ai trouvées si fidèlement pratiquées dans la famille de Barka.

La population de Diakalinn compte un grand nombre de Sarracolés; mais, à part le saint homme qui me prit si à propos sous sa protec-

tion, je ne trouvai nulle trace de croyance parmi les autres habitants.

« Nous ne sommes ni *marabouts* (musulmans), ni *nasserani* (chrétiens), me dit leur chef d'un air narquois, mais de bons vivants aimant le plaisir et ne nous occupant pas de *ces choses* inventées tout exprès pour *ennuyer le pauvre monde!* »

O Voltaire! réjouis-toi dans ton sépulcre, tes enseignements ont franchi les limites de la Barbarie! Car quel autre qu'un de tes nombreux disciples eût pu transformer en philosophe ce sauvage du Kadjaga?

Il faut rendre justice à tous. Si les Sarracolés ne sont pas riches de vertus morales, ils sont d'une grande propreté. Les villages qu'ils occupent se font remarquer par la propreté de leurs rues, de leurs places et de leurs cases. On y voit même du luxe dans leurs constructions (un luxe relatif, bien entendu) et du goût dans la disposition de leurs cultures et de leurs plantations.

Diakalinn surpasse dans ce genre tout ce que j'ai vu jusqu'ici : ses rues, larges et droites, n'ont aucun rapport avec les sentiers resserrés et tortueux des autres villages ; ses cases sont mieux construites, de formes plus élégantes, et se détachent en groupes plus gracieux des buissons de feuillage qui leur servent de clôture ; mais ce qui donne à ce lieu un charme tout particulier, quelque chose comme un air de famille avec ces coquettes habitations que les Européens élèvent sous les tropiques, c'est une promenade, une vraie promenade, plantée d'une double rangée de ces beaux arbres toujours verts, toujours ombreux, que je ne puis désigner à mes successeurs que par le nom de *n'boul*, que leur donnent les Yoloffs, ou par celui de *ganki* qu'ils portent au Fouta et au Bondou (1).

Je me dédommageai de mes ennuis quotidiens en parcourant seul cette magnifique promenade, posée sur le sommet de la falaise comme un bouquet de bois, retraite aimée du pâtre, sur la cime d'un rocher nu. J'éprouvai un ravissement indicible à suivre de l'œil, sur les eaux silencieuses du Sénégal, les grands vols de sarcelles au plumage d'émeraude ; la course rapide du martin pêcheur, étoile filante des eaux ; et les mouvements gracieux de l'aigrette grise et blanche, du flamant

---

(1) J'avoue, à ma grande confusion, que je n'ai cherché à examiner ni la feuille, ni le fruit de cet arbre qui pourtant me rendait de si grands services ; et j'en suis réduit aujourd'hui, de crainte de commettre une erreur, à m'en tenir à ces noms indigènes.

aux couleurs de pourpre, et des mille variétés or, saphir et rubis de ce peuple des solitudes.

Que la nature est belle dans sa virginité! Oh! que n'est-il donné aux incrédules de voir ce que je vois! Ils sentiraient que la main de Dieu a seule pu former de si grandes choses, et que l'homme, leur idole, n'est qu'un grain de poussière; et, sous cette pensée, je m'enfonce plus avant pour fuir tout bruit humain. Je redoute la présence de l'homme; elle altérerait l'œuvre divine, ou tout au moins m'arracherait au sentiment religieux qui m'absorbe. Oui, Dieu est là! Tout ce que je vois est son ouvrage; tout ce que je vois est à lui! Que ne puis-je reproduire ce que je sens!

Et pourquoi n'éprouve-t-on pas ailleurs ces extases choisies? Faut-il le dire? C'est que l'homme y a passé, qu'il y a laissé son empreinte, qu'il y demeure, et que sa parole, qui exprime son cœur et son âme, est souvent une parole impie. Et qu'on dise encore que Dieu n'est pas bon, lui qui permet que l'homme, sa créature, l'objet de son constant amour, se soit fait son rival! lui qui n'écrase pas des foudres de sa colère le blasphémateur qui le renie tous les jours sous ses arbres, sur ses mers, au sommet de ses montagnes et devant son soleil!

La nuit était venue depuis longtemps quand je regagnai la case de mon hôte. J'y trouvai un sommeil paisible jusqu'au matin; mais, de même qu'il n'est si claire eau qui ne se trouble, je devais expier au réveil les douces impressions de ma soirée et le calme de ma nuit.

Je pensais que les griots avaient épuisé sur moi, dans les stations et les marches précédentes, tout ce que leur imagination contenait de taquineries et d'hommages. J'avais eu leurs sérénades, leurs danses, leurs concerts nocturnes; il me restait à subir leurs espiégleries, aussi permises dans les pays nègres que chez nous les lazzis au temps de carnaval.

Les griotes de Diakalinn parurent au moment où je faisais charger les bagages, et dédaignant leurs danses et leurs chants, elles se jetèrent sur moi en faisant mine de me porter en triomphe. Les unes me saisirent une jambe, d'autres un bras, d'autres la barbe; le tout au grand gaudissement de la foule qui se pâmait de bonheur.

Le vieux marabout qui s'était institué mon protecteur me voyant me débattre en désespéré pour échapper à ces vilaines femmes, s'empressa de me dire que c'était pour me faire honneur, et qu'il ne fallait pas me fâcher. Je suivis le conseil et m'abandonnai avec résignation aux mains des griotes qui, après m'avoir tenu quelques instants sur leurs épaules, me déposèrent à terre, satisfaites de ma docilité.

Quel peuple que le peuple du Kasson! De nuit et de jour on n'entend dans ses villages que le bruit du tamtam et des danses. Pas de travail, pas de prières comme chez les autres nègres : on dirait que la population tout entière est vouée à l'ignoble métier de griot.

C'est, au reste, à peu d'exceptions près, ce qui a lieu. Les Kassonkiés ont le privilége de fournir de griots et de griotes les chefs malinkiés, et particulièrement les Bambaras. Les griots de Sanimoussa, dont il était si fier, étaient des griots du Kasson. La raison de cette préférence se trouve, me dit-on, dans la réputation de gaîté et d'entrain des Kassonkiés, et dans la beauté et la vivacité des Kassonkièses.

A tout prendre, le métier n'est pas mauvais. Les griots jouissent d'une grande importance près des maîtres qu'ils se sont donnés : ce sont aussi des objets de luxe que ceux-ci entourent de soins infinis, car n'a pas qui veut son griot du Kasson! Sûrs d'être recherchés, leur inconstance égale leur cupidité. Ils ont de beaux priviléges et savent habilement en tirer parti; quiconque a recours au maître doit acheter les faveurs du griot : dans les mariages, c'est lui qu'on charge de faire la demande, et il n'est pas oublié quand elle réussit.

Je ne sais quel breuvage boivent les Kassonkiés, mais ils semblent être en état permanent d'ivresse. Je me demande aussi, moi qui connais les revenus ordinaires des nègres, comment ils se procurent les moyens de mener cette joyeuse vie. On aperçoit bien quelques cultures de mil et de maïs, et quelques captifs qui remuent la navette de tisserand pour le compte de leurs maîtres : tout cela ne produit pas grande richesse.

Les femmes du Kasson sont marquées au front et au menton de trois incisions très-rapprochées, ayant à peine deux centimètres de longueur. Les gencives et les lèvres bleuies par de petites saignées fréquemment renouvelées, sont fort à la mode parmi elles; il en est de même de la lèvre inférieure épaissie artificiellement, de manière à lui donner la forme d'une grosse sangsue. Cette dernière mode est également suivie au Bondou.

Leur costume ne présente pas de particularités saisissantes; mais il n'en est pas ainsi de leur coiffure, qu'elles disposent d'une manière très originale : elles relèvent leurs cheveux de chaque côté de la tête et les réunissent en forme de cimier sur une ligne s'étendant de la nuque au front. L'arête formée par la réunion des cheveux est parée de grains d'ambre et de grigris renfermés dans du cuir noir. Comme toutes les autres, cette coiffure est arrosée de beurre.

Le costume des hommes n'a rien d'intéressant à décrire.

En quittant Diakalinn, on suit la rive droite dans la direction de l'est. On aperçoit de distance en distance des bancs de roches à moitié découverts qui rendent la navigation impossible, même en pirogue; mais les hommes du pays me disent que pendant les hautes eaux les pirogues passent librement par-dessus ces barrages.

Dans l'opinion des nègres voyageurs, les montagnes de Maméri font partie d'un système dont la principale chaîne commence à Sierra-Leone, traverse le Fouta-Djallon, passe à Félou, et se dirige, à travers le Kaarta, jusqu'au désert. Cette opinion est en partie corroborée par la composition du terrain sur lequel nous marchons; il rappelle exactement celui de la Falémé entre Kaour et Alinkel.

Nous passâmes au village de Sétoukolé, au sortir d'un bois épineux, et peu après nous traversâmes un cours d'eau qui prend successivement les noms de Soumokidi, Kolébiné et Falaou. Son cours impétueux, sa largeur, ses eaux claires, bien différentes des eaux dormantes et bourbeuses des marigots ordinaires, m'eussent fait croire que le Kolébiné était un des affluents du Sénégal, allant prendre sa source dans les montagnes du Kaarta, si déjà les habitants ne me l'avaient appris. Fiers de leur belle rivière, ils s'empressèrent de me faire le dénombrement des pays et des villages qu'elle baignait de ses eaux. Son gué est formé par des blocs de granit, inégaux et glissants, qui rendent sa traversée dangereuse.

A 500 pas du bord opposé on trouve le village de Koulou-Diamané, dans lequel je me décidai à séjourner, afin d'aller examiner les fameuses cataractes de Félou. Ces cataractes, éloignées de la barre du Sénégal d'une distance de 200 lieues environ, constituent le premier barrage du fleuve, à partir de son embouchure.

A mon arrivée, le chef vint en personne me recevoir et me souhaiter la bienvenue à la manière des patriarches.

Le lendemain matin, je fus, en compagnie d'un homme du pays, visiter les chutes de Félou.

On suit, en partant de Koulou-Diamané, pendant trois quarts d'heure un chemin tracé dans un terrain rougeâtre fortement déchiré par les torrents. Cette voie, resserrée et tortueuse, traverse un bois planté irrégulièrement d'arbres et d'arbustes, parmi lesquels domine le *sidom* avec son fruit acide, qui ressemble à la datte par sa pulpe et à la cerise par sa sphéricité et sa couleur. La route est au sud-sud-est. On tourne ensuite une montagne de grès gris mêlé de grains rouges, af-

fectant des formes horizontales. La montagne est habitée par des singes de haute taille, qui nous accueillent en faisant entendre de véritables aboiements; ils s'arrêtent un instant, puis s'élancent en désordre dans les profondeurs du bois, qu'ils remplissent de leurs cris sonores.

Après avoir tourné la montagne *aux Singes* on découvre le Sénégal et le village de Médina, bâti sur la rive gauche et servant de résidence au roi actuel du Kasson. On gravit ensuite, par une pente douce, un des flancs de la montagne : cette pente conduit à un plateau très-étendu sur lequel on parvient en franchissant des assises naturelles symétriquement établies. De cet endroit on aperçoit un très-beau paysage, et, dans le sud, un groupe de palmiers bifurqués (pandanées), indiquant l'emplacement d'un ancien village. On marche sur ce plateau, dont la surface est aussi polie que l'asphalte des boulevards, durant quarante minutes, et on se trouve tout à coup sur le bord du fleuve et sur la table de la cataracte.

Nous étions en route depuis deux heures quarante-cinq minutes, quand nous mîmes pied à terre sur les roches arénacées de Félou. Chaque pas nous découvrait des perforations profondes et de formes variées. Le niveau supérieur des eaux du fleuve était alors au-dessous de la partie élevée de la cataracte : l'eau filtrait au travers des masses de grès et s'échappait, en bouillonnant, par des trouées pratiquées dans leur épaisseur; on ne voyait rien encore, mais on entendait le bruit de plusieurs chutes.

Nous parcourûmes une grande partie de la table de la cataracte, franchissant des précipices sans fond, séparés par des roches couvertes d'herbes aquatiques qui les rendaient glissantes comme la glace. Vers le milieu à peu près du barrage, qui peut avoir 450 à 500 mètres de largeur, on découvre le niveau inférieur du Sénégal à 30 mètres environ au-dessous du niveau supérieur. Le plan presque vertical sur lequel les eaux se répandent dans leur chute est semé d'énormes blocs de grès posés très-irrégulièrement et présentant mille figures bizarres. Lorsque les eaux couvrent la cataracte, ce doit être un spectacle bien grandiose.

Il faudrait passer plusieurs jours à examiner les formes étranges que les eaux ont données aux roches facilement attaquables de Félou : de petits cailloux de quartz rouge qu'on aperçoit par fragments au fond des trous, ont fait l'office de forets et de ciseaux. On voit des figurines de toutes sortes, étonnantes, capricieuses ; on voit aussi des dessins en creux non moins dignes de fixer l'attention : tantôt ce sont des



CATARACTE DU FÉLOU

T. I, p. 166

cathédrales en miniature, des Prométhées, des Laocoons, des chevaux, des hommes et des animaux sans nom; tantôt d'antiques sarcophages, des baignoires gothiques et des empreintes de pieds humains. Ces merveilles ont exercé l'imagination des nègres et donné naissance à une foule de légendes.

Il y a des trous creusés avec une perfection que l'homme ne pourrait dépasser à l'aide de ses plus ingénieuses machines, et il n'est pas rare de trouver à ces trous un diamètre constant dans une profondeur de deux à trois mètres. Souvent ils communiquent entre eux au moyen de vastes galeries creusées en dessous; quelquefois c'est par leur surface qu'ils se rejoignent, et la communication est établie par de longues lames de pierres aiguisées comme des haches tranchantes. En certains endroits on marche sur de véritables ponts jetés d'un trou à l'autre, et dont la longueur a souvent plusieurs mètres; dans d'autres, on sent la croûte de grès fléchir sous les pas et résonner comme si l'on marchait sur une chaudière de machine à vapeur. Les filtrations et le travail des fragments de quartz ont évidemment miné en dessous la roche, et ce sont ses parties affaissées successivement qui en ont découpé la surface.

On ne regrette pas, en contemplant ces capricieux travaux de la nature, les trois heures de chemin qui y mènent. On m'a parlé de certaines empreintes laissées par le prophète, *lorsqu'il vint faire son salam à Félou* (les nègres, en matière d'histoire, sont peu scrupuleux a l'endroit de l'exactitude). On voit encore, me dit-on, les marques de la face, des mains et des genoux du prophète vénéré, et — précieux détail pour un *moumen* (un croyant) — celle de son *satala* (1). On m'a parlé aussi d'un imprudent cavalier changé en pierre, lui et son cheval, pour avoir excité la jalousie d'un génie. Il est là sur le rocher, me dit-on encore, à cheval et la lance en arrêt.

Malheureusement, ces choses merveilleuses se trouvaient sur la rive gauche: et comme j'avais failli plusieurs fois déjà disparaître au fond du gouffre en sautant sur les pierres glissantes du barrage, j'imposai silence à ma curiosité. Mon guide, par une délicatesse dont je lui sus gré, approuva ma prudence, et, pour m'enlever tout scrupule, se prit à me faire le dénombrement de ceux qui, par bravade ou entêtement, avaient été engloutis à jamais en s'obstinant à traverser le fleuve par

---

(1) On nomme ainsi au Sénégal un vase de cuivre ou de fer-blanc dont tout bon musulman doit être accompagné en voyage et qui sert à ses pieuses ablutions.

ce chemin dangereux : le nombre dépassant cent cinquante, je déclarai mon honneur satisfait.

J'appris, à mon retour à Koulou, que les Kassonkiés m'avaient volé un sabre et le clairon de mes hommes. Leur passion pour la musique et la danse explique jusqu'à un certain point la disparition du clairon ; mais le sabre....

Je ne crois pas inutile de faire connaître dès maintenant le sort de ce clairon. Quand je fus parti, le voleur, fier de sa capture, voulut ménager une surprise à son chef en lui jouant une marche qu'il avait entendu jouer à un de mes hommes ; mais il eut beau souffler à s'époumonner, jamais il ne put faire sortir un son de l'instrument. Chacun après lui emboucha la trompette ; elle resta muette. Alors elle fut déclarée ensorcelée.

Le clairon demeura quelque temps exposé comme un trophée dans la case du chef, puis vendu à des Bambaras, qui ne purent en tirer meilleur parti que les Kassonkiés. Enfin, après avoir passé de main en main, il devint la propriété d'un forgeron maure qui en fit un *satala* ; mais il ne rendit que peu de services sous cette nouvelle forme : le forgeron n'était pas habile, l'ex-clairon faisait eau de tous côtés. Son dernier propriétaire, désappointé, se décida alors à en faire confectionner des bracelets et des bagues qui probablement ornent encore aujourd'hui les poignets et les orteils de ses femmes.

CHAPITRE XV.

Quelques réflexions sur les difficultés d'obtenir des renseignements précis sur l'histoire de l'Afrique. — Légende sur la fondation du royaume de Kasson et l'origine des Bakiris.

On ne se figure pas en Europe les difficultés qu'on éprouve à obtenir des renseignements exacts sur l'histoire des peuples de l'Afrique. Dans un pays où il n'existe ni chronologie, ni histoire écrite, on n'a pour se guider que des traditions conservées, sous forme de légendes, par des rapsodes presque toujours ignorants. Rarement ces traditions parviennent sans altération au voyageur qui a la patience de les recueillir; elles fourmillent en outre d'un si grand nombre de contradictions, d'invraisemblances et d'événements merveilleux, que souvent le voyageur découragé abandonne une tâche qu'il lui semble impossible d'achever.

C'est ainsi que l'origine des peuples africains, leurs migrations et, ce qui est plus surprenant encore, leurs propres noms, nous sont parvenus entourés de ténèbres et entachés d'erreurs.

Pour ce qui est du nom, il variera selon qu'on s'adressera à un Poulh, à un Yoloff, à un Malinkié, à un Bambara. Chaque peuple, on

doit d'ailleurs le comprendre, désigne sous un nom différent. approprié à sa langue, le pays et la nation de ses voisins.

J'avais cru jusqu'ici que le mot *sarracolé* ou *sarracolet* était le nom du peuple qui occupe aujourd'hui le Galam. et voici qu'on m'apprend que c'est un nom de convention donné par les Yoloffs de Saint-Louis. et que leur vrai nom, celui qu'ils se donnent entre eux. le nom enfin de leurs légendes, est *Soninkié* (1).

Ce qui complique aussi les difficultés. c'est la coutume où sont les nègres, coutume empruntée aux patriarches, de choisir le nom particulier à leur tribu. et de le porter préférablement au nom commun à toutes; tels les *Bakiris* et les *Saïbabés*, Soninkiés de nation. qui ne sont connus que par le nom de leur tribu. Il arrive encore que certain nom de famille séparée de sa tribu par des dissensions intestines. est introduit dans la nomenclature des peuples africains et vient en augmenter la confusion.

Ce n'est donc qu'avec le temps, en comparant, en questionnant beaucoup et souvent, qu'on parvient à quelque résultat sur l'histoire des nègres et leur classification méthodique: et encore ne peut-on compter, en suivant cette voie, que sur des à peu près. dont il faut pourtant savoir se contenter, en songeant à l'obscurité qui entoure cette branche de nos connaissances.

Le pays de la rive droite, en aval de Diakalinn. est connu des naturels sous le nom de *Gangari*. Ce nom semble correspondre aux anciens noms de province conservés en France dans le langage usuel. On dit le Gangari comme on dit l'Artois, le Berri, la Provence. Cette appellation comprend la portion de la rive droite située entre les villages de Diaghila et de Diakalinn.

Il existe, sur la rive gauche, une division analogue qui embrasse la partie comprise entre le marigot de N'ghérer et le village de Kégniou, proche les cataractes de Félou. Elle porte le nom beaucoup plus connu de Kadjaga. Toutefois cela n'empêche pas qu'un voyageur serait fort mal avisé, s'il venait parler du royaume de Gangari et de Kadjaga et. par une extension qu'il n'est pas rare de rencontrer dans les relations, du roi de ces pays. Ce serait comme si l'on appelait aujourd'hui gou-

(1) Sans doute de *sonu*, nom d'homme cité dans Léon l'Africain, et de *kié*, désinence signifiant *de*, *à*, sous-entendu *homme*. Le *noun* (*n*) est souvent employé dans les langues africaines par euphonie.

verneur de la Bretagne le général qui commande la division militaire qui a son siége à Rennes.

Le Kasson, ou du moins ce qui subsiste aujourd'hui de cet ancien royaume, occupe les deux rives du fleuve. La portion placée sur la rive droite commence à Diakalinn et finit à Kanamakounou. Les villages de cette partie ont reconnu la suzeraineté du roi du Kaarta, et lui paient tribut; mais, quoiqu'étant demeurés nominalement sous le gouvernement des chefs de leur nation, ils n'en sont pas moins, en fait, plus Bambaras que Kassonkiés.

La portion du Kasson située sur la rive gauche est la seule qui résiste aux Bambaras. Elle comprend le territoire renfermé entre les cataractes de Félou et celles de Gowina. Le village de Médina parait en être la capitale.

Il existe de grandes dissensions entre les chefs de cette contrée, et cette désunion ne contribue pas peu à favoriser les entreprises du Kaarta. Les Kassonkiés parlent un malinkié corrompu et ne pratiquent pas le mahométisme.

Voici ce que j'ai recueilli sur l'histoire de leur pays :

A l'une des époques où la région du Ghiolibâ voyait des peuples inconnus, tour à tour vainqueurs et vaincus, tantôt refoulés par une force supérieure, tantôt refoulant une nation plus faible, la tribu des *Simpéras* avait été, comme par miracle, préservée de toute atteinte.

La capitale du pays occupé par ce peuple se nommait Sakora; leur chef s'appelait Manga; il parlait la langue des Soninkiés.

Manga avait à peine vingt-deux ans quand il succéda à son père. La première année de son règne fut marquée, heureux présage! par une récolte abondante qui lui gagna tout à fait l'affection de son peuple, attiré déjà vers lui par son aménité naturelle.

Plusieurs années s'écoulèrent ainsi dans le calme et la prospérité. Les Simpéras chérissaient leur roi, et Manga répondait à cette tendresse par une sollicitude toute paternelle.

Mais la renommée avait porté chez les voisins ombrageux de Manga la nouvelle de cette félicité. Jaloux d'un bonheur qu'ils n'avaient pas, plusieurs d'entre eux se réunirent pour le troubler.

Bientôt Manga fut attaqué par trois nations. Confiant dans la vaillance de ses sujets, il les attendit de pied ferme et remporta sur elles une victoire éclatante. Ce premier succès ne fit qu'exciter la haine de ses ennemis; leurs attaques se renouvelèrent, et quoiqu'elles fussent toujours repoussées, elles ne laissèrent pas de causer des pertes sensibles aux défenseurs de Sakora.

L'émigration était alors la seule voie de salut laissée aux peuples affaiblis par ces luttes; luttes implacables, car elles avaient pour but la possession d'un pays plus fertile.

Les chefs des Simpéras avaient déjà plusieurs fois rappelé à Manga cette nécessité cruelle. Lui-même ne l'ignorait pas, et cependant il résistait : cette terre avait été la demeure de ses pères et leurs dépouilles y reposaient.

Un jour, le bruit courut qu'une nouvelle coalition de sept peuples s'était formée, et que leur armée marchait sur Sakora. Les princes et les guerriers pressèrent cette fois Manga si vivement qu'il promit de céder à leurs vœux. Il demanda néanmoins un délai avant d'abandonner à jamais le pays.

Le souvenir de ses ancêtres troublait son cœur : il lui semblait entendre leur malédiction; il les voyait sans cesse lui reprocher sa lâcheté. Déjà il songeait à retirer sa parole et, dût-il succomber dans la lutte, à défendre les os vénérés de ses aïeux, quand un vieillard à longue barbe blanche lui apparut :

« Cesse de craindre, dit le vieillard; fais taire des remords exagérés et des terreurs puériles. Sous le nouveau ciel où le destin t'appelle, tu trouveras une autre étoile plus brillante que celle que tu laisses ici. Tu ne quittes Sakora que pour un pays plus beau et plus riche : tu y seras plus grand et plus puissant. Le dernier jour de la lune, tu partiras de Sakora et tu marcheras au couchant. »

Au jour marqué par le mystérieux vieillard, Manga se rendit au tombeau de ses pères et pria longtemps avec recueillement. Ce pieux devoir rempli, il donna le signal du départ.

Les troupeaux, les enfants, les femmes et les vieillards ouvraient la marche sous la conduite d'une troupe de guerriers. Le corps principal, composé de quinze cents hommes dans la force de l'âge, l'élite de la nation, suivait, commandé par Manga. Venaient ensuite les guerriers, robustes encore, mais déjà blanchis par l'âge, qui protégeaient les derrières de la colonne.

Après avoir marché au couchant pendant une lune et cinq jours, il découvrit, au lever du soleil, une ville au pied d'une montagne. Cette montagne, remarquable par la régularité de sa forme, se nommait *Tapa*; la ville se nommait Kouniakary, et était occupée par des *Bidanessis*.

Les Bidanessis, tribu fugitive de l'ancien royaume de Melli ou de Mali (prétend mon informateur), étaient alors les souverains de la contrée où l'on voit aujourd'hui le Kaarta occidental et le Kasson de la rive droite. Ils élevaient des troupeaux et cultivaient la terre.

Manga examina la ville et reconnut qu'elle pouvait à peine lui opposer six cents guerriers. Cette reconnaissance faite, il choisit dix cavaliers et leur donna l'ordre d'y entrer afin de demander pour lui et son armée l'autorisation d'y demeurer trois jours; durant cette station, il s'engageait à pourvoir lui-même à la subsistance de ses hommes.

Pendant que ses cavaliers galopaient vers la ville, Manga s'endormi sous un arbre : ses paupières étaient à peine closes que le vieillard à longue barbe blanche lui apparut pour la seconde fois :

« Je suis content de ta soumission, lui dit-il; la ville qui est devant toi va t'ouvrir ses portes et t'offrir l'hospitalité. Le roi a une fille, cherche à lui plaire; mais... »

Ici les cavaliers revinrent, et Manga se réveilla. Le vieillard avait disparu, le laissant en proie à une joie mêlée d'inquiétude; que voulait dire cette réticence?...

« Quelle nouvelle? dit Manga aux cavaliers.

— Le chef des Bidanessis te permet d'entrer dans la ville; il a dit que que tu pouvais disposer de son bien. »

Manga, satisfait d'avoir réussi dans sa démarche, ne songea plus qu'à préparer une entrée magnifique. Il aurait pu s'emparer de vive force de la ville; mais il trouvait ce procédé indigne d'un guerrier. Si les forces qu'on eût pu lui opposer eussent égalé les siennes, il aurait sans aucun doute pensé et agi autrement.

Le lendemain, Manga, précédé de deux balafos, de trois harpes, de vingt guitares, de trente flûtes et de cent tambours, entra à Kouniakary. Il montait son cheval de bataille richement *habillé* (caparaçonné), un cheval arabe de race pure, enlevé par lui à un chef qu'il avait vaincu. Ses guerriers avaient couvert d'un morceau de pagne le fer de leur lance et marchaient en le tenant abaissé vers la terre, symbole des intentions pacifiques de leur chef. Arrivé en présence du roi de Kouniakary, Manga mit pied à terre, et, après les civilités d'usage, s'assit près de lui sur un *tiougou* (1) bordé d'or, à l'ombre d'un *taba* (arbre des réunions) qui avait plus de cent coudées.

La conversation s'engagea avec la plus grande cordialité entre les deux rois. Des captives, parées d'or et d'ambre, au teint noir et luisant comme une calebasse d'ébène, vinrent apporter du lait pur et des gâ-

(1) C'est un tapis fait avec des peaux d'agneaux noirs nouvellement nés; elles sont cousues ensemble avec beaucoup d'art, de manière à ce que la couture ne paraisse pas.

teaux de maïs au miel. Durant cet entretien, les guerriers et les captifs se tenaient respectueusement debout.

Sur un signe du roi étranger, deux cents captives vêtues de blanc conduisirent Manga et les principaux chefs de son peuple aux cases qui leur étaient destinées; ces cases étaient garnies de fines nattes de paille de riz; dans chacune d'elles se trouvaient une grande callebasse destinée aux ablutions, un savon fait avec des pistaches et de la cendre de caïlcédra, et une boule de beurre frais pour donner aux membres la souplesse et l'éclat.

Quand Manga eut réparé le désordre de son corps, il fut conduit dans une autre case longue et carrée, tout ornée de dessins coloriés au dehors. La porte, travail d'un *laobé* (1) de passage (qui avait reçu dix captifs en paiement), était découpée avec tant d'art que les voyageurs se détournaient de vingt lieues pour venir la contempler.

Cette case contenait plusieurs pièces : dans la première on foulait des tapis de laine semblables à ceux que les Juifs vendent à Tounbouctou : à des clous d'or plantés dans la muraille étaient appendus des étoffes blanches comme le lait, des boubous de *lomass* (2), des sandales et tout ce qui peut être utile pour la toilette d'un homme. Dans la seconde, les murailles étaient tapissées de riches étoffes de soie : dans un coin luisait un tara d'or recouvert de peaux de tigres dont les griffes étaient d'or; dans un autre, sur un riche coffret ouvrage des blancs, était posé un vase d'argent d'où s'échappait la fumée odorante d'un parfum acheté à un voyageur qui venait du pays des Arabes : des armes de prix pendaient aux murailles.

En pénétrant dans la troisième pièce, Manga recula de surprise et d'admiration : elle était remplie d'or. A droite était couché un chevreau entièrement blanc; à gauche se tenait debout une jeune fille couverte de blanche mousseline brodée. Sa taille ressemblait à un jeune palmier penché par la brise du soir : ses cheveux, disposés en milliers de tresses luisantes terminées par un petit bout de ruban blanc, tombaient en gerbes sur son cou et le long de ses joues; son teint avait la couleur du cuivre qui sort du creuset du fondeur : la gazelle eût envié ses yeux :

---

(1) On nomme ainsi en Sénégambie des ouvriers nomades qui travaillent le bois sur place, à peu près comme font les sabotiers dans certaines parties de la Bretagne. Plus loin on trouvera des détails sur cette caste.

(2) Vêtement de coton brodé, au dos et à la poitrine, en soie de couleurs vives.

ses lèvres étaient plus fraîches que le fruit du *douki* (1), dont sa peau avait le brillant; ses dents étaient plus blanches que l'ivoire enlevé à un éléphant vivant.

« O toi! — s'écria Manga en se courbant et portant alternativement sa main droite à son front et à son cœur — es-tu un fantôme, fruit d'un rêve, ou une simple fille d'Aoua (Eve)? Es-tu la gardienne de ces trésors, faite de chair comme moi, ou quelque vapeur que mon souffle va faire évanouir; ou plutôt n'es-tu pas quelque génie trompeur placé là comme un piége pour prendre mon cœur et t'en jouer ensuite sans pitié?

» — Je ne suis ni génie, ni fantôme, ô proscrit! Mon père fut homme comme toi. Je suis Fathmé, la fille du roi de cette ville; il m'a dit de venir ici, afin de te montrer sa confiance et son estime. Cet or représente son trésor matériel; moi, le trésor de son amour. Tous les deux sont sous ta garde. »

En entendant la jeune fille, Manga se souvint tout à coup du discours interrompu du vieillard. Il examina Fathmé et remarqua avec une douloureuse inquiétude que sa physionomie exprimait une teinte profonde de mélancolie, que sa bouche ne souriait plus, et que son front portait prématurément les traces d'une triste préoccupation.

Manga était alors âgé de quatre-vingt-seize ans; mais sa beauté virile, conservée au delà de l'âge ordinaire, avait gardé tout l'éclat qu'elle avait à trente ans: pas de rides à son front; pas un poil blanc à sa tête ornée d'une épaisse chevelure. Un certain embonpoint qui ne nuisait ni à la grâce ni à l'aisance de sa démarche, était le seul signe imprimé par les ans à sa personne empreinte de majesté. Il avait été marié trente fois; mais, par une fatalité inexplicable, ses femmes n'avaient jamais enfanté que des lézards et des oiseaux d'espèces étranges.

« Fille des rois, reprit Manga, ton père n'aura pas mis en vain ses trésors sous ma garde; mais dis-moi, belle fleur du vallon, pourquoi as-tu cet aspect sinistre qui fait fuir le bonheur? Pourquoi ta bouche a-t-elle cessé de sourire?

» — Ne m'interroge pas; ne m'interroge jamais! dit Fathmé avec épouvante. » Et elle s'enfuit suivie de son chevreau blanc qui se mit à bêler d'une manière si plaintive que Manga en fut effrayé.

Pour fêter l'arrivée de son hôte, le roi de Kouniakary avait fait tuer

(1) Le fromager, dont les fleurs ont une couleur incarnat; ses pétales charnus ont l'aspect du velours.

quatre cents bœufs et sept cents moutons. Les trois jours accordés à Manga se passèrent en danses et en festins. Ce temps parut trop court au fugitif. Chaque jour il voyait la jeune Fathmé, qui s'était établie sur les tapis de la première pièce de sa case; chaque jour il la contemplait et s'entretenait avec elle; mais il n'osait renouveler la question qu'il lui avait déjà faite. Il redoublait de soins et d'attentions délicates, épuisait avec sa charmante compagne toute la science qu'il avait apprise des griots de son pays; Fathmé restait toujours sérieuse, et sa bouche se refusait au sourire.

L'amour était entré dans le cœur de Manga; il ne pouvait plus s'éloigner.

Vers la fin du troisième jour, il alla trouver son hôte :

« C'est demain que je vais te quitter, lui dit-il.

» — Pourquoi demain? Qui te renvoie d'ici?

» — Mais n'as-tu pas fixé ainsi le terme de ma présence dans ta ville?

» — Tu te trompes; c'est toi-même qui as fixé ce terme.

» — Je puis donc rester?

» — Oui, si cela te plaît. »

Manga saisit la main de son hôte et la pressa sur son cœur; puis il courut, en proie à une joie qui tenait de l'ivresse, annoncer à Fathmé cette heureuse nouvelle.

Il trouva la jeune fille nonchalamment étendue sur les tapis, jouant avec son chevreau qui se mit à bêler tristement quand il eut reconnu Manga.

« Fathmé! Fathmé, je reste! je ne pars plus! je reste pour t'aimer, pour te rendre heureuse! »

La jeune fille se leva brusquement; un rayon de bonheur avait éclairé un instant son visage; mais aussitôt un torrent de larmes s'échappa de ses yeux, et elle retomba à demi évanouie.

« Éloigne-toi! fuis-moi! cria Fathmé en se relevant. Tu ne sais pas ma destinée. Abandonne à jamais une fille vouée au malheur.

» — O trésor de mon âme! un fatal secret pèse sur ton cœur; dis-le à celui qui vient te consacrer sa vie. Le malheur te brisera, si tu restes seule sur cette terre; si tu unis ton sort au mien, j'en prendrai ma part, et nous le conjurerons ensemble.

» — Eh bien, soit; tu connaîtras le sort qui m'est réservé. Aussi bien tu le saurais un jour. Assieds-toi donc, et écoute :

» Le surlendemain de ma naissance, ma mère était allée laver ses pagnes au marigot; une lionne la dévora. J'étais, selon l'usage, sur le dos

de ma mère; la lionne, après l'avoir mangée, m'emporta pour me donner à ses petits. Mon père et des hommes du village accourus aux cris de ma mère, poursuivirent la lionne, et je fus sauvée. Mon enfance se ressentit de cet accident, et j'en ai éprouvé de nouveaux : j'ai fait des chutes affreuses; j'ai été piquée par le serpent dont la morsure fait mourir; j'ai été prise par un caïman et emportée au fond des eaux.

» Un jour, j'avais onze ans, j'étais allée me baigner avec une compagne; mes habits étaient restés dans le creux d'un rocher. Quand je vins pour les reprendre, je vis un grand vieillard qui avait une longue barbe blanche :

« — Fathmé, me dit-il, tu as éprouvé déjà bien des peines; mais
» tout n'est pas encore fini. Je veille sur toi, et je te protégerai tant que
» je vivrai; mais je suis moi-même poursuivi par des ennemis. Tu te ma-
» rieras; mais tu ne donneras le jour qu'à des serpents venimeux et
» à des crocodiles..... »

» — N'est-ce que cela? » interrompit brusquement Manga, qui avait eu le temps de s'accoutumer à une postérité pareille.

La jeune fille fit un signe négatif et continua :

« — Peut-être cependant pourras-tu enfanter aussi un homme; mais
» alors tu seras encore plus à plaindre; car tu auras un sort pareil à
» celui de ta mère, et l'enfant qui sera né de toi sera la honte et le
» déshonneur de sa race. »

Fathmé avait cessé de parler depuis longtemps, que Manga était encore plongé dans les profondes réflexions que ce récit avait fait naître en lui. Évidemment, le vieillard apparu à Fathmé était le même que celui qu'il avait vu. S'il ne s'était agi que de contribuer à doter la terre de reptiles nouveaux, Manga aurait passé outre; mais la terrible union prédite à Fathmé, qu'il aimait tant déjà, le remplissait d'effroi; il était aussi très-tourmenté à la pensée de ce fils réprouvé qui devait déshonorer sa race. Tout à coup le *mais* du vieillard lui revint à l'esprit.

« Fathmé, s'écria-t-il, cesse de trembler comme la feuille agitée par l'ouragan; car nos destinées sont unies l'une à l'autre. Je connais le vieillard mystérieux dont la protection t'a sauvée jusqu'ici. Il me protége aussi. Il y a trois jours, ici même, il me conseillait de chercher à te plaire. Sans doute il reviendra et nous dira le moyen d'échapper au malheur qu'il t'a prédit. »

Vaincue par ces paroles, Fathmé céda aux prières de Manga et lui permit de la demander à son père.

Quinze jours après, un mouvement tumultueux dans la ville de

Kouniakary annonça qu'un grand événement allait s'accomplir. C'était le mariage de la belle Fathmé avec le roi fugitif de Sakora, et sa reconnaissance par les Bidanessis comme roi de Kouniakary. Touché de la demande qu'il avait reçue de l'illustre proscrit, dont il avait pu apprécier les vertus, le père de Fathmé avait joint à la main de sa fille une couronne qu'il sentait trop lourde pour son front débile.

A l'issue de la cérémonie, les deux époux se rendirent à l'endroit où le vieillard était apparu à Manga ; ils l'appelèrent et l'attendirent en vain. Le lendemain, ils y retournèrent encore. Chaque jour ils allaient chercher sous l'ombre de l'arbre un repos qu'ils espéraient voir troubler par l'apparition si désirée ; mais le vieillard ne parut pas.

Cependant Fathmé allait être mère. Encore quelques jours et sa destinée allait s'accomplir. Le terrible pronostic n'était un secret pour personne. L'anxiété la plus profonde se peignait sur les visages : Manga surtout sentait, tant sa terreur était grande, la vie prête à lui échapper.

L'heure fatale arriva. Aux premiers cris de douleur de sa femme, Manga, par une longue prière, appela encore le vieillard : il resta sourd à son appel. En ce moment suprême, l'infortuné Manga souhaitait pour postérité les reptiles les plus affeux ; mais, hélas ! ce fut un bel enfant, un garçon vigoureux que Fathmé mit au monde. Il le nomma Tambo.

Le lendemain, on trouva Fathmé morte ; elle avait été étouffée par un serpent énorme. Tambo jouait avec lui, le caressait et lui souriait.

Durant plus de deux ans, Manga ne sortit pas de sa case. Il s'y faisait apporter son fils, et s'efforçait, par sa tendresse, de détourner l'accomplissement du fatal arrêt ; mais Tambo avait des instincts cruels que rien ne pouvait combattre. Il recherchait les jeunes animaux pour les faire souffrir, maltraitait ses nourrices et mordait son père quand il pouvait s'en approcher.

Manga finit par se résigner à son malheur. Il reprit le gouvernement du pays et s'occupa de lui donner de bonnes institutions ; une de ses premières mesures fut de préparer la fusion des Simpéras et des Bidanessis.

A l'âge de cent trente ans, Manga, aussi robuste et aussi vert que quand il était arrivé à Kouniakary, continuait à mener les affaires d'une main ferme. Par une sage administration et d'heureuses expéditions, il avait augmenté la prospérité de ses États et accru considérablement son territoire. Il eût été heureux, autant que le lui eût permis

le regret toujours présent de la perte qu'il avait faite, si son fils Tambo ne lui avait causé les chagrins les plus amers.

Il ne démentit pas la funeste prédiction que le vieillard avait faite à sa mère. Chaque année voyait augmenter le nombre de ses crimes. Dévoré d'ambition, il convoitait le pouvoir et cherchait à s'en emparer par les moyens les plus indignes. La pensée de tuer son père lui était venue plus d'une fois; mais celui-ci, éclairé sur l'horrible caractère de son fils, ne négligeait, pour préserver sa vie, aucune des précautions que lui dictait la prudence.

Tambo ne trouva pas de complices dans la ville pour assassiner son père; mais, à la honte éternelle de ce peuple ingrat, il y trouva des complices pour l'arracher d'un trône qu'il avait créé et illustré. Tambo, aidé de quelques centaines de misérables, leva contre son père l'étendard de la révolte; il fut vainqueur.

Le malheureux Manga, protégé par un groupe de serviteurs dévoués, parvint à s'échapper, et, le cœur gonflé par la torture, il alla chercher un refuge sur la montagne de Gadapéra.

La chronique rapporte qu'un jour on entendit un grand bruit dans l'air; on regarda et l'on crut distinguer de grands oiseaux et deux hommes, dont l'un paraissait avoir une barbe blanche, qui s'enfuyaient à l'opposite de la montagne.

Le peuple ne tarda pas à se repentir de sa lâche conduite. En peu de temps, Tambo devint un objet d'horreur et de dégoût pour toute la ville. Inquiet à bon droit de cette irritation, il eut recours, pour l'apaiser, aux trésors de son père lentement amassés par une administration prévoyante. Mais le trésor fut bientôt vide, et les clameurs duraient toujours. A la prospérité qui s'était maintenue croissante sous Manga, succéda la pauvreté et le malaise.

Tambo chercha alors dans le meurtre et dans le pillage les ressources qu'il avait follement dissipées, et une occupation qui pût éloigner de son peuple l'agitation dont il redoutait les suites.

Les États d'alentour se virent bientôt dépouillés par lui de leurs habitants, de leurs troupeaux et de leurs récoltes. Un jour, Tambo s'empara du village de Sisella, dans le Bambouk; il y fit des captifs nombreux et l'incendia. Un autre jour il poussa jusqu'à Bakel, qui subit le même sort. Chaque course lui rapportait un riche butin; mais accoutumé à des prodigalités et à des orgies, Tambo se trouvait vite dans l'obligation d'en entreprendre de nouvelles. Les cultures étaient abandonnées; les troupeaux négligés ne comptaient plus que quelques têtes

de bétail; le peuple laborieux et honnête de Manga était devenu un peuple de voleurs et d'assassins.

Vers cette époque parut à Kouniakary une troupe nombreuse de Foulahs venus, les uns disent des environs de Tombouktou, les autres, des pays connus sous le nom de Foulahdou et de Konkoudou. Ils réclamaient asile et protection, sous la condition de soigner les troupeaux et de cultiver les terres; ils étaient pauvres, n'avaient point d'armes et n'accusaient que des prétentions modestes, car ils demandaient l'esclavage. Le fils de Manga les accueillit.

Débarrassé du souci des affaires domestiques, Tambo se donna tout entier à sa vie de bandit. Son nom était devenu la terreur de la contrée.

Dans une de ses excursions, il aperçut le village de Makana, alors occupé par une tribu portant le nom de Simann, et faisant partie tout du moins porte à le penser, de la nation des Soninkiés. Il était de règle que les villages qu'il rencontrait subissent le joug de la conquête ou se rachetassent par un tribut.

Pour parvenir à Makana, il fallait traverser un marigot large, profond et rempli d'eau. Après quelques hésitations, Tambo se décida à le faire passer à son armée, et envoya à cet effet plusieurs hommes pour tâcher d'y découvrir un gué; mais ceux-ci ayant annoncé qu'il n'en existait pas, il prit le parti de le lui faire traverser à la nage. Ses hommes étaient déjà au milieu des eaux, et il les suivait d'un œil inquiet, quand il découvrit sur la rive opposée, et à demi masquée par les herbes, la population du village dans une attitude suppliante. Il ne pouvait comprendre comment, en un pareil moment, les habitants de Makana ne cherchaient pas à profiter de leur position pour attaquer des hommes plongés dans l'eau; mais son étonnement n'eut plus de bornes lorsque ses hommes abordèrent la rive. Il vit alors les habitants du village se jeter la face contre terre et crier avec des lamentations : « Bakiri! ô Bakiri! »

Tambo traversa le marigot dans une pirogue. Il fut reçu sur le rivage par une députation de vieillards et de marabouts qui déposèrent à ses pieds un turban et un sabre, signes du pouvoir souverain, et le supplièrent d'épargner la population

Il rassura les députés, et accepta la souveraineté qu'ils lui offraient. Il les questionna ensuite sur leur singulière conduite.

« Ce marigot — dirent les vieillards — a toujours été un rempart pour nous. Chaque année, au moment où ses eaux se répandent sur nos terres et préparent leur fécondité, nous allons lui offrir un sacrifice et

lui demander que ses ondes ne conduisent pas à notre village des hommes disposés à en troubler la paix. Plusieurs fois, au dire de nos pères, et nous-mêmes avons vu pareille chose, ses eaux gonflées, agitées et rendues impétueuses comme le torrent qui descend la montagne, ont englouti pour toujours ceux qui ont tenté de le franchir. Aujourd'hui nos prières ont été vaines ; ses eaux sont demeurées calmes, et loin de l'empêcher, elles ont favorisé le débarquement de tes guerriers. Alors le désespoir nous a saisis, et quand ils ont mis pied à terre sur cette rive jusqu'alors préservée de l'invasion d'un ennemi, nous avons poussé un cri de douleur et de reproche : ce cri était le nom de notre marigot qui nous retirait sa protection. »

Tambo prit possession de Makana et y laissa une forte garnison choisie dans les meilleurs hommes de son armée Il leur donna le nom des *Bakiris*, en souvenir de sa conquête.

Telle serait, d'après ce récit, l'origine des Bakiris et l'histoire de leur établissement dans le Kadjaga. C'est là, au surplus, la seule chronique qui se soit conservée dans la mémoire de leurs troubadours. Il y a donc quelque probabilité pour qu'elle ne soit pas trop loin de la vérité (1). On doit faire toutefois la remarque que le marigot dont il s'agit est à peine visible aujourd'hui, et qu'il n'a d'eau que dans la saison des pluies. Or, jamais les nègres ne choisissent cette saison pour leurs expéditions, parce qu'alors les communications sont presque partout interceptées.

Après cette facile conquête, Tambo revint à Kouniakary. Il en repartit bientôt après, encouragé par le succès qui couronnait toujours ses entreprises. Grâce à l'assistance des Foulahs, ses terres étaient redevenues productives et ses troupeaux s'étaient multipliés. Le pays avait aussi retrouvé du calme; ses habitants reprenaient goût à leurs labeurs d'autrefois et commençaient à se désenchanter de la vie d'aventures, de fatigues et de privations qu'ils partageaient avec leur chef. D'un autre côté, les Foulahs avaient augmenté en nombre par suite de nouvelles émigrations de leurs compatriotes venus des environs de Tom-

---

(1) Makana est un nom de village qu'on trouve assez fréquemment. Kané veut dire ville, village, et le mot *ma* est peut-être un préfixe ayant une valeur phonique dans la langue soninkièse. Il pourrait donc se faire que le marigot merveilleux fût le Sénégal, les nègres n'y regardent pas de si près, et le village, Tambokané. Tambokané se prêterait mieux que Makana à servir de théâtre aux exploits de Tambo, qui, selon toute probabilité et conformément à l'usage, a dû donner son nom à sa conquête.

bouktou. (On m'affirme que c'est bien de ce point de l'Afrique que venaient ces nouveaux émigrés.)

Exclusivement occupés des travaux de la terre et des soins du bétail, les Foulahs n'inspiraient aucune défiance aux Simpéras; leur nombre cependant devenait chaque jour plus considérable, et leur influence dans le pays, en raison des alliances qu'ils y avaient formées, prenait beaucoup d'importance.

Vers cette époque, une nouvelle alliance, contractée entre un Foulh du nom de Ilo et la propre fille de Tambo, ouvrit tout à fait aux pasteurs l'entrée du conseil suprême.

Dévoué d'âme et de corps aux intérêts de sa race, Ilo était doué d'une rare énergie et d'une profonde dissimulation; il caressait depuis longtemps le projet d'exclure les Simpéras du pouvoir et d'en faire jouir ses compatriotes.

Il avait tiré parti des fréquentes expéditions de son beau-père pour se créer des partisans. Un jour donc, profitant du départ de celui-ci, il s'empara du tata royal, délivra une grande troupe d'esclaves, fruit des razzias de Tambo, massacra les plus chauds défenseurs de ce chef, et chargea de chaînes tous ceux qui ne voulurent pas reconnaître son autorité.

Le vingt-troisième jour qui suivit cet événement, Tambo parut devant Kouniakary, conduisant un butin considérable et de nombreux esclaves. Les guitares, les flûtes et les tambours ne firent pas, comme de coutume, retentir l'air de leur bruit joyeux; mais, à sa grande surprise, le son grave du *tamala* appela les guerriers aux remparts.

Tambo, étonné, avance toujours; une grêle de flèches l'assaille et couvre autour de lui la terre de morts et de blessés. Il veut tenter l'assaut, ses guerriers trouvent partout la mort. Le désespoir dans l'âme, Tambo est forcé de battre en retraite et de gagner ses nouveaux États de la rive gauche. Il alla d'abord à Makana, puis, descendant le long du fleuve, s'établit successivement dans les villages de la rive gauche, jusqu'à Tuabo. Il prit et adopta pour ses hommes le nom de Bakiris, que portaient déjà ceux de ses compagnons qu'il avait établis dans cette contrée.

Après la retraite de Tambo, Ilo délivra les Simpéras qui n'avaient pas voulu se soumettre; ces derniers rejoignirent leur chef et concoururent aussi à former la population du Kadjaga.

Il n'est pas question, dans la légende, du peuple qui occupait cette province avant la venue de Tambo, et, à l'exception des Simann, qui

étaient Soninkiés, je ne puis obtenir aucune donnée précise sur ses premiers habitants.

« Voilà tout ce que nos pères nous ont appris, » me dirent, d'un air piqué, mes informateurs, visiblement fâchés de ne pas me trouver satisfait d'une si longue histoire.

Cherchons maintenant à découvrir ce qu'étaient les Simpéras et d'où ils venaient. En tenant pour vrais les faits principaux de la légende qu'on vient de lire, les Simpéras marchèrent trente-trois jours à l'ouest avant de rencontrer Kouniakary. Or, Kouniakary se trouvant, d'après mes observations, par 12° 56' de longitude ouest; et la marche moyenne des caravanes nègres étant de 5 heures 1/2 par jour et de 5 kilomètres à l'heure, on aurait, d'est en ouest, pour distance parcourue, 907 kilomètres ou 227 lieues. Il résulterait conséquemment de ce calcul que le pays d'où venaient les Simpéras était situé au delà du Ghiolibâ, dans la grande vallée de ce fleuve.

Il y a eu discussion entre mes conteurs sur la question de savoir si les Simpéras étaient Malinkiés ou Soninkiés. Ils ne se sont pas entendus touchant la nationalité proprement dite; mais tous ont été d'accord sur la langue qu'ils parlaient. D'après eux, c'était le soninkié.

Je me bornerai ici à ce renseignement, et j'établirai provisoirement que les Soninkiés ont occupé, *in illo tempore*, car la chronologie est absolument écartée dans les légendes nègres, la grande vallée du Ghiolibâ, et qu'ils ont eu des émigrations vers l'ouest.

Revenons au Kasson. Ilo garda quelque temps le pouvoir; puis, pour satisfaire aux exigences de la partie restante des Simpéras, il abdiqua en faveur de son fils Ségadoua, né de son mariage avec la fille de Tambo. Ségadoua signala son règne par des razzias nombreuses et des conquêtes qui agrandirent ses États. Sous lui, le Kasson eut des jours de splendeur; mais à sa mort des dissensions s'élevèrent parmi les chefs des différents villages, et il en résulta un morcellement qui fit du royaume de Kasson une espèce de république. C'est dans cette condition que les Bambaras trouvèrent le pays quand ils vinrent s'établir au Kaarta. Nous avons vu que ces discordes civiles règnent encore aujourd'hui. Depuis longtemps Kouniakary est aux mains des Bambaras, et le Kasson d'à présent ne comprend guère que les conquêtes de Ségadoua, placées sur la rive droite, entre les deux cataractes.

Personne n'a pu me dire d'où venait le nom de Kasson. Personne non plus n'a pu me fournir d'éclaircissements suffisants pour expliquer la filiation existante entre les Foulhs mahométans et les Foulhs nomades.

CHAPITRE XVI.

Kanamakounou.—Le frère de la f mme de Duranton.— Aventure de chasse.— Ségala, premier village du Kaarta.— Le chef Sakha. — Une orgie nègre.— Kouniakary. — Souvenir de Mungo-Park. Singulière coutume des chefs du Kaarta touchant les blancs.

Je restai trois jours à Koulou pour donner du repos et des soins à un de mes hommes atteint d'une dyssenterie grave.

En partant de ce village, on passe non loin d'un chaînon des montagnes de Félou. Deux heures après, on tourne la chaîne principale, qui a une direction sud-sud-ouest—nord-nord-est; puis, quelques minutes lus tard, on traverse Loupourou, petit village remarquable par la jolie verdure qui l'environne.

On s'engage ensuite dans un très-mauvais chemin pratiqué sur le flanc même de la montagne. La pente de ce versant est si rapide, que je frémis à la pensée de la terrible chute que feraient mes baudets s'ils trébuchaient avec leurs charges sur ce sentier pierreux.

O voyageurs qui me suivrez, ne faites pas comme moi! Prenez de l'argent, de l'ambre, des objets précieux, et laissez les guinées, les indiennes et les pierres à fusil à leurs débitants naturels! Ma boutique

ambulante me donne chaque nuit d'affreux cauchemars; elle retarde ma course, et empoisonne de crainte les moments que j'emploierais si volontiers à contempler la beauté du pays!

Après trois heures de marche sur ce revers abrupt, on longe le marigot de Yakaramini. J'y fis une courte halte pour boire et faire boire les ânes. Ses eaux étaient bourbeuses, mais il faisait si chaud, que, malgré leur aspect désagréable, j'en bus avec avidité une callebasse remplie jusqu'aux bords.

On abandonne bientôt la montagne pour la plaine, et on marche pendant deux heures dans un bois assez gai. On trouve à l'entrée de la plaine une contrée basaltique d'une grande étendue. Ces basaltes alternent avec des grès rouges et des agglomérats porphyroïdes.

On traverse encore un marigot bourbeux, étroit et encaissé, le marigot de Falaou; et on arrive, après une marche totale de six heures, au village de Kanamakounou. C'était là que nous devions passer la nuit.

Barka y fit une entrée en bon ordre, au bruit de sa musique et de celle du village, et précédé de ses griots qui chantaient ses louanges et les miennes. Insensible à ces honneurs, je suivais d'un œil inquiet mes bagages, plus préoccupé de les soustraire aux investigations des habitants que de figurer dans ce cortége ridicule.

Comme de coutume, mon arrivée fit grand bruit au village. Le chef, personnage d'une corpulence peu commune, vint en sautillant me faire sa visite; il paraissait ivre et chantait avec les bouffons de sa suite une chanson qui, à en juger par les rires qu'elle excitait, ne devait pas être très-édifiante.

Cet homme était le frère de Sodiaba, femme de Duranton, mon compatriote et mon collègue en courses aventureuses. J'avais rencontré Sodiaba, en 1843, dans un village de la Falémé, et je fus si touché des prévenances qu'elle eut pour mes camarades et pour moi, que je la signalai à la bienveillance du gouverneur du Sénégal. Grâce à ma faible recommandation, Sodiaba avait obtenu de faire élever ses fils gratuitement dans un des établissements d'instruction de Saint-Louis.

Sambala était loin de m'inspirer autant de sympathie que sa sœur. Je n'eus pas néanmoins à me plaindre de son accueil; je veux même penser que j'aurais eu à m'en louer s'il se fût trouvé plus à jeun au moment de mon arrivée.

Quand il fallut partir le lendemain, je trouvai mon dyssentérique Mody, le même qui s'était blessé pendant la route de Kaour, dans l'impossibilité de me suivre. Je restai pour lui un jour de plus à Ka-

namakounou, et j'employai cette station à chasser. Le gibier est très-abondant dans l'intérieur de l'Afrique, et quelqu'un qui n'aurait que cela à faire pourrait se créer, non-seulement une agréable récréation, mais encore un revenu très-convenable. Depuis le lion, le tigre et l'éléphant jusqu'au lièvre et à l'écureuil, depuis l'autruche jusqu'au colibri, il y a de quoi exercer l'adresse et occuper les loisirs d'un amateur.

J'ai entendu raconter au Sénégal bien des aventures de chasse, aventures toujours très-émouvantes, et que le conteur, qui en était nécessairement le héros, savait orner d'une foule de détails palpitants d'intérêt. Pour moi, j'en rougis presque, je n'ai pas une pauvre petite histoire à raconter. Si pourtant, en cherchant bien j'en trouve une; mais elle est loin de valoir la plus décolorée de toutes celles dont j'ai été régalé par mes confrères en saint Hubert, à mes premières soirées de Saint-Louis, alors que j'avais encore les mains blanches et le teint clair d'un nouveau débarqué.

Je dirai d'abord que je n'ai jamais vu un lion en face; mais je m'empresserai d'ajouter que c'est la faute des lions; car je n'ai rien fait pour n'en pas rencontrer. Ceci posé, je commence mon récit:

C'était un soir, à l'escale des Darmankours; j'avais poursuivi des perdrix et des cailles de Barbarie fort loin dans le désert, et je rentrais avec quelques-uns de ces oiseaux. La nuit était venue que j'étais encore à plus de 4 kilomètres de mon poste; j'étais seul, mais le clair de lune était si beau que je ne me pressais pas. Tout à coup, j'avais encore au moins 3 kilomètres à parcourir, je vis, à me toucher, deux ombres colossales; je m'arrêtai, un peu troublé de cette découverte; les ombres s'arrêtèrent; je glissai deux balles dans mon fusil et je cherchai à reconnaître à quel ennemi j'avais affaire; je ne pus rien distinguer qu'une masse confuse et immobile; mais je vis très-bien quatre points lumineux qui scintillaient, à peu près comme des vers luisants.

Je trouvai la position très-délicate. Tirer dans la direction de ces lumières était une grande imprudence; car je ne pouvais évidemment abattre qu'une des deux bêtes; or, sans aucun doute, l'autre serait venue me demander compte de ma conduite envers sa compagne, et je n'avais pas assez de confiance en mon adresse pour être indifférent à cette explication. Après quelque hésitation, je repris ma marche; les deux ombres se mirent au même instant en mouvement. Je m'arrêtai de nouveau, elles s'arrêtèrent aussi; je courus, les ombres coururent. Jamais le temps ne me parut si long.

J'arrivai enfin, ayant toujours l'œil sur ces ombres obstinées à me suivre, à portée de voix d'une case qui servait de cuisine à mes nègres. Je criai et ils vinrent à moi ; ils prirent leurs fusils et firent une battue; mais ils ne virent rien, les ombres avaient disparu.

Ma chasse à Kanamakounou se passa de la façon la plus vulgaire; je rentrai, après avoir vu un fort joli pays, portant deux pintades qui devaient le lendemain faire bouillir ma marmite.

Le gros Sambala m'attendait avec anxiété et m'apostropha, du plus loin qu'il me vit, pour me reprocher mon imprudence. D'après ce qu'il m'apprit, les chemins étaient infestés de Maures. L'avant-veille, deux de ses hommes avaient été tués, deux *Brutus* préférant la mort à l'esclavage; trois autres, plus placides, s'étaient laissé prendre.

Le lien d'amitié qui m'unissait à la sœur ne m'empêcha pas d'avoir des désagréments avec une des femmes du frère. Elle avait compté sans doute sur cette amitié pour exploiter ma générosité; mais ses prétentions étaient telles que je ne pus les satisfaire. Je la trouvai sur mon passage au moment où je quittai le village ; elle m'attendait certainement, car dès que je parus elle m'adressa, avec force gestes peu convenables, une foule d'injures où dominait le mot *mousqinn :* c'est un mot arabe qui veut dire pauvre, mais qui, dans le langage des nègres, a une extension beaucoup plus grande. Il signifie quelque chose comme pingre, ladre, etc. Cette gracieuse personne était la sœur de Barka que je m'empressai de complimenter sur l'aimable naturel de cette fille de son père.

A vingt minutes de marche de Kanamakounou, je rencontrai Mody gisant sur le chemin, en proie à d'atroces douleurs, et demandant comme une grâce à être abandonné. Je l'avais fait partir en avant, conduit par deux hommes bien armés, afin de ne pas être retardé dans ma marche. Je fus obligé de le faire placer de force sur mon cheval.

On trouve au nord, à 6 kilomètres environ du village, un marais d'une très-vaste étendue, qu'on nomme le marigot de Dolo. La route surplombe cette plaine liquide habitée par des milliers d'oiseaux et toute couverte d'herbes, de feuilles et de fleurs, de belles et larges fleurs où dominent les naïadées et des hydrocharidées ; on dirait des voiles d'argent voguant sur une mer de vermeille.

A part ce beau panorama qu'éclairent les rayons d'un splendide soleil, la route est d'une monotonie désolante : on n'y voit que pierres noircies, mimosas épineux, végétation flétrie ou dévorée par l'incendie

des herbes sauvages, choses tristes et maussades qui doublent la fatigue. De temps à autre se dresse, du milieu de cette nature terne, quelque fromager (1) à fleur de pourpre, dont les branches sans feuillage sont couvertes de cette matière blanche comme la neige et brillante comme la soie, extrêmement abondante dans toute l'Afrique, et qui rappelle le fil de la Vierge de pieux et poétique souvenir.

Pendant cette longue marche sur des chemins détestables, je m'arrêtai souvent pour faire reposer mon malade. Ces haltes me firent arriver de nuit au village de Ségala-ba, le premier du Kaarta.

J'y fis une entrée plus modeste qu'à Kanamakounou et à Diakalinn. Tout le monde était fatigué et ne songeait qu'au repos. L'affluence des curieux, en dépit de l'obscurité, ne manqua pas là plus qu'ailleurs; mais heureusement qu'au Kaarta la police se fait mieux qu'au Kasson: le nerf de bœuf d'un captif me débarrassa en un clin d'œil de cette cohue maudite.

A peine arrivé je reçus la visite du chef. Il se nomme Sakha; c'est le fils de l'ancien roi Modiba, antépénultième prédécesseur du roi actuel. Sakha est d'une taille élevée, mais d'une extrême maigreur; son visage est démesurément long; son œil est bridé et taillé obliquement dans un front bombé, comme l'œil des Chinois. (J'ai retrouvé depuis chez d'autres Kourbaris ce signe caractéristique.) Il a le regard éteint comme celui d'un homme adonné à l'ivresse; sa couleur est celle des Poulhs.

Son costume, non moins remarquable que sa personne, se compose d'un grand *coussab* blanc en pagne du pays et d'un bonnet de même étoffe, fort propres tous deux, chose rare; il porte des bottes en maroquin jaune; de gros anneaux d'or très-délicatement travaillés et bordés d'un liséré de drap écarlate pendent à ses oreilles. C'est, me dit-on, un ornement réservé aux grands personnages. Un chapelet à grains noirs, semblable à celui que portent les Maures, est roulé autour de son poignet. C'est encore un signe de puissance et de commandement, et non, comme je l'avais cru d'abord, un objet destiné à de pieux usages.

Sakha trouva à me dire de fort jolies choses, et j'en aurais été surpris si déjà je n'avais eu occasion de remarquer que les chefs nègres ont dans leurs manières, dans leurs discours surtout, un je ne sais quoi d'aristocratique très-éloigné de ce que les Européens s'attendent à rencontrer en eux.

---

(1) Le fromager est appelé *tiridiomé* en malinkié.

La visite de Sakha fut courte. Dès qu'il fut parti, Barka m'apprit que *l'usage* commandait de rendre cette visite immédiatement.

Chemin faisant, je recueillis un détail intéressant sur les mœurs du pays. Lorsqu'un roi ou un chef important vient à mourir, les portes de son *tata* sont murées, et on en ouvre de nouvelles dans une autre partie de la forteresse. La case où il avait coutume de résider cesse d'être occupée, et l'entrée en est maçonnée de manière à ce que personne ne puisse jamais y pénétrer. Ces précautions se prennent par suite d'une croyance superstitieuse très-accréditée au Kaarta : on croit que le nouveau chef aurait le même sort que son prédécesseur s'il passait par les mêmes portes et habitait la même case.

Le tata de Ségala-ba a récemment subi cette modification. Il n'a d'ailleurs rien de plus monumental que ceux que j'ai déjà décrits : il en est de même des cases qu'il renferme et de leur disposition intérieure. Sakha me répéta, à quelque variante près, ce qu'il m'avait dit l'instant d'avant, et je me retirai très-pressé d'aller me jeter sur une natte pour y dormir jusqu'au lendemain.

La longue marche de la veille ayant beaucoup fatigué mon malade, je me résignai à passer à Ségala une journée tout entière. J'allais me mettre en route pour courir la campagne, quand mon hôte Sakha me dépêcha un de ses captifs pour me prier de passer chez lui.

Un refus ne me paraissait guère possible, et tout en me remémorant Sanimoussa et ses récréations, j'arrivai, faisant piteuse figure, au hangar où se tenait le chef de Ségala. Je le trouvai buvant en compagnie de gens de mauvaise mine, qu'on me dit être ses forgerons, ses cordonniers et ses griots. Ils étaient accroupis autour de plusieurs gros pots, quelques-uns déjà vides, quelques autres encore remplis d'une boisson du pays faite d'eau et de miel (1). Cette boisson, qui a beaucoup d'analogie avec notre hydromel, a la propriété de produire l'ivresse, et je

---

(1) Voici comment on procède à la fabrication de cette boisson : on place dans une grande marmite en terre de l'eau et du miel ; on y introduit ensuite un morceau de vieux filet de pêche, ayant longtemps servi et pris beaucoup de poissons; cela fait, on place sur l'ouverture du vase un lambeau de pagne, en triple ou quadruple pli, qu'on calfeutre tout autour au moyen de gomme, de manière à empêcher l'air de pénétrer dans la préparation. La liqueur est alors mise dans un endroit frais, où elle est laissée un certain temps; quand la fermentation est jugée assez avancée, on la consomme.

On fait la bière de la même manière, en remplaçant le miel par le mil.

Ces boissons se nomment *dolo*.

m'en aperçus aisément en jetant un coup d'œil sur le groupe de personnages auquel Sakha m'invita à me mêler.

J'avoue que rien au monde ne pouvait m'être plus parfaitement désagréable que cette nouvelle récréation. J'en pris néanmoins mon parti et me plaçai entre Sakha et Barka, qui m'avait accompagné. Sakha arracha à un buveur la marmite à laquelle on buvait à la ronde et me la présenta. La malpropreté du breuvage, où l'on voyait surnager des abeilles mortes et des brins de cire, l'incommodité de boire dans un vase de quarante centimètres d'orifice, l'idée que des lèvres suintantes de débauche venaient de s'y appuyer avec avidité, me causèrent un si violent dégoût, que je ne pus avaler qu'une petite gorgée de la liqueur : elle me parut exécrable. Je passai le vase à mon voisin Barka, qui le passa à son voisin, et la marmite fit ainsi le tour du cercle jusqu'à ce qu'elle fût vide; une autre la remplaça, puis une autre. Trois nouvelles marmites, de la contenance de chacune six litres au moins, furent successivement apportées et vidées. Les buveurs, dont l'ivresse devenait méchante, se les arrachaient des mains en poussant des imprécations.

De temps à autre Sakha, perdu d'ivresse, me jetait un regard stupide et me disait d'une voix enrouée : « N'est-ce pas que les Bambaras entendent joyeusement la vie? Nous autres Kourbaris, nous partageons notre temps entre l'amour du *dolo* et l'amour de nos femmes... » Puis, m'offrant une nouvelle rasade et s'apercevant combien était faible la part que je prenais à la joie générale, il m'étreignait le bras et m'adressait, d'un air goguenard, des paroles dans le genre de celles-ci : « Est-ce que les blancs de ton pays ne savent pas vivre en hommes? » Ou bien : « Est-ce que tu veux imiter les marabouts, qui ne boivent que quand ils sont seuls? » Et ces propos, circulant dans la foule, excitaient des rires moqueurs.

J'étais au supplice. Profondément dégoûté de figurer dans cette bande de buveurs, j'avais déjà fait le geste de me lever; mais Barka, toujours à cheval sur l'étiquette, m'avait exprimé du regard que c'était impossible. Je finis par me résigner et profiter de ma situation pour faire une étude de mœurs.

Tels, en effet, sont les Kourbaris (1), et je n'ai pas attendu longtemps pour les connaître. Ils ne savent d'autres plaisirs que de boire, chanter et aller éteindre leur sale ivresse dans un amour bestial. Leur

(1) J'ai déjà plusieurs fois employé ce mot ; il sert à désigner les membres de la tribu souveraine du Kaarta.

société habituelle se compose de cordonniers, de forgerons et de griots. c'est-à-dire de la portion la plus dégradée de la population.

Cette vie continuelle de débauche fait songer, de même qu'au Kasson, aux ressources de ceux qui s'y livrent. En tout pays il faut payer ce qu'on boit et ce qu'on mange ; et, dans leurs éternelles orgies, les Kourbaris consomment beaucoup. La guerre est un moyen, sans doute, mais le butin des nègres est si peu de chose !... Pourtant, ils vivent en grands seigneurs ; leurs femmes, leurs captives, eux-mêmes, sont chargés d'or, couverts de riches étoffes, ornés d'ambre et de corail ; ils ont de beaux chevaux et de belles armes. Leurs revenus, je les connais : ils ne se composent que de ce qu'ils pillent. Comment font-ils donc ?..

La musique d'une petite guitare et le chant monotone de deux jeunes filles étaient l'unique diversion laissée à mon ennui. Aussi mes regards. lassés de ces figures crispées par l'ivresse, allaient-ils fréquemment se reposer sur la figure douce et innocente de ces deux jeunes filles, dont la présence en pareil lieu était une véritable antithèse.

« *Bismi seyttann* (au nom du diable), fit brusquement Sakha en s'apercevant de la direction de mes regards, le blanc n'est pas si bête ! » Et se penchant sur moi, il m'offrit d'épouser ces enfants, dont la plus âgée, sa propre fille, n'avait pas douze ans.

Cette exclamation de Sakha me réhabilita un peu dans l'esprit de la compagnie.

L'orgie durait depuis trois heures. J'en avais décidément assez ; et malgré les regards suppliants de Barka, je me levai pour m'en aller ; mais auparavant il me fallut assister à une danse mimique exécutée par le chef en personne. On imagine sans doute ce que pouvait être cette danse, et c'est assez la qualifier de dire qu'elle excita l'admiration de l'assemblée.

Le soir, j'envoyai à Sakha un présent qu'il daigna recevoir sans colère ; et le lendemain, sur l'avis de Barka, je fus cérémonieusement prendre congé de lui. A ma grande joie, il ne me reçut pas. Ce cérémonial est à noter : visites rendues, visites pour prendre congé, faculté de ne pas recevoir, oserai-je dire, scènes de viveurs ; tout cela est bien civilisé pour des sauvages.

Je suivis, en partant, une direction à l'est-nord-est jusqu'au village de Ségala-ndi (*ba* veut dire grand, et *ndi* petit). La route passe à travers des champs de mil, et un bois garni des éternels mimosas épineux.

Une heure après avoir quitté les domaines de Sakha, le sol s'accidente et laisse voir des gisements assez considérables de *phyllades*

gris, à pâte très-serrée, les uns à feuillets minces comme l'ardoise du commerce, les autres à feuillets épais.

En moins de deux heures de marche on arrive aux premières cases du village de Kouniakary, situé sur un plateau et à petite distance d'une montagne qui a la forme d'un gros pâté.

Kouniakary, célèbre par les aventures de Fathmé, de Manga et de Tambo, est encore aujourd'hui un grand village. On y trouve des fortifications crénelées et bastionnées, et des faubourgs d'une certaine importance, signe certain d'une splendeur réelle. Cette ville, il y a cinquante et un ans, était visitée par Mungo-Park; c'était alors la capitale du Kasson et la résidence du roi, qui se nommait Demba-Ségo-Julla, ainsi qu'il nous l'apprend. Le Kaarta et le Kasson entretenaient en ce temps-là des rapports de puissance à puissance.

En feuilletant le livre de mon illustre prédécesseur, je tombe précisément sur un passage qui montre que la cupidité des nègres de 1796 n'était pas moindre qu'aujourd'hui.

« Pendant ce temps-là (je cite Mungo-Park), le bruit se répandit que Salim-Daukari (un *slatée*, autrement dit un *dioula*) m'avait donné une grande quantité d'or. Le 23 janvier 1796 au matin, Samba-Ségo (le fils du roi) vint me voir. Il avait, comme la première fois, une suite de gens à cheval. Il insista pour que je lui dise exactement à quoi se montait l'argent que j'avais reçu, déclarant que, quelle que fût la somme, elle devait être partagée avec le roi, et me faisant entendre qu'il espérait, en outre, recevoir un beau présent pour lui comme fils du roi, et un autre pour ceux qui composaient sa suite et qui étaient ses parents.

» On observera aisément que si j'avais adhéré à toutes ces demandes, je ne serais pas resté chargé d'argent. Il était sans doute très-désagréable pour moi de satisfaire l'injustice, la cupidité et les caprices des despotes; mais je savais qu'il était aussi extrêmement dangereux de faire une folle résistance et d'irriter le lion, tandis que j'étais sous sa griffe. Je me préparai donc à me soumettre, et si Salim-Daukari n'avait pas interposé sa médiation, Samba ne se serait désisté d'aucune de ses prétentions iniques. Cependant, grâce à Salim, il consentit à ne recevoir que seize *barres* de marchandises (la *barre* était alors une monnaie fictive équivalant à deux schellings sterling), avec un peu de poudre et de balles, à condition même qu'on n'aurait plus rien à me demander dans toute l'étendue du royaume de Kasson (1). »

(1) Mungo-Park, t. I, p. 138.

Demba-Ségo, qui joua ce rôle odieux, s'était présenté à Mungo-Park dans un village du Kadjaga pour lui servir de guide et le conduire à son père. Il était donc, à peu de choses près, ce que Barka était pour moi. On a vu déjà que je n'avais pas eu plus à me louer que Mungo-Park des procédés de mon conducteur.

Mon arrivée à Kouniakary attira, comme de coutume, une foule considérable; mais, me souvenant de Ségala, j'envoyai demander au chef deux solides nerfs-de-bœuf. On dit, au Kaarta, un *nerf de bœuf* pour désigner une sorte de janissaire armé de cet instrument de correction.

Grâce à cette protection, qui me fut immédiatement accordée, je pus m'installer assez commodément dans la cour de la maison mise à ma disposition. Ce n'était point un palais; mais, comparé à mes logements antérieurs, je trouvai celui-ci d'une commodité et d'un luxe excessifs: puis, chose importante, j'y étais chez moi.

Le logement qui me rendait si heureux se composait d'une grande cour très-propre et de plusieurs cases en paille et en terre, mais qui se démolissaient sous l'action du soleil et laissaient tomber, d'une manière fort désagréable pour les occupants, les débris quelquefois assez lourds de leur toiture.

Le chef de Kouniakary me fit, dès mon arrivée, prévenir qu'il ne me recevrait pas; de plus, que si je voulais sortir, il désirait en être informé afin de se cacher pour ne pas me voir. J'avais, durant la route, eu connaissance, par Barka, de cette bizarrerie; mais, quoique prévenu, je n'en fus pas moins très-surpris quand on vint officiellement m'annoncer cette décision.

Barka, que j'accablai de questions à ce sujet, ne parvint pas à satisfaire ma curiosité : « Un prophète, me dit-il, a prédit autrefois aux rois du Kaarta que ceux qui verraient un homme blanc ou qui en seraient vus, mourraient. » Une espèce de loustic indigène, esprit fort, sans doute, et qui ne croyait pas aux prophéties, donna pour raison à cette superstition, « que deux rois ne pouvaint se rencontrer ensemble. »

« Mais je ne suis pas roi, lui dis-je, et le moricaud qui me fait cette défense n'est pas plus roi que moi.

— Si, reprit-il, toi, tu es un roi; car tous les blancs sont des rois pour les nègres. »

J'étais médiocrement satisfait. Mais j'eus beau tourner mes questions, on me répondit toujours par cette phrase sacramentelle : « Il n'y a aucun homme qui puisse t'en dire davantage. »

Ce qui est certain, c'est que cette coutume n'existait pas en 1796.

et que Mungo-Park contempla face à face le monarque bambara Daizi-Kourabarri (1), lequel était bien, comme son nom l'indique, de la même tribu que les chefs d'aujourd'hui.

J'ai trouvé, depuis, dans les *Navigations d'Alouys de Ça Da mosta* un passage qui fait mention d'un usage du même genre suivi au temps où il voyageait, c'est-à-dire en 1454, par les habitans d'un pays voisin du royaume de Melli, et séparé de ce royaume par une *grande eau*.

» ...Laquelle n'ont su rapporter si elle est douce ou salée, pour savoir si c'est fleuve ou mer. Mais je pense que ce soit fleuve ; car, s c'était mer, peut-être en un climat si chaud, on n'aurait que faire de porter du sel, que ces noirs ne sauraient charroyer autrement (porter sur leur tête), parce qu'ils n'ont ni chameaux, ni autres animaux pour le conduire, sinon en cette manière, à cause qu'ils n'y pourraient vivre pour l'insupportable et excessive chaleur. Je vous laisse donc à penser quelle multitude de personnes est requise à porter ce sel, et combien est grand le nombre de ceux qui en usent.

» Or, ainsi qu'il est arrivé sur cette eau, ils font en cette manière : tous ceux à qui appartient le sel en font des montagnes ; puis tous ceux de la caravane se retirent en arrière, une demi-journée, pour donner lieu à une autre génération de noirs, qui ne se veulent laisser voir ni parler, et viennent avec grandes barques, comme s'ils sortaient d'une île, puis prennent terre ; et ayant vu le sel, mettent une quantité d'or à l'encontre de chacune montagne, se retirant et laissant l'or et le sel ; puis, étant partis, les autres retournent, prenant l'or, si la quantité est raisonnable ; sinon ils le laissent avec le sel, vers lequel retournant les autres noirs de l'or, ils prennent la montagne de sel qu'ils trouvent sans or, et en laissent davantage aux autres montagnes, si bon leur semble, ou bien laissent le sel ; et en cette sorte, troquent cette marchandise les uns avec les autres, sans se voir ni parler, par une longue et ancienne coutume, laquelle, combien qu'elle semble fort étrange et difficile à croire, si est ce que je vous assure en avoir été informé, à la vérité, par plusieurs marchands, tant Arabes qu'Azanaghes ; voire et de personnes qui étaient tant suffisantes qu'on se pouvait sûrement reposer sur leur parole.

» Je m'enquêtai encore des marchands sus-nommés comme il se pou-

---

(1) Le roi Daizé, qui a régné de 1788 à 1800. *Kourabarri* pour Kourbari, nom de la tribu souveraine, que le voyageur anglais prend toujours pour un nom propre. Il en fait autant pour les Bakiris : le roi *Batcheri* du Kadjaga.

vait faire que l'empereur du Melli, si grand et puissant seigneur comme ils le disaient être, ne s'était mis en diligence à trouver tous les moyens pour savoir par force ou par amour quelle manière de gens sont ceux-ci, qui ne veulent pas permettre qu'on les voie ni qu'on leur parle; à quoi ils me firent réponse, qu'il n'y avait pas longtemps qu'un empereur se résolut totalement de faire prendre et venir entre ses mains quelqu'un d'iceux; et ayant pris conseil sur cette matière, et comme il y devait procéder, fut arrêté qu'aucun de ces gens, un jour avant que la caravane dût retourner en arrière cette demi-journée ci-dessus mentionnée, feraient des fosses auprès du lieu où seraient les montagnes de sel, dans lesquelles ils se tiendraient en aguet jusqu'à ce que ces noirs viendraient pour mettre l'or auprès du sel, et lors ils devaient mettre la main sur iceux pour les mener à Melli. Ce qui fut fait et bien exécuté de point à autre, non autrement qu'il avait été devisé; tellement qu'on en retint quatre, et les autres se mirent en fuite gagnant le haut; mais on donna la liberté encore à trois de ces quatre, d'autant que l'un seulement pouvait suffire pour satisfaire au vouloir de l'empereur, et pour aussi ne donner à ces noirs si grande occasion de fâcherie. Néanmoins, on ne sut jamais tirer une seule parole de celui-ci (encore qu'on lui usât de divers langages), ni le faire manger, de sorte que quatre jours passés, il fut contraint de rendre l'esprit.

» Qui fait estimer aux noirs de Melli, par l'expérience que leur en donna celui-ci (ne voulant parler en sorte quelconque), qu'ils doivent être muets. Les autres pensent qu'ayant la forme d'homme, il ne peut être qu'ils ne sachent former l'accent humain; mais que, par dédain que celui-ci conçut, étant irrité (pour avoir vu user d'un autre traitement envers ses compagnons que non pas en son endroit), il ne voulut aucunement répondre à ce qu'on lui demandait..... (1). »

J'ai pris tant de plaisir à cette lecture, que je me suis laissé entraîner à citer en entier ce passage si naïvement pittoresque. Il m'a paru, d'ailleurs, digne d'intérêt de constater ce rapprochement, parce que, d'après une chronique sur l'histoire des Bambaras, qu'on trouvera plus loin, ils seraient originaires d'un pays situé au delà de la grande vallée du Niger; et que la grande eau dont il est question dans cette citation, pourrait bien être la portion du Ghiolibâ qui coule vers le sud.

---

(1) Léon l'Africain. *De l'Afrique et des choses mémorables qui y sont contenues.* T. II, p. 365-369.

Quoi qu'il en soit de l'origine de cette superstition et des motifs qui l'ont mise en usage, on la rencontre au Kaarta, modifiée, il est vrai, mais pratiquée, à notre endroit, avec une excessive rigueur. Elle concerne le souverain régnant et tous ceux qui ont des prétentions à lui succéder.

En pensant à l'abominable distraction que m'a procurée Sakha, une pareille coutume ne pouvait certes pas m'affliger.

CHAPITRE XVII.

Comparaison entre les Bambaras et les autres nègres. — La légende de Tapa. — Correction conjugale. — Accidents. — Séjour forcé à Tinntila. — Les pleureuses. — Ce qui arrive à ceux qui touchent aux femmes du roi. — Difficultés pour faire des observations astronomiques. — Nouvelle collision avec un chef, à propos d'une peau de mouton. — Réparation inattendue.

Jusqu'à présent je n'ai trouvé aux Bambaras aucun des vices que l'on m'avait annoncés. Au lieu de gens féroces, méchants et voleurs, j'ai vu des gens affables, discrets, hospitaliers, polis, complaisants; des gens qui me saluent et me cèdent le pas, ce que je n'ai pas encore rencontré, même chez les nègres de Saint-Louis. Parmi les Bambaras, pas de mendiants insolents, pas de curieux méconnaissant toute prière et toute défense, et se faisant un jeu de mes ennuis.

Dans le Bondou, le Kadjaga, le Kasson, au contraire, hommes, femmes, enfants de toutes les conditions, ne m'ont jamais abordé que la main ouverte; et soit que je l'aie remplie, soit que je ne l'aie pas fait, ils se retiraient également mécontents; les uns parce qu'ils n'avaient pas reçu assez; les autres, cela se comprend mieux, parce qu'ils n'avaient rien reçu.

A quoi attribuer cette différence? A une bienveillance naturelle ou à la terreur que leur inspirent leurs maîtres les Kourbaris, terreur salutaire, soigneusement entretenue par le nerf de bœuf, argument *ad hominem* d'un infaillible effet? je l'ignore. Garderai-je toujours cette bonne impression? je l'ignore encore. Je me borne seulement à la constater dès maintenant. Il est entendu toutefois qu'il ne s'agit ici que du peuple; car, pour les chefs et leurs familiers, mes sentiments restent les mêmes.

Je suis encore forcé, à cause de mon malade, de m'arrêter à Kouniakary. Ce séjour me sert à recueillir sur *Tapa*, la montagne en forme de pâté, une légende que voici :

« Au temps où les Bidanessis gouvernaient la contrée, on citait comme modèle d'affection et de dévouement deux frères, les premiers de la nation. Leur bienfaisance, leur générosité, leur piété, excitaient l'admiration et commandaient le respect, non moins autant que la tendresse qui les unissait.

» Une liaison si touchante devait nécessairement déplaire au diable, et il s'empressa de la troubler.

» Il vint une année où la moisson ne fut pas pour tous également abondante; plusieurs familles se virent même complétement privées de récolte. Mais les Bidanessis, prenant exemple sur leurs chefs, surent corriger cette injustice du sort, et nul, parmi le peuple, ne connut les horreurs de la faim.

» Un homme cependant devait éprouver un refus d'assistance, et cet homme, comment le croire? c'était l'un des deux frères qui semblaient avoir en partage la tendresse et le dévouement.

» Ce fut l'aîné qui refusa, et il ne s'en tint pas à ce refus inhumain : la crainte d'une obsession nouvelle, un mouvement d'égoïsme, une pensée d'avarice, jusque-là inconnue à son cœur, lui donnèrent l'idée de cacher à tous les regards son mil et ses *niébés* (1).

» Aidé de sa femme, sa complice, et de ses captifs, il se rendit, la nuit, à son *lougan* (2) pour y exécuter cet odieux projet. Longtemps il chercha la place, à lui si connue, où il avait, avec une symétrie puérile, disposé son trésor. Il ne trouva rien.

» Seulement, durant ses recherches activées par l'inquiétude, il

(1) Légumineuse comestible, variété du haricot.

(2) Champ.

s'était souvent heurté à un obstacle qui lui parut comme une montagne occupant exactement la place de son *lougan.*

» Sa femme, effrayée, s'enfuit, ses captifs disparurent aussi, et il resta seul dans la nuit noire, attendant le jour avec terreur.

» Le malheureux avait eu une folle crainte ; son frère ne devait pas renouveler sa demande. Il s'était éloigné, bien déterminé à ne plus s'adresser à lui ; il s'était retiré sans colère, mais honteux d'avoir désormais à mépriser celui qu'il aimait tant encore, malgré son indignité. Une chose le préoccupait, c'était de dérober à la connaissance du peuple ce qui venait de se passer.

» Mais rien n'est inconnu à celui qui voit tout. En vain se cache le méchant, toujours il est atteint par la vengeance d'Allah. La même nuit qui torturait le cœur sordide du frère aîné, vit le triomphe du frère cadet : informés de son embarras et de la dureté de son frère, les habitants lui offrirent chacun un moule de mil et un demi-moule de niébés.

» Le soleil se leva pour éclairer le châtiment du mauvais frère et lui faire voir ce qu'il n'avait pas osé croire. A la place où étaient ses récoltes, une immense montagne était sortie des entrailles de la terre et avait élevé jusqu'à la région des nuées son mil et ses niébés. Ses flancs, chauds encore, étaient droits comme le palmier, polis comme la lame d'un poignard.

» Nulle voie ne s'offrait à l'avare pour reprendre son trésor. Excité par la rage, il tenta des moyens désespérés : tantôt on le vit s'accrochant des ongles et des dents aux saillies du rocher ; tantôt amoncelant pierre sur pierre pour atteindre le sommet de la montagne où paraissaient, comme pour le narguer, les épis dorés de son mil et ses blancs niébés ; mais ses forces trahirent ses efforts. Épuisé de fatigue, les ongles déchirés, les mains, les pieds en sang, la poitrine ouverte par le tranchant du roc, il retomba lourdement sur la terre.

» Personne ne le plaignit, personne ne le secourut ; et, chassé par la faim et la honte, il abandonna pour toujours le pays de ses pères. »

La légende finit comme beaucoup de légendes : le jeune frère vécut longtemps, honoré, toujours vertueux, et eut une nombreuse postérité qui hérita de ses vertus.

Tapa, dont l'histoire renferme une si bonne morale, est devenue une manière de lieu saint où s'accomplissent de grands miracles. Elle a surtout la réputation de rendre fécondes les femmes stériles. Lorsqu'une femme est affligée de cette infirmité (chez les négresses, c'est une

tache), elle va s'adresser à Tapa et lui voue son mari. Tapa, qui est très-sensible, accepte; mais elle ne badine pas, et prend, dit-on, le mari si le vœu n'est pas observé.

Un mari voué à Tapa!... Cela rappelle un vaudeville où, dans un accès de dévotion, une femme voue son mari à la Vierge, et la stupéfaction de celui-ci quand il apprend la démarche inconsidérée de son épouse. Le vœu à Tapa n'entraîne aucune des conséquences qui épouvantaient le mari parisien. Il consiste tout simplement à prendre le nom de la montagne et à lui faire de fréquentes offrandes. On imagine, sans doute, que ces offrandes ne profitent guère à Tapa, mais qu'elles sont fort bien reçues par ses prêtres et ses prêtresses: car elle en a, et de fort habiles. Cette milice sacrée se recrute, on l'a peut-être deviné, parmi les Sarracolés du pays, qu'on trouve toujours au premier rang quand il y a un profit à faire.

Tapa protége aussi les voyageurs et les marchands, les razzias et les expéditions militaires. Ce sont encore les honnêtes Sarracolés qui profitent de ces *ex-voto;* car on n'obtient rien de Tapa si l'on ne paie.

Sur sa face nord-ouest, Tapa est tout à fait inaccessible; mais il n'en est pas de même de son revers sud-est. De ce côté, elle n'a plus l'aspect régulier qu'elle a au nord, et on peut en tenter l'ascension. La masse de la montagne est formée de schiste ardoisé en couches très-épaisses. On y trouve aussi des grès, des trachytes et d'autres roches éruptives. Le marigot de Kirigou en baigne le pied et contribue beaucoup sans doute à la fertilité de la vallée qui s'étend le long du chaînon dont Tapa fait partie.

Je me suis établi dans la cour de mon logis, préférant l'inclémence de l'air des nuits à la pluie de terre et d'insectes qui tombe des cases. C'est là qu'est ma chambre à coucher, spacieuse et propre; c'est là aussi que sont mes bagages, ma cuisine et mon écurie.

Je dormais d'un bon sommeil quand des cris aigus, partis de l'habitation voisine, me réveillent en sursaut. J'entends distinctement des accents d'une vive colère mêlés à des sanglots et à des supplications. Mes hommes, qui ont couru au premier bruit sur le théâtre de cette scène nocturne, reviennent en riant de tout leur cœur m'annoncer que ce n'est qu'un mari qui bat sa femme.

« Comment, drôles ! m'écriai-je, c'est cela qui vous fait tant rire?

— Vous autres blancs, reprit un *taleb* de mon escorte, vous êtes indulgents envers vos femmes; mais aussi vous n'êtes pas les maîtres chez vous. Le prophète a dit : « Les hommes sont supérieurs aux fem-

» mes; ils réprimanderont celles dont ils auront à craindre la désobéis-
» sance; ils les relégueront dans des lits à part; ils les battront... »

— Ton prophète est un brutal, répliquai-je. D'ailleurs, il a dit autre part : « Respectez les entrailles qui vous ont portés. Dieu observe vos actions. »

Mon *taleb* s'apprêtait à me répondre; mais je repris .

« Ton prophète a dit aussi « qu'il ne faut jamais disputer avec les ignorants. » C'est pourquoi je te prie de me laisser dormir pour que je puisse repartir demain.

J'entendis encore quelque temps le bruit sourd des coups qui tombaient sur la malheureuse et me faisaient péniblement tressaillir; il me fut impossible de me rendormir, et le lendemain j'avais la fièvre.

Grâce à mon vésicatoire, elle m'avait à peu près épargné depuis Boulébané; mais elle me reprit alors avec plus de force que jamais, et accompagnée de vomissements douloureux. Nos marches au soleil, une eau exécrable, une mauvaise nourriture, prise presque toujours en un seul repas, et bien rarement relevée par la poule coriace du Bondou, expliquaient assez ce retour. J'éprouvais, en outre, de vives douleurs à l'estomac.

Nous étions au 23 mars. Barka était parti la veille, pour ne pas augmenter l'embarras du chef, fort en souci de nourrir tant de monde. Les inondations de l'année, dont j'avais vu les effets dans le bas pays, s'étaient étendues jusqu'au Kaarta et avaient ruiné les récoltes. La disette régnait, et ce n'était pas le moindre des inconvénients que j'allais avoir à subir.

Je passai la nuit du 24 au 25 en proie à une fièvre affreuse, ce qui ne m'empêcha pas de partir le matin, ainsi que je l'avais résolu.

Marot a dit quelque chose comme ceci : « La mauvaise fortune ne
» vient jamais qu'elle n'en apporte une, ou deux, ou trois. »

De là, sans doute, ce dicton vulgaire, qu'un malheur n'arrive jamais seul. J'en fis, hélas! la triste épreuve.

Au moment où j'allais monter à cheval, il prit à mon coursier, ordinairement d'humeur paisible, une fantaisie d'insurrection. Il s'agissait de passer sous une porte étroite, surmontée d'un auvent de branches d'arbres entrelacées. Soit frayeur, soit entêtement, mon cheval refuse de passer sous cette porte, la seule du logis, et, en se débattant, brise ma selle, casse plusieurs instruments dans mes fontes et me jette violemment à terre. (Je l'avais pris par la bride pour le calmer.)

J'en suis quitte pour des écorchures aux mains et aux genoux; mais

ma selle! mais mes instruments! Rien ne se répare ni ne se remplace au Kaarta, et toute avarie est une perte.

Cette lutte avec mon cheval et la chute qui la suivit augmentèrent ma fièvre et déterminèrent de nouveaux vomissements, que j'exécutai *coram populo*, et le pied dans l'étrier.

D'unanimes éclats de rire témoignèrent de la sympathie que ressentaient pour mes souffrances la bande d'imbéciles qui en étaient témoins. Je devins furieux, et j'allais certainement répondre à ces rires par des coups de cravache, quand un de mes nègres me dit :

« Il ne faut pas faire attention à ce que font ces sauvages ; ils croient que c'est le *dolo* qui te fait cela. »

Il était plus de neuf heures du matin lorsque je quittai Kouniakary. Pour un homme qui a la fièvre, rien n'est moins gai qu'une marche à cheval, sous un soleil de 40°, et avec une selle dont le troussequin entre dans le dos.

Trois heures après, je descendais, dans un état de prostration complète, à la porte d'une case du village de Tinntila, où se trouvait Barka.

Pendant la route, j'avais reçu en plein visage les raffales de cet horrible vent brûlant que les voyageurs en Afrique ont tous décrit. La case où l'on m'installa était assez propre, mais totalement privée d'air

Malgré ma fièvre et le déplaisant contact de ma selle cassée, je n'avais négligé de noter ni la direction de la route, ni les particularités relatives à Tapa.

La route a une direction est-nord-est. On traverse le Kirigou à dix minutes de Kouniakary, et on rencontre à mi-route le petit village de Sibikoro. La campagne est ravissante, mais le chemin est épouvantable : on n'y voit que des pierres, de hautes herbes et des buissons d'épines.

Voici maintenant ce qui concerne Tapa. Aux dernières cases du village, on la relève au nord-est ; trente minutes plus tard, on se trouve par son travers, et on la relève au nord-nord-ouest. On constate alors que ce mont forme la partie extrême d'un chaînon s'étendant du sud-ouest au nord-est, et que la disposition qui lui est propre (la forme d'un pâté) se reproduit plusieurs fois, mais avec une régularité moins parfaite, pour d'autres montagnes du même chaînon. Le pays est très-montueux. Tinntila est au centre de la vallée.

Je demeurai dix jours à Tinntila, souffrant pendant les cinq premiers d'une fièvre horrible, et passant les cinq autres à reprendre des forces et à me quereller avec un chef bambara. Dans la case où je logeai, la température ne fut au-dessous de 30° qu'à six heures du matin, et dans

la journée toujours elle dépassa 40°. Il faut joindre à cela que je n'avais pour toute nourriture que du mil, du maïs, des œufs jamais frais, pas de sel, pas de viande, pas de fruits, pas de légumes, une eau abominable, acidulée d'une goutte de vinaigre, seul rafraîchissement qui me restât; et l'on n'aura encore qu'une faible idée des douceurs qui attendent en Afrique les voyageurs malades.

La nature et la volonté sont bien les meilleurs médecins! Si j'avais eu dans une ville les terribles accès de fièvre, avec délire, vomissements, suffocations, qui m'ont, cinq jours durant, tourmenté dans ma hutte de paille, les soins, les remèdes, la diète, les sangsues, m'auraient mis au lit pour un mois. Mais là on n'avait pas de plaisir à être malade, car la couche n'était pas douce et les vivres pas succulents. Bref, j'ai eu pendant cinq jours une fièvre de mauvais caractère; et le surlendemain, j'étais tout prêt à refaire mes huit heures de marche au soleil. Ceci doit rassurer mes successeurs. Si l'on souffre beaucoup, si l'on ne jouit pas d'un grand bien-être, on est rétabli bien promptement.

Je n'ai pris que peu de notes à Tinntila. Une fois j'ai été distrait de mes souffrances par de grands cris douloureux, poussés d'une manière régulière et comme en chœur. C'était une troupe de femmes, arrivées de plusieurs villages tout exprès pour honorer la mémoire d'un mort. J'ai demandé si c'était un anniversaire; on ne m'a pas compris, mais on m'a expliqué que c'était une coutume du pays, suivie arbitrairement quant au temps. J'en ai conclu qu'on se donnait, par désœuvrement ou réminiscence de regret, rendez-vous sur la tombe d'un mort, afin de lui rendre un hommage posthume.

C'est en définitive (d'après ce qui m'est dit), un but de promenade et une distraction. On arrive sur la tombe en causant et en riant. La plus proche parente donne le ton, et, après quelques essais, la compagnie exécute son morceau; puis, après avoir pleuré trois ou quatre morceaux, on se retire en riant et en causant. Je m'exprime avec cette légèreté, parce que le mort en question était en terre depuis six ans, et surtout parce que j'ai vu les pleureuses avant et après le concert.

Une autre fois, allant, vers le soir, essayer mes forces dans une promenade à cheval, j'ai rencontré ces mêmes pleureuses, marchant à la queue leu leu dans un chemin étroit. Elles me firent signe de la main de m'éloigner; mais ne comprenant pas pourquoi, je continuai à avancer. Elles renouvelèrent leur signe d'un air tout à la fois impé-

rieux et suppliant. J'hésitais encore, lorsqu'un captif qui les précédait s'élança à la bride de mon cheval, le détourna et m'adressa des paroles fort animées dans lesquelles les mots : *tegi-koun, tegi-koun* (couper la tête) revenaient fréquemment. La procession passa et je rentrai à ma case, fort pressé d'avoir le mot de cette aventure.

Quand je la racontai à mes hommes et à Barka, ils manifestèrent un grand effroi.

« Tu l'as échappé belle, me dirent-ils; si tu avais touché la pagne d'une de ces femmes, — qui étaient, par parenthèse, enveloppées de pièces de mousseline de la tête aux pieds, — c'en était fait de toi, et toutes tes marchandises ne t'eussent pas sauvé. »

Ils m'apprirent ensuite que les femmes du roi (telles étaient les inconnues) ne sortaient jamais sans être précédées d'un captif, qui criait. « Arrière ! voici les femmes du roi ! » Si, malgré l'avertissement, ces femmes étaient touchées et que ce fût par un homme, celui-ci était immédiatement mis à mort.

Je ne saurais dire ma surprise en apprenant que je venais de courir un pareil danger.

« La tête coupée pour avoir touché en passant le voile d'une négresse, fût-elle cent fois princesse ou reine; c'est une plaisanterie ! m'écriai-je.

— Rien n'est moins plaisant, répondit Barka, — et tous mes hommes confirmèrent son dire; — telle est la coutume des Kourbaris. »

Voilà assurément un usage fort étrange. Il paraît que c'est comme en Espagne au temps de je ne sais plus quelle reine.

De peur de l'oublier, je place ici une réflexion qui peut être utile. Quand un voyageur part pour l'Afrique, on croit qu'il lui sera facile de faire toutes sortes d'observations, pourvu qu'il conserve ses instruments en bon état. Mon désir et ma bonne volonté étaient, en partant de France, d'accord sur ce point avec les personnes qui avaient bien voulu prendre intérêt à mon entreprise. Or, voici ce qui m'est arrivé :

J'ai été pendant quatre mois esclave de mes instruments : je les ai religieusement portés avec moi et sur moi ; je les ai soignés comme mes yeux (je devrais dire mieux que mes yeux), ce qui ne les a pas empêchés de recevoir maintes avaries. Deux mois durant, j'ai mis de l'héroïsme à faire mes observations, à calculer mes angles, mes hauteurs, mes distances. Chaque fois j'éprouvais de violentes douleurs de tête et je sentais mes yeux perdus pour le reste du jour : en outre, les calculs me fatiguaient au-delà de tout ce qui se peut exprimer. Mes

jours de montre, je me couchais indisposé, quand je ne l'étais auparavant; et malade, quand je n'étais qu'indisposé. J'aurais continué pourtant; mais, triste récompense de mes peines, mes montres s'arrêtaient, et sans que je m'en aperçusse, car elles remarchaient d'elles-mêmes. Les observations de longitude ont besoin de montres bien réglées, j'y ai donc renoncé.

Restaient les observations de latitude, les seules possibles; et encore....

Quelque court, en effet, que soit le temps employé à niveler son horizon (1) et à préparer son instrument, on a toujours au moins une demi-heure à regarder le soleil réfléchi. En outre, quand le soleil est à plus de 70°, ce qui arrive souvent, il faut renoncer aux hauteurs méridiennes.

J'avais dans mes instruments une boussole nivelatrice qui n'avait pas tous ces inconvénients; mais, pour s'en servir, il eût fallu que l'horizon s'y prêtât; et depuis quatre mois que je voyageais, je n'avais jamais vu distinctement la polaire. Le ciel était enveloppé de vapeurs qui cachaient presque toutes les étoiles. Il m'a donc été impossible de prendre des distances par ce procédé.

Concluons que les observations astronomiques sont aussi difficiles que dangereuses pour les yeux du voyageur; que les calculs le fatiguent, et que le tout lui prend beaucoup de temps.

Je me vis forcé de considérer mon chronomètre comme une simple montre que je réglais à l'aide d'un cadran solaire portatif ou d'un bâton planté en terre, qui me servait également pour mes latitudes. C'étaient là, j'en conviens, de pitoyables moyens; mais, en supposant que j'eusse pu continuer mes angles horaires et mes hauteurs, j'eusse été aveugle au bout de deux mois. J'espérais, quand je serais mieux portant et que le ciel serait plus clair, essayer de ma boussole nivelatrice pour les distances aux étoiles; mais, à mon grand chagrin, ce désir ne put se réaliser. Les habitants prirent ombrage du déploiement de mon bagage scientifique, et je dus, pour ma propre sûreté, renoncer à utiliser ma boussole.

Je tenais à dire cela. Qu'on soit donc indulgent si je ne rapporte que peu de positions calculées. Je me suis rattrapé sur les observations météorologiques. Grâce à des soins inimaginables, mes baromètres sont restés en bon état, et j'ai réussi à prendre de belles séries, qui auront,

---

(1) Le mercure se perd, ou c'est le vase qui doit le renfermer; j'avais, à cause de cela, préféré un horizon en verre.

je n'en doute pas, de l'intérêt pour la science; car je crois qu'avant moi aucun voyageur n'a pu conserver les siens.

Tinntila étant un très-petit village, la police s'y fait moins bien qu'à Ségala et à Kouniakary. J'y ai beaucoup souffert de la curiosité indigène, et le chef, qui n'a pas de prétention à la couronne, s'est constamment montré au premier rang des importuns.

Le 12 avril, veille de mon départ, j'envoyai le présent accoutumé à ce chef ennuyeux. Il fut trouvé mesquin et excita son mécontentement et celui de plusieurs autres Kourbaris, notamment d'un certain Mamady-Sirré, qui jouissait d'une grande influence dans le pays. Cet individu était venu, ce même jour, me faire visite, et nous avions causé assez longuement ensemble. Je lui avais parlé, ainsi que je le fais d'ordinaire avec les chefs, du grand bien que sa nation retirerait d'une alliance avec nous, des avantages de l'éducation donnée aux enfants, et de la force que puiseraient, vis à-vis des autres peuples, les Bambaras dans l'appui des blancs. Il m'avait écouté avec attention; mais, en me quittant, il me fit cette singulière réponse :

« Tu as très-bien parlé; mais, vous autres blancs, vous parlez toujours bien quand il s'agit de vos intérêts. »

Il m'avait ensuite demandé une peau de mouton, et je m'étais empressé de la lui envoyer, ne me doutant certes pas qu'elle allait servir de pomme de discorde.

Quand le chef du village et Mamady-Sirré se trouvèrent réunis, ils exhibèrent chacun leur présent devant l'assemblée des forgerons et des garankiés. « Fi! dirent ceux-ci, ce blanc est bien insolent de vous envoyer de pareils objets. — C'est un coquin! dit un autre, — un scélérat! reprit un troisième. » Et les injures continuèrent à croître « Une peau de mouton à un Kourbari! — répétaient-ils en se montant la tête. — » Et cela est d'autant plus indigne, — faisait Mamady-Sirré, — que ce blanc a donné beaucoup de belles marchandises à des gens qui ne me valaient pas. »

Les acteurs de cette scène étaient rangés, comme de juste, autour d'un grand pot d'hydromel circulant à la ronde; et à chaque tournée l'exaspération augmentait. De propos en propos, ils en vinrent à accuser Barka de garder pour lui-même une partie des objets que je lui donnais à distribuer; et comme on attribuait à mes hommes la révélation de ce soi-disant abus de confiance, on les fit venir pour s'expliquer.

Ce fut par eux que j'appris ce qui s'était passé.

Le soir, pendant que je prenais mon repas, Mamady entra en chancelant dans ma case, et se mit en devoir de me répéter ce que mes hommes m'avaient rapporté. Un mouvement de colère me saisit à la vue de cet insolent, et rejetant vivement le pliant sur lequel j'étais assis, je m'avançai sur lui les poings fermés :

« Vous êtes des ivrognes et *de mauvais hommes (gnan mö)*, lui dis-je ; mais les blancs n'ont pas peur de vous. Je n'ignore pas que ma vie est entre vos mains; mais je suis résolu à la faire payer cher à ceux qui voudront la prendre. »

Je ne sais si mon interprète traduisit fidèlement mes paroles (les interprètes traduisent rarement de mauvais compliments) ; mais mon mouvement et mon irritation n'échappèrent pas à Mamady ; car il se retira aussitôt en me faisant un geste de menace. La nuit se passa en palabre et en orgie.

Le matin, à ma grande surprise, le chef et les principaux du village se présentèrent, accompagnés de Barka, pour me prier d'oublier les désagréments de la veille. Ils rejetèrent sur l'hydromel les paroles et la conduite inconvenantes de Mamady.

Décidément, me dis-je, il n'y a que les honteux qui sont battus dans ce pays-ci; et je pris note pour l'avenir du nouveau succès que je venais de remporter. Je savais depuis longtemps qu'avec les sauvages de tous les pays, et principalement avec les nègres, il faut montrer qu'on n'a pas peur d'eux. Sans doute, on peut y perdre; mais il est bien certain qu'on y perdrait plus encore en paraissant faible, car on y perdrait à la fois la dignité et la vie.

» Mamady — ajoutèrent les ambassadeurs— t'envoie un bœuf comme un témoignage de ses regrets. »

J'aperçus, en effet, l'animal que mes hommes tenaient déjà par les cornes, en ouvrant des yeux agrandis par l'étonnement.

Je ne me fis pas illusion toutefois sur les motifs déterminants de cette réparation. Je m'en attribuai nécessairement une part; mais j'en laissai une autre à Barka, qui semblait en ce moment s'efforcer de regagner ma confiance.

Le bœuf, victime expiatoire des sottises de son maître, parvint à s'échapper des mains de ses nouveaux possesseurs et les obligea à se livrer, le ventre vide, à une chasse à courre qui ne dura pas moins de quatre heures.

CHAPITRE XVIII.

Remarques sur les moyens de voyager. — Route de la montagne. — Les Maures dans le pays. — Le bœuf porteur de Ségala-ba. — Ennui qu'on éprouve en voyageant en Afrique. — Châtiment infligé à un nègre de mon escorte. — Le mombo-jombo de Park. — Désertion d'un de mes hommes. — Légende de la montagne Goumboukou. — Élimané. — Sanghé et ses cases.

Le 4 avril, à sept heures, je quittai Tinntila, me dirigeant au nord-est. Je cheminai d'abord au travers de hautes herbes, sur un sol très-pierreux. La route se rapproche des montagnes dont la chaîne principale conserve son orientement nord-nord-est, sud-sud-ouest; elles présentent, dans leur disposition générale, une succession régulière de contre-forts perpendiculaires à l'axe de la chaîne principale.

En traversant pour la troisième fois le Kirigou, mon cheval de bât, qui avait déjà fait une chute grave à Somankidi, roula avec ses lourdes cantines du haut en bas de la rive, dont la pente abrupte et couverte de roches n'avait pas moins de 20 pieds. Cette chute, plus terrible encore que la première, car la pauvre bête rebondissait comme une balle, n'eut pas heureusement les conséquences que je redoutais. Je croyais mon cheval broyé et mes cantines en pièces; mais, à mon grand étonnement, le cheval, débarrassé de ses cantines, se secoua, se roula dans

le sable en hennissant, et se mit à remonter tranquillement la pente opposée. Quant aux cantines, elles n'avaient que quelques courroies cassées.

Ces deux accidents, qui pouvaient être si graves, serviront d'enseignement à mes continuateurs; car j'espère toujours en avoir. Pour voyager en Sénégambie, il faut s'en tenir exclusivement aux ânes, et ne leur faire porter que des fardeaux d'un poids modéré. Je recommande les bâts à croc et les caisses plates en bois recouvert d'une toile peinte en blanc ou en gris. Les cantines en cuir ne valent rien: le cuir se brûle, le fil se casse, et elles s'ouvrent ou se déchirent, laissant les objets qu'elles contiennent exposés à être volés, perdus ou avariés. Les gros ballots en toile de coton déterminent des chutes et des retards; de plus, les épines entament les enveloppes, et n'épargnent pas le contenu. C'est ainsi que les indigènes, qui ne se servent pas de bâts, transportent leurs marchandises; mais ils sont plus habiles que nous, et ensuite ils ne nous disent pas tout ce qui leur arrive de fâcheux.

Je comprends maintenant pourquoi ils n'emploient pas le chameau pour porter leurs bagages. Cet animal ne convient pas à des chemins ondulés, étroits, pavés de cailloux quelquefois très-tranchants, et bordés de buissons épineux. Cette déplaisante végétation forme en maints endroits une voûte d'épines assez basse pour obliger un cavalier monté sur un petit cheval à se courber sur sa selle. Ce sont là des obstacles qu'un chameau ne saurait surmonter, et qu'un cheval de bât ou un bœuf porteur a beaucoup de difficultés à vaincre. Qu'on n'oublie pas non plus de mettre, sinon un homme par âne, du moins deux hommes par trois ânes; car il n'y a pas à songer à faire marcher deux ânes de front dans la presque totalité des chemins que j'ai parcourus. Les charges ne doivent pas excéder 50 kilogrammes pour un âne, vingt-cinq de chaque côté. Il importe, enfin, que tout soit bien renfermé, parce que les voleurs sont nombreux, et qu'on en est entouré, à l'arrivée et au départ.

De l'autre côté du Kirigou on rencontre le petit village de Gordiomé. Après, on se dirige au nord pour s'engager dans un étroit défilé semé de grès rouge, de phyllades, de plusieurs variétés de schistes et de roches cristallines où domine un silicate magnésien rose tendre. Aux deux tiers environ du défilé, remarquable par ses flancs taillés à pic et d'un effet plein de majesté, on gravit une pente très-roide qui mène à un point culminant. La vue embrasse de cet endroit un immense horizon et une délicieuse vallée ornée de belles cultures et de grands ar-



LA CARAVANE EN MARCHE

T. I, p. 212

bres. Quoique parvenu à un lieu élevé, le défilé continue. La montagne de gauche, moins à pic, est couverte d'une végétation très-riche; celle de droite, d'une nudité absolue, présente un flanc perpendiculaire couronné par un bloc énorme de silicate à moitié détaché de sa crête, qui pend sur la route comme une menace adressée au voyageur qui s'aventure dans ce sentier difficile.

Pour atteindre la vallée, on s'engage dans un chemin tracé sur le flanc du versant de gauche, puis on redescend une côte rapide, hérissée de fragments de roches roulées de la montagne. Une fois dans la vallée, ce site apparaît dans toute sa sauvage beauté. Je me retourne fréquemment pour contempler jusqu'à la fin ces hautes cimes, demeure de l'aigle, et ces sombres grottes qui servent de retraite au lion pendant le jour. C'est de là qu'il guette la nuit pour descendre dans la plaine et fondre sur les troupeaux, déjà terrifiés par ses rugissements.

Après avoir marché quelque temps entre deux collines tapissées de verdure, on tourne brusquement au nord-ouest en gravissant une pente, et on se trouve à quarante pas du village de Dialaka.

Je n'eus pas à me louer à ce village de l'efficacité du nerf de bœuf. Les captifs chargés de la police s'acquittèrent mollement de ce soin. La foule leur disputa le terrain pied à pied, dégageant dans la lutte d'épais nuages de poussière, et finit par rester maîtresse de la position.

J'appris à Dialaka que la route conduisant à Élimané, était sillonnée en tous sens par les Oulad-M'barek, alors en guerre avec les Bambaras. Afin d'éviter la rencontre des Maures et une marche de treize ou quatorze heures au soleil dans un pays saccagé, je formai d'abord, de concert avec Barka, le projet de partir la nuit; mais, sur de nouvelles observations que la marche de nuit, dans de mauvais chemins, entraînerait peut-être des accidents, j'abandonnai ce projet. Un des grands inconvénients d'une marche au soleil est le manque d'eau, et je n'avais pas encore oublié la route de Nayé à Daramané, dans laquelle nous avions tous failli mourir de soif. Quoi qu'il en soit, la crainte des mauvais chemins l'emportant sur les autres craintes, je résolus de partir le lendemain matin, en modifiant l'itinéraire ordinaire de manière à rencontrer de l'eau.

Le 5, de très-bonne heure, nous quittons notre campement, mettant le cap au nord-quart-nord-est. Nous longeons toujours la chaîne des montagnes qui conserve le même orientement. La disposition presque symétrique de ses contre-forts se maintient également. Les grès, les phyllades et les silicates continuent aussi à se montrer. La route passe

brusquement au nord en marchant sur un contre-fort très-élevé. Après l'avoir tourné, la vallée se resserre et on se trouve dans un sentier couvert d'une immense quantité de cailloux anguleux qui causent un déplaisir marqué aux chevaux, aux ânes et surtout aux hommes, habituellement dépourvus de chaussure. La végétation dominante de la vallée est empruntée à plusieurs variétés d'arbres dépouillés de fleurs et de feuilles, et, par exception, à un petit arbuste dont le feuillage clair et vivace donne un peu de gaîté au paysage.

Je chemine ainsi tout le jour dans des chemins difficiles, souvent dans d'étroits défilés, quelquefois en plaine ; mais toujours sur un sol hérissé de roches et de cailloux. J'ai rencontré plusieurs fois dans cette route de vastes emplacements occupés par des bancs d'ardoise à stratification horizontale. Les parties de ces bancs traversées par des torrents (alors desséchés) présentaient la disposition curieuse, dont j'ai déjà parlé, de divisions symétriques reproduisant exactement le travail d'un habile carreleur.

En admirant un de ces jolis pavages qui rappelait la cour d'honneur d'un vieux manoir, mes hommes découvrirent, à demi caché par une saillie du banc, un large trou rempli d'eau. Un cri de joie signala cette découverte. Les eaux stagnantes et colorées en brun de cette fontaine rustique n'étaient certes pas tentantes, et pourtant peu s'en fallut qu'une sanglante mêlée ne s'engageât à l'entour. Je me hâtai de descendre de cheval pour apaiser les plus furieux, et, grâce à mon intervention, chacun participa à cette heureuse rencontre.

Cet endroit portait des empreintes encore fraîches laissées par des gens en grand nombre, qui venaient de nous y précéder. A la vue de ces indices, une certaine inquiétude s'empara de mes hommes. Ceux de Barka, habitués à reconnaître au pied, et pour ainsi dire au flaire, les traces des habitants du désert, ayant déclaré qu'elles annonçaient des Maures, cette inquiétude allait se changer en terreur, quand un examen plus approfondi fit reconnaître qu'ils n'avaient pas suivi la route d'Élimané.

On se remit en marche, désaltéré tant bien que mal et rassuré sur les chances d'un combat qui pouvait ne pas tourner à notre avantage, en raison de notre petit nombre et de l'extrême fatigue de tous.

Un seul incident que voici marqua cette dernière partie de notre route : on m'avait donné à Ségala un bœuf porteur, mais d'une maigreur extrême, ce qui, sans doute, avait motivé la générosité du viveur Sakha. Je l'avais immédiatement destiné à porter les fardeaux de deux



CARAVANSERAI D'UN VILLAGE NÈGRE

T. I. p. 215

de mes ânes gravement blessés au garot. Ce malheureux bœuf me causa mille contrariétés. Il se couchait tous les cent pas, et pour le faire relever, il fallait avoir recours à ce moyen barbare en usage chez les Maures, qui consiste à comprimer les narines de l'animal jusqu'à produire la suffocation. La pauvre bête se relevait à demi asphyxiée, mais c'était pour retomber exténuée bientôt après. On sait qu'en Afrique on conduit les bœufs en leur passant une corde dans la cloison du nez. Cette partie avait été arrachée par une brutale traction. Les souffrances de la bête étaient devenues si cruelles que, pour ne plus en être témoin, je l'abandonnai à son malheureux sort, sous la garde de Barka et de ses compagnons.

Il était six heures du soir quand j'arrivai à Sandioro. J'avais marché douze heures de suite. Les traînards et le bœuf arrivèrent à huit heures. Le soleil avait été très-ardent, la poussière abondante, et nous n'avions eu, pour nous désaltérer, que le trou d'eau dormante du banc d'ardoises.

Le village de Sandioro, situé au pied d'une montagne élevée, est grand et bien fortifié. Son mur d'enceinte, formé de lignes onduleuses, est flanqué de manières de bastions et de redans. Je campai en dehors, sous un caravansérai (le bentang de Mungo-Park) fait de piquets fourchus et de traverses de bois recouvertes de nattes. La foule se jeta sur nous comme à l'assaut d'une place, et j'eus mille peines à me maintenir dans un petit coin que j'avais adopté pour m'y coucher.

Tout bien considéré, les longues marches sont plus nuisibles qu'avantageuses. Les hommes y prennent souvent le germe de maladies sérieuses et y contractent presque toujours des indispositions plus ou moins graves. A l'exception de deux, tous les miens étaient malades, et M. Panet et moi n'étions pas non plus très-valides.

Je me laissai tomber sur une peau de mouton, en proie à une détestable humeur; car je voyais qu'il m'était impossible de repartir le lendemain, ni peut-être même le surlendemain. Je songeais aussi aux ennuis de toutes sortes qu'on essuie dans une telle course.

En me mettant en route, je pensais n'avoir d'autre préoccupation que de travailler à rendre mon œuvre profitable, d'autre crainte que de ne pas réussir, d'autre inquiétude que de ne pas avoir de bons rapports avec les chefs des pays que je devais parcourir. Croirait-on que tout cela n'est rien auprès des tracasseries que vous font subir vos propres hommes, et de cette perpétuelle obsession des naturels, qui prive de tout repos et condamne le voyageur à passer ses heures de halte dans une lutte inces-

sante? Les seuls incidents qui vous détournent de cette détestable occupation sont produits par des chefs qui viennent demander des cadeaux, par des malades qui veulent être guéris, par de stupides questionneurs, et, ce qui est pire encore, par des taquineries que vous ménagent vos hommes : l'un se plaint de la nourriture, l'autre de l'eau; celui-ci a une querelle qu'il faut arranger, celui-là une aventure compromettante qu'il faut étouffer à prix d'argent.

Le lendemain, ma journée tout entière fut employée à ces choses fastidieuses, et pour que rien de pénible et d'ennuyeux n'y manquât, je me vis forcé d'ordonner l'exécution d'un de mes hommes, ancien marin, ancien fantassin, ancien spahis et ancien voleur. Le drôle, ne se contentant pas de voler les effets de l'expédition, avait pris la poudrière d'un homme du village.

Le crime était flagrant, et voulait une répression publique; il y allait presque de ma sûreté. Je fis donc donner, en ma présence et avec une sorte de solennité, vingt-cinq coups de corde au coupable, qui les reçut en homme qui n'en est plus à son coup d'essai.

Je trouvai à Sandioro, pour la première fois depuis que je parcourais l'Afrique, l'habit de masque décrit par Mungo-Park et le major Gray ; ils en avaient aperçu de semblables pendus à la porte de plusieurs villages mandingues. Celui que je vis était sur le dos d'un enfant; au lieu d'écorce d'arbre, il était fait en étoffe de coton, et se composait d'un pantalon et d'un capuchon percé de trous pour les yeux. Tout le monde, les femmes principalement, riaient beaucoup de cette mascarade qui ne les fait pas toujours rire, selon, du moins, ce que rapportent ces deux voyageurs.

« Cet étrange épouvantail, dit Park, se trouve dans toutes les villes mandingues, et les nègres, païens ou kafirs, s'en servent pour tenir leurs femmes dans la sujétion. Comme la polygamie leur est permise, ils épousent ordinairement autant de femmes qu'ils peuvent en nourrir. Souvent ces femmes sont jalouses les unes des autres; les discordes, les querelles se multiplient, et l'autorité du mari ne lui suffit pas pour établir la paix dans son ménage. Alors il a recours au mombo-jombo, dont l'interposition est toujours décisive

» Ce singulier magistrat, qu'on suppose être le mari lui-même, ou quelqu'un instruit par lui, se déguise sous l'habit dont je viens de parler; et, armé d'une baguette, signe de son autorité, il annonce son arrivée en faisant des cris épouvantables dans les bois qui sont auprès de la ville. C'est toujours le soir qu'il fait entendre ces cris; et dès

qu'il est nuit, il entre dans la ville et se rend au bentang, où aussitôt tous les habitants ne manquent pas de s'assembler.

» On peut croire aisément que cette apparition ne fait pas grand plaisir aux femmes, parce que, comme celui qui joue le rôle de mombo-jombo leur est essentiellement inconnu, chacune d'elles peut soupçonner que sa visite la concerne. La cérémonie commence par des chansons et des danses qui durent jusqu'à minuit. Alors le mombo désigne la femme coupable. Cette infortunée est saisie à l'instant, mise toute nue, attachée à un poteau et cruellement frappée de la baguette du mombo, au milieu des cris et de la risée des spectateurs. Il est à remarquer que, dans ces occasions, ce sont les femmes qui crient le plus fort contre la malheureuse qu'on châtie. Le point du jour met un terme à cette farce indécente et barbare. »

Il n'y avait rien de sérieux dans le petit mombo qui vint folâtrer autour de moi, et qui termina sa visite en me demandant un salaire, sans doute pour le plaisir qu'il pensait m'avoir procuré. La tradition du mombo-jombo de Park ne paraît pas s'être conservée dans la population ; car, dans mon voyage, personne ne m'en a parlé.

Le 7 avril, au moment du départ, on m'informa de la disparition de Sara Kaméra, l'homme que j'avais fait châtier. Un voleur est un compagnon si désagréable que, malgré le vide qu'il faisait dans les rangs de ma petite escorte, je ne me donnai aucune peine pour le ravoir. On verra plus tard que le coquin a cherché à se venger, et que ce n'est pas sa faute s'il a manqué son but.

Notre marche présenta les mêmes accidents que ceux de notre dernière route. Le bœuf de Ségala-ba fit en grande partie les frais de nos tribulations. Je l'abandonnai encore à la protection de Barka, et rejoignis les ânes valides pour ne pas m'exposer à des erreurs dans l'estimation des distances. Mon régulateur est un âne qui fait, je l'ai longtemps expérimenté, ses 5 kilomètres à l'heure. Quand il s'arrête, je m'arrête, et j'écris le temps d'arrêt. Cette dépendance est mal commode, mais je l'ai acceptée cependant, parce qu'elle fournit toutes les garanties désirables pour arriver à une supputation passable du chemin fait.

La campagne n'est pas plus belle que sur la route de Dialaka. Mimosas et fromagers sans feuilles, auxquels se joignent des baobabs, tout aussi nus, sont les seuls objets que l'œil puisse apercevoir. Néanmoins, à part les accidents inhérents à sa constitution géologique et au voisinage des montagnes, la route n'est pas trop difficile, et elle est assez large pour que les ânes puissent y marcher plusieurs de front. La di-

rection de la chaine que nous suivons depuis Kouniakary se modifie dans cette étape. Au lieu du nord-nord-est, c'est le nord-nord-ouest.

J'ai vu quelques ruines de villages, notamment celles des villages de Gaoua et de Yéko, qu'on me dit avoir été détruits par les M'barek. Ces événements sont communs dans l'histoire des nègres, et je ne m'étonne plus de ne pas retrouver les villages que traversait Mungo-Park. On comprend, au reste, que la disparition d'un village est peu de chose pour les nègres, et qu'ils n'ont aucun intérêt, lorsque le danger est passé ou la guerre finie, à reconstruire leurs habitations aux mêmes lieux. Généralement, une population chassée d'un point se transporte dans un autre et y bâtit de nouvelles cases. On a déjà vu que ce travail ne demandait ni grand temps, ni grand talent, ni matériaux difficiles à se procurer. Une fois établie, la population déplacée reste où elle est, et ce ne serait qu'une nouvelle émigration qui pût reprendre possession du village primitivement délaissé.

A midi je traversai le village de Benta, situé tout à fait au pied des montagnes. Ses fortifications, en assez bon état, en ont fait un lieu de refuge pour un certain nombre de familles expropriées par la guerre. Après une marche de huit heures consécutives, je m'installai à Yakara, dans un logement qu'on m'avait préparé et qui se composait de trois cases entourées d'une tapade. Dans cette journée, le thermomètre marquait déjà 40° à dix heures du matin.

Yakara est un village nouvellement bâti, posé au milieu d'une plaine bornée à l'est par la chaîne de montagnes dont j'ai déjà signalé le gisement, et au nord par la ville d'Elimané, ancienne capitale du Kaarta, à l'époque (il y a vingt-quatre ans) où M. de Beaufort y voyageait.

Élimané n'est éloigné de Yakara que de 3 kilomètres.

D'après ce qu'on m'apprend dans cette station, rien n'est moins sûr que mon passage par le Kaarta. Jusqu'à présent, me dit-on, soit caprice, soit superstition, soit tout autre motif, la route a été refusée aux Européens. Si ce renseignement est vrai, et je pencherais à le croire, Barka m'aura embarqué dans une affaire épineuse. Il se donne beaucoup de peine; il est engagé, d'honneur et d'intérêt, à remplir ses engagements envers moi; mais lui-même, ce que l'on m'apprend aussi, n'est pas avec Mamady si bien qu'il a voulu me le persuader. On ajoute que la question du passage est bien autrement grave que la question du présent, que je considérais comme capitale.

Voilà une nouvelle absurdité qui, quoi qu'en disent les Bambaras, n'est pas de date très-ancienne; car Mungo-Park, dont l'entrevue avec Daizé prouve que les souverains du Kaarta ne croyaient pas alors que la vue d'un blanc les faisaient mourir, n'est nullement empêché de traverser le Kaarta.

J'ai pris depuis longtemps le parti de ne pas me tracasser à l'avance et d'attendre insoucieusement les événements. Après tout, Dieu est grand et... Mahomet n'est pas son prophète!

Barka et les hommes qui escortaient le bœuf porteur arrivèrent à six heures du soir, chargés des dépouilles de l'animal. La bête ne pouvant ou ne voulant plus avancer, ils avaient été obligés de la tuer sur place pour continuer leur route. Sa maigreur maladive faisait suffisamment pressentir la qualité de sa chair; mais en voyage tout est bon. On aurait d'ailleurs mauvaise grâce à être difficile.

Dans la soirée, Tambo (le frère de Barka) arriva de Koghé. Il y avait été envoyé par son frère pour gagner à mes intérêts l'héritier présomptif, homme considérable, exerçant une grande influence sur l'esprit du roi. Tambo me rassura en me parlant des bonnes intentions de ce chef.

Il existe, près de Yakara, un plateau isolé appartenant à un des nombreux contre-forts de la chaîne de montagnes que l'on a en vue depuis Kouniakary; ce plateau porte le nom de Goumboukou, et possède aussi sa légende que je m'empresse de me faire raconter; la voici :

« Autrefois vivait, dans un village voisin, une vieille femme dont l'existence était environnée de mystère; mais comme rien dans sa conduite n'était répréhensible, on fermait les yeux sur certains faits extraordinaires dont l'accomplissement coïncidait avec son arrivée dans le pays. Personne, du reste, ne la connaissait auparavant et ne pouvait dire d'où elle venait.

» Elle avait une fille admirablement belle qui se maria à un jeune homme des environs. Après les noces, le marié, selon l'usage, prit ses dispositions pour conduire sa femme dans son pays. Quelques moments avant le départ, la mère appela sa fille et lui donna des conseils sur les devoirs de la femme mariée envers son mari et ses enfants. La jeune femme écoutait avec impatience les avis de sa mère, et lui répondait sans cesse : « Mais, ma mère, je sais cela. »

» Piquée de l'indifférence de sa fille, la mère s'interrompit tout à coup, frappa du pied avec violence, et la regardant avec un œil plus brillant qu'une étoile : « Ah! tu sais tout, dit-elle; eh bien, tu sais

» aussi sans doute que lorsque tu traverseras Goumboukou, ta ceinture (1) se détachera, que tu t'arrêteras pour en ramasser les grains, » qu'un grand vent s'élèvera, qu'il les dispersera dans l'espace, et » qu'alors..... Mais à quoi bon te prévenir, puisque rien ne t'est in» connu. »

» La jeune femme, qui avait donné jusque-là des signes d'impatience offensants pour sa mère, éclata de rire à ces dernières paroles et lui tourna le dos avec mépris.

» Bientôt elle se mit en route, suivie de son mari et de toutes les personnes qui avaient assisté à la noce : sa mère ne l'accompagna pas. Arrivée à la montagne et parvenue au tiers du chemin qui la traversait, la jeune femme sentit sa ceinture se dénouer et les grains en tomber sur la terre ; elle s'arrêta, pria ses compagnes de continuer et se baissa pour les ramasser. A peine les eut-elle touchés, qu'un tourbillon violent arracha les pierres de la montagne, déracina les arbres et les fit pirouetter dans l'air comme des plumes d'oiseau : au même moment, les grains de verre se multiplièrent et tombèrent comme une pluie abondante. Cette tempête, qui ne dura qu'un instant, avait suffi pour changer en rochers la jeune épouse, son mari et toutes les personnes qui l'accompagnaient. La montagne avait été bouleversée de fond en comble ; les arbres, les plantes, les lions, les oiseaux, tout ce qui avait été touché par les grains de la ceinture avait été changé en pierres.

» Le lendemain de cette horrible histoire, la vieille femme disparut du village. Sa case disparut aussi, ne laissant à la place qu'elle occupait qu'un peu de cendres blanches, que la brise de la nuit avait épargnées.

» A quelque temps de là, un Maure passait dans le pays, monté sur un chameau noir : il entendit le récit de cette aventure, la trouva fort plaisante, en rit beaucoup, et accepta le défi d'aller continuer son rire en présence des malheureux que le diable avait transformés. Le lendemain, le Maure incrédule partit pour la montagne : mais il ne revint jamais dire ce qu'il avait vu.

» Bien des années s'écoulèrent avant que les habitants n'osassent en-

---

(1) Les femmes et les filles portent au bas des reins une ceinture qui fait sept à huit fois le tour du corps. Cette ceinture, composée de grains de verre transparents et incolores qui ne servent qu'à cet usage, a pour objet de conserver la chasteté des filles et d'assurer la fécondité des femmes.

treprendre la traversée de la montagne. Un guerrier intrépide s'y rendit enfin, et il recula frappé d'horreur quand il aperçut sur le faîte le Maure et son chameau, pétrifiés tous deux à côté de la mariée; la figure du Maure souriait encore, mais d'un rire affreux que Satan seul avait pu inspirer. »

Si je n'avais eu la fièvre, j'aurais fait volontiers mon pèlerinage à Goumboukou, qui, depuis cette effrayante aventure, est devenu la terreur des filles désobéissantes.

Le griot de Barka vint dans la journée causer avec moi du passage, la grande affaire à l'ordre du jour. Maka-Sirré, l'héritier présomptif, serait, suivant son dire, bien supérieur au roi Mamady, et son avénement au pouvoir changerait complétement les dispositions des Bambaras. Maka (prétend toujours le griot) montre un grand mépris pour les superstitions qui empêchent les rois du Kaarta de voir des blancs et s'opposent à ce qu'ils traversent le pays. Malheureusement, et en supposant que le griot dise vrai, Maka n'est pas roi, et son auguste frère est loin de partager ses prétendues opinions.

Je priai Barka de faire résonner aux oreilles de Mamadi, ouvertes sans aucun doute aux espérances du lucre, les avantages qu'il retirerait d'une concession qui me serait favorable. Barka était trop intelligent pour ne pas le comprendre, et comme il faisait de la question du passage une affaire personnelle, je n'eus rien à lui dire de plus.

Je demeurai trois jours à Yakara, ayant presque toujours la fièvre. Le 9, à cinq heures du soir, Barka m'en fit partir, afin de me rapprocher de la résidence du roi. Quarante minutes de marche me conduisirent à Elimané.

Cette ville, à en juger du moins par ses fortifications et ses nombreux forts détachés, a eu une grande importance au temps où elle était la capitale du Kaarta. Ce n'est plus maintenant qu'une bicoque qui témoigne de l'instabilité des empires, des caprices de la fortune et du peu de durée des forteresses de boue.

Élimané florissait encore il y a deux ans à peine. Aujourd'hui on n'y voit plus que des cases tombées et des myriades de rats qui disputent aux quelques habitants de ses ruines leur logis et leurs provisions.

Il est d'usage au Kaarta, et cet usage existe aussi dans d'autres pays nègres, que le nouveau roi choisisse sa capitale. Il s'inspire, pour ce choix, de son intérêt d'abord, et en second lieu de diverses considérations que nous appellerions chez nous des questions de clocher.

Kemmou était la capitale du pays en 1796, ainsi que nous l'apprend

Mungo-Park; Elimané a été occupé par les rois Maudibâ, Garan et Mamady (le roi régnant), qui ne l'a abandonné pour Koghé qu'en 1844.

Il était nuit close quand j'arrivai à Sankhé ou Sanghé, où je devais résider provisoirement. Le chef vint à ma rencontre, et m'offrit gracieusement une place sous un arbre. Passe pour une nuit; mais pour huit jours peut-être, c'est une tout autre affaire, pensai-je; surtout avec une fièvre qui se montrait rebelle à toute médication. Aussi, faisant au chef un de mes plus beaux saluts, je lui exprimai très-clairement que je voulais une case, dût-il en chasser son propriétaire. Après quelques pourparlers, j'obtins des cases; mais, grand Dieu! quelles cases! Assis, il fallait s'y tenir courbé, et à sept heures du soir le thermomètre y marquait 45°.

Mon entrée à Sankhé s'annonça par un événement qui n'eut pas heureusement toutes les suites qu'il pouvait avoir. Jusque-là, et à part l'exécution de Sara-Kaméra, je n'avais eu que quelques grondes à adresser à mes hommes et quelques punitions légères à leur infliger. A Sanghé, l'un d'eux se mit contre moi en pleine révolte, et m'obligea, tout fiévreux que j'étais, à lui administrer une correction. Ce traitement l'exaspéra, et, s'échappant de mes mains, il dégaina son poignard et s'élança sur moi. On s'empara du furieux, et, pour l'exemple, je lui fis distribuer, séance tenante, cinquante coups de corde vigoureusement appliqués. Cette scène me donna de l'humeur, et je passai le reste de la nuit dans un affreux délire

---

CHAPITRE XIX.

Visite d'un prince. — Singulier logement qu'on me donne dans la banlieue de Koghé. — Les habitants envahissent ma demeure. — Défense d'aller à Koghé. — Détails sur les albinos — L'homme à l'accordeon. — Un *solimana* de jeunes filles ; détails sur la circoncision. Marché de Koghé. — L'importunité des habitants continue — Histoire, description et fonctions du Bouri, l'oracle des Bambaras.

L'homme que j'avais fait corriger devint doux comme un agneau. C'est un moyen violent, je le confesse, que cette justice à la turque, et personne n'aime à en faire usage moins que moi : mais il est des circonstances où il faut savoir faire ce qu'on n'aime pas. Mes nègres étaient plutôt bons que mauvais ; seulement ils étaient têtus comme des mules, et m'eussent résisté jusqu'à devenir plus maîtres que moi si je les eusse laissé faire. Cet exemple servit aux autres.

Je passai deux jours dans les cases incommodes de Sanghé, en proie à une épouvantable fièvre. On m'annonça que les M'barek avaient envoyé au roi du Kaarta des députés pour traiter de la paix. Cette nouvelle ne me fut pas indifférente, car les Maures étaient de mauvais compagnons de route, et j'avais toujours quelque crainte de les rencontrer.

Barka était allé à Koghé, éloigné seulement du village de 7 à

8 kilomètres, pour arranger mes affaires et les siennes. On m'avait dit vrai, il était en froid avec Mamady.

La journée du 12 avril, la troisième de ma station à Sanghé, commença par la visite d'un prince du Kaarta ou, comme on dit en Afrique, d'un *fils de roi*. Après avoir énuméré ses titres et qualités, et établi avec emphase sa généalogie, mon visiteur, qui était resté à cheval à la porte de ma case, m'apprit qu'il partait pour la guerre, et qu'il avait besoin d'une culotte et d'un *coussab*. Cette demande était faite d'un ton si insolent, que je me levai avec l'intention de traiter le mendiant comme son parent Mamady-Sirré; mais un de mes hommes m'arrêta en me faisant entrevoir tout ce qu'il y avait d'impolitique, dans ma position, à me faire un nouvel ennemi, et un ennemi redoutable, car c'était le propre fils du roi, et de plus son enfant gâté.

Le prince, je souffre d'employer ce mot pour désigner un pareil moricaud, reçut dix coudées de guinée, fit faire quelques pas à son cheval, puis se ravisant : « A propos, me dit-il, tu es ici pour traverser le Kaarta; eh bien, ta route est finie. J'en sais là-dessus plus long que toi. » Et, sur ce, il me quitta en ricanant.

« Eh quoi! dis-je à mon nègre, est-ainsi que les Kourbaris remercient? Et que serait-il donc arrivé de pire, si j'avais suivi ma première impulsion en envoyant au diable cet impertinent? » Mon nègre remua la tête comme un homme qui n'a rien à répondre. Le souvenir de ce drôle me raillant après m'avoir dépouillé, m'agaça tout le jour.

Aux approches de la nuit, je partis pour me rapprocher de Koghé. L'air satisfait de l'homme qui me portait, de la part de Barka, l'avis de me mettre en route, ses discours pleins d'espérance sur le succès des démarches de son maître, chassèrent de mon esprit la pénible impression qu'y avait laissée l'*enfant gâté* du roi.

J'atteignis rapidement le logis qu'on m'avait préparé. C'était une construction faite avec des pieux et de la paille tressée, établie en un endroit tout-à-fait écarté, dans la banlieue de Koghé. Contrairement aux usages du pays, je n'y trouvai personne : pas d'eau, pas de nattes, pas de gens empressés à me vendre, à des prix fabuleux, du bois, du lait, des pistaches ou du mil. Il était nuit close quand le messager de Barka m'installa dans ce lieu maussade. Peu d'instants après il me quitta, en me prévenant qu'il m'était permis de dormir, mais qu'il m'était absolument interdit de sortir.

Vue du dehors, cette construction n'avait pas mauvais air; mais sa hauteur, qui ne dépassait pas trois pieds, en rendait l'entrée fort désagréable et permettait à peine de s'y asseoir. J'avais faim et soif, autres choses très-malplaisantes. Je suivis à la lettre la consigne donnée par l'esclave de Barka, c'est-à-dire que je ne fis aucune tentative pour sortir de l'endroit où il m'avait parqué, et que j'essayai de dormir, plus inquiet qu'étonné d'une réception si peu *royale*. Le fait est que je m'attendais à quelque surprise, d'après ce que j'avais entendu dire de la munificence des rois du Kaarta. Il me fut impossible de fermer l'œil de la nuit, à cause des miaulements des chacals et des hurlements des hyènes qui rôdaient autour de nous pour se repaître de cadavres; nous étions en effet sur un cimetière.

Le lendemain, au petit jour, d'innombrables bandes, parties de Koghé et des nombreux villages de sa banlieue, se dirigèrent sur mon campement. J'avais préféré le grand air au gîte à lézards que m'avait fait construire le roi du Kaarta; mais à l'approche des bandes, je cherchai un refuge sous les pailles de ma prison, et, comme Mungo-Park à Kemmou, je me soumis à la plus intolérable des contemplations.

Sa case, nous apprend-il, se vida treize fois de suite. Je ne saurais dire combien de fois mon réduit fut rempli; mais ce que je me rappelle encore avec effroi, c'est que les curieux se pressaient si fort pour arriver jusqu'à moi, que j'aurais certainement été écrasé si je n'avais pris le parti de les écarter à grands coups de pied. Cette résistance les tint un instant en respect; mais bientôt, avisant les tapades qui m'isolaient, ils se mirent en devoir de détruire cette fragile barrière. Je dois toutefois rendre à leur probité la justice qui lui est due : ils ne me volèrent pas, malgré toutes les facilités qu'ils en avaient.

Je restai dans cette situation désagréable jusqu'à trois heures du soir. De tous côtés des brèches faites à ma muraille de paille laissaient poindre des yeux brillants. J'avais fait un tel usage de mes jambes et de mes bras, que je m'étais laissé tomber, vaincu par la fatigue. Depuis la veille, je n'avais ni bu ni mangé : on attendait les ordres du roi pour nous permettre de prendre de l'eau, et quant aux vivres, personne n'y pensait; d'ailleurs, en eussions-nous eu, il eût été impossible de manger au milieu de cette foule.

Aussitôt que les bandes s'étaient montrées, j'avais envoyé au roi un homme du village qui avait bien voulu, moyennant salaire, se charger

d'aller lui demander des gardes pour me protéger, de l'eau pour moi, pour les hommes et pour les bêtes, et enfin de la farine, de la viande ou des pistaches pour manger. Les heures s'écoulaient et je commençais à croire que ma commission n'avait pas été faite, quand des cris aigus frappèrent mon oreille. Au même moment une agitation extraordinaire se répandit dans la foule, et tout à coup, comme par la baguette d'une fée, elle disparut en poussant des cris d'épouvante. L'entrée était étroite, et les issues ménagées dans la clôture l'étaient encore davantage; pourtant, la place fut vide en un clin d'œil.

Je sortis pour connaître d'où venait une diversion que je n'espérais plus, et quelle pouvait être la cause de cette panique.

Un changement à vue s'était opéré autour de mon campement : dans toutes les directions, hommes, femmes, enfants couraient à toutes jambes, poursuivis par des hommes armés de nerfs de bœuf et de longs et flexibles bâtons de bois blanc. A leur place, une forte escouade de captifs du roi, les soldats, ou, si l'on veut, les sergents de ville de l'endroit, riaient bruyamment du succès de leur manœuvre.

Mon messager, que je m'empressai de récompenser par un salaire convenablement augmenté, en raison de l'agréable surprise qu'il venait de me procurer, m'apprit que le roi l'avait fait attendre; mais que dès qu'il avait connu le motif de sa missive, il avait fait partir en toute hâte les hommes que je voyais, et donné des ordres très pressants pour qu'on m'établît dans un logement plus commode et qu'on me fournît des vivres et de l'eau.

Presque aussitôt survint un homme à cheval, qu'on me dit être un officier. Il annonça, à la manière des hérauts d'autrefois, que le roi punirait de mort toute personne qui viendrait m'importuner. A partir de ce moment je respirai en liberté, et il me fut permis de jeter un regard autour de mon logement.

Farinkidou, c'est le nom du village où j'étais, est situé dans une vaste plaine, bornée à l'est par la chaîne de montagnes que nous avons constamment longée depuis Tinntila. Farinkidou, Fadighila, Sankhé, tous trois dans la même plaine, n'ont point de fortifications et sont composés d'une multitude de groupes de cases, espacés et entourés de plantations de mil et de maïs. A l'exception de ces cultures, la plaine n'a d'autre végétation que des baobabs et des mimosas sans feuilles, d'une tristesse qui rappelle l'hiver de nos climats.

Koghé, situé dans la même plaine, à un kilomètre environ à l'est de Farinkidou, s'appuie sur le pied de la montagne. Son étendue oc-



VUE DE KOGHÉ (PRISE DE FARINKIDOU)

T. I, p. 227

cupe, dans une direction parallèle à la montagne, un développement de plus de deux kilomètres; au centre se trouve le tata du roi. On n'aperçoit pas de muraille continue autour de la ville; mais on remarque, comme à Élimané, un certain nombre de tatas isolés enfermant des cases; ce sont des sortes de forts détachés où se retire sans doute la population en cas d'attaque.

Une des grandes contrariétés que j'éprouvais était de ne pouvoir visiter cette ville, la plus importante de celles que j'avais vues jusque là ; mais la défense était rigoureuse, et mes hommes m'assurèrent que je serais certainement tué si j'essayais de l'enfreindre. Je fus d'ailleurs sévèrement surveillé, et la seule faveur que j'obtins fut de contempler Koghé à la longue vue

J'avais aperçu pendant le jour, au plus fort du siége désespéré que je soutenais contre les habitants de Koghé, trois cas d'albinisme que je me promis d'étudier en détail si je parvenais à triompher de mes ennemis. Dès que je fus libre, je m'adressai à un de mes gardes qui, pour trois pierres à fusil et trois charges de poudre, s'empressa de m'amener les sujets.

Le premier albinos avait seize ans environ; il était Malinkié d'origine et né d'un père et d'une mère parfaitement noirs. Les traits de la race éthiopique se remarquaient à peine sur sa face. Son front, étroit à la base, se terminait en pointe, forme *pyramidale* particulière aux Esquimaux; ses cheveux étaient plutôt frisés, comme certains cheveux blonds d'Européens, que lainés comme ceux des nègres; ils étaient rudes au toucher, et de couleur brune ou plutôt châtain foncé, avec un léger reflet rougeâtre. Son teint plombé et sa face légèrement ridée rappelaient la figure de ces jeunes marins sur laquelle les fatigues et les veilles ont imprimé les signes précoces d'un âge qu'ils n'ont pas encore; la couleur de sa peau était celle d'un citron qui n'est pas bien mûr (à peu près la couleur des Maures); ses yeux, brun foncé, semblaient avoir perdu leur sensibilité pour la lumière; ses paupières avaient également perdu leur rougeur maladive.

Le second était âgé d'environ dix ans. Il réunissait tous les caractères connus de l'albinisme. La sensibilité morbide de ses yeux produisait fréquemment sur sa figure des contractions musculaires qui donnaient peu d'agrément à sa physionomie; ses yeux avaient en outre une sorte de reflet rouge et chatoyant qui empêchait d'en bien distinguer la couleur: elle semblait brune ou gris ardoise. Ses pau-

pières étaient bordées d'une ligne rouge ; il les tenait entr'ouvertes, et paraissait éprouver une vive douleur quand il les ouvrait en entier. Il avait les lèvres minces, le nez écrasé et très-large, les cheveux blancs et crépus, mais sans la rudesse de toucher des cheveux des enfants noirs de son âge. Sa peau était très-blanche, surtout celle de la face, et ses pommettes étaient rosées; sur plusieurs parties de son corps, entièrement nu, on remarquait des furoncles et des plaies; sa peau présentait en outre des rides et des rugosités, particulièrement au cou, aux genoux, aux épaules et aux coudes : la malpropreté, jointe à l'action permanente du soleil, avait sans doute produit cet effet. Le nez, l'allongement des mâchoires, la partie postérieure du crâne rejetée en arrière, étaient les seuls caractères de sa race: mais l'ensemble de sa physionomie, et surtout les couleurs de son teint, comparable au plus joli teint des enfants du nord de l'Europe, ne la rappelaient en rien.

Cet enfant était Malinkié comme le précédent, et ses parents étaient noirs. Leur extrême pauvreté avait, me dit-on, touché le roi, et il s'était chargé de leur fils, qu'il gardait comme une curiosité agréable.

Le troisième sujet était une petite fille de dix-huit à vingt mois. La pauvre créature avait été récemment enlevée avec sa mère dans une des excursions habituelles des Bambaras. Sa mère, qui la nourrissait encore, était d'un très-beau noir, et son père un Bamboukié de la même nuance. Les cheveux de cette enfant étaient d'une blancheur mate; ses yeux, qu'elle n'entr'ouvrait que furtivement, étaient excessivement sensibles: leur couleur, que j'ai eu une peine extrême à distinguer, était bleu-clair; mais il ne m'a pas paru que ses pupilles eussent le reflet rouge observé sur le jeune garçon. La peau de cette petite fille était d'une blancheur de lait, et sa figure très-agréable; une légère teinte rose couvrait ses joues; ses lèvres étaient d'une forme et d'une fraîcheur admirables. Elle n'avait absolument rien de sa race.

J'avais déjà, en 1844, rencontré à Bakel une variété albine qui présentait sur toute la surface de la peau une alternance de taches noires presque symétriques (l'*homme pie* de Cuvier). Le sujet avait environ quarante ans et appartenait à la race foulha.

J'ai demandé si ce phénomène (le retour partiel à la couleur naturelle) se produisait sur les albinos parvenus à un certain âge : on m'a répondu négativement.

Au dire des gens du pays et de ceux de mes hommes qui ont beaucoup voyagé, l'albinisme n'est pas rare dans l'intérieur de l'Afrique, notamment chez les Foulhas (1); mais les individus sur lesquels on rencontre cette déviation des lois de la nature subissent, en vieillissant, des modifications notables dans leur état primitif. Ainsi, en naissant, les albinos nègres ont les cheveux très-blancs et très-soyeux, le teint rosé, la peau d'une blancheur mate et d'une sensibilité extrême, qui s'annonce par des gerçures et des furoncles; ils ont les paupières enflammées, les pupilles rouges ou bleu azuré, et ils éprouvent une grande difficulté à tenir les yeux ouverts. Progressivement, les changements suivants s'accomplissent : les cheveux conservent leur aspect laineux, se durcissent, et, de blancs qu'ils étaient, deviennent brun foncé tirant sur le rouge; le teint se plombe, la peau devient jaune et perd de sa sensibilité; les yeux passent au gris, au bleu foncé ou au brun, et leur sensibilité pour la lumière est notablement diminuée.

On m'a cité plusieurs albinos mariés. D'abord, on m'avait assuré qu'ils étaient demeurés sans postérité; mais, plus tard, cette assertion a été démentie de la manière la plus authentique par un nègre mahométan : il m'a affirmé avoir vu une femme albinos donner le jour à deux enfants, dont l'un était semblable à sa mère et l'autre semblable à son père, qui était nègre. Un autre voyageur m'a dit avoir vu dans la Gambie supérieure une négresse mettre au monde, en deux couches, quatre enfants : les deux premiers étaient albinos, et les deux autres noirs. On ne m'a pas cité d'albinos mariés ensemble.

Les albinos, dans la langue foulha, sont appelés *danédio*, mot qui signifie de couleur blanche; mais on ne leur donne pas, ainsi que je l'avais cru, le nom de *toubabo*, signifiant homme blanc. Dans les langues yoloff, sarracolèse et malinkièse, on les désigne par le mot *pouney*, dont il m'est impossible d'obtenir l'étymologie.

Lorsqu'ils sont libres, les albinos vivent, comme on dit en Afrique, de charité; mais cette expression n'entraîne pour les nègres aucune idée honteuse ou humiliante. Vivre de charité, c'est être l'objet d'une offrande spontanée et volontaire; c'est l'entretien par la nation. Dans

---

(1) Le père Labat rapporte que Brue vit une femme albinos accoucher de deux enfants nègres. (Tome II, p. 268, *Nouvelle Relation de l'Afrique*.)
Les frères Lander font rencontre dans le *Yarriba* d'un albinos. (Tome Ier, p. 204.)

les pays musulmans, les marabouts voyageurs sont également entretenus par les populations des pays qu'ils traversent, et on dit de même qu'ils vivent de charité.

Quand les albinos naissent esclaves, eux et leur mère sont de droit dégagés de leurs chaînes. Tous ceux qui sont nés libres, comme ceux qui sont nés esclaves, ne travaillent pas, jouissent d'une grande considération et ont certains priviléges. Les chefs les recherchent et se les attachent, sous prétexte que les blancs ne sont pas faits pour le travail et ne doivent manquer de rien. C'est là, sans contredit, un hommage flatteur rendu à la suprématie de notre race.

Je passai encore la journée du lendemain (le 14) dans mon affreux logement. Mes gardes veillaient avec vigilance et tenaient les masses à distance; mais ils s'humanisaient pour les grands personnages, et grâce à cette tolérance, la compagnie, et la pire espèce de compagnie, ne me manquait pas.

L'un de ces grands seigneurs, remarquable entre tous ses confrères par l'air d'importance qu'il se donnait, me présenta un accordéon en bois de palissandre incrusté d'argent et d'ivoire. Le soufflet de ce joli instrument, venu sans doute de quelque Anglais de la Gambie (nous ne donnons jamais de si belles choses), était en lambeaux, et les touches en grande partie décollées. Son possesseur me le remit, tout souriant d'avoir eu cette heureuse idée, et persuadé que j'allais, séance tenante, rendre à son joujou les sons qu'il n'avait plus.

Je pensai soudain au fameux *baston sabir*, et au *yattaghân sabir*, moins fameux, mais plus terrible. Tout le monde connaît cet argument *ad hominem* des Algériens, au temps où il y en avait. Un *dey*, un *reïs*, un *syd* quelconque avait-il fantaisie d'un objet, il s'adressait à un esclave chrétien et lui disait : « Voici une montre en or (je choisis le premier objet venu), j'en veux une pareille. Je te laisse le modèle ; on va te donner de l'or, du fer, du cuivre et des outils. »

L'esclave qui recevait cette sommation, et qui, à moins d'un hasard inouï, n'était pas horloger, répondait dans la langue des Turcs de Molière, la vraie langue *franque* des régences barbaresques : « Mi pas sabir. »

« Ti pas sabir ! s'écriait l'Algérien furieux, eh bien, baston sabir ! » On devine le reste : les coups de bâton pleuvaient sur le dos du pauvre diable jusqu'à ce que l'objet fût confectionné.

Le *yattaghân sabir* est plus tragique. L'anecdote m'a été racontée à Alger même, un jour que j'admirais des fresques représentant des

arbres et des bipèdes d'espèces inconnues, et surtout de magnifiques lions jaune d'or avec des crinières bleues, des ongles verts et une queue rouge.

Un dey, me dit-on, ayant eu envie d'orner de peintures ses monuments, fit venir dans la cour de son palais une vingtaine d'esclaves chrétiens; il les fit ranger sur une ligne, et, s'adressant au premier, lui dit :

« Ti sabir la pintura?

« — No sabir,» répondit-il étourdiment.

« — Yattaghân sabir, » murmura le dey d'une voix sourde; et la tête du maladroit roula sur les dalles.

« Ti sabir la pintura? » redit le dey à celui qui venait après ce malheureux.

« — Sabir un pocco, un poccito, » répondit en tremblant celui-ci.

« Yattaghân sabir multo! » cria le dey d'une voix terrible; et une seconde tête tomba.

« Ti sabir la pintura? » répéta doucereusement le dey au troisième captif. Mais le dey n'avait pas fini sa courte phrase que celui-là hurlait comme un forcené :

« Sabir multo, sabir muy bien; sabir pintar los humbres, la luna, las étoilas....

« — Bono, » fit le dey en l'interrompant d'un geste de satisfaction.

L'artiste improvisé, qui était, dit la chronique, un garçon perruquier de la rue Quincampoix, reçut des pinceaux, des couleurs, et embellit de ses ouvrages les palais du dey d'Alger.

Pour en revenir à l'homme à l'accordéon, je lui fis une réponse analogue à celle que faisaient les captifs chrétiens aux Algériens. Il insista; j'articulai alors, en l'accompagnant de mouvements de tête et de bras, le vrai « *mi pas sabir*, » ce qui parut enfin le convaincre. Il se retira, mais d'un air si mécontent que, sans aucun doute, s'il eût connu la tradition des deys d'Alger et eût eu le pouvoir de la suivre, il m'aurait appliqué dans toute sa rigueur la méthode d'enseignement qu'elle consacrait.

Cet incident prouve qu'on expose les voyageurs à bien des ennuis en donnant aux nègres des instruments délicats et fragiles. Les montres, les boîtes à musique, comme tout autre objet pouvant se détériorer facilement, doivent être sévèrement retranchés des cadeaux qu'on leur fait. Je prêche ici contre moi-même; car, tout le premier, j'étais tombé dans cette faute. J'avais emporté des boîtes à musique et j'en

avais donné deux : l'une à l'almamy du Bondou, l'autre à Barka ; elles m'attirèrent mille désagréments et furent brisées, la première, au bout de huit jours, la seconde, au bout de deux heures ; ce que voyant, je pris prudemment la détermination de garder celles qui me restaient.

Barka m'envoya enfin un quartier de bœuf. Depuis mon arrivée sur les terres du *domaine royal*, je vivais de pistaches, de maïs grillé et d'un peu de lait. En m'adressant ce précieux cadeau, Barka me faisait dire que nous possédions un ami très-dévoué dans la personne du premier chef de captifs du roi (sorte de grand-officier), et qu'il se chargerait désormais de nous fournir régulièrement des aliments.

Un peu avant le coucher du soleil, j'allai prendre possession de mon nouveau logement, situé au village même de Farinkidou : il se composait de trois vieilles cases, depuis longtemps abandonnées, et d'une case neuve que le maître du village s'empressa de me refuser. A part la hauteur, qui était convenable, cette habitation ne valait pas mieux que l'autre, et, sous certains rapports, elle valait moins : ces vieilles cases devaient être, en effet, peuplées d'insectes et de reptiles ; et elles l'étaient réellement. J'eus d'abord envie de faire la mauvaise tête ; mais je réfléchis que jusqu'à ce que le passage me fût accordé, il était prudent de me contenter de tout.

Le lendemain, le premier chef de captifs, mon protecteur discret, car il ne m'avait encore rien demandé, parla pour moi au maître du village, et j'obtins par son crédit la reconstruction d'une des vieilles cases et le remplacement d'un hangar aussi bas que celui que je venais de quitter, par un autre plus vaste et plus élevé. Cette restauration, qui s'accomplit immédiatement, rendit mon habitation supportable et me permit d'attendre, sans trop souffrir, la décision du roi. Il paraît que les Bambaras sont peu expéditifs en affaires ; l'hydromel, le *dolo*, le *toubabo-dolo* (l'eau-de-vie) dont ils s'enivrent sans relâche, les laissent rarement sains de raison ; et ils ne font rien quand ils sont ivres.

Ma tente, que j'avais fait dresser au milieu de la cour de mon hôte pour attendre l'achèvement de mon hangar, excita parmi les assistants une admiration mêlée d'effroi ; ils me prirent pour un sorcier et m'accablèrent de questions saugrenues sur les causes de cette transformation subite d'un morceau de toile en maison. Je ne me servais presque jamais de ma tente. L'installation prenait beaucoup de temps, et en outre la chaleur y était si accablante, que je préférais le pied d'un arbre, n'eût-il pas de feuilles, pour me mettre à l'abri du soleil. J'avais ce jour-là, sous ma tente, 42° de chaleur à dix heures du matin.

La capitale du Kaarta a un marché en plein vent, ouvert deux fois par jour. La direction et la police en sont confiées à un agent du fisc, délégué par le roi pour percevoir le droit de vente acquitté par les marchands, et un aûtre droit auquel sont soumis les acheteurs, qui paient en marchandises. Ce dernier semble être une espèce de change. Pour monnaie courante on se sert du petit coquillage, du genre porcelaine, connu en Afrique sous le nom de *cauri*.

On vend au marché de Koghé des marchandises venues de Bakel et des comptoirs anglais de la Gambie, telles que des armes, des étoffes, de l'ambre, des verroteries, même de l'eau-de-vie. On y vend encore des esclaves, des chevaux, des ânes, des bestiaux, du sel gemme, des dattes, du miel, des boissons du pays, de la viande, mais au morceau et non au poids; le poids semble inconnu en Afrique, excepté pour l'or. On y vend aussi les denrées fondamentales, comme le mil, le maïs, les pistaches; des ognons, un gâteau composé de mil et de farine de maïs; et cette autre friandise si recherchée des nègres, que nous nommons noix de gourou ou noix de kola (le *grout-nout* des voyageurs anglais).

La coudée sert à mesurer les étoffes; le moule, dont la capacité est moitié de celui du Fouta, mesure les grains. Le reste se vend à la pièce ou au nombre. J'ai fait échanger à Koghé des pièces de 5 francs contre 2,500 cauris; une petite pièce d'étoffe de coton blanc d'une valeur de 6 francs contre 3,000.

Un morceau de viande de 750 grammes environ vaut 100 cauris; une noix de gourou, un moule de mil, un morceau de sel gemme de 30 grammes, valent aussi 100 cauris.

Cette institution dénote une certaine civilisation. Il n'y a pas de marché dans le Bondou, le Fouta et les États mandingues de la Gambie.

J'ai vu à Farinkidou, le lendemain de mon installation, une *solimana* de jeunes filles. On appelle ainsi une troupe de jeunes gens de l'un ou de l'autre sexe réunis pour être circoncis. Cet usage, passé des juifs aux Arabes et de ceux-ci aux nègres, n'a pour les *kafirs* aucun caractère religieux; mais il n'en est pas moins pratiqué d'une manière solennelle et considéré comme une obligation de rigueur. Chez les Bambaras, rangés parmi les *kafirs* par les Foulhas, le pieux marabout et la pieuse matrone sont suppléés dans leurs fonctions par un forgeron et une *forgeronne*.

Mungo-Park et Caillié ont donné sur cette cérémonie des détails très-circonstanciés. Je me bornerai à en reproduire ici les principaux :

Quand vient l'âge de la puberté, les jeunes garçons et les jeunes

filles s'assemblent en troupes séparées, afin de subir l'opération. Ils s'y préparent par des jeux, des danses, des galas et des promenades de village en village. L'opération a lieu en public sur tous les individus de la *solimana*, qui la subissent à tour de rôle et en chantant : c'est toujours l'occasion d'une fête particulière. Lorsque l'opération est accomplie, ils restent encore réunis quelque temps ; et les danses et les jeux sont plus animés que jamais ; car jeunes filles et jeunes garçons mettent leur gloire à mépriser la douleur.

Le principal but des visites que font les *solimanas* est de recueillir des offrandes ; il est général en Afrique de mettre dans ces offrandes une grande libéralité. Il en est de même dans la manière de traiter les jeunes gens : tous les habitants du village favorisé par la visite d'une *solimana* contribuent au festin ; les plus pauvres donnent au moins un mouton.

Dans le Wallo, le Fouta et le Bondou, les garçons portent une longue robe, un bonnet de forme bizarre, orné de rubans en coton de couleurs vives, et un grand bâton à la main, sorte d'emblème de circonstance. Dans le Kasson, le bâton est remplacé par une lance ; et dans le Kaarta, ils n'ont pour signe distinctif qu'un cauri fixé sur le milieu du front au moyen d'un fil ; ils ne sont revêtus d'aucun costume spécial et ne tiennent ni lance ni bâton. Ce qui les distingue, outre le cauri au front, c'est une espèce de joujou fait de quatre ou cinq disques de callebasse festonnés sur les bords et enfilés dans une ficelle à nœuds. Cet instrument, qu'ils agitent incessamment, produit un bruit désagréable, à peu près celui de la crécelle.

Je n'ai pas vu de jeunes filles réunies en *solimana* dans les pays mahométans. Au Kaarta, celles que je vis étaient parées de la tête aux pieds : l'or, l'argent, le fer, le cuivre, l'ambre, le corail, les verroteries, les clous de girofle, en un mot tous les objets qui servent à la toilette des femmes avaient été employés pour les charger. J'emploie ce mot avec intention ; j'en ai vu, en effet, à Farinkidou, qui portaient, suspendus aux oreilles, des anneaux d'or du poids de plus de soixante grammes. Leurs bras, leurs chevilles étaient garnis de si lourds anneaux de toutes sortes de métaux, qu'elles semblaient avoir de la peine à marcher. Les parures qui couvrent ces jeunes filles ne sont pas toutes à leurs mères, sœurs ou parentes ; elles leur sont souvent prêtées par des femmes riches. L'usage veut qu'une jeune fille, pendant le temps de la cérémonie, dont la durée est ordinairement de deux mois, ne se montre en public que revêtue de ces ornements.

Il y eut danses et festin pendant deux jours à Farinkidou, à l'occasion de la *solimana*. J'allais oublier un détail important. J'ai dit plus haut que l'opération se faisait en public : cela s'applique seulement aux garçons. Pour les filles, l'opération a lieu dans une case, et les femmes seules y assistent.

J'en étais à mon sixième jour de station, et mes affaires n'étaient pas plus avancées. Barka venait me voir de temps en temps, ou se bornait à m'envoyer un de ses hommes pour m'exhorter à la patience. Je m'ennuyais à périr dans mon réduit. Il m'était absolument interdit de me promener dans la direction de Koghé, et si je voulais porter mes pas sur un autre point, j'étais étroitement gardé à vue.

Barka, dans une de ses visites, me confirma ce que son griot m'avait dit à Yakara, des sentiments bienveillants dont Maka-Sirré, l'héritier présomptif, était animé pour moi ; mais il m'avertit qu'on m'avait beaucoup exagéré les projets de réforme et l'énergie de caractère de ce chef. Il se montrait, au reste, assez bon prince avec moi, et même mortel généreux, car la veille il m'avait envoyé un bœuf. Quand on n'a pour nourriture habituelle que du mil et de l'eau, on n'est pas indifférent à un bifteck, fût-il dur comme un morceau de cuir ; et tel était, hélas ! celui que la munificence de Maka me permit de déguster.

Le chef de captifs, qui avait paru s'intéresser à ma situation, n'avait pas tenu exactement ses promesses, et mes gardes s'étaient également fort relâchés de leur sévérité. Le maître du village, mon hôte, personnage insupportable si oncques en fut au monde, avait élu domicile sous mon hangar ; il en faisait les honneurs et y passait toutes ses journées en compagnie de ses nombreux amis. Ces faquins employaient leur temps à me rire au nez, à jouer de leur abominable guitare, à se quereller et à se battre. Les femmes se montraient au premier rang de ces réunions, et faisaient chez moi des stations si longues, que plusieurs fois j'ai vu des maris, qui n'avaient pas trouvé leur couscouss prêt à l'heure, venir les arracher brutalement à la profonde contemplation de ma personne.

A un certain point de vue, cet hommage m'était dû, non au Kaarta toutefois ; mais il n'est pas douteux que si je m'étais montré, vers cinq heures, sur le boulevard des Italiens, accoutré comme je l'étais, j'aurais mérité plus d'un regard. Bref, j'étais passé à l'état de curiosité. On se faisait garder des places pour jouir du spectacle que je procurais ; les oisifs et les flâneurs venaient, par motif de distraction, « voir le blanc, » comme à Paris on va voir l'éléphant, comme on allait

voir, il y avait alors peu de temps, le *Petit Loup*, l'*Aigle Noir* et autres peaux rouges.

J'en avais, du reste, pris mon parti . *l'habitude est une seconde nature.* Je tirais même quelque fruit de ma situation, et quand la foule ne m'étreignait pas trop, je crayonnais quelque type curieux ou quelque coiffure originale; je faisais plus, je rendais admiration pour contemplation.

L'objet de ce sentiment était une jeune femme arabe, qui semblait, au milieu de toutes ces faces noires et laides, comme un lis ou une rose dans une touffe de chardons. La comparaison est plus poétique que vraie, car ma Mauresque n'était ni une rose ni un lis par la couleur. Elle avait le teint bistré de la fille du désert; mais une grâce, une distinction, une désinvolture charmantes. Ses gestes, sa démarche, son maintien, avaient ce je ne sais quoi de noble et d'élégant qui caractérise la race pure. Oui, plus je regardais cette femme aux traits délicats, aux formes fines, aux longs yeux de houri, à la noire chevelure inculte, mais belle et luisante comme la plume du corbeau; plus je demeurais convaincu que ses ancêtres n'avaient pas tous vécu de la vie sauvage dans les sables arides du Sahhrâ.

Il s'était établi entre cette femme et moi un muet échange de sympathie, et j'avais obtenu d'elle le récit de son histoire : elle était courte : prise dans une razzia, après avoir vu son mari et tous les siens massacrés sous ses yeux, elle était échue comme part de butin à un captif du roi. Ce nègre, vieux et laid, en avait fait sa femme, c'est-à-dire sa servante; triste condition qu'acceptait avec une résignation toute fataliste la descendante des Abencerrages.

Il paraîtrait, d'après ce qu'ont recueilli mes hommes, que Mamady-Kandia, le roi des Bambaras, serait aussi nul, aussi entêté, aussi détruit, corps et esprit, que le vieux tounka du Goye, et qu'en sus il gaspillerait le peu de force et de raison qui lui restent dans une perpétuelle ivresse. Tel serait, si le renseignement est exact, l'arbitre de mon sort.

Mais ce n'est pas tout. Mes nègres, travestis, pour me plaire, en chercheurs de documents et de nouvelles, ont encore découvert que les Bambaras avaient une Egérie, une sibylle, un oracle quelconque en un mot, dont l'influence pesait d'un gros poids sur les décisions du monarque.

Quel peut être, pensai-je alors avec un certain effroi, l'oracle de cet ivrogne?

J'ai eu bien de la peine à pénétrer le mystère de ce fétiche national.

et ce n'est que plusieurs mois après que j'ai appris le peu que j'en sais. L'objet de l'idolâtrie des Bambaras se nomme *Bouri* (1) ou *Sîlama*, et sa chambre particulière est une callebasse ou une cruche cassée (2).

Son origine remonte aux temps les plus anciens de l'histoire des Bambaras. Des hommes de leur nation, qui avaient beaucoup voyagé et acquis dans leurs voyages de grandes connaissances, vinrent un jour demander au roi l'autorisation de créer un dieu national. Ils disaient en avoir apprécié les avantages chez les différents peuples qu'ils avaient visités, et avoir été initiés aux mystères de cette création. En ce temps-là, les gens qui avaient voyagé au loin étaient l'objet d'un grand respect et d'une certaine terreur : on les regardait comme des *bouà* (des sorciers) Cette opinion agissant sur l'esprit du roi, il s'empressa, de crainte de leur déplaire, de leur donner la permission qu'ils sollicitaient.

Ils se mirent à l'œuvre immédiatement; ils cherchèrent d'abord un arbre fort rare (on ne m'en dit pas le nom), s'en approchèrent processionnellement, creusèrent au pied, et, après des évocations dans une langue inconnue, recueillirent des parties de sa racine, avec des pratiques fort bizarres. Ils se procurèrent par les mêmes évocations et les mêmes pratiques, des crins de la queue d'un cheval noir. Pour que ces matières fussent propices à leurs desseins, ils les firent recueillir par un des leurs, qui se dépouilla à cet effet de sa *doloké* et de son *coulci*, en d'autres termes, de sa culotte et de sa chemise. L'écorce et les crins de cheval furent placés dans un pot de terre qui demeura pendant une demi-journée exposé à un feu très-ardent. Durant cette der-

(1) Certaines tribus d'Aminas, peuple de la Guinée, donnent le nom de *Bourribourri* à un dieu qu'ils considèrent comme le créateur de leur nation et du monde. (Pritchard, *Histoire de l'homme*, tome II, page 316.)

Ces rapprochements ne doivent pas être négligés; c'est la seule manière de procéder pour établir les rapports qui peuvent exister entre les peuples de l'Afrique.

(2) Voici comment j'eus connaissance de ce détail d'intérieur. Au village de Kaïndara, je vis au pied d'un arbre un fond de cruche fort mal propre, recouvert d'un autre fragment du même vase ; autour se trouvaient des taches de sang, des entrailles de volaille et des plumes. Le pied de l'arbre était entouré d'une rangée de pierres et l'enceinte circonscrite par ce rempart, soigneusement balayée. Je n'aurais fait qu'une médiocre attention à ce lieu, si un de mes hommes, m'y voyant arrêté, ne fût accouru pour me dire qu'il venait d'en être chassé par une vieille femme très en colère, et qu'elle avait ajouté que s'il tenait à sa tête, il se gardât de revenir. Je regardai, en effet, dans la direction que me montrait mon nègre, et je vis, à une dizaine de pas, une vieille femme accompagnée de plusieurs hommes, qui nous observaient avec une grande attention.

nière opération. le délégué des magiciens, toujours dans le même costume négatif, se prosterna sept fois sept fois la face contre terre, en récitant des prières dans un langage que personne ne comprenait.

Après la création vint la consécration. Elle eut pour témoins les Kourbaris et les principaux d'entre le peuple. On sacrifia pour la circonstance un bœuf blanc, un bœuf rouge et un coq rouge. Tel est le Bouri national, celui qui est confié à la garde du roi et qui habite sa capitale.

Mais on se trouva si bien de cette institution, que chaque village, chaque chef voulut aussi avoir son Bouri. De là, des falsifications innombrables. Quelques-uns prétendent que ces Bouris secondaires sont nés du grand Bouri par l'œuvre des Esprits; d'autres, qu'ils ont été tout simplement créés par les descendants des premiers fondateurs, dont il existe encore aujourd'hui un certain nombre. Ils se nomment *Kalangous* ou *Khonorés*. On les vénère et on les redoute beaucoup; et, chose bonne pour eux, ils ont droit à une part de butin dans toutes les expéditions de guerre.

La devise du Bouri est : *Maté donnabé kondo* (il n'est pas donné à tous de connaître l'avenir).

Les Bouris habitent, comme nous l'avons vu, les vieux pots et les vieilles callebasses ; mais, en voyage, on les place dans une corne de bœuf, une dent d'éléphant ou un sachet de pagne. Leur garde est ordinairement confiée à une vieille femme ; et personne, fût-ce le roi, ne peut, sous peine d'avoir la tête tranchée, regarder dans le vase, la corne ou le sachet qui les renferme. Outre cette première demeure, Bouri a son temple ou, pour parler plus simplement, sa case ; mais seulement dans les villages riches. Dans les autres, il a pour résidence un lieu particulier, comme le pied d'un arbre ou le creux d'un rocher. Le temple de Bouri ne s'ouvre qu'aux Kalangous, aux Kourbaris, aux hommes libres et aux chefs de captifs. Ils ne peuvent y pénétrer qu'en enlevant leur bonnet et leur chaussure. Les musulmans, les étrangers, les *garankiés* et principalement les *griots*, en sont sévèrement exclus.

Chaque village, chaque armée, chaque détachement de Bambaras en campagne a son Bouri. A la guerre, il est porté par un Kalangou qui marche près du chef. On consulte fréquemment l'oracle ; et il est souvent arrivé que, sur l'avis du Bouri, des armées aient refusé de marcher à l'ennemi.

Les attributions du Bouri sont très-grandes. Il prédit l'avenir ; rend la justice en proclamant l'innocence ou la culpabilité ; signale les infi-

délités des épouses; indique les remèdes qui doivent guérir les malades; pronostique le temps; prédit l'abondance ou la stérilité des terres, le succès ou l'insuccès des entreprises.

De plus, la crédulité publique a augmenté ses pouvoirs, et certains Bambara l'ont élevé aux honneurs divins. Ainsi on lui offre des sacrifices propitiatoires; ces sacrifices, toujours faits à l'occasion d'un accident, d'une appréhension, d'un remords ou d'un rêve, comportent des victimes choisies dans tous les genres d'animaux : le bœuf, le chien, les oiseaux, tout est bon; on lui offre encore les produits de la culture et de l'industrie, les prémices des moissons, des objets de luxe et d'habillement. La chair des victimes, ainsi que les autres objets, deviennent de droit la propriété des pauvres; car, dans les croyances nègres, l'aumône rend toujours Dieu favorable. Cette foi aux vertus de l'aumône tempère la grossièreté des mœurs et l'insensibilité du cœur : on est heureux de rencontrer de pareilles idées chez des barbares.

Généralement, Bouri n'est pas considéré comme une divinité bienveillante. Quand on a recours à lui, c'est presque toujours pour solliciter sa vengeance et faire tomber des victimes; on lui prête une humeur farouche et une grande irritabilité. La plupart des sacrifices qui lui sont faits ont pour but de demander la mort d'un ennemi ou de l'auteur d'un tort; dans l'un et l'autre cas, la demande s'étend à tous les membres de la famille du coupable ou de l'ennemi.

Bouri, outre le nom de *Silama*, très-peu employé d'ailleurs, est encore désigné par les noms de *Bourri, Bouli*, *Boli* et même *Bolidou*. Ces différents noms ne doivent pas surprendre; car, dans le dialecte bambara, la lettre *r* et la lettre *l* sont très-fréquemment prises l'une pour l'autre. Quant à la syllabe *dou,* elle est d'un usage commun dans les langues malinkièses et semble être une addition phonique.

Pour consulter Bouri, on se sert d'une poule. Après les invocations d'usage, on coupe à moitié la gorge de la victime, et on la jette à terre à côté de la callebasse sacrée, sortie à cet effet de son temple. La poule s'agite dans les convulsions de l'agonie; et c'est à la position qu'elle occupe au moment où elle meurt qu'on reconnaît la volonté de l'oracle. Si la poule meurt la tête en arrière, c'est *oui;* c'est *non* si elle expire la tête en avant; quand la tête est inclinée sur le côté, Bouri se tait.

CHAPITRE XX.

Les malades et moyens de m'en délivrer. — Dégoûtante curée d'un de mes chevaux par les Bambaras.— Razzia infructueuse.— Comment on annonce la mort d'un guerrier.— Manœuvres politiques de Barka; son odieuse conduite dans le règlement du présent à faire pour mon passage. — Le roi m'accorde la permission de traverser le Kaarta. — Réflexions sur la cupidité des nègres.

J'étais arrivé à Farinkidou le 12 avril, et le 24, c'est à-dire après douze jours pleins, rien n'était changé dans ma position. Toujours même incertitude, même anxiété et mêmes ennuis.

J'avais fait depuis peu connaissance avec un fils de Maka-Sirré, qui venait régulièrement me visiter chaque soir. Il se nommait Éli et paraissait assez bon garçon. Éli ne doutait pas de mon passage; mais la réserve et la dissimulation sont poussées si loin chez les Kourbaris, que je ne faisais nul cas de ses dires. Nous avions ensemble de longues causeries. Je lui parlais des superstitions de sa famille et cherchais à les combattre par le raisonnement; il me répondait imperturbablement que telle était la loi, et qu'elle resultait d'ailleurs d'une prédiction faite par un grand marabout. C'était un gros mensonge que me faisait là mon ami Éli; les marabouts n'ont pas de crédit dans son pays.

Le 24 avril, il y eut émeute dans mon logis, devenu, de par la tolérance ou plutôt la connivence du chef de Farinkidou, le rendez-vous de tous les gens qui n'avaient rien à faire ; et Dieu sait s'il y a de ces gens-là au Kaarta ! Je ne serais même pas éloigné de croire que mon misérable gardien spéculait sur ma présence dans son village et se faisait payer les places de mon hangar.

Mes visiteurs, qui s'étaient bornés d'abord à me rire au nez de la façon la plus désagréable, avaient, depuis quelques jours, contracté l'habitude de répéter tous les mots que je prononçais et de contrefaire mes gestes et ma démarche. Dans la crainte de nuire à mes intérêts, j'avais supporté assez courageusement les facéties de cette troupe de brutes, composée en grande partie de *princes ;* mais cette fois ma patience n'y put résister, et quoi qu'il arrivât, je me décidai à les faire chasser. Les *princes*, encouragés par ma tolérance des jours précédents, se révoltèrent contre mes hommes, et plusieurs, les plus braves, leur offrirent résolûment le combat. Il y eut pendant un instant une poussière épaisse dégagée par la lutte. Les Bambaras ne devant jamais se servir d'armes pour vider leurs différends, le combat ne pouvait avoir de suites graves. Cependant les horions se donnaient et se rendaient si fort, que je craignis de voir, malgré la défense, les couteaux s'en mêler. J'ordonnai en conséquence à mes hommes de cesser la bataille, et laissai mes persécuteurs reprendre leur place dans mon hangar.

Quand Éli vint me voir dans la soirée, je lui racontai ce petit désagrément, qu'il parut prendre à cœur, mais par pure politesse, j'imagine : car ses condoléances cessèrent presque tout de suite. Il avait une autre affaire en tête : il voulait me faire guérir un malade. Ce fut à grand' peine que j'obtins de lui quelques détails sur la maladie de son protégé. Confiant dans ma science, Éli avait pensé que non-seulement je pouvais guérir un malade sans le voir, mais encore sans connaître son mal.

La médecine est, dit-on, un excellent passeport pour l'Européen qui voyage en Afrique. Cela est vrai : mais à la condition qu'on guérira toujours ses malades. Si j'avais possédé des connaissances en médecine ou en chirurgie, j'aurais eu naturellement le désir de m'en servir, et pour un ami que je me serais fait en le guérissant, j'aurais eu pour ennemis vingt individus que je n'aurais pas guéris ou dont les parents seraient morts dans mes mains !

Depuis que j'étais en route, je n'avais pas traversé un village sans qu'on fût venu me présenter des cas désespérés : c'étaient des lèpres,

des ophthalmies complètes, des hydropisies, des éléphantiasis passés à l'état chronique depuis longues années. Quand je ne m'arrêtais pas, je m'en tirais facilement à l'aide de prescriptions innocentes, comme des boissons gommeuses et des soins de propreté, insistant particulièrement sur ce point, le plus négligé par les nègres dans la vie domestique. Quand je stationnais, c'était plus difficile, et il me fallait, bon gré mal gré, donner des consultations. J'exposais alors une théorie des maladies chroniques dans le style des médecins de Molière. L'auditoire m'écoutait avec admiration, et, chose qui me confondait, il s'y trouvait des gens qui me comprenaient; il est vrai que ce n'étaient pas les malades.

Après avoir parlé longtemps avec une grande gravité, ainsi qu'il convenait à mon rôle, tâté le pouls aux aveugles, fait tirer la langue aux lépreux (de loin, bien entendu), je terminais ma consultation en distribuant de l'eau mêlée avec du jus de réglisse. Cette libéralité me gagnait tous les cœurs.

Quant aux plaies, et on m'en montrait d'affreuses, je me gardais d'y toucher, prêt à renouveler, s'il le fallait, ma théorie dix fois de suite.

Je congédiai Éli avec une pleine gourde de mon élixir et la soixantième édition de ma théorie.

Le 25, je me réveillai d'une humeur fort maussade. J'avais passé une partie de la nuit à m'escrimer contre les moustiques, et l'autre à méditer sur la longue station qu'avait faite au Kaarta mon prédécesseur de Beaufort. Cet imbécile d'Éli, croyant sans doute calmer mon impatience, n'avait-il pas eu la malheureuse idée de me rappeler que de Beaufort était resté cinq mois aux environs d'Élimané, et n'en était reparti qu'après avoir laissé dans le pays tout ce qu'il avait apporté, même son cheval !

On m'apprit dans la journée que Barka avait arrangé ses affaires et qu'il buvait du *dolo* pour célébrer son triomphe. Les détails que je recueillis sur ce sujet me convainquirent de plus en plus que c'était un rusé compère : en venant ici, son but était moins de me rendre service que de rentrer en grâce avec le roi; il a guetté l'occasion et ne l'a pas laissée échapper. Notre marche si longue s'expliquait : c'était pour avoir le temps d'envoyer devant lui ses émissaires, de faire ses cadeaux, ses promesses, et de lancer ensuite sur Mamady les partisans qu'il achetait ou trompait. Ce manége se continua à Koghé, et quand tout fut bien préparé, il parut et gagna sa cause. Le motif de la brouille était le meurtre de Mamady-Cinna dont j'ai parlé au chapitre III.

Souraké et ses amis du Goye avaient précédé Barka et excité contre lui le roi du Kaarta; mais, plus fin et plus habile, Barka les avait écartés, et était devenu plus en crédit que jamais auprès des Kourbaris et des favoris de leur chef.

Cette terminaison des affaires de mon protecteur était une bonne nouvelle, qui me fit oublier les moustiques de ma nuit et les tribulations de mon compatriote.

La journée du 26 commença mal. A mon réveil, je trouvai un de mes chevaux morts; et, contrairement à mes prévisions, ce n'était pas mon cheval de bât, qui deux fois avait fait une chute affreuse. Cette bête était malade depuis quelque temps, mais rien ne me faisait croire à une fin si prompte. Son nom lui a porté malheur. Quand je l'achetai, elle ne méritait à aucun titre le nom de Rossinante que je lui donnai, je ne sais trop pourquoi. A partir de ce moment, elle s'efforça de le mériter, et bientôt il cessa d'être une contre-vérité. Jusqu'à sa mort, et malgré son état de maigreur extrême, elle avait courageusement fait son service. Maintenant, ô destin! les Bambaras s'acharnent sur son cadavre et disputent ses chairs aux chacals.

Cette curée est hideuse à voir. On se bat pour posséder une lanière du pauvre animal, et le soir, les heureux célébreront par un couscouss et une danse le malheur qui me frappe! car c'est un malheur de perdre un cheval dans un pays où il faudrait le prix de dix esclaves pour le remplacer.

Pendant deux jours, j'ai été témoin du retour d'une troupe de Bambaras qui étaient allés en expédition contre les Maures. Ils avaient compté sur une riche capture d'hommes, de femmes, de chameaux, de bœufs et de moutons; et, par un de ces revers de fortune qui se jouent des espérances et déroutent les calculs, ce sont eux qui ont fourni du butin à leurs ennemis. Sur quatre cents, deux cents à peine sont revenus; les autres sont morts de soif dans le désert ou tombés entre les mains des Maures. Les M'bareks s'étaient servi du terrible moyen de défense usité dans leurs guerres: ils avaient ensablé leurs puits ou en avaient corrompu l'eau en y jetant des cadavres d'animaux.

Pendant ces deux jours, j'ai vu sortir par petits groupes, de tous les points du bois qui avoisine le village, des Bambaras sans armes pour la plupart, hâves, défaits et les vêtements en désordre. Ils avaient tout abandonné pour fuir plus vite; quelques-uns seulement avaient conservé leurs chevaux.

Lorsqu'un Bambara succombe à la guerre, trois coups de fusil tirés

à la porte de sa case par un de ses compagnons d'armes annoncent sa mort à sa famille. A ce bruit les pleurs répondent, et de toutes les cases sortent en pleurant les femmes du village pour courir à la place où s'est fait entendre le funèbre signal. On abandonne tout pour prendre part à cette douleur. On pleure d'abord ; puis on court, s'informant en route de l'endroit où il faut aller pleurer. Les trois solennels coups de fusil ont retenti sur plusieurs points du petit village de Farinkidou, et de tous côtés on n'entend que des sanglots et des gémissements qui résonnent dans l'air et jettent l'âme dans une indéfinissable tristesse.

Certes, la guerre est de noble nature ; elle entraîne, elle enivre ; mais quand le silence des nuits est troublé par des glas lugubres formés du concert de cent voix humaines, la guerre est dépouillée de sa poésie et n'est plus que l'image sanglante d'un carnage impie. La douleur de ces femmes sauvages qui pleurent un fils sauvage comme elles, cette douleur qui naguère excitait mes risées, cette douleur me navre ; et je songe, en entendant ces cris de deuil, à d'autres cris éteints par l'épaisseur des murs de nos maisons, que poussent d'autres mères dans leurs veilles.

Le guerrier chargé de cette triste mission arrive à toute bride à la porte. Il arrête son cheval court, charge lentement son arme, la décharge, la recharge encore, puis encore... et quand le troisième coup a retenti, il s'éloigne avec la même vitesse, sans proférer une parole, sans donner un détail.

Deux coups annonceraient l'esclavage, et les larmes s'arrêtent suspendues aux paupières ; que de regards enveloppent alors ce messager de la mort ! que ce moment paraît long !...

La corne à poudre est ressaisie... encore un quart de seconde, un siècle pour ces mères !

L'arme s'abaisse, l'éclair brille.... et s'éteint comme leur dernière espérance.

Ce spectacle me laissa une impression d'inexprimable douleur, et je m'associai de cœur à ces regrets bruyants qui réveillèrent en moi toutes les peines de ma vie.

Barka, qui, depuis sa rentrée en grâce avec Mamady, n'avait pas donné signe de vie, daigna ce soir-là envoyer son griot me porter la nouvelle positive que le roi ne s'opposerait pas à mon passage. Je fis répéter, craignant d'avoir mal compris. Le griot m'apprit aussi que Mamady avait cru naïvement, sur la foi de mes ennemis (je ne vois que

Souraké qui mérite ce nom), que j'avais prodigué l'or pour séduire ses frères et ses captifs; et cette histoire, prise au sérieux par le crédule monarque, m'avait complétement aliéné sa bienveillance. Il s'était dit, avec ce désintéressement qui distingue sa race : « C'est autant de perdu pour moi. » Je chargeai le griot de rassurer tout à fait le monarque :

« *Sa Majesté* me juge bien mal, lui dis je; si elle me connaissait mieux, elle serait convaincue que je suis incapable d'un aussi mauvais procédé. »

Le 27, de grand matin, Barka me fit dire qu'il avait de bonnes nouvelles à me donner, et qu'il viendrait dans la matinée. Il arriva vers dix heures, fit retirer tout le monde, et, d'un air mystérieux, m'apprit ce que je savais déjà.

Pour bien comprendre la satisfaction de Barka, il faut connaître les tendances de la politique des chefs nègres de second ordre. Ces tendances sont exclusivement tournées vers l'alliance des Bambaras; c'est la faveur la plus enviée, la satisfaction d'orgueil la plus ambitionnée, parce qu'elle donne droit au respect et à l'appui des autres nations. Le chef qui l'a contractée inspire une crainte aussi vive que les Bambaras eux-mêmes. Tous les jours Mamady reçoit des envoyés des peuples de la Sénégambie qui lui apportent de beaux présents, dans le but de former avec lui cette ligue si désirée. Le roi du Kaarta accepte toujours l'offrande, mais rarement il accorde l'alliance.

Barka était donc au comble de ses vœux. Il avait fait, ainsi qu'on dit dans le pays, le serment avec les Bambaras, et son triomphe était complet; car il avait encore terminé notre affaire à son honneur, convaincu qu'il en tirerait aussi quelque aubaine.

Après m'avoir appris ses succès, il fit éloquemment ressortir l'importance de la faveur qu'il avait obtenue pour moi. « Jamais les blancs n'ont pu parvenir à franchir le Kaarta, me dit-il. Mes pères l'ont vainement tenté; moi, j'ai réussi. » Il me fit ensuite le détail des difficultés qu'il avait vaincues : le préjugé national d'abord, qui interdit, sous peine de grandes calamités publiques, le passage du Kaarta aux blancs; les médisances de plusieurs chefs et principalement de Souraké, celui-ci parce qu'il est notre ennemi, les autres par jalousie contre Barka, dont la fortune va grandir, dans leur opinion, par le service qu'il aura rendu aux Français; enfin, diverses insinuations, plus ou moins perfides, sur les dangers de laisser sortir du Kaarta des armes et de la poudre pouvant servir aux ennemis du pays.

Il arriva enfin à la communication qui me causait les plus vives

préoccupations : au paiement de la grâce que le roi daignait m'octroyer. Pour abréger un palabre qui menaçait de durer jusqu'au soir, je priai Barka de me donner le détail des articles qui devaient composer mon présent. Il s'en défendit longtemps; puis, prenant un air de feinte bonhomie, et comme pour m'être agréable, il fit une nomenclature effrayante des valeurs qu'il fallait offrir, ajoutant d'un ton léger que je ne lui connaissais pas :

« Si tu trouves que c'est trop cher, Mamady te permettra de retourner. »

Plût à Dieu que je l'eusse pris au mot!

L'honnête Barka, avec ses airs bonne personne, me demandait simplement la bourse ou la vie. Dans la position où il m'avait mis et où m'avaient mis mes voyages antérieurs (je voyageais depuis cinq mois), je ne pouvais en effet accepter un retour à Bakel qu'après avoir accompli les plus grands sacrifices. Ce retour était un ajournement d'un an et des dépenses sans utilité. Bref, Barka, pour payer le service que me rendait son allié, demandait, je venais d'en faire le calcul, 9,000 fr. de marchandises, c'est-à dire plus des trois quarts de ce qui me restait.

Indigné, je saisis une plume et réduisis moi-même les quantités que M. Panet venait d'écrire sous sa dictée. C'était un nouveau guet-apens de cet habile coquin, et encore plus traîtreusement préparé que le premier. Évidemment il me faisait payer les frais de sa réconciliation avec le roi du Kaarta, laquelle, sans aucun doute, n'aurait pas eu lieu sans moi, c'est-à-dire sans mes richesses. Fiez-vous donc aux amis des Français du Sénégal!

Lorsque Barka eut pris connaissance des changements faits à sa liste, il se leva pour partir, disant que Mamady n'accepterait pas cela, même pour me permettre de retourner à Bakel.

« Nous t'avons promis de te faire passer, reprit son frère Tambo; nous avons tenu notre promesse. Si tu ne veux rien donner à celui qui fait en ta faveur, et à notre sollicitation, une exception qui n'a pas de précédent, cela te regarde. »

Et ils s'en allèrent tous les deux.

Le départ de Barka me mettait dans un grand embarras. Donner exactement ce qu'il demandait m'était impossible; car, bien qu'il parût avoir espionné mes bagages, il s'était trompé sur plusieurs objets : ainsi il me demandait quatre bournous et je n'avais que le mien; et de même pour beaucoup d'articles.

Quand je fus revenu de la stupéfaction où m'avait plongé cet entre

tien, je regardai tristement M. Panet, et nous causâmes de notre position. Pour dernière ressource, il me restait l'exécution d'un projet désespéré auquel j'avais souvent songé : c'était d'abandonner mes hommes, en assurant leur retour à Saint-Louis, et de continuer mon voyage en mendiant. M. Panet s'associa généreusement à ce projet; mais avant d'y avoir recours, il nous restait à tenter un dernier accommodement; s'il ne réussissait pas, alors nous partions, le bâton à la main, conduits par la Providence. Ce point réglé, j'achevai gaîment la journée en plaisantant sur les situations étranges où nous placerait, durant la route, cette humble condition. M. Panet devait se munir d'une guitare et chanter des ballades; moi je devais dire la bonne aventure et faire des grigris.

L'expédient que nous avions arrêté consistait à faire venir du comptoir de Bakel, au moyen d'un bon signé de moi, une partie des articles que Barka exigeait le pistolet sur la gorge, et de continuer notre route en laissant un de mes hommes en otage. J'eus, pendant la nuit, tout le loisir de méditer sur ce projet, et il me parut, au demeurant, d'une exécution facile.

Ce qui m'importait était d'arriver à Ségo avant les pluies. Là, je changeais mes dispositions. Mes bagages, considérablement réduits, permettaient une marche rapide; en outre, s'il me semblait indispensable, en vue de nos relations futures, de frayer à mes compatriotes la route de Bakel à Ségo, il ne me paraissait nullement utile de conserver au delà ma qualité d'envoyé du gouvernement, et de traîner à ma suite des ânes ployant sous un fardeau de guinées et d'indiennes.

Le 28 avril, j'envoyai demander à Barka trois choses : l'ajournement de la livraison d'une partie des marchandises qu'il exigeait, l'acceptation d'un otage, et un dernier entretien pour m'entendre définitivement avec lui sur les quantités à livrer et sur le remplacement des articles que je n'avais pas. Il répondit qu'il n'avait rien à ajouter ni à retrancher à ce qu'il m'avait dit la veille.

Ma démarche étant demeurée sans résultat, j'envoyai mon messager demander une réponse catégorique à mes questions. Barka manifesta une vive impatience; cependant il se décida à me faire savoir que le roi, à sa considération personnelle, consentait à attendre les objets que je me proposais de demander à Bakel.

Malgré ces allées et ces venues, je ne savais à quel parti m'arrêter; car, sans Barka, je ne pouvais rien terminer. Je me décidai à sortir de mes cantines ce que je pouvais donner, et à envoyer à cet étrange

négociateur une troisième et dernière ambassade chargée de l'inviter à venir reconnaître les marchandises, afin de décider avec moi celles, qu'il convenait de faire venir de Bakel.

Barka, entouré de forgerons et de captifs, était perdu d'ivresse quand mes hommes se présentèrent. « Ah! c'est encore ce *blanc!* » dirent les buveurs. Tambo, l'ignoble Tambo, plus ivre encore que son frère, se souleva de la place où il était tombé, et balbutia ces paroles:

« Allez dire au *blanc* que s'il ne donne pas ce qu'on lui a demandé pour passer, il le donnera pour retourner. »

Cette insolence fut accueillie par des rires bruyants.

Quand on me rapporta ces grossièretés, je compris que j'avais autre chose à faire qu'à céder au furieux transport de colère que provoquaient en moi cette succession d'insultes. Je blâmai mes hommes d'avoir choisi le moment de l'ivresse de Barka pour lui parler d'affaires, et j'attendis au lendemain, songeant que tout bien considéré, Barka avait besoin des Français, et que ses façons impertinentes auraient sans doute une fin.

Le soir, il envoyait son griot savoir de mes nouvelles. Je pris cette démarche pour une réparation; j'avais perdu d'ailleurs le droit d'être difficile. Le griot parla des scènes de la journée et m'exprima les regrets de son maître. « C'est bon, lui répliquai-je; je n'ai pas besoin d'excuses et ne veux plus de palabre. Je paierai le prix que ton maître a fixé; mais encore faut-il qu'il vienne. »

Le lendemain, Barka parut, l'oreille basse, me sembla-t-il. En quelques mots je fis ressortir l'odieux de ses procédés et lui montrai que je n'étais pas sa dupe. Il fut très-coulant, alla pour ainsi dire au-devant de mes désirs, et accepta toutes mes réductions. En une heure nous étions d'accord.

Quand tout fut fini, Barka me supplia de tenir secrète la composition du présent du roi, sous prétexte que les captifs de ce chef l'importuneraient pour en avoir leur part, et qu'il serait fort embarrassé. La raison de cette recommandation était facile à deviner, et je fus surpris qu'un homme fin comme lui la cachât aussi mal; je me procurai du reste la satisfaction de le lui dire. Les gens de Barka chargèrent ensuite mes dépouilles, et, à ma grande joie, toute cette canaille disparut.

Je suis entré dans ces détails, les derniers de cette nature qui figureront dans ce récit, pour bien faire connaître la cupidité des nègres, le trait le plus en relief de leur caractère. Pour peu qu'on y réflé-

chisse, il est impossible de ne pas voir que cette cupidité est au moins autant la conséquence de nos rapports avec eux que les suites naturelles de leurs penchants.

Qui ne sait que, par rapport à nous, les nègres sont des enfants? Qui ne sent que notre mission était de corriger leurs mauvais instincts, au lieu de flatter, et de développer leurs penchants vicieux? Nous recueillons les fruits de cette coupable faiblesse. Quand je dis *nous*, je me trompe; car ce ne sont pas ceux qui ont semé ou au moins entretenu ces vices, qui en souffrent; ce sont des malheureux tels que moi, tels que de Beaufort, Gray, Dochard, Mungo-Park. Mais nous sommes si peu nombreux!

Les coupables, ce ne sont pas Barka, l'almamy du Bondou, les Bambaras; les coupables ne sont pas les nègres; ce sont les blancs, qui auraient dû faire frapper de verges le premier nègre qui a exigé d'eux un présent, et le premier blanc qui, par faiblesse ou cupide calcul, a cédé à ce désir.

Oui, le nègre est un enfant mal élevé, et de même qu'un père imprévoyant ou faible subit tôt ou tard les conséquences de son incurie, de même les blancs subiront aussi un jour les effets de leur apathie; mais avec cette différence que ce ne sera pas dans leurs affections qu'ils souffriront, mais dans leurs *intérêts*.

Je maintiens ma comparaison et je la développe : l'enfant n'est-il pas ingrat? n'est-il pas avide, exigeant, impérieux dans ses désirs? Si la force était de son côté, ce serait le plus terrible des tyrans. Sur lui, le raisonnement n'a pas d'action; il veut, et un refus l'irrite; faible, il pleure; fort, il prendrait. Puis, quand il possède l'objet qu'il vient de convoiter, il en convoite un autre et le veut encore. Tel est l'enfant, et tel aussi est le nègre.

L'éducation pourtant transforme les enfants en corrigeant ce qui n'est d'abord en eux que défaut et ce qui deviendrait vice à un âge plus avancé. L'éducation peut donc aussi transformer les nègres.

Qu'on songe donc aux bienfaits d'une éducation morale et religieuse répandue en Afrique! Qu'on y songe! et si ce n'est pour ceux qui la recevraient, que ce soit au moins pour ceux qui la donneraient.

Le lendemain, Barka me fit annoncer que mon présent avait été remis au roi en audience particulière, et que la route était libre. Libre! mot magique pour les esclaves, les prisonniers et les chercheurs d'aventures; parole menteuse et vide de sens pour les esprits orgueilleux qui ne veulent subir aucun joug!

J'aurais voulu profiter à l'heure même de ma liberté; mais, grâce à la ladrerie de Mamady, il me fallut plusieurs jours pour préparer le couscouss et la viande sèche destinés à nourrir mes hommes pendant la route. Dans l'incertitude où je m'étais trouvé, je n'avais pu rien disposer. J'ai dit la ladrerie de Mamady; il paraît que dans les pays malinkiés, du moins mes nègres me l'affirment, il est d'usage que les chefs hébergent les étrangers et leurs gens, pendant toute la durée de leur séjour chez eux; et cet usage devient une obligation quand l'étranger a donné au chef un présent d'une certaine importance.

Pour mes 5,000 fr., c'est le chiffre réduit de mon cadeau, Mamady me devait donc la nourriture, et il avait complétement négligé ce devoir. Aussi mes hommes, dans leur indignation, formèrent-ils le projet d'aller publiquement reprocher à *Sa Majesté* ses torts envers eux. Je donnai volontiers mon consentement à ce dessein, qui était, du reste, de bonne guerre et très-permis entre nègres.

Jusqu'au 2 mai, les jours s'écoulèrent en préparatifs de couscouss et de viande desséchée. On coupe celle-ci en rubans extrêmement minces et on les expose au soleil jusqu'à ce qu'ils soient passés à l'état de cuir. On donne à ce produit le doux nom de *machouaran*, que je soupçonne fortement d'invention européenne: il aura, j'imagine, été donné par quelque soldat mécontent de ce mets indigène, par allusion au travail extraordinaire auquel il soumettait ses mâchoires.

Le 1er, mes nègres vinrent me rappeler que c'était un jour de fête et de double ration. Ce souvenir, que j'avais oublié, me fit jeter un regard sur ma toilette et sur ma batterie de cuisine éparpillée autour de moi, et dont tous les ustensiles, même les verres, étaient en fer battu. Mes hommes insistèrent pour fêter le roi des blancs, en indiquant par des gestes très-expressifs qu'ils avaient le ventre vide et rien pour le remplir. J'envoyai au marché de Koghé, et, en guise de dessert, je leur abandonnai un morceau de mon dernier pain de sucre et quelques bâtons de réglisse.

Le 2 mai, tout étant prêt pour partir, je m'occupai à régler définitivement mes comptes. Le roi, par une courtoisie que je n'eus pas le courage d'admirer, avait refusé l'otage que j'étais convenu de lui laisser. J'écrivis à M. Zéler, agent principal de la compagnie à Bakel, dont la bienveillance m'était connue, pour qu'il voulût bien activer l'envoi des marchandises à livrer tant à Mamady qu'à moi; et j'eus recours, pour les obtenir, à la délégation d'une partie de mon traitement. M. Panet, par un élan de désintéressement digne d'éloge, vou-

lut aussi contribuer par le même moyen à cette mesure nécessaire (1).
Ces ressources devaient me permettre, outre la parfaite liquidation de mes comptes avec Mamady, de faire rentrer dans mes caisses une partie de ce qui en était sorti.

Pour me rapporter ces objets, j'adjoignis un de mes hommes à Barka, qui allait bientôt se rendre à Makana. Le retour de mon homme devait se faire en compagnie des gens que le roi allait prochainement envoyer à Bakel. Enfin, Maka-Sirré se chargeait de le faire escorter jusqu'à Ségo, où je l'attendrais pour continuer ma route. Mon nègre devait m'apporter des objets de prix et peu encombrants, et je lui avais fait les recommandations les plus expresses pour qu'il tînt secret ce détail. Il était censé porter une lettre du plus grand intérêt que je ne voulais confier qu'à lui seul.

---

(1) Le gouvernement n'a pas voulu accepter notre dévouement commun, et nous a remboursé intégralement les avances que nous avions faites en cette circonstance.

CHAPITRE XXI.

Départ de Farinkidou. — Les cigognes voyageuses. — Médina et ses cases à termites. — Notice sur ces insectes. — Remarques sur les caractères physiques des Bambaras. — Orage et pluie à Médina. — Je prends congé de Barka à ce village. — Épisode de la guerre de Ségo — Marche de nuit à travers les montagnes.

Le 3 mai, dès l'aube, tout mon monde était sur pied. Mes bagages avaient été notablement diminués par l'œuvre combinée de Barka et de Mamady. Le nombre de mes ânes avait également subi une réduction : les dépouilles de deux d'entre eux, comme celles de mon cheval, avaient servi, après une lutte acharnée, à graisser le couscouss des vainqueurs. J'avais, en outre, réformé mon cheval de bât et confié ses cantines au plus vaillant de mes ânes. Ce cheval, célèbre par des chutes qu'auraient dû tuer sur le coup vingt autres chevaux, se portait à merveille et était passé cheval de selle. Il hennissait d'orgueil en se sentant enfourché par M. Panet, et caracolait de bonheur en s'apercevant qu'à la place de ses lourdes cantines il ne portait que le poids léger de mon secrétaire, peu engraissé par le voyage. Chacun, bêtes et gens, soupirait, hennissait, braiait d'aise, les uns à l'idée de quitter Farinkidou, les autres parce qu'ils étaient moins chargés.

J'ai déjà fait l'éloge des Bambaras, et je ne veux pas me rétracter : mais je n'ai pas prétendu qu'ils fussent indifférents à la vue d'un trésor réel ou imaginaire, et insensibles à la pensée d'en posséder une partie. Trois semaines passées en contemplation devant mes cantines avaient donc fait naître bien des espérances ; mais, hélas ! je ne devais pas les satisfaire !

Aussi que de mécomptes ! que de figures gracieuses devenues tout à coup boudeuses et maussades ! Une légère querelle entre un enfant et un jeune noir qui sert M. Panet, menace de causer une conflagration générale entre mes hommes et les habitants. Une femme trouvée en route et, à sa prière, engagée à mon service, m'attire un conflit sérieux dans lequel j'ai le dessous.

Cette femme, ancienne esclave libérée, avait longtemps servi les Européens au Sénégal, et s'était senti, en nous voyant, une violente envie de nous suivre. Son père et sa mère, qui habitaient Koghé, avaient plus tard consenti à ce désir, mais non sans s'être fait largement payer le prix de leur fille. J'étais donc en règle ; et Fathma, moyennant trois piastres par mois, était heureuse et fière tout à la fois de remplir les fonctions de *pileuse* (1) de mes hommes.

Au moment de partir, les gens du village, poussés sans doute par les parents de Fathma, l'enlevèrent en la frappant, sans qu'il fût possible de s'expliquer. Pour me faire rendre justice, il fallait avoir recours au roi ; car on arrêtait cette femme comme esclave, et en pareille matière, c'est le roi seul qui juge. Mais Mamady n'était pas levé et ne devait être visible que dans quatre heures. Accepter ce délai, sans être certain que le roi me donnât raison, me contrariait infiniment. Les bagages étaient chargés ; j'étais depuis longtemps à cheval ; je me résignai donc à abandonner la pauvre pileuse, et je détournai la tête pour ne pas voir le regard suppliant qu'elle attachait sur moi, en essayant de se dégager des mains de ses compatriotes qu'elle détestait cordialement.

Il était huit heures du matin quand je quittai Farinkidou, accompagné par un esclave du roi. Cet individu, boitant par suite d'un coup de feu, m'avait paru d'abord très-butor, mais il s'était radouci et avait fini par ne pas trop me déplaire. J'étais heureux de partir. Rien n'est plus monotone qu'une longue station, et, à part plus de régularité dans les repas et moins d'incertitude pour les faire, je ne sais rien au

---

(1) On appelle ainsi au Sénégal les femmes chargées de piler et de préparer le couscouss.

monde d'aussi insupportable. La marche, malgré ses inconvénients, est mille fois préférable : on a souvent faim et soif *quand cela se peut;* on a souvent un soleil qui rappelle la bouche d'un four; mais au moins on avance, on songe au passé, à l'avenir, à ce que l'on va voir, au retour dans la patrie, et l'on n'a autour de soi ni *fils de roi* pour vous dire des impertinences, ni *princes* pour parodier vos gestes.

Je repris la même route jusqu'à Sanghé, traversant la plaine qui s'étend au pied des montagnes, avec ses hameaux, ses groupes de cases, ses champs, ses troupeaux, et ce bruit, ce va-et-vient continuel qui indique en tous pays la proximité d'un grand centre de population. Après Sanghé, je gouvernai sur Goumboukou, et bientôt j'arrivai à Médina, où Barka m'avait donné rendez-vous pour me faire ses adieux et me fournir des renseignements, qu'il n'avait pas eu le temps de se procurer, sur le pays de Ségo et les moyens d'y voyager.

Médina est un village neuf d'une certaine importance, et son chef un des nombreux prétendants à la survivance de Mamady; cela fit que je n'eus pas le bonheur de contempler ses traits augustes.

En arrivant, je fus surpris de l'innombrable quantité de cigognes perchées sur le toit de ses cases. Ce village ressemblait plutôt à une colonie d'oiseaux industrieux, à une immense volière, qu'à des habitations bâties par des humains. La cicogne, connue par ses penchants à l'émigration et par son goût pour la société des hommes, vient tous les ans, à l'approche des pluies, chercher de la fraîcheur dans ces contrées. Elle y fait sa ponte, y élève ses petits; et, la sécheresse arrivée, elle tire vers le nord, pour retrouver la tiède fraîcheur qui vient de lui être ravie.

Sans pousser le respect pour cet oiseau voyageur aussi loin que les Egyptiens, qui lui rendaient des honneurs divins, les nègres regardent sa présence sur leurs toits comme un présage de bonheur. Ne vient-il pas en effet leur annoncer les eaux du ciel, qui font germer les grains et préparent les moissons? Ils le considèrent donc comme un messager qui porte une bonne nouvelle, et le traitent en conséquence.

Ce peuple de l'air donnait de la vie et de la gaîté au village : c'était plaisir de suivre dans les nuages la marche de ses troupes ailées qui, d'abord point noir à l'horizon, grossissaient, s'animaient, tournoyaient et venaient en poussant des cris de joie s'abattre au milieu de leurs compagnes plus agiles. J'aimais à les voir se reposer de leur long voyage, semblant s'entretenir, avec leurs sœurs, des dangers de leur route et des contrées qu'elles venaient de délaisser. Les nouvelles arri-

vées étaient fêtées, becquetées et caressées; les unes se fixaient au même village; les autres, après un court repos, étendaient leurs ailes et partaient, allant chercher ailleurs asile et protection. Il fallait voir aussi leur activité à se construire un abri contre la pluie prochaine, leur ardeur au travail, les cris, les battements d'ailes qui accueillaient le retour de celles qui rapportaient le plus gros butin; et ce qu'il y avait surtout d'admirable, c'était l'ordre et la concorde qui régnaient dans la république : nul ne disputait au premier occupant la place que son vol rapide lui avait conquise; là, pas de haine; là, pas d'envie: l'air ne retentissait que de cris de joie.

Un lit de terre recouvert de feuilles et de mousse pour abriter les petits; des grains, des insectes et de l'herbe pour les nourrir, et le travail pour tous : voilà les moyens et le but, et Dieu permet qu'ils l'atteignent, car toujours il protége les humbles et les laborieux.

Je pris un plaisir extrême à observer les mœurs de ces oiseaux, image sereine et consolante de ce rêve sublime que l'homme ne peut réaliser; et ce plaisir augmentait à la pensée qu'un sort commun nous rapprochait.

On trouve à Médina un dattier, mais un dattier *sans enfants*, selon l'expression pittoresque de mon trucheman, c'est-à-dire un dattier mâle. A part quelques rondiers aperçus dans ma promenade aux cataractes de Félou, c'était le premier individu de la famille des palmiers que je rencontrais depuis que j'avais quitté Tambo-Kané.

Le seigneur Bandiougou, le chef de Médina, me fit exprimer ses regrets de ne pouvoir se montrer à moi, et je fus conduit par son ordre à un logement composé de quatre cases neuves. Mon premier mouvement fut la joie à l'agréable aspect de cette splendide demeure; mais, hélas! je reculai épouvanté quand je m'aperçus que ces jolies huttes étaient déjà habitées, et par des *termites*, l'insecte le plus destructeur et en même temps le plus habile terrassier qui soit au monde. Ses masses, plus nombreuses que les grains de sable de la *grande eau* (style local), étaient capables de dévorer tous mes bagages en une nuit. Les nègres, qui n'ont que leur peau à offrir à la voracité de ces animaux, lesquels par parenthèse en paraissent peu friands, non-seulement les laissent croître et multiplier, mais encore leur rendent un culte secret, ou du moins ils le font croire; car lorsque je me plaignis de mon logement, les habitants du village parurent fort étonnés.

Il était dit que je n'aurais à faire ce jour-là que des études sur l'histoire naturelle. Après les cigognes viennent les termites, et la journée n'est pas finie....

On me permettra de laisser à une plume plus savante que la mienne le soin de faire connaître les mœurs de ces vilaines bêtes. J'emprunte donc à M. H. Milne-Edwards (*Éléments de zoologie*) le passage suivant, qui contient des détails pleins d'intérêt :

« Les termites ou fourmis blanches ont le corps déprimé, la tête arrondie, les ailes très-grandes, horizontales et colorées, et les pieds courts ; ils sont propres aux pays chauds et y occasionnent, à l'état de larves, de grands dégâts. Ces singuliers insectes vivent réunis en troupes innombrables composées de mâles, de femelles, de larves, de nymphes et d'individus adultes, mais incomplets, qu'on nomme soldats. Ils se tiennent toujours cachés dans l'intérieur de la terre, des arbres ou des solives, et s'y construisent un nid commun entouré d'une multitude de galeries couvertes. Les habitations de quelques-uns de ces termites sont faites avec de la terre gâchée et s'élèvent au-dessus du sol à une hauteur de six ou huit pieds ; tantôt elles ont la forme d'un pain de sucre ; d'autres fois celle d'un dôme, et, dans quelques parties de la côte d'Afrique, le nombre de ces monticules est si considérable que de loin on croirait voir un village. Elles se couvrent ordinairement de gazon, et leur solidité est également très-grande ; non-seulement elles résistent aux intempéries des saisons, mais elles peuvent supporter un poids considérable sans se briser. Des voyageurs assurent que souvent on voit des taureaux sauvages monter sur ces monticules de moyenne grandeur, pour y rester en sentinelle pendant que le reste du troupeau paît à l'entour. Ce sont les larves qui élèvent ces édifices remarquables : aussi les désigne-t-on ordinairement sous le nom *d'ouvriers*. Les soldats, reconnaissables à leur grosse tête et à leurs longues mandibules, sont moins nombreux et ne participent pas à ces travaux ; mais, ainsi que leur nom l'indique, ils veillent à la défense de la communauté, et, dès qu'une brèche est faite à leur habitation, ils se présentent en foule et pincent avec force leurs ennemis. Devenus insecte parfaits, les termites quittent leur retraite et s'envolent vers le soir ; mais le lendemain, dès le lever du soleil, leurs ailes se dessèchent et tombent ; la plupart deviennent alors la proie des oiseaux ou des reptiles insectivores ; mais on assure que, lorsque les larves ou les soldats rencontrent un couple de ces insectes, ils les recueillent dans leur habitation, les emprisonnent dans une cellule particulière, les nourrissent avec soin et transportent dans des chambres voisines les œufs à mesure que la femelle les pond. »

En mettant pied à terre à la porte de ces cases à termites, je fus,

selon l'usage, pressé par une affreuse cohue ; mais, mieux disposé qu'à Farinkidou, je me laissai volontiers contempler, défendant même qu'on eût recours au nerf de bœuf pour renvoyer la foule. Je passai ainsi plusieurs heures, observant à mon tour ceux qui m'observaient avec tant d'attention.

J'avais déjà fait antérieurement plusieurs remarques sur les caractères physiques des Bambaras ; mais je m'étais borné à les consigner dans ma mémoire, attendant l'occasion de les compléter. Fidèle à mon programme du jour, je vais essayer de le faire ici.

La famille bambara ne comprend, à bien dire, qu'un type distinct, vraiment saisissable à l'œil, le type kourbari. Il n'y a aucun rapport entre ce type et le type malinkié représenté par Sanimoussa et Niamady, les deux seuls chefs que j'aie vus. En dehors des Kourbaris, il n'y a pas de type national, et il est complétement impossible de tracer un portrait de Bambara et d'en essayer une description. On rencontre, dans la population des villages du Kaarta, toutes les nuances de la peau, depuis le noir d'ébène jusqu'au jaune de Sienne ; on y voit toutes les formes de crâne, depuis la forme *prognate*, caractéristique de la race éthiopique, jusqu'à la forme *pyramidale*, propre aux tribus nomades de la mer Glaciale. Le profil européen, le nez aquilin, les lèvres minces, le visage ovale, se font également remarquer chez quelques individus. Pour compléter cette confusion, je rappellerai les yeux chinois observés sur plusieurs chefs. Cependant, les caractères connus des races africaines dominent généralement, et l'angle facial, que j'ai pris plusieurs fois le soin de mesurer, n'a jamais été moindre de 74°.

Cette grande diversité de traits, de couleur et de forme de crâne s'explique ; car la population est principalement composée d'esclaves ou d'étrangers. Les Foulhs, les Soninkiés, les Yoloffs et une variété qu'on appelle Poulh noir concourent, soit en qualité d'esclaves, soit comme habitants libres, à former la nation ; et les nombreuses alliances que contractent des membres si divers en font nécessairement un assemblage très-hétéroclite. Il n'y a donc, en résumé, que le type kourbari à signaler parmi les Bambaras.

Vers six heures du soir, le ciel, qui, durant le jour, avait été chargé de *cumulus* blancs mêlés à des *cirrus* se détachant sur un fond pâle, se couvre subitement d'un immense voile noir. Un vent violent de sud-ouest, variable au sud et même au sud-sud-est, souffle avec force ; des éclairs accompagnés de bruyantes détonations, et de gros *nimbus* marchant avec rapidité, annoncent un orage terrible. A sept heures,

l'orage éclate avec furie et m'oblige à chercher un refuge dans l'une de mes cases. J'y passe une nuit affreuse; car l'orage continue jusqu'à dix heures, versant sur la terre des torrents de pluie. Lorsqu'il a cessé, je crains de m'exposer aux émanations miasmatiques d'une terre privée d'eau pendant sept mois. C'est en effet à leur influence que les médecins attribuent la principale cause des maladies mortelles qui frappent les Européens.

Je me résignai donc à obéir aux injonctions pressantes qui m'avaient été faites; mais ma docilité fut bien mal récompensée. Non, de ma vie je n'oublierai l'horreur de cette nuit-là : les termites, chassés des solives de la case, tombaient sur moi par myriades; des reptiles, des insectes de toutes les espèces se détachaient de la toiture et m'inondaient; et la pluie d'eau que j'évitais était remplacée par une pluie d'araignées, de cent-pieds, de lézards, de scorpions et de vingt autres bêtes immondes.

Le lendemain j'avais une violente fièvre. Ma cohabitation avec les odieux habitants de ma case, qu'avaient bientôt rejoints les crapauds du dehors, en était évidemment la cause. Aussi, narguant les prescriptions de la Faculté, je pris résolûment le parti d'aller établir mon campement sous un arbre. Que pouvait-il, au fait, m'arriver de pire? J'avais la fièvre, la fièvre *miasmatique*, comme l'appellent les médecins de Saint-Louis, la fièvre qui fait mourir.

Je grelottais sous un arbre depuis quelque temps, et j'allais entrer dans la période de chaleur, quand, à ma grande surprise, parut Fathma la pileuse, qui, poussée par l'attrait d'un sort meilleur et, ce que j'appris alors, par l'amour, s'était échappée des mains de ses tyrans. Chacun se réjouit de cette délivrance et félicita la captive du succès de son évasion.

De six heures à huit heures du soir, nous eûmes le même aspect de ciel et la reproduction des mêmes phénomènes que la veille : éclairs, vents variables, violents et par raffales, coups de tonnerre, tout était semblable, moins la pluie cependant. Mais j'étais décidé à tout, plutôt que de partager une nouvelle fois ma couche avec l'abominable compagnie de la nuit précédente.

Dans la soirée du 5, Barka arriva pour repartir le lendemain. Je pris congé de lui en m'efforçant d'oublier certaines circonstances fâcheuses de nos relations. Au fond, Barka ne vaut pas moins qu'un autre nègre; mais ce qui le rend plus mauvais, c'est qu'il connaît mieux notre manière de faire et qu'il sait en tirer parti. Je le

crois, et c'est un triste éloge, meilleur que ses frères; mais si jamais nous nous établissons dans son pays, il faudra le veiller de près et ne mettre en rapport avec lui qu'un homme bien ferme et bien adroit. Nous nous quittâmes en nous serrant la main gauche, ce qui signifie affection et désir de se revoir.

Le 7, je voulais partir, mais la fièvre m'ayant beaucoup affaibli, je fus obligé d'ajourner mon départ.

Le lendemain, je me mis en route à la pointe du jour, en dépit d'un reste de fièvre et de l'insomnie que m'avait causée une pluie torrentielle tombée sur moi pendant la nuit. Je laissai à M. Panet le soin de diriger la caravane; seul, ma marche devait être plus rapide, et de plus j'évitais la grande chaleur.

Bandiougou, qui avait été très-bon pour moi pendant ma station à son village, m'avait donné pour guide un homme de confiance qui, avec mon domestique, formait ma seule escorte. Mon guide était un vieillard jovial qui suivait le trot de mon cheval avec une exactitude que je ne croyais pas possible. Il avait l'air d'un excellent bonhomme, mais il était peu fort sur la géographie : les renseignements qu'il me donna étaient presque tous erronés, et les noms de villages mutilés d'une manière affreuse.

En sortant de Médina, on fait route à l'est, et on entre dans une vallée assez vaste occupant l'intervalle de deux des contre-forts de la principale chaîne de montagnes. Goumboukou forme l'entrée méridionale de cette vallée, et les montagnes de Koghé, l'entrée nord.

La vallée était très-fertile, et on y respirait cette odeur de terre fraîchement arrosée, si agréable le matin. La végétation renaissait avec vigueur, et quelques fleurs précoces mêlaient leur parfum à celui qui s'échappait de la terre.

Nous laissâmes à notre gauche le petit village de Banarkoumé occupé par des Diavandous. Après ce village, on traverse Niokoméua ou Niokoméra, beaucoup plus grand que le précédent. Comme à Médina, le toit de ses cases était occupé par des cigognes; c'étaient bien les cigognes blanches à ailes noires dont les naturalistes ont signalé les pérégrinations. Ce village possède un assez grand nombre de rondiers; il s'appuie sur la montagne de Koghé.

En m'arrêtant à cheval à la porte d'une case pour y boire, car je mourais de soif, je me trouvai nez à nez avec plusieurs cigognes qui me regardèrent sans s'effrayer, et avec beaucoup moins de surprise assurément que les habitants.

Après Niokoméra, on longe à petite distance les montagnes de Koghé, et on traverse, environ vingt minutes plus tard, le village de Kaboulou, riche en troupeaux de bœufs et de moutons. La route est devenue sud-est-quart-est; la vallée se resserre sensiblement, et présente devant nous l'apparence d'un défilé.

Je fis rencontre à Kaboulou de deux cavaliers bambaras qui, après avoir témoigné à ma vue une profonde surprise, s'entretinrent avec mon guide du motif de mon voyage. Ils ne comprenaient pas qu'on vînt de si loin uniquement pour regarder une montagne et écrire le nom d'un village, et, à leurs regards railleurs, à leurs chuchotements, aux coups de coude qu'ils se donnaient en me montrant l'un à l'autre, je restai convaincu qu'ils me prenaient pour un fou. Ils cheminèrent un certain temps à mes côtés, et firent, sans se rebuter, tous les frais de la conversation, car mon peu de connaissance de leur langue m'empêchait d'y prendre part. Plusieurs fois ils m'avaient demandé une prise de tabac; mais comme je ne prise pas, j'avais été forcé de leur refuser cette marque d'amitié. Dans les pays nègres que j'ai parcourus, j'ai trouvé cette habitude chez les hommes; ils fument peu, mais prisent beaucoup. Leur tabac est écrasé dans un mortier et réduit à l'état de poudre extrêmement fine; ils y introduisent ensuite, afin d'en relever le goût, les cendres de jeunes tiges de mil mélangées à une sorte de salpêtre qui se forme dans leurs vieilles cases. Les femmes fument plus que les hommes.

Au pied de la montagne de Goumboukou, à environ 1,000 mètres de distance de la route, on aperçoit Tankanié, village très-fortifié et très-étendu. A la hauteur de ce village, mes deux compagnons me quittèrent, mais non sans s'être vengés du refus des prises de tabac qu'ils m'avaient demandées, en me donnant de faux noms pour les villages de la route. Ils ne voulurent point admettre qu'un blanc ne prisât pas, et s'en furent persuadés que je n'avais pas voulu leur faire goûter mon tabac.

Dans cette partie de la route, la vallée est extrêmement belle. On y remarque de grands arbres parmi lesquels figurent des caïlcédras, des tamarins, des figuiers sauvages et des fromagers. Les montagnes sont élevées et formées de pics et de plateaux alternatifs; les contreforts se continuent à grande distance et se perdent à l'horizon.

En certains endroits, la végétation est pauvre et flétrie; mais cela tient à l'aridité naturelle d'un sol garni de grès, de schistes ardoisés et de gros blocs de siénites entraînés par le mouvement des eaux;

plus ordinairement les terres sont couvertes de chaume, signe certain de la richesse de la contrée. Un cours d'eau (le Tarakolé), dont le lit est sec en ce moment, serpente dans la vallée et contribue nécessairement à sa fertilité. Le pays abonde en villages, autre signe de l'excellente qualité de ses terres.

Je passai successivement dans les deux villages de Diakalel et de Niakatila, le premier remarquable par un bouquet de pandanées, le second occupant un site délicieux entre deux contre-forts dont les versants en pente douce étaient ornés d'une végétation vigoureuse et splendide, qui n'avait rien à envier à nos plus belles forêts. La comparaison peut sembler singulière à ceux qui se figurent le Soudan garni, comme l'Amérique et l'île de France, de ces poétiques forêts vierges décrites par Châteaubriand et Bernardin de Saint-Pierre. L'Afrique a des sites sauvages; elle abonde en lieux pittoresques, en vastes solitudes, et la beauté n'en est jamais gâtée par l'œuvre de l'homme; mais la France possède encore de plus beaux sites et de plus belles retraites.

La fièvre, qui m'était revenue pendant la marche, m'obligea à arrêter un instant à Niakatila. Je passai une heure à attendre le retour de mon guide et de mon domestique, qui étaient allés de compagnie explorer le village pour y trouver quelque chose à boire. Pendant ce temps, je restai seul au milieu de la population. On m'accabla de questions auxquelles il m'était impossible de répondre; l'un tirait mon sabre, un autre fouillait dans mes fontes, un troisième renouvelait l'expérience que j'avais déjà subie à Kaour, afin de s'assurer que ma peau n'était point teinte. On se figure aisément la mine que je faisais, seul au milieu de ces gens-là.

Mon domestique reparut enfin, mais sans lait et sans eau, et je repris ma route, d'une exécrable humeur. Aussi, pour me débarrasser de la populace qui n'entendait pas être privée si tôt de mon amusante personne, je donnai un coup d'éperon à mon cheval, jetant à terre deux ou trois gamins qui s'étaient accrochés à mes jambes.

Je traversai pour la seconde fois le Tarakolé en quittant ce village, et m'engageai dans un bois presque exclusivement composé de mimosas épineux; ensuite je passai entre Soukoulédouga et Diankéré, ayant le premier à ma droite et le second à ma gauche, et j'arrivai, mourant de soif et accablé de fatigue, à Fanga, où je devais attendre la caravane.

A une centaine de mètres en avant de ce village, mon guide, dont

la naïveté m'avait déjà fort amusé, me fit la singulière proposition d'attendre la caravane sous un arbre, afin d'y faire une entrée avec ensemble et comme il convenait à un homme de *mon rang*. L'idée était originale : l'arbre qu'il me désignait était un mimosa rachitique qui semblait n'avoir jamais possédé une feuille; il faisait un soleil de 70°, et la caravane était à coup sûr en retard de trois heures. Je me contentai de donner une chiquenaude sur le nez du bonhomme, familiarité qu'il trouva charmante, et je continuai à marcher sur le village, dans lequel on voulut bien me donner une case sans termites, une natte, et de l'eau assez fraiche pour se faire pardonner son mauvais goût.

La vallée que nous venions de traverser présentait des endroits alternativement larges et étroits. Fanga se trouve à l'extrémité d'un de ces élargissements et paraît placé à l'ouverture d'un défilé.

J'observai à ce village un singulier fait sur la coagulation du lait : en arrivant, je m'en étais procuré une petite quantité qui venait d'être tiré. Je pris du thé, et j'y ajoutai quelques gouttes de ce lait; il était alors parfaitement doux et liquide. A la seconde tasse, je voulus recommencer le mélange; le lait était devenu solide; la coagulation s'était accomplie en moins de quinze minutes, et elle avait été si spontanée, que le lait n'avait rien perdu de sa douceur.

La caravane, comme je l'avais pensé, n'arriva que trois heures après moi.

Le lendemain 9 mai, je me remis en route, mais sans me séparer cette fois de mes bagages et de mes hommes. Nous partîmes à sept heures, faisant route à l'est-nord-est, et nous dirigeant sur ce qui nous paraissait être une gorge resserrée; ce n'était qu'un passage dans le genre de celui que nous avions franchi la veille près du village de Niakatila. Non loin de là nous traversâmes encore le Tarakolé; et, pour la première fois, nous y trouvâmes assez d'eau pour que nos chevaux en eussent jusqu'au poitrail. Cette circonstance me permit de mesurer, sans avoir recours à mon horizon artificiel, l'un des pics les plus élevés des montagnes du Kaarta.

Des deux côtés, les montagnes sont tristes; on n'y voit que des arbres brûlés, des tronçons d'arbustes et des graminées sauvages noircis par l'incendie; on n'y aperçoit pas un brin d'herbe verte; les roches mêmes ont cette noire enveloppe et ressemblent à d'immenses cercueils couverts d'immenses draperies de deuil. Je détournai mes regards de cette nature lugubre pour les reporter sur la vallée, parée déjà de sa

première verdure tendre et fraîche, comme dans nos climats au printemps.

Une heure après, nous traversions le village de Tagno, posé comme une place forte au milieu d'un étroit passage qui eût en tout pays mérité le nom de défilé. Tagno possède une enceinte continue, élevée sans doute pour protéger le pays contre les agressions des gens du Ségo et du Massina. Une quantité considérable de pandanées lui donne un aspect pittoresque. La route sud-est, puis est, en longeant la montagne de gauche, est tracée juste au pied de cette montagne, et se trouve, de l'autre côté, bordée par le lit du Tarakolé. Ici, les traces d'incendie ont disparu; le sol s'est notablement élevé: la vue embrasse une vaste étendue. Les bords du cours d'eau sont charmants de fraîcheur et d'ombrage; les versants des montagnes, respectés par la torche incendiaire du laboureur, étalent au soleil le feuillage luisant des tamarins et des caïlcédras. Partout on n'aperçoit qu'arbres verts, riants coteaux, arbustes où les fleurs étincellent, et au loin des pics élancés, des figures de géants taillées dans le granit, qui découpent leur profil sur les nuages errants dans les plaines du ciel.

Bientôt c'est le lit de la rivière qui se transforme en route : la montagne a obstrué le sentier en y jetant ses rochers. Dans ce lit de rivière qui n'a plus d'eau, on foule un sable blanc et fin. On marche ainsi pendant quarante minutes, puis on gravit le bord opposé à la montagne, et on se trouve au pied des murs de Kassa, récemment abandonné de ses habitants pour échapper aux razzias des Maures ou des Poulhs. Il est midi, la chaleur est accablante, les ânes s'abattent de fatigue et les hommes sont exténués. C'en est assez pour me décider à faire halte en ce lieu désert.

Dans cette partie du Kaarta, et pendant cette saison, les routes ne sont rien moins que sûres, et je dois me considérer comme très-favorisé de n'y avoir pas encore fait de mauvaise rencontre.

J'avais la prétention, assurément très-modeste, de passer mes trois heures de halte dans l'une des cases abandonnées de Kassa: mais j'ignorais que les Kourbaris, *qui ne voient pas les blancs* (c'est l'expression consacrée), ne devaient pas même voir ce qu'ils avaient vu. J'assistai à une discussion très-vive et très-longue entre mon guide et mes hommes sur l'interprétation à donner à cette prohibition: mais le guide, excipant des ordres secrets de son royal maître, mit fin à la controverse, et me força d'aller chercher l'ombre d'un arbre. Il paraît que le chef de Kassa était encore un prétendant.

Notre campement est du reste établi dans un si délicieux endroit, que je regrette moins vivement de ne pas être, ne fût-ce qu'un instant, le premier d'un village nègre, et de ne pouvoir faire la sieste sous le toit d'un Kourbari.

Le lieu, entouré de gros blocs de granit, de diorites et de grès, tantôt jetés sur un sol accidenté, tantôt accrochés aux flancs de la montagne, est parfaitement propice aux entreprises funestes. Il est dominé partout, et de vingt points à la fois l'ennemi peut, sans être aperçu, tomber comme une avalanche sur le Kourbari qu'accable le *dolo*, ou sur le voyageur abattu par les feux du jour. Tout le monde est si fatigué que les assaillants auraient beau jeu s'ils m'épiaient au moment où je fais cette réflexion; car les hommes dorment, et moi bientôt je vais les imiter. On y trouve de l'eau en abondance. C'est quelque chose, mais ce n'est pas assez pour un estomac vide.

Il est près de trois heures quand je me réveille. Je vais, en attendant qu'on charge les bagages, faire une promenade aux alentours. Les arbres, grands et vigoureux, annoncent un robuste feuillage; les feuilles se dégagent des bourgeons, et avec tant de puissance que l'œil pourrait presque les voir pousser; les plantes et les herbes se dressent fières et roides, pour retomber bientôt en grappes, en épis ou en gerbes; les fleurs s'épanouissent, et déjà l'air est imprégné de leur vierge parfum. Tout est frais, tout est pur. C'est la vie qui succède à la mort; c'est la terre qui quitte sa cuirasse de fer rouge pour vêtir sa robe de fleurs et de rosée; car l'Afrique aussi a son mois de mai et ses bouquets des champs.

A quatre heures nous reprenons notre marche, faisant route au sud-est pour couper la montagne. Le chemin est exécrable; fréquemment j'ai recours au sabre de mes hommes pour élargir le sentier excavé et étroit qui coupe la montagne. Nous passons une heure au même lieu à accomplir ce travail de pionnier.

Mon guide me raconte que cet endroit a été, il y a quinze ou vingt ans, témoin d'une lutte acharnée entre l'armée du Ségo et l'armée du Kaarta; Fanga, alors le dernier village du Kaarta, était gouverné par Sambabila, frère du roi Maudibâ.

Une armée, m'apprend mon guide, avait été réunie sur ce point afin de repousser l'invasion des gens du Ségo. Aux premiers avis de la marche de ceux-ci, Sambabila se rendit à la montagne et y prit position; son camp était établi justement à la place où nous venons d'exécuter une coupure. L'armée du Ségo, une armée nombreuse, se

montra bientôt, et un combat vigoureux s'engagea; il dura jusqu'à la nuit. Animées d'une ardeur égale, les deux armées gardèrent leur position respective. Le lendemain le combat se renouvela, mais sans rien changer à la situation; et les choses continuèrent ainsi plusieurs jours de suite: au matin le combat commençait, et quand venait la nuit il cessait. Sambabila compensait l'infériorité du nombre par l'avantage d'une bonne position; mais ses forces diminuaient et les assaillants recevaient chaque jour des renforts. Il se décida alors à défendre le passage jusqu'à ce qu'il eût donné au roi et aux habitants du pays le temps de s'éloigner, et à cet effet il envoya un messager pour instruire son frère du véritable état des choses.

Le roi, cédant à l'avertissement, donna l'ordre d'évacuer tous les villages et de se diriger vers le Kaméra, en emportant le *Bouri*, les trésors, les troupeaux et les récoltes. Maudibà ordonna aussi de combler les puits et les aiguades, et de mettre le feu aux récoltes sur pied. Personne ne resta au Kaarta.

Pendant ce temps, Sambabila disputait le terrain aux Bambaras du Ségo; puis, une nuit, laissant ses feux allumés pour tromper son ennemi, il abandonna le poste qu'il avait si bien défendu. L'armée du Ségo se précipita dans le Kaarta et parvint jusqu'à Elimané; mais, chassée par la famine, elle reprit la route de son pays, en se vengeant par l'incendie de l'insuccès de son invasion.

Ces guerres entre le Ségo et le Kaarta, dont nous parle déjà Mungo-Park, et qui se sont continuées longtemps après lui, ont tout à fait cessé depuis quelques années. Aujourd'hui, non-seulement les deux pays sont en paix, mais ils ont formé une ligue défensive et offensive contre les Foulhs du Massina, leurs ennemis communs. On m'apprit alors qu'une armée de ces terribles convertisseurs menaçait le Kaarta; on la disait même en marche par le nord.

Nous continuâmes à avancer dans des sentiers difficiles, voyant avec inquiétude les approches de la nuit qui allait nous surprendre au milieu de la montagne.

Un peu avant le coucher du soleil, nous parvînmes au sommet d'un mamelon d'où nous contemplâmes un de ces magnifiques spectacles inconnus des habitants de l'Europe. Le ciel en feu illuminait l'horizon et en faisait ressortir jusqu'au moindre accident. Des flots de lumière, colorés de toutes les nuances de l'arc-en-ciel, inondaient l'espace, éclairant les objets de leurs teintes les plus riches. Bientôt le soleil plongea sous l'horizon son disque de pourpre, ses reflets s'éteignirent, et les voiles

de la nuit couvrirent de leur plis noirs le grand flambeau du monde. Ce brusque passage de la lumière à l'obscurité, commun aux régions équinoxiales, est un des faits les plus curieux qu'on puisse observer.

La nuit était profonde quand j'abandonnai les hauteurs du mamelon pour descendre une pente qui me sembla effrayante de rapidité. Nous étions fréquemment arrêtés par des chutes et par des travaux d'élargissement. Vers neuf heures du soir, après avoir traversé un lit de torrent large et profond, notre marche se trouva complétement interrompue. Les premiers ânes qui rencontrèrent le bord opposé se heurtèrent contre un obstacle qui les rejeta, avec leurs charges, au fond du lit qu'ils venaient de franchir. Examen fait des lieux, je reconnus qu'il y avait encore une route à faire, et nous nous mîmes vaillamment à l'œuvre.

Nos tribulations n'eurent de terme qu'à onze heures du soir. Après ce dernier travail, le plus pénible de tous, car il nous fallut souvent déplacer de très-lourds cailloux, nous nous trouvâmes, à notre grande joie, tout près d'un village. Les aboiements des chiens annoncèrent notre arrivée , et les habitants, croyant à une invasion, sortirent en foule pour nous reconnaître. Un peu plus, cette journée d'accidents se terminait par une décharge de coups de fusil ; on s'expliqua et on nous laissa entrer. Nous étions tellement fatigués, que nous ne songeâmes qu'à dormir.

CHAPITRE XXII.

Comment le *prince royal* comprenait l'hospitalité. — Loi étrange sur l'esclavage. — Influence du climat sur la couleur de la peau. — Importance de l'industrie des métaux. — Encore un albinos. — Autre coutume concernant les morts. — Singulière disposition des racines d'un baobab. — Tamafoulou. — Réception orientale ; improvisation de jeunes filles ; aventure désagréable. — Crainte qu'elle me cause ; sa terminaison vulgaire.

Le village où je venais de m'arrêter se nommait Khoré ou Kouoré. Il était situé dans une vallée entourée de montagnes basses, liées à celles que nous avions coupées dans la nuit. Khoré est fortifié; mais il est d'une si médiocre importance, qu'on n'y trouve ni mil ni troupeaux. Pour des gens qui ont faim, c'est un triste séjour; aussi ne fut-ce que forcé par la fatigue que je me décidai à y passer la journée.

Le lendemain je repartis, la route au sud-est, marchant dans un chemin régulièrement nivelé, que je laissai une heure après pour m'engager dans un sentier malaisé qui conduisait à une descente. Au bas, j'entrai dans une vallée dont le terrain était coupé d'ondulations. A gauche, on découvrait des montagnes élevées; à droite, des bois et des coteaux verdoyants.

On passe auprès du village de Digoula, récemment détruit par les Maures, et quelques minutes plus tard on rencontre un cours d'eau

dont le lit desséché est remarquable par cette sorte de carrelage naturel dont j'ai fait déjà mention. Après, on gravit un terrain déchiré, au milieu duquel les ânes me donnent mille ennuis. Il faut recommencer à se frayer un chemin à coups de sabre. Le sol devient de plus en plus onduleux. La route est passée du sud-est à l'est, conduisant droit sur les montagnes, dont la direction est encore nord-nord-ouest : je suppose que c'est le revers oriental de la chaîne que nous avons suivie dans la vallée de Khoré et traversée dans notre marche nocturne. En longeant les montagnes, la route revient au sud-est.

A deux heures du soir, après huit heures de soleil sur la tête, je m'arrêtai au village de Ghiénémanbougou, à moitié démoli et presque sans habitants. C'est à peine si j'y trouvai de l'eau. Excepté du côté de l'ouest, il est entouré d'un cercle de montagnes et de hautes collines. Chose digne de remarque, et qui vient corroborer les louanges que j'ai adressées aux Bambaras pris en masse, dans ce pauvre village où il n'y avait ni Kourbaris, ni captifs de roi, ni griots, les femmes, les hommes, même les enfants, montrèrent du plaisir à me voir et me comblèrent d'attentions.

Le 12, j'abandonnai ce village, heureux de pouvoir laisser à ces braves gens une marque de satisfaction pour leur bon accueil. Je fis route à l'est, traversant un joli bois de fromagers couverts de leurs belles fleurs de pourpre. L'écorce de cet arbre sert à boucher les pots, et a toute l'apparence du liége : son bois, d'une grande dureté, est employé à la confection d'ustensiles de ménage et de petites pirogues.

Le chemin traversait plusieurs collines et se trouvait fréquemment coupé par des côtes désagréables. En trois heures de marche, j'atteignis la banlieue de Foutobi, résidence de mon ami Maka-Sirré. Ce chef, qui m'avait fait promettre de passer par son village afin, me faisait-il dire, de sauver l'honneur de sa maison, qu'avait compromis la ladrerie de son royal frère, était parti la veille pour aller attaquer les Kassonkiés de l'est. Un de ses fils vint me complimenter et m'offrit, de la part de son père, un mouton d'une si grande maigreur qu'il en était presque diaphane. Mes hommes avaient pris à la lettre les promesses de Maka : ils s'attendaient donc à se voir servir un bœuf gras.

Entre nègres, on ne se gêne pas :

« Est-ce ainsi, dirent-ils au fils, que ton père tient ses engagements? Que veut-il que nous fassions de cette bête malade? »

Mais le fils, qui n'était pas homme à se troubler pour si peu, démontra, dans un discours de trois quarts d'heure, que son père était le plus

généreux des Kourbaris, mais qu'il était aussi propriétaire prudent : bref, que la confiance étant l'ennemie de la prudence, il ne laissait jamais son bétail au village quand il s'absentait. A cette révélation des habitudes de Maka, mes nègres s'abandonnèrent à un fou rire. L'imperturbable représentant du chef de Foutobi ne se montra ni déconcerté ni offensé de cette incartade ; il délia son mouton et le livra à mes hommes.

Je voulais m'arrêter un jour à Foutobi ; mais la rareté du mil et la certitude d'être traité aussi mal qu'à Koghé me déterminèrent à partir le lendemain. La journée s'acheva d'une manière fort ennuyeuse : je reçus la visite des femmes et des filles de Maka, qui cependant voulurent bien se retirer sans me rien demander ; il me fut interdit d'aller au village et de me promener.

Le 13, au moment de partir, le fils de Maka, sur des réclamations venues de Koghé, m'obligea à lui remettre la femme qui m'accompagnait. On se rappelle les désagréments que j'avais déjà eus pour elle. Depuis, j'avais plusieurs fois été averti que Fathma, étant esclave, ne pouvait abandonner le Kaarta sans l'autorisation du roi ; mais mon guide avait toujours répondu qu'il se chargeait d'arranger l'affaire.

Le fils de Maka m'expliqua assez mal la loi de son pays qui marque l'esclave nègre d'un signe indélébile, et permet de disposer plusieurs fois de sa personne. Ainsi Fathma, vendue une première fois et libérée par nous, était revenue, confiante dans son droit, respirer l'air natal et revoir sa famille ; et la pauvre femme n'avait trouvé que mauvais traitements et chaînes plus lourdes.

Tel est l'esclavage des nègres, et puisse l'exemple de Fathma servir d'enseignement aux philanthropes qui rêvent l'affranchissement absolu des noirs et leur retour dans la patrie. Si la question ne devait être envisagée qu'au point de vue du bien-être des esclaves, il y aurait mille bonnes raisons, non-seulement pour maintenir l'esclavage dans les colonies européennes, mais encore pour le favoriser et s'efforcer de l'augmenter. Quelque dure, en effet, que soit la condition du nègre chez les Européens, elle sera toujours douce, comparée à celle qu'il rencontrera dans son pays.

En quittant Foutobi, j'aperçus un grand troupeau de moutons qui rappelèrent à mes nègres un souvenir amer, tout frais encore. Ces moutons, qui étaient aussi gras et bien portants que celui qu'ils venaient de manger était maigre et maladif, appartenaient à des Maures établis aux environs. Malgré la guerre presque permanente qui existe

entre les deux peuples, certaines tribus de Maures pasteurs vivent paisiblement sur les terres des Bambaras.

A propos de Maures, je vais consigner ici une observation qui vient prêter son faible appui à la thèse soutenue par le docteur Pritchard dans son *Histoire naturelle de l'homme* sur la commune origine des races humaines (1).

J'ai vu très-souvent de vrais Arabes, parfaitement reconnaissables à la forme ovale de leur tête, à leurs traits, à leur profil et à leurs cheveux; et ils étaient d'une couleur de peau incomparablement plus noire que celle de certains nègres. J'entends par certains nègres, non les Foulhas, qui généralement ont une teinte bistrée se rapprochant du cuivre ou du bronze; mais des nègres soninkiés, yoloffs ou malinkiés.

Je ne m'en suis pas tenu à la simple constatation de ce fait. J'ai questionné, et il en est résulté que les individus de la race arabe sur lesquels j'avais remarqué cette coloration foncée, appartenaient à des tribus de pasteurs vivant plus au soleil que sous la tente. De même, je me suis convaincu que parmi les peuplades africaines dont la couleur n'est pas noire, mais chocolat, les chefs étaient d'une nuance beaucoup plus claire que leurs sujets.

Comme il n'entre pas dans mon cadre de paraphraser le livre du docteur Pritchard, je me borne à cette seule remarque, à savoir que l'action incessante d'un ardent soleil modifie de telle sorte la coloration de la peau, qu'un individu de la race caucasique, dont la couleur est peu différente de la nôtre par 36° de latitude, peut devenir, par 15°, plus noir qu'un Éthiopien.

Une heure après être parti de Foutobi, on traverse le petit village de Bamagougou. Depuis Khoré, on rencontre un grand nombre de forgerons à l'œuvre. Le fer est si abondant dans toute cette contrée, qu'on voit du minerai presque à chaque pas. On sait déjà que chez les Malinkiés les forgerons sont de grands personnages; mais, au Kaarta, ils semblent posséder plus de puissance encore, car ils commandent des villages.

---

(1) *Histoire naturelle de l'homme*, comprenant des recherches sur l'influence des agents physiques et moraux considérés comme cause des variétés qui distinguent entre elles les différentes races humaines; par *S. C. Pritchard*, docteur en médecine, membre de la Société royale de Londres, etc. Traduit de l'anglais par le docteur F. Roschin.

Cet hommage rendu à l'industrie métallurgique, naturel d'ailleurs chez un peuple qui se pique d'être un peuple guerrier, me paraît emprunté à quelque légende sur Tubal-Caïn, importée d'Orient en Afrique. Ces légendes, préconisant l'homme livré aux durs travaux, et frisant de très-près le socialisme européen, sont fort en faveur chez les Arabes et font les délices des musulmans de toutes les classes, sous la tente comme dans les *cafedjis* des villes.

Les villages sont très-nombreux dans cette partie du pays. Pendant une marche de trois heures, j'en ai rencontré cinq : Bamagougou, déjà nommé; Sàakouré; Soukourouné; Gouméra, en reconstruction sur les ruines de l'ancien et récemment saccagé par les Maures; enfin Sambougou, dans lequel je m'arrêtai pour passer la nuit.

Dans tous, à l'exception du dernier, où le travail du fer paraît plus négligé, on ne voit que hauts-fourneaux, enclumes, marteaux et soufflets à peau de bouc, semblables aux bignoux bas-bretons; on n'entend que chants d'ouvriers, sifflement aigu du soufflet et bruit retentissant du marteau écrasant le fer.

Les abords de Sambougou possèdent de très-grosses masses de roches qui contiennent beaucoup de fer. On y trouve aussi des grès, des silicates magnésiens, l'une des roches les plus communes de la contrée, et des bancs considérables d'ardoises dont les feuillets sont aussi minces que ceux qui servent en France à couvrir le toit des maisons.

Je rencontrai à Sambougou un quatrième individu de la variété albine. C'était une femme de vingt à vingt-cinq ans; elle était vêtue comme une négresse, et portait le tatouage national à la face et sur la poitrine. Sa peau, crispée et fendillée par le soleil, mais sans être notablement hâlée, avait une couleur tirant sur le rouge. Ses paupières tuméfiées étaient rabattues sur ses yeux profondément enfoncés, et s'ouvraient avec une apparence de douleur; la pupille était brun clair à reflet rougeâtre. Ses cheveux étaient rouges et crépus. La forme de la tête et les traits du visage, la bouche, l'allongement des mâchoires, appartenaient à la race nègre. Cette femme était affreuse de laideur.

J'avais déjà, à Tinntila, entendu des pleureuses gémir en cadence sur une tombe fermée depuis longtemps, et, à Koghé, les trois coups de mousquet annonçant la mort du guerrier. Une détonation semblable venant brusquement retentir à Sambougou, je ne doutai pas, aux lugubres réponses qui l'accueillirent, que ce signal ne fît aussi connaître la mort d'un défenseur de la patrie, tombé dans un récent combat. J'étais dans l'erreur : ces trois coups de mousquet n'étaient plus un

avertissement, car le mort avait quitté la vie depuis plusieurs années et son trépas était connu; mais un honneur rendu à sa mémoire. On m'expliqua que lorsqu'un homme était absent du pays au moment de la mort d'un parent ou d'un ami, la coutume voulait qu'à son retour. n'importe le temps écoulé depuis l'événement, il donnât à la mémoire du défunt une marque de regret formulée de cette façon. De leur côté, et pour répondre à cette politesse posthume, les femmes du défunt, ses parentes et ses amies, interrompant peut-être un joyeux passe-temps, peut-être s'arrachant aux bras d'un nouvel époux ayant depuis longtemps fait oublier l'ancien, étaient tenues de pousser des lamentations, de s'arracher les cheveux et de se déchirer la poitrine avec les ongles. Cette douleur commémorative dure tout le jour, après quoi on retourne à ses travaux et à ses plaisirs, jusqu'à l'arrivée d'un nouvel ami ou d'un nouveau parent.

Le village était gouverné par un tout jeune homme, le fils du mort qu'on pleurait. Son père avait été tué à la guerre, et le roi, voulant récompenser ses services, avait donné à son fils une position que son âge ne lui eût pas permis d'occuper sans ce triste événement : j'avais déjà vu pareille chose au Bondou. Le jeune chef vint, en s'excusant, m'offrir une callebasse de lait et une poule; et s'en retourna heureux d'avoir reçu, en retour, un peu de poudre et quelques bagatelles.

Le 14 mai, à six heures du matin, j'abandonnai Sambougou, et, perdant de vue les montagnes que j'avais constamment aperçues depuis mon départ de Koghé, j'entrai dans des plaines parfaitement nivelées, mais d'une végétation pauvre. Ce plat pays, qui n'a pas de verdure, est d'une tristesse désespérante. Mieux vaudrait encore la montagne, dussé-je y renouveler mes pénibles tranchées.

De loin en loin, quelque sévère baobab au tronc nerveux et au feuillage naissant, se détachait en gris sur cette plaine blafarde. L'un de ces arbres, singulièrement contourné, éveilla mon attention, et je descendis de cheval pour examiner de près sa bizarre conformation : c'était un plein cintre, un plein cintre romain, un arc parfait, en un mot, formé par une branche à moitié détachée du tronc, qui avait pris racine par son extrémité. Cet arc avait vingt pieds de haut, et la sève s'accusait vigoureusement sur tous ses points. Ces sortes de caprices de la nature ne sont pas rares dans la disposition des branches des baobabs.

Une heure de marche me conduisit au village de Dialakoro, beaucoup plus considérable que Sambougou. Une grande partie de sa po-

pulation creusait des puits quand je parus. L'eau en était bourbeuse et nauséabonde, ce qui ne m'empêcha pas d'en payer fort cher la petite quantité qu'on voulut bien me fournir. On trouve encore à ce village beaucoup de hauts-fourneaux et des forgerons à l'œuvre; le minerai qu'on y recueille est très-riche en fer.

Le chef, accouru au-devant de moi, m'invita gracieusement à m'arrêter chez lui, et parut très-contrarié de mon refus. « Moi qui ai tout préparé, disait-il d'un air désolé; moi qui ai fait tuer un bœuf et piler du mil pour toi. » Je sus néanmoins résister à la tentation, et j'eus même assez d'empire sur mes nègres pour amener au même sacrifice leur ventre, ordinairement très-sourd en pareille occurrence.

Malgré la rareté de l'eau, Dialakoro possède un nombreux troupeau de gros bétail.

La route s'acheva dans des bois garnis d'arbustes à fleurs odorantes, et, à la faveur de cette diversion, j'accomplis une assez longue étape sans m'apercevoir d'un soleil brûlant qui dardait sur mon front ses rayons zénithaux.

A une heure du soir j'arrivai à Tamafoulou, grand village divisé en plusieurs quartiers séparés; c'est la résidence de Boubakar (Abou-Bakra), ou plus communément Bakari, frère puîné de Maka-Sirré.

Jamais encore, depuis que je parcourais l'Afrique, je n'avais trouvé des attentions si délicates ni reçu des soins si distingués que ceux dont je fus l'objet à Tamafoulou.

Après m'avoir établi dans une case précédée d'un hangar spacieux et élevé, très-propres tous les deux, je fus entouré d'une troupe de jeunes filles qui se mirent à chanter sur un mode mélancolique, en agitant en mesure de grands éventails de paille. Elles étaient agenouillées autour de la natte sur laquelle je m'étais étendu; les unes m'éventant, d'autres me massant, d'autres me présentant du lait et des pistaches grillées. Leur chant, de plus en plus mélancolique, disait quelque chose comme ceci :

« L'homme blanc qui vient de bien loin sur la mer s'est arrêté ici;

» Il était fatigué, fatigué parce qu'il avait marché sous le soleil;

» Il avait bien chaud et l'eau coulait à grosses gouttes de son front blanc; il avait bien faim et bien soif;

» Et notre maître nous a dit :

» Prenez vos nattes les plus fines et étendez-les sous l'homme blanc pour qu'il y repose ses membres fatigués;

» Saisissez vos grands éventails, dénouez vos pagnes et agitez-les

sur la tête de l'homme blanc pour sécher les gouttes d'eau qui pendent à son front;

» Prenez vos plus belles callebasses et emplissez-les jusqu'au bord du meilleur lait de mes vaches, pour que l'homme blanc étanche la soif qui le dévore, etc. »

Je me laissai aller un instant aux charmes de cette réception tout orientale; mais bientôt la réflexion vint, et avec elle, comme un pressentiment funeste que ces soins me porteraient malheur.

Quoi qu'il en soit de mes appréhensions, il était indispensable que je remplaçasse mes *machouarans*, pour pouvoir continuer ma route sans plus stationner au Kaarta; il était non moins nécessaire que mes ânes, peu soucieux de marcher au soleil et témoignant leur déplaisir par maint acte d'insubordination, prissent quelques jours de repos. Je me décidai donc à rester à Tamafoulou.

Pendant les trois premiers jours, je fus assailli par un grand nombre de malades arrivés, pour se faire guérir, de tous les lieux environnants. Les plus acharnés étaient des aveugles qui demandaient la vue. Je donnai des lunettes aux plus importuns, de l'eau de réglisse en abondance, et quelques morceaux de sucre qui me restaient encore; mais ma clientèle n'en faisait qu'augmenter, et elle devint tellement nombreuse qu'il me fallut absolument avoir recours au nerf de bœuf.

Je ne crois pas avoir encore parlé de cette mode barbare adoptée par les négresses pour se bleuir les gencives et la bouche, et donner à leur lèvre inférieure la forme d'une sangsue de la grosse espèce. Elles considèrent comme le beau idéal la possession de cette difformité, et, dès le plus jeune âge, les filles travaillent à l'acquérir. Elles se piquent à cet effet les gencives et les lèvres avec un faisceau d'épines ou de pointes de fer trempées, me dit-on, dans de l'indigo, et répètent l'opération jusqu'à ce que le résultat désiré ait été obtenu. En dépit de leur courage, il est fort peu de femmes favorisées de la lèvre pendante. Généralement on obtient facilement le bleu des gencives et de la bouche; mais pour le grossissement de la lèvre, c'est beaucoup plus difficile.

Ma quatrième journée de station fut féconde en accidents.

Le matin, une femme à qui mes hommes avaient donné du mil à piler, le rendit avec un déficit énorme. A l'observation qu'on lui en fit, elle entra dans une fureur affreuse et m'accabla d'injures. L'assistance, émue de ses cris, se montra d'autant plus disposée à prendre son parti, qu'elle prétendait avoir été battue par un de mes nègres. Le calme finit

par se rétablir, mais avec beaucoup de peine. — Première mésaventure.

A deux heures du soir, je trouvai mon baromètre brisé dans ma case. Il était pendu, comme j'avais coutume, à un bâton engagé dans les pailles de la toiture. Rien n'était dérangé; la corde qui le suspendait était intacte et le bâton à sa place. Je me perdis en conjectures sur cet accident, que je crus cependant pouvoir attribuer à quelque malice de la femme du matin. Heureusement que j'avais un tube de rechange, comparé à Brest, et qu'en moins d'une heure l'instrument fut en place, mais cette fois avec un factionnaire pour le garder. — Deuxième mésaventure.

Maintenant voici la dernière, mais assurément la plus grave et la plus inquiétante. Un nègre du village avait ramassé un morceau de papier souillé de malpropreté et l'avait porté à Boubakar. Le chef, fort intrigué à la vue de ce papier, consulta les notables et les marabouts, et ceux-ci décidèrent que c'était un grigri (tout papier est grigri pour un nègre), et que les maculations qu'il portait constituaient un sacrilége. Les plus érudits racontèrent que semblable machination avait eu lieu lors de la guerre du Ségo, et qu'à la suite, les puits s'étaient taris, les bestiaux étaient morts et les mils n'avaient plus poussé.

Le crime étant constant, on passa à la recherche du coupable, et, d'une voix unanime, l'assemblée me nomma.

« Nous savions bien, dirent les fortes têtes, que ce blanc nous porterait malheur; pourquoi l'avoir laissé passer? »

On s'échauffa, et on ne parla de rien moins que de me mettre en pièces.

A ce moment, un mouvement tumultueux agita l'assemblée; chacun se levait avec agitation pour se diriger vers mon campement.

« Arrêtez, s'écria Boubakar; c'est moi seul qui commande ici. Le blanc est un scélérat, et il sera puni, mais encore faut il qu'il soit entendu. »

Un vieux nègre appuya la motion, en insinuant que des révélations sur la manière de composer un *grigri* si puissant pourraient être très-utiles au pays. L'assemblée se rangea à cet avis, et deux de mes hommes furent mandés. Ils protestèrent de toute leur force contre cette étrange imputation, et accoururent précipitamment m'instruire de ce qui se passait.

Je dormais lorsqu'ils arrivèrent. Mon premier mouvement fut de rire de cette méprise.

« Il ne s'agit pas de rire, dit mon trucheman d'un air consterné; ces

gens-là sont des *mauvaises n'hommes* (un homme, des *n'hommes*, façon de parler familière aux nègres de Saint-Louis), etsi nous sortons d'ici sans y laisser nos têtes, nous ne serons pas malheureux.

— Diantre, fis-je, c'est donc bien sérieux?

— Si c'est sérieux! répliqua mon truchemau; mais si le vieux nègre n'avait pas eu la curiosité de savoir comment on faisait ce que ces sauvages-là appellent un *grigri*, Boubakar lui-même ne t'aurait pas sauvé de leurs griffes. »

Ce discours n'était rien moins que consolant. Je renvoyai mes hommes au palabre en leur recommandant une grande prudence. Déjà ils avaient commencé à expliquer qu'il n'y avait rien de criminel dans l'affaire.

Ils reparurent au bout d'une heure environ et m'annoncèrent que Boubakar avait répondu sur sa tête que cet incident n'aurait pas de suite. Malgré cette assurance, j'eus une nuit fort agitée. Je connaissais trop bien les nègres pour croire qu'ils renonceraient si vite à une idée de ce genre.

Le lendemain était le jour fixé pour mon départ. Le présent avait été envoyé et accepté sans murmures; mes *machouarans* étaient prêts, mes ânes étaient reposés. Je fis donc de grand matin sortir les bagages pour les charger. A peine les cantines parurent-elles sur la place, que des hommes de Boubakar se détachèrent d'un groupe où l'on parlait avec animation, et signifièrent à mes nègres que leur chef avait donné l'ordre de m'empêcher de partir. Outre ce groupe, il y en avait encore plusieurs autres composés de gens à mine sinistre. Ils gesticulaient avec vivacité, parlaient haut et désignaient du doigt et de l'œil la direction où je me trouvais; il était évident que je faisais le sujet de leur entretien, et que ce qu'ils se disaient ne m'était pas favorable.

Quand mes hommes purent conférer avec Boubakar, — ce qui nécessita un certain temps d'attente, car Sa Seigneurie dormait et personne n'avait osé troubler son sommeil, — il prétendit que la veille, s'il avait permis mon départ, c'est qu'il ne connaissait qu'une partie de mes méfaits.

« Je sais tout maintenant, s'écria-t-il en élevant la voix; votre voyage n'est qu'une feinte; ce Poulh qui croit nous tromper sous son déguisement (il s'agissait de M. Panet, dont la couleur rappelait en effet la couleur des Poulhs), est allé demander des secours au chef des blancs du Sénégal, qui lui a donné celui qui vous accompagne, ainsi que des armes et de la poudre. Vous n'êtes venus ici que pour espionner le pays afin de venir le ravager avec les Massiniens. Le blanc ne partira pas avant les ordres du roi. »

En apprenant le nouveau grief qu'on m'imputait, je crus que décidément les choses allaient mal tourner, et j'examinai machinalement l'amorce de mes pistolets. D'un signe je ralliai mes hommes, moins mon truchemau, occupé à la négociation, et nous attendîmes. J'avais, en venant en Afrique, une pensée qui dominait toutes les autres : c'était de sauvegarder la dignité de la race blanche et de laisser aux nègres l'impression durable que les Français savaient mourir fièrement quand il le fallait. Je n'ambitionnais pas la gloire de tomber martyr d'un sentiment exagéré; mais j'étais résolu à vendre chèrement ma vie et à ne jamais offrir niaisement ma tête au couteau d'un égorgeur.

La population continuait à avoir une attitude menaçante, et Boubakar ne s'humanisait pas. Mes hommes étaient aux aguets ; ils me faisaient part de leurs remarques et de leurs craintes. Tout à coup mon interprète accourut d'un air satisfait, contrastant avec celui qu'il avait eu jusque-là. Il me rapporta que le chef venait de laisser échapper ces mots.

« Au surplus, cela aurait pu s'arranger; mais ton blanc ne donne rien aux princes. »

Cette communication calma mon ardeur belliqueuse, et déposant humblement les armes, je descendis des hautes sphères où un instant j'avais cru m'élever sur les traces des d'Assas, des Latour-d'Auvergne et des Bisson, pour me trouver le héros vulgaire d'un vol au *chantage*.

J'acceptai néanmoins de fort bonne grâce ce changement de rôle, et j'envoyai immédiatement traiter du rachat.

J'ai su depuis que cette affaire avait été menée par un vieux griot, mon hôte, affligé d'une ophthalmie approchant de la cécité, auquel j'avais donné une superbe paire de lunettes et beaucoup d'autres choses. L'ingrat!

Tous ces débats avaient employé la journée; ce ne fut que le lendemain, 20 mai, que je pus reprendre ma route, ayant largement payé les coups d'éventail et l'improvisation des jeunes filles de Tamafoulou. Je fis charger rapidement mes baudets, dont l'un, triste addition aux ennuis du séjour, ne se leva pas pour suivre ses pareils; et je m'éloignai du village, moitié riant, moitié sérieux de cette bizarre aventure.

CHAPITRE XXIII.

Les Sarracolés sont d'habiles gens pour bien vendre. — Rareté du sel. — Comment le Bambaras déboisent le pays. — Rencontre d'une vieille épée européenne. — Arrivée à Salla, dernier village du Kaarta. — Môn-Sirré. — Arrestation. — Je suis conduit à Kaïndara. — Inquiétudes et dangers. — Palabres sans succès.

En quittant Tamafoulou, j'entrai dans des bois de mimosas dont la triste végétation était, de temps à autre, égayée par la présence de grands et beaux caïlcédras riches en feuillage et en ramure. La direction de la route était sud-sud-est. Une heure après mon départ, j'aperçus, à environ 8 kilomètres de distance, une chaîne de montagnes peu élevées qui s'étendait sur une ligne parallèle à la route. Depuis Sambougou, le sol est assez uniformément nivelé.

Dans cette route, comme dans la précédente, les villages se touchent ; on trouve, à une heure et demie de Tamafoulou, le petit village de Kounbou, et au même moment on a en vue, dans le sud, à environ 4 kilomètres, celui de Lagamané, qui est beaucoup plus grand. Après Kounbou, la direction de la route passe à l'est-nord-est et à l'est, ayant les montagnes à droite et marchant parallèlement à elles. Les tristes acacias sont remplacés par des arbres d'un joli ton de verdure et d'un

ombrage épais, qui en plusieurs endroits forment berceau sur l'étroit sentier qui sert de voie.

On passe encore au petit village de Falaba, remarquable par un grand nombre de rondiers servant de demeure aux cigognes blanches à ailes noires, qui ont envahi tous les villages de la route. Passé Falaba, on découvre, à 2 kilomètres à droite, Bassi, et vingt-cinq minutes au delà, Lountou, dont l'air d'opulence me chasse; je me disposais à m'y arrêter afin de donner à des ânes attardés le temps de me rejoindre. Quinze minutes de marche me permirent de gagner un autre village du même nom, mais de plus modeste apparence.

Sur deux ânes attardés, un seul rejoignit la caravane; l'autre était mort en route : cela faisait deux dans la même journée. Je ne pouvais certes pas dire qu'ils succombassent sous le poids de leur fardeau, car les Bambaras se chargeaient du soin de les alléger. Quoi qu'il en soit, deux ânes de moins étaient une perte sensible dans ma position, et je ne pouvais la voir avec indifférence.

Deux coups de poudre, deux pierres à fusil et un mouchoir d'indienne représentant la prise de Constantine, comblèrent de joie mon hôte de Lountou. A trois heures et demie je repartis, en dépit de l'orage qui nous menaçait. Jusque-là nous avions eu le bonheur de ne pas recevoir de pluie durant la marche. C'est alors surtout qu'elle offre du danger; car, outre que les cantines, ouvertes en maint endroit par la chaleur, ne préserveraient pas, des torrents d'eau qui tombent en cette saison, les objets qu'elles renferment, il y a pour soi-même l'inconvénient très-grave de recevoir une pluie froide et pénétrante quand on est en transpiration.

Je passai successivement aux villages de Goundiabougou et de Foulhabougou, très-rapprochés l'un de l'autre; puis je traversai un marais desséché qui me conduisit sans encombre au village de Tassara, où je n'arrivai qu'à sept heures du soir, c'est-à-dire à la nuit. La route se fit au milieu d'un bois épais et sur un sol accidenté.

Tassara est situé dans une des éclaircies du bois que je venais de traverser; c'est un grand village et d'une propreté qui ne laisse rien à désirer; ses rues sont larges et bien entretenues; la majeure partie de sa population se compose de Sarracolés (1). La partie orientale du Kaarta

---

(1) Je dis indifféremment Sarracolé ou Soninkié. On est averti qu'il s'agit du même peuple.

est presque exclusivement occupée par ce peuple marchand; les Diavaras et les Diavandous occupent la partie occidentale.

A Tassara, on exploita d'une manière indigne ma position de voyageur. Les marchands sarracolés ne voyant dans ma venue qu'une occasion de bénéficier, me firent payer un prix fabuleux quelques gouttes de lait et une poule.

O Mercure! que les anciens avaient raison de ne pas borner votre empire! Vous êtes bien vraiment, au Kaarta du moins, le dieu des marchands et des voleurs; car c'est tout un pour les bons Sarracolés qui viennent causer avec moi, et m'obligent à toutes sortes de précautions pour préserver du contact de leur main, aussi légère qu'indiscrète, les objets qui composent mes bagages!

Le matin du 21 mai, la curiosité des habitants, les pires de l'Afrique, je le répète, pour tourmenter et exploiter les voyageurs, devient intolérable. Afin d'éviter les conséquences de la presse qu'ils me font subir, je monte à cheval une heure avant le départ, et j'imite la manœuvre des gardes municipaux dans les foules. Certes, on ne peut pas dire que les nègres soient méchants, mais on peut affirmer qu'ils sont bien ennuyeux.

Parti à six heures du matin, j'arrivai à sept heures à un village où mon guide m'annonça que nous allions stationner jusqu'au lendemain. C'était un nouveau guide pris à Foutobi. Son prédécesseur était bavard et faiseur d'embarras; celui-ci était incomparablement plus calme, mais aussi il n'avait ni son activité, ni ses soins, ni son intelligence des marches. Il donna pour raison de cette fantaisie que nous aurions eu à séjourner dans un village gouverné par un prince, et que c'était pour m'obéir qu'il s'était décidé à s'arrêter si tôt.

En écartant la question de temps perdu, Dalibéra ne me fit nullement regretter un lieu plus somptueux. Ses cases, légèrement dépaillées et laissant passer le soleil en plus d'une partie de leur toit, furent soigneusement balayées en mon honneur; on les garnit de nattes et, chose plus précieuse, on y plaça un grand pot rempli d'eau potable, en dépit de sa couleur terreuse; mon hôte donna copieusement à manger à mes hommes, et je trouvai pour mon usage des poules et du lait à bon marché.

Depuis plusieurs jours nous manquions complétement de sel; c'est une des plus grandes privations que je connaisse. Deux de mes hommes étaient gravement indisposés, et j'attribuai leur état à l'absence de cet indispensable élément de sapidité. Le sel est fort rare au

Kaarta, et le peu qu'on y en rencontre se vend des prix fous. J'ai lu quelque part que le sel, en Afrique, s'échangeait autrefois contre l'or à poids égal, et je me souviens d'avoir assez maltraité cette allégation; mais, je me trouvais alors si malheureux, ainsi que mes nègres, que j'aurais fait volontiers l'échange, si l'occasion s'en fût présentée.

A un des villages que j'avais précédemment traversés, à Bassi, je crois, j'avais remarqué un homme qui tenait à la main un petit morceau de sel gemme; il se cachait comme l'eût fait un enfant possesseur d'une friandise, et passait sa langue par-dessus, avec les démonstrations de la joie la plus vive, puis conviait de temps à autre ses amis à participer à ce régal. Je ne voyais alors dans l'acte de cet homme qu'un épisode plus dégoûtant qu'intéressant, et j'étais loin de me douter que moi-même je serais bientôt réduit à envier le bonheur dont il semblait jouir.

Le 22 mai, deux heures après mon départ, je fus forcé de faire arrêter la caravane pour rétablir l'ordre dans sa marche; c'était, à peu de différence près, la reproduction des scènes désolantes de mes routes de plus triste mémoire. Je ne puis expliquer ces embarras que par une sensibilité extrême des ânes pour la chaleur.

Je traversai encore des bois dans cette journée, mais des bois d'une désespérante monotonie. Des baobabs, des mimosas rachitiques, de hautes herbes, plantés sur un terrain couvert de roches et de cailloux et coupé fréquemment par des bancs d'ardoises, furent, avec les chutes de mes ânes, les distractions de la matinée.

Près d'arriver au village qui allait terminer mon étape, la scène changea. Au lieu d'ennuyeux mimosas, de tristes baobabs et d'herbes sauvages, j'étais au milieu d'une forêt de caïlcédras de haute futaie. Une partie de cette forêt était en flammes; les Bambaras, armés de torches, couraient comme des démons, attisant l'incendie qui faisait craquer des arbres de cent ans et les couchait tout noircis sur la terre.

Tel est le procédé de déboisement des habitants de l'Afrique. Quand ils veulent transformer un bois en terre cultivable, ils ne s'arrêtent pas à la vulgaire opération de la coupe; ils prennent de grosses torches de paille, entourent d'herbes sèches les arbres qui les gênent, et, allumant ces matières inflammables, ils activent leur œuvre de destruction jusqu'à ce que les hautes cimes, que deux générations avaient respectées, aient jeté leurs cendres sur le sol. Ce sont ces cendres qui vont devenir le véhicule de la végétation nouvelle, et l'année

suivante, à la place où s'élevaient des arbres majestueux qui auraient fait la fortune d'un peuple éclairé, le passant foulera du chaume.

Le village où je m'arrêtai se nommait Biaga, et, de même que Tassara, était habité par des Sarracolés. Le chef me refusa un abri contre la chaleur du jour, singulier caprice que je ne compris pas ; car ses pareils, fort habiles à tirer parti de ma présence chez eux, se montraient d'ordinaire très-empressés à me recevoir. Ce refus me força à camper au pied d'un arbre sans ombrage, et à subir la compagnie accoutumée des voleurs et des mendiants.

Après mon repas, digne d'un trappiste par sa frugalité ou, si l'on veut, d'un membre de la société des légumistes, j'examinai la foule qui m'entourait. Il n'y avait là que des figures ignobles, sauf un jeune garçon à l'air honnête, qui tenait à la main une longue épée à lame plate, enfermée dans un fourreau de cuir, et surmontée, en guise de poignée, d'un manche de bois également recouvert en cuir, semblable au manche des poignards du pays. Je fis approcher ce jeune homme et lui demandai à examiner son arme. Grande fut ma surprise, quand je sortis de ce grossier fourreau la lame d'une de ces formidables épées qui semblent disparaître avec les guerres de la Ligue. Elle portait sur chaque face une double évidure, ainsi qu'une croix trois fois répétée sur une même ligne, et on y lisait cette ancienne devise assez grossièrement gravée : d'un côté, *No me saques sin razon;* — de l'autre, *No me engaine sin honor* (1).

La rencontre de cette vieille lame au milieu du Soudan ouvrait un vaste champ à l'imagination. Comment se trouve-t-elle ici? Par qui y a-t-elle été conduite? Est-elle venue portée par un preux allant, trois siècles avant moi, braver, pour son dieu et sa dame, les dangers d'une terre inconnue? Sa poignée disparue ne portait-elle pas, en tombant au pouvoir des aïeux des gens qui m'entourent, quelque nœud de ruban coquettement attaché par la blanche main d'une fiancée? Qu'est devenu le chevalier qui, fidèle à sa noble devise, ne l'a jamais remise sans honneur au fourreau?

Vieille épée perdue sur cette terre sauvage, vieux témoin de ces temps de courtoisie si moqués aujourd'hui, que de choses vous me diriez si vous pouviez parler! Depuis que vous avez changé de maître, votre devise a-t-elle toujours été suivie? Dites-moi, ô noble compagne

---

(1) Ne me sors pas sans raison ; ne me rengaine pas sans honneur.

d'un preux, vous si juste en vos châtiments, vous qui n'avez jamais frappé un ennemi désarmé, n'avez-vous pas, un jour, consommé quelque odieux sacrifice en l'honneur d'un fétiche grossier?

Et comme des ombres du passé je voyais un fier guerrier, le front incliné et pensif, caressant la poignée de sa grande épée; je voyais une noble dame joignant les mains en levant vers le ciel ses yeux remplis de larmes; je voyais des coursiers, des écuyers, des pages, un manoir aux antiques tourelles; puis maître et varlets s'élançant dans l'espace au-devant de la gloire.

Ces poétiques visions me firent oublier que j'étais en Afrique; qu'il n'y avait plus de chevaliers; et que, peut-être, cette noble épée aux prouesses mystérieuses avait servi à quelque vil traitant pour solder le prix d'une vie humaine.

J'abandonnai Biaga, livré à ces souvenirs disparates de valeur et de cupidité, de galanterie et de grossièreté, de dévouement et de calcul; et je repris tout prosaïquement mes fonctions de conducteur d'ânes indisciplinés.

La route est pittoresque, mais elle n'est point commode, et malgré la peine que je me donne, il suffit d'une demi-heure pour ramener la même confusion. Restés derrière, soit pour relever des ânes abattus, soit pour activer à coups de bâton la marche des paresseux, mes hommes laissaient cheminer en toute liberté ceux qui se montraient dociles. Il en résulta que, ne se voyant pas surveillés, ces derniers se couchèrent au milieu du chemin. C'est ainsi que j'en rencontrai plusieurs entourés d'une bande de Bambaras. Ils paraissaient fort étonnés de trouver un blanc dans leur pays, et m'accablaient de questions pour savoir comment j'étais parvenu là, tout seul, avec des ânes qui ne marchaient pas. Je ne sais ce qui serait advenu de tout cela si je n'avais été rejoint par mon domestique, qui donna toutes les explications nécessaires. Nous remîmes sur pied ceux de nos ânes qui voulurent s'y prêter, et nous continuâmes.

Il faisait nuit quand nous entrâmes en assez bon ordre, malgré les contrariétés de notre marche, au village de Salla. Ce village occupe le fond d'une vallée bornée par un vaste demi-cercle de montagnes boisées et d'agréable aspect, et par des plis de terrain très-prononcés. Salla est disposé en plusieurs groupes éparpillés dans un certain développement; ses habitants sont encore des Sarracolés; mais ils se montrent moins avides que leurs compatriotes de Tassara et de Biaga..

Salla est le dernier village du Kaarta. Encore un jour de marche, et

je suis sorti de ce pays difficile, pour entrer dans le Ghiangounté! On nomme ainsi un petit État indépendant placé entre le Kaarta et le Ségo. Du Ghiangouté, me dit-on, trois jours suffiront pour me conduire à Ségo.

Voilà des réflexions qui disposent admirablement à subir les mille taquineries de la marche. Arrivé à Ségo, j'aurai accompli la cinquième partie de ma grande traversée. J'y trouverai du repos, des facilités d'existence, des choses neuves à observer et des renseignements importants sur les moyens de continuer mon voyage.

Ainsi, quatre jours encore à faire le sot métier d'ânier; puis après, du repos, du calme, et, Dieu aidant, plus d'ânes à conduire! Je prendrai des chameaux ou des pirogues; ou, s'il le faut, j'irai à pied.

Ce fut dans ces heureuses dispositions d'esprit que je reçus le lendemain, de grand matin, la visite de Môn-Sirré, proche parent de Maka et chef du village de Kaïndara, situé à moins d'une lieue de Salla. Ces sortes de visites me causent toujours un médiocre plaisir; mais, cette fois, il y eut plus que du déplaisir; ce fut comme un frisson de malheur qui me courut dans le sang et fit évanouir mes rêves d'espoir. La figure de Môn n'avait rien, en effet, qui pût les entretenir. Plus je l'examinais, plus je me sentais envahi par un pressentiment sinistre. C'était bien un Kourbari, grand et maigre, l'œil hagard, la tête haute, la physionomie exprimant l'insolence et la cupidité.

La conversation commença par des reproches d'avoir passé si près de lui sans l'aller voir. Je m'excusai aisément en lui rappelant que la saison des pluies m'obligeait à hâter ma marche, et que d'ailleurs j'ignorais absolument l'existence de son aristocratique personne. Après ces préliminaires, l'entretien prit un tour plus agréable : nous parlâmes de mon voyage, de l'intérêt qui s'y attachait, de la nécessité de créer de bons rapports entre les blancs et les nègres, etc. Môn, qui avait lui-même monté la conversation sur ce pied, me dit, à ce sujet, de fort bonnes choses. L'entretien languit un instant; puis mon visiteur, je m'y attendais, me demanda un fusil... à acheter. On comprend que cette proposition équivalait à celle d'un voleur de grand chemin qui demanderait à emprunter la bourse d'un voyageur. Sur douze fusils que j'avais emportés, il ne m'en restait plus que cinq, et j'avais assurément d'autres personnages que Môn à rencontrer dans ma route.

Je refusai donc. La figure de Môn s'assombrit à ce refus, et pendant la demi-heure que durèrent ses pressantes sollicitations, elle parvint graduellement à une remarquable expression de malveillance. Une circonstance vint heureusement mettre un terme à cette situation embar-

rassante : on apporta mon déjeuner, et j'en profitai pour lui faire dire que les blancs ne mangeaient pas devant tant de monde. Il sortit avec le nombreux cortége qui l'avait accompagné.

Délivré de ce fâcheux, je me mis en devoir de faire honneur à un sanglet au riz; mais j'avais à peine commencé, que mon interprète accourut tout troublé, en criant :

« Deux hommes du roi viennent d'arriver de Koghé. Ils portent l'ordre de nous faire retourner. »

On conçoit l'effet foudroyant d'une pareille nouvelle.

Je songeai au refus du fusil, à l'étrange figure de Môn quand il me quitta; je songeai à mes récentes aventures de Tamafoulou, et je crus avoir trouvé le mot de cette énigme.

C'est un tour de Môn pour avoir le fusil qu'il désire, pensai-je. Il s'agit de lutter de ruse avec lui, et, à bout de ressources, d'abandonner, pour en finir, l'arme dont il a tant envie. Malheureusement, on me montra les hommes de Mamady, et mes nègres, en m'affirmant que c'étaient vraiment des captifs du roi, m'enlevèrent cet espoir passager.

Pendant ce temps, Môn, de l'endroit où il se tenait, m'examinait d'un air plein de malice et d'ironie. Il s'approcha et me dit qu'il avait aussi reçu des ordres, et que je devais le suivre à son village, en attendant qu'on me reconduisît à Koghé.

J'étais donc prisonnier. Adieu mes illusions! Illusions bien naturelles pourtant; car qui pouvait me dire, seulement une heure auparavant, qu'un caprice, une perfidie préméditée peut-être, me ferait si tôt revenir en arrière? Depuis plusieurs jours je m'apercevais bien que les habitants montraient de l'inquiétude en me voyant écrire, et se refusaient souvent à me dire le nom des villages par lesquels je passais. Évidemment la fable du Poulh du Massina et la stupide aventure du grigri précédaient mes pas et semaient dans les populations des germes de défiance dont je recueillais le fruit.

Le soleil était déjà très-haut quand je suivis Môn. Par un sentiment facile à expliquer, il semblait heureux d'être devenu le geôlier de l'homme qui lui refusait naguère une chose qu'il désirait. La route fut courte. Nous gravîmes une colline, longeâmes une montagne; puis, marchant dans un sentier tracé entre deux monticules richement boisés, nous arrivâmes en une heure au village de Kaïndara.

Il est établi dans un site agréable, au milieu d'un bois de tamarins et de caïlcédras. Ses fortifications sont élevées avec luxe. On y trouve des tours carrées, garnies de créneaux et surmontées d'une manière de pe-

tites galeries qui rappellent le genre vénitien. La porte d'entrée, plus large et plus haute que celle des *casbahs* nègres que j'ai vues jusqu'ici, a une forme quadrangulaire et possède, pour ornementation, des moulures saillantes. C'est un des villages les mieux fortifiés et les plus jolis du pays. La place qui précède le tata est ornée d'un arbre magnifique, le *taba* de Mungo-Park, qui semble faire l'orgueil de Mòn.

Je trouvai à ce village, et contre mon attente, un accueil mêlé de respect et de bienveillance. Peu après mon arrivée, le chef m'envoya un bœuf; mais, sous la violente impression qui me dominait, je le lui renvoyai en lui faisant dire que les blancs n'acceptaient rien des gens qui manquaient à leur parole. Mòn entra dans une grande colère en voyant son présent dédaigné, et se répandit en menaces contre moi.

Je me souciai parfaitement peu de la colère de ce brutal. Ce qui m'absorbait, c'était la recherche des motifs de mon arrestation. Je ne pouvais croire à la réalité; il me semblait toujours que c'était un malentendu, un nouveau *chantage* pour m'arracher quelque dépouille nouvelle; parfois aussi je croyais rêver.

Dans ces circonstances difficiles, j'essayai d'avoir recours à mon guide, qui était l'homme de Maka, mon protecteur avoué; mais soit crainte, soit mauvaise volonté, il se tint prudemment à l'écart, se bornant à répondre à mes questions pressantes, quand je pouvais le joindre, par le geste expressif du haussement des épaules et du mouvement des bras, qui veut dire dans toutes les langues : je n'y peux rien.

On m'avait établi dans un logement très-propre et très-commode, et on me fournissait abondamment de l'eau, du lait et des vivres. Sous le rapport matériel, ma captivité n'avait donc rien d'effrayant, et je n'avais pas besoin d'une grande force d'âme pour la subir; mais j'étais prisonnier, et cela suffisait à me faire trouver mon logis détestable. On me surveillait; on m'interdisait toute circulation dans le village; à peine me laissait-on faire quelques pas autour de ma case.

Vers le soir, une troupe de gens à cheval arriva à Kaïndara : c'étaient des hommes de Bakari qui venaient encore porter l'ordre de m'arrêter et de me diriger sur Koghé. Leur chef, en me donnant avis de cette décision, m'annonça que c'était lui qui était chargé de m'escorter jusqu'à la résidence du roi; il avait commencé l'entretien en me transmettant les compliments de son maître. Dans un pareil moment, cette politesse me frappa. Depuis, j'ai eu mainte occasion de constater que dans leurs communications les plus fâcheuses, les nègres ne manquent jamais d'employer des formes pleines de courtoisie. Je me moquai des

compliments du chef de Tamafoulou, et je ne me gênai pas pour le dire à son messager. Il répondit à mes questions sur mon arrestation par les mêmes gestes que mon guide.

Ainsi finit cette première journée. J'employai ma nuit à chercher une explication quelque peu rationnelle de ce qui m'arrivait. Etait-ce vraiment le roi qui me faisait arrêter? Etait-ce Maka, dont le nom avait été prononcé? Etait-ce Bakari, chez lequel s'était formé, par une cause si étrange, l'orage qui me poursuivait depuis lors? Etait-ce mon geôlier Môn, s'inspirant de l'invention de son oncle Boubakar? Barka, enfin, cet homme si adroit, n'était-il pas pour quelque chose dans cette triste affaire, et ce qu'on m'avait dit de ses détournements était-il donc vrai?

Cette foule de conjectures qui se présentaient en désordre à mon esprit fatigué, me tinrent éveillé toute la nuit. J'avais de vives appréhensions; je me voyais le lendemain sur la route de Koghé, escorté par cette troupe de coquins dévoués à l'odieux Boubakar; je me voyais entouré de gens malintentionnés: mon guide, le seul individu sur lequel je pouvais compter, mon guide était d'accord avec Môn.

Vingt projets désespérés vinrent s'offrir à mon imagination dans cette nuit d'angoisses. Tantôt je voulais fuir en m'emparant des chevaux du village; mais il fallait pour cela abandonner mes bagages, et je n'aurais pas été loin; tantôt je voulais m'introduire dans le tata, délivrer des Maures que Môn y avait renfermés après les avoir volés, et tous ensemble tomber sur lui et ses familiers et les exterminer... Mais une fois le coup fait, où aller? Dans le Ghiangounté, le Ségo, le Kasson, je retombais aux mains des Bambaras; et chez les Maures, leurs ennemis, une autre captivité m'attendait, et vraisemblablement une captivité plus dure.

Le lendemain 24 mai, on m'apprit que, durant la nuit, Môn avait fait tourmenter mes nègres pour obtenir un présent, et plusieurs de ses hommes, qui vinrent causer avec moi, m'entretinrent dans cette pensée. « Si tu parviens à *remplir son ventre* (afoundi kouno), me dirent-ils, il pourra certainement te permettre de continuer ta route; car il a une grande influence sur l'esprit du roi et de Maka. » Je me repris donc encore à espérer et portai toute mon attention sur les moyens de remplir, au meilleur marché possible, le *ventre* de mon geôlier.

En pareil cas, la tactique des nègres consiste à laisser le patient s'exécuter lui-même. On comprend que par ce moyen ils peuvent surprendre leur victime en veine de libéralité; alors ils ne rendent pas. Si, au contraire, et c'est presque toujours ce qui arrive, la victime ne

leur semble pas assez généreuse, ils font augmenter. Ma tactique moi est identiquement semblable quant au fond, mais elle diffère quant à la forme; car je fais toujours diminuer. Les préliminaires roulent donc sur l'initiative à prendre. J'insiste en en faisant au besoin une question de politesse, et me montrant opiniâtrément décidé à ne pas faire à un Kourbari l'offense de parler avant lui. Tout cela, j'en conviens, est fort désagréable; mais si l'on ne se résignait à vétiller ainsi, on se trouverait dépossédé de ses richesses après un mois de marche.

Le palabre durait depuis longtemps et paraissait tourner à mon avantage, car les hommes de Môn allaient se prononcer, quand tout à coup mon guide, rompant son mutisme habituel, s'empressa de les en détourner. Voyant que, grâce à ce drôle, ma diplomatie était déjouée, je me décidai à faire mon lot, qui se composait naturellement d'un fusil à deux coups, ensuite d'un sabre de cavalerie, de quelques pièces d'étoffes et de plusieurs articles d'utilité et d'agrément. Les hommes de Môn emportèrent ces objets, me laissant dans cet état d'anxiété inséparable de toute affaire de ce genre, et que j'ai déjà plusieurs fois décrit.

Maître Môn avait imaginé ce jour-là de boire du *dolo* pour célébrer l'arrivée des gens de son oncle, et il était ivre quand on lui porta mon offrande. Malgré cette circonstance peu favorable, le présent ne fut pas trop mal accueilli, et les émissaires revinrent en chancelant, car ils avaient pris leur part du breuvage national, m'annoncer qu'en ajoutant dix pièces de 5 francs, leur chef serait satisfait.

Le soir, au moment où je croyais l'affaire terminée et Môn complétement abruti par le *dolo*, on me rapporta de sa part tout ce que je lui avais donné. Le motif de ce renvoi était que je n'avais pas livré les pièces de 5 francs. Or, un ajournement m'avait été commandé par l'état d'ivresse de Môn, et ses gens avaient été les premiers à m'en donner le conseil. Ce procédé abominable, qu'on ne peut bien comprendre que quand on l'a subi, me met d'ordinaire dans une colère violente. Tout, en effet, est remis en question; les palabres sont à recommencer, et la situation dont on veut sortir se trouve aggravée d'un mutuel mécontentement.

J'entendis jusqu'à une heure avancée de la nuit les clameurs des buveurs, que je craignais de voir apparaître dans mon logement. Je fis faire la garde à mes hommes, et nous restâmes armés jusqu'au jour.

Le lendemain, je me réveillai très-inquiet. Le chef était absent, et on ne put me donner aucune nouvelle de ses projets. Mes hommes, qui

jouissaient de toute leur liberté, me rapportèrent qu'ils avaient entendu dire dans le village que tout serait fini si j'envoyais les dix pièces d'argent. En effet, Mòn reparut vers midi, et cette fois il me fit la grâce d'agréer mon cadeau; il m'annonça aussi que j'étais libre d'envoyer un homme à Maka pour lui demander des explications, et qu'il me permettait d'attendre son retour.

Cette décision me rejeta dans mes incertitudes. Ou c'est un comédien bien habile, me dis-je, ou il n'est pour rien dans ce qui m'arrive. Alors je me suis trompé et mes affaires vont plus mal que je ne le pense. Néanmoins j'acceptai avec empressement sa proposition : c'était toujours gagner du temps.

Le jour suivant, j'ordonnai à un de mes nègres de partir pour Foutobi; il avait pour instructions de protester en mon nom contre le manque de foi dont j'étais victime, d'éveiller par une forte récompense l'intérêt de Maka-Sirré, enfin, de peindre sous les couleurs les plus vives l'infamie qui s'attache au parjure, chez tous les peuples et dans tous les temps. J'insistai particulièrement sur ce point, en souvenir de l'histoire racontée par Mungo-Park, de cette mère qui criait à côté de son propre fils blessé à mort : « *Éé maffo fonio; éé maffo fonio abada.* (Jamais il ne dit un mensonge! jamais, non jamais, il ne dit un mensonge!) » Ce qui résumait le plus bel éloge que cette mère désolée pouvait faire de son fils.

Mòn, dont la discrétion était digne de louanges depuis que j'étais son prisonnier, vint me voir le 28 pour la première fois. Tout brigand qu'il était, je lui avais rendu mon estime. Jamais je n'avais trouvé un hôte si généreux. Il nourrissait mes hommes régulièrement et copieusement; il avait prêté son cheval *gratis* à celui d'entre eux que j'avais envoyé à Foutobi; enfin il me *donnait* journellement et *gratis* aussi, ce qui est inouï au Kaarta, des poules, des œufs, du lait et des noix de gourou.

Nous causâmes assez longtemps ensemble; je lui parlai de mes affaires, du parjure, du mensonge, en lui citant l'anecdote rapportée plus haut, de cette femme qui classe le mensonge au premier rang des vices qui déshonorent.

« Cela est vrai, dit-il, en relevant fièrement la tête, rien n'est plus odieux que le mensonge. Je vis de guerre et de pillage; c'est mon métier; j'aime le *bien* (les richesses), surtout celui que je prends moi-même; mais jamais je n'ai manqué à ma parole. »

Le 30, à la fin du jour, mon messager, qui a fait diligence, revient

m'apporter la confirmation de l'ordre auquel je n'avais pu croire. D'après lui, Maka serait cent fois plus misérable que les autres Kourbaris. Ce serait ce vieil hypocrite qui aurait tout monté, parce qu'il veut du *bien*, comme s'exprime mon nègre, et qu'il trouve que je ne lui en ai pas assez donné.

« Ton blanc ne m'a rien donné; il ne donne rien à personne; jamais il ne passera! »

Rien, le misérable! J'ai dépensé 7,000 francs pour faire 100 lieues, et il dit que ce n'est rien !

Ainsi j'étais joué; mais par qui? Je n'étais sûr que d'une chose, c'est que je ne l'étais pas par Môn. Cela m'eût contrarié; car cet homme était devenu mon type; il y avait en lui de la franchise; il dédaignait la ruse et méprisait le mensonge.

Être parvenu au dernier village du Kaarta, à trois journées de marche de Ségo, à quinze de Tombouktou, et m'en retourner ainsi mystifié, bafoué, dupé par ces coquins!...

Maintenant, viennent les critiques, viennent les amertumes. On dira que j'ai manqué de prudence, que j'ai eu tort de croire à la foi d'un roi sauvage, de croire à Barka, notre allié; on dira que je devais prendre une autre voie. Oh! qu'il est facile de juger un événement accompli, et combien il est aisé de prouver..... qu'une entreprise n'a pas réussi!

CHAPITRE XXIV.

Retour sur Koghé. — Pénibles impressions causées par ce retour. — Marche de nuit. — Mouvement de désobéissance parmi mes hommes. — L'autruche du frère de Boubakar. — Une nuit d'orage. — Je me perds dans une forêt. — Stratagème inventé pour me faire stationner dans un village où je ne voulais pas m'arrêter. — Le tisserand de Bamagougou. — Arrivée à Foutobi, résidence de Maka-Sirré.

Mòn, qui était venu la veille au soir m'adresser ses condoléances, se présenta à ma case dans la matinée du 31 pour me faire ses adieux et me donner de sages conseils qu'il m'avait annoncés. Je déjeunais au moment où il parut. Se souvenant de ce que je lui avais fait dire à Salla, il se disposait à s'en aller; mais je le rappelai. Cette marque de respect me toucha; elle formait en effet un contraste saisissant avec ma situation. Mòn me répéta qu'il ne voulait plus rien pour lui; mais qu'il m'engageait, si je tenais à réussir, à me montrer généreux avec ses compatriotes, dont il se mit à parler à cœur ouvert et d'une manière peu flatteuse; il me dit aussi qu'il espérait que mon entrevue avec son oncle Maka aurait un bon résultat.

J'avais, pour me mettre en route, deux hommes malades, mon cheval et presque tous mes ânes blessés.

Le 31 mai, à six heures et demie du soir, je quittai les donjons à galeries et les clochetons élégants de Kaïndara. Le soleil allait bientôt éteindre ses feux derrière les collines de Salla; la lune préparait son flambeau dont la pâle lueur devait guider mes pas. En passant près du hangar des forgerons, je renouvelai mes adieux à Môn. Il assistait en amateur au travail de ses compagnons ordinaires de débauche, que je vis activement occupés à convertir mes pièces de 5 francs en objets d'orfévrerie à l'usage des femmes de leur chef (1).

Je ne pus me défendre d'un mouvement d'émotion en jetant un dernier regard sur le village et sur son gigantesque *taba*. Encore trois jours, et j'étais à Ségo !

Je repris une route déjà faite, et à minuit et demi j'arrivai au village de Dalibéra, où j'avais été fort bien reçu dix jours auparavant. On me donna les mêmes cases, que leurs propriétaires, profondément endormis quand je parus, abandonnèrent avec autant de complaisance que d'empressement.

Néanmoins, je remarquai un relâchement notable dans le respect et les égards dont j'avais été l'objet à mon premier passage. Dès qu'il fit jour, des hommes vinrent s'établir dans ma case, me dirent des injures et y joignirent des gestes très-significatifs qui faisaient évidemmment allusion à mon désappointement; la société, fort nombreuse, appuyait sur la plaisanterie. On pense sans doute que je ne fus pas du même avis que la société. Aussi, considérant que je n'avais plus rien à ménager, je saisis un gros bâton, je me levai et fonçai sur la bande, qui ne jugea pas à propos de m'attendre. Je fis ensuite venir mon guide, et lui ordonnai de ne bouger de la porte de ma case, et d'en chasser tous ceux qui m'ennuieraient.

Cet acte d'autorité me conquit quelques sympathies dans le village et me délivra pour tout le jour des importunités des oisifs; mais le soir me réservait une scène plus pénible.

Vers quatre heures, mon chef de caravane vint me prévenir que les hommes refusaient de partir. J'envoyai aussitôt M. Panet s'assurer de ce qu'il y avait de vrai dans ce rapport. Il revint peu d'instants après, et me le confirma en tout point. Les hommes, ce que j'ignorais, n'avaient pas mangé la veille, et, vu la disette de grains dans le pauvre

---

(1) Notre monnaie d'argent n'est estimée par les nègres que parce qu'elle sert à la confection de ces bijoux; mais comme monnaie elle n'a aucune valeur.

village où nous étions, on n'avait pas trouvé de quoi les nourrir. Ils déclaraient qu'ils ne partiraient pas avant d'avoir mangé.

Je comprenais très-bien qu'ils eussent faim et qu'ils fussent peu pressés de faire une nouvelle étape le ventre creux; mais comme il n'avait pas dépendu de moi qu'ils eussent leur ration ce jour-là, ainsi qu'ils l'avaient d'habitude; comme, en outre, il était parfaitement absurde de rester dans un village qui ne possédait pas un grain de mil, je ne voulus pas leur laisser gain de cause. C'eût été d'ailleurs abdiquer toute autorité sur eux et me mettre à la discrétion de leurs caprices. Je chargeai donc M. Panet d'employer d'abord le raisonnement pour les faire rentrer dans le devoir, et ensuite de bien les avertir que si dans cinq minutes ils ne se décidaient pas, j'allais intervenir moi-même, et de la façon la plus énergique.

A la sixième minute, ils bâtaient les ânes et se mettaient en mesure de charger les bagages; mais le coup était porté. Outre les indignités que les Bambaras ne m'épargnaient pas, j'allais désormais avoir des doutes sur mes propres hommes, et dans une situation qui demandait, au contraire, leur plus grand dévouement et leur abnégation la plus complète.

Ces réflexions m'absorbèrent durant cette seconde étape nocturne; elle ne fut marquée, du reste, que par les épisodes ordinaires, augmentés des hésitations sur le chemin à suivre et de la crainte d'avoir choisi le mauvais.

A minuit j'arrivai à un village où tout le monde dormait, et j'attendis près d'une heure avant d'avoir un logement. Cette attente me permit de reconnaître, à la clarté de la lune, que cette bourgade possédait une élégante forteresse dans le genre de celle de Kaïndara, et avait toutes les apparences d'un de ces opulents villages dans lesquels l'hospitalité n'est pas gratuite. Une pareille remarque n'était pas de nature à me réjouir; mais ce fut bien pire quand j'appris que ce village, qui portait le nom de Karankolé, était gouverné par le propre frère de Boubakar. Il était impossible de plus mal tomber.

Dès qu'il fit jour, le chef, qui était encore un prétendant, m'envoya complimenter, et quelques instants après, deux esclaves parurent, tenant en laisse une magnifique autruche (1) que leur maître me priait d'accepter. Les esclaves remirent l'animal à mes hommes, surpris et

---

(1) L'autruche est facilement réduite à l'état de domesticité; on en trouve dans presque tous les villages de l'Afrique.

ravis tout ensemble de voir cette fois au moins leur repas assuré; et l'un d'eux, s'approchant de moi, me fit connaître qu'il avait quelque chose à me dire.

« Parle, — répondis-je, pensant qu'il allait vraisemblablement être question de l'autruche et du prix que le Kourbari y mettait.

— Mon maître — continua le captif — ayant entendu vanter l'***habillement*** de ton cheval (le harnachement), m'a chargé de te prier de me le confier pendant quelques moments, afin qu'il puisse l'admirer.

— On a certainement voulu se moquer de ton maître, et c'est fort mal; car, si j'en juge par ce bel oiseau qu'il m'envoie, ce doit être un homme fort estimable. Mon cheval est très-mal vêtu, et ses ***habits*** sont déchirés.

— Le chef a pourtant dit cela, et il faut que je lui obéisse. »

A cette repartie pleine de sens, je livrai ma selle cassée à l'admiration de cet amateur quand même, en recommandant bien à son messager de ne pas la casser davantage.

Mes hommes s'étaient rassérénés complétement à la vue du mil tout pilé qui remplissait cinq grandes calebasses, du feu qui pétillait, et de l'autruche qui, grasse et forte, pesait au moins 50 kilogrammes. Ils n'étaient pas pourtant au bout de leurs peines; car l'oiseau géant, devinant sans doute le sort qui l'attendait, se montrait fort indocile. Les sabres sortirent des fourreaux, et j'assistai, non sans émotions vives, à un combat à outrance contre le pauvre oiseau, qui, tantôt du bec, tantôt des pattes, lançait à ses ennemis des coups qui me faisaient trembler. Il tomba enfin, les jarrets coupés, et bientôt son long cou, saisi par quatre mains robustes, fut tranché sans pitié.

Deux heures après, assis en rond autour de cinq ou six énormes calebasses toutes fumantes, mes nègres réparaient les outrages d'un jeûne de quarante-huit heures. La vue de la chair ne me trouva pas plus insensible que mes nègres, et je gardai un excellent souvenir des grillades d'autruche que je savourai dans cette journée. Il me semblait même qu'elles n'eussent pas été déplacées sur un plat plus convenable qu'une gamelle de fer battu et sur une nappe plus blanche que le couvercle de cantine qui me servait à la fois de table et de nappe. La viande d'autruche est noire comme la viande de bœuf, et elle en a à peu près le goût.

Je passai à Karankolé une journée des plus tristes. Des torrents de pluie tombant sans discontinuité me tinrent, six heures durant, enfermé dans une case sans air.

Quand vint le soir, je fis comme un poltron forcé de se battre; je me montai la tête. Grâce à ce courage factice, je me crus préparé à la lutte qu'allait vraisemblablement engager entre moi et mon hôte le paiement de mon succulent dîner. Mais, pour la première fois peut-être chez un Kourbari, mon cadeau ne fut pas dédaigné et ne donna lieu à aucun débat.

Le 2 juin, à deux heures du matin, je laissai ce séjour de délices. Mes ânes me causèrent encore dans cette marche des ennuis insupportables; jamais je ne les avais vus si insoumis. A huit heures du matin, de guerre lasse, je pris le parti de m'arrêter. Nous avions presque constamment marché dans des bois; trois villages s'étaient trouvés sur notre route : le premier est resté inconnu, le second se nommait Kola, et le troisième Ghimba ou Khimba. Celui où je m'étais décidé à stationner avait nom Kabakoro.

J'avais rencontré à Kola un des nombreux enfants de Maka-Sirré reconnaissables, entre les Kourbaris, à leur grande taille, à l'excessive longueur de leur figure et à l'extrême maigreur de leur corps. Il m'avait donne comme une nouvelle très-certaine qu'une armée de Maures, d'un effectif de quatre mille hommes, nous attendait dans le désert, entre le Ghiangounté et Ségo. Je me récriai sur l'invraisemblance du fait :

« Quatre mille hommes pour attaquer mes douze nègres ! — lui dis-je, — mais ce serait les flatter infiniment et me rendre moi-même extrêmement fier.

— Tu ne connais pas les Maures, répondit-il; ils te croient possesseur de grandes richesses, et ils ont voulu y aller tous pour avoir part à ton butin. »

J'essayai de lui arracher quelque confidence ou quelque indiscrétion sur le véritable motif de mon arrestation.

« C'est dans ton intérêt, et pour t'empêcher de tomber entre les mains de ces gens-là, me dit-il. Du reste, tu seras content de mon père, et tout s'arrangera selon tes désirs. »

L'extérieur du village de Kabakoro avait tout ce qu'il fallait pour ne pas exciter mes terreurs : pauvre, délabré, à peine habité, je n'y trouvai qu'une petite quantité de mauvaise eau et du bois pour faire cuire les restes de l'autruche du frère de Boubakar. Quant au gîte, je dus me contenter des ruines d'une vieille case sans toiture, depuis longtemps abandonnée aux lézards et aux rats.

Le fils de Maka, qui de Kola m'avait annoncé sa visite, arriva vers

dix heures, chargé de cinq ou six poules aussi maigres que lui. Je lui donnai en échange un nombre égal de coups de poudre, et nous nous quittâmes bons amis.

Je partis à trois heures du soir, dans un déplorable désordre. Cela promettait déjà une étape féconde en tribulations; mais, de plus, le ciel roulait de gros *nimbus*, la brise soufflait par raffales violentes, et le tonnerre grondait sourdement. Malgré ces signes d'un orage certain, j'abandonnai, sans aucun regret d'ailleurs, les vieux murs où je venais de passer la journée.

Je gravis quelques collines, traversai des bois verts, et pénétrai bientôt dans une belle forêt où je vis avec joie de grands arbres au feuillage épais : c'était toujours un refuge contre la pluie qui allait inévitablement tomber sur nous. Les chevaux, les ânes, les hommes, subissant l'influence de l'atmosphère, se traînaient avec peine.

C'était aux approches de la nuit, dans une forêt profonde, éloignée de toute habitation, en présence d'un de ces terribles orages des tropiques inconnus de nos climats paisibles. Déjà apparaissaient ces premières gouttes d'eau tièdes et larges, précurseurs des torrents qui roulaient dans les nuages. Bientôt la nuit vint, nuit noire, furtivement éclairée par la lueur sinistre de la foudre, dont le bruit formidable éveillait cent échos.

L'orage éclate. C'est quelque chose d'horrible et de superbe. Les éclairs se multiplient, rapides, éblouissants, et rendent plus profonde encore l'obscurité qui leur succède; les arbres craquent; les branches se détachent de leurs troncs; des pierres roulent dans le sentier, entraînées par les eaux qui passent comme un fleuve. En ce moment mon cheval m'emporte au travers de la forêt. J'avais perdu le sentier; j'étais seul. Autour de moi je ne voyais, à la lueur des éclairs, que des arbres, des buissons, et de l'eau qui jaillissait sous les trépignements saccadés de mon cheval saisi d'épouvante.

J'estimai qu'il y avait cinq heures que je me trouvais dans cette situation, quand un moment de calme me permit de faire quelques pas. Mes vêtements, traversés par la pluie, étaient froids et me glaçaient les membres. Je me laissai conduire par mon cheval qui, après avoir marché à l'aventure, s'arrêta tout à coup en hennissant. Il venait de rencontrer un de mes ânes couché au milieu du sentier avec ses cantines défoncées.

Les rayons de la lune n'avaient pas encore percé l'obscurité de cette terrible nuit. Je descendis de cheval et essayai de faire lever l'âne abattu;

mais mes efforts furent sans succès. Je criai pour appeler mes hommes; le tonnerre continuant à gronder, rendit mes cris inutiles. Je me décidai alors à tirer un coup de pistolet qui amena près de moi M. Panet, mon domestique et un autre de mes hommes. Restait à connaître le sort de la caravane qu'avait sans aucun doute dispersée la tourmente.

L'âne ne voulait pas marcher et on ne pouvait l'abandonner ainsi. M. Panet se chargea d'aller en avant avec un homme; moi, je restai avec l'autre pour garder l'âne et ses cantines. Les heures se succédèrent encore, longues et remplies d'inquiétude. Évidemment, ou nous avions perdu la route, ou il était arrivé quelque chose à M. Panet. Je tentai un dernier effort pour faire marcher le baudet, et cette fois, aidé de l'homme qui était resté près de moi, j'eus le bonheur de réussir.

L'orage avait cessé ses violences et ses déluges; la chute de la pluie s'était régularisée; le tonnerre ne grondait plus que dans l'éloignement et à de rares intervalles; la lune, enfin, s'était frayé un passage à travers les nuages et jetait sur la terre une lueur faible et vacillante. Je marchais depuis plus de deux heures, à demi inquiet, à demi insouciant, mais profondément impressionné par la grande scène à laquelle je venais d'assister, quand j'entendis un bruit de pas et de voix : c'étaient deux de mes hommmes qui amenaient un âne pour relever celui qu'ils croyaient encore couché dans le sentier. J'appris par eux qu'après mille difficultés, M. Panet avait trouvé la caravane, mais éparpillée sur le chemin, et qu'il lui avait fallu des efforts inouïs pour parvenir à la rallier dans un coin de la forêt où elle était campée.

Cette nouvelle me rendit ma gaîté, et tout en continuant mon chemin, assuré désormais qu'il me conduisait à un but, je me mis à réfléchir sur mon aventure. J'avais lu dans ma vie bien des scènes d'orage. Tantôt elles avaient pour héros des chasseurs égarés, tantôt des conspirateurs poursuivis par des sbires, des amants fuyant les rigueurs de parents endurcis. Ce qui me plaisait dans ces orages, ce qui me laissait toujours un souvenir agréable, le désir, l'envie d'être à la place de ces héros de la nuit et du mystère, c'était moins l'orage en lui-même que ce qu'on trouvait après; j'aimais surtout cette lumière aperçue dans le lointain, s'échappant des ais mal joints d'une cabane rustique. On frappait; un vieux bûcheron, pâtre ou braconnier, n'importe, se montrait sur le seuil et recevait ses hôtes. Bientôt les branches pétillaient dans l'âtre; une cuisse de chevreuil, un vin généreux, trouvés toujours à point, faisaient oublier les misères endurées.

Quelquefois même l'hôte était un philosophe, et la nuit se passait à deviser sur les droits du peuple et les devoirs des rois.

Combien, hélas! la perspective qui m'attendait était loin de ces réminiscences : j'allais trouver la pluie dans la forêt, les grands arbres devenus des gouttières, le jeûne; et pour hôtes, les lions, les chacals et les hyènes. Et puis, le lendemain, la fièvre au *teint bleuâtre*, l'hépatite au front jaune et la dyssenterie à l'œil éteint.

Mais à quoi bon penser à ces vilaines choses? Voici le matin, et j'aperçois, en pénétrant dans le camp, le désordre le plus original qui se puisse voir. Ici, un âne, encore tout chargé, est à demi noyé dans le sable mouillé; là, un amas de guenilles représentant des tissus de soie, de coton ou de laine qui devaient rehausser la beauté de quelque *fille de roi;* plus loin, un homme plus soigneux a pendu ses ballots aux branches des arbres; plus loin encore, des armes rouillées, des harnais arrachés, et pêle-mêle, dans des poses inimaginables, mes nègres

Du sommeil à grand bruit exhalant les vapeurs.

En arrivant je ne songeai qu'au repos, et me jetant sur la terre détrempée, je m'endormis profondément.

Il était plus de dix heures lorsque je me réveillai, incommodé par quelque chose d'insolite qui gênait ma respiration. La pluie n'avait pas cessé de tomber depuis que je m'étais étendu sur la couche plus douce que sèche où je venais de me reposer. Une toile qu'on avait étalée à la place où je m'étais laissé choir, avait fait dans la terre, sous le poids de mon corps, un grand trou qui s'était rempli d'eau, et c'était cette eau qui m'entrait par le nez.

Mes vêtements ruisselaient et ceux de mes hommes étaient traversés par la pluie. Je fis rallier les charges et les ânes afin de gagner un village pour pouvoir nous sécher au soleil, prendre quelque nourriture, et sécher aussi les bagages. Deux de mes hommes avaient déjà de violentes fièvres, et les autres traînaient assez péniblement leurs pas sur le sol inondé. Chose qui tient du prodige, rien ne manquait dans mes bagages! mais, ce qui était plus grave, un homme ne répondit pas à l'appel de son nom.

On m'apprit que nous devions la plus gande partie des misères de cette nuit à la malveillance du chef d'un village où mon guide voulait stationner. Ce barbare avait fait défendre à mon guide de nous conduire chez lui. Tous, au surplus, n'auraient pas profité de cet abri, et j'aurais certainement été de ce nombre.

En une heure nous atteignîmes le village de Dalikoro, habité par un Kourbari. Trop averti par l'expérience des inconvénients qu'on rencontre chez ces vampires, j'avais donné l'ordre de continuer et de n'arrêter qu'à Sambougou, distant de 5 kilomètres au plus, où j'avais reçu déjà une hospitalité à bon marché.

Mais cet ordre ne devait pas être exécuté; une supercherie, excusable dans notre position, car il n'était du goût de personne de continuer à marcher, vint me forcer la main. Mon guide, qui trouva pour complices le chef du village et un de mes nègres, parut devant moi tout effrayé au moment où je me disposais à tourner le village. Il me dit que le chef se préparait à battre le *tamala* pour armer son monde afin de me couper la route, et que je n'avais qu'un moyen d'éviter le danger d'une lutte inégale, c'était de me présenter à lui et de m'expliquer; il ajouta aussi que l'homme que j'avais perdu pendant l'orage se trouvait aux fers dans ce village.

Aux termes de mes nouvelles relations avec le Kaarta, l'histoire était vraisemblable. Je me rendis donc, accompagné de quatre de mes meilleurs hommes, chez le chef du village, qui rit beaucoup en me voyant, s'excusa de son stratagème, et me supplia de ne pas refuser l'hospitalité qu'il désirait vivement m'offrir. Un bœuf était exposé à la porte de sa case comme un objet tentateur, et mes hommes, en attendant ma réponse, jetaient alternativement sur moi et sur la bête un regard qui disait beaucoup de choses. Je me laissai toucher : on déchargea les bagages, on disposa les effets pour les sécher, et je finis par me résigner.

Le lendemain je quittai Dalikoro, ayant été assez heureux pour satisfaire les espérances de mon hôte. La marche devint encore plus pénible que les jours précédents. Le village n'étant séparé de Foutobi que par une distance de cinq heures, je comptais arriver à la résidence de Maka sans être obligé de faire une halte intermédiaire; mais cela devint absolument impossible. Déjà j'avais abandonné, à la garde de deux hommes, trois ânes qui renouvelaient leur insubordination de la dernière marche, lorsque tous parurent s'entendre pour refuser d'avancer. Nous nous trouvions fort heureusement alors tout près du village de Bamagougou, éloigné de Foutobi de 4 ou 5 kilomètres seulement. Je me décidai à y réunir les bêtes de somme et à leur donner quelques heures de repos.

Un de mes ânes, en entrant dans ce village, s'enchevêtra dans le coton d'un tisserand et le brisa en cent endroits au moins. Le brave homme

prit son malheur avec une résignation si parfaite, que je m'empressai de lui faire donner une indemnité bien supérieure au dégât que j'avais causé.

A ce témoignage d'intérêt, le bon tisserand, qui n'avait pas laissé échapper un murmure en voyant la destruction de sa tâche laborieuse, qui semblait ne pas imaginer qu'il lui fût dû une réparation, se considéra comme mon obligé et voulut me rendre libéralité pour libéralité. Il alla d'abord chercher sa fille et la fit asseoir sur la même natte que moi, coutume simple et primitive, exprimant à la fois combien est grande la confiance en son hôte et quel prix on met à la pureté de son enfant. A un signe de son père, la jeune fille se leva, m'adressa un geste gracieux pour m'indiquer qu'elle allait revenir, et, quelques instants après, reparut avec une poule, du riz, des oignons, des pistaches, toute la fortune peut-être de cette pauvre famille.

Quand je partis, la fille du tisserand me prit par la main et me conduisit en dehors du village, suivie de son père et de sa mère. Après avoir dépassé la dernière case, tous trois m'exprimèrent, de la voix, du regard et du geste, leur reconnaissance pour le peu de bien que je leur avais fait.

Je ne saurais dire combien ce petit épisode me toucha. Ces pauvres gens, qui n'avaient que leur travail pour vivre et dont je venais de retarder le salaire, en les forçant à recommencer une besogne qu'ils avaient eu déjà tant de peine à terminer; eux qui pouvaient me maudire, comme tant d'autres l'eussent fait à leur place, ils me comblaient au contraire de bénédictions, abandonnaient pour moi des provisions, espoir de leur misère, amassées sans doute avec peine; et tout cela, parce que je n'avais été que juste, en leur donnant quelques grains de verre, quelques morceaux d'étoffe.

Quelle différence entre un pareil accueil, les souhaits de bonheur qui m'accompagnent, ces mains qui pressent la mienne en la portant successivement au front et au cœur; quelle différence entre ces démonstrations, ces preuves d'une reconnaissance bien sentie, et l'insolente cupidité des Kourbaris!

Je venais de me rafraîchir le cœur auprès de ces bonnes gens. C'était la seconde fois que j'éprouvais cette douce impression; et chaque fois, la première à Boulébané, par le bon Adama, la seconde dans ce village, elles étaient, comme une réparation ménagée par la Providence, la contre-partie d'une récente désillusion.

L'indocilité de mes ânes s'était calmée; deux cependant ne nous sui-

virent pas : l'un, malade, fut confié à la garde du brave tisserand ; l'autre, malade aussi, resta en route avec son conducteur. De légères averses, échappées de nuages rapides qui traversaient le ciel, troublèrent un peu notre marche; malgré cela, elle fut encore assez prompte pour nous permettre d'arriver en trois quarts d'heure à Foutobi.

J'eus beaucoup de peine à m'y établir d'une manière convenable. Le logement qu'on m'assigna, abominable sous tous les rapports, était encombré de calebasses et de pots de toutes les formes ; il y faisait à cinq heures une chaleur de 40°, et on y voyait d'énormes rats s'y promener par bandes; la cour me parut préférable, et je m'y installai provisoirement.

Mon guide alla, sans m'en prévenir, rendre compte à son maître de l'arrivée de son prisonnier, et évita, par cet empressement, la commission que je lui réservais : c'était de faire savoir à ce vieux fourbe tout ce que je pensais de son indigne conduite.

Celui de mes hommes resté derrière avec l'âne malade revint à la nuit m'en rapporter le bât et la bride, ce qui m'épargna toute question : c'était le cinquième en un mois.

A neuf heures du soir, mon guide reparut porteur des compliments de Maka-Sirré, qui, chose singulière, se donnait des airs de victime, et prétendait que c'était moi qui avais manqué à ma parole en ne laissant pas chez lui un homme en otage. Je me couchai fort inquiet, remettant au lendemain le palabre et les explications.

CHAPITRE XXV.

Palabres avec Maka.— Comment il se justifie. — Il se calme et promet de s'entendre avec le roi. — Superstitions; le *satala* et la tête du lièvre. — Dots des princesses. — Comment les filles du Kaarta portent les flacons de senteur. — Quelques explications données à mon arrestation. — L'embuscade des Fatey; desseins sinistres du roi de Ségo.— Bouô et ses protestations de dévouement.

Dans la matinée du 5 juin, je me disposai à envoyer deux de mes nègres à Maka-Sirré pour lui reprocher ses mauvais procédés et lui demander une explication catégorique sur les motifs de mon arrestation; mais au moment où mes hommes allaient partir, un de ses fils et son chef de captifs entrèrent dans ma case, venant m'offrir de sa part un bœuf et des compliments.

J'exprimai à ces deux envoyés, dans les termes les plus forts que je pus trouver, toute mon indignation pour l'inqualifiable conduite du roi :

« Faites savoir à votre maître, leur dis-je, qu'un blanc ne craint que Dieu, et qu'il n'y a que les lâches qui se taisent; dites-lui donc que lui et son frère le roi ont été, dans cette circonstance, des parjures et des voleurs. »

Ils se retirèrent sans répliquer.

Je ne m'en tins pas là. Le soir, j'envoyai deux hommes renouve-

ler à Maka en personne l'expression de mes sentiments. Fidèle à sa tactique de récrimination, il se justifia en m'accusant. Le premier de ses griefs, déjà par lui articulé la veille, était que je ne lui avais pas laissé d'otage, ainsi que nous en étions d'abord convenus; le second, plus grave encore à ses yeux, était qu'il n'avait reçu aucun présent de moi. Il termina en disant que cependant, si je voulais le *contenter*, il parlerait au roi en ma faveur.

On ne discute pas avec des gens comme les Kourbaris. Je ne pris donc pas la peine de démontrer à Maka que ce qu'il disait n'était pas vrai; et qu'en supposant que j'eusse manqué à mes engagements, comme il le prétendait il avait lui-même refusé l'otage, ce n'était pas après m'avoir fait chèrement payer la permission de traverser le pays et me l'avoir laissé traverser, qu'il convenait de m'avertir.

Telles furent les premières explications: elles n'expliquèrent absolument rien.

Le 6, je reçus la visite de celui des fils de Maka qui venait me voir à Koghé. Il m'apportait un vieux bouc dont l'odeur s'annonçait à distance. Il me dit beaucoup de banalités ayant trait à ma situation, formules aussi menteuses que polies, et que je croyais seulement en usage dans les pays civilisés. Cet entretien avait lieu en présence de plusieurs personnages. Éli l'interrompit brusquement et m'attira dans un endroit écarté, comme s'il se fût rappelé qu'il avait à me faire, sans témoin, une communication importante. Son air mystérieux me persuada facilement que cette communication avait rapport à mon arrestation, et je le suivis avec empressement. Quand nous fûmes loin des oreilles indiscrètes, il regarda autour de lui, s'assura que personne ne pouvait nous entendre, puis, me parlant bas, il se mit à me vanter les qualités de son bouc et me demanda de la poudre et des étoffes.

J'eus bien de la peine à ne pas envoyer promener le bouc et son maître; mais l'idée de m'appeler à l'écart pour me faire une semblable confidence me parut si neuve, que je donnai à cet original tout ce qu'il me demandait. Comme un grand enfant (de quarante-cinq ans environ), Éli fit claquer ses doigts, balança son long corps, agita ses grandes jambes maigres, et se mit à danser en signe de joie; puis roulant autour de sa tête, en manière de turban, la pièce d'étoffe que je venais de lui donner, il s'échappa en courant. Quels êtres!

Peu après le départ d'Éli, un captif de son respectable père vint me demander une réponse au palabre de la veille.



VILLAGE DE FOUTORI.

T. I, p. 268

« Quelle réponse?

— Mais si tu veux ou non *le contenter?* »

Je répondis que si mes deux truchemans n'eussent été indisposés, j'aurais déjà fait connaître à son maître que j'étais déterminé à ne rien écouter avant qu'il n'eût lui-même répondu à mes questions :

« Je veux savoir, ajoutai-je, pourquoi on m'a arrêté, et pourquoi, puisqu'on m'empêche de continuer ma route, on ne me laisse pas librement retourner à Bakel. Tu peux encore dire à ton maître qu'ayant été indignement trompé dans ma bonne foi par lui et par le roi, ils n'auront de moi désormais que ce qu'ils me prendront par la force. »

Le captif ne se souciant pas de porter seul ce message, je lui adjoignis un de mes hommes qui se chargea de traduire fidèlement mes paroles.

Les ambassadeurs ne tardèrent pas à revenir. Maka me faisait dire qu'il trouvait fort étrange que je lui parlasse ainsi, et que le lendemain il me ferait partir pour Koghé. Cette menace m'exaspéra :

« Il ne me plaît pas d'aller à Koghé, répliquai-je vivement, parce que je n'y ai que faire, et je n'irai certainement pas. »

J'étais résolu à ne pas me départir de cette attitude et à ne pas faire la moindre concession à ce vilain homme. Peut-être était-ce parce que j'avais paru trop soumis à Koghé qu'il agissait ainsi. Au fond, qu'avais-je à perdre? Je m'attendais à être assassiné un jour ou l'autre.

Le lendemain, j'envoyai sommer Maka de se décider. Il reçut mes hommes avec douceur, ne parla plus du retour à Koghé, ne parla plus de cadeau et entra dans des explications assez détaillées qui chargeaient énormément Barka. Il lui reprochait, entre autres méfaits, d'avoir distribué, comme venant de lui, Barka, divers objets que je l'avais invité à remettre en mon nom; et en outre, d'avoir fait espérer à Maka un présent égal au tiers de celui que j'avais envoyé au roi. A cette dernière condition, expliquait le vertueux Maka, il m'avait été tout dévoué; mais, bientôt désabusé en voyant que je ne lui donnais rien, tandis que je donnais beaucoup à des gens *moins puissants* que lui, il s'était offensé de mon ingratitude. Enfin, considérablement radouci, il terminait en demandant, de la façon la plus polie, un dédommagement à ses déceptions. Moyennant un petit présent qu'il laissait entièrement à ma générosité, il s'engageait à m'en dire plus.

Cela sentait le charlatan qui vend son baume de confiance, et je ne voulus pas davantage souscrire à cet arrangement. Je fus toutefois très satisfait de voir que le loup redevenait agneau.

Le palabre continua dans ces termes adoucis. De part et d'autre nous mettions une persistance égale, moi à demander une réponse à mes questions, lui à n'y pas répondre. Enfin, le 8 juin, il me fit annoncer que le roi devait prochainement passer dans les environs et qu'il irait prendre ses ordres sur l'objet de mes demandes; mais que, pour lui, il ne pouvait leur donner aucune solution. Toute incomplète qu'elle fût, c'était toujours une réponse, et je m'applaudis d'avoir tenu ferme.

Maka, à la suite de cette communication, me faisait transmettre de douces paroles et de tendres reproches :

« Comment le blanc a-t-il pu croire, répétait-il d'un air de vertu méconnue, que j'aie trempé dans les machinations dont il est victime ? »

Toutes ces gracieusetés me touchaient médiocrement; mais ce qui m'était moins indifférent, c'était de voir que mes coups avaient porté, et que tout sauvage qu'il était, Maka ne s'accommodait pas des épithètes que je lui avais adressées.

Les choses en restèrent là pendant plusieurs jours; on attendait le roi qui ne se pressait pas. A part la maigre chère que me faisait faire le *prince royal*, je n'avais qu'à me louer de ses procédés : il envoyait tous les matins savoir de mes nouvelles par ses fils, parfaitement convenables et discrets; il ne me demandait plus rien, et ses fils, ses captifs faisaient de même. J'étais respecté, entouré d'égards, presque de sympathie; jamais d'allusions à ma situation; pas une seule parole, un seul geste, un seul sourire qui vînt me rappeler que j'étais prisonnier; et je l'aurais oublié complétement si je n'eusse été gardé à vue. J'étais pourtant bien réellement leur prisonnier! Ils pouvaient me tuer; qui serait venu leur demander compte de ma mort? Ils pouvaient encore plus facilement me voler; qui serait venu leur faire rendre mes dépouilles?

En rapprochant ma position de celle qu'avait dans le même pays, vingt-trois ans auparavant, mon prédécesseur de Beauford, et surtout de celle qu'avait, vers le même temps, le major Gray au Bondou, on demeure convaincu qu'un changement considérable s'est accompli chez les peuples nègres dans leurs rapports avec les blancs. Cette réforme doit être considérée comme un bon augure pour des relations futures; mais cependant, qu'on me permette de donner ce conseil : il ne faut jamais se laisser dominer par eux, et pécher plutôt par excès d'audace que par excès de douceur et de modération.

Grâce à l'insouciance dont je m'étais méthodiquement cuirassé en

posant le pied en Afrique, je pris bravement mon parti et j'attendis, très-résolu à ne pas trop faire la grimace, la décision de *Sa Majesté* Mamady. Après tout, j'étais venu en Afrique pour étudier les mœurs, voir le pays, examiner et observer les choses et les hommes. Ici ou là, qu'importait au fond? il s'agissait simplement de ne pas perdre son temps.

J'avais pour logeur un vieux forgeron appelé Niani, personnage grotesque, naïf à l'excès, d'une logique à l'avenant, au fond bon homme, et surtout fort amusant. Un jour, il vint se plaindre à moi que mes nègres se servaient d'un *satala* pour puiser de l'eau dans sa jarre.

« Et qu'est-ce que cela peut te faire? lui dis-je.

— Ce que cela me fait? reprit-il d'un air vexé; — et il me fit l'étrange raisonnement que voici : — Moi, vois-tu, je ne suis pas marabout (mahométan); et si les marabouts prennent l'eau de ma jarre avec leur *satala*, l'eau qui reste sera nécessairement sanctifiée, puisqu'elle aura touché ce vase. Or, moi et mes enfants nous buvons de cette eau; et comme nous ne savons pas faire le salam, que nous ne jeûnons pas et que nous mangeons du porc, Dieu nous punira pour avoir manqué à ses ordres; car enfin, toute eau qui a touché un *satala* rend marabout celui qui en boit. C'est ainsi que je l'ai entendu dire à mes pères. »

Je m'empressai de calmer les terreurs du vieux Niani en défendant à mes hommes de puiser à l'avenir l'eau de sa jarre avec le vase sacré.

Le lendemain, mon chasseur (ne pas confondre avec les gens habillés de vert qui montent derrière les voitures) avait tué un lièvre et il me l'apportait tout joyeux. En entrant dans le village, les femmes poussèrent de grands cris, appelèrent leurs maris, et tous ensemble se ruèrent sur lui et l'entraînèrent loin des cases en criant d'un air menaçant : *Couper la tête! couper la tête!* Le pauvre diable ne savait trop ce que cela allait devenir; car on ne disait pas quelle tête on voulait, et il n'était pas sûr que ce ne fût pas la sienne. Rendu à bonne distance, on lui expliqua que c'était la tête du lièvre qu'il fallait couper, et de plus qu'il fallait l'enterrer au moins à cent pas du village, sous peine des plus grands malheurs.

Ces bons nègres croient que les femmes enceintes qui voient la tête d'un lièvre donnent le jour à des enfants morts; que celles qui ne sont pas enceintes deviennent stériles; que les jeunes garçons comme les guerriers les plus intrépides deviennent des lâches. Il y a encore beaucoup d'autres calamités attribuées à la vue de la tête de lièvre.

Depuis que j'étais dans le Kaarta, il ne s'était pas marié autour

de moi un *prince* ou une *princesse* sans qu'on m'en eût donné avis, exactement comme cela se fait chez nous. Toutefois cet avis a, chez les Bambaras, plus qu'une signification de politesse; il veut dire principalement : « Dote mon fils, dote ma fille, opulent étranger! » C'était donc un tribut prélevé sur ma grandeur, une sorte d'honneur souverain, mais un honneur très-dispendieux, vu la polygamie. Dans le principe, j'avais eu la candeur de me laisser aller à trancher du monarque en fournissant des corbeilles de mariage à deux ou trois laiderons décorées du titre de *princesses*; j'étais intraitable pour les *princes*. Mais je n'avais pas tardé à reconnaître l'abus de ce régime; j'avais alors adopté pour règle de conduite de répondre invariablement, en pareil cas, par des compliments exubérants et des souhaits de bonheur, offrant même au besoin ma bénédiction aux jeunes époux. Cette façon d'agir ne me faisait pas beaucoup d'amis, comme bien on le pense, ce qui m'était après tout fort égal.

Maka, depuis mon arrivée, m'avait fait transmettre plusieurs fois déjà l'avis du mariage d'une de ses filles; mais j'étais demeuré scrupuleusement fidèle à ma règle de conduite. Lassé de mon obstination à lui répondre par les mêmes fariboles, il s'était décidé à me demander un miroir pour la mariée. Cette demande modeste me mit en veine de belle humeur, et j'ajoutai au miroir un petit flacon en cristal de couleur, avec fermoir, chaînette et anneau d'or, vieux bijou, fort joli d'ailleurs, mais beaucoup trop pour une négresse.

La future, qui, d'après ma réputation, ne comptait même pas sur son miroir, fut transportée de joie à la vue du riche objet qui l'accompagnait; mais elle était fort intriguée de connaître à quel usage il pouvait servir. Elle l'examina longtemps, le tourna en tout sens, et, voyant l'anneau, le plaça alternativement aux doigts de ses mains et de ses pieds. Je me gardais de l'éclairer, car ces recherches m'amusaient infiniment. Après avoir longtemps hésité, elle se détermina enfin pour le pied, me demandant toutefois, avant de fixer définitivement son choix, si c'était bien ainsi que les femmes blanches portaient cet ornement. L'idée me plut tant que je commis le mensonge de lui dire oui. Là-dessus, elle me quitta radieuse, marchant avec toutes sortes de précautions, cela se conçoit, et criant à ses compagnes, en leur montrant orgueilleusement son pied : « Moi blanche! moi blanche! »

Cet incident me dérida tout à fait et mit mon entourage et particulièrement le père Niani en confiance avec moi. On m'adressa une foule de questions sur les usages des blancs. On voulait savoir comment ils

se mouchaient, comment ils saluaient, comment ils mangeaient, comment ils dansaient; c'était à n'en plus finir. Je me bornai à enseigner le salut à mon hôte, qui semblait y tenir beaucoup; mais la fille de Maka m'avait encouragé à écorcher quelque peu les vérités ethnographiques, et le salut que j'appris à Niani se trouva tout aussi orthodoxe que le renseignement sur la manière de porter un flacon de senteur. Ce salut, qu'on me permette de ne pas le décrire, était peu authentique, et je gage que si jamais un de mes compatriotes passe au Kaarta, il sera fort étonné de se voir saluer ainsi. Quoi qu'il en soit, le père Niani, profitant tant bien que mal de mes leçons, s'en alla tout glorieux; et le soir même je le surprenais s'exerçant à saluer à la manière des blancs, ainsi qu'il le disait, et donnant des leçons à ses enfants. Cela lui fit même une certaine réputation, et bientôt on ne parla plus de lui sans faire mention de son talent; on ne disait plus Niani tout court, on disait : « Niani qui sait saluer comme les blancs. »

Le temps passait ainsi entre les préoccupations sérieuses d'un avenir qui ne s'éclaircissait pas, et les innocentes distractions que me suggérait la naïveté des gens qui m'approchaient. Sept jours s'étaient succédé depuis mon arrivée à Foutobi, lorsque Maka me fit enfin annoncer son départ pour aller voir le roi. Il avait d'abord été convenu entre nous que je lui adjoindrais un homme; mais vu le triste état de mes chevaux, dont l'un était menacé d'une fin prochaine, je lui donnai mes pleins pouvoirs. Il est vrai que j'avais su stimuler son zèle en lui promettant une belle récompense s'il réussissait à m'obtenir la permission de continuer ma route.

L'attente devait au moins durer dix jours, pendant lesquels je comptais tromper l'ennui en recueillant des notes sur le Kaarta et ses habitants. Une de mes vives préoccupations était de savoir ce qu'était devenu celui de mes hommes qui avait pour mission de m'apporter une valeur de 2,000 francs en objets de prix choisis au goût des nègres du Soudan.

La journée du 14 juin, la dixième de ma captivité, fut marquée par la visite d'un Maure que j'avais déjà vu rôdant autour de mon logis en m'adressant le *salam aleik* d'usage. Cette visite, dont le but était facile à deviner, commença par de gracieux compliments et par des flatteries, et se termina par l'offre d'un grand sac de cuir colorié et orné de divers dessins.

« *Timeo Danaos et dona ferentes,* aimable habitant du désert, » répondis-je. Le Maure demanda ce que cela voulait dire :

« Cela signifie, dit mon interprète d'un air capable, que le blanc ne veut pas de ton sac. »

Le Maure poussa un soupir, se recueillit et reprit d'un ton pathétique :

« Vais-je dire aux princes des Fatey que j'ai vu un ***roi blanc***, et qu'il ne leur a pas donné seulement une pierre à fusil, pas un coup de poudre, pas une coudée de guinée? Non certes, je ne dirai pas cela; car ils ne me croiraient pas.

— Tu leur diras, ma foi! ce qui te plaira, et tes princes croiront ce qu'ils voudront; mais ce sera pourtant comme ça. »

Le Maure reprit son sac, poussa un nouveau soupir et partit. Quand il fut loin, mes hommes me dirent qu'ils croyaient bien que c'était un espion appartenant à la tribu qu'on m'avait signalée comme m'attendant sur la route de Ghiangounté, et que la veille ils l'avaient déjà vu examinant leurs armes avec une grande attention.

Les fils de Maka sont décidément d'une rare discrétion. Leurs visites sont courtes; ils n'entrent jamais dans ma case sans s'être fait annoncer, et ne me quittent qu'après m'avoir demandé pardon de leur importunité.

Grâce à mes miroirs de quatre sous, qui font révolution au Kaarta, nous sommes les meilleurs amis du monde; mais parmi eux il en est un que je préfère : c'est Bouô. l'aîné de tous. Il est âgé d'environ cinquante ans; sa figure est franche et ouverte, et il semble d'une douceur extrême. Un coup de feu qu'il a reçu à la jambe a produit une claudication très-prononcée qui nuit beaucoup à la grâce de sa démarche. Nous avons fréquemment ensemble de longues causeries, qui tournent même parfois au sentiment. Ainsi, ce jour-là, après m'avoir prodigué ses conseils, Bouô m'approuva de ne pas m'être mis sur le pied de donner à tous ceux qui me demandaient.

« Si tu donnais à ces gens-là, ils se moqueraient de toi, et il ne te resterait plus rien pour continuer ta route.

— Plût au ciel que le roi et son frère, ton illustre père, eussent pensé comme toi, je n'en serais pas où j'en suis! lui répondis-je.

— Tu te trompes sur mon père, reprit-il, il est tout dévoué à tes intérêts. »

Le soir, une querelle entre un de mes hommes et un habitant me causa pendant quelques instants une certaine inquiétude. J'intervins à temps pour arracher des mains du Bambara, qui n'avait pas été le plus fort, un gros bâton qu'il levait contre son adversaire; les spectateurs

des deux partis se disposaient à prendre part à la lutte. Bouô se trouva heureusement à passer au moment où le combat allait devenir général, et, après deux heures d'explications à faire croire que les assistants s'égorgeaient, nous obtînmes une réconciliation complète. La querelle avait un motif bien futile : le Bambara prétendait que son âne trottait mieux que le plus vaillant des miens. Il était tout simple de les faire jouter; mais mon nègre, très-chatouilleux sur cet article, n'avait pas souffert qu'on attaquât devant lui la réputation de mes roussins, et le combat avait eu lieu.

Le 15, Bouô vint me donner des nouvelles qu'il disait tenir de bonne source : c'était une prétendue conversation que des gens du roi de Ségo avaient eue avec des Bambaras dans un village des environs.

D'après son récit, il serait vrai que des Maures embusqués dans le Ghiangounté y attendraient mon passage. Celui qui les commande serait un prince de la tribu des Fatey, de la nation des Oulad-M'barek. Bouô me le dépeignit, et, sur ce portrait, je me souvins très-bien l'avoir vu à Koghé et à Médina. Dans ses longues et peu discrètes visites, ce Maure m'adressait beaucoup de questions, de compliments et de demandes de *bien*. Cette affirmation, rapprochée de la récente visite de l'espion, me laissait peu de doutes sur l'exactitude du premier rapport qui m'avait été fait. Depuis Foutobi jusqu'aux villages de la frontière, ajouta le fils de Maka, il y avait des Fatey qui me guettaient, afin de faire connaître immédiatement à leur prince la direction que je prendrais.

Mais les gens de Ségo, toujours selon Bouô, ne s'en étaient pas tenus à cette nouvelle. Ils avaient dit aussi que dans le cas où je parviendrais à échapper aux Maures, je n'échapperais pas à leur propre roi, qui, instruit des abominations que je commettais sur ma route et de mes desseins révolutionnaires, avait donné l'ordre à une troupe de ses sujets de nous couper le cou à tous, sans excepter même le père Ségo, l'inoffensif cordonnier, son compatriote. Suivait la version, enrichie de faits nouveaux, des grigris empoisonnés semés sur mon passage, du Poulh du Massina qui m'accompagnait, et des lances, de la poudre, des armes de toutes sortes destinées pour ce royaume.

Ces nouvelles, vraies ou fausses, ce qu'il ne m'était pas donné de découvrir en ce moment, n'avaient rien de rassurant et compliquaient ma situation d'une étrange façon.

Le lendemain, le même Bouô me rendait compte de l'entretien que son père avait eu à mon sujet avec le roi. Aux vifs reproches faits à

Mamady par Maka (c'est Bouô qui parle) sur ses mauvais procédés à mon égard, *Sa Majesté* aurait répondu qu'elle ne m'avait fait revenir que dans mon intérêt, et pour demeurer rigoureusement fidèle à sa promesse d'empêcher qu'il ne m'arrivât malheur. Dans cet entretien, le roi aurait répété mot pour mot les détails qui m'avaient été appris la veille sur l'embuscade des Fatey et les desseins sinistres du roi de Ségo. Bouô ajoutait que son père restait près du roi, et que vraisemblablement il aurait bientôt de meilleures paroles à me porter.

Cette communication était loin de me satisfaire. Étais-je, oui ou non, le jouet des Bambaras ? J'avais de fortes présomptions de pencher pour l'affirmative ; mais, en tout cas, s'ils avaient imaginé les histoires de têtes coupées et d'embuscades, ils ne m'avaient pas pour leur dupe, car je m'attendais à tout de leur part. Passer était tout mon espoir; passer à tout prix, en dépit des Fatey, malgré les sicaires du roi de Ségo ; car les pluies avaient grossi les eaux et rempli le lit des torrents de la route; mon retour par là était donc impossible.

Sous l'empire de cette préoccupation, je me trouvai en goût de palabrer, et j'abîmai Bouô sous une avalanche de sentences. Il y en avait qui s'adressaient à son honneur, à son orgueil de Kourbari, à son intérêt surtout; je le flattai, j'exaltai ses sentiments, je lui montrai dans un avenir prochain les effets de la reconnaissance des blancs, et pour dernier argument je lui donnai un sabre. A la vue de ce témoignage authentique de ma générosité, Bouô est saisi d'enthousiasme, ses yeux s'éclairent du feu du dévouement; il se lève, presse son sabre sur sa poitrine, se jette sur ma main qu'il place sur sa tête en signe de soumission absolue à mes volontés, et me jure que désormais il sera mon esclave. Il se rit des embûches des Fatey; il se moque du glaive du roi de Ségo, et me quitte en faisant un geste majestueux qui semble dire : « Tu sauras ce dont je suis capable! »

CHAPITRE XXVI.

L'embuscade des Fatey se confirme. — Nouveaux détails touchant les femmes du roi. — Les nègres connaissent fort bien la valeur des objets qu'on leur offre. — Je trouve un pistolet à quatre coups. — Niani vient me sommer de faire pleuvoir. — Sur une expédition des Bambaras au Kasson. — Détail sur les armées en campagne. — Une réclame de Bouô. — Traitements primitifs des maladies des nègres. — Une fausse alerte.

Bouô m'avait quitté depuis une demi-heure à peine, lorsque je le vis accourir tout essoufflé, en décrivant des oscillations effrayantes avec son grand corps, mal soutenu dans la verticale par ses jambes d'inégale longueur. Voici ce qui le ramenait. En rentrant chez lui, il y avait trouvé, nonchalemment établi, le prince des Fatey, celui qui était censé commander l'armée du Ghiangounté.

« Eh bien! lui avait-il dit, ton père veut donc nous faire perdre notre temps? Voilà plus d'un mois que nous attendons ce *blanc;* et si Maka persiste dans ses sots projets de l'empêcher de venir, il sera cause que nous aurons manqué nos récoltes. »

Bouô s'anima en me faisant connaître sa réponse au Maure : « Malheureux! s'écria-t-il, si tu touches à un cheveu de la tête de ce blanc, c'est comme si tu touchais à la personne du roi; et tous les Kourbaris t'extermineront. »

Je félicitai Bouô de sa fière réponse, et le remerciai de l'empressement qu'il avait mis à me prévenir de cette circonstance. Cela sentait bien un peu la comédie; cependant mes hommes m'assurèrent que le Maure en question était réellement dans le pays, et qu'ils l'avaient vu le matin.

Je fis reposer Bouô et puis je le gardai afin de causer avec lui, car il est causeur complaisant et a surtout la mémoire très-bien meublée.

On se rappelle mon aventure à Tinntila, à l'occasion d'une troupe de femmes que j'avais rencontrées dans un étroit sentier, et le danger auquel, sans m'en douter, je m'étais trouvé exposé. Voici une explication plus détaillée que je reçus de Bouô sur cette coutume absurde.

Il convient de dire d'abord que la prohibition de l'attouchement concerne toutes les femmes de Kourbaris. On ne redoute tant cet acte que parce qu'il a pour conséquence inévitable — telle est du moins la conviction des Bambaras — de causer une maladie à l'époux ou à l'épouse, maladie guérissable si l'attouchement est révélé, mortelle s'il demeure ignoré.

Le cas de flagrant délit étant nécessairement écarté, puisqu'il ne donne lieu à aucune sorte d'instruction et de recherche, et qu'on tue sur place le coupable ou le maladroit, on procède de cette manière pour les autres :

Quand un Kourbari ou une *Kourbarie* tombe malade, l'opinion publique s'en émeut et sa maladie est attribuée, sans hésiter, à un attouchement resté caché. Cette maladie est envoyée par tous les Kourbaris décédés qui, du fond de leur tombeau, veillent sur leur postérité et ne veulent pas souffrir qu'on y touche (on ne dit pas pourquoi).

Lors donc qu'un Kourbari est malade, excepté toutefois par suite d'une blessure, la famille fait réunir toutes les femmes et les somme de déclarer si quelqu'une d'elles a subi un attouchement, et, dans ce cas, de faire connaître l'auteur de ce méfait. Si elles avouent et qu'elles désignent le coupable, on se saisit de sa personne. S'il est étranger, on lui coupe la tête immédiatement; s'il est Bambara, on le flagelle, on confisque ses biens et on le chasse du pays. Après quoi le Kourbari est radicalement guéri.

Si, au contraire, aucune des femmes n'avoue le fait, on égorge une poule à Bouri, et sa décision prononce. Quand Bouri a répondu affirmativement à la première question, on l'interroge de nouveau sur l'individualité de celle des femmes qui a été touchée, et dans le cas où cette seconde question est encore résolue d'une manière affirmative,

on somme la femme qui vient d'être désignée de déclarer le coupable. Si elle s'y refuse, c'est elle-même qu'on exécute.

On devrait supposer, d'après ceci, que les femmes des Kourbaris ne sortent que rarement. Il n'en est rien, car chaque jour elles viennent me visiter. On pourrait croire aussi qu'il y a exagération dans cette pénalité rigoureuse, ou tout au moins que les têtes ne tombent pas aussi facilement qu'il plaît aux Kourbaris de le dire. Pour cela je n'en sais rien, et je pencherais même vers cette dernière supposition; mais Bouô prétend que c'est exact, et me cite plusieurs noms de suppliciés et de bannis.

Maintenant, quel sens donner au mot *attouchement?* Interrogé sur ce point, Bouô insiste pour lui donner un sens général, et non le sens particulier de sévices ou d'adultère, ainsi que cela paraissait être pour justifier une telle rigueur.

Le lendemain, Bouô vint me voir de bonne heure et sortit de dessous son coussab un pistolet à quatre coups, de fabrique anglaise ou américaine, qu'il me dit tenir du roi Maudibà. C'était une arme de prix, remarquable par la finesse des gravures qui ornaient ses batteries; ses cheminées, pourvues d'un pas de vis pour retenir la capsule, indiquaient les premiers percuteurs. Ce pistolet avait peut-être appartenu à Gray ou à Dochard.

Un pistolet à quatre coups trouvé dans le Soudan et y existant depuis vingt-cinq ans! Qu'on dise après cela que l'Afrique est barbare!

Mais il est vrai de dire aussi que les Bambaras en faisaient peu de cas, car cette belle arme était passée depuis longtemps à l'état de jouet d'enfant. Un reste de ficelle attaché encore à la sous-garde et le mauvais état des batteries témoignaient que la progéniture de Bouô en avait seule apprécié le mérite. Mon désir, imprudemment montré, de posséder cette curieuse ferraille n'échappa pas à Bouô, et en homme habile, il ne voulut consentir à me l'abandonner que contre un pistolet neuf.

Cette découverte me conduit à placer ici une observation importante; elle intéresse non-seulement les voyageurs, mais encore les commerçants: on se figure, en France, que les nègres ne doivent recevoir en présent que des objets grossiers, et qu'ils ont autant de plaisir à les posséder que des objets de luxe. C'est encore là une de ces erreurs si communes parmi nous sur les choses de l'Afrique. Les nègres connaissent très-bien la qualité d'un fusil, d'une étoffe et de tout autre objet. et ils savent repousser, par une moue dédaigneuse qui leur est particulière, les articles de fabrication grossière. J'ai vu, dans les villages que j'ai traver-

sés, de belles armes avec garnitures argentées ou d'argent, avec ciselures et gravures, et, en outre, des articles de luxe : tels, par exemple, l'accordéon dont j'ai parlé, et qui était en bois de palissandre, incrusté d'argent et d'ivoire. Ce sont les Anglais qui se chargent de cette branche d'importation.

Comme une preuve des goûts fastueux des nègres, je citerai le fait suivant. Le vésicatoire que je m'étais appliqué au bras, d'abord large comme une pièce de 5 francs, avait, au bout de très-peu de temps, couvert, en dessus et en dessous, toute la partie du bras comprise entre l'épaule et la saignée. L'irrégularité des pansements, le mauvais beurre dont j'étais obligé de me servir, l'excessive chaleur, les fatigues de la marche surtout, en avaient fait une énorme plaie, assez douloureuse pour me forcer, quand j'étais à cheval, à porter mon bras en écharpe. Une cravate en cachemire, ex-cache-nez dont les beaux jours étaient passés, mais non pas les couleurs, maintenait à mon cou mon bras malade. J'ai été arrêté, je ne saurais dire combien de fois, pour montrer ma cravate qui excitait l'admiration de tous ceux qui la voyaient, et si j'avais voulu l'échanger contre de l'or, j'aurais fait un beau bénéfice.

On continuait à me traiter avec respect; mais en même temps on me laissait, ainsi que mes nègres, dans un dénûment complet des vivres les plus nécessaires. Quand j'étais à Koghé, mes hommes se plaisaient à m'entretenir des bonnes intentions de Maka, et plusieurs fois ils m'avaient rapporté cette superbe vanterie qu'il laissait volontiers échapper devant eux :

« Moi, je ne traite pas ainsi les étrangers (allusion à la ladrerie de son frère), et si ce blanc était chez moi, il aurait non-seulement des vivres en abondance, mais encore je lui enverrais, comme cadeau de bienvenue, deux captifs ou leur valeur en or. L'avarice est indigne d'un grand prince. »

Le mouton maigre, le bœuf étique et le vieux bouc, seuls présents que m'aient jamais fait Maka et ses fils, étaient venus promptement démentir ce discours. A part ces prétendus présents que j'avais largement payés, mes hommes et moi n'avions pas vu, comme on disait à Foutobi, un grain de mil dans le *dâ* (1), du moins un grain de mil donné.

Passe encore si l'on eût trouvé à acheter; mais c'était à grand'peine qu'on pouvait se procurer, à des prix excessifs, quelques sacs de maïs

---

(1) Marmite en terre ou en fer.

ou de mil. Quant à l'assaisonnement, il n'y avait souvent ni sel, ni lait, ni viande; et, même pour un nègre, du mil cuit dans l'eau, sans sel et sans lait, constituait un mets peu agréable.

Je n'avais pas encore pu amener Bouô à faire à mes questions sur la population et la force des armées, une réponse quelconque. Il me répétait ce que j'avais entendu ailleurs, qu'il était impie de se compter, et que cette opération appelait le malheur sur les choses et sur les hommes. Mais pour tout le reste il était d'une grande complaisance, et, grâce à ses renseignements, je possédais assez bien mon histoire du Kaarta, ainsi que des documents précieux sur les naissances, les mariages et les funérailles.

Il avait même fait en ma faveur une exception à sa réserve habituelle de Kourbari, en m'initiant aux mystères du Bouri (1). Je mentionnerai à ce sujet un incident assez curieux. Après avoir fait l'esprit fort, Bouô parut tout à coup très-inquiet. La crainte d'avoir offensé son dieu le poursuivait visiblement; mais il ne savait comment s'y prendre pour m'avouer cette faiblesse. Enfin, poussé par mes instances, il se décida à me confier ses terreurs :

« Il sait déjà tout ce que je t'ai dit, et si je ne l'apaise par un sacrifice expiatoire, il me poursuivra de sa vengeance ou me trompera quand je l'interrogerai. »

Je jetai sur Bouô un regard de côté qu'il comprit très-bien, car il est fort intelligent.

« Fi! me dit-il; est-ce que j'aurais besoin de faire un mensonge pour avoir quelque chose de toi? »

Outre la mauvaise humeur de Bouri qu'il s'agissait de conjurer, je trouvais par ailleurs de toute justice d'indemniser Bouô pour les peines qu'il prenait à me mettre au courant des mœurs et des usages de son pays, et je lui abandonnai de bon cœur une pièce de calicot jaune.

Le bonhomme Niany, qui était parvenu à reproduire très-correctement le salut que je lui avais enseigné, continuait à charmer mes loisirs par ses excentricités. Un matin il vint se plaindre très-vivement de ce que j'empêchais la pluie de tomber et du tort considérable que je causais aux habitants. Je ne me rendais pas bien compte d'abord des raisons qui avaient pu porter Niany à m'adresser un semblable reproche; mais il s'expliqua. Selon lui, la pluie devait être très-mécontente de me voir toujours occupé d'elle, regardant ses gouttes, examinant les nuages, et

(1) Voir, au chapitre XIX, la description de ce fétiche national.

elle se vengeait en ne tombant plus. Le père Niany étendait aussi ses griefs à mes thermomètres; mais son plus grand ennemi était mon baromètre, auquel il prêtait toutes sortes de méchantes intentions.

Le lendemain, il revenait à la charge, accompagné d'une députation de cultivateurs portant sur l'épaule leurs instruments aratoires.

« Nous avons réfléchi, me dit Niany, que puisque tu as le pouvoir d'empêcher la pluie de tomber, tu dois avoir aussi le pouvoir de la faire tomber ; nous venons en conséquence te prier de lui parler en notre faveur. Vois, nous sommes prêts : nos instruments sont dans nos mains : nous n'attendons plus que la pluie pour travailler. »

Je répondis qu'il était vrai que j'eusse avec la pluie des rapports très-intimes, mais qu'elle avait beaucoup à faire dans cette saison, et que précisément, en ce moment-là, elle était occupée ailleurs.

Le surlendemain, nouvelle députation : mais ayant cette fois l'air menaçant. Il y avait dans le nombre de ceux qui la composaient beaucoup de figures inconnues.

« Nous voulons que tu fasses pleuvoir, — me dirent les principaux personnages, et ils jetaient un regard courroucé sur mon baromètre. — Nous avons trop attendu. Tu ne nous feras pas croire que ce que tu fais là avec ces machines (ils désignaient du doigt mes instruments), en regardant l'air et en écrivant des grigris, soit innocent. Jamais dans le pays on n'a vu la pluie tant tarder à tomber, et jamais un homme n'a fait ce que tu fais. Arrange-toi comme tu voudras, mais il nous faut de la pluie pour ce soir. »

Le ciel était couvert de gros nuages noirs qui me rassurèrent. Je leur dis que la pluie m'avait chargé de leur dire bien des choses, et que ce soir même elle comptait venir les visiter ; mais qu'il fallait être bien sages, sans quoi la pluie, très-susceptible de sa nature, pourrait aller de préférence chez les Maures ou les Massiniens.

Une heure après, la pluie tombait; mais les coquins, craignant sans doute que ma présence ne paralysât ses bonnes intentions, me poussèrent rudement dans ma case et en refermèrent la porte. Par cette stupide mesure ils m'empêchèrent de suivre la marche d'un superbe orage et de noter les variations barométriques survenues pendant sa durée! ..

Comprend-on qu'on soit exposé à recevoir de pareilles sommations? Il ne leur restait plus qu'à vouloir la lune ou les étoiles!...

Nous étions au 25 janvier; il y avait vingt jours que j'étais arrêté, et depuis les nouvelles que s'était empressé de me donner Bouô, je

n'entendais plus parler des entretiens du prince Maka et du roi son frère au sujet du voyageur blanc. Il n'était pas question davantage du prince des Fatey et du féroce roi de Ségo. Tout cela devenait ennuyeux. Je voyais avec beaucoup d'anxiété les pluies qui, depuis plusieurs jours, arrosaient copieusement le mil des Bambaras, transformer en impétueux torrents les ruisseaux que j'avais traversés à sec deux mois auparavant.

L'absence du roi et de Maka avait pour motif une expédition au Kasson. Déjà, je l'avais su en passant la première fois à Foutobi, Maka avait été guerroyer contre les gens de ce pays; mais il était bientôt revenu de sa campagne, après s'être borné à brûler quelques cases et à *casser* (détruire) quelques tatas. Le roi n'ayant pas été satisfait de ce résultat, avait pris lui-même le commandement de l'armée et était retourné, en compagnie de son frère, exterminer les Kassonkiés. Pour avoir excité de pareilles vengeances, on doit croire que les Kassonkiés avaient commis de graves méfaits. Et pourtant, suivant du moins ce qu'on m'apprend, la colère du roi du Kaarta n'aurait pas de meilleure raison d'être que la fureur du loup de la fable contre l'agneau.

Pauvres Kassonkiés! vous subissez le sort des faibles, et, à ce titre, vous avez droit à quelque pitié; mais il est malheureusement vrai que vous êtes peu dignes d'inspirer un intérêt durable! L'oppression qui pèse sur le peuple du Kasson est donc la seule raison de ma compassion; car je suis intimement convaincu que s'il était le plus fort, il surpasserait en cruauté et en injustices ses ennemis d'aujourd'hui. Je ne comprends pas comment mon compatriote Duranton ait pu défendre avec tant de dévouement la cause d'une nation aussi appauvrie en sentiments.

Suivant les détails qu'on me transmit sur l'expédition de Mamady, le dénoûment en serait éloigné. Le chef du Kasson, m'apprit-on, aurait envoyé au roi du Kaarta, pour apaiser sa colère, deux belles jeunes filles (on sait que les Kassonkièses ont une grande réputation de beauté), deux chevaux et beaucoup d'or; mais le terrible Mamady aurait répondu, tout en gardant le présent, louable habitude dont il est très-coutumier, qu'il voulait, par dessus le marché, la tête du chef.

Le camp des Kassonkiés est établi au sommet d'une montagne de très-difficile accès, et n'ayant qu'une issue connue. L'armée bambara a établi le sien à ce passage même, fermant ainsi la seule voie de retraite ouverte à l'armée ennemie, et espérant la soumettre par la famine.

On me communique, à propos de cette campagne, un détail intéres-

sant sur les armées bambaras : lorsque le roi en fait partie, il envoie un corps de sapeurs et de maçons chargés de lui construire un tata dans chaque endroit où il doit faire station. L'usage et l'étiquette ne permettent pas que le roi couche dans le désert, c'est-à-dire dans un lieu dépourvu d'habitations.

Les guerriers bambaras sont généralement armés de fusils. Cependant, et quoiqu'ils en possèdent presque tous, dit Bouô, on met toujours à la suite des armées un certain nombre d'hommes sans armes. Cette troupe, qui forme la réserve, doit conquérir ses fusils sur le champ de bataille, ou se servir de ceux des morts et des blessés. Je suppose que cette mesure a aussi pour but de ne pas exposer toutes les armes du pays à tomber à la fois aux mains de l'ennemi. Les déroutes sont très-fréquentes dans les armées bambaras, et la première chose que fait un homme poursuivi est de jeter son fusil pour courir plus vite.

Je ne sais pas vraiment ce qui a pu donner lieu à l'opinion que les nègres ont de nous; mais les Bambaras m'ont demandé plus de vingt fois si les blancs savaient faire la guerre. Bouô vint ce jour-là, et très-maladroitement, car la nouvelle de la station du roi au Kasson m'avait mis de mauvaise humeur, m'adresser cette impertinente interrogation.

« S'ils savent faire la guerre, lui dis-je, homme candide! Mais s'il y en avait seulement six cents au Kaarta, et qu'ils n'eussent ni la fièvre, ni le ver de Guinée, ils ne feraient qu'une bouchée de tous tes guerriers. Remercie ton Bouri, non pas de la vaillance de tes soldats, mais des maladies qui règnent dans ton pays, car sans cela, toi et les Kourbaris, il y a longtemps que vous ne demanderiez plus si les blancs savent se battre. »

Je passai ensuite à un dénombrement homérique de toutes les troupes, artillerie, cavalerie, infanterie, qui composent notre armée, sans oublier, comme de raison, les cuirassiers *au boubou de fer*, qui avaient déjà causé une si vive surprise à mon ancien guide Amar-Lamba.

Après avoir joint à cette nomenclature quelques épisodes de bataille, je tournai brusquement à la paix, et promenai mon auditeur émerveillé sur les champs de bataille du travailleur. Je lui montrai les pierres, les métaux, les charbons arrachés aux entrailles de la terre et transformés en mille objets utiles; les terres, creusées profondément par de pesantes charrues, se couvrant de riches moissons. Je lui fis voir les tiges de la plante converties en sucre cristallisé et en liqueur enivrante. Il paraissait abasourdi, et se contenta de témoigner sa profonde

admiration par les mots, fréquemment répétés, de *toubabo seïtané*, grande gracieuseté nègre qui veut dire en français que les blancs sont des diables.

Les balles de plomb sont dédaignées par tous les nègres de l'intérieur; mais au Kaarta, c'est plus que du dédain, c'est du mépris. Les Bambaras fabriquent eux-mêmes leurs balles avec le fer de leur pays. Avis aux voyageurs et aux commerçants.

Les bruits concernant les Maures se confirment. S'il faut en croire un homme arrivant de Koghé, une partie de ces maraudeurs serait tombée sur les envoyés de Souraké et du vieux tounka de Kounghel, entre Dialaka et Kouniakary, et leur aurait tué trois hommes, au nombre desquels figureraient un fils du tounka et le propre frère de Souraké, le même que j'avais vu au palabre du Bondou. Les mauvaises langues prétendaient que ce meurtre avait été monté par Barka, fort habile, disaient toujours les mauvaises langues, pour se débarrasser à propos des gens qui lui portaient ombrage. Je ne vis dans ce récit qu'une chose qui pouvait m'intéresser : c'est que la route par laquelle devait passer l'homme que j'attendais était au pouvoir des Maures.

On m'annonça aussi que ces mêmes Maures si redoutés des Bambaras étaient aux portes de Foutobi, guettant les habitants pour les tuer ou les faire esclaves, et les troupeaux pour les voler. A un village situé à moins de 4 kilomètres, plusieurs femmes venaient d'être enlevées et un homme blessé mortellement. Un de mes nègres qui gardait les ânes avait entendu le tamala et les coups de fusil.

Le 30 juin, Bouò vint d'un air piteux me donner des nouvelles de l'expédition de Mamady. Les Kassonkiés, que les Bambaras croyaient si bien tenir en bloquant le passage de la montagne sur laquelle ils avaient cherché un refuge, s'étaient échappés par un chemin que personne ne connaissait, ou du moins qui semblait impraticable. Ainsi, tandis que Mamady buvait du *dolo*, assuré que les Kassonkiés étaient en proie aux horreurs de la faim, ceux-ci couraient vers le Bâ-fing, le traversaient, enlevaient toutes les pirogues, et mettaient entre eux et leurs ennemis le plus sûr rempart qui pût les protéger; car on dit que les Bambaras ne savent pas nager.

Mamady, dans un état d'exaspération facile à comprendre, avait *cassé* huit villages en les poursuivant. Arrivé au Bâ-fing, il avait vainement cherché des pirogues, et s'était laissé aller aux scènes de fureur les plus extravagantes en voyant sur l'autre rive les Kassonkiés lui faire le pied de nez. Ce dénoûment me divertit infiniment, et tout le jour je me

moquai de Bouò, qui finit par rire lui-même du grotesque de l'aventure.

Les Bambaras devraient bien apprendre à nager; car ce n'est pas la première fois que les Kassonkiés leur jouent ce bon tour. Mamady était en route et allait prochainement arriver.

Nous parlâmes ensuite de mon départ, que Bouò croyait assuré; puis, je ne sais à quel propos, la conversation tourna à la réclame.

« J'ai dit — était censé répondre Bouò à ceux qui prétendaient que je ne serais pas généreux — que j'étais certain que tu ne quitterais pas le Kaarta sans avoir donné un beau cadeau aux *bons hommes*.

— Tu as eu grand tort de faire cette réponse, lui répliquai-je aussitôt; car, à moins d'être devenu fou, je n'irai certes pas jeter mon bien à de faux *bons hommes* qui, après m'avoir fait payer déjà une fois mon passage, m'ont arrêté sans même prendre la peine de me dire pourquoi, et me retiennent captif contrairement à toute justice. »

Il était évident que Bouò se comptait au premier rang des bons hommes. Il me quitta presque tout de suite, un peu confus d'avoir été pénétré, et laissant voir, malgré tous ses efforts pour le cacher, qu'il faisait grise mine.

Le lendemain, Bouò, qui, après tout, est un excellent garçon, vint m'annoncer que Maka devait quitter le roi à un village intermédiaire entre Tamafoulou et Foutobi, et qu'il savait de bonne source que la question de mon passage avait été agitée entre eux.

Les Bambaras, de même que beaucoup d'autres nègres, emploient pour le traitement de leurs maladies les produits bruts de la nature. On rencontre fréquemment en Afrique des gens ayant le visage enduit d'une substance terreuse qui leur donne le plus horrible aspect qu'on puisse imaginer: on croirait voir des lépreux de la pire espèce. La terre qui compose ce médicament est une espèce de tripoli apporté, dit-on, par les Maures; on lui donne le nom de *tagoutt;* on la pile et on la délaie ensuite dans de l'eau. Elle passe aussi pour un remède parfait contre les maux de tête.

On rencontre encore des individus entourés de guirlandes de feuillage ou le front ceint d'une couronne, non de lierre, mais de *kougnié*, arbuste médicinal du Kaarta. Ces individus aux vêtements pittoresques, qui ressemblent à quelque divinité bocagère, faune ou sylvain, sont tout simplement des malades en traitement. La médication mythologique dont il s'agit est employée contre le ver de Guinée. Les mêmes feuilles, pilées et mêlées avec de l'eau, servent aussi à composer une boisson excellente pour guérir la dyssenterie.

Le *ver de Guinée* ou ver de Médine (*filaria medinensis*), une des plus singulières maladies de ces régions, attaque non-seulement les nègres, mais les Européens. Il s'insinue sous la peau, principalement aux jambes, s'y développe jusqu'à cinq pieds de longueur, y vit longtemps sans que le malade en souffre beaucoup; mais, parfois, occasionne d'affreuses douleurs et même des convulsions. L'opération par laquelle on guérit du ver de Guinée consiste à en retirer chaque jour une partie qu'on roule sur un tuyau avec les plus grandes précautions. On m'a assuré que ce ver, après avoir parcouru les tissus, sortait souvent par le bout du nez. Cette maladie, attribuée à la mauvaise qualité de l'eau, est extrêmement commune au Kaarta.

Ce détail m'attriste. L'idée de me voir quelque jour travesti en dieu Pan ou en Tityre, avec un tuyau pendu au bout du nez, n'a rien en effet qui puisse charmer l'existence.

J'ai vu encore employer contre la colique un traitement très-primitif. On creuse un trou dans la terre, on y verse des cendres chaudes et des charbons, et on y jette de l'eau bouillante; le malade se déshabille et se place le ventre au-dessus du trou. On le couvre de pagnes, et il reste ainsi exposé à un bain de vapeur qui paraît le soulager beaucoup. J'ai vu aussi employer ce remède, l'un de ceux en qui j'aurais le plus de confiance, pour des maux de tête, des fièvres et d'autres indispositions.

Il y avait trois longs jours que Bouô était venu m'annoncer l'arrivée prochaine de son père, et celui-ci n'était pas encore de retour. Je savais qu'il stationnait dans les environs avec le roi, sans doute pour redonner quelque courage aux Bambaras, complétement démoralisés par l'invasion des Maures. On assurait que tous les villages que nous avions traversés entre Kassa et Foutobi étaient abandonnés.

J'ai lu dans un poëte ces jolis vers :

> Le même objet qui rend votre visage sombre
> Fait ma sérénité.
> Toute chose ici-bas par une face est ombre,
> Et par l'autre clarté.

Poétique paraphrase du proverbe vulgaire : il n'est pas de médaille sans revers.

La clarté était pour les Bambaras; l'ombre était pour moi. La clarté, c'était la pluie faisant pousser leurs mils et leurs niébés; l'ombre, c'était cette même pluie me forçant à rester dans ma case avec son

peuple de moustiques, de rats et d'araignées; c'était encore cette même pluie appelant aux champs les habitants, et ne laissant pas au village deux bras féminins pour piler le mil de mes hommes et le mien; car j'en suis depuis longtemps réduit à partager leur ordinaire.

Deux bras féminins, ai-je dit; cela demande une explication. Pour certaines choses, les nègres sont aussi exclusifs que les Indiens; et mes hommes aimeraient mieux, je crois, mourir de faim que de piler le mil eux-mêmes, besogne rangée par eux dans les infimes parmi les infimes, et laissée, comme plusieurs autres, à la femme, *être inférieur et peu noble*. Les nègres ne sont pas galants.

Dans la matinée du 3 juillet, des cris aigus poussés par les vieilles femmes et les petits enfants restés au village me firent précipitamment sortir de ma case et courir au lieu d'où ils partaient. J'assistai à une scène de désolation dont j'eus d'abord quelque peine à connaître la cause : *Sourakés! Sourakés!* me répondait-on en me montrant un point de l'horizon. J'appris bientôt que ce mot signifiait *Maures*, et je compris la cause de cette grande terreur; car toute la population valide était aux champs. Mes hommes, après m'avoir demandé la permission de contribuer à la défense du territoire, coururent à la gloire, eux et leurs grigris.

Cet épisode me montra sous un jour favorable les affections de famille des Bambaras, que je ne soupçonnais pas auparavant; les démonstrations dont je fus témoin étaient extrêmement vives et d'une sincérité qui ne pouvait être suspectée. Il est rare, par exemple, de voir les mères caresser leurs enfants, et jusque-là je n'avais remarqué cette expansion de tendresse que dans la maison du père Niany; aussi ses pauvres petits enfants étaient-ils en proie au plus violent désespoir, en songeant que leur mère était exposée au péril.

A leur retour, mes hommes m'apprirent que c'était une fausse alerte, et que tout ce bruit avait été occasionné par une correction conjugale administrée dans un champ voisin. L'épouse châtiée avait imaginé, pour appeler à son secours, de crier *Sourakés*, comme on crierait en pareil cas chez nous, au feu, au voleur ou à l'assassin.

CHAPITRE XXVII.

Le roi me fait enfin connaître ses intentions. — Déception et désespoir. — Je reçois une nouvelle sommation de faire tomber la pluie. — Protestation et palabres. — Comment les Kourbaris se qualifient eux-mêmes. — Conflit entre mes hommes et les habitants. — Fureur de Niany à propos d'une tête de bœuf. — Les Poulhs noirs du Massina; leur horreur pour les moustaches. — Sur la licorne; c'est le rhinocéros que les nègres ont vu. — Le courage des Bambaras est très-problématique.

Le 4 juillet dans la journée, on m'annonça l'arrivée de Maka. A cette nouvelle je sentis mon cœur battre. Le moment était venu où mon sort allait se décider, moment tant attendu, après lequel je soupirais depuis un mois. Qu'allais-je apprendre?

Je ne sais pourquoi je retins mes hommes qui voulaient partir tout de suite. Mon impatience était vive; mais mes appréhensions l'étaient encore plus. Je n'ai jamais trouvé qu'il fût exact de dire que la connaissance de la vérité était préférable au doute. En cet instant je m'attachais au doute comme un naufragé à une épave flottante; le doute me permettait de laisser aller mon imagination vers un riant avenir; le doute me faisait voir la frontière franchie et les vastes contrées du Ghiolibâ se déroulant devant moi; le doute enfin me montrait le succès couronnant mes efforts. Et tous ces rêves, ces pro-

jets, ces espoirs allaient peut-être s'évanouir en une seconde! J'attendis donc au soir, et la nuit commençait déjà quand j'envoyai mes nègres chez Maka.

Dès qu'ils furent partis, je me promenai à grands pas, livré à une agitation extrême. Je voulais savoir et je ne le voulais pas; je me repentais de les avoir envoyés, et je regrettais de ne l'avoir pas fait plus tôt; je voulais les rappeler, et je voulais qu'ils courussent afin de me rapporter plus vite une réponse. Bientôt mon œil inquiet, qui n'avait pas quitté le sentier qu'ils devaient parcourir, les aperçut, prompts comme des messagers de malheur. En deux minutes ils étaient devant moi. Un regard m'apprit tout.

Oh! que j'avais raison de conserver cette incertitude qui, par une disposition naturelle à l'homme, renferme toujours une espérance! Maintenant tout est fini; l'espoir s'est envolé; je suis seul devant la réalité, cruelle, impitoyable!

J'appelai tout mon courage pour interroger mes hommes; car il faut du courage pour entendre le récit minutieux des circonstances qui vous privent d'un bien qui vous est cher. On accepte l'événement, on ne discute pas avec la Providence; mais en causer comme d'un fait vulgaire; entendre, comme la lecture d'une page de roman, des détails qui vous navrent, c'est retourner le poignard dans la plaie.

Ces détails étaient courts. Mamady avait répondu non à toutes les questions; nulle prière, disait l'hypocrite Maka, n'avait pu ébranler sa résolution. Et l'odieux Mamady ne s'était pas borné à m'empêcher de continuer ma route et à m'interdire le retour à Bakel, il avait encore donné l'ordre qu'on me ramenât à Koghé.

« Ah! pour cela, je l'en défie! m'écriai-je. Il peut barrer ses routes avec ses hommes; je suis hors d'état de forcer les passages, car ils seraient plus de mille contre un; mais me faire retourner à Koghé, ce ne sera certes pas vivant! »

Ainsi j'étais dupe une seconde fois! Il était tout simple de me dire, il y avait un mois : « Tu es prisonnier, tu n'iras pas plus loin; tu ne retourneras même pas d'où tu viens. » Mais cela ne suffisait pas: il fallait ce raffinement, il fallait laisser l'espoir rentrer dans mon âme, afin de pouvoir l'en arracher encore. Les misérables!

Que vais-je devenir à présent? M'échapper! Mais j'ai cent lieues de pays à traverser, et les pluies ont changé les routes en rivières! Une seule chose est possible : rester à Foutobi, y rester malgré mes geôliers; et puis me résigner, me soumettre à la volonté de celui qui ne

dédaigne pas, dans sa puissance, de prendre souci de la plus humble des créatures.

Je m'arrêtai donc au parti d'attendre la fin des pluies. Après, de tout tenter pour regagner Bakel; et là, de réclamer à Saint-Louis des secours qui me permissent de continuer mon voyage, en prenant une autre voie.

La protestation est souvent impuissante dans les pays de la civilisation; mais chez les sauvages, chez les Kourbaris surtout, elle est ridicule; je le savais. Et cependant fallait-il laisser ces nègres se jouer de moi impunément? fallait-il me taire et donner par mon silence une sorte de consécration à leur infamie?

Ces graves préoccupations furent interrompues par une nouvelle ambassade des cultivateurs, qui venaient pour la troisième fois, armés de leurs outils, me représenter que la pluie ne tombait pas assez fort. Je n'étais pas, comme on le pense sans doute, dans une disposition d'esprit à continuer mes enfantillages des jours précédents.

« Réponds à ces imbéciles—dis-je à mon interprète—que si j'avais la puissance qu'ils me croient, je commencerais par m'en servir pour moi, en abandonnant leur abominable pays; et, une fois éloigné, je ferais tomber la pluie jusqu'à ce qu'ils fussent noyés tous. »

Cet incident ne fit qu'ajouter à mes tristes pensées. Si les Bambaras font une mauvaise récolte, malheur à moi! s'il arrive dans le pays quelque fâcheuse affaire, malheur à moi! si le roi tombe malade, malheur encore! s'il meurt, malheur et toujours malheur! car ce sera moi, ce sera *le blanc* qu'on en rendra responsable. Et je me mis à songer aux superstitions cruelles des nègres irréligieux, aux hécatombes humaines offertes à leurs fétiches pour apaiser leur courroux, et aux sanglants sacrifices qu'ils consomment pour honorer la mort de leurs chefs.

Les Bambaras sans doute ne ressemblent pas à ces cannibales; mais si leurs superstitions sont moins féroces, elles sont tout aussi impérieuses, et comme eux ils ont un fétiche dont les jugements sont irrévocables. Il est certain que le Bouri a été consulté dans mon affaire et qu'il n'est pas étranger à mes disgrâces.

La nuit fut pour moi sans sommeil, et le lendemain j'étais debout avant le jour. Dès que parurent les premières lueurs du matin, je fis partir mon interprète pour dire à Maka de m'envoyer un de ses représentants.

« Je suis bien fâché de ce qui arrive, osa répondre ce fourbe;

j'ai expliqué au roi ce que sa conduite avait de mauvais; mais il n'a pas voulu m'entendre; tu peux dire au *blanc* qu'à cause de lui je me suis brouillé avec mon frère.

— Le *blanc* — répliqua mon homme, — n'a pas besoin de ta pitié. »

Peu après, Bouô parut accompagné de Mamady-Sirré, le Kourbari qui m'avait fait, à Tinntila, à propos d'une peau de mouton, la scène que j'ai rapportée. Je n'aurais pas eu avec Bouô la même liberté de paroles; car je le considérais comme étranger aux contrariétés qui me frappaient; mais la vue de Mamady me rendit furieux. Aussi me tournai-je vers lui pour apostropher l'ignoble race des Kourbaris; et certes je ne ménageai pas mes termes.

Après m'avoir bien écouté, ils se regardèrent tous deux, et du plus grand sérieux du monde, de l'air de la plus profonde conviction, ils dirent :

« Tu as raison; nous sommes des misérables, nous sommes des coquins, des parjures, des....

— Vous êtes autre chose encore — repris-je en les interrompant; — vous êtes des insensés, car vous vous faites tort à vous-mêmes. Tous les chefs nègres recherchent par nécessité l'amitié des blancs. Vos vêtements, vos parures, vos armes, vos munitions viennent de chez eux. Sans eux, vous seriez nus, vous ne mangeriez pas, vous ne vivriez pas. Avez-vous réfléchi à ce que vous perdiez en me gardant captif, contrairement à votre foi engagée et payée? Vous avez pensé sans doute que vous pourriez facilement vous emparer de mes caisses, de mes armes, de mes hommes, et que tout cela vous dédommagerait; mais désabusez vous, vous ne les tenez pas encore, et si jamais vous avez la fantaisie de les prendre, je vous jure qu'ils vous coûteront cher. »

Bouô repoussa énergiquement les intentions spoliatrices que je venais de prêter aux Kourbaris. Il balbutia ensuite, en manière d'explication, la nécessité où s'était vu Mamady de m'empêcher de courir à ma perte en me jetant, comme j'en avais le dessein bien arrêté, au milieu des embuscades des Fatey et du roi de Ségo.

« Crois-tu, m'écriai-je — que je n'aimerais pas mieux tomber sous la balle d'un Maure ou d'un captif du roi de Ségo, en rase campagne, que de mourir de faim au Kaarta, ou d'être surpris pendant mon sommeil par un lâche assassin? Car qui m'assure que vous n'avez pas des projtes perfides? N'avez-vous pas déjà trahi vos promesses? Et en me retenant ici malgré moi, quelle confiance puis-je avoir en vous? »

Il était temps d'en finir. J'avais formellement exprimé aux deux en-

voyés de Maka qu'il ne me plaisait pas d'aller à Koghé, et que pour m'y forcer il faudrait avoir recours à la violence. Ils se retirèrent sur mon invitation, et allèrent rendre compte à Maka de notre entrevue. Je donnai l'ordre d'avoir, de jour et de nuit, deux hommes en faction et de tenir les armes prêtes.

Suivant les renseignements que je recueillais, les routes ne pouvaient être praticables qu'à la fin du mois d'octobre. J'avais donc quatre longs mois à passer dans des cases abominables, faisant eau de tous côtés et remplies d'animaux immondes. Qui m'eût dit, il y avait cinq semaines, que j'en serais réduit à cette cruelle position? Au nombre des difficultés que j'avais calculées en entreprenant mon voyage, je n'avais pas compté, je l'avoue, sur la stupide fantaisie de me faire rebrousser chemin. Je m'attendais à être volé, à être retenu pour une rançon, à être tué enfin; mais je n'avais pas songé à cette ridicule situation.

Cette journée et celle du lendemain s'achevèrent sans que Maka répondît à mon palabre. Il délibérait sans doute avec son digne entourage.

Dans la soirée du 6, deux incidents vinrent faire diversion à mes ennuis. Le premier était sérieux : c'était une bataille générale entre mes hommes et ceux du village, encore à l'occasion de mes ânes, accusés faussement, prétendaient mes nègres, d'avoir ravagé un champ de mil. Bouô se trouvait heureusement dans ma case au moment où le combat s'engageait, et à nous deux nous parvînmes à l'arrêter. Les combattants en furent quittes pour quelques coups sans gravité, dont les plus forts restèrent aux Bambaras. Les rancunes s'étant calmées de part et d'autre, je chargeai Bouô de dire à ses compatriotes que leur réputation de bravoure était assez bien établie pour qu'il ne fût pas nécessaire d'en donner individuellement la preuve en toute circonstance, dussent-ils être dix contre un, ainsi que cela venait d'avoir lieu. Bouô me comprit, et cette plaisanterie, en égayant l'assemblée, acheva de sceller la paix. Tous mes efforts tendaient à éviter de pareilles collisions, et une fois rentré dans mon quartier, je grondai sévèrement mes hommes d'avoir été si prompts à prendre fait et cause pour des ânes qui, à coup sûr, ne leur en sauraient aucun gré.

Le second incident était plus plaisant. Le vieux Niany, en proie à une violente exaspération, vint me demander justice contre mes hommes qui avaient, disait-il, commis à son égard une action abominable. Voici le sujet de sa plainte. Par extraordinaire, nous avions tué un bœuf, et, sur mon ordre, on en avait donné au forgeron une quantité

raisonnable, et de plus la tête, qui, selon l'usage du pays, lui revenait de droit; mais je m'en étais approprié la langue sans sa permission, et c'était ce qui causait sa fureur. Le bonhomme était si irrité de ce détournement, qu'il appelait mes hommes des voleurs, et réclamait la langue du bœuf comme une chose à lui. Malgré le grand âge du plaignant, j'accueillis par un rire peu respectueux sa réclamation, qui, en tout cas, était un peu tardive; car la langue était mangée.

A cette révélation, l'hilarité devint générale et gagna même sa propre famille; alors le patriarche, hors de lui, jeta à terre la viande qu'il tenait à la main, et s'enfuit en m'appelant aussi voleur. Sa femme et ses enfants, que cette susceptibilité n'arrangeait pas du tout, ramassèrent les morceaux souillés de sable et les plongèrent dans leur cousscouss, sans s'inquiéter autrement de cet enduit peu agréable.

Le 7, surlendemain de mon palabre, Bouô m'apporta la réponse de Maka. Cette réponse, fort ambiguë, me satisfaisait cependant en un point : Maka, se souciant peu sans doute de perdre les avantages que lui promettaient mes dépouilles, m'annonçait qu'il allait faire ses efforts pour m'empêcher de partir pour Koghé. Quant au reste, la transmission de ma protestation au roi, Maka paraissait peu pressé de s'en charger.

Bouô était accompagné de deux Poulhs du Massina, remarquables par la beauté de leurs traits. Leur couleur était plus noire que celle de beaucoup de Yoloffs, leur nez droit, leurs yeux bien fendus et d'une extrême douceur; et quoiqu'ils fussent jeunes, ils avaient la barbe longue, fournie, douce au toucher et tenue avec beaucoup de soin. J'insiste sur cette particularité d'avoir beaucoup de barbe à un âge où les autres nègres n'en ont pas encore. Ce n'est guère, en effet, que vers trente ans qu'elle commence à pousser, et je ne l'avais pas encore vue, à quelque âge que ce fût, atteindre chez d'autres nègres, même chez les Foulhs, la longueur et l'épaisseur que je remarquai chez ces deux Poulhs.

Je fis encore une autre observation sur le même objet. Les nègres de toutes les familles se rasent la lèvre supérieure et trouvent nos moustaches du plus mauvais goût. Ils montrent même une répugnance très-prononcée pour cette coutume, et fréquemment j'ai reçu d'eux, par gestes et en manière de plaisanterie il est vrai, l'avis de couper mes moustaches. Comme il ne faut jamais laisser le dernier mot à un nègre, je leur répondais de même, en désignant les trois queues ménagées dans leur chevelure ailleurs entièrement rasée, et partant du sommet du crâne et de chaque tempe.

J'ai remarqué aussi sur plusieurs nègres l'usage de se tresser et de se boucler la barbe, notamment sur d'autres Poulhs du Massina et sur un chef du Kasson rencontrés ultérieurement. Je constate comme un fait digne de toute attention cet accord entre la barbe du menton et des joues disposée ainsi, et le retranchement complet du poil de la lèvre supérieure. Le dernier Poulh que j'ai vu m'a rappelé le dessin d'un bas-relief persépolitain qui décore le livre du docteur Pricthard, et depuis, en regardant ce dessin, j'ai retrouvé l'ensemble des traits du Poulh qui m'y avait fait songer. Je n'en conclurai pas que les Poulhs descendent des Mèdes ou des Ariens, mais je noterai ce rapprochement singulier dans la manière de porter la barbe, singulier surtout en ce que les premiers Arabes, convertisseurs des Poulhs, la portaient tout entière. Les Bédouins du Sahhrâ méridional, que nous nommons Maures, ont aussi une grande aversion pour la moustache.

Les deux Poulhs qui accompagnaient Bouô appartenaient évidemment à cette race de Poulhs noirs dont parlent les légendes; ils étaient captifs. On trouve au Kaarta un certain nombre de leurs compatriotes dans cette condition. Je causai longuement avec eux, et comme ils avaient beaucoup voyagé, ils me fournirent divers renseignements intéressants. L'un avait trait à la licorne, objet d'études et de recherches recommandé aux voyageurs d'une manière très-pressante. Ils me parlèrent, de même que beaucoup d'autres nègres, de l'*aboukara* (le père à une corne) et me dirent qu'ils en avaient vu en grand nombre dans le Baliah et le Bouré; mais d'après la description qu'ils m'en firent, et surtout par la comparaison avec l'éléphant, qu'ils choisirent pour rendre leur description plus précise, il était évident qu'il s'agissait du rhinocéros. Ces recherches, que j'ai continuées depuis, ne m'ont pas fourni de meilleure solution, et je regrette de n'avoir aucun éclaircissement nouveau à introduire dans la discussion. Mes Poulhs noirs disaient bien *aboukara*, et pour plus de précision ils ajoutaient le mot *ouaheda* (une); cette corne, selon eux, serait placée sur la ligne du nez.

Tous les jours j'apprenais de nouveaux brigandages commis au Kaarta par les Maures. Ce jour-là, c'était le village de Khoré qui venait d'être évacué. Ses habitants, en traversant, pour fuir, la montagne où j'avais percé une route, étaient tombés dans une de leurs embuscades. Plusieurs des fugitifs avaient été tués; d'autres, en assez grand nombre, étaient restés au pouvoir des Maures, ainsi que beaucoup de femmes et d'enfants, et le troupeau tout entier.

On s'exagère beaucoup au Sénégal la bravoure et la férocité des

Bambaras. Ce sont au contraire des nègres très-placides et d'une couardise qui pourrait devenir proverbiale s'ils étaient mieux connus. La terreur qu'ils inspirent vient de ce qu'ils font leurs expéditions toujours en nombre, et qu'ils ont affaire à plus poltrons qu'eux. Les Maures et les Poulhs du Massina leur font une peur atroce. J'ai recueilli récemment, sur l'expédition dont j'avais vu revenir les restes à Koghé, des détails qui peuvent donner la mesure de leur bravoure.

Cette expédition avait été résolue dans une orgie, et les Bambaras, surexcités par de copieuses libations, avaient été jusqu'à vendre à l'avance les dépouilles de l'ennemi. L'armée part; elle se compose de la fleur de la chevalerie; on chante victoire en quittant le tata royal. Deux jours après, voici ce qui se passait : l'armée, qui comptait plus de quatre cents cavaliers, parvenait à cinq heures du matin aux environs du village, et chaque guerrier s'occupait aussitôt à saisir les moutons, les bœufs et les chameaux de la tribu. Le troupeau était gardé par *six* hommes qui, se montrant tout à coup aux plus audacieux, déterminèrent une panique générale. Non-seulement les bestiaux furent abandonnés, mais les Bambaras, dans leur déroute, abandonnèrent leurs armes et leurs chevaux. Les Maures avaient comblé leurs puits, et sur quatre cents Bambaras qui avaient chanté victoire avant le combat, deux cents à peine revinrent annoncer leur défaite.

Telle est la bravoure des Bambaras : six hommes, six bergers n'avaient eu qu'à se montrer pour les mettre en pleine déroute. S'il nous prenait jamais fantaisie de faire la conquête du Kaarta, il ne faudrait pas plus de mille hommes. C'est un pays montagneux et qui paraît très-sain. D'après mes hauteurs barométriques, il est élevé de 300 mètres environ au-dessus du niveau de la mer. Les eaux se trouvent à de faibles profondeurs, et si les puits manquaient, on pourrait aisément en creuser de nouveaux.

Jusqu'au 15 juillet, rien d'intéressant ne s'était produit dans mon existence. Les Bambaras me permettaient de regarder le ciel à mon aise, et ne m'adressaient plus de requête pour conjurer les inconstances de la pluie. Le mil poussait et se développait; la pluie tombait avec abondance. Ce jour-là surtout les averses furent tellement violentes, qu'en quelques minutes l'eau envahit la case dans laquelle je m'établissais pendant le jour pour travailler, ainsi que la cour du forgeron, qui me servait de chambre à coucher. Durant plus de six heures je demeurai blotti dans un coin de ma case à rats et à cent-pieds, le seul endroit sec de l'habitation.

Le lendemain, les Maures attaquaient un village des environs. J'entendis distinctement le tamala et les coups de fusil. Cela me promettait un jour ou l'autre la visite de ces brigands; et Dieu sait ce qui en serait advenu, grâce au courage de mes auxiliaires! Le village attaqué était un village de Diavaras : on nomme ainsi une tribu de Soninkiés qui occupait le Kaarta avant la venue des Bambaras. Je parlerai ailleurs de cette tribu; mais, en attendant, voici quelques détails qui la concernent.

Quand les Bambaras vont à la guerre, les Diavaras sont tenus de fournir un certain nombre d'hommes; ils ne paient pas cependant tribut au roi, et sont, à part cette corvée de guerre, traités avec de grands égards.

Il paraîtrait que les Diavaras avaient fait au roi du Ségo des propositions d'alliance offensive et défensive contre le Kaarta, et avaient même demandé une armée pour commencer de suite les hostilités. Le roi du Kaarta, qui a, me dit-on, une police très-bien faite, ayant eu connaissance de cette démarche, s'empressa d'en donner avis à son frère Maka, et celui-ci aurait alors défendu à ses compatriotes de porter secours aux Diavaras.

On prétendait encore que ce coup de main exécuté par le prince des Fatey, le même qui guettait mon passage, n'avait été accompli qu'à l'instigation des Kourbaris; enfin, on allait jusqu'à dire que l'occasion de cette razzia avait été fournie au prince maure comme une compensation des torts que lui avait causés ma séquestration.

On voit qu'au Kaarta on fait des cancans tout comme ailleurs. Il n'est pas, au reste, improbable que ces choses aient été inventées pour masquer la poltronnerie des Bambaras, et je ne serais pas éloigné de le croire. Il semblerait néanmoins positif que le prince des Fatey était bien réellement embusqué sur la route du Ghiangounté, dans le dessein de me surprendre.

J'ai demandé à Bouô un homme pour envoyer à Bakel, et la construction d'une case pour m'abriter de la pluie. Maka m'a fait répondre mille choses charmantes, en me promettant de s'occuper très-prochainement de l'objet de mes demandes. Mon logis était devenu quelque chose d'affreux; ses murailles de terre absorbaient, durant le jour, une quantité considérable de calorique qu'elles conservaient même pendant la nuit. C'était une vraie fournaise, sans parler de sa population d'animaux malfaisants.

Il n'était plus question de me faire retourner à Koghé; pas davan-

tage de la suite donnée à mon discours à Bouô et à Mamady-Sirré, que je tenais tant à faire parvenir au roi.

Mes hommes continuaient à veiller, et à la moindre alerte nous étions prêts à soutenir le choc de nos ennemis. Chose digne de remarque, les Bambaras nous avaient laissé nos armes; et de tout ce que je possédais — je tenais ce renseignement de bonne source — c'était ce qu'ils convoitaient le plus. Bouô avait bien un jour eu l'air de toucher cette corde; mais le pauvre garçon s'était retiré embarrassé; car je lui avais répondu que je ne les livrerais pas sans combat.

Ils étaient deux cents et nous étions douze; ils nous auraient étouffés s'ils l'eussent voulu, rien qu'en se pressant sur nous; leurs intentions étaient évidemment mauvaises, puisqu'ils m'avaient arrêté et me gardaient. Comment expliquer de telles incohérences?

CHAPITRE XXVIII.

Bayédy arrive de Bakel. — L'espoir renaît. — Bonnes et mauvaises nouvelles. — Comment les nègres entendent la préparation du café. — Encore les Maures. — Nouvelle ambassade au roi. — Mauvais procédés de Maka. — Retour de mon ambassade. — Ma requête est rejetée.

Il est des moments où l'homme découragé reprend goût à la vie, où, sans cause connue, celui qui naguère était privé de toute consolation, retrouve en son âme les plus fraîches croyances ; il ne doutait pas, mais sa foi s'était comme assoupie ; il ne se plaignait pas, mais le murmure était sur ses lèvres et la plainte dans son cœur. Ce retour spontané à l'espérance et à la foi procure toujours un bonheur intérieur, une douce quiétude qui souvent est l'avant-coureur d'une surprise agréable.

Le 17 juillet, je me levai sous cette bonne impression, et mon premier soin fut de gagner une colline voisine où j'avais coutume de me promener, afin d'entretenir, loin du bruit, les pensées religieuses qui faisaient rentrer l'espérance en mon âme ; après, je repris mon travail habituel, et la journée s'écoula presque entière sans que rien vînt troubler ma sérénité.

Le soleil commençait à disparaître sous l'horizon, et j'admirais, ainsi que je le faisais tous les jours, ces belles lumières qui, s'éteignant pour nous, vont éclairer d'autres lieux et d'autres hommes, quand un mouvement parmi mes nègres éveilla mon attention. On parlait avec animation, on entourait un homme qu'à son costume en désordre, à sa marche fatiguée, je reconnus pour un nouvel arrivant. Le groupe s'avançait vers moi en forçant le pas; les gestes des gens qui le composaient, leur physionomie, leur empressement, tout indiquait qu'ils m'apportaient une heureuse nouvelle. Bientôt je distinguai que celui qu'ils conduisaient était Bayédy, le messager qui, deux mois et demi auparavant, avait suivi Barka, et que je croyais mort; car je n'en avais plus entendu parler depuis cette séparation. Ce fut à mon tour de forcer le pas pour serrer plus vite les mains de mon pauvre nègre.

Pressé par mes questions, il m'apprit que Barka, prévenu de mon arrestation, avait envoyé son fils au roi du Kaarta pour réclamer l'exécution de sa parole et l'éclairer sur les torts qu'il se faisait à lui-même et qu'il faisait à tous les Kourbaris, en violant aussi ouvertement des engagements sacrés. J'en demande pardon aux esprits forts, mais cette importante communication me saisit à tel point, que j'éprouvai l'irrésistible besoin de remercier Dieu de la protection inespérée qu'il m'accordait ainsi.

Je cherchai un endroit écarté et je tombai à genoux. Quand je me relevai, non-seulement l'espoir m'était revenu comme aux premiers moments de mon voyage; mais de même qu'au jour où j'allais franchir la dernière étape qui me séparait de Ségo, je voyais les portes de cette ville mystérieuse s'ouvrir devant moi; comme alors, je faisais le tour de ses murailles qui reposent sur des ossements humains, fruit d'un affreux sacrifice; je contemplais ses mosquées monumentales, ses maisons de pierre à étages, ses quais dallés comme les cours des palais d'Orient, et ses grandes pirogues faites de deux troncs d'arbres ajoutés bout à bout. L'imagination est si prompte à ressaisir un riant empire, que je restai éveillé toute la nuit pour suivre les voies charmantes où m'entraînait son vol capricieux et rapide.

Bayédy m'apportait encore bien d'autres nouvelles. Il venait de voir M. Hecquard et M. Zéler qui lui avaient remis des lettres pour moi. Pour un prisonnier, au milieu d'un pays sauvage, rien n'est comparable au bonheur de recevoir des lettres, vinssent-elles des êtres qui lui sont le plus indifférents. Celles que je lus venaient de tous les points du globe : il y en avait du Sénégal, de France, d'Italie, d'Amérique;

il y en avait même de Taïti; elles étaient pleines d'affection et d'encouragements. Grâce à ces témoignages, je pus revivre un instant de la vie affective, devenue pour moi impossible depuis que j'étais aux prises avec les tracasseries, les affaires et les déceptions.

L'homme n'est pas né pour l'isolement; il lui faut des communications avec ses semblables; il a besoin de retremper son cœur et son esprit aux eaux pures de l'amitié et de l'intelligence.

J'appris aussi par Bayédy que le bruit de ma mort avait couru à Bakel et à Makana. Selon les uns, j'étais tombé sous le poignard des Oulàd-M'barek; selon les autres, c'étaient les Bambaras eux-mêmes qui m'avaient fusillé dans un de leurs villages; selon d'autres encore, je m'étais laissé entraîner loin dans le désert à la poursuite d'une compagnie de pintades, et près d'une fontaine, au moment où j'allais ramasser le gibier que j'avais tué, un lion m'avait dévoré.

De tout ce qu'on débitait ainsi, l'aventure du lion avait quelque apparence d'exactitude; mais ce n'était qu'une apparence, car elle était arrivée à un de mes hommes, et le dénoûment n'en avait pas été si terrible.

Suivant le récit de mon chasseur, le lion s'était trouvé en même temps que lui à l'endroit où gisaient les pintades; mais, en homme prudent, il n'avait pas songé à disputer au roi des animaux la proie qu'il convoitait, bien au contraire, il la lui avait abandonnée en le saluant jusqu'à terre. Les nègres sont persuadés que le lion est très-sensible à cette marque de déférence, et je tiens de tous ceux qui, à ma connaissance, ont fait de pareilles rencontres, qu'ils s'en sont toujours tirés sans dommages au moyen de cette civilité.

Bayédy n'avait pas trouvé à Bakel ce que je l'avais chargé de me rapporter; le comptoir était fort dépourvu, et, au lieu d'une valeur de 2,000 francs, je dus me contenter de 5 à 600 francs en or, argent et ambre. Dans ma position, cette circonstance n'était pas indifférente; mais j'avais tant d'autres motifs d'être satisfait, que je n'y prêtai qu'une attention médiocre.

La nouvelle de l'arrivée du fils de Barka était l'événement du jour et m'absorbait entièrement. Barka, déjà suspect à mes yeux par des précédents fort tristes, était, dans ma pensée, le complice des Bambaras et le dernier auquel j'aurais songé. Cette démarche, affirmée par Bayédy de la manière la plus positive, venait donc donner un démenti à mes appréciations. Il me semblait évident, en effet, qu'un homme qui prenait un si vif intérêt à ma situation ne pouvait être accusé de

l'avoir ménagée lui-même. Il avait été convenu entre Bayédy et lui qu'un de mes hommes et un captif de Maka se joindraient à son fils, et que tous les trois iraient présenter au roi une nouvelle protestation contre son manque de foi.

Venaient ensuite les commentaires recueillis dans la route. J'étais le sujet de toutes les conversations. Dans tous les villages on s'entretenait du *blanc*, et chaque Bambara expliquait à sa façon les causes de mes contrariétés. Généralement on attribuait la conduite de Mamady aux influences des *mauvaises n'hommes* du pays, fomentées par les gens de Souraké et par mon déserteur de Sandioro. Je ne songeais plus depuis quatre mois à ce malheureux qui paraissait s'être fait justice en s'éloignant de moi. De fait, sa désertion m'avait rendu service, et je ne m'étais jamais aperçu de son absence sans m'en réjouir; c'était un voleur, une mauvaise tête et un débauché, et il n'en fallait pas tant pour m'attirer mille désagréments.

De toutes les accusations de sortiléges dont j'étais l'objet, celle des grigris empoisonnés avait la plus grande vogue et passait pour la plus sérieuse; on y croyait à peu près partout. Mais le grief le plus considérable et qui avait pareillement été accepté comme un fait authentique, était la fable du Poulh du Massina inventée par mon déserteur. Dans quelques villages, Bayédy avait bien aussi entendu dire que le *blanc* n'était pas *bon*, ce qui signifiait qu'il ne donnait pas assez.

M. Hecquard, par une attention que je ne saurais trop apprécier, avait remis à Bayédy un gros paquet de journaux un peu vieux, mais qui ne me firent pas moins le plus grand plaisir. Je les lus avec avidité sans rien oublier, même les annonces. Tout cela m'était cher. N'était-ce pas mon pays qui déroulait sous mes yeux, à 900 lieues de distance, ses agitations politiques, sa littérature, ses beaux-arts, son industrie, ses produits nouveaux et jusqu'à ses ébouriffantes réclames promettant 100,000 francs à celui qui prouvera que l'eau de Lob ne fait pas pousser les cheveux à la minute? Les colonnes consacrées à la politique étaient remplies par les déplorables scènes de pillage et de meurtre qui venaient d'ensanglanter plusieurs départements à l'occasion de la cherté des grains.

Je ne pus m'empêcher de faire la remarque que je me trouvais dans un pays en proie au même fléau, et que, parmi les sauvages qui en étaient frappés, pas un ne songeait à s'en prendre à son voisin de la mauvaise récolte de son champ. Pourquoi donc, chez les nations civilisées, les hommes sont-ils rendus responsables des calamités qui affli-

gent la société et dont la cause remonte à une volonté immuable contre laquelle les passions, les vengeances ne peuvent rien?

Certes les sauvages qui m'entourent ne valent pas mes compatriotes, et cependant ils montrent plus de raison. Au lieu de tuer et de piller les Kourbaris qui les oppriment, ils ne voient dans la disette qui leur fait souffrir la faim que l'accomplissement d'un décret d'en haut… et ils sont irréligieux! Mais aussi, personne ne leur crie à toute heure qu'ils sont nés libres, et que l'homme libre ne doit pas souffrir; ils ne lisent pas de journaux où on leur parle de leurs droits toujours, de leurs devoirs jamais; on ne leur apprend pas que les riches et les puissants sont des vampires qui sucent le plus pur de leur sang.

Je vis encore dans ces journaux poindre à l'horizon le terrible ouragan qui devait embraser le monde. Je vis les provinces parcourues par des agitateurs dont le plus gros grief était l'ennui de voir leur pays calme. Mes préoccupations se trouvèrent détournées de leur cours par ces lectures, et j'oubliai ma triste situation pour ne songer qu'à la France inquiète, agitée et, chose facile à prévoir par celui que n'égarait pas le mouvement de l'opinion, grosse d'une révolution. Oh! que l'homme qui le premier a dit aux masses qu'elles étaient faites pour se conduire elles-mêmes a dit une parole impie!

Mes bonnes impressions durèrent peu. Je trouvai à Maka et à ses fils un air si peu franc, si embarrassé, que je n'osai plus croire à ma délivrance. Mon sort dépendait de cet homme, et jusque-là je n'étais pas payé pour croire à son dévouement. Depuis deux jours que Bayédy était de retour, Maka n'avait pas encore mis à ma disposition l'homme que Barka lui avait fait demander; de plus, par un empressement de mauvais présage, il m'envoyait du monde pour me construire une case. Les Bambaras sont gens peu laborieux, et ils n'eussent pas manqué l'occasion de s'épargner du travail si j'avais dû quitter prochainement leur pays. Cet empressement me rendit triste; certes je n'aimais pas la cohabitation des araignées et des cent-pieds, mais j'eusse consenti à la subir encore, fût-ce quinze jours, fût-ce même un mois, à la condition d'être libre ensuite.

En causant avec Bayédy, j'appris de lui une anecdote assez piquante de son voyage. M. Hecquard lui avait remis pour moi un sac de café non grillé. Un Kourbari, fort en peine de savoir ce qu'était cette graine et pensant qu'elle pouvait être précieuse, imagina de lui en dérober une partie. Le larcin commis, il s'agissait d'en profiter, et là-dessus le larron consulta tout le village. Comment préparer cette graine? à

quelle sauce la mettre? quel assaisonnement lui donner? Sera-ce du poisson, de la viande ou du lait? On la goûta, elle fut trouvée médiocrement bonne.

Si le Kourbari avait eu, comme Domitien, un sénat à ses ordres, nul doute qu'il ne l'eût consulté; mais il n'en avait pas, et il lui fallut s'en rapporter à sa ménagère. Celle-ci, moins embarrassée, se dit tout simplement : le mil est une graine, le maïs aussi, et pour les manger il suffit de les piler et de les cuire; faisons de même pour cette graine des blancs. On pila mon café, qui ne se laissa pas piler facilement, à la grande surprise de la cuisinière; on le mit dans un pot de terre avec du sel, et quand il eut bouilli raisonnablement, on l'assaisonna avec du lait aigre.

On devine la surprise des gourmands de l'endroit que le voleur avait conviés. Les blancs ont décidément un singulier goût! se dirent-ils en se séparant. On en jasa, on se moqua beaucoup du Kourbari, et ce fut ainsi que mon nègre eut connaissance du fait.

Les Maures continuaient à nous menacer. Dans la matinée du 20, le *tamala* fit entendre ses sons graves, et tout le jour je vis passer des défenseurs de la patrie qui ne paraissaient pas, cette justice leur est due, courir d'une très-fière tournure au secours de leurs pénates. On prétend qu'ils se cachent dans les herbes, se roulent dans la poussière et fatiguent leurs chevaux afin de faire croire, à leur retour, qu'ils ont accompli des prouesses.

Les mines étaient longues à Foutobi: les femmes pleuraient, les enfants criaient, et à travers les portes entre-bâillées des cases, je vis plus d'un guerrier caché. Je pris, à tout événement, mes dispositions de défense; mais, cette fois, je ne permis pas à mes hommes d'aller courir les champs; car, en cas d'attaque sérieuse, mon quartier devait être nécessairement le plus menacé. Le soir mit fin à l'anxiété générale. Les Maures, disaient les Bambaras, n'avaient pas osé affronter leur colère.

Maka se décida enfin à envoyer un de ses hommes à Koghé; je lui adjoignis Bayédy et un autre de mes laptots parlant bambara; et le 21 juillet, l'ambassade partit. Plût à Dieu, pensai-je en la voyant s'éloigner, plût à Dieu qu'elle revienne bientôt et m'apporte une bonne nouvelle.

Pour stimuler le zèle de Maka, je lui avais promis un beau présent s'il obtenait que je poursuivisse ma route, et j'avais fait une semblable promesse à celui de ses gens qu'il avait chargé de la négociation.

La veille, on était venu m'annoncer que cet affreux Kandia avait résolu, dans une orgie, de me forcer à payer grassement ma subsistance. Pour atteindre ce but, il avait, disait-on, donné l'ordre de placer des factionnaires à l'entrée du village, afin d'en éloigner mes pourvoyeurs habituels. Je constatai en effet que ce jour-là on ne m'apporta pas de lait, et à mes hommes pas de mil Aux plaintes que j'adressai immédiatement à Maka, il fit répondre que ce rapport était faux. C'était toujours la même tactique : hypocrisie et lâcheté.

Pauvres nègres du Kaarta, vous auriez bien des raisons de faire votre 93 ; et vous restez paisibles ! vous ne murmurez pas ! Comme des agneaux dociles, vous vous laissez opprimer par ces lâches Kourbaris, la honte de votre pays ! Ce ne sera pas moi qui vous conseillerai la révolte ; mais si jamais, à l'exemple de vos voisins du Ségo, vous chassez vos odieux maîtres, j'applaudirai de toute ma force à cette juste exécution Tant que les Kourbaris seront au Kaarta, ils feront obstacle au développement de nos relations et nous barreront les routes du pays ; tant qu'ils gouverneront le Kaarta, rien de bien ne sera possible et aucune tentative de civilisation réalisable. Les Kourbaris méprisent l'étude et professent ouvertement l'impiété ; ils disent, comme disaient nos philosophes du XVIII[e] siècle, que la religion est faite pour les vieilles femmes et les imbéciles. Lâches, ignorants, orgueilleux, insolents et impies, tels ils sont et tels ils demeureront. Plusieurs fois, en voyant des livres étalés dans ma case, ils me disaient, d'un air ridiculement dédaigneux, qu'un Kourbari en savait toujours assez quand il pouvait envoyer une balle à la tête d'un ennemi.

« Oui, leur répliquai-je ; mais c'est quand il est mort. »

Le soleil s'était levé pour la septième fois depuis le départ de la députation envoyée à Mamady. Mon espoir allait faiblissant, les hypocrisies de Maka n'étaient pas faites pour l'entretenir. Ma situation matérielle s'était améliorée, j'avais une case plus propre, un auvent commode et spacieux ; mais le village était établi dans un terrain déprimé où stationnaient les eaux pluviales, et quelque précaution que je prisse, mon habitation était toujours inondée quand il pleuvait. Cette circonstance m'inquiétait ; car, tôt ou tard, ma santé devait se ressentir des influences auxquelles je me trouvais exposé.

Malgré les protestations de Maka, qui criait à la calomnie chaque fois que je me plaignais des embarras qu'on me suscitait dans nos marchés, j'avais la conviction que c'était lui qui nous forçait à payer un prix exorbitant les objets de première nécessité. Depuis plusieurs

jours j'étais privé de lait; on faisait à mes nègres des conditions inacceptables pour m'en fournir, et il en était de même du mil, des poules et des autres denrées.

Un jour entre autres, au moment où mon truchement venait d'acheter un bœuf, des hommes du village appelèrent à l'écart le Diavandou qui le conduisait, et après avoir eu ensemble un long entretien, le marchand emmena son bœuf en annonçant que le marché était rompu. Vainement mes nègres, au désespoir de voir la bête leur échapper, essayèrent-ils de combattre la résolution du Diavandou, il fut inébranlable, et à bout de raison, car les offres les plus séduisantes lui étaient faites, il finit par avouer qu'on l'avait menacé de toute la colère de Maka, s'il nous vendait son bœuf.

Par la suite, ces sortes d'aventures devinrent assez fréquentes, et quand elles arrivaient, j'étais sûr de remarquer autour de mon logis une plus grande affluence de flâneurs qui m'examinaient d'un air goguenard. J'ai su depuis que ces imbéciles se réunissaient ainsi afin de voir, idée bien étrange assurément, quelle mine avait un blanc qui *n'avait pas mangé*.

Le 28 juillet, mes hommes arrivèrent de Koghé. On a beau être préparé à une mauvaise nouvelle, toujours on conserve un rayon d'espoir, rayon caché, ignoré, auquel on ne songe et qui ne se montre qu'en s'éteignant. C'est le sort d'un condamné à mort qui a vu son pourvoi rejeté; il espère encore; il lui reste un je ne sais quoi qui lui parle de la grandeur de Dieu et lui crie qu'il n'y a d'irréparable que la mort. Je me disais donc que j'étais résigné et que je n'attendais rien de bon de mon ambassade au roi; et pourtant je ne pus me défendre d'un violent saisissement quand on m'apprit que ma requête était rejetée.

Il était dit que dans mon voyage je n'aurais que des déceptions!

« Désormais, m'écriai-je en me redressant, je veux être sourd à toute parole d'espérance; je veux être impassible comme le roc battu par la tempête; je veux me rire de tous ces bruits menteurs qui ne sont bons qu'à me faire trouver mes chaînes plus lourdes et mon sort plus amer! »

Pour la sixième fois je démolis mes châteaux imaginaires; je passai l'éponge sur des plans qui m'étaient pourtant bien chers, et je m'inclinai devant l'arrêt de la puissance invisible dont les Kourbaris n'étaient que l'instrument.

Ce qui m'étonnait dans ma situation, c'était d'avoir su me faire

une existence honorable; car, malgré tout, on me respectait, et rien du dehors ne venait me rappeler que j'étais le jouet de ces gens-là. Le rôle de martyr séduit, entraîne, grandit le courage; mais le rôle de dupe rend timide, presque honteux. Parfois je me demandais si ce n'était pas un châtiment infligé à mon orgueil; si je n'avais pas mis trop d'empressement à chanter victoire, et si mon outrecuidance n'avait pas effarouché quelque ombrageuse susceptibilité. On devient superstitieux quand le malheur vous frappe.

Et sait-on quelle singulière raison le roi donnait à son refus? Il craignait que mes chevaux et mes ânes ne broutassent le mil et le maïs en traversant les sentiers de la route. Il avait daigné ajouter que c'était avec un profond sentiment de regret qu'il m'avait arrêté; mais qu'on lui avait forcé la main. Enfin, sa dernière parole avait été que Barka m'enverrait prendre dès que les eaux me permettraient de voyager, c'est-à-dire au mois d'octobre ou de novembre.

La mauvaise fortune engendre le soupçon et souvent aussi l'injustice. J'avais beau repousser la pensée que mes propres hommes n'étaient pas étrangers à ce qui m'arrivait, toujours elle revenait. Il me semblait que s'ils avaient eu un intérêt égal au mien, ils auraient pu, mieux qu'ils ne l'avaient fait, chatouiller la cupidité de Mamady. Malheureusement nos intérêts n'étaient pas les mêmes; mes nègres désiraient le retour à Bakel à cause du bon couscouss et du repos, surtout à cause des décomptes qui leur étaient dus.

Le lendemain je reçus la visite de Bouô. Me voyant une mine assez sèche et s'étant informé de la manière dont on m'avait rendu compte de l'entrevue de mes hommes avec Mamady, il s'écria :

« On ne t'a pas tout dit; le roi a répondu qu'à l'arrivée de Barka, on examinerait de nouveau la question de ton passage. Tu as donc tort de désespérer.

— N'est-ce que cela? répondis-je à Bouô. Je conçois que mes hommes se soient abstenus de mentionner ce détail; évidemment ils n'y ont pas cru et ont pensé que je n'y croirais pas plus qu'eux, pas plus que toi-même. Si les Kourbaris avaient voulu me laisser passer, ils ne m'auraient pas arrêté. »

Bouô ne répliqua rien.

Il venait de me quitter quand le bruit d'une dispute m'attira hors de l'enclos de mon habitation. J'accourus, pensant que ce pouvaient être mes nègres; mais ils n'étaient pour rien dans l'affaire. C'était une rixe de Bambaras, et j'y assistai par curiosité. Un homme d'un village

des environs avait eu antérieurement des démêlés avec un habitant de notre bourgade au sujet d'une femme. Ayant eu l'imprudence de reparaître à Foutobi, il fut assailli par une douzaine d'hommes. On l'abattit, on le traîna, on le lia de cordes, on le frappa de coups de poing et de coups de bâton, et, pour terminer, on lui enfonça la tête dans le sable en le forçant à ouvrir les yeux et la bouche. Le malheureux reçut cette correction avec courage: chaque habitant du village était devenu un ennemi pour lui et ajoutait ses poings, ses pieds et son bâton à ceux des premiers assaillants. Cette solidarité avait quelque chose de si lâche que je ne pus me retenir et apostrophai durement cette troupe de brutes; ils me répondirent naturellement que cela ne me regardait pas.

C'était ignoble : sans même s'informer de la cause de la dispute, tout individu attiré par le bruit contribuait à la correction et y prenait part en furieux. J'allais m'éloigner, dégoûté d'un pareil spectacle, quand tout à coup la scène changea. Les battants ne s'accordèrent pas; les uns voulaient continuer, les autres voulaient s'arrêter et attacher le pauvre diable. Il résulta de cette dissidence qu'ils tournèrent contre eux-mêmes leur propre fureur, et que les coups de poing et les coups de bâton tombèrent drus comme grêle sur les têtes et les épaules. La mêlée devint générale; on frappait pour frapper; il n'y avait plus de distinction de parti; ceux qui étaient du même avis se battaient entre eux avec autant de furie que s'ils eussent été d'un avis contraire.

En ce moment, le vieux forgeron, notre hôte, apparut armé du manche court et gros d'une houe, et frappa à bras raccourcis sur la tête des combattants. Son intervention mit fin à la lutte; il délia le patient, qui se retira clopin-clopant, ensanglanté et respirant à peine.

CHAPITRE XXIX.

Maka m'offre d'envoyer un homme à Bakel pour y porter mes lettres — Les jours fastes et les jours néfastes. — Division du temps. — Un sacrifice à Bouri. — Les sauterelles. — Mésaventure d'un traitant de Saint-Louis à propos de ces insectes. — Légende sur les sauterelles. — Autre légende. — Fathma la Mauresque. — Détails sur Tombouktou. — Souvenir du major Laing. — Coiffures et costumes.

Le 1er du mois d'août, je fus pris par une violente fièvre que suivit bientôt un délire affreux. C'était prévu ; la mauvaise nourriture, l'eau qui envahissait ma case et y stationnait, et par-dessus tout les contrariétés qui m'avaient assailli, devaient inévitablement produire ce fâcheux résultat. Quatre jours après, je me portais à merveille ; les maladies durent peu dans ce pays, je crois l'avoir dit déjà.

Un matin, à ma très-grande surprise, Maka m'envoya un homme qui allait partir pour Bakel et voulait bien se charger de mes lettres ; mais il ne pouvait se mettre en route, m'apprit-il, que dans quatre jours, par la raison qu'il lui fallait en attendre un qui fût favorable aux entreprises.

Il y a chez les Bambaras des jours fastes et des jours néfastes. On ne les compte pas sur la semaine, mais sur le mois : ainsi ce n'est ni

le vendredi, ni le lundi qui sont jours néfastes, mais les 3e, 6e, 7e, 9e, 16e, etc., de la lune. Les jours heureux sont les jours pairs, moins ceux où figurent le chiffre 6, et les jours impairs où se rencontre le chiffre 5; le premier jour de la lune est aussi jour heureux. Les Bambaras attachent une grande importance à observer rigoureusement cette coutume superstitieuse.

Ils divisent le temps en années, en lunes, en semaines et en jours. Ils comptent leurs années par le nombre de saisons pluvieuses et les désignent sous un nom particulier rappelant un événement remarquable qui a eu lieu pendant son cours. On dit l'année de la mort de Garan, deux années avant la guerre de Ségo; on dira, sans aucun doute, l'année où le *blanc* est venu à Foutobi. L'année se partage en lunes, les lunes en semaines; les jours, qu'ils nomment des soleils, se divisent en matin, milieu du jour et soir, ou bien encore en indiquant la place du soleil par rapport à l'horizon.

Quoique n'ayant pas de calendrier ni aucune autre méthode artificielle pour mesurer le temps, ils connaissent exactement les jours de la semaine; elle commence par le vendredi, le jour saint des mahométans. Voici les noms des jours dans les deux idiomes du Kaarta et du Ségo :

	KAARTA.	SÉGO.
Vendredi.....	Ghidiouma....	Aldzouma
Samedi......	Sibiri........	Alsandou
Dimanche....	Kari.........	Alaâdi
Lundi.......	Inntiné.......	Anntiné
Mardi.......	Talata........	Atalata
Mercredi.....	Araba........	Adarba
Jeudi.......	Alkomisa......	Alkamisi

L'initiale *a* ou *al*, particulière à l'idiome du Ségo, semble être l'article arabe *el*.

J'ai assisté à un sacrifice à *Bouri*. Ma présence, ce qui m'a fort étonné, n'a causé ni mécontentement ni embarras. Il est vrai qu'il s'agissait d'un simple *Bouri* de village, évidemment *sans crédit* (expression locale) et qui ne méritait pas grands égards. Ce *Bouri*, invisible comme tous ses confrères, était renfermé dans une calebasse d'une malpropreté repoussante. On consultait l'oracle pour un vieillard malade qui assistait lui-même à la cérémonie. Il s'agissait de savoir non si le vieillard guérirait, mais si son père, mort depuis longues années, ne lui avait pas jeté quelque mauvais sort pour se venger de

la négligence de ce fils ingrat qui n'avait pas porté à son père mort sa substance journalière, ainsi que le prescrit l'usage. Le sacrificateur était un jeune Kalangou qui *opérait* dépouillé de sa *doloké.*

Au moment où je parus, six petits poulets, dont le plus fort n'avait pas quinze jours, gisaient égorgés sur le sable; le sacrifice continua par des poules plus âgées. L'assistance était nombreuse et recueillie. Déjà on en avait immolé un certain nombre sans succès pour la solution cherchée, quand, saisi d'une idée généreuse, un des assistants offrit sa *doloké* au Bouri. L'intérêt redoubla, et bientôt, aux acclamations de la foule, l'oracle manifesta sa décision en permettant à une poule de mourir étendue sur le dos. Le vieil orphelin, convaincu qu'il avait manqué à tous ses devoirs, s'éloigna confus, mais en jurant devant l'assemblée que le soir même il allait porter sur la tombe de son père un couscouss assez copieux pour réparer ses négligences antérieures. Je parlerai bientôt de cette coutume des nègres.

Le 8 août, l'homme de Maka partit pour Bakel. La fièvre, qui, depuis quelques jours, me traitait fort brutalement, m'empêcha de faire un rapport au gouverneur du Sénégal et de profiter, autant que je l'eusse désiré, du bon vouloir de Maka et de son complaisant messager. Je demandai brièvement, par la plume de M. Panet, Barka tout de suite, et, s'il était possible, une chaloupe rendue à Makana pour le 15 octobre, époque à laquelle j'espérais y arriver. L'état de ma santé et l'insuffisance croissante de mes ressources m'avaient fait renoncer à la continuation de mon voyage, dans le cas, fort douteux d'ailleurs, où la permission m'en serait ultérieurement donnée.

Nous eûmes, le 13 août, à Foutobi, un spectacle rempli d'intérêt : c'était un passage de sauterelles; l'horizon en était littéralement obscurci. La nuée mit plus de vingt minutes à traverser le village, allant dans la direction du vent. Les Bambaras, en proie à la plus indidicible terreur, se précipitèrent à leurs champs, afin de conjurer la dévastation qui les menaçait, et par leurs cris et l'agitation de leurs pagnes, ils réussirent à éloigner ce terrible ennemi de leurs récoltes. Comme en Égypte, les sauterelles ravagent les moissons de l'Afrique centrale et sont l'effroi des cultivateurs.

Les Bambaras ramassent ces insectes et les mangent. Ce mets me tenta peu, quoiqu'il parût être fort apprécié autour de moi. Le vieux Niany vint m'en offrir une grande calebasse et s'en retourna très-surpris de voir son présent dédaigné. Les Bamboukiés et beaucoup d'autres peuples se nourrissent également de sauterelles. C'est même, dans

certaines contrées, un plat très-recherché, à en juger du moins par l'anecdote suivante racontée par un de mes nègres qui dit en avoir été témoin.

Il se trouvait sur les bords de la Cazamance, dans le pays des Diolas (1), et accompagnait un traitant de Saint-Louis. Ces Diolas ont pour nourriture ordinaire le poisson de leur rivière, qui en fournit en abondance; mais leurs mets de prédilection sont le chien et les sauterelles. Le traitant en question était amené près d'un chef pour les besoins de son commerce.

Voulant honorer son hôte d'une manière particulière, celui-ci fit tuer un chien, le fit assaisonner d'une garniture de sauterelles bouillies, et, d'un air de satisfaction, fit signe à son convive stupéfait de prendre part à ce gala. Le chef diola trouvait cette cuisine excellente, et le traitant, comme on se le figure sans doute, la trouvait exécrable. La situation de ce dernier était fort comique, car il avait grand'faim, et son amphitryon, qui prenait pour de la discrétion son peu d'empressement à faire honneur au festin, insistait très-vivement pour qu'il mangeât davantage. Pendant ce temps, l'infortuné Sénégalais voyait d'un œil d'envie ses nègres attaquer vigoureusement un excellent couscouss au porc, qu'on leur avait abandonné comme indigne d'un palais délicat.

A propos de sauterelles, un *dioula* de passage me communique deux traditions indigènes passées à l'état de croyance populaire et jouissant d'un grand crédit au Kaarta; voici la première :

Non loin du village de Biriga, dans le sud-est du Kaarta, il y a, me dit-il, une haute montagne qui sert de demeure à une immense quantité de sauterelles de la grande espèce, placées sous la direction d'un homme initié aux mystères des sciences occultes. Le père et la mère de ces insectes ont au moins la taille d'un homme. Ces sauterelles servent d'auxiliaires aux Bambaras; lorsqu'ils ont éprouvé une défaite ou lorsque le roi a une vengeance particulière à exercer, le chef des sauterelles envoie leurs colonnes dans les pays qui ont encouru la colère du roi. L'expédition dure sept ans. Elle a pour mission de ne pas laisser pousser une tige de mil ni un brin d'herbe pendant toute la durée de cette période. Sa rentrée à la montagne est toujours marquée par un événement tragique, comme la mort du roi ou d'un chef considérable:

---

(1) C'est un nom de peuple, qu'il ne faut pas confondre avec *dioula*, mot soninkié signifiant marchand.

aussi les Bambaras n'usent-ils qu'à la dernière extrémité de cette vengeance dont ils sont victimes eux-mêmes.

L'homme qui commande ces insectes doit passer, après leur sortie et avant leur rentrée, sept jours caché au fond d'une forêt. Au moment de leur départ, il se tient au bas de la montagne, le corps enduit d'une préparation particulière. Les sauterelles s'arrêtent sur lui, et c'est en mangeant de cette préparation qu'elles sont informées de la destination qu'elles doivent suivre.

On comprend que les nègres aient essayé d'expliquer par des raisons surnaturelles un fléau qui les frappe trop souvent, et qu'ils en aient attribué la cause à la vengeance d'un ennemi; mais ce qu'on conçoit moins, c'est la raison de la fable suivante, la seconde des traditions que m'apprit le *dioula :*

Dans le nord-est du Kaarta, il existe un village occupé par des femmes de très-petite taille, vivant maritalement avec des chiens plus gros que des bœufs. Cette singulière république dévore les étrangers qui s'aventurent sur son territoire. Les femmes, malgré leur petitesse, sont fort jolies; elles vont rôder aux alentours, et, par des enchantements irrésistibles, attirent les voyageurs dans leur domaine. Les époux paraissent bientôt, et les imprudents sont mangés. Les femmes prennent aussi part à la curée, et c'est à l'aide de cette nourriture qu'elles acquièrent la propriété de reproduire des êtres semblables à elles.

Il y a là une réminiscence des sirènes et des pygmées, et l'on comprendrait, à la rigueur, que les nègres aient ajouté à des fragments de la mythologie antique quelque invention de leur esprit. Ce qui surprend, c'est qu'ils croient à l'existence de ce peuple, et qu'ils n'en parlent jamais qu'avec les signes de la plus invincible terreur; ils vont même jusqu'à citer les noms des victimes.

Ces détails paraîtront peut-être puériles; je les ai recueillis néanmoins, ainsi que d'autres tout aussi absurdes. L'histoire des Africains est tellement confuse, que rien de ce qui peut mettre sur la voie d'une classification méthodique des peuples ne doit être négligé. Le rapprochement des langues ne suffit plus pour rétablir des rapports; car ces langues ont subi et subissent tous les jours des altérations considérables. Il ne reste alors que les légendes, les croyances populaires, les usages et les superstitions : précieusement conservés dans la mémoire des naturels, elles forment, pour ainsi parler, les archives historiques de la nation et constituent les seuls documents à consulter par ceux qui veulent s'occuper de l'histoire des nègres.

Je ne prétends pas dire que l'étude des langues ne soit pas aussi un excellent guide; mais elle est entourée de plus de difficultés et exige beaucoup plus de travail. Somme toute, les recherches de ce genre sont bien négligées, et on ne conçoit pas que parmi tant de jeunes hommes instruits et intelligents qui viennent au Sénégal, il ne s'en trouve pas quelques uns qui emploient leurs loisirs à recueillir des vocabulaires ou au moins des légendes.

Les Bambaras paraissent respecter la vieillesse encore plus que les autres nègres. On nomme, au Kaarta, les vieillards *baba* ou *papa*, mot simple existant dans toutes les langues, et l'un des premiers que Dieu met dans la bouche des enfants. Les cheveux blancs y jouissent d'une grande vénération, on va même jusqu'à leur rendre une sorte de culte. Une homme âgé voyagerait dans toute l'Afrique, non-seulement avec une sécurité parfaite, mais, d'après ce que je vois et entends, il y trouverait toutes les douceurs qu'il est permis d'espérer au milieu de ces populations barbares. Dans toutes les questions qui me concernent, on commence par demander à mes hommes si je suis un *papa*, et la réponse faite, les questionneurs semblent moins bien disposés.

J'ai fait à Foutobi la connaissance d'une femme arabe; elle était remplie de soins pour moi : c'était elle qui me fournissait du lait, en dépit des chicanes que lui suscitaient journellement les Bambaras pour cette attention. Fathma, c'est ainsi qu'elle se nommait, était veuve d'un prince des Oulad-M'barek réfugié à Foutobi. Elle semblait excessivement bonne, d'une grande réserve et d'une discrétion qui me frappa, car ce n'est pas l'usage des personnes de sa nation. Les Maures, en effet, surpassent encore les nègres dans la déplorable habitude de demander l'aumône.

Parmi les nombreux enfants de Fathma se trouvaient deux petites filles, jolies toutes deux, surtout l'aînée; celle-ci, âgée d'environ douze ans, eût en tout pays passé pour une beauté, en dépit de la couleur foncée de sa peau, et du *henné* et du *koheul* dont elle était déjà barbouillée. Ces enfants allaient nues, selon la mode des Arabes du désert, mode étrange pour un peuple qui suit la religion de Mahomet et conserve avec respect les traditions de ses aïeux. L'aînée des filles de Fathma m'avait pris en grande amitié et venait chaque jour me faire une longue visite. Sa nudité me choquait; mais il y avait en elle une pudeur si chaste, que je craignais d'en ternir la pureté en lui offrant une pièce d'étoffe pour se voiler.

Fathma m'apprit une particularité que j'ignorais sur les mœurs de

sa nation ; elle concerne les femmes, et la facilité avec laquelle on les répudie. Toutefois, ce ne fut pas cela qui causa ma surprise, car je me rendais parfaitement compte de l'empressement que pouvait mettre un homme à échanger une vieille femme contre une jeune. Ce qui m'étonna, ce fut d'apprendre que la répudiation, loin d'être pour la femme un sujet de confusion, était au contraire un honneur, une gloire même. Les femmes du Sahhrâ s'adressent en manière d'injures, et ce n'est pas la moindre, le reproche de n'avoir eu qu'un mari :

« Tu n'es qu'une femme de rien, sans beauté et sans mérite ; les hommes t'ont dédaignée, et un seul a voulu de toi. »

Fathma n'était pas dans ce cas, et l'examen de ses enfants prouvait suffisamment qu'elle avait été très-recherchée, sans qu'il fût besoin de l'apprendre à tout venant, ainsi qu'elle le faisait, sans doute par vanterie. Elle était d'une tendresse rare pour ses enfants. J'ai dit déjà combien les femmes de l'Afrique sont sobres de ces formes caressantes dont les Européennes se montrent au contraire si prodigues. Cela tient évidemment à la vie sauvage des familles, et on en retrouve d'autres traces, je demande pardon du rapprochement, dans les mœurs des animaux domestiques. Le chien, par exemple, ce compagnon fidèle de l'homme, surtout de l'homme des champs, est en Afrique, même quand il est tout petit, d'un naturel hargneux et sauvage.

De temps à autre paraissaient dans ma retraite des voyageurs arabes ou nègres, qui venaient, presque toujours dans un but d'intérêt, rendre leurs devoirs au *captif blanc*. Ces visites me causaient en général de grands ennuis ; mais il en était quelques-unes dont je tirais parti en faisant causer les visiteurs. Je suis parvenu ainsi à me procurer d'utiles renseignements sur l'intérieur de l'Afrique.

Les questions que j'adressais le plus ordinairement avaient rapport aux facilités que pourrait rencontrer un Européen parcourant les contrées au delà de Ségo ; je me considérais comme suffisamment éclairé sur la route qui conduit à cette ville.

Les réponses recueillies sur cet important objet ont été unanimes pour affirmer qu'un Européen ne courrait pas plus de dangers sur les routes de Djenné, de Tombouktou et du Haoussa, qu'en allant de Bakel à Sénou-Débou. Et il faut convenir que l'opinion des naturels en cette matière vaut bien celle des personnes qui se forment la leur sur les *on dit* les plus vulgaires. Ceux qui m'ont donné ces renseignements sont en effet très-compétents, car ils ont habité Tombouktou, et plusieurs l'habitaient encore trois semaines avant de causer avec moi.

« Pourquoi, me disaient-ils, les *blancs* seraient-ils plus mal accueil-

lis dans cette ville que les autres hommes qui ne sont pas mahométans? Les chrétiens, parmi nous, sont bien plus respectés que les juifs (*yéhoudy*), et la ville de Tombouktou est remplie de juifs. »

Cet argument est sans réplique, et je me demande comment, en France, nous avons pu accepter, d'une manière si absolue, la conviction que les Européens ne pouvaient pas visiter Tombouktou.

Ici, je dois rectifier l'orthographe du nom de cette ville. Deux marabouts du Ghiolibà qui l'ont souvent visitée, et un marabout qui y demeure, ont écrit ce nom devant moi et n'ont mis ni *kha*, ni *qáf*, ni *kef;* ils se sont même récrié beaucoup quand j'ai écrit en arabe Tombouktou, et se sont empressés d'effacer le *mim* et le *kef*. Voici comment ils l'ont écrit : *Touboutou* et *Tounboutou*. Plus tard, un Arabe a écrit le même nom *Tinbouktou;* mais outre qu'il y a accord sur la lettre *noun*, il semblerait évident que l'orthographe nationale (*Touboutou*) dût être préférée à une orthographe étrangère.

Je reviens au voyage de Tombouktou (que je continue à écrire selon l'usage vulgaire) et aux sources qui ont pu répandre parmi nous l'opinion que cette ville était inaccessible aux blancs. Je ne vois que l'assassinat du major Laing; mais ce n'est pas à Tombouktou qu'il a été accompli. Caillié nous dit que le major n'a eu rien à craindre dans la ville, et qu'on l'y laissait même librement prier en chrétien. Quant à Caillié, il ne peut rien nous apprendre en ce qui le concerne, puisque la supercherie à laquelle il avait eu recours n'a pas été soupçonnée dans cette localité. Les dangers à redouter en voyageant sur le Ghiolibà viennent particulièrement des farouches sectaires du Massina et des tribus d'Arabes nomades (les *Touareug* par exemple) rôdant sur les chemins que suivent les caravanes, comme des vautours et des chacals; mais ces maraudeurs du désert n'en veulent pas plus aux *nassârâ* qu'aux *moumenyn* ou aux *kâferyn;* leurs ennemis sont tous ceux qui possèdent quelque chose, et même ceux qui ne possèdent rien; car ils en font des esclaves.

Voici au reste un développement encore plus précis de cette opinion des naturels; il est fourni par un marabout de Tombouktou qui me parle de Laing et de Caillié, et ne laisse aucun doute dans mon esprit.

« Si tu te fixais à Tombouktou pour faire le commerce, me dit-il, les autres marchands seraient jaloux de toi et te tourmenteraient; mais je te garantis que tu pourrais y séjourner plusieurs mois sans aucune crainte, et que ta qualité de chrétien te serait au contraire une protection. »

J'insisterai d'une manière particulière sur ce point : que la religion, loin d'être un obstacle, est une facilité ; et je prendrai mes exemples dans Mungo-Park, Clapperton et Lander.

Denham, mourant de soif au désert, dans une retraite de l'armée du cheik du Bornou, est sauvé de la mort par la courte harangue d'un chef :

« Dira-t-on, s'écria-t-il, que de bons musulmans auront laissé périr, dans cette journée malheureuse, le seul chrétien qui les ait suivis ? »

Denham, abandonné, fut placé sur un cheval et dut son salut à ce mouvement de sympathie manifesté en faveur de sa croyance.

Je citerai encore le passage suivant de Caillié, qui a rapport à l'assassinat du major Laing.

« Le major, voyant qu'il n'y avait rien à obtenir de ces fanatiques (les Foulhas ou Poulhs du Massina), choisit la route d'El-Araouan, où il espérait se joindre à une caravane de marchands maures qui portaient du sel à Sansanding ; mais, hélas ! après avoir marché cinq jours au nord de Tombouktou, la caravane qu'il avait rejointe rencontra Cheik-Hamet-Ould-Habib, vieillard fanatique, chef de la tribu des Zaouâts, qui erre dans le désert de ce nom. Cheik-Hamet arrêta le major sous prétexte qu'il était entré sur son territoire sans sa permission ; ensuite il voulut l'obliger de reconnaître Mahomet pour le prophète de Dieu ; il exigea même qu'il fît le salam. Laing, trop confiant dans la protection du pacha de Tripoli, qui l'avait recommandé à tous les cheiks du désert, refusa d'obéir à Cheik-Hamet, qui n'en réitéra que plus vivement ses instances pour qu'il se fît musulman. Laing fut inébranlable et préféra mourir plutôt que de se soumettre, résolution qui fit perdre au monde un des plus habiles voyageurs et fit un martyr de plus pour la science.

» Un Maure de la suite des Zaouâts, à qui celui-ci avait donné l'ordre de tuer le chrétien, regarda le cheik avec horreur et refusa d'exécuter cet ordre.

« Quoi ! lui dit-il, tu veux que j'assassine le premier chrétien qui soit » venu ici et qui ne nous a fait aucun mal ? Que d'autres s'en char- » gent ; je ne veux pas me reprocher sa mort ; tue-le toi-même. »

« Cette réponse suspendit un instant l'arrêt fatal prononcé contre Laing ; on agita quelque temps devant lui et avec chaleur la question de sa vie ou de sa mort : celle-ci fut décidée. Des esclaves noirs furent appelés, et on les chargea de l'affreux ministère que le Maure avait si généreusement repoussé. Aussitôt ils s'emparèrent du patient ; l'un

d'eux lui jeta son turban autour du cou et l'étrangla sur-le-champ, en tirant d'un côté pendant que son camarade tirait de l'autre. Infortuné Laing!... son corps fut jeté dans le désert et devint la pâture des corbeaux et des vautours, seuls oiseaux qui habitent ces lieux désolés où la mort seule se charge de les nourrir (1). »

On le voit, la qualité de chrétien n'est pas un obstacle pour voyager dans l'intérieur de l'Afrique ; Denham lui a dû la vie, et Laing, dont le martyre est rehaussé par le refus d'abjurer sa croyance, lui eût aussi dû la vie si le cheik son bourreau eût été moins cupide. D'ailleurs, l'abjuration du major ne l'eût vraisemblablement pas sauvé : il serait devenu le jouet de ces barbares, et sa mort n'eût été que retardée. Les Massiniens seuls sont donc à redouter ; mais on peut aisément éviter le Massina. Quant aux *Touareug*, ils sont redoutables aux musulmans eux-mêmes et n'épargnent personne.

Parmi les modes bizarres qui exercent leur despotique empire sur les habitants de ces contrées, il en est une dont je n'ai pas encore parlé; elle concerne la coiffure. Rien de grotesque comme les coiffures des Bambaras des deux sexes; ils en possèdent des variétés infinies, qui toutes disputent entre elles le prix du genre. Il y en a tant que je renonce à les décrire. Chez nous, où la coiffure emploie un nombre fort raisonnable d'industriels et où elle tient une bonne place dans la parure, on voit quelquefois des tortures acceptées courageusement par les fanatiques de la mode, et leur tête demeurer plus ou moins longtemps au pouvoir d'un artiste élégant et presque toujours bel esprit. Mais chez les nègres, ce n'est pas une heure, ce n'est pas cinq heures que la tête du coquet ou de la coquette est exploitée par l'artiste indigène; c'est un jour, deux jours, souvent trois. Je demandais un soir des nouvelles de la fille de Fathma que je n'avais pas aperçue depuis plusieurs jours. On me répondit qu'on lui *faisait* la tête. Quand je la revis, elle possédait en effet une tête remarquablement travaillée et qui lui donnait l'air d'un écouvillon ; chaque cheveu avait été certainement touché, graissé et tordu au moins dix fois.

Le costume des hommes est assez semblable à celui des gens de Kaour. Au lieu du vaste *coussab* qui donne tant de majesté, le peuple porte le *boubou*, petite tunique qui s'arrête à une certaine distance au-dessus du genou et qui n'a pas d'ampleur. Cette tunique est teinte en

(1) *Journal d'un voyage à Tombouktou*, par René Caillié, t. II, pages 349-351.

rouille, en indigo, ou a gardé la couleur du coton brut. Les chefs seuls font usage du coussab en calicot blanc, jaune ou bleu, et quelquefois en pagne du pays. La couleur la plus aimée des Bambaras est le jaune; après c'est le bleu-clair; on voit aussi des coussabs mi-partie bleu-clair et bleu-foncé.

Les hommes portent ordinairement sur la tête des bonnets en coton blanc à pointes relevées, piqués à l'aiguille avec du coton de couleur tranchante, ou bien encore des bonnets d'une forme particulière au pays, qu'on pourrait comparer à un bonnet de police extrêmement bas qui serait orné par le haut de petites floches; ces bonnets sont aussi en coton. On porte encore le vaste chapeau de paille surmonté d'une touffe également en paille, mais coloriée et formant une espèce de balai.

La chaussure comporte la sandale vulgaire, des babouches dans lesquelles on n'introduit jamais le talon, et des bottines en maroquin mi-partie jaune et rouge, avec broderies de laine de couleur vive figurant des cocardes, des macarons et d'autres ornements. L'industrie des *garankiés* étant la plus perfectionnée du pays, c'est la chaussure qui présente le plus grand intérêt à l'observateur. J'ai remarqué aussi une certaine chaussure de femme qui est digne d'une description détaillée : c'est d'abord une semelle épaisse de trois centimètres au moins, faite de morceaux de cuir liés ensemble; cette semelle est évidée à l'endroit correspondant à la cambrure du pied. En dessus, et tout près du talon, sont établies de chaque côté deux larges bandes de cuir ornementées de dessins et de carreaux coloriés de diverses nuances, et portant en relief, l'une la figure d'un animal, l'autre un gros bouton recouvert de drap écarlate mêlé de torsades de cuir et de paille; ces deux bandes sont projetées en avant et viennent se réunir en formant voûte à la partie de la semelle que doivent occuper les orteils. Au point de réunion se trouve une attache dont la longueur est calculée sur l'épaisseur du pied; elle est solidement fixée à la semelle et doit être placée entre les deux premiers orteils quand le pied est introduit sous la voûte. Enfin, par-dessus cette attache et comme pour la dissimuler, s'élève un nouvel ornement, qui n'a pas moins de 5 centimètres en hauteur, formé de plusieurs disques de différents diamètres superposés; l'un est en drap rouge, l'autre en ébène, et le dernier en drap mêlé de tresses de paille. Cet embellissement complète la chaussure, véritable chef-d'œuvre de la cordonnerie bambara.

Le costume des femmes n'est remarquable que par l'association très-

fréquente des couleurs bleu-foncé et bleu-clair de leurs boubous. Elles portent, comme les hommes, trois tresses de cheveux qui forment une sorte d'encadrement à leur visage. Elles n'abusent ni des verroteries, ni de l'ambre ; mais il n'en est pas de même de la mousseline, dont elles se couvrent avec une profusion extrême.

Mes jours passaient malgré mes regrets, malgré le souvenir, toujours présent à ma pensée, des déceptions qui avaient marqué mes pas au Kaarta. L'homme s'habitue à tout, excepté au remords et au déshonneur, et on a raison de dire : vouloir, c'est pouvoir. J'avais voulu être résigné et accepter courageusement ma situation, et j'y étais parvenu. Au demeurant, ma vie était là ce qu'elle eût été ailleurs, et j'y aurais trouvé de l'originalité, même une sorte de charme, si trop souvent je n'eusse fait la réflexion qu'au lieu d'hiverner captif a Foutobi, dans une hutte de paille, j'aurais pu reposer en liberté ma tête sous le toit d'une des spacieuses maisons de Djenné ou de Ségo.

L'ordinaire était fade et se reproduisait invariablement chaque jour : le matin, des galettes de mil cuites dans la poêle et assaisonnées de lait ; le soir, du lait accompagné de galettes de mil. Par extra, une maigre poule, un morceau de bœuf, des œufs, peu frais généralement, ou une perdrix coriace tuée par moi quand la fièvre me le permettait. L'eau était potable et je l'aurais bue avec plaisir, n'eût été la crainte de gagner le ver de Guinée, maladie ridicule et tellement commune en cette saison, qu'on ne rencontrait pas un habitant sur trois qui ne fût *vêtu de feuillage*. L'existence matérielle n'était donc pas absolument douce ; cependant on pouvait s'y faire. Il en était de même de la vie morale : je vivais dans le passé et surtout dans l'avenir : l'espérance me souriait quelquefois, et l'étude achevait d'alléger le poids de la journée. L'ennui, ce ver rongeur de l'esprit, n'avait pas encore franchi le seuil de ma cabane.

Je n'avais rien négligé, du reste, pour adoucir mon existence, et l'emploi de mon temps était méthodiquement réglé. La nécessité rend industrieux ; j'étais effrayé de penser que j'avais douze heures à dormir dans une case humide, en la compagnie des crapauds, que mes hommes ne voulaient pas tuer par esprit de religion. Je m'ingéniai ; je fis venir de la cire, pris du coton à un tisserand, et, les manches retroussées, je me mis à fabriquer de la bougie. Les premières n'étaient pas fameuses; mais, à force de tâtonner, je parvins à mieux faire, et, grâce à mon industrie, je pus veiller quatre ou cinq heures à la bougie. J'avais bien la compagnie désagréable des moustique et des chauves-souris.

mais je la préférais à celle des crapauds. Les habitants étaient moins industrieux que moi ; ils s'éclairaient tout bonnement avec une poignée de paille qu'ils renouvelaient jusqu'à ce qu'ils n'eussent plus besoin de lumière. Au reste, ils éprouvent rarement ce besoin. Leurs soirées se passent autour d'un grand feu qui sert à la fois à les chauffer, à préparer leur repas et à les retenir pour causer.

J'avais aussi mon parc et mon belvéder ; c'était une colline dominant l'espace, la même d'où j'avais aperçu Bayédy arrivant. Depuis ce temps, j'aimais à regarder du côté du sud ; mon œil inquiet plongeait dans les touffes d'arbustes qui bornaient l'horizon, et si parfois une ombre humaine s'y dessinait, mon imagination s'exaltait et me montrait un sauveur dans l'homme qui s'avançait. Tous les soirs, après mon dîner, j'allais sur ma colline ; c'était une amie, la confidente de mes pensées, de mes rêves et de mes espérances. Lorsque le disque du soleil avait éteint ses feux sous les monts bleus et rouges découpant au couchant leurs contours incertains, je descendais au village, lentement et avec un soupir de regret ; car, j'avais beau m'en défendre, j'attendais ; qui?... je ne savais ; mais j'attendais, et si j'étais plus triste en descendant de ma colline, c'est que mon attente était trompée.

Les Maures étaient partis. Ces brigands, si terribles aux Bambaras, avaient fui devant les moustiques et la pluie. Le pays en était débarrassé jusqu'après les récoltes. Au Kaarta, il n'y a pas, à proprement dire, de moments de répit. Après un fléau vient un autre fléau ; après les Maures viennent les sauterelles qui ravagent les moissons, les moustiques qui privent de sommeil, et les serpents qui donnent la mort. Les cases, les champs, les bois, les chemins sont remplis de ces reptiles ; plus d'une fois j'en ai aperçu dans ma propre case, suspendus par la queue au chaume de mon toit et se balançant sur ma tête. J'ai vu un homme mordu par un de ces serpents ; il se roulait en proie à d'affreuses douleurs ; le neuvième jour il mourait.

La fièvre avait réglé sa marche ; elle suivait invariablement sa période septennaire : vésicatoire, sulfate de quinine, rien n'y faisait. Du reste, c'était la saison, et les naturels n'en étaient pas plus exempts que moi. Ils la traitent au moyen d'une tisane composée avec des écorces très-amères arrachées à deux arbres qu'ils nomment *diounféra* et *kolabéfera*.

CHAPITRE XXX.

Histoire des Bamanaos (les Bambaras). — Fondation des royaumes du Ségo et du Kaarta. — Liste chronologique des rois du Kaarta. — Expulsion des Bambaras du royaume de Ségo. — Légende sur cette révolution.

Il est temps de coordonner les matériaux que j'ai recueillis dans le Kaarta. Je les dois en grande partie à Bouò, mon informateur habituel, dont j'ai pu à loisir apprécier le talent d'historien. Ils ont été néanmoins contrôlés; et sans s'être entendues, les personnes appelées à les juger en ont affirmé l'exactitude dans leurs points principaux.

Je commence par la partie historique.

Les Bamanaos (1), il y a un grand nombre d'années, étaient établis dans le pays de Torone (2), situé dans l'est du Ségo actuel, à la distance d'environ une lune de marche. Ils vivaient en état permanent d'hostilité avec les habitants d'un district du voisinage qu'on nommait

(1) Faire sentir légèrement l'*a*; au singulier Bamana. C'est le nom que les Bambaras se donnent eux-mêmes.

(2) J'emploie ici l'*e* muet, parce que la lettre *n* doit se faire sentir légèrement, au contraire de l'usage ordinaire qui veut que les consonnes se prononcent fortement.

Torongo (1). Un jour, à la suite d'un combat meurtrier, les Bamanaos vaincus se virent contraints d'abandonner le pays de leurs ancêtres.

Le roi de Torone ayant été tué dans le combat, l'émigration se trouvait conduite par ses deux fils nommés Baramangolo et Niangolo. Ils marchèrent vers le couchant pendant une lune, et parvinrent sur les bords d'une *grande eau* (2), à une ville considérable dans laquelle ils résolurent de demander l'hospitalité; mais craignant que leur nombre n'éveillât la défiance des habitants et ne les portât à leur refuser un asile, ils convinrent de se séparer : Baramangolo, l'aîné, resta avec plus de la moitié des hommes libres et des captifs; Niangolo, le cadet, poursuivit sa route vers le sud, accompagné du reste des émigrants.

En ce temps-là, le royaume de Ségo appartenait à la tribu des Boirey, de la nation des Soninkiés, puissante alors et formant dans ces contrées de riches colonies de marchands. La ville où les deux frères venaient de se quitter était Ségo-Sikoro, capitale du royaume.

Baramangolo envoya demander au roi l'autorisation de s'arrêter dans sa capitale. Le roi la lui accorda, mais à la condition qu'il irait s'installer dans un quartier séparé qui lui fut assigné. Pendant plusieurs années, les Bamanaos et les Boirey vécurent en paix. Le commerce, surtout le commerce des esclaves, fournissait amplement aux habitants de Ségo les moyens de bien traiter leurs hôtes, qui, de leur côté, semblaient avoir accepté sans arrière-pensée leur condition de réfugiés.

Des bruits de guerre changèrent la situation des deux peuples. Plus commerçants que soldats, les Boirey avaient, dès le principe, reconnu le parti qu'ils pouvaient tirer de leurs nouveaux alliés, très-habiles dans l'art de la guerre. Quelques avantages remportés par les Bamanaos sur les ennemis des Boirey leur avaient même donné une certaine prépondérance dans les affaires du pays; mais les Boirey, loin de s'en inquiéter, s'en étaient montrés satisfaits. En effet, pouvant désormais se reposer sur d'autres de la défense du territoire, ils allaient jouir de l'entière liberté de se livrer à leurs goûts exclusivement commerciaux.

---

(1) Le nom du peuple qui occupait ce pays ne s'est pas conservé dans la mémoire de Bouó; mais je suis porté à penser qu'il était de race foulh. La conformité de nom entre Torone et Torongo (cette désinence *go* étant synonyme de pays) m'a frappé; mais je n'ai pu obtenir aucun éclaircissement sur ce point.

(2) Le *Ghiolibâ. Ghi* veut dire eau, et *bâ* grand. Les nègres emploient fréquemment cette désignation pour distinguer les grands cours d'eau des petits; mais ils la restreignent, dans le Soudan, au fleuve que nous nommons *Niger*.

Baramangolo sut profiter de cette position; et sans troubler en rien la bonne harmonie qui régnait entre le roi et lui, il l'amena doucement, mais sûrement, à se dessaisir en sa faveur de la souveraineté du Ségo. Deux ans seulement après son arrivée, Baramangolo était solennellement reconnu roi du pays, et recevait l'abdication du chef des Boirey et de sa dynastie au profit de la sienne.

Nous avons vu qu'au moment où son frère envoyait une députation à Ségo, Niangolo traversait la *grande eau* et s'avançait vers le sud.

Ayant marché une demi-lune, il reconnut, non loin de la ville de Baïko (1), un endroit qui lui sembla propice à un bon établissement. Il s'y arrêta en effet, et y fit construire un *tata*.

La ville de Baïko était, comme Ségo, une ville de commerce occupée par une autre tribu de Soninkiés (le nom est oublié), plus jaloux que ceux de Ségo de leurs droits souverains. Ils virent donc avec inquiétude une colonie d'étrangers s'établir auprès d'eux, et firent plusieurs tentatives pour les éloigner; mais la solidité du *tata* de Niangolo ayant rendu leurs efforts infructueux, ils se résignèrent à subir son voisinage. Au reste, les Bamanaos semblaient disposés à vivre en paix avec leurs voisins, et d'ailleurs leur petit nombre ne pouvait pas éveiller de bien sérieuses appréhensions. Les relations les plus pacifiques ne tardèrent pas à exister entre les deux peuples.

Un incident vint brusquement en changer la nature. Des dioulas conduisant une nombreuse caravane d'esclaves s'étaient arrêtés à Baïko pour attendre plusieurs autres caravanes avec lesquelles la première arrivée comptait faire le voyage à la côte ; l'attente dura quelque temps.

Parmi les esclaves qui composaient cette *coffle,* la plus grande partie étaient des Bamanaos de Torone tombés, dans la lutte qui avait déterminé la fuite de leurs chefs, au pouvoir du vainqueur. Ils ne doutèrent pas que s'ils parvenaient à recouvrer leur liberté, Niangolo, proscrit et faible, ne les accueillît avec joie. Dans cette pensée, ils attendirent l'arrivée des caravanes en retard, et quand elles les eurent rejoints, ils envoyèrent demander des secours au prince bamana, afin de massacrer leurs conducteurs, pour ensuite se joindre à lui et chasser les Soninkié du pays. Niangolo répondit qu'il n'était pas un assassin; mais que s'ils parvenaient à briser leurs fers, ils seraient les bienvenus dans son *tata*.

---

(1) Je pense qu'il s'agit de Bamakou. Les deux premières syllabes *Bama* rappellent le nom des émigrés; la troisième, *kou* ou *gou*, veut dire pays, terre.

Forts de cette assurance, ils se révoltèrent, tuèrent leurs gardes et s'enfuirent vers la forteresse du chef bamana, qui se referma sur eux. En vain les habitants de Baïko réclamèrent-ils contre la conduite de Niangolo, en vain insistèrent-ils sur les pertes immenses qu'ils allaient supporter, sur la violation manifeste des traités de mutuelle amitié qui les unissaient, Niangolo fut inébranlable.

« Jamais, répondit-il, un Bamana n'a abandonné celui qui lui a demandé asile ; Niangolo fera comme ses pères. »

Les Soninkiés se retirèrent et coururent s'enfermer dans leur ville, saisis de crainte en songeant aux suites de cet incident qui donnait à leurs voisins une force toute-puissante.

Ces craintes étaient fondées. Niangolo se prévalut bientôt de sa force pour contraindre ses voisins à lui payer un tribut annuel : puis de protecteur il devint maître, et, comme son frère à Ségo, reçut l'abdication du chef des Soninkiés de Baïko. Cette révolution se fit sans ébranlement ; car, de même que leurs compatriotes de Ségo, les gens de Baïko acceptèrent avec une douce résignation le rôle secondaire de marchands.

Une année à peine s'était écoulée lorsque Niangolo, abandonnant la ville qui venait de se donner à lui (1), alla s'établir avec une partie des Soninkiés, ses nouveaux sujets, dans un district qui avait pour capitale une ville du nom de Kéniédougou. Ce pays était situé au nord-ouest de Baïko, à une distance de sept à huit soleils (jours), et se trouvait à une distance égale du grand fleuve.

La nouvelle colonie de Kéniédougou s'étendit par la conquête, et les successeurs de Niangolo la portèrent à la plus haute prospérité.

Il en fut de même de l'établissement de Ségo fondé par Baramangolo.

Beaucoup d'années passèrent ainsi. La richesse des colonies bamanaos du Soudan occidental allait toujours croissant : celle de Kéniédougou surtout était citée dans toute l'Afrique pour sa splendeur.

Le bruit de cette prospérité fatigua le successeur de Baramangolo qui régnait à Ségo. Jaloux d'entendre constamment vanter des rivaux,

---

(1) On ne me fait pas connaître les causes de cet abandon ; la chronique ne les a pas conservées. J'ignore donc si c'est une expulsion par les armes, ou simplement, comme le pense mon informateur, le désir d'aller chercher une terre plus productive.

il résolut de les chasser de la contrée, sans s'inquiéter de la commune origine qui l'unissait à eux.

Tighitong, roi de Ségo, arrière-petit-fils de Baramangolo à la sixième génération, quitta sa capitale dans ce dessein abominable et vint avec une nombreuse armée camper à portée de flèche de Kéniédougou. Ce royaume était alors gouverné par Fouloukoro, descendant de Niangolo au même degré que Tighitong descendait du fondateur du royaume de Ségo. Le roi de Kéniédougou marcha sur l'armée assaillante et livra, sous les murs de sa ville, une longue et meurtrière bataille dans laquelle il trouva la mort et ses troupes une défaite complète.

Les débris de l'armée de Fouloukoro, ralliés par son frère Sébamana, s'enfuirent vers le couchant avec les femmes et les vieillards. Ils parvinrent en assez peu de marches dans un pays montagneux nommé Kaarta, qui avait pour habitants plusieurs tribus de Soninkiés : c'étaient des Kaartas-*fis* (noirs) des Kaartas-*diés* (blancs), des Diafouns ou Diafounous, des Souroumas, des Kagnéramés, des Diavaras, des Sagonés et des Diounis; on y trouvait aussi, mais en petit nombre, des Diavandous ou Diagoranis, Foulhs d'origine.

Toutes ces tribus étaient divisées, et le pays, par suite de la prétention de chacune d'elles à la souveraineté, était livré à la plus complète anarchie.

Il y avait bien, à la vérité, une ligue récemment formée à l'instigation d'un vieillard (les vieillards jouent un grand rôle dans l'histoire des nègres); mais elle avait eu pour unique résultat de grouper en deux camps rivaux les tribus dissidentes. Le vieillard avait prédit l'arrivée d'une troupe de bannis qui chasseraient les habitants et les accableraient de persécutions s'ils ne se réunissaient pour délivrer la patrie commune de l'invasion de cet ennemi.

Quatre tribus, ayant les Kaartas à leur tête, avaient cédé aux conseils du vieillard et s'étaient liguées pour combattre les aventuriers dont la venue était prédite; trois autres, sous la direction des Diavaras, avaient refusé de s'unir à cette ligue défensive.

Quand Sébamana parut sur la frontière du Kaarta, les deux armées allaient en venir aux mains. Les Diavaras, qui nourrissaient une haine profonde contre les Kaartas, accoururent vers le chef bamana et lui offrirent de le seconder pour chasser du pays les coalisés et le partager ensuite avec lui. Ils s'engageaient d'ailleurs à le reconnaître pour chef, à la condition qu'il épargnerait les marabouts et les deux tribus qui s'étaient jointes à eux.

Les Bamanaos ayant accepté ces conditions, attendirent sur le territoire des Diavaras le moment favorable à l'attaque; mais déjà les coalisés étaient en marche pour les assaillir. Profitant d'une nuit noire, et croyant n'avoir affaire qu'aux Diavaras, ils tombèrent à l'improviste sur le camp de Sébamana. Le choc fut terrible; car les Bamanaos n'y voyant pas dans l'obscurité (1), les Diavaras le reçurent seuls; ils allaient être enfoncés, et leurs nouveaux alliés sans défense auraient vraisemblablement tous succombé, quand Sébamana cria d'allumer des torches. Les Diavaras suivirent le conseil avec empressement, et, pour produire une plus belle lueur, mirent le feu à leur propre village. Éclairés comme en plein jour, les Bamanaos fondirent sur les assaillants et les taillèrent en pièces. Le soleil, en se levant, assura la victoire aux proscrits et leur montra le sol couvert de morts appartenant presque tous aux coalisés.

Treize jours après cette terrible bataille, les quatre tribus liguées vinrent demander la paix à Sébamana. Elle leur fut accordée; mais les Bamanaos les écrasèrent de tant de contributions et poussèrent si loin contre eux les exactions et les violences, qu'ils furent forcés d'aller chercher dans un autre pays une existence meilleure. Les Diavaras furent épargnés par les vainqueurs, reconnaissants du concours qu'ils en avaient reçu.

Il y a une autre version sur la prise de possession du Kaarta; elle ne s'applique qu'à la manière dont les Diavaras entrèrent en arrangement avec les gens de Sébamana; la voici : Le vieillard qui avait prédit l'arrivée d'une armée de bannis avait particulièrement recommandé de ne pas leur offrir de bœufs, mais seulement des vaches.

« Si vous leur offrez des bœufs, avait-il dit, ils seront les maîtres de votre pays, quoi que vous puissiez faire; et le mieux, si vous oubliez ce conseil, sera, pour vous épargner de plus grands maux, de leur en offrir vous-mêmes le commandement. »

La prédiction fut oubliée, et le couscouss fait au bœuf était déjà consommé quand un vieux Diavara rappela tout à coup à ses com-

---

(1) Singulière allégation que j'ai trouvée répandue dans tout le pays. J'ai cherché à m'en rendre compte, et particulièrement à m'assurer si les Bambaras n'étaient pas atteints, d'une manière permanente, d'*héméralopie*, affection que j'ai remarquée souvent sous les tropiques sur des matelots; mais je n'ai rien vu chez les Bambaras qui pût me confirmer dans cette opinion. C'est pourtant une croyance populaire accréditée.

pagnons les paroles prophétiques du vieillard. Saisis de crainte, ils firent alors la proposition qu'on connaît.

Telle est l'histoire de l'occupation du Ségo et du Kaarta par les Bambaras. On trouve encore aujourd'hui, dans le Kaarta, des Diavaras, des Diafouns et des Diagoranis disséminés dans les villages. Quant aux Kaartas-*fis* et aux Kaartas-*diés*, expulsés par les Bambaras, ils habitent actuellement : les premiers, un pays situé dans le sud-est de Lakhamané, et les seconds, un pays au nord-est de Foutobi. Les marabouts soninkiés, respectés par les vainqueurs, portent le titre de *sila* ou de *kagniékouna*. Ils sont les seuls au Kaarta qui sachent lire et écrire, et servent de secrétaire au roi et aux princes. Le nom de *sila*, donné aux marabouts soninkiés par les Bambaras, me rappelle que les Foulhs ont donné aux leurs le nom de *sternô*, et les Malinkiés de la Gambie, celui de *buschrinn*. Il est bon de se rappeler aussi que les Bambaras appellent les Soninkiés des *Markha*. Je ne saurais trop répéter de se tenir en défiance contre tous les noms qu'on rencontre en Afrique et qui, bien que dissemblables, désignent souvent la même tribu, la même condition et le même lieu.

Voici une liste chronologique des successeurs de Sébamana, avec la durée de leur règne. D'après ce document, la fondation du royaume de Kaarta par les Bambaras remonterait à 96 ans (en 1850) :

1754.	Sébamana, fondateur du royaume de Kaarta, règne	4	ans.
1758.	Bonodian, son fils, règne	3	—
1761.	Sérabouô, père du roi actuel.	27	—
1788.	Daizé, frère du précédent.	12	—
1800.	Mousoukorabo, id.	8	—
1808.	Tighikoro, id.	3	—
1811.	Saraba, id.	4	—
1815.	Maudibâ, fils de Sérabouô,	17	—
1832.	Garan, id.	11	—
1843.	Mamady, id. roi actuel, règne depuis	7	—

Mungo-Park, qui voyageait en 1796, a eu une entrevue avec le roi Daizé. C'est une preuve que le renseignement de Bouô n'est pas sans valeur.

Les peuples du nom de Kaartas-*fis* et de Kaartas-*diés* semblent être les premiers établis dans le pays ; mais je n'ai pu découvrir si c'étaient eux qui lui avaient donné leur nom, ou si, au contraire, ils avaient adopté le sien en mémoire de leur conquête. L'addition des mots *fi* ou

fin (1) et *dié* indique des nuances de couleur qui se remarquent très-réquemment parmi les noirs de l'Afrique, chez les Soninkiés et les Malinkiés aussi bien que chez les Foulhas.

Les Bambaras appellent encore le Kaarta le *Sounsana*. Les compagnons de Sébamana le nommèrent ainsi en souvenir de *Sounsian*, frère de leur chef, qui mourut dans le combat de nuit livré par les Kaartas.

Le Kaarta embrasse en étendue une superficie de 300 kilomètres environ de l'est à l'ouest, et de 170 du nord au sud. Ses limites géographiques sont : au nord, la partie du désert occupée par les Oulâd-M'barek ; à l'est, le Massina, la petite république de Ghiangounté et le Ségo ; au sud, le Foulahdougou et le Kasson ; et à l'ouest, le Gangara, une portion du Kasson et la partie du désert fréquentée par les Dowiches.

Nous avons laissé le roi Tighitong vainqueur de ses compatriotes de Kéniédougou. Après avoir mis dans cette place une forte garnison, il retourna à Ségo, suivi d'un nombreux butin et d'une immense quantité de captifs ; mais il ne survécut pas longtemps à cette triste prouesse. Sa mort eut lieu l'année suivante, et le gouvernement passa à son fils Dékoro.

Les premiers temps de son règne furent marqués par des crimes, et son nom était déjà en exécration dans la contrée, lorsque, nouveau Néron, il imagina de monstrueux spectacles pour réveiller ses émotions blasées.

Un soi-disant prophète avait annoncé que les murailles arrosées de sang humain et contenant des cadavres dans leurs fondations, seraient imprenables ; mais jusqu'alors on s'était borné à sacrifier dans ce but un jeune homme et une jeune fille, auxquels on joignait un âne ou un bœuf.

Dékoro voulut surpasser ses pères. Un jour donc il fit assembler les esclaves et les hommes libres, et leur annonça qu'ils allaient voir un grand spectacle. Deux cents jeunes filles, autant de jeunes garçons, des ânes et des bœufs avaient été amenés autour de l'estrade royale établie sous le *tabba* en dehors de la ville. A un signe du roi, une troupe d'égorgeurs, choisis dans sa garde particulière, s'élança sur les victimes, et près de la moitié des jeunes filles, parées comme aux jours de grandes fêtes, tombèrent spontanément sous leurs coups. Des

(1) En faisant légèrement sentir la lettre *n* et allongeant beaucoup la voyelle *i* ; d'où nous avons fait *fing*, *bâ-fing*, le fleuve noir.

avaux préparatoires avaient été faits pour la construction d'un mur d'enceinte, et de profondes excavations attendaient les matériaux. Les cadavres sanglants furent jetés dans les tranchées, et la foule qui assistait à ce déplorable forfait fut saisie d'une si grande horreur qu'elle demeura comme paralysée. Les égorgeurs profitèrent de cette stupeur pour remplir leur office; déjà ces monstres et leurs aides, transformés en terrassiers, jetaient les cadavres au fond des excavations et les recouvraient de terre et de pierres; déjà l'exécrable Dékoro, promenant sur le peuple un regard méprisant et railleur, donnait l'ordre de continuer le massacre, quand la foule, ivre de rage, se précipita sur lui. En un instant il fut mis en pièces et les lambeaux de son corps foulés aux pieds ou jetés aux chiens. La vengeance du peuple ne s'arrêta pas à cette exécution; elle s'étendit sur les membres de la famille de Dékoro, qui furent impitoyablement massacrés, à l'exception d'un seul, du nom de Bouô, qu'on épargna à cause du bien qu'il avait fait.

Cette justice accomplie, les esclaves et le peuple donnèrent le gouvernement aux *Diaras*, tribu intermédiaire, affranchie depuis seulement quelques années, et qui occupait un rang très-inférieur dans la nation. De là vient l'opinion, accréditée dans le pays, que le Ségo est gouverné par les anciens esclaves des Kourbaris, et le mépris que ceux-ci affectent pour les Diaras, qu'ils continuent à appeler leurs esclaves.

Cette révolution eut lieu deux ans après l'avénement de Dékoro et trois ans après l'expulsion des Bambaras du pays de Kéniédougou, par conséquent vers l'année 1757.

On raconte qu'autrefois, quand les Diaras venaient à perdre leur roi, ils envoyaient un message à celui du Kaarta pour lui dire ces paroles :

« Notre roi est parti pauvre; il n'avait pas de cheval, pas de fusil, de lance ni de flèches, pas de captifs et pas de troupeaux; nous sommes restés pauvres et sans défense. Préparez nos métiers de tisserands, nos haches de bûcherons et nos pioches de cultivateurs; car nous avons reconnu nos torts et nous voulons les expier en nous soumettant à nos maîtres. »

Cet ironique message était le cri de guerre des Diaras et le présage certain d'une terrible invasion. Ils honoraient ainsi la mort de leur roi en ruinant et massacrant les descendants de leurs anciens persécuteurs. Cette coutume a cessé d'être suivie depuis une vingtaine d'années.

Il y a sur la révolution du Ségo une légende que j'ai recueillie également; la vérité historique y est légèrement altérée et les licences poétiques des bardes nègres y ont confondu en un seul les deux événements, distincts dans le document qui précède, de la venue des Bambaras au Kaarta et de leur expulsion du pays de Ségo. Le tour original de cette légende, les détails évidemment d'imagination qui y figurent, m'ont fait penser qu'elle devait être reproduite; la voici :

En ce temps-là, il y avait un roi de Ségo devenu célèbre par ses richesses et par sa méchanceté. Un jour où le soleil était caché sous les nuages, il réunit autour de lui ses captifs plus nombreux que la plus grande armée qu'on ait jamais vue.

« Je suis *fort*, j'ai beaucoup de *bien* et je suis un grand guerrier, leur dit-il; aucun des rois de la contrée ne conduit mieux que moi un cheval indompté; nul n'a élevé son nom aussi haut; j'ai gagné des batailles; j'ai soumis des peuples redoutables; j'ai conquis beaucoup de pays, et j'ai conduit, liés de cordes comme des captifs vulgaires, les rois qui avaient osé opposer leurs faibles armes aux bons fusils de mes soldats, à leurs lances pointues, et à leurs flèches, dont le poison noircit le fer. Aujourd'hui, je suis las de ces choses; les coursiers aux naseaux enflammés, à la bouche écumante sous le mors qui ne peut les retenir, me semblent des jouets d'enfants; les cris des mourants, les gémissements des prisonniers conduits en esclavage ne font plus palpiter mon cœur; la flamme qui monte au ciel du milieu des villes conquises ne m'arrache plus un sourire. Il me faut des émotions nouvelles, car je m'ennuie. Captifs, votre roi s'ennuie! Il s'ennuie, parce que tout ce qu'il a fait jusqu'à ce jour ressemble à ce qu'ont fait les hommes. Demain, quand les premiers feux du soleil doreront les rives de la grande eau, réunissez-vous tous dans la plaine aux baobabs, et vous verrez quelque chose que vous n'avez pas encore vu, et que jamais personne n'aura vu avant vous. »

Ainsi parla le roi, et le lendemain, longtemps avant l'instant fixé, une foule immense couvrait la plaine.

« Que va-t-il faire? disait-on en s'entretenant à voix basse.

» Ce que personne n'a fait encore; ce qu'aucun roi n'a fait avant lui?

» Mais jusqu'ici ils n'ont fait que du mal; ils ont volé, brûlé et tué, et leurs esclaves donnent leur vie tous les jours pour satisfaire leurs criminels plaisirs. Lui-même les a tous surpassés dans ces assauts d'horrible vanité; car les esclaves sont des richesses, et les tuer pour se divertir, c'est se montrer généreux et prodigue. »

Les sons mélodieux du balafo, des flûtes en bambou et des guitares aux grelots d'argent, le ronflement grave du tamtam et les chants louangeurs du griot annoncèrent l'arrivée de Dékoro. Bientôt il parut dans sa gloire, montant un cheval blanc, son cheval des batailles, tout chargé de grigris; sa tête était ornée du bonnet souverain que ses aïeux avaient usé dans cent combats; les larges plis de sa doloké de soie bleue brodée d'or disparaissaient sous les cordons qui tenaient ses grigris et ses armes; en ses mains luisait un fusil garni d'or, qui jamais n'avait manqué son but.

Les princes, les chefs de captifs, les forgerons et les griots en habits de fête l'accompagnaient à cheval; sa garde fidèle l'entourait.

Quand il eut pris place sous le *tabba*, il ordonna que les esclaves des deux sexes passassent devant lui. Ils reçurent chacun six coudées de riche étoffe; puis, sous la conduite des *sofas* (1), ils allèrent se ranger autour de la ville, de manière à en envelopper l'enceinte. Le défilé fini, le roi commanda que chaque esclave se bandât les yeux. Cet ordre produisit un tel saisissement, qu'il se fit tout à coup dans cette masse murmurante un silence si profond qu'on eût pu entendre distinctement les moucherons voler et les herbes bouger dans la plaine. Partagés entre la joie et la crainte, les esclaves placèrent leur bandeau, sous la surveillance des sofas, qui s'assurèrent qu'aucun d'eux ne pouvait voir.

On avait préparé, plusieurs jours auparavant, des tranchées autour de la ville. La terre avait été rejetée de chaque côté; près des terres se trouvaient déposés des pierres et du sable; enfin les eaux du Ghiolibà, momentanément détournées de leur cours, formaient une multitude de ruisseaux qui serpentaient au milieu de ces travaux ébauchés.

Dès qu'on eut annoncé au roi que ses ordres étaient exécutés, le tamtam battit, et des hérauts à cheval coururent avertir le peuple que le roi, voulant lui ménager une surprise, avait eu recours à ce moyen. Ils recommandaient qu'on observât le plus grand silence, que personne ne bougeât et que chacun gardât son bandeau sous peine de mort. En ce moment une horreur instinctive gonfla les veines des captifs et souleva leur poitrine oppressée par la crainte.

Les soldats du roi choisirent dans cette foule ceux qu'ils jugèrent propres à l'horrible travail commandé pour divertir leur maître; ils les

(1) C'est le nom des gardes particuliers de princes bambaras.

traînaient vers la tranchée, les égorgeaient, et couvraient leurs corps de terre et de cailloux; quelquefois même, pour terminer plus vite, il les y précipitaient vivants, et les écrasaient sous les pierres. Le soleil avait à peine parcouru le tiers de sa course que la muraille était élevée; elle était haute de vingt coudées et renfermait soixante-mille captifs.

Le roi permit alors aux esclaves d'enlever leur bandeau. Leurs yeux, voilés pendant quatre heures, pouvaient difficilement supporter la lumière du jour; longtemps ils regardèrent sans voir, mais inquiets, troublés, saisis d'une irrésistible terreur; car ils avaient entendu un grand remuement d'hommes, de pierres et de terre, et beaucoup d'entre eux avaient cru distinguer, du milieu de ce tumulte, des bruits étranges, des murmures sourds et des plaintes étouffées, mêlés à des rires et à des bravos.

« Eh bien! cria le roi, ne voyez-vous pas cette muraille que ma volonté vient d'élever? Quoi! vous êtes muets; vous êtes aveugles! vous ne courbez pas vos fronts pour saluer en moi votre dieu et votre maître? Vous vous taisez! vous n'avez donc plus de langue pour chanter mes louanges? Avec du sable, des pierres et quelques calebasses d'eau, je viens de bâtir en trois fois moins de temps que l'oiseau n'en prend pour construire sa case de brins de paille, une muraille haute de vingt coudées! »

Après ce discours il se fit un sourd murmure parmi les captifs, et bientôt un cri d'horreur s'échappa de leur sein : ils venaient de s'apercevoir du vide de leurs rangs. De sinistres pensées saisirent leur esprit; mais ils n'osaient croire aux atrocités qu'ils soupçonnaient. Il s'était passé des choses horriblement étranges; mais quelles choses? Et d'où venait ce vide immense?

Leur doute ne fut que passager : rapide comme la nuée, la vérité parcourut bientôt leurs lignes éclaircies; car l'un d'entre eux avait tout vu et venait de le dire à ses frères. A cette affreuse révélation, leurs figures s'assombrirent, leurs yeux lancèrent des éclairs, leurs dents claquèrent dans leur bouche.

Le soir, quand ils furent rentrés, ils formèrent la résolution de se rendre maîtres du roi et de lui faire expier ses crimes dans les tortures. Il y avait un captif qui jouissait de sa confiance; ce fut à lui qu'ils s'adressèrent :

« Si tu parviens à nous livrer ton maître, nous te ferons roi à sa place, » lui dirent-ils.

Le captif convint avec eux que le lendemain, dès que le roi serait dans son bain, il irait les avertir.

Le lendemain, en effet, le roi alla au bain selon son habitude; il donna ses vêtements à son captif, et entra dans sa grande calebasse de bois noir. Aussitôt il fut entouré d'un groupe d'esclaves, et celui qui avait vu les scènes d'horreur de la veille lui parla ainsi :

« Roi de Ségo! tu es le plus fort des rois de l'Afrique; tu as gagné des batailles, tu as dompté des coursiers indomptables, tu es le plus brave des guerriers du pays; nul autre n'est plus riche que toi; nul autre ne possède plus de captifs, plus de troupeaux, plus de marchandises précieuses; tes femmes sont belles; tes enfants sont déjà braves comme leur père et beaux comme leurs mères. Hier, tu nous as fait voir toute l'étendue de ta puissance : tu nous as montré que, semblable au dieu des *silas* (des marabouts), tu pouvais accomplir des prodiges. Nous avons vu ton ouvrage terminé; mais nous ne l'avons pas vu faire. Roi de Ségo! nous sommes de pauvres captifs, soumis à nos maîtres, zélés à les servir et empressés à leur plaire. Nous aussi nous voulons te donner un spectacle; nous aussi, nous allons te montrer des choses que tu n'as jamais vues. »

En ce moment parurent les femmes et les enfants du roi, liés de cordes et conduits par une troupe de captifs couverts du sang des gardes qu'ils venaient de massacrer. Le roi voulut sortir de son bain et appeler à son aide; mais il ne vit autour de lui que des figures animées par la haine, et des bras vigoureux qui le forcèrent à rester accroupi dans sa longue calebasse de bois noir. La case où le roi prenait ses bains ouvrait sur une immense cour.

« Roi de Ségo! reprit le chef des conjurés, ne trouves-tu pas qu'il manque un ornement à cette cour? Tu as mis, pour bâtir ta grande muraille, la troisième partie de la course du soleil; il nous faudra moins de temps pour bâtir une tour au milieu de cette place. »

Des captifs creusaient un trou large et profond; d'autres apportaient des pierres, du sable, de la terre et de l'eau.

« Voilà le travail qui commence, continua le captif; regarde, roi de Ségo, tu verras de tes yeux! »

Les cadavres des femmes et des enfants du roi, entassés les uns sur les autres, eurent bientôt formé une tour qui dépassait soixante coudées.

Le roi, toujours maintenu dans sa baignoire par les bras robustes des captifs, la tête tournée vers ce spectacle horrible, avait tout vu sans proférer une parole, sans pousser une plainte; sa figure n'avait pas

exprimé la moindre émotion, et n'eût été la fixité de son regard et la sueur glacée qui coulait sur son corps, on l'aurait cru insensible à ce qui se passait.

« Ce n'est pas fini, roi de Ségo! poursuivit l'impitoyable captif ; nous avons besoin de savoir quel est le meilleur vent pour ensemencer nos terres et sous quel souffle heureux nos épis de maïs prennent leurs belles couleurs dorées; nous avons besoin de connaître le moment où la brise du désert va souffler sa poussière brûlante sur nos troupeaux et dans nos cases. Tes trésors vont fournir une longue planche d'or que nous placerons au sommet de la tour, puis... nous y poserons une chose qui tourne. »

En achevant ces mots, la figure du captif avait une expression de joie si féroce que le roi trembla. On apporta des clous et un arbre d'or pointu par un bout. A un signe, le roi fut étendu sur la planche, couché sur le dos ; à un autre signe, les clous s'enfoncèrent dans ses mains et dans ses pieds.

« Eh bien ! roi de Ségo, tes souhaits vont être exaucés ; tes regards ne plongeront plus sur cette foule humaine que tu méprisais ; ils seront désormais tournés vers le ciel, et tu n'auras d'autres rivaux en puissance que les oiseaux aux longs ongles de fer, qui battent l'air de leurs grandes ailes grises. »

A ces dernières paroles, de nouveaux clous s'enfoncèrent dans les cuisses et dans la poitrine du roi ; on entra ensuite la pointe du bâton d'or dans ses chairs palpitantes ; puis un appareil de cordes et de grands arbres l'éleva au sommet de la tour.

On entendit alors, tout autour de la ville, un formidable cri suivi d'applaudissements et de battements de mains, qui paraissaient sortir des profondeurs de la terre : c'étaient les captifs de la muraille qui se réjouissaient dans leur sépulcre du châtiment de leur bourreau.

Quand justice fut faite, le captif qui avait livré son maître se présenta pour recevoir le prix de sa trahison.

« Misérable ! lui cria-t-on, as-tu bien pu croire que nous donnerions le pouvoir à un traître? Serpent qui as mordu le sein qui t'a nourri, tu seras écrasé comme un reptile, et ton souffle n'empoisonnera plus l'air que nous respirons! Ton corps sera privé de sépulture et deviendra la proie des bêtes féroces. »

On le tua et on traîna son cadavre en dehors des murailles.

Les conjurés se réunirent ensuite pour choisir un successeur au roi qu'ils venaient d'immoler. D'un accord unanime, leur choix tomba sur

celui qui, en dirigeant leur vengeance, les avait délivrés d'une odieuse tyrannie.

Il restait encore dans le pays des princes de la famille royale. Les esclaves les épargnèrent et le nouveau roi se contenta de les bannir. Ces princes, au nombre de trente-trois, quittèrent la ville, montés sur leurs chevaux de guerre et munis chacun d'un *bouss* rempli d'or. Accompagnés d'une vingtaine de forgerons et de griots restés fidèles à leur mauvaise fortune, ils se dirigèrent sur la ville de Kiridion, peu éloignée de Ségo, et en occupèrent immédiatement le *tata*. Mais le voisinage des princes bannis ne pouvant convenir aux captifs affranchis, ils les firent sommer de s'éloigner. Dans l'espérance de gagner du temps, et croyant que ce n'était qu'une révolte passagère, les princes déclarèrent qu'ils demeureraient là jusqu'à ce qu'ils eussent assez de forces pour châtier leurs esclaves et ressaisir le pouvoir. Le nouveau roi répondit à cette menace par l'envoi d'une armée qui s'empara de Kiridion, en chassa les princes et les conduisit hors du territoire, mais sans leur faire de mal.

Ils parvinrent ainsi au village de Diokha, dans le Kaarta. L'armée de Ségo les quitta alors, et le chef, en se séparant d'eux, leur dit que s'ils revenaient encore dans le pays, on les tuerait sans pitié.

Aussitôt qu'on eut appris au Kaarta l'arrivée des princes bambaras, les Diavaras, les Diounis et les Diavandous vinrent à eux avec l'intention de leur offrir le gouvernement du pays qu'ils n'étaient pas assez forts pour conserver. Les Diounis leur ayant demandé qui d'entre eux était le roi, ils répondirent qu'ils étaient tous égaux, et que si on voulait leur abandonner le gouvernement du Kaarta, ils donneraient en récompense tout l'or que renfermait leur *bouss*.

Les trois tribus acceptèrent, et choisirent pour roi le plus âgé des princes; les autres reçurent le commandement des villages. Parmi eux il s'en trouvait un du nom d'Amoul-Bousséif, homme avare et défiant qui ne voulut pas livrer son or. Ses compagnons le raillèrent de son avarice et lui déclarèrent que puisqu'il refusait de courir les mêmes chances qu'eux, il ne devait pas prétendre aux mêmes avantages; que par conséquent il serait à tout jamais, lui et ses successeurs, déchus de commandement. L'avare Bousséif se soumit à ces conditions, pourvu qu'on lui laissât son or. Il l'employa à acheter des captifs, des chevaux et des troupeaux, et devint chef de la tribu des *Kagoros*, chargée encore aujourd'hui de la culture des terres et de l'élève du bétail.

CHAPITRE XXXI.

Gouvernement. — Division en tribus et en sous-tribus. — Assemblées nationales. — Divertissement de la lutte. — Justice. — Corporations. — Revenus. — Cérémonies des funérailles et de la reconnaissance du roi. — Mêmes cérémonies dans les familles. — Funérailles de quelques autres peuples de l'Afrique.

Le pouvoir souverain, au Kaarta, est exercé par un chef qui prend le titre de *fama;* mais il est d'usage de l'appeler plus communément par son nom. Ainsi, au lieu de dire le *fama*, comme on dit l'*almamy*, le *tounka*, le *damel*, on dit : Maudibâ, Garan, Mamady.

Le gouvernement est une monarchie absolue, très-légèrement tempérée par un simulacre de représentation nationale dont je parlerai tout à l'heure. Il est héréditaire en ligne collatérale et non en ligne directe; en d'autres termes, c'est le frère qui succède au frère. L'ordre de succession est établi par priorité d'âge.

Lorsque la ligne des frères est épuisée, on a recours à la ligne descendante, mais en choisissant dans tous les descendants des rois qui ont occupé le trône. On classe encore ceux-ci par priorité d'âge, sans avoir égard à l'ordre dans lequel leur père a régné. Par suite à cette règle, il est extrêmement rare de voir un fils succéder à son père.

Les rois sont exclusivement choisis dans la tribu des Kourbaris, la tribu noble du Kaarta. Cette tribu se divise en plusieurs sous-tribus, et c'est à l'une d'elles, du nom de *Massassis*, qu'appartient en particulier le droit de régner. On désigne indifféremment les princes sous les noms de *Kourbaris*, *Koulbalis* ou *Massassis*. La sous-tribu des Massassis forment cinq branches :

Les Danibas;

Les Manas;

Les Môn-Sirrés (c'est la branche du roi actuel);

Les Siras

Et les Bakars.

La tribu la plus puissante après celle des Kourbaris est la tribu des *Diaras*. On sait déjà qu'ils règnent à Ségo et qu'ils se sont affranchis, par la révolte de la domination des Kourbaris. On sait encore que ceux-ci ne pardonnent pas aux Diaras leur expulsion du royaume de Ségo, et qu'ils se vengent de leur défaite en les appelant des esclaves révoltés. Les Diaras ont deux sous-tribus .

Les Fissankas

Et les Barlakaos.

Il y a encore deux autres tribus d'hommes libres: mais elles ont peu d'importance dans l'État, en raison de leur faiblesse numérique ; ce sont :

Les Konorés

Et les Dambalés.

Ces deux tribus n'ont pas de sous-tribus.

A l'exception des Kourbaris qui conservent leur nom, synonyme dans le pays de seigneur ou de gentilhomme, les individus des autres tribus sont désignés par le nom commun de *foron*, qui signifie homme libre. On désigne encore ces individus par le nom du chef de leur tribu ; ainsi, on dit indifféremment un *Diara* ou un *Kounté*, un *Konoré* ou un *Kalangou*. Kounté et Kalangou étaient les chefs de ces deux tribus.

Dans les formules de salut, il est d'usage de dire simplement le nom de la tribu, s'il s'agit d'un *Kourbari;* et simplement *foron* quand c'est un homme libre. On ne se dit pas autre chose en s'abordant; et ce seul mot, prononcé d'une certaine façon, signifie toutes les politesses possibles.

Il est bon de ne pas perdre de vue que si tous les *princes* sont *Kourbaris*, tous les Kourbaris ne sont pas princes; il n'y a de princes que les *Massassis*. Malgré cette restriction, le nombre en est encore

considérable. Les Kourbaris sont très-fiers de leur noblesse et parlent des autres tribus avec un grand dédain.

Les princes commandent généralement les villages : c'est la seule prérogative qui leur appartienne en propre; mais ils n'ont pas, à beaucoup près, autant d'influence dans les conseils du roi que les chefs de captifs et les forgerons. A moins qu'ils ne soient frères du roi, ils ne commandent pas les armées, et leur rôle est réduit à celui d'officier subalterne. Le seul privilége dont ils jouissent est que le butin qu'ils font, eux ou leurs captifs, leur est dévolu sans partage.

Les princesses ne s'allient jamais avec les Massassis ; elles se marient avec des chefs étrangers ou des tributaires. Le roi et les Massassis épousent des princesses étrangères, des femmes libres et même des captives. Les fils d'un roi nés de mères esclaves jouissent des mêmes droits que les autres enfants.

L'héritier présomptif est une espèce de grand connétable ; il est aussi le chef de la noblesse, et sert d'intermédiaire entre elle et le roi pour régler les contestations.

A l'époque des fêtes du *Bairam*, tous les Kourbaris se réunissent autour du souverain. Les Diavaras et les Kagoros (c'est la tribu de Soninkiés qui a eu pour chef le prince de Ségo qui n'avait pas voulu donner son or) envoient également des députations. A cette représentation de la noblesse et des tributaires se joignent les chefs de captifs, dignité qui semble correspondre à celle de général chez les peuples civilisés. Ces trois ordres forment des espèces d'états ou de parlements qui traitent des affaires du pays; ils ont le droit de représentation, mais ils n'en usent qu'avec une grande modération. Le roi, comme cela a lieu dans les États soumis au régime parlementaire, est tenu à prononcer un discours d'ouverture dans lequel il explique la situation des affaires publiques, et proteste de son zèle pour maintenir l'ordre au dedans et faire respecter au dehors l'honneur de la nation. Les hommes libres et les corporations ne sont point représentés à ces assemblées.

Tout kafirs qu'ils sont, les Bambaras ne s'en montrent pas moins très-respectueux à l'égard des marabouts. Ainsi, pour les fêtes du Bairam, les marabouts sarracolés, autrement dit les *silas*, se réunissent aussi à Koghé et adressent des prières au ciel pour la conservation de la vie du roi et la splendeur de son règne. L'usage veut que de riches présents soient, dans cette circonstance, offerts aux *silas* par le souverain.

Les prières dites et l'assemblée dissoute, chacun se livre à la danse; c'est alors, non-seulement une récréation extrêmement agréable au monarque et à ses sujets, mais aussi une cérémonie officielle. Les Kourbaris tirent leur bonnet, par respect pour leur roi, et exécutent individuellement une danse de caractère dans le genre de celles que j'ai décrites déjà. Les Diavaras et les Kagoros succèdent aux Kourbaris et exécutent la même danse en tirant leur *doloké;* viennent enfin les captifs, qui, pour mieux honorer leur roi, ne gardent pour tout vêtement qu'une ceinture étroite (la feuille de vigne du pays), et qui renchérissent, par des poses plus extravagantes encore, sur les balancés et les entrechats de leurs prédécesseurs. Ces danses officielles sont suivies de réjouissances générales, comme courses, joutes, luttes et fantasias à cheval, le tout entremêlé de galas et de copieuses libations de *dolo.*

Le divertissement de la lutte a été décrit par Mungo-Park; je vais lui en emprunter le récit :

« Le *m'obering* ou combat à la lutte, dit Park, est un amusement dont on jouit souvent dans tous les pays mandingues. Les spectateurs forment un grand cercle autour des lutteurs, qui sont toujours des hommes jeunes, agiles, robustes, et sans doute accoutumés dès l'enfance à cet exercice. Ils n'ont d'autres vêtements qu'une paire de caleçons courts, et avant de combattre ils oignent leur corps avec de l'huile ou du beurre végétal (1). Ceux que je vis s'approchèrent l'un de l'autre, s'évitèrent, étendirent un bras pendant longtemps; enfin l'un d'eux s'élança et saisit son adversaire par le genou. Ils montrèrent tous les deux beaucoup d'intelligence et de jugement, mais la force triompha. Je crois que très-peu d'Européens auraient été en état de se mesurer avec le vainqueur. Il est nécessaire de remarquer que les combattants étaient animés par la musique d'un tambour dont la cadence réglait assez bien leurs mouvements (2). »

Il décrit ensuite une danse et parle des grelots que les nègres se placent au cou, aux jambes et aux bras. J'avais oublié de mentionner ce goût bizarre des Africains; les chefs mêmes ne dédaignent pas de se parer avec cet objet, qui sert chez nous aux chiens et aux ânes.

Voici un autre détail de Park que j'avais également oublié de noter :

« ... Celui qui battait cet instrument (le tambour) se servait d'une

---

(1) Je n'ai pas vu l'arbre à beurre dans le Kaarta.

(2) Mungo-Park, *Voyage dans l'intérieur de l'Afrique*, tome Ier, page 62.

baguette crochue qu'il tenait dans sa main droite, et de temps en temps il employait la main gauche à amortir le son, afin de varier la musique. Dans ces assemblées (les luttes et les danses), le tambour sert aussi à maintenir l'ordre parmi les spectateurs, et pour cela on lui fait imiter le son de certaines phrases mandingues. Par exemple, avant de commencer la lutte, on le frappe de manière que l'assemblée s'imagine entendre les mots *ali bre si*, c'est-à-dire asseyez-vous tous ; et à l'instant tous les spectateurs s'asseyent. Au moment où les combattants s'avancent l'un vers l'autre, le tambour dit *amouta*, *amouta*, saisissez-vous (1). »

Dans l'intervalle des sessions, dont la durée n'est guère que de trente jours par an, le roi a un conseil privé, composé de ses chefs de captifs. C'est avec ce conseil qu'il expédie les affaires courantes ne permettant pas d'ajournement, et qu'il instruit celles qui doivent être soumises aux délibérations des trois ordres. Le roi a aussi, me dit-on, pour conseiller intime une vieille femme qui se tient toujours près de lui ; suivant ce que j'ai cru découvrir, cette vieille serait une sorte de sibylle communiquant ses inspirations au monarque. Je présume qu'on a voulu me parler de la prêtresse du Bouri.

Il existe une sorte d'état civil des Massassis. Lorsqu'ils naissent, leur père est tenu d'en faire la déclaration au roi et à ses frères. La déclaration est consignée sur un registre tenu par le *sila* qui remplit auprès du roi l'office de secrétaire.

Le droit de haute justice n'appartient qu'au roi. L'héritier présomptif peut cependant l'exercer, mais seulement par délégation ; et cet exercice est limité, dans tous les cas, aux pays soumis à son commandement.

Les autres Massassis n'ont que le droit de moyenne et de basse justice. S'ils outre-passent leurs pouvoirs en cette matière, le roi, qui est très-jaloux de sa prérogative, les punit d'une amende de onze captifs par chaque exécution à mort. La même amende est payée pour un meurtre accompli par un Massassi, soit par vengeance, soit dans une querelle. Ordinairement les Massassis se cotisent pour acquitter l'amende de leur collègue. Quand il s'agit d'une condamnation à mort prononcée par un Massassi, le roi remet quelquefois l'amende ; mais c'est seulement dans le cas où le crime puni comporte évidemment la peine capitale.

Les formes de procédure sont rapides. Le roi a pour assesseurs ses

(1) Mungo-Park, *Voyage dans l'intérieur de l'Afrique*, tome I[er], page 63.

chefs de captifs, et, après une instruction sommaire, il juge et prononce la sentence; elle est exécutée immédiatement. L'accusé n'a pas de défenseur.

Les crimes entraînant la peine de mort, et par suite soumis à la juridiction royale, sont : le vol, le meurtre, l'adultère. Pour ce dernier crime, les deux coupables sont exécutés s'ils ne sont pas Massassis. Si, au contraire, ils appartiennent à cette famille, la femme est acquittée; mais l'homme est déchu de tout droit au commandement, et ses biens sont confisqués.

Ces lois sévères n'empêchent pas les Bambaras d'être des voleurs très-impudents et de se livrer au libertinage le plus éhonté.

Les Massassis et les forgerons sont affranchis de la peine de mort. Pour les uns comme pour les autres, cette peine est remplacée par le bannissement, la confiscation des biens et même la flagellation publique. Il est cependant un cas, un seul, où cette immunité est retirée aux forgerons : c'est le cas de flagrant délit d'adultère avec une femme de Massassi ou une femme d'une caste étrangère. La loi est inexorable pour ce fait, et la sentence de mort est prononcée.

L'esprit superstitieux des Bambaras attribue de grandes calamités à la promiscuité des castes, et c'est pour les conjurer que la loi se montre si sévère. Il résulterait, croient-ils, de ces relations insolites un monstre qui causerait la ruine du pays.

Il y au Kaarta trois castes, savoir : les forgerons, *noumous;* les ouvriers en cuir, *guanguis* ou *garankiés;* et les griots, *dialis.* Les individus qui les composent sont libres. Chacune de ces castes a son chef.

Le chef des *noumous* couronne les rois et rend la justice pour les délits commis par ceux de sa caste, comme le font les Massassis pour les autres Bambaras; c'est-à-dire qu'il ne juge pas les prévenus ayant encouru la peine capitale. Dans les jugements portant condamnation à l'amende, la moitié appartient au roi, l'autre moitié au chef des *noumous.* Le droit de justice n'est pas dévolu aux deux autres chefs de castes.

Les griots n'ont pas de pouvoir, mais ils ont beaucoup d'influence. Ostensiblement, ce sont les derniers du peuple; la connaissance du Bouri leur est interdite, ainsi que le droit de le consulter ou de le faire consulter.

Les tisserands, les pasteurs, les cultivateurs ne sont pas réunis en castes, et leur industrie n'est pas exercée par des hommes spéciaux.

Tous les habitants y concourent également, les hommes libres comme les captifs. Généralement les tisserands sont des captifs, car la tisseranderie est l'industrie la moins estimée.

Je viens de me servir du mot *caste* pour désigner la réunion des individus composant les trois professions reconnues au Kaarta; mais il est nécessaire de faire remarquer que ce sont moins des castes comme celles de l'Inde, que des corporations et des maîtrises comme au moyen âge en Europe. A part l'interdiction absolue de s'allier avec les personnes d'une corporation différente, ces individus se confondent dans la masse de la nation par l'exercice des deux professions honorées, les armes et l'agriculture. En effet, tous les hommes établis dans le pays prenant une part égale à la défense du territoire et à la production alimentaire, il en résulte que le travail normal des corporations n'entraîne, pour ceux qui les composent, ni mépris ni dédain.

Les Bambaras, particulièrement les Kourbaris, méprisent beaucoup le commerce, et le secours qu'ils trouvent pour cet objet dans l'entremise des Sarracolés leur fait une obligation de les ménager. Ce sont les juifs du Kaarta.

La désobéissance, les coups et blessures, mais seulement avec armes; les injures et menaces faites à un prince, constituent des délits justiciables, selon le cas, soit des Massassis, soit du chef des *noumous;* ils sont punis par l'amende et par des châtiments corporels. On est frappé de coups de bâton pour bien peu de chose au Kaarta, et les Massassis tout comme les autres.

Il y a une manière de droit d'asile consacré par l'usage, et qui s'acquiert d'une singulière façon. Une fois la sentence prononcée, si le condamné parvient à *cracher* sur un prince, non-seulement sa personne est sacrée, mais elle est *nourrie*, *logée*, etc., par le grand seigneur qui a eu l'imprudence de se tenir à portée de cet étrange projectile. J'ai pensé à une plaisanterie de fort mauvais goût quand on m'a fourni ce détail; mais il m'a été confirmé par tant de gens, que je me suis vu forcé d'y croire.

Le vol, chez les Bambaras, est considéré comme le plus grand des crimes; mais il trouve son impunité dans l'exorbitant châtiment que la loi inflige au voleur. La partie la plus nombreuse et la plus voleuse étant représentée par des captifs, le maître du voleur et le volé ont un intérêt égal à arrêter les poursuites, et transigent presque toujours. En effet, le maître, dans le cas où la loi est appliquée, perd

son esclave, et le volé, son bien; car les objets dérobés sont de plein droit confisqués au profit du roi; et même, dans le cas où le volé consentirait à perdre son bien, à la condition de voir punir l'auteur du crime commis à son préjudice, il deviendrait, de la part du propriétaire du supplicié, surtout s'il était Massassi, l'objet de tant de vexations, qu'il en serait promptement au regret d'avoir préféré la morale publique à son intérêt.

Autrefois la loi était plus sévère qu'aujourd'hui, et on en éludait beaucoup moins l'application. La restitution d'abord était permise, et de plus, le voleur subissait d'affreuses mutilations avant d'avoir la tête tranchée : on lui coupait le nez, les oreilles et les bras. On m'a même cité des rois qui se bornaient à infliger ce supplice aux voleurs, et les renvoyaient ensuite. C'était, sans contredit, pire que la mort; car, si le voleur ne mourait pas de ses blessures, il mourait de faim; la pitié, dans tous les pays, la Chine exceptée, étant muette pour les voleurs.

Aujourd'hui, on se contente de trancher la tête. Le condamné, étroitement garotté et soigneusement bâillonné, pour l'empêcher de cracher, est conduit par le bourreau au lieu ordinaire des exécutions: c'est le marché, selon la coutume des Arabes. Arrivé là, il est étendu sur le dos, et on lui coupe la gorge avec un couteau bien aiguisé. Il est enjoint au bourreau de se hâter dans l'accomplissement de son office, et de ne pas faire souffrir inutilement la victime. Après la décapitation, on lui ouvre le ventre, et le corps reste exposé jusqu'à ce que les *boukis* (les loups, les chacals et les hyènes) en aient fait leur pâture. Les vêtements et les armes du supplicié appartiennent au bourreau. Les exécutions ne sont jamais annoncées d'avance; on en compte, terme moyen, une quinzaine par an.

Lorsque le condamné est un homme libre ou un *wouloussou* (1), son maître ou ses parents obtiennent presque toujours la permission d'enlever son corps et de lui donner la sépulture.

Les revenus de l'État comprennent :

1° Le butin fait à la guerre ou dans les razzias; la moitié appartient de droit au roi, excepté quand il est fait par des Massassis ou par leurs captifs;

2° Les tributs ou coutumes payées par les peuples voisins pour solder,

---

(1) On nomme ainsi une certaine catégorie d'esclaves, les *esclaves de case*, les *domestici* des Romains.

soit la neutralité des Bambaras, soit leur coopération effective. Les pays qui leur paient tribut sont : le Galam, le Kasson, le Bondou, le Bambouk, le Bouré, le Balyah, le Foulhadou. Ces coutumes sont acquittées en or, en esclaves ou en chevaux;

3° Le droit de péage des caravanes qui traversent le Kaarta, fixé, me dit-on, au dixième de la valeur des marchandises transportées. L'élévation excessive de ce droit ferme, pour ainsi dire, les routes du Kaarta aux *dioulas* et rend ce revenu presque nul;

4° Les tailles levées arbitrairement par le roi sur ses vassaux et ses hommes libres;

5° Le produit des amendes et des confiscations;

6° Enfin, des dimes en nature prélevées chaque année sur le travail des corporations. Les forgerons sont tenus de fournir, par an, vingt houes pour la culture et autant de lames de poignard, sans compter d'autres objets de leur industrie; les garankiés doivent offrir des chaussures, des sacs, des gibernes, des selles, etc.

Ce dernier revenu constitue l'impôt régulier, et s'étend même aux industries exercées par des étrangers : ainsi les *laobés* fournissent des calebasses et des mortiers; les pasteurs foulhs ou les Diagoranis, des bœufs et des moutons.

Tous ces revenus, réguliers ou éventuels, s'ajoutent aux valeurs du trésor public, composé des économies faites par les rois précédents sur leur liste civile et de leurs biens personnels. Les biens des rois du Kaarta font retour au trésor le jour même de leur avénement; il ne leur est permis de disposer que de leurs bœufs.

La principale source de la richesse des Bambaras est donc la guerre, je veux dire la maraude et le vol à main armée. On conçoit dès lors combien ils doivent être redoutables, surtout si l'on tient compte de la position topographique de leur pays, qui n'a pour voisins que des États faibles et désunis.

Quand un roi meurt, le chef des captifs prend le commandement du *tata;* il en fait fermer la grande porte et veille à ce qu'aucune communication n'ait lieu avec le dehors. L'événement est annoncé dans la ville par deux coups de tamala; des courriers sont expédiés aux frères du défunt. On creuse une fosse dans la case où le roi est mort, et on y dépose son corps sur un lit de feuillage. Il est défendu de pleurer.

Le chef des captifs mande ensuite les femmes du mort et leur ordonne de lui remettre les objets précieux dont elles se paraient; il en demeure responsable jusqu'à l'arrivée de l'héritier présomptif.

Celui-ci est reçu par le chef des captifs et conduit immédiatement au lieu où le corps a été déposé. L'identité étant reconnue, tous deux se rendent à la case où ont été placées les parures des femmes: l'héritier se borne ce jour-là à les reconnaître, après quoi la case est refermée et la clef laissée encore au chef des captifs.

Le peuple est alors informé de la mort du roi par des espèces de hérauts d'armes qui parcourent la ville à cheval en criant des mots équivalant à ceux-ci, qu'on a dit longtemps parmi nous : « Le roi est mort; vive le roi! » Chaque habitant, noble ou libre, tributaire ou captif, est tenu de venir faire son offrande au mort. Cette coutume est passée dans les mœurs du peuple à tel point que tous, riches ou pauvres, se font un point d'honneur de n'y pas manquer. On apporte des chevaux, des armes, des bœufs, des moutons, du mil, du dolo; les plus pauvres donnent des pagnes. Les objets non comestibles sont remis à l'héritier du pouvoir; les bœufs, les moutons, et, en général, ce qui se mange et se boit, est réservé pour le repas des funérailles.

Dès que le corps est convenablement lavé et enseveli, on procède à l'inhumation. Elle a lieu à l'intérieur du *tata*, soit dans une case, soit en plein air; ordinairement on choisit l'endroit où le défunt se tenait de préférence. Si on a fait choix d'une case, on en mure la porte. Dans tous les cas, on mure celle du *tata* et on en ouvre une autre. Après l'inhumation, trois bœufs blancs sont égorgés sur la tombe, et les Massassis, les hommes libres et les étrangers admis à la solennité, viennent y décharger leurs armes.

Pareille cérémonie se produit au dehors. On établit à cet effet, près de la porte extérieure, une imitation de tombeau destinée à recevoir les hommages des hommes du commun et des captifs.

A partir du moment où le corps est enseveli, il est permis de pleurer, et les femmes ne s'en font pas faute, mais seulement dans l'intérieur du *tata*. On pleure, on crie, on tire des coups de fusil; les femmes du roi se déchirent la poitrine et s'arrachent les cheveux; les griots disent en chantant l'oraison funèbre du mort. Cette désolation d'apparat dure sept jours. A l'extérieur, au contraire, on se livre à la joie la plus folle; et les repas, les danses, les fantasias rendent hommage d'une manière bien différente à la mémoire du roi mort.

Le septième jour de deuil étant terminé, on s'essuie les yeux. La porte du *tata*, restée close depuis l'inhumation, s'ouvre avec fracas, et douze coups de tamala annoncent qu'on va procéder à la reconnaissance du nouveau souverain. Le chef des captifs, qui a conservé ses fonctions

de maître des cérémonies, vient alors offrir au futur roi, en présence des Massassis, des chefs secondaires de captifs et des autres personnages considérables du pays, les richesses de son prédécesseur, parmi lesquelles se trouvent les joyaux récemment enlevés à ses femmes. La présentation est accompagnée de discours qui vantent la bonne administration du défunt. Elle a lieu avec l'assistance des *sofas*, le visage voilé, afin sans doute de ne pas être éblouis par l'éclat des trésors étalés sous leurs yeux. Ces trésors sont contenus dans des *bouss* posés sur la peau des bœufs qui ont servi au sacrifice.

Quand toutes les richesses ont été reconnues, palpées et comptées, on les remporte, à l'exception des parures des femmes. Ces malheureuses, présentes à l'inventaire, attendent avec anxiété que le nouveau monarque ait décidé de leur sort. Il fait son choix enfin; celles qui n'y sont pas comprises (naturellement les plus laides et les plus vieilles) sont dépossédées de leurs bijoux et vendues à la criée; mais leur existence n'en est pas moins assurée pour cela, car c'est un honneur de succéder au roi, et fussent-elles laides comme les sept péchés et vieilles comme Hérode, elles trouvent toujours des acheteurs. On m'assure qu'il n'est pas d'exemple qu'une femme de roi ait été délaissée. Les heureuses reçoivent de leur nouvel époux les bijoux dont elles se paraient sous l'ancien, et pour mieux se les attacher, il y joint souvent quelques-uns de ceux qui ont appartenu à leurs compagnes moins favorisées.

Le matin de ce jour on a sacrifié encore un bœuf blanc dont on a conservé la peau. Lorsque le dénombrement des bijoux et des femmes est terminé, on étend cette peau sur le sol, et on place par-dessus une peau de mouton blanc spécialement affectée aux grandes solennités; sur cette dernière, qui est ornée de grigris, on fait asseoir le souverain qu'on va consacrer. Ce soin appartient au chef des *noumous*, assisté de quatre de ses plus vigoureux ouvriers.

A un signe, ils saisissent les quatre coins de la peau de bœuf et élèvent le prince par trois fois, ainsi que les Francs nos ancêtres élevaient leurs rois sur le pavois. A la troisième fois, les forgerons déposent doucement à terre l'élu des Bambaras, et leur chef lui parle en ces termes :

« Avant d'accepter le pouvoir, tu dois connaître quatre choses : la première, que tu es notre maître et que nos têtes t'appartiennent; la seconde, que tu dois nous traiter comme tes pères nous ont traités; la troisième, que tu dois faire respecter les lois et protéger la nation

contre ses ennemis; la quatrième, qu'il te faut gagner la faveur que tu reçois en te signalant dans une expédition de guerre. »

Le prince répond en protestant de son dévouement, jure d'observer les lois, de demeurer toujours digne de commander à la nation, et de se couvrir de gloire dans la première année de son règne. Alors le chef des captifs s'approche, dépose sur la peau de mouton une manière de chaise en cuir, ouvrage des Maures, y fait asseoir le roi et lui place sur la tête une pièce d'étoffe de soie rouge richement brodée d'or et décorée de nombreux grigris; les forgerons lui mettent aux oreilles de très-lourds anneaux d'or ciselés, entremêlés de morceaux d'écarlate; puis, aux poignets, d'énormes bracelets d'argent, héritage des premiers rois. Ces trois choses constituent le costume royal et ne sortent jamais de la famille des Massassis.

Autrefois, la peau sur laquelle le roi était assis posait sur le corps tout sanglant du bœuf égorgé, et c'était ce corps même qui servait de pavois.

Après cette cérémonie, qu'on pourrait appeler le sacre des souverains du Kaarta, l'armée défile, et chaque guerrier, en passant devant la nouvelle majesté, décharge son fusil à ses pieds. Lorsque le défilé est terminé, le chef supérieur des captifs vient présenter individuellement au monarque les chefs des compagnies. On passe ensuite aux réjouissances publiques, qui durent également sept jours, comme les fêtes des funérailles.

Il arrive quelque chose d'analogue dans les familles, quand le chef vient à trépasser, mais nécessairement il y a moins de pompe. Si c'est un guerrier moissonné au champ d'honneur, nous avons déjà vu que trois coups de feu en frappaient la nouvelle dans l'air. Si, au contraire, ce n'est qu'une mort vulgaire sur le *tara*, par vieillesse ou par maladie, les pleurs, qui dans ce cas sont très-permis, l'annoncent aux habitants.

Lorsque le corps est au pouvoir des parents, on appelle, selon le sexe du défunt, trois vieux hommes ou trois vieilles femmes : l'un lave le corps, un autre le frotte, et le troisième l'essuie. Ce triple office ne peut être rempli que par trois vieillards et les plus âgés du village : ce n'est pas une profession, mais une charge de la vieillesse, très-douce d'ailleurs, car elle est grassement rémunérée. Quand le corps est lavé, chaque femme, fille, nièce, petite-fille ou petite-nièce du mort ou de la morte, apporte une pagne. On en prend trois pour envelopper le corps, et le surplus, divisé en trois lots, est remis aux vieillards.

Cela fait, les captifs, ou, si le défunt n'est point riche, les parents, conduisent le mort au lieu où il doit être enterré; c'est un endroit choisi arbitrairement (car les Bambaras n'ont point de cimetière), où l'on a creusé une fosse profonde, garnie de branches d'arbres et de feuillage. Au moment où le corps sort de la case, les pleurs et les cris redoublent, et l'on tire des coups de fusil. Le cortége se met en marche, et arrivé au lieu de la sépulture, il y a encore redoublement de pleurs et de cris; les griots et les proches parents chantent les louanges du mort.

Avant de le descendre dans la fosse, on y place du couscouss et une poule cuite. Lorsque l'inhumation est accomplie, les parents se penchent sur le bord et adressent au mort des paroles du genre de celles-ci :

« O N... (on dit toujours le nom)! vois comme nous te traitons bien, et toujours nous ferons ainsi. Chaque jour tu auras du bon couscouss; chaque jour nous viendrons causer avec toi, et nous informer de tes besoins. Agis de même avec nous, ô N...! et si tu es satisfait de nos soins, fais que nos troupeaux se multiplient et que nos récoltes soient abondantes. »

Après, on jette de la terre sur la tombe et on danse en pleurant tout autour. Le cortége retourne ensuite à la case du défunt pour procéder à la reconnaissance du nouveau chef de famille : c'est toujours le fils aîné qui est investi de ce titre.

On fait le dénombrement des femmes, des captifs, des biens meubles et immeubles. Le fils aîné hérite de tout, même des femmes de son père; les autres frères et les femmes n'héritent jamais de rien. Les femmes du père deviennent les femmes du fils, excepté toutefois sa propre mère, ou les laides, qu'il lui est aussi permis de vendre, ainsi que cela se fait pour les rois. Ce récolement terminé, vient le repas des funérailles. On tue un ou plusieurs bœufs, on fait du *dolo* et l'on boit et mange le plus longtemps possible. Les griots chantent encore, d'abord les louanges du mort, ensuite celles du vivant.

Les Bambaras ont beaucoup de respect pour leurs morts; ce respect se manifeste par des sacrifices, des offrandes, des prières, même par des signes extérieurs de déférence; hommages dont les Kourbaris, entre autres, sont peu prodigues. Je me rappelle avoir vu Môn-Sirré, le chef de Kaïndara, se découvrir en passant devant le tombeau de son père, tandis qu'il ne se découvrait jamais devant un vivant, fût-ce un vieillard de sa famille.

Les sépultures, pour les personnes de distinction, sont recouvertes d'un terrassement en saillie soigneusement entretenu. Quelquefois, quand il s'agit d'un chef de village, ce *tumulus* est élevé en dehors de la porte de son *tata;* c'est ainsi que le père de Môn-Sirré avait été inhumé.

On indique encore les sépultures par une pierre haute de 50 à 60 centimètres, placée verticalement du côté de la tête. Pour les simples *forons* et les captifs, les endroits consacrés à l'inhumation sont indifféremment la cour des cases, les champs, les bords des chemins; j'ai même vu des tombes sur les places ou se donnaient les *tamtams.*

Les offrandes et les sacrifices faits aux morts sont proportionnés à la fortune de l'héritier. C'est un devoir sacré, et les plus pauvres ne peuvent s'en abstenir. Les animaux choisis dans cette occasion sont le plus souvent des poules ; mais quand il s'agit d'une famille riche, on ajoute aux poules des bœufs et des moutons. On porte aussi fréquemment du couscouss et d'autres aliments sur les tombes. La chair des victimes est abandonnée aux pauvres, mais à la condition qu'ils porteront au mort, lorsqu'elle sera cuite, la viande jugée nécessaire à sa consommation d'un jour.

Lorsqu'un Kourbari meurt dans un combat, on enveloppe son corps dans des peaux de bœuf et on le porte à son village. Pour venger sa mort, on massacre tous les hommes pris dans le combat, n'épargnant que les jeunes gens au-dessous de quinze ans. C'est le seul cas où l'on offre des victimes humaines.

On lira peut-être avec intérêt, à propos des funérailles des Bambaras, — dont la célébration, excepté dans ce dernier cas, n'a rien de cruel, —quelques détails empruntés au voyageur anglais Bowditch, sur la même cérémonie chez les Achantis ; mais je dois prévenir qu'ils sont horribles.

Après avoir décrit les préludes de la cérémonie, tous plus affreux les uns que les autres, Bowditch continue :

« Enfin, le tambour annonça le moment du sacrifice. Loin qu'on manquât d'exécuteurs, on disputait à qui remplirait cet office; et ce qu'il y avait de remarquable, c'était l'indifférence avec laquelle la pauvre créature regardait ce qui se passait, malgré les souffrances que devait lui causer le couteau qui lui traversait les joues. On abattit d'abord la main droite de la victime, et, après l'avoir couchée par terre, on lui coupa ou plutôt on lui scia la tête, opération prolongée avec une cruauté que je n'ose appeler volontaire. Douze autres malheureux

furent traînés au même endroit, pour mourir de la même manière; nous parvînmes alors à percer la foule et nous nous retirâmes pour n'en pas voir davantage. D'autres sacrifices eurent lieu dans le bosquet où le corps du défunt avait été enterré, et ce furent principalement des femmes qui y furent immolées. Il est d'usage aussi de *mouiller* le tombeau du sang d'un homme libre jouissant de quelque considération. Toutes les personnes attachées à la famille étant présentes, un esclave s'approche par derrière d'un de ces hommes libres, lui assène sur la tête un coup violent et lui fait une profonde blessure à la nuque; on le roule aussitôt par-dessus le cadavre du défunt, et à l'instant même on remplit la fosse. Il y eut à cette occasion, à Assafou, une espèce de carnaval qui dura plusieurs jours et qui se passa en décharge de mousquets, en chants, en orgies et en danses; les chefs s'y montraient généralement tous les soirs (1). »

Voici encore sur le même sujet des détails concernant les funérailles d'une peuplade établie sur les bords de la Casamance; ils sont beaucoup moins horribles que ceux qu'on vient de lire. Je les tiens d'un nègre voyageur qui m'assure en avoir été témoin. D'après des explications recueillies ultérieurement, il s'agirait des *Zolas* ou *Biafaras*.

Ces barbares ont un langage particulier, des habitudes bizarres, des mœurs sauvages. Ils n'ont point de religion, ne pratiquent aucun culte, et, chose étrange, ne reconnaissent un Dieu que pour l'insulter. Cette connaissance d'un seul Dieu, invisible, tout-puissant, habitant le ciel, leur a été donnée sans doute par les nègres musulmans qui ont eu des rapports avec eux.

Quand une personne de leur nation est morte, on transporte son corps en dehors du village; les guerriers se séparent en deux troupes et s'adressent les questions suivantes :

« Pourquoi nous a-t-il quittés?

— C'est Dieu qui l'a voulu.

— N'était-il pas bien parmi nous?

— C'est Dieu qui l'a appelé.

— N'avait-il pas une épouse, un champ, une case, des bestiaux?

— C'est Dieu qui l'a voulu — répond toujours l'autre troupe.

— Dieu est injuste; guerre à Dieu! » s'écrient les interrogateurs; et ils lancent leurs flèches et tirent leurs fusils vers le ciel. Quelques flèches et quelques balles retombant sur la terre atteignent les guer-

(1) Bowditch, cité dans Thomas Fowel Buxton, p. 25?-260.

riers ; alors ils entrent dans une rage insensée et livrent un véritable combat à la puissance invisible qui semble répondre à leurs coups. Ils prononcent d'horribles imprécations, et, parvenus au paroxysme de la colère, finissent par s'entre-tuer à coups de flèches et à coups de fusil.

Après ce combat qui dure plusieurs heures, le mort ou les morts sont placés sur les branches de certains arbres (1), dans une position horizontale, couverts de leurs armes et de leurs vêtements les plus riches.

Ces mêmes *Zolas* (que les nègres appellent *Diolas*) vendent leurs propres enfants. Ils se liment les dents incisives de manière à leur donner la forme des dents des mammifères carnassiers ; et ce n'est pas par un caprice de la mode qu'ils se soumettent à cette mutilation, mais pour ajouter une arme de plus aux armes naturelles qu'ils ont déjà. La dent du *Zola* joue un grand rôle dans le combat, et c'est, me dit-on, une chose terrible à voir que ces hommes se déchirant le visage avec les dents, comme de vraies bêtes féroces.

---

(1) Il ne faut pas confondre cette sépulture avec celle qui est réservée aux griots dans les mêmes contrées ; on place ceux-ci, après leur mort, dans le creux des baobabs, et tout debout.

CHAPITRE XXXII.

Croyances. — Pratiques religieuses. — Évocation des mânes. — De quelques constellations remarquées par les Bambaras. — Mariages. — Accouchements. — Naissances. — De diverses aptitudes des Bambaras.

La croyance générale des Bambaras est la même que celle des autres nègres qui ont eu des relations avec les Arabes; mais ils ne suivent pas, comme eux, les pratiques imposées aux vrais *moumenyn*. Ainsi, ils ne font pas le Ramadan, et s'ils fêtent le Bairam, c'est plutôt comme une fête civile que comme une fête religieuse. Les Bambaras ne se divisent pas moins entre eux en croyants et en *kafirs*.

Je ne saurais dire avec exactitude ce qu'ils entendent par kafirs. Aux yeux d'un bon musulman, ils le sont tous, et ceux qui prient plus encore peut-être que ceux qui ne prient point. Dans leurs prières, en effet, ils ne se tournent pas vers l'Orient et ne font pas d'ablutions, deux choses prescrites par le rit; ensuite ils se découvrent et offrent des sacrifices, ce qui n'est pas écrit. Mes nègres, qui se piquent d'une grande orthodoxie, en étaient très-froissés et s'écriaient, de l'air de gens qui voient consommer un acte d'idolâtrie : « Quels

barbares! » ou bien encore, en s'adressant à moi : « Que dis-tu de ces abominations? »

Je crois cependant avoir découvert que les Bambaras nommaient kafirs ceux qui ne prient pas Dieu et les ancêtres, et entendent la vie comme Sakha. A ce compte, tous les Kourbaris sont des kafirs, car jamais je n'en ai vu un prier.

Les Bambaras croient à l'existence d'un Dieu unique qu'ils nomment *Nallah* (évidemment Allah). Il est le créateur du monde et des hommes. Il tonne dans les airs pour foudroyer les méchants; il est invisible; il voit avec satisfaction les hommes qui font le bien, et les récompense, après leur mort, par une longue vie et des joies indicibles. C'est *Nallah* qui est le dispensateur des avantages personnels, tels que la force, le courage et la beauté; c'est encore lui qui rend les terres fécondes et multiplie les animaux qui nourrissent l'homme. Il aime à voir les hommes lui adresser des prières, et les secourt dans les dangers, les maladies et les disettes. Ce Dieu suprême habite le ciel bien au-dessus des nuages.

Outre cette divinité supérieure, les Bambaras croient à l'existence de *Bouri*, divinité subalterne dont j'ai fait connaître l'histoire, donné les attributs et indiqué les fonctions.

Méprisant l'étude avec affectation, ils ne possèdent, en fait de connaissances religieuses, que quelques bribes dérobées aux musulmans qu'ils ont entendus causer. Ils ont la notion d'Adam et d'Ève (Adama et Aoua); parlent du jugement dernier, et croient au diable qui punit les méchants. Ils connaissent la malédiction adressée à Cham par Noé, et racontent tout au long les causes qui l'ont provoquée.

« Ceux de ta race erreront comme des bannis sur une terre infertile et sans ombre; le soleil brûlera leur peau et la rendra noire comme la plume du corbeau; ils seront éternellement soumis aux autres hommes. »

Voilà comme ils formulent la malédiction de Noé, et la conséquence qu'ils en tirent est que les blancs doivent être leurs maîtres. J'ai trouvé cette tradition accréditée en ces termes et avec cette même interprétation chez des nègres de diverses nations.

La seule pratique religieuse que j'aie vu faire aux Bambaras est une prière adressée simultanément à Dieu et aux mânes des ancêtres.

Je me souviens d'avoir un jour surpris Niany remplissant ce devoir de dévotion. Je ne pus rien voir, car le bonhomme se cachait de moi:

mais M. Panet, qui l'intimidait moins, fut plus heureux, et parvint à recueillir jusqu'au moindre mot de son entretien avec ses ancêtres.

Le vieillard était à genoux à la porte de l'enceinte extérieure; il avait la tête découverte, tenait d'une main une poule, de l'autre un couteau, et disait à haute voix :

« Mon père et ma mère accomplissaient un sacrifice pareil à celui que je vais t'offrir aujourd'hui, ô mon Dieu! Toujours tu as exaucé leurs prières, et depuis que le sable couvre leurs os, j'ai pu moi-même me convaincre que tu avais conservé au fils la bienveillance que tu accordais au père en récompense de ses sacrifices et de ses prières. Puisse-t-il en être de même en ce jour, ô mon Dieu! »

Le vieillard se leva, regarda le ciel; puis, se remettant à genoux, continua :

« Mon père, ma mère, du fond des ténèbres de votre tombe, écoutez la voix de votre fils suppliant. Joignez-vous à vos frères, à vos sœurs, à vos pères, à vos mères, aux pères et aux mères de vos pères, et tous ensemble intercédez pour moi auprès de Dieu, afin que je n'aie pas dans ma famille un mauvais fils ou une mauvaise fille, un mauvais gendre ou une mauvaise bru. Intercédez aussi, ô mes pères et mes mères! pour que ni moi ni mes enfants ne recevions dans nos cases, en leur donnant le titre d'épouses, des femmes d'un caractère méchant; pour que mes enfants me conservent leur amour et qu'eux-mêmes ne perdent pas l'amour de leurs fils et de leurs filles. Demandez encore à Dieu, ô mes pères et mes mères endormis dans les profondeurs de vos tombeaux, qu'il éloigne de moi et de mes enfants toute personne nuisible et malintentionnée; et suppliez-le surtout de faire prospérer mes travaux et de m'accorder une riche moisson pour me nourrir et nourrir ma famille. »

Cette prière finie, Niany se releva, regarda encore le ciel en remuant les lèvres, coupa le cou à sa poule, en fit couler le sang de chaque côté de la porte, et la porta ensuite à ses femmes, qui la firent cuire immédiatement. Lorsqu'elle fut cuite, il la divisa avec ses mains en autant de portions que sa famille comptait de membres, et les leur distribua pour être mangés; ce qu'ils firent aussitôt.

Un autre jour je vis encore Niany se préparer à quelque pratique semblable, et j'envoyai un homme pour me rendre compte de ce qui se passerait. Niany alla au même endroit avec une calebasse de mil cuit. Il se découvrit encore, s'agenouilla de même et dit cette prière :

« Je te recommande, ô mon Dieu! mon fils aîné, absent pour nos

besoins à tous. Accompagne-le dans son voyage, et accorde-lui la grâce d'obtenir ce qu'il est allé chercher. Éloigne de lui les méchants, et préserve-le de tout malheur, afin qu'il puisse franchir une nouvelle fois cette porte par où il est sorti et devant laquelle je suis agenouillé. Je t'implore, ô Dieu! pour que tu le rendes à mon amour et à celui de sa mère, de ses frères et de ses sœurs. »

Le vieillard répandit ensuite le mil aux mêmes endroits où le sang de la poule avait été versé.

Il y a dans cette superstition, dans ces prières et dans ces sacrifices, quelque chose d'extrêmement doux. C'est l'invocation des saints dans les prières catholiques, l'*animas evocare* des anciens, la croyance à la vie future. Leur respect pour la vieillesse les a conduits sans doute à accorder la béatification aux vieillards de leur famille, et leur amour l'a consacrée. Remarquons qu'ils ne s'adressent qu'aux mânes de leurs ancêtres, et jamais aux mânes de leurs enfants ou de leurs frères. La coutume de porter à manger aux morts est encore une reconnaissance tacite de la vie éternelle et de l'immortalité de l'âme que, dans leur ignorance, ils confondent avec le corps. Indépendamment de ces invocations et de ces sacrifices, ils offrent à Dieu et aux ancêtres, pour les rendre favorables aux récoltes et à la reproduction des troupeaux, du lait, de jeunes animaux, ordinairement les premiers-nés des mères, et les prémices des moissons.

Il est fâcheux toutefois que des pratiques si délicatement religieuses et peu éloignées au fond de celles de la vraie religion, soient entachées d'autres pratiques empruntées au plus grossier fétichisme.

Ce même Niany, d'une foi si robuste en la toute-puissance de Dieu, si confiant dans l'intercession de ses aïeux, rendait à son Bouri les mêmes respects et lui adressait peut-être les mêmes prières.

Un soir, je le vis sortir de sa poche un objet enveloppé d'un chiffon sale et tout souillé de sang coagulé. Il se plaça à la porte de sa case, se découvrit, s'agenouilla exactement comme il l'avait fait en s'adressant à Dieu et aux mânes de son père, et, prosterné devant son Bouri, récita une longue prière. J'avais envoyé des hommes rôder autour de lui afin de saisir les paroles qu'il prononcerait; mais il parlait si bas qu'on ne put les distinguer. Il prit ensuite du mil préparé dans du lait et le fit couler devant le fétiche.

Ces pratiques m'amènent à parler des usages religieux que suivent d'autres peuples de l'Afrique. J'emprunte à Oldendorp le passage suivant sur les nègres de la Guinée. Il m'a paru d'autant plus intéres-

sant qu'il s'accorde en beaucoup de points avec ce que je viens de rapporter sur les Bambaras.

« Les demandes qu'ils adressent à Dieu ont pour objet la santé, la force, l'adresse, des saisons favorables, une abondante récolte, la victoire sur leurs ennemis, et autres choses de ce genre. Lorsqu'il y a une grande sécheresse, les wawas, la tête et le corps couverts de feuilles, viennent en lugubre procession devant la maison du shambeo, où le dieu qu'on adore est un tigre. Là, avec des cris et des lamentations, ils lui représentent leur détresse et le danger où ils sont de mourir de faim s'il reste sourd à leurs prières et ne leur envoie bientôt de la pluie (1). Chez les Loangos, dans de semblables occasions, on amène devant le temple une offrande de bétail. Cette offrande a été faite avec les cérémonies d'usage. Le prêtre, qui se mêle aussi de la pratique des enchantements, engage le peuple à retourner en toute hâte au village, pour éviter d'être surpris par la pluie. Les Watjas adressent leurs prières à la nouvelle lune, pour qu'elle leur donne la force nécessaire dans leurs travaux ; et les Aminas vont jusqu'à demander à leurs dieux de payer leurs dettes.

» Les sacrifices, qui, chez ces peuples, forment la partie la plus importante du culte, se célèbrent toujours dans des lieux saints et par l'intermédiaire de personnes consacrées. Les lieux saints sont ceux où une de leurs divinités réside, soit sous une forme visible, soit à l'état invisible. Ce sont, en général, d'anciens édifices, des collines, des arbres remarquables par leur vétusté, par leur hauteur ou leur grosseur. Ils ont aussi des bois sacrés où quelque divinité est supposée faire son séjour et où nul homme, s'il n'est sorcier ou prêtre, ne se hasarderait à pénétrer.

» Les offrandes des nègres consistent en bœufs, vaches, moutons, chèvres, oiseaux de basse-cour, huile de palmier, eau-de-vie, ignames, etc. Quelques nations offrent aussi des sacrifices humains. Dans les occasions de réjouissances, ils offrent des animaux blancs ; dans les circonstances malheureuses, ils en choisissent de noirs. Quelques-uns de leurs sacrifices se font à des époques qui reviennent périodiquement, d'autres sont déterminés par les événements : un individu en offrira à l'occasion d'une maladie ; une nation, à l'occasion d'une guerre, d'une

(1) C'est exactement ce qu'ont fait les habitants de Foutobi en me priant d'intercéder auprès de la pluie. Ce n'est pas la première fois que je signale des rapprochements entre les Bambaras et les nègres de certaines nations de la Guinée.

sécheresse. Au reste, tous les sacrifices n'ont pas pour objet d'obtenir les faveurs de la divinité ; on en offre aussi en témoignage de gratitude des bienfaits reçus. On fait enfin des offrandes en mémoire des morts (1). »

Les Bambaras ont remarqué plusieurs constellations auxquelles ils ont donné des noms. Leur retour périodique au-dessus de l'horizon, après le coucher du soleil, ne leur a pas non plus échappé. Ce retour, suivant eux, indique les saisons, et ils attribuent aux circonstances qui l'accompagnent, des influences sur les faits relatifs à l'agriculture.

Les Pléiades portent le nom de *gnougnou-gnougnou*. Elles annoncent au laboureur l'époque des semailles. Si leur apparition est immédiatement suivie de pluie ou accompagnée d'un vent fort, cela veut dire qu'il faut ensemencer les terres sans délai.

Cassiopiée se nomme *fâali-dolo*. Lorsqu'elle reparait accompagnée de pluie et de vent d'ouest-sud-ouest, elle annonce une bonne récolte. Si, au contraire, elle n'est pas accompagnée de pluie, c'est le signe d'une mauvaise récolte, quelquefois même d'une disette et d'une épidémie.

La grande Ours est appelée *gniamou-dolo,* mot à mot l'*étoile chameau*. Quand elle se montre la tête en haut et les pieds en bas, s'il vente de l'ouest, c'est signe de grandes pluies pendant l'année. La tête du chameau, ce sont les trois étoiles de la queue; les pieds, les quatre étoiles du corps ou du Chariot.

Ils ont encore, m'a-t-on dit, remarqué d'autres constellations ; mais mon informateur n'a pu me les faire connaître.

Ces remarques dénotent une aptitude d'observations contrastant avec l'indifférence stupide de certains nègres mahométans qui, sous prétexte que c'est une impiété de chercher à pénétrer les mystères de la création, croupissent dans une ignorance absolue des faits naturels les plus saisissants.

Les étoiles ne servent pas aux Bambaras à s'orienter dans leur marche. Ils ne voyagent, du reste, jamais la nuit, par la raison (qu'on me donna encore à l'occasion de ce document) qu'ils ne voient pas après le soleil couché.

Ils appellent le tonnerre sankalma, la *voix de la pluie*. Les Arabes disent *kelm Allah*, la *voix de Dieu*. Bien qu'il soit extrêmement fré-

---

(1) *Histoire naturelle de l'homme*, par J.-C. Pritchard, t. II, p. 320-322.

quent, ils en ont toujours grand effroi. On a déjà vu qu'ils le considéraient comme une manifestation de la colère de Dieu.

Le mariage, chez les Bambaras, diffère peu du mariage des Yoloffs; je crois néanmoins devoir en faire connaître les particularités.

Les hommes font leurs demandes par l'entremise d'un griot ou d'un forgeron. On accorde toujours ces sortes de demandes; mais cela se borne à autoriser le jeune homme à faire sa cour à la femme qu'il désire épouser. Possesseur de cette permission, le futur envoie quatre pagnes blanches et se présente ensuite. S'il persiste dans ses projets, il offre, au bout de quelques jours, une ou plusieurs captives à sa future. Ce second cadeau a quelque chose de plus sérieux que le premier; c'est une manière de fiançailles, ou plutôt de denier à Dieu qui donne à la demande en mariage une sanction; mais cependant il n'y a pas encore d'engagement irrévocablement pris. Après cet envoi, le jeune homme s'abstient de toute visite pendant deux jours. Si la jeune fille garde les captives, il considère que sa proposition est agréée et lui envoie des vêtements : c'est la corbeille. Quand les choses en sont à ce point, une rupture serait au moins aussi discourtoise que chez nous, et il est extrêmement rare qu'elle ait lieu. Le griot ou le forgeron (la mère du jeune homme n'intervient pas encore) s'entend alors avec la jeune fille sur le jour où elle sera remise à son futur époux. Ce point réglé, on fait les invitations, et le jour convenu, la jeune fille est conduite processionnellement, par ses compagnes et ses parents suivis des invités, à la case du jeune homme. Le cortége s'arrête à quelque distance; un griot, accompagné des amis de la future, s'avance, s'adresse à la mère et lui dit :

« Nous t'amenons la femme de ton fils; consent-il à la recevoir et à la nourrir? »

La mère dit oui, et la jeune fille, restée en arrière, est amenée au milieu des chants, des cris et au bruit des instruments. Il n'y a ni cérémonie religieuse, ni serment prononcé. Le *oui* de la mère est la seule consécration de l'engagement, que le fils confirme en offrant un bœuf à la mère de sa femme, et à celle-ci une nouvelle captive. On danse, on chante, on boit et on mange jusqu'au milieu de la nuit. De grand matin, les amies de la mariée et les griots viennent troubler le nouveau couple. Un griot à cheval saisit les pagnes des noces et les promène dans le village en annonçant le mariage.

Le mari a le droit de renvoyer sa femme ce jour-là s'il le veut; il rentre alors en possession des objets qu'il a donnés; mais cette manière

d'agir est bien peu usitée, et, à moins de motifs graves, la répudiation n'est jamais aussi rapprochée du mariage.

La polygamie est permise selon la loi mahométane, c'est-à-dire qu'un homme peut prendre autant de femmes qu'il le désire, à la seule condition de les nourrir.

Les Bambaras, comme les autres nègres, ne sont ni galants ni complaisants avec leurs femmes, et les traitent en servantes. Mais celles-ci savent se venger des dédains de leurs maris, et pour de belles pagnes, pour un collier de verre, elles ne se feraient pas faute de manquer à l'obligation fondamentale du contrat tacite qui les lie. Il faut dire aussi que, malgré leurs airs d'Othello et les rigueurs de la loi sur l'adultère, les Bambaras de toutes les conditions (je n'en excepte pas les Kourbaris) se montrent aussi peu éloignés que possible de trafiquer de leurs femmes quand ils y trouvent un beau profit.

En Afrique, les filles sont nubiles de bonne heure. Il n'est pas rare de les voir se marier dès l'âge de douze ans. Les femmes ne sont pas très-fécondes, et les exemples d'avortements et d'enfants morts-nés, sans être fréquents, se produisent encore assez souvent. On m'a néanmoins cité des femmes qui avaient donné le jour à trois, même à quatre enfants viables.

Les accouchements sont ordinairement peu laborieux. Quand ils sont difficiles, on fait venir des espèces de matrones dont l'office se borne à quelques simagrées qui rappellent les passes des magnétiseurs, et à de petits crachements dont elles aspergent la malade, particulièrement à la figure. Les nègres tiennent beaucoup à ce détail. Dans les mêmes circonstances, on a recours aux *silas* (aux marabouts); mais ils se tiennent en dehors, reproduisant avec un admirable sang-froid, sur la toiture de la case, les passes et les expectorations des matrones. Ce n'est que dans les cas tout à fait graves qu'ils entrent chez la femme en couches et l'assistent effectivement ; ils vont alors jusqu'à aider l'accouchement en introduisant les mains; mais cette intervention est de la dernière rareté, les négresses montrant une invincible répugnance à s'y soumettre.

La mortalité des femmes est d'ailleurs bien peu commune. Bouô, dans un village de sept cents à huit cents âmes, n'en a vu mourir que *trois* en quarante ans.

Après la délivrance, l'accouchée demeure quelques jours sur sa natte; mais jamais plus de sept. Il est mieux de vaquer le jour même aux travaux du ménage ; mais chez les Bambaras, il ne semble pas que

cette coutume, imposée par l'orgueil à la nature, soit très-suivie. Les soins médicaux, quand ils sont nécessaires, sont donnés par des matrones, sortes de sages-femmes empiriques. La nourriture, qui doit toujours être préparée par deux jeunes filles choisies par la malade, se compose invariablement de sanglet au lait.

La durée ordinaire de la lactation est de quatre ans pour une fille et de trois ans pour un garçon. Ces nombres m'ont paru tellement exagérés, que je me suis adressé à bien des femmes avant de les écrire; mais toutes me les ont confirmés. Cependant, s'il se déclare une nouvelle grossesse durant cette période, la mère sèvre son enfant; on le nourrit alors avec du lait et du mil. Grâce à la polygamie, les mères remplissent le plus souvent dans leur entier les devoirs prescrits par l'usage.

La naissance d'un enfant donne lieu à une fête de famille qui s'annonce par le sacrifice d'un bœuf ou d'un mouton à la porte de la case de la mère. On fait ensuite le *déga* : c'est un composé de mil et de lait préparé pour la circonstance.

La première opération subie par l'enfant est d'avoir la tête rasée; on dépose ses cheveux au-dessus du *déga*. Chaque convive appuie la main droite sur le bord de la callebasse qui contient ce mets, et un des griots prononce des paroles qui sont tout à la fois l'horoscope de l'enfant et des prières pour son bonheur. Cela fait, on danse en rond autour de la calebasse; après, on en retire les cheveux et on les remet à la mère pour être conservés.

Ces préliminaires terminés, on fait à l'enfant, au moyen d'un poignard, les marques particulières à sa nation. On a vu que chez les Bambaras, c'étaient trois incisions sur chaque joue. Le griot qui préside à la fête prend ensuite l'enfant dans ses bras, le promène autour de la compagnie, lui crache trois ou quatre fois au visage, lui crie des paroles dans l'oreille, puis le remet au père, à qui est réservé le soin de lui donner un nom. Ce nom est souvent emprunté à quelque particularité locale, accidentelle ou personnelle : ainsi il y a déjà au Kaarta un certain nombre de petits *Arfnel*, c'est ainsi qu'on prononce généralement mon nom; il y a aussi des *Pnet*, des *Osmnn* (c'est le nom de mon domestique). Lorsque le père a fait son choix, il rend l'enfant au griot chargé spécialement d'apprendre au marmot le nom qu'il doit porter. A cet effet, le griot faisant un cornet de ses deux mains, les approche de l'oreille du nouveau-né et lui crie par trois fois de toute la force de ses poumons : « Tu t'appelleras N... » Ces cris sauvages, accueillis,

comme on le pense sans doute, par le pauvre enfant avec une épouvantable explosion de douleur, terminent la cérémonie.

Le père partage lui-même le *déga* entre les assistants, en y ajoutant des portions de l'animal égorgé à cette occasion.

Le cordon ombilical est placé, dès qu'il est sec, au cou de l'enfant, dans un petit sachet de pagne. C'est pour lui un *grigri* très-précieux.

J'ai oublié de donner en leur lieu quelques particularités relatives aux aptitudes physiques des Bambaras. Ils sont actifs, marchent vite et supportent assez bien les privations.

Les hommes et les femmes vivent vieux; on m'a cité plusieurs centenaires. J'ai fait encore une remarque qui ne manque pas d'intérêt: c'est qu'on n'y voit pas d'individus contrefaits. Cette remarque, au reste, ne doit pas être restreinte au Kaarta, car je l'ai faite aussi dans les autres parties de l'Afrique que j'ai parcourues.

Je ne me suis pas aperçu que les Bambaras aient le goût de la chasse; on trouve cependant dans leur pays des éléphants, des lions, des panthères, des hyènes, diverses espèces de chats sauvages, des chacals, des loups, des sangliers, des autruches, des singes et plusieurs familles d'antilopes.

L'histoire naturelle ajouterait à cette nomenclature une riche variété d'oiseaux, des lézards de cent espèces différentes, et des serpents à foison.

Une chose qui m'a fort surpris et que j'allais oublier de rapporter, c'est que les Bambaras élèvent des chapons. Pour des gens qui se nourrissent des aliments les plus grossiers, cette recherche est extraordinaire. Leurs basses-cours, véritable luxe pour eux, sont généralement assez bien garnies. On y remarque des autruches, des pintades et des poules. Si ce n'est au cas où ils offrent des sacrifices à Bouri ou à leurs aïeux, leur ordinaire ne se ressent guère de cette ressource; mais il n'en est pas de même des Kourbaris, qui fréquemment y ont recours, et sans bourse délier, bien entendu.

CHAPITRE XXXIII.

Industrie. — Comment on fabrique la poudre. — Tannerie. — Mégisserie. — Cordonnerie. — Travail des métaux. — Tissus. — Teinture. — Des matières tinctoriales et de leur préparation. — Industrie des abeilles; miel et cire. — Agriculture. — Semailles; récoltes; produits. — Comment on conserve les grains.

Si l'on a calomnié le caractère des Bambaras, on a singulièrement, en revanche, exagéré leurs talents industrieux. J'ai assisté à la fabrication de leur poudre, vantée par tous les nègres du Sénégal, et je n'ai pas eu le courage de leur en faire compliment. Sans doute tout est relatif; mais encore, pour louer et admirer, faut-il avoir quelque motif. On va juger.

Pour faire leur poudre, les Bambaras prennent les jeunes branches d'un arbuste nommé *darsé,* qu'ils réduisent en charbon; ils pilent ce charbon et le mêlent à de la poudre ordinaire dans la proportion des trois quarts : telle est la fabrication. On conviendra qu'elle est peu savante, et que la poudre ainsi faite doit ressembler, par ses qualités, au vin et au lait que l'on vend à Paris.

J'ai essayé de faire comprendre aux Bambaras qu'ils se donnaient là une peine plus qu'inutile; car la poudre telle qu'ils la recevaient des

Anglais ou des Français ne valait absolument rien après ce mélange, et qu'ils avaient beau en mettre dans leurs fusils une quantité quatre fois plus forte, ils ne pouvaient jamais obtenir le même effet qu'avec la poudre pure en quantité quatre fois plus faible; mes explications ont été perdues. Ils tiennent énormément, au reste, à passer pour des hommes entendus sur les choses de la guerre, et leur amour-propre n'a pu consentir à avouer qu'ils n'y entendaient rien.

Un Bambara frappé de mon peu d'enthousiasme, m'appela à l'écart pour me dire que ce n'était pas de cette manière que s'y prenaient les bons faiseurs :

« Ils mêlent, me dit-il, du soufre au *darsé*.

— Fort bien, répondis-je à cet habile homme; mais n'ajoutent-ils pas encore quelque chose? »

Et je lui donnai du mieux que je pus une description du salpêtre. Jamais il n'avait entendu parler de rien de semblable.

Je maintiens donc que les Bambaras ont bien usurpé leur renommée bonne et mauvaise. Ils ne sont ni braves ni cruels, et, en dépit de leurs prétentions, ils sont, en industrie, bien peu supérieurs aux autres nègres. Ils n'ont dans ce genre qu'un seul mérite, c'est de faire des chaussures fort originales et de travailler avec assez de goût les ouvrages en cuir; mais si l'on considère cette industrie au point de vue de la prospérité nationale, on sera bien désenchanté. En effet, on trouve à peine dans le Kaarta un habitant sur cinq cents qui porte des sandales, et une habitante sur deux mille qui fasse usage de l'élégante chaussure à semelle de deux pouces d'épaisseur que j'ai décrite au chapitre XXIX.

Outre les ouvrages en cuir et la poudre, les Bambaras fabriquent encore des armes blanches et, ceci me réconcilie quelque peu avec eux, ils savent leur donner une trempe passable. Leurs forgerons, formés à l'école des Maures, travaillent aussi les métaux précieux; ils confectionnent avec l'or indigène des bracelets, des bagues et des boucles d'oreilles. Ce dernier ornement est porté par les chefs et paraît être une marque distinctive de leur dignité. Les Bambaras emploient aussi à la confection des objets d'orfévrerie, l'argent, le cuivre et même le fer. L'argent en pièces de 5 francs et le cuivre en lingots proviennent de nos comptoirs, le fer est indigène. On m'a dit qu'il existait autrefois dans le Kaarta une mine de cuivre rouge, mais je n'ai pu vérifier cette assertion.

Une des industries les plus répandues en Afrique et à laquelle les Bambaras prennent part non moins que les autres nègres, c'est la fabrica-

tion des tissus de coton. Les femmes, avant de filer, placent le fruit du cotonnier, par petites quantités à la fois, sur une pierre unie ou sur un morceau de bois; elles en font sortir les graines avec une baguette de bois ou de fer, et filent ensuite le coton à la quenouille. Le fil n'est pas fin, mais il est bien tordu et fait une étoffe qui dure longtemps.

Ce sont les hommes qui tissent. Leur métier est établi sur les mêmes principes que celui dont on se sert en France; mais ce métier est si étroit que l'étoffe qui en sort a rarement plus de 9 centimètres de largeur. La navette a la forme des navettes européennes; cependant, le fil étant plus gros, sa chambre est nécessairement plus grande.

J'ai déjà décrit un haut-fourneau et quelques-unes des principales opérations qui se rattachent à la fonte du minerai de fer. Les hauts-fourneaux du Kaarta me paraissent plus perfectionnés qu'au Bondou. D'abord, on ne les démolit pas, comme cela se pratique en ce pays, et ensuite on établit à la base un certain nombre de tubes d'argile pour le passage de l'air. C'est par ces tubes que le feu est introduit; on les retire au fur et à mesure que la combustion intérieure s'est développée. J'ai vu des hauts-fourneaux ceints de lianes en plusieurs endroits, afin d'empêcher la chaleur de les faire éclater. Cette précaution dénote une certaine prévoyance, remarquable surtout en ce qu'elle est peu commune chez les nègres.

On fait aussi au Kaarta du savon et des peignes. Le savon est préparé avec un mélange de cendres lavées et de pistaches de terre; les peignes sont confectionnés tantôt avec la peau des hérissons, tantôt avec des morceaux de bois dur taillés en pointes et réunis sur le même plan au moyen d'un fil de coton. Ces derniers sont les plus communs et imitent à peu près nos grossiers peignes de buis.

Voilà finalement à quoi se bornent les produits enfantés par le génie des Bambaras.

Je ne sache pas qu'on se soit beaucoup occupé de matières tinctoriales au Sénégal. Ma moisson en renseignements de cette nature n'est pas aussi belle qu'elle l'eût été si des accidents ne s'en étaient mêlés. Je vais néanmoins donner sans fausse honte le peu que j'ai recueilli; j'expliquerai tout à l'heure pourquoi je n'ai rien à mettre à l'appui de mes dires et pourquoi ils sont si incomplets.

Il y a d'abord l'indigo, croissant spontanément dans toute la Sénégambie. Pour teindre en cette couleur, la plus commune de celles dont les nègres font usage, on pile dans un mortier de bois des feuilles fraîchement enlevées à l'arbuste; on les façonne en boule et on les jette

dans une grande jarre de terre au milieu d'une lessive de cendres de *tiridiomé* (1). Quelquefois on ajoute de l'urine à ces cendres; on laisse deux jours au moins le tissu plongé dans cette préparation. Les femmes sont exclusivement chargées de l'opération, mais à la condition qu'elles ne seront pas alors à leurs jours périodiquement critiques, un préjugé ou une observation, j'ignore lequel des deux, attribuant à cet état la propriété de faire tourner la teinture.

On rencontre dans toute la Sénégambie et le Soudan occidental une variété de gros mil, le *sorghum rubens* des botanistes. A la partie vaginale de la feuille se trouve déposée une matière colorante rouge-groseille, servant principalement à teindre les cuirs. Voici comment on procède pour la préparation de cette teinture : on prend des tiges de petit mil, on les fait sécher au soleil et on y met le feu. Les cendres provenant de cette combustion sont placées dans un vase à double fond percé de trous, ou dans toute autre capacité disposée pour la distillation ; l'eau jetée sur ces cendres est soigneusement conservée. Il ne faut pas confondre les tiges du petit mil avec les tiges du gros : ce sont ces dernières qui fournissent la matière colorante. Elle est recueillie au moment où le sorghum atteint sa maturité; on la trouve, en quantité plus ou moins grande, à la partie interne de la naissance des feuilles, au renflement des nœuds; on arrache ces feuilles, on les casse en petits fragments et on les fait macérer soit dans l'eau, soit dans la bouche. On pétrit ensuite ces fragments avec beaucoup de précautions, afin d'éviter la perte du principe colorant, et on en forme des boules de petite dimension. Ces boules sont ensuite délayées dans une faible quantité de la lessive des cendres du petit mil.

Telle est la préparation. La couleur ainsi obtenue ne manque pas d'éclat; mais elle est fort inférieure au carmin; elle est très-durable, particulièrement quand elle est appliquée sur les cuirs. On ne l'emploie guère d'ailleurs que dans ce cas, les étoffes rouges ne servant qu'aux habits de mascarades. Avant de teindre les cuirs, on les frotte de beurre et on les lave à l'eau chaude.

Voici maintenant une couleur jaune empruntée, comme la couleur groseille, au règne végétal. On prend les jeunes branches d'un arbre à petites feuilles du genre mimosa, nommé *galama* en bambara et *kodioli* en foulah. Ces branches, coupées avec leurs feuilles, sont séchées à l'ombre, puis soumises à l'ébullition dans une petite quantité

(1) Nom d'un arbre de la famille des mimosées.

d'eau. Le jaune obtenu ainsi est sans éclat, tirant sur le rouille; mais en y ajoutant une pincée d'une substance blanchâtre qui est très-abondante dans le Sahhrâ, et que les Maures vendent à vil prix, on obtient un ton plus vif qui ne le cède en rien à nos plus beaux jaunes. La matière dont je parle, ressemblant à des cendres végétales autant qu'à un produit minéral, porte en arabe le nom de *cheb*, et en bambara celui de *ierlé*. On se la procure en creusant la terre dans certaines parties des oasis.

Cette préparation tinctoriale de *galama* et de *ierlé* sert plus spécialement aux cuirs. Pour les étoffes, on n'emploie guère que la dissolution du galama; on y plonge les tissus, et on les y laisse environ une heure. Il arrive souvent qu'on pratique sur ces étoffes des rosaces, des carrés et des raies. Cette disposition, toute particulière au Kaarta, résulte de l'emploi d'une terre vaseuse recueillie dans certains cours d'eau. Ces dessins, de couleur brun-noir, résistent longtemps au lavage; on les applique à froid lorsque l'étoffe est teinte en jaune.

Je citerai à cette occasion un autre procédé de dessin fort original en usage pour les étoffes teintes en indigo. Avant de les plonger dans la teinture, on place sur toute l'étendue de la pièce, et dans un ordre symétrique, des noyaux de tamarin ou de cotonnier, et on les noue solidement dans la pièce; on enveloppe, en outre, pour mieux les préserver de l'action de l'indigo, les parties recouvrant les grains avec des petits morceaux d'étoffe en double ou triple pli, qu'on lie également avec force. D'autres fois on se borne à disposer simplement dans l'étoffe des nœuds en forme de croix ou de losanges; ces nœuds sont défaits quand la pièce est teinte, et il en résulte des parties ménagées en bleu très-clair émaillant les tissus et leur donnant un air de fabrique qui ne manque ni de goût ni d'agrément.

Le kodioli, qui fournit la couleur jaune, est très-commun dans le Fouta. Son bois, d'une grande dureté, sert à faire des pirogues; les cendres provenant de sa combustion, très-riches en carbonate de soude, sont avantageusement employées dans la fabrication du savon.

J'ai annoncé, dans ce chapitre, que mes documents sur les matières végétales se trouvaient diminués par suite d'un accident, et j'ai promis d'en donner l'explication; la voici :

J'avais recueilli un herbier et des notes étendues sur les végétaux utiles à l'industrie et à la médecine, et je les avais déposés avec beaucoup de soin dans une caisse en bois de chêne. Caisse, plantes, notes, tout a été détruit par les termites. J'avais aussi une collection de fruits.

accompagnée de descriptions détaillées, qui a été pareillement anéantie par ces terribles insectes. On ne saurait se figurer la rapidité avec laquelle s'est accomplie cette destruction. Il y avait à peine huit jours que j'avais visité ma caisse, et ce court intervalle avait suffi aux termites pour percer à jour, déchiqueter et taillader, comme avec des instruments d'acier, une caisse en chêne de plus d'un centimètre d'épaisseur, couverte d'une toile à voile goudronnée et peinte. J'ai remarqué dans cette circonstance que les larves de ces odieux insectes recherchaient le froid et l'humidité, et fuyaient au contraire la chaleur et la sécheresse.

Il y a encore une autre couleur à l'usage des Bambaras, la couleur noire; mais sa préparation est si naïve, que je la donne plutôt comme un renseignement curieux que comme une indication utile. On plonge dans de l'eau pendant plusieurs jours du fer mêlé à du charbon, et on y ajoute la matière adhérente à la partie des pots exposée au feu; pour donner du brillant à la couleur, on y met de la gomme.

J'ai cherché à obtenir des éclaircissements sur cet arbre dont l'écorce fournit une magnifique couleur jaune empruntant au lavage un éclat plus vif et plus brillant encore, ainsi que sur un autre arbre dont le bois même donne une couleur rivalisant avec le carmin. La découverte de ces deux matières tinctoriales a été faite en l'année 1787, par des Anglais, et depuis cette époque toutes les recherches pour retrouver les arbres en question ont été infructueuses.

On ne saurait trop appeler l'attention sur l'intérêt qui s'attache à la recherche de ces précieuses matières, et c'est dans ce but que je vais transcrire littéralement une note que je trouve dans le livre intéressant de sir Fowel Buxton, que j'ai déjà eu occasion de citer :

« Parmi des bûches de chauffage apportées à Liverpool par des bâtiments négriers, le hasard a fait découvrir plusieurs espèces de bois de la plus grande beauté. M. Clarkson, dans son ouvrage intitulé : ***Impolitique de la traite***, rapporte à ce sujet l'anecdote suivante. Après avoir parlé de l'arbre à tulipe et d'autres trouvés de cette manière, il ajoute : « A peu près à la même époque où ce bois fut découvert » (en 1787), un autre bâtiment, appartenant au même port, apporta un » échantillon d'une écorce d'arbre qui donnait une admirable couleur » jaune, bien supérieure à tous les jaunes connus ici depuis longtemps. » Voici comment on en vint à découvrir les propriétés de cette écorce. » Un particulier résidant sur la côte donna l'ordre à ses gens de couper » du bois pour construire une cabane; il les regardait travailler, et pen-

» dant l'opération, quelques gouttes d'un liquide jaillirent de l'écorce,
» et, tombant sur une de ses manchettes, y laissèrent une tache jaune. Il
» crut qu'elle disparaîtrait au lavage; mais en remettant la même che-
» mise, il remarqua que la tache, loin d'avoir disparu, était plus bril-
» lante et plus belle qu'auparavant, et que chaque lavage ne servait
» qu'à en augmenter l'éclat. Enchanté de cette découverte, dont il
» sentait l'importance pour les fabriques de l'Angleterre et pour la-
» quelle il avait été même offert une prime considérable, il envoya,
» comme spécimen l'écorce dont on vient de parler. Malheureuse-
» ment cet homme est mort depuis, et l'on espère peu retrouver
» le même arbre, à moins qu'un accident semblable ne le fasse dé-
» couvrir ou qu'un changement ne s'opère dans nos rapports commer-
» ciaux avec l'Afrique. Je vais maintenant parler d'un autre bois
» précieux dont la découverte, dans la même année, fut, comme celle
» de tous les autres, l'effet du hasard. Un bâtiment chargé de bois
» de teinture et appartenant au même port déchargeait sa cargaison;
» parmi les bûches on en aperçut une dont la couleur l'emportait
» tellement sur celle des autres, que celui qui l'avait remarquée soup-
» çonna qu'elle pouvait bien être d'une espèce différente, quoiqu'il fût
» clair que les naturels, en lui donnant les mêmes dimensions et en
» l'apportant à bord en même temps et pêle-mêle avec les autres, n'y
» avaient soupçonné aucune différence. On en débita la moitié pour
» faire des expériences, et on obtint une couleur qui rivalisait avec
» le carmin; ce bois fut jugé d'un si grand prix pour la teinture,
» que dès ce moment même il y eut offre de 60 guinées par tonneau
» pour tout ce qu'on pourrait s'en procurer. L'autre moitié de cette
» bûche a été depuis renvoyée à la côte comme modèle, avec ordre
» d'expédier tout ce qu'on pourrait rassembler de cette espèce de bois;
» mais, en raison des circonstances que l'on a rapportées, il est dou-
» teux que l'on puisse mettre la main sur le même arbre. » (Page 9
de l'ouvrage cité (1).)

Espérons que le doute exprimé par M. Clarkson cessera de subsister quand on aura compris au Sénégal que l'industrie, en Afrique comme partout, est la voie la plus sûre pour conduire à la prospérité.

J'ai souvent remarqué, sur les routes et autour des villages, des dépôts de miel sauvage placés presque toujours dans les fentes des baobabs; mais au Kaarta, où les habitants font de l'hydromel leur

---

(1) *De la traite des esclaves en Afrique*, par sir Th. Fowel Buxton, p. 364-365.

boisson favorite, j'ai constaté au moins l'intention de tirer parti de l'industrie des abeilles. Ainsi j'ai aperçu des ruches en plusieurs lieux, et notamment à Foutobi et à Koghé. Il est vrai, et cela ne doit pas surprendre, que les tentatives des Bambaras pour discipliner les abeilles n'ont pas été couronnées de résultats aussi satisfaisants que dans les pays de l'Europe où le miel et la cire sont l'objet d'un commerce lucratif; mais néanmoins on doit faire connaître leurs efforts.

Les baobabs, qui sont très-abondants dans la plaine de Koghé, possèdent un grand nombre de ces ruches : ce sont des paniers coniques, tronqués au sommet, que terminent une demi-calebasse percée d'un petit trou ou un disque de paille également percé au centre ; c'est par cette ouverture que les abeilles entrent et sortent. On place ces paniers horizontalement sur les branches jugées les plus propres à les recevoir.

Il y a deux manières de récolter le miel naturel : la première consiste à faire monter sur l'arbre un homme frotté de beurre des pieds à la tête. Il enlève pièce à pièce les rayons de miel, repoussant de son mieux, avec sa main restée libre, l'approche des abeilles qui, malgré l'enduit dont il est couvert, parviennent presque toujours à l'atteindre. Le second moyen, beaucoup moins dangereux pour ceux qui s'en servent, comporte l'emploi de torches enflammées. L'homme chargé de la récolte monte sur l'arbre comme dans le premier cas, et présente successivement ses torches allumées à l'ouverture des cellules. La fumée chasse les abeilles ou les fait périr, et le miel reste au pouvoir du nègre.

On a recours au même procédé pour s'emparer du miel et de la cire formés dans les ruches. On amène celles-ci sur le sol au moyen de cordes, et c'est là qu'on disperse ou détruit les abeilles à l'aide des torches enflammées.

Au Kaarta, l'agriculture n'est pas développée en raison de la facilité apparente des travaux. Elle y est néanmoins très-honorée, et le grand seigneur manie la houe comme le plus humble esclave; il ne dédaigne même pas d'arracher de ses illustres mains la mauvaise herbe qui se mêle au bon grain.

Les travaux de culture sont d'une extrême simplicité. Vers la fin de mai, alors que l'étoile chameau commence à se lever la tête en haut (1), les habitants brûlent les herbes sauvages et les tronçons de

---

(1) On sait déjà que les Bambaras nomment ainsi la grande Ourse. La tête du chameau comprend les trois étoiles de la queue.

mil de la dernière année. Après cette opération, faite autant par paresse que par ignorance d'un autre procédé pour débarrasser les terres du chaume qui les couvrent, ils se contentent de biner légèrement la place où ils doivent jeter la semence. Je crois pouvoir avancer hardiment qu'ils ne se doutent pas des propriétés fécondantes de cette incinération.

Le seul outil employé pour l'agriculture est une sorte de houe ou d'hilaire (1) semblable à celle dont on se sert dans les autres parties de la Sénégambie. Ils font avec cet instrument des trous peu profonds, mais disposés avec une certaine symétrie, et ils y placent un nombre de graines qui varie suivant l'espèce : cinq ou six pour le gros mil, deux pour le maïs, les arachides et les haricots, et une quinzaine pour le petit mil.

Lorsque les pluies ont arrosé la terre et fait sortir le germe, les cultivateurs binent à l'entour, et ils répètent ce travail tous les jours, jusqu'à ce que la plante soit parvenue à une hauteur convenable. En même temps ils se livrent à un sarclage minutieux, et ils le renouvellent tant que les mauvaises herbes peuvent nuire au développement de la végétation.

La récolte du maïs et du petit mil a lieu le troisième mois après les semailles; celle du gros mil, le cinquième mois; les haricots mettent un peu moins de temps que le gros mil; les arachides, plus lentes à mûrir, restent en terre quelquefois jusqu'à sept mois. On ne fait au Kaarta qu'une récolte par an. La double récolte n'a lieu que sur les bords des grands cours d'eau. Là, l'humidité des terrains voisins des rives et de ceux que l'eau découvre dans son retrait périodique, permet deux semailles.

Au reste, en examinant la constitution du sol dans le Kaarta, on comprend jusqu'à un certain point la raison de l'infériorité relative de son agriculture. On y trouve à peu près partout une épaisse couche de sable brun ou rougeâtre. Ce sable, enlevé par le mouvement des eaux pluviales aux roches qui garnissent les montagnes, s'arrête sur les collines et dans les plaines, et y forme une espèce de croûte. Je crois qu'en attaquant la terre autrement qu'avec une binette à manche

---

(1) Instrument de fer dont le tranchant, d'environ 10 pouces de longueur, figure une hirondelle ou le dos d'un croissant fixé par son milieu concave à l'extrémité d'un manche de bois.

court; remuée par des bras paresseux, on obtiendrait de meilleurs produits.

J'ai vu le travail des agriculteurs bambaras, et je l'ai suivi depuis le premier coup de pioche jusqu'au moment de la récolte. C'est grand'pitié de voir la nonchalance que mettent ces nègres à préparer leurs terrains.

Autour des cases, les tiges de mil et de maïs atteignent des proportions considérables; vingt pas plus loin, elles languissent et croissent faiblement. Les Bambaras sont restés sans yeux pour voir cette différence et sans esprit pour en rechercher la raison; et chaque année pourtant le même fait se produit. Je le leur ai montré moi-même, et je les ait fait causer; ils m'ont dit comme disent tous les nègres :

« L'homme ne peut rien à cela. »

J'ai insisté; je leur ai expliqué que les abords de leur case servaient de dépôt à toutes sortes de débris de végétaux, d'animaux, de vieux vêtements, de vieilles nattes, et que c'étaient tous ces objets qui, en pourrissant dans la terre, lui donnaient une fécondité particulière. Ils ne m'ont pas compris. Je leur ai aussi expliqué qu'en remuant la terre à une plus grande profondeur, ils atteindraient des couches plus propices à la végétation, parce qu'elles seraient moins sèches et contiendraient moins de sable; j'ai encore perdu ma peine. Ils connaissent cependant le fumier, car je l'ai vu employer par eux-mêmes pour le tabac et les oignons.

Les produits obtenus par la culture sont : quatre variétés de gros mil; une de petit mil; deux de maïs; deux de haricots, une rouge à grains très-gros, une blanche assez petite; du riz qui vient admirablement dans les terrains déprimés; deux variétés d'*arachis hypogea*, d'abord celle que tout le monde connait, et une autre dont la gousse ne contient qu'une seule graine. Cette dernière, dont la partie herbacée est d'une grande ressource dans le pays comme plante fourragère, est une papilionacée à fleur bleue qui rappelle la légumineuse de jardin connue sous le nom de *pois lupin ;* son fruit hypogé est sphérique, sa grosseur est à peu près celle du pois chiche; sa gousse, blanche et charnue, tient, comme l'arachis ordinaire, à des filaments tubulaires très-déliés et très-ramifiés. Cette graine, connue dans le pays sous le nom de *niébé-bambara,* contient très-peu d'huile, est riche en fécule et a le goût d'un haricot. J'ai, en outre, entendu parler d'une autre graine oléagineuse comestible nommée *béné*, qui sert aussi à la fabrication du savon; mais je n'ai vu ni la graine ni la plante.

Les quatre variétés de gros mil ou *sorghum* comprennent :

1° L'*amar-boubou*, le *féla* des Yoloffs. Graines chamois avec glumes rougeâtres tirant sur le rouille; en grappes; tige très-sucrée. Ce *sorghum* est le plus estimé pour la nourriture des hommes.

4° Le *sobéné-dié*, *féla-bou-rker* des Yoloffs. Graines blanches avec glumes noires quand il est coupé à parfaite maturité, glumes noirâtres et même blanches lorsqu'il est coupé auparavant; en grappes; tige peu sucrée.

3° Le *sobéné-blé*, *féla-bou-khang* des Yoloffs. Graines rouge-orangé avec glumes rougeâtres; en grappes; tige peu sucrée.

4° Le *fara-ouoro, kortiano* des Yoloffs (*sorghum rubens*). Graines plus petites que celles des trois variétés qui précèdent, blanches, mais d'un blanc moins mat que le *sobéné-dié;* glumes rouge-ponceau vif; tige excessivement sucrée. Les grappes ainsi que la tige sont plus faibles que dans les autres espèces. La tige de ce *sorghum* parvient néanmoins à une hauteur de plus de trois mètres : c'est cette tige qui fournit une matière colorante.

Des deux variétés de maïs, l'une est dorée, l'autre ponceau; mais cette dernière ne contient pas de matière colorante.

Tout le monde connaît le *guiar niaitt* des Yoloffs (*sorghum vulgare*), ou petit mil. Il est en épis et ne forme qu'une variété; la graine est contenue dans une espèce d'alvéole comme la graine de maïs; ce sorghum ressemble au roseau.

Les récoltes sont généralement conservées au Kaarta de la même manière que dans les autres pays. J'ai remarqué cependant un mode particulier de conservation et d'emmagasinement qui mérite une description. On dispose les grains sur des nattes ou des paillassons circulaires, munis d'un petit rebord et couvert de menue paille. Le diamètre de ces paillassons varie de façon qu'ils forment, par leur superposition, une grande urne d'une figure qui est loin de manquer de goût. Un couvercle, façonné comme celui des urnes cinéraires de l'antiquité, complète la ressemblance; mais il est en paille, et est plein au lieu d'être creux. Pour la consommation, on enlève ce couvercle et on saisit un des paillassons; on replace ensuite le couvercle, mais rarement on replace le paillasson, ce qui soumet la figure à une forme incessamment changeante. On prétend que c'est le meilleur mode de conserver le grain et de le soustraire aux attaques des rats et des insectes.

Pour battre leurs grains, les Bambaras se servent non d'un bâton brisé, mais d'une branche d'arbre pourvue d'une portion du tronc, de telle sorte que cette portion forme avec la branche un angle très-ouvert C'est cette partie, laissée longue et large, et préalablement aplatie, qui sert de fléau.

CHAPITRE XXXIV.

Mort d'un enfant par suite de la morsure d'un serpent. — Traitement du père Niany contre ces accidents. — Incident à propos d'un bœuf volé. — Le Bouri intervient ; succès de son intervention. — Averse de grêle. — La fête du Bairam à Fontobi. — J'envoie un de mes hommes au roi. — Détails sur le différend *diavara*. — Le roi refuse encore de me laisser partir. — Le *bourou* : danse improvisée. — Des instruments de musique en usage au Kaarta.

J'ai vu mourir un petit enfant de la morsure d'un serpent; la pauvre créature était hideuse et gonflée comme un ballon. Sa mère l'avait déposée au milieu d'un champ de mil qu'elle sarclait. Un serpent vint et mordit l'enfant. A ses cris la mère se méprit et lui offrit le sein; mais bientôt l'enflure se manifesta, et vingt-quatre heures après il avait cessé de vivre.

Ces serpents ont 50 centimètres de longueur sur 4 centimètres environ de diamètre; leur dos est gris, avec des anneaux noirs très-marqués, faisant le tour du corps. Ils ont le ventre blanc, la tête plate, arrondie à l'extrémité; la partie voisine de la queue est recouverte en dessus d'un appendice formé d'une succession d'écailles verticales, occupant le quart de la longueur du reptile; la queue est d'un diamètre beaucoup plus faible que le corps. Ils affectionnent les abords

des villages et montrent une prédilection marquée pour la toiture des cases. Ceux que j'avais vus plusieurs fois dans la mienne étaient de la même espèce.

Quelques jours après la mort de l'enfant, une femme de la maison était encore mordue, à deux pas de ma case, par un serpent semblable. Le vieux Niany fut mandé et accourut aussitôt. Je ne le savais pas versé dans les sciences médicales; mais, à voir la confiance qu'il inspirait, je compris de suite qu'il n'en était plus à son coup d'essai.

Sa médication consista d'abord en gestes ridicules et en paroles incohérentes prononcées avec une extrême volubilité; après quoi il sortit de dessous son boubou une petite corne renfermant un onguent noir et gras. La blessée, qui paraissait fort calme, fit elle-même son pansement et étala l'onguent sur sa plaie; elle y ajouta une racine pilée que le bonhomme tira d'une autre corne. Quand la femme eut fini, vint le tour de Niany : il marmotta encore des paroles, passa les doigts dans ses oreilles, en retira une matière qui paraissait y exister en abondance, et l'étendit avec précaution par-dessus l'onguent. La femme se releva ensuite et retourna à son travail.

J'assistai à ce pansement avec un intérêt très-vif, car d'un moment à l'autre je pouvais me trouver dans le même cas. Aussi ne manquai-je pas d'envoyer demander fréquemment des nouvelles de la malade. On me répondait toujours qu'elle allait bien, et le surlendemain on vint m'annoncer qu'elle était radicalement guérie; elle n'avait eu ni enflure, ni douleur, et n'avait pas cessé un instant de vaquer aux travaux de son ménage.

Le serpent qui l'avait mordue était pourtant de la même espèce que celui dont la piqûre avait causé la mort de l'enfant. J'ai vu et tenu en mes mains les deux serpents; j'ai vu la femme montrant sa blessure saignante : j'ai vu appliquer le remède et l'ai fidèlement décrit. Faut-il croire à la vertu des grigris et à l'omniscience de l'Esculape de Foutobi, ou bien faut-il donner une inorthodoxe extension à l'aphorisme : c'est la foi qui sauve?

Toujours fut-il que je pris la ferme résolution de me confier sans hésiter, le cas échéant pour moi, aux savantes mains du vieux Niany.

En allant le féliciter de sa cure merveilleuse, je lui reparlai de la mort du petit enfant qu'il avait traité par les mêmes moyens. On n'a sans doute pas oublié la singulière logique à l'usage du forgeron :

« Cela n'est pas étonnant du tout, me dit-il ; mon remède ne guérit que ceux qui y croient, et ce petit enfant n'y a pas cru. »

Maka, devenu tout à fait gracieux, me fit annoncer, le 30 août, qu'il était appelé à Koghé. J'ai parlé ailleurs des Diavaras, de leur position au Kaarta, de leurs efforts pour échapper à l'autorité des Bambaras, et de la révélation faite a Mamady de leurs intentions insurrectionnelles. Maka voulut bien m'apprendre que son départ avait pour motif l'exécution de certains projets de razzias formés par le roi contre ces ingrats vassaux.

On choisit d'ordinaire le moment des récoltes pour ces expéditions ; de cette manière, le châtiment est toujours efficace ; car, si les habitants parviennent à se soustraire par la fuite à l'esclavage ou à la mort, leurs moissons sont détruites et la misère les frappe.

Ces confidences, qu'à coup sûr Maka ne me devait pas, montraient des intentions manifestes d'établir avec moi des rapports plus intimes, ou tout au moins cachaient quelque dessein... peut-être encore une fille a doter. La veille déjà il m'avait fait dire d'être moins généreux et de repousser sans pitié les mendiants.

« Si tu continues à donner comme ça, il ne te restera plus rien... »

J'avais achevé sa phrase par les mots « *à me donner*, » plaisanterie que son messager avait trouvée très-fine.

La journée du 31 août fut marquée par un événement. J'avais acheté un bœuf, et comme il était tard, je l'avais fait placer jusqu'au lendemain dans le parc du village. Deux heures s'étaient à peine écoulées qu'on venait m'annoncer sa disparition. Il faisait nuit noire, et rien, par conséquent, n'était moins facile que de suivre la piste du déserteur.

Je fus surpris d'apprendre cette nouvelle, mais je le fus plus encore d'apprendre que c'était Maka, l'invisible Maka, Maka l'héritier présomptif, qui était venu, oubliant ses grandeurs et exposant sa précieuse vie, l'annoncer en personne à mes nègres. Je les grondai de ne m'avoir pas prévenu assez tôt pour que je pusse chercher à découvrir ce personnage mystérieux, fût-ce en me cachant, fût-ce en me montrant à lui tout à coup, comme un écolier farceur. J'aurais surtout voulu voir la mine qu'il eût faite en voyant... qu'il était vu.

La fuite de mon bœuf fit événement à Foutobi. On s'en entretenait comme on eût fait en France de l'enlèvement d'une actrice ou d'un puisatier enseveli sous un éboulement. Maka avait envoyé à sa pour-

suite dix hommes et moi quatre, une véritable expédition; mais, malgré tout, je n'en attendais pas grand succès. Maka jurait à qui voulait l'entendre qu'il ne serait pas dit, dans sa province, qu'une bête confiée à sa garde avait été perdue pour son véritable maître. Tout cela m'amusait assez.

Deux jours se passèrent pourtant sans nouvelles du fugitif. Mes hommes avaient suivi ses traces jusqu'au village d'où il venait, découverte qui me confirma dans certain soupçon que sa fuite avait été aidée. La perte était plus cruelle qu'on ne croit : avoir savouré en pensée rosbifs et biftecks, avoir eu en ses mains cette douce réalité, et n'avoir fait qu'un rêve! Au lieu des riantes promesses de maints festins brillants, revenir au millet, à cette odieuse graine que les serins eux-mêmes dédaigneraient si on leur en servait à tous les repas! C'était triste.

Le départ de Maka n'eut pas lieu. Après avoir vainement tenté la traversée des torrents qui sillonnaient la route, il avait été forcé de revenir. On était à l'époque des récoltes. Les Bambaras, réduits depuis quatre mois à manger des sauterelles, des herbes et autres denrées de ce genre, s'arrachaient avec une avidité brutale les prémices de la moisson. Ce n'étaient autour de moi que disputes et combats pour la propriété d'un coin de champ ou la possession d'un épis de maïs. Il n'y a pas, au Kaarta, de limites aux propriétés, et les prétendants trop nombreux s'accordaient bien rarement.

Grâce à mon *sucreton* (c'est le nom d'une étoffe), à mes grelots et à mes miroirs, j'avais pu traverser cette période de famine sans de grandes privations; mais, j'y pense encore avec terreur, que serais-je devenu sans ces précieux bimbelots? Que seraient devenus mes douze faméliques? Souvent j'étais obligé d'envoyer à 15 lieues pour acheter du mil. Il faut leur rendre cette justice, mes commis voyageurs revenaient rarement les mains vides, car la faim les rendaient éloquents; ils savaient surtout pousser habilement leurs clients à « *faire dos de velours et ventre de son.* » Quels niais que ces Bambaras!

Il y avait six jours que mon bœuf avait disparu, et je n'y pensais plus, quand je vis Bouô arriver tout radieux :

« Eh bien! tu sais sans doute la nouvelle, me dit-il.

— Je ne sais rien, répliquai-je.

— Mais l'affaire va être *mise* au Bouri: Maka en a donné hier l'ordre formel.

— L'affaire? ..

— Comment, tu as donc oublié?... mais c'est le bœuf! »

Un rire fort inconvenant, j'en conviens, mais que je ne pus retenir, accueillit cette confidence de mon ami Bouô; il ne s'en fâcha pas et se contenta de répliquer en hochant la tête :

— Tu as tort de rire, car le Bouri qu'on va consulter est bien malin; d'ailleurs, tu verras... »

Voici comment on *met* au Bouri un objet que l'on suppose volé. On annonce d'abord avec solennité, par la voie du tamtam, dans tous les villages environnants, qu'on va recourir à l'oracle pour connaître la vérité. Si cette criée ne détermine pas la restitution — on restitue presque toujours, me dit-on, — la personne lésée se présente au Bouri avec la victime de son choix. Le sacrificateur saisit l'animal et l'égorge au-dessus de la calebasse sacrée, de manière à ce qu'elle soit arrosée de sang.

« Meurent le voleur et tous les membres de sa famille jusqu'à la quatrième génération, comme meurt cet animal! s'écrie-t-il. Bouri, qui sais le passé, le présent et l'avenir; Bouri, qui ne trompes jamais, qui n'as jamais commis une injustice, exauce mes vœux!.... »

On a remarqué, m'assure-t-on, qu'il était sans exemple que la mort du voleur ou d'un membre de sa famille ne suivît bientôt cette terrible évocation. Je me garderai assurément d'affirmer une semblable allégation; mais ce qui est pour moi une certitude acquise, c'est la profonde terreur que cette cérémonie inspire.

En voici au surplus la preuve : deux jours après sa visite, Bouô me rapportait triomphalement ce que j'avais donné pour acheter le bœuf. Du plus loin qu'il m'aperçut, il faisait sonner les pièces de 5 fr.

« Tu vois! me dit-il. Compte si tu as le nombre de pièces, et regarde si ce sont les mêmes. »

Je fis amende honorable et convins volontiers que j'avais porté un jugement téméraire sur cette respectable divinité. Bouô, que le succès rendit plus communicatif encore que d'habitude, ne m'épargna aucun détail : d'abord on n'avait pas eu besoin de s'adresser au Bouri; au premier avertissement du tamtam, le chef du village suspecté était accouru précipitamment supplier Maka d'attendre jusqu'au lendemain pour réaliser sa menace. La nuit suivante, la somme était mystérieusement déposée sur le *tara* de Bouô.

Cet argument était sans réplique, aussi me bornai-je à féliciter le fils de Maka de posséder dans sa patrie une semblable institution. J'ajoutai même, en empochant les pièces de 5 francs — le drôle croyait

peut-être que j'allais les lui laisser, — qu'elle excitait vivement mon admiration, et que j'étais convaincu que le roi des blancs de France la paierait bien cher s'il pouvait l'établir dans ses États.

Cet incident vint à propos faire diversion aux contrariétés que m'avait causées ce jour même la mort d'un de mes deux derniers chevaux. Selon toute probabilité, il était mort de la morsure d'un serpent. Il avait à une de ses jambes de derrière un gonflement considérable remontant jusqu'à l'aine. Les vétérinaires de l'endroit accomplirent, au moyen d'un fer rouge, un certain nombre de piqûres le long du membre malade ; il en sortit un liquide incolore, et un quart d'heure après le cheval mourait

Lorsque les Bambaras se ruèrent sur son cadavre, ils trouvèrent sa chair si noire, que beaucoup d'entre eux renoncèrent à en prendre. La couleur noire, d'après leurs observations, est un indice certain d'empoisonnement ou de l'inoculation du venin d'un serpent.

La mort de ce cheval me contrariait vivement, car il m'était impossible de songer à le remplacer au Kaarta. Tout barbares que sont les Bambaras, ils sont encore assez civilisés en commerce, grâce à leurs relations avec les Sarracolés, pour comprendre que tout marchand d'esprit doit décupler, centupler même la valeur de la chose qui lui est demandée. Mais je m'étais promis qu'ils en seraient pour leurs espérances, et, dussé-je prendre M. Panet en croupe, que je ne me remonterais pas chez eux.

Les Massassis ont des chevaux blancs, de jolie taille et de race assez pure, mais ils ne s'en dessaisiraient qu'à la condition de faire un riche bénéfice. Quant aux autres, ce sont d'affreux produits près desquels les rosses de notre pays seraient des Bucéphales. Toutefois, malgré leur chétive apparence, les chevaux d'Afrique supportent la fatigue et marchent assez bien.

Le 8 septembre, il fit un violent orage qui se termina par une forte averse de grêle. Ce phénomène, très-rare dans les régions équinoxiales, ne l'est pas en Sénégambie, et si je tiens compte des déclarations des habitants du Kaarta, il serait même en cette saison assez fréquent dans leur pays. On m'assura aussi qu'au mois de décembre il gelait presque toujours, ce qui serait plus extraordinaire encore ; car Foutobi est par 15° de latitude (1).

---

(1) On trouvera au 2e volume, au chapitre qui traite de la météorologie, des détails particuliers sur ce phénomène.

Le 12, c'était la fête du Bairam, appelée par les nègres du Sénégal fête de *kori*, du nom du mois où elle a lieu. Cette fête, qui est la pâques des musulmans, en ce sens qu'elle clôt le carême du Ramadan, arrive le premier jour de la lune du mois de chaouàl des Arabes, correspondant au mois de kori des Yoloffs. Elle n'a point au Kaarta la solennité qu'elle aurait dans un pays musulman; néanmoins les Bambaras la chôment comme de vrais croyants, et l'apparition de la lune, impatiemment attendue par la population, est saluée par les démonstrations d'une allégresse par trop bruyante. On se pare de ses habits les plus magnifiques, on tire des coups de fusil, on fait des tamtams, des galas, et sous prétexte de se visiter, on va déployer son luxe. C'est le Longchamps des nègres.

Ma case ne désemplit pas de tout le jour. Les filles de Maka vinrent étaler à mes yeux leurs splendides parures où brillaient, à côté du clou de girofle culinaire, l'or pur des contrées qui les ont vues naître, le corail disputé par les Génois aux flots qui baignent l'antique Carthage, et l'ambre arraché aux bords qu'arrosent les eaux rapides de la Vistule et du Niémen. Ce fastueux assemblage, ce grotesque mélange, réalisant assez exactement l'image d'un caléidoscope, se complétait de grelots comme ceux qui tintent au cou des carlins, et de mes fameux miroirs à boitiers de cuivre, devenus clairs comme l'or par les soins des coquettes.

Je passai quelques bons moments à voir ces filles éblouissantes, sonnantes, *cliquetantes*, car leurs chevilles, chargées d'anneaux de tous les métaux connus, retentissaient comme des armes qui s'entrechoquent. Mais ce qui m'amusait le plus dans cette exposition universelle, c'étaient mes miroirs; et je gage qu'on ne devinera jamais où ils étaient placés ces miroirs... Au beau milieu de leur dos, pendus à des ficelles et le boîtier ouvert! Une glace sur un dos noir! L'idée était originale et l'effet pittoresque, surtout en plein soleil d'Afrique.

« Quelle étrange sorcellerie, disaient les Bambaras en clignant de l'œil, voilà le dos des filles de Maka qui est devenu un soleil! »

Mes hommes, jaloux de paraître à la fête avec éclat, fourbirent leurs armes et allèrent aussi faire leurs visites. Je reçus de Maka des compliments sans nombre sur leur air martial et la beauté de leurs boubous de mousseline. Le soir il y eut grand tamtam devant ma case.

J'avais fourni pour la circonstance ma tente ornée de tous ses agréments, objet d'orgueil pour mes nègres et d'admiration pour la population. Mes nègres en faisaient les honneurs de bonne grâce et

donnaient aux curieux des explications parfois très-drôles sur son installation et la manière de s'en servir. Il faut croire que l'admiration fut bien vive, car, séance tenante, on m'offrit une princesse en échange de ma tente. Quand je dis qu'on m'offrit une princesse, je veux dire qu'on m'offrit de l'épouser, ce qui au fond revient au même. En effet, au Kaarta, le mariage étant un marché, et le mari un acheteur, et les princesses s'y vendant nécessairement plus cher que de simples mortelles, cela prouvait que ma maison de coutil avait été trouvée d'une grande valeur. Cette noble alliance toutefois ne me tenta guère et je gardai ma tente.

Depuis quelques jours je m'étais repris à songer de nouveau à mon départ. Le 1er octobre approchait; c'était le moment de regagner Bakel et d'essayer, par le Kasson ou le Bambouk, à continuer ma course vers l'intérieur. Profitant donc de l'allégresse générale, j'envoyai, le 13 septembre, demander à Maka la permission de faire partir un homme pour Koghé, afin d'obtenir du roi l'autorisation de m'en aller. Les eaux avaient diminué et les mils étaient coupés, ou du moins allaient bientôt l'être.

Bouô, qui se trouvait chez moi dans cet instant, me donna de très-mauvais renseignements sur les chemins. Les eaux et les hautes herbes ne me permettraient pas, disait-il, de voyager avant deux mois. Il me signalait le marigot de Kouniakary comme le principal obstacle de la route : large, encaissé, d'un courant rapide, il fallait le traverser dix ou douze fois. Dans ces nombreux passages, avec des moyens insuffisants, les bagages courraient de grands risques. Il y avait ensuite les herbes. Au dire de Bouô, qui prétendait tenir ces renseignements de bonne source, elles avaient envahi les sentiers et étaient parvenues à une hauteur de 15 à 18 pieds. A l'en croire, il eût fallu, pour se diriger au travers de cet océan de ronces, de lianes et de graminées sauvages, accomplir une navigation *hauturière*, et ne marcher que l'*astrolabe* et la boussole à la main. Je répondis en prenant un de mes plus grands airs, que les *toubabos* (les blancs) ne connaissent pas d'obstacles, qu'ils méprisent les herbes et se jouent des torrents.

Je passai une partie de la journée du 24 à causer politique avec Bouô. J'appris de lui le sujet de la querelle qui divisait les Bambaras et les Diavaras; et, grâce aux longs détails qu'il me donna, je pouvais me vanter de posséder à fond la question *diavara*.

Le bruit du jour était que les Diavaras avaient tué un des frères de Mamady, et que les Maures avaient fait irruption dans leur pays, dé-

truit leur principal village et enlevé ou tué cent quarante personnes.

On sait déjà ce que sont les Diavaras et comment ils offrirent aux *Bamanaos* fugitifs une assistance qui devint décisive pour les rendre maitres du Kaarta. Après avoir expulsé les autres tribus soninkièses, les Bambaras désignèrent aux Diavaras les provinces du Nord-Est. La condition de ce dernier peuple fut aussi douce qu'elle pouvait l'être. Ils étaient venus librement offrir foi et hommage aux étrangers; ceux-ci n'en abusèrent pas, ils se contentèrent de la reconnaissance solennelle de leur droit de suzeraineté.

Les Diavaras se divisent en deux sous-tribus, les Sagonés et les Daboras. Sous le roi Sirabouò, un chef dabora tua un homme de son village qui s'était rendu coupable d'un crime. Suivant la loi, la peine capitale ne pouvant être appliquée que par le roi, la mort du Dabora constituait une infraction grave. Plainte ayant été portée devant Sirabouò de cet empiétement à ses prérogatives, il condamna à l'amende le chef qui s'en était rendu coupable. Celui-ci ayant formellement refusé de subir sa condamnation, le roi envoya une armée pour lui couper la tête, saisir tous les habitants notables et les conduire à sa résidence; les Sagonés avaient pris parti contre leurs compatriotes et s'étaient unis aux Bambaras. Se voyant sans appui, les Daboras se hâtèrent d'envoyer une ambassade à Sirabouò pour demander grâce; mais il ne voulut rien entendre.

Les parlementaires daboras furent gardés jusqu'au retour de l'armée. Le roi réunit alors ses troupes, et quand tout le monde eut pris place, il fit signe à un de ses captifs de plonger la main dans un bouss de cuir qui était à ses côtés. Le captif en sortit la tête ensanglantée du chef dabora, la saisit par les cheveux et l'éleva en la tenant exposée aux regards de l'assemblée :

« Vous voyez que je sais punir, dit le roi; que cet exemple vous serve de leçon. Je ne veux autour de moi que des sujets et des vassaux soumis. Si mes lois ne vous conviennent pas, je vous permets de sortir du pays; mais que ceux qui resteront regardent bien cette tête sanglante; j'en jure par les os de mes pères, ils auront le même sort que celui qui hier encore l'agitait pour me braver! »

Les Daboras, après cette harangue, furent s'établir presque tous dans le Bondou et le Ségo; mais les Sagonés demeurèrent.

Cet événement se passait il y avait environ soixante-dix ans, et rien de grave n'était venu, depuis ce temps-là, troubler l'accord des Bambaras et des Diavaras. Ces derniers ne payaient pas plus de tribut que

les hommes libres, et à l'exception du contingent qu'ils étaient tenus de fournir pour la guerre, ils jouissaient d'une entière liberté. Mais des idées d'indépendance s'étaient répandues parmi eux, et déjà, sous le roi Garan, elles s'étaient manifestées assez ouvertement pour le mécontenter. Il avait été alors sérieusement question de les punir, et si Maka n'eût interposé sa médiation en faisant valoir les services rendus autrefois par leurs pères, Garan ne leur aurait point fait grâce.

Les torts, selon du moins l'auteur de ce récit, étaient donc du côté des Diavaras, lorsqu'un des fils de Mamady, fort mauvais sujet, dit-on, tua un Diavara dans une dispute. Ce meurtre excita parmi les compatriotes du mort de vives récriminations. Maka et ses adhérents, poursuivant leur politique conciliante, prirent parti pour les Diavaras et demandèrent avec instance au roi le châtiment de son fils. Mamady céda, et son fils fut exilé, conformément à la loi; mais cette satisfaction ne calma pas les Diavaras, et à quelque temps de là ils insultaient un des fils de Maka leur protecteur, et s'emparaient du cheval qu'il montait.

Le meurtre d'un frère du roi, dont le bruit venait de se répandre, accrut la colère des Bambaras contre leurs vassaux. D'un autre côté, leur conduite peu convenable à l'égard du fils de leur plus zélé défenseur devait vraisemblablement avoir pour effet d'aliéner les dispositions favorables qu'il leur avait montrées jusqu'alors.

C'était pour régler cette affaire que Maka avait déjà été appelé à Koghé. Bouô m'apprit qu'il allait se remettre en route le lendemain, et qu'il consentait à recevoir dans sa suite un de mes hommes, ainsi que je le lui avais demandé, pour réclamer au roi l'autorisation de me laisser partir. Je désignai un nègre intelligent pour cette mission délicate, et je me promis bien cette fois d'attendre son retour avec patience. J'en étais à mon quatrième mois de captivité; c'était déjà bien long!

Je me réveillai, le 10 octobre, avec des idées tristes. Bouô, que je voyais tous les jours depuis le départ de son père, évitait de me parler de ma requête au roi et semblait pressé de détourner ma pensée de ce sujet. D'un autre côté, le courrier que j'avais expédié à Bakel le 8 août n'était pas encore arrivé, et je n'avais aucune nouvelle de Barka: cela m'inquiétait; j'y voyais une sorte d'intention de ne me pas répondre, et j'en attribuais le motif à quelque difficulté imprévue: aux Maures, aux Ghihimakhas, aux gens de Goutubé. Peut-être, me disais-je, attend-on à Bakel, avant de me répondre, que le pays soit calme.

Le soir, à l'heure de ma promenade, l'homme que j'avais envoyé au

roi arriva. Depuis trois jours je l'attendais avec une impatience mal contenue; cependant je n'allai pas au-devant de lui, je ne fis pas un mouvement pour m'en rapprocher. Un pressentiment secret me disait que je saurais toujours assez tôt ce qu'il allait m'apprendre.

Je ne me trompais pas, c'était une mauvaise nouvelle que mon messager m'apportait : un refus formel de me laisser partir. En arrivant à Koghé, il avait trouvé le roi à la veille de suivre son expédition contre les Diavaras, et Mamady avait d'abord refusé de le voir. Le départ de l'armée ayant été remis, le roi, cédant, me dit-il, aux instances de Maka, s'était décidé à l'entendre. Pour m'épargner la honte d'un pénible aveu, j'avais donné l'ordre à mon nègre de se borner à saluer le roi, et de lui dire que les mils étant coupés et les eaux retirées, je l'informais de mon prochain départ pour Bakel. Mamady avait répondu avec hauteur que je ne partirais pas avant la venue de Barka. Cette réponse était prévue, et conformément à mes instructions, mon nègre répliqua sur le même ton, que les blancs n'étaient pas aux ordres de Barka.

Les captifs du roi s'irritèrent de la repartie et apostrophèrent mon homme de la façon la plus véhémente ; peu s'en fallut même, m'apprit-il, qu'emportés par leur zèle, ils ne le massacrassent. Mamady soutint ses captifs et laissa tomber ces paroles superbes :

« Dis à ton blanc que je commande dans mon pays, et qu'il obéisse à mes volontés. »

Et sur ce les captifs avaient chassé à coups de nerfs de bœuf mon fidèle messager, qui se disposait à répondre.

Ainsi s'était terminée l'entrevue. Maka, dont la conduite cauteleuse ne se dément jamais dans les grandes circonstances, et qui, présent à la scène, n'avait pas élevé la voix en ma faveur, s'était borné à dire à mon nègre en manière de condoléance :

« Je savais bien, moi, que le roi ne lui aurait pas permis de partir. »

J'avais appris, peu de temps auparavant, que l'intention du roi avait été primitivement de me faire dévaliser au coin d'un bois et égorger ensuite, afin d'éviter toute explication embarrassante. Quoique les choses n'eussent pas été parfaitement approfondies, il paraissait à peu près certain que l'honnête Bakari, chez qui j'avais éprouvé tant de désagréments, s'était montré très-empressé à exécuter cet ordre de son souverain. On se rappelle l'arrivée à Kaïndara d'une troupe d'hommes à cheval envoyée par ce même Bakari, pour soi-disant m'escorter jusqu'à Koghé. C'était cette troupe, dont une faible partie seulement s'était

montrée, qui avait été chargée de me ***tomber dessus*** au milieu de la route, ainsi que le traduisait mon interprète dans un langage plus expressif qu'élégant. Comment ce projet n'avait-il pas été exécuté, c'est ce que j'ignorais complétement. La seule chose qu'on voulait bien m'apprendre, c'est qu'il avait rencontré un très-énergique opposant dans la personne de Maka, de ce même Maka dont la conduite était devenue depuis si remplie de contradictions et d'incohérences.

Mon messager me donnait en même temps des nouvelles des Diavaras. Maka, blessé par la conduite de ce peuple, lui avait retiré sa protection. A ce sujet il s'était passé un incident qui mérite d'être cité.

Dans le palabre officiel, Mamady-*Kandia,* ainsi nommé à cause de son long cou (1), après avoir reçu de son frère la promesse d'abandonner les Diavaras, voulut exiger un serment à l'appui de sa déclaration. Un Massassi protesta aussitôt contre cette exigence.

« La parole de Maka, notre aîné, doit suffire, s'écria-t-il, et c'est nous faire injure à tous que de vouloir l'appuyer d'un serment! »

Il paraît, du reste, que l'observance rigoureuse de leur parole n'est pas rare entre nègres; mais il n'en est pas de même avec les blancs et avec les Maures. Dans ce cas, il est très-licite de manquer à ses engagements et de se parjurer. Ainsi, en ce qui me touche, la conduite de Mamady n'a été jugée coupable que parce qu'il avait trompé Barka: quant à moi, c'était œuvre pie, et personne n'y trouvait à redire.

J'avais aperçu, le jour de la fête du Bairam, un instrument de musique qui m'avait semblé fort original, et j'avais dès le lendemain prié Bouô de me le procurer. Mon désir se bornait à le posséder seulement quelques instants, mais non à faire connaissance avec l'instrumentiste, et moins encore avec un corps de musiciens au grand complet. Soit orgueil, soit simplement envie de me plaire, Bouô outrepassa mon attente, et, par une singulière coïncidence, choisit, pour m'envoyer sa musique, le jour même où j'apprenais le refus de Mamady. De même qu'un colonel faisant les honneurs de la musique de son régiment, Bouô me présenta les musiciens de son père, et me fit régaler, par son ordre, d'une symphonie exécutée par six tamtams de la grande espèce et huit formidables trompes faites avec des dents d'éléphant.

C'est ce dernier instrument qui avait excité ma curiosité. Il a la

(1) Les nègres ont généralement, outre leur nom, un surnom ou *kontong*. Le kontong des Massassis, et particulièrement de leur roi, remarquable, paraîtrait-il, par les dimensions extraordinaires de son cou, est *Kandia,* signifiant grand cou.

forme d'une corne de bœuf et une longueur de 60 à 65 centimètres; son diamètre au gros bout est de 16 centimètres, et au petit bout, de 7. L'intérieur est formé par une dent d'éléphant recouverte d'une enveloppe de bois, laquelle est à son tour couverte par un morceau de peau de vache blanche. L'instrument possède une embouchure latérale placée près du petit bout, et un trou, recouvert d'une peau mince, pratiqué près du gros. Ce trou sert à varier les sons. Le musicien se borne à aspirer et expirer alternativement, et il souffle avec une force telle que la sueur, au bout de très-peu de temps, ruisselle sur sa face gonflée par ses efforts. Il faut avoir de fiers poumons pour rugir dans cette trompe barbare; ce ne sont pas en effet des sons, mais de vrais rugissements qui s'en échappent. L'instrument porte le nom harmonieux de *bourou,* qui imite assez fidèlement le bruit qu'il fait, et en est sans doute l'onomatopée. Il a principalement pour objet d'exciter les guerriers au combat.

Pour une oreille européenne, une musique semblable est l'abomination de la désolation; mais au Kaarta il n'en est pas ainsi, et je vis de tous les coins du village courir des danseurs et des danseuses, comme autrefois couraient les animaux aux accords de la lyre d'Orphée. Que les mânes de ces bêtes me pardonnent cette comparaison !

A l'instant, le village prit un air de fête; les travaux s'arrêtèrent les femmes se couvrirent à la hâte de leurs pagnes de mousseline, ceignirent leur front de bandeaux de corail-piment (1), de clous de girofle et de haricots rouges; les jeunes gens dérobèrent à leur mère, pour frotter leurs bras et leurs jambes, le beurre destiné au couscouss du lendemain; ils saisirent leurs armes et mirent leur boubou de fête.

Bientôt les danses se forment; les danseuses s'élancent; les bourous résonnent à renverser les cases du vieux forgeron.

La seule remarque que ce bal improvisé me permit de faire, c'est que danseurs et danseuses étaient tenus de sourire en dansant. On se représente sans doute l'étrange physionomie que donne un sourire forcé, et je vis de si déplaisantes mines de danseuses, que je me hâtai de remercier Bouô, et me sauvai sur ma colline.

Le lendemain, le chef des musiciens venait me rappeler qu'il avait, la veille, exécuté en mon honneur un de ses meilleurs morceaux.

---

(1) C'est le nom donné par les commerçants du Sénégal à une variété de corail, dont les tuyaux sont contournés capricieusement et figurent un tronc d'arbre en miniature, dont on aurait coupé les branches par le haut.

Outre le bourou, les instruments de musique des Bambaras sont : le balafo, l'instrument des rois et des grands seigneurs, que je me souviens d'avoir décrit; le tamtam et les castagnettes en fer, dont j'ai également parlé; une espèce de harpe que je n'ai pas vue; la flûte en bambou, qui ressemble plutôt à une clarinette ou à un flageolet; le violon; enfin la guitare à trois cordes, avec ou sans grelots et morceaux de fer-blanc. Les joueurs de ce dernier instrument portent à l'indicateur de la main droite un morceau de corne aiguisé comme une griffe, et c'est avec cette griffe qu'ils raclent les cordes de leur guitare; quelquefois c'est avec l'ongle même, qu'ils ont dans ce but laissé croître.

Il y avait au même temps à Foutobi un bateleur de passage. C'était un danseur et un diseur de bons mots, dont le mérite mettait tout le pays en émoi. J'appréciai peu ses bons mots et goûtai modérément son talent d'acrobate. Il paraît que l'Afrique barbare possède, comme l'Europe, ses saltimbanques ambulants; mais il y a cette différence qu'en Afrique le métier est meilleur, car le diseur de bons mots fit une riche collecte.

J'appris à quelques jours de là que le bruit courait qu'une armée de Poulhs du Massina était en marche pour convertir les Bambaras du Kaarta. Ces nouvelles me causaient ordinairement peu d'impression. Il m'arrivait cependant de me demander ce que je deviendrais, le cas échéant, moi et mes onze nègres, entre les Poulhs et les Bambaras : les premiers, selon toute vraisemblance, ne seraient pas de zélés protecteurs, et quant aux seconds, il ne m'était guère permis de croire à la chaleur de leurs sympathies pour moi.

Cette nouvelle, qui parcourait les villages depuis six mois, finira bien un jour ou l'autre par se réaliser. Ce serait un véritable malheur pour notre colonie du Sénégal; car son commerce et sa situation politique seraient frappés par cette conquête, non-seulement à Bakel, mais aux escales et à Saint-Louis. Nous avons assez déjà des Foulhs du Fouta (1).

---

(1) Les dernières nouvelles du Sénégal annoncent précisément l'invasion du Kaarta par un sectaire du Massina. L'énergique intervention du gouverneur actuel, M. le commandant Faidherbe, conjurera, je n'en doute pas, les dangers que je pressentais alors.

CHAPITRE XXXV.

Nouvelles de Bakel. — Barka ne s'occupe pas de ma délivrance. — Incident à l'occasion d'un esclave; il se termine à mon avantage. — Départ de Maka. — Passage d'une partie de l'armée. — Détails sur l'organisation militaire du Kaarta. — Armement; division en plusieurs corps; chefs et soldats; hommes libres et captifs. — Chant de guerre. — Ce qui se passait à la nomination du chef des *sofas*. — Des esclaves et de leurs conditions. — Cas dans lequel on massacre les prisonniers. — Un mot sur la question de l'engagement des travailleurs.

Le 3 octobre, je reçus enfin des lettres de Bakel; elles étaient de la plus désespérante nullité, et m'eussent causé une vive déception si je n'avais été préparé à tout par le triste résultat de mes dernières négociations avec Mamady. Quoi qu'il en soit, j'éprouvai un violent dépit en voyant que rien de ce que je désirais n'était prêt à se réaliser. Ainsi Barka, le seul être au monde qui pouvait me sortir de là, avait répondu qu'il aviserait; et il n'avait pas bougé. Cette tiédeur m'indignait; il me semblait qu'on eût pu contraindre ce nègre impertinent, qui se prélassait dans sa vaniteuse importance, à venir immédiatement à mon secours; mais évidemment il avait expliqué à sa façon la situation dans laquelle je me trouvais, et peut-être n'y avait-on vu qu'une mystification méritée. J'étais donc aux ordres de Barka; c'était de lui

que je dépendais; en d'autres termes, j'étais *son captif*, ainsi que le disaient autour de moi mes nègres.

Les lettres qui me parvinrent m'apportèrent néanmoins quelques consolations. On se rappelle que j'avais écrit de Koghé au directeur de la compagnie pour lui offrir, en paiement des marchandises que Mamady avait exigées, une délégation sur mes appointements et sur ceux de M. Panet. Le conseil d'administration de la compagnie, mu par un sentiment dont le souvenir me sera toujours doux, avait fourni les objets sans accepter les délégations, et m'avait, en outre, ouvert un crédit de 5,000 francs; de plus, le gouverneur, s'associant à cet acte sympathique, m'annonçait qu'indépendamment de ce secours, il donnait des ordres pour que de l'ambre et de l'argent, d'une valeur de 1,500 francs, fussent également mis à ma disposition. J'avais besoin de ces témoignages d'intérêt pour supporter les contrariétés qui m'accablaient.

L'armée chargée d'exterminer les Diavaras n'était pas encore partie; mais les nouvelles qu'on me donnait tous les jours annonçait qu'elle se formait et allait bientôt entrer en campagne. On m'apprenait aussi que le roi du Kaarta avait le dessein d'abandonner Koghé pour aller s'établir, près le pays des Diavaras, à un endroit nommé Kinghi. On attribuait cette détermination à l'infertilité des terrains qui entourent Koghé.

Quinze nouveaux jours passèrent; octobre s'avançait, et ma position ne changeait point. Je luttais de toute ma force contre le découragement; cent projets enfantés par le désespoir s'agitaient dans ma tête; j'avais la fièvre assez régulièrement tous les sept jours; j'étais menacé par la dyssenterie, et l'impatience, l'inquiétude, l'incertitude de l'avenir ajoutaient leur fardeau de soucis et d'ennuis aux souffrances physiques de ces maladies. A part cela, ma vie coulait doucement; les Bambaras, accoutumés à me voir, me laissaient tranquillement habiter ma case et me promener aux environs. Ils avaient aussi perdu l'habitude de me faire entendre des paroles du genre de celles-ci, qu'ils ne m'épargnaient pas dans les premiers temps de ma captivité :

« C'est cette nuit qu'on va t'assassiner; » — ou bien encore — « les Kourbaris ont décidé ce matin qu'ils te laisseraient mourir de faim. »

Maka arriva le 18 octobre pour repartir le 21; il venait réunir son contingent. Durant ce court séjour, j'eus avec lui une contestation qui faillit avoir des suites graves; voici à quelle occasion : Un de mes hommes s'était adressé à moi pour que je l'aidasse à racheter son frère,

esclave dans les environs de Makana. Rien de plus juste assurément, et je m'étais de tout cœur associé à cette généreuse intention. Pour la réaliser, mon homme imagina de marchander un des esclaves de Maka, sans doute dans l'espoir de faire un meilleur marché avec lui qu'avec un autre. J'ignorais cette circonstance, et je fus étrangement surpris quand Maka m'envoya dire que l'esclave que *j'avais* marchandé était à ma disposition, et qu'il m'en demandait le prix convenu. Chez les nègres, c'est le chef qui a la responsabilité des actes de ses hommes, et c'est avec lui seul qu'on traite; c'était donc moi qui achetais l'esclave.

La position était délicate : avoir tant fait pour laisser aux Bambaras une bonne opinion des blancs, et finir par me poser chez eux en marchand d'esclaves! Cela ne pouvait être, et quoi qu'il arrivât, je ne voulus pas accepter un pareil rôle. Je fis expliquer à Maka les choses telles qu'elles s'étaient passées, et refusai formellement l'esclave qu'il m'envoyait. Vingt minutes après, l'esclave reparaissait et Maka me faisait dire, par deux de ses principaux captifs, qu'*entre gens de qualité* tout marché était sacré, et que par conséquent j'eusse à lui remettre le prix de la marchandise que j'avais achetée.

« Les blancs n'achètent pas d'esclaves et trouvent ce commerce abominable, répondis-je. Je ne veux pas de celui-ci, et je vous défie tous de me forcer à le recevoir. »

Non seulement Maka céda, mais il me fit, en très-bons termes, exprimer ses regrets de l'incident qui venait de nous diviser.

Ce triomphe me fit plaisir. Et il était plus grand qu'on ne pense; car de tous les démêlés qu'on peut avoir avec les nègres, il n'en est pas de plus dangereux que ceux qui ont l'intérêt pour motif.

Le lendemain, Maka partit avec tout son monde, ne laissant au village que les femmes et les vieillards. En homme de prévoyance (on se rappelle peut-être qu'il possédait à un haut point cette vertu), il avait pris le soin de diriger ses trésors et ses troupeaux sur un village éloigné de Foutobi d'une distance de 10 lieues. Le lait étant un des principaux éléments de notre alimentation, on comprend que la sollicitude du père de famille ne pouvait être de mon goût; aussi m'empressai-je de réclamer contre cette mesure, et je vis avec satisfaction ma réclamation couronnée d'un plein succès. Maka, se rendant à mes désirs, consentit à m'instituer le gardeur de ses deux meilleures vaches, à un prix assez raisonnable que je m'engageai à payer. Cette marque de confiance me toucha.

Le départ de Maka me laissait seigneur et maître à Foutobi; car,

avec mes onze hommes, je formais la seule force vive du pays. L'occasion semblait belle pour tenter une évasion, et naturellement j'en eus la fantaisie. Je me représentais surtout avec une joie infinie la stupéfaction de mes geôliers quand, à leur retour de la guerre, ils s'apercevraient que leur prisonnier avait décampé; mais il fallait bien des choses pour que ce projet réussît. D'abord, il fallait être sûr de mes hommes, non pour un coup de main dans un moment suprême, je n'avais pas le droit de douter de leur dévouement pour cela; mais compter sur leur docilité durant dix ou douze jours de marche sans couscouss, c'était une autre affaire; il fallait ensuite renoncer à mes bagages qui renfermaient encore des valeurs d'un certain prix, et me résigner à en consommer moi-même la destruction. En outre, j'avais 100 lieues à faire pour sortir du Kaarta, et si les villages du centre étaient dégarnis de monde, il n'en était plus ainsi sans doute de ceux de la frontière. Rien donc n'était plus incertain que la réussite d'une telle entreprise, et, dans le cas probable d'un insuccès, je n'imaginais pas de plus grande humiliation que d'être arrêté, comme un captif vulgaire, en flagrant délit de désertion.

Oh! si l'occasion s'était présentée cinq mois auparavant, alors que je croyais n'avoir qu'à vendre chèrement ma vie aux Bambaras, alors que j'avais devant moi le temps et une saison propice, alors que je n'étais pas épuisé par les maladies! Si même il n'y eût eu qu'un passage à forcer, un coup de main à tenter, un jour de péril à braver!...

Je repoussai donc cette séduisante tentation, et renonçai à me voir le héros d'une série d'aventures qui devaient assurément offrir plus d'une péripétie, et vers lesquelles m'entraînait la pente de mon esprit; mais j'avais, avant tout, une mission à remplir, et il me semblait que c'eût été mal la comprendre que de me précipiter tête baissée dans cette route hasardeuse, quand rien dans ma situation n'était absolument désespéré.

Ce qui me détermina aussi pour cette prosaïque résolution, ce furent les 10,000 francs de valeurs qui me restaient. A quoi bon, me disais-je, sacrifier ces objets, et ne vaut-il pas mieux essayer à tout prix de les conserver, afin de pouvoir dire un jour : J'ai été pendant quatre mois, six mois, dix mois, que sais-je? captif des Bambaras; ma vie, celle de mes nègres ont été en leurs mains; pendant ce temps, mes bagages, dont leur cupidité centuplait la valeur, ont excité leur convoitise à toute heure du jour et de la nuit; et j'ai rapporté de chez



UNE ARMÉE BAMBARA EN MARCHE

T. I. p. 435

eux ma vie, la vie de mes hommes, mes armes et, chose plus extraordinaire encore, mes bagages intacts?

La Providence est grande! Après tout, pensais-je, d'une manière ou d'une autre, il faudra bien que cette situation ait une fin!

J'employai la journée du 21 octobre à voir passer l'armée. Les soldats marchaient, avec un certain ordre, par petits détachements de vingt à trente hommes, et, toute prévention à part, n'avaient pas trop mauvais air. Les chefs étaient à cheval, ainsi que leurs griots et leurs forgerons; le reste, formant la force principale, était à pied. Les fantassins portaient leur bagage sur la tête : il consistait en vivres et en grigris de toutes figures et de tout poids. On sait aujourd'hui que le nègre puise son courage et sa force dans son sac de grigris, et qu'un nègre sans grigris est un triste guerrier.

Mes hommes, abondamment pourvus de ces talismans précieux, firent plus d'un heureux en les prêtant. Je contribuai aussi de la même manière au bonheur de quelques hommes du village; et peu s'en fallut que je ne me créasse, par ce moyen, un genre d'industrie fort lucratif; mais la conscience timorée d'un de mes nègres en décida autrement. Le niais! (car il eût profité comme moi de mes succès) n'alla-t-il pas sournoisement révéler aux Bambaras qu'il ne sortait de ma fabrique que de faux grigris, et que les versets écrits de ma main n'étaient pas selon Mahomet! Il est vrai que je mettais ordinairement sur mes amulettes des personnalités peu flatteuses pour le porteur.

Il y a deux sortes de grigris : les uns (ce sont les plus estimés) sont écrits par les marabouts; les autres sont des objets grossiers, tels que des racines, des coquilles, des cornes, des pierres, des dents, des morceaux de peau séchée. Les premiers se vendent cher, et les Bambaras n'en ont guère. Les seconds, qu'on peut facilement se procurer, composent d'une manière presque exclusive la charge du soldat; l'un des plus recherchés est la racine d'un certain arbust : il préserve des balles.

Les fantassins bambaras sont armés d'un fusil à un coup, communément de fabrique anglaise, et d'ordinaire en fort mauvais état. Il est impossible, quelque imagination qu'on y mette, de se faire une juste idée de la manière dont ils traitent leurs armes. D'abord, ce sont les canons et les batteries condamnées à n'être jamais démontées, et par conséquent à n'être jamais bien nettoyés; le canon est joint au bois par des cercles de fer, quelquefois en grand nombre; la poignée de

l'arme est également garnie dans toute son étendue d'une épaisse feuille de fer. En second lieu, et cela arrive fort souvent, on ajuste par-dessus cette feuille, pour plus de solidité, des morceaux de cuir de vache. Enfin, il n'est pas rare de voir au canon même une pièce, une vraie pièce, comme on en mettrait à un soulier, excepté qu'elle est en fer, fixée avec des clous; elle bouche un trou ou une déchirure produite par la sortie anormale du projectile (les canons sont souvent bouchés), ou par une explosion (le cas est encore commun) déterminée par une trop forte charge. Chaque fusil possède son grigri préservateur.

L'huile étant complétement inconnue dans le Kaarta, on se sert de graisse, et de la plus grossière de toutes les graisses, pour entretenir ces armes, qu'on charge d'un demi-litre de mauvaise poudre et de quatre ou cinq balles.

En voyant défiler ces hommes si singulièrement armés, je me suis rappelé le langage d'un membre du parlement anglais, je crois, répondant à une interpellation sur les dangers d'armer certains peuples barbares :

« Ne vous inquiétez pas, disait-il avec conviction, ces armes ne font de mal qu'à ceux qui s'en servent. »

Ce fut assurément l'idée qui me vint en regardant les fusils des Bambaras.

Je n'ai pas fait la même remarque dans les autres pays nègres; au bas du fleuve, dans le Fouta, le Galam et le Bondou, les fusils sont en meilleur état.

Il faut qu'il s'en fasse en Afrique une terrible importation. C'est aujourd'hui l'arme du nègre, et il n'est pas rare de voir, particulièrement au Kaarta, les chefs posséder dans leur demeure un véritable arsenal. Quand Mungo-Park, il y a cinquante ans, parcourait les mêmes contrées, les nègres connaissaient à peine le fusil, et leurs armes ordinaires étaient la lance et la flèche. Dans ce temps-là, l'habileté des archers mandingues était si remarquable, « qu'ils tuaient, dit Mungo, à une distance étonnante, un lézard sur un arbre ou tout autre objet aussi peu volumineux; ils tuaient de même des poules de Guinée, des perdrix, des pigeons, mais jamais au vol. »

L'arc et la lance sont actuellement réservés aux peuples qui ne sont pas assez riches pour se procurer des fusils. Le Bambouk oriental, le Foulbadou et les pays qui s'étendent le plus au levant et au sud de ces États, ont seuls conservé aujourd'hui l'usage de ces armes primitives. Les flèches sont empoisonnées pour la guerre. « Le poison qui

sert à cet effet, nous apprend encore Mungo-Park, se tire d'un arbuste appelé koua (espèce d'*échites*), très-commun dans les bois. Les feuilles de cet arbuste, bouillies avec une petite quantité d'eau, rendent un jus noir dans lequel les nègres trempent un fil de coton; ils attachent ce fil autour de la flèche, de manière qu'il est presque impossible, lorsque celle-ci est entrée plus avant que les barbelures, de l'arracher sans laisser dans la plaie la pointe de fer et le fil empoisonné. »

Outre le fusil, beaucoup de soldats bambaras sont armés d'une hache de guerre destinée à briser les forteresses.

Quelques soldats, captifs eux-mêmes, marchent suivis de leurs captifs, pauvres jeunes garçons amaigris par le jeûne, que les chefs ont abandonnés à leurs esclaves, en retour d'un plus riche butin. Ces jeunes garçons, dédaignés, à cause de leur faiblesse, des maîtres de leurs maîtres, suivent respectueusement ceux-ci et portent leurs armes et leur bagage.

Les armées bambaras sont en grande partie composées de captifs. Les hommes libres n'y figurent qu'en nombre relativement très-petit; ce sont eux qui, avec les Kourbaris, forment la cavalerie.

Les captifs sont organisés en quatre corps d'armée :

Le premier corps, commandé par Moussablé, est composé des *sofas* (1). Les sofas se recrutent parmi les enfants pris à la guerre et forment, comme on l'a vu, la garde particulière du roi et sa meilleure troupe. Dans l'attaque d'une ville, seule circonstance où les Bambaras observent un ordre de combat, les sofas ont le poste d'honneur. Ils sont chargés d'attaquer la porte de la forteresse, et entrent les premiers dans la place. Cette troupe est très-nombreuse; elle forme le centre ou corps de bataille. On sait qu'il est impossible d'obtenir des Africains une évaluation numérique quelconque, à plus forte raison quand il s'agit de forces militaires.

Le deuxième corps est commandé par N'golo, qui est en même temps le chef supérieur de l'armée. Ce corps, composé de *wouloussous* (2), forme l'aile gauche, et porte le nom de *nouman-boulou* (3), qu'on donne également aux hommes qui en font partie.

---

(1) Ce mot, d'après les renseignements que j'ai pu recueillir, semble être synonyme de page ou de garde du corps; ce sont les sofas qui approchent la personne du roi et qui l'accompagnent aux armées.

(2) Esclaves d'une condition supérieure, nés dans le pays et faisant partie du domaine ou de la case.

(3) *Nouman*, gauche; *boulou*, main.

Le troisième corps est placé sous le commandement de Diamanto ; il reçoit dans ses rangs des *wouloussous* et des *sann-dion* (1). On désigne ce corps et les hommes qui le composent par le nom de *ki-nin-boulou* (2); il forme l'aile droite.

Le quatrième corps comprend les vétérans ou vieux captifs ; il forme la réserve; son chef se nomme Tomba. Les hommes de ce quatrième corps portent la désignation de *ton-koro-boulou* (3).

Lorsque l'armée doit entrer en campagne, les Massassis se rendent à Koghé, accompagnés de leurs captifs et des hommes libres de leur village. Ces derniers marchent également suivis de leurs captifs. Dans les expéditions militaires, il y a toujours beaucoup de monde : l'espérance de faire du butin y attire tous les hommes en état de porter les armes. Au Kaarta, on va en expédition, comme on va ailleurs en partie de plaisir, et il est assez dans l'usage de trafiquer à l'avance de la part de captifs qu'on compte rapporter de sa campagne. Cette confiance en soi est du reste dans le caractère des nègres, qui tous, à quelque nation qu'ils appartiennent, sont très-enclins à vendre la peau de l'ours qui n'est pas tué. Ils ont beau se tromper dans leurs calculs vantards, à toute nouvelle expédition leur confiance est la même.

Les Massassis et les hommes libres sont généralement montés. On les répartit dans les quatre corps de l'armée, et ils en forment, non la cavalerie, mais la chevalerie, s'il est permis de parler ainsi ; en d'autres termes, ils sont, dans les troupes bambaras, ce qu'était autrefois la noblesse dans nos armées. Par leur annexion à chaque corps d'armée, les Massassis et les forons sont placés sous les ordres des chefs de corps.

La hiérarchie des grades est assez mal établie dans les armées du Kaarta. La charge de chef de captifs est héréditaire par ligne collatérale, et c'est cette perpétuité de fonctions dans une même famille qui donne tant de puissance à ceux qui les remplissent. Ils ont pour lieutenants leurs frères, et pour troisièmes officiers leurs fils. A la mort d'un chef de captifs, son frère puîné lui succède, de la même manière qu'un roi succède à un roi.

Les chefs de captifs sont donc de très-grands personnages, de véritables généraux en chef exerçant, en raison de leurs fonctions, une influence considérable sur le roi et sa famille.

---

(1) Mot à mot, *acheté esclave ;* ce sont des esclaves ordinaires.

(2) *Kinin*, droite ; *boulou*, main.

(3) *Ton* ou *dion*, esclave ; *koro*, vieux ; *boulou*, main.

En l'absence du roi, qui marche ordinairement à la tête de l'armée, les hommes sont commandés par un de ses frères. Celui-ci a pour lieutenants les chefs de captifs, mais ils ne lui obéissent qu'en ce qui concerne les mouvements généraux. Ces chefs conservent toujours le droit de discipline intérieure de leur colonne, prérogative dont ils se montrent très-jaloux, et qui engendre souvent des conflits. Les autres Massassis commandent des corps de partisans ou des colonnes opérant isolément; mais ils ne commandent jamais en chef quand l'armée est rassemblée.

Les Bambaras n'ont point de chant de guerre à proprement parler; mais, avant d'engager l'action, l'armée fait halte, et les griots préparent les courages en rappelant les hauts faits des guerriers de la nation. Ces chants, répétés par tous les griots de l'armée, comportent l'accompagnement de la guitare nationale; il est d'usage d'y intercaler les strophes de circonstance réclamées par la présence de tel ou tel rejeton d'un guerrier trépassé. J'ai traduit le plus littéralement possible le chant suivant :

« Voici le jour venu où vous pourrez réjouir vos pères dans leur tombe en imitant leurs actions héroïques. Parez-vous de vos grigris qui rendent invulnérables, et montez vos chevaux impétueux.

» La tombe est froide aux pères qui ont des enfants sans courage. La vaillance du fils, au contraire, pénètre comme une douce chaleur dans le *sélé* (tombeau) de l'ancêtre et réchauffe ses os refroidis.

» Les noms de vos pères sont demeurés parmi nous comme d'éternels souvenirs. Faites qu'en ce jour les vôtres deviennent aussi la lumière du brave.

» Marchez au combat le front levé et la main ferme. Que les rois vaincus viennent implorer votre clémence. Trempez vos mains dans le sang des ennemis, et que la terre s'arrose des pleurs que votre victoire fera couler des yeux des mères.

» Mais n'oubliez pas que, l'ennemi vaincu, ses armes et son cheval sont la récompense du guerrier. Que de nombreux captifs, richesse du Bamana, suivent donc vos pas triomphants et fassent bondir d'aise vos femmes qui pleurent en attendant votre retour.

» Vos fidèles Dialis seront plus fiers de recevoir en ce jour de leurs maîtres généreux des dolokés et des couleis souillés du sang des ennemis et de la poussière du champ de bataille, que des pagnes neuves brillant d'une vive fraîcheur. La gloire du maître est celle du captif.

» Marchez donc au combat, Bamanaos invincibles! Que chacun de

vous aspire à l'honneur d'être proclamé le plus vaillant, celui devant qui tous les autres voilent leur face de la pagne des femmes. Il n'y a qu'une vie pour les faibles; mais l'homme brave ne meurt jamais; son souvenir est l'héritage de sa nation. »

Les Bambaras sont d'une discrétion remarquable sur les mouvements de leurs armées. Les rassemblements se font assez rapidement, et les hommes se mettent en marche presque toujours sans savoir où ils vont.

Les bagages de l'armée ne comportent que les outils indispensables pour construire les camps du roi, et de grandes calebasses de bois destinées à porter la terre et l'eau nécessaires à ces travaux. Les femmes ne suivent pas les armées; il n'y a que quelques pileuses attachées à chaque détachement.

La hache est considérée comme une arme d'honneur. On la nomme *soukala*. Comme les haches ne sont employées qu'à l'attaque des places, le roi les distribue lui-même aux plus braves. La distribution des *soukalas* est faite aux *sofas*, avant le départ de l'armée, et donne lieu à une fête militaire.

On ne voit dans cette nomenclature qu'une troupe véritablement permanente; ce sont les sofas, qui appartiennent au roi et se recrutent parmi les enfants pris dans les expéditions, et parmi ceux des hommes qui composent cette milice. Cette troupe, qui a quelque rapport avec les janissaires et les mameluks, n'est point soldée; mais elle reçoit des terres, à la condition de les mettre en rapport et d'en tirer sa subsistance. A la guerre, chaque sofa est tenu de se pourvoir de munitions et de vivres. Quant à ses armes, c'est, le plus souvent, le roi qui les lui donne. Le don d'un fusil est le prix du premier prisonnier fait par un sofa. Le roi, en outre, accorde des gratifications à ceux qui se sont distingués; les actions d'éclat sont récompensées par des captifs, quelquefois par des chevaux. Malgré tous ces avantages, la condition des sofas est inférieure à celle des *wouloussous*, dont nous allons parler bientôt. Le butin de guerre fait par les sofas est divisé en deux parts : la première appartient au roi; la seconde, au chef du corps.

La nomination du chef des sofas était autrefois marquée par une cérémonie dans laquelle le burlesque se mêlait au tragique. On conduisait le nouveau dignitaire devant une nombreuse assemblée que présidait le roi; rendu là, on lui liait les bras derrière le dos, à la hauteur du poignet, de manière à ce qu'il n'eût de libre que le mouvement des doigts; après quoi, un homme placé derrière lui approchait et

éloignait alternativement de ses mains attachées, une calebasse remplie de grains de maïs. Cet exercice, qui égayait beaucoup l'assemblée et qu'on prenait plaisir à prolonger en brusquant le mouvement de va-et-vient, ne se terminait que quand le patient était parvenu à plonger ses doigts dans la calebasse. Le nombre de grains qu'il avait pu, en une seule fois, saisir de cette façon, était remis par lui-même au roi, qui les comptait et les faisait ensuite déposer dans un coffre fermé dont il gardait la clef.

Chaque année, au jour correspondant à celui de l'avénement du chef des sofas, le roi retirait un de ces grains. Quand il était arrivé au dernier, il convoquait encore une assemblée et y mandait le chef qui y était conduit processionnellement comme au jour de sa gloire. Là, l'infortuné sofa était impitoyablement étranglé; puis, séance tenante, on procédait de la même manière à l'élection de son successeur.

Cette terrible situation était adoucie par l'impunité absolue dont jouissait le sofa durant son règne. On lui remettait toutes ses fautes en attendant l'heure fatale qui, pour lui, sonnait toujours trop tôt; car, même sans tenir compte de l'émotion qui devait nécessairement agiter le patient, il ne lui était guère facile, gêné comme il l'était, de saisir un grand nombre de grains dans la sinistre calebasse.

Il existe au Kaarta deux catégories d'esclaves :

La première comprend un choix d'esclaves nés dans le pays, à quelque condition qu'ils appartiennent; on les désigne par le nom de *wouloussous*.

La seconde, les prisonniers faits à la guerre, les esclaves achetés ou échangés, et ceux donnés en coutume; ils portent le nom de *sanndion*.

Les *wouloussous* sont enfants de la famille et prennent leur part du bien-être de leurs maîtres; leurs chaînes sont douces; ce sont les οἰκέται des Lacédémoniens. Ils ne peuvent être vendus; ils ne peuvent, dans aucun cas, servir à acquitter les dettes de leur maître. Ils jouissent de la moitié du fruit de leur travail; ils possèdent en propriété des cases, des captifs et des terres. Lorsqu'ils sont en état d'aller à la guerre, le premier prisonnier qu'ils font est remis à leur maître, qui, en retour, leur donne un fusil, quelquefois même un cheval. Les autres prises appartiennent partie à leur maître, partie à eux. Le partage est quelque peu laissé à la volonté du maître; mais l'usage faisant une loi à celui-ci de se montrer généreux envers ses wouloussous, il n'est pas rare de le voir leur abandonner la moitié du butin qu'ils ont fait.

Lorsqu'un wouloussou est pris dans un combat, son maître est tenu à le racheter; c'est encore un usage passé dans les mœurs des Bambaras, et il en est bien peu qui s'en affranchissent.

Les *sann-dion*, les εἱλῶται des Spartiates, sont loin de jouir d'une condition aussi douce; non que leurs maîtres les maltraitent pour le plaisir de le faire, je ne l'ai jamais vu; mais parce que ces captifs, achetés et revendus sans cesse, deviennent *ipso facto* une sorte de monnaie courante. Ce sont les *sann-dion* qu'on échange, qu'on donne en cadeau, en amende, en un mot, dont on trafique comme on le ferait pour une tête de bétail ou pour un sac de grain. Ce continuel changement de maître, les longues marches, les précautions et quelquefois les cruautés auxquelles on a recours pour prévenir leur évasion, sont de rudes épreuves pour ces malheureux; c'est alors qu'ils souffrent, et que leurs souffrances sont dignes de pitié. Mais quand ils sont établis à poste fixe, s'ils ne donnent aucun signe d'insoumission, s'ils ne montrent aucune velléité de chercher à recouvrer leur liberté, ils ont une existence facile; ils peuvent même s'élever à la condition de wouloussou lorsqu'ils se sont fait remarquer par leur bonne conduite.

De tous les peuples de l'Afrique que j'ai vus, aucun ne m'a semblé prendre plus de soin de ses esclaves que les Bambaras; et cependant, malgré cette sollicitude, que je dois constater pour rester dans la vérité, il n'en est pas moins certain que, même dans le Kaarta, les *sann-dion* sont mal vêtus, mal nourris, travaillent beaucoup et portent sur leur personne des traces visibles de jeûnes forcés et de mauvais traitements; et dans les autres pays, leur condition est bien plus dure encore.

La faculté laissée aux *sann-dion* de parvenir au rang d'esclaves de case est un stimulant énergique pour les maintenir dans la voie de l'honnêteté et de la soumission. Le produit de leur travail appartient à leurs maîtres, sauf la restriction qui va suivre; ils cultivent leurs champs, gardent leurs troupeaux, font de la toile de coton, en un mot sont employés à tous les travaux pénibles. Il est toutefois un travail qu'un esclave mâle ne consentira jamais à faire : c'est de piler le couscouss et de le préparer. On pourra l'accabler de coups, toujours il résistera; c'est pour lui une question d'honneur.

Il existe au Kaarta, en faveur des esclaves, un usage tout à la fois paternel et bienveillant, qu'il me semble important de signaler, car je le crois peu connu en Europe; il consiste à les affranchir deux jours

de la semaine, le lundi et le vendredi, de l'obligation de travailler pour leurs maîtres; on va même plus loin, on leur abandonne en toute propriété, mais seulement le vendredi, le lait des troupeaux confiés à leur garde; et ce droit leur est tellement reconnu, qu'ils peuvent vendre ce lait, même à leurs maîtres. On aime à constater de semblables usages.

A propos de cette coutume, voici un rapprochement intéressant entre les Bambaras et les Aminas, peuple de la côte d'Or. Je le trouve mentionné dans l'ouvrage du docteur Pritchard que j'ai déjà cité :

« Il faut dire à l'honneur des Bliakejas, qui sont les prêtres de Karabani et de Sokko, qu'ils ne se contentent pas, comme tant d'autres, de recommander des sacrifices et des offrandes dont une partie leur revient, mais qu'ils s'occupent sérieusement de l'instruction religieuse du peuple et prennent soin de lui enseigner la manière de prier. Les nègres viennent les trouver dans ce but, soit séparément, soit plusieurs ensemble, et, s'agenouillant avec eux, ils adressent à leur dieu, qu'ils nomment Tshukka, des prières par lesquelles ils lui demandent d'éloigner d'eux le fléau de la guerre, de les préserver de la captivité et d'éloigner les autres malheurs dont ils peuvent être menacés. Les prêtres exigent d'eux l'*engagement qu'ils traiteront doucement leurs esclaves*, *et qu'ils leur accorderont deux jours par semaine pour s'occuper de leurs propres affaires* (1). »

Voilà un rapport digne d'attention, entre deux peuples fort éloignés l'un de l'autre et dont la langue, les mœurs, la religion sont tout à fait dissemblables. Mais ce n'est pas le seul; nous en avons déjà cité un autre à propos du Bouri, et en voici un troisième dans les noms mêmes : *Karabanis*, *Karabaris*, *Sokko*, par exemple, cités aussi par Oldendorp, ne semblent-ils pas se rapprocher beaucoup de *Kourbaris* et de *Sakkos?* Ce dernier nom était celui d'une tribu de Soninkiés qui occupait le Kaarta avant la venue des Diavaras et des Kaartas.

C'est une voie que j'indique; elle n'a pas été explorée encore et peut conduire à des résultats précieux. L'étude des rapports, des langues, des coutumes et des superstitions ne saurait, je ne crains pas de le répéter, être trop recommandée; elle seule peut servir de fil conducteur à travers ce labyrinthe qu'on appelle l'histoire des nègres.

Au Kaarta, les esclaves ne peuvent se marier qu'entre eux; ce qui veut dire (car cette proposition a besoin d'être expliquée), qu'un

---

(1) Oldendorp, cité dans Pritchard, p. 330, t. II.

homme esclave ne peut épouser qu'une femme esclave; mais il n'en est plus ainsi pour les femmes. Elles peuvent se marier avec des hommes libres, avec des Kourbaris, et même avec le roi, ainsi que nous l'avons vu.

Les Bambaras vendent leurs esclaves en Gambie, à Ségo, à Djenné; ils les vendent aussi aux Maures et aux nations de leur voisinage; ils les vendent encore au Rio-Nùnez et au Rio-Pongo. Rarement ils descendent plus au sud, mais cela arrive cependant quelquefois, car le nègre qui m'a donné ce détail, un Soninkié, avait conduit, en 1846, cent esclaves au cap Monte. Il avait mis soixante jours pour parcourir cette distance, traversant le Bambouk et le Fouta-Djallon. Les captifs vendus par les Bambaras appartiennent à toutes les nations de la Sénégambie et du Soudan; ce sont les Soninkiés établis au Kaarta qui se chargent de cette opération.

Il est certains cas où les Bambaras tuent leurs prisonniers en état de porter les armes : c'est d'abord quand un Massassi de quelque importance a péri dans la bataille; on immole alors à ses mânes tous les guerriers et les jeunes gens de plus de quatorze ans qui ont été pris; on massacre également les prisonniers quand ce sont des Maures ou des tributaires révoltés. Toutefois, à l'exception des Maures, envers lesquels les Bambaras se montrent impitoyables, le roi et les chefs de corps d'armée, particulièrement intéressés à la conservation des prisonniers, les épargnent le plus souvent.

On m'avait d'abord dit qu'après le combat on divisait les prisonniers en trois parts : la première comprenait les vieillards des deux sexes; la seconde, les hommes robustes; et la troisième, les femmes, les jeunes garçons, les jeunes filles et les enfants. On tuait les premiers comme inutiles, les seconds comme dangereux, et on ne gardait que les troisièmes. Cette assertion n'a pas été confirmée, et je la crois contraire aux mœurs des Bambaras et plus encore à leurs intérêts. Il est cependant positif qu'il y a des massacres dans d'autres cas que ceux qu'on m'a indiqués; mais je crois pouvoir affirmer que ces exécutions sont extrêmement rares.

Quand l'arrêt de mort des prisonniers a été prononcé, on les exécute immédiatement, sur le champ de bataille même, ou sur la place principale du village saccagé. C'est le bourreau (les Bambaras en ont toujours un à la suite de leurs armées) qui est chargé de cette triste besogne; le genre de mort est la décapitation, de la même manière que chez les Arabes. Le bourreau reçoit pour salaire le dixième des

prisonniers; il va sans dire qu'il ne leur coupe pas la tête, et qu'il ne s'adjuge ni les plus vieux, ni les plus faibles. Après l'exécution, on change les têtes des victimes. Je ne m'explique pas dans quel but, et personne n'a pu me le dire.

J'ai demandé plusieurs fois si les Bambaras consentiraient à prendre un engagement pour servir les blancs dans leurs colonies d'Amérique. Bouò, que j'ai particulièrement interrogé sur cet objet, après s'être bien rendu compte des conditions de l'émigration des travailleurs, m'a répondu par un long signe de tête négatif.

Si jamais nous voulons essayer de ce moyen pour recruter des travailleurs, je pense qu'il faudra au préalable créer des centres d'exploitation agricole. Nous nous mettrions ainsi en rapport de travail avec les nègres, et une fois qu'ils sauraient bien ce que nous voulons d'eux, une fois qu'ils auraient éprouvé notre fidélité à tenir nos promesses, ils pourraient peut-être abandonner leur patrie pour un salaire plus élevé. Mais ne nous faisons pas d'illusions, ce résultat n'est rien moins que prochain. Tant que le nègre n'aura pas été transformé ou plutôt régénéré, il ne se résignera pas à abdiquer sa qualité d'homme libre, avec tous les avantages qu'il en retire, pour s'engager dans une entreprise où il sera tenu à un travail quotidien. Dans l'état actuel des choses, il n'y a donc pas d'espoir de parvenir, autrement que par l'achat ou le *rachat*, à posséder des travailleurs africains.

La question des cultures en Afrique, sur laquelle je reviendrai, se lie, comme on le voit, à une autre question bien sérieuse : celle de la culture de nos colonies d'Amérique; et c'est un motif de plus pour y porter toute son attention.

Un homme de Djenné m'a assuré qu'on pourrait amener les gens de son pays et ceux du Ségo à souscrire un semblable engagement. Je ne puis ni affirmer, ni infirmer le dire de cet homme, et je me borne simplement à le reproduire. Du reste, nous avons le temps de méditer là-dessus; car nous sommes loin d'être en mesure de traiter, même indirectement, avec les habitants des bords du Ghiolibâ.

CHAPITRE XXXVI.

Grande mortalité parmi mes ânes. — Nouveaux incidents à propos des cadeaux. — Commen les Bambaras entendaient composer ma collection de curiosités; leurs idées sur l'histoire naturelle. — Danse des échasses exécutée par un saltimbanque ambulant. — Le bois de réglisse devenu par hasard un article de commerce fort estimé. — Difficultés pour me procurer du sel; son excessive cherté. — Le Maure et la fable du Renard et du Corbeau. — Anecdote touchant un Maure fait prisonnier par les Bambaras. — Annonce de ma délivrance; mes doutes sur la véracité de cette communication. — Terminaison du différend diavara. — Retour de l'armée. — Entrevue avec le prince Bandiougou. — Scène d'intérieur dans une famille bambara.

J'avais depuis longtemps renoncé à tenir au courant le nécrologe de mes roussins. La tâche eût été fatigante, car la mort avait sévi bien cruellement contre ces pauvres compagnons de mon voyage. En entrant dans le Kaarta, je possédais, y compris les montures particulières de plusieurs de mes hommes, dix-sept baudets dont l'indiscipline égalait la vigueur. Cinq mois après, hélas! il ne m'en restait que deux, à la démarche chancelante, à la tête basse, à l'air piteux.

Cette mortalité m'avait fort préoccupé pendant un temps, et je ne me trouvais pas satisfait de l'explication que m'en donnaient mes nègres fatalistes.

« C'est Dieu qui l'a voulu. » disaient-ils avec un soupir; car ils avaient pour ces animaux un amour presque fraternel.

Moi, je n'allais pas chercher si loin les causes qui avaient abrégé la vie de mes bêtes de charge; j'accusais tout simplement les Bambaras d'avoir favorisé l'accomplissement de cette prétendue volonté du dieu de mes nègres; mais rien ne vint justifier mes soupçons.

J'avais entendu dire, au moment où l'armée passait, que le roi, repoussant avec mépris les offres pacifiques des Diavaras, persistait à vouloir des têtes. Le *Kandia* n'avait guère de mémoire; car, si peu qu'il en eût eu, il se fût souvenu de l'humiliant *fiasco* que, quelques mois auparavant, les Kassonkiés infligeaient à son outrecuidance; et je faisais tout bas des vœux pour que pareille chose lui arrivât encore. La nouvelle du jour concordait assez avec mes souhaits : Mamady, devenu moins féroce, consentait à accorder la paix à ses vassaux, moyennant des chevaux et des captifs.

Je prenais, je ne sais pourquoi, intérêt à ce démêlé. Au fait, il fallait bien penser à quelque chose, et il eût été difficile de ne pas occuper mon esprit d'un sujet qui absorbait toutes les pensées autour de moi.

J'ai déjà dit un mot des cadeaux et des ennuis qui attendent ceux qui ont l'imprudence d'en accepter. Depuis quelques jours, j'étais particulièrement assiégé par des gens qui voulaient m'en faire malgré moi. Il en résultait de petites scènes d'intérieur passablement désagréables. Une surtout eut quelque retentissement dans le village.

L'une des femmes de Maka, après quatre heures de palabres pour me faire accepter des poules et des œufs, prit le parti de les abandonner dans ma case. Elle s'éloigna ensuite, mais ne partit pas, attendant dans les environs de ma demeure la surprise qu'elle avait sans doute voulu se ménager; à aucun prix elle n'avait consenti à vendre ces denrées, il importe de se le rappeler. Pour en finir, je fis estimer son offrande et lui en envoyai au moins trois fois la valeur. Jamais je n'ai vu une femme si furieuse; elle accabla mon domestique et moi des invectives les plus grossières, et se disposait à le battre, ce qui eût été fort dangereux pour lui, si l'on n'a pas oublié le « *ne touchez pas aux femmes des Kourbaris,* » quand d'autres femmes vinrent mettre un terme à ses emportements.

Journellement ces tracasseries se produisaient, et j'avais bien de la peine à m'y soustraire. Dans le commencement de mon séjour à Foutobi, les habitants avaient imaginé une petite variante que voici. Sachant

que j'aimais à recueillir toute sorte d'objets, c'était à qui m'apporterait quelque chose. On fit ainsi passer sous mes yeux un choix bien original d'objets de collection. Pendant un temps, ce fut une procession continuelle de gens qui, sous prétexte d'apporter des curiosités au *blanc*, s'éternisaient dans ma case : les uns m'offraient une sauterelle sans pattes, une noix de *gourou*, une pierre roulée, un papillon maculé par les doigts des enfants, et qui n'était pas complet ; une vieille paire de culottes, un bonnet graisseux, une courroie de sandale; on vint même jusqu'à m'offrir, comme objet de collection, un morceau de cuivre dérobé à mes instruments. Les femmes m'envoyaient aussi, toujours comme article de curiosité, des ragoûts indigènes préparés par leurs mains; Dieu sait quels abominables mets ! J'avais fini par faire publier au tamtam que je ne voulais plus de curiosités, et je renonçai tout à fait à enrichir à Foutobi mon musée bambara.

Ils inventèrent alors un autre moyen de s'introduire près de moi; on me faisait dire qu'un homme venant ou de Makana, ou de Bakel, ou de Ségo, avait des nouvelles importantes à me communiquer; et, à l'aide de ce faux passeport, j'étais assommé pendant deux heures par un fâcheux qui terminait sa visite en me demandant un cadeau.

Je m'étais d'abord trouvé très-malheureux de ces obsessions, mais j'avais fini par m'y faire, et même par sortir d'embarras d'une manière victorieuse. Ainsi, quand j'étais d'humeur plaisante, ce qui arrivait bien quelquefois, je saisissais avec empressement la main qu'on me tendait et je la pressais avec force, en feignant de croire à une ouverture d'amitié; le demandeur ne se rebutait pas, et moi pas davantage; plus la main était tendue, plus fortement elle était pressée; puis des serrements de main je passais aux tapes sur le dos, sur les joues, sur le ventre, façons du plus haut goût en matière de tendresse; si cela ne suffisait pas encore, j'imprimais au bras de l'intrépide mendiant un balancement si saccadé et si prolongé, que force lui était bien enfin d'abandonner la partie. Ici les rieurs étaient pour moi, et le malheureux, couvert de huées, allait cacher sa confusion dans la foule. Eh bien ! on aura peut-être de la peine à le croire, ces petites humiliations infligées publiquement ne me faisaient aucun tort, et le puni lui-même ne m'en gardait pas rancune : nouvelle preuve de l'excellent naturel du nègre.

Foutobi, vers ce temps, fut mis en grand émoi par un acrobate venu du Foulhadougou « pour montrer ses talents au blanc. » Cet artiste,

beaucoup plus intéressant que le diseur de bons mots qui l'avait précédé, m'apprit « que la nouvelle de mon séjour au Kaarta était parvenue dans son pays, et que sur les rapports avantageux qui lui avaient été faits de ma *générosité*, ils s'était mis en route pour venir charmer mes loisirs. » Que dire de ce discours stéréotypé sur ceux des charlatans de notre pays et à l'usage, paraîtrait-il, des *Bilboquets* des cinq parties du monde ?

L'art de cet acrobate ambulant consistait à danser sur des échasses, affublé d'un costume grotesque et le visage couvert d'un masque de coton rouge bordé de cauris.

C'est chose assez bizarre de retrouver au milieu de l'Afrique, entre les mains des bateleurs nègres, ces ingénieux véhicules inventés par les habitants des pays où la constitution des terrains rend presque impossible la marche des piétons. L'idée première de ces échasses ne se trouverait-elle pas aussi, en Afrique, dans des motifs d'utilité ? Le fait est que les épines y abondent, et qu'il faut que les nègres aient l'épiderme fièrement dur pour ne pas être incommodés de leurs piqûres. Quoi qu'il en soit, ce bateleur, grimpé sur des échasses et exécutant ainsi les danses de sa nation, me rappela les Basques ou prétendus Basques qui parcourent la France pour y montrer l'appareil de locomotion de leur pays et leur habileté à s'en servir.

Voici encore un renseignement utile au commerce, que je livre aux méditations des droguistes et des apothicaires. En partant de France, je m'étais muni d'une certaine quantité de bois de réglisse, dans l'innocente intention de faire du *coco*, boisson rafraîchissante très-aimée des gamins ; mais comme je ne veux pas me donner les gants d'une si grande découverte, je dirai tout franchement que je n'avais songé qu'à moi, et que si, par accident, j'avais appelé les habitants à prendre part aux douceurs du *coco*, jamais il ne m'était venu à l'esprit d'en faire une spéculation. La disparition de mes menues marchandises d'échange en décida autrement.

A bout de ressources pour approvisionner ma table, mon domestique songea au bois de réglisse, dont il restait un plein sac ; un jour il en présenta à une négresse qui vendait des poules, un petit bâton en lui vantant son goût agréable et ses propriétés infaillibles pour guérir les rhumes de cerveau. Le succès fut complet ; la négresse, qui précisément était enrhumée (on s'enrhume au Kaarta comme ailleurs), goûta le bois et le trouva si bon qu'elle abandonna sans marchander une poule et une grande calebasse de mil contre deux morceaux de bois de



UN SALTIMBANQUE NÈGRE

T. I. p. 450

réglisse qui n'étaient pas plus gros qu'un crayon. Il paraît que la guérison fut radicale; car, depuis ce temps, on me demanda cette marchandise de tous côtés, et grâce à cette précieuse denrée, l'abondance régna sur ma table.

C'est là, sans contredit, une bien belle découverte, et faite par hasard, comme toutes les découvertes du monde. On peut facilement gagner a ce commerce, et sans beaucoup de risques, dix mille pour cent au moins.

Le 2 du mois de novembre, j'ai revu le buveur Sakha, le premier chef bambara rencontré sur ma route; sa longue figure n'avait rien perdu de son air hébêté. Il semblait seulement avoir oublié dans les joies de l'ivresse le moment du départ, car depuis dix grands jours l'armée était passée. Sakha m'annonça que non-seulement Barka ne s'était point encore mis en route à son départ, mais qu'il n'était nullement question de son voyage. La nouvelle était triste, et néanmoins elle ne m'étonnait pas.

J'ai revu aussi, le même jour, Mamady-Sirré, l'homme de Tinntila; mais les renseignements qu'il me donna ne concordaient nullement avec les nouvelles portées par Sakha. Selon la version de Mamady, le fils de Barka était en route pour venir me chercher; et de plus, il prétendait tenir de bonne source qu'un bateau à vapeur avait conduit à Makana des blancs et des matériaux pour y construire un établissement. Je n'avais accordé qu'une médiocre créance aux dires de Mamady; mais lui-même se chargea bientôt de donner une certitude à mes doutes sur la véracité de ses communications. Peu soucieux d'affronter une nouvelle fois mes refus, il me demanda un cadeau; évidemment c'était le salaire des espérances qu'il croyait m'avoir données. Je ne fus pas sa dupe, et il se retira encore les mains vides.

Cinq jours après le départ de ces deux chefs, je recevais la visite d'un Bambara arrivant de Koghé, qui prétendait avoir entendu dire, par des gens de Kouniakary, que le fils de Barka y était avec une caravane, et qu'il n'attendait plus que son père pour se rendre avec lui à Foutobi. Pour tout salaire, je fis jeter à la porte ce colporteur de bruits mensongers. Si Barka ou son fils eût été à Kouniakary, je l'aurais su par Bouô qui venait tous les jours me voir; et il m'affirmait, au contraire, qu'aucun membre de la famille de Barka ne songeait à moi et encore moins à venir me délivrer.

Tout cela était triste; je ne recevais plus de lettres de Bakel ni de

Saint-Louis. Je ne savais quand et comment je sortirais de cet affreux pays ; il y avait des moments où l'espoir m'abandonnait tout à fait et où je regrettais amèrement de n'avoir pas cherché, quoi qu'il pût arriver, à me faire jour de vive force.

Le 8 novembre, on m'apprit que la division s'était mise dans le camp des Diavaras et que l'un des partis était rentré dans les bonnes grâces de Mamady, en abandonnant à ses vengeances l'autre parti. Ce procédé était bien *sarracolé*.

J'ai déjà eu occasion de dire que le sel au Kaarta était excessivement rare. Le seul qu'on s'y procure est apporté par des marchands maures qui parcourent les villages nègres, comme les marchands de toile et les marchands d'images parcourent nos campagnes. Les Bambaras ne semblaient pas souffrir de cette privation ; mais mes hommes et moi en souffrions au delà de toute expression. Je tenais le sel dans une caisse dont je gardais la clef, et je m'en étais établi le distributeur ; mais j'avais beau mettre toute la parcimonie possible dans ma distribution, la provision s'épuisait bientôt, et je me trouvais réduit aux expédients pour la renouveler.

Ce jour-là, j'envoyai deux de mes hommes les plus habiles, avec mission de m'en rapporter à quelque prix que ce fût. Après trois jours de course, ils ne purent en trouver qu'un morceau de 4 ou 5 livres, que le propriétaire ne voulut échanger que contre un esclave, et que par conséquent je dus lui laisser. Je ne me décourageai pas et renvoyai de nouveau mes émissaires battre la campagne. Il ne leur fallut rien moins qu'une semaine de visites domiciliaires pour découvrir ce qu'ils cherchaient ; ils m'en rapportèrent 3 livres, qu'ils avaient payées un fusil à deux coups, c'est-à-dire 60 francs, et ce n'était pas cher... pour le Kaarta.

Je ne crois pas avoir dit encore comment se font les marchés dans ce pays-là. Voici : on se munit d'un miroir, d'une aiguille, d'un collier de verre, d'un fusil ou de tout autre objet, et s'adressant au vendeur, on lui parle à peu près en ces termes :

« Holà, mon cher ! te plairait-il me donner pour une aiguille de lait, pour un miroir de beurre, pour un collier de poulet, etc., etc. ? »

Revenons au sel. Lorsqu'il arriva, mes hommes se jetèrent dessus, et j'eus toutes les peines du monde à le leur arracher des mains : ils le croquaient comme du sucre. Les Bambaras attribuent au sel la propriété de donner de la force à ceux qui en font usage, et disent, en manière de proverbe, pour désigner un homme vigoureux : « C'est un mangeur de sel. »

Comme les Africains aiment la flatterie et l'adulation, et on ne saurait dire ce qu'ils préfèrent ou de flatter ou d'être flattés! J'avais toujours cru que la courtisanerie appartenait en propre aux peuples civilisés, et que c'était un vice inhérent à la civilisation; mais j'ai bien modifié cette manière de voir en vivant en Afrique. J'ai trouvé, en effet, chez tous ses habitants, Maures, Foulhs, Soninkiés, Yoloffs, Malinkiés, les plus sauvages de tous, l'usage de cette langue menteuse; et elle m'a paru être encore plus perfectionnée que dans les pays de l'Europe où elle est le plus en honneur.

Je reçus vers le soir la visite d'un Maure qui s'attacha à moi en m'accablant de louanges exagérées. Voyant que j'y étais insensible, il changea de sujet, et se prit à débiter sur Mamady les choses les plus gracieuses :

« Tu verras, tu verras, quand il t'aura envoyé le riche présent qu'il te destine, que c'est un prince généreux. »

Ennuyé par ces flagorneries, j'interrompis l'honnête apologiste et lui demandai brusquement combien il voulait pour ce qu'il me disait. Il sourit et me montra sa culotte usée par un long service. Je chargeai un de mes nègres de lui traduire en substance la fable du Renard et du Corbeau.

« De quelle couleur sont les corbeaux dans ton pays? — lui dis-je, quand il eut écouté ma fable.

— Noirs, me répondit-il.

— Eh bien! ils sont noirs aussi dans le mien; retourne donc vers Mamady, ses Massassis et tous tes princes, qui ont la couleur du corbeau; mais quant aux blancs, ils ne lâchent pas leurs gigots. »

J'avais été obligé de substituer un gigot au fromage, denrée alimentaire inconnue en Afrique.

La nouvelle du 10 novembre était que les Maures avaient saccagé un village tout près de Foutobi. Six habitants avaient été tués et onze faits esclaves. On pleurait la mort d'un des enfants du chef qui se trouvait dans ce village.

A propos de cette invasion, le vieux Niany me conta l'anecdote suivante :

« Il y a trois ans, les Maures vinrent, au milieu de la nuit, s'abattre sur Foutobi. Réveillés par cette brusque attaque, les habitants s'armèrent à la hâte, parvinrent à repousser les assaillants, et reprirent un grand nombre de têtes de bétail que ceux-ci avaient enlevées à un camp de Diavandous établi aux environs (je fais remarquer en passant

que cette dernière partie du récit est sujette à caution; mais cela ne fait rien à l'anecdote).

« En fuyant, un des Maures s'égara et tomba entre les mains des Bambaras. Grande joie à Foutobi! car, ses habitants en conviennent eux-mêmes, il est rare qu'ils prennent des Maures en vie. Chacun présenta son plan de torture : les uns voulaient le faire mourir sous le bâton; les autres, le lier à un bûcher de bois vert, et le faire griller à petit feu; d'autres, lui crever les yeux, lui couper le nez et l'attacher ensuite à un arbre du bois voisin. Le chef, qui est bien malin, objecte mon conteur, réclama le silence et se fit apporter, au profond étonnement de ses administrés, un bouss rempli de mil et un autre de lait. Il les présenta au Maure étroitement garotté, et lui dit :

« Tu dois avoir faim et soif, car tu as fait une longue marche pour
» venir ici, et tu vas marcher longtemps encore pour rejoindre tes
» amis. »

» Le Maure ouvrait des yeux où se peignaient la surprise et l'espoir. Le chef ordonna qu'on lui attachât les deux bouss sur le dos, puis il reprit :

« Tu vas donc être libre; mais auparavant tu vas me laisser tes
» deux bras, afin que, quand tu reviendras parmi nous, tu n'aies l'envie
» ni de nous voler ni de nous tuer. »

» Les habitants de Foutobi s'empressèrent de remplir les désirs de leur chef, et le malheureux Maure, après avoir eu les deux bras coupés avec un poignard, fut conduit hors du village au milieu des huées et des rires. »

Le 15 novembre, vers le milieu du jour, mes hommes vinrent d'un air heureux me conduire un captif de Maka chargé, de la part de son maître, de me faire une communication importante. Les communications importantes des Massassis avaient eu jusqu'alors pour moi un résultat onéreux, et depuis longtemps je ne montrais plus d'empressement à les recevoir; mais, dans cette circonstance, mes hommes avaient l'air si parfaitement satisfaits, que je me pressai plus que de coutume. Le message, en effet, était très-important; mais restait à savoir s'il avait le cachet de vérité que mes nègres se plaisaient à lui trouver : Maka me faisait dire que si Barka n'était point arrivé au 10 de la lune (nous étions au 1er), le roi me donnerait un guide et une escorte pour me ramener à Bakel. Maka, ému de mes souffrances, ajoutait le messager, avait tellement tourmenté son frère pour me rendre à la liberté, que celui-ci n'avait pu lui refuser davantage la grâce qu'il demandait.

Cette nouvelle arriva dans un mauvais moment; j'étais si profondément abattu par la maladie, que j'y fis à peine attention. On m'avait tant de fois leurré de l'espoir du départ; on avait fait courir sur ce sujet tant de faux bruits, que je m'étais fait une loi de ne plus rien croire. La fièvre alors ne me laissait que deux ou trois jours de calme par semaine; j'étais à bout de courage.

Mes hommes, ne comprenant rien à mon indifférence, m'en firent l'observation.

« J'attends, leur dis-je, afin de savoir ce que va me coûter le message de Maka. »

Mais, contrairement à cette préoccupation de mon esprit, le captif se retira sans rien demander. Fallait-il donc enfin croire à ma délivrance?

Malgré tous mes efforts pour repousser ce consolant espoir, je ne sus résister au charme qu'il faisait naître en moi, et je m'abandonnai encore, avec une joie puérile, aux doux fantômes de mon imagination incorrigible.

Le soir, j'étais assez fort pour faire ma promenade accoutumée; je hâtai mon dîner pour courir plus vite sur ma colline. J'ai dit déjà combien j'aimais ce lieu désert. Sans doute j'y ressentais plus vivement qu'ailleurs la tristesse de ma situation, mais aussi j'y vivais plus avec moi-même, plus avec Dieu surtout, que l'homme toujours recherche à ses moments de détresse. Cette butte de sable aride était devenue mon chez moi; je prenais intérêt à tout ce qui se passait sur ses versants stériles; et, comme un maître qui compte les bourgeons de sa vigne préférée et en suit les phases avec amour, de même je comptais les buissons jaunissants de ma colline, ses touffes d'herbe d'où la verdure fuyait, ses fleurs rares étiolées en naissant, et ses pierres déplacées par les pluies de la nuit. J'examinais tout avec sollicitude : le vautour dans l'air, le pas de la gazelle, le nid de l'oiseau, le travail des fourmis ailées. Là, tout parlait à mon cœur, car c'était là seulement qu'il se déployait. Et, chose qui me touchait à m'humecter les yeux, les Bambaras, ces hommes grossiers, respectaient d'instinct ma retraite et ne la troublaient pas.

J'avais donc repris mes compas et ma truelle fantastiques, et, avec une confiance que le passé aurait pourtant bien dû détruire, je rebâtissais de nouveaux châteaux en Espagne. La route de l'inconnu s'ouvrait encore devant moi avec ses sites élyséens et ses palais de fées hantés par des génies, et au delà, la France, cette belle France qu'on aime tant quand on craint de ne la plus revoir.

Tout à coup l'impatience me pressa de son aiguillon; j'interrogeai mes nègres; je fis revenir le messager de Maka, je lui fis redire vingt fois de suite les paroles que son maître l'avait chargé de me porter. Je me souviens que j'oubliai ma fièvre et ma faiblesse, et que si l'on m'eût dit de partir tout de suite, j'aurais trouvé la force de parcourir à pied les 130 lieues qui me séparaient de Bakel.

Sous l'impression de ces douces pensées, la nuit me sembla courte. Le lendemain m'apportait le plus intolérable des ennuis : dès l'aube, je fus harcelé par la troupe des fâcheux et des mendiants qui revenaient de la guerre. Le Kandia, en belle humeur, avait pardonné aux Diavaras, moyennant un tribut de deux cent cinquante captifs; et ses bandes désappointées, car elles n'avaient pu rien piller, essayaient de se rattraper sur moi de l'insuccès de leur campagne. Je demeurai sans entrailles pour ces guerriers malheureux, et mes cantines restèrent closes.

Parmi ces ennuyeuses visites, une pourtant m'ennuya moins que les autres; j'ajouterai qu'elle me causa une surprise agréable, car je la désirais depuis longtemps. Disons bien vite que c'est un *Kandia* (1) qui me fit cette visite, un vrai Kandia bravant pour moi la terrible promesse qui n'annonce rien moins que la mort à ceux qui l'auront transgressée.

Je puis partir maintenant, m'écriai-je avec enthousiasme, mon voyage au Kaarta n'aura pas été sans fruit; car il m'est permis d'apprendre à mes concitoyens ce que c'est qu'un Kandia !

Celui que j'avais sous les yeux n'occupait, me dit-on, que le sixième rang dans l'ordre de la succession au trône fraternel; et cependant il était poussif comme un vieux cheval et parcheminé comme une momie; ses jambes grêles chancelaient sous le poids d'un torse disloqué, surmonté d'un cou d'une longueur surnaturelle. L'individu complet était d'une taille qui mesurait 5 pieds 10 pouces; il semblait transparent à force d'être maigre; il était cassé, voûté et anguleux. J'entendais dire que c'était un jouvenceau auprès de son royal frère. Somme toute, c'était une fort vilaine chose à voir, et je compris pourquoi les Bambaras se montraient si sobres de ces exhibitions.

Je fis bon accueil à l'héritier des Kandias et nous causâmes. Il se nommait Bandiougou, et avait, m'apprit-il, un de ses fils qui honorait, à Saint-Louis, le pantalon garance du fantassin français. C'était toute

---

(1) Surnom faisant, comme on le sait, allusion au long et maigre cou des Kourbaris.

une histoire que l'enrôlement de ce fils de grand seigneur dans les rangs de notre armée. Fait captif dans une razzia de Maures, ce rejeton de vingt rois fut conduit à Bakel, et, comme il était doué d'une taille avantageuse, l'agent de la compagnie l'acheta pour en faire un guerrier : mais la blouse de guinée à collet rouge et les exigences du port d'arme déplurent au jeune Bandiougou. La nostalgie le saisit, et bientôt, regrettant amèrement sa liberté et le bon air de ses montagnes, il s'abandonna au noir chagrin. A cette terrifiante nouvelle, les Kandias s'émurent et adressèrent une supplique à l'agent de la compagnie; mais, hélas! ce fut en vain.

Après m'avoir entretenu de son fils, le prince Bandiougou passa à mes ânes, dont la fin malheureuse l'avait touché. Il me demanda des détails sur leur mort et plaignit leur sort, comme l'eût fait le plus tendre des pères. Pauvres bêtes! disait-il en soupirant; puis il interrompait ses lamentations sur mes roussins pour s'apitoyer sur moi.

« Comment vas-tu faire? comment vas-tu faire pour t'en aller? répétait-il.

— Sensible Bandiougou, m'écriai-je à mon tour ; je vois à tes discours que tu portes un véritable amour à ces intelligents animaux, et si, comme je viens de l'apprendre, leur éducation occupe tes loisirs, tu me rendras le plus heureux des hommes en me vendant à bon marché quelques-uns de tes élèves; je les traiterai avec douceur, et chaque jour, je t'en donne l'assurance, ils auront à discrétion du mil de première qualité. »

Le prince, flatté de ma proposition, répondit qu'il serait heureux de traiter avec moi; il m'énuméra avec complaisance ses richesses en roussins, et alla même, je crois, jusqu'à me les nommer par leur nom; mais le prix ne me convint pas et le marché en resta là. Pour deux ânes il me demandait 100 *gourdes* (500 fr.), c'est-à-dire le prix de huit ânes ordinaires; c'était payer bien cher la faveur de posséder des baudets élevés par un *prince*.

Ce mot de gourde (pièce de 5 fr.) me rappelle une grosse naïveté d'un de mes nègres. J'avais lu, avant mon départ de France, dans un voyageur anglais dont le nom m'échappe, qu'il avait échangé des schellings neufs avec presque autant d'avantage que des piastres espagnoles ternies par une longue circulation. Je me munis donc, mettant à profit ce que j'avais lu, de pièces de 1 fr. et de 50 c. fraîchement frappées, et je vis avec plaisir que leur éclat et la netteté de leur dessin produisaient sur les nègres du Kaarta un effet pareil à celui qui avait été

constaté par le voyageur anglais dans une autre partie de l'Afrique.

Mon homme, le même qui avait divulgué que mes grigris n'étaient pas de bon aloi, poussé par je ne sais quel besoin de se donner de l'importance, expliqua aux habitants que ces pièces ne valaient que la cinquième ou la dixième partie d'une gourde, et qu'ils étaient des niais de croire que leur éclat et leur fraîcheur ajoutaient à leur valeur. A partir de ce moment, on ne voulut plus entendre parler de mes petites pièces, et pour le moindre achat je fus obligé d'en compter cinq ou dix, en un mot, de me conformer à l'usage des nègres, qui ne reconnaissent d'autre unité monétaire que celle de la gourde. C'est le cas de dire qu'on n'est jamais trahi que par les siens.

Le jour où Bandiougou vint me visiter, je fus témoin d'une scène de famille qui peut donner une idée de la douceur des mœurs patriarcales des nègres. Par un contre-sens que je n'ai pas pu me faire expliquer, le patriarche n'était pas un homme, mais une femme, qui à la place du père, mort depuis longtemps, exerçait dans la famille l'autorité souveraine.

Il s'agissait d'une fille qui avait une inclination, et c'est chose si rare chez les nègres, que je me sentis pris tout d'abord d'une vive sympathie pour la malheureuse. Il faut en effet se rappeler, à propos de cette anecdote, qu'en Afrique le mariage est une vente, et que les pères et les mères choisissent eux-mêmes des époux à leurs filles, non comme chez nous, dans l'intérêt de celles-ci, mais dans des vues toutes personnelles et par des motifs cupides. On ne connait en Afrique ni mariage de raison, ni mariage de convenance; les parents spéculent sur les agréments physiques de leurs enfants, et souvent, il faut le dire pour être vrai, ils sont aidés dans ce honteux trafic par leurs filles, mettant elles-mêmes un prix à leur beauté et se livrant à qui le paie.

Bref, cette fille aimait, elle aimait un pauvre diable qui n'avait ni captifs ni troupeaux à donner en échange de l'amour qu'il avait inspiré, et qu'il partageait, autre rareté. La mère, ayant eu connaissance des sentiments de sa fille, ne se borna pas à les désapprouver, c'eût été trop simple; elle prit une branche d'arbre et se mit à la châtier avec une fureur indicible. Le bruit de cette brutale correction m'amena sur le lieu de la scène juste au moment où un fils de cette femme, grand garçon de vingt-cinq ans, adressait un mot de grâce en faveur de sa sœur. Il était assis à la manière des nègres et avait jeté de sa place, avec la nonchalance habituelle à ceux de sa race, cette parole de pardon à sa mère. On ne peut imaginer la rage et l'exaspération de cette furie

en l'entendant ; elle cessa de frapper sa fille, dont les bras, les épaules et la tête portaient l'empreinte de sa violence, saisit, au lieu de la branche d'arbre, qu'elle trouva trop petite, une bûche de la grosseur de la cuisse, et asséna sur la tête de son fils un coup si violent que son visage vint frapper la terre. La vieille femme allait continuer, et vraisemblablement se serait de nouveau ruée sur sa fille, quand, aidé de quelques-uns de mes nègres, je lui arrachai sa bûche et la fis tenir jusqu'à ce que sa rage fût passée. Les habitants demeuraient témoins impassibles de cette exécution, et, chose plus étrange, la sœur et le frère n'avaient pas fait un pas pour fuir, et attendaient à la même place les nouveaux coups qu'il plairait à leur mère de leur porter.

Pour ceux qui trouvent que la fin justifie les moyens, cet exemple est concluant. Les familles nègres sont parfaitement administrées, et les enfants, grands et petits, obéissent à leurs parents avec la docilité et la terreur de l'esclave. On conçoit sans peine qu'avec de tels moyens d'action la subordination soit complète.

Si cet exemple ne suffisait pas pour montrer l'espèce de férocité qui s'est introduite dans les mœurs nègres avec le patriarcat, on pourrait en citer vingt autres qui ne présenteraient ni contre-sens ni anomalie. En effet, il est extrêmement rare dans la société nègre de voir la femme, même la mère, investie, non de l'autorité souveraine dans la maison, mais seulement respectée et écoutée de ses propres enfants. On voit à chaque instant le chef de la famille, le *patriarche*, usant de son droit illimité de justice, assommer, sous le plus frivole prétexte, ses femmes et ses enfants; et ce qui ne m'a pas médiocrement surpris dans l'administration de ces châtiments exorbitants, c'est la facilité, la docilité avec lesquelles ils sont reçus. On ne peut non plus se figurer à quels instruments le *patriarche* a recours pour infliger les corrections : pour lui, tout est bon, et à l'exclusion des instruments tranchants ou des armes à feu, que l'usage n'a pas encore tolérés, il lui est permis de se servir du premier objet qui tombe sous sa main : généralement c'est un bâton, mais d'une grosseur énorme, qu'il dirige à coups redoublés sur la tête. Il faut que les Bambaras aient le crâne bien dur; car je leur ai vu recevoir des coups qui me semblaient devoir assommer un bœuf, et qui n'arrachaient pas une plainte à ceux qui les recevaient.

CHAPITRE XXXVII.

Mésaventure survenue à des pleureuses. — Le petit *Arfouné*. —Alerte causée par les Boukis. — Le père Niany et la possédée. — Portrait du diable selon les nègres. — La nouvelle de ma délivrance se confirme. — Mort de M. de Grammont et de M. Caille. — Excessive abondance des rats à Foutobi. — Éclaircissements sur les intentions présumées des Bambaras en m'arrêtant. — Préparatifs de départ. — Élie, l'un des fils de Maka, s'offre à me servir de guide. — Obsession des habitants pour obtenir des cadeaux de moi. — Désappointement de beaucoup d'entre eux.

La lune a huit jours, et c'est quand elle en aura dix que je dois être libre, si Barka n'est pas venu !

Depuis qu'on m'a donné cette nouvelle, je n'ai entendu parler ni de Mamady, ni de Maka, ni de Barka. Serait-ce donc encore un leurre ? me disais-je chaque matin à mon réveil, en supputant l'âge de la lune avec une impatience fébrile.

S'il me faut encore renoncer à cet espoir, où puiserai-je la force de supporter ce nouveau coup ? La fièvre et la dyssenterie continuaient à m'affaiblir, et je manquais de médicaments.

Le soir, ma promenade fut interrompue brusquement par des pleurs et des lamentations qui venaient du village. Je crus à une attaque de

Maures, et je courus précipitamment à ma case. Au lieu d'une razzia de M'barek, je vis une bande de femmes qui, au retour des champs, s'étaient trouvées subitement saisies d'une douleur commémorative, et avaient jugé à propos de la manifester d'une manière agréable aux mânes du trépassé, c'est-à-dire par des cris et des gémissements. Je trouvai la population du village en proie à des impressions très-diverses : les uns pleuraient, les autres riaient et se moquaient des pleureuses.

« Il y a trois ans que cet homme est mort, disaient les rieurs, et personne n'y pense plus. » D'autres, qui s'étaient spontanément associés aux gémissements et avaient couru grossir le chœur funèbre, retournaient à leurs travaux en apprenant le nom du décédé, et changeaient en huées leurs cris de deuil.

Le chef du village, le héros de l'anecdote qu'on m'a récemment racontée, vint me présenter un enfant nouveau-né, auquel il avait donné mon nom. Mes compatriotes pourront passer après moi, je suis assuré qu'en entendant appeler l'enfant du chef, ils n'auront aucune mauvaise pensée. Embarrassés dans la prononciation de toutes les lettres de mon nom, les nègres, par imitation de l'arabe, avaient pour habitude d'en supprimer tout bonnement les voyelles; le chef de Foutobi, au contraire, en avait ajouté, et de plus, avait déplacé les lettres : il avait nommé son fils *Arfouné*, dans la persuasion que ce mot reproduisait exactement mon nom. Je passai une heure à lui en épeler les lettres les unes après les autres, et je ne pus jamais l'amener à produire d'autre son que celui de ces trois syllabes. Il m'écoutait avec une attention soutenue et répondait : « C'est bien cela, » en redisant *Arfouné!* Il fallut bien renoncer à mon enseignement.

Le dixième jour de la lune arriva sans apporter de changement à ma situation. J'avais envoyé un homme à Maka pour lui rappeler sa promesse et lui demander des ânes; il ne m'en restait plus qu'un seul, son compagnon était mort la veille.

A l'occasion de cet événement, j'ai à raconter un épisode qui mit, au milieu de la nuit, tous les habitants sur pied. Après avoir pris les morceaux qui leur convenaient, les Bambaras avaient jeté hors du village les dépouilles de la bête. Les *boukis* (on sait que les nègres donnent indistinctement ce nom à tous les mammifères carnassiers), les boukis, dis-je, arrivèrent en foule pendant la nuit, et firent un si grand bruit qu'une femme en fut réveillée. La peur lui ayant fait perdre la tête, elle poussa le cri d'alarme : *Sourakés!* (les Maures). A ce cri, tout

le monde se leva; on s'arma à la hâte, et l'on courut au lieu d'où il partait. Je courus comme les autres, car il s'agissait aussi pour moi de défendre mes biens et ma vie; mais la vieille femme ayant été interrogée, on ne tarda pas à connaître la véritable cause de la panique qu'elle avait provoquée. Chacun alors regagna sa case, excepté moi, qui résolus de faire quelques heures de faction, dans l'espoir d'envoyer une balle aux boukis; malheureusement mon attente se prolongea longtemps inutilement, et je finis par renoncer à mon dessein d'immoler une hyène aux mânes de mon âne.

Encore un nuage de sauterelles qui passe sur Foutobi; mais avec cette différence que celui-ci, loin d'être un fléau, est une manne tombée du ciel. Les mils et les maïs sont coupés, et les habitants, armés de calebasses, se précipitent sur le passage de ces insectes, afin d'en recueillir le plus grand nombre possible. Bien que j'en aie eu souvent l'occasion, je n'ai jamais eu le courage de me régaler d'un couscouss de sauterelles.

J'ai dit ailleurs que dans les croyances nègres, la tradition des possédés était précieusement gardée. Un soir, j'ai assisté à une cérémonie qui avait pour objet de chasser le diable du corps d'une femme. L'exorciseur était le vieux Niany, l'homme universel de Foutobi. Au premier bruit de cette nouvelle, la foule se porta à la case de la possédée, et je me mêlai à la foule, curieux de voir ce qui allait se passer. J'aperçus une malheureuse qui se roulait par terre dans d'affreuses convulsions, au milieu d'un cercle de curieux qui la laissaient s'ébattre en liberté, en devisant de ses mouvements, comme ils le faisaient naguère de l'acrobate ambulant. Il y eut sensation quand le forgeron parut, et le cercle se rompit pour le laisser passer; il s'approcha de la possédée, la toucha, prononça des paroles à voix basse, accompagnées de gestes particuliers, la leva et la coucha sur une natte. Presque aussitôt la femme se calma, et le père Niany, que ce triomphe ne semblait pas avoir rendu plus fier, se retira après lui avoir dit quelques mots à l'oreille; la foule s'écoula aussi sans manifester la moindre surprise d'un succès si complet et si vite obtenu. J'en conclus que ces sortes d'événements n'étaient pas rares, et que Niany avait une grande habileté pour chasser le démon du corps des femmes. Je ne saurais d'ailleurs dire ce qu'avait celle-là; mais au moment où je la vis, je la croyais simplement atteinte d'une attaque d'épilepsie, et je ne retrouvai pas dans les convulsions auxquelles elle était en proie les signes ordinaires de cet affreux mal.

A propos du diable, qui passe en Afrique pour se mêler beaucoup des affaires des hommes, mes nègres se mirent à me raconter toutes sortes d'histoires terribles qui leur étaient arrivées : il n'en était pas un qui n'eût eu quelque démêlé avec le diable ; tous l'avaient vu, et plusieurs avaient eu avec lui de longues conversations. Voici le singulier portrait qu'ils m'en firent : Le diable a les yeux rouges comme le soleil à son coucher, la figure à l'envers, par conséquent la face posée sur le dos ; sa bouche est à la place de l'oreille droite ; ses pieds sont également à l'envers, c'est-à-dire qu'il marche le talon en avant. Il n'est pas question, dans cette description, de cornes et de pieds fourchus. Les diables trouvent dans les lions de rudes adversaires, et toutes les fois qu'il y a conflit entre eux, le diable a toujours le rôle de nigaud : c'est lui qui est croqué.

Je reçus la visite d'un homme qui avait quitté Makana il n'y avait pas plus de dix jours ; il démentit de la manière la plus affirmative l'annonce du séjour de Barka, de son frère ou de son fils à Kouniakary. Cet homme me donna l'assurance que Barka ne songeait pas à moi, et que son frère Yassa et son fils Mamady étaient occupés à guerroyer contre les Kassonkiés. Excellents amis ! que je serais heureux de voir vos noires épaules caressées par une des belles branches de votre *tabba !*

Grande surprise et grande allégresse !!! Le 6 décembre, mon messager revient du village où se trouve le roi, et m'apprend que moyennant un cadeau fort modeste, je serai libre de partir. Depuis sept mois, que de promesses semblables qui n'ont pas été tenues ! que d'espérances qui sont mortes !

Je n'avais pas encore pu remplacer un seul de mes ânes. De temps à autre on venait m'en proposer ; mais c'était à des conditions si dures, que je trouvais du profit à brûler les bagages qu'ils devaient porter. Les Maures aussi s'en mêlaient. Je revis à Foutobi un dowiche que j'avais connu au Bondou en 1843 ; il vint renouveler connaissance avec moi, et me fit entendre des protestations d'amitié aussi sonores dans les termes que creuses dans les faits.

Cet *ami* eut l'audace de me demander 500 francs pour me *louer* quatre bœufs porteurs, tandis que le prix d'achat de ces animaux n'était que de 25 à 30 francs par tête. Pour les chevaux, c'était bien pire : on vint m'offrir une véritable rosse pour 2,000 francs

Cette difficulté de remplacer mes ânes et mes chevaux, difficulté que j'avais fort bien prévue, donnait une certaine force à mes soupçons sur

la participation des Bambaras à la mort de mes bêtes; mais les recherches auxquelles mes hommes se livrèrent et les faits eux-mêmes vinrent les démentir. J'aurais été presque content d'ajouter à la charge déjà lourde des iniquités des Bambaras cette nouvelle scélératesse, et ce ne fut pas sans regret que je dus me rendre à l'évidence et les absoudre de cette noirceur. Mes roussins, en effet, avaient bien réellement succombé à une épizootie, et n'avaient fait que précéder dans la tombe leurs frères du village. Mon hôte Niany avait perdu tous les siens, et un autre homme de Foutobi, les trois quarts. Les Bambaras disaient, à propos de cette mortalité, qu'il en était de même certaines années; que la mort frappait d'abord les ânes, qu'elle s'étendait des ânes aux bœufs, des bœufs aux chevaux, et enfin des chevaux aux hommes. C'était peu consolant pour moi.

Le 7 décembre, j'envoyai au roi le présent qu'il m'avait demandé. Afin de l'éblouir et de me le rendre tout à fait favorable, je substituai à un modeste sabre d'infanterie qu'il réclamait, un sabre magnifique à fourreau de cuivre doré. Peut-être n'était-ce qu'un moyen d'obtenir un nouveau présent Cependant, celui de mes hommes qui m'avait transmis l'ultimatum de Mamady jurait par tous les prophètes qu'il répondait du succès de ce dernier effort. Dans cinq jours je devais savoir à quoi m'en tenir. Jusque-là je voulus être sobre de transports de joie et attendre avec calme la fin de cette négociation.

Un homme arrivant de Makana m'apprit, le 11 décembre, un bien affreux malheur. Il avait entendu dire à ce village que le gouverneur du Sénégal avait succombé à son retour de Bakel, et que le colonel Caille, qui l'accompagnait dans ce voyage, était également mort. Quand des nouvelles impressionnent vivement, on ne songe jamais assez qu'elles peuvent être erronées. Sans doute rien ne prouvait l'exactitude de cette information, et l'autorité d'un nègre était bien suspecte; mais on n'est pas le maître de ses impressions.

Ce malheur, hélas! n'était que trop certain; il me fut confirmé un mois plus tard. C'étaient bien M. de Grammont et M. Caille, tous deux mes compagnons de voyage de l'*Élan*, qui avaient succombé aux terribles fièvres du haut pays. Qui eût osé dire, treize mois auparavant, que ces deux officiers supérieurs, que je laissais pleins de santé à Saint-Louis, devaient mourir dans un voyage de quinze jours, dans un voyage où ils étaient bien couchés, bien nourris, bien abrités du soleil et de la pluie, en un mot, entourés de toutes les commodités de la vie; et que moi, après treize mois de courses en plein soleil, exposé aux pluies

diluviennes de la mauvaise saison, sans abri, sans lit, sans vivres, miné par la fièvre et dévoré d'inquiétude, j'apprendrais leur mort, captif dans une bourgade nègre?

Après cela, pronostiquez l'avenir, et calculez les chances de durée de la vie humaine!

M. de Grammont était un officier distingué; il possédait surtout le talent bien rare de gagner l'affection de ceux qui l'approchaient. Dans mes relations avec lui, j'avais eu particulièrement l'occasion d'apprécier ses hautes qualités que rehaussaient encore des formes pleines d'aménité. C'était une grande perte pour la marine et pour la colonie. Et sa femme et ses enfants, qui l'avaient suivi dans ce pays maudit et qui ne devaient remporter que ses dépouilles mortelles!.. Oh! qu'il y a de douleurs dans la vie!

Il y avait plus longtemps que je connaissais le colonel Caille. Lui aussi avait les belles qualités qui distinguent l'homme de cœur et de loyauté. M. Caille avait fait au Sénégal toute sa carrière militaire. Sergent en 1819, au fort de Bakel, quand le major Gray s'y trouvait, il mourait à quarante-six ans, lieutenant-colonel et officier de la Légion d'honneur, après avoir rendu d'éminents services au pays qu'il avait presque adopté.

Cette double mort me causa une douleur si grande, que je n'eus pas la force de me réjouir quand on vint m'annoncer ma délivrance: un crêpe funèbre couvrait mon cœur et retenait ses élans. Pourtant c'était bien vrai, le *Kandia* permettait mon départ: il était temps. J'allais sur mon huitième mois de captivité; un mois encore, et je doute que j'eusse pu profiter de ma liberté.

En faisant la revue de mes bagages, je vis que les termites n'avaient pas borné leurs dévastations à l'anéantissement de mon herbier; mais qu'elles avaient attaqué mes autres caisses et mes boites d'instruments. Tout avait été entamé par ces méchants insectes: mes cantines étaient perforées en maint endroit, et en d'autres elles étaient réduites à l'épaisseur d'une feuille de papier; le métal seul avait arrêté leurs ravages.

Les rats, qui pullulent à Foutobi et dont la chair sert à faire des ragoûts fort estimés des Bambaras, n'avaient pas été moins hostiles à mes bagages. Ces odieux rongeurs ne s'étaient pas contentés de la maigre pitance que leur fournissaient mes effets et les étoffes de l'expédition; ils ne s'étaient pas contentés de faire fréquemment disparaitre une bonne portion des aliments destinés à mes repas, ils avaient en-

core voulu goûter à la chair de mes propres hommes. Plusieurs de ceux-ci avaient eu les pieds et les mains entamés par la dent de ces hôtes incommodes. Il faut avoir le sommeil dur pour se laisser traiter ainsi !

Les rats, à Foutobi, étaient si nombreux, qu'on les voyait en plein jour se promener dans les cases; ils étaient en outre d'une familiarité, je devrais dire d'une indiscrétion qui dépassait toute borne. En voici d'ailleurs un exemple. Un jour, on venait de servir mon dîner, un dîner extra, composé d'une poule au riz et de galettes de maïs. Je me promettais de déguster ce mets choisi en véritable gastronome, et, afin de ne pas être dérangé dans cette importante besogne, je sortis de ma case pour observer le ciel et les thermomètres du dehors. Mon absence n'avait pas duré une minute; en rentrant, je vis trois gros rats établis à ma place et faisant honneur à mon repas.

J'étais devenu si défiant, que par instants je n'osais croire au bonheur qui m'arrivait. Les *Kandias* m'avaient si souvent trompé! Cependant j'étais libre, disait-on autour de moi, et pour partir je n'attendais plus que Maka, qui devait me fournir un guide sûr.

« Qu'on le respecte comme moi-même, était censé dire le roi; et que ceux qui toucheront à un cheveu de sa tête soient bien avertis que je brûlerai leur village et les chasserai du pays. »

Maka arriva le 18 décembre. Son fils Bouô vint de sa part me transmettre tant de compliments, de flatteries et de protestations de dévouement, que je redoutai quelque piége. Il termina en demandant un salaire pour son père. C'était assurément chose due à l'homme qui m'avait laissé pendant sept mois manquer de tout à sa porte. Et cependant, tant il est vrai « que les borgnes sont rois au pays des aveugles, » il me fallut bien reconnaître que, comparaison faite entre lui et les autres Massassis, Maka était la perle des Kourbaris. Il aurait pu, en effet, rendre ma captivité bien autrement pénible et augmenter encore ma misère.

Au surplus, alors que tout était fini ou du moins que tout semblait fini et que je pouvais en raisonner de sang-froid, je ne savais dire en conscience si les Bambaras avaient plus mal agi avec moi que n'eussent agi d'autres peuples en pareille circonstance. Peut-être y avaient-ils mis moins de forme, et encore... Du reste, mes hommes avaient fini par s'aguerrir à ce genre de combat, et ils en étaient venus « à filer à retour, » comme on dit en marine, mes aiguilles, mes miroirs et mes coudées d'indienne.

J'avais obtenu aussi, grâce à leur fermeté et à leur habileté, un succès complet dans mes marchés d'ânes. Ayant formellement déclaré que je ne paierais pas ces animaux un prix supérieur à la valeur des charges qu'ils étaient appelés à porter, les vendeurs méditèrent cette raison, et, après s'être convaincus qu'elle était péremptoire, vinrent m'offrir leurs bêtes à un rabais considérable. J'en fis acheter six, qui devaient amplement suffire à transporter mes équipages.

Rien ne s'opposait donc plus à mon départ, et malgré les doutes qui venaient par instant gâter ma joie, je renaissais à l'espoir de revoir Bakel dans quinze jours.

Diverses causeries que j'avais eues avec mes nègres et avec M. Panet avaient répandu quelque lumière sur la conduite des Bambaras envers moi. Il n'en résulta toutefois que des hypothèses, mais des hypothèses tellement vraisemblables, qu'on pouvait presque les considérer comme des vérités. En coordonnant les remarques et les éclaircissements de chacun, j'étais arrivé aux explications suivantes :

A part quelques velléités de violence engendrées dans les orgies, la ligne politique invariablement suivie par les Bambaras à mon égard avait toujours repoussé le meurtre ou le vol. Mais cette mansuétude ne méritait en aucune façon ma reconnaissance. Ce n'était ni par humanité, ni par affection pour ma personne que les chefs bambaras n'avaient pas donné suite à leurs projets sinistres. La raison du respect qu'ils avaient eu pour ma vie se trouvait tout entière dans une sorte de point d'honneur qui préside aux rapports des nations nègres. Dire qu'on ne manque jamais en Afrique à l'observance de cette règle serait faire trop belle part à ses habitants; mais aussi dire qu'ils y manquent toujours serait les calomnier. Les Bambaras avaient eu même quelque mérite à m'épargner, car ma qualité de blanc, tout en leur imposant un respect instinctif entretenu par mon attitude, ne laissait pas que de les embarrasser souvent. Il était à ma parfaite connaissance que plus d'une fois on avait agité la question de savoir si le principe de leur droit des gens, qui protége la vie d'un homme venu de confiance dans un pays, était applicable à un blanc ; ce qui revenait, en d'autres termes, à mettre en question qu'un *blanc* fût un *homme*.

C'était évidemment à mes richesses que les Bambaras en voulaient; mais pour parvenir à les posséder sans violence il y avait bien des difficultés à vaincre. Leur première idée paraissait avoir été de me dresser un guet-apens dans leur pays; mais comment faire croire qu'ils y eussent été étrangers? Ils renoncèrent donc à ce moyen et se

décidèrent vraisemblablement à partager mes dépouilles avec d'autres qui auraient accompli le crime sur un territoire neutre. De là l'embuscade des M'barek placés par eux sur la route que je devais suivre; de là encore les calomnies qu'ils propagèrent dans le Ségo et qui excitèrent contre moi la colère du roi de ce pays. Quand les chefs bambaras eurent préparé ces embûches, ils éprouvèrent sans doute de l'hésitation; on peut même admettre que quelques consciences timorées protestèrent; on peut encore admettre qu'il y eut pour l'exécution, comme à Kaïndara, discussion et défaut d'entente. Alors, sans doute, le point d'honneur prit le dessus, et je fus sauvé, c'est-à-dire arrêté et détenu jusqu'à nouvelle combinaison moins compromettante pour leur réputation. Il n'y avait dans tout cela qu'un défaut de savoir-faire, de la faiblesse, un peu de remords et beaucoup d'hypocrisie.

Restait à expliquer pourquoi ils m'empêchèrent de retourner à Bakel quand ils furent bien résolus à ne pas m'assassiner; c'était, en effet, le meilleur moyen d'expier leurs torts et d'imposer silence à toute interprétation défavorable à leur loyauté. Il est bien évident que leur obstination à me garder en captivité cachait une arrière-pensée; car il était impossible de se payer des grossières défaites auxquelles ils eurent recours, et qui toutes s'accordaient sur un point, à savoir que c'était dans mon intérêt qu'ils me gardaient prisonnier. Leur arrière-pensée était au reste facile à pénétrer, et de plus, certains mots et certaines indiscrétions établirent suffisamment ma conviction sur cet objet; la voici :

Il n'est pas un nègre qui ne sache qu'en Afrique la saison des pluies est excessivement dangereuse pour les Européens; les Bambaras pensèrent donc que je ne résisterais pas à cette épreuve. La hutte qu'ils m'avaient assignée pour demeure était établie au fond d'un ravin servant de réceptacle aux eaux versées par des collines élevées; il n'en fallait pas tant pour favoriser les effets déjà fort dangereux des pluies continues de la saison. Les Bambaras, et je dirai qu'ils ne s'en cachaient pas, se croyaient donc bien certains d'être promptement débarrassés de ma personne. Or, moi mort, mes bagages et mes hommes devenaient leur propriété, conformément aux lois de leur pays, qui désignent le chef de l'État comme l'héritier de ceux qui n'en ont pas. C'était là leur but; et toutes leurs menées, toutes leurs inventions y tendaient.

S'ils n'avaient pas eu cette pensée, à quoi bon les ajournements et les mensonges qu'ils opposèrent pendant deux mois à mes pressantes

questions? Deux mois, en effet, suffisaient à leur comédie; passé ce temps, j'étais bloqué par le débordement des cours d'eau, et ils n'avaient plus besoin de se mettre en frais d'imagination pour me répondre. J'ajouterai encore à ces remarques la mauvaise humeur des chefs et du roi lorsque, après les pluies, j'adressai ma demande de départ; on se souvient que pour échapper à mes protestations, Mamady ne trouva d'autre argument qu'un refus insolent et brutal.

La magnanimité du *Kandia* s'expliquait aussi très-bien. D'abord une grande partie de mes valeurs étaient passées aux mains de ses sujets pour payer ma nourriture; puis étaient venus les cadeaux obligatoires et ceux qu'on m'arrachait par des importunités; puis les dots à fournir aux princes et aux princesses. Tout cela m'avait vite conduit à trouver le fond de mes sacs de voyage, de ceux du moins qui contenaient les objets propres aux petits échanges. Les Bambaras, en voyant vides la majeure partie de mes caisses, me crurent totalement ruiné, croyance pour moi très-salutaire, et que mes hommes s'empressèrent d'entretenir. Il leur devenait dès lors inutile de me garder.

Quant à Barka, il était évident qu'il avait favorisé les desseins des Bambaras, et que c'était entre eux chose convenue d'avance. Lui seul pouvait, par sa présence et son intervention, faire respecter le conventions qu'il avait stipulées en mon nom. Au contraire, il n'avait pas fait un mouvement, il n'avait pas essayé une seule démarche dans ce but. Tels étaient les éclaircissements que j'avais pu réunir. Beaucoup s'appuyaient sur des faits; les autres découlaient rigoureusement des déductions les plus logiques.

Maka se montra d'une facilité incroyable dans les arrangements relatifs à mon départ. Il reçut sans réclamation le cadeau que je lui envoyai, et me permit d'emmener Fathma la pileuse, cette femme qui m'avait été enlevée en passant à Foutobi. Moyennant une faible somme que je payai, il lui fut permis de me suivre, à la grande satisfaction de celui de mes hommes qu'elle avait choisi pour mari.

J'avais pour guide un fils de Maka, garçon très-sans gêne, mais qui rachetait ce défaut par des façons assez franches; c'était mon ancien ami de Koghé, celui qui avait une foi si robuste en mes talents d'Esculape, qu'il me croyait capable de guérir un malade sans même que je connusse son mal. Mais Éli était d'humeur changeante et son sans-gêne allait fort loin : il mettait les pieds dans mes assiettes, se mouchait sur mon pantalon et s'étendait sur ma couverture; en un mot, c'était un distrait de premier ordre, de plus, un distrait très-remuant; de telle

sorte que j'en étais parfois à me demander si je devais beaucoup me féliciter de sa noble compagnie.

La journée du 18 décembre se passa en préparatifs de départ. Je fus forcé d'abandonner une partie de mes cantines, de mes caisses et de mes sacs; je fus aussi dans l'obligation de distribuer aux Bambaras des balles de plomb dont ils se souciaient peu, et du papier dont ils ne voulaient pas. Ce dernier article m'eût été d'une grande ressource dans les pays du Ghiolibâ.

Le soir, ma case et la vaste cour du forgeron furent envahies par la population, qui, sous prétexte de me dire adieu, venait se recommander à mes bontés. Quelque désir que j'en eusse, il m'était impossible de satisfaire tant de monde, et plus d'une bouche changea en imprécations les souhaits de bon voyage qu'elle disait vouloir m'adresser. Pour échapper à ces ennuis, je passai par une ouverture pratiquée dans l'enclos d'épines de ma demeure par les chèvres du père Niany, et je courus revoir une dernière fois ma colline et rendre grâces à Dieu de ma délivrance.

Le cœur de l'homme est bien incompréhensible à qui veut en sonder les mystères. J'étais heureux de partir; c'était, depuis sept mois, mon plus doux vœu; et pourtant j'éprouvai une peine réelle en regardant sur le sable l'empreinte de mes pas et en revoyant les objets que j'avais aimés.

En rentrant de ma promenade, cette passagère impression avait disparu; j'étais tout entier au bonheur d'être libre; j'avais foi et confiance en l'avenir, et les craintes de nouvelles tromperies avaient complétement disparu de mon esprit. Je trouvai ma case et la cour du forgeron à peu près évacuées; beaucoup de gens du village, impatientés de m'attendre, avaient pris le parti de se retirer; il ne restait plus que quelques intrépides qui néanmoins se laissèrent congédier sans résistance. Je passai la nuit dans une grande agitation : le soleil de demain, me disais-je, va donc me trouver libre! demain je quitterai ces lieux témoins de ma misère et de mes regrets! Puis, par un retour soudain, un nuage passait sur mon bonheur. Oui, je suis libre! m'écriais-je; mais, hélas! je ne suis pas libre de marcher en avant et d'aller découvrir des régions inconnues, but de ma souveraine ambition; ma liberté n'est qu'une délivrance; je suis délivré des Kourbaris, j'échappe aux serres de ces vautours à figure d'homme qui, par défaut d'audace, par peur, peur vague, indéfinie pour eux aussi bien que pour moi, n'ont pas osé dévorer mes entrailles! Cette tension d'esprit, cette

surexcitation nerveuse me tint éveillé toute la nuit. Le lendemain j'avais une fièvre aiguë; c'était, pour un jour de départ, une bien malencontreuse compagne.

Contre mon attente, je ne reçus pas le matin autant de malédictions que j'en redoutais. Niany, mon vieux logeur, avec qui j'avais fini par faire bon ménage, fut au comble de la félicité en recevant un fusil et un sabre que depuis longtemps il convoitait; il me témoigna sa satisfaction en reproduisant, de la manière la plus fidèle, le salut que je lui avais enseigné un jour que j'étais d'humeur joviale. Le chef du village, père d'*Arfouné*, mon soi-disant homonyme, fut également ravi. Je n'oubliai pas non plus d'étendre mes largesses sur Bouô, mon informateur infatigable, ainsi que sur Fathma la Mauresque, qui m'avait approvisionné de lait pendant une grande partie de ma captivité. Les plus maussades furent les femmes, j'en demande pardon au beau sexe; quelques Kourbaris *à gros ventre*, style figuré, et particulièrement les chefs de captifs de Maka. Tous ces gens s'étaient imaginé que je les chargerais, eux et leurs captifs, d'ambre, de mousseline et de fusils à deux coups.

CHAPITRE XXXVIII.

Départ de Foutobi. — Station forcée au village d'Éli; ses tergiversations. Il finit par se dégager de sa promesse. — On m'arrête de nouveau à ce village. — Embarras et contrariétés. — Bouô parle contre moi. — Correction que j'inflige à un habitant de Koronga. — Après six jours de palabres, je puis enfin continuer ma route. — Autre mésaventure du père Ségo. — Route accidentée. — Comment les Massassis traitent leurs tributaires. — Nouvelle arrestation à Ségala. — L'esclave de Sakha. — Menaces, jeûne forcé, dangers. — On me laisse partir après m'avoir rançonné. — Offrandes rustiques des cultivateurs. — La navigation en calebasse; souvenir du voyageur Dochard. — Le village de Diakalinn. — Arrivée à Makana.

Le 19 décembre 1847, à onze heures du matin, je fis route, me dirigeant vers le sud-ouest. Le pays était sans intérêt : sol sablonneux et coupé de faibles ondulations; végétation presque exclusivement composée de légumineuses en arbres, comme on en rencontre dans la plus grande partie des terrains de l'Afrique. En deux heures et demie j'arrivai au village de Koronga, situé dans une vallée resserrée entre deux montagnes.

C'était à ce village que je devais prendre Éli, et il avait été convenu entre nous qu'il serait prêt dès que je paraîtrais. Quant au captif que son père devait me donner, il n'était pas arrivé à Foutobi; et comme je ne voulais pas, à cause de lui, ajourner mon départ, je

m'étais borné à prier Maka de le diriger sur mes traces s'il revenait assez à temps pour pouvoir m'être utile.

Malgré ses vives assurances, je n'avais jamais beaucoup compté sur les promesses d'Éli ; je ne fus donc pas très-surpris de le trouver assis sur une natte à la porte de son *tata*, fumant sa pipe comme un pacha. Il me reçut, du reste, fort gracieusement, et me conduisit à des cases qu'il avait fait préparer pour moi. Je lui rappelai que je n'étais pas venu à Koronga pour avoir l'avantage de fumer en sa compagnie, mais pour le prendre et continuer ma route ; en conséquence, que je le priais de monter à cheval et de me suivre. Sa réponse fut d'abord vague et embarrassée ; il se décida cependant à me dire qu'il n'était pas prêt, mais qu'il allait se préparer.

Je descendis de cheval de fort mauvaise humeur, et je m'installai dans ses cases. Avec les nègres on n'a jamais rien terminé. Grâce au caractère indécis d'Éli, j'étais en effet menacé de me trouver sans guide : l'un semblait vouloir manquer à sa parole, et l'autre, attardé par quelque orgie peut-être, ne se presserait vraisemblablement pas de me rejoindre.

Tout le jour fut employé en allées et en venues. Tantôt Éli était déterminé à me suivre ; l'instant d'après, il ne l'était plus. Parfois il trouvait mes ânes trop chargés et redoutait, à cause de cela, une longue absence ; une autre fois il exprimait la crainte de ne pas rencontrer d'eau dans la route, ou bien c'était son cheval qui était malade et que la marche fatiguerait. Bref, c'était un homme irrésolu et paresseux qui ne savait ce qu'il voulait.

Il y avait cependant un peu de vrai dans ses observations, c'est que le volumineux bagage de mes hommes donnait un excédant de charge à mes ânes ; mais, pour remédier à ce léger inconvénient, il ne fallait qu'un âne de renfort. Je me rendis à cette raison et chargeai mes hommes de l'acheter. Un nègre du village vint m'en proposer un à des conditions convenables, et le marché fut conclu ; Éli se montra même d'une confiance et d'une complaisance extrêmes dans cette transaction ; car il m'offrit de me prêter 30 fr. pour compléter la somme exigée par le marchand, somme qu'il m'eût été difficile de fournir sans me gêner beaucoup.

Les choses en étaient là quand je me jetai sur ma natte, fatigué par les taquineries de la journée et abattu par une fièvre qui ne m'avait pas quitté depuis le milieu de la nuit précédente. Nous devions partir le lendemain au jour, et il était bien convenu qu'Éli m'accompagnait.

A onze heures du soir, on vint me réveiller pour me dire qu'Éli, ayant encore changé de détermination, m'envoyait prévenir qu'il ne voyagerait pas avec moi et ne me prêterait pas d'argent.

Race maudite! m'écriai-je, quand donc cesserai-je de souffrir vos indignités? Si encore il avait plu à ce faquin de se décider six heures plus tôt, j'aurais eu le temps de faire prévenir Maka et de lui demander quelqu'un pour continuer mon voyage ; mais à une pareille heure, au milieu de la nuit, comment songer à envoyer des hommes à Foutobi?

Le lendemain matin, à cinq heures, j'expédiai deux de mes nègres à Maka pour l'instruire de ce qui m'arrivait. A dix heures ils rentraient à Koronga, accompagnés d'une troupe de gens de Foutobi qui s'était croisée avec eux. Cette troupe avait pour chef l'un des principaux captifs de Maka, qui s'était posé comme mon ennemi particulier parce que je ne lui avais pas donné ce qu'il voulait avoir; elle se composait en outre de gens de mauvaise mine, qui me rappelèrent les plus intraitables demandeurs de Foutobi. Mes nègres paraissaient consternés.

Le personnage qui dirigeait cette bande de vauriens avait pour mission de m'arrêter. Il s'agissait de captifs qu'un de mes hommes s'était chargé de vendre pour le compte du roi Garan, il y avait vingt ans. On lui reprochait d'en avoir alors détourné un à son profit, et, sur la simple accusation d'un individu, médiocrement recommandable d'ailleurs, Maka exigeait que Fara, c'était le nom de mon homme, payât le captif, faute de quoi lui et moi resterions en gage. Cette manière de procéder était brutale et le jugement inique; mais que faire contre la force? Il y avait en outre, dans cette histoire de captifs, quelque chose de si absurde et de si invraisemblable, que ma première pensée fut que ce n'était qu'un prétexte pour continuer vis-à-vis de moi le système de vexations auquel j'étais en butte depuis neuf mois. Pourquoi, en effet, avoir tant tardé à appeler cette cause? pourquoi avoir attendu que je fusse en route?

Fara voulut aller se défendre lui-même, et partit pour Foutobi avec l'ambassade dont faisait partie le réclamant, qui n'était que l'héritier des droits d'un individu mort depuis longtemps. Cet héritier, qui me faisait tout l'effet d'un fripon, se portait accusateur, bien qu'il déclarât lui-même n'avoir rien vu et tenir seulement le fait de son père. Fara, pour sa défense, invoquait le témoignage de la fille de Garan, et opposait ce témoin vivant aux allégations d'un homme mort. Il demandait instamment qu'on le confrontât avec elle, et rien n'était plus facile, puisqu'elle habitait Kouniakary où nous devions passer; mais le chef des captifs ne voulait pas de cet arrangement.

Le retour de Fara ne se fit pas attendre. Il m'apprit que Maka, cédant aux instances de son captif, avait déclaré qu'il ne pouvait ni juger l'affaire lui-même, ni autoriser qu'elle le fût à Kouniakary; et que, vu sa gravité et la complication des détails, il avait décidé qu'il appartenait au roi seul de prononcer en dernier ressort.

Le 21, de très-bonne heure, Maka m'envoya un de ses hommes pour me confirmer le jugement qu'il avait rendu la veille. Je venais de me concerter avec Fara; et bien convaincu, d'après ses propres assurances, que je pouvais le laisser au Kaarta sans danger pour sa vie, je me proposais d'abord de faire dire à Maka combien il serait absurde de me rendre responsable d'un méfait commis par un nègre dix-huit ans avant d'être à mon service, et ensuite de lui demander à pouvoir continuer ma route en lui abandonnant le prétendu coupable.

Cet incident renouvela toutes mes anxiétés. Je croyais à un coup monté, je croyais qu'on ne m'avait laissé faire ma première étape que pour m'enlever aux affections que j'avais conquises. En réalité, je me voyais dans une position mille fois plus triste qu'auparavant. A Foutobi, j'avais un asile où l'on ne venait pas m'ennuyer à plaisir, je pouvais me promener librement sans être entouré d'un cortége de gamins; tandis qu'à Koronga, la population, son chef en tête, ne quittait ni ma case ni ses abords; je ne pouvais pas voir, je ne pouvais pas respirer, parce que la foule me cachait la lumière et empêchait l'air d'arriver jusqu'à moi.

Si encore j'avais pu rembourser le prix de l'esclave! Mais comment y parvenir? Il ne me restait plus que de l'or, de l'ambre, des armes et des étoffes de prix; et je craignais avec raison, en montrant ces richesses, de donner l'éveil à la cupidité des Massassis et de me créer de nouveaux embarras.

Le soir, j'envoyai porter à Maka les propositions que j'avais arrêtées avec Fara. La réponse, que je reçus le lendemain, n'était pas bonne. Maka voulait bien accéder à mes offres, mais son chef de captifs et Bouô s'y étaient vivement opposés. Bouô, mon fidèle trucheman, mon zélé narrateur, le plus doux, le plus sentimental des Kourbaris! A qui donc se fier, grand Dieu? Quelle leçon, ou plutôt quelle désillusion! Moi qui l'avais classé si au-dessus de ses pareils! Lui qui m'avait fait des souhaits qui semblaient si sincères, qui m'avait donné de si sages avertissements sur ses compatriotes, il était devenu mon ennemi, et toutes ses caresses n'étaient qu'hypocrisie! C'était Bouô, me dirent mes

hommes, qui soutenait avec le plus d'acharnement l'opinion du captif de son père.

« En arrêtant le blanc, objectait-il, il paiera pour son homme; au contraire, en laissant le blanc partir, son homme, qui n'a rien, ne paiera pas. »

Logique désespérante et qui pouvait bien être vraie.

Donnez donc pour vous faire des amis parmi les nègres, soyez grand et généreux, payez leurs bonnes grâces, mettez-vous à leur dévotion comme un laquais! Voyez comme ils sont reconnaissants! voyez comme ils sont dévoués!

Il y a bien longtemps que je le pense : mieux vaut cent fois être rude et brutal; au moins on sauve sa dignité et l'on n'aide pas à la dégradation de cette race si dégradée déjà! Puisse l'exemple de la défection de Bouò servir d'enseignement aux partisans des anciennes traditions du Sénégal!

Je trouvais quelque chose de si sot dans le rôle que cette canaille me faisait jouer, que je me pris encore à regretter ma prudence. Je ne pensais qu'à accabler d'outrages ces lâches Kourbaris, qu'à les pousser à bout, afin de les contraindre, à force d'insultes, à abandonner avec moi leur système de petites persécutions.

Je passai la nuit dans un violent délire. Le lendemain, un homme de Maka me rapportait qu'il y avait eu erreur la veille dans le compte-rendu du palabre, et qu'il n'était point vrai que son maître eût repoussé mes propositions relatives à Fara. C'étaient bien là ces Kourbaris qui n'avaient pas, même vis-à-vis de moi, le courage de leur opinion, de moi leur victime, de moi qui ne pouvais faire deux pas sans m'appuyer!

Maka me permettait donc de partir; il m'envoyait un guide et consentait à garder Fara; mais, au même moment, mes hommes m'appelaient à l'écart pour me dire que Maka et son monde avaient hautement exprimé qu'ils feraient chèrement payer à Fara, quand ils le tiendraient, certains propos malsonnants pour les Kandias que, dans la chaleur de sa défense, il avait laissé échapper. Ainsi il m'était impossible de profiter de la liberté qu'on m'octroyait; car je ne le pouvais qu'en abandonnant un de mes hommes aux mains de ces méchants. Il y avait de quoi devenir fou furieux avec de pareils coquins!

Quand vint le soir, je me montrai peu endurant avec la bande de badauds qui, particulièrement à cette heure, affluait autour de

moi. Je fis placer plusieurs de mes hommes armés de bâtons aux abords de ma case, et je les invitai à tenir la foule à distance, sans s'inquiéter des horions qu'ils se trouveraient indubitablement dans l'obligation de distribuer. Un individu, en dépit de leurs efforts, dépassa la limite qu'ils traçaient et vint s'asseoir tout près de moi, en ricanant et contrefaisant les plaintes que m'arrachait un accès de fièvre très-violent.

« Qu'est-ce que cet insolent, et pourquoi le laisses-tu là? dis-je à celui de mes hommes qui était le plus près de moi.

— Parbleu! que veux-tu que j'y fasse? C'est un Massassi.

— Ah! c'est un Massassi! » criai-je; et la fureur me donnant des forces, je me levai, arrachai le bâton de mon homme et en portai au drôle un coup si dur que je l'abattis comme une mouche. Le grand seigneur se releva furieux, et gagna, en gesticulant et en me menaçant, un groupe voisin où l'on paraissait très-mécontent de cette action. Je n'étais pas d'humeur à m'en tenir là, et échappant à mes hommes qui s'efforçaient de me retenir, je fonçai sur le groupe; mais il ne jugea pas à propos de m'attendre.

Mes nègres craignaient beaucoup les suites de cet exploit: moi, je ne regrettais qu'une chose, c'était de ne pas avoir pu bâtonner à mon aise toute cette *royale* canaille. Quelque temps après, Éli, qui me parlait à peine depuis toutes ces affaires, venait humblement me faire des excuses pour l'insolence de son parent.

Je n'avais plus rien à demander à Maka, puisqu'il m'avait accordé tout ce que je voulais et que ce n'était plus lui, mais moi qui mettais obstacle à mon départ. Force me fut donc de trouver la somme exigée pour acquitter le prix de l'esclave en litige; et j'y parvins, après bien des recherches, au moyen d'emprunts faits à mes nègres: c'était 75 francs. Un homme pour 75 francs! Ce n'était pas cher, chacun de mes ânes me coûtait près du double.

Le 24, à neuf heures du matin, mes hommes revinrent m'annoncer que Maka, pour une piastre de plus, dont il consentait à me faire crédit, me laisserait partir avec Fara. Dieu soit béni! m'écriai-je, voilà encore une affaire arrangée; mais ce n'est pas sans peine.

Le 24 étant jour néfaste, mon guide déclara qu'il ne partirait pas, et je dus contenir jusqu'au lendemain mon impatience de quitter Koronga.

Au jour nous partîmes enfin!

La route était au sud-ouest-quart-ouest. Nous cheminions à tra-

vers des montagnes d'ardoises et de schistes argileux, traversant fréquemment des torrents, desséchés pour la plupart, mais dont les bords n'étaient pas moins très-incommodes à cause de leurs profondes pentes. Je me reposai pendant deux heures au village de Diabé, et j'arrivai à Bangassi à la nuit.

Cette première marche fut signalée par une nouvelle mésaventure du père Ségo qui, ayant aussi perdu son âne, l'avait remplacé par un animal d'un affreux caractère. Méconnaissant les soins paternels de son maître, cette méchante bête s'emporta par deux fois. La première n'avait pas eu de conséquences graves; mais, à la seconde, après des ruades réitérées qui n'avaient pas ébranlé l'équilibre du bonhomme, l'âne exaspéré se mit à décrire de tels zigzags, qu'il fallut bien enfin que le père Ségo vidât les arçons, en dépit des efforts héroïques qu'il faisait pour les conserver. Il tomba d'une manière extrêmement grotesque, la tête profondément enfoncée dans le sable. On se précipita à son secours pour le dégager de cette position mal commode; mais voici le plaisant de la chose : le vieux *garankié*, aigri par son accident, entra dans une violente colère contre ceux qui le secouraient, et se mit à les battre, en les accusant d'avoir excité son âne à lui jouer ce mauvais tour.

Je campai dans un site charmant, à l'entrée du village. Les vivres étaient si rares à Bangassi, que j'eus toutes les peines du monde à y acheter quelques *moules* de mil.

Le 26, je traversai un pays accidenté de défilés, de ravins et de bois. Je couchai à Keinbé : c'est un grand village habité par des Soninkiés tributaires. On m'y traita en prince, et je trouvai que pour un voyageur, les tributaires et les vassaux étaient une excellente invention. Je fus établi dans une case immense qui avait cinq portes et dont l'intérieur était divisé en plusieurs compartiments; mes hommes firent trois dîners, et moi, grâce à mon guide, je commandai en sultan et usai largement de toutes les provisions des Sarracolés, le tout sans le moindre scrupule, persuadé qu'ils sauraient se rattraper sur d'autres.

Le lendemain et le surlendemain, nous continuons à traverser des villages, des ravins, des lits de torrents et un infernal cours d'eau, le Kirigou, dont le lit escarpé nous fait, dans ces deux jours, accomplir douze descentes et douze montées. La beauté du pays continue à me charmer. Il y a véritablement en Afrique de bien beaux sites, et qui pourraient avantageusement soutenir la comparaison avec les contrées de l'Europe les plus pittoresques. Le pays est montueux et la végéta-

tion fraîche et verte, malgré la grande sécheresse. Il n'y manque qu'un lac ou une rivière pour en faire une Suisse ou une Bretagne.

J'ai vu, pendant ces marches, un fort nombreux troupeaux de bœufs; presque tous étaient rouges et blancs, et ils n'avaient point de bosse. Je ne me rappelle plus où j'ai lu quelque chose sur ce sujet; mais ce que je n'ai pas oublié, c'est qu'on recommandait de noter la couleur des bœufs et leur conformation. On trouve dans la partie de l'Afrique que j'ai parcourue le bœuf à bosse, connu sous le nom de *zébus;* ce bœuf est remarquable par la loupe graisseuse qu'il porte sur le dos et dont le poids s'élève jusqu'à 20 kilogrammes; l'espèce *zébus* n'est pas de grande taille et est la plus commune. Il y a aussi le bœuf ordinaire, sans bosse; celui-ci est également de petite taille. La couleur noire est extrêmement rare dans les troupeaux.

J'ai trouvé aussi un monstrueux baobab dont le tronc, creusé par le temps, servait d'habitation aux pasteurs. Il ne dépassait pas cependant 13 mètres de circonférence, ce qui est toujours fort éloigné des 120 pieds des anciens voyageurs.

Nous avons éprouvé, dans presque tous les villages de ces deux étapes, de grandes difficultés pour nous procurer des vivres, et excepté à Taka, qui est, comme Keinbé, un village de tributaires, mes hommes et moi avons fait maigre chère. A Taka, un Massassi de passage nous y fit traiter d'une manière splendide, en exigeant à notre profit un tribut des vassaux de son roi; toutefois l'exploitation du vassal eut, dans cette circonstance, quelque chose de peu drôle pour moi: car le Massassi me fit payer les dépouilles du pauvre *Markha*, et largement, j'en ai bonne souvenance.

Le 29, je me remis en route, en dépit des avertissements sans nombre, qu'on ne m'épargna pas, sur les dangers du chemin : les Maures sont en campagne, me disait-on, tuant, volant et brûlant. La veille déjà, en me signalant leur présence dans le pays, on m'avait fait prendre un sentier détourné qui m'avait causé mille fois plus d'ennuis et d'embarras que l'obligation de soutenir un combat en règle contre ces brigands du Sahhrâ.

En approchant de Tinntila de fiévreuse mémoire, je fis rencontre d'une bande de Massassis que je reçus avec des marques d'antipathie très-prononcées. De temps à autre je regardais à mes côtés pour voir s'il ne se passait rien d'inquiétant dans les rangs de cette troupe de routiers qui suivait le même sentier que moi. Une telle compagnie, on le comprend, était loin de m'être agréable; car à l'inquiétude qu'elle

me causait s'ajoutait mon invincible aversion pour les gens qui la composaient.

On me remit, en passant à Kouniakary, une lettre de M. Zéler qui me confirmait la triste nouvelle de la mort de M. de Grammont et de M. Caille. Cette lettre m'apprenait encore une autre mort, celle de M. Toolot, jeune officier d'artillerie qui n'avait fait qu'un court séjour à Bakel.

Vers deux heures du soir, la fièvre, comme une réminiscence fâcheuse de ce qui m'était arrivé aux mêmes lieux neuf mois auparavant, me saisit avec une violence extrême. Le délire me prit, et je me mis à lancer mon cheval au galop, chargeant au milieu des arbres d'un bois épais. Je ne sais ce qui serait advenu de cet exploit de don Quichotte, si je ne m'étais jeté contre un arbre. Le choc fut si rude, que l'arbre fut abattu et que cavalier et cheval roulèrent ensemble sur la poussière. On parvint à me découvrir et à me relever : j'étais sans connaissance, mais je n'avais, par bonheur, aucun mal; mon Bucéphale n'avait rien non plus. Quand j'eus repris mes sens, je remontai à cheval et continuai à marcher, gardé par deux de mes nègres qui m'aidaient de temps en temps à descendre pour reprendre haleine et vomir. Il va sans dire que, dans cette journée, je ne songeai pas plus aux Maures et aux Massassis que les personnes qui ont le mal de mer ne pensent à la tempête.

C'était à Ségala, demeure de l'ivrogne Sakha, que j'avais donné l'ordre d'arrêter. Quand j'arrivai à ce village, le dernier du Kaarta, la caravane y était depuis trois heures. Je trouvai une grande agitation parmi mes hommes, et au lieu du repos dont j'avais tant besoin, il me fallut entendre, de leur bouche, le récit circonstancié de ce qui s'était passé depuis qu'ils avaient atteint le village. Ce que je compris de plus clair dans leur long récit, c'est que Sakha avait défendu de nous donner de l'eau et de nous vendre des vivres.

En jetant un regard autour de moi, je vis en effet plus de deux cents individus armés qui entouraient mes hommes et mes bagages, gesticulant et vociférant comme des forcenés. Je gagnai clopin-clopant l'endroit où se trouvait mes nègres, et m'appuyant contre le mur d'une vieille case, je tâchai de faire tête à l'orage. Le mot qu'on criait le plus haut, c'était *toubabo* (le blanc).

J'appris enfin la cause de ce bruit : à mon premier passage, me dit-on, je n'avais été ni aimable ni généreux envers l'esclave de Sakha; et pour ce délit fort mal déterminé et dont je ne me souvenais plus, on

exigeait un tribut de quinze pièces de guinées qu'il fallait livrer incontinent, sous peine d'être privé de nourriture.

J'étais hors d'état, physiquement et moralement, de prendre des mesures pour faire cesser cette émeute. Je disais et faisais dire sur tous les tons qu'il m'était impossible de donner ce qu'on me demandait, par la raison fort simple que je n'avais pas de guinée. On me répondait :

« Quinze pièces de guinées ou tu ne boiras et ne mangeras pas. »

C'était pire que le *baston sabir* des anciens Algériens.

Je ne savais à qui m'adresser : au chef? il était ivre ; et d'ailleurs il n'y avait plus de chef dans cette bagarre ; c'étaient les valets qui commandaient. Je vois encore l'esclave de Sakha, qu'on remarquait à la tête de la troupe ; sa figure respirait la haine et la férocité, et il répétait avec emphase que mon indifférence *avait fait saigner son cœur*, et qu'il allait faire *saigner le mien*. Je voulus en appeler à mon guide ; il avait disparu. Je proposai d'envoyer à Bakel chercher les quinze pièces de guinées, on me refusa. Je proposai de donner autre chose, on me refusa encore.

Deux cents hommes bloquaient le lieu où nous étions, me couchaient en joue en manière de passe-temps, et ne laissaient rien approcher ; je mourais de soif, et mes hommes, outre le besoin de boire qu'ils ressentaient aussi, avaient un appétit qu'expliquait très-bien dix longues heures de marche. Nous formions un petit groupe appuyé sur une case en ruines ; la fièvre et les vomissements me reprirent si fort que je ne pus tenir debout plus longtemps. J'entrai alors dans la case et me laissai tomber tout armé sur le sol ; j'avais, avant de me retirer, chargé M. Panet de m'avertir immédiatement si la situation menaçait de devenir plus grave.

On m'apprit le lendemain matin que mes hommes avaient passé la nuit en palabre pour calmer le courroux du captif, mais qu'il avait été impitoyable et leur avait obstinément refusé des vivres. J'entendais de la case où j'étais la scène qui continuait avec la même violence que la veille ; on criait toujours *toubabo*, accompagné de mots qu'on me dit être des menaces de mort : le chef de captifs criait plus haut que les autres et voulait, avec sa bande, s'emparer de mes bagages. Vers dix heures du matin, je sortis et me trouvai face à face avec ce furieux, qui semblait bien résolu à mettre à exécution ses projets de pillage.

« Tu veux piller mes bagages, lui dis-je, eh bien! voici les clefs de mes caisses. »

Et je les lui présentai de la main gauche ; puis, au moment où

il s'avançait pour les saisir, je lui donnai un bon coup du pommeau de ma cravache sur les doigts, et replaçant les clefs dans ma poche, je lui dis :

« Viens les prendre! »

Cette réponse classique eut un succès complet. L'esclave recula, en entraînant avec lui sa bande, et tous ensemble allèrent à quelque distance se former en cercle et délibérer. Quant à nous, nous restâmes rangés devant nos bagages et nous attendîmes.

Après une délibération de deux heures, les Bambaras allèrent consulter leur chef. La décision de Sakha me fut favorable en ce sens qu'il renonça à son idée fixe de me faire trouver quinze pièces de guinée; mais, d'un autre côté, comme il était complétement ivre et que la nuit était venue, il me fallut attendre le lendemain pour régler ma rançon. Nous en étions à notre trente-sixième heure de jeûne, jeûne rigoureux et complet, que mes hommes, qui n'avaient pas la fièvre, supportaient moins patiemment que moi.

Ma dernière ressource était de mettre le feu à la case où j'avais fait placer les bagages, et de gagner la frontière en me faisant jour de vive force. L'un de mes nègres, Mody, vint même me proposer d'exécuter ce dessein; mais je voulus attendre, estimant qu'il n'était pas encore temps de prendre ce parti violent. Vers le milieu de la nuit, trompant la surveillance de nos gardes, mes nègres obtinrent de la compassion d'une bonne femme un bouc malade qu'ils s'empressèrent de préparer à leur mode. Je pris ma part de ce festin nocturne arrosé de mauvaise eau qu'ils étaient également parvenus à se procurer au puits du village.

J'étais du reste rassuré. Cet incident, à en juger par les phases qui l'avaient marqué, allait avoir la même terminaison que tous les autres.

Le jour suivant, il y eut de longs débats pour composer ma rançon. Une grande partie de la matinée fut employée en présentation d'objets, que Sakha et son esclave se faisaient un jeu de me renvoyer toujours. Enfin, à deux heures, l'affaire fut arrangée : un fusil, un sabre, des étoffes, de l'ambre, le meilleur de mes ânes, l'argent qui restait à mes hommes et quelques-uns de leurs vêtements de fête passèrent aux mains du maître et du valet. Les nègres chargés de montrer les articles au chef de Ségala m'ont rapporté que son esclave le poussait toujours à dire : « Ce n'est pas assez, » à chaque objet nouveau qu'on m'arrachait ainsi. « Encore, encore, faisait le maître; il faut que Sakha *salisse son nom* pour quelque chose qui en vaille la peine. »

Je cite ces paroles, parce qu'elles expriment que l'idée du juste et de l'injuste est connue des Massassis eux-mêmes, et qu'ils ne franchissent pas sans combat les limites qu'elle pose à leur conscience.

Le lendemain 31 décembre, j'abandonnai avant le jour le village de Sakha, et marchai à grands pas vers la frontière, éloignée seulement de deux heures. Il me tardait de quitter ce pays maudit et de mettre le temps et l'espace entre moi et cette exécrable race de Kandias.

On trouve fréquemment sur les routes de l'Afrique, et particulièrement dans le Kaarta, des épis de mil et de maïs, des touffes d'herbes, des fruits et de petites bottes d'arachis appendus à des perches placées au bord des chemins. J'avais oublié de signaler cette coutume, à la fois naïve et touchante, d'offrir à Dieu les plus beaux produits des récoltes, afin d'appeler ses faveurs sur les biens de la terre. Je me rappelle même que j'éprouvais toujours un regret en contemplant ces offrandes rustiques, celui de ne pas voir cet usage adopté par nos laborieux campagnards.

Quoi de mieux senti, en effet, de plus vrai surtout que cette pensée religieuse qui se traduit par un sacrifice? et quel sacrifice! un fruit, un épi, un bouquet, douces victimes empruntées à la terre, cette seconde mère de l'homme, féconde et prévoyante, qui le récompense de son labeur en le nourrissant. Il y a tout un charmant poëme religieux à faire sortir de cette part de Dieu, la première, la plus belle, offerte ainsi par un sauvage au maître de toutes choses, comme une expression symbolique de reconnaissance et d'amour.

Après Ségala je retrouvai encore le Kirigou, ce sinueux cours d'eau qui arrose en serpentant le Kaarta, et sur les bords duquel on fait aussi, comme sur les bords du Sénégal, deux récoltes par an; c'était la dix-huitième fois depuis Keinbé. A cette époque de l'année, il est desséché presque partout, à l'exception de ce dernier endroit où, pendant un instant, je crus que j'allais être forcé de recourir à la navigation en calebasse dont parle le docteur Dochard. J'y étais déterminé et, ne fût-ce que pour avoir le plaisir d'en raconter les impressions, je me préparais à me confier, moi et ma fortune, à cet esquif original, lorsqu'on m'amena une pirogue.

On lira sans doute avec intérêt cet épisode du voyageur anglais :

« Dès la pointe du jour, un naturel passa la rivière et fut au village indiqué; quelle fut la surprise de M. Dochard en voyant revenir son homme suivi de plusieurs naturels portant de très-grandes calebasses pour remplacer les canots dont ils n'ont pas l'habitude de se servir.

Ce ne fut pas sans difficulté ni même sans danger que ceux qui ne savaient pas nager, tels que M. Dochard, parvinrent à traverser la rivière avec ce faible secours. Elle avait 75 toises de large, et était profonde et rapide. Cette navigation extraordinaire est peu faite pour inspirer de la confiance. Quand ces calebasses sont remplies de ballots autant qu'elles en peuvent contenir, on les met sur l'eau; deux nageurs s'y jettent ensuite, et chacun d'eux prend la calebasse avec une main et la pousse en avant; mais celui qui ne sait pas nager est obligé de tenir la calebasse avec ses deux mains, en saisissant fortement cette *planche de naufrage*, pour ainsi dire, afin d'éviter d'enfoncer. Alors un nageur pousse la calebasse devant lui; et c'est ainsi que M. Dochard parvint sur l'autre rive, au grand divertissement des habitants du pays, toujours persuadés, comme le sont tous les Africains, que nous vivons dans l'eau, et qui sont étonnés de voir un blanc ne pas savoir nager (1). »

Le soir, en arrivant à la couchée, on m'apprit qu'une caravane avait été pillée deux jours auparavant par des M'barek sur la route que je devais suivre, et que plusieurs des hommes qui la composaient avaient été tués en essayant de défendre leurs marchandises. Et que m'importaient à moi ces sortes d'aventures? N'avais-je pas éprouvé au Kaarta tout ce qu'il y avait de plus pénible en ce genre?

Je partis donc le lendemain, bravant les M'barek et leurs embûches, et j'arrivai à Kanamakounou sans avoir rien vu; j'étais alors dans le Kasson, où les Maures ont le droit d'impunité plus encore que dans le Kaarta. A ce village je rencontrai une troupe de Massassis allant, me dit-on, châtier Barka pour un méfait que l'on ne put me préciser. C'était tomber de Charybde en Scylla; car Sambala, le joyeux frère de ma protégée Sadioba, m'eût plutôt livré que défendu.

La fièvre me retint trois jours à ce village; mais, heureusement, je n'eus pas de rapports avec les Massassis; j'avais du reste très-énergiquement exprimé ma volonté de ne pas les voir, et ils n'osèrent pas l'enfreindre.

Le 4 janvier 1848, je me remis en route. Les Massassis avaient renoncé à leurs projets et repris le chemin du Kaarta. A Koulou, je trouvai le Kolébiné impétueux comme un torrent, et il me fallut subir

(1) *Voyage dans l'Afrique occidentale* pendant les années 1818, 1819, 1820 et 1821, par le major William Gray et feu Dochard, chirurgien d'état-major; pages 144-146.

les exigences de la corporation des piroguiers, qui me traitèrent presque aussi mal que les portefaix de Marseille traitent les voyageurs. Le chef du village vint aussi, selon l'usage, m'exposer les embarras de sa position et chercher à m'apitoyer sur ses charges de famille; je le renvoyai avec une lettre de change tirée sur le pillard Sakha.

J'arrivai à la nuit au joli village de Diakalinn. Le sentiment pénible que me faisait éprouver le désastre de mes espérances ne m'empêcha pas de ressentir une joie vive en revoyant les eaux du Sénégal. C'était une impression analogue à celle qui saisit le marin quand il aperçoit la terre après une dangereuse traversée. Il y avait en effet dans ces eaux transparentes, courant se mêler aux eaux de l'Océan, quelque chose qui parlait de la patrie.

Le lendemain, de grand matin, je fus visiter les bords du fleuve. Assis sur le gazon, sous un des beaux arbres qui couronnent la falaise, j'adressai mes pensées aux flots qui passaient à mes pieds : « Allez, disais-je, allez, eaux limpides qui coulez vers le port; allez dire à mes compatriotes que vous m'avez aperçu rêvant tristement, à plus de 200 lieues de la ville qu'ils habitent. Dites-leur le hâle de mon visage et la maigreur de mon corps; parlez-leur des haillons qui me couvrent, de mes yeux caves et de la blancheur prématurée de mes cheveux; dites-leur mes efforts pour le succès de l'entreprise qu'ils avaient encouragée; mes regrets, ma confusion, ma douleur d'avoir été vaincu; mais n'oubliez pas d'ajouter que la lutte n'a pas été soutenue sans courage et sans persévérance. »

Depuis mon passage, Diakalinn était devenu un entrepôt de marchandises et la compagnie y entretenait un traitant nègre. J'appris de ce traitant que Makana possédait un comptoir flottant. Il m'annonça aussi qu'une caravane portant des effets de la compagnie avait été pillée tout récemment par les Maures, à 4 kilomètres de Somankidi, et m'engagea fortement à ne pas prendre cette route; mais j'étais si pressé que je ne tins aucun compte de ses avertissements. L'autre route eût, du reste, été longue et difficile, et peut-être ne l'eussé-je pas aussi heureusement parcourue que la route ordinaire : je ne vis, en effet, dans celle-ci que des épines, des oiseaux et quelques antilopes effrayées. A quatre heures du soir j'arrivais à Somankidi.

Je fus fort mal reçu à ce village, et sans la charité d'une femme nommée Bambi, dont j'ai gardé le nom avec plaisir, je n'aurais pu me procurer l'eau, le mil et le bois qui nous étaient indispensables.

A Somankidi, je retrouvai mon déserteur Sara-Kaméra, qui en était,

me dit-on, à son dixième maître depuis sa désertion. Le malheureux avait été cruellement puni de ses méfaits : non-seulement il avait été promené, de village en village, la corde au cou et exposé en vente à tous les marchés, mais il portait encore les affreux stigmates de la lèpre d'Afrique, qu'il avait gagnée dans les bouges où l'on jette les captifs insoumis. Je voulus le ravoir afin de lui infliger un châtiment qui pût servir d'exemple à ceux qui, dans l'avenir, pourraient imiter sa conduite. On me répondit « non » avec une insolence que je n'avais jamais rencontrée au Kaarta. J'étais pourtant dans mon droit, car il existe des traités qui obligent les chefs noirs voisins de nos établissements à rendre les déserteurs, moyennant une prime de capture. Ce refus ne me surprit pas, du reste ; c'était un chef du Gangari qui me le faisait, et le Gangari obéit à Barka.

Le même jour je traversai le Sénégal, et le lendemain, à sept heures du soir, j'arrivai à Makana. J'eus encore, dans cette dernière marche, une fâcheuse aventure à enregistrer : deux de mes hommes, qui étaient allés chercher du lait, furent frappés et on leur enleva leurs cartouches. Ce qui paraîtra incroyable, c'est que dans les États de Barka, notre allié, et pour un fait accompli à 9 kilomètres d'un lieu où flotte notre pavillon, il me fallut recourir à mon guide bambara pour me faire rendre justice.

CHAPITRE XXXIX.

Entrevue avec Barka. — Mes projets en arrivant à Makana. — Ma santé me force d'y renoncer. — Je me décide à entreprendre un voyage dans le Bambouk oriental. — Retour à Bakel. — Villages situés entre Makana et la Falémé. — Ma santé, de plus en plus mauvaise, m'oblige à renoncer à mon voyage du Bambouk. — Assassinats sous les murs du fort de Bakel. — Nouvelles du Kaarta; mort du prince Bandiougou. — La petite vérole et les sauterelles ravagent le Bondou et le Galam. — Lettre au roi de Ségo. — Voyage dans une chaloupe, de Bakel à Saint-Louis. — Arrivée à Saint-Louis. — Départ pour la France.

Ce fut le 8 janvier 1848 que je revis Makana. Il y avait plus d'un an que je n'avais mangé de pain et bu dans un verre, que je ne m'étais assis à une table en face d'un plat et d'une assiette. Ceux qui n'ont jamais été privés de ces vulgarités de la vie civilisée ne comprendront pas le bonheur que j'éprouvai en les retrouvant, en les retrouvant comme je les retrouvais, brusquement et sans y être préparé. C'est bien peu, en effet, que de boire de l'eau dans un verre et de manger du pain, et il n'est si pauvres gens de notre pays qui ne puissent se passer cette douceur; mais c'est précisément à cause de cela que la privation en est plus dure. Que de fois, après une longue journée de fatigue, j'ai été saisi d'amers regrets en songeant à ces méchantes auberges de campagne dont les enseignes, bizarres de goût et d'orthographe, égaient

le voyageur qui parcourt les routes de France! que de fois j'ai envié le sort des hôtes accoutumés de ces réfectoires malplaisants!

Le lendemain de mon arrivée, Barka vint me voir. Je lui trouvai un air étrange; il paraissait désappointé comme quelqu'un dont les combinaisons n'ont pas réussi. Si, en effet, et j'ai cent raisons de le croire, il a trempé dans les machinations des Bambaras, ma vue ne devait guère lui être agréable.

En arrivant à Makana, je n'avais pas de projet arrêté. J'allais d'abord reprendre quelque force, puis après j'aviserais sur ce qu'il y avait de mieux à faire. En tout cas, je n'avais pas renoncé à l'espoir de recommencer mon voyage; je comptais suivre la route du Bambouk, dont j'ai signalé ailleurs les inconvénients. Je n'ignorais pas qu'en m'engageant dans cette voie je ne remplissais plus dans leur intégrité les conditions que je m'étais proposées; mais je n'avais plus le choix des moyens, et, au demeurant, je pouvais parvenir au Ségo tout aussi bien par le Bambouk et le Foulhadou que par le Kaarta. Je n'aurais à regretter qu'une route plus courte et plus facile sous le rapport topographique; mais l'expérience venait de me prouver que cette route, au moins pour le moment, était impraticable.

La longue captivité que les Bambaras m'avaient fait subir et l'altération de ma santé, qui en était la conséquence, ne permirent pas l'exécution de ce projet. Presque toutes mes marchandises étaient restées en leur pouvoir, et à Bakel je ne pouvais pas les remplacer. Il me fallait pourtant de nouvelles valeurs si je voulais entreprendre, avec quelque chance de succès, la grande traversée de l'Afrique. D'un autre côté, eussé-je possédé tout ce qu'il y avait dans les magasins de Saint-Louis, j'étais trop faible pour m'engager dans un voyage de deux ou trois ans. Ces considérations me forcèrent à changer mes plans.

Au lieu donc de recommencer un grand voyage, je ne songeai plus qu'à utiliser, dans une exploration du Bambouk, les trois mois de l'année qui restaient avant les grandes chaleurs et les pluies. Je donnais ainsi satisfaction à un de mes anciens projets, que je n'avais abandonné que parce que le temps m'avait manqué pour en préparer l'exécution.

Je pris toutes les mesures convenables pour la réussite de cette nouvelle entreprise. Mes relations antérieures avec la famille de Barka m'avaient appris qu'il ne fallait pas laisser de vague dans la stipulatio des clauses d'un traité. Je passai avec un des frères de Barka une sorte de convention par laquelle il fut stipulé que je paierais la somme de

500 francs si je parcourais dans le Bambouk une étendue de pays au moins égale à celle que pourrait parcourir un homme à cheval, marchant pendant quinze jours. La journée de marche est, pour un homme à cheval, de 12 à 13 lieues; cela faisait à peu près 200 lieues, et c'était suffisant pour bien connaître le Bambouk. Dans le cas où cette distance n'eût pas été franchie, je n'aurais rien dû.

La convention acceptée réciproquement dans un solennel palabre, je fis mes dispositions pour quitter Makana et aller à Bakel, distant de 20 lieues seulement. Je comptais y rencontrer plus de ressources et plus de facilités pour un prompt rétablissement. Je laissai à Makana mes ânes et mon matériel de campement.

Le 11 janvier 1848, j'arrivai au fort de Bakel. M. Zéler et M. Paul Holl, le nouveau commandant, que j'avais déjà vu à ce poste en 1843, s'empressèrent, par un accueil des plus bienveillants, de m'enlever jusqu'au souvenir de mes récentes misères. Je trouvai au fort, où je fus établi, toutes les douceurs de la vie, et à l'exception d'un lit, que je ne voulus pas accepter dans la crainte de troubler des habitudes acquises par quatorze mois de pratique, je n'avais rien à envier aux heureux de la terre. Je revins à Bakel par le fleuve, dans la chaloupe du comptoir. Parti le 10 à six heures du matin, je mouillais le grappin de la chaloupe au bas de la maison de M. Zéler, le lendemain matin à quatre heures.

Voici les villages que j'ai aperçus : sur la rive gauche, Saboukou, habité par des Laobés; Dougoukolé, Dialankani, Lanel-Koré, Lanel-Tougouné, Kabou, Ségala, Kotéra, Tafasirga et Goutubé, tous habités par des Sarrakolés; sur la rive droite, Gousséla, Kabou et Soulou.

Tous ces villages, notamment ceux de la rive gauche, possèdent un assez bon nombre de dattiers mêlés à des pandanées. La végétation de cette partie du fleuve est extrêmement fraiche et les beaux sites y sont nombreux.

Il existe à Lanel-Tougouné un banc de sable formant gué depuis le mois de janvier jusqu'au mois de juin; ce gué est très-fréquenté par les Maures, qui en profitent pour traverser le fleuve et venir piller les pays de la rive gauche.

Je n'ai pas compris dans cette nomenclature les villages des deux rives qui se trouvent placés entre la Falémé et Bakel. Dans la relation de mon voyage de 1843, j'en ai donné les noms et la description.

J'étais arrivé à Bakel avec l'espoir d'y rétablir ma santé et d'entreprendre ensuite la course au Bambouk, dont j'avais arrangé le plan

avec un des frères de Barka; mais je ne tardai pas à m'apercevoir que la perfide influence de cette localité n'épargnait personne, pas même ceux qui pouvaient avoir à bon droit la prétention d'être acclimatés. J'avais en effet résisté aux fièvres intermittentes du Kaarta, et bien que souvent la période de rémittence n'eût été que de sept jours, elle avait néanmoins suffi à me rendre assez de force pour supporter l'accès suivant. A Bakel, au contraire, mes fièvres devinrent quotidiennes, et la dyssenterie, cette terrible maladie du fleuve, que j'avais eue déjà à différentes fois, prit un caractère inquiétant.

Je luttai deux mois contre ce double fléau. Ma faiblesse était extrême et chaque jour ajoutait à mon dépérissement. Nous étions au commencement de mars, il ne restait par conséquent qu'un mois de température supportable; période trop courte, même en supposant une guérison immédiate, pour reprendre les forces physiques que réclamait l'exploration d'un pays montagneux. La lutte dès lors devenait inutile, et je me décidai à retourner à Saint-Louis.

Pendant mon séjour à Bakel, j'ai vu encore un de ces événements qui font monter au visage le rouge de la honte. Les Ghihimakhas, en guerre avec le Tounka, sont venus, à portée de fusil du fort, massacrer cinq hommes du village. Ils tiraient sur des malheureux à la nage; et, sans s'inquiéter qu'ils étaient à deux pas d'un fort français, ils achevaient tranquillement d'égorger ceux qui n'avaient pas été mortellement atteints par leurs premiers coups. Ce fait s'est passé le 25 janvier 1848.

Voilà le respect qu'on porte dans le Galam au drapeau de la France; voilà la crainte qu'inspirent nos guerriers en *boubous!* On tira bien du fort quelques coups de canon; mais à quoi bon? Puis, n'était-ce pas s'exposer à tuer à la fois amis et ennemis? Ce qu'il eût fallu, c'était de lancer au pas de course sur ces brigands cinquante hommes solides et résolus; le fort n'avait en tout que trente-six hommes peu résolus et peu solides.

J'ai reçu aussi à Bakel des nouvelles du Kaarta. On annonçait la mort de Bandiougou, le Massassi qui était venu me voir à Foutobi. C'est jouer de malheur : le seul prétendant qui se montre esprit fort à l'endroit de la fatale prédiction faite à sa famille, est justement celui qui succombe! Cet événement est une bien fâcheuse coïncidence, et il ne manquera pas de défrayer les sottes superstitions des nombreux imbéciles qui croient à la prophétie. On annonçait encore que Mamady-Sirré s'était perdu dans une expédition contre les Maures; trente

de ceux-ci, disait-on, avaient mis en déroute six cents Bambaras, et leur chef n'était pas retrouvé. Sans doute il est mal de faire de mauvais souhaits à son prochain; j'oserai dire, malgré cela, que si ce vilain nègre ne se retrouve pas, ce ne sera certes pas moi qui le pleurerai; il m'a fait assez de misères. On disait encore que les Poulhs du Massina avaient pénétré dans le Kaarta par le pays des Diafounous, et que le roi avait regagné précipitamment Koghé.

La petite vérole faisait d'affreux ravages autour de moi pendant que je souffrais de la dyssenterie et de la fièvre au fort de Bakel. Toutes les nuits, ce n'étaient que gémissements et pleurs de mères, car le fléau atteignait principalement les petits enfants. Il sévissait surtout d'une manière cruelle dans le Bondou. Un homme de ce pays s'écriait, en voyant quelques négrillons barbotant dans une mare : « Il y a donc encore des petits enfants sur la terre? » Ce pauvre homme en avait perdu huit dans l'espace de cinq jours.

Les marabouts passaient leur temps en prières et en fabrication de grigris pour conjurer la terrible épidémie; mais on eût dit qu'elle n'en dévorait que mieux ses victimes. On en comptait jusqu'à neuf par jour à Bakel, et la population ne dépasse pas mille âmes. Au nombre des morts se trouva Penda, ma belle visiteuse de Boulébané.

Ce malheur n'était pas le seul qui fût venu frapper la population. Les sauterelles avaient dévoré les moissons; la famine régnait déjà au Bondou et menaçait fortement le Galam.

Voici une remarque que j'ai faite à Bakel au mois de janvier : Par un temps calme, j'ai observé, non une fois, mais plusieurs, l'évitage d'un petit bâtiment à contre-courant. Je me trouvais sur la terrasse de la maison de la compagnie avec M. Zéler, qui me dit avoir souvent observé le même fait. Au bout de cinq ou six heures, le navire reprenait son évitage naturel au courant du fleuve. On compte, de l'embouchure du Sénégal à Bakel, près de 200 lieues. Je répète qu'il faisait calme, et à moins d'attribuer ce refoulement anormal d'une masse d'eau si considérable à des courants agissant, à une certaine profondeur, en direction inverse de ceux de la surface, ou encore à un vent violent régnant en aval et fort loin du point où je me trouvais, je ne sais à quelle explication m'arrêter. Serait-ce la marée? Mais refouler une masse d'eau de deux cents lieues, est-ce possible? Je livre le fait aux observateurs; quelle que soit sa cause, il est, je crois, digne de fixer leur attention.

En compulsant les archives du fort, je vis qu'on avait fait bien des

tentatives pour ouvrir des relations avec le Ségo, et qu'aucune n'avait réussi. Cette découverte m'inspira la pensée de tenter un nouvel essai. Puisque la fatalité, pensé-je, m'a empêché de devenir moi-même le négociateur de cette alliance à laquelle les gouverneurs les plus remarquables attachaient tant de prix, qu'il ne soit pas dit que j'aurai négligé le seul moyen qui me reste de travailler à la réalisation de leur vœu et du mien. J'avais dans mes bagages un fort beau sabre; j'y ajoutai un collier d'ambre de prix; M. Zéler joignit à mon présent quelques pièces de belle étoffe, et j'expédiai le tout avec la lettre dont voici la traduction :

« Au puissant roi du Ségo, que Dieu protége.

» Louanges à Dieu! Il n'y a d'autre Dieu que Dieu, et tous les hommes sont ses fils!

» Cette lettre t'annonce que je me rendais dans ta ville pour te saluer et te porter des paroles amies de la part de mes maîtres (1) le roi des Français et le gouverneur qui le représente à Saint-Louis. Je te portais aussi des présents comme gage de l'amitié qu'ils désirent entretenir désormais avec toi. Mamady, roi du Kaarta, a arrêté ma marche et m'a forcé de revenir à Bakel d'où je t'écris.

» Il m'a été dit que tu ne voulais pas me recevoir chez toi. Je n'ai pas cru cela; car, d'après ce qu'on rapporte de ta justice et de ta sagesse, je ne puis penser que tu veuilles, à l'imitation de ton voisin Mamady, repousser les blancs de tes États et te priver des richesses qu'ils procurent à ceux qui se lient avec eux.

» J'avais beaucoup de bonnes choses à te dire. J'avais surtout à te parler des avantages que ton pays retirerait d'une alliance de commerce avec le Sénégal. Tu sais déjà que les marchandises des blancs sont indispensables à ton peuple, et tu es assez sage pour comprendre l'importance d'une réciprocité d'échanges fréquents entre les gens du Ségo et les blancs du Sénégal, qui possèdent des marchandises plus belles et moins chères que celles que tu reçois des autres points de l'Afrique.

» Je te dis ces choses dans ton intérêt. Réfléchis-y bien, et tu verras que mes propositions sont sages et méritent d'être écoutées. Les blancs du Sénégal ne sont séparés de tes États que par la marche d'une lune.

---

(1) *Moulâna*, mon maître; c'est la forme respectueuse des Arabes. Les nègres appellent le gouverneur *bouroum n'dar*, le maître de l'habitation ou de la ville.

dans un chemin dont la plus grande partie est soumise à ta puissance.

» Réponds à cette lettre. Dis-moi si je puis me rendre près de toi; dis-moi si tu es disposé à accueillir et à protéger les marchands que les blancs t'enverraient; dis-moi enfin si tu es disposé à former avec eux un traité de commerce pour l'échange de vos produits réciproques.

» Si tu consens à t'allier avec les Français, remets ta lettre à un de tes sujets de confiance qui s'entendra directement avec le gouverneur du Sénégal. Pour moi, je ne puis t'en dire plus long. N'écoute pas les mauvais conseils, et songe à ces deux choses : les blancs sont riches, les blancs sont forts. Toi surtout qui as des ennemis puissants, ne dédaigne pas ce dernier avertissement.

» Que Dieu t'accorde une longue vie et t'inspire de bons sentiments pour répondre à mon ouverture d'amitié. Je te recommande de garder secret le contenu de cette lettre.

» Je t'envoie, entre autres objets, un sabre, un collier d'ambre et une pièce de mousseline. C'est un petit présent que je te prie de recevoir comme gage de bonne amitié. »

Un *dioula* se chargea de porter ma lettre et mon présent, moyennant une récompense payable un quart au départ et les trois autres quarts au retour. J'augurai bien de cette démarche, et le succès a dépassé mes espérances; car j'ai appris, en France, qu'en réponse à ces ouvertures, et principalement en reconnaissance de mon présent, le roi du Ségo avait envoyé à Saint-Louis des ambassadeurs chargés de ses pouvoirs. J'ignore la suite de cette affaire. La lettre du roi du Ségo contenait un passage fort curieux, qui peint parfaitement le caractère de ces peuples demi-enfants, demi-barbares. Le bon roi, à qui l'âge avait enlevé certains attraits fort estimés des nègres, demandait au gouverneur, dans son royal message, un philtre pour se faire aimer.

Malgré les inconvénients qu'offrait la navigation du fleuve dans une légère embarcation, je m'embarquai, le 7 mars 1848, dans la chaloupe du fort, que M. Paul Holl voulut bien mettre à ma disposition. Mes hommes m'avaient construit une *tapade* en paille, destinée à m'abriter du soleil pendant le jour et de la rosée pendant la nuit. M. Paul Holl avait aussi contribué à mon bien-être en me procurant un matelas destiné à couvrir les bancs de la chaloupe. C'est là que j'allais passer douze jours, exposé à de nouvelles aventures ; car les Foulhs du Fouta ne sont jamais d'agréable rencontre, et les Maures Bracknass ne sont nos amis que quand ils sont les plus faibles.

Nous descendîmes le fleuve en compagnie des caïmans, des hippopotames et d'une assez grande quantité de troncs d'arbres et de débris de toute espèce entraînés par le courant. Le 8, pendant la nuit, la chaloupe reçut une espèce de chasse des hippopotames, qui peut-être ne pensaient qu'à folâtrer au clair de la lune. Je n'en eus pas moins plusieurs fois la crainte de voir la chaloupe brisée par le choc de ces lourds animaux; ils en étaient, par instants, si rapprochés, que nous étions atteints par l'eau qu'ils faisaient jaillir.

Le 9, nous aperçûmes dans une petite crique un colossal caïman ; il était mort et portait les traces de nombreuses blessures d'arme à feu. Ce fut une bonne fortune pour mes hommes, qui le dépecèrent et embarquèrent dans la chaloupe toute sa chair, ne laissant sur la rive que le squelette et la peau. Il y avait à peine une heure que nous venions de nous remettre en route, quand nous vîmes plusieurs pirogues courir sur nous; elles étaient montées par des pêcheurs qui nous demandèrent précisément des nouvelles d'un caïman qu'ils avaient blessé l'avant-veille, et qu'ils cherchaient vainement depuis.

« Si vous ne l'avez pas rencontré, ajoutèrent-ils, nous allons nous en retourner; c'est qu'alors il ne sera pas mort, ainsi que nous le croyions.

— Vous auriez bien tort, crièrent mes nègres; car vous allez le trouver à deux pas d'ici, et ils indiquèrent l'endroit. Il est comme s'il venait d'être tué, et c'est une bien belle pièce. »

Les piroguiers reprirent courage et pagaillèrent vigoureusement pour remonter le courant, en nous accablant des témoignages de leur reconnaissance pour le service que nous leur rendions. Ce petit dialogue et l'air malin de mes nègres me divertirent beaucoup. Heureusement que le vent était bon, sans cela les *tioubalous* de la contrée (les pêcheurs) auraient bien certainement tenté de se venger de cette mystification. Nous mangeâmes du caïman pendant deux jours. C'est une chair assez délicate, qui tient à la fois du veau et du congre.

Nous atteignîmes le Fouta assez promptement. Les gués nombreux du fleuve forcèrent mes hommes à se mettre à l'eau plusieurs fois afin d'alléger la chaloupe. J'éprouve toujours de l'effroi quand je vois faire cette manœuvre; car, dans le temps des basses eaux, le fleuve donne asile à une grande quantité de caïmans. Du reste, les accidents de cette sorte sont rares, et grâce à leurs grigris, les nègres n'en ont aucune appréhension. A mesure que l'on descend, on remarque sur les rives des vols considérables de corneilles à ventre blanc; ces oiseaux

indiquent le voisinage de la mer, comme les *fous*, les *frégates* et les goélands indiquent en mer le voisinage de la terre.

Je savais depuis longtemps que les gens du Fouta étaient insolents et méchants; mais jamais encore je n'avais éprouvé, comme dans cette traversée, jusqu'à quel point était poussé le mépris qu'ils portent aux blancs. Devant tous les villages où je passai, je fus accueilli par un concert d'injures et de malédictions qui semblait ne désirer qu'une occasion de se changer en voies de fait. Je n'étais pas en force pour répondre à ces insolences, et je pris pour règle d'éviter les villages et d'aller établir mon bivouac dans les lieux déserts hantés par les bêtes féroces. Je note avec satisfaction que celles-ci, dont j'allais pourtant troubler les habitudes, se montrèrent plus courtoises que les hommes et me laissèremt la tranquille possession de leurs repaires accoutumés. Je ne m'en réjouis pas toutefois autant qu'on pourrait le croire, car leur discrétion m'a privé de raconter quelque aventure terrible avec un lion ou une panthère. J'ai, en effet, le regret, presque la confusion de déclarer une nouvelle fois que, dans mes quinze mois passés au milieu de l'Afrique, je n'ai jamais vu un lion face à face, bien qu'ils soient aussi nombreux que les lièvres de nos pays.

Le 13, au-dessous de Kaédy, à un village dont j'ai oublié le nom, les provocations et les injures des Foulhs prirent une tournure si alarmante, que je fis dégager les fusils. Je croyais à une attaque, et malgré le désavantage de ma position, je me préparais à la soutenir; il n'y avait d'ailleurs pas moyen de faire autrement, car le chenal passait très-près du bord. Les gens qui s'y trouvaient rassemblés gesticulaient et parlaient avec force en agitant leurs fusils; ils se contentèrent de nous jeter des pierres.

A six heures du matin, le 14, nous traversions les passes difficiles de Gueldédiabé, au milieu desquelles on voit encore la chaudière du *Serpent*, qui en 1845 y fit explosion. Près du village, le passage est formé de roches et de bancs de sable. A peine étions-nous sortis de ces embarras que j'aperçus derrière un tertre, à demi-portée de pistolet, un groupe de gens qui nous couchaient en joue. Je fis aussitôt lever les rames et montrer les fusils; car, de même qu'au village proche de Kaédi, il n'était pas possible d'éviter ce passage. Les Foulhs, en nous voyant si bien préparés, hésitèrent un instant, puis se décidèrent à abaisser leurs armes. Je fis nager avec deux avirons seulement pour nous éloigner, et le reste de mes hommes se tint debout entre les bancs, le fusil à la main.

N'est-il pas surprenant que nous soyons exposés à de pareils désagréments sur un fleuve qui devrait nous appartenir? Mais ce qu'il y a de plus surprenant encore et qui devrait bien enfin faire ouvrir les yeux sur les procédés routiniers de nos commerçants du Sénégal, c'est que les Foulhs du Fouta nous menacent et nous attaquent avec notre poudre et nos fusils. Sans doute le commerce a ses exigences, mais la raison aussi a les siennes. Je livre cette simple réflexion aux méditations des hommes de bon sens.

Le soir de ce même jour, je voyais sur la rive droite un nombreux rassemblement de Braknass, venus de plusieurs camps établis dans les environs. Leurs appels et leurs protestations d'amitié ne me séduisirent pas, et nous passâmes devant eux plus préparés à nous défendre qu'à fraterniser, ainsi qu'ils nous y conviaient. Sur la rive opposée à ces camps maures il y avait des camps de Poulhs pasteurs, et c'était, sans aucun doute, la présence de ceux-ci dans ces parages qui y avait attiré les Braknass. Les vedettes poulhs veillaient aux abords des gués, prêtes à jeter le cri d'alarme pour avertir les gardes des troupeaux.

Depuis le 13, le courant avait sensiblement augmenté, et notre marche s'en ressentait. Pendant la journée du 15, nous parcourûmes, entre Aleibé et Kakett, des bords déserts; seulement, de temps à autre nous voyions se détacher, en blanc ou en brun, sur les monticules encore verts de la rive gauche, des groupes de bœufs broutant les dernières herbes de la saison. Les caïmans, les hippopotames et les singes abondaient. Le courant avait encore augmenté de vitesse, ce qui nous permit de ne pas trop nous plaindre des inconstances de la brise et des innombrables méandres qui tourmentent le cours du fleuve. Le flot était sensible. Vers quatre heures du soir, je mouillai près du bord, afin de procurer à mes hommes quelques heures de repos.

Nous repartîmes le 16, longtemps avant le jour, et nous passâmes sans les voir devant les villages qui se trouvent placés entre Kakett et Podor. A 9 heures du matin nous arrêtâmes devant cet ancien établissement français. Là les dangers de notre navigation étaient finis; nous n'avions plus à rencontrer que des Braknass et des Foulhs forcés à quelques procédés envers nous, à cause de leur commerce. Je m'informai avec empressement à Podor si les escales étaient ouvertes, et je fus très-désappointé en apprenant qu'elles ne l'étaient pas. Je comptais trouver à bord du bâtiment de guerre stationnaire au Coq, du pain et quelques vivres indispensables.

J'ai vu, le 13, à huit heures du soir, un météore extrêmement

brillant qui s'est montré au-dessus et à l'est de la polaire. D'abord sous forme d'un globe lumineux dont le diamètre apparent était celui d'une orange ordinaire, il se dirigea vers l'occident, inclinant sur l'horizon de 30 à 40°; puis, après une course d'environ une seconde, il s'épancha en gerbes de feu et disparut.

Le 17 mars, à 10 heures du matin, j'arrivai à Dagana. Je ne puis dire la joie que je ressentis en pressant les mains des deux officiers qui s'y trouvaient détachés; l'un était M. Huot, sous-lieutenant au 3ᵉ régiment de marine; l'autre, M. Vivien, chirurgien de marine de troisième classe. J'avais déjà, depuis mon retour du Kaarta, éprouvé à Bakel ces douces impressions; mais, pour me servir du langage des nègres, ce n'étaient pas des blancs de France que j'y avais rencontrés, tandis que ceux de Dagana étaient bien nés sur la terre de la patrie, et, de plus, il n'y avait que peu de temps qu'ils l'avaient quittée. Jamais je ne les avais vus, et pourtant je fus avec eux comme je l'aurais été avec des amis de vingt ans. Que de choses nous nous dîmes! car eux aussi partageaient le plaisir qu'ils me causaient, et s'empressaient de répondre à la masse de questions que je leur adressais. J'ai religieusement gardé le souvenir de cette première journée d'épanchement; jamais je ne l'oublierai, jamais je n'oublierai le bien que m'a fait ce cordial et fraternel accueil!

Le 18 à midi je quittais Dagana, et le 20, à quatre heures et demie du matin, j'amarrais ma chaloupe à Saint-Louis, au quai de la direction du port. Dès que parurent les premières lueurs du soleil, je sortis de l'incommode habitation dans laquelle je venais de passer treize longs jours, et je m'acheminai vers la place, interrogeant tout le monde, embrassant, avec des transports indicibles, tous ceux que j'avais un peu connus. Peut-être ne comprendra-t-on pas ce délire; car c'était du délire que d'imposer ainsi mes tendresses à des gens qui me connaissaient à peine. Qu'on songe cependant à cette vie déparée de toute affection, à cette vie d'angoisses, à cette vie contre nature que je venais de mener pendant quinze mois, et l'on ne sera plus surpris de ce luxe d'épanchements, tout excentrique, tout inusité qu'il paraisse.

J'ai dit une vie contre nature. Oui, et je le dis encore. Il faut avoir vécu de cette existence-là pour la connaître.

Ce n'est pas la vie du soldat à la guerre, qui brave mille fois la mort en un jour : le soldat a des compagnons qui partagent ses périls: il a des amis qui retrempent son courage et dont la gaîté l'aide à sup-

porter ses misères. Faut-il le dire? il a des témoins qui le voient souffrir et qui rediront sa gloire et sa mort s'il succombe.

Ce n'est pas non plus la vie du marin qui traverse les mers, livré aux privations les plus pénibles, sous des climats meurtriers, au milieu des tempêtes. Non; car le marin n'est pas seul.

On savait tout cela à Saint-Louis. Aussi ce fut à qui m'accueillerait : on me combla de témoignages de bienveillance, on m'accabla de soins et de prévenances. Le gouverneur, M. le capitaine de vaisseau Baudin ; le commandant du détachement du 3e de marine, M. le chef de bataillon Bertin du Château ; tous, magistrats, officiers, négociants, s'empressèrent de me faire oublier mes tribulations. Ils firent plus encore : ils voulurent fêter mon retour.

Le commandant du Château, le procureur du roi M. de Perciu, le pharmacien en chef de la marine M. Fontaine, se mirent à la tête d'une souscription pour m'offrir un banquet. Je les remercie ici du fond du cœur, ainsi que tous ceux qui se sont associés à ce témoignage d'estime et d'affection dont la pensée me fut mille fois plus douce que la réalité. Ils le savent, j'ai fait tous mes efforts pour les détourner d'une ovation dont je me trouvais si peu digne ; mais ils l'ont voulu. Au banquet, M. du Château, qui le présidait, m'adressa des paroles empreintes de la sympathie la plus vive. J'y répondis par un engagement solennel de recommencer mon œuvre aussitôt que j'en aurais la force

Je n'ai pas pu tenir ma promesse. J'ai tout tenté, j'ai tout fait pour être fidèle à cet engagement de ma conscience, et je n'ai pas réussi. En France, j'ai demandé par trois fois, comme une grâce, comme une récompense, de retourner en Afrique ; et par trois fois j'ai été refusé

Je reprends mon récit. Ma santé avait trop souffert pour que je pusse remonter le fleuve ainsi que j'en avais le projet. Les médecins s'y opposèrent et déclarèrent en outre que je ne pourrais me rétablir qu'en France.

J'obéis aux médecins. Le 18 avril, je pris passage sur le brick *la Jeune Elvina ;* le 6 mai, nous recevions aux Açores un violent coup de vent ; le 17, nous étions en vue de Belle-Ile, et le 20, nous mouillions à Saint-Nazaire, à l'embouchure de la Loire. La *Jeune Elvina* avait pour capitaine M. Guiot et pour armateur M. Lecour, de Nantes : le premier fut plein d'attentions pour moi pendant la traversée ; et le second, par un accueil chaleureux et cordial, me montra qu'en France comme au Sénégal on savait trouver quelque mérite à la course aventureuse que je venais d'accomplir.

M. Léopold Panet m'accompagnait. Il avait partagé mes fatigues, il était juste qu'il partageât aussi les joies d'une vie plus douce. C'était d'ailleurs un devoir pour moi de lui donner cette marque d'intérêt, et il la méritait par son énergie, son courage et son dévouement à l'expédition. En arrivant à Paris, je m'empressai de faire valoir auprès du gouvernement les titres qu'il avait acquis à l'obtention d'une récompense, et j'eus le bonheur de voir mes faibles recommandations comptées pour quelque chose (1).

Lorsque je quittai le Sénégal, on y avait connaissance d'un mouvement à Paris. Ce n'était qu'une rumeur sourde, un bruit vague que n'appuyait aucun fait. On craignait, mais en définitive on ne savait rien de précis.

A Saint-Nazaire, j'appris la révolution. Un pressentiment m'avertit que je n'aurais pas personnellement à m'en réjouir.

En juin, j'arrivai à Paris. C'était le bon temps des manifestations, et dans le trajet du chemin de fer d'Orléans à la rue Notre-Dame-des-Victoires, j'eus tout le loisir d'en apercevoir : elles me firent frissonner de dégoût. Je venais du milieu de l'Afrique, je ne pouvais être, par conséquent, acclimaté à cette température révolutionnaire.

C'était pour moi un nouveau monde; je ne reconnaissais plus Paris. Au lieu de ce mouvement normal d'une population calme, occupée à ses affaires ou à ses plaisirs, mon œil curieux n'apercevait que des visages consternés. Les seuls qui me paraissaient heureux étaient des visages de brigands. Je vois encore ces hommes à sinistre figure, à longue barbe, à cravate et à ceinture rouges, le corps ceint d'un grand sabre, galopant à cheval dans les rues; je vois encore ces bandes d'ouvriers débraillés, hurlant des chansons soi-disant patriotiques avec un accent aviné.

Je doutais d'être dans mon bon sens; je croyais à un retour de fièvre d'Afrique; je me croyais le jouet d'une hallucination.

C'était bien la réalité pourtant!

Quelques semaines après le mouvement de juin éclatait, et tout fiévreux, tout dyssentérique que j'étais, il me fallut prendre un mousquet et me mettre à la disposition du maire de mon arrondissement.

---

(1) M. Léopold Panet a été nommé chevalier de la Légion d'honneur le 11 novembre 1848, par arrêté du président du conseil chargé du pouvoir exécutif.

Que dirai-je maintenant? Je ne m'étais fait aucune illusion sur mes mérites; je savais que j'avais rempli ma mission en conscience, et que bien qu'elle n'eût pas eu le résultat que je m'étais proposé, j'en rapportais néanmoins quelques matériaux intéressants.

FIN DU PREMIER VOLUME.

PARIS. — IMPRIMERIE CENTRALE DE NAPOLÉON CHAIX ET Ce, RUE BERGÈRE, 20.

TABLE DES MATIÈRES.

CHAPITRE XI.

CHAPITRE XII.

CHAPITRE XIII.

CHAPITRE XIV.

CHAPITRE XV.

CHAPITRE XVI.

CHAPITRE XVII.

CHAPITRE XVIII.

CHAPITRE XIX.

CHAPITRE XX.

CHAPITRE XXI.

CHAPITRE XXII.

CHAPITRE XXIII.

CHAPITRE XXIV.

CHAPITRE XXV.

CHAPITRE XXVI.

CHAPITRE XXVII.

CHAPITRE XXVIII.

CHAPITRE XXIX.

CHAPITRE XXX.

CHAPITRE XXXI.

CHAPITRE XXXII.

CHAPITRE XXXIII.

CHAPITRE XXXIV.

CHAPITRE XXXV.

CHAPITRE XXXVI.

CHAPITRE XXXVII.

CHAPITRE XXXVIII.

CHAPITRE XXXIX.

NOUVEAU VOYAGE

DANS LE

PAYS DES NÈGRES

AMEDEE ROUSSEAU

VUE DE SAINT-LOUIS

T. II. Titre

NOUVEAU VOYAGE

DANS LE

PAYS DES NÈGRES

SUIVI

D'ÉTUDES SUR LA COLONIE DU SÉNÉGAL

ET DE

DOCUMENTS HISTORIQUES, GÉOGRAPHIQUES ET SCIENTIFIQUES

PAR



ANNE RAFFENEL

COMMANDANT PARTICULIER DE SAINTE-MARIE DE MADAGASCAR,

Chevalier de l'Ordre impérial de la Légion d'honneur

EXÉCUTÉ PAR ORDRE DU GOUVERNEMENT ET PUBLIÉ AVEC AUTORISATION

DE SON EXCELLENCE LE MINISTRE DE LA MARINE.

TOME SECOND.



PARIS

IMPRIMERIE ET LIBRAIRIE CENTRALES DES CHEMINS DE FER

DE NAPOLÉON CHAIX ET C[ie],

Rue Bergère, 20, près du boulevard Montmartre.

1856

AVERTISSEMENT ESSENTIEL.

La partie de ce volume qui a pour titre : *Études sur la colonie du Sénégal*, contient, outre l'historique complet de cette possession française, mes vues personnelles sur son avenir ; mais ce n'est qu'un projet, et il ne doit en rien faire préjuger les intentions ultérieures du gouvernement.

Pour faire ce travail, j'ai dû analyser et même quelquefois critiquer les actes de l'administration coloniale antérieurs à 1846, année où mes notes ont été prises. On comprendra que ma tâche eût été impossible si je m'étais laissé conduire par des scrupules en louant ce qui me semblait attaquable.

Je dois aussi rappeler que la mission que j'avais reçue (voir, les instructions de M. l'amiral de Mackau dans l'*Introduction* du

premier volume) m'imposait le devoir de fournir au gouvernement tous les documents propres à l'éclairer sur la politique et le commerce de l'Afrique occidentale.

Mes *Études sur la colonie du Sénégal* ne sont donc pas une œuvre de fantaisie faite en vue de me donner de l'importance, mais le compte-rendu sérieux et consciencieux d'une mission de confiance.

Je dois encore rappeler qu'il n'a pas dépendu de ma volonté de livrer plus tôt à la publicité un travail dont la date remonte à huit ans.

A. RAFFENEL.

Paris, ce 6 février 1856.



INSTRUMENTS, ARMES, VÊTEMENTS

T. II, p.

1. Koussab de Sego
2. Bourou ou trompe de guerre
3. Lance de Foulha
4. Fleches
5. Sabre malinkie
6. Hache de guerre.
7. Bottes du Kaarta
8. Corne a poudre
9. Babouche du Kaarta

NOUVEAU VOYAGE

DANS LE

PAYS DES NÈGRES.

ÉTUDES SUR LA COLONIE DU SÉNÉGAL.

PREMIÈRE PARTIE.

I.

Le Sénégal tel qu'il paraît être. — Les Dieppois et les Rouennais sont les premiers Européens qui aient fondé des établissements aux côtes orientales de l'Afrique. — Rivalités des Portugais; leurs prétentions.

Il y a cent ans à peine, l'idée d'aller *aux îles* était une idée de mort, et si quelque audacieux chercheur de fortune bravait la terreur publique en s'embarquant pour ses lieux redoutés, il emportait, en quittant sa terre natale, les adieux éternels de ses amis.

Aujourd'hui on est moins effrayé, parce que les relations sont devenues plus fréquentes entre la métropole et ses colonies, parce que les routes, les canaux, les chemins de fer ont ouvert, en France même, des communications qui n'existaient pas, il y a un siècle, entre les populations du centre et les populations du littoral. Aujourd'hui on ne dit plus *les îles;* on dit l'Asie, l'Afrique, l'Amérique, l'Australie; les colonies de la France sont connues par leur nom, et ces noms n'inspirent plus d'effroi. Le mystère des régions tropicales est dévoilé;

on ne raconte plus à la veillée les merveilleuses aventures des hardis voyageurs qui ont franchi l'Océan pour établir leur demeure à la Martinique, au Canada, à Saint-Domingue, à l'île de France. Le prestige de ces noms est détruit; la gloire d'avoir vu l'Atlantique et le cap des Tourmentes est éclipsée.

Chacun sait aujourd'hui que les pays compris entre les tropiques donnent, en retour de leur éternelle verdure et de leur ciel toujours bleu, des chances de mortalité plus grandes que dans les pays tempérés; mais chacun sait aussi que ces chances, examinées avec l'œil de l'expérience, doivent perdre leur caractère terrifiant. Les Antilles, l'île de la Réunion, la Guiane même, si tristement célèbre, il y a cinquante ans, par les lamentables récits des déportés du 18 fructidor, sont aujourd'hui réhabilitées.

Le Sénégal ne l'est pas. Le Sénégal est demeuré tel qu'il était autrefois; c'est toujours une terre maudite; c'est toujours une fosse ouverte et ne se fermant pas.

Quelles sont les causes de cette réprobation qui a survécu au temps, qui a résisté aux révolutions accomplies dans les idées. Le Sénégal offre-t-il un asile privilégié aux fléaux endémiques qui frappent l'existence? Non; car ces fléaux sévissent aux Antilles avec plus de violence. Le Sénégal se trouve-t-il situé à une si grande distance de la métropole que ceux qui auraient le désir de s'y établir soient préoccupés de la longueur du chemin? Non; car les autres colonies sont éloignées d'Europe d'une distance au moins double.

Pourquoi donc le Sénégal demeure-t-il frappé d'interdit devant l'opinion? Pourquoi ces familles d'émigrants qui vont demander à la terre étrangère la subsistance que la patrie ne peut pas toujours leur offrir, n'ont-elles jamais pris la route du Sénégal?...

C'est que le Sénégal est bien réellement une terre maudite. C'est que, indépendamment d'un climat capricieux et perfide, beaucoup moins meurtrier toutefois que celui des Antilles (n'oublions pas de le signaler), on trouve au Sénégal une vie des plus misérables.

Les Européens qui l'habitent vivent sur un îlot de sable; sur un îlot de sable sans eau, sans terre, sans arbres, sans gazon; sur un îlot de sable baigné pendant sept mois par des eaux salées (1). Ils ne sont pas

(1) Les eaux sont douces lorsque les pluies ont donné au cours du fleuve assez de rapidité pour refouler le mouvement ascendant des eaux de la mer. Cette période est courte; elle commence en juillet et finit en décembre.

propriétaires du sol et ne veulent pas le devenir. Ils n'arrivent au Sénégal que pour s'y livrer à un trafic mesquin, et ils n'attendent, pour abandonner à jamais cette terre désolée, que la réalisation d'une modeste fortune; jour de bonheur qui ne luit pas sur tous, hélas!

Voilà l'existence de la population blanche du Sénégal; elle comprend environ cent vingt âmes.

D'autres Européens, employés du gouvernement, partagent avec elle les misères et les privations attachées à cet affreux séjour. Ces derniers, presque tous contraints par un tour de service ou par des nécessités de carrière, y viennent à contre-cœur, y vivent avec douleur et le quittent avec joie, heureux quand ils ont pu préserver leur santé des atteintes de la fièvre, de la dyssenterie, de l'hépatite et surtout de ce mal qui, se jouant de la science des médecins, frappe de mort quiconque ne sait pas accepter les regrets de la patrie absente.

On conçoit que le souvenir rapporté d'un pareil exil, choisi dans des vues de spéculation par les uns, accepté sous l'empire de la nécessité par les autres, doive être pour tous un souvenir amer dont le secret n'est pas gardé. C'est qu'en effet il n'y a au Sénégal ni promenades pittoresques, ni jardins odorants, ni douces causeries, le soir, sous le frais feuillage des grands arbres.

Du sable mouvant, un soleil de plomb, des maisons blanches qui réfléchissent des rayons brûlants, une population en guenilles : voilà les joies matérielles du Sénégal. Il n'y a plus dès lors à s'étonner de le retrouver avec sa fâcheuse renommée d'autrefois.

Pas de population attachée au sol pour le cultiver et l'approprier aux besoins d'un peuple civilisé; pas de colonie. Aussi le Sénégal n'est-il aujourd'hui qu'un lieu d'échange, ancien bazar d'esclaves transformé en marché où se troquent les gommes du Sahhrâ, les peaux des troupeaux des pasteurs foulhs et quelques grammes d'or arrachés aux eaux de la Falémé et aux terres d'alluvion du Bambouk.

Il y a pourtant de la terre et de l'eau comme partout au Sénégal. Il y a de riches cultures dans le haut de son cours; et les indigènes y récoltent en abondance du riz, des mils, du coton, de l'indigo. Les habitants de Saint-Louis vont s'approvisionner au Fouta du mil nécessaire à la subsistance des nègres de l'île, et les troupeaux y sont nombreux. Ainsi, non-seulement les indigènes vivent dans des conditions presque luxueuses, mais ils nous font participer aux produits que donne leur pays.

Dieu n'a donc pas dépouillé la terre de la Sénégambie des trésors de la production.

Pourquoi n'en profitons-nous pas? Pourquoi la main intelligente de l'homme civilisé a-t-elle refusé son aide à cette terre qu'il a choisie, à cette terre qui lui donnerait aussi des joies et des douceurs s'il voulait les lui demander?

La réponse viendra plus tard. Disons auparavant qui a découvert le Sénégal et par quelles phases il a passé avant nous.

De tout temps la nation portugaise, dont la place est incontestablement marquée au premier rang dans l'histoire des navigations du XVe siècle, a revendiqué l'honneur d'avoir fondé les premiers établissements européens aux côtes occidentales de l'Afrique. A l'époque où la fièvre des découvertes poussait l'Europe vers les terres barbares de l'Atlantique, bien au delà des colonnes d'Hercule et des promontoires réputés infranchissables par les légendes du paganisme et du moyen âge, les opinions, jusque-là favorables aux Portugais, se trouvèrent divisées; d'innombrables prétentions surgirent de toutes parts.

Lorsque le délire de l'action fut passé, on s'occupa de chronologie et de répartition. Ce fut le temps de la polémique et de la controverse.

Les Portugais entrèrent des premiers dans la lice. Ils y parurent armés des glorieux exploits de leurs capitaines du XVe siècle que dirigeait le génie de leur prince immortel, Henri le Navigateur. Les Français les suivirent : moins riches en documents officiels, ils n'avaient à opposer à leurs adversaires que des traditions locales et d'obscurs récits de quelques marins de Dieppe, consignés dans des mémoires.

Un voyageur français, Villaut de Bellefond, paraît être le premier qui eut recours à ces documents. Sa relation imprimée en 1669, sous le titre de *Remarques sur les costes de l'Afrique et notamment sur la coste d'or, pour justifier que les Français y ont esté longtemps auparavant les autres nations*, est établie sur les manuscrits de la bibliothèque de la ville de Dieppe et principalement sur un acte d'association des marchands de Rouen avec ceux de Dieppe, du mois de septembre 1365, pour l'exploitation du commerce aux côtes d'Afrique. Le récit détaillé qu'il donne se trouve, de plus, affirmé par Samuel Braün, qui fit trois voyages en Guinée, de 1611 à 1620; par Dapper, dans sa description de l'Afrique, publiée en 1668; et par d'Elbée, en 1669 et en 1670

Après Villaut de Bellefond, le père Labat, dans sa *Nouvelle relation de l'Afrique occidentale*, publiée en 1728, soutient la même

thèse ; mais, moins heureux que Villaut, il ne put en appeler aux témoignages confirmatifs que son devancier avait consultés, car un incendie avait dévoré, en l'année 1694, lors de la prise de Dieppe, les précieux manuscrits qui établissaient les droits de la France.

Toutefois des preuves matérielles existaient sur les lieux mêmes. Dans une ancienne batterie du fort de la Mine, appelée encore la *batterie de France*, une inscription à demi effacée laissait distinctement apercevoir les chiffres 1 et 3, premiers chiffres d'un millésime du XIVe siècle ; on citait aussi l'existence des *armes de France,* encore visibles dans l'église de la Mine, ainsi que sur une porte du fort d'Assem.

La lutte semblait devoir se terminer là ; mais les Portugais refusèrent d'admettre les témoignages qu'on invoquait contre eux. La relation de Villaut de Bellefond, que ne justifiaient plus les manuscrits dieppois, fut considérée comme une œuvre d'imposture. Les armes de France trouvées dans l'église du fort Saint-Georges de la Mine et le millésime fruste de sa batterie ne donnèrent lieu qu'à des dissertations héraldiques et à de savants commentaires. On se borna à conclure que le millésime ne pouvait être du XIVe siècle, parce qu'alors l'usage vulgaire des chiffres arabes n'était pas encore introduit en Europe ; et que les armes aperçues étaient ou l'écu de Portugal orné de la croix fleuronnée d'Aviz, ou l'écusson français fleurdelisé dont se servait *l'infant don Henri, comme on le voit encore sur son tombeau à Batalha.*

Cette réfutation eut un plein succès. Les Dieppois se virent dépossédés de la gloire que leurs aïeux avaient légitimement acquise ; et les Portugais, déclarés les premiers navigateurs qui eussent osé doubler le cap Bojador, le cap Vert et le cap des Palmes, jouirent sans rivaux d'un succès qu'ils n'avaient pas eu.

Il appartenait à un homme aussi éminent par l'érudition que par le talent littéraire de relever enfin le gant qui paraissait destiné à rester éternellement dans l'arène. M. d'Avezac, chef des archives de la marine, a traité la question avec la lucidité et la logique qui caractérisent tous ses travaux, et dans une brochure (1) détachée d'un travail étendu, il a fait crouler pièce à pièce l'édifice que les adversaires qu'il combattait avaient somptueusement élevé. Armé de documents irrécu-

---

(1) *Découvertes faites au moyen âge dans l'océan Atlantique, antérieurement aux grandes explorations portugaises du* XVe *siècle,* par M. d'Avezac, garde des archives de la marine. Brochure in-8°. Paris, 1845.

sables, fruits de laborieuses recherches, il a prouvé que les prétentions des Dieppois étaient justes, et que c'était bien à eux qu'appartenait l'honneur des premières découvertes des côtes d'Afrique.

Réhabilitée par une autorité aussi respectable, la relation que Villaut de Bellefond adressa à Colbert, en 1669, reprend de droit le caractère d'authenticité qu'elle n'aurait jamais dû perdre, et l'on peut dès lors en toute confiance lui faire des emprunts pour tracer rapidement l'histoire des premiers établissements des Français aux côtes de l'Afrique occidentale.

II.

Comment se sont formés les premiers établissements des côtes de l'Afrique occidental
Recherches sur la découverte du Sénégal.

Au commencement du mois de novembre 1364, les Dieppois équipèrent deux vaisseaux du port de 100 tonneaux chacun, et firent voiles vers les Canaries (1). De là ils poussèrent plus au sud et arri-

---

(1) Les Portugais ont élevé aussi des prétentions sur la priorité d'occupation de l'archipel des Canaries. Sans s'arrêter à la reconnaissance, très-contestée du reste, qu'en fit, environ 300 ans avant J. C., le capitaine carthaginois Hanno, on rencontre dans l'histoire des indices certains que ces îles étaient fréquentées, au moyen âge, par des barques espagnoles, françaises, génoises et arabes, soit qu'elles y fussent poussées par la tempête, soit qu'elles fussent montées par des corsaires en course sur les côtes voisines.

La première expédition en règle dont on trouve des traces positives est l'expédition génoise mentionnée dans Pétrarque, qui nous dit qu'elle avait pénétré aux Canaries tout un âge d'homme avant lui. Or, Pétrarque était né en 1304; la date de cette expédition est donc 1250 ou 1260. Tout porte à croire, en outre, que la flotte génoise était placée sous le commandement de Lancelot Maloisel, qui a donné son nom à l'une des Canaries.

En 1341, c'est-à-dire près d'un siècle après, le roi de Portugal Alphonse IV envoya

vèrent au cap Vert à Noël. Ils mouillèrent dans une baie qu'ils appelèrent baie de France, devant la rivière nommée depuis par les Portugais Riofresco, nom que nous avons plus tard corrompu en celui de Rufisque.

En quittant ce lieu, ils arrivèrent à un endroit que les naturels nommaient Boulombel, et que les Portugais ont appelé Sierra-Leone. En continuant toujours au sud, ils parvinrent à un village, près d'une petite rivière (le Rio-Sextos), sur la côte du Poivre, et ils le nommèrent Dieppe. à cause de la ressemblance qu'ils trouvèrent à ce village et au havre qui le précédait, avec le havre et le site de leur ville natale.

« La quantité d'ivoire qu'ils apportèrent de ces costes donna cœur aux Dieppois d'y travailler, qui depuis ce temps y ont si bien réussi, qu'aujourd'hui ils se peuvent vanter d'estre les meilleurs tourneurs du monde en faict d'yvoire (1). »

En 1365, les Dieppois, de retour dans leur pays, s'associèrent aux marchands de Rouen pour l'exploitation du commerce de l'Afrique. L'acte de cette association, cité déjà, existait encore au temps de Labat dans le cabinet d'un avocat du roi de la ville de Dieppe.

Les Dieppois et les Rouennais équipèrent, cette même année 1365, quatre vaisseaux, dont deux eurent pour mission de commercer dans les lieux qui avaient été découverts l'année précédente, et les deux autres de s'avancer au sud à la découverte de nouvelles terres.

Le premier de ses deux vaisseaux s'arrêta au grand Sestre, près du cap des Palmes, sur la côte du Poivre. Les gens de l'équipage trouvèrent le lieu si charmant qu'ils le nommèrent Paris. Ils y demeurèrent quelque temps et y firent de très-bonnes affaires en échangeant leurs marchandises contre le poivre qui croissait abondamment en cet endroit.

---

une expédition aux Canaries; mais, faute d'officiers expérimentés de sa nation, il dut avoir recours pour la commander au Génois Nicoloso di Rocco et au Florentin Angelino dei Tegghia dei Corbiggi. On a trouvé dans les papiers du célèbre Boccace le récit de cette expédition qui se borna à ramener en Portugal des hommes et divers objets d'histoire naturelle et d'industrie.

L'expédition du baron normand Jehan de Béthencourt, seigneur de Grainville-la-Teinturière et autres lieux, et sa prise de possession des îles Canaries avec le titre de roi, eut lieu en 1402.

Ce ne fut qu'en l'an 1428 que les droits du baron de Béthencourt ont été cédés à l'infant don Henri, en échange de certains domaines à Madère.

(Voir la brochure de M. d'Avezac citée page 5.)

(1) Villaut de Bellefond.

Le second vaisseau dépassa la côte des Dents et atteignit la côte d'Or. Sa troque fut bonne pour l'ivoire, mais il ne rapporta que très-peu d'or; il fut, en outre, si mal reçu par les naturels, que les marins normands n'osèrent plus y retourner.

Les armateurs de Dieppe et de Rouen continuèrent, les années suivantes, leurs opérations de trafic avec les points de la côte où leurs navires avaient reçu un bon accueil. Ils établirent des comptoirs au cap Vert, à Boulombel, au cap de Monte, au petit Dieppe et à Sestre-Paris, sans plus chercher à s'avancer vers le sud.

Leur commerce de poivre, dont l'usage commençait alors à s'introduire en Europe, leur procura de grands bénéfices; mais il leur suscita aussi des envieux. Les Anglais, les Hollandais, les Portugais voulurent se rendre à la côte et y dirigèrent quelques-uns de leurs navires en 1375; mais « voyant que les Français y avaient partout des loges comme au cap Vert, Boulombel, et que les Mores les aimaient, ils renoncèrent pour ce temps au commerce de ces costes (1). »

Bien que de courte durée, comme le dit Villaut, cette concurrence avait eu pour résultat d'amoindrir les profits habituels des armateurs normands. Ils se rappelèrent alors leurs premières tentatives à la côte d'Or en 1365, et ils résolurent, malgré le souvenir du mauvais accueil fait alors à leurs compatriotes, d'expédier derechef un autre bâtiment.

La *Notre-Dame de bon Voyage*, du port de 150 tonneaux, partit de Rouen en septembre 1382 pour cette destination. Elle y arriva en décembre, trouva les naturels plus traitables, et revint à Dieppe avec un riche chargement d'or.

Le 28 septembre de la même année, trois autres navires appareillèrent de Dieppe pour les mêmes parages : la *Vierge*, le *Saint-Nicolas* et l'*Espérance*.

La *Vierge* s'arrêta au lieu où la *Notre-Dame* avait déjà fait sa traite, et qu'on appelait la *Mine*, à cause de la quantité d'or qu'on y avait recueillie; le *Saint-Nicolas* alla à Mouré, 15 lieues environ à l'est; l'*Espérance* parvint jusqu'à Akara, 30 lieues plus loin.

En 1383, une nouvelle expédition de trois navires prit la même route. Deux étaient chargés de matériaux de construction qui servirent à bâtir un établissement à la Mine; le troisième, contrarié par des difficultés d'attérissage, revint en Europe sans avoir abordé

Vers l'an 1410, le commerce des Français à la côte d'Afrique cessa

(1) Villaut de Bellefond.

d'être prospère. Ils comptaient alors neuf ou dix comptoirs et avaient su gagner complétement l'amitié des naturels, qui les préféraient à tous les autres peuples.

C'est à cette époque que la France, en proie à des guerres désastreuses, dut renoncer à de nouvelles découvertes et cesser tout à fait les expéditions qu'elle avait coutume d'envoyer aux côtes d'Afrique. Ces guerres qui suivirent, ainsi que le dit le père Labat, « l'accident funeste arrivé au roi Charles le sixième, » laissèrent aux Portugais toute liberté pour s'emparer des comptoirs que les Français ne pouvaient plus défendre.

Le moment n'était malheureusement que trop opportun; car les Portugais venaient récemment de s'établir à l'île Saint-Thomas, dont la découverte, la première qu'on puisse leur attribuer dans ces parages, avait été faite en 1405 par un grand vaisseau équipé à Lisbonne « pour courir les costes d'Afrique. »

De Saint-Thomas, ils armèrent des caravelles pour prendre successivement possession des établissements abandonnés par les Normands sur la côte d'Or.

En 1412, ils abordèrent à l'île du Prince, puis passèrent en terre ferme à Bénin et à Akara, où ils construisirent un fort.

En 1423, ils s'avancèrent jusqu'à la Mine et y mouillèrent le 23 avril, jour de la Saint-Georges. Ils s'occupèrent d'abord à relever les anciennes constructions françaises; mais l'importance de cette position leur parut telle qu'ils se décidèrent à y bâtir un château, qui prit le nom de Saint-Georges de la Mina, et fut achevé, en 1482, sous le règne de Jean II.

En 1444, des caravelles parties de Lisbonne s'étaient emparées d'Arguin, qui, selon toute probabilité, n'avait pas encore été occupé.

Le commerce portugais, sans rivaux à la côte d'Afrique, et encouragé par le roi Jean II et ses successeurs, qui en confièrent l'exploitation à des compagnies bien organisées, atteignit rapidement à une grande splendeur. Mais les Portugais ne surent pas tirer parti de ce succès. Ils se montrèrent, disent les chroniqueurs, si avides et si cruels, que les peuples nègres essayèrent partout de s'affranchir de leur domination. A Akara, en 1576, les Portugais sont massacrés et le château rasé de fond en comble; des révoltes moins graves éclatent également sur d'autres points.

Les Français venaient alors de reparaître à la côte du Poivre et à la côte d'Or, et sans doute leur présence ne fut pas étrangère à ces ma-

nifestations hostiles. On peut le croire, du moins; car ils avaient laissé parmi les populations un souvenir que l'occupation portugaise n'avait point effacé, et qui donnait journellement lieu à des regrets et à des comparaisons offensantes pour ceux qui leur avaient succédé.

Les Français, toutefois, ne purent se livrer au trafic qu'avec appréhension, et dans des parages éloignés des établissements portugais. C'était au commencement du règne de Henri III; les luttes intestines qu'ils venaient de soutenir, et dont ils n'étaient pas encore sortis, ne leur permettaient pas d'employer de grands moyens. Ils occupaient seulement Akara, Cormantin et Takorai, où les naturels les avaient appelés; ils allaient, en outre, traiter à Mouré et au cap Coste.

Cette situation, devenue dangereuse pour les Portugais par suite des mauvaises dispositions des naturels et la préférence marquée de ceux-ci pour les Français, devait inévitablement exciter à un haut point les craintes des marins de Lisbonne. Ils s'en prirent d'abord aux nègres, envers lesquels ils redoublèrent de violence; puis ils attaquèrent de vive force les trafiquants français qu'ils rencontrèrent.

En 1586, ils coulèrent à Akara un vaisseau de Dieppe nommé ***l'Espérance***, après avoir tué ou fait prisonniers les gens de son équipage.

Cinq ans après, ils brûlèrent sur la rade du cap Coste un autre grand vaisseau. Et cela, sans parler des rencontres journalières où ils brûlaient les chaloupes, tuaient les hommes et faisaient des prisonniers.

A ces pertes supportées par le commerce français vinrent s'ajouter les guerres civiles du temps de Henri III et de Henri IV.

Il fallut encore une fois faire retraite et renoncer au commerce que nous avions en réalité créé; mais ce triomphe ne profita pas aux Portugais. Leur puissance commerciale en Afrique touchait à son déclin.

Ravivée par l'apparition passagère des Français, l'exécration que les naturels portaient depuis longtemps aux Portugais s'accrut considérablement. D'un autre côté, les nègres, désespérés de ne pouvoir continuer leur trafic avec les Français, appelèrent partout les Hollandais, qui, depuis 1545, fréquentaient les côtes d'Afrique et venaient récemment de construire le fort de Nassau (aujourd'hui Gorée). Ils opposèrent ainsi aux Portugais une rivalité qui devait amener prochainement leur expulsion complète de la côte et permettre aux Français de reconquérir leurs droits.

On a sans doute remarqué que dans cette esquisse historique, tout entière empruntée à Villaut de Bellefond, il n'est nulle part question du fleuve ***Sénégal*** et de l'île de ***Saint-Louis***.

Il n'est cependant pas permis de supposer que Villaut, qui a eu à sa disposition les archives de la ville de Dieppe et qui s'est livré à de très-laborieuses recherches pour établir sa thèse, ait commis l'incroyable oubli de parler de la capitale actuelle de nos possessions de l'Afrique occidentale et du grand fleuve qui l'arrose.

Villaut voyageait en 1666.

Que peut-on induire de cela? C'est qu'assurément le Sénégal était demeuré inconnu aux marins de Dieppe et de Rouen qui parurent à la côte d'Afrique au XIVe siècle, et que si, dans la suite, il avait été découvert soit par des Français, soit par des étrangers, il n'avait pas encore acquis au temps de Villaut, c'est-à-dire dans la seconde moitié du XVIIe siècle, assez d'importance pour prendre place dans la relation de ce voyageur.

En procédant par ordre chronologique, on trouve la première mention du Sénégal dans « les navigations de messer Alouys de Cademoste ou Ça da Mosta, gentilhomme vénitien, parti du cap Saint-Vincent le 22 mars 1455, sur une caravelle de 90 tonneaux armée par l'infaut Henri de Portugal (1). »

Nous citons les passages en entier ·

« .... Si qu'elles (des caravelles portugaises) enlevaient de ces Arabes (d'Arguin) tant mâles que femelles, qui se vendaient en Portugal, et faisaient le semblable par toute la côte qui tient à ce cap Blanc et plus avant jusqu'au fleuve de *Sénéga*, qui est très-grand, séparant une génération nommée Azanaghes d'avec le premier royaume des noirs, et sont ces Azanaghes basanés, mais tirant plus sur le brun, et font leur résidence en certain lieu de cette côte, qui est par delà le cap Blanc, errant, la plupart d'entre eux, par le désert qui confine avec les sus-nommés Arabes de Hoden (2).

» *Du grand fleuve appelé le ruisseau de Sénéga, anciennement nommé Niger, et comme il fut retrouvé.* — Depuis que nous eûmes outre-passé le cap Blanc, nous naviguâmes à vue toujours d'icelui, tant que par nos journées nous parvînmes au fleuve qu'on nomme le ruisseau de Sénéga, qui est le premier et le plus grand de toute la terre des noirs, et entrâmes par cette côte-là où ce fleuve sépare les noirs

(1) *De l'Afrique, contenant la description de ce pays*, par Léon l'Africain, et la navigation des anciens capitaines portugais aux Indes orientales et occidentales. Édition de 1830, tome II, page 325 et suivantes.

(2) Tome II, pages 359 et 360.

d'avec les basanés qu'on nomme Azanaghes, divisant semblablement la terre sèche et aride (qui est le désert sus-nommé) d'avec le pays fertile qui est celui des noirs. Et cinq ans avant que je me misse à la route de ce voyage, ce fleuve fut découvert par trois caravelles du seigneur Infant, qui entrèrent dans icelui et traitèrent paix avec ces noirs, parmi lesquels ils commencèrent à démener le train de marchandise : en quoi faisant d'année à autre, plusieurs navires s'y sont transportés de mon temps. Ce fleuve est grand et large en bouche de plus d'un mille, étant assez profond, et fait encore une autre bouche un peu plus avant avec une autre île au milieu. Par ainsi, il s'embouche dans la mer en deux endroits, à chacun desquels il fait plusieurs bancs d'arène et levées qui se jettent au large dans la mer, par l'espace d'un mille, et, en ce lieu, monte la marée et cale de six en six heures, dont le montant se jette avant dans le fleuve par plus de soixante milles, selon que j'en ai été informé par les Portugais qui ont navigué dans icelui longuement. Et qui y veut entrer, faut qu'il *voyse* selon l'ordre des eaux, pour cause de ces levées qui sont à la bouche d'icelui fleuve, depuis lequel jusqu'à cap Blanc on compte trois cent octante milles, étant la côte tout aréneuse, jusqu'auprès de cette bouche, environ vingt milles, et s'appelle la côte d'Anterote, laquelle est du domaine des Azanaghes basanés. Et me semble fort étrange et admirable que delà le fleuve, tous les peuples sont très-noirs, grands, gros, de belle taille, bien formés, le pays verdoyant, peuplé d'arbres et fertile; et deçà les habitants se voient maigres, *essuis*, de petite stature, et le pays sec et stérile. Ce fleuve, comme plusieurs sont d'opinion, est une branche de Gion qui prend son origine au paradis terrestre, et fut nommé Niger par les anciens, lequel Gion arrosait toute l'Éthiopie et s'approchant près de la mer Océane devers ponant, là où il s'embouche, jette plusieurs autres branches et fleuves, outre celui-ci de Sénéga. L'autre bras qu'il jette encore est le Nil, qui passe par l'Egypte et se joint avec notre mer Méditerranée. Telle est l'opinion de ceux qui se sont avec travail délectés à chercher le monde et s'enquérir des nouvelles d'icelui.

» *Du royaume de Sénéga et de ses confins.*— Le pays de ces noirs, sur le fleuve de Sénéga, est le premier royaume des noirs de la basse Ethiopie, et les peuples qui habitent aux rivages d'icelui s'appellent Gilofes. Toute la côte et cette région dont nous avons ci-dessus fait mention consiste tout en plat pays jusqu'à ce fleuve et par delà encore; tant qu'on parvient à cap Vert, qui est pays relevé et le plus haut qui

soit en toute la côte; c'est à savoir quatre cents milles plus outre qu'i celui cap. Et selon ce que j'ai pu entendre, ce royaume de Sénéga confine du côté de levant avec un pays nommé Tuchusor; devers midi avec le royaume de Gambra; de la partie de ponant avec la mer Océane: et du côté de Tramontane, se joint avec le fleuve sus-nommé qui sépare les basanés d'avec ces premiers noirs (1). »

L'auteur de ces navigations devait être nécessairement entraîné à grossir la part des découvertes faites par la nation à laquelle appartenait le prince qu'il servait et dont il avait reçu de grands témoignages d'affection et d'estime. Il serait donc prudent de n'admettre son récit qu'avec réserve, si l'on avait à lui opposer une seule dénégation: mais le silence de Villaut, qu'on ne peut expliquer par un oubli, et l'obscurité qui enveloppe, dans les historiens étrangers à la nation portugaise, la découverte du Sénégal et l'établissement de Saint-Louis, donnent aux allégations de Cademoste une authenticité inattaquable. Les historiens portugais, et parmi eux le célèbre Jean de Barros, confirment ces allégations. Ils attribuent au capitaine Dionisio Hernandez la découverte du Sénégal, et assignent l'année 1446 comme l'époque où elle est exécutée.

En se livrant à un examen approfondi de la question, on se trouve en outre fortement sollicité à attribuer la découverte du Sénégal aux Européens établis à Arguin. Eux seuls pouvaient envoyer en reconnaissance dans les lieux voisins de leur résidence, parce que seuls ils pouvaient assurer aux petits navires chargés de ces aventureuses missions un port de relâche et un lieu de ravitaillement. C'est bien, en effet, deux ans après l'occupation d'Arguin par les Portugais que le Sénégal est découvert.

Les navigateurs dieppois du XIVe siècle, au contraire, soit qu'ils possédassent (chose contestée) les connaissances nautiques nécessaires pour naviguer en haute mer, soit qu'ils ne les possédassent pas, devaient ou longer les côtes basses et stériles du Sénégal sans les apercevoir, ou y glisser sans songer à y faire une descente qu'aucun accident de terrain, aucun vestige de végétation ne pouvait provoquer. Ils devaient être, au surplus, très-impatients d'atteindre le cap Vert, seul point remarquable de cette côte qui pût leur permettre de reconnaître leur position et de continuer leur route au sud.

Le curieux passage que nous venons d'emprunter à Cademoste n'éta-

(1) Léon l'Africain, tome II, pages 375 et 377.

blit pas seulement le fait capital de la découverte du Sénégal par les Portugais, mais il fournit aussi des indications précises sur l'étymologie du nom de ce fleuve.

En histoire, les étymologies sont d'un grand prix quand elles sont établies avec exactitude, et c'est ainsi qu'on l'a compris dans tous les temps.

L'origine du mot *Sénégal* n'a pas échappé à ce soin, et nous voyons les anciens historiens de l'Afrique consacrer à la recherche de cette origine des pages d'autant plus intéressantes pour l'époque où on les écrivait, qu'on était moins disposé à conserver au fleuve son véritable nom. Labat, celui de ces historiens qui a le plus contribué à répandre la lumière sur cette contrée, s'exprime ainsi :

« Deux choses ont fait donner au Niger (1) le nom de Sénégal : la première est un marigot ou espèce d'acul que cette rivière fait dans les terres sur sa côte septentrionale, environ à 6 lieues de son embouchure dans la mer; on l'appelait le marigot de Sénéga, peut-être à cause de quelque nègre qui demeurait en cet endroit. On peut croire que le nom de ce marigot s'est à la fin étendu à toute la rivière.

» La seconde est que des Européens étant arrivés à l'embouchure de cette rivière et ne la connaissant pas, ils en demandèrent le nom à des pêcheurs qu'ils y rencontrèrent; celui à qui ils parlaient n'entendant que très-imparfaitement ce qu'ils disaient, crut qu'ils lui demandaient son nom, et leur répondit Zanega ou Zanaga, que ces Européens prirent pour le nom de la rivière. De ce nom s'est formé dans la suite celui du Sénégal que la plupart des Européens donnent à cette rivière.

» Il n'en est pas de même des Maures qui fréquentent quelques endroits de la côte septentrionale; ils l'appellent, en leur langue, ***Hued-Nigar*** (2), qui signifie, si je ne me trompe, rivière Noire, et en latin, ***fluvius Niger***.

» Si on en croit Sanut (3), elle a été connue des anciens sous le nom

---

(1) Labat partageait l'opinion des savants de son temps. Voir plus loin quelques réflexions sur l'opiniâtreté qu'on a mise, deux siècles durant, à donner au Sénégal le nom de Niger.

(2) N'est-ce pas Oued-N'dar qu'a voulu dire Labat? N'dar est le nom donné par les Arabes et les nègres à la ville de Saint-Louis (de l'arabe *dar*, maison, habitation, et *oued*, rivière). Les nègres yoloffs disent *dhherga*, la rivière, ou *dhher en N'dar*, la rivière de l'habitation.

(3) Livio Sanuto, géographe vénitien du XVIe siècle.

de Asanaga et de Asana, qui ne sont pas fort éloignés de celui de Sénégal qu'elle porte à présent (1). »

L'explication n'est pas heureuse; mais il est permis au savant missionnaire qui nous a donné de si bons livres de s'écarter quelquefois du rigorisme historique ou descriptif; cela lui arrive si rarement... L'explication n'est pas heureuse parce que :

1° Zanega ou Zanaga n'a jamais été le nom d'un *nègre*, mais bien le nom d'une ***tribu arabe***, ce qui est bien différent;

2° Il n'a jamais existé de marigot appelé Sénéga auprès de l'embouchure du fleuve.

La citation de Livio Sanuto doit être également combattue.

Les anciens n'ont pu donner au Sénégal d'autre nom que celui de Niger, en supposant toutefois qu'ils l'aient reconnu. Le seul voyageur de l'antiquité auquel on pourrait attribuer cette reconnaissance est Euthymènes, qui parle d'un grand fleuve soumis comme le Nil à des crues périodiques; mais est-ce le Sénégal ou le Rio-do-Ouro des Portugais? Quant à Hanno, Scylax et Polybe, ils se sont arrêtés, comme tout porte à le croire, aux caps où viennent aboutir les grands rameaux de l'Atlas.

Cademoste, lui, fournit des données certaines, péremptoires. La peuplade qui est maîtresse du pays lorsque les Portugais y paraissent pour la première fois, est la tribu ou, comme il l'exprime lui-même, la génération des Azanaghes (2).

De là naturellement le nom du fleuve. On le trouve écrit, sur les anciennes cartes, Zanaga, Sénéga, puis Sénégal, ainsi qu'il est appelé aujourd'hui. De là aussi le nom de Zanhaga donné à toute la contrée sur ces mêmes cartes, et conservé jusque sur celles de d'Anville.

Ce n'est point s'écarter du sujet que de s'arrêter à l'opinion des anciens sur la commune alimentation du Nil et du Niger, opinion rappelée dans l'avant-dernier paragraphe du passage de Cademoste. Longtemps abandonnée, elle a repris particulièrement faveur à l'époque où la masse des découvertes géographiques fit de la géographie descriptive une science.

---

(1) Le père Labat, *Nouvelle relation de l'Afrique occidentale*, tome II, pages 113 et 115.

(2) Évidemment les Ssenhêgah, tribu originaire de l'Yemen, qui a longtemps dominé dans le Soudan et qui, depuis, soumise et domptée par des tribus du Magreb, a presque disparu. Les débris de cette puissante tribu sont aujourd'hui réduits à une sorte d'esclavage.

Le Niger quasi fabuleux d'Hérodote, d'Hipparque, de Pline, de Strabon, de Ptolémée, de Pomponius Mella ; le Ger ou le Niger de Suétonius Paulinus, à dix étapes du grand Atlas; le Nil du Bled-ès-Soudan (pays des noirs), cité par le voyageur Abd-el-Malek; le Niger des nègres d'Ebn-Bathouthah, de Tanger; le Niger de Léon l'Africain, arrosant les royaumes de Melli et de Tombut; tous ces cours d'eau devinés ou aperçus en diverses parties de l'Afrique et qui n'ont, plusieurs du moins, de commun que le nom, devaient inévitablement frapper les géographes du temps et leur donner le désir de baptiser de ce nom célèbre celui des fleuves nouvellement découverts dont la position s'ajusterait tant soit peu à l'hypothèse du Gion du paradis terrestre.

Par son importance connue, et surtout par celle plus considérable encore qu'on lui supposait, le Sénégal fut choisi pour représenter le Niger mystérieux, et son vrai nom lui fut enlevé. On le trouve, en effet, appelé Niger sur toutes les cartes du XVIIe siècle et du commencement du XVIIIe, et notamment sur celle qui accompagne la relation du voyage d'Adamson.

Mais laissons les très-pardonnables erreurs que le respect de la tradition a fait commettre aux géographes du XVIIe siècle, erreurs qui ont eu pour conséquence de substituer un nom fabuleux (1) à un nom qui est une page importante de l'histoire du Sénégal, et arrêtons-nous à la mention faite par Cademoste de la génération des *Azanaghes;* elle seule détruit l'incertitude et établit avec précision et évidence le nom que le fleuve doit porter.

---

(1) Ce nom de Niger, emprunté au latin, ne devait avoir pour ceux qui l'employaient d'autre sens que celui de *fleuve noir*, c'est-à-dire fleuve du pays des noirs, nom de pure imagination, par conséquent, et qui a dû servir à désigner tous les fleuves du *pays des noirs* rencontrés par les voyageurs de l'antiquité et du moyen âge.

III.

Recherches sur la fondation de l'établissement du Sénégal.

L'Anglais Richard Raynolds, capitaine du vaisseau *le Nightingale*, équipé à Londres en 1591 par une société de marchands, suit Cadamoste dans l'ordre chronologique des voyageurs qui ont parlé du Sénégal (1).

Les marchands de Londres qui équipèrent ce vaisseau avaient obtenu de la reine Élisabeth des lettres patentes qui leur accordaient le privilége du commerce au long des côtes d'Afrique, depuis la rivière Sénégal jusqu'à celle de Gambra inclusivement.

Dans les places nommées sur ces lettres patentes étaient

« La rivière du Sénégal où l'on se promettait de trouver des cuirs, des gommes, des dents d'éléphant, du poivre, des plumes d'autruche, de l'ambre gris et une petite quantité d'or.

» Bézaguiache ou Barzaguiche, ville près du cap Vert, à 28 lieues de la rivière du Sénégal. »

M. Walckenaer pense qu'elle se trouvait dans l'île que l'on a nommée depuis Gorée.

---

(1) Walckenaer, *Histoire générale des voyages*, tome II, pages 199 et suivantes.

Suivent les autres places qui sont très-nombreuses.

On trouve dans les explications qui accompagnent les lettres patentes, que « les Français de Dieppe commerçaient aux mêmes lieux depuis plus de trente ans, et n'y envoyaient pas, chaque année, moins de quatre ou cinq vaisseaux. Ils remontaient ordinairement la rivière du Sénégal dans deux barques, tandis que leurs chaloupes allaient à Portudale et dans cinq ou six autres villes (1).... »

Le capitaine Richard Raynolds est reçu favorablement par les nègres, qui lui disent beaucoup de bien des Français. Le gouverneur de Bézaguiache l'exhorte particulièrement « à ne pas se mêler avec les Portugais, mais à suivre l'exemple des Français, qui étaient toujours bien reçus, lui dit-il, parce qu'ils paraissaient être *sans liaisons avec les Portugais* (2). »

Dans une autre partie de la relation on lit .

« Les Espagnols et les Portugais n'ont aucun trafic sur la rivière du Sénégal ; mais on ignore par quelle aventure il s'en trouvait un, nommé Ganigoge, qui demeurait depuis longtemps sur le bord de cette rivière et qui avait épousé la fille d'un roi nègre (3)... »

Ces extraits du voyage de Raynolds confirment le récit de Villaut en ce qui concerne la réapparition des Français à la côte d'Afrique vers le milieu du XVI[e] siècle ; la perte à cette époque de l'influence et de la domination portugaise dans ces parages ; enfin l'empressement des nègres à accueillir, à défaut des Français qu'ils préféraient, ceux des autres Européens qui n'avaient pas de relations avec les Portugais.

Ils confirment aussi une partie des allégations de Cademoste. La présence d'un Portugais sur les rives du Sénégal, aventure, ainsi qu'il est dit dans la relation, ignorée au temps de Raynolds, est naturellement expliquée par les voyages antérieurs des caravelles de Lisbonne et d'Arguin au fleuve des Ssenhêgah.

Pour la question qui nous occupe, il n'y a guère à tirer de la relation de Raynolds qu'une présomption, à savoir qu'il n'existait pas d'établissement fixe au Sénégal en 1591, et que son accès avait jusque là été libre aux Européens qui s'y étaient présentés avec l'agrément des naturels ; puis ensuite, que cette même année 1591, le Sénégal devint une des places privilégiées de la compagnie anglaise d'Afrique.

---

(1) Walckenaer, tome II, page 201.
(2) Le même, page 204.
(3) Le même, page 212.

comme il avait sans doute été précédemment un des lieux privilégiés du commerce portugais.

De l'année 1591, nous sommes obligé d'aller jusqu'à l'année 1635 pour retrouver quelque trace du Sénégal dans les relations des voyageurs.

Nous empruntons ce qui va suivre au voyage fait au cap Vert, en 1635, par deux capucins français, les révérends pères Alexis de Saint-Lô et Bernardin Renouard. La relation de ce voyage (1) aux côtes d'Afrique, la première qui ait été publiée en France, a été adressée de Rufisque, près du cap Vert, au père provincial des capucins de Normandie.

Les révérends pères quittèrent la rade de Dieppe le 11 octobre 1635, et abordèrent à Rufisque le 3 novembre, où ils furent bien accueillis par les Européens et les nègres qui s'y trouvaient.

Le port de Rufisque était alors un lieu de réunion pour des hommes de toutes les nations et de toutes les religions. Les capucins y virent, en un seul jour, des catholiques, des calvinistes, des luthériens, des puritains, des disciples de Bichérius, des arméniens, des juifs et des Turcs vivant en bonne intelligence, et qui les accueillirent avec le même empressement (2).

Dans cette relation fort peu connue, et que nous devons aux recherches actives du savant auteur de l'*Histoire générale des voyages*, il n'est nullement question du Sénégal et d'établissements dans ce fleuve. Ce serait donc chose jugée si la relation ne mentionnait tout au long certains associés de la compagnie du cap Vert, auxquels David Ferrand, imprimeur à Rouen et éditeur du révérend père Alexis de Saint-Lô, adresse une épître dédicatoire. Il n'est, du reste, question de cette compagnie que dans cette dédicace, et les religieux, en parlant des personnes qui leur font accueil, ne nomment aucun Français remplissant une fonction quelconque. Malgré cette embarrassante mention de MM. les associés de la compagnie du cap Vert, on a quelque raison de supposer que si l'île de Saint-Louis avait possédé alors un établissement français, les deux religieux, qui passent neuf mois en Afrique pour prêcher l'Évangile, et qui vont dans ce but à Joale et à Portudale, n'auraient pas manqué d'aller visiter cet établissement.

---

(1) Walckenaer, tome II, pages 306 et suivantes, *Relations du voyage du cap Vert*, par le R. P. Alexis de Saint-Lô. Paris, 1637, in-12.

(2) Le même, tome II, page 320.

Voici, du reste, une confirmation que nous rencontrons, deux ans après, dans la relation beaucoup plus explicite du voyage fait au Sénégal par Claude Jannequin de Rochefort.

Claude Jannequin, sieur de Rochefort, le second voyageur français qui ait écrit son voyage (1), partit de Dieppe le 5 novembre 1637. Il relâcha au cap Blanc..... « pour y bastir des barques qui nous estoient nécessaires pour entrer dans la rivière du Sénéga, les navires estant contraints de demeurer tousjours à la rade (2)..... »

Du cap Blanc, et après avoir construit ces barques, Jannequin arrive à la barre du Sénégal où mouille son navire. Le capitaine, la plus grande partie de l'équipage et lui montèrent dans des barques, et..... « ..... furent anchrer à la pointe de Byurt ou Bièvre, village appartenant au maistre de la rivière, nommé Jean Bare, distant de l'embouchure de 3 bonnes lieues, où estant arrivez nous fismes les prieres pour rendre grâces à Dieu de ses bien-faicts..... Nos prières finies, les nègres, qui de loin nous avoient descouverts, s'en vinrent nous ayder a bastir promptement une habitation pour nous mettre à couvert des grands serains de ces pays (3)..... »

Jannequin, après avoir rendu compte de l'arrivée de deux ambassadeurs nègres (l'un du *Damil*, l'autre du *Brac*) et de l'achèvement de son habitation, s'avance dans le fleuve jusqu'au Terrier-Rouge (sur la carte de d'Anville, à 70 lieues de Saint-Louis), où il se livre au trafic « des cuirs de bœufs, cerfs, lions et léopards, dents d'éléphants, gomme d'Arabie, plumes d'autruches, ambre et or, mais rarement, que nous échangions avec de la toile, fer, papier, petits couteaux, peignes, miroirs, rassades, cristail et frise. »

Jannequin décrit d'une manière très-exacte et avec beaucoup d'intérêt les mœurs des peuples nègres. Il donne les noms de quatre royaumes sur le Sénégal. « Premièrement, celuy des nègres de Lybie, commandé par Damil; celuy des Foulbs, par Brac; celuy des Maures de Barbarie, par Camelingue, et celuy des Barbares et Maures, voisins du royaume de Tombuto, qui est commandé par le grand Sambalame, duquel roy relesvent les autres trois que j'ay nommés. »

L'habitation construite par Jannequin et ses compagnons est aban-

---

(1) *Voyage en Lybie, particulièrement au royaume de Sénéga, sur le fleuve Niger*, par J. de Rochefort. Paris, 1643, in-12.

(2) Walckenaer, page 41.

(3) Le même, pages 52, 53.

donnée lorsqu'ils ont terminé leur trafic; ils retournent à leur vaisseau. et font route pour France sans plus s'occuper de cette construction qui, selon toute vraisemblance, n'était qu'une hutte de terre et de chaume à la manière des indigènes.

Villaut de Bellefond, dont le voyage, fait en 1666, suit immédiatement celui de Jannequin, ne va pas au Sénégal et n'en parle, dans le cours de sa relation, que comme une place où, de son temps, les Portugais allaient trafiquer. Nous avons, du reste, annoncé déjà que Villaut ne disait mot sur la découverte et les établissements du Sénégal, et si nous citons quelques passages de son livre, c'est uniquement pour ne pas laisser de lacune dans l'analyse que nous avons tenu à donner.

Voici ces passages, les seuls où l'on trouve le nom du Sénégal :

« Les Portugois qui vinrent après les François se voyant chassez par les Hollandois et les Anglois du bord de la mer, environ l'an 1604, se retirèrent dans les terres plus avancées et s'allièrent avec les naturels du pays, d'où sont nés les molastres et olivastres que l'on y void, s'estant par ce moyen tellement acquis l'amitié (1) de ces peuples qu'ils sont causes que jusqu'à présent nous n'avons pu découvrir le dedans de ces terres dont seuls ils font le commerce; et qui voudroit l'entreprendre s'y perdroit, puisque par présents ou menaces ils feroient tout massacrer par les Mores (2). Cependant ils vont partout et remontent le Niger sans péril jusques à Bénin qui font plus de 800 lieues (3)..... »

« Un de ceux (un Portugais) qui vint à bord trafiquer, à Sierra-Leone, me dit que tous les ans il alloit au Sénégal, éloigné de 200 lieues de Sierra-Leone, et que les Mores le portoient dans les terres et ses marchandises, quand il n'y avoit point de rivières (4)..... »

Arrêtons-nous un instant pour faire quelques remarques sur les ex-

---

(1) La contradiction entre ce passage et ceux du même auteur qui sont rapportés plus haut n'est ici qu'apparente. Ce n'était que dans l'intérieur des terres et par suite de mariages contractés avec les femmes des naturels que les Portugais avaient obtenu l'amitié des peuples nègres. La tradition a conservé encore de nos jours le souvenir de ces alliances, et s'il était besoin de défendre la citation de *Villaut*, on trouverait un argument tout-puissant dans la conservation de certains mots portugais, entre autres celui de *signare*, corruption évidente du mot *senhora*, madame, qui sert aujourd'hui à désigner les femmes de sang mêlé (en portugais le *nh* se prononce *gn*).

(2) Cette expression, fort en usage dans les anciens auteurs, veut dire tous les peuples des côtes d'Afrique, aussi bien Arabes que nègres.

(3) Villaut de Bellefond, pages 141, 142.

(4) Le même, page 1843.

traits que nous venons de réunir. Nous sommes parvenus à l'année 1666. En ajoutant à cette analyse déjà longue, il y aurait à craindre de jeter de la confusion dans une question qui a besoin de clarté.

Nous allons rappeler les termes dans lesquels nous l'avons posée :

Nous avons dit que Villaut de Bellefond, historien des découvertes faites, au **XIV**e siècle, par les marins de Dieppe, aux côtes d'Afrique, voyageait lui-même dans ces parages en l'année 1666.

Nous avons signalé avec surprise l'insignifiante mention qu'on trouve sur le fleuve du Sénégal et le silence absolu gardé sur l'établissement que nous y possédons aujourd'hui, tant dans la notice historique que dans le cours de la relation.

Nous avons expliqué ce silence de Villaut par deux inductions.

La première, que le Sénégal était demeuré inconnu aux navigateurs dieppois et rouennais qui parurent à la côte d'Afrique au **XIV**e siècle; la seconde, que dans la deuxième partie du **XVII**e siècle, le Sénégal n'avait qu'une importance médiocre.

Cademoste ou Ça da Mosta, ce gentilhomme vénitien dont nous avons parlé, qui navigue aux côtes d'Afrique en 1456, change en conviction la première de nos inductions.

Il va au Sénégal et dit l'époque de sa découverte. C'est cinq ans avant qu'il y parût que trois caravelles du *seigneur infant* (le prince Henri de Portugal) *traitèrent paix* avec les naturels.

D'autres auteurs portugais sont encore plus précis. Ils nomment Dionisio Hernandez et désignent l'année 1446.

Nous avons accepté l'autorité des auteurs portugais et nous en avons dit les raisons.

La seconde de nos inductions ne sera pas moins facile à prouver par les extraits déjà cités, que nous allons successivement revoir.

Nous passerons légèrement sur les voyages de Raynolds et du révérend père Alexis.

Il est question du Sénégal dans le premier, mais seulement comme de l'un des lieux où l'on pouvait faire le commerce en 1591. On n'y parle pas d'établissement fixe, et tout porte à penser qu'il n'en existait pas.

Le second ne dit absolument rien du Sénégal et de l'île Saint-Louis; il est publié en 1635.

Jannequin de Roquefort, en 1637, non-seulement ne trouve pas d'établissement formé dans le Sénégal, mais la manière dont il fait son

entrée dans le fleuve ne prouve nullement que la France eût exceptionnellement alors le privilége d'y trafiquer.

La liberté de naviguer dans le fleuve, laissée aux Portugais jusqu'en 1666, semble ressortir des passages du livre de Villaut que nous avons cités ; mais elle ressort encore plus clairement d'une note que nous lisons dans la *Description de l'univers*, de Manesson-Mallet, ouvrage fort estimé, qui a paru en 1683.

On trouve dans cet ouvrage, tome III, page 164, le portrait de Zaogani, qui commandait sur les Jalofes du Sénéga en 1666, portrait pris *sur les dessins de l'écrivain du Portugais Manoel Figuero, capitaine de la caraque qui apporta à Lisbone la tête du roy d'Angola.*

« Ce roy (celui des Jalofes), que ses sujets respectent avec des honneurs tout particuliers, ne luy parlant qu'à genoux, est maintenant fort considérable depuis que ces peuples, qui ont toujours esté vagabonds, ont enfin basti des villes, establi des loix et rendu le gouvernement de leur royaume héréditaire.... »

Le Sénégal n'avait donc qu'une importance commerciale médiocre en l'année 1666, nous croyons l'avoir suffisamment prouvé par les recherches dont nous venons de donner le résultat. Nous croyons avoir également démontré, sinon par des preuves, au moins par de fortes présomptions, qu'à cette époque il n'existait aucun établissement, soit français, soit étranger, sur l'île de Saint-Louis ou aux environs, et que le fleuve Sénégal avait cessé d'être un endroit privilégié fréquenté par l'une des nations commerçantes de l'Europe, à l'exclusion des autres.

IV.

Suite des recherches et éclaircissements touchant le Sénégal et la première occupation de l'île de Saint-Louis; résultats de ces recherches.

Où se trouvait donc le siége de la compagnie des marchands de Rouen, dont les associés, désignés sous le nom d'*associés de la compagnie du cap Vert*, reçoivent, en 1635, l'hommage de la relation du père Alexis de Saint-Lô? Où se trouvaient donc aussi les agents de la compagnie royale des Indes occidentales, formée par édit du roi Louis XIV, en mars 1664?

Tout porte à croire que ces compagnies n'entretenaient ni directeurs, ni comptoirs sur le fleuve du Sénégal, et que leurs agents, si toutefois elles en expédiaient sur les lieux, dirigeaient les opérations à bord des bâtiments, ou résidaient éventuellement dans des localités obéissant aux chefs indigènes, comme par exemple Rufisque, où le père Alexis rencontre une si grande variété d'hommes de toutes nations et de toutes religions. C'est là, en effet, que se rendent les voyageurs que nous avons suivis; ils passent presque tous le Sénégal sans s'y arrêter, ce que sans doute ils n'eussent pas fait s'ils avaient dû y rencontrer des ressources et des secours.

Le premier voyageur qui parle d'une île de Saint-Louis est Le Maire, qui voyageait en 1682 (1).

Il arrive le 20 mai de cette année à l'île de Gorée (2), d'où il part bientôt avec M. Daucourt, directeur général de la compagnie, pour explorer l'intérieur des terres.

Tous deux passent d'abord à Rufisque, à 3 lieues de Gorée, sur la côte, et arrivent, après six journées d'une marche fatigante, au port de Bieure (Bièvre), à l'embouchure du Sénégal.

Ils se placent dans une barque, laissant une partie de leurs gens à ce village où Jannequin avait, quarante-cinq ans auparavant, construit son habitation, et ils parviennent à l'île de Saint-Louis à deux heures après minuit.

« Cette île, dit Le Maire (3), qui est à 5 lieues de Bièvre, se trouve située au milieu de la rivière. Elle n'a qu'une lieue de circuit. La compagnie de France y a des magasins, un commandant et des facteurs. C'est là que les nègres apportent aux Français des cuirs, de l'ivoire, des esclaves et quelquefois de l'ambre gris; la gomme arabique leur vient des Maures. Les échanges pour ces richesses sont de la toile, du coton, du cuivre, de l'étain, de l'eau-de-vie et des grains de verre. Le profit est ordinairement de 800 0/0. Les cuirs, l'ivoire et les gommes passent en France. Les esclaves sont transportés en Amérique. Un bon esclave ne s'achète que 8 livres et se revend près de 100 écus. Quelquefois on obtient un esclave pour quatre ou cinq cartes d'eau-de-vie... »

Le père Gaby, qui a gardé l'anonyme dans sa relation (4), parle aussi du Sénégal et de l'île de Saint-Louis.

Il mouille le 5 juin 1686 à la rade du Sénégal, avec M. François, directeur général de la compagnie. Il passe la barre dans une chaloupe et arrive à l'habitation, qu'il trouve très-mal pourvue d'objets néces

---

(1) *Voyage aux îles Canaries, au cap Vert, au Sénégal, sur la Gambra*, par Le Maire. Paris 1695; et Walckenaer, tome II, page 348.

(2) Cette île, qui doit son nom aux Hollandais, a été enlevée par eux aux Portugais en 1545. C'est là que se trouvait le fort de Nassau, qu'ils conservèrent jusqu'en 1677. Louis XIV voulant donner à la compagnie qui exploitait alors le commerce du Sénégal une grande marque d'intérêt, ordonna à une escadre placée sous le commandement du vice-amiral d'Estrées, d'aller s'emparer des diverses positions occupées par les Hollandais; c'est pendant cette expédition que l'île de Gorée a été enlevée de vive force, le 11 septembre 1677.

(3) Walckenaer, page 360.

(4) *Relation de la Nigritie*, 1 volume in-12. Paris, 1689.

saires à la pratique du culte; il se désole surtout de ne pouvoir, faute d'*amict*, célébrer la messe pour remercier Dieu de son heureuse traversée.

Il donne les royaumes « des Foulhs, Tombut, Brak, Guioloph, Galain (sans doute Galam), Thim, Cahior (1)... » Le pays de Galain était le plus haut sur la rivière du Niger le (Sénégal), « qui soit connu aux Européens, Portugois, Hollandois et François.

« L'habitation était un assemblage de deux ou trois maisons et de quatre tourelles situées dans l'île de Sénéga (Saint-Louis), à 15 degrés et demy depuis la ligne équinoctiale, faisant face sur la mer Atlantique qui est à l'ouest (2). »

« ... Cette isle de Saint-Louis, notre habitation, est accompagnée de deux autres : l'une se nomme l'isle aux Bois; l'autre se nomme l'isle aux Anglois, parce que autrefois ils y avoient une habitation qu'ils ont abandonnée pour force et du depuis elle a demeuré déserte (3). »

Le Maire ne dit que bien peu de choses de notre établissement de Saint-Louis, mais il en dit assez pour donner une très-médiocre idée de son importance.

Le révérend père Gaby, qui le suit de deux ans, s'exprime plus catégoriquement. Il trouve deux ou trois maisons et quatre tourelles, ce qui évidemment ne constitue pas une ville. Nous reviendrons tout à l'heure sur l'habitation que les Anglais auraient eue autrefois sur l'île de Saint-Louis.

Depuis le père Gaby jusqu'au père Labat, qui publie sa nouvelle relation de l'Afrique occidentale d'après les mémoires de Brue, il y a une période de quatre ans environ. Nous allons citer les passages de Labat; on y trouve plus de détails que dans ceux qui précèdent; mais on y trouve aussi des assertions qui contredisent fréquemment celles des voyageurs qui ont écrit avant lui.

« De tous les établissements que les Normands avoient eus sur les côtes d'Afrique, il ne leur restoit que celuy du Sénégal ou du Niger, à la fin du XVIe siècle. Je ne sçay par quelle avanture ils s'étoient plutôt attachés à celuy-là qu'à celuy de la Mine et autres lieux des environs, où le commerce de l'or, de l'ivoire, est beaucoup plus considérable (4)... »

---

(1) *Relation de la Nigritie*, page 79.

(2) *Idem*, page 81.

(3) *Idem*, page 82.

(4) Labat, *Nouvelle relation de l'Afrique occidentale*. Paris, 1728, tome Ier, page 12.

« Sans remonter jusqu'aux premiers temps, nous trouvons que le sieur Thomas Lombard était directeur du commerce de la compagnie, en 1626. Il mourut au Sénégal en 1631, et eut pour successeur le sieur Jacques Fumechon (1)... » (Suit une liste assez longue de directeurs, jusqu'en 1664.)

« L'isle du Sénégal est à 16° 5' de latitude septentrionale; elle est au milieu de la rivière du Niger ou du Sénégal, comme on voudra l'appeler, et elle est éloignée de la barre de 2, 3 ou 4 lieues, selon qu'il plaît à la rivière de s'ouvrir un passage dans cette langue de sable qu'on appelle la pointe de Barbarie.

» Cette isle n'est pas grande, bien des gens qui y ont esté lui donnent une lieue ou environ de circonférence. Le sieur Froger, ingénieur, qui l'a mesurée en 1705, dit qu'elle a 1,150 toises de longueur du nord au sud... »

Labat joint à ce passage un plan de l'île; il montre combien les constructions étaient peu considérables au commencement du siècle dernier. Aujourd'hui, à l'exception de l'extrémité de la pointe du nord, l'île est bâtie dans toute son étendue.

« On ne sçait pas précisément le temps que les directeurs de la compagnie transportèrent leur établissement de l'île de Bocos, où il étoit au commencement, à celle du Sénégal où il est aujourd'hui. Ces établissements ont changé plusieurs fois de figure, selon la nécessité ou le caprice des directeurs qui ont commandé sur les lieux. Il ne reste de ce premier établissement en l'isle de Saint-Louis que quatre tours rondes d'environ 20 pieds de diamètre, qui ne sont pas sur une même ligne (2)... »

Le père Labat est loin, comme on le voit, d'être confirmatif des inductions que nous avons déjà tirées des extraits qui précèdent. Il est très-regrettable que ce grand historien de l'Afrique n'ait pas déterminé plus rigoureusement l'époque où des constructions furent élevées dans l'île de Saint-Louis; cela nous met dans la nécessité de récuser une nouvelle fois son autorité pour cette question de précision, qui ne pouvait pas, du reste, avoir pour lui l'importance que nous devons lui donner dans notre recherche toute spéciale.

Le premier passage de son livre porte que les Français, à *la fin du*

(1) Le même, pages 12 et 13.

(2) Ce sont les quatre tours vues, en 1686, par le père Gaby; il ne dit pas qu'elles fussent en ruines à cette époque.

XVIe *siècle, n'avaient conservé* de tous leurs établissements que *celuy du Sénégal.*

Ce passage renferme une contradiction formelle avec la relation de Raynolds, qui nous apprend qu'en 1588 des lettres patentes de la reine Elisabeth comptaient le Sénégal au nombre des places de commerce concédées par elle à une compagnie de marchands de Londres. C'est un document authentique que ne peut pas détruire une simple allégation.

Les Anglais, c'est du moins vraisemblable, jouirent fort peu de temps de ce privilége. Il est même contestable qu'ils l'aient jamais appliqué tout à fait au fleuve du Sénégal; mais ce qui ne peut être mis en doute, c'est que les adversaires qui, à la fin du XVIe siècle, ont combattu les tentatives des Anglais pour conquérir le monopole du commerce des côtes d'Afrique, ont été des Portugais, des Hollandais et des Espagnols. A cette époque, si triste dans notre histoire, nous n'avions plus à la côte de forces suffisantes pour soutenir une lutte ou pour occuper militairement une place. C'est encore là un fait authentique.

Rappelons maintenant le témoignage du père Alexis de Saint-Lô, qui va prêcher l'Évangile aux établissements chrétiens des côtes d'Afrique, en l'année 1635, et qui aborde à Rufisque, à Joal, à Portudal, où il ne trouve pas un Français; le témoignage si puissant de Jannequin de Rochefort, qui, en 1637, entre dans le fleuve avec des barques construites au cap Blanc, et qui *bastit* près de l'embouchure une habitation avec *l'ayde des nègres*, pour se mettre à *couvert des grands serains de ce pays;* rappelons aussi ce que nous avons dit de la relation de Villaut de Bellefond, qui écrit en 1666, et ne parle du Sénégal que pour nous apprendre qu'il est fréquenté par des Portugais; citons enfin un passage de Barbot (1), dans lequel on lit que James Booker, agent général de la compagnie anglaise à Gambra, s'empara, le 1er janvier 1692, de l'île de Saint-Louis, « dont les Français étaient en possession depuis cinquante ans. » Cette assertion, appuyée d'une date et d'un nom, ne fait remonter, et encore présomptivement, l'occupation française qu'à l'an 1640.

Ces témoignages réunis de gens qui ont vu de leurs yeux sont-ils suffisants pour infirmer l'exactitude d'un fait établi sans date et sans preuve? La réponse nous semble inévitablement oui, alors même que

(1) Barbot, *Description de la Guinée dans Churchill*, tome V, page 18.

ce fait est allégué par une autorité aussi justement respectée que celle du savant père Labat.

Mais tout n'est pas fini avec ce redoutable paragraphe. Outre la date du XVIe siècle, qui vient de nous donner un si grand embarras, on y trouve une longue liste de directeurs de la compagnie particulière des marchands de Dieppe et de Rouen, qui exploitaient le commerce avant 1664. Plusieurs de ces directeurs figurent sur la liste comme étant morts au Sénégal, et l'un d'eux, le sieur Thomas Lombard, dans l'année 1631.

Cette date est précise et se trouve confirmée par d'autres dates antérieures à 1664.

Une difficulté analogue survenue à propos de MM. les *associés de la compagnie du cap Vert*, nommés dans la relation du père Alexis, a été déjà sinon tout à fait résolue, du moins considérablement atténuée. Il a suffi pour cela de poser cette simple question : Une compagnie de marchands peut-elle exister sans entretenir d'agents à tous les lieux que fréquentent ses navires? La relation du père Alexis s'est chargée de la réponse; en la lisant d'un bout à l'autre, on demeure convaincu que les deux capucins ne font rencontre aux côtes d'Afrique, non-seulement d'aucun représentant de la compagnie du cap Vert, mais même d'aucun Français. Il est donc permis de tirer de là cette conséquence que la compagnie des marchands associés de Dieppe et de Rouen pouvait avoir, comme nous avons dû le supposer pour la compagnie du cap Vert (1), des directeurs résidant en France, et ne se rendant qu'éventuellement aux lieux où s'accomplissait leur trafic; on en tire encore cette autre, que dans leur tournée d'inspection, les directeurs Thomas Lombard, en 1631; de Soussy, en 1650; Mérineau, en 1658, ont pu réellement mourir au Sénégal.

Nous trouvons le dernier paragraphe de Labat : « on ne sçait pas précisément, etc., » plus favorable à nos inductions; mais il n'exprime qu'un doute de plus sur le temps de l'occupation.

La tradition n'a rien conservé touchant l'habitation qui aurait anciennement existé dans l'île de Bocos.

Terminons, et établissons avec le plus de précision possible la date de l'occupation française du Sénégal :

---

(1) Il y a lieu de supposer que cette compagnie est la même que celle des marchands de Dieppe et de Rouen. On ne peut pas admettre deux compagnies différentes existant à la même époque.

En 1446, le capitaine portugais Dionisio Hernandez découvre le fleuve de l'Afrique connu aujourd'hui sous le nom de Sénégal.

Ce fleuve est nommé Azenaghe ou plutôt Ssenhêgah, du nom de la nation ou tribu arabe qui occupe ses rives au moment où les Portugais y abordent.

Dans les premiers temps de sa découverte, et vraisemblablement jusqu'au milieu du XVIe siècle, les Portugais seuls naviguent dans le fleuve et y trafiquent, mais sans qu'on puisse affirmer qu'ils y aient formé des établissements. Leur présence, même après cette dernière époque, est constatée par leurs auteurs, les voyageurs de toutes les nations qui ont été aux côtes d'Afrique, et particulièrement par la conservation dans le langage de certains mots portant un caractère originaire évident. Nous avons cité déjà le mot *signare;* nous ajouterons *rapace* (valet, domestique), *argamace* (terrasse).

Vers le milieu du XVI[e] siècle, la puissance portugaise décroît sensiblement. Outre les Hollandais qui lui font une rude guerre, les Français reparaissent en Afrique et reçoivent partout bon accueil des naturels. Le fleuve du Sénégal semble alors au nombre des lieux fréquentés par leurs navires; mais il semble aussi qu'ils partagent ce privilége avec les autres nations maritimes qui font des expéditions aux côtes d'Afrique. Pour cette seconde période de l'histoire du Sénégal, même doute sur l'érection d'établissements entretenus par les Européens, soit Français, soit étrangers.

A la fin du XVI[e] siècle, les Anglais cherchent à s'emparer du commerce de l'Afrique. Des lettres patentes de leur souveraine désignent le fleuve du Sénégal comme l'une des places de commerce qui leur sont concédées.

Cette occupation, dont ni la durée ni la nature ne peuvent être préjugées, est affirmée par le père Gaby : on trouve dans la relation de son voyage la mention d'une *isle aux Anglois*, ainsi nommée parce qu'*autrefois ils y avoient une habitation.*

Cette habitation a-t-elle été élevée en conséquence des fameuses lettres patentes de 1588, au temps de la reine Elisabeth, ou bien à une époque postérieure, alors que le fleuve parait accessible à tous les navires d'Europe? Etait-elle en pierres et en maçonnerie, ou était-ce une simple hutte de paille et de boue, *bastie avec l'ayde des nègres*, comme celle de Jannequin de Rochefort? La seule réponse est que le voyage du père Gaby avait lieu dans le cours de l'année 1686, et que l'habitation anglaise dont il parle existait nécessairement à une époque

antérieure qu'on peut conjecturalement fixer à soixante ou quatre-vingts ans auparavant.

Jusqu'ici rien encore de précis sur la question de l'occupation temporaire portugaise, française ou anglaise.

Nous atteignons, dans cet état de doute, l'année 1637. Jannequin de Rochefort ne trouve pas d'établissements au Sénégal. Voilà notre première affirmation.

Tous les documents qui suivent ce voyageur nous rejettent encore dans le vague, et ce n'est qu'en 1682 que nous rencontrons, dans Le Maire, la première mention de l'habitation du Sénégal. Bien qu'il n'en parle pas comme d'une construction toute récente, on ne peut cependant lui assigner une date de création trop éloignée de l'année 1666. Cette année est celle du voyage de Villaut de Bellefond. Son indifférence à propos d'une possession française qui, même à son origine, devait donner de très-belles espérances, a dû nécessairement nous porter à conclure, ou que cette possession n'existait pas encore, ou qu'elle était tout à fait à son début.

C'est donc dans la seconde partie du XVII[e] siècle, entre les années 1666 et 1682, que l'établissement possédé aujourd'hui par la France dans le fleuve Sénégal, a pu être régulièrement fondé.

V.

Des diverses compagnies qui ont exploité le commerce du Sénégal.

La notice historique des compagnies de commerce qui ont trafiqué au Sénégal a été donnée par Labat dans sa nouvelle relation de l'Afrique occidentale, à laquelle nous avons déjà fait des emprunts. Il a fait usage, pour la composer, de tous les mémoires et de tous les renseignements contenus dans les archives de la compagnie qui existait de son temps; c'est donc un travail qui mérite toute confiance. Cette même notice a été en outre reproduite dans l'*Histoire générale des voyages,* de M. Walckenaer, et depuis, dans les notices statistiques publiées par le département de la marine.

Nous n'en donnerons ici qu'un exposé succinct, renvoyant, pour de plus grands détails, aux ouvrages que nous venons d'annoncer, et particulièrement à celui du père Labat, le premier en date et le plus complet.

Compagnie particulière des marchands de Dieppe et de Rouen (de... à 1664). — Les plus anciens titres fournis au père Labat ne

remontent pas au delà de 1626 (1). A cette époque, le commerce des côtes occidentales d'Afrique était exploité par une compagnie particulière de marchands de Dieppe et de Rouen. On sait peu de choses de ses opérations, on sait même à peine le nom qu'elle portait. Nous avons déjà vu qu'elle était indifféremment désignée sous les noms d'*associés de la compagnie du cap Vert* ou de *compagnie du Sénégal et des côtes d'Afrique*, et l'on peut croire que ces noms ne furent pas les seuls qu'elle prit. Elle n'avait pas d'organisation fixe; et, cela du moins semble probable, le régime du caprice et du bon plaisir tenait le plus ordinairement lieu de statuts. Nous pouvons cependant nous former une idée de l'importance de ses affaires par le prix de 150,000 livres tournois qu'elle reçut pour la cession de son commerce et la vente de ses établissements. C'est le seul renseignement précis qu'il nous soit permis de produire.

Cette association fut forcée, par ordre du roi, de vendre son privilége à une compagnie formée par édit du mois de mars 1664, sous le règne de Louis XIV et sous le ministère d'Hugues de Lyonne, marquis de Fresnes, ministre de la marine de ponant. La même compagnie acheta aussi, par ordre du roi, les terres et les seigneuries des seigneurs propriétaires des îles de la Martinique, la Guadeloupe, Saint-Christophe, Sainte-Croix, la Grenade, Marie-Galande et autres de l'Amérique. Elle prit le nom de compagnie des Indes orientales.

Première compagnie royale chargée du commerce du Sénégal, dite compagnie des Indes occidentales (de 1664 à 1674). — Ce fut la première compagnie établie par l'autorité du roi; elle devait donner de grandes espérances. Aussi enleva-t-on les actions avec une ardeur qui tenait de la frénésie. Le commerce extérieur, organisé et mis en honneur par le grand roi, était en effet chose neuve pour le temps; et puis, à l'attrait de la nouveauté venait s'ajouter de brillantes promesses de fortune.

Malheureusement pour les élus, car ce fut une faveur que d'obtenir des actions, ils crurent à un succès d'autant plus imminent que l'étendue de leur exploitation commerciale serait plus considérable; en un mot, ce n'était pas le commerce d'une ou de plusieurs contrées qu'ils voulaient diriger, mais le commerce général du globe. Les conces-

---

(1) Nous sommes peu surpris que ces titres ne remontent pas au delà de 1626. Ce devait être, en effet, à quelques années près, l'époque de la reprise du commerce français aux côtes d'Afrique.

sions qui d'abord leur avaient été accordées furent donc successivement augmentées : d'abord du continent américain, depuis la rivière des Amazones jusqu'à la rivière de l'Orénoque, puis de la Nouvelle-France, de l'Acadie, de la baie d'Hudson.

Cette avidité les perdit : gens de qualité pour la plupart, et par conséquent très-inexpérimentés dans la conduite des affaires, ils ne purent faire face aux nécessités d'une si vaste entreprise. Le commerce d'Afrique, entre autres, tomba tellement, entre leurs mains, que le roi, pour le sauver d'une ruine complète, obligea les actionnaires, par un arrêt du 9 avril 1672, à vendre les établissements qu'ils possédaient dans cette partie du monde.

Association particulière des sieurs Égret, François et Raguenet, formée définitivement en compagnie royale par édit de 1679 (de 1674 à 1679). — Les sieurs Égret, François et Raguenet achetèrent les établissements de la compagnie royale, par contrat du 8 novembre 1673, pour en jouir pendant les trente années qui restaient sur la durée du privilége qui lui avait été accordé. Cet achat coûta aux trois associés la somme de 75,000 livres tournois, plus un marc d'or ou la valeur en ambre gris, à titre de redevance, par chacune des trente années. Une clause expresse ménageait à la compagnie des Indes occidentales la faculté de rentrer, après l'expiration du terme fixé, en possession de ce qu'elle venait de vendre, à la condition de payer, à dire d'experts, les améliorations ou augmentations que les nouveaux acquéreurs pourraient faire aux établissements. Mais le désordre des affaires de la compagnie ayant augmenté, le roi la révoqua tout à fait par édit du mois de décembre 1674, et réunit à son domaine les îles de l'Amérique.

Deuxième compagnie royale dite d'Afrique (de 1679 à 1681). — L'association des sieurs Égret, François et Raguenet continua quelque temps ses opérations, sans être régulièrement constituée en compagnie royale; elle n'obtint définitivement ses lettres patentes qu'en juin 1679. Par ces lettres, le roi lui conféra le titre de *compagnie d'Afrique*, avec privilége exclusif de négocier, pendant trente ans, depuis le cap Blanc jusqu'au cap de Bonne-Espérance.

Dès l'année 1697, le roi avait envoyé une escadre sous les ordres du vice-amiral d'Estrées pour repousser les Hollandais des côtes d'Afrique et s'emparer des places de commerce qu'ils possédaient dans ces parages. Le résultat de cette campagne fut la prise de l'île de Gorée. Les Hollandais y avaient construit le fort de Nassau, qui nuisait notablement à nos transactions. De son côté, l'association Egret, sentant

toute l'importance de l'occupation exclusive des côtes d'Afrique par les Français, avait fait un armement à ses frais contre le commerce hollandais. La chute du fort d'Arguin, tombé, le 3 août 1670, au pouvoir du sieur Ducasse, commandant de l'expédition, couronna brillamment cette tentative.

Ces préludes, si puissamment favorisés par le roi, établissaient la nouvelle compagnie sur une base plus ferme que sa devancière. Mais elle ne s'en tint pas là: elle obtint des chefs nègres de Rufisque, de Portudal et de Joal, la cession de la propriété de toute la côte comprise entre le cap Vert et la Gambie.

Avant sa constitution régulière, le 16 décembre 1675, un traité avait été passé entre les directeurs généraux du domaine royal et le sieur Audiette, pour le transport aux îles d'Amérique de huit cents negres par an. L'année même où elle obtint ses lettres patentes, en 1679, la nouvelle compagnie proposa au roi de se substituer au sieur Audiette et de fournir, non huit cents, mais deux mille nègres par an pour l'Amérique; et, en outre, pour le service des galères de Sa Majesté, tel nombre qu'il lui plairait. Le roi accepta cette offre, cassa le traité préexistant, fixa par tête de nègre l'indemnité à payer, et décida, pour encourager tout à fait l'entreprise, que la compagnie aurait licence complète de vendre de gré à gré, aux habitants des îles, tous les nègres qu'elle voudrait leur conduire.

Cependant, malgré ces avantages, malgré le commerce des esclaves érigé pour elle en privilége, la deuxième compagnie royale éprouva de si grandes pertes que, pour échapper à une défaite totale, elle se vit forcée, comme la première, de vendre ses établissements et ses droits. La guerre, des contre-temps fâcheux, peut-être une administration vicieuse, sont les causes probables de cet insuccès.

Les sieurs d'Apougny, Kessel, Ménager, de Larré et cinq autres se présentèrent comme acquéreurs des habitations, forts, meubles, marchandises et effets mis en vente, et ils furent agréés, moyennant la somme de 1,001,015 livres 2 sous. En comparant ce chiffre à celui de 75,000 livres, prix d'achat compté par la compagnie en liquidation, on demeure convaincu qu'en dépit de son administration (qui tout au moins peut être accusée d'imprévoyance, puisqu'elle ne sut pas profiter d'une situation avantageuse), elle eut le mérite d'imprimer au commerce de l'Afrique occidentale un notable mouvement de progrès.

Troisième compagnie royale dite d'Afrique (de 1681 à 1684). — Les acquéreurs d'Apougny, Kessel et consorts formèrent, par déclara-

tion du roi du mois de juillet 1681, la troisième compagnie d'Afrique. Dans les premiers temps, ses affaires marchèrent assez bien pour donner l'espérance qu'elle serait plus heureuse que les deux autres, et l'on a quelque raison de penser qu'il en aurait été ainsi sans un changement important appliqué à sa constitution.

La cour, vivement préoccupée de l'insuccès des opérations des compagnies précédentes, crut pouvoir en attribuer la cause à la grande étendue de territoire sur laquelle s'exerçait leur commerce. M. de Seignelay, alors secrétaire d'Etat de la marine, l'un des plus ardents partisans de cette conviction, résolut, pour remédier à ce fâcheux état de choses, de diviser en deux le littoral compris entre le cap Blanc et le cap de Bonne-Espérance. Cette portion de côtes formait l'étendue totale de la concession.

Le projet du marquis de Seignelay reçut une exécution immédiate : la compagnie existante fut maintenue pour l'exploitation commerciale des pays compris entre le cap Blanc et la rivière de Gambie ; une compagnie nouvelle, qui prit le nom de *compagnie de Guinée*, trafiqua depuis cette rivière jusqu'au cap de Bonne-Espérance.

Démembrement de la troisième compagnie. Elle prend le nom de compagnie du Sénégal et reçoit un privilége pour commercer depuis le cap Blanc jusqu'à la rivière de Sierra-Leone (de 1684 à 1692).— L'arrêt qui consacra cette révocation des priviléges de la troisième compagnie d'Afrique fut pris en conseil d'État, le 12 septembre 1684. Toutes justes qu'elles soient au fond, les dispositions de cet arrêt méritent d'être attaquées. Elles ont eu le tort d'introduire une rétroaction dans un plan appliqué de confiance, sous des conditions et selon des combinaisons qu'on vint brusquement déranger. Aussi qu'arriva-t-il? Laissons parler le père Labat : « Et comme il n'était pas honorable qu'on eût été tant d'années sans s'apercevoir d'une chose qui sautait d'elle-même aux yeux des moins clairvoyants, on chercha des prétextes, et il ne fut pas difficile d'en trouver.

» Le premier fut que la compagnie n'avoit pas rempli l'obligation de transporter aux îles de l'Amérique deux mille nègres, chaque année, pendant huit ans.

» Le second, que, n'ayant pas traité tout l'or qu'elle auroit dû retirer des côtes d'Afrique et faire entrer dans le royaume si son commerce avoit été en vigueur, les étrangers en avoient profité et l'Etat en avoit été privé. »

Ainsi, une modification qui, si elle avait été appliquée au début

d'une compagnie, eût sans doute produit d'excellents résultats, ne servit, introduite avec un caractère d'arbitraire et étayée de prétextes, qu'à mettre des armes aux mains de ceux qui n'avaient pas raison.

Les intéressés se récrièrent vivement contre l'arrêt; mais ils n'obtinrent qu'une augmentation de quelques lieues qui étendit a la riviere de Sierra-Leone, au lieu de la riviere de Gambie, la limite de leur concession.

Dès lors leurs opérations périclitèrent. La mesure de démembrement qui interdisait aux actionnaires certains points de la côte du Poivre et de la côte d'Or, où ils trafiquaient avec avantage, avait déjà porté un coup terrible à leur prospérité. La révocation de l'édit de Nantes, qui força une partie d'entre eux à s'expatrier; le fréquent changement de directeurs, fait grave et qui cause des torts considérables à des intérets qui ont besoin d'être suivis sous les mêmes inspirations; enfin la guerre qui survint, déterminèrent la déroute complète de cette troisième compagnie. Elle obtint comme une grâce de vendre son privilége pour les dix-neuf années qui restaient sur les trente qui avaient été assignées à sa durée. L'arrêt du conseil du roi qui permet cette vente porte la date du 28 août 1692; il est confirmé par un autre arrêt du 20 août 1694.

Le sieur d'Apougny seul acquéreur des concessions de la troisième compagnie royale (de 1692 à 1694). — Le sieur d'Apougny fut le seul acquéreur, pour une somme de 300.000 livres, de tout ce que la troisième compagnie possédait aux côtes d'Afrique, depuis le cap Blanc, y compris l'île et le fort d'Arguin, jusqu'à la rivière de Sierra-Leone exclusivement; mais il ne put soutenir longtemps seul un commerce de cette importance, et il s'empressa d'accepter les propositions que le roi lui fit faire de s'associer avec d'autres personnes riches. Il passa, en conséquence de ces sollicitations, dans le commencement de l'année 1696, des ventes et des sociétés avec dix-huit associés qui formèrent la quatrième compagnie royale établie au Sénégal.

Quatrième compagnie royale dite du Sénégal, et communément compagnie de Paris, par opposition à la suivante (de 1694 à 1709). — Le roi confirma cette compagnie par lettres patentes du mois de mars 1696, et prolongea de douze années la durée de son privilége. Il ne devait d'abord comprendre que dix-huit ans, terme restant de la concession octroyée à la compagnie royale qui l'avait précédée. Les débuts de la quatrième compagnie donnèrent l'espoir qu'elle allait enfin profiter des enseignements laissés par les autres associations; elle fi-

de sages règlements, et ses agents montrèrent un zèle et une assiduité des plus louables. Malheureusement ce beau zèle ne dura pas : aux nombreux employés activement occupés des affaires de la compagnie, sous la surveillance d'un directeur habile, succéda un seul délégué qui se chargea de tout conduire; et bientôt, comme dit le père Labat, « il trouva que la douceur du repos l'accommodoit mieux que l'embarras de tant d'affaires. »

Le sieur André Brue prit la direction de la compagnie un an après sa création; mais déjà le désordre était à son comble, et les talents de cet administrateur d'élite ne purent remédier au mal. Il fut rappelé en 1702 pour prendre à Paris la direction supérieure des opérations; ses soins, son activité ne sauvèrent pas la compagnie. Elle succomba, peu d'années après, sous le fardeau des procès et des dettes.

Ainsi finit la quatrième compagnie. Son privilége fut vendu pour la somme de 240,000 livres aux sieurs Mustelier, de la Houssaye, Planterose frères, Béart et veuve Morin, de Rouen, par contrat du 20 février 1709. L'arrêt du conseil d'Etat qui approuve ce contrat est du 18 mars; les lettres patentes qui constituent en compagnie cette société sont du 30 juillet même année. Elle prit le nom de compagnie de Rouen, pour la distinguer de la précédente, qui fut désignée sous celui de compagnie de Paris.

Cinquième compagnie royale dite du Sénégal, et communément compagnie de Rouen (de 1709 à 1719). — Une des principales clauses du contrat de vente portait que la compagnie de Paris se réservait une moitié d'intérêt, et celle de Rouen l'autre moitié, aux conditions de faire un fonds commun de 600,000 livres, dont 360,000 destinées au commerce et 240,000 réservées au paiement des créanciers de la compagnie de Paris; mais des difficultés qui survinrent dans l'apport du fonds commun firent définitivement évincer les anciens membres de l'association parisienne, et donnèrent aux associés de Rouen la jouissance exclusive du privilége.

Malgré la guerre qui embrasait alors l'Europe, les opérations de cette dernière société furent conduites si habilement par le sieur Brue, que non-seulement elle réalisa de très-grands profits, mais qu'elle put encore fonder de nouveaux établissements. Elle était parvenue à un haut degré de prospérité lorsque se forma en France une grande association qui parut sous le nom de *compagnie d'Occident* ou du *Mississipi*, et qui annonçait des projets non moins vastes que ceux qui avaient si déplorablement consommé la ruine de la première compagnie royale.

Il y avait beaucoup d'audace à concevoir une pareille pensée devant un siècle d'essais presque toujours malheureux. La confiance cependant n'abandonna pas la nouvelle association, et, forte sans doute des leçons de l'expérience, elle répondit à l'étonnement général qui avait accueilli ses plans d'organisation par une application immédiate de ses desseins. Elle traita d'abord avec la compagnie des Indes orientales, puis avec la compagnie du Sénégal, achetant de l'une et de l'autre tous les droits, concessions, priviléges dont elles jouissaient; elle paya à la compagnie de Rouen ses établissements, forts et comptoirs (1), la somme de 1,600,000 livres, somme considérable qui, rapprochée de celle de 240,000 livres, prix de l'acquisition faite dix années auparavant, dit assez haut les perfectionnements que l'association rouennaise avait apportés dans son commerce. C'est à la continuité d'un même système d'administration, par un même directeur, que ce résultat est dû; l'honneur en est tout entier au sieur Brue. Cette compagnie est la première qui ait rendu ses comptes en bon ordre. La cession de son privilége fut approuvée par un arrêt du conseil d'Etat, daté du 10 janvier 1719; l'association qui la remplaça prit le nom de *compagnie des Indes*, et devint la sixième établie au Sénégal avec l'autorisation du roi.

Sixième compagnie royale dite des Indes (de 1719 à 1758). — La compagnie royale des Indes sut prendre à son service des hommes instruits et laborieux, qui profitèrent des fautes de leurs prédécesseurs et de la protection toute particulière que le gouvernement n'avait jamais cessé d'accorder au commerce de l'Afrique. Ils firent de grandes entreprises, élevèrent le fort de Podor, dans le pays des Foulhs, restaurèrent et agrandirent ceux de Saint-Louis, Saint-Joseph, Saint-Pierre. Les peuples du pays, gagnés par la conduite sage, ferme et paternelle de ces directeurs intelligents, ne cherchèrent pas à trou-

---

(1) Il existait alors dans l'étendue de la concession, fixée entre le cap Blanc et la rivière de Sierra-Leone, les dix établisssments suivants :

L'île et le fort d'Arguin ;
La rade et le comptoir de Portendik (le fort était rasé);
L'île et le fort de Saint-Louis;
Le fort et le comptoir de Daramané ou Saint-Joseph, sur le Sénégal ;
Le fort et le comptoir de Saint-Pierre, sur la Falémé;
Le fort de Gorée;
Le comptoir de Joal, entre Gorée et la Gambie;
Bintam, sur la rivière Géréges, qui tombe dans la Gambie au sud ;
Le comptoir des Bissagos;
Albreda, sur la Gambie.

bler les transactions pendant le temps que dura leur gestion. Une puissante solidarité avait été créée entre les deux parties.

M. Brue, l'habile organisateur du commerce du Sénégal, continua à la compagnie des Indes le concours de ses lumières et de son expérience. Il fut d'abord directeur et commandant général de la concession; puis, forcé pour cause de santé de rester en France, il devint l'un des directeurs de l'administration de Paris.

Avec ces éléments de succès, la compagnie devait rapidement atteindre à un haut degré de prospérité. Elle réalisa, en effet, dans son commerce, des profits considérables, et l'on ne pouvait prévoir les bornes où s'arrêterait son élan, lorsque la guerre de 1744 éclata. Cette guerre vint arrêter tout à fait les succès de la compagnie; elle passa bientôt à un désespérant malaise, puis elle succomba; mais la première elle eut la gloire de succomber sous les boulets et la mitraille : elle avait eu quarante ans d'existence.

Ce fut un grand malheur pour le commerce et la civilisation de l'Afrique.

A partir de cette époque, l'histoire commerciale du Sénégal ne fournit que des pages sans intérêt. L'élément qui avait développé la vie et le crédit, l'élément sans lequel on ne peut rien faire de grand, l'argent, manqua tout à coup; il ne fut plus, comme au temps de la grande compagnie des Indes, sagement et libéralement employé à faire germer sur la terre d'Afrique la paix et l'opulence. On ne vit plus que tâtonnements timides suivis de honteuses défaites; on ne comprit plus que la parcimonie est une ruine, et que les dépenses faites à propos sont des économies.

C'était en 1758 que les Anglais s'étaient emparés du Sénégal. En 1779, les Français le reprenaient par les armes. La paix conclue le 3 septembre 1783, entre l'Angleterre et la France, assura définitivement à cette dernière puissance la possession de cet établissement, de l'île de Gorée, des côtes situées entre le cap Vert et la rivière de Gambie, et du comptoir d'Albreda, à l'embouchure de cette rivière. Les dispositions de ce traité règlent encore aujourd'hui les droits respectifs des deux nations sur la côte occidentale d'Afrique. Elles fixent les établissements de la France sur cette côte, depuis le cap Blanc jusqu'au cap Vert; elles lui en garantissent la propriété exclusive; mais...... elles accordent aux Anglais le droit de traiter la gomme depuis la rivière Saint-Jean jusqu'à la baie et le fort de Portendik. Cette clause, essentiellement élastique, a donné et donne encore

de nos jours de grandes difficultés d'application, bien qu'elle renferme la défense expresse faite aux Anglais de fonder en ces lieux des établissements permanents.

C'est à l'époque de la reprise du Sénégal par les Français, en l'année 1779, que remontent les premiers gouverneurs envoyés par le roi; ils exercent seuls le pouvoir jusqu'à la paix de 1783, sans partage avec des agents commerciaux; mais, à partir de cette année, leur omnipotence cesse, et le pouvoir se divise entre eux et les directeurs des sociétés.

Septième compagnie royale dite de la Guiane (de 1784 à 1785). — Après la conclusion de la paix, on s'empressa de créer une nouvelle compagnie. Le 11 janvier, le roi accorda à celle de la Guiane le privilége exclusif de la traite de la gomme pour neuf années, qui devaient se terminer au 1er juillet 1793. Cette concession était une sorte d'indemnité qui lui était accordée pour l'exonérer des pertes qu'elle avait supportées dans la guerre précédente. Il faut croire que les intéressés ne considérèrent pas l'exercice de ce privilége comme une indemnité lucrative, car ils le cédèrent presque aussitôt à plusieurs négociants qui prirent le nom de compagnie de la Gomme. L'acte de cession, sanctionné par le roi, est dressé le 31 janvier 1785.

Huitième compagnie royale dite de la Gomme, puis du Sénégal (de 1785 à 1791). — Dès l'année suivante, cette compagnie changea son nom en celui de compagnie du Sénégal, et fut obligée, par arrêt du conseil du roi, à payer les dépenses coloniales des établissements du fleuve, s'élevant à 260,749 livres par année; le roi lui accorda, en dédommagement, la traite exclusive des nègres et la prorogation pour trois ans du privilége de la gomme. Le 20 janvier 1789, son privilége de commerce fut étendu à l'île de Gorée, au comptoir d'Albreda et à toute la côte jusqu'à la Gambie, sous l'obligation d'acquitter aussi les dépenses de ces établissements, montant à la somme de 41,412 livres.

Cette compagnie fut trop mesquinement organisée; elle n'osa prendre aucune résolution hardie, et borna son ambition à désirer un bénéfice médiocre qu'elle n'eut même pas l'habileté de réaliser. Elle tombait en décadence lorsque le décret de l'assemblée constituante du 23 janvier 1791 la détruisit entièrement.

Ce fut la dernière compagnie du Sénégal.

VI.

Réflexions sur la suppression des compagnies privilégiées.

Il est indispensable de présenter quelques réflexions sur cette période de cent vingt-sept ans de commerce privilégié; le sujet est sérieux et mérite d'être examiné avec soin.

Les compagnies commerciales n'ont plus aujourd'hui les sympathies générales. Cela se conçoit : elles rappellent une époque de priviléges et d'exclusions qui ne sont plus dans nos mœurs; mais, en obéissant à ce mouvement de répulsion absolue, on oublie que ces associations, qu'on accuse d'avoir retardé l'extension du commerce maritime, ont été au contraire le fondement obligé de sa création.

L'histoire du commerce est semblable à l'histoire des peuples : elle a un point de départ, puis une marche méthodique, inévitable, fatale pour ainsi dire. Le point de départ des sociétés est un chef absolu et des sujets soumis; le point de départ du commerce maritime, c'est-à-dire de l'échange de peuple à peuple, est l'association des intérêts individuels du même peuple.

Chaque transformation, chaque progrès s'accomplit ensuite dans son ordre.

Dans presque tous les lieux du globe ouverts au commerce maritime, nous voyons originairement les échanges accomplis, soit par le premier occupant qui jouit alors d'un monopole de fait qu'il a lui-même conquis, soit par des compagnies organisées: mais, à mesure que les peuples indigènes se prêtent à la civilisation, nous voyons l'instinct commercial apporter à la constitution des échanges les réformes que son intérêt réclame. Il n'est pour cela besoin d'aucune loi, d'aucune contrainte.

Dans les colonies européennes établies chez des peuples barbares, le sol conquis est livré à une association privilégiée qui défriche les terres et les met en rapport, œuvre créatrice que ne sauraient accomplir des individualités rivales, pas plus qu'elles ne sauraient fonder l'échange sur une grande échelle. Mais lorsque la culture du sol est en pleine activité, les colonies sont affranchies de tutelle.

Les Antilles et la Guiane ont été déclarées domaine de l'État dès l'année 1674; les îles de France et de Bourbon, ocupées beaucoup plus tard, ne l'ont été qu'en 1764. Quant au Sénégal, à la fois colonie et comptoir de commerce, il garda son privilége et son organisation à part; ce fut la seule possession française que la révolution de 1789 trouva soumise au régime du monopole.

Sa mission était de l'émanciper, et elle l'a fait. Il y avait cependant une raison à cette situation exceptionnellement conservée au Sénégal: car on ne peut admettre que Colbert et ses successeurs ne savaient pas ce qu'ils faisaient. Et cette raison était toute-puissante : le Sénégal manquait d'éducation première; il se trouvait dans le cas d'un adulte qui ne sait pas lire.

Avant de soumettre les échanges à une concurrence imprévoyante, inintelligente et immorale, telle que celle qui devait se produire au Sénégal, il fallait organiser nos relations avec les naturels des bords du fleuve; il fallait une de ces trois choses : civiliser, discipliner ou soumettre; il fallait aussi prendre au sol racine plus vigoureuse.

La liberté des échanges a donc été, selon nous, prématurément accordée au Sénégal. Le seul bien qu'elle a pu faire s'est borné à une satisfaction d'intérêts privés, satisfaction médiocre, étrangère à la prospérité publique et presque toujours obtenue aux dépens de quelques joueurs inhabiles ou, disons le mot, trop honnêtes. Le mal qu'elle a causé est immense : elle a tué le véritable commerce, ou tout au

moins elle l'a frappé de stérilité ; elle a reculé indéfiniment au Sénégal l'avénement des jours heureux. Sans initiative comme sans moyen d'action, le brocantage établi dans le fleuve sous le nom de libre concurrence ne pouvait pas imprimer d'essor vers les grandes opérations; il était impuissant pour enfanter les conceptions hardies qui font du commerce une science. Avec ce régime appliqué, ne l'oublions pas, à un pays sans organisation préalable, on devait avoir et l'on a eu des marchands; on n'a pas eu de négociants; on devait avoir et l'on a eu de la troque, de la vente; on n'a pas eu de commerce ; on n'a pas eu de commerce qui favorise la production en frayant, à ses risques et périls, des voies nouvelles de distribution aux objets de l'industrie nationale ; de commerce intelligent qui sait donner des besoins aux peuples barbares et diriger, par l'attrait puissant de la possession, leurs instincts vers le travail producteur; de commerce tel que l'avait conçu la cinquième compagnie, tel que l'avait pratiqué la sixième; de commerce, enfin, qui crée, qui civilise et qui entraîne impérieusement, comme conditions d'exercice, l'unité d'action et l'emploi de grands capitaux. Mais arrêtons-nous, car ce sont là des réflexions qu'il n'est pas encore temps de développer. Nous devons d'ailleurs forcément y revenir lorsque nous exposerons dans ses détails le commerce actuel de la colonie.

La Constituante, avons-nous dit, ne pouvait s'arrêter à une situation exceptionnelle, dont on peut croire qu'elle n'avait pas conscience. La faux révolutionnaire abattait impitoyablement toute institution politique et sociale qui semblait dépasser le niveau des libertés publiques.

Résumons, avant de poursuivre, les résultats obtenus par les neuf associations privilégiées (1) qui ont exploité le commerce au Sénégal.

---

(1) Nous croyons utile de donner, à la suite de cette notice sur les compagnies, les noms des directeurs qui en ont eu la gérance.

Association des marchands de Dieppe et de Rouen.

1626—1631	Thomas Lombard.
1632—1641	Jacques Fumechon.
1641—1648	Jean Colyer.
1649—1650	De Soussy.
1651—1658	Mésineau.
1659—1661	Raguenet.
1662—1664	De Boulay.

1re *Compagnie royale dite des Indes occidentales.*

1665— »	Jacquet, rappelé en France.

Il en résultera, nous l'espérons, une appréciation plus juste de cette

---

1668—1673 De Richemont.
1674—1679 Jacques Fumechon.

2e Compagnie royale dite d'Afrique.

1679—1682 Jacques Fumechon.

3e Compagnie royale du Sénégal.

1682—1688 Fumechon. (Ne serait-ce pas plutôt François, dont il est parlé à cette époque dans la relation du père Gaby?)
1688—1689 Chambouneau, arrêté et renvoyé en France sous prévention de malversation.
1690— » De la Courbe.
1692—1695 Chambouneau, pour la seconde fois.

4e Compagnie royale du Sénégal, appelée compagnie de Paris.

1695—1697 Jean Bourguignon.
1697—1702 André Brue.
1702—1706 Le Maître.
1706—1709 De la Courbe.

5e Compagnie royale du Sénégal, appelée compagnie de Rouen.

1710—1711 Mustelier, mort à Tuabo, pays de Galam.
1713— » De Richebourg, noyé en passant la barre.
1714—1718 André Brue, pour la seconde fois.

6e Compagnie royale des Indes.

1718—1720 André Brue.
1720—1723 De Saint-Robert.
1723—1724 Julien du Bellay.
1724— » Robert. (On n'est pas certain qu'il n'y ait point eu de directeur entre M. Robert, qui dirigea longtemps les opérations de la compagnie, et M. David, qui fut dix ans directeur général. La date d'institution de ce dernier est approximative.)
1734—1744 David.
1744— » Delabrue.
1758—1779 Occupation anglaise.
1779— » Reprise du Sénégal par les Français ; il est gouverné par des officiers nommés par le roi.

7e Compagnie royale dite de la Guiane.

Division de pouvoirs entre les gouverneurs et les directeurs.

	Gouverneurs.	*Directeurs.*
1784— »	N...	N...

8e Compagnie royale dite de la Gomme, puis du Sénégal.

	Gouverneurs.	*Directeurs.*
1785— »	De Repentigny.	Durand.
	De Boufflers.	Pelletan.
1791— »	Blanchet, major du bataillon d'infanterie.	Dufour.

première époque de son histoire commerciale, la seule florissante, quoi qu'on ait pu dire et écrire.

La première association a une organisation indépendante du contrôle du gouvernement et ne jouit pas de la protection royale. Elle est dissoute, par ordre du souverain, pour céder son commerce à une compagnie organisée sous ses auspices, mais elle ne fait point faillite.

La compagnie qui lui succède est la première que le roi patronne. C'est un essai; il n'est pas heureux. Cette compagnie fait de grandes fautes; elle se montre avide, elle veut ambitieusement le monopole du commerce universel : elle succombe.

La deuxième compagnie royale, et la troisième dans l'ordre général, débute par des entreprises plus sages; mais on s'aperçoit bientôt qu'elle est aussi novice que la première. Elle hésite, elle se décourage et succombe aussi; mais avec cette différence, toutefois, que la première avait succombé par le fait seul d'une administration vicieuse, et que celle-ci tombe sous les coups de l'adversité, après avoir pris une courageuse initiative et fait faire un pas de géant au commerce africain. Des divisions intestines, et surtout la guerre, contribuèrent puissamment à sa chute.

La troisième compagnie royale débute bien; mais elle est démembrée au bout de trois ans et se trouve dévoyée au moment où elle commençait à marcher avec confiance à son but. La responsabilité de sa défaite ne lui appartient pas; elle appartient à ceux qui ont voulu appliquer un remède violent à un mal qui ne faisait plus souffrir.

La quatrième compagnie est mal dirigée; elle est réellement responsable de sa mauvaise gestion; c'est la première qu'on ait le droit d'attaquer.

Celle qui la suit, la cinquième, relève dignement la gloire des compagnies de commerce, abaissée par l'incurie de celle qui vient de tomber. Elle édifie, elle étend ses découvertes dans les autres contrées centrales; elle reconnaît que le commerce des gommes et le commerce des esclaves sont insuffisants pour l'avenir du pays qu'elle occupe; elle veut plus : elle veut posséder les districts aurifères du Bambouk et posséder elle-même leurs richesses que l'on croit fabuleuses. Elle florissait lorsque la compagnie des Indes se forma.

C'est la sixième compagnie royale, et la septième dans l'ordre général; c'est la plus grande de toutes; elle s'annonça simplement, sans le secours des pompeux prospectus qui ont été de mise en tout temps; elle acheta et paya, puis elle se mit à l'œuvre.

Les autres compagnies commerciales avaient, pour bien dire, fait les affaires publiques et non les leurs ; leur mission semblait accomplie lorsqu'elles avaient reculé les limites des places de commerce ; c'était pour elle un point d'honneur qui primait la question de lucre. Elles savaient surtout parfaitement bien que les semences précèdent la récolte. La compagnie des Indes fit plus : elle perfectionna l'organisation existante ; elle ajouta de nouveaux lieux d'échange, releva des constructions chancelantes, se lança vers l'inconnu avec une noble audace, et elle sut néanmoins réaliser des bénéfices considérables. Elle avait enfin résolu le problème, et une existence longue et prospère lui était promise si la guerre n'était venue la tuer.

Après elle, plus rien ; pâles figures de sociétés commerciales se traînant languissamment. La tradition était perdue, le commerce était comme frappé au cœur ; on n'osait plus dire : Demain ! C'est ainsi que passèrent les huit années comprises entre la restauration des compagnies à la paix de 1783, et le décret de la Constituante qui les abolit tout à fait.

Achevons par ce mot : les Compagnies ont laissé debout dix établissements ; elles les ont élevés sans s'arrêter aux dangers que couraient leurs agents, sans songer aux dépenses d'une édification qui pouvait être improductive.

Où sont les établissements élevés par le commerce libre ?... Disons mieux : quels sont les établissements que le commerce libre peut créer dans un pays barbare ?...

VII.

Régime de la libre concurrence depuis 1791 jusqu'à la restauration du gouvernement royal — Période de l'occupation anglaise. — Plan de la restauration; culture; commerce central. — Opposition des Foulhs à la cession des terrains qui leur sont demandés. — C'est au Wallo qu'on est forcé d'avoir recours pour obtenir des terres. — Embarras et difficultés suscités par les Trarzas, les Braknas et les Foulhs.

Le décret de l'assemblée constituante qui révoqua le privilége de la dernière compagnie porta le coup mortel au commerce du Sénégal. Affaibli par la guerre de 1744, grièvement frappé par l'occupation anglaise de 1758, il eût fallu, pour le reconstituer, de longues années de paix et de sage administration. On a vu déjà combien les Compagnies qui succédèrent à cette crise furent loin de cette ligne de conduite.

La liberté commerciale, brusquement proclamée, ne pouvait donc qu'aggraver le mal : d'abord en donnant l'essor à une concurrence effrénée parmi les habitants et les négociants européens établis au Sénégal; puis, plus tard, en admettant au trafic, dans le fleuve, par nécessité politique, les navires de certaines nations étrangères. La conséquence de ces mesures fut d'appauvrir les commerçants français et d'enrichir à leurs dépens les étrangers aussi bien que les naturels du pays.

Une guerre que la colonie eut à soutenir, en 1798, contre les Arabes Trarzas, et les tentatives réitérées des Anglais pour s'emparer du Sénégal, augmentèrent sa détresse. Les Anglais furent vigoureusement repoussés; mais ce fut un triomphe chèrement acheté; car les efforts faits pour résister à l'invasion étrangère absorbèrent toutes les ressources, et livrèrent le pays au danger non moins redoutable de subir la loi des peuples africains, ennemis naturels de la race blanche.

En 1802, à la paix d'Amiens, la colonie, agitée au dedans, menacée au dehors, sans commerce possible dans de telles conditions, se trouvait réduite aux dernières extrémités. Les comptoirs de Rufisque, de Joal, de Portudal, des Bissagots, d'Albreda, de Juidah, étaient évacués ou pris; Gorée, enlevée par les Anglais en 1800, était restée en leur pouvoir. Cette trève fut d'ailleurs trop courte pour apporter des améliorations à l'état de la colonie; elle ne lui procura que quelques instants de repos qu'elle tenta vainement d'employer à raffermir sa puissance dans l'intérieur du fleuve. Forcée de soutenir pendant deux années, de 1804 à 1806, une lutte désespérée avec les Foulhs du Fouta, elle y épuisa ses dernières ressources et n'eut plus à opposer aux nouvelles attaques des Anglais qu'une garnison de quelques dizaines d'hommes défendant des fortifications en ruines.

Le 14 juillet 1809, les Anglais prirent possession de l'île de Saint-Louis. Entre leurs mains, le Sénégal ne pouvait pas prospérer; c'était une conquête précaire qu'une chance de guerre, un traité de paix pouvaient leur arracher un jour ou l'autre. Puis, dans cette grande mêlée où s'entre-choquaient les nations, la possession d'un îlot de sable n'avait qu'un intérêt médiocre; son commerce de gomme, de 3 à 4 millions, n'était qu'un poids léger dans la balance où se pesait en même temps le commerce de l'Inde et de tant d'autres contrées.

Nous arrivons à une époque de calme et de repos. L'Europe, tourmentée par plus de vingt ans de guerre, venait de remettre l'épée au fourreau. La bataille avait été meurtrière pour la France : aussi vit-elle, malgré ses regrets, luire avec joie, sur ses contrées inquiètes, les doux rayons de la paix qu'elle appelait depuis longtemps de ses vœux. Son premier soin fut de compter ses fils et ses provinces : les uns étaient encore assez forts et assez nombreux pour lui promettre un bel avenir; les autres, décimées par ses ennemis, n'offraient, sur le continent comme sur les mers, que des débris et des ruines.

La Louisiane, le Canada, Terre-Neuve, l'Acadie, la baie d'Hudson, lui avaient été enlevés dans les guerres qui précédèrent la révolution de

1789; Saint-Domingue, si justement nommée la reine des Antilles, après avoir subi les malheurs d'une guerre civile de treize années, était tombée, sous le consulat, au pouvoir de ses anciens esclaves; Sainte-Lucie, Tabago, les Seychelles, l'île de France, saisies avec toutes nos possessions coloniales, dans les guerres de l'empire, par les flottes de l'Angleterre, n'avaient pas été rendues à la France.

Un rocher volcanique de la mer des Indes, sans rade pour préserver les navires, deux îles au climat meurtrier dans la mer des Antilles, un coin de terre dans la Guiane, un îlot de sable aride au milieu d'un fleuve de l'Afrique, furent les seules épaves de ce grand naufrage que rejeta le traité de Paris.

Si pauvrement dotée, la France dut s'efforcer de donner une constitution nouvelle à celles de ses colonies qu'il lui était autrefois permis de dédaigner. Le Sénégal se trouvait dans ce cas. L'intérêt qui, sous l'ancien régime, s'attachait à cette possession n'était et ne pouvait être qu'un intérêt secondaire, primé nécessairement par celui que réclamaient les grandes colonies à cultures. Au temps de sa plus haute prospérité, il n'avait jamais été considéré que comme un point commercial dont la conservation était commandée par les produits en gomme et surtout en esclaves que fournissait son commerce ordinaire, et par les espérances d'un commerce plus varié que les agents des dernières compagnies travaillaient activement à créer.

Le traité du 30 mai 1814, qui restituait le Sénégal à la France, ne put recevoir son exécution que le 25 janvier 1817. C'est de cette époque que commence la deuxième période d'existence du Sénégal, période plus féconde en enseignements utiles que la première, qui ne comprend qu'une succession de phases différentes et des alternatives de paix et de guerre, de prospérité et de détresse.

Cette seconde période va présenter une suite non interrompue d'occupation pacifique. En souvenir de sa splendeur passée, le gouvernement va lutter contre l'arrêt de l'Angleterre qui a confisqué à son profit ses plus belles colonies; mais sa lutte ne sera que du travail, de l'énergie, de l'invention; son vœu ne sera pas d'essayer de fléchir son vainqueur, mais de décupler la puissance des cinq colonies qu'il lui a abandonnées; ses desseins sont vastes, ses efforts vont être immenses; il rêve surtout la régénération du Sénégal, et il ne négligera rien pour l'accomplir.

Le gouvernement de la restauration a été, quoi qu'on ait pu dire et écrire, essentiellement organique. Celui qui le précède, poussé par les

événements à une guerre incessante, lutte en vain, malgré les vues élevées de l'homme prédestiné qui est à sa tête, contre les déchirements inséparables de cet état violent; l'industrie est morte; le commerce, son agent essentiel, est à l'agonie; la marine, auxiliaire non moins important de la production nationale, a usé dans les ports les vaisseaux que l'ennemi lui a laissés.

Transformer un comptoir de l'Afrique en colonie agricole était certes une grande idée; ce fut celle de la restauration. Mais il fallait le concours des personnes qui seraient chargées de l'appliquer. Il faut convenir cependant que les conditions étaient belles : sans traditions conservées, presque sans population; passant brusquement des mains d'une puissance qui le détenait, plutôt qu'elle ne le gouvernait, en celles de la puissance qui avait sur lui des droits imprescriptibles que, selon toute probabilité, elle saurait longtemps faire prévaloir, le Sénégal ne semblait avoir à redouter ni opposition systématique, ni lésion d'intérêts individuels, ni enfin la guerre occulte de la routine contre l'innovation.

L'abolition de la traite des nègres et l'avénement de la race africaine à un degré de civilisation supérieure à son état de barbarie, idées chrétiennes mal écloses à la fin du XVIIIe siècle, au milieu des tiraillements de l'Europe, achevèrent de déterminer le gouvernement à adopter pour le Sénégal un vaste plan de colonisation. Dans ses prévisions, en effet, et admettant la réussite complète de ses projets, la France se trouvait solidement établie sur un continent immense, et agissait directement sur une population préparée par le travail agricole à subir l'influence de ses instituteurs. Rien dès lors ne semblait s'opposer à ce que ses généreuses inspirations portassent leurs germes fécondants et produisissent l'heureux fruit que rêvaient les âmes nobles. D'autres avantages, plus positifs, que nous allons faire connaître, ressortaient en même temps de cette grande conception.

Au mois de mai 1818, le gouvernement adopta pour l'occupation du Sénégal un plan dont voici l'ensemble :

Des terrains devaient être mis, par des traités, à la disposition du gouverneur, et ensuite cédés à des planteurs pour se livrer, avec l'appui et le concours du gouvernement, à la culture, sur une grande échelle, de toutes les denrées coloniales, et particulièrement de celles que fournissaient déjà le sol, telles que l'indigo et le coton. Ces terrains devaient être choisis dans la partie inférieure du cours du fleuve, ou, à défaut, dans des districts assez rapprochés de Saint-Louis pour

permettre les communications par eau en toute saison. En outre, un établissement protégé par un fort devait être élevé, dans la partie supérieure du cours du Sénégal, au lieu que les anciennes compagnies avaient autrefois occupé ou à un lieu voisin, dans le but de chercher, comme elles l'avaient elles-mêmes essayé, à accroître l'importance commerciale du Sénégal par l'addition du trafic de l'or et par la propagation des habitudes de la vie civilisée.

Ce plan répondait à toutes les exigences d'avenir, de moralité et de civilisation; il ajoutait à la gomme, produit à peu près unique du pays, les denrées non moins précieuses qu'il était permis d'espérer de la culture du sol, ainsi que les richesses que procurerait l'exploitation des mines d'or du haut du fleuve. Il donnait aussi l'espérance d'écouler avec facilité beaucoup de nos marchandises manufacturées, que le défaut de relations intimes avec les indigènes nous avait jusque-là empêchés de répandre à l'intérieur. Le commerce des esclaves, source à jamais tarie, à la grande gloire des peuples chrétiens, se trouvait alors compensé, et l'équilibre était rétabli entre les frais d'occupation et l'importance probable des matières à livrer à l'exportation.

On s'occupa immédiatement de la colonisation. Le 8 juillet 1818, une première expédition partit de France pour transporter au Sénégal les personnes et le matériel nécessaires à l'entreprise; une autre expédition suivit celle-ci le 15 février 1819.

La tâche la plus difficile du gouverneur chargé d'appliquer ce nouveau système d'occupation consistait dans le choix des lieux destinés aux cultures. Le problème à résoudre était à peu près celui-ci : ne pas priver les futurs établissements agricoles des avantages d'une communication incessante avec l'île de Saint-Louis, et pourtant les placer assez loin de cette île aride pour qu'ils pussent être préservés des désastreux effets du reflux des eaux de la mer.

Le pays de Fouta était le seul qui réunît ces conditions. Un ancien établissement français, élevé au centre de cet État, pouvait être rétabli et devenir le point militaire protecteur de la colonie nouvelle; c'était d'ailleurs un choix presque forcé et qui ne pouvait échapper à la sagacité de M. le colonel Smaltz, doué de toutes les qualités que réclamait sa haute mission. Malheureusement, il ne disposait pas de grands moyens d'action; il trouva chez les Foulhs des résistances énergiques, et il dut renoncer à ce projet, qui offrait sans contredit les plus belles chances de succès.

Nous avons déjà parlé et nous parlerons encore de ce peuple. Bornons-nous à rappeler ici que les Foulhs forment en Sénégambie la peuplade la plus avancée en civilisation. Observateurs rigides de l'islamisme, hardis et entreprenants, ils ont l'ambition de dominer les autres nations noires. Dans les années de prospérité du Sénégal, au temps des Brue, des David, des Durand, il avait fallu toute l'habileté de ces administrateurs émérites pour sauvegarder, sans nuire aux intérêts de leur mission, la dignité de représentants d'une grande nation. Jamais les Foulhs n'avaient été domptés. Les guerres que le Sénégal eut à soutenir à diverses reprises contre l'Angleterre, et l'affaiblissement qui en fut la suite, fournirent souvent aux Foulhs l'occasion de traiter avec arrogance les Français du Sénégal. Nos revers, les fréquents changements de drapeaux qui flottèrent sur l'île de Saint-Louis, achevèrent de donner à ce peuple africain une médiocre opinion de notre puissance. De là à l'insoumission et à la résistance il n'y a qu'un pas : il fut franchi avec audace, et, l'impunité aidant, les Foulhs demeurèrent convaincus de notre faiblesse, que leur orgueil exagéra encore.

A défaut du Fouta, le gouverneur se rabattit sur le Wallo. C'était un pays beaucoup moins convenable que le Fouta pour la culture, parce que, outre leur mauvaise qualité, les terrains sont exposés aux invasions des eaux salées en même temps qu'aux atteintes destructives du vent d'est, qu'aucune disposition du sol ne peut arrêter au passage. Ses habitants, débris de la grande nation des Yoloffs, étaient devenus les vassaux des Arabes Trarzas, et conséquemment ne pouvaient nous offrir qu'une alliance douteuse et soumise au contrôle et aux influences de leurs suzerains.

Le 8 mai 1819, le gouverneur passa avec les chefs du Wallo un traité par lequel ils cédaient à la France, moyennant une redevance annuelle, en toute propriété et à toujours, les îles et terres fermes de leur pays où le gouvernement français jugerait utile de former des établissements de culture. On désigna, pour le chef-lieu de la colonisation, le village de Dagana situé sur la frontière qui sépare le Wallo du Fouta, et il fut décidé, d'accord commun, qu'on y construirait un fort destiné à protéger les cultures et à arrêter les déprédations habituelles des Foulhs. Diverses autres constructions armées furent projetées en d'autres lieux, et dans le même but de double protection.

Ainsi qu'on pouvait aisément le présumer, les Trarzas virent avec déplaisir les Français former des établissements dans le Wallo; c'était, en effet, créer pour l'avenir, à ce peuple ombrageux, des dif

ficultés sérieuses dans l'accomplissement de ses exactions habituelles. Les Foulhs, de leur côté, prétendant à la domination absolue des peuples du Sénégal, se montrèrent non moins mécontents. Ces deux peuples s'entendirent et entraînèrent bientôt dans leurs intérêts les Arabes Braknas, dont le territoire s'étend à l'orient de celui des Trarzas. Les Braknas concourent avec ceux-ci à conduire la gomme aux escales du fleuve.

Au mois d'août 1819 les hostilités commencèrent : deux bâtiments français furent attaqués dans le fleuve par les Foulhs, plusieurs villages du Wallo furent incendiés par les Trarzas, qui, en outre, massacrèrent cinquante de leurs habitants et en firent captifs une centaine. La garnison de Saint-Louis marcha au secours de nos nouveaux alliés et chassa du Wallo, après quelques engagements heureux, les Trarzas, les Braknas et les Foulhs. Dans cette courte campagne, l'artillerie de la flottille française détruisit deux villages du Fouta. Ces succès amenèrent les trois nations à solliciter la paix; elle fut conclue vers le milieu de l'année 1821, et sanctionnée par deux traités : l'un avec les Trarzas, qui cédaient au gouverneur de Saint-Louis leurs droits sur le Wallo; l'autre avec les Braknas, qui lui concédaient, moyennant redevance, toutes les terres de leur pays où il voudrait ultérieurement former des établissements de culture, lui permettant même d'élever des forts et des batteries.

Durant ces débats, les relations commerciales avec l'intérieur avaient été suspendues et les plans de colonisation ajournés; les traités avantageux que le gouvernement venait de conclure permirent au commerce de reprendre et aux plans de culture d'être soumis à une dernière étude pour être définitivement et prochainement appliqués.

Constatons de suite un fait important dans l'histoire du Sénégal : si les Foulhs avaient été châtiés lorsqu'ils s'opposèrent à notre installation sur leurs terres, ils auraient vraisemblablement oublié que nous avions autrefois subi leur insolence, et ils se seraient naturellement expliqué notre conduite débonnaire par un affaiblissement passager de nos moyens d'attaque et de défense; ils auraient craint surtout de s'engager avec nous dans une nouvelle guerre qui, nous les en aurions convaincus, pouvait leur devenir fatale. Le châtiment eût donc été salutaire et pour nous et pour eux; il nous eût fait remporter deux victoires, l'une matérielle, l'autre morale; il nous eût fait débuter par une attitude ferme et résolue, qui eût imposé à tous les peuples du Sénégal, nègres ou Arabes; et, chose capitale, il nous eût

permis de placer nos établissements de cultures dans des terres excellentes.

Châtiés pour s'être refusés à votre établissement sur leurs terres?.. Voilà, certes, un étrange grief et une bien exorbitante prétention ! Et pourquoi non?

Un peuple barbare est comme un enfant; il ne connaît pas ses véritables intérêts, et il ne veut pas les connaître. Soit orgueil, soit ignorance, l'un et l'autre ne veulent jamais céder; la discussion ne les éclaire pas; aux arguments les plus forts ils opposent la résistance la plus formelle; la contrariété les irrite, et ils l'interpretent toujours à mal.

Le peuple barbare a donc besoin de tutelle; reste a déterminer comment elle doit et peut s'exercer.

Prenons le cas qui nous occupe. L'intérêt du peuple civilisé établi dans des contrées non soumises à ses lois veut impérieusement que l'autorité qu'il est obligé d'exercer autour de lui soit équitable; car son but unique est de conquérir l'affection de ses voisins, dont le concours lui est nécessaire; mais toute juste, toute bienveillante que soit cette autorité, jamais elle ne doit cesser de se faire sentir. La question que nous adressions aux Foulhs était simple : nous avons besoin de vos terres; à quel prix voulez-vous les céder? Les Foulhs, en répondant non, usaient certainement de leur droit; mais cela ne devait pas nous suffire; il fallait encore savoir s'ils en usaient avec opportunité, et sur cette question il n'y avait pas de doute possible : ils n'obéissaient qu'à une orgueilleuse inspiration, toute contraire à leurs intérêts véritables. Dès lors notre devoir était de les éclairer et de clore notre court enseignement par une parole digne et sévère : « Vous n'avez aucun motif raisonnable de nous refuser la cession de vos terres; nous les prendrons par la force. » Il va sans dire qu'il eût fallu être en état d'exécuter la menace.

Cette façon d'agir, toute violente qu'elle soit, est obligatoire avec un peuple barbare. Avec un peuple barbare, l'insulte doit être châtiée immédiatement; et l'insulte comprend tout : manque de foi, provocation, résistance, voies de fait. Le peuple barbare doit céder à la justice; s'il s'y refuse, il doit céder à la force.

Le refus du Fouta n'était pas une insulte, je le sais; mais c'était une bravade; c'était une provocation excusable, si l'on veut, par un fanatisme religieux poussé à l'excès; mais qu'importe? Les Foulhs savaient que leur refus nous offensait, et, pour des barbares, toute offense doit

être punie. Agir autrement, c'est montrer de la faiblesse, et les barbares méprisent les faibles.

Il fallait donc à tout prix vaincre la résistance des Foulhs; c'était, pour la colonie naissante, non-seulement une question de prospérité, mais une question d'existence.

Et remarquons que le résultat ordinaire de ces sortes de conflits qu'on ne peut ou qu'on ne veut pas terminer par la force, est presque toujours de rendre la guerre plus imminente et de se voir contraint de la soutenir dans des conditions plus mauvaises. La temporisation, la mansuétude, le *palabre*, sont de mauvais moyens d'arranger les affaires avec les peuples grossiers, et surtout avec les Foulhs des bords du Sénégal. Une grande nation comme la France doit leur tendre la main avec dignité ; s'ils la refusent, elle doit se montrer offensée, et toute offense veut un châtiment. La paix n'est qu'à ce prix.

VIII.

Les cultures sont entreprises. — Libéralité du gouvernement pour encourager les planteurs. — Culture du cotonnier. — Culture de l'indigofère. — Elles sont abandonnées après un insuccès constaté. — Causes de cet insuccès. — Réflexions sur les cultures du Wallo.

Après avoir consciencieusement examiné les divers modes d'application proposés pour la culture et fait un choix judicieux, le gouvernement colonial prit toutes les dispositions qui pouvaient déterminer les Européens et les indigènes à concourir aux essais de la colonisation. Le gouvernement accorda des primes, tant pour la production des denrées que pour leur exportation; il distribua des instruments aratoires, des vivres pour les travailleurs, des grains pour le bétail; il fonda un jardin pour la naturalisation des plantes exotiques, et particulièrement de celles qui sont nécessaires à l'alimentation; enfin, il participa avec une grande libéralité à tous les frais de premier établissement.

Grâce à ces encouragements, l'étendue du territoire concédé se couvrit bientôt d'établissements agricoles que l'on divisa en quatre cantons ou quartiers.

Le premier fut celui de Dagana, ainsi appelé du village de ce nom, où existait déjà une caserne crénelée et bastionnée : c'était la limite

des terres concédées en amont du fleuve. Ce premier canton s'étendait en aval jusqu'à l'île de Todd, et comprenait, entre autres établissements importants, l'habitation royale de Koïlel, fondé aux frais de la liste civile.

Le second canton tira son nom de Richard-Toll de l'établissement d'horticulture et de naturalisation de plantes exotiques élevé par le gouvernement à l'entrée du marigot de Taoué, qui sert de communication entre le Sénégal et le lac de Panié-Foulh; il était situé au-dessous du canton de Dagana, avait une étendue de 4 à 5 lieues sur les bords du fleuve, et possédait six habitations, dont cinq en maçonnerie.

Le troisième canton se nomma Faf, et s'étendit depuis la limite occidentale du précédent jusqu'au village nègre de Diaouar ou Ghiawar, c'est-à dire dans une longueur de 7 lieues en aval du canton de Richard-Toll. Il contenait dix établissements; quatre possédaient des constructions en maçonnerie.

Le village de Lamsar donna son nom au quatrième canton; il commençait à 7 lieues au-dessus de l'île de Saint-Louis, s'étendait l'espace de 4 lieues à peu près jusqu'aux limites du canton de Faf, et comprenait dix-sept établissements.

Huit plantations élevées dans les environs de l'île de Saint-Louis composèrent en outre un canton rural.

La culture du cotonnier dut être la première à laquelle se livrèrent les colons. Cet arbuste, qui croît spontanément au Sénégal, donne aux habitants des produits assez considérables pour servir à la fois à confectionner leurs vêtements et à faciliter leurs échanges (1). Les cultivateurs européens crurent pouvoir espérer, en s'adonnant avec intelligence à cette culture, des récoltes aussi belles que celles qu'obtenaient sous leurs yeux les indigènes. Le seul soin que prenaient ceux-ci consistait à élever une haie d'épines autour des arbustes pour les protéger contre les attaques des troupeaux; leur seul labeur était la récolte.

On conviendra qu'en présence de ces faits, il était bien permis de considérer la culture du cotonnier comme l'élément le plus puissant du succès de la colonisation. Y eut-il là de folles et ambitieuses préten-

(1) Dans le haut du fleuve et dans une grande partie de son cours inférieur, l'étoffe de coton tissée par les naturels en laize étroite, a constitué de tout temps, sous le nom de *pagne*, une monnaie courante, comme la pièce de guinée et l'esclave.

tions? L'entreprise fut-elle de celles qui méritent un blâme sévère parce qu'elle était impossible? Questions graves, qui contiennent toute une condamnation, et que nous ne devons ni ne voulons résoudre. Le produit des récoltes ne répondit pas aux espérances conçues; voilà le fait, malheureusement trop réel, que le gouvernement eut à enregistrer au bout de quatre années de sacrifices onéreux.

En 1825, on recensa, sur les établissements particuliers, la quantité considérable de.. 3,449,000 pieds de cotonnier.

Et sur les établissements de Koïlel, Richard-Toll, Faf et Dagana, appartenant au gouvernement..... 1,124,000 —

TOTAL des pieds de cotonnier....... 4,573,000

Dans cette même année (1825), la quantité de coton égréné, exporté du Sénégal, ne fut que de.. 14,877 kilog.

Dans les années précédentes, l'exportation avait donné :

Pour l'année 1822....................	6,734
— 1823....................	6,257
— 1824....................	21,752

TOTAL des kilog. de coton exportés pendant quatre ans... 49,620 kilog.

Ce chiffre est éloquent. Les résultats de l'entreprise étaient déplorables; le coton revenait à un prix fou. Le gouvernement, en face de ces pitoyables opérations, ne perdit pas néanmoins courage : il se borna à modifier les combinaisons qu'il avait suivies jusqu'alors dans l'allocation des primes. Une raison puissante dictait d'ailleurs cette mesure dont le tort était d'être tardive; il s'agissait d'arrêter l'accomplissement d'actes criminels que nous allons citer; car ils sont au Sénégal de notoriété publique, et personne ne les a démentis. Voici ces actes :

Dans le but d'activer les plantations, le gouvernement avait accordé une prime pour chaque arbuste de cotonnier. S'il n'avait eu affaire qu'à des hommes honorables entrant consciencieusement dans ses vues, nul doute que ce procédé, tout de confiance et d'intérêt, eût eu un plein succès; mais parmi les nouveaux colons, le plus grand nombre ne vit dans les sacrifices de la France pour assurer un meilleur avenir à sa colonie du Sénégal, qu'une occasion de réaliser, sans aucun risque, des bénéfices pour eux-mêmes. La distribution des primes entraînait obligatoirement un recensement qui s'opérait par des agents officiels; ceux-ci accomplissaient leur tâche sans montrer ce rigorisme défiant que le gouvernement paraissait avoir voulu repousser : la cause ne semblait-elle pas, en effet, celle de tous?

Comment répondit-on à cette courtoisie? Par la fraude, par d'odieuses

supercheries : on fichait en terre, pendant la nuit qui précédait les inspections, des branches de cotonnier que les trop confiants inspecteurs comptaient pour des arbustes vivants. Outre cette insigne tromperie, la soif du lucre inventa d'autres énormités : les plants de cotonnier étaient entassés sans discernement, pour en offrir aux yeux un plus grand nombre; dans un but semblable, on les plaçait à des endroits mal choisis; on inscrivait de faux noms sur la liste des travailleurs, et l'on percevait ainsi un salaire indu: on bénéficiait aussi sur le prix alloué pour la nourriture des nègres attachés à ces établissements.

Ainsi l'intelligence d'une grande partie des planteurs était détournée de l'œuvre honorable à laquelle ils avaient solennellement et spontanément offert leur concours, pour être mise au service d'une autre œuvre, œuvre de honte, œuvre de félonie. Et qu'on s'étonne, après cela, que les cultures n'aient pas eu de succès !

Après quatre années d'essais, le gouvernement modifia donc les conditions dans lesquelles il accordait ses primes; elles furent retirées à la culture et réservées à l'exportation du produit. L'effet était facile à prévoir : les fraudes disparurent, mais la production n'augmenta pas; l'habitude avait fait loi. On négligea l'entretien des plantations; et, dans la même année, par ce fait seul de la suppression d'une prime qui avait particulièrement encouragé la mauvaise foi, les essais pour la culture en grand du cotonnier furent considérés comme impraticables. Quelques esprits plus justes, quelques caractères plus droits, sérieusement préoccupés de l'avenir de la colonie, protestèrent seuls contre l'abandon des plantations et continuèrent leur labeur avec persévérance; mais que pouvaient-ils faire ?

On songea alors à la culture de l'indigofère, plante qui, de même que le cotonnier, croît spontanément dans cette partie de l'Afrique. Des essais faits dans la colonie par un chimiste distingué promettaient des résultats avantageux ; cela suffit pour imprimer l'essor. On sema en indigofères des terrains immenses ; on construisit des indigoteries splendides ; des agents à la solde du gouvernement (beaucoup prétendent qu'ils étaient peu habiles) furent chargés, dans chaque canton, de la culture, de la récolte et de la manipulation. La fièvre de l'indigo remplaça la fièvre du coton.

Le gouvernement, qui poursuivait son idée de transformation agricole avec une volonté énergique, n'épargna rien pour assurer le succès de ce nouveau produit; il reversa sur la culture de l'indigo les encou-

ragements qu'il avait prodigués (on peut le dire) à la culture du coton.

C'est qu'aussi la question de l'indigo, comme la question du coton, n'étaient pas de petites questions : à part l'intérêt local, immense déjà, il s'agissait, pour l'indigo, d'une redoutable concurrence à élever contre le commerce anglais au profit du commerce national; pour le coton, c'était contre les États-Unis de l'Amérique qu'était dirigée la croisade qui s'organisait sur les rives du fleuve africain; c'était pour la France l'affranchissement de l'obligation d'acheter sur un marché étranger des matières de nécessité première, obligation souvent onéreuse pendant la paix, toujours ruineuse pendant la guerre, qui pesait sur son industrie. Grandes pensées dignes d'un sort meilleur, et dont le succès eût été toute une révolution commerciale et maritime !

Une amère déception vint couronner ces derniers sacrifices du gouvernement : la qualité des produits obtenus égalait bien celle des indigos du Bengale; mais cinq années d'expérience démontrèrent que le prix de revient était trop élevé pour lutter, sur les marchés d'Europe, avec les indigos indiens.

On était parvenu, dans cette voie d'essais malheureux, à l'année 1830; cette même année, on supprima toutes les allocations qui figuraient au budget pour encourager la colonisation. Dès lors, fuite générale des planteurs, abandon complet des indigoteries, réaction ardente pour détruire toute trace d'une entreprise qui, dans ce moment d'amertume, était considérée comme un mauvais rêve.

C'est sous cette impression que la compagnie de Galam fut relevée de l'obligation, qui lui avait été imposée par ses statuts, de consacrer une partie de ses capitaux à des travaux de cultures, résolution précipitée et qui devait, un jour ou l'autre, donner des regrets; car de tous les moyens dont disposait le gouvernement pour faire triompher ses idées, celui-là était le seul qui eût le caractère d'un contrat. Consenti librement par les deux parties, il liait réellement celle qui était appelée à donner suite aux projets conçus; et il la liait à la fois : par l'amour-propre, parce qu'une association, joutant avec des particuliers dans la conduite d'une entreprise, met d'ordinaire tout en œuvre pour réussir; par l'intérêt, parce que le privilége accordé par le gouvernement à la compagnie de Galam était encore assez lucratif pour qu'elle désirât le conserver, même au prix d'une exigence qui repoussait d'ailleurs toute idée de ruine, et qui n'était, à bien voir, qu'un

droit d'octroi dont le montant était consacré à un travail d'utilité générale au lieu d'être versé directement dans une caisse publique.

Remarquons aussi que ce droit d'immixtion acquis par le gouvernement, légalemement et sans déboursés, pouvait devenir d'une grande efficacité dans le succès de l'opération qu'il protégeait; tandis que, dans le système des primes d'encouragement, il supportait des dépenses considérables sans exercer d'influence et sans aucune garantie.

Ce fut sans doute par un louable sentiment d'équité qu'il se hâta d'affranchir la compagnie de Galam de l'engagement de cultiver; mais ce qu'il ne vit pas alors, ce qu'il ne pouvait pas voir, c'est qu'il donnait par là une sorte de sanction à la défaite que venait de lui faire éprouver le défaut de concours des personnes sur lesquelles il devait compter.

Le cotonnier et l'indigofère ne furent pas les seuls végétaux que l'administration de la colonie tenta de naturaliser au Sénégal; elle entreprit aussi la culture du caféier, de la canne à sucre, du poivrier noir, du cannelier, du girofier, du séné, du rocouyer, de la salsepareille et du mûrier, ainsi que l'éducation de la cochenille et des vers à soie. Ces entreprises réussirent parfaitement au jardin-pépinière de Richard-Toll; mais il est vrai de dire que c'était dans des terres de choix, et au moyen de soins multipliés, conditions dispendieuses qui n'étaient pas de nature à encourager des exploitations particulières. Tenons compte, toutefois, des premiers frais de plantation et d'organisation du travail, ainsi que des ouvrages d'irrigation, qui devaient, au début, accroître notablement le prix de revient de chaque produit.

Après ces tentatives infructueuses, les esprits, agités par un découragement que ne justifiaient que trop les faits accomplis, acceptèrent la conviction désespérante qu'il était impossible de fonder au Sénégal des établissements agricoles dont le revenu pût couvrir les dépenses de l'exploitation.

Voilà l'histoire des cultures entreprises au Sénégal; les essais auxquels elles donnèrent lieu ont duré neuf ans.

On attribue généralement leur insuccès aux causes suivantes : l'extrême rareté des pluies, l'action desséchante du vent d'est, la mauvaise qualité d'une grande partie du sol, les débordements périodiques du fleuve, qui, loin de féconder la terre, lui enlèvent au contraire, en la couvrant de sable, ses propriétés fertilisantes; enfin le haut prix de la main-d'œuvre.

Il y a si peu d'années écoulées depuis l'époque dont nous venons

de retracer l'histoire, que ce n'est qu'après une longu hésitation que nous nous décidons à aborder l'examen des divers actes qui touchent à cette affaire capitale et qui ont été accomplis par des hommes dont la plupart vivent encore aujourd'hui. Ces hommes, qui avaient sans contredit un mérite supérieur, ont vu de leurs yeux et n'ont obéi qu'à une conviction profonde. Nous savons cela; mais nous savons aussi qu'au-dessus des hommes il y a les besoins impérieux d'un pays, les exigences pressantes des populations; et c'est précisément parce que la question est de premier ordre, parce qu'elle porte en elle une révolution radicale que nous ne devons pas craindre d'exposer ici quelques réflexions rétrospectives que nous ne saurions d'ailleurs rendre blessantes sans manquer de justice.

Commençons par déclarer que les fonctionnaires qui ont ordonné l'abandon des cultures ont bien fait; que le rôle du gouvernement dans cette grande œuvre était devenu un rôle de dupe; que la majeure partie des coopérateurs qu'il avait été forcé d'accepter n'ont pas justifié sa confiance. Dégoûtée par l'insuccès d'efforts que l'on peut appeler héroïques à force d'avoir été persistants, l'administration du Sénégal devait renoncer un jour ou l'autre à encourager les mauvaises passions. Elle l'a fait après neuf ans; admirons sa longanimité. Ces réflexions ne porteront donc pas sur les hommes choisis pour édifier et pour détruire; elles porteront sur les choses; elles iront au fond de la question.

Pour plus de clarté, redisons encore quels étaient les desseins du gouvernement sur le Sénégal.

Attristé de la perte de ses plus belles colonies, il voulut augmenter la valeur de celles qui lui étaient conservées. Frappé, comme on l'avait été autrefois, comme on l'est encore aujourd'hui, des ressources médiocres du commerce du Sénégal, qu'une noble entente des puissances chrétiennes venait de réduire encore en lui enlevant son commerce d'esclaves, il rêva sa régénération; il voulut remplacer un système d'occupation sans avenir, presque sans but, par une vaste organisation agricole, dont la réussite dotait la France d'un continent immense et lui donnait la gloire immortelle d'avoir eu l'initiative d'une grande réforme dans l'existence d'une race entière.

Nous avons montré le plan de la colonisation projetée; nous avons vu comment on s'y prit pour l'appliquer; nous avons enregistré les causes auxquelles l'opinion publique a attribué la ruine de ces belles espérances. Il nous reste à dire notre appréciation des faits.

Toutes les causes explicatives de l'abandon des cultures sont vraies; mais elles reposent sur une mauvaise base qui n'était point nécessaire et qui pouvait être évitée si l'on s'était moins pressé.

Si l'on s'était moins pressé... Tout est là, en effet.

C'est parce que l'on s'est trop hâté que bien des tentatives colonisatrices ont échoué; c'est parce que l'on a voulu marcher trop vite que la débâcle des douze mille colons de la Guiane, débarqués aux îles du Salut et sur les bords de la rivière Kourou, marque fatalement l'année 1763. 30 millions dépensés, la mort de plus de dix mille personnes témoignent, dans cette triste page de l'histoire de la Guiane, de la faute d'un ministre imprévoyant.

Au Sénégal, il n'y eut pas pareille catastrophe sans doute; mais il y eut aussi imprévoyance dans les moyens d'action préparés. On crut que le pavillon nouveau, étendard pacifique de l'époque, allait produire sur les nègres le même effet que sur les nations d'Europe: on ne songea pas assez qu'il serait peut-être besoin de combattre pour replanter sa tente sur des rives que la France avait occupées pendant plus de deux siècles.

La cause principale, la cause véritable du peu de succès du plan de estauration, nous l'avons déjà fait connaître: elle est dans le choix des terrains. Ce n'était pas au Wallo, mais au Fouta qu'il fallait établir les cultures. En s'établissant sur les terres de cette province, on évitait toutes les difficultés qui viennent d'être énumérées. Ainsi, au Fouta, l'action du vent d'est est amortie par des ondulations de terrain très-prononcées, et, dans certains districts, par des collines et même des montagnes élevées; au Fouta, les eaux de la mer, auxquelles pendant six mois le Wallo est forcé d'emprunter ses irrigations, sont arrêtées par une distance de 60 lieues.

Voilà déjà deux causes nuisibles frappées d'impuissance, et les terres relevées du tribut appauvrissant que payait leur fertilité. Poursuivons. Au Fouta, la main-d'œuvre ne pouvait être d'un haut prix, par la raison que c'était dans sa population même que se recrutaient les travailleurs engagés sur les habitations du Wallo, et que, sans aucun doute, dans leur propre pays, la location de leurs services eût subi une baisse notable. Au Fouta, enfin, l'élévation des rives du fleuve, sans arrêter absolument ses débordements périodiques, les empêche de se faire sentir avec la même vigueur, et surtout dans un espace de temps aussi long que dans les pays situés en aval. De toutes les causes naturelles qui ont servi à justifier l'abandon des

cultures, il n'y a plus, dans l'hypothèse du Fouta, que la rareté des pluies, qui n'épargne pas plus ce pays que les autres. C'est là sans doute une particularité climatérique d'un effet très-nuisible ; mais l'expérience prouve tous les jours que les naturels du Fouta font, en dépit de la sécheresse du sol, plusieurs belles récoltes par année, tant en riz, mil et maïs, qu'en coton et en indigo.

Ces explications sont-elles suffisantes pour démontrer que les tentatives de culture faites au Sénégal, de 1821 à 1830, s'appuyaient sur une mauvaise base, et que l'échec qu'elles ont essuyé ne prouve absolument rien contre l'idée en elle-même, qui, nous venons de le voir, pouvait, en d'autres lieux, recevoir une meilleure application ?

Continuant l'examen des causes principales qui ont empêché la colonisation, nous remarquerons que les terrains mis en culture ne présentaient que peu ou point de liaison dans leurs parties, et notamment qu'ils ne s'appuyaient pas sur un centre de population. Exilés dans leurs plantations et privés des douceurs de la cité, les colons devaient être dominés par deux sentiments : le regret d'une existence plus agréable, l'impatience d'en jouir. Si la ville de Saint-Louis eût été placée à Dagana, on peut croire que les cultures auraient été dirigées avec plus de goût et plus d'entrain, parce qu'elles se seraient présentées, non comme une obligation pénible escortée de privations, que l'appât du gain (si gain il y eût eu) pouvait seul faire accepter, mais comme une sorte de délassement susceptible d'aller de pair avec d'autres opérations n'entraînant pas de déplacement. Nous remarquerons aussi que l'influence du climat ajoutait beaucoup à ces regrets, en donnant aux colons des craintes sérieuses sur leur santé, condition défavorable qui pouvait encore être combattue par la proximité d'une ville où ils auraient trouvé des soins et des secours à tout instant.

Nous venons de dire que les cultures considérées comme un délassement n'excluant pas d'autres occupations auraient pu mieux réussir. C'est là, à notre sens, une des grandes causes de leur abandon.

Pour nous bien faire comprendre, parlons des tendances traditionnelles des habitants, réveillées tout à coup, alors que vingt-huit ans de désastres, dont dix d'occupation étrangère, semblaient en avoir effacé le souvenir : ces tendances étaient toutes commerciales, non, toutefois, pour le commerce grand et hardi qu'avaient fait les compagnies, mais pour le petit commerce de la gomme, troque facile n'entraînant que des plaisirs pour ceux qui y prenaient part.

Après les querelles d'installation et le premier moment d'engoue-

ment agronomique, les vieux traitants, fidèles dépositaires de la tradition locale, reprirent leur traite de gomme, dédaignant une innovation qui leur semblait étrange et qui était pour eux, sans qu'ils s'en rendissent compte, une gène, une importunité. Comment la croyance routinière des traitants aux vertus exclusives de leur commerce favori fit-elle des prosélytes? Comment les convertis se trouvèrent-ils être précisément les Européens nouveaux venus, ceux-là mêmes qui avaient montré le plus d'ardeur à la colonisation? Nous ne saurions le dire ni le comprendre; mais ce qui est positif, c'est que les adeptes formèrent bientôt un camp nombreux grossi des hommes, et il y en a partout quand on le permet, qui aiment à trouver mauvais tout projet qu'ils n'ont pas enfanté eux-mêmes, et notamment les projets conçus par l'administration.

Dès les premières années de la fondation des établissements agricoles, on vit donc se former au Sénégal deux partis rivaux : l'un, très-nombreux, voué au trafic exclusif de la gomme; l'autre, très-faible, dirigeant les cultures sous le coup des découragements que lui jetaient impitoyablement ses adversaires; clameurs stériles si elles se fussent attaquées à une entreprise en pleine voie de prospérité, mais profondément décourageantes alors qu'elles venaient assaillir des hommes luttant en désespérés avec des obstacles réels. De là d'inévitables tiraillements qui tendaient à détacher des cultures tous ceux qui n'étaient pas conduits par une haute pensée d'avenir.

Est-il vrai que si les terrains disposés en plantations se fussent trouvés dans le voisinage d'un centre de population où le commerçant et le planteur eussent pu se confondre dans la même individualité, il n'y aurait pas eu de rivalités, pas de tiraillements, pas de comparaison entre une vie douce et paisible, avec des gains presque assurés, et une vie de labeur et d'inquiétude, marquée par une longue série d'épreuves, avec des profits incertains?

Passons maintenant à ce que nous nous permettrons d'appeler les fautes de l'administration, fautes qu'on commet d'autant plus aisément que l'entreprise est plus hardie et plus originale, fautes qui seraient des coups de maître si le succès fût venu. C'est assez dire que nous repoussons toute appréciation sévère. Nous avons déjà parlé des primes: ce fut là, puisque faute il y a, l'une des plus grandes que le désir du triomphe ait fait commettre à une administration éclairée. Il est hors de doute qu'elle eût eu plus d'avantages à cultiver elle-même. Nous trouverons une autre faute dans le peu de parti qu'elle a tiré des

moyens coercitifs dont ses libéralités lui donnaient le droit d'user largement.

Que conclure de ces longues réflexions? Rien encore, quant à présent, rien que ceci : c'est qu'une idée féconde, une de ces hautes conceptions destinées à jeter une gloire immortelle sur une nation, n'a pas été appliquée avec tout le soin qu'elle comportait, et qu'elle doit être relevée d'une condamnation qu'elle n'a pas méritée.

Dans les pages qui précèdent, nous avons nommé une compagnie de Galam; c'est à propos de son obligation de prendre part aux travaux agricoles. Qu'était cette compagnie, et comment se rencontrait-il au Sénégal, après le décret de 1791, une association privilégiée? Nous allons le dire au paragraphe suivant.

IX.

Continuation de l'emploi des moyens de régénération conçus par la restauration. — Commerce central. — La compagnie de Galam est instituée pour remédier aux difficultés d'appliquer au haut pays le régime de la libre concurrence. — Privilége intermittent.—Nouvel insuccès. — Suppression de la compagnie de Galam en 1848.

On n'a point oublié que le plan de colonisation introduit au Sénégal avec le drapeau de la restauration comportait, outre les cultures projetées dans les contrées inférieures du fleuve, l'érection d'une construction fortifiée destinée à protéger le commerce dans les pays supérieurs. Ce fut à peu près au même temps où commençait la grande exploitation agricole des terres du Wallo, que la flottille chargée de bâtir un fort dans le pays de Galam remontait le fleuve pour remplir cette mission importante. C'était, à bien dire, une reprise de possession qui allait s'accomplir; car le projet était de poser l'établissement au même lieu où, sous les compagnies, avait existé le fort Saint-Joseph.

Des difficultés de navigation arrêtèrent les bâtiments à un village du Galam remarquable par une ceinture de hautes montagnes; les eaux baissaient tous les jours, et les bancs de sable existants entre ce lieu et le village de Toubabo-Kané, terme du voyage, étant devenus infran-

chissables, l'édification projetée se trouvait ajournée à l'année suivante. Il fallut prendre un parti. Le chef de l'expédition avait plein pouvoir; il se décida, aidé par d'autres considérations, à placer sa forteresse sur les montagnes devant lesquelles il était ancré, détermination très-convenable d'ailleurs et qui remplissait toutes les conditions du programme.

Moins de deux ans après l'apparition de la flottille dans le pays de Galam, le pavillon français se déployait sur un fort posé à la crête du mont le plus rapproché du rivage; il se nommait Bakel, du nom du village près duquel il était construit. A portée de pistolet du fort, une maison crénelée, devant servir de comptoir et de magasin, s'elevait sur le bord même du fleuve. Ce nouvel établissement, qui paraissait présenter de grandes facilités d'échanges, n'était éloigné que d'une vingtaine de lieues en amont du point que l'on avait eu d'abord en vue.

Aussitôt la venue de l'expédition, le commerce avait commencé à s'établir à Bakel avec une certaine activité; on y traitait principalement de la gomme apportée par la tribu arabe des Dowiches, des peaux, de l'ivoire, quelques kilogrammes d'or et un peu de cire.

Comment et par qui se faisaient ces échanges?

Rappelons, avant de répondre, ce que nous avons dit à propos de la suppression des compagnies dans un pays qui n'avait pas d'éducation commerciale; nos réflexions vont déjà commencer à s'appuyer sur des faits.

Tant qu'il s'était agi d'un commerce déterminé, d'un commerce tout créé, si l'on peut ainsi parler, et sans développement possible, du commerce de la gomme en un mot, l'application du principe de libre concurrence n'avait produit que des désordres privés et, de temps à autre, une perturbation de mauvais présage dans la situation générale des affaires; mais, en résultat, la gomme récoltée par les Arabes des trois tribus avait été achetée aux escales et livrée en France au mouvement commercial. A Bakel, en face d'une situation neuve ou tout au moins renouvelée d'une autre époque, la concurrence n'avait eu qu'à fonctionner pour montrer son impuissance; et dès le début, pour sauvegarder les intérêts de ce commerce, gravement compromis par la mise en pratique du système de liberté commerciale, les négociants et les habitants de Saint-Louis s'étaient formés d'eux-mêmes en sociétés annuelles. Ces associations, dans lesquelles le gouvernement ne s'était pas immiscé, subsistèrent jusqu'en 1824: mais, cette année-là, les instances des sociétaires furent si pressantes, les raisons qu'ils firent

valoir si péremptoires, que l'administration de la colonie se décida à présenter au gouvernement, pour le commerce du haut pays, un plan de compagnie privilégiée qui fut approuvé.

C'était sans doute obéir à une nécessité impérieuse, mais c'était aussi la négation la plus formelle du principe que la loi protégeait en tout lieu, et qu'elle venait de proclamer sur cette même terre où le régime du privilége, exceptionnellement maintenu à une époque où déjà les idées contraires prenaient faveur, disait assez haut que la colonie sortait de la loi commune. Cette concession accordée, ou plutôt arrachée par des considérations puissantes, le gouvernement éprouva un grand embarras à faire disparaître la contradiction manifeste de ses propres actes. C'est alors qu'il imagina une innovation, peut-être sans exemple dans les annales commerciales et industrielles : il rendit *intermittent* le privilége qu'il avait accordé ; en d'autres termes, il l'octroyait chaque année le 1er janvier, et il le retirait le 1er août ; compromis fâcheux qui équivalait à prendre de la main gauche ce qu'on donnait de la main droite, et à perpétuer, à aggraver même la situation difficile qui avait déterminé la mesure.

La compagnie de Galam reçut ainsi une organisation mixte qui ne satisfit ni les détenteurs du privilége limité, dont les opérations, gênées par une concurrence de cinq mois, ne pouvaient pas réellement atteindre de grandes proportions ; ni les pratiquants du commerce libre, qui trouvaient, à leur arrivée, des difficultés inouïes pour établir leur clientèle d'une manière favorable, et qui s'en voyaient brusquement séparés au moment où elle achevait de se former. Il en résulta néanmoins de part et d'autre un gain réel, mais renfermé dans des bornes étroites, et obtenu, par la compagnie, en maintenant prudemment ses prix à un taux élevé, et par les traitants madrés, en mettant en œuvre toute l'habileté de leur tactique.

On peut donc affirmer qu'au point de vue de l'intérêt général, cette mesure a été funeste et n'a rien prouvé, ni les avantages de la libre concurrence, ni les vices de l'association privilégiée ; et qu'au point de vue de l'intérêt privé, elle n'a servi qu'à entretenir et à développer le goût déjà trop prononcé du petit trafic et des petits profits.

Nous avons vu comment les cultures sont tombées, comment neuf années d'expérience laissent encore, à l'heure qu'il est, subsister le doute sur la possibilité d'établir des plantations sur les rives du Sénégal. Nous venons de voir comment un accommodement intempestif a rejeté la compagnie de Galam dans l'ornière du petit négoce, alors

qu'elle semblait devoir s'élever si haut dans l'échelle des grandes opérations d'industrie et de commerce.

Ainsi avorta le plan du gouvernement de la restauration, si exact, si vaste, si riche de brillantes promesses ; il avorta parce qu'on préféra un pacte avec l'imprévu, une guerre contre l'impossible, à la responsabilité d'une grande réforme et d'une mesure énergique, appelées l'une et l'autre par le vœu unanime des personnes les mieux éclairées sur la situation du pays.

La révolution de 1848, plus logique, a supprimé tout à fait le privilége de la compagnie de Galam. Qu'en résultera-t-il ? Tout d'abord une troque plus abondante sans aucun doute, mais aussi un retard indéfini dans la marche de notre commerce, dans son développement, dans sa moralité surtout, chose plus grave qu'on ne croit, quand il s'agit de prendre de l'ascendant et de l'influence. Ne peut-on pas aussi se demander ce que deviendront les établissements de la compagnie? qui les occupera? qui les entretiendra? Croit-on qu'une ville nouvelle va s'élever comme un palais enchanté partout où la compagnie révoquée entretenait des agents? Que Dieu le veuille, et nous acclamerons alors avec force cette ère nouvelle, cette splendeur inespérée; mais, hélas! combien comptons-nous de maisons élevées sur les rives du fleuve, là où la protection ne manque pas, là où nul privilége n'interdit de construire ? Une seule, à Richard-Toll ; une seule, avec un jardin que cultive M. Flossac, homme intelligent et laborieux, dont nous aimons à dire le nom, et qui depuis plus de dix ans approvisionne le marché de Saint-Louis des seuls végétaux que consomment ses habitants européens.

Non, ne nous faisons point illusion : au Sénégal, les tendances commerciales sont mesquines et égoïstes ; l'intelligence des affaires manque de portée ; l'industrie productive, sous quelque forme qu'elle se présente, n'a point d'adepte. On est gâté par le trop facile trafic des gommes aux escales et les jeux de bourse qu'elles entraînent. Le décret de la nouvelle république fera donc, nous l'admettons, le triomphe de quelques spéculateurs heureux ; mais quel pauvre résultat sera celui-là ! et n'est-ce pas un devoir que de mettre en lumière ce fatal engouement du brocantage qui trouve au Sénégal un aliment dans la liberté même du commerce?

Et n'y a-t-il pas une autre crainte encore? Ne sait-on pas qu'en suivant sa marche naturelle, la concurrence dont l'*action est restreinte* conduit tôt ou tard à une sorte de féodalité commerciale qui constitue de

fait un monopole odieux? Et cette conquête du capital, la seule pourtant qui puisse ouvrir une issue au commerce de l'intérieur, ne contient-elle pas un germe d'oppression plus réelle que dans le monopole régulièrement constitué et placé sous la protection et la sauvegarde du gouvernement (1)?

Non, encore une fois, ce n'est point là l'organisation qui convient au commerce du haut Sénégal, à un commerce qui n'existe pas, et qui n'existera que lorsqu'il lui sera donné de pouvoir s'étendre jusqu'aux contrées centrales qu'arrose le Ghiolibâ.

---

(1) Qu'on ne perde pas de vue que ces études, rédigées en 1849, sont empruntées à des notes prises sur place en 1846, 1847 et 1848, et que, depuis cette époque, bien des modifications ont été introduites dans le régime commercial signalé ici. Mes prévisions se sont à peu près justifiées pour le commerce du haut Sénégal. Je lis en effet, dans la relation du voyage de M. Léopold Panet, mon ancien secrétaire, insérée dans la *Revue coloniale* (numéros de novembre et de décembre 1850), qu'à cette époque déjà le commerce était exploité, en dépit de la liberté solennellement proclamée en 1848, par des négociants intelligents qui formaient trois associations. N'est-ce pas là le *monopole de fait* que je pressentais? car que peuvent faire des concurrents isolés contre l'association des intelligences unies aux capitaux?

M. Panet, qui partage mes vues sur cette question, conclut comme moi à une association forte, protégée par le gouvernement, sous la condition d'étendre le cercle de ses opérations; ce que ne font pas, nous dit-il, les trois associations dont il parle.

X.

Du commerce des gommes depuis l'abandon des cultures. — Engouement de la population du Sénégal pour ce commerce. — Détails sur la récolte des gommes. — Des escales du fleuve. — Des coutumes ou redevances. — Conditions à remplir pour traiter la gomme aux escales. — Des traitants et de leurs rapports avec les négociants. — Des patrons et des laptots. — Comment les traitants comprennent leur mandat.

Après l'abandon des cultures et le sauve qui peut des planteurs, chacun chercha son salut dans le commerce des gommes, sans songer que cette arche de refuge était déjà remplie et qu'un surcroît de charge pouvait la faire sombrer. C'était revenir au point de départ après avoir fait bien des pas inutiles, les uns diraient en avant, d'autres diront en arrière. Les vieux traitants et leurs adhérents chantèrent un *Te Deum;* leurs prophéties se trouvaient réalisées.

Tout le monde porta donc à la fois, vers l'année 1830, son activité sur la traite de la gomme. La gomme était devenue le palladium de l'industrie et du commerce sénégalais; elle voulait un culte exclusif. Arrière les pitoyables fantaisies de culture et d'industrie! arrière les folles idées d'exploiter l'or du Bambouk et de créer de nouveaux débouchés aux produits du travail métropolitain! Hérésies! hérésies qu'il fallait abjurer solennellement pour obtenir son pardon.

Ainsi pensaient les vainqueurs; ils oubliaient toutefois que le commerce des esclaves avait, avant la restauration, ajouté ses profits à ceux beaucoup plus faibles que donnait alors la gomme: ils oubliaient que les sarcasmes qu'ils avaient répandus sur les expériences agronomiques ne donnaient rien à la place du hideux trafic qui faisait vivre les anciens habitants.

Quoi qu'il en soit, une nouvelle fièvre, la fièvre de la gomme, plus dangereuse encore que les autres, saisit à cette époque la population de Saint-Louis; on parlait hautement d'augmenter l'importance de ce commerce; on répétait, comme dans la joie d'une grande découverte, que là seulement était l'avenir du pays et le règne de la prospérité. Lorsque le trafic des gommes s'opérait concurremment avec les travaux agricoles, et bien que procurant toujours le principal produit à l'exportation, il avait été en effet négligé. En 1828, par exemple, le chiffre des gommes traitées aux trois escales des Darmankours, des Trarzas et des Braknas, et au comptoir de Bakel, ne s'était élevé qu'à 1,759,317 kilogrammes, quantité médiocre qui pouvait, à la vérité, être dépassée, mais non dans les proportions gigantesques qu'il eût fallu atteindre pour répandre la richesse dans la colonie.

Voilà pourtant où l'on en était réduit au Sénégal douze ans après la reprise de possession : à se nourrir d'illusions, à marcher de déceptions en déceptions; car c'était encore une illusion de croire au développement indéfini du trafic des gommes, et c'était aussi se ménager une déception de compter sur la réalisation d'un semblable espoir. Sans doute on augmente l'importance commerciale d'une place, d'une maison, la production d'une usine, le revenu d'une propriété foncière; il ne faut pour cela que la volonté de l'homme, son génie, son travail et des capitaux. Mais il en est autrement lorsqu'aucun de ces agents ne trouve son emploi; lorsqu'on a affaire à un produit qui naît d'un caprice de la nature, dont la création n'est soumise à aucune loi, dont la récolte est due au bon vouloir de tribus barbares sur lesquelles on ne peut exercer d'action: à un produit enfin qui se rencontre dans des forêts sauvages enclavées pour la plupart dans des sables mouvants qui tendraient plutôt à les réduire qu'à les étendre. Dans de pareilles conditions il est peu sage de songer au progrès; on doit borner son ambition à maintenir le *statu quo*, et se trouver heureux d'y parvenir (1).

---

(1) On pourrait objecter que la multiplication des arbres qui fournissent la gomme n'est pas absolument impossible. Ce serait alors une culture, un travail

C'est la grande famille des légumineuses qui produit les gommes les plus estimées. L'arabique est fournie par divers acacias, et notamment par le *nilotica;* celle du Sénégal, qui comprend deux variétés, est engendrée par d'autres acacias dont les noms indigènes sont, pour la gomme blanche, *vereck,* et pour la gomme rouge, *néboueb.* Ces deux espèces d'*acacia gummifer* sont très-répandues dans les sables mobiles du Sahhrâ méridional, et aussi dans les terrains qui s'étendent jusqu'au cap Vert.

La gomme est recueillie par des Arabes que l'on désigne au Sénégal sous le nom de *Maures.* Ils forment, dans la partie inférieure du fleuve, deux grandes tribus, les Trarzas et les Braknas; la première comprend, en outre, sous le nom de Darmankours, une famille assez nombreuse de religieux ou marabouts. Dans la partie supérieure du cours du Sénégal, la récolte des gommes est faite par la grande tribu des Dowiches, par des fractions de celle des Oulad-M'barek, et même quelquefois par des gens de celle des Tychitt, dont le lieu ordinaire de résidence est fort éloigné du fleuve, dans la direction du nord-est.

Les gommes forment à peu près l'unique richesse des Arabes du Sahhrâ méridional : aussi s'en montrent-ils fort jaloux et s'en sont-ils réservé le monopole. Quelques quintaux de cette précieuse matière apportés par des nègres du Wallo et du Yoloff, au comptoir de Mérinag'hen, font seuls exception à cette règle. Il faut dire aussi que la récolte de la gomme n'est pas une besogne toute facile, et que les peines qu'elle donne vont mal aux habitudes nonchalantes des nègres, qui dès lors ne cherchent jamais à disputer aux Arabes la possession de leur trésor.

Les lieux principaux où se trouve la gomme sont sur la rive droite; voici leurs noms :

La forêt ou l'oasis du Sahel, à 80 kilomètres à l'est de Portendik et 100 kilomètres au nord-est de l'escale du Désert. La gomme récoltée dans cette oasis est précieuse par sa pureté.

La forêt d'El-Hiebar, à 100 kilomètres à l'ouest de la rivière Saint-Jean, et 128 kilomètres au nord-est de l'ancien fort de Podor et de l'escale

---

humain substitué à la recherche inintelligente du produit tout formé; ce serait une industrie. Le vœu exprimé déjà si souvent, et qui se reproduira encore dans la suite, serait donc rempli de manière à ne rien laisser à désirer; car de la culture des pépinières d'acacias on passerait naturellement à d'autres cultures. Mais qui songe à cela?

du Coq. Ses produits sont moins appréciés que ceux du Sahel ; cette forêt est la plus considérable de toutes celles qui servent à la récolte des gommes vendues aux escales.

La forêt d'El-Fatak ou El-Fethha est la moins étendue : elle se trouve à 40 kilomètres environ de la précédente, dans le sud-sud-est.

La forêt de Ghérouf, à une vingtaine de kilomètres du lac de Goumel, fournit une faible quantité de produits et d'une qualité inférieure. Les acacias qui y dominent sont les *albida* et les *nilotica*, ceux-ci donnant une gomme beaucoup moins bonne au Sénégal qu'en Arabie.

Le pays de Tagantt procure aux Dowiches la plus grande partie de leurs gommes ; ils les récoltent spécialement dans les oasis de Lakhor et de Khanuré.

On trouve encore des *acacia gummifer* répandus çà et là. Ceux du Sahhrâ sont soigneusement dépouillés de leurs produits ; mais ceux qui croissent dans les contrées de la rive gauche, appartenant aux peuples noirs, ne sont que très-insoucieusement visités, et conservent une partie de leur gomme, qui est détruite par les grandes pluies.

La récolte de la gomme est soumise, comme la récolte des végétaux, à des alternatives d'abondance et de stérilité déterminées par le vent d'est ; mais, à l'inverse des produits de la culture, la gomme est d'autant plus abondante que le vent d'est a soufflé pendant l'année avec plus de durée et plus de violence. Cette remarque se complète par une autre, c'est que rarement la récolte est mauvaise deux années de suite.

Le commerce de la gomme, ou, pour nous servir de l'expression consacrée, la traite, a vraisemblablement de tout temps donné lieu à des mesures d'ordre et de police nécessitées par l'état topographique de la contrée et par les désordres climatériques de chaque année qui suspendent les communications. Les Arabes adonnés à la traite de la gomme se nomment entre eux *bédaouis* (bédouins) ; ils sont nomades. Pendant la saison des pluies, ils se réfugient dans des résidences temporaires, ou campements, que leur ont ménagés en divers lieux les sables du désert. Ces retraites sont successivement abandonnées par la tribu fuyant l'inondation, qui souvent s'étend au loin sur les terres basses de la rive droite. La saison des pluies, si cruelle pour les Européens, est plus indulgente pour les habitants du désert ; mais ils n'en attendent pas moins la fin avec une impatience anxieuse. Ils se rapprochent alors du fleuve et refont les stations qu'ils ont faites pour s'en éloigner, guettant le souffle desséchant du vent d'orient qui détermine

l'exsudation du *wereck* et du *nébouch*. La récolte a lieu par des esclaves noirs, quelquefois sous la surveillance de leurs maîtres, quelquefois aussi pendant la présence de ceux-ci aux escales; elle commence en novembre et se continue jusqu'aux mois de mai et de juin. Elle ne devient considérable, d'ailleurs, que pendant cette seconde période, qui est celle de la plus grande sécheresse. Les produits recueillis sont, au fur et à mesure, placés dans un sac de cuir (on l'appelle *toulon* ou *touron*, mot emprunté au yoloff). Lorsque les *tourons* sont remplis, on les met en terre, autant pour les soustraire aux investigations empressées des autres chercheurs de gomme, que pour attendre le moment où ils seront en assez grand nombre pour former la charge des bêtes de somme, bœufs ou chameaux, dont dispose le chef de la famille. L'ensemble des bêtes de somme d'une ou de plusieurs familles se met en marche pour le marché (l'*escale*), sous la protection du roi de la tribu qui doit veiller à la sécurité de ses sujets, et qui, pour cette sollicitude qui n'est pas toujours complète, reçoit de nous des allocations considérables dont nous parlerons tout à l'heure.

On ne saurait préciser l'époque de la création des escales. Il est présumable que l'obligation de vendre et d'acheter la gomme dans une saison déterminée a fait depuis longtemps une loi de convenir d'un point de réunion où se dirigeraient, d'une part, les détenteurs des gommes, et, de l'autre, les traitants qui désiraient les échanger. Celle des marchandises d'échange offertes aux Arabes par les traitants avec le plus d'avantage et de succès est le tissu de coton bleu que tout le monde connaît sous le nom de *guinée*. Il sert à la confection presque exclusive du vêtement des Arabes. Cette étoffe, d'un poids et d'un métrage uniformes, est fabriquée à Pondichéry; elle sert d'unité monétaire dans les transactions et représente, en moyenne, une valeur de 15 francs. Les autres éléments d'échange sont les fusils, généralement à deux coups et toujours à silex, la poudre de guerre, l'ambre, le corail, le sucre en pain, le tabac en feuilles, le calicot blanc et quelques étoffes de coton fabriquées à Rouen. Chacun de ces articles d'échange reçoit une valeur conventionnelle en pièces de guinée ou en fractions de pièces de guinée.

Lorsque le commerce de la gomme était régi par une société privilégiée, il pouvait être indifférent que les escales fussent ou ne fussent pas exclusivement réservées à la traite. On ne voit, en effet, dans cette exigence qu'une mesure de police; car les marchands de gomme pouvaient, moyennant une marche un peu plus longue, opérer tout

aussi bien leurs échanges aux magasins mêmes de la société. Il ne peut plus en être ainsi aujourd'hui : l'escale est d'obligation, et il est formellement interdit de traiter des gommes en d'autres lieux : il existe, de plus, défense expresse de faire la traite à des époques différentes que celles fixées par les règlements locaux. Cette double obligation a particulièrement pour but d'empêcher les gommes d'être soustraites à la surveillance de l'autorité, et d'échapper ainsi au prélèvement d'un droit de 5 0/0 mis sur la quantité des gommes achetées, et destiné à l'extinction d'une dette considérable contractée par les traitants envers les négociants à la suite de malheureuses spéculations (1).

Il y a, sur le fleuve, trois escales, toutes trois sur la rive gauche, à savoir : celle des Darmankours, à 96 kilomètres de Saint-Louis ; celle du Désert, à 100 kilomètres ; celle du Coq, à 200 kilomètres. Chacune de ces trois escales est placée sous la protection d'un petit bâtiment de guerre, monté par un officier qui prend le titre de commandant de l'escale ; sa mission est de régler les différends qui pourraient s'élever entre les contractants, et de sauvegarder leurs intérêts réciproques, mission délicate qui ne s'accomplit pas toujours sans difficulté. Les escales ne sont point des marchés ordinaires, mais seulement des endroits choisis par convenance mutuelle sur le bord du fleuve ; elles ne possèdent aucune construction et sont fréquentées uniquement pendant la durée de la traite. Passé ce temps, elles ne présentent qu'une portion de rive couverte, selon la saison, par les eaux ou par des plantes aquatiques. La traite aux escales ouvre, année moyenne, le 1er février et ferme le 1er août. Les gommes du haut du fleuve sont échangées au comptoir de Bakel.

Dans le but d'activer le commerce et d'assurer une protection aux trafiquants, la France paie, depuis un temps sans doute fort ancien, aux chefs et aux personnages principaux des tribus arabes, sous le nom de *coutumes*, des redevances annuelles qui ne s'élèvent pas à moins de 10,000 francs. Elles ont surtout pour effet de contenir les chefs arabes dans les bornes d'une réserve convenable en ce qui tou-

---

(1) Un décret du président de la république, daté du 5 juin 1849, a fait cesser cet impôt devenu inutile pour plusieurs raisons : 1° parce qu'après sept ans, la dette qui était, à l'origine, de 2,237,000 francs, montait encore à plus de 2,000,000 de francs ; 2° parce que l'impôt recevait communément la plus étrange destination, celle de salarier l'oisiveté des traitants qui ne voulaient pas courir les chances de la traite.

che leurs relations avec nous, et d'éviter qu'ils n'élèvent ou ne laissent élever des conflits qui pourraient avoir pour conséquence d'interrompre la traite. La *coutume* devient alors une sorte de cautionnement qui répond de la conduite du chef. Toutefois cette redevance n'est pas la seule qui soit payée pour la traite de la gomme; outre cette somme de 10,000 francs, une somme au moins égale, représentée par des marchandises de traite, est payée par les traitants au prorata du tonnage de leur bâtiment.

Ici trouve naturellement place une observation qui semble avoir quelque importance : c'est que ces deux espèces de *coutumes*, qui ne sont pas établies sur la quantité de gomme conduite à l'escale, s'acquittent en toutes circonstances. Or, sans entrer indiscrètement dans les motifs qui ont fait rejeter un moyen d'action trop simple pour qu'on n'y ait pas songé, il est permis d'exprimer le regret que l'une des deux coutumes, celle payée par les traitants, par exemple, n'ait pas pour effet d'accroître la proportion des gommes apportées, ou tout au moins d'en faire naître le désir. Cette mesure de si haute utilité aurait pu, ce nous semble, être adoptée sans froisser la justice et sans porter atteinte aux intérêts des chefs de tribus.

Il est déjà facile de se convaincre que l'on est loin d'appliquer à la traite des gommes le système de liberté commerciale tel qu'on le conçoit partout. C'est que, pas plus que le commerce du Galam, celui des escales ne pouvait être, sans danger grave, abandonné complétement aux allures libres des traitants. Toutes les restrictions, toutes les entraves que nous venons de voir ne sont pourtant rien auprès de celles qui vont suivre.

Chacun, en effet, n'est pas libre de se présenter à l'escale lorsqu'elle est ouverte, et d'y étaler aux yeux des Arabes les objets tentateurs qui éveillent leur convoitise. Pour faire la traite des gommes, il faut être traitant patenté; et pour être traitant patenté, il faut : 1° être nègre ou mulâtre; 2° être né au Sénégal ou dépendances; 3° n'être patenté ni comme marchand, ni comme négociant; 4° avoir fait, soit pour son propre compte, soit pour le compte d'autrui, des expéditions pour la traite de la gomme aux escales depuis l'ouverture de la traite de 1836 (1).

---

(1) Ordonnance du 15 novembre 1842.

Les conditions du stage ont été modifiées depuis; mais elles entraînent toujours l'obligation de trois années d'exercice en qualité d'aide traitant. Le reste est maintenu.

Comme on le voit, la part de l'exclusion est grande, et dans cette charte toute hérissée de restrictions et qui crée une véritable corporation, on a peine à reconnaître l'esprit de liberté commerciale qui la fit accorder. Disons bien vite, car nous ne voulons pas nous poser en critique, que cette contradiction était inévitable comme toutes celles que nous avons déjà signalées.

Les traitants se divisent en catégories. On réserve l'appellation vulgaire de *gros traitants* à ceux qui agissent pour leur compte, et celle de *petits traitants* à ceux qui ne sont que mandataires, c'est-à-dire agents des négociants de l'île, qui souvent sont eux-mêmes les représentants de maisons de la métropole. Ces derniers traitants ont donc sur les premiers l'avantage d'échanger la guinée à un prix dégagé du bénéfice du vendeur, puisqu'elle est parvenue directement des entrepôts de France aux négociants de l'île dont ils font les affaires. C'est là une des difficultés que le législateur a toujours eu en vue de combattre et que, malgré toute sa sollicitude, il n'est pas encore parvenu à faire disparaître. Le préjudice causé au gros traitant qui achète la guinée dans l'île et qui, par conséquent, la paie plus cher, est en effet considérable et renferme l'explication des désordres commerciaux qui ont affligé la classe des traitants pendant ces dernières années, désordres dont nous nous réservons de parler longuement tout à l'heure.

Il y a, au-dessous des traitants, une classe très-nombreuse de patrons de navires et de *laptots* (c'est le nom donné aux mariniers du fleuve) qui vivent aussi de la traite des gommes et du mouvement qu'elle donne à la navigation du Sénégal. C'est une classe nécessiteuse, fort utile sans doute, mais dont on a exagéré l'utilité dans les affaires spéciales de la gomme. Il est arrivé plus d'une fois qu'une mesure importante dans la réglementation de la traite ait été subordonnée à la question, toute secondaire selon nous, de donner de l'emploi aux mariniers de Saint-Louis. Nous reviendrons sur ce sujet.

Le traitant effectue sa traite à bord d'un bâtiment dont il est propriétaire ou affréteur. C'est sur ce bâtiment qu'il a son domicile et ses marchandises; son équipage, proportionné au tonnage, se compose d'un nombre de laptots qui varie entre sept et dix-huit. On compte dans l'île environ 120 bâtiments jaugeant 4,267 tonneaux et employant plus de 2,000 laptots.

Ce mode tout particulier de trafic donne nécessairement lieu à des frais; ils sont généralement évalués à *dix livres* de gomme par *pièce de guinée*, en y comprenant les coutumes et les présents.

La pièce de guinée, avons-nous dit, est l'unité monétaire des transactions sur la gomme. Les négociants la livrent aux traitants — il est entendu que nous ne parlons ici que des traitants qui font la traite pour leur compte — sous la condition d'en obtenir le remboursement au retour de la traite, mais en gomme, et non en numéraire. De là cette expression : la *pièce de guinée est à 30, 40, 50 livres de gomme;* de même qu'on dirait : le 5 0/0 est à 85, 95, 100.

Le plus souvent, les conditions sont telles que la guinée non vendue reste à la charge du traitant. On comprend déjà combien sont dures les conditions d'un pareil marché, et combien elles tendent à développer cet esprit de tromperie qui donne de si justes alarmes à ceux qui voudraient voir dans le commerce un véhicule de civilisation. Si le traitant. en effet, ne trouve pas à échanger la guinée avantageusement aux escales, il revient chargé de toute une cargaison de cette étoffe pour laquelle il est déjà débité d'une valeur qu'il n'a pas, et qu'il ne peut pas se procurer puisqu'il manque d'argent. Cette funeste obligation, consacrée par l'usage, continue encore cependant à servir de règle dans le plus grand nombre des contrats passés entre les traitants et les négociants.

La pièce de guinée subit, comme toute marchandise, une cote soumise aux fluctuations de la hausse et de la baisse, avec cette différence toutefois que ce n'est point une valeur en espèces qu'on assigne à cette pièce d'étoffe, mais une valeur en livres de gomme. Il y a en outre, dans l'accomplissement des échanges, une sorte d'appoint qui s'ajoute, sous le nom de bagatelles, à chaque pièce de guinée échangée; mais les objets qui le composent, tels que mélasse, petits miroirs, coffrets, etc., ayant une très-faible valeur, il n'en est tenu aucun compte dans la supputation du cours de la gomme.

Il nous reste à parler de la moralité du trafic Les règlements les les plus anciens contiennent tous des pénalités contre les ruses et les supercheries réciproquement employées dans la traite par les Arabes et les traitants. Pour qui ne connaît pas les usages des traitants du Sénégal, les récits qu'on en peut faire sembleront toujours exagérés. Il n'y a pas encore bien longtemps que l'ouverture de la traite était l'ouverture d'une campagne de guerre : Arabes et traitants en venaient souvent aux mains, ceux-ci pour obtenir la préférence de l'échange, ceux-là pour rester fidèles à leurs clients ordinaires. Les traitants eux-mêmes disputaient fréquemment par les armes le droit de diriger sur leur navire la caravane que tous convoitaient; ces

combats avaient lieu dans le désert, aux abords de l'escale, entre les hommes que chaque traitant envoyait au-devant des gommes.

Le règlement de 1842 contient une défense expresse d'employer ces courtiers armés, et c'est une des plus sages mesures que l'administration ait songé à prendre; il en est une autre qui empêchera aussi bien des fraudes et que renferme le même règlement, c'est le pesage enlevé aux traitants et confié, sous la surveillance du commandant de l'escale, à des agents du gouvernement.

Tel est aujourd'hui le commerce de la gomme. Peut-être eût-il mieux valu commencer par en esquisser méthodiquement l'histoire, depuis la reprise de possession de 1817; car, avant d'atteindre à cette perfection, bien relative pourtant, il a passé par des situations fort difficiles qu'il est utile de connaître; nous allons les examiner rapidement.

XI.

Des diverses phases du commerce de la gomme sous le régime de la libre concurrence. — Histoire de sa reglementation; ordonnance du 15 novembre 1842. — Comparaison entre la concurrence et l'association avec privilége, appliquées l'une et l'autre au commerce de la gomme.

L'un des effets du décret de l'assemblée constituante de 1791, abolissant le privilége de la neuvième compagnie et établissant le commerce libre, fut l'élévation du prix des gommes, qui passa, par une succession rapide, de 0,25 à 1 fr. la livre. Mais quelle conséquence tirer de cela, si ce n'est que le principe de la *moindre action* ayant cessé d'exister, les frais d'acquisition de la gomme avaient augmenté et en avaient élevé le prix de vente; ou bien encore, ce qui serait une explication préférable, que l'usage de la gomme s'étant étendu à de nouvelles industries, sa valeur s'était accrue.

Viennent ensuite vingt-huit ans d'agitation, de trouble et de désordre qui n'ont pas laissé de documents à consulter. On peut être assuré, toutefois, que durant cette période de temps, dont une partie se passe, pour la colonie, sous la domination anglaise, la traite n'est pas brillante.

L'année 1818 arrive; la colonie est rendue à la France; la libre concurrence est établie. On chemine ainsi pendant quinze ans sans revers, mais aussi sans succès, en compagnie des malheureux essais de culture qui absorbent bien, par-ci par-là, quelques-unes des clameurs poussées par des traitants ruinés.

En 1833, les importations de guinée ont dépassé le chiffre nécessaire; il y a exubérance partout, dans les magasins des négociants, dans les maisons des traitants, sous la tente des Arabes. Cette matière est dépréciée et la population tout entière gémit de cet accident inévitable : la concurrence avait porté ses fruits. On imagine alors, pour prévenir le retour des déplorables écarts dont l'application donne tant de difficultés, d'user d'un régime nouveau, celui du *compromis*, expression significative, mais qui demande cependant des explications pour être bien comprise.

Le compromis est une convention volontaire par laquelle les traitants s'engagent à ne pas échanger la guinée, aux escales, au-dessous d'une quantité *minima* de livres de gomme déterminée par eux. On voit que c'est une sorte d'association, ou plutôt une ligue des acheteurs contre les vendeurs : système faux, qui ne contient aucune des qualités de l'association complète et qui en renferme tous les défauts.

Le côté attaquable de l'association est bien, en effet, la fixation d'un prix imposé par les associés sans tenir compte des perturbations qui peuvent en être la conséquence, comme, par exemple, d'éloigner le vendeur ou l'acheteur d'un marché où on lui fait des conditions trop dures. Son côté louable, celui qui renferme une garantie d'ordre et même de moralité, est de soustraire les associés aux dangers d'une spéculation individuelle, d'accomplir la fusion de toutes les personnalités agitées par l'antagonisme, et de rendre nulles toutes les combinaisons qui s'appuient sur certaines fraudes que tolère l'usage. L'application du principe de la *moindre action* reçoit aussi dans ce système une sanction complète, et il en peut résulter un abaissement du prix de la denrée, circonstance d'utilité publique qui, en aucun cas, ne doit être dédaignée (1).

---

(1) Cette assertion, qui semble paradoxale, trouve sa justification dans ce qui se pratique dans les grands magasins qu'on voit à Paris depuis plusieurs années. C'est par l'application du principe de la moindre action que les prix s'y trouvent généralement au-dessous de ceux des petites boutiques.

Chacun sait qu'en mécanique, la *moindre action* est la dépense de force la plus rigoureusement utile.

Voyons maintenant ce que faisait le compromis. Quand le prix convenu était observé, chose rare, les Arabes en étaient fort mécontents et cherchaient par tous les moyens à échapper à ses rigueurs. Quand il ne l'était pas, chose plus commune, le traitant honnête faisait mal ses affaires ; le traitant passionné, celui qui, poussé par un incompréhensible délire, voulait traiter à tout prix, même à perte, se ruinait comme auparavant ; enfin, seul le traitant fripon faisait fortune. La raison de cet effet si peu moral est que l'individualité du traitant n'étant engagée que par une simple promesse, la mauvaise foi n'avait aucun frein.

En 1834, le régime du compromis inspire la même répulsion que, l'année précédente, le régime de liberté commerciale. On demande à grands cris l'association privilégiée comme le remède unique à un état désespéré. Une circonstance inattendue, la guerre avec les Trarzas et la fermeture de leur escale, aggrave encore la situation et fait plus vivement désirer l'adoption d'une mesure qui mette enfin une digue aux débordements des passions déshonnêtes.

Une société privilégiée ne pouvait convenir à tout le monde : elle lésait les intérêts ; elle froissait, en outre, trop ouvertement le principe soutenu par le gouvernement. Aussi ne fut-elle considérée que comme une concession arrachée par d'impérieux besoins, et qui ne devait être conservée que pendant la durée de l'état de guerre.

En 1835, la paix est rétablie ; la société perd son privilége et cherche à se maintenir en luttant contre la concurrence individuelle ; mais, contrairement à ce que l'on pouvait espérer, elle ne se soutient pas et se dissout d'elle-même.

En 1836, libre concurrence ; gêne, malaise, fâcheuses opérations qui forcent à recourir au compromis l'année suivante.

L'année 1838 se présente mal ; une importation de 240,000 pièces de guinée vient s'ajouter à la plus grande partie non vendue des 138,000 pièces importées l'année précédente. Un total de 300,000 pièces de guinée au moins est entassé dans les magasins de l'île et rend imminente une crise commerciale qui s'annonce des plus terribles. Elle éclate cette même année et choisit ses premières victimes dans la classe déjà si éprouvée des traitants.

Fort habiles avec les Arabes dans l'exercice des moyens frauduleux qui leur sont réciproquement familiers, mais d'une incapacité complète dans l'entente des combinaisons ingénieuses que réclame le mouvement

commercial intérieur, ils achètent une immense quantité de guinée qu'on leur offre, avec adresse, à des conditions avantageuses.

La traite s'ouvre; la guinée afflue aux escales: la concurrence s'établit, c'est-à-dire la lutte, c'est-à-dire une guerre d'extermination. Les négociants, qui pouvaient alors traiter eux-mêmes, pressés de se débarrasser de leurs guinées, l'échangent avec un bénéfice restreint: les traitants, qui l'ont reçue de seconde main, sont forcés de baisser le prix qui leur permettait de couvrir leurs frais. Ruinés s'ils n'échangent pas, car ils vont se trouver écrasés par des dettes qu'ils ne pourront pas acquitter; ruinés aussi s'ils échangent, car la concurrence qu'ils subissent de la part des négociants qui leur ont vendu la matière d'échange, les oblige de donner pour 10 ou 15 kilogrammes de gomme une pièce de guinée qui les débite déjà de 12 kilogrammes: ruinés quoi qu'ils fassent, les malheureux traitants trouvent une sorte de soulagement à obéir à leurs instincts de trafic, à leur besoin d'intrigues et de machinations.

La gomme qu'ils convoitent emplit leurs navires: ils vont, comme d'habitude, arriver en triomphateurs, plus fiers qu'un général romain chargé de son trophée opime. Que leur importe le lendemain? Ils auront beaucoup de gomme à décharger à Saint-Louis; ils recevront les félicitations de leurs captifs; exciteront l'envie de leurs compagnons; leur nom sera chanté dans les chœurs que conduit le griot avide. Que désirer de plus? N'y a-t-il pas là d'ineffables jouissances? N'y a-t-il pas pour l'orgueil une satisfaction complète?

Fatal aveuglement! Il faudra pourtant bien entendre les pleurs de la famille lorsque le règlement des comptes sera venu lui apprendre que sa misère est d'autant plus profonde que le navire était plus lourd et l'ovation plus brillante.

La récolte des gommes, nouvelle fatalité, fut fabuleuse cette année-là. Jamais, prétend-on, le Sénégal n'avait offert l'exemple d'une pareille richesse: on vit aux escales plus de 4.000.000 de kilogrammes de gomme.

L'année suivante, 1839, voit à peu près la même abondance: mais la ruine était consommée, et cette richesse même, irrésistible tentation du traitant, va le précipiter encore plus avant dans son infortune. Une importation de 138.000 pièces de guinée augmente le désordre des affaires. Un compromis est établi: il tarife à 30 kilogrammes la pièce de guinée; mais chacun veut arracher quelque chose au gouffre dévorant. Le compromis est violé; on se parjure, on fraude, on vole.

Pendant ce temps, que faisaient les Arabes? Plus fins que les traitants, ils mettaient à profit l'heureuse situation qui leur était offerte et entassaient guinée sur guinée sous leurs tentes, formant de cette façon un approvisionnement susceptible de couvrir pendant plusieurs années les besoins de leurs familles. La guinée tombait à une dépréciation considérable; la colonie était en péril.

La libre concurrence est reprise en 1840; malgré les efforts désespérés des deux années précédentes pour écouler la guinée, il en reste encore une quantité considérable que viennent augmenter 100,000 pièces nouvelles, expédiées de l'Inde, sur des commandes anciennes. Ce n'est pas tout; la guinée regorge aussi dans nos entrepôts de France et se trouve frappée d'une baisse de 50 0/0. Les négociants de Saint-Louis, effrayés d'une situation commerciale qui empire tous les jours, offrent encore leur guinée aux traitants, mais cette fois à une baisse si considérable, que tous l'acceptent et courent aux escales, persuadés qu'ils vont enfin réparer l'échec de leur fortune.

Pauvres traitants! Les négociants vinrent encore se placer auprès d'eux à l'escale; et cette même guinée qu'ils leur avaient vendue pour 30 livres, ils l'échangent pour 20!

Au retour des escales, la misère est à son comble. Des dettes qui s'élèvent à près de 2,000,000 de francs sont le résultat de ces opérations désastreuses, dettes ruineuses pour tous; car le négociant, créancier privilégié, n'est pas plus épargné que le traitant, débiteur insolvable. C'est en vain que des négociants usent de leurs droits en faisant opérer des saisies et jeter en prison leurs débiteurs. Cette rigueur ajoute le découragement à la misere et suggère aux traitants l'idée d'échapper par la fuite à la sévérité de leurs créanciers. Les négociants frémissent à la pensée de voir cette menace s'accomplir.

Et à quelle cause attribuer cette épouvantable crise? A quelle cause, si ce n'est à cette funeste liberté de commerce qui devait produire encore de plus grands maux que la chute des champions renversés sur cette arène de turpitude; car elle devait frapper au cœur cette population douce et simple, et lui enlever toute noble pensée, tout sentiment désintéressé, pour ne lui laisser que la soif du lucre et un irrésistible besoin d'immorales jouissances.

Il y a de l'amertume dans ces lignes, mais il y a aussi de la douleur. Que la vérité au moins se fasse entendre; assez d'autres abusent des formes oratoires pour voiler la réalité. Oui, le trafic a gangrené la population de Saint-Louis; oui, la traite, et surtout la traite libre,

est une école de démoralisation. Veut-on savoir quel est l'emprunt que les habitants de Saint-Louis ont fait à la masse des connaissances qui forment l'éducation ; quelle est l'étude qui les passionne, la science qu'ils ambitionnent le plus de connaître ?

Nous ne dirons pas : c'est la science du droit ; mais la chicane, qui en est l'excès, et qui engendre le goût si funeste des procès. Ainsi, le premier cri de l'intelligence d'un habitant de Saint-Louis est pour demander aux connaissances que la civilisation lui a portées des garanties contre nous-mêmes, contre nous, que la Providence semble avoir placés près de lui pour élever son esprit et son cœur !

La traite de 1841 s'ouvre ; la libre concurrence est appelée par les vœux du petit nombre de ceux qui avaient eu l'habileté de s'en faire un instrument de fortune ; mais d'autres vœux plus nombreux s'élèvent bientôt en faveur du compromis qui remplace la libre concurrence ; et cette fois ce n'est pas un compromis facile à éluder et dont les pénalités tolérantes laissent impunies toutes les fraudes inventées par la passion de la traite personnelle : le compromis de 1841 traîne à sa suite un terrible cortége de châtiments pour punir la mauvaise foi. Cependant, en dépit de toute vigilance, malgré toutes les prévisions, on parvient encore à se jouer du compromis et à en arrêter l'effet.

Le prix convenu était ostensiblement maintenu et réellement payé au vendeur ; mais une convention secrète, passée entre les contractants, faisait au traitant l'obligation de payer, à Saint-Louis ou à un autre lieu en dehors de l'escale, la différence du prix que l'Arabe avait stipulée : on alla même jusqu'à glisser dans le canon des fusils l'or en lingot qui constituait cette différence. La fraude s'était faite insaisissable : le compromis était devenu impossible.

La récolte de 1841, moins abondante que celle des années antérieures, vient ajouter aux embarras des négociants, qui ne peuvent plus, comme les autres années, se récupérer par la saisie des gommes de leurs clients. La dette des traitants atteignait, à la fin de 1841, le chiffre énorme de 2,237,000 francs.

La situation, comme on le voit, prenait d'effrayantes proportions : car les traitants n'avaient aucun moyen de se libérer, les valeurs qu'ils possèdent consistant uniquement, pour la plupart d'entre eux, dans la maison qu'ils habitent à Saint-Louis et dans les embarcations avec lesquelles ils font la traite, valeurs qui étaient loin de répondre de la somme qu'ils devaient. Les rigueurs se renouvelèrent contre eux avec moins de ménagement encore que l'année précédente : des saisies,

des expropriations, des emprisonnements eurent lieu de nouveau et jetèrent l'alarme et le découragement dans la population indigène.

Le gouvernement se vit dans la nécessité d'intervenir ; les menaces de fuite s'étaient reproduites, et déjà un commencement d'exécution s'était manifesté. Il y avait dès lors un intérêt plus puissant à sauvegarder que l'intérêt commercial : c'était la conservation de la colonie, que sa population active menaçait d'abandonner.

Ces considérations préoccupèrent tous les esprits. L'inquiétude avait d'ailleurs franchi les mers et se répandait dans les ports de commerce de la métropole ; il fallait un remède prompt, efficace. Le gouvernement intervint donc, et l'administration locale elle-même prit cette fois l'initiative de proposer pour cinq ans une association avec privilége, combinée de manière à favoriser l'extinction de la dette. Le projet de cette société, rédigé par l'administrateur en chef de la colonie, fut adressé au ministre de la marine, qui le prit en considération et provoqua une ordonnance royale par laquelle le gouverneur du Sénégal fut chargé « de prendre des mesures pour encourager les opérations du commerce et pour favoriser ses progrès ; et de régler le mode, les conditions et la durée des opérations commerciales avec les peuples de l'intérieur de l'Afrique. »

Le ministre de la marine joignit, à l'envoi de cette ordonnance, celui du projet d'association proposé par l'ordonnateur du Sénégal. A leur réception, le gouverneur fit assembler le conseil général et lui soumit le plan de société privilégiée, qui fut discuté article par article, et unanimement accepté, sauf quelques légères modifications.

C'était la seconde fois qu'on avait recours à cette mesure si ouvertement condamnatrice du principe admis ; mais c'était la première fois que le gouvernement en acceptait la responsabilité. Cette responsabilité toutefois était prudemment mitigée par les termes mêmes des instructions. Ils étaient tels, que le gouvernement pouvait toujours se ménager une sortie convenable dans le cas où il se verrait trop engagé. La situation du Sénégal était en effet plus grave qu'on ne voulait en convenir ; car il ne s'agissait plus *d'encourager* le commerce et *de favoriser ses progrès*, il s'agissait de sauver du péril le commerce de la colonie et la colonie elle-même. Or, en présence d'une obligation aussi grande, toute mesure devait être bonne, quelque désespérée qu'elle semblât, quelque déplaisir qu'elle dût causer aux partisans systématiques du principe du libre commerce.

Comment l'administration avait-elle pu se décider à une abdication

radicale de ses doctrines? Sous quelles inspirations avait-elle pris cette détermination courageuse? Nous pouvons dire qu'elle se décida par suite des leçons de l'expérience, d'une expérience de plus de dix années consécutives, de dix années d'essais, pendant lesquelles se succédèrent tour à tour le régime de la liberté, celui du compromis, celui du privilége; succession sans ordre, amenant toujours des tiraillements et montrant jusqu'à l'évidence l'inefficacité de toutes ces mesures contradictoires; répandant en outre une profonde défiance sur le succès d'une opération commerciale qui demandait de si fréquentes réglementations.

Et ce qui saisit le plus dans ce pêle-mêle d'ordonnances, dans cette profusion d'arrêtés, c'est un besoin impérieux de ménagements, c'est un désir outré de plaire aux promoteurs des idées absolues de liberté commerciale; ce qui se fait le plus regretter, c'est un esprit résolu, décidé à rompre, dans l'intérêt de la colonie, avec une solidarité compromettante, et à aborder la situation par son côté fort, dût-il en résulter le sacrifice d'un principe.

Cet esprit se trouva; il s'inspira du généreux sentiment de soustraire à la misère la classe la plus nombreuse et la plus utile de la population; il vit la réalisation de ce vœu et le salut de la colonie dans l'application immédiate, non d'un illusoire compromis, mais d'un privilége exclusif; il vit que, dans une association sérieuse, on devenait maître des prix en forçant les Arabes, chose peu regrettable, dans leurs ruses et leur avidité; et que, dans cinq années au plus, les dettes énormes qui écrasaient les traitants étaient liquidées. Ainsi, opportunité et moralité se trouvaient réunies dans ce projet; moralité surtout, car passer cinq ans au Sénégal sans jouer avec sa conscience, sans se parjurer, sans voler, était aussi une belle conquête.

Fort de l'approbation du ministre de la marine, le capitaine de vaisseau Montagniès de la Roque, gouverneur du Sénégal, prit, le 16 avril 1842, un arrêté qui rendait exécutoire le projet d'association privilégiée élaboré par l'ordonnateur Pageot-Desnoutières. La Société créée par cet acte était établie pour cinq ans. Tout négociant, marchand ou traitant demeurant au Sénégal, était admis à en faire partie pour une seule action; le capital était fixé à 2,500,000 francs. Tout créancier avait le droit de souscrire pour une action, au nom et pour le compte de son débiteur, pourvu que ce débiteur eût qualité pour faire partie de l'association, et à charge par le créancier d'en faire les fonds. Le capital de l'action demeurait, dans ce cas, la propriété du bailleur de fonds, mais le produit appartenait à celui au nom et pour

le compte duquel l'action avait été souscrite; ce produit était applicable, jusqu'à concurrence des trois quarts, au paiement des dettes de l'actionnaire. Un conseil d'administration, composé de traitants et de négociants, était nommé par l'assemblée générale; un directeur était choisi par le gouverneur sur une liste de trois candidats présentés par l'assemblée générale; enfin, un commissaire du roi assistait aux séances, et surveillait l'exécution des statuts et règlements. Telles étaient les principales dispositions de cet acte de société.

La nouvelle d'une pareille dérogation au principe de la libre concurrence fut accueillie en France avec de violents murmures. On invoqua contre l'application de ce régime toutes les généralités en usage dans ces sortes de débats. Deux camps se formèrent : dans l'un, celui du commerce en société privilégiée, se rangèrent les créanciers des traitants et les traitants obérés qui, renonçant cette fois au libre arbitre dont ils reconnaissaient enfin avoir fait un funeste usage, reçurent l'arrêté local comme une faveur providentielle. Dans l'autre camp se placèrent les négociants de la métropole qui avaient des représentants au Sénégal; les intéressés dans l'industrie et le commerce de Pondichéry; beaucoup d'esprits justes et supérieurs, désintéressés, mais qui virent une guerre de principe plutôt qu'une détresse réelle, qu'il fallait à tout prix faire cesser; enfin, et pardon mille fois de ce méchant alliage, tous les traitants fripons qui, s'inquiétant médiocrement de payer leurs dettes, luttaient de toute leur énergie contre l'élévation d'une barrière opposée à leurs mauvaises passions.

La France entière retentit de cette question de gommes, que si peu de gens connaissaient alors. La presse ouvrit ses feuilles aux champions des deux camps, et pendant plusieurs mois ils se livrèrent à une polémique si passionnée, à des déclamations si violentes, que le gouvernement jugea encore son intervention nécessaire. Pour mettre un terme à ces débats animés, il réunit, sous la présidence de M. Gauthier, pair de France, une commission chargée de proposer, après examen contradictoire, les mesures les plus propres à concilier les intérêts divisés.

Sur ces entrefaites, les nouvelles faisant connaître en France le résultat des opérations de l'association privilégiée, furent loin de réaliser ce que ses partisans devaient en espérer : la société n'avait réuni que deux cent soixante-quinze souscripteurs; le prix des actions, porté à 5,000 francs, était trop élevé pour le plus grand nombre de ceux qui auraient pu en prendre; le capital de la société n'avait atteint qu'un peu plus de la moitié du chiffre fixé par les statuts.

Le but, en outre, avait été complétement manqué. Loin de procurer à un grand nombre de personnes des avantages vivement désirés pour rétablir l'équilibre du crédit, la société de 1842 n'avait servi qu'à favoriser d'une façon scandaleusement décourageante le très-petit nombre des actionnaires. La vente de la guinée avait rapporté 150 0/0 de bénéfice, et l'action un profit net de 60 0/0.

La raison de cet insuccès n'était que trop facile à découvrir : l'intervention du gouvernement n'avait pas été assez énergique. Lorsqu'il se déterminait à prendre sous sa protection des intérêts généraux gravement compromis, il devait s'attendre à rencontrer une certaine opposition; il devait donc préparer ses moyens de répression et se déterminer résolument à une surveillance continue pour empêcher — ce qui précisément venait d'arriver — de rendre odieux par un égoïsme insensé, par une avidité dégoûtante, un système basé sur une idée généreuse et qui contenait un remède efficace contre les indignités si justement reprochées au traitant sous les deux régimes du compromis et de la concurrence.

Le mauvais résultat de la société privilégiée mit aux mains de ses adversaires des armes redoutables. Les travaux de la commission conclurent à l'abrogation de l'arrêté du 16 avril et provoquèrent la promulgation de l'ordonnance royale du 15 novembre 1842, qui déclare libre la traite de la gomme aux escales, sauf les très-nombreuses restrictions que nous avons énumérées en rendant compte du commerce actuel de la gomme.

Cette ordonnance vient d'être récemment modifiée par un décret du 5 juin 1849; les dispositions nouvelles contenues dans cet acte ne s'appliquent guère qu'à la suppression de l'impôt de 5 0/0 frappé, pour l'alimentation du fonds commun, sur la totalité des gommes traitées, et à la disparition des catégories de libres et d'esclaves devenues inutiles par l'émancipation. Quant au principe au nom duquel l'ordonnance de 1842 a été rendue, la libre concurrence, il est maintenu avec son entourage d'entraves : corporation de traitants indigènes, concurrence libre, intervention positive du négociant par la médiation d'un mandataire. Ainsi, les dispositions générales d'un règlement dû au travail sérieux d'une commission composée d'hommes éclairés, n'ont même pas produit, après sept années d'application, le résultat que chacun attendait, à savoir l'extinction de la dette des traitants. Cette dette est encore aujourd'hui de plus de 2 millions de francs.

Nous avons eu déjà l'occasion d'exprimer notre opinion sur le décret

de 1791, qui supprima tout à coup la compagnie du Sénégal et rendit le commerce libre dans cette colonie; nous avons considéré cette réforme comme une calamité, et nous ne l'avons pas caché; nous n'avons pas caché non plus, dans le cours de ces études, que nos sympathies nous entraînaient préférablement vers le régime de l'association privilégiée pour l'exploitation du commerce sénégalais.

Le moment est venu de donner l'explication de cette préférence; car nous tenons à montrer que nous n'obéissons point à un entraînement aveugle, et surtout que nous ne cachons aucune arrière-pensée.

Posons d'abord des généralités :

La concurrence, dégagée de l'esprit réglementaire, et par conséquent libre en réalité, contient, en l'appliquant au commerce fait avec des barbares, un principe d'égoïsme et d'immoralité qui nuit à la civilisation. Mais il n'y a pas à nier que les résultats matériels qu'elle donne ne soient plus recherchés par les individus et séduisent davantage l'observateur qui se contente d'un progrès médiocre : ainsi, elle pousse au développement d'une cité, à l'augmentation de sa population et, dans le plus grand nombre de cas, à l'abaissement du prix des objets échangés.

Le monopole, le privilége absolu, qui ne renferme aucune concession au système opposé, est, au contraire, établi sur un principe généreux et moral, sur le concours de tous et la solidarité commune. Sagement appliqué, avec toutes les garanties que peut et que doit lui donner le gouvernement qui l'autorise, il développe le commerce général, multiplie les places de commerce dont la fondation a besoin d'un capital condamné à une improduction plus ou moins longue; enfin, il pousse aux entreprises hardies, aux opérations incertaines qui peuvent accroître l'importance des relations de la société. Et tout cela s'accomplit naturellement, avec moralité et bienveillance; car l'intérêt de l'association, lorsqu'elle a devant elle le temps et un privilége de vingt ou trente années, par exemple, la porte à repousser toute violence, tout accaparement, et à éviter surtout de mécontenter les parties qui traitent avec elle.

Mais, malgré ces avantages généraux qu'on ne saurait nier, le régime du monopole a ses inconvénients. Les profits individuels sont moins certains, ils sont surtout moins immédiatement réalisables, et souvent l'actionnaire gagne en gloire ce qu'il perd en richesse : témoin nos grandes entreprises d'industrie qui ont donné à la France des chemins de fer, des canaux, des édifices publics et les magnifi-

ques travaux des fortifications de Paris, et qui, bien souvent, n'ont procuré d'autre bénéfice à l'actionnaire que l'honneur (qu'il n'ambitionnait pas) d'avoir concouru à un travail monumental qui survivra dans les siècles.

Si l'on admet ceci, nous aurons les tendances des deux systèmes représentés ainsi :

Dans l'association privilégiée :

Intérêt général dominant ; — grandeur. — audace, — création. — Larges bénéfices en récompense d'une persévérance soutenue.

Dans la libre concurrence :

Intérêt individuel dominant ; — mesquinerie, — timidité, — *statu quo*, — quelquefois abandon. — Petits profits encourageant une avidité impatiente.

Passons maintenant à l'application ; et d'abord expliquons bien que la concurrence généralement acceptée par les économistes est celle qui s'exerce dans l'industrie manufacturière ; car là elle est bien réellement un aiguillon indispensable.

Sans cette rivalité que la concurrence engendre, l'industrie, en effet, manquerait d'émulation ; elle négligerait inévitablement les recherches auxquelles elle se livre pour l'amélioration de ses procédés de fabrication, et la tyrannie du monopole pèserait de tout son poids sur le consommateur. Mais ce qui est une vérité constante pour l'industrie manufacturière n'est plus, pour l'industrie commerciale, qu'une vérité relative. Celle-ci n'a pas, à proprement parler, de procédés : son rôle se borne à transporter les produits et à les offrir au consommateur, et la concurrence, à parler dans un sens général, n'y semble pas absolument nécessaire.

N'importe ; faisons confusion de ces deux sortes de concurrence qui sont pourtant bien distinctes. Admettons, pour le commerce comme pour l'industrie, le stimulant de l'individualisme, et rejetons les luttes de ruse et de perversité ; admettons, en un mot, comme chose jugée, que dans ces deux applications de l'intelligence humaine, la concurrence produit le même bien, c'est-à-dire qu'elle met un frein à l'avidité du détenteur ; qu'elle abaisse toujours le prix des produits de manière à n'en pas limiter la possession à une minorité privilégiée ; qu'elle a toujours recours aux procédés scientifiques pour créer, transporter et offrir ; en d'autres termes, qu'elle multiplie les jouissances en glorifiant les découvertes du génie.

Ceci admis, il faut admettre encore que les bienfaits que la concur-

rence répand sur les sociétés n'ont lieu que dans des conditions ordinaires, dans des conditions naturelles.

Nous arrivons à l'examen propre de la question, et nous passons de l'application générale et ordinaire à une application particulière et exceptionnelle.

Toute concurrence s'exerçant dans des conditions que nous venons d'appeler naturelles, suppose : un producteur qui crée ou un inventeur qui découvre, — un ou plusieurs négociants qui achètent et transportent, — un marchand en gros et un détaillant qui vendent, — un consommateur qui achète.

Cherchons maintenant des analogies dans ce qui se pratique au Sénégal. Et d'abord il n'y a pas de producteur ; il n'y a qu'un *inventeur,* qui est un Arabe du désert, toujours favorisé par la concurrence : anomalie ! Après vient un traitant, qui n'est ni producteur, ni inventeur, ni négociant. Son opération d'échange s'accomplit au milieu d'une concurrence effrénée, dont l'action s'exerce contre lui-même, sans autre avantage que celui de laisser à ce fonctionnaire d'exception le libre usage d'une imagination qui l'inspire presque toujours mal ; on trouve ensuite un négociant de la localité qui achète de seconde main, au prix qui se débat à la bourse, et transporte ; puis un négociant de la métropole, acheteur de troisième, quelquefois de quatrième main, qui entrepose et attend un écoulement favorable ; puis enfin un marchand en gros (ce peut être le négociant entrepositaire), lequel, recevant le produit de quatrième ou de cinquième main, a, comme les autres intermédiaires, des droits légitimes (qu'il n'est pas disposé à abandonner) à la rémunération de ses peines. Ce n'est qu'à travers cette succession de détenteurs, qu'on peut imaginer encore plus nombreuse, qu'apparaît le consommateur, représenté, le plus ordinairement, par une industrie qui emploie le produit dans sa fabrication. Et remarquons que ce consommateur demeure complétement étranger aux faveurs de la concurrence ; car, acheteur de cinquième ou de sixième main, il doit subir inévitablement les conditions assez dures de l'entrepositaire ou du marchand en gros : autre anomalie !

Voilà, si nous avons réussi à expliquer la série ordinaire des opérations du trafic des gommes, une concurrence qui peut être appelée négative quant aux avantages généraux qu'elle procure (nous n'avons pas à tenir compte des profits individuels qu'elle réalise), et qui, pratiquée de cette façon, pourrait être supprimée sans compromettre de grands intérêts.

Il a pourtant de chauds apologistes ce système abâtardi par une application à contre-sens, véritable trompe-l'œil pour le plus grand nombre de ceux qui le préconisent. Et prenons garde qu'il y ait plus encore qu'une bonne foi surprise par des apparences ; prenons garde qu'il y ait, dans cette question toute locale, un hommage aveugle rendu à un principe, dût ce principe être fatal et entraîner sinon la ruine, — cela répugne trop à penser, — mais la perpétuité du désordre et de la pauvreté.

Mais poursuivons notre exposé, que nous ne saurions rendre trop précis, et pénétrons plus avant dans la pratique du commerce libre et dans les résultats qu'il donne.

XII.

Effets de la concurrence appliquée au commerce des gommes au Sénégal, comparés aux effets d'une association bien organisée. — Examen de diverses questions d'intérêt local au point de vue d'une réforme radicale du régime commercial actuel.

La concurrence, avons-nous dit, met un frein à l'avidité du détenteur. Où trouve-t-on ce frein? est-ce dans l'entente des intérêts du traitant, entente si dépourvue d'intelligence, si étrangement empreinte de déraison, qu'il se ruine sciemment pour obéir à un mouvement d'amour-propre?

La concurrence a encore pour objet d'exciter, par le double stimulant de l'orgueil et de l'intérêt, les investigations du producteur dans le domaine de la science, afin de livrer des produits qui joignent au bon marché le goût et la bonne qualité. Trouvera-t-on quelque chose d'analogue dans les guerres que se font les Arabes pour dépouiller les acacias de leur gomme ; dans les assassinats qui se commettent journellement entre eux, dans la même nation, dans la même famille, pour posséder la récolte d'un compatriote plus favorisé dans ses recherches?

Trouvera-t-on cela dans la perfection qu'ils ont su donner à la fraude et à la perfidie, découvertes ingénieuses fort enviées de nos traitants, qui parviennent rapidement à surpasser leurs maîtres dans cette science ignoble ?

Où trouver enfin, au Sénégal, l'abaissement continu du prix du produit, le plus grand bienfait de la concurrence, celui qui la fait accepter comme une belle conquête de l'esprit humain ? Est-ce bien le consommateur qui profite de la concurrence?

Comment concevoir que cette série d'intermédiaires qui glanent tous de beaux épis à cette moisson laborieuse puissent livrer à l'industrie la gomme à un prix réduit?

Non, ce n'est pas l'industrie de la métropole qui emploie la gomme dans la préparation de ses tissus que la concurrence favorise au Sénégal. Elle favorise les Arabes ; elle favorise les traitants fripons en nuisant aux traitants honnêtes ; elle favorise encore le négociant de la métropole qui peut joindre aux profits résultant d'un heureux placement de ses gommes en France, les profits que font aux escales ses traitants mandataires ; elle favorise aussi la production des toiles de guinée à Pondichéry et le commerce de cet établissement de l'Inde ; et ce dernier fait ressort si visiblement de tous les arrêtés pris pour réglementer le commerce de la gomme, qu'on se demande parfois si le Sénégal est autre chose qu'un marché destiné à favoriser le placement de nos produits indiens.

Joignons une exhibition de chiffres à cet examen des résultats de la concurrence ; ces chiffres sont pris dans un ouvrage officiel (1).

En 1834, sous le régime de l'association privilégiée, on a échangé 17,900 pièces de guinée contre 895.000 kilog. de gomme, soit, pour 100 pièces de guinée, 5,000 kilog. de gomme.

En 1837, sous le régime du compromis, 161.000 pièces contre 3,864,000 kilog., soit 100 pièces de guinée contre 2,400 kilog. de gomme.

En 1838, sous le régime de la concurrence, 274,059 pièces contre 4,200,000 kilog., soit 100 pièces de guinée contre 1,700 kilog. de gomme.

La concurrence profite donc aux Arabes, puisqu'elle leur donne plus de marchandises en échange de moins de produits ; en outre, elle tend à élever en France le prix de la matière échangée ; mais en

(1) Notices statistiques des colonies.

même temps, et c'est ce que nous voulions aussi faire ressortir, elle active à Pondichéry la fabrication des guinées et donne du mouvement au commerce de cet établissement. On a certainement le droit de se faire cette question : N'y aurait-il pas une combinaison plus heureuse que celle-là?

On le voit, aucun des avantages procurés à la société par la concurrence n'est obtenu dans la traite de la gomme aux escales du Sénégal : le génie de l'homme ne s'exerce pas, car l'industrie et la science sont étrangères aux opérations pratiquées pour entrer en possession de la matière cherchée; le produit n'est pas livré au consommateur à un prix modéré, parce que la concurrence a créé une foule d'intermédiaires parasites; enfin la cupidité, loin d'être tempérée par le besoin de vendre, y est, au contraire, développée par le besoin d'acheter; tout est anomalie, en un mot, dans cet exceptionnel trafic, et nous l'avons déjà dit.

Examinons maintenant, avec la même impartialité, ce qui arriverait au Sénégal sous le régime d'une association privilégiée.

Il arriverait, avant tout, que les Arabes subiraient le prix de la compagnie au lieu d'imposer le leur aux traitants, ce qui ne pourrait avoir de véritables inconvénients que dans le cas où, des conditions déraisonnables étant faites aux Arabes, ils cesseraient d'apporter leur gomme aux escales. Or on s'accorde généralement, au Sénégal, pour dire que, matériellement, l'Arabe est empêché de conduire sa gomme soit à Portendik, soit en Gambie, seuls points du voisinage où il serait assuré de rencontrer des acheteurs. Toutefois, comme la sécurité ne saurait être complète à cet égard, tenons compte dans nos prévisions des conséquences possibles de cet état de choses, et allons de suite au pire. Supposons que le mécontentement des Arabes soit poussé à l'extrême, et que, pour s'affranchir de l'obligation de traiter avec nous à des conditions désavantageuses, ils gardent leur gomme et tentent des efforts désespérés pour lui trouver d'autres débouchés.

C'est bien là la situation la plus mauvaise. Mais il lui manque, pour donner de l'inquiétude, la possibilité d'exister.

N'a-t-on pas, en effet, dans l'intervention sage et dûment reconnue du commissaire du gouvernement, tous les moyens de la prévenir? N'a-t-on pas, dans l'intérêt même de la société, toutes les sauvegardes désirables? Cette objection n'est donc pas sérieuse.

Une seule l'est véritablement, et encore est-elle purement d'ordre moral; c'est ce qu'on pourrait appeler un embarras de conscience, engendré par la pression que nous exercerions, en toute liberté et

en toute sécurité sur la population du désert, pour l'obliger à abandonner ses produits à un prix dont nous serions maîtres.

Il y a là, sans doute, un caractère d'injustice et d'oppression qui déplaît; mais qu'y faire? Et en réfléchissant bien aux usages de la traite, n'est-il pas encore préférable de forcer ces candides barbares, dont tout le monde connaît la bonne foi, à modérer leur âpreté au gain, que de souffrir, sans pouvoir l'empêcher, qu'ils soient indignement trompés et volés?

Ainsi, dans cette question délicate, la moralité reste encore à l'association, et quant au résultat matériel, il peut avoir pour effet l'abaissement du prix de la gomme.

Il arriverait encore, sous le régime de l'association privilégiée, qu'on verrait disparaître tout ce parasitisme de navires, de bateaux, de négociants, marchands et traitants, tout ce personnel nombreux qui vit de la traite et par la traite, et dont les frais d'entretien retombent nécessairement sur le consommateur. S'est-on quelquefois demandé si cette innombrable flottille de goélettes, de péniches, de chaloupes toutes parées, toutes fastueusement pourvues des choses de la vie à l'usage du traitant — nous allions dire du pacha — qui les gouverne; s'est-on demandé si toute cette activité qui saisit la population à l'ouverture de la traite, si toute cette mise en scène qui l'occupe et qui l'amuse étaient bien nécessaires? S'est-on demandé si l'on ne pourrait pas s'affranchir quelque peu du respect de la tradition, pour ramener, le plus naturellement du monde, cette ruineuse poésie d'une opération toute mercantile à une prosaïque économie?

Sans aucun doute ces questions ont été faites, et sans aucun doute elles ont eu pour réponse que la flottille et son armement étaient indispensables, et qu'il y aurait cruauté, non à laisser pendant la traite les laptots à terre et les navires à quai, mais à priver les habitants de l'île du spectacle animé qu'engendre la traite et des solennités du départ et du retour, inépuisable source des bruyantes inspirations du barde indigène.

Voilà bien encore une des raisons qui militent en faveur de la concurrence: c'est l'embarras que donne cette exubérance de navires, cette innombrable quantité de laptots. Comme si tout progrès des sociétés, toute grande découverte dans les arts et dans l'industrie n'étaient pas marqués par une perturbation dans le personnel producteur! Une plume savante et spirituelle a d'ailleurs fait justice des objections de cette sorte, en employant la méthode de réduction à l'absurde.

« ... Si, au lieu de fonder, écrit-elle; si, au lieu de s'obstiner à étendre la ville de Paris sur les deux rives de la Seine, ils (les adversaires des machines) s'étaient établis au milieu du plateau de Villejuif, depuis des siècles les porteurs d'eau formeraient la corporation la plus occupée, la plus nécessaire, la plus nombreuse (1)... »

L'industrie des laptots, considérée dans ses rapports avec la traite de la gomme, n'est pas plus précieuse que l'industrie des porteurs d'eau dans ses rapports avec la construction de Paris. On n'a pas plus bâti Paris pour favoriser les porteurs d'eau, qu'on n'a formé au Sénégal une colonie pour les laptots, les patrons, les calfats, les charpentiers, et même les traitants nègres. Ce sont de bien médiocres véhicules de progrès, des germes de prospérité bien inféconds.

Et qu'arriverait-il donc de si désastreux dans l'hypothèse de l'affranchissement complet de cette embarrassante obligation? Eh! mon Dieu, ce que tout le monde sait : des industries plus ou moins utiles compromises, des souffrances, des misères individuelles passagères; il arriverait surtout que les habiles, dans les professions remaniées, seraient au désespoir, car le fruit de leur expérience serait perdu sans retour. Et en disant cela, nous pensons plus particulièrement aux traitants.

Rien de plus vrai, rien de plus juste; mais n'est-ce pas là l'histoire de toutes les industries? Où en serait le progrès des arts et des industries si l'on avait écouté, il y a trois siècles, les plaintes des copistes qui pourvoyaient un très-petit nombre de personnes riches des livres que rêvait leur fastueuse fantaisie; et celles des fileuses, des tricoteuses, des tisserands, et de tant d'autres industriels plus dignes d'intérêt que les traitants et les laptots, que les machines ont remplacés, que la vapeur a tués? Puis la sollicitude des gouvernements n'est-elle pas acquise de plein droit à toutes les souffrances individuelles causées par des réformes progressives? A-t-elle jamais failli à cette tâche dans les limites du possible? Et pourquoi serait-elle inactive au Sénégal, en présence d'un utile déplacement de forces et d'engins superflus?

Le Sénégal est un fleuve immense, ses ressources sont encore inconnues. Pour les connaître, ce n'est pas l'activité qui manque à sa po-

---

(1) François Arago. — *Annuaire du Bureau des longitudes*, 1839. — *Notices scientifiques; — Des Machines considérées dans leurs rapports avec le bien-être des classes ouvrières*, pages 345 et suiv.

pulation, ce n'est pas l'absence du matériel nécessaire aux entreprises; ce qui manque, c'est une bonne direction à imprimer à tous ces éléments d'organisation, à tous ces instruments de richesse. Le jour où la nécessité saisirait à la gorge cette population nonchalante, absorbée exclusivement aujourd'hui par la traite; le jour où il lui faudrait absolument renoncer au métier de traitant et à celui de charroyeur de gommes, serait, nous osons hardiment le prophétiser, le jour de son émancipation industrielle.

Voilà, telle que nous la comprenons, l'issue de la difficulté, réputée insurmontable, de diminuer les navires et les laptots employés à la traite. Nous avons longuement insisté sur ce sujet, parce qu'il a toujours fourni l'un des arguments décisifs employés, soit pour le maintien de la concurrence, soit pour le rejet d'une combinaison qui tendrait à modifier dans ses principes organiques le mécanisme actuel de la traite des gommes.

Jusqu'ici l'association avec privilége, placée, comme cela doit être, sous la surveillance du gouvernement, ne produit donc aucun de ces grands désordres qui ébranlent une cité et menacent l'existence de sa population; nous avons vu, au contraire, que ses conséquences pouvaient être toutes favorables au consommateur, et le consommateur c'est tout le monde.

Ainsi, dans la traite associée, l'Arabe ne fait plus la loi au traitant, et celui-ci ne déprécie pas à plaisir la matière d'échange dont la profusion va rendre l'Arabe intraitable; dans la traite associée, deux ou trois navires à chaque escale et un nombre égal pour le transport des gommes, avec un personnel de deux cents hommes au plus, remplacent la flotte et son nombreux équipage; des agents salariés, sous la direction du conseil supérieur de la société, accomplissent toutes les opérations. Il y a donc simplification, économie, moralité; il n'y a qu'une seule et même individualité collective au lieu de mille individualités isolées. Mais voici venir le moment où cette solidarité compacte peut être offensive, c'est celui où la gomme parvenue en France est proposée au négociant métropolitain. Celui-ci va subir le prix de l'association, c'est inévitable; car tous les navires chargés de gommes qui vont arriver du Sénégal sont affrétés par la même compagnie. Voyons si ce mal réel est plus grand que tous les maux réunis de la concurrence.

D'abord, est-il bien certain que les gommes seraient payées plus cher par le consommateur? On serait tenté de croire le contraire, en se

rappelant que le premier effet de la suppression du privilége, en 1791, fut d'élever le prix de la gomme de 25 c. à 1 fr. Mais laissons tout cela, laissons la moralité du profit qui, dans ce système, est presque forcément la récompense d'un travail honnête, et dans le système contraire, la rémunération que se partagent des Arabes nos ennemis et ceux de nos traitants les moins probes; supposons donc que l'association, maîtresse de ses prix, veuille les imposer aux acheteurs de la métropole. Cette association ne se trouvera-t-elle pas arrêtée dans ses projets par l'infatigable zèle des savants? Ne trouvera-t-elle pas, pour parler plus spécialement, la *dextrine*, découverte récente de la chimie, dont les propriétés remplaceront celles de la gomme le jour où elle tentera de hausser ses prix au-dessus de 100 francs les 100 kilogrammes?

Et qui peut dire que prochainement, demain peut-être, un produit nouveau ne sera pas donné à l'industrie à un prix de revient tellement abaissé que la gomme ne pourra pas soutenir la concurrence? Ne s'est-on pas encore aperçu que cette matière ne se maintenait que par l'abaissement de son prix, et que si un spéculateur malavisé essayait de l'élever, la chimie, piquée au jeu, opposerait à la gomme dix autres mucilages pour la détrôner? C'est là une vérité qui saute aux yeux. La science marche à pas de géant, et l'industrie vigilante suit ses traces, ramassant tout ce qu'elle laisse tomber du char qui conduit son éternelle moisson, pour transformer, sous l'empire d'un irrésistible besoin de progrès, l'embryon en colosse. Oh! bien aveugles sont ceux qui croient à l'avenir d'un commerce qui repose sur un pareil produit!

La gomme ne peut donc être payée plus cher dans le système de l'association; mais il peut arriver qu'elle soit payée aussi cher. « Hé! dira-t-on, la belle conquête, et qu'était-il besoin d'insister si longuement sur les avantages que ce mode de commerce procurerait au consommateur? » Mais avons-nous dit que l'association abaissait *nécessairement* le prix de la gomme? N'avons-nous pas dit plutôt, qu'établie sur le principe de la moindre action, elle *devait*, elle *pouvait* abaisser son prix, et qu'elle l'*abaisserait* quand elle s'y verrait forcée? Or ce que pourra l'association, la concurrence ne le pourra jamais dans les mêmes proportions, à cause des frais élevés qu'elle comporte, à cause surtout de la dispersion des profits qu'elle réalise et dont la meilleure part revient à un producteur étranger.

Nous arrivons au terme : en tenant compte des intérêts matériels de la colonie du Sénégal, de la moralité du trafic accompli sur les

lieux, des intérêts généraux de la métropole, il est évident que la préférence doit, sans discussion, être donnée, pour la traite de la gomme et surtout pour le commerce du haut pays, au régime de l'association privilégiée. Mais au-dessus des intérêts matériels, au-dessus même de la moralité bien reconnue du système, il y a une considération philosophique transcendante qui contrarie l'application. Cette considération touche l'homme dans ce qu'il a de plus précieux, dans son libre arbitre, dans son inspiration : avec l'association, l'importance de la personnalité humaine est diminuée; avec l'association, l'homme n'a plus d'initiative, il est condamné à une perpétuelle tutelle.

L'association, si séduisante qu'elle soit dans ses effets généraux, ne saurait donc être proclamée comme la dernière expression du progrès, car elle contient un germe de compression qui blesse la dignité humaine ; mais, tout en lui déniant des destinées finales, nous reconnaissons qu'à elle seule appartient, comme moyen éducationnel, la mission d'organiser un grand commerce et une grande industrie.

Non, le régime du privilége ne saurait convenir aujourd'hui au commerce des gommes; il ne saurait convenir, parce que le mal est accompli, et que vingt-cinq ans de tâtonnements, souvent de contradictions, ont rendu toute organisation impossible : mais, en même temps, il est hors de doute que ce régime, considéré dans ses résultats moraux et matériels, ne convienne mille fois mieux que ce qui se pratique aujourd'hui; et c'est ce que nous avons voulu prouver. L'esprit réglementaire, dont l'administration s'est montrée si prodigue dans la question sénégalaise, a tellement embarrassé la situation, qu'on ne comprend plus, pour la traite des gommes, d'autre régime que celui de la liberté complète. Ce commerce est, au surplus, à notre avis du moins, si précaire, il se prête si peu à recevoir des améliorations vraiment utiles à la prospérité de la colonie, qu'il peut sans inconvénients rester dans la loi commune. Un commerce d'échange, d'ailleurs, est libre ou ne l'est pas; c'est là une règle qui n'admet pas de flexion.

Nous ne chercherons point à cacher qu'en mettant en présence les deux systèmes commerciaux qui ont amené des débats au Sénégal, et en descendant jusqu'aux moindres détails de la question, nous avons voulu montrer que les raisons sur lesquelles on s'est appuyé pour maintenir la colonie sous le régime de la libre concurrence n'étaient pas toujours à l'abri de l'attaque. Nous avons aussi cherché à établir qu'on avait perdu un temps précieux en hésitations, et qu'on avait

laissé passer de belles occasions de replacer résolument sous la direction d'une compagnie le commerce général du Sénégal.

Que l'administration de la métropole rende donc entièrement libre la traite des gommes au Sénégal; qu'elle n'y prenne part que pour déployer, à l'égard des voleurs et des fripons, toute la sévérité des lois pénales; que cette traite se fasse en tout lieu, à toute époque de l'année (1); que tous y puissent concourir, sans distinction de race et de profession; mais aussi que cette liberté s'arrête à ce commerce sans avenir; que le gouvernement ose barrer le cours supérieur du fleuve à la spéculation routinière et personnelle; qu'il ose plus : qu'il accorde un privilége de vingt ans à une compagnie qui consentira à employer au commerce de l'intérieur un capital de 10 millions au moins.

Pour terminer ce sujet, il convient de formuler en termes précis la réforme que nous avons eu en vue dans le cours de cette dissertation; la voici :

Au commerce qui peut recevoir de l'expansion, et qui a besoin, pour fonctionner, d'un milieu convenablement préparé, — privilége exclusif jusqu'à complète organisation.

Au commerce qui ne comporte pas d'organisation, parce que son développement est impossible, — liberté complète et absolue.

Cette antithèse sera développée dans la partie qui fait suite à cet exposé purement historique.

---

(1) La conquête d'une portion de terrain sur l'île à Morphil, en 1854; et la reprise de possession de Podor a produit à peu près ce résultat.

XIII.

Événements survenus dans la colonie depuis l'établissement des cultures jusqu'à nos jours. — Guerre de 1827 avec les Trarzas et les Yoloffs; troubles causés dans le Wallo par la venue d'un faux prophète.—Guerre de 1833 avec les Trarzas, à l'occasion du mariage de leur chef avec la fille du chef du Wallo. — Réflexions sur la situation politique du Sénégal.

Il est temps de revenir à notre examen d'ensemble que nous avons abandonné, pour suivre méthodiquement, jusqu'à l'année 1843, la marche du commerce de la gomme. Nous allons reprendre le récit des événements généraux, arrêté au moment où les cultures envoyaient leur personnel augmenter la foule déjà trop nombreuse des traitants et de leurs auxiliaires.

Depuis les premières guerres qui éclatèrent à la reprise de possession et qui eurent pour raison la concession des terrains destinés aux cultures, le Sénégal jouit de la paix jusqu'en 1827. Sauf quelques troubles de peu d'importance, la tranquillité publique n'eut pas à souffrir durant cette période de dix années, et les transactions ne subirent aucun empêchement sérieux.

Dans le courant de cette année 1827, les Yoloffs et les Trarzas pillèrent et incendièrent, dans le Wallo, plusieurs habitations de plan-

teurs; ils assassinèrent deux de ceux-ci et six travailleurs noirs; ils attaquèrent aussi des embarcations françaises dans le fleuve, et accomplirent, en vue même de Saint-Louis, un vol à main armée. Une expédition, composée en grande partie de laptots, fut envoyée contre les Trarzas. Poursuivis avec vigueur et refoulés, sur la rive droite du fleuve, dans les profondeurs du désert, ils se décidèrent, après plus d'une année de luttes, à proposer des accommodements que le besoin de relations commerciales fit accepter avec empressement.

De leur côté, les Yoloffs, plus faciles à joindre que les Arabes, avaient été châtiés. La paix fut conclue le 25 mars 1829.

Un fanatique du nom de Mohammed-Omar, se prétendant envoyé de Dieu pour régénérer sa race, vint, en février 1830, envahir le Wallo, traînant à sa suite une armée de partisans qui marquait son passage par des actes de la plus atroce barbarie. La tranquillité du pays, menacée de nouveau, obligea le gouverneur à réunir toutes ses forces pour aller attaquer celui qui causait tant de désordres. La rencontre eut lieu près de Dagana; l'armée du faux prophète fut détruite, et lui-même, arrêté par les gens du Wallo, fut jugé, condamné à mort et pendu à un tamarinier, en face du poste de Richard-Toll.

Peu de temps après, en 1833, des discordes survenues dans le Wallo y amenèrent les Trarzas, qui prirent parti pour le chef. En reconnaissance de ces services, celui-ci offrit en mariage sa fille au roi arabe. Cet arrangement, qui fut accepté par le chef des Trarzas, ne pouvait convenir à la politique française, car il mettait les deux rives du fleuve aux mains des Arabes de cette tribu et augmentait leur puissance. Les négociations entamées à cette occasion n'ayant pas eu de résultat, on eut encore recours aux armes. Une première expédition demeura sans succès et fut tristement terminée par la mort du gouverneur qui la conduisait; il succomba, dans le mois de décembre, aux atteintes du climat. Le gouverneur intérimaire rassembla des forces plus considérables, ravagea le Wallo, en expulsa les Arabes, et les poursuivit ensuite vigoureusement jusqu'au milieu des sables de la rive droite.

C'est pendant cette guerre, qui ne dura pas moins de deux années et qui eut pour effet de concentrer le commerce des gommes à l'escale des Bracknas, que le gouverneur déclara la côte de Portendik en état de blocus. Le but de cette mesure était de forcer les Arabes trarzas à demander la paix, en leur fermant le débouché qu'aurait pu leur offrir sur cette côte la présence des bâtiments anglais: une flottille, établie dans le fleuve, arrêtait en même temps le passage des Trarzas sur les

terres de la rive gauche. Le résultat que faisait espérer l'emploi de ces moyens énergiques ne se fit pas attendre : le 30 août 1835, la paix fut conclue et confirmée par un traité qui consacra : « le renoncement formel du roi des Trarzas pour lui, pour ses descendants et pour ses successeurs, à toutes prétentions directes ou indirectes sur le gouvernement du pays de Wallo, et notamment pour les enfants qui pourraient naître de son mariage avec Guimbotte, fille du chef du Wallo. »

Cette guerre est la dernière que la colonie ait eu à soutenir dans de grandes proportions.

Ici viennent naturellement se placer de nouvelles réflexions sur notre situation politique au Sénégal. Malgré l'énergie des gouverneurs et l'ardeur des troupes qu'ils conduisaient, les différends avec les peuplades indigènes ont été rarement terminés d'une façon avantageuse pour notre suprématie et notre influence. La raison en est simple : placés au milieu de ces peuples sans avoir conquis le droit de faire prévaloir notre sentiment dans les questions qui nous intéressent, nous sommes presque toujours obligés de subir leurs fantaisies, même lorsqu'elles nous sont le plus nuisibles. Nous avons déjà fourni des preuves de ceci à propos du refus fait par les Poulhs de nous céder des terrains ; nous en trouvons une nouvelle dans cet incroyable mariage qui s'accomplit en dépit de nos protestations et du déploiement de forces dont il fallut les appuyer.

On peut répondre que, pour être tardif, le succès n'en fut pas moins certain, et que le renoncement du roi des Trarzas à ses prétentions de gouverner le pays de Wallo, satisfaction complète et ne laissant rien à désirer, était dû tout entier à notre intervention.

Il est évident que nous n'avons pas toujours une infériorité manifeste ; ce serait par trop malheureux ; mais aussi, combien faibles sont les triomphes que nous remportons, et à quel prix !

Ainsi, dans cette guerre des Trarzas, nous n'obtenons la paix qu'après deux années de suspension d'affaires, deux années d'inquiétudes et d'angoisses ; car, à chaque perturbation grave et durable dans nos relations commerciales avec les Arabes, on craint toujours qu'ils ne trouvent enfin le moyen d'échanger avec les Anglais la denrée qui fait toute la richesse du pays.

Quoi qu'on puisse dire pour en atténuer la gravité, ces éventualités de guerre, ce perpétuel qui-vive, portent l'inquiétude à un haut point. Et plût à Dieu que ces désordres n'atteignissent que les rapports commerciaux, dont l'équilibre un instant rompu parvient presque tou-

jours à se rétablir; mais ils vont plus loin; ils compromettent la dignité de la France et laissent toujours à découvert la faiblesse de ses moyens de répression.

Et combien d'actes isolés de violence, combien d'insultes particulières viennent se grouper autour des faits généraux qu'on décore pompeusement, dans la localité, du nom de *bataille!* Ici, dans le fleuve, à 3 lieues de Saint-Louis, de sauvages prétentions sur la possession des épaves d'un bâtiment naufragé amènent une collision qui donne pour résultat le massacre de deux officiers et de cinquante soldats français; là, c'est une barque pillée, un équipage égorgé; ici encore, sous le canon d'un de nos postes militaires, une bande de pillards vient enlever le troupeau de la garnison: là un officier qu'on insulte, un autre qu'on assassine; partout l'injure, partout d'insolentes bravades poursuivent nos nationaux et les habitants de Saint-Louis lorsque la force ne les protége pas; et la force n'est nulle part, c'est la menace qui la remplace, triste expédient qui aggrave la situation.

Nous nommons pourtant nos amis ceux qui commettent ces méfaits journaliers, et la paix n'en est pas troublée pour cela: ce sont surtout les Poulhs du Fouta, ces malveillants et intraitables voisins qui semblent prendre plaisir à contrarier notre commerce et à faire peser sur nous leur honteuse tyrannie. Et lorsque la longanimité est épuisée; lorsqu'il faut, sous peine de paraitre frappés de couardise, exécuter enfin une menace renouvelée vingt fois, un navire part de Saint-Louis et vient belliqueusement s'embosser devant le village incriminé; les toits de chaume s'enflamment sous le feu des fusées et des obus, leurs cylindres de boue sont brisés par les boulets. La vengeance est tirée alors.

Mais ce qu'il faut bien qu'on sache, c'est que ce procédé de correction qui a pu, dans l'origine, faire un très-grand effet, est aujourd'hui tombé en discrédit et qu'il n'excite plus que les risées de ceux contre lesquels on l'emploie. La canonnade est pour eux un événement intéressant auquel ils assistent de loin; puis, lorsqu'elle est terminée et que le bâtiment est parti, ils reviennent et se mettent à l'œuvre. En huit jours ils ont un village neuf, et le châtiment que nous leur réservions n'a eu d'autre effet que de forcer leur paresse à se débarrasser des insectes nuisibles qui pullulaient dans leurs vieilles cases.

On semble aujourd'hui disposé à abandonner tout à fait ce stérile moyen de répression. Il y a six ans, les Poulhs, menacés depuis longtemps pour certain pillage accompli au préjudice de plusieurs négociants

de Saint-Louis, devinrent l'objet d'une démonstration sérieuse. Une expédition commandée par le capitaine de corvette Bouët, l'un des gouverneurs du Sénégal qui a montré le plus d'activité, partit secrètement de Saint-Louis et parut, à la pointe du jour, devant le village coupable. Des troupes furent mises à terre, et parmi elles un peloton de spahis récemment arrivé d'Alger, pour essayer l'effet de la cavalerie. Mais le secret n'avait pas été bien gardé; les habitants prirent la fuite, ainsi qu'ils le font d'habitude pour éviter une canonnade à laquelle ils ne peuvent riposter; car il serait inexact de dire qu'ils soient lâches. Le succès fut donc médiocre; une dizaine d'hommes chargés par les spahis restèrent seuls sur la place. La leçon aurait dû être salutaire néanmoins; car le petit peloton de spahis commandé par le brave lieutenant Petit, aujourd'hui lieutenant-colonel au 7e chasseurs à cheval, fit réellement merveille aux yeux surpris des Poulhs.

A quelque temps de là, cependant, de nouvelles insultes nous étaient faites et le commerce était encore inquiété par eux. C'est que les Poulhs, comme nos autres voisins africains du Sénégal, connaissent à fond nos moyens et nos habitudes; ils savent que nous ne sommes pas toujours en mesure de réunir trois ou quatre grands bâtiments pour transporter une petite armée; ils savent, de plus, que cette armée n'est pas toujours sous la main. Il faudrait continuer ce que le capitaine Bouët a commencé, et tâcher d'être assez heureux pour pouvoir en venir à une lutte sérieuse, afin de bien montrer que nous savons corriger ceux qui le méritent. Croirait-on que les bons nègres des bords du Sénégal en soient encore, dans beaucoup de bourgades, à se demander si les blancs sont des guerriers? — Ils les reconnaissent pour marins. — Or un guerrier, pour eux, est un homme qui monte à cheval et qui tire le fusil en rase campagne; un marin n'est pas un guerrier.

On n'aime point d'ordinaire à faire l'aveu d'une position peu digne, même quand on n'en est pas responsable. Si l'on avait mis moins d'amour-propre à propager de funestes illusions, on serait aujourd'hui au Sénégal plus convenablement établi. Ceux qui cherchent la vérité doivent aimer qu'on la leur dise : au Sénégal, il faudrait deux années au moins de politique armée et guerrière, et renoncer à la fade diplomatie qui étouffe, par des concessions toujours trop humbles, nos difficultés politiques de tous les jours. Il faudrait aussi songer à former des alliances; c'est une combinaison qui n'est pas peut-être d'une grande facilité à rencontrer dans l'état actuel des choses; c'est là, cependant, une nécessité de premier ordre. Nous traiterons ailleurs cette question.

XIV

Résumé de la première partie. — État politique et commercial du Sénégal en 1849. — Inquiétude de l'avenir; éveil des idées d'industrie; tentatives faites dans ce but par le commandant Ed. Bouët. — Comparaison du commerce sous les compagnies avec le commerce actuel. — Marche persistante de la politique française vers l'abolition de l'esclavage des nègres; espérances qu'il faut en concevoir pour réaliser les réformes qui peuvent amener ce résultat.

Avant de passer à la seconde partie traitant de l'application des réformes que nous avons seulement signalées dans cette première partie, nous devons exposer dans un résumé complet l'état politique et commercial du Sénégal tel qu'il est aujourd'hui.

Le Sénégal n'a été pendant longtemps qu'une des nombreuses escales que faisaient, dans leur campagne, les navires des nations maritimes de l'Europe qui se succédèrent aux côtes d'Afrique. L'avidité ignorante des marchands voyageurs n'avait alors pour aliment que l'or. C'était donc l'or qu'ils allaient demander aussi aux peuplades des bords du Sénégal; mais elles ne pouvaient leur en fournir qu'en quantité médiocre. Quant à la gomme, elle était peu recherchée, par la raison sans doute que l'industrie ne lui avait pas encore trouvé un usage étendu.

Au XVII[e] siècle, le commerce français s'établit aux côtes d'Afrique sur des bases plus fermes. L'industrie avait fait des progrès, l'ignorance avait diminué ; on comprenait que l'or n'était pas le seul produit qui eût de la valeur. Un établissement français, formé à l'embouchure du fleuve, s'occupe avec activité de l'échange de la gomme. Mais à la même époque, ce qu'il est bien important de se rappeler, le commerce des esclaves, qui s'accomplissait dans toute l'étendue du littoral de l'Atlantique, concourt avec ce produit à défrayer les possesseurs de l'établissement du Sénégal.

On était, dans ces temps, assez novice en commerce : aussi les premiers essais ne réussirent-ils pas. On suivait, dans le mode de trafic, l'idée dominante de l'époque, qui n'admettait que l'association avec privilége, les corporations, les jurandes et les maîtrises.

Franchissons toute la période de commerce privilégié, et arrivons à l'année 1789. La compagnie existante alors, la neuvième depuis la fondation de l'établissement (en comptant la compagnie particulière qui précéda les huit compagnies royales), était une de celles qui faisaient le moins d'affaires, circonstance qui ne doit pas exciter la surprise, si l'on prend soin de rappeler ses souvenirs : le Sénégal, en effet, depuis l'année 1744, agité par une guerre continuelle, était tombé au pouvoir des Anglais, qui le conservèrent pendant plus de vingt ans. A cette date, 1789, dix ans à peine s'étaient écoulés depuis la rentrée de notre colonie sous la domination de la France, et cinq ans seulement depuis la restauration d'une compagnie qui fut considérée comme un bienfait par la population. Un essai de commerce libre, tenté de 1779 à 1784, n'avait produit qu'un cri général d'anathème (1).

La colonie, en 1789, était donc à une de ses époques critiques : une compagnie inexpérimentée conduisait assez mal les opérations. Cependant on voit le chiffre du mouvement commercial, importations et exportations réunies, s'élever à 23,686,000 livres tournois (2), non compris la valeur des esclaves ; et le nombre des bâtiments monter à cent seize, dont cent dix employés à l'importation. Les documents qui nous fournissent ces données ne font connaître que le tonnage de ces navires, qui était de plus de 38,000 tonneaux ; mais, en partant de

---

(1) Voir, dans Durand, p. 24 et suiv. du *Discours préliminaire*, le discours de M. de Repentigny et les réponses qui lui sont faites.

(2) *Notices statistiques sur les colonies françaises*, publiées par le département de la marine, 3[e] partie, p. 155 et suiv.

cette base, on arrive à un tonnage total de 41,080 tonneaux. Ajoutons à ceci le prix des esclaves vendus en Amérique, ainsi que le nombre et le tonnage des bâtiments affectés à leur transport, et nous doublerons aisément les trois chiffres; ajoutons-y encore la différence provenant de la dépréciation du numéraire depuis cinquante ans, différence que nous pouvons évaluer hardiment au tiers, et nous aurons :

Pour les valeurs mises en mouvement par le commerce de l'Afrique occidentale en 1789 . . . . 63,162,669 francs (1).

Pour les bâtiments 232

Pour le tonnage . . . . 88,160 tonneaux.

Franchissons encore un espace de temps dans lequel nous ne trouverions que des documents incomplets. Nous sommes à la reprise de possession, en 1818. Tout est à reconstituer : le commerce des esclaves, frappé de réprobation par les nations chrétiennes, est devenu un crime; le commerce privilégié, dont les tendances avaient été invariablement l'amélioration, le développement, tombe, à l'aurore de la révolution, comme une institution entachée d'hérésie politique; les colonies de la France se trouvent réduites à quelques centaines d'hectares; des opérations lucratives dans les trois industries agricole, manufacturière et commerciale, sont à jamais perdues pour la France.

En face de cette décadence, le gouvernement de la restauration ose concevoir de plus hautes destinées pour celles de ses colonies qui, comme le Sénégal, n'avaient dans le passé éveillé que secondairement la sollicitude de la métropole; il échoue. Embarrassé par une situation qui lui est faite au nom des principes généraux qui règlent les transactions ordinaires, il persiste à placer le Sénégal sous l'autorité de la loi commune. Après mille tiraillements, après des intermittences de liberté, de compromis, de privilége, après avoir fait l'abus le plus étrange de l'esprit réglementaire, la libre concurrence est adoptée définitivement, et le commerce se trouve invariablement défrayé au Sénégal par un produit dont la Providence règle chaque année la quan-

---

(1) Il est de toute évidence que, dans cette appréciation matérielle, nous écartons les considérations morales; nous ne croyons pas avoir à nous préoccuper des causes déterminantes de la suppression de telle ou telle branche de commerce; nous ne croyons pas davantage devoir imiter les personnes qui, dans les comparaisons du commerce de l'Afrique à différentes époques, font disparaître tout ce qui se rattache à la traite des esclaves, et offrent ainsi un résultat inexact sur lequel elles s'appuient pour vanter le progrès d'un commerce qui présente un déficit effectif de 50 millions de francs.

tité, qu'un caprice humain ou un intérêt matériel peut arracher à la circulation pendant plusieurs années, dont enfin l'usage, soumis aux besoins d'une ou de deux industries, est subordonné à la découverte d'un produit moins cher. Tel est le commerce de la gomme, commerce normal de la colonie, ressource fondamentale qui résume en elle seule le présent et l'avenir.

A côté se traîne avec souffrance un autre trafic médiocrement productif et dont la gomme est encore l'élément principal; c'est le commerce du haut Sénégal, connu sous le nom de *traite de Galam*. Faible auxiliaire, son existence est aussi précaire que celle du commerce des escales; car, comme celui-ci, abandonné aux tendances de conciliation que le gouvernement a adoptées, il se trouve engagé dans un inextricable réseau d'entraves. Successivement, et dans la même année, libre et privilégié, il a, depuis sa création, complétement manqué le but que lui assignait tout esprit doué de pénétration et éclairé par l'étude des localités. Croirait-on que, jusqu'à l'année 1846, les profits les plus nets réalisés par les traitants qui faisaient annuellement concurrence à la société de Galam, portaient sur le trafic des esclaves achetés pour être introduits à Saint-Louis avec la qualification d'*engagés à temps*? Et pourtant une carrière plus noble et plus vaste était ouverte à ce commerce d'inspiration. De belles promesses s'adressaient à ceux qui pouvaient réunir au tact des affaires et à la persévérance qui font réussir, la hardiesse et les capitaux qui font entreprendre. Mais le sort en était jeté! on devait donner la préférence aux habitudes paresseuses d'une troque grossière, et reculer devant les laborieuses tentatives que voulait la fondation d'un grand commerce.

Quel espoir concevoir jamais tant que durera cet aveuglement qui s'attache à poursuivre, dans l'ornière étroite battue par des milliers de pas, on ne sait quelle médiocrité souvent incertaine? Et dans cette route embarrassée où tous se pressent et se renversent, qu'on nous montre les issues qui vont transporter les produits de l'industrie nationale; qu'on nous fasse connaître les inventions du génie pour accroître la richesse du pays, pour tirer seulement parti de tous ces produits semés avec libéralité dans une terre qu'on ne veut pas fouiller!

Ainsi le Sénégal est aujourd'hui un marché de gommes; les produits qui servent aux échanges sont pour plus des trois quarts des produits étrangers ou coloniaux. Telle est la destinée que lui veulent maintenir ceux qui se prétendent ses protecteurs.

Il ne faut pas croire cependant que la condition insolite de la colo-

nie n'ait frappé personne, et que la dernière ordonnance royale qui soit venue réglementer son commerce, celle de 1842, ait été accueillie par sa population comme une œuvre suprême de salut. Le malheur de toutes les dispositions réglementaires applicables à la traite des gommes est de ne pouvoir contenir aucun principe organique.

Or c'est précisément une réforme organique qu'il faut au Sénégal une distribution tout autre des forces qui concourent à l'exploitation de ses ressources. Il faut au Sénégal une industrie, une industrie grande et robuste, soit agricole, soit manufacturière, soit commerciale; il faut absolument remplacer le commerce des esclaves. C'est la seule solution à chercher, la seule vraie, la seule digne d'une grande nation.

Le malaise du pays s'accuse ouvertement aujourd'hui par des murmures vagues, par des regrets, des regrets qui prennent quelquefois la forme amère du reproche et qui s'appliquent à l'abandon des cultures de 1830. On s'agite, on sent que le sable sur lequel on marche est mobile; que les pieds n'y laissent pas d'empreinte; que le présent est triste, l'avenir voilé.

Oui, on soupire douloureusement aujourd'hui au Sénégal pour la vie agricole, indice heureux qu'il faut accueillir avec joie, car c'est la source de toutes les richesses. Un négociant intelligent, M. Auxcousteaux, a, dit-on, présenté des plans d'exploitation au gouvernement; un jeune médecin de la marine, M. Vivien, demandait, en 1848, comme une faveur d'être attaché indéfiniment au poste de Dagana pour pouvoir y tenter de nouvelles expériences de cultures. Ces tendances ne sont pas assez encouragées. L'esprit commercial domine trop encore au Sénégal; toute tentative industrielle y est étouffée par lui sous l'influence de cette jalousie instinctive qu'il est plus facile de constater que de définir.

Il y a douze ans, un jeune gouverneur dont nous avons déjà eu occasion de parler, M. le capitaine de corvette, aujourd'hui contre-amiral Bouët, prenait le gouvernement du Sénégal Actif et entreprenant, il essaya de donner à sa population des velléités de production. Les Anglais établis dans la Gambie tiraient alors un excellent parti d'une graine oléagineuse qui croît spontanément en Sénégambie et qui est connue sous le nom vulgaire de pistache de terre (*arachis hypogea*). Rien ne semblait plus facile que de pousser à la culture d'une plante qui paraissait rechercher les plus mauvais terrains. La population, en effet, s'y porta avec empressement; mais ce goût lui passa vite. Quelques personnes trop pressées opérèrent sur des terrains qui n'avaient

pas les qualités mauvaises que voulait cette culture, et elles y perdirent de fortes sommes. Cette tentative n'a du reste pas été soutenue; elle n'a même pas attendu, pour être abandonnée, le départ beaucoup trop prompt du chef qui l'avait proposée.

Une autre tentative importante a marqué aussi le passage du capitaine Bouët au Sénégal; il chercha à donner au commerce un mouvement d'expansion vers les contrées centrales. Une commission désignée par lui partit, en 1843, pour explorer les pays du haut Sénégal et principalement pour examiner, en remontant la Falémé, certains districts aurifères du Bambouk: un établissement élevé sur cette rivière couronna cette entreprise. Et remarquons ici que, de tous les progrès accomplis, celui qui procure au commerce un établissement nouveau est toujours un progrès immense; car c'est un pas en avant, une étape de moins pour fuir le théâtre infiniment petit des exploits des traitants de gommes.

Mais que sont, en face d'une situation réellement précaire, deux ou trois essais pour l'améliorer, deux ou trois essais pratiqués avec une incroyable confiance dans le présent, avec l'idée bien arrêtée que la colonie s'améliore chaque jour? Que ces essais réussissent ou avortent, nul n'y voit péril en la demeure, nul ne songe à s'en affliger; nul surtout ne s'aperçoit que la constitution même du Sénégal forme la plus infranchissable des barrières.

C'est accomplir une œuvre de conscience que d'arracher le bandeau qui couvre encore aujourd'hui bien des yeux. Les chiffres qui suivent vont nous aider.

En 1789, le mouvement commercial du Sénégal était de.................................... 63,000,000 fr. (1).

En 1813, il est de........................... 2,000,000

En 1840, il monte à......................... 12,000,000

Qu'en conclure? C'est d'abord qu'il y a eu deux Sénégal, l'un qui a disparu en 1791; c'est celui qui, au temps de ses revers, jetait en Afrique pour plus de 20,000,000 de livres tournois de produits manufacturés en France, somme qui équivaudrait actuellement à plus de 27,000,000 de francs; l'autre, celui qui existe aujourd'hui, date de l'année 1818; il a végété trente ans sans pouvoir, pendant cette longue

---

(1) Nous avons déjà expliqué que nous n'avions pas jugé que le montant des opérations de la traite des nègres dût être séparé de celui des opérations, fort négligées alors, qui s'appliquaient spécialement aux produits matériels.

période, élever le chiffre de ses importations au-dessus de 5,000,000 de francs (1), dans lesquels un peu plus de 1,000,000 seulement représente la valeur des produits de la métropole.

A quoi sert-il de dire qu'en 1818 la population comptait 6,000 âmes, et qu'elle en compte 13,000 en 1840; qu'en 1818 il y avait 4 négociants et 40 traitants, et qu'en 1840 il y a 30 négociants et 160 traitants; qu'en 1818 il existait 50 maisons, et qu'il en existe 1,500 en 1840?

Il n'y a pas de comparaison possible entre l'année qui marque le début d'une entreprise et celle qui indique la vingt-deuxième période de son existence.

Qui doute que vingt-deux ans de paix n'augmentent la population d'une cité agitée jusque-là par la guerre au dehors et au dedans? Qui doute que, dans cet état de calme, les habitations ne se multiplient? Et, à prendre la question sous une autre face, qui doute que la concurrence, c'est-à-dire l'individualisme, ne pousse à la construction des maisons?

Mais qui peut douter aussi que l'agrandissement d'une cité ne fait pas la prospérité d'un commerce et l'occupation d'une contrée, lorsque l'une et l'autre ont pour conditions essentielles le mouvement et l'expansion au dehors?

Les quinze cents maisons de l'île inféconde de Saint-Louis ne valent pas, pour un esprit impartial, les établissements éloignés que la compagnie des Indes entretenait et défendait; elles ne valent pas Podor démoli et notre influence ruinée au Fouta; elles ne valent pas le fort Saint-Joseph détruit et les nombreuses succursales dont il avait jalonné la Falémé, cette même rivière dans laquelle nous envoyons aujourd'hui en découverte.

Les trente négociants et les cent cinquante traitants de Saint-Louis ne valent pas les Brue, les David, les Durand, les Delabrue; ils ne valent pas Aussenac, Compagnon, Rubaud, qui ont payé de leur personne pour fonder le commerce du Sénégal; ils ne valent pas Duliron, l'explorateur de la Falémé en 1747, et tant d'autres noms plus obscurs qui ont montré aux Africains que les Français savaient braver les périls.

---

(1) Pour le Sénégal....... 4,354,562 f. } 5,317,494 f. } Tableau général des douanes pour l'année 1840.
— les côtes d'Afrique 962,932 }

Au temps des compagnies, alors que l'odieux trafic des esclaves y formait la base des opérations commerciales, la civilisation tendait à s'implanter sur cette terre africaine; et c'est chose bien étrange, on pourrait dire bien pénible, d'avoir à constater ce fait : que le principe le plus fortement entaché, d'une part, de priviléges, de l'autre, de cruauté et d'irréligion, aidait les peuples barbares à se dégager des langes de la barbarie; tandis que le principe opposé, celui qui s'appuie sur la liberté et l'égalité, et qui n'attaque ni la religion, ni l'humanité, les rejette au contraire, avec des vices de plus, dans la bourbe des instincts grossiers et des inclinations méchantes. Nous avons déjà dit un mot sur l'obligation de moralité et de bienveillance faite impérieusement à toute compagnie organisée en vue d'une exploitation durable; nous ajouterons ici, pour expliquer le fait que nous venons d'avancer, que les directeurs d'une entreprise importante sont intéressés à pousser les gens qui traitent avec eux dans l'avancement intellectuel et moral; car, hors certains cas d'exception où leur intérêt comporte le maintien de l'ignorance de la partie qui possède la matière première, intérêt qui repousse toujours d'ailleurs la démoralisation, le concours d'une population honnête et intelligente est incontestablement plus avantageux à l'entreprise. Il est superflu d'expliquer que l'intérêt du traitant est tout différent, et qu'en aucune circonstance il ne songe à employer son temps à une œuvre qui lui paraît au moins inutile.

La civilisation par le commerce, qui était une vérité sous le régime des compagnies, alors qu'un commerce inhumain était en pleine faveur, est donc devenue aujourd'hui une fiction.

Au temps des compagnies, la politique jouait un grand rôle dans les transactions, le pavillon de France était craint et respecté. On n'avait pas encore oublié les jours où une poignée de hardis aventuriers allait intrépidement s'emparer d'un des riches pays des tropiques. C'est peut-être là une réminiscence mal venue, en nos jours de politique pacifique; et pourtant si, au point de vue du droit des gens et des principes d'humanité, les hauts faits des conquérants des deux Indes ont eu un côté regrettable, ils ont eu le mérite incontesté de poser, parmi les peuplades primitives des régions nouvellement découvertes, les fils de la vieille Europe comme des hommes vaillants et héroïques.

Ce n'est point avancer une assertion douteuse que de dire qu'aujourd'hui notre politique pacifique a discrédité notre nation sur la terre africaine, et que, pour faire revivre la tradition perdue de la valeur de nos aïeux, il faudrait de grands efforts et de grands sacrifices.

Les opinions sont aujourd'hui très-divisées en France sur les questions de colonisation des contrées tropicales. Beaucoup de bons esprits pensent que les forces d'une nation sont mieux employées au perfectionnement des sociétés sur le sol même qu'ont occupé leurs pères, qu'à concourir par l'émigration au progrès incertain des races barbares. Sans repousser l'intervention des nations appelées par la Providence aux jouissances de l'intelligence et aux douceurs de la vie matérielle, ils jugent qu'il serait préférable d'imiter la république illustre qui élevait les enfants des rois barbares pour les renvoyer dans leur patrie, pénétrés de sa pensée et de ses sentiments, et attachés à son autorité par des bienfaits.

En suivant un autre ordre d'idées, on repousse aussi la colonisation, dans ses effets moraux au moins, comme une œuvre de dévouement préjudiciable à la nation qui l'entreprend. Malgré le sentiment d'égoïsme national qui distingue cette opinion, on serait tenté de l'appuyer si elle ne contenait en même temps la négation d'un devoir religieux que l'Évangile a déposé dans le cœur des hommes. S'enfermer dans son égoïsme pour abandonner à elles-mêmes des races moins favorisées que la sienne des dons du Créateur, est une impiété insigne qui ne trouve même pas son excuse dans la raison plus ou moins plausible que des misères plus touchantes affectent directement les habitants de son propre pays.

Ce n'est point ainsi, au surplus, que la France a compris en Afrique sa mission d'intervention Depuis trente ans elle y combat l'esclavage, et elle n'épargne ni la vie de ses enfants, ni ses trésors.

A côté des intérêts positifs du commerce se dresse donc en Afrique un plus haut intérêt, et le terrain sur lequel il s'agite ne saurait être restreint au simple littoral de l'Atlantique. L'expérience de chaque jour, au contraire, prouve qu'il ne peut trouver de satisfaction qu'au centre même du continent.

La France ne paraît pas disposée à abandonner la sainte cause qu'elle défend si courageusement. Dès lors, qu'elle jette les yeux sur sa colonie du Sénégal, et qu'elle se demande si son marché de gommes, qu'on peut appeler sans exagération une école de mauvaises mœurs, est bien propre à répandre en Afrique les idées religieuses qui doivent faire tomber les fers des nègres esclaves; qu'elle se demande si les débats journaliers auxquels donne lieu son commerce renferment une seule espérance de triomphe pour ses généreux desseins ou pour ses intérêts matériels.

Telle est l'histoire du Sénégal. Elle a répondu aux questions que nous nous adressions au début de ces études. Oui, nous pouvons répondre avec une conviction appuyée sur de sérieuses et longues méditations, que si le Sénégal est exceptionnellement demeuré une terre maudite, c'est que nous ses maîtres, nous ses légitimes possesseurs, nous n'avons rien fait, rien tenté d'une manière suivie et persévérante pour modifier son organisation.

La seconde partie contiendra des projets de réformation, et on y discutera les arguments le plus généralement employés contre les modifications que nous proposerons.

ÉTUDES SUR LA COLONIE DU SÉNÉGAL.

DEUXIÈME PARTIE.

I.

Exposition. — Vues générales sur la mission de la France en Afrique (note écrite sur la route de Ségo). — Les Foulhs et les Malinkiés. — Possibilité de s'établir au Ségo et avantages de cet établissement.

En 1803, un grand orateur parlait ainsi à la tribune de la chambre des pairs d'Angleterre. Après avoir tracé l'horrible tableau de la traite, il disait :

« Quelques-uns de nous peuvent vivre assez pour voir la contrepartie de ce tableau dont nous nous hâtons de détourner les yeux, la honte et la douleur dans l'âme; oui, peut-être vivrons-nous assez pour jouir du doux spectacle des naturels de l'Afrique se livrant aux paisibles occupations de l'industrie et aux spéculations d'un commerce innocent et légitime; nous pourrons voir luire enfin sur cette terre les premiers rayons de la science qui, dans des temps plus heureux et à une époque plus reculée, y brilleront de tout leur éclat et, unissant leur influence à celle d'une religion pure, finiront par éclairer et régénérer les extrémités les plus lointaines de cet immense continent (1). »

(1) *Vie de Wilberforce*, t. IV, p. 306 de l'édition anglaise.

Ces paroles sont de Pitt; c'était l'ennemi de la France, mais c'était aussi une belle intelligence, une âme élevée; il aimaitt sa patrie avec un tel délire, que la nouvelle de la victoire d'Austerlitz lui donna le coup mortel.

Pitt, en pareille matière, est une autorité, et j'éprouve une véritable satisfaction à me trouver sur ce point en communauté de vues avec lui, qu'on n'accusera certes pas d'avoir sacrifié aux faux dieux de l'utopie.

Déjà plusieurs années se sont écoulées depuis que j'exprimai pour la première fois mes idées sur l'Afrique (1); j'ignorais alors les belles paroles que je viens de citer. Moi aussi j'osais concevoir des espérances de régénération en faveur de ces contrées désolées par la barbarie. Alors comme aujourd'hui, la plaie à cicatriser me semblait l'esclavage; le moyen d'y parvenir, l'intervention au cœur du pays, préférablement à l'emploi des croisières, dont l'action ne peut forcément s'exercer que sur une infiniment petite portion du continent.

Les années qui suivirent cette publication, je vis de plus près les peuples nègres et vécus plus longtemps avec eux, et de fâcheuses circonstances me firent rencontrer dans l'esclave africain un compagnon de commune infortune. Dès lors mes idées d'attaquer l'esclavage au centre de l'Afrique par les bienfaits du travail, la culture de l'intelligence et la transformation du sentiment religieux, prirent un développement nouveau. J'avais pu mieux étudier le pays; ses ressources et nos moyens d'influence m'étaient devenus plus familiers. Ce que je m'étais borné à pressentir en 1844, en jetant un appel vague à des dévouements aventureux, était pour moi l'objet d'une conviction profonde en 1847, et le point de départ de ma croisade était trouvé : c'était à Saint-Louis, c'était dans notre établissement du Sénégal que devaient se former les cohortes pacifiques destinées à réaliser, avec l'aide de Dieu, le beau rêve de Pitt.

Voici ce que je lis sur mes cahiers de voyage. C'est une note écrite sur le genou, à l'ombre d'un de ces beaux arbres qui tant de fois me servirent d'abri. Je me trouvais alors à une marche du pays de Ségo et à trois marches de la ville du même nom, sur le Ghiolibà. En songeant dans quelles circonstances et sous quelles espérances elle était écrite, on comprendra l'enthousiasme qu'elle respire.

« L'occupation du centre de l'Afrique est une grosse question. Malheureusement nous sommes devenus si indifférents, si timides pour les grandes entreprises, que je doute qu'on veuille l'étudier. En route

---

(1) *Voyage dans l'Afrique occidentale.* Paris, 1846.

pour Ségo, et près d'arriver à cette cité du Soudan, il est assez naturel que j'y pense. Une fois la route tracée et parcourue avec mon attirail d'ambassadeur ou de marchand, ce qui, soit dit en passant, n'est pas l'acte d'un entêté, d'un étourdi ou d'un ignorant, mais au contraire un acte très-sérieux et mûrement étudié ; une fois, dis-je, la route de Bakel à Ségo parcourue avec mes douze ânes et mes douze nègres, un grand problème sera résolu; car il sera bien et dûment démontré que les marchands avec leurs marchandises pourront aller de Bakel au Niger.

» Ceci posé, j'oserai dire ceci accompli, puisque je n'ai qu'à vivre trois jours encore et j'aurai touché barre aux rives mystérieuses du Ghiolibà, examinons avec soin les avantages que nous retirerions, non du colportage de nos pierres à fusil et de nos guinées bleues, mais d'un établissement à Ségo, conséquence presque rigoureuse de la tolérance de nos expéditions commerciales sur cette ville.

» Selon moi, et d'après ce que j'ai recueilli le long de ma route, la chose est faisable; ce n'est qu'une question de temps. Quant à présent, il m'est impossible de préjuger les dispositions du chef du pays à notre égard; je sais seulement qu'il ne subit pas, comme le chef du Kaarta, les influences superstitieuses qui l'éloignent des blancs ou tout au moins qui lui interdisent de les voir et d'en être vu.

» Admettons que nous ayons l'autorisation du roi de Ségo d'établir dans sa capitale un comptoir à la manière des Anglais de la Gambie, c'est-à-dire un simple entrepôt de marchandises, placé sous la direction d'un nègre ou d'un mulâtre, et sous la protection du chef du pays. Disons tout de suite, pour calmer les inquiétudes qu'une semblable idée pourrait faire naître, qu'au Ségo des lois sévères garantissent la propriété, et que la justice locale expédie à la turque les affaires de vol, de fraude et de concussion.

» Ce modeste établissement étant fondé, il s'agirait, avec le temps, de lui donner une plus sérieuse constitution, de manière à nous créer un véritable pied à terre sur les rives du Ghiolibà. Ici viennent certains intérêts qu'il conviendrait peut-être de ménager, et entre autres, l'industrie des *dioulas* ou marchands indigènes, chargés exclusivemen aujourd'hui du transport des marchandises. Je ne m'en occuperai pas en ce moment; et d'ailleurs, à tout prendre, aucun traité, aucun engagement ne nous liant à ces hommes, peu dignes d'estime au fond, nous n'aurions pas à nous préoccuper longtemps de la perturbation que notre établissement causerait à leur industrie.

» Voici donc, l'hypothèse continuant, l'humble comptoir de boue et de paille devenu une belle construction de pierres, voire de granit: car il y a du granit à Ségo, et ce n'est pas chose indifférente. Il faut maintenant la pourvoir de canons, de matériel et surtout d'une bonne garnison. *Si vis pacem, para bellum.*

» Première difficulté : Il faudrait que le roi du Ségo, défiant sans doute comme tous les nègres, ne prît pas ombrage et crainte de cet arsenal et de ces troupes transportées dans son propre pays.

» Rien de plus facile selon moi: et, pour Dieu! n'écoutons pas les nègres, qui sont de mauvais conseillers et des trembleurs incapables d'une conception hardie et d'une entreprise hasardeuse. J'écris cela parce qu'en voici deux qui hochent la tête d'une façon très-déconcertante pour quelqu'un qui aurait plus foi que moi en leur opinion.

» Rien de plus facile, par la raison très-péremptoire que le Ségo est un État malinkié, et qu'il est serré de près et convoité par le Massina, qui est un État foulh; par la raison aussi que les Malinkiés sont des mahométans peu dociles, et que les Foulhs, surtout ceux du Massina, sont de fougueux sectaires renouvelant aujourd'hui dans ce coin de l'Afrique le rôle des Arabes qui civilisaient autrefois cette région par le Coran et par le sabre.

» Le roi du Ségo est sans cesse menacé dans ses États par les Massiniens; je crois donc pouvoir affirmer qu'il sera tout à nous le jour où nous aurons pu le convaincre que nous voulons le protéger contre ses dangereux ennemis. Finalement, cette difficulté peut être résolue en prenant le soin d'envoyer à Ségo un agent assez habile pour gagner la confiance du chef, et assez éloquent pour lui faire entrevoir les périls qui le menacent aujourd'hui et l'immense secours que nous lui fournirions pour les conjurer.

» Deuxième difficulté : Il faudrait ou traverser avec un attirail de guerre le pays des Bambaras du Kaarta, et il est présumable qu'ils ne laisseraient pas volontiers circuler un pareil bagage chez eux ; ou prendre la route du Bambouk et du Foulhadou, dans laquelle nous rencontrerions des embarras d'un autre genre : des contrées montagneuses coupées de nombreuses ravines et d'accès difficile, du moins au dire des nègres.

» Ces embarras sont très-secondaires: car si le roi du Ségo ne donne pas son agrément à nos projets d'établissement dans son pays, il n'y aura pas à se préoccuper du transport d'un matériel et d'un personnel. Si, au contraire, il y consent, sans aucun doute il nous aidera

dans cette campagne, et il le peut parce qu'il est puissant; en outre, chose très-importante, il exècre, quoique Bambara ainsi que son peuple, les Bambaras du Kaarta de toute la haine que le cœur d'un esclave nègre peut garder contre son ancien maître nègre comme lui.

» Voilà ce qu'on peut appeler un concours de circonstances favorables dont peut tirer parti le plus médiocre des esprits.

» Jusqu'ici rien d'impossible. Reste à dire ce que nous mettrions dans cette forteresse française jetée en sentinelle perdue sur le grand fleuve du Soudan.

» Au Sénégal — mille fois pardon à ceux qui le régentent — on n'a rien bâti de solide, on n'a rien fait pour le lendemain. C'est grand'pitié de voir la population indigène aux prises avec l'ignorance, mais avec l'ignorance telle que nous ne pouvons pas la soupçonner, même au milieu de nos campagnes les plus attardées dans le mouvement intellectuel. Un pauvre collége, en butte aux violentes attaques d'une fraction de la population blanche, se soutient grâce au dévouement d'un prêtre indigène et à des subventions particulières. Qu'on critique le mode d'enseignement de ce collége, cela se peut concevoir; mais qu'on se ligue pour abattre par le ridicule une institution utile et qui ne coûte rien à la colonie, cela est inconcevable. Est-ce à dire que les habitants de Saint-Louis ne doivent jamais connaître les joies de l'esprit, et qu'il est de luxe pour eux de savoir le nom des chefs qui ont gouverné leurs pères et dans quelle partie du monde se trouve l'île qu'ils habitent? Il est vrai, et voyez quelle mansuétude! que ces impitoyables critiques veulent bien tolérer une école des frères, à la condition sans doute que l'enseignement ne franchira pas la lecture et l'écriture.

» Je songe ici avec amertume à ces vues étranges et aux décourageantes conséquences qu'elles entraînent pour l'administration du pays. Que faire, lorsqu'on se trouve constamment face à face avec une opposition systématique, passionnée toujours, rarement mûrie par la réflexion ou l'étude?

» Mais laissons le collége et l'école des frères; ce qui manque surtout à Saint-Louis, c'est une petite école des arts et métiers, si petite qu'elle soit, pourvu qu'elle ait pour annexes quelques-unes des principales usines à l'usage des grandes industries. A-t-on quelquefois examiné avec des vues d'avenir l'influence probable des enseignements d'une pareille école?

» Des écoles industrielles en Afrique! une éducation professionnelle donnée aux nègres! Comment n'a-t-on pas vu que l'avenir était là, et

que la civilisation par l'industrie valait cent fois, mille fois, la civilisation par le commerce, qu'on aime tant à préconiser? Ou bien a-t-on reculé devant les dépenses de ces établissements? Mais on a dépensé bien des millions pour poursuivre une chimère ou tout au moins un résultat incomplet! Tant qu'on n'aura pas dit que l'esclavage et ses effets ne méritent plus les sympathies de la France, je me croirai le droit de lui demander de l'argent pour arriver à la destruction du mal qu'elle combat depuis plus de trente ans.

» Mais, dira-t-on, maîtres et ouvriers formés à vos écoles industrielles suffiront-ils? — Non; je l'ai dit déjà, il faudra aussi des soldats, parce qu'il faut nous faire craindre si nous voulons être respectés; parce qu'il faut nous faire respecter si nous voulons être aimés; parce qu'enfin les barbares ne comprennent que la force. Et comme je considère que c'est l'Afrique qui doit fournir les instruments de sa régénération, ce qu'elle fera, j'en suis convaincu, lorsqu'elle aura été dotée d'une bonne organisation, c'est à l'Afrique que je demanderai des soldats, de même que je lui demande des ouvriers. Qu'on élève les sentiments des nègres; qu'on en fasse des hommes avant d'en faire des soldats; qu'on leur apprenne l'honneur avant de leur apprendre l'exercice.

» Mais, dira-t-on encore, maîtres, ouvriers et soldats noirs suffiront-ils? — Non; il faudra, pour les commander, des enfants de l'Europe, choisis parmi les plus dignes pour cette périlleuse mission, et je réponds qu'il s'en trouvera. Puis, au-dessus de cette foule, des hommes doux et humbles de cœur, dirigeant tous ces bras, conduisant toutes ces âmes vers un seul et même but, Dieu. Oh! qu'on peut faire de grandes choses avec ce nom!

» Voilà ce que nous mettrons dans notre établissement du Soudan.

» Je me suis souvent demandé, depuis que je chemine vers ce Niger aux destinées inconnues, pourquoi, grâce à notre pépinière d'ouvriers transplantée de Saint-Louis sur ses bords, nous ne concevrions pas l'espoir de voir un jour les eaux du fleuve africain porter un de ces rapides bateaux que les nègres, dans leur langage pittoresque, ont nommé le roi de la fumée (*bouroum sacar*), et qui donnerait si bien à ces contrées sauvages la vie qui leur manque aujourd'hui. Il n'y a là rien que de simple et de possible : on trouve à chaque pas, dans cette région du Soudan, du minerai de fer à riches filons transporté par les torrents qui l'arrachent au flanc des montagnes, et que les forgerons du pays ramassent, pour ainsi dire, à la porte de leurs cases. Le bois est abondant; les pierres ne manqueraient pas pour y bâtir

des hauts-fourneaux et des usines; les coquilles du fleuve, à défaut de calcaires, fourniraient la chaux. Ou bien encore, si tout cela paraissait impossible, qui empêcherait de conduire démontées la machine et les pièces d'un bateau en fer qu'on monterait sur les lieux?

» Plus je songe à ce qu'il y a de vraiment grand à réaliser à deux pas de nos obscures boutiques à guinée, et plus je me sens affligé de l'indifférence de ma nation.

» Oui, c'est une grosse question que l'occupation de l'Afrique centrale, et je ne sais pourquoi je crois toujours la France appelée à lui donner une solution heureuse. Les possessions de l'Algérie se développent et se consolident; il est intéressant de voir clair derrière l'Atlas, car, un jour ou l'autre, il peut s'y former des nuées exterminatrices. Nous n'aurons pas toujours cent mille soldats en Algérie. Et puis, ne faut-il pas surveiller cette puissance nouvelle, ces innombrables bandes de Foulhs qui remplissent l'Afrique centrale avec le dessein bien marqué de l'asservir à leur domination? Ne faut-il pas pouvoir donner l'éveil à nos compatriotes du nord si les hordes foulhas se dirigeaient vers eux en prêchant la guerre sainte avec la terrible ardeur des néophytes barbares?

» Il y a aussi quelque chose de bien humiliant pour un Français à voir le calme, l'impassibilité de sa patrie devant les efforts que fait l'Angleterre pour trouver une issue à la question d'Afrique, que Wilberforce posait déjà carrément plus de quarante ans avant nous.

» Cette noble France! mais ne se lassera-t-elle pas bientôt de son humilité (1)? La France pacifique, la France civilisatrice ne reprendra-t-elle pas un jour les drapeaux de la France conquérante? La gloire est à ceux qui bravent les périls. Jusqu'ici le clairon n'a sonné que le signal des combats, et les musiques guerrières n'ont poussé qu'au carnage et à la destruction. Le moment est proche peut-être où ils appelleront des légions nouvelles dont la mission sera de lier entre eux les continents inconnus et d'attaquer la barbarie dans ses derniers retranchements. Les hordes qui doivent conquérir sont prêtes; elles n'attendent qu'un signal, peut-être la voix d'un nouveau Pierre l'Ermite appelant sous l'étendard de la croix, non de puissants barons et de vaillants hommes d'armes pour frapper par la lance et l'épée, mais des hommes de paix, armés de charité et d'amour pour imposer le bonheur aux vaincus.

---

(1) Rappelons que cette note est prise en 1847.

» Un chemin de montagnes et un désert de sable séparent en Afrique le nord du Soudan. Des caravanes parties du nord traversent journellement cet espace, et ce sont elles qui concourent aux approvisionnements de Ségo, de Djenné, de Tombouktou, ce grand entrepôt du Soudan dont l'existence a cessé d'être un mystère depuis que notre compatriote, l'immortel Caillié, en a dévoilé les secrets. Pourquoi ces distances, aujourd'hui infranchissables, ne seraient-elles pas rapprochées dans l'avenir au moyen de ces voies modernes dont les grandes destinées ne se seront entièrement révélées que lorsqu'elles auront accompli le rapprochement des différentes races?

» Il est fâcheux que nous n'ayons pas un établissement au delta du Niger; il est fâcheux que nous ne possédions pas un coin de terre sur l'île de Fernando-Po, qui semble marquée par la nature pour servir de point de départ aux explorations du grand fleuve. Nous n'avons sur les côtes de Guinée qu'Assinée et Bassam, rivières ou plutôt fleuves qui peut-être se lient à la Quorra (1) par des ramifications inconnues. Il faudrait faire fouiller ces rivières et chercher un passage.

» Si nous parvenions à planter notre tente au Ségo et à transformer ses laizes de toile en murs de granit, nous serions bien près de transformer l'Afrique. Par l'industrie nous y ferions une révolution dont les effets seraient incalculables; par la religion nous y accomplirions des changements encore plus prodigieux; car les habitants ne tiennent au mahométisme que par les liens relâchés de la tradition, et les pratiques du culte ne réunissent dans chaque bourgade que quelques jeunes gens récemment sortis de l'école. Et quand bien même l'islamisme existerait au Ségo, posés comme nous y serions, non en oppresseurs, mais en sauveurs, où serait le danger?

» Avons-nous jamais songé à mettre franchement en présence le dogme chrétien et le dogme mahométan? Est-ce dans l'Algérie? Mais tout le monde sait que notre indifférence religieuse y est une cause de scandale, et que les sentiments de répulsion que nous inspirons aux indigènes tiennent particulièrement à notre irréligion. « Si encore, disent-ils, ils priaient leur Dieu; s'ils fréquentaient quelquefois leurs » églises; mais ils n'y laissent aller que leurs femmes!... »

» A l'exception des Etats foulhs dont les peuples s'annoncent comme les régénérateurs de la foi, les haines religieuses ne sont pas à redou-

(1) C'est le nom donné par les indigènes au Ghiolibâ inférieur, le Niger de nos cartes.

ter dans les contrées centrales de l'Afrique. D'ailleurs, depuis les croisades et l'expulsion des Maures d'Espagne, les rancunes se sont bien apaisées, les haines se sont bien calmées.

» Au Ségo, il y a une aversion politique et religieuse pour les Massiniens, dont le drapeau porte conversion d'un côté et destruction de l'autre; de plus, il y a entre les deux peuples une haine de race, la haine des Foulhs et des Malinkiés. Les Massiniens sont tout-puissants; ils désolent et ravagent la contrée; autour d'eux leurs bandes ont soumis les populations tièdes et païennes, et les Bambaras du Ségo résistent; ils préfèrent la destruction. Que d'espoir dans cette résistance!... »

Cette note porte la date du 23 mai 1847. Deux jours après, mes espérances s'évanouissaient : j'étais arrêté par les Bambaras du Kaarta, au mépris de la foi promise, et interné au centre de leur pays.

II.

Que les escadres sont impuissantes pour arrêter la traite, et inutiles pour empêcher l'esclavage et le trafic intérieur des esclaves. — La mission de l'Europe chrétienne doit tendre à combattre l'esclavage.

Ce n'est pas une allégation erronée que d'affirmer qu'aujourd'hui l'Angleterre et la France sont convaincues de l'insuffisance des flottes pour arrêter la traite des noirs. On a, dans cette voie, tout tenté pour réussir.

D'abord restreintes à trois ou quatre bâtiments seulement, les forces navales de la France, à la suite des débats parlementaires de 1845 et de la convention qui vint les terminer, ont été portées à un effectif de vingt-six bâtiments. Mis en mouvement sous une habile direction, les navires s'échelonnèrent de côte en côte et de havre en havre; tantôt avec la voile, tantôt avec la vapeur, dont le secours, depuis longtemps réclamé, paraissait devoir produire des effets infaillibles pour saisir les négriers pris de calme, ils se dirigèrent sur toutes les lignes que pouvaient parcourir les navires de traite pour s'élever en haute mer.

La diplomatie ne fut pas étrangère à cette croisade contre les trafiquants d'esclaves : les cabinets de l'Europe adressèrent note sur note pour gagner à la cause de l'anéantissement de cet odieux trafic les cabinets retardataires.

L'or en outre tombait des mains des amiraux anglais et français pour acheter le concours des chefs nègres du littoral, et l'effet magique de riches présents sur ces souverains avides leur arrachait sans efforts de solennelles promesses.

Qu'on se demande maintenant le résultat de ce déploiement formidable de forces navales, de cette intervention des premières capacités diplomatiques des deux grandes puissances maritimes du globe, de ce concours d'idées ingénieuses, d'habileté, de dévouements pour appliquer les mesures commandées. Tout le monde le connaît : quelques milliers de malheureux Africains furent saisis et rendus à une vie d'esclavage quelquefois meilleure, mais aussi quelquefois pire que celle qui les attendait sur le sol du nouveau continent.

Voilà, certes, un résultat bien loin des prévisions que formaient les deux parlements lorsqu'ils votaient les fonds nécessaires à l'armement de leurs formidables escadres. « Mais, dira t-on, cela ne prouve-t-il pas que la terreur inspirée par la présence d'une flotte si nombreuse fut telle que les armateurs de ce commerce réprouvé cessèrent tout à coup leurs opérations? »

On pourrait presque répondre que ces armements, au contraire, augmentèrent par ces difficultés mêmes, et que, lutteurs audacieux, les armateurs négriers sacrifièrent, dans leurs calculs, une partie des bâtiments qu'ils expédiaient pour assurer avec plus de certitude le retour des autres (1). Les constructeurs américains trouvèrent aussi dans cette coercition nouvelle un stimulant plus vif pour donner à leurs navires toutes les qualités susceptibles d'accroître la rapidité déjà considérable de leur marche. Enfin des spéculateurs, mieux avisés peut-être, se décidèrent à n'expédier à la côte d'Afrique que des navires sans valeur et sans qualités nautiques, espérant par ce stratagème détourner le soupçon et endormir la vigilance.

En résumé, plus de cinquante mille Africains, trompant la surveillance

---

(1) La capture de trois négriers sur quatre n'empêche pas les expéditeurs de couvrir leurs frais ; la prise d'un négrier sur deux produit un bénéfice qui dépasse 140 0/0 ; la réussite d'une expédition donne un profit de près de 300 0/0. (*Commerce et traite des noirs*, par M. Bouët-Willaumez, p. 218.)

de nos croiseurs, parvinrent chaque année sur les côtes d'Amérique, et deux mille à peine furent repris.

Quelque surprise que ce résultat ait pu causer à ceux qui avaient si bien auguré du succès de leurs moyens, il était prévu, il était même annoncé par un des hommes les plus compétents en cette matière, par le capitaine de vaisseau Bouët-Willaumez (1).

Et comment pouvait-on réussir dans cette entreprise, quand on avait contre soi des difficultés du genre de celles-ci :

L'immense étendue des côtes à surveiller, qui n'est pas de moins de 1,200 lieues;

La multiplicité ou plutôt l'éparpillement calculé des foyers de traite;

La situation de ceux-ci dans des endroits inaccessibles aux expéditions armées qu'auraient pu faire les croiseurs;

La facilité laissée aux bâtiments de paraître à la côte avec des papiers en règle et comme s'ils voulaient se livrer à un trafic licite, et tout à coup de se transformer en négriers armés, équipés et chargés de leur cargaison humaine, grâce au concours des nombreux courtiers de traite espagnols, portugais et brésiliens établis sur la côte;

L'obligation faite aux croiseurs de se tenir, pour ne pas donner l'éveil, constamment hors de vue de terre durant le jour, par conséquent de ne pas surveiller la côte. L'expérience avait, en effet, démontré que la présence d'un croiseur sur un point faisait bien avorter une expédition sur ce point même, mais amenait presque toujours le succès, sur d'autres points, d'expéditions toutes préparées qui n'attendaient que le signal convenu pour lever l'ancre (2);

La protection accordée aux négriers par les autorités espagnoles et brésiliennes, et leur coopération intéressée au débarquement des cargaisons d'esclaves dans l'île de Cuba ou sur les côtes du Brésil;

Le privilége, enfin, dont jouissaient les négriers couverts du pavillon brésilien d'échapper à l'application des pénalités rigoureuses édictées contre la piraterie, crime auquel tous les États, le Brésil excepté, ont assimilé les faits de traite.

---

(1) « Que le système des croisières est impuissant à supprimer complétement le trafic des noirs, vu la multiplicité des points où l'on incarcère et embarque ces derniers à bord des négriers. » (Même ouvrage, p. 227.)

(2) Les courtiers de traite allument des feux pour indiquer la présence du croiseur. C'est le signal donné aux autres courtiers pour expédier les navires prêts à prendre la mer. (Voir, pour les détails concernant la traite, l'ouvrage déjà cité de M. Bouët-Willaumez.)

Ce refus du Brésil constitue l'une des causes fondamentales de l'impuissance de nos efforts pour réprimer le trafic des esclaves. Il a eu pour conséquences de faire choisir le pavillon brésilien pour couvrir les opérations de traite de presque tous les pays, et, par suite, de consacrer, par des acquittements forcés, l'impunité des négriers.

Dès lors fut jugée la répression de la traite par le concours des forces navales et par l'assistance, chèrement achetée et souvent illusoire, des chefs nègres de la côte.

Ainsi, l'expérience l'a prouvé et l'opinion des hommes compétents est d'accord sur ce point avec l'expérience, l'abolition complète de la traite ne peut être accomplie par la seule coopération des croiseurs Mais il est certain que cet odieux commerce cessera le jour où tous les États qui ont maintenu le travail des esclaves dans leurs possessions, se seront réunis pour proscrire de leurs rivages les navires qu'ils reçoivent aujourd'hui.

Cela est donc de toute évidence : dès que les traitants ne trouveront plus à vendre leur cargaison, ils n'iront plus s'exposer à des dangers pour l'embarquer; il n'est pas moins évident que les escadres, fussent-elles cent fois plus nombreuses, ne peuvent rien pour un pareil résultat.

Supposons à présent cet accord des puissances; supposons que sur toutes les côtes du Brésil, sur toutes les côtes des États méridionaux de l'Union, dans l'île de Cuba, sur le globe entier, en un mot, les autorités, fermes et incorruptibles, s'emparent des marchands et les traitent en pirates; que va-t-il arriver? Ce succès si ardemment désiré produira-t-il humainement et religieusement le bien qu'on attendait?

C'est sous cet aspect que nous allons examiner la question. On a beaucoup parlé et beaucoup écrit sur cette matière; on pourrait même dire que le sujet est épuisé tant il a été traité. Les faits, variés à l'infini, abondent en outre sur les tortures infligées aux esclaves dans les trois phases qui précèdent leur installation à la glèbe : la marche à la côte, le séjour dans les cabanons avant l'embarquement, la traversée.

Il y a, je l'admets, des exagérations dans beaucoup de récits; mais tous les voyageurs s'accordent sur ce point : c'est que les esclaves, dans la marche à la côte, supportent les traitements les plus cruels et jalonnent de leurs ossements les routes qu'on leur fait parcourir. Mungo-Park, Falconbridge, Riley, Burckhard, Gray, Denham, Caillié, tous viennent témoigner des souffrances et des supplices des esclaves.

M. Bouët-Willaumez décrit également, avec d'affreux détails, les horreurs de la faim endurées par les captifs dont l'embarquement est retardé ou éprouve des difficultés. On a parlé aussi, il n'y a pas longtemps, et ce fait n'a pas été démenti, d'une coffle de mille cinq cents malheureux massacrés sur la côte par leurs conducteurs, qui avaient trouvé le marché fermé.

On peut donc avancer, aidé de faits antérieurs parfaitement avérés, aidé aussi de déductions rigoureuses ressortant manifestement de la connaissance des mœurs africaines, que la fermeture des nombreux marchés d'esclaves existant aujourd'hui aux côtes d'Afrique sera, pour ceux-là mêmes que nous voulons protéger, l'occasion de nouveaux supplices et de nouvelles tortures.

Ce ne sera là qu'une transition, dira-t-on, et pour un petit mal nous réaliserons un si grand bien, que malgré nos sympathies pour les malheureux qui souffriront, qui périront même par suite de cette mesure, nous n'hésitons pas à vouloir son application immédiate.

Il n'y a rien à répondre à cela; c'est exact. La traite fermée, il y aura moins de guerres sur la côte d'Afrique; il y aura des nations entières qui subiront une transformation utile et qui chercheront dans les travaux agricoles ou dans les occupations d'un commerce licite une compensation à la perte des profits immoraux qu'elles s'étaient si bien accoutumées à réaliser.

Par ce moyen la traite sera détruite sur le littoral, et si, de temps à autre, la joie de ceux qui auront mis la dernière main à cette réforme est un instant gâtée par de pénibles récits, tels par exemple que l'horrible fin d'une caravane d'esclaves venant des contrées centrales, ce sentiment de passagère pitié disparaîtra bientôt, car on pourra se dire que de plus grands maux ont été conjurés.

Voilà pour la côte d'Afrique. Peu à peu les conducteurs de coffles de l'intérieur oublieront le chemin qui mène à la côte, et notre quiétude, à nous Européens philanthropes, ne sera plus troublée, même par la pensée que de pareilles horreurs pourront encore être commises.

Nous aurons, en un mot, qu'on me permette cette comparaison, traité les esclaves africains en les refoulant au centre de leur continent, sous prétexte de les soustraire à un danger qui les menace, comme des naufragés que l'on repousserait d'un rivage où ils seraient parvenus après mille dangers de mort, sous prétexte qu'en les sauvant on encouragerait les naufrages.

N'y a-t-il pas, en effet, une confusion dont on ne se rend pas bien

compte entre la traite des esclaves et l'esclavage ; entre la traite accomplie par les Européens et la traite active, incessante, accomplie par les naturels ? La traite des nègres par les blancs peut devenir un moyen de moralisation pour les esclaves mêmes (1). En la supprimant, que fait-on en faveur de l'esclavage, sinon de se priver d'une ressource qui, habilement utilisée, pourrait produire d'heureux, de merveilleux effets ? Et la traite des nègres par les nègres, et la marche au désert, et la marche à travers des contrées arides, sans vivres et sans eau, et l'esclavage enfin, que fait-on pour l'attaquer, et où sont nos armes pour le combattre ?

Evidemment nous avons confondu la cause et l'effet ; nous nous sommes émus à la vue des scènes d'horreur qui frappaient nos regards ; nous avons été indignés de voir des hommes de notre race, élevés comme nous dans les principes de la véritable fraternité, accepter la honteuse mission de trafiquer de leurs semblables. Oui cela est affreux, cela mérite toutes les colères d'un grand peuple ; il faut flétrir, il faut châtier les marchands d'esclaves, âmes viles et cœurs lâches ; il faut relever la malheureuse race noire de la réprobation qui pèse sur elle dans nos possessions coloniales ! Mais est-ce tout ? Cet acte de police accompli, cette discipline introduite, ce retour à la saine morale effectué, ne reste-t-il plus rien ?

Il reste des prisonniers qu'on tuera peut-être quand on n'aura pas, en les vendant, la certitude de faire de riches profits ; il reste des hommes, des femmes, des enfants, tour à tour instruments de travail, de fortune, de conquête et de rapine ; il reste l'homme-monnaie et l'homme-marchandise, coté sur les bazars des cités commerçantes de l'Afrique intérieure, comme nous cotons la piastre d'Espagne, le talari d'Autriche, le sucre et le café dans nos places maritimes ; il reste des esclaves chargés de fers ; il reste de terribles misères, des tortures affreuses, misères et tortures que nous cachent les distances qui séparent les points de la côte où nos navires abordent des vastes contrées de l'intérieur.

Tel est l'état de la question. Il y a à distinguer entre l'esclavage et la traite des esclaves, entre la traite des nègres par les Européens et la traite des noirs par les noirs, la pire de toutes, la plus horrible.

---

(1) En faisant racheter les esclaves par des agents du gouvernement, et en considérant ces esclaves rachetés comme des travailleurs libres et salariés, soumis seulement à une discipline, qu'on pourrait rendre à la fois paternelle et sévère.

Est-il besoin de plus longs raisonnements pour conclure que lors même que nous serions parvenus par des moyens perfectionnés à empêcher le transport des nègres en Amérique; lors même que nous aurions réussi à faire de nos esclaves émancipés des hommes laborieux, sobres, dévoués au gouvernement qui leur a donné la liberté, nous n'aurions absolument rien fait en faveur des nègres du continent africain et contre l'esclavage qui les avilit et les détruit?

On vient de le voir, ce ne sont plus de fortes frégates montrant leurs deux rangs de canons, des corvettes, des bricks, des vapeurs se jouant des calmes et des vents contraires, qu'il faut pour combattre l'esclavage; ce ne sont plus des notes diplomatiques, œuvre dont s'énorgueillissaient les hommes d'État les plus considérables; ce ne sont plus des traités passés sur les lieux, simples et dignes, forts de logique et de raison, comme les marins qui les signaient.

Ce qu'il faut, c'est la voix pacifique du prêtre chrétien, c'est sa parole douce et persuasive, écoutée avec respect dans les bourgades africaines; il faut des hommes dévoués, des hommes de bonne volonté, des travailleurs de toutes les professions, pour accomplir ce périlleux apostolat. Il faut aller dire aux Africains que la fraternité évangélique, basée sur le travail et l'amour de son semblable, doit être substituée à l'antagonisme qui a la guerre pour moyen et l'esclavage pour fin; il faut leur apprendre que le travail de l'homme est une source de richesses toujours jaillissante, et que le prix qu'ils obtiennent en le vendant ne donne qu'une satisfaction d'un jour à leurs joies grossières.

III.

Les Français ne sont pas colonisateurs, mais ils sont entreprenants et enthousiastes quand on s'adresse à leurs sentiments généreux et à leurs souvenirs de gloire nationale. — Compter sur ces sentiments pour tenter une entreprise sur l'Afrique, et poser pour fin l'extinction de l'esclavage et la réforme intellectuelle et religieuse des peuples nègres, et pour moyens une nouvelle constitution de la colonie dans l'ordre religieux et politique, commercial et industriel.

Rien n'est plus commun aujourd'hui qu'une théorie, et nous en savons long sur ce chapitre; mais s'il est aisé de présenter sous ce nom le produit de rêveries plus ou moins séduisantes, plus ou moins réalisables, il est toujours difficile d'exposer un plan sérieux d'organisation applicable à un pays que l'opinion semble avoir condamné à n'être rien.

Les essais de colonisation ont rarement réussi sous la direction de nos compatriotes. C'est là une de ces vérités qui ajoutent aux difficultés de l'œuvre à entreprendre et diminuent la confiance dans la possibilité de sa réalisation.

Oui, les Français n'ont pas le génie de la colonisation; mais, en revanche, ils possèdent, aussi puissant qu'aucun autre peuple de l'Europe, le génie des grandes choses. Que l'imagination du Français embrasse un sujet qui prête au grandiose, et à l'instant son énergie s'éveille, son ardeur ne connaît plus d'obstacles. Avide de renommée, avide surtout de gloire, il supportera sans se plaindre les fatigues les plus rudes, les dangers les plus grands; il entreprendra les travaux les plus gigantesques, les œuvres les plus audacieuses. En un mot, calme et indifférent pour acquérir de la fortune, il se passionnera, il montrera un courage héroïque pour acquérir de la gloire.

Les causes de l'insuccès de nos tentatives de colonisation sont aujourd'hui connues :

C'est d'abord parce que nous avons un beau ciel, un doux climat, des terres fécondes, des sites admirables, choses que n'ont pas toujours les habitants du nord et de l'est de l'Europe, nos maîtres en colonisation.

C'est aussi parce que nous n'avons ni patience, ni persévérance, ni audace dans les entreprises où l'argent est à la fois le moyen et la fin; parce que notre imagination est trop riche, trop ardente pour s'absorber dans de froides opérations de calcul.

C'est encore parce qu'il y a en France peu de grands capitalistes, et que ceux-ci, affranchis de toute concurrence, trouvent un emploi sûr à leurs fonds, avec certitude de riches aubaines, soit dans les grands travaux qui s'exécutent en Europe, soit dans des spéculations industrielles ou commerciales qui peuvent s'accomplir sans quitter le foyer domestique.

C'est enfin parce que le goût du petit industrialisme, quoi qu'on ait pu tenter pour le mettre en honneur parmi nous, n'a jamais saisi, en dehors des hommes spéciaux qui se plaçaient à la tête de l'entreprise, que des esprits paresseux pour les affaires et incapables d'apporter la moindre lumière pour les conduire à bien.

Ainsi les essais de colonisation faits de nos jours n'ont eu aucun résultat avantageux, parce que, en thèse générale, nous aimons trop notre pays pour l'abandonner, et que ceux de nos compatriotes qui vont chercher fortune par delà les mers n'apportent d'ordinaire avec eux que leur tête dont ils se servent beaucoup, leurs bras dont ils se servent peu, et le désir de réussir le plus vite possible.

Laissons donc l'intérêt matériel, véhicule vulgaire des émigrations lointaines, trop faible en France pour jeter les enfants de ce beau pays

dans des voies périlleuses hors de ses riantes campagnes et de ses riches cités où surabondent les merveilles du goût et des arts; et, au lieu de leur parler de l'or qu'ils gagneront, parlons-leur du respect, disons-leur l'admiration qui s'attacheront à ceux qui auront mis la main à cette grande entreprise que Dieu semble avoir réservée à notre génération pour l'immortaliser.

L'or, d'ailleurs, n'est pas absolument inséparable de la gloire, car l'or est nécessaire à l'homme, et s'il ne faut pas tout subordonner dans la vie à cet agent essentiel du bonheur complet, il ne faut pas non plus le frapper d'anathème; mais, précisément, parce que les Français qui cherchent la fortune en s'imposant des sacrifices, se hâtent dans la réalisation de leurs espérances, ils réussissent rarement à posséder l'objet de leur convoitise.

N'est-ce pas là comme une révélation qu'il y a autre chose dans nos destinées nationales? N'est-ce pas aussi l'explication de l'insuccès presque exclusivement réservé à nos tentatives colonisatrices?

« C'est toujours l'impatience de gagner qui nous fait perdre, » disait Louis XIV.

Les idées généreuses, les sentiments chevaleresques sont donc les traits saillants du caractère de notre nation. Plus ou moins apparents, plus ou moins émoussés par une éducation contre nature, ils existent. Voilà ce qu'en dépit de certains regrets qu'il est aujourd'hui permis d'exprimer à haute voix, l'histoire des Français a montré dans tous les temps et sous tous les régimes. Les qualités qui font les preux ne sont pas celles qui font les favoris de la fortune. Sachons donc nous consoler d'un lot qui, pour ne pas être du goût de tous, n'en est pas moins, nous aimons à le croire, du goût d'un très-grand nombre; et examinons s'il ne serait pas possible de donner satisfaction à la gloire d'abord et au lucre ensuite, de telle sorte que chacun, selon son penchant, puisse concourir à l'œuvre.

Nous disons à la gloire d'abord, et c'est avec orgueil. Oui, la France sera toujours le pays des grandes choses, et les grandes choses ne s'accomplissent pas avec l'intérêt personnel pour mobile. Quelque petite, quelque misérable qu'aient voulu la faire les systèmes politiques, jamais la France ne sera vénale, jamais les Français n'adoreront le veau d'or; jamais, malgré le triste courage de quelques hommes sortis des révolutions et qui emploient leur talent à vanter l'égoïsme et les passions cupides, jamais la France n'abdiquera son passé glorieux; jamais elle ne se fera l'écho de ces hommes, eussent-ils, comme ils l'ont eue,

comme ils l'ont encore, la tribune parlementaire pour chaire de leurs déplorables enseignements (1).

Oui, et soyons-en fiers, la France tient toujours son glaive et ses trésors au service des nobles causes ; elle garde pour devise : *Honneur et patrie !* et si, entraînée un instant hors de ses voies par une parole saisissante et perfide, par une plume habile et mercenaire, elle semble vouloir sacrifier son honneur à son intérêt, elle se relève bientôt pour faire justice de ces prédications funestes.

Sans ce sentiment de sa propre dignité, sauvegarde de l'honneur du pays, n'eût-on pas depuis longtemps abandonné l'Algérie, cette belle conquête d'une dynastie emportée dans un tourbillon révolutionnaire, conquête si éminemment glorieuse pour la France, que le grand conquérant de notre siècle, Napoléon Ier, en aurait été fier ? Combien de fois cette honteuse proposition d'abandon, rendue plus honteuse encore sous la menace de l'Angleterre, a-t-elle retenti à la tribune nationale ?

Comme l'Algérie le Sénégal est en Afrique, comme l'Algérie le Sénégal a un avenir. Frère et sœur, ils attendent de la sollicitude maternelle une existence meilleure. Quoique séparés par un désert de 300 lieues, leurs intérêts ont plus d'un rapport, plus d'un point de connexion. A l'Algérie encore la gloire militaire, encore le clairon des combats, précurseur de la charrue pacifique et de l'usine que la vapeur fait marcher. Au Sénégal, ou, pour parler un langage plus exact, à l'Afrique de l'occident, peu de bruit de guerre, mais des soins plus tendres, une parole sage, un enseignement pratique devançant aussi l'ère de l'industrie et de l'agriculture. Aux peuples des deux Afriques une régénération religieuse.

Le Sénégal n'est pas connu. On ignore trop que ce beau fleuve a 200 lieues de parcours et qu'il donne accès au cœur du continent ; on ignore trop qu'il y a du bien, beaucoup de bien à faire dans cette vaste partie de notre globe si bien gardée par la barbarie contre les investigations de l'homme civilisé. Le Sénégal est une voie tout ouverte et qui peut aussi conduire à la gloire, à la gloire qui fonde, à la gloire qui régénère.

Nous avons vu les sacrifices faits par la France pour abolir la traite des nègres ; nous avons vu que ces sacrifices n'avaient pas produit les

---

(1) Pour ne pas faire un remaniement général de ce travail, qui lui eût enlevé son opportunité, nous sommes forcé de rappeler fréquemment qu'il a été écrit en 1848, et que les notes qui ont servi à le composer ont été prises en 1846 et 1847.

résultats qu'on en espérait, et qu'en définitive ils n'avaient eu d'autre effet que de grever chaque année le trésor public de sommes considérables.

Nous demandons que la France continue quelques années encore les sacrifices auxquels elle s'est jusqu'à présent prêtée avec un si louable désintéressement; mais qu'au lieu de consacrer ses millions à la poursuite d'un succès impossible, elle reporte sur l'établissement du Sénégal une partie des fonds qui servent à payer, dans l'état de choses actuel, les frais d'entretien de sa croisière, qui pourrait facilement être réduite à la moitié du chiffre de ses bâtiments (1).

Grâce à cette subvention qui n'ajouterait rien aux dépenses du Trésor, le Sénégal pourrait dès demain recevoir une autre organisation, et il faudrait être bien malheureusement inspiré pour qu'elle ne tournât pas à l'avantage des intérêts positifs de l'industrie et du commerce, en même temps qu'aux intérêts supérieurs de la morale et à l'amélioration du sort du peuple noir.

L'œuvre finale que nous proposons aux méditations des hommes qui ont conservé le sentiment de la grandeur nationale dans toute sa pureté, est donc l'extinction de l'esclavage en Afrique et l'amélioration intellectuelle et religieuse du peuple nègre. Les moyens pratiques consisteraient dans la réforme commerciale et politique de nos établissements du Sénégal, la création de l'industrie et la formation d'un lien religieux avec les populations aborigènes.

---

(1) Cette réduction a eu lieu, mais le budget du Sénégal en a peu profité.

IV.

Du commerce. — Division en deux régimes : le commerce libre et le commerce réservé. — La suppression des escales, première conséquence de la liberté commerciale, porterait les habitants à se fixer dans le fleuve; les suites probables de cette occupation seraient de faire naître le goût de l'horticulture, impossible aujourd'hui à cause de la stérilité absolue de l'île de Saint-Louis. — Réponse à l'allégation généralement admise sur l'impossibilité où sont les Européens de vivre sous le climat du Sénégal.

Dans la première partie de ces études, nous terminions par une antithèse la comparaison des deux régimes commerciaux entre lesquels on a constamment marché au Sénégal sans oser franchement recourir à l'un ou à l'autre :

Au commerce qui peut recevoir de l'expansion, disions-nous, et qui a besoin, pour fonctionner, d'un milieu convenablement préparé, *privilége exclusif* jusqu'à *complète organisation*. Au commerce dont l'importance *ne comporte pas d'organisation* ou dont le développement n'est pas possible, *liberté complète et absolue*.

C'était dire que nous ne reconnaissions pas à l'antagonisme individuel, en d'autres termes, à la concurrence commerciale, la puissance de créer des établissements préparatoires, de fournir les instruments de travail, en un mot, de faire les avances de fonds nécessaires pour

monter une entreprise qui, pour conditions de prospérité, devait nécessairement avoir de vastes proportions.

C'était aussi provoquer une révolution radicale dans les mœurs commerciales du Sénégal, et proclamer implicitement l'avénement de l'ère industrielle, supérieure et antérieure à l'ère commerciale, dans tous les lieux de la terre, civilisés ou barbares, qui ont suivi un mouvement naturel de développement.

L'application de ce principe à effet contraire consiste à établir entre le commerce libre et le commerce réservé une barrière dont on pourrait déterminer ultérieurement la position. Provisoirement, et en attendant que cette question ait été bien étudiée, je désignerai le marigot de N'ghérer, limite du Fouta et du Galam, comme le lieu le plus convenable pour placer cette barrière.

Il en résulte que le commerce libre s'exercerait, sur le fleuve, depuis la barre jusqu'au marigot de N'ghérer, c'est-à-dire dans une étendue de 150 lieues environ; et que le commerce réservé commencerait à partir de ce point et s'étendrait dans le haut pays aussi loin que le conduiraient le génie et l'habileté des agents chargés de sa direction.

Par commerce libre j'entends un commerce dégagé de toute entrave, de toute réglementation susceptible d'arrêter la libre conception et la libre exécution des entreprises individuelles. Il s'ensuit qu'il n'y aurait plus d'escales, plus de corporations de traitants, et que chacun irait établir où bon lui semblerait le siége de ses opérations de traite.

La conséquence la plus directe de cette réforme serait que les habitants de Saint-Louis, poussés par les nécessités de leur situation nouvelle, tenteraient de rapprocher leurs demeures des lieux traditionnellement consacrés à l'échange des gommes, afin de concourir à la traite sans l'intermédiaire de la corporation des traitants, ce qui leur est aujourd'hui complétement interdit.

Or, comme malgré les charmes de l'escale, malgré les divertissements sans nombre qu'on y rencontre, malgré le *comfort* qu'on peut s'accorder et qu'on s'accorde à bord, une maison aérée, spacieuse et entourée de quelques bouquets de verdure est toujours préférable à un bâtiment, il pourrait fort bien advenir qu'un désir d'être mieux, un calcul, un caprice, déterminât quelques négociants à abandonner pour des bords plus riants leur île aride et désolée.

Une fois le mouvement donné, le reste irait de soi. Il y a plus d'une riche et populeuse cité dont la fondation n'a pas eu de raison plus plausible.

Je mets les plus grandes espérances dans la création d'une ville dans l'intérieur du fleuve. Ce serait le meilleur moyen de relever le Sénégal de la réprobation presque universelle qui pèse aujourd'hui sur son nom ; ce serait encore le meilleur moyen de rendre la colonisation non-seulement possible, mais nécessaire et attrayante. J'entends par colonisation l'établissement de la famille européenne, à titre de propriétaire du sol, dans certaines parties du continent; mais je n'entends pas que le refoulement ou la destruction des indigènes devienne jamais la conséquence de cet établissement. Ailleurs je m'expliquerai d'une manière plus complète.

Avant de se fixer dans un pays, on suppute nécessairement les avantages personnels qu'on en retirera, les ressources qu'on y rencontrera, les agréments qu'on y trouvera. On compare la nouvelle demeure qu'on va se donner à celle qu'on va abandonner, et, à moins de nécessités impérieuses, on ne se détermine qu'à bon escient.

A Saint-Louis l'agrément est une dérision; l'intérêt exclusivement commercial ne dit rien à l'esprit d'entreprise; l'aspect général des lieux ne dit rien à l'imagination, qui cherche en vain des arbres, de la terre, des prairies, des montagnes, des sites, pour y construire quelque demeure fantastique qui console de la réalité ; les ressources, nous les avons déjà fait connaître, en tant que pouvant adoucir l'existence matérielle et apaiser les regrets de la patrie, elles sont absolument nulles.

Assurément il faut être bien abandonné de Dieu et des hommes pour aller planter sa tente dans un pareil pays.

Mais il n'en serait plus ainsi s'il s'agissait de s'établir sur un continent, sur un continent que l'on peut dire vierge de toute exploitation intelligente, et qui donne aujourd'hui, avec abondance et presque sans culture, tous les produits nécessaires à la vie de ses possesseurs.

Si les émigrants de France trouvaient au Sénégal les ressources agricoles et horticoles de leur pays; s'ils y possédaient des maisons de campagne; s'il y existait des routes conduisant à de jolis sites, à des fermes, à des villages; si ces routes étaient parcourues par des voitures, par des chevaux, ils ressentiraient moins vivement les chagrins et les ennuis de l'absence, et la comparaison avec la terre natale serait pour eux moins amère

Qui n'a éprouvé, à Saint-Louis, un serrement de cœur en regardant, de la pointe du Nord, cet horizon terne où l'œil distingue péniblement des herbes flétries et le sombre feuillage de quelque manglier rachi-

tique placé comme un regret sur les rives silencieuses du fleuve? Qui n'a rêvé de quelque pont joignant la butte de sable où nos soldats posent leur cible avec cette île de Lamsar, si pauvre de végétation! Pont ou bac, se dit-on douloureusement, si l'on pouvait au moins sortir de cette île qui n'a pas 1,500 mètres! si l'on pouvait porter ses pas ailleurs! N'importe ce que l'on trouverait ensuite, pourvu qu'on laissât cet immuable et attristant point de vue !

Les plus grands délassements de Saint-Louis sont aujourd'hui des repas d'hommes qui commencent le matin et finissent à la nuit; on y mange, on y boit, on y fume. Il y a ensuite l'inévitable promenade de la pointe du Nord, suivie de la promenade sur la place du Gouvernement, puis sur la place de l'Église, d'où l'on se sépare pour gagner sa demeure quand passe la retraite de la garnison. Viennent aussi, et c'est fort à la mode, les courses à cheval à travers rues, sans s'inquiéter d'écraser les enfants et de montrer, vingt fois dans une heure, ses grâces équestres aux mêmes nègres et aux mêmes négresses.

En vérité, en vérité, qui se lamenterait en perdant un pareil bonheur ne mérite pas d'être plaint!

« Eh bien! soit, me dit-on, Saint-Louis est un séjour horrible; mais où placerez-vous votre ville? Ne savez-vous pas que le climat du fleuve est affreusement malsain, et que les Foulhs du Fouta (car c'est sans doute à ce pays que vous songez) ne voudront jamais permettre que nous nous établissions sur leurs terres? »

La réponse est facile. Oui, c'est au Fouta que je songe, parce que c'est le seul pays du fleuve qui promette des chances de succès à un établissement. L'opposition des Foulhs! mais depuis trente ans on parle d'exterminer ces voisins intraitables qui nous ont causé plus de pertes en entravant notre commerce et en neutralisant notre influence que n'eussent coûté quatre expéditions pour les chasser des bords du Sénégal!

Que nous continuions à demeurer à Saint-Louis ou que nous formions un établissement dans le fleuve, il faudra bien un jour ou l'autre arriver à l'accomplissement de ces terribles menaces que nous adressons depuis si longtemps aux gens du Fouta. Si c'était pour prendre possession, moyennant indemnité bien entendu, car il faut être juste avant tout, d'un des jolis districts de leur pays, cette démonstration armée aurait un sens et un but. Dans le cas contraire, ce ne serait qu'une mauvaise action, le châtiment d'une faute pardonnée; car, quoi qu'ils puissent tenter et exécuter contre nous, les nécessités de notre

commerce et la difficulté de frapper à propos un coup décisif nous ont fait jusqu'ici une loi de ne jamais rompre ouvertement avec eux.

Ce n'est d'ailleurs raisonner que sur une hypothèse. Rien en effet ne peut donner la certitude que les Foulhs ne consentiraient pas à nous céder la propriété d'une portion de leur territoire. Peut être me trompé-je; mais il me semble que si on leur présentait bien résolument une bourse et un sabre, ils prendraient la bourse et nous laisseraient en échange de beaux terrains.

J'ai beaucoup entendu parler de l'île à Morphil, mais je ne la connais pas assez pour partager l'admiration qu'elle inspire à ceux qui l'ont visitée. Je sais seulement que cette île, qui a plus de 40 lieues de longueur, forme la partie la plus riche et la plus étendue de la principale province du Fouta, et que ses terres sont excellentes. Ce serait donc une position parfaite à prendre, et je doute que nous puissions mieux rencontrer.

Reste le climat, qui fournit aux indifférents et aux hommes à convictions d'emprunt un argument toujours puissant. Au Sénégal, c'est-à-dire à Saint-Louis, il y a des fièvres, des dyssenteries, des hépatites. Chaque saison de pluie vient enlever quelques-uns de ses membres à la population blanche déjà si peu nombreuse, et la quantité s'augmenterait peut-être si cette population abandonnait l'île de Saint-Louis, rafraîchie par la brise de mer, pour les rives du fleuve où se font mieux sentir, et souvent sans abri, les brûlantes raffales du vent d'est. Je pose la question d'une manière générale et particulière tout à la fois; c'est le moyen de mieux y répondre.

Voici pour ce qui concerne le climat de Saint-Louis : le chiffre de la mortalité est moindre dans cette colonie que dans toutes les autres, et si l'on voulait en faire consciencieusement le nécrologe, on trouverait que des imprudences, un défaut de précautions hygiéniques, et surtout l'intempérance engendrée presque toujours par l'ennui, rendent, chaque année, bien petite la part du climat.

Quant à ce qui est du fleuve en particulier, à une certaine distance de la mer, et de l'espèce de terreur qui s'attache aux voyages qu'on y entreprend, voici ce qu'on peut dire : il y a sans doute des personnes qui ont succombé à l'influence toute saisissante de ce climat capricieux et perfide ; mais il y en a beaucoup plus qui ont résidé, même longtemps, dans l'intérieur, et qui n'ont jamais éprouvé que de légères indispositions. La seule localité où l'on ait pu faire avec suite des observations hygiéniques est Bakel ; et cette localité, par sa situation topographique, se

trouve dans des conditions si anormales, que les observations qui s'y rapportent ne peuvent en aucune façon être considérées comme concluantes pour le fleuve en général.

Il conviendrait, au reste, préalablement à toute entreprise sur l'occupation du pays, de faire étudier avec soin l'hygiène et la thérapeutique du fleuve. Il en résulterait vraisemblablement des résultats tout différents de ceux que d'injustes préventions ont déduites de faits particuliers, toujours trop nombreux, je le sais.

Dans une pareille question, on me permettra d'avoir une opinion: car, sans parler de mon séjour à l'escale des Darmankours et au poste militaire de Richard-Toll que j'ai eu successivement l'honneur de commander en 1843, j'ai passé plus de deux ans en marche au milieu de l'Afrique, sous le soleil, couchant en plein vent, mal nourri et souvent pas du tout. J'ai été malade, j'ai eu des fièvres violentes, je les ai encore quelquefois et vraisemblablement je les conserverai longtemps. Eh bien! je dirai avec une conviction profonde, qu'on peut prévenir le plus grand nombre de ces maladies en portant constamment de la flanelle sur la peau, en usant avec une extrême modération des boissons alcooliques, surtout de l'absinthe; enfin, en s'appliquant de larges vésicatoires quand les fièvres résistent à l'emploi du sulfate de quinine, *dont il ne faut pas abuser*. C'est le régime que j'ai suivi, et je m'en suis si bien trouvé que, malgré la fièvre qui ne m'a presque pas quitté, je ne suis jamais resté plus de quatre jours sans écrire mon journal.

Voilà un fait. Je regrette d'avoir été obligé de parler de moi pour le faire connaître.

Il y a, au surplus, une réponse toute décisive à l'adresse des personnes qui veulent absolument prétendre que la nature du climat est un obstacle insurmontable à l'occupation du pays : c'est que le climat des Antilles est mille fois plus dangereux que celui du Sénégal, et que les Antilles ont aujourd'hui des habitants. Le peuplement de ces îles s'explique par le charme du pays. Lorsque le Sénégal aura de même ses routes, ses jardins, ses maisons de campagne, on n'aura aucune bonne raison pour le délaisser; car l'homme est fait de telle sorte qu'il craint moins la mort que l'ennui.

Je ne suis pas médecin; mais il me semble qu'il n'y a de vraiment terribles que les maladies comme la fièvre jaune et le choléra, dont l'effet foudroyant déroute la science et dont la cause est encore inconnue. Parmi les maladies endémiques du Sénégal, une seule, la fièvre.

échappe aux prévisions de l'hygiène; mais elle est très-rarement mortelle. On peut, avec des précautions, éviter les deux autres.

Admettons un instant comme fait accompli la translation dans l'île à Morphil de la capitale des possessions françaises de l'Afrique occidentale, et examinons les premières conséquences de ce changement.

N'est-il pas notoire que, transportés là, les habitants de Saint-Louis se trouveraient entraînés vers un autre ordre d'idées et d'opérations, sans qu'ils y songent, obéissant à l'irrésistible impulsion que leur imprimerait cette modification de leur existence matérielle?

Ce serait à qui bâtirait le plus vite sa villa, à qui aurait le plus beau, le plus délicieux jardin. Le commerce, dégagé des liens qui le tiennent aujourd'hui, vraiment libre de fait comme il l'est sur les ordonnances, marcherait d'une allure ferme; l'habitant du désert viendrait porter son sac de gomme à la boutique du négociant, qui ferait lui-même son marché; il n'y aurait plus d'intermédiaires parasites, plus de mandataires imposés; le négociant surveillerait lui-même et à toute heure ses affaires, et il en résulterait pour lui moins d'inquiétudes et plus de profits; il aurait une voiture, il aurait une campagne où il serait heureux d'aller se délasser de ses travaux. Et là, dans ces moments si chers à l'homme où le loisir vient le débarrasser du fardeau de ses occupations, toujours pénibles parce qu'elles sont obligatoires, l'Européen songerait à embellir sa demeure; ce lui serait une récréation charmante de s'occuper de fleurs, de fruits, de naturalisation d'arbres et de plantes d'un autre continent; ce lui serait une joie indicible de créer de ses œuvres une petite France à lui dans sa retraite à travers les bois du Fouta.

Et nul n'échapperait à ce charme, nul ne refuserait de répondre à ce besoin de notre nature qui cherche le grand air, les bois et la verdure pour y rafraîchir ses pensées et son cœur.

A cet engoûment pour l'horticulture succéderait inévitablement le goût de l'agriculture et peut-être aussi le goût des plantations qui changeraient le climat du pays. Mais en voilà assez pour montrer que la propriété peut avoir ses douceurs, même au milieu de la barbare Afrique.

V.

Inconvénients de l'absence d'une population créole et espoir de la voir se former en prenant possession de l'île à Morphil. — Un dernier mot sur les cultures pour établir que les terrains du Fouta central n'ont point de rapport avec les terrains du Wallo. — Les cultures des naturels prouvent que les terres ne sont pas infécondes.

J'attribue le peu de progrès moral et intellectuel qu'ont fait les nègres et les mulâtres, depuis que nous vivons parmi eux, à l'absence d'une population indépendante et propriétaire du sol. Cette population flottante de commerçants dominés par des idées de lucre ne peut rien pour faire avancer la race qui l'entoure; car cette race n'intéresse le commerçant que par le profit qu'elle peut lui procurer. Je ne veux pas dire là une chose désobligeante; mais les marchands ne sont pas venus au Sénégal pour leur plaisir, cela est évident; il est évident aussi que les occupations qui absorbent les quatre-vingt-dix-neuf centièmes de la population étant exclusivement commerciales, ne peuvent laisser aucun loisir pour suivre des intérêts étrangers à leur objet.

L'absence d'une population d'Europe attachée au pays par la propriété ou l'exploitation du sol, population qui forme dans les autres colonies la classe des habitants, condamne hautement l'organisation ac-

tuelle du Sénégal. Avec les modifications que nous avons indiquées dans le chapitre qui précède, il y a tout espoir que des familles d'Europe viendraient bientôt s'y établir; et cela ne peut faire aucun doute si l'on considère que, même aujourd'hui et en dépit de la fâcheuse renommée du Sénégal, on voit de temps à autre quelques familles abandonner leur terre natale pour essayer de la vie de Saint-Louis. Elles y restent rarement, c'est vrai; mais elles y sont venues, et pour les retenir il n'eût fallu peut-être qu'un peu d'ombre et de fleurs.

Qu'on se donne la peine d'examiner quelle serait l'influence exercée sur les mœurs par cette population, dont les intérêts particuliers se confondraient bientôt avec les intérêts d'un pays qu'elle adopterait sans doute si elle y trouvait quelques-uns des éléments de bonheur de son ancienne patrie.

Je sais qu'on peut détruire tout ceci : « Vous bâtissez sur le sable: le Sénégal n'est pas colonisable, et l'expérience l'a prouvé. »

Je pourrais répondre ce que l'on sait déjà, que je ne veux pas coloniser pour coloniser; mais seulement modifier, par des raisons d'utilité et par d'autres raisons d'un ordre plus élevé, la constitution actuelle du Sénégal, modification dont le premier effet serait de changer l'emplacement de sa capitale; mais comme ce serait éluder une réponse, je dirai tout franchement que je suis de ceux qui croient encore qu'on peut obtenir quelque chose des terres du Sénégal.

L'expérience a prouvé que les cultures essayées dans le Wallo ont été abandonnées après six ans d'essais malheureux. L'expérience n'a pas prouvé autre chose.

Les cultures au Sénégal ont eu leurs apologistes et leurs détracteurs. Mon opinion est que, d'un côté comme de l'autre, il y a eu de l'exagération, et partant qu'il s'est glissé dans cette polémique un peu plus de passion qu'il n'en fallait pour éclairer la question. Les uns ont trop écouté les regrets que leur causait l'abandon d'une entreprise qui était aussi pour eux une espérance, et ils ont critiqué avec amertume, quelquefois avec injustice, sans examen approfondi, sans étude, une résolution qui les affligeait; d'autres, et c'est le plus grand nombre, affectant de ne pas comprendre les vues élevées qui avaient décidé l'entreprise, ou incapables de les comprendre, se sont montrés critiques impitoyables, violents, jetant presque de gaîté de cœur le ridicule et le découragement à ceux qui croyaient au succès; d'autres, enfin, adversaires plus dignes et plus sérieux, ont combattu le projet du gouvernement par des observations appuyées sur la science.

Je ne veux pas rétablir le débat ; mais comme ces observations ont été publiées et qu'elles ont pour auteur un homme très-compétent ; comme, en outre, elles confondent dans une condamnation commune les terres du Wallo et les terres du Fouta-Toro, même celles de l'île à Morphil, je tiens à rectifier ce qu'il y a de trop général et de trop absolu dans une pareille allégation.

Déjà, dans la première partie de ce travail, nous avons accompagné de quelques commentaires l'exposé des causes principales de l'abandon des cultures, tel qu'il est présenté dans la publication officielle qui a pour titre *Notices statistiques sur les colonies françaises, publiées par ordre de l'amiral baron Duperré, ministre de la marine* (1837-1840).

Ici nous ne répéterons pas ce que nous avons dit ; mais nous répondrons par un dernier mot aux observations toutes techniques exposées clairement et en bons termes dans l'écrit que nous avons sous les yeux (1).

Il est nécessaire de rappeler, pour éviter toute méprise, que ce dernier examen n'a d'autre but que d'établir une démarcation tranchée entre les terres des deux pays. Nous renonçons très-volontiers à défendre celles du Wallo ; mais nous tenons très-fort à ce que celles du Fouta central, de l'île à Morphil particulièrement, ne soient pas confondues dans une commune et injuste proscription.

Outre la rareté des pluies, l'action du vent d'est, la mauvaise qualité du sol, etc., causes déjà énumérées et commentées dans notre première partie, l'auteur de l'écrit que j'ai cité indique encore les suivantes :

La sécheresse de l'air ;

L'insuffisance et l'inutilité des irrigations artificielles ;

Le grand nombre de terrains salés qui prouvent, selon l'auteur, que les eaux de la mer couvraient cette contrée à une époque encore récente ;

Les tracasseries et les jalousies des indigènes ;

Le voisinage de peuples pasteurs dont les troupeaux menaçaient à chaque instant les plantations ;

L'habitude, enfin, commune aux nations sauvages, de mettre le feu aux herbes sèches et d'allumer de vastes incendies susceptibles d'atteindre et de ruiner les plantations.

---

(1) *Observations sur les essais de culture tentées au Sénégal, et sur l'influence du climat par rapport à la végétation*, par M. Perrottet, ex-directeur de l'habitation dite Sénégalaise, naturaliste, etc. (*Annales maritimes*, mars 1831, t. XLV, p. 332.)

Nous allons les examiner successivement.

La sécheresse de l'air produit, en Afrique, le phénomène que voici: les végétaux s'engourdissent; ils perdent, par suite de l'abondante transpiration à laquelle ils sont soumis, les sucs propres à leur nutrition, et, vu l'état hygrométrique de l'atmosphère, ils se trouvent dans l'impossibilité de remplacer, par l'aspiration, les fluides qu'ils viennent de perdre. Cette interruption d'aspiration, lorsqu'elle est trop prolongée, donne la mort.

Un phénomène analogue est produit par le froid, et, bien que par des causes différentes, la mort est aussi la conséquence d'une perturbation dans le mouvement des fluides. Il n'y a donc là rien que de très-connu, c'est que la végétation des régions tropicales a une saison de repos et d'engourdissement comme la végétation de la zone tempérée, et que cet engourdissement offre des dangers proportionnés à l'intensité de la sécheresse ou du froid auxquelles sont soumis les végétaux. Il s'ensuit conséquemment que les végétaux exposés à une grande sécheresse ou à un grand froid, quand ils échappent à la mort, se ressentent de cette lutte et de cette souffrance et présentent des difformités qui témoignent de la contrariété de leur développement.

Il y a néanmoins des espèces douées d'une organisation particulière et appropriée au climat où elles vivent, qui sortent intactes de cette lutte, et la Sénégambie possède, non moins que les autres contrées, un certain nombre de ces espèces, parmi lesquelles nous rangerons en première ligne les différents acacias qui donnent la gomme.

Finalement, la sécheresse de l'air peut s'opposer à la naturalisation de plantes et d'arbres exotiques, mais elle ne peut pas empêcher la culture de végétaux acclimatés et qui croissent spontanément dans le pays.

L'insuffisance et l'inutilité des irrigations artificielles. J'ai vu sur un sol torréfié, profondément tailladé par l'action prolongée d'un soleil de feu, des arbres sans feuilles, dont la vie paraissait depuis longtemps éteinte ; ils étaient néanmoins droits, robustes et de haute taille. Je citerai entre autres le *kaya senegalensis* (caïlcédra) et l'*eriodendron anfractuosum* (benténier des nègres), les deux plus grands végétaux de la contrée après le baobab. Quinze jours avant les pluies, des bourgeons fort beaux paraissaient; aux premières eaux, des feuilles s'épanouissaient comme par magie, et dans l'espace d'un mois, de morts qu'ils semblaient être, ces mêmes arbres offraient le plus beau et le plus riche feuillage qu'on pût voir.

Je recommande à l'observation ce fait de l'apparition des bourgeons en pleine sécheresse et *quinze jours* avant que la première goutte d'eau ait arrosé la terre. Ce qui m'a surtout surpris, c'est que j'étais à même de m'apercevoir d'un changement hygrométrique de l'atmosphère, puisque je couchais en plein air, et que ce changement, s'il a eu lieu, n'a pas été sensible pour moi.

Cette observation a été faite dans le Kaarta, à la fin de mai. Le Kaarta est dans le Soudan; ce n'est pas le même pays, je le sais; mais c'est le même climat, et l'observation n'en a pas moins d'opportunité.

Elle sert surtout à démontrer par un fait que les irrigations artificielles ne sont pas indispensables au développement de la vie des végétaux en Afrique, pas plus sans doute que ne l'est la calorification artificielle pour rétablir la circulation des fluides dans les végétaux des contrées boréales ou australes. Donc les irrigations coûteuses auxquelles on a eu recours dans le Wallo n'étaient pas nécessaires, et vraisemblablement elles ont eu pour conséquence d'appauvrir le sol en lui enlevant ses parties les plus riches et les plus fertiles; elles ont eu surtout pour effet de rompre tout équilibre entre le système *radiculaire*, favorisé par l'irrigation, et le système *caulinaire*, demeuré sous la même influence desséchante.

Les irrigations artificielles étaient donc une faute, et la preuve, c'est qu'au Wallo même il y a des arbres, il y a des plants de cotonnier et des plants d'indigofères; il y vient des *sorghum,* des maïs, des ignames et bien d'autres productions végétales; c'est encore que les naturels obtiennent leurs récoltes et conservent leurs arbres sans avoir recours à ce procédé.

Concluons, pour les irrigations artificielles, qu'elles ne sont nécessaires en Afrique qu'aux végétaux exotiques, aux plantes potagères et généralement à tout ce qui rentre dans le domaine de l'horticulture proprement dite. Or il en est ainsi partout. En tout lieu de la terre il faut donner des soins aux cultures; il faut sarcler, tailler, émonder; il faut préserver les récoltes des attaques des oiseaux; il faut prendre mille précautions pour en empêcher la dévastation par une quantité d'animaux destructeurs. Et souvent le pauvre cultivateur qui n'a pour tout bien que son champ ou sa vigne, se trouve frustré dans ses espérances de récolte par une gelée, une grêle, une maladie qui corrompt le fruit de ses sueurs. Or, personne n'a prétendu qu'en Afrique le cultivateur n'ait pas de chances à courir.

Le grand nombre de terrains salés. Pour cette cause-là, nous la

proclamons toute-puissante et la seule qui soit vraiment nuisible entre celles qu'on a invoquées; mais elle est particulière au Wallo, et nous n'avons pas à nous y arrêter. L'auteur des observations que j'analyse, et qui paraît tenir beaucoup à établir une conformité parfaite entre les terrains du Wallo et ceux du Fouta, n'a probablement vu que le Fouta-Toro, province occidentale de cet État, limitrophe du Wallo et, selon toute vraisemblance, d'une constitution géologique peu disssemblable de celle de ce pays.

Comme je ne savais pas avoir un jour à combattre des assertions étayées de toute la logique de faits observés, je n'ai pris, lorsque je remontais le fleuve, aucun soin d'examiner la nature des plantes qui croissent dans la province centrale du Fouta, dont l'île à Morphil forme la plus grande et la plus belle portion. Je ne puis donc opposer à ces assertions l'autorité des faits géologiques; mais je puis faire appel aux souvenirs de ceux qui, comme moi, ont remonté plusieurs fois le Sénégal, et je ne crains pas d'être contredit en affirmant que l'œil le plus indifférent constate un changement complet entre la végétation de l'île à Morphil et celle du Fouta-Toro, qui déjà diffère sensiblement de celle du Wallo.

A défaut de preuves matérielles, ce changement considérable, qui n'échappe à personne, ne suffit-il pas à convaincre qu'il ne peut y avoir aucune identité géologique entre un terrain qui produit de beaux et grands arbres, une végétation luxuriante, de riches cultures, et un terrain qui ne possède que des arbres éparpillés en petits bouquets et des produits à peine suffisants pour nourrir ses habitants?

Les tracasseries et la jalousie des nègres, leurs rapines, vols de captifs et autres méfaits de ce genre, appartiennent à une époque déjà loin de nous et ne se reproduiraient plus, je l'espère, avec impunité et, chose plus incroyable, avec profit pour les coupables.

Quand écrivait l'auteur de ces observations, le Sénégal obéissait à un gouverneur négrophile; c'était le bon temps de cette politique conciliante qui consistait à rendre les blancs responsables des iniquités commises par les nègres, à les punir, à les rançonner, pour servir sans doute, ainsi que cela se pratiquait autrefois à Sparte, d'exemple et d'enseignement à cette intéressante population du Wallo. L'ilote, dans ce système, c'était le blanc, et malheur à lui si, poussé à bout par les insultes quotidiennes, par les vexations multipliées que lui faisaient subir ces bons nègres, il s'oubliait à leur parler d'une manière discourtoise; il était bien heureux d'en être quitte pour une amende.

Aujourd'hui que la conciliation ne va pas si loin, il y a mille raisons de croire que les agents du gouvernement ne souffriraient pas que les établissements européens fussent inquiétés par les naturels.

Le voisinage des peuples pasteurs. Ce voisinage, assurément fort dangereux quand on a affaire à des individus encouragés dans toutes les méchancetés que peuvent suggérer l'envie et la jalousie, sentiments trop naturels à l'homme et surtout à l'homme inculte, cesserait d'offrir des dangers si l'on se montrait disposé à réprimer sévèrement tout acte de dévastation prémédité et à empêcher, par une surveillance soutenue, les dégradations causées par la négligence. Avec des gardes champêtres on parviendrait facilement à ce but.

L'habitude de mettre le feu aux herbes sèches, enfin, détermine des incendies qui embrassent souvent de grandes surfaces; cette coutume peut aussi favoriser de coupables desseins. Avec quelques mesures d'ordre, appuyées au besoin d'une énergique coercition, on parviendrait facilement à conjurer les dangers de cette sorte.

Je tenais à répondre une dernière fois à ces prétendus obstacles de la nature qui, selon beaucoup de personnes, rendent impraticable toute exploitation quelconque, petite ou grande, du sol de la Sénégambie. C'est à cette opinion extrême que répond particulièrement cette dernière revue, qui met en ligne hardiment toutes les causes, sans en excepter la moindre, qui ont servi à donner à cette opinion le caractère d'un axiome.

Il résulte de tout ceci que les obstacles naturels, tels que la sécheresse de l'air, la rareté des pluies et l'inutilité des irrigations artificielles pour combattre avec avantage les effets du climat, prouvent tout simplement que la Sénégambie n'est pas un Eldorado. Or je ne prétends pas, ni moi ni personne que je sache, placer cette contrée au rang des plus riches pour ses ressources agronomiques; je tiens à dire seulement qu'il y a sur le globe des contrées tout aussi peu favorisées, soit dans la zone torride, soit dans la zone glaciale, et que l'homme a su en tirer parti.

Que Dieu me garde de vouloir proposer le retour des fâcheux essais de 1825, surtout dans des conditions aussi désavantageuses et dans des *terrains impropres!*

Voilà la grande faute et la cause principale de l'échec subi. Quant aux autres causes d'insuccès, celles qui tiennent aux naturels, elles s'expliquent par l'emploi d'une politique déplorable et par une fausse position acceptée vis-à-vis d'eux.

Il y a, au surplus, un remède bien connu et qui a été employé avec succès dans différents pays pour combattre l'influence nuisible du climat par rapport à la végétation : ce sont les plantations et le reboisement artificiel.

Ce projet, présenté pour le Wallo, a été mal accueilli, parce que, outre les dépenses excessives qu'entraînait son exécution, il eût fallu ajourner à très-long terme l'entreprise qu'on tenait à réaliser le plus vite possible; mais, tout en le combattant, on n'a pas opposé de dénégation absolue aux belles promesses qu'il adressait aux planteurs.

Dans notre hypothèse de fonder une ville dans l'île à Morphil, qui empêcherait d'avoir recours à ce procédé, beaucoup moins nécessaire qu'au Wallo, j'en demande pardon à l'auteur des *Observations sur les essais de culture tentés au Sénégal*, et d'une exécution beaucoup plus praticable sous une foule de rapports?

Les habitants n'auraient à s'occuper que très-secondairement de l'appropriation du sol aux grandes exploitations, puisque leur œuvre principale serait, comme aujourd'hui, le commerce. Je n'ai pas besoin de dire que je ne prétends pas établir de plantations de pins ou de rhododendrons.

Je termine cette dissertation, peut-être longue, mais indispensable, par un dernier argument qui en vaut bien un autre et que je dirige contre ceux qui ne croient pas que le sol de la Sénégambie puisse produire une banane ou une orange; Dieu veuille que je les convertisse !

Les naturels récoltent des produits du règne végétal; ces récoltes sont plus ou moins belles, plus ou moins abondantes, selon que la qualité des terres est bonne, médiocre ou mauvaise, selon que les agents naturels essentiels à la végétation se montrent favorables ou nuisibles. Le Fouta est considéré à juste titre comme possédant les meilleurs terrains des bords du fleuve; il se trouve, en outre, situé dans des conditions topographiques qui affaiblissent notablement les effets destructeurs du vent d'est. La terre du Wallo a été analysée chimiquement et reconnue de bonne qualité (1); celle du Fouta lui est nécessairement supérieure, puisque ses produits sont plus beaux, plus variés et plus abondants.

Or ce que font les nègres, nous pouvons le faire aussi. Donc il n'y a ni fol amour pour une idée impossible, ni ignorance des faits observés, ni ignorance des localités, à avancer que le transfèrement de

(1) Voir les notices statistiques déjà citées.

la capitale de nos possessions occidentales en Afrique dans des terres cultivables, puisqu'elles sont cultivées, créerait dans le pays, non pas une industrie, entendons-nous bien, mais un charme, un attrait qui manque aujourd'hui. Et que ce charme, cet attrait, précurseur peut-être de l'industrie à laquelle je ne songe pas en ce moment, je veux dire de futures exploitations agricoles, appellerait des émigrations d'Europe dans ces pays aujourd'hui délaissés, et tranformerait en propriétaires fonciers, en créoles, pour me servir de l'expression consacrée, les négociants actuels dont un bien petit nombre vit en famille.

VI.

Dernière réponse à l'objection relative à la perturbation apportée dans les industries de traitant et de laptot par la suppression des escales. — Économie d'un million réalisée par cette mesure.

Avec le système d'entraves qui entoure aujourd'hui le commerce prétendu libre de la gomme, il est très-difficile aux négociants de réaliser de grands bénéfices; et comme presque tous se livrent, en dehors de leur négoce proprement dit, à des jeux de bourse sur la gomme, il en résulte qu'aucun d'eux n'est assez sûr de ses profits du lendemain pour exposer ses profits de la veille.

Au-dessous du négociant se trouve le marchand. Il n'est pas facile de bien expliquer ce qu'on entend sous cette désignation au Sénégal; car le négociant a lui-même une boutique, et le marchand, comme le négociant, intervient dans les opérations de traite. Généralement on appelle marchand, à Saint-Louis, un commerçant qui ne se livre qu'à des spéculations de médiocre importance.

Ces deux variétés d'agents du commerce sénégalais sont particulièrement lésées par les restrictions mises à la liberté du commerce, restrictions qui sont devenues obligatoires dans l'état actuel des choses. Les gommes, en effet, ainsi que nous l'avons vu à la première partie, ne pouvant être échangées qu'aux escales, et les Européens étant exclus de toute participation directe et personnelle à cet échange, il a fallu un intermédiaire entre l'habitant du Sahhrâ possesseur des gommes et le négociant qui les exporte. Nous savons déjà que cet intermédiaire est le traitant.

Le traitant est donc la cheville ouvrière de ce singulier mécanisme. Le respect de la tradition a conservé cet usage et en a fait une nécessité fort gênante; car c'est cette obligation de prendre un intermédiaire dans l'échange des gommes qui a rendu indispensable l'intervention constante du gouvernement pour réglementer cette branche de commerce.

La profession de traitant est l'unique ambition du Sénégalais. Fort jeunes, les mulâtres, qui forment l'aristocratie de la population aborigène, vont prendre leurs inscriptions à bord des bâtiments de traite, et lorsqu'ils sont devenus assez madrés dans la pratique des mille roueries à l'usage des traitants, ils sollicitent et obtiennent leur diplôme. La confiance des négociants européens ne se donne qu'à l'habileté; c'est assez dire que les mandataires les plus en renom doivent posséder des qualités qui seraient plus que négatives s'il s'agissait de leur confier d'autre charge. Le but de l'éducation qu'on reçoit à la traite est d'ailleurs hautement avoué : c'est de tromper les Maures.

Ce qui précède ne s'applique qu'au traitant mandataire, qui occupe le second rang hiérarchique de cette milice; le premier rang est rempli par le traitant qui agit pour son compte. Celui-ci, comme nous l'avons dit, se nomme, dans le langage de traite, gros traitant; l'autre, petit traitant. On comprend que pour le premier rang il y a beaucoup d'appelés et peu d'élus.

La traite emploie beaucoup de monde et nécessite un matériel considérable. Il n'y a aucun doute que la traite répand de l'argent dans le pays et procure en outre des bénéfices aux négociants qui fournissent le bois, le fer, la toile, tous les agrès, en un mot, nécessaires aux bâtiments, et qui gagnent sur cette fourniture. La traite, de plus, chose précieuse, a créé les industries maritimes de laptots, de charpentiers, de voiliers, perceurs et calfats, les seules industries du pays. Ceci est le bien; voici le mal :

Nous placerons en première ligne la démoralisation des habitants, conséquence immédiate et nécessaire de l'éducation qu'ils reçoivent à la traite. On n'a pas besoin de longs développements pour faire comprendre qu'une éducation qui enseigne que le dol est une qualité, sans parler d'autres enseignements moins officiels, porte aux mœurs une atteinte des plus graves, et que les habitudes prises à la traite rejaillisent plus ou moins dans la vie privée. Y a-t-il, je le demanderai aux plus indifférents, quelque chose de pire, pour un pays qui a besoin de recevoir de bons exemples et de bons principes, qu'une institution qui absorbe toute sa population dans un genre d'industrie où elle ne peut contracter que des vices?

Les conséquences nuisibles de la traite par rapport aux intérêts matériels ne sont pas moins saisissants :

Chaque traite emploie annuellement environ trois cents navires montés par un nombre égal de traitants et par quinze cents laptots. Cet armement détermine une dépense évaluée au tiers ou au quart de la valeur des gommes échangées (1). Le résultat le plus naturel de ceci est que le prix des gommes se trouve augmenté et qu'on les paie plus cher sur les marchés européens. Mais s'il doit en résulter un grand avantage pour le Sénégal, qu'importe, peut-on objecter, qu'on paie la gomme plus ou moins cher en Europe? Soit; nous nous occupons du Sénégal et ce sont ses intérêts seuls que nous devons discuter.

Examinons donc à qui profiteront (au Sénégal, c'est entendu) ces énormes frais d'armement et quel bien pourra en sortir.

J'admets très-volontiers que le négociant de Saint-Louis trouve dans les armements de la traite un débouché avantageux aux articles de commerce qu'il a fait venir pour cet objet; mais le négociant qui est en même temps armateur (et ils le sont presque tous), trouvera-t-il beaucoup d'avantage à se vendre à lui-même? En d'autres termes, quel avantage trouvera-t-il à faire au plus bas prix possible (et tel est bien l'avantage qu'il obtiendra à devenir son propre fournisseur), à faire, dis-je, au plus bas prix possible un armement qui absorbe le tiers des profits qu'il réaliserait s'il lui était permis d'acheter la gomme chez lui? Si je ne me trompe, le bénéfice réalisé dans ce cas sera de réduire la perte du tiers au quart tout au plus.

---

(1) Cette évaluation est dans un rapport de 10 livres de gommes par pièce de guinée, et celle-ci s'échange rarement au-dessus de 40 livres et le plus souvent au-dessous de 30.

Il faut convenir que ce n'est pas là une opération brillante, et qu'en présence de pareils résultats on ne doit pas craindre de déranger le mécanisme qui les donne.

Si maintenant nous passons de l'exposé du fait à un calcul, nous trouverons qu'il y a, chaque année, une somme s'élevant au chiffre énorme de 1,521,832 francs (1) dépensée uniquement pour conduire la gomme des escales à Saint-Louis. Ce fait, qui me semble excessivement grave, mérite toute l'attention des économistes et suffirait seul à déterminer la recherche d'une autre combinaison pour amener la gomme au port d'exportation.

Il n'est pas de système, si mauvais qu'il soit, qui ne trouve de chauds défenseurs quand on l'attaque. Il y aura donc, cela est certain, à propos de la suppression des escales et du retour pour le trafic des gommes, au principe logique de la moindre action une opposition d'autant plus énergique que ceux qui la feront seront *moins atteints* par la mesure. « Mais, diront ces intrépides défenseurs, cet argent se répandait dans le pays et faisait marcher le commerce ; chaque traite florissante était pour le négociant un coup de fortune. Que parlez-vous d'amélioration, alors que vous frappez de mort une industrie qui fait vivre la population et qui procure aux Européens des clients qui paient bien ? »

Il est d'abord d'une vérité douteuse que l'argent gagné par les traitants, et surtout par les laptots, soit dépensé à Saint-Louis. Une grande partie est gaspillée de toutes sortes de façons dans les orgies des escales et ne profite qu'aux Maures et aux nègres, qui sont moins nos amis que nos ennemis ; le reste, cela est vrai, est dépensé dans le pays et imprime, sans aucun doute, une plus grande activité au mou-

(1) Pour obtenir ce chiffre, nous avons pris dans les tableaux généraux du commerce de la France avec ses colonies, publiés annuellement par l'administration des douanes, la moyenne pour dix ans des gommes importées du Sénégal en France. Cette moyenne nous a donné une quantité de 2,282,779 kilogrammes de gommes par année. Nous avons converti cette quantité en valeur, à raison de 2 francs le kilogramme, taux ordinaire du prix de la gomme au Sénégal, et nous avons eu une somme de 4,565,558 francs.

Pour arriver, au moyen de cette donnée, à l'évaluation des frais d'armement, nous avons dû tenir compte de la quantité de gommes consommées dans le pays et de celles qui sont sorties pour la destination de l'étranger en droiture, quantité qui ne figure pas aux tableaux des douanes et dont, par conséquent, la valeur n'est pas comprise au chiffre de 4,565,558 francs. Il suit de là qu'en prenant, comme nous l'avons fait, pour base de l'évaluation des frais d'armement, le tiers de la valeur représentative des gommes exportées, nous avons fourni un chiffre plutôt au-dessous qu'au-dessus de la vérité.

vement commercial; mais quelles traces la circulation de ces valeurs a-t-elle laissées? Quels produits a-t-elle créés? Des navires et leurs agrès. Mais ce sont précisément, vu la destination unique qu'on leur donne, ces navires que j'attaque comme une superfétation.

Donc cette dépense est improductive, et c'est, je crois, un axiome d'économie politique, que toute dépense qui ne produit rien est nuisible quand elle n'est pas nécessaire.

Sur les 1,500,000 francs consommés improductivement par la traite, j'admets qu'il en faille consacrer 200,000 pour le charroi des gommes à bord des bâtiments qui doivent les exporter, et 300,000 pour l'abaissement que subirait nécessairement en France le prix de la gomme; il restera toujours une économie de 1 million réalisé chaque année au Sénégal.

Que va maintenant devenir cette économie faite par les négociants, au préjudice des traitants, si l'on veut? Je dis que ce transfert de fonds d'une bourse dans une autre bourse est un fait très-considérable. Rien sans doute ne garantit que cette somme soit dépensée dans le pays; mais il y a de fortes présomptions pour croire que dans les nouvelles conditions où seraient placés les Européens au Sénégal, ces fonds trouveraient dans le pays même un emploi certain et avantageux, soit dans des entreprises industrielles ou commerciales qui n'auraient pas la gomme pour objet, soit dans les constructions à élever dans la ville nouvelle. Et il y a cette différence entre une dépense qui sert à défrayer les fantaisies de deux mille individus imprévoyants et pour la plupart d'une conduite fort dérangée, et une dépense faite par un petit nombre d'hommes voués à la spéculation et ayant les moyens de s'y appliquer, que la première ne peut être utile ni aux individus ni au pays, et que la seconde peut créer et créera nécessairement une richesse qui profitera à tous.

A ceux qui voudraient absolument prétendre que ce n'est pas là une économie utile on peut répondre par cette question :

Que penseriez-vous de négociants de Bordeaux qui, ayant un chargement considérable de vins à expédier à Londres, je suppose, imagineraient, sous prétexte d'imprimer un plus grand essor au commerce de leur ville, d'armer des bâtiments, de les pourvoir de vivres, de mettre à leur bord, avec une solde fort élevée, des subrécargues et de nombreux équipages, puis de les expédier pendant six mois sur les bords de la Gironde traiter du prix des vins avec les propriétaires de vignobles?

Il faudrait, pour tous ces bâtiments, des vivres, des agrès, des munitions de toutes sortes qui seraient achetés à Bordeaux; au retour, ces nombreux équipages, ayant fait de belles économies, les dépenseraient encore à Bordeaux et pousseraient à la production par la consommation.

Que penseriez-vous de ces négociants de Bordeaux?

VII.

Les traitants deviennent des courtiers. — Les laptots et les ouvriers maritimes non employés dans leur profession trouvent à s'occuper dans les constructions et les établissements nouveaux. — Diminution peu sensible de la marine actuelle. — Saint-Louis reste une place militaire et un port de commerce.

Il serait déraisonnable de prétendre qu'une réforme aussi radicale que celle que nous proposons n'entraînerait pas de perturbation dans la classe nombreuse des habitants qui, à divers titres, prennent part à la traite des gommes. C'est ce que nous allons examiner.

Le nombre des traitants est devenu si élevé depuis ces dernières années, que beaucoup d'entre eux maudissent aujourd'hui l'irrésistible tentation qui leur a fait accepter une condition aussi précaire, la seule, d'ailleurs, qu'on se soit plu à ménager à la population lettrée de Saint-Louis Leurs yeux ne sont plus fermés à la lumière comme ils l'étaient il y a dix ans, et quand ils songent à l'avenir, ils s'affligent de ne pas avoir, coûte que coûte, choisi une autre carrière. Voilà du moins ce que j'ai recueilli mainte fois de la bouche des jeunes traitants.

La réforme serait donc diversement accueillie : les vieux traitants feraient entendre de douloureux gémissements et crieraient à la ruine;

les jeunes, au contraire, à moitié ébranlés déjà, qui par des inquiétudes anticipées, qui par des revers et par des pertes, paieraient en bons fils leur tribut de regrets à une institution vénérée par leurs pères, donneraient eux-mêmes une larme ou un soupir aux joyeuses réminiscences de leur état; puis ils se résigneraient. Et cette résignation serait d'autant moins pénible que, même pour les heureux, la vie de traitant n'était pas toujours rose, et que l'oisiveté, cette source vive de misères et de vices, leur fournissait sept mois par an la contrepartie de leurs rêves ambitieux. Le changement, d'ailleurs, ne déplait pas à tous d'une égale façon, et peut-être, parmi les traitants jeunes du Sénégal, en trouverait-on plusieurs qui sauraient franchement s'en réjouir.

Lorsqu'une industrie est transformée (il n'y a jamais, dans un sens absolu, d'industrie supprimée), il s'ensuit toujours pour ceux qui s'y livraient un mauvais quart d'heure à passer. Il en serait donc ainsi pour les traitants; mais on aurait tant de moyens d'adoucir la transition, qu'il faudrait vraiment y mettre beaucoup de mauvaise volonté pour ne pas en choisir un bon.

Les circonstances viendraient ici merveilleusement en aide à ce bon vouloir; car on serait forcé, pendant un certain temps encore de conserver un intermédiaire entre l'Arabe du Sahhrâ et le marchand d'Europe, et cette fonction se trouverait remplie tout naturellement par ceux qui, aux escales, auraient appris les mœurs et le langage des habitants du désert.

Les traitants deviendraient donc des courtiers, et cette nouvelle proprofession donnerait à ceux qui voudraient l'embrasser la certitude de pourvoir à leurs besoins et tout le temps nécessaire pour chercher une autre occupation. Toutefois je voudrais voir, tellement je redoute un retour aux iniquités de la traite, l'obtention de cette charge entourée de difficultés assez grandes pour qu'elle ne pût devenir le lot que d'un très-petit nombre des traitants d'aujourd'hui.

Voilà donc le sort du traitant à peu près assuré. Les gros, les plus favorisés dans ce remaniement, pourraient poursuivre sans trop de changement le cours de leurs anciennes opérations; ils se feraient négociants et seraient leurs propres courtiers. Les petits, moins heureux, perdraient leur indépendance et leur rôle serait amoindri: mais aussi ils ne courraient aucun risque, et cette compensation leur ferait sans doute accepter la perte de leur initiative. Il y en aurait enfin des deux classes qui seraient inoccupés et mis en demeure de trouver

d'autres travaux. Cela se voit aujourd'hui, où chaque traite laisse à terre un certain nombre de traitants qui n'ont pu être employés dans les armements.

La différence qu'il y aurait, c'est que, sous le régime actuel, ces traitants attendent l'année suivante en vivant comme ils peuvent, tandis que, sous le régime nouveau, ils s'empresseraient de chercher d'autres moyens d'existence; recherches que favoriserait sans aucun doute le gouvernement.

Un règlement local, complément obligé de ce nouveau régime, déterminerait d'une manière précise les droits et les devoirs de chacun.

Je crois avoir démontré que le trouble apporté dans l'existence et la fortune du traitant peut se réduire à peu de chose.

Voyons si les laptots, les ouvriers des professions maritimes et le matériel naval, qui, dans ce moment, n'ont d'autres raisons d'être que la traite, ne pourraient pas aussi échapper au sacrifice.

Les laptots du Sénégal ont une réputation universelle qui leur a été faite par les officiers de marine qui ont vu Saint-Louis ou Gorée. Cette réputation est méritée; car les laptots sont certainement l'élite de la population indigène.

Et d'abord, qu'est-ce qu'un laptot? On comprend ordinairement sous cette désignation un nègre employé à la navigation du fleuve; il y a aussi le laptot de mer, qui, de même qu'en France, dédaigne superbement son confrère du fleuve, en lui appliquant l'épithète de *marin d'eau douce*, qu'il nous a empruntée. Il ne faut pas croire que cette profession ainsi définie soit une; elle est, au contraire, très-multiple, et le laptot est en réalité un homme universel comme sa réputation. On voit, en effet, le laptot de Saint-Louis tour à tour domestique, garçon de magasin, jardinier, infirmier, spahis, soldat dans un poste du fleuve. Le laptot et donc bon à tout, et dès lors il ne s'agit plus que de savoir en tirer parti.

Ce ne sont pas de pareils hommes qui peuvent embarrasser dans une situation neuve; au contraire, c'est un secours précieux que d'avoir sous la main une force aussi utile et aussi facile à diriger. Et puis, comme nous allons le voir, tous ne seraient pas détournés de leur état normal.

Les ouvriers des professions maritimes, qui, la plupart, exercent, avec leur spécialité, la profession de laptot dans la large acception que nous venons d'indiquer, n'embarrasseraient pas davantage.

Passons à la flotte. On compte dans l'île environ 420 bâtiments, de-

puis la chaloupe qui jauge 10 tonneaux jusqu'au brick qui en jauge 200. Le tonnage total de ces navires s'élève à 1,267 tonneaux environ. Évidemment tous ces navires ne trouveront pas immédiatement de l'emploi; mais comme il faudra toujours une marine locale, on peut aisément conjecturer que le nombre des bâtiments armés aujourd'hui ne serait pas sensiblement diminué. D'abord, dans les premiers temps, les communications seront nécessairement très-fréquentes avec la ville nouvelle, tant pour le transport des matériaux que pour les relations entre les habitants des deux villes; plus tard, et si celle du fleuve prend de l'importance, ce que nous avons mille bonnes raisons d'espérer, ces relations et ces communications d'un port à l'autre deviendront encore plus fréquentes.

Mais il y a peut-être une explication plus générale et plus satisfaisante que tous ces détails. C'est que, par l'affranchissement du commerce de la gomme, de puissants moyens d'action se trouveraient disponibles sans nuire à la réalisation de la richesse actuellement existante, et que ces moyens recevraient une destination naturelle dans des spéculations neuves que créerait cette loi inflexible qu'on appelle la nécessité.

Ainsi laptots, ouvriers, traitants et navires seraient mis avec avantage au service de nouvelles entreprises qui porteraient l'activité de la population vers les contrées du haut Sénégal, résultat que nous appelons de tous nos vœux et qui serait comme le corollaire indispensable de la réforme commerciale que nous proposons.

« Et que deviendrait, s'il vous plaît, l'île de Saint-Louis au milieu de ce déménagement général? »

La fondation d'une colonie dans l'île à Morphil aura pour conséquence inévitable de frapper d'une dépréciation les immeubles de Saint-Louis; mais, à tout bien examiner, comme il n'y a jamais de catastrophe durable là où s'accomplit une réforme utile, cette dépréciation pourrait très-bien se réduire à un tout petit accident dont l'effet se ferait à peine sentir sur les fortunes.

Il est d'abord bien évident que la création d'une ville dans l'intérieur du fleuve n'implique nullement l'obligation d'abandonner Saint-Louis. Par sa position topographique, par sa proximité de la barre du Sénégal et de la rade de Guet'ndar, où mouillent les grands bâtiments de guerre, cette île a une importance maritime et militaire qu'aucune combinaison ne saurait lui enlever. De plus, et encore par la force des choses, elle reste, durant les premières années de l'installation, le port

de chargement et de déchargement des navires qui ne voudront ou ne pourront pas remonter le fleuve.

En second lieu, et acceptant comme fait accompli l'émigration d'une grande partie de sa population commerçante pour les nouveaux établissements du fleuve, Saint-Louis, à l'abri de toute tentative d'invasion des naturels, devient, en cas de guerre intérieure, un excellent entrepôt de marchandises.

Troisièmement, dans la prévision d'une guerre maritime, Saint-Louis est de droit la citadelle qui défend le passage du fleuve, le boulevard qui arrête la marche de l'ennemi.

Quatrièmement, dans l'hypothèse de futures exploitations industrielles, les maisons de Saint-Louis peuvent être très-utiles pour y établir des usines et des magasins, pour y loger des ouvriers, etc.

Cinquièmement, par la suppression immédiate des escales, Saint-Louis appelle temporairement dans ses murs une notable partie des caravanes qui allaient porter leurs gommes à bord des navires; et peut-être même dans la suite, pour prévenir certaines collisions dont il sera parlé ailleurs, se verrait-on forcé d'assigner la ville de Saint-Louis comme place d'échange aux Trarzas et aux Darmankours.

Enfin, et quelque atteinte que cette réforme puisse porter aux intérêts des propriétaires, il ne faut pas oublier qu'elle est précédée d'une autre réforme qui dégrève de plus d'un million par an les charges qui, dans l'état actuel du commerce des gommes, pèsent sur la partie la plus riche de la population.

En définitive, la réalisation du projet qui nous occupe, en ce qui s'applique aux immeubles de Saiut-Louis, aurait pour effet, dans un temps plus ou moins prochain, de faire passer du premier au second rang une ville sans terres, sans arbres et sans eau (1).

---

(1) Les eaux du fleuve devant Saint-Louis sont salées pendant huit mois de l'année; elles deviennent douces seulement lorsque les pluies grossissent les eaux du fleuve et forment un courant qui refoule la marée ; c'est alors que les habitants font leur provision qu'ils conservent dans des citernes.

VIII.

Examen de la question des *coutumes*. — Occasion favorable pour s'affranchir de cet onéreux tribut; les pires conséquences qui pourraient en résulter seraient un chômage de deux ans au plus du commerce des gommes, et le résultat une économie considérable et la délivrance d'une pénible tutelle.

Nous allons étudier dans ce chapitre les difficultés que rencontrerait, chez les Arabes, au point de vue des *coutumes*, la suppression des escales. C'est un sujet grave et que nous n'abordons pas sans embarras.

On a vu, dans la première partie, que le gouvernement paie, sous le nom de *coutumes*, aux chefs des tribus arabes qui récoltent les gommes et aux chefs nègres dont les possessions avoisinent les lieux actuellement consacrés aux escales de traite, des redevances montant à une somme qui dépasse annuellement 10,000 fr. On a vu aussi que ce chiffre déjà fort élevé est presque doublé par les traitants, qui subissent, au prorata du tonnage de leurs navires, le prélèvement d'une autre redevance allant, comme la première, indemniser les chefs indigènes.

Cette obligation constitue le véritable point épineux de la situation, et bien que son origine remonte à une autre époque, on n'en est pas

moins entraîné à dire une fois de plus que le commerce du Sénégal n'est libre que dans les préambules des actes qui le réglementent Je sais que dans les premiers temps il fallait déterminer, par quelque puissante attraction, les chefs de tribus à s'intéresser à la récolte d'un produit dont leurs sujets ne connaissaient pas le prix, et que peut-être ils eussent laissé perdre si leurs chefs ne se fussent servi de leur autorité pour les pousser à le recueillir. Mais il y a longtemps que les Maures savent la valeur de la gomme, et il n'est aujourd'hui besoin d'aucune influence, d'aucune coercition pour les engager à en faire la récolte et à l'échanger avec nos traitants contre des objets à leur usage.

Dégénérées plus tard en tribut, ces coutumes ont sans doute été maintenues parce qu'on n'a pas su s'en affranchir. On se demande, en effet, comment nous n'avons pas essayé de nous dégager d'une pareille gêne alors qu'il devait être bien démontré que tôt ou tard elle deviendrait une véritable chaîne dont nous ne pourrions nous débarrasser qu'en la brisant.

Grâce à cette tolérance fâcheuse, à cette condescendance qui a toutes les proportions d'une faiblesse, nous sommes placés, vis-à-vis des peuples des bords du Sénégal, dans une condition de vassal, et nous payons, sans réfléchir peut-être à ce qu'il y a de peu digne dans cet acte, nous payons tribut à des sauvages! Et qu'est-ce que cela nous rapporte? Veut-on me permettre de répondre avec franchise? A notre pavillon, des insultes et des humiliations; à notre commerce, des entraves qui le placent sous la tutelle des Maures et des nègres.

Non, il n'est pas de nécessités politiques qui puissent faire accepter un pareil rôle! il n'est pas de nécessités commerciales qui puissent faire supporter une telle dépendance!

Qu'on pardonne à ces amertumes déjà produites dans un autre chapitre. C'est que lorsqu'on a vu de près, peut-être de plus près qu'un autre, les tristes effets de cette politique conciliante qu'on ne connait pas en France et que connaissent à peine les gouverneurs de Saint-Louis, il est difficile de garder le silence. Je n'incrimine personne: sur qui, d'ailleurs, porteraient mes récriminations?

J'ai vu le Sénégal depuis 1843 jusqu'en 1848. Les gouverneurs qui ont dirigé la colonie pendant cette période de temps étaient tous, j'aime à le constater, des hommes énergiques et intelligents; et pourtant le pavillon n'était pas respecté! le commerce n'allait qu'à force de concessions! Pourquoi? C'est que, durant cet intervalle de cinq années, il y a eu huit gouverneurs! Dans ce nombre il y a sans doute des intéri-

maires; mais il y a aussi, et nécessairement, des titulaires appelés à ce poste important par des convenances administratives. Or, chaque gouverneur avait son système, et comme le temps leur manquait pour appliquer les réformes qu'ils avaient conçues, tous ces systèmes différents ont fini par mener au même but : à la paix à tout prix avec les Arabes, à la paix à tout prix avec les Foulhs du Fouta.

Je me suis pris souvent à réfléchir sur cette déplorable situation, et je m'étonnais du calme de ceux qui m'avaient précédé dans le pays. « Cela doit être ainsi, me disaient-ils; il n'y a aucun remède. » Je me taisais alors, mais je n'en rougissais pas moins au fond de l'âme d'une condition si dure et si humiliante. Qui donc a ici les yeux bandés? m'écriais-je. Serait-ce moi? Cependant les faits parlent : ici où flotte notre pavillon, nous ne sommes rien, notre influence est nulle, et on se rit tous les jours de nos vaines colères.

Dans les discussions sur la politique coloniale où l'on opposait la mansuétude à la vigueur, j'ai souvent entendu citer les Anglais de la Gambie comme modèles. « Voyez, me disait-on, s'ils ont besoin d'appareil militaire pour faire le commerce? »

Plût à Dieu que nous les imitassions! Je connais la Gambie et j'y ai trouvé partout le respect du nom anglais. J'ai parcouru ce beau fleuve l'espace de 200 lieues, sur un petit bâtiment de traitant, ne rencontrant que des sympathies et du respect; tandis qu'au Sénégal je n'ai jamais fait 30 lieues, et encore sur un bâtiment de l'État, sans être exposé à quelque insolence. D'où vient donc cette différence; car c'est la vérité, les Anglais ont en Gambie des forces militaires bien inférieures à celles que nous entretenons au Sénégal?

Cela tient à ce qu'ils ont su prendre une attitude ferme vis-à-vis des populations, et qu'ils n'ont pas craint de frapper un grand coup quand c'était nécessaire. Mais il y a plus encore, c'est qu'ils ne compromettent pas à chaque instant la dignité de leur pavillon, et qu'ils laissent leurs traitants s'arranger comme ils veulent avec les indigènes, se réservant d'intervenir d'une manière sérieuse dans les circonstances qui en valent la peine (1).

Voilà quel était le modèle à suivre : si nous n'avions pas les moyens

(1) La Gambie est échelonnée de comptoirs flottants, placés aux points principaux où les populations conduisent leurs produits; ces comptoirs n'ont aucune défense. Il y a deux cents hommes de troupes noires à Sainte-Marie-de-Bathurst et quatre-vingts à Mac Carthy.

de soutenir, non-seulement avec dignité, mais avec éclat, l'honneur du pavillon, il ne fallait pas le déployer dans le fleuve; il fallait abandonner nos forts à nos traitants et les laisser faire leurs affaires eux-mêmes dans ces forts transformés en comptoirs; il fallait enfin que le gouvernement de la colonie imitât en tout point les Anglais de Gambie, c'est-à-dire qu'il intervînt rarement dans les conflits commerciaux, mais toujours d'une manière décisive; en d'autres termes, qu'il ne se mêlât des affaires des traitants que pour protéger leur vie et leurs biens.

Si nous avions agi de cette manière, nous n'en serions pas réduits aujourd'hui à chercher des combinaisons pour sortir de la position que nous avons prise au Sénégal.

Quoi qu'il en soit, cette position existe.

Les Arabes et les nègres sont ennemis des innovations; ils sont très-défiants; tout changement accompli dans leurs habitudes leur inspire une crainte sérieuse; ce sont, en un mot, des conservateurs acharnés.

Il est donc certain que les chefs indigènes verraient avec effroi la suppression des escales, et qu'ils se montreraient très-empressés à défendre la liste civile que nous leur payons aujourd'hui. Il faudrait aussi nous attendre à voir leurs griefs vivement partagés par quelques négociants de Saint-Louis, qui attribueraient à cette réforme un amoindrissement plus que momentané dans l'importance de leurs opérations actuelles. Quant aux traitants, leur cause étant celle des chefs maures, nous les aurions tous pour adversaires.

Deux issues se présentent pour sortir de cette situation difficile.

La première serait le maintien du *statu quo*, c'est-à-dire céder, faire acte de soumission aux rois maures (style d'escales), et accepter dans ses plus dures conséquences une condition déjà existante, c'est vrai, mais une condition qui, d'obscure qu'elle était, se trouverait subitement éclairée

En effet, dans l'état actuel du commerce des gommes, les coutumes sont admises; personne n'en cherche la raison et n'en calcule la portée; on les paie parce qu'on les a payées jusqu'alors.

Dans l'hypothèse de la suppression des escales, au contraire, la coutume perdrait son caractère de consécration, et on serait bien forcé de convenir qu'il est malplaisant de payer de grosses sommes d'argent à des gens qui ne rendent aucun service. La réflexion appelée sur ce point, on irait encore plus loin : on constaterait que jamais les

coutumes n'ont servi à acheter une protection efficace; que jamais elles n'ont salarié une force vive, ayant mission, par exemple, de défendre contre des bandes de voleurs ou des tribus ennemies, au point de vue du commerce, les caravanes qui conduisent les gommes aux escales.

Qui ne comprend que ces attaques ne peuvent nous causer aucun préjudice; car il est bien évident que les possesseurs de gomme ne la garderont pas, qu'ils la possèdent à titre de voleurs ou à titre de propriétaires légitimes? Il s'ensuit donc que nous payons aujourd'hui les chefs maures pour prendre leurs intérêts particuliers, vu qu'ils ont de nombreux captifs, et que ceux-ci travaillent pour leurs maîtres, soit à recueillir la gomme, soit à la soustraire à ceux qui l'ont recueillie.

Malgré tout, cette solution — la continuation du tribut — serait la plus prudente et la plus conforme à notre politique de conciliation. Elle aplanirait les difficultés et ferait passer la mesure sans secousses et sans ébranlement.

Reste à savoir comment se régleraient les coutumes des traitants, celles qui s'acquittent sur le tonnage des navires, quand il n'y aurait plus de navires. C'est là un petit arrangement de détail qui ne constitue pas un obstacle sérieux. Une fois entré dans la voie de la tolérance, on s'inquiéterait peu d'y faire quelques pas de plus.

L'autre issue est plus digne, plus honorable : ce serait de refuser net le paiement d'un tribut humiliant; mais aussi ses conséquences seraient autrement graves; car il ne faut pas se faire illusion, un pareil refus serait la guerre.

Examinons si elle durerait longtemps.

On a beaucoup parlé de Portendik, et j'en ai parlé moi-même; c'est une sorte d'épouvantail qu'on exhibe pour calmer l'effervescence de ceux qui s'aperçoivent que cette situation vis-à-vis des indigènes est quelquefois bien désagréable. « Songez à Portendik ! » disent les trembleurs; et sous le coup de cette menace, la résignation succède à la colère.

Je ne veux pas relire, de crainte de me trouver avec moi-même en trop grande contradiction, ce que j'ai écrit sur ce sujet en 1844, dans le rapport que j'ai adressé au gouverneur du Sénégal, au retour d'une mission que j'avais eu l'honneur de remplir. Je me souviens seulement qu'alors j'étais plus novice qu'aujourd'hui sur les choses du Sénégal, et que j'acceptais trop volontiers les idées admises.

Je n'affirmerai pas cependant ici qu'il soit impossible aux Anglais de parvenir à détourner sur Portendik les gommes que nous troquons aujourd'hui aux escales; mais je donne pour certain, car je tiens ce renseignement des Maures eux-mêmes, qu'ils en seraient très-contrariés. L'article 11 du traité de 1783, encore en vigueur, interdit formellement aux Anglais d'élever « dans la rivière de Saint-Jean, sur la côte, ainsi que dans la baie de Portendik, aucun établissement permanent de quelque nature qu'il soit. »

L'observance de cette clause nous sauve (je sais que les Anglais la déclinent tant qu'ils peuvent); elle nous sauve, parce que le Maure, défiant par nature, ne peut pas faire ses affaires à la légère; il lui faut du temps; il veut ensuite tout voir par ses yeux. Or, en l'absence d'établissements à terre, il va à bord des navires, et là il souffre horriblement du mal de mer; car la mer est toujours dure au mouillage des navires, et la barre est encore plus dure. Voilà pourquoi les Maures n'entendent qu'en frémissant parler de Portendik, et je ne savais pas cela en 1844.

Ce renseignement est précieux et réduit considérablement les chances de durée de la guerre qui éclaterait infailliblement si nous choisissions, dans l'affaire des coutumes, la solution par le *veto*. Toute la politique doit donc se borner, à peu près du moins, à empêcher les Anglais de violer l'article 11 du traité de 1783. Il y a encore une autre raison pour que nous ne nous arrêtions pas à cette crainte, c'est que les Maures préfèrent beaucoup nos guinées aux guinées anglaises.

Cette solution peut donc être essayée. En supposant que les Maures boudent pendant deux ans, n'y gagnerait-on pas encore ? Ce ne serait pas une petite affaire de reconquérir son indépendance en faisant de belles économies !

Voici encore ce que je me dis : Quoi qu'il advienne, il faudra bien, un jour ou l'autre, aviser aux moyens de délivrer notre commerce de l'humiliante tutelle où il se trouve aujourd'hui placé. Notre politique y est aussi fortement intéressée. Or l'occasion serait belle si l'on se déterminait à aller s'établir sur l'île à Morphil, et il n'est jamais sage de négliger les occasions favorables.

Et puis il ne faut pas se faire une trop grande terreur de ce qui pourrait arriver. J'ai dit le mot *guerre* pour employer une expression usitée au Sénégal; mais cette guerre serait toute passive de la part des Maures, et quand je dis des Maures, je veux dire des chefs maures; car eux seuls seraient lésés.

Terminons en appelant la réflexion sur cette grave matière. Encore une fois le résultat est beau et mérite bien quelques sacrifices passagers, tels que le chômage pendant une ou deux années de notre commerce de gommes. Ne perdons pas de vue surtout que tant que les Anglais n'auront pas d'établissement sur les côtes de Portendik, les Arabes n'y conduiront pas leurs gommes, et que s'ils ne peuvent pas les échanger avec les Anglais, la nécessité les forcera à venir nous les apporter. Ne perdons pas de vue non plus que si l'on trouve trop dangereux le refus du tribut, il reste le *statu quo*, c'est-à-dire la continuation du paiement des coutumes, et que le déplacement de notre capitale et la suppression des escales pourraient être dès lors réalisés sans aucun danger pour nos intérêts commerciaux.

IX.

Organisation du commerce. — Mesures d'ordre concernant le commerce libre. — Du régime commercial de la concession. — Plan de la compagnie d'exploitation des contrées concédées. — Privilége de vingt ans seulement, à l'expiration desquels ces contrées seraient affranchies. — Le but de ce projet est d'organiser le commerce et de créer des établissements dans les contrées du Sénégal supérieur.

La fondation d'une ville dans le fleuve est une réforme si radicale et qui favorise si bien la réalisation de nos projets sur l'Afrique, que nous avons tenu à élucider cette question le mieux possible.

C'est pour cela que nous avons examiné avec le plus grand soin les principales objections qui peuvent être élevées contre cette fondation. Nous n'avons pas la prétention de les avoir réfutées victorieusement toutes; mais nous croyons avoir démontré qu'avec une volonté ferme et persévérante, on pouvait retirer du déplacement de notre capitale des avantages matériels certains, sans parler de ceux d'un ordre plus élevé.

En traitant de la réforme politique, nous aurons à revenir encore sur ce sujet, et nous essaierons de répondre à l'objection touchant les difficultés de la défense de notre nouvelle possession.

Désormais nous considérerons comme cédée à la France l'île à

Morphil, comme bâtie la ville nouvelle, et comme supprimées les escales où se traitent les gommes aujourd'hui.

La réforme commerciale dont nous avons indiqué les bases au § IV consiste dans la division en deux régimes distincts des opérations de trafic qui s'accomplissent aujourd'hui dans le fleuve du Sénégal et dans l'intérieur du continent auquel ce fleuve donne accès, à savoir :

Le commerce libre, c'est-à-dire le commerce affranchi de toute réglementation et exercé sans fermage ni licence, ni corporations. — Ce régime serait applicable depuis la barre du Sénégal jusqu'au marigot de N'ghérer, dans le Fouta; il comprendrait la ville de Saint-Louis, les postes et forts de Richard-Toll, Mérinag'hen et Dagana; il comprendrait également la ville et les établissements à fonder sur l'île à Morphil ou en d'autres lieux du Wallo, du Fouta, du Kayor et du Yoloff, ainsi que sur la portion de la rive droite du fleuve, en aval dudit marigot de N'ghérer.

Le commerce réservé, c'est-à-dire le commerce concédé par l'État soit à une compagnie, soit à des particuliers, à des conditions arrêtées dans un règlement d'administration publique. — Il pourrait être exercé, à partir du marigot de N'ghérer, sur tous les fleuves, rivières, marigots et terres des différents États qui font partie des divisions géographiques connues sous les noms de Sénégambie et de Soudan. Ce régime serait applicable aux forts et établissements de Bakel, Sénou-Débou et Makana, actuellement existants, et aux forts et établissements qui pourraient ultérieurement être fondés en tels lieux qu'il plairait aux ayants droit, pourvu que ces lieux soient situés, sur le fleuve, en amont du marigot de N'ghérer, et sur le continent, hors des limites du Fouta et du Yoloff.

Le commerce libre n'aurait pas d'organisation à recevoir ; le gouvernement n'interviendrait que pour en protéger l'exercice et pour établir, par des ordonnances de police rigoureusement appliquées, les droits et les devoirs des deux parties.

Peut-être cependant, et il est bon d'appeler dès ce moment l'attention sur ce point, se verrait-on forcé d'assigner une place spéciale de commerce à chacune des peuplades maures qui concourent aujourd'hui à la traite des gommes.

Dans l'état actuel, les escales sont disposées de telle façon que ces peuplades ne se trouvent pas mêlées.

Par la suppression des escales, au contraire, toutes les nations et toutes les tribus seraient confondues, et, pouvant aller où bon leur

semblerait, elles se rendraient naturellement au lieu qui leur serait le plus commode et où il y aurait le plus d'acheteurs; elles iraient donc de préférence dans les établissements du Fouta. Or les Trarzas et les Braknas, qui ne vivent pas toujours en relations de bonne amitié, pourraient, se trouvant réunis, en venir à des conflits sanglants engendrés par des rivalités de nation ou par des jalousies commerciales.

Rien ne serait plus facile que de prévenir ces conflits. Il s'agirait simplement de réserver Saint-Louis, Richard-Toll et Dagana aux Trarzas et aux Darmankours, et les nouveaux établissements aux Braknas.

Au surplus, ce n'est là qu'une appréhension qui peut-être ne se réalisera pas. Il était bon néanmoins d'indiquer le remède. On pourrait d'autant mieux en faire usage qu'il s'appliquerait très à propos au malaise momentané que la ville de Saint-Louis éprouverait par suite de la fondation d'une autre ville.

Cette mesure, en effet, autant que mon éloignement des lieux me permet d'en juger, aurait pour conséquence de conserver presque toute l'importance actuelle des maisons de commerce de Saint-Louis, et cela sans nuire à la prospérité de la ville nouvelle; car ces facilités d'échange laissées aux deux villes donneraient aux mêmes maisons le moyen de faire des affaires simultanément dans l'une et dans l'autre.

Il est encore deux mesures d'ordre qui pourraient produire d'excellents effets. La première consisterait dans l'élévation, et une élévation d'une certaine importance, du prix de la patente des négociants; la seconde, dans l'allocation de primes d'encouragement à ceux qui écouleraient dans le pays une quantité de produits métropolitains que déterminerait l'administration locale. L'élévation du prix de patente aurait aussi un double avantage : elle augmenterait le revenu de la colonie et protégerait le nouveau négociant contre les nombreuses concurrences que chacun chercherait à lui faire; cette réforme recevrait d'ailleurs un caractère d'opportunité par l'affranchissement des charges qui pèsent aujourd'hui sur le commerce du Sénégal. Nous examinerons au chapitre X combien il importe d'encourager le placement des marchandises de fabrication française.

Le commerce réservé a besoin d'une bonne organisation.

La plus logique nous paraît être le retour pur et simple au régime des compagnies, avec cette différence cependant que les opérations de la compagnie à créer seraient soumises d'une manière permanente à la surveillance d'un commissaire du gouvernement.

Le plus grand reproche fait aux compagnies commerciales, c'est qu'elles

imposent des prix presque toujours exagérés aux individus qui sont forcés de traiter avec elles. La présence d'un agent du gouvernement à poste fixe aurait donc pour effet de défendre les intérêts des naturels contre l'avidité des employés de la compagnie; elle aurait aussi pour effet d'empêcher que le commerce ne devint nuisible aux intérêts moraux et religieux des populations.

Ici il faut bien se rappeler que le but que nous poursuivons est moins la prospérité commerciale que la régénération du peuple nègre. Nous désirons la prospérité commerciale et industrielle; nous la voulons, et nous espérons fermement en voir jouir la nouvelle colonie; mais ce fait ne sera jamais dans notre pensée qu'un moyen, qu'un accessoire d'un autre fait.

Nous oserons dire plus: c'est que si le commerce était un obstacle à la réalisation de notre plan, il faudrait sans hésiter renoncer au commerce. Il est indispensable que l'enseignement religieux soit poursuivi avec énergie, que rien ne puisse le gêner, qu'il domine tout autre enseignement. C'est pour cela que je repousse le commerce libre des contrées de l'Afrique où nous devons nous établir. Il ne pourrait mettre en contact avec les naturels que les hommes qui l'exercent aujourd'hui, des hommes imbus de fâcheux principes, livrés à de mauvaises passions, suivant de détestables traditions. On peut être assuré que de telles gens neutraliseraient d'une manière absolue les efforts des missionnaires, et je n'en veux d'autre preuve que l'état où se trouvent les populations nègres et arabes qui sont en relations permanentes avec nous.

Nous sommes particulièrement entraîné à nous exprimer sévèrement sur la manière dont on fait le commerce au Sénégal, en songeant aux désordres graves causés parmi les populations par la vente de l'eau-de-vie.

Ne pourrait-on pas faire entendre aux commerçants que les petits profits qu'ils réalisent au moyen du placement de ce produit leur est directement nuisible, et qu'ils commettent un véritable attentat sur les malheureux auxquels ils le vendent?

Le commerce réservé, abstraction faite de la valeur morale des personnes qui y concourraient — et nous concevons la difficulté de bien choisir, — serait toujours facile à surveiller. Par ses statuts, la compagnie à laquelle il serait concédé devrait être soumise, non-seulement à une surveillance incessante, mais encore à l'obligation de révoquer ceux de ses agents dont la conduite contrarierait les vues du gouvernement.

On ne réfléchit pas assez aux dangers d'établir des relations avec des peuples dont on n'a pas pris soin d'élever les sentiments et de corriger les mauvais instincts.

Que ces relations soient politiques, on souffre de la dégradation des peuples avec lesquels on est forcé de les avoir; on ne peut pas compter sur eux; les notions les plus simples du droit des gens, les idées d'honneur les plus vulgaires leur sont inconnues, et, pour ne pas être dupe, on se voit — j'aime mieux dire on se croit — forcé de les imiter, quand on n'a pas de son côté la force qui châtie.

Que ces relations soient commerciales, on est trompé, on vit dans un état de continuelles défiances, on est tenu à une vigilance de tous les instants pour déjouer les fraudes: et enfin, de guerre lasse et encore pour ne pas être dupe, on se défend avec les mêmes armes.

Je dis qu'il y a profit à travailler à la moralisation des peuples avant de se lier à eux par des alliances politiques ou par des habitudes d'échange. Eh bien! le commerce libre ne peut pas faire cela, par la raison toute simple que quand un commerçant vient s'établir dans un pays occupé par des barbares ou par des sauvages, il y vient avec l'espérance d'y faire des bénéfices, et que s'il consacrait ses premières années à moraliser ses clients, il ferait des pertes; car certainement son voisin ne l'imiterait pas.

On comprend qu'une compagnie peut procéder tout autrement. Le temps est à elle; elle n'a pas de voisins à craindre; elle peut choisir ses méthodes, et les appliquer sans redouter qu'elles lui deviennent préjudiciables par l'emploi d'une méthode opposée. Personne ne peut contredire qu'il y ait d'immenses avantages, pour les relations politiques comme pour les relations commerciales, à moraliser les peuples barbares par l'éducation; personne ne peut contredire que la nation civilisée qui aura eu le temps et la patience d'employer ce moyen préparatoire se trouvera placée, vis-à-vis de ces peuples, dans des conditions incomparablement meilleures que la nation qui n'aura pas pu ou voulu l'employer.

Je répète qu'il n'y a qu'une compagnie, et une compagnie riche, qui puisse agir ainsi, qui puisse tout à la fois moraliser les peuples et faire des affaires avantageuses avec eux.

Mais pourra-t-on trouver une compagnie voulant accepter une pareille mission, qui semble si peu favorable à la réalisation des bénéfices que recherchent toutes les associations de ce genre? Oui, si le gouvernement veut sérieusement l'aider dans ses entreprises.

On a beaucoup parlé des concessions de chemins de fer, et on en a très-diversement apprécié la portée. Je dis qu'un état gagne toujours quand il crée dans ses provinces des monuments, des routes, des établissements publics; il gagne toujours quand il donne du travail aux familles, quand *il améliore les conditions d'existence de ses habitants*. Que ce résultat soit ou non obtenu au prix de grands sacrifices, il parle plus haut que la critique.

Il n'entre pas dans le cadre que je me suis tracé d'examiner à fond la question des chemins de fer et de rechercher s'il n'y avait pas d'autres moyens de couvrir la France de gares monumentales, de viaducs, de ponts, de tunnels qui seront la gloire de notre époque dans l'ordre industriel; je constate seulement que la France est dotée de toutes ces richesses, de toutes ces merveilles de l'industrie; qu'elle en a l'honneur, qu'elle en profite. Or jamais l'État, abandonné à ses propres ressources, n'aurait pu réaliser de pareils travaux aussi promptement, sans compromettre l'équilibre de ses finances.

Il s'agit donc de fonder en Afrique une compagnie d'exploitation industrielle et commerciale qui puisse accomplir aussi des créations prodigieuses, comme l'ont fait les compagnies de chemins de fer. Qu'importe, encore une fois, si ces compagnies y ont gagné et si celle dont il s'agit y gagnera, qu'importe? Que les travaux soient exécutés, et l'État n'y perd pas.

Voici comment je concevrais les principales clauses du contrat passé entre l'État et cette compagnie :

Art. 1er. — L'exploitation générale du commerce et de l'industrie dans les contrées centrales de l'Afrique est concédée à une compagnie.

Art. 2. — Cette compagnie n'est pas souveraine; en conséquence, toute entreprise qui serait de nature à engager la politique du gouvernement est soumise par la compagnie à l'approbation du gouverneur.

Art. 3. — La durée de la concession sera de vingt ans; la compagnie affectera à ses exploitations un capital de 20 millions.

Art. 4. — L'État fournira, lorsque besoin en sera, la garde des forts, établissements et usines de la compagnie. Il fournira aussi, soit qu'il ait eu l'initiative de la mesure, soit qu'il en ait seulement approuvé le plan, les forces militaires jugées nécessaires pour prendre possession des contrées dont l'occupation pourra être utile à la prospérité générale des affaires de la compagnie.

Art. 5.—Il sera placé au siége principal de la compagnie un commissaire général du gouvernement; dans chacun des établissements faisant pour

100,000 francs d'affaires, un commissaire; et dans chaque loge, usine et exploitation quelconque d'un ordre inférieur, un agent.

La mission de ces fonctionnaires sera de surveiller l'application des mesures qui auront été arrêtées de concert avec la compagnie et le gouverneur, principalement en ce qui touche à l'éducation religieuse et intellectuelle des peuples.

Ils ne se mêleront des opérations industrielles ou commerciales de la compagnie qu'autant qu'elles seraient de nature à entraver les progrès de l'éducation des indigènes ou qu'elles s'écarteraient des obligations contractées par la compagnie envers l'État.

Art. 6. — La compagnie s'engage à fonder des établissements, à faire des routes, à entretenir des comptoirs, à exploiter les industries du pays, à expédier des caravanes, enfin, à déterminer, par tous les moyens possibles, le développement de nos relations commerciales et industrielles avec les pays et les peuples de l'Afrique centrale.

Art. 7. — L'État s'engage à payer à la compagnie un intérêt de 5 0/0 pour les fonds qui auront été employés à la construction des forts, usines et fermes modèles, comptoirs, routes, canaux, ponts et travaux quelconques d'utilité générale.

Cet intérêt sera élevé au taux de 10 0/0 pour ceux de ces travaux et établissements qui auraient été exécutés sur le Niger et dans les contrées du Soudan qu'arrose ce fleuve ou ses affluents, ou qui sont situées à l'orient de son cours.

Le susdit intérêt sera payé pendant quinze ans et comptera du jour de l'achèvement des travaux ou des constructions.

Art. 8. — L'accès des contrées concédées demeure entièrement libre aux personnes qui désireraient s'y établir, soit pour y fixer simplement leur résidence, soit pour s'y livrer à des exploitations agricoles ou industrielles. Elles devront, dans ces deux derniers cas, se conformer rigoureusement aux conditions et plans arrêtés par la compagnie, et ne prendre, sous peine d'exclusion immédiate, aucune part aux opérations commerciales.

Ces personnes devront être préalablement agréées par le gouverneur et le directeur général de la compagnie.

Art. 9. — A l'expiration des vingt ans, la compagnie est dissoute et l'État rentre de plein droit en possession et jouissance des forts, églises, colléges, écoles et tous autres établissements publics que la compagnie aurait élevés, ainsi que des routes, canaux, ponts, écluses et autres travaux exécutés..

Les usines, maisons d'habitation et fermes, les établissements et les terrains consacrés à des exploitations agronomiques demeureront la propriété de la compagnie.

Telles pourraient être les bases de ce contrat.

En supposant 10 millions affectés, durant les vingt années de la concession, à la fondation des établissements et à l'exécution des divers travaux publics, dont moitié pour les contrées en deçà du Niger et moitié pour les contrées baignées par ce fleuve ou situées au delà, l'État paierait annuellement 650,000 francs d'intérêt, soit 9.750,000 fr. pour quinze ans.

En estimant à 2 millions par an les frais d'entretien de troupes et le coût du matériel des établissements militaires, on aurait à ajouter à cette dépense une autre somme de 30 millions.

Par ce calcul, la dépense totale monterait à 39.750.000 francs, répartie en quinze annuités, soit 2,650,000 francs par annuité, et la France aurait, au bout de vingt ans, dans l'intérieur de l'Afrique, un commerce et une industrie créés, des relations formées, d'immenses travaux exécutés, des établissements élevés, des populations toutes transformées et d'autres fortement préparées à l'être.

Combien faudrait-il d'années avant que la spéculation individuelle, telle que l'ont faite au Sénégal les mœurs, l'usage et la tradition, ait produit de pareils résultats!

Combien faudrait-il de millions au gouvernement pour bâtir, approprier, entretenir et exécuter les bâtiments et les travaux!

Combien éprouverait-il d'embarras, de difficultés; combien de surveillance, de sévérités pour empêcher la démoralisation des naturels par le contact de la population corrompue qui affluerait aux établissements qu'il aurait élevés; car le commerce libre n'en élèverait pas!

Combien plus encore lui faudrait-il d'habileté pour, tout en sauvegardant les intérêts précieux de la morale et de la religion, empêcher ses établissements d'être désertés par la spéculation individuelle découragée par la rigueur qu'il serait forcé de déployer contre elle!

C'est par toutes ces considérations que je suis conduit à admettre le régime des compagnies comme le meilleur qui soit connu pour la mise en train d'une grande entreprise; mais je ne prétends pas qu'on ne puisse en trouver un autre. Je m'arrête à celui-là parce que je n'en conçois pas qui offre, d'une manière plus complète, l'unité de vues et d'action sans laquelle, j'en demande pardon aux partisans du pouvoir multiple, rien ne se fait, rien ne se fonde.

Ce ne serait, du reste, ainsi que nous l'avons exprimé plusieurs fois, qu'une transition, et même une transition assez courte; car qu'est-ce que vingt ans dans la vie d'un peuple? Une fois l'organisation accomplie, on reviendrait au régime ordinaire par l'émancipation des contrées soumises au régime des concessions.

La compagnie aurait préparé et organisé; la spéculation individuelle profiterait de l'organisation et ouvrirait alors, avec moins de dangers pour la morale — car il y aurait une morale instituée, — avec moins de dangers pour la religion — car il y aurait une religion établie, — une large voie à la prospérité. Les petits comptoirs deviendraient des villages, les gros se changeraient en cités populeuses; les campagnes se couvriraient de fermes et d'habitations; les forêts profondes, les rives du fleuve aujourd'hui désertes, s'animeraient de la présence de l'homme.

Un pareil résultat vaut la peine d'être médité.

X.

Énumération des ressources commerciales du Sénégal. — Du commerce du haut pays; mouvement des caravanes; produits échangés aux trois grands marchés du Ghiolibà. — Un mot sur la constitution politique de Tombouktou, Djenné et Sêgo, qui forment les trois grandes places de commerce de cette région. — L'esclave est le principal objet de commerce. — Insuffisance des autres produits pour défrayer de grandes entreprises, et nécessité de créer l'industrie en Afrique.

Les ressources commerciales du Sénégal sont aujourd'hui très-bornées.

Les produits indigènes — je ne parle que de Saint-Louis et du fleuve, — en les classant par ordre d'importance dans les échanges, sont : la gomme, les peaux brutes, l'or, les dents d'éléphant, la cire non ouvrée, les cornes de bétail brutes, très-peu d'indigo, moins encore de coton.

Les marchandises françaises et étrangères livrées en échange de ces produits, et classées aussi selon l'importance de leur placement, sont : la guinée, les verroteries, le tabac, l'ambre, le corail, des fusils à silex doubles et simples, des cotonnades de Rouen, des mousselines grossières, de la poudre, des balles, des pierres à fusil, de la quincaillerie commune, du sucre et de la mélasse, de mauvaise eau-de-vie, peu d'effets d'habillement, peu ou point de tissus de laine et de soie, en un mot, peu d'objets manufacturés en France.

En examinant cette nomenclature, on fait deux réflexions : la première, c'est que, parmi les produits indigènes, on n'en trouve pas un qui ne soit un produit brut obtenu sans culture, pas un qui ait été créé par l'industrie des habitants. Il n'y a donc pas d'industrie au Sénégal, et nous ne le savons que trop.

La seconde, c'est que, dans les marchandises offertes aux Arabes et aux nègres, on voit en première ligne la guinée, qui provient d'une de nos colonies ; en deuxième, troisième, quatrième et cinquième, les verroteries, le tabac, l'ambre et le corail, qui sont des produits étrangers. L'industrie métropolitaine n'a donc que de très-médiocres débouchés au Sénégal, et nous ne le savons que trop encore.

Cela prouve ou une grande incurie de la part de nos commerçants, ou qu'ils se trouvent, par rapport aux naturels, dans une position de dépendance qui leur ôte toute initiative. Cet état de choses extrêmement fâcheux, si l'on veut bien y porter son esprit, est une nouvelle conséquence du régime commercial sous lequel le Sénégal est aujourd'hui placé. La première loi d'un commerce intelligent paraît être effectivement de créer des besoins aux habitants des pays où il s'exerce, et de faire naître en eux le désir de posséder les objets de l'industrie nationale que ce commerce a mission d'écouler. Nous avons déjà vu qu'il était impossible au commerce libre de tenter des réformes, et que le négociant qui l'essaierait se ruinerait à coup sûr. On continue donc à échanger avec les naturels ce que ceux-ci ont coutume de recevoir, depuis les premiers temps où les Européens sont venus trafiquer avec eux.

Sans doute il ne faut pas abuser de la civilisation et l'imposer à ceux qui n'en veulent pas ; mais il ne faut pas non plus se raidir contre toute tentative de ce genre, surtout quand il peut en résulter à la fois et des bénéfices commerciaux et le bien-être des naturels. Ainsi je ne sache pas qu'on rendrait les nègres et les Arabes bien malheureux si l'on parvenait à leur faire porter quelques-uns de nos vêtements. Souvent je les ai vus souffrir du froid ; et certes, dans ces moments-là, un bon paletot, une bonne couverture leur seraient fort utiles.

« Ils ne les achètent pas parce que c'est trop cher, » me répond-on. C'est une raison ; mais il y en a encore une autre : ils ne les achètent pas parce qu'ils n'ont pas de quoi les payer, et ils n'ont pas de quoi les payer parce qu'ils ne travaillent pas à acquérir les valeurs qui le leur permettraient. La question se réduit donc à ceci : les naturels sont paresseux, et nous ne faisons rien pour combattre leur paresse :

les naturels n'ont que peu de besoins, et nous ne faisons rien pour leur en donner d'autres. Est-ce un bien? est-ce un mal?

Moi je dis que c'est un mal, et j'ajoute que nous leur rendrions service si nous les déterminions, par exemple, à éprouver le besoin de se couvrir quand ils ont froid; à leur tour ils nous rendraient service en achetant à nos marchands de quoi se couvrir. Donc tout le monde y gagnerait; nous, nous vendrions plus; eux achèteraient davantage. Et comme pour pouvoir acheter il faut pouvoir payer, ils s'ingénieraient et trouveraient dans leur travail les ressources qui leur permettraient de satisfaire leurs nouveaux besoins; finalement ils seraient moins paresseux, et par conséquent moins vicieux.

Ici nous retombons dans la même solution que tout à l'heure : l'antagonisme commercial ne permet pas d'essais, parce qu'ils tournent inévitablement au préjudice de celui qui les fait.

Mais ce que ne peut faire le commerce libre, une compagnie le pourra, et ce ne serait pas le moindre des services qu'elle rendrait de faire sortir notre commerce de ce déplorable *statu quo* dans lequel il s'agite depuis des siècles. Après cela, permis aux défenseurs de toutes les causes de crier à l'oppression et de plaindre ces pauvres nègres si désagréablement troublés dans leurs habitudes primitives!

Nous avons donné dans la première partie un exposé complet du commerce de la gomme. Sauf les modifications apportées par les chapitres précédents au mécanisme commercial à l'aide duquel on se la procure aujourd'hui, cette denrée resterait encore, dans la nouvelle organisation, la base du commerce libre.

A la gomme on ajouterait les peaux brutes, les cornes de bétail, le mil, qui forme la principale denrée alimentaire de la population indigène de Saint-Louis, et l'élément le plus important des échanges pratiqués avec les nègres riverains; on y ajouterait aussi des dents d'éléphant, de l'or et d'autres produits du haut pays, soustraits par quelques indigènes curieux ou défiants au commerce réservé de la compagnie.

Nous disons que les produits destinés à alimenter le commerce libre seraient la gomme, les peaux, le mil et quelques autres articles plus particulièrement originaires des contrées du Sénégal supérieur; en d'autres termes, les produits qui sont échangés aujourd'hui aux escales et à Saint-Louis. A ces objets viendraient se joindre de nouveaux produits obtenus, soit par le travail agricole, soit par l'industrie, et dont il sera parlé aux chapitres qui traiteront de ces matières.

Le commerce réservé échangerait les produits qu'échangeait, avant 1848, la compagnie de Galam, c'est-à-dire les mêmes produits que le commerce des escales et de Saint-Louis, mais dans des proportions différentes; de plus, elle trafiquerait aussi sur la cire, le beurre végétal et les pagnes en laize, trois nouveaux articles qui n'entrent que pour une valeur très-minime dans le mouvement général. Le commerce du haut pays, tel qu'il se fait aujourd'hui, n'a guère qu'un produit important, et c'est encore la gomme. Les autres ne suffiraient pas à justifier l'existence d'un grand établissement sédentaire.

Il y a dans le haut pays trois sortes de commerce : le commerce actuel des comptoirs du Galam et du Bondou; le commerce du Kaarta, du Foulhadou et des États mandingues; le commerce du Ghiolibâ. Nous allons les examiner successivement.

Pour le premier, voici ce qui se pratique : les Maures dowiches apportent les gommes à Bakel; les Oulad-el-Koïssis et les Oulad-M'barek les conduisent à Makana; celles qui s'échangent à Sénou-Débou viennent du Bondou et sont récoltées et vendues par les gens du pays: elles sont de qualité inférieure à celles du désert, et leur récolte est faite avec une indifférence telle, que les neuf dixièmes à peu près en sont perdus.

L'or provient en grande partie du Bambouk; il est porté par les Mandingues. Il vient aussi de l'or des différentes parties de l'Afrique, et principalement des États connus sous les noms de Kankan, de Bouré, de Konkoudou ; cet or est conduit par les dioulas sarracolés, courtiers ou plutôt colporteurs obligés du commerce de cette région. Les Tychitt, les Oulad-el-Koïssis contribuent encore, mais pour une faible part, à l'apport de ce produit à nos comptoirs.

L'ivoire est extrêmement commun en Afrique. On le trouve à peu près partout; car les éléphants habitent toutes les parties de cet immense continent, qui sont situées dans le sud du Sahhrà. L'ivoire que nous achetons à nos comptoirs du haut pays vient du Bambouk, du Kasson, du Kaarta, et des contrées que parcourent les Oulad-el-Koïssis et les Tychitt.

La cire vient particulièrement des bords de la Falémé supérieure. On en recueille aussi dans le Kasson et le Kaarta, mais on ne cherche pas à l'échanger. C'est une branche de commerce susceptible de recevoir du développement, et les gérants de nos comptoirs de Bakel et de Sénou-Débou agissaient dans ce sens lors de mon séjour à leurs établissements. Les abeilles sauvages sont très-nombreuses dans tout le

Kaarta, et le miel y est assez commun pour qu'on en fasse une boisson. On trouve même, dans certains villages, des ruches établies.

Le beurre végétal (fruit du *bassia Parkii*) est un produit qui, de même que la cire, ne se récolte pas avec toute l'activité que les naturels pourraient y mettre. Il vient du Bambouk méridional, et on l'échange presque exclusivement à Sénou-Débou. On le vend sous forme de pains qui ressemblent aux pains de graisse des épiciers. Ces pains sont soigneusement enveloppés de larges feuilles disposées en plusieurs couches et solidement fixées sur le beurre au moyen de cordes d'écorce.

Les pagnes en laize sont des tissus de coton faits dans le pays à l'aide du métier en usage, et servent à confectionner les vêtements des naturels. La largeur de ces tissus est de 11 à 12 centimètres à peine. C'est un pauvre produit, et le seul pourtant qui soit de fabrication indigène; malgré cela, les gérants de nos comptoirs en font assez de cas, parce qu'il leur est commode surtout pour l'appoint des paiements dans les achats de certaine importance.

A l'exception des peaux des animaux abattus dans les villages qui avcisinent nos établissements, les naturels n'en transportent qu'un très-petit nombre. Ils préfèrent les employer aux usages domestiques. Du reste, leur nourriture ordinaire ne se composant guère que de grains, ce n'est que dans les grandes solennités qu'ils tuent des bœufs pour leurs repas.

Tels sont, avec le mil et quelques sacs d'arachides, les articles offerts dans nos comptoirs du haut pays en retour de nos marchandises d'échange.

Le commerce du Kaarta et des États mandingues et kassonkiés qui s'étendent au sud de ce royaume, est plutôt intérieur qu'extérieur.

L'exportation ne comprend guère que les esclaves, qui en forment le principal élément; l'or des tributs payés par les autres nations aux chefs bambaras, et que ceux-ci mettent en circulation, soit en le distribuant en présents à leurs familiers des deux sexes, soit en l'échangeant contre des captifs, des chevaux ou des bœufs; enfin, divers produits pris dans les razzias ou pillés aux caravanes, et dont les principaux sont encore l'or et l'ivoire.

Les Bambaras du Kaarta professent un mépris profond pour le commerce, et le peu qu'ils en font à l'extérieur, y compris même celui des esclaves, est fait par l'entremise des Sarracolés établis dans leur pays.

Excepté les esclaves, dont la plus grande partie est dirigée sur les marchés clandestins du bas de la côte, c'est aux comptoirs anglais de la Gambie et à Bakel que les mandataires des Bambaras conduisent leur or et leur ivoire. Ils ont aussi vendu des esclaves à Bakel jusqu'en 1846, et j'ai été témoin, cette année-là, de la grande émotion que causa parmi les traitants et les négociants de Saint-Louis la suppression de cette branche de commerce. Ces esclaves étaient introduits dans l'île de Saint-Louis sous le nom vrai ou déguisé d'*engagés à temps*, et étaient tenus ostensiblement à un service de quatorze ans.

J'ai remarqué que presque tous les fusils dont se servent les Bambaras étaient des fusils anglais; j'ai fait une remarque semblable pour les couteaux ; et pour les étoffes, j'en ai vu beaucoup qui avaient la même origine.

Le commerce du Ghiolibà est plus important que les deux autres; on pourrait presque dire que c'est le seul des trois qui le soit réellement.

Parmi les peuples arabes qui y prennent part, on remarque les Tychitt, forte tribu spécialement adonnée au colportage dans les États qui bordent le Ghiolibà depuis Tombouktou jusqu'à Ségo.

L'industrie des gens de cette tribu consiste à recueillir, dans les terrains où ils sont établis et aux alentours, du sel gemme qui s'y trouve en quantité très-considérable; et c'est à l'aide de ce produit qu'ils se procurent, auprès des mineurs de la vallée du Ghiolibà, l'or qu'ils vont ensuite revendre eux-mêmes sur les marchés de ce fleuve établis à Djenné, Ségo et Tombouktou. Ils se procurent aussi, avec leur sel, des dents d'éléphant qui suivent la même destination que l'or. De ces marchés, l'ivoire et l'or des Tychitt sont repris de troisième main par des Sarracolés qui les conduisent aux comptoirs français et anglais du Galam et de la Gambie, et quelquefois jusqu'à nos comptoirs du bas de la côte. Rarement les Tychitt conduisent leur or au delà des rives du Ghiolibà.

Grâce à ces indications, on peut rectifier une double erreur qui a cours dans le commerce : c'est qu'il n'y a ni or de Tychitt ni vrais Bambaras pour conduire les caravanes qui vont trafiquer à la côte. Ces hommes qui, par un sentiment de vanité très-naturel d'ailleurs, se parent d'une nationalité qui ne leur appartient pas, sont ou des Sarracolés ou des esclaves.

Le commerce du Ghiolibà est généralement peu connu. Les notes que j'ai prises et dont plusieurs sont écrites sous la dictée de gens qui ve-



COSTUMES FOULHAS

naient de Tombouktou, soit Aramas, soit Tychitt, soit Sarracolés, soit Massiniens, me permettent d'établir avec une certaine confiance les données que voici :

Le Ghiolibà, dans sa partie supérieure, a trois grands marchés : Ségo, Djenné et Tombouktou.

L'État de Tombouktou est gouverné nominalement par un chef nègre de la nation des Aramas, premiers conquérants des rives du fleuve ; mais il obéit effectivement aux Arabes *Bourdamés*, qui ont substitué leur influence à celle des Aramas, tout en leur conservant, par une courtoisie que j'admire, la souveraineté honorifique et nominale. Ce peuple, sur la condition et l'histoire duquel je ne suis pas complétement fixé, me semble jouer un rôle à peu près semblable à celui des Juifs sous la domination romaine, c'est-à-dire d'un peuple soumis par la conquête, mais dont le vainqueur respecte la nationalité.

Le chef arama qui *règne* à Tombouktou prend le titre de pacha (*el bacha*) ; je me sers de cette expression par réminiscence du mot célèbre : « le roi règne et ne gouverne pas. »

Comme État, Tombouktou n'a qu'une très-faible importance. On m'assure qu'il y a beaucoup de juifs.

L'État de Djenné, anciennement aussi gouverné par des Aramas, se trouve dans la même situation que Tombouktou sous le rapport de la dépendance, mais avec cette différence toutefois que ce sont les Poulhs du Massina qui gouvernent ; et que leur influence, ou plutôt leur domination, pèse sur les Aramas du Djenné d'une façon bien autrement tyrannique que celle des Bourdamés à Tombouktou. Ces Poulhs, dont la puissance est des plus redoutables par leur filiation avec les Foulhs disséminés dans toute l'étendue de l'Afrique, visent à la domination absolue de la contrée et menacent, au nord, Tombouktou (1) et, au sud, Ségo. Déjà, et depuis longtemps, ils ont enlevé aux Aramas le Massina, voisin de Djenné et l'une des plus riches provinces de cette région. De même que Tombouktou, Djenné a une très-médiocre importance territoriale, et il serait peut-être plus exact de considérer ces deux villes et celle de Sansanding, succursale de Djenné, comme des villes libres formant une hanse commerciale.

L'État de Ségo n'est pas dans cette condition de vasselage, et il s'est

---

(1) En 1848, lorsque je quittai Bakel, un dioula arrivant du Ghiolibâ m'assura que les Poulhs du Massina s'étaient emparés de Tombouktou. J'ignore si cette nouvelle s'est confirmée.

jusqu'à présent maintenu vis-à-vis des Massiniens dans une position assez respectable; mais, malgré l'étendue de ses campagnes et les nombreux villages qui les couvrent, il a fort affaire pour déjouer les intrigues et repousser les invasions armées de ces ardents sectaires. Ces fanatiques sont entraînés dans cette voie de conquête par un de ces hommes que les nègres appellent faux prophète, et que nous appellerions, nous, tout simplement un conquérant ambitieux dominé par la passion de régenter les nations voisines.

Une chose digne de remarque, c'est qu'en dépit de ces hostilités presque permanentes et de cette aversion réciproque, Ségo et Djenné commercent ensemble; et il m'a été affirmé de la manière la plus formelle, qu'à une époque où régnait entre les deux États une guerre d'extermination, leurs relations commerciales n'avaient pas été interrompues un seul instant. J'ai noté cette circonstance, qui consacre un principe inverse de notre principe de droit commercial : *le pavillon couvre la marchandise*. En effet, c'est la *marchandise* qui couvre *le pavillon*, sur le Ghiolibâ, et sert de sauf-conduit aux habitants pour leurs relations réciproques pendant la guerre.

Ces trois grandes cités commerçantes forment donc réellement une hanse, et elles ont, en y ajoutant pour mémoire la ville de Sansanding, le monopole de tout le commerce de cette région.

Les marchandises qui s'échangent dans les deux premiers marchés sont de fabrique anglaise : des armes, des tissus de coton et de soie, de la coutellerie et de la quincaillerie; d'autres marchandises sont de fabrique arabe, telles que burnous, habicks, ceintures, soie pour broder, soieries en tissus, bonnets rouges, etc. On n'a pas vu à Djenné et à Tombouktou de produits français.

Ces marchandises arrivent par le nord, à travers le désert, en caravanes parties de la régence de Tripoli et passant par le Fezzan. Il est présumable aussi que des caravanes expédiées de la régence de Tunis concourent à l'approvisionnement de ces deux marchés; mais il est certain qu'aucune ne part de l'Algérie. A Tripoli, c'est encore un fait acquis, le commerce anglais fournit la plus grande partie du chargement de ces caravanes.

C'est ordinairement à Tombouktou qu'elles s'arrêtent. Elles prennent en retour des esclaves, de l'or, de l'ivoire, de la cire, du sel gemme et même de la cire brute, me dit-on. Les esclaves et l'or forment les deux principaux produits.

De Tombouktou, ces marchandises se répandent, partie dans les con-

trées voisines, partie vers Djenné, par la voie du fleuve, et sont échangées contre des produits indigènes qui font retour à Tombouktou. De Djenné, le mouvement se continue de la même façon, et Sansanding et Ségo profitent également de la circulation de ces marchandises.

Ségo reçoit, en outre, des marchandises européennes, la plupart anglaises, portées par des caravanes indigènes expédiées de Sierra-Leone, de Sainte-Marie, des autres comptoirs anglais de la côte et de notre établissement de Bakel; Ségo reçoit encore d'autres marchandises en échange des esclaves vendus dans les différents foyers de traite. Tous ces produits, m'affirme-t-on, quoique considérables, ne remontent jamais le fleuve et sont insuffisants pour les besoins du pays, qui est obligé pour sa consommation d'en retirer de Djenné en quantité vingt fois plus grande.

Le sel gemme, dont une partie, comme nous l'avons déjà vu, est échangée par les Tychitt, paraît être le produit le plus recherché pour les transactions intérieures. On le vend à l'*empan* (un empan carré vaut un gros d'or). La monnaie d'échange, à Djenné et à Ségo, est encore le cauri; à Tombouktou, il n'a plus cours. Sur le Ghiolibâ, le sel marin est déprécié, la poudre aussi; on en fabrique d'assez bonne dans le pays.

On voit par ce document, dont je ne prétends pas garantir l'authenticité, bien qu'il m'ait été fourni par des commerçants des trois villes du grand fleuve, combien petite est la part que nous prenons au mouvement commercial qui s'accomplit dans l'Afrique centrale. Là, comme partout, le commerce anglais nous déborde.

Tous ceux qui connaissent un peu l'Afrique savent pourtant à combien de dangers sont exposées les caravanes qui partent des États barbaresques, et combien grands sont les risques qu'elles courent.

Denham et Clapperton nous ont appris que la traversée du Sahhrâ ne se faisait jamais sans une perte immense en hommes, en esclaves et en chameaux; ils nous ont appris aussi qu'il n'était pas rare que des caravanes tout entières périssent de soif dans les sables du désert soulevés par le simoun, comme les flots par la tempête.

Qu'on réfléchisse aux nombreux avantages qu'auraient sur ces caravanes, soumises à de si redoutables périls, des caravanes qui partiraient du Galam pour Ségo, et de là enverraient leurs marchandises, par terre ou par eau, et sans aucun danger, au grand entrepôt de Tombouktou.

Ne semble-t-il pas démontré, en effet, à qui veut jeter un regard sur la

carte d'Afrique, que le Sénégal est la route naturelle du Ghiolibâ? Ne semble-t-il pas que la nation qui possède les plus riches provinces de l'Afrique romaine, qui possède ce beau fleuve du Sénégal dont les flots portent déjà par delà 200 lieues ses navires et ses traitants, doit exploiter, à l'exclusion de toute autre nation, le commerce de cette région?

Les recherches auxquelles j'ai dû me livrer pour traiter cette partie de mon travail, me font précisément tomber sur une note prise, en 1847, sous la dictée des deux gérants de la compagnie de Galam. établis à Bakel et à Sénou-Débou. Je lis dans cette note que les capitaux consacrés aux opérations de ces comptoirs étaient si insuffisants en 1846, que le gérant de Sénou-Débou, privé de marchandises d'échange, se vit forcé de renvoyer les dioulas; j'y lis encore qu'à Bakel, cette situation se reproduisait invariablement chaque année, vers la fin de la saison sèche.

On peut dire que c'est pousser la prudence un peu loin, et il est difficile, en lisant cela, de ne pas faire de pénibles réflexions sur l'avenir d'un commerce qui suit de pareils errements. Je trouve encore dans mes notes, que nos marchandises sont de qualité inférieure aux marchandises anglaises, et que, la guinée exceptée, les naturels donnent la préférence à celles de nos rivaux.

Il n'est pas besoin de faire sentir les conséquences de cette timidité en affaires, cachet particulier des transactions sénégalaises; on les devine. Il n'est pas non plus besoin de démontrer que, tant qu'une impulsion nouvelle, qui ne peut venir que d'une révolution commerciale, n'aura pas changé les idées et les mœurs des commerçants, les choses resteront au même point.

Quoi qu'il en soit et quoi qu'il en puisse être, le commerce réservé ne serait alimenté que par la gomme, l'or, les dents d'éléphant, les peaux, la cire, le beurre végétal, quelques plumes d'autruche et quelques autres objets de luxe ou d'histoire naturelle. Or, l'esclave étant nécessairement retranché des opérations auxquelles nos commerçants pourront se livrer, les produits que nous venons de désigner deviendraient tôt ou tard insuffisants pour défrayer de grandes entreprises. Il y a donc urgence à demander à ces contrées d'autres produits et à déterminer, par les voies toujours licites d'un enseignement sage, leurs habitants à tirer parti de leurs richesses.

La réforme commerciale que nous venons d'exposer comprendrait, en résumé :



LE SÉNÉGAL AU-DESSUS DE MAKANA

T. II, p. 210

La séparation du commerce actuel du Sénégal en deux commerces, l'un libre, l'autre concédé;

La suppression des escales réservées au trafic des gommes;

La fondation, dans l'île à Morphil, d'une ville consacrée au commerce libre, fondation qui aurait pour conséquences presque certaines de faire naître le goût des travaux agricoles, d'accroître la population européenne et de la fixer, à titre définitif, sur les rivages du Sénégal;

La création d'une compagnie chargée d'organiser et d'exploiter le commerce réservé dans les limites qui ont été déterminées, création transitoire et choisie uniquement parce qu'elle réunit l'unité de vues et l'unité d'action, sans lesquelles il semble impossible de rien faire de grand;

Enfin, l'avénement de l'industrie, conséquence obligée de ces modifications radicales du commerce du Sénégal.

XI.

Exposition des ressources industrielles du pays. — Fondation d'une école des arts et métiers et d'un institut agricole. — Richesses de l'Afrique qui sont totalement perdues.

Nous venons de voir de quelles faibles ressources étaient, pour une grande exploitation, les produits ordinaires du commerce de l'Afrique. Il faut donc essayer d'en créer de nouveaux; il faut, pour donner une raison d'être à la grande compagnie que nous proposons d'instituer, demander ces nouveaux produits à l'industrie.

« Donnez une impulsion salutaire à l'industrie par l'établissement de » plantations modèles; que l'instruction morale et l'instruction reli- » gieuse marchent de front; c'est là le moyen, et le moyen infaillible, » de réaliser les vues grandes et philanthropiques des vrais amis de » l'Afrique... » (Rendall, gouverneur de la Gambie, cité par sir Thomas Fowel Buxton, *De la Traite des esclaves en Afrique*, p. 468.)

« Le seul moyen efficace pour arrêter les progrès d'un mal si pro- » fondément enraciné (la vente des esclaves), c'est d'initier les nègres » aux connaissances utiles et aux arts de la vie civilisée. Jamais les

» nègres abandonnés à eux-mêmes n'entreront franchement dans cette » voie : il faut qu'une impulsion étrangère les y pousse... » James Mac Queen, *Coup d'œil sur l'Afrique centrale*, p. 469 de sir Fowel Buxton.)

« Enseignons aux Africains que nous leur paierons bien plus cher » les produits de leur sol que nous ne leur payons les bras qui devraient » le cultiver, et notre cause est gagnée. Toutes les autres méthodes, » tous les autres moyens seront sans succès. » (Même auteur, p. 481 du même ouvrage.)

Je me bornerai à ces trois citations empruntées à des auteurs que dirigeaient aussi une autre ambition que le désir égoïste de réaliser des bénéfices matériels. C'était à l'extinction de l'esclavage qu'ils songeaient en écrivant ces lignes, et les réformes qu'ils indiquaient ne leur semblaient, comme à moi, qu'un moyen de faire réussir plus promptement leur grande conception.

Efforçons nous donc de donner aux Africains le goût du travail, et, pour éveiller leur intérêt, plaçons sous leurs yeux, sans craindre de le faire en vain, toutes les merveilles de notre savante industrie. Qu'ils apprennent de nous le mot de tous ces mystères, de tous ces prodiges qui, aujourd'hui, n'ont pas même le pouvoir d'exciter leur curiosité. Qu'on leur montre les belles et ingénieuses machines qui produisent les objets qui servent à leurs usages : que ces machines fonctionnent devant eux ; qu'ils sachent ce que peut devenir la matière grossière qu'ils méprisent, en passant par les mains d'un habile ouvrier, et ils comprendront notre supériorité ; ils croiront à nos leçons, et parmi eux, je crois pouvoir l'affirmer, il s'en trouvera qui voudront nous ressembler.

Sortons sans regret de cette voie funeste que leur ont ouverte nos comptoirs et nos traitants. Le comptoir n'apprend rien, la boutique non plus ; l'atelier, au contraire, le champ à cultiver, le jardin à soigner, la terre à fouiller, apprennent à travailler ; et le travail moralise. Apprenons donc le travail aux nègres, et que ceux d'entre nous qui ne concourront pas à cette œuvre utile et morale, respectent et laissent faire.

Et vous, habitants du Sénégal, oubliez les railleries et les critiques qui ont poursuivi les hommes qui voulaient faire de votre terre natale une colonie agricole ; oubliez ces temps fâcheux de votre histoire, et nous oublierons que vous avez mêlé vos voix à celles de ces railleurs impitoyables qui sacrifiaient à un bon mot, à une fantaisie de blâmer, l'avenir de votre patrie.

Croyez à l'industrie, croyez que sans elle il n'y a nulle part de prospérité possible, il n'y a pas de vie, pas d'avenir pour un pays.

Et ne voyez-vous pas déjà qu'au Sénégal les heureux ne sont pas nés sur ses bords, et qu'ils les abandonnent dès que la fortune a couronné leurs espérances? L'expérience ne vous a-t-elle pas appris que le commerce est à l'industrie ce que le bras est à la tête, ce que la goutte de pluie est à la nuée? Voyez à quelle triste condition vous condamnez, sur cette terre où vous avez pris naissance, l'homme semblable à vous; car le même sang coule dans vos veines! Y avez-vous songé? Avez-vous songé quelquefois que cet homme était pour vous au-dessous d'une abeille qui produit du miel et de la cire; au-dessous d'un mimosa qui produit de la gomme; et que l'existence d'un insecte, la vie d'un arbre vous intéressaient davantage que la vie d'un homme?

Voulez-vous me permettre une courte citation? Au XVI[e] siècle, de hardis navigateurs découvrirent un continent qui avait 2,545 lieues marines du nord au sud. Un isthme étroit le séparait en deux parties presque égales. La partie du sud produisait de l'or, de l'argent, des pierres précieuses. La partie du nord n'avait que des terres et des forêts.

La première n'a voulu vivre que du commerce de ses richesses; elle est aujourd'hui divisée en une multitude d'États, et, comme pour justifier les paroles sacrées du maître : « Tout royaume divisé contre lui-même périra, » ces vastes régions sont désolées par l'anarchie et la pauvreté, et c'est à peine si l'on y compte dix habitants par lieue carrée.

La seconde a vécu d'industrie; aujourd'hui, c'est un des plus riches et des plus florissants pays de la terre. L'Europe lui envoie annuellement plus de cinquante mille émigrants, et sa population compte trente habitants par lieue carrée.

Je sais que vous allez me dire : Mais y pensez-vous? Comparer l'Amérique à l'Afrique est une chose qui ne s'est jamais vue, et encore l'Amérique du Nord, qui jouit d'un climat tempéré!

Vous vous trompez; je compare l'Amérique à l'Amérique; je compare l'hémisphère sud à l'hémisphère nord, c'est-à-dire des contrées qui, à latitude égale, n'ont pas de différences sensibles dans leur climat; je compare des contrées qui ont vécu d'industrie à des contrées qui ont vécu de commerce.

Non, vous n'avez pas de bonnes raisons pour repousser l'industrie. Vous craignez de ne pas réussir; mais qui peut être assuré qu'une entreprise réussira? Il faut donc essayer consciencieusement, essayer

avec confiance, essayer avec la conviction forte que vous accomplissez un grand devoir Ne vous rebutez pas surtout si vous entendez dire que la banane, que l'orange, que la grappe de raisin qui pendent à l'arbre et à la vigne représentent chacune une valeur de 25 ou de 30 fr.: que le coton, que l'indigo récoltés dans vos plantations ne ***pourront jamais*** souffrir la concurrence avec leurs similaires de l'Inde et de l'Amérique. Laissez dire, et ne jetez pas vos instruments aratoires, ne brûlez pas vos arbres et vos plantes; laissez le temps marcher, il se chargera du soin de répondre à ces paroles de découragement. Il y a eu de tout temps des frondeurs, de tout temps on a ri des choses sérieuses.

Et si je m'adresse plus particulièrement à vous, habitants de Saint-Louis, c'est que seuls vous pouvez être les intermédiaires entre les Européens et les nègres. C'est vous qui devez être, dans l'avenir, le véhicule de leur régénération. Lorsque l'industrie sera établie autour de vous, ce ne sera pas par des appels criés au tamtam que vous obtiendrez des travailleurs; ce sera par l'exemple, et c'est vous qui le donnerez; ce seront vos anciens captifs, vos clients accoutumés, ceux qui vivent habituellement dans vos cases qui le donneront.

Pour inaugurer l'ère industrielle au Sénégal, deux grands établissements sont nécessaires :

Une école des arts et métiers :

Un institut agricole.

La première aurait pour annexes des usines modèles ; le second, des fermes modèles et tous les établissements nécessaires à l'exploitation des produits de la terre et à l'élève des animaux qu'elle nourrit.

Je ne me dissimule pas les dépenses considérables qu'entraîneraient ces établissements, et pourtant je n'hésite pas à en proposer la fondation. Abandonnons l'emploi des demi-mesures, comme des moyens ruineux et impuissants à faire le bien. Réglons l'importance des sacrifices sur l'importance des résultats. Dans la pire des prévisions, celle où les peuples africains n'apprécieraient pas à leur juste valeur les facilités d'instruction professionnelle que nous leur aurions fournies, ne nous resterait-il pas toujours, pour peupler nos écoles industrielles, diriger nos fermes et faire marcher nos usines, la population ignorante de Saint-Louis, devenue plus oisive encore qu'elle ne l'est aujourd'hui par la suppression des escales de gomme?

De deux choses l'une : ou le Sénégal n'est qu'un comptoir et ne peut devenir autre chose, — et alors à quoi bon une occupation ruineuse, un

appareil militaire, un état-major considérable? à quoi bon se donner tant de peine pour réglementer sans cesse un établissement sans avenir? — ou c'est une possession mal appréciée à laquelle on n'a pas demandé tout ce qu'elle pouvait donner; et alors il faut la doter d'une constitution meilleure, qui en fasse à la fois un comptoir et une colonie, qui en fasse surtout un foyer destiné à porter au centre de l'Afrique les lumières de l'industrie, de l'intelligence et de la religion.

Dans le premier cas, il faut réduire les frais d'occupation, et les choses n'en iront que mieux; dans le second, il faut prendre une résolution courageuse et marcher bravement vers son but.

Je ne puis entrer dans de grands détails sur les produits naturels que l'industrie pourrait transformer, car je répète qu'elle est complétement incréée en Afrique, et qu'on ne peut s'appuyer sur aucune donnée positive pour en tracer un programme d'exploitation. Mais mes voyages et mes études me permettent de désigner la plupart des produits du sol africain et d'esquisser un cadre général des différentes sortes d'industries qu'on pourrait essayer.

La terre d'Afrique n'est pas aussi ingrate pour la production qu'on a bien voulu le dire.

Dans le règne minéral il y a l'or, dont les mines pourraient fournir au centuple de leurs produits actuels, si l'exploitation en était confiée à des mineurs intelligents.

Il y a le fer, qui existe dans toutes les montagnes et les vallées resserrées. Les roches qui le contiennent en ont une grande quantité et à un état très-pur; on l'y trouve généralement sous forme de prismes allongés et à petites faces. Dans l'état actuel de nos relations, ce minerai n'offre aucune ressource à cause de la difficulté du transport; mais avec des établissements échelonnés sur le fleuve et dispersés dans l'intérieur, rien ne serait plus aisé que d'en faire ramasser et de le soumettre sur les lieux au traitement des hauts-fourneaux. Le fer de l'Afrique est très-estimé à cause des facilités qu'il présente pour la fabrication des aciers.

Il y a encore d'autres métaux dont je m'abstiens de parler parce que je ne les aï pas vus.

Parmi les minéraux utiles à l'industrie, je signalerai près de Makana, sur la rive droite du Sénégal, à environ 8 kilomètres en aval, un gisement très-considérable de calcaires, et j'en ai rencontré beaucoup d'autres dans le Kaarta et le Kasson.

Les pierres propres à la construction sont très-communes et très

variées, depuis le granit jusqu'au grès. J'ai remarqué particulièrement deux variétés de granit. l'une rose, l'autre grise, à grain fin et serré, qui forment dans le Kaarta, près des cataractes du Félou, et dans la Falémé supérieure, de très-considérables gisements.

Le règne végétal comprend de très-belles essences de bois pour l'industrie du bâtiment et pour l'ébénisterie. Le Kaarta renferme des forêts immenses de *caya senegalensis* (caïlcédra), cet acajou d'Afrique dont les veines rivalisent pour la beauté avec les acajous de l'Inde et de l'Amérique; l'ébène croît également dans ces contrées, ainsi qu'une foule d'autres espèces que l'industrie utiliserait. Je me suis bien souvent chauffé avec du bois précieux, et j'ai vu, consumées par les incendies qu'allument les nègres pour ensemencer leurs terres, des forêts considérables de caïlcédras dont les pieds avaient près de 2 mètres de diamètre.

Le coton et l'indigo abondent dans le Soudan et la Sénégambie. Les naturels récoltent ces produits sans aucun travail et les emploient à la confection et à la teinture de leurs vêtements. La culture et la récolte cessent avec leurs besoins.

Dans les productions comestibles on trouve en grande abondance l'igname et les patates douces, ainsi que diverses variétés du haricot d'Europe. Le riz, le sorghum formant cinq variétés, deux variétés de maïs, les pistaches de terre (arachis) se rencontrent aussi dans tous les villages du Kaarta, du Kasson, du Galam, du Bondou et du Bambouk que j'ai traversés, et fournissent amplement à l'alimentation de leurs habitants.

Une variété de sorghum (le *sorghum rubens*) offre cette particularité que ses feuilles renferment, à leur partie vaginale, une matière colorante qu'on obtient sans autre préparation qu'une légère macération dans l'eau. Cette couleur est rouge-ponceau; elle est employée à la teinture des cuirs et est remarquable par sa durée.

La tige du sorghum contient en outre du sucre dans une proportion très-considérable. Je me suis nourri quelquefois de cette liqueur sucrée, et je la confondais dans mes souvenirs avec celle que contient la canne à sucre. De plus, cette tige, qui parvient à une hauteur de plus de 3 mètres et qui devient très-dure, pourrait être utilisée avec avantage par l'industrie, et entre autres usages, à la fabrication du papier.

Les matières végétales propres à la teinture, outre l'indigo et le rouge extrait du *sorghum rubens*, sont d'autres rouges d'une teinte plus brune; différentes espèces de jaune, et particulièrement un jon-

quille très-vif, fourni par des racines et des feuilles que les naturels connaissent très-bien.

Les plantes médicinales abondent aussi, et les voyageurs qui m'ont précédé les ont nommées depuis longtemps.

Le tabac est également cultivé, et si ses qualités ne peuvent être convenablement appréciées à cause de la coutume où sont les naturels de le couper vert et de le macérer avant de l'employer, on peut du moins supposer qu'en soignant les plantations de tabac, le commerce y trouverait une grande ressource. Il vient très-facilement dans les terrains humides.

Les plantes textiles ne manquent pas non plus, et toutes les cordes dont on se sert dans les usages domestiques sont faites sur les lieux. J'ai surtout remarqué une plante herbacée dont la tige parvient à une grande hauteur; on la coupe et on la corde immédiatement sur place, en prenant simplement le soin d'enlever une petite portion de son épiderme.

Les fruits, contraste choquant avec cette richesse de végétation, sont pour ainsi dire inconnus dans la partie de la Sénégambie au nord de la Gambie, dans le Kaarta et dans le Ségo. Le meilleur est le petit fruit rouge d'un arbuste épineux que les naturels nomment *sidom*. On trouve cependant dans le Kaarta, par 14° de latitude, la vigne croissant spontanément et donnant un fruit assez bon, qui n'est ramassé que par les chèvres et les enfants. Les dattes même, ce fruit originaire de l'Afrique, qui vient si bien dans les sables, ne sont naturalisées que dans quelques villages.

Les animaux domestiques représentent toutes les espèces d'Europe : les chevaux, les ânes, les bœufs, les moutons, les chèvres, les porcs, les volailles, depuis le chapon, qu'on élève au Kaarta dans presque tous les villages, jusqu'au canard, qui prend des proportions énormes. Les espèces que les indigènes ont réduites à la domesticité comprennent des pintades bleues et blanches, des chameaux, des gazelles et des autruches dont la chair sert à la nourriture des chefs.

Dans beaucoup de villages du Kaarta, j'ai vu des femmes balayer leurs cases avec des balais de plumes d'autruche, et parmi ces plumes il y en avait d'assez belles pour figurer avec éclat dans une toilette élégante.

Quand on songe qu'en France, en Angleterre, en Allemagne, on ramasse un brin de papier, un os, un clou traînant dans les ruisseaux, et que ce genre d'industrie rapporte, à Paris, à celui qui l'exerce,

1 fr. 50 c. en moyenne par nuit, on ne s'explique pas comment on peut se résigner à laisser perdre les richesses que renferme l'Afrique.

Et encore ai-je compris, dans cette imparfaite nomenclature, tout ce que cette terre peut produire, tout ce qu'elle cache dans son sein? Non; car je m'aperçois que j'ai oublié le blé, indispensable base de l'alimentation de l'homme de l'Europe. Le blé est cultivé dans toute la vallée du Ghiolibâ sise au nord du pays de Ségo; il est cultivé dans les oasis des Dowiches et des Tychitt, et les essais d'acclimatation tentés dans la colonie de Libéria ont réussi admirablement.

Voilà, j'espère, pour l'industrie, de quoi alimenter ses usines, et de quoi justifier la fondation de l'école des arts et métiers et de l'institut agricole.

XII.

Organisation de l'industrie. — De l'industrie des contrées soumises au commerce libre. — Exploitations agricoles et horticoles. — Les trappistes. — Les peaux et les cuirs. — Industrie manufacturière. — De l'industrie de la compagnie ; question de l'or ; question du fer ; viandes préparées.

L'Afrique occidentale peut aisément comporter quatre sortes d'industrie :

L'industrie appliquée à la création et à la récolte des produits du sol et à l'élève du bétail. Cette industrie comprendrait par conséquent l'agriculture, l'horticulture, la coupe et la récolte des bois d'ébénisterie, de bâtisse et de chauffage, et les différents produits fournis par les troupeaux ;

L'industrie qui concerne l'exploitation des minéraux et des métaux, et qui exige des connaissances toutes spéciales ;

L'industrie intermédiaire, qui convertit sur place les produits bruts en matière propre à la fabrication ;

L'industrie manufacturière, qui transforme la matière première en objet de consommation.

Ces quatre industries pourraient être exploitées simultanément dans

les villes et établissements où règnerait la liberté commerciale, et dans les contrées concédées à la compagnie, selon les facilités d'exploitation propres à chaque régime et à chaque contrée, et selon des règles générales que nous allons faire connaître.

Les établissements d'instruction professionnelle, tels que l'école des arts et métiers et l'institut agricole, se placeraient, la première sur l'île de Saint-Louis, le second dans l'île à Morphil, et à proximité de la capitale nouvelle.

Les usines et les fermes modèles se placeraient indifféremment dans les contrées concédées et dans celles dont l'accès serait libre, suivant les besoins des industries exploitables. Ces derniers établissements seraient fondés successivement, et au fur et à mesure que des études sérieuses faites sur les localités en auraient démontré l'utilité, la convenance et les avantages. Il est entendu que pour les fermes modèles on tiendrait compte, de la manière la plus rigoureuse, de l'état de salubrité des terrains, de leur fertilité et de leur mode d'arrosement naturel ou artificiel.

L'école des arts et métiers formerait des sujets pour toutes les branches d'industrie, et principalement pour l'industrie métallurgique et pour les différents travaux des usines.

L'institut agricole formerait des individus pour diriger les grandes exploitations agronomiques et tout ce qui s'y rattacherait directement ou indirectement.

Il y aurait encore un autre établissement de première utilité, mais dont on pourrait ajourner la fondation : ce serait un haras. En réfléchissant qu'en Afrique, où l'éducation arabe est la seule que les nègres aient reçue, la valeur du guerrier se mesure sur la beauté du cheval qu'il monte et sur son adresse à le diriger, on saisit de suite non seulement les résultats matériels, mais encore les résultats politiques d'une semblable institution. Les chevaux de la Sénégambie sont petits, de formes grêles, mais durs à la fatigue; ce serait une entreprise à encourager que de s'occuper dans ce pays de l'amélioration de la race chevaline. On se procurerait aisément de beaux sujets auprès des chefs arabes.

Les deux régimes commerciaux sous lesquels seraient placées les contrées ouvertes à l'industrie étant nécessairement appelés à faire sentir très-diversement leur influence sur les faits industriels, et, d'un autre côté, les produits propres à chaque pays étant fort dissemblables, il importe de régler, au moins d'une manière générale, les rapports de l'industrie et du commerce pour chaque région et pour chaque pays.

En principe, il faut considérer que les contrées qui seraient concédées à la compagnie possèdent à peu près exclusivement les produits utiles à l'industrie, et que les contrées abandonnées au commerce libre n'en possèdent pour ainsi dire pas.

Sous le régime de la concession, le gouvernement, par une clause mutuellement consentie, pourrait facilement exercer sur les concessionnaires une pression pour les obliger à exploiter les produits du pays. La compagnie aurait donc mission de recueillir ces produits et de les convertir en matière première; par conséquent, les établissements de l'industrie, que nous avons appelée intermédiaire, ainsi que ceux qui concernent l'industrie des usines, seraient spécialement de son ressort.

Les pays soumis au régime du libre commerce jouiraient nécessairement du privilége de la libre industrie. Nous avons déjà vu que la population de l'île à Morphil, placée dans des conditions incomparablement meilleures qu'à Saint-Louis, et moins absorbée par le commerce, trouverait, dans des entreprises et des spéculations d'un autre ordre, des occasions favorables pour employer son activité. Les diverses exploitations qui ont rapport aux productions de la terre et des troupeaux lui seraient d'une précieuse ressource.

Dans ces contrées, le gouvernement bornerait son intervention à répandre ses encouragements sur les entreprises, non au hasard, mais avec discernement; car son siége étant établi sur les lieux, ses agents surveilleraient d'une manière active et efficace les travaux naissants. Le même raisonnement s'applique à l'industrie manufacturière, qui offrirait aussi de belles chances de succès à ceux qui voudraient y consacrer leur intelligence et leurs capitaux. Il est entendu que, comme pour l'industrie agricole, le gouvernement accorderait à l'industrie manufacturière tous les encouragements qui seraient de nature à la faire prospérer. Cette industrie tirerait ses produits des contrées exploitées par la compagnie, qui les lui livrerait tout préparés.

Il résulte de ceci que, des quatre industries que nous avons indiquées, la première serait commune aux contrées soumises aux deux régimes; la seconde et la troisième, sauf des éventualités que nous ne prévoyons pas, seraient spécialement exploitées par la compagnie; enfin, la quatrième, plus particulièrement réservée aux contrées régies par le libre commerce, pourrait néanmoins, mais seulement par exception, devenir commune à la compagnie.

Nous allons exposer maintenant, avec le plus de détails possibles,

les diverses exploitations industrielles qui semblent le mieux convenir aux contrées placées dans chacun des deux régimes commerciaux, en commençant par celles où le commerce serait librement exercé.

Dans toute entreprise qui présente des difficultés, il importe de prendre de sages mesures pour prévenir un échec. Rien, dans cette occurrence, n'est plus à redouter qu'une mauvaise impression, car, d'ordinaire, le découragement la suit de près. Il n'y a pas à se faire d'illusion sur ce point : au Sénégal, l'opinion n'est pas favorable aux cultures; et bien que les essais dont il s'agit dussent être tentés sur un sol mieux approprié que celui où ils ont été faits il y a vingt ans il ne faudrait pas s'exposer à donner, au début, raison à l'opinion.

Il conviendrait donc de ne pas se presser et surtout de ne pas multiplier les établissements agricoles. Dans le principe, l'institut agricole et une ferme modèle suffiraient.

Tout le monde connaît les prodigieux résultats obtenus dans des contrées arides par le travail persévérant des trappistes. C'est à ces religieux que je voudrais qu'on confiât la direction et l'exploitation de la première ferme modèle. Nul mieux qu'eux ne saurait donner la fécondité à cette terre que je persiste à dire calomniée: nul ne saurait mieux transformer en belles plantations ces terrains condamnés à l'invariable production du mil et du maïs.

Et ce ne serait pas seulement une richesse matérielle qu'ils créeraient, ils poseraient encore les larges bases de l'édifice moral et religieux qui, dans l'Afrique occidentale, doit s'élever au-dessus de tous les autres. Voués aux plus rudes travaux et accoutumés à souffrir, par amour pour Dieu, des privations qu'on pourrait appeler raffinées, ils verraient dans les difficultés qu'ils rencontreraient un bonheur, la réalisation de leurs plus chères espérances.

Je n'ai pas besoin de recommencer l'énumération des produits que pourrait obtenir une exploitation sage et bien ordonnée du sol de l'Afrique. Je m'arrêterai seulement à un des résultats les plus immédiats de cette exploitation. Au nombre des vices dominants des nègres se trouve la gourmandise; en réglant leur sensualité et même en la renfermant dans les bornes de la frugalité, on peut être assuré qu'on exercera sur eux une grande influence. Sous l'empire de cette réflexion si simple et qui ne peut manquer de saisir l'esprit quand on vit au Sénégal, je ne m'explique pas comment on n'a pas essayé d'y naturaliser quelques-uns des végétaux à fruits qui croissent dans les régions tropicales et dont la culture ne demande aucun soin. Les bananes,

les oranges, les citrons, les papaies, les goyaves, les ananas, les mangues, les palmiers qui donnent les dattes et ceux qui donnent cette liqueur précieuse au voyageur connue sous le nom de *vin de palme*, sont dans ce cas.

C'est avec peine qu'on constate l'absence complète de ces fruits et de ces arbres dans les pays du Fouta, du Bondou, du Bambouk, du Kaarta, et généralement dans toutes les régions au nord de la Gambie.

Les troupeaux soumis à des soins entendus fourniraient, sans aucun doute, des produits meilleurs et plus nombreux qui serviraient, en gratifiant de temps à autre les indigènes d'une nourriture plus succulente, à stimuler leur concours aux travaux des fermes et à l'amélioration du bétail.

Les peaux et les cornes, qui forment aujourd'hui de faibles éléments d'échange, deviendraient, la production et la consommation augmentant, deux des principaux articles de notre commerce d'exportation. J'ai remarqué que ces deux produits, les cornes surtout, entraient pour une bien faible valeur dans le commerce général.

Les moutons de la Sénégambie, particulièrement élevés par les Maures, ont un pelage noir et luisant, aussi doux au toucher que la soie la plus fine. Je serais fort surpris si l'industrie ne parvenait pas à tirer parti de ces peaux, et j'indiquerai, à tout hasard, la chapellerie comme pouvant les utiliser. En outre, rien ne semble s'opposer à la naturalisation du mouton à laine au Sénégal, car il vit parfaitement bien dans des contrées placées sous les mêmes latitudes.

Les premières tentatives d'industrie agronomique porteraient sur la culture des graminées et des végétaux comestibles et sur l'élève des bestiaux. On ferait accessoirement, et à moins de frais possibles, des essais d'acclimatation pour certaines espèces douteuses; mais il faudrait naturaliser tout de suite les fruits que j'ai nommés, ainsi que le café, dont la culture, sous ces climats, ne peut offrir aucune difficulté sérieuse. Il faudrait aussi s'occuper de plantations de tabac, qui, sans contredit, donneraient des produits avantageux.

Plus tard, et lorsqu'on aurait mieux étudié les qualités du terrain, on tenterait sur une grande échelle la culture des végétaux tropicaux, et particulièrement des arachides, du coton et de l'indigo. En attendant, on essaierait d'agir sur les naturels pour les déterminer à cultiver eux-mêmes ces trois produits, et peut-être obtiendrait-on, par ce moyen, des récoltes meilleures et plus considérables. C'est une question à étudier.

Une des mesures les plus importantes à prendre, et à prendre sans délai, serait de planter des arbres et de reboiser certains lieux. En choisissant bien les espèces, il n'est pas douteux que les plantations ne réussissent, et un tel résultat serait considérable au point de vue de l'agriculture et de la bonification des terres. Ce soin, d'un intérêt général si éminent, ou tout au moins l'initiative de la mesure, appartiendrait de droit au gouvernement; et dans la situation où il se trouverait placé dans l'île à Morphil, ce lui serait à la fois facile et peu coûteux.

Voilà, très-sommairement indiquées, les principales ressources que donnerait, dans les contrées ouvertes à la liberté commerciale, l'exploitation agronomique proprement dite. En marchant avec prudence dans cette voie, en étudiant avec soin chaque objet, on peut être certain qu'on ne retomberait pas dans les déceptions qui ont affligé, il y vingt ans, les planteurs et les horticulteurs du Wallo.

Deux produits, les fers et les peaux, semblent adresser de belles promesses à l'industrie manufacturière. Pour les premiers, il faudrait une fonderie et une forge. On y mettrait les fers sortis des hauts-fourneaux de la compagnie, en état d'être livrés au commerce ou d'être employés aux besoins de l'industrie locale : on pourrait aussi y essayer la fabrication des aciers. Pour les seconds, il faudrait une tannerie et les différents ateliers nécessaires à la préparation des cuirs.

La tannerie et la mégisserie peuvent devenir très-prospères au Sénégal. Les naturels se procurent avec une extrême facilité, d'abord des peaux de toute espèce d'animaux, et ensuite du tannin d'excellente qualité. L'une des industries les plus perfectionnées en Sénégambie est l'industrie des cuirs. Les nègres, et principalement les Arabes, emploient, pour les peaux fines, les procédés en usage au Maroc, et non-seulement ces peaux sont préparées avec une rare perfection, mais encore elles sont teintes en couleurs éclatantes et variées avec les matières colorantes du pays, et converties en une multitude d'objets de luxe et d'utilité qui font l'admiration des Européens. Les daims, les chevreuils, les gazelles et d'autres espèces de ruminants sauvages abondent en Afrique. Les chèvres y forment, dans les contrées du haut Sénégal, de nombreux troupeaux.

La ganterie, la cordonnerie, la reliure, pourraient donc puiser leurs produits en Afrique; et vu les facilités de fabrication, il est présumable que les fabricants du Sénégal livreraient ces peaux à très-bon marché.

On pourrait ajouter aux établissements nécessaires à la fabrication

des fers et des cuirs, des moulins à vent, à eau ou à vapeur, pour la mouture des grains et la fabrication de l'huile d'arachide; une usine pour la fabrication de l'alcool et du sucre à extraire des tiges de mil; une fabrique de produits chimiques où se traiteraient en même temps l'indigo et les matières colorantes; enfin, des ateliers où l'ivoire, la corne, les différentes matières textiles seraient travaillées et préparées. L'art du tisserand, l'une des très-rares industries des naturels, est tout à fait dans l'enfance; il est présumable que l'introduction de nouveaux métiers en Sénégambie lui ferait beaucoup de bien.

Tels pourraient être les essais à tenter par l'industrie manufacturière. Dans le nombre, il y en a au moins un sur lequel je crois devoir insister tout particulièrement, c'est celui qui a rapport aux peaux.

La compagnie exercerait ses efforts sur un plus grand théâtre; mais aussi la tâche serait moins facile, car elle aurait, comme nous l'avons vu, pour mission de rechercher, de recueillir et de convertir en matière première les produits bruts que recèlent les immenses contrées sur lesquelles s'étendrait son action.

Il n'est pas douteux que la compagnie comprendrait toute la portée des entreprises agronomiques, et qu'elle ne négligerait pas ce puissant moyen d'action et de moralisation; elle chercherait également à profiter de l'entière liberté dont elle jouirait pour augmenter, par une salutaire réforme, les besoins des naturels, résultat précieux que nous avons déjà indiqué.

Ce changement dans les habitudes des nègres aurait pour première conséquence d'accroître la récolte de la cire, du beurre végétal et de la gomme du Bondou, trois produits que nous avons signalés au chapitre X comme pouvant être, la gomme et la cire surtout, recueillis dans une proportion incomparablement plus grande. Au Kaarta, j'ai vu souvent aux mains des indigènes d'assez gros morceaux de cire qu'ils employaient à faire des jouets d'enfants, et que ceux-ci jetaient après s'en être amusés un instant. Quand je disais à ces bonnes gens que c'était là un article de commerce précieux, ils riaient et n'en continuaient pas moins à le gâcher.

Au nombre des richesses minérales des contrées concédées à la compagnie se trouvent le fer et l'or, les principaux produits de ce règne.

Je n'ai pas assez bien étudié la question du fer pour apprécier avec exactitude les avantages d'une exploitation en grand du minerai, qui est, nous l'avons vu au chapitre XI, très-riche et très-abondant dans l'intérieur de l'Afrique. Ce n'est pas seulement dans les montagnes et les

vallées qu'on aurait à l'aller chercher; il est partout. Au Bondou, au Bambouk, au Kasson, particulièrement au Kaarta, on le rencontre dans le lit des torrents éphémères que creusent les eaux pluviales, sur les chemins, au travers des villages, à la porte même des cases des habitants. C'est là qu'ils le recueillent, et ces glanes sont assez riches pour suffire à tous leurs besoins. En tenant compte de l'extrême abondance du minerai de fer et, par suite, du peu de frais que causerait son exploitation dans le Sénégal supérieur, on peut promettre des profits certains aux spéculateurs qui voudraient y établir des hauts-fourneaux.

Le bois est assez commun dans ces régions pour alimenter pendant longtemps les hauts-fourneaux de la compagnie et les usines de l'île à Morphil et de l'île de Saint-Louis, appelées, suivant nos plans, à transformer la matière première que leur livrerait la compagnie. Lorsque les forêts auront été soumises à des coupes régulières, lorsqu'on sera parvenu à en empêcher la destruction par les incendies qu'allument la paresse et l'imprévoyance, les produits qu'elles fourniront seront plus que centuplés. Puis, qui sait s'il n'existe pas dans les terrains calcaires et granitiques du Kaarta, du Ségo et du Bambouk, des houillères inconnues appelées à entretenir de combustible, non-seulement les établissements industriels de l'Afrique, mais ceux de l'Europe, qui puisent dans une effrayante proportion à des sources qui certes ne sont pas inépuisables.

La question de l'or n'offre pas moins d'intérêt que la question du fer.

Les deux explorations que j'ai faites sur la Falémé m'ont permis de me former, sur la véritable situation des choses, une opinion que je me garderai bien de donner comme concluante, mais qui n'en est pas moins, quelque imparfaite qu'elle puisse être, beaucoup plus près de l'exactitude que ce que j'ai lu et entendu.

D'abord il ne faut pas croire que la Falémé soit un Pactole et qu'il suffise, comme Crésus, d'y faire jeter un vase pour le retirer rempli d'or. Il y a sans doute de l'or dans la Falémé, mais des renseignements pris sur les lieux m'ont démontré que les richesses aurifères de cette rivière perdent beaucoup de leur prestige quand on les soumet à l'analyse.

Je trouve dans mes notes qu'à Alinkel, village situé à une vingtaine de lieues au-dessus de Sénou-Débou, une orpailleuse peut, dans ses bonnes journées, retirer du lavage des sables une valeur d'un peu plus de 5 francs. Cette localité n'est pas la plus riche de la rivière, mais

c'est la dernière où j'ai pu supputer, d'après des indications précises, le produit d'un travail quotidien. Je donnerai donc avec moins d'assurance un autre renseignement pris à Kaour, à 7 ou 8 lieues en amont d'Alinkel, et qui porte à 7 fr. 50 c. la valeur obtenue chaque jour du travail d'un orpailleur.

Quoi qu'il en soit, et même en se renfermant dans le premier chiffre, voilà un revenu assuré, et qui doit certainement, si nous nous mêlons du travail qui le procure, être plutôt augmenté que diminué. Il serait donc assez rationnel de former un établissement dans les environs de Kaour et d'y faire marcher de front les exploitations agricoles.

Outre les produits du lavage des sables, on aurait ceux que fourniraient d'excellents terrains, où j'ai vu de très-belles cultures de mils et de cotonniers, et des plantations de pistaches de terre, beaucoup plus étendues que dans les autres pays de la Falémé que j'ai parcourus.

Cette occupation aurait encore l'avantage de nous placer tout près des mines de Netako et de Sirmana, réputées les plus riches du Bambouk, et de nous permettre de prendre assez d'ascendant sur les populations pour nous faire à la fois craindre et respecter. Le pays de Bondou nous a vus si petits jusqu'à présent, que là plutôt encore qu'ailleurs il conviendrait de nous poser fièrement devant les habitants. Il y a aussi la question des gommes du Bondou qui se lie à celle de notre établissement en ce lieu; placés là en conservant Sénou-Débou, nous exercerions sur les naturels une double action qui pourrait les déterminer à sortir de leur indolence.

J'oubliais de dire une chose importante, c'est que le pays en aval de Kaour n'est à personne, depuis que ses habitants, des Poulhs émigrés du Djallon, en ont été chassés par les razzias des Malinkiés. Cette circonstance, autant au moins que la nécessité de reconquérir notre influence perdue, nous imposerait l'obligation d'asseoir, dès le principe, notre occupation sur un pied militaire imposant. Une fois notre établissement formé, cela ne peut faire aucun doute, les familles indigènes arriveraient en foule autour de nous, et le besoin de protection qui les aurait amenées aiderait puissamment à les rendre dévouées à nos intérêts.

L'attitude militaire que je recommande a d'ailleurs un motif plus important, ou du moins d'un intérêt plus positif, que de soumettre les gens du Bondou à notre influence et de faire peur aux maraudeurs du Bambouk, généralement peu redoutables. Elle servirait surtout à nous tenir en haleine pour envahir le Bambouk et nous emparer de ses mines.

C'est à cette conquête qu'il faudrait songer en allant nous établir à

Kaour; car il est évident que, dans les conditions nouvelles où nous nous trouverions, il conviendrait de porter nos vues plus loin que la participation au travail, plus que modeste, de laver les sables de la Falémé. Notre ambition, — c'est l'ambition de la compagnie que je veux dire, puisque c'est sur ses terres que nous serions alors, — doit tendre à l'exploitation des mines du Bambouk, de ces vraies mines dont les naturels se plaisent à vanter la richesse et à faire de splendides descriptions.

Je ne suis pas, comme on va bientôt le voir, pour l'occupation de l'Afrique par l'extermination ou le refoulement de ses habitants; mais il y a des peuples si peu intéressants, qu'il faut employer contre eux des moyens exceptionnels, et parmi ces peuples se rangent les Malinkiés du Bambouk.

S'il y a de l'eau dans ce pays, — et d'après sa constitution montagneuse il est à peu près certain qu'il y en a, — nous pourrions, avec cent hommes d'infanterie, trois cents laptots et deux obusiers de montagnes, nous emparer en vingt-quatre heures des mines de Netako et de Sirmana. Pour nous y maintenir, il y aurait deux blockhaus à établir, et je garantis qu'on nous y laisserait tranquilles.

Ceci nous conduit à examiner la question de la navigation de la Falémé; car, pour occuper un pays d'une manière durable, il faut être assuré de pouvoir le ravitailler par des voies faciles.

Dans les parties que j'ai pu moi-même observer et qui comprennent une étendue d'environ 40 lieues, la Falémé a un cours très-tourmenté. Je dois dire de plus que son lit est parsemé de roches formant plusieurs barrages qui présentent, particulièrement dans son cours supérieur, des masses très-élevées; mais il est bon de dire aussi que ces observations sont faites pendant les basses eaux, et qu'il existe des traces visibles de débordements annuels qui dépassent de plus de 3 mètres le sommet des roches les plus hautes.

On peut donc conclure qu'en employant dans la Falémé des bâtiments d'un tirant d'eau de moins de 12 pieds — je donne 3 pieds pour les erreurs et la sûreté de la navigation), ce qui évidemment n'est pas nécessaire, puisque nos bateaux à vapeur en fer en calent à peine 4, — il est facile de naviguer sur cette rivière pendant trois mois de l'année, et d'aller, je dis jusqu'à Kaour, les naturels disent à 60 ou 80 lieues au delà, et ils connaissent leur rivière. Les mois de l'année où la navigation est possible sont les mois de juillet, août et septembre, pendant lesquels les eaux sont parvenues à leur maximum de crue.

Je sais que cette opinion peut paraître suspecte, puisqu'elle s'appuie

uniquement sur une estimation faite du rivage et non sur une navigation effectuée; mais je rappelerai qu'en 1717, Duliron, employé de la compagnie, a remonté la Falémé dans une grande chaloupe, et qu'il était de mon avis (1).

La navigation de la Falémé étant reconnue praticable, rien ne s'opposerait à ce que la compagnie ne tentât la conquête des districts aurifères du Bambouk et n'ajoutât au lavage des sables de la rivière l'exploitation des mines à galeries de Netako, que Compagnon a visitées il y a cent cinquante ans.

Ces souvenirs de l'ancienne compagnie viennent à propos prêter leur appui à la doctrine que j'ai développée précédemment, touchant les ressources qu'offrait, pour les grandes entreprises, une association bien dirigée.

Je reviens à la conquête, grand mot qui peut causer et qui causera, j'en réponds, un étonnement profond aux personnes accoutumées à la politique sénégalaise. Croit-on, par hasard, que les nègres soient de plus terribles guerriers que les Arabes du nord de l'Afrique, que les Kabyles entre autres? Nous avons pourtant conquis l'Algérie, et cette conquête eût marché d'un pas rapide si nous avions osé faire, les deux premières années, les sacrifices que nous avons faits les sept dernières. Les nègres les plus renommés pour leur bravoure, les Bambaras — j'en parle parce que je les ai vus à l'œuvre, — fuient dix contre un, que dis-je? cinquante contre un devant les bédouins du Sahhrâ méridional, qui sont aux Kabyles ce que les Chinois sont aux Anglais; et les Malinkiés du Bambouk fuient devant les Bambaras comme des gazelles devant un lion.

Les ennemis les plus redoutables que nous aurions à combattre, c'est le manque d'eau et la fièvre. Avec des hommes acclimatés, — et on leur laisserait le temps de s'acclimater, — on n'aurait à craindre que le manque d'eau; et cette crainte, qui n'est d'ailleurs nullement fondée, ne saurait en aucun point nous inquiéter, à cause de l'extrême rapprochement de la rivière.

La question de l'or du Bambouk trouve donc une solution très-facile dans un établissement à fonder tout de suite aux environs de Kaour, et dans un projet de conquête ultérieure à réaliser aussitôt que les circonstances se montreraient favorables.

---

(1) Le mémoire qui rend compte de cette exploration, ainsi que la carte dont il est accompagné, sont déposés au Dépôt général des cartes et plans de la marine.

La compagnie aurait, pour exercer son industrie, outre le fer et l'or et les établissements nécessaires à leur exploitation, l'éducation des abeilles, l'épuration de la cire, les bois d'ébénisterie et de chauffage, les bois propres à la construction des maisons, la première préparation des peaux, des moulins pour les grains et pour les huiles. Elle entreprendrait aussi ou encouragerait des chasses, pour se procurer les peaux des nombreux mammifères qui foisonnent en Afrique, et les plumes des autruches et des marabouts (les cigognes à sacs). Elle se procurerait par le même moyen d'autres plumes d'oiseaux moins précieuses, mais qui pourraient être utilement employées à la confection des objets de literie; elle recueillerait encore pour le même usage le duvet soyeux du fromager, l'un des arbres les plus communs de la Sénégambie orientale. Enfin il lui serait facile et sans doute lucratif, vu l'abondance des troupeaux et l'extrême modicité du prix du bétail (un bœuf coûte 20 francs à peine), d'entreprendre en grand la préparation des viandes salées ou conservées.

En ajoutant à ces produits ceux que lui fourniraient les terres fertiles qu'elle aurait sous sa domination, la compagnie se trouverait en possession d'incalculables richesses qui la conduiraient rapidement, les ressources du commerce actuel augmentant, à une prospérité infaillible.

La culture du café et du tabac, ces deux denrées dont le placement est en tous lieux d'un avantage certain, entrerait nécessairement dans le cadre de ses exploitations agricoles; il en serait de même de l'arachide, graine précieuse que les Anglais récoltent en grande quantité dans la Gambie, et dont le commerce et l'industrie sauront, quelle qu'en soit l'abondance, tirer toujours bon parti.

Cette ébauche d'exploitation industrielle, qu'une étude approfondie doit inévitablement compléter, permet, tout imparfaite qu'elle est, de se rendre compte de la véritable situation de l'Afrique et des immenses ressources qu'y trouverait une occupation prudente, persévérante et résolue.



DIVERS TYPES NÈGRES. T. II, p. 232

Femme du Kaarta — Traitant nègre — Bamboukie
Un Malinkie aveugle — Griots du Kasson

XIII.

Gouvernement, mœurs, sentiments et instincts des peuples nègres compris dans la zone destinée à recevoir l'application des réformes proposées.

Nous venons d'épuiser nos notes sur le commerce et l'industrie de l'Afrique. Avant de traiter la partie spéculative de ces études, nous avons voulu en traiter la partie matérielle et montrer que la satisfaction que nous avions promise aux intérêts positifs était plus réalisable qu'on n'eût pu le supposer, sous l'empire des préjugés qui règlent aujourd'hui l'opinion sur les choses du Sénégal.

Désormais nous serons plus libre pour donner cours à nos vues de régénération, car nous aurons répondu d'avance à l'inévitable *pourquoi* des hommes qui accueillent avec dédain tout système qui ne comporte pas en lui-même un résultat matériel.

Le sujet que nous abordons est grave; il s'agit d'éducation, de morale et de religion, et il s'agit d'en appliquer les principes à des nègres, à des êtres sans intelligence et plus près de la bête que de l'homme, comme le prétendent certains physiologistes.

C'est ici que nous avons besoin du concours de tous les dévoue-

ments, de celui du prêtre qui consacre sa vie entière à la propagation de la parole de Dieu, de celui du laïque qui prend plus de soin de satisfaire ses jouissances que d'assurer le bonheur des masses qui l'entourent. C'est à ces deux espèces d'hommes que nous avons recours, l'une douée d'une homogénéité puissante et dont les héroïques actions remplissent le monde depuis dix-huit siècles, l'autre composée d'éléments diversifiés à l'infini, depuis le soldat qui vit dans les camps jusqu'à l'artisan qui vit dans l'atelier, jusqu'au marchand qui nourrit sa famille du produit de son trafic.

Généralement les hommes sont ce que les font ceux qui les guident. Je ne prétends pas dire qu'il soit facile de diriger les hommes, ce serait une chose absurde et chaque jour démentie par des faits; mais je veux dire que les hommes soumis à de bons ou à de mauvais exemples contractent généralement des habitudes et prennent des mœurs en rapport avec ce qu'ils voient et ce qu'ils entendent. Avec de la bienveillance, de la fermeté, une rigide équité, jamais de faiblesse, pas de mansuétude qui pactise avec l'esprit d'insoumission ou de révolte, on peut, on doit obtenir de bons résultats.

Il faut avant tout faire respecter l'autorité; mais il faut aussi la faire aimer. Voilà le secret de la règle à suivre à l'égard de nos compatriotes dans la nouvelle colonie.

Si nous voulons faire quelque bien aux nègres qui nous entourent, il faut empêcher nos compatriotes de leur faire du mal; je parle de morale et de religion. Et quand je dis mal, je n'ai pas besoin de m'expliquer davantage.

Ceci posé, nous allons jeter un coup d'œil sur le caractère du nègre et sur la constitution sociale, politique et religieuse des nations africaines de la Sénégambie et du Soudan établies dans la zone comprise entre les 13° et 19° de latitude nord, seule partie de l'Afrique où nous ayons pu faire des observations avec un peu de soin.

On croit généralement que la barbarie est l'état social et politique des races diverses qui occupent la Sénégambie et le Soudan, en entendant par cette expression, vulgarisée dans l'histoire, la condition des peuples qui firent invasion en Occident dans les III[e] et IV[e] siècles. On se trompe. L'état social des habitants de ces contrées est mixte, et tient moins à cette période transitoire de l'histoire de l'humanité qu'à la période du patriarcat, vrai point de départ des sociétés qui n'ont fait qu'une courte station dans la vie sauvage.

En effet, le voyageur qui parcourt la Sénégambie et le Soudan y

retrouve vivants les personnages des saintes Écritures : mêmes mœurs, mêmes usages, mêmes costumes. La hutte de paille, image de la tente des pasteurs, lui offre une hospitalité cordiale ; femmes et esclaves s'empressent de lui présenter l'eau qui doit étancher sa soif, et s'offrent à laver ses pieds fatigués. Le patriarche paraît bientôt; grave et solennel, il prononce les formules ordinaires de bienvenue, et prend l'engagement de traiter l'étranger comme son propre fils. Le lait des chamelles ou des vaches, la chair succulente d'un mouton cuit sous la cendre, le riz ou le mil écrasé, composent le repas du voyageur. Les grands arbres sont encore le rendez-vous des vieillards ; autour des puits et des fontaines, des causeries moins graves groupent toujours les bergers, les lavandières et les jeunes filles qui, comme Rébecca, emplissent les cruches destinées à l'étranger et à ses chameaux. Les hommes s'enveloppent de longues robes aux manches traînantes, donnant à leur démarche une majesté qui commande le respect. Leur parler est sobre, leur discrétion égale leurs soins attentifs. Des étoffes légères couvrent quelquefois le corps des vierges; d'autres fois, il n'a pour parure qu'une bande d'étoffe qui serre la taille et s'arrête loin du genou, et cette nudité chaste, ce manteau d'innocence défend la pudeur de la fille du désert peut-être mieux encore que la mousseline et les *pagnes*.

Voilà ce que l'on rencontre partout où notre contact n'a pas effacé la tradition.

Rien d'ailleurs de moins fait pour surprendre que cette lecture sacrée dans le grand livre de la nature, sur cette même terre d'Afrique où le peuple de Dieu a subi une dure captivité, sur ce même continent où Agar, fugitive et mourante, découvrait la source divine qui rendait la vie à Ismaël son fils, le chef de la race du désert (1). Rien de moins surprenant, puisque les descendants d'Ismaël sont les habitants-rois de cette immense contrée qui s'étend du cap Bojador au golfe Arabique, et des colonnes d'Hercule aux côtes de Zanzibar.

Dans l'Afrique occidentale, toute civilisation vient des Arabes. Le cimeterre et le livre, voilà la loi. Le livre est toute la science des croyants; la nature rude, impétueuse et sauvage du disciple de Mahomet s'adoucit dans la foi, le jeûne et la prière. Je n'ai jamais rien vu de plus beau, de plus touchant, que la prière du mahométan au désert.

(1) On sait que c'est en Égypte qu'Agar, chassée par Sara, portant Ismaël dans son sein, trouva, dans un moment d'épuisement, une source qui lui rendit la vie.

Quel dommage que de tels hommes ne connaissent pas le Dieu de l'Évangile! Avec de pareilles dispositions à la foi et à l'obéissance, avec une si grande simplicité d'esprit, ce seraient les plus fortes colonnes de l'édifice sacré.

Le patriarcat emprunté des premiers peuples et le livre de Mahomet sont donc aujourd'hui les bases de la constitution des peuples noirs de la Sénégambie.

On trouve parmi eux la famille soumise à l'autorité du chef, autorité absolue, despotique, souveraine. Les familles réunies forment la tribu; plusieurs tribus composent la nation.

Le respect de la vieillesse, conséquence forcée de cet état de choses, a établi comme règle politique, parmi les nègres mahométans, de donner le commandement des tribus vivant sur le même territoire, non au plus brave ou au plus digne, comme chez les barbares; mais au premier-né de la race des chefs, au patriarche des patriarches; car la famille où l'on choisit les chefs est toujours la famille souche de la tribu. Le seul titre au respect et à l'obéissance, c'est la vieillesse; la seule marque extérieure du pouvoir, c'est une couronne de cheveux blancs.

De même que l'autorité du chef de famille est toute-puissante autour de lui, de même l'omnipotence du chef de la tribu ou de la nation ne connaît point de bornes; il peut disposer à son gré de la fortune et de la vie de ceux qui sont rangés sous sa loi.

Si maintenant nous passons aux conséquences du régime patriarcal appliqué aux sociétés nègres, nous allons nous trouver bien loin des réminiscences poétiques des patriarches de la Bible. Ceux-ci, en effet, n'exerçaient leur pouvoir que sous l'inspiration divine qui en tempérait la dureté, tandis que rien n'arrête les patriarches nègres ou arabes d'aujourd'hui dans l'exercice de leur souveraineté. D'un autre côté, cette condition sociale mêlée aux nombreux emprunts faits aux peuples barbares, n'explique que trop la faiblesse et l'infériorité relative de la race noire, ainsi que les éternelles guerres civiles qui la détruisent.

Il y a bien parmi les nègres, comme parmi certaines peuplades de l'Asie, une sorte de fédéralisme qui lie les familles entre elles et les unit, par une communauté d'intérêts, en associations fortes; mais ce lien n'a jamais en Afrique assez de puissance, à part de rares exceptions, pour donner aux différentes familles s'il s'agit d'une tribu, aux différentes tribus s'il s'agit d'une nation, la cohésion et l'homogénéité qui font la force.

Toutes les rivalités, toutes les inimitiés qui poussent les nègres à

s'exterminer, ont pris naissance dans des querelles de famille. Le morcellement des peuples de même langue qui figurent dans l'innombrable nomenclature des peuplades nègres, — fait qui rend en quelque sorte impossible une classification exacte, — n'a pas non plus d'autre cause que le patriarcat.

Ce régime, appliqué aux sociétés nègres, traîne en outre à sa suite l'esclavage, la polygamie et l'oppression, — mieux vaut dire l'avilissement des femmes, — fâcheux cortége qui porte à la morale les atteintes les plus graves. Ce régime a donc pour conséquences, dans l'ordre moral, le relâchement le plus complet des mœurs, relâchement devenu légitime le *livre* à la main ; dans l'ordre social et politique, la désagrégation des membres de la société et leur réunion en une multitude de groupes rivaux, divisés d'intérêts, et par suite, ennemis jusqu'au crime : image grossière et sans grandeur de la féodalité du moyen âge ; dans l'ordre de la prospérité matérielle, l'anéantissement presque entier de l'industrie et du commerce, moyens puissants de richesse publique et privée qui ne peuvent être appliqués, si tant est qu'ils le soient, que dans les limites les plus étroites, au milieu de l'envie, de la jalousie et de la haine qui divisent les familles.

Telle est l'organisation religieuse, politique et industrielle des peuples noirs soumis à la loi du Prophète. Passons maintenant à l'étude de l'individu.

Le nègre de toutes les nations répandues dans la zone que nous examinons a quatre vices dominants, tous quatre subversifs au premier chef : l'orgueil, la luxure, la gourmandise, la paresse. Ces vices en ont engendré d'autres, et parmi ces derniers il n'en est pas de plus grave, dans ses effets, que la cupidité.

Abandonné à de pareilles passions, qui sont plutôt encouragées que combattues par sa religion, le nègre devient voleur et homicide. Pour mieux les satisfaire, il sera cupide ; c'est, dans nos relations avec lui, le trait le plus saillant de son caractère ; car cette cupidité, qui n'est qu'un moyen de contenter des désirs plus impérieux, le conduit droit au vol.

L'amour s'achète en Afrique, que ce soit par le mariage ou autrement ; et c'est principalement pour donner satisfaction aux exigences de cette nature que le nègre montre cette avidité effrénée qui en fait le type le plus dégradé de la race humaine. C'est aussi pour parvenir plus sûrement à cette satisfaction que, le plus souvent, il a recours au meurtre.

L'orgueil et ses compagnes ordinaires, la vanité et l'ostentation,

exercent également sur lui une influence fatale. Il ne recule devant aucun moyen pour posséder l'objet qui doit lui procurer un triomphe d'amour-propre ; car ce n'est point pour conserver — le nègre n'est point avare, — mais c'est pour donner qu'il mendie avec une persévérance que rien ne lasse. Si on le refuse, il vole. Et tout cela, c'est pour paraître grand et généreux avec ses esclaves, avec ses femmes, avec ses concubines.

La gourmandise et la paresse produisent à peu près en lui les mêmes désordres ; mais ces deux vices n'exercent pas sur sa nature le même empire que l'orgueil et la luxure.

Outre ces vices capitaux, le nègre — je parle ici du nègre qui vit avec nous ou qui y a vécu — est dominé par un sentiment qui tient à la fois de la jalousie et de la haine, haine de race sans doute, engendrée par le mépris dont il est quelquefois l'objet de la part de certains Européens. Quant au nègre qui ne nous connaît pas, on ne rencontre pas en lui, d'une manière aussi saisissante, cette sorte d'aversion jalouse ; mais en l'étudiant bien, on la retrouve sous sa fierté outrée et sous une vanterie poussée au dernier terme du possible.

Son ignorance est inouïe, non cette ignorance questionneuse et naïve qui s'étonne de tout ; mais une ignorance éprise d'elle-même, qui ne veut ni s'éclairer, ni changer. Généralement le nègre s'aime ainsi, et pour peu qu'il sache déchiffrer seul quelques versets du Coran, rien n'est comparable à son outrecuidance : le *nasserani* (le chrétien) ne lui va pas à la cheville pour le savoir, et il réserve toute son admiration pour le peu savant marabout qui lui a appris ce qu'il sait.

N'oublions pas, pour achever ce portrait peu flatté, mais fidèle, son insouciance du lendemain, qui vient si bien en aide à sa paresse native et qui décourage profondément ceux qui rêvent pour le nègre une régénération par le travail. N'oublions pas non plus ses croyances au diable et aux sorciers ; son asservissement aux plus ridicules préjugés, et sa foi souveraine aux vertus des grigris dont il se charge.

En lisant ceci, on ne m'accusera certes pas de professer pour les nègres un fol enthousiasme. Aussi entendra-t-on, j'espère, avec confiance le peu de bien que j'ai à dire de ces pauvres êtres, qui ont été tour à tour l'objet d'un dénigrement exagéré, presque systématique, et d'une apologie plus incroyable encore.

A côté des défauts que je viens d'énumérer, on trouve au nègre des qualités précieuses et qu'on est d'autant plus surpris de lui trouver, que ses instincts et son mode d'existence paraissent peu faits pour lui con-

server de bonnes inclinations. Je placerai en première ligne une douceur naturelle qui se produit dans tous ses actes, et qui vient quelquefois suspendre ou arrêter l'entraînement de ses passions. Si parfois le nègre est cruel, on peut affirmer que c'est moins par nature que par insouciance de la vie humaine, dont il est habitué à faire bon marché pour lui-même. S'il est indifférent aux souffrances d'autrui, c'est qu'il n'en a pas conscience, d'abord à cause de son insensibilité physique, fait acquis aujourd'hui; ensuite parce que son éducation lui enseigne qu'il y a une sorte de lâcheté, presque du déshonneur, à laisser paraître ses impressions douloureuses, soit que le mal touche le cœur, soit qu'il affecte le corps. On trouve cette indifférence du nègre pour les maux de la vie, particulièrement dans ses rapports avec les Européens. Je conclus donc, jusqu'à plus ample informé, que le nègre est bon naturellement et qu'il ne devient mauvais que par accident.

Nous avons déjà vu qu'il était soumis d'une façon toute passive à ses parents ainsi qu'aux chefs et aux vieillards de sa tribu. Cette respectueuse obéissance, garantie de bon ordre dans les familles, est peut-être le seul bien qui soit sorti du régime social sous lequel il vit. Quant à nous, c'est très-exceptionnellement que nous profitons de ses tendances à la soumission, à cause de l'aversion d'instinct dont j'ai parlé et qui produit nécessairement la défiance, sentiment que les marabouts savent fort bien entretenir et développer. L'obéissance du nègre aux Européens est donc simplement en raison de la crainte qu'ils inspirent. J'ai entendu dire, ce qui s'adapte d'ailleurs parfaitement à leurs mœurs, qu'un Européen d'un grand âge exercerait sur les nègres beaucoup d'empire. J'avance ceci sans l'affirmer, n'ayant pas été à même d'en faire l'expérience; mais quoi qu'il en soit, je ne pense pas qu'il faille donner le gouvernement du Sénégal aux octogénaires.

Le sentiment religieux existe à différents degrés chez les nègres de la Sénégambie et du Soudan. On ne le trouve à l'état de surexaltation, je veux dire exclusif, implacable, que parmi certaines fractions du peuple poulh ou foulha. Les autres peuples, notamment les Malinkiés ou Mandingues, ont une religion élastique qui s'accommode facilement de l'inobservance partielle ou totale des pratiques obligées; en d'autres termes, ils sont mahométans comme beaucoup d'entre nous sont chrétiens.

Finalement le mahométisme n'est pratiqué d'une façon rigoureuse que par les Poulhs. Par les autres peuples, il ne l'est qu'avec indifférence et mélangé de fétichisme, première croyance des peuples de race noire.

C'est à tort qu'on a dépossédé le nègre de facultés intellectuelles. Il n'est, sous ce rapport, nullement inférieur aux autres hommes, du moins, et pour parler d'une façon moins affirmative, il n'est inférieur aux Européens que parce qu'il est plongé dans un milieu où ses facultés n'ont que de misérables conditions d'exercice.

Qui n'a admiré l'intelligence précoce, la vivacité de perception des jeunes nègres ou négresses que les Européens forment à la domesticité? On serait porté à admettre, en se pénétrant bien de cette observation, que le soleil, l'air, l'eau, tous les agents naturels, en un mot, qui concourent, en Afrique, à l'existence, tendent, dans des conditions dont la loi nous échappe, à affaiblir les facultés intellectuelles des adultes de la race noire. La différence qui existe entre l'intelligence de l'enfant et celle de l'adulte est en effet si tranchée, qu'on en demeure surpris sans parvenir à lui trouver une explication qui satisfasse.

L'expérience a du reste été faite : on a conduit en France de jeunes nègres enlevés de bonne heure à leur famille, et le résultat a répondu de la manière la plus triomphante aux soins qu'on avait pris de leur éducation. Il existe aujourd'hui à Saint-Louis plusieurs prêtres fort instruits, d'un grand zèle et d'une grande piété, qui ont été élevés ainsi.

Les nègres, paresseux de corps, sont peut-être encore plus paresseux d'esprit. Ils réfléchissent peu, comparent rarement et ne raisonnent que sur les choses qui se présentent familièrement à leur esprit ou à leur imagination. Leur paresse n'est pas l'unique raison de cette inactivité intellectuelle ; il y a aussi, — je devrais dire il y a surtout, — l'orgueil, orgueil de l'ignorance qui ne veut pas se laisser surprendre. Tout le monde sait combien ils sont dignes, sensés, logiques dans leurs assemblées politiques. Eh bien ! ils apportent à la discussion et à la défense de leurs intérêts privés le même esprit de suite et le même bon sens. Il n'est pas facile, je l'affirme, de leur donner le change sur la meilleure issue qui convient à l'affaire qu'ils traitent.

A côté de cette infériorité bien constatée dans les opérations de l'esprit, on est frappé de leur trouver, comme une compensation que Dieu a voulu leur ménager, une mémoire prodigieuse et qu'ils conservent longtemps après l'âge où cette faculté se perd dans notre race. Il n'est pas rare de voir des nègres, ne sachant ni lire ni écrire, qui sont parvenus, à force de mémoire, non pas seulement à savoir le Coran par cœur, mais à connaître la place des versets dans le livre et la

figure des mots, de manière à pouvoir dire, presque sans se tromper, tous ceux qu'on leur désigne. J'avance ceci parce que je l'ai vu faire plus de vingt fois à un homme de mon escorte qui ne savait ni lire ni écrire.

Le nègre ne manque pas d'imagination, et la poésie ne lui est pas étrangère. Comme tous les peuples qui ne cultivent pas les lettres, le souvenir de ses gloires est conservé dans la mémoire des bardes ; ce sont les seuls historiens de cette partie de l'Afrique. Ils chantent les hauts faits de la nation, en s'accompagnant de divers instruments de musique, dont le plus ordinaire est une grossière contrefaçon de guitare, qui a pour caisse une calebasse couverte d'une peau percée au milieu, et pour cordes — il y en a généralement trois — des crins de cheval tressés. Ces bardes, que nous nommons griots ou griottes, selon le sexe, se livrent souvent à l'improvisation, et ils parviennent bientôt, sous l'entraînement de ce penchant qui leur est familier, à une exaltation qui tient de la folie.

Il y aurait beaucoup à dire sur le courage de l'enfant de l'Afrique. Si l'on voulait chercher à l'analyser, on trouverait peut-être que l'orgueil et surtout la confiance en l'infaillible protection de ses grigris en font tous les frais. Il y a pourtant de nombreux mécomptes à enregistrer chaque jour en ce qui s'applique à cette croyance si chère au nègre; mais cela n'y change rien. « Son grigri ou mon grigri ne valait rien, et le marabout m'a trompé, » dit-il; et sa foi n'est pas ébranlée.

Les sentiments nobles, tels que l'amitié et l'amour, le désintéressement et la charité, semblent inconnus aux nègres. S'ils se dévouent, c'est presque toujours parce qu'ils trouvent ou qu'ils espèrent trouver des avantages à leur dévouement. Du reste, ils le disent eux-mêmes avec naïveté, se montrant en ceci disciples très-fidèles d'une doctrine qui était fort à la mode parmi nous dans ces dernières années.

J'allais oublier un trait caractéristique que je donne comme un avertissement à ceux qui seront appelés à vivre au milieu d'eux :

Ne croyez pas à la foi du nègre, *fides punica,* dans toute son authenticité, héritage inaliéné des races africaines, quelles que soient leur langue et leur couleur ; n'y croyez pas, vous seriez trop souvent dupe !

XIV.

Employer le catholicisme comme l'instrument le plus puissant pour régénérer les nègres.—Le protestantisme comparé au catholicisme dans ses effets sur les peuples; raison de la différence signalée. — La religion considérée comme un moyen politique de civilisation et de domination. — Classification des principaux peuples au point de vue des facilités qu'ils présentent pour recevoir avec profit les enseignements religieux.

Bien que mitigés par les qualités que je me suis empressé de faire ressortir, les vices et les défauts des nègres, et par-dessus tout l'organisation sociale à laquelle ils sont soumis, constituent, ce n'est que trop évident, de sérieux obstacles à la réalisation de nos projets. Et ces obstacles s'augmentent par la réflexion que jusqu'ici notre contact n'a servi qu'à les pousser plus avant dans la voie d'immoralité, de cupidité et d'égoïsme qu'ils suivaient déjà d'instinct.

Ainsi que je le faisais pressentir au chapitre précédent, ce contact leur a fait beaucoup de mal. N'est-il pas étrange, en effet, que les nègres n'aient reçu de nous ni religion, ni éducation, ni industrie; et qu'ils se soient, au contraire, à notre fréquentation, perfectionnés dans le vice, et notamment dans l'art de tromper ceux avec lesquels ils ont

des rapports, de s'en défier sans cesse, et de suspecter à tout propos leur honnêteté ?

Le seul emprunt que nous aient fait les nègres, et en cela ils nous ont bien distancés, c'est la passion des procès et des chicanes judiciaires : pour un sac de mil, pour un écu, ils feront assigner en justice leur maître, leur patron, leur père et leur mère.

En face d'un pareil tableau, il est difficile, j'en conviens, de ne pas se poser cette question : Ne vaudrait-il pas mieux abandonner cette race malheureuse à l'opprobre pour lequel elle semble née et dont elle porte au front le stigmate ineffaçable, que d'essayer sur elle une régénération qui paraît impossible?

C'est ainsi que pensent de très-bonne foi beaucoup de personnes qui ont vécu avec les nègres ; mais cette condamnation ne doit pas être sans appel, car rien ne la justifie que quelques insuccès individuels. On n'a pas d'ailleurs employé le bon remède, le *catholicisme.*

Nous l'avons déjà indiqué ce remède. Plus nous réfléchissons à la condition des nègres, plus nous demeurons convaincus que l'unique moyen de la modifier avec avantage est de les initier aux préceptes de la religion qui met un frein à l'orgueil, à la luxure, à la concupiscence, à la gourmandise. Il n'en est pas de plus efficace.

J'entends dire : « Mais l'expérience a démontré que le catholicisme, employé comme instrument de régénération, s'est constamment brisé contre le mysticisme charnel de Mahomet ; et les nègres sont mahométans. » C'est vrai, si l'on veut accepter, comme preuve des efforts tentés, la rareté, l'excessive rareté des conversions des islamistes à la religion de Jésus-Christ ; et encore n'est-ce là qu'une vérité relative, applicable seulement à la race arabe, fidèle gardienne de l'héritage du Prophète, de ce dépôt sacré dont la conservation si parfaite tient moins peut-être à la foi promise qu'à la paresse d'esprit des Arabes et à leur aveugle soumission aux traditions de leur tribu. Leur arme, c'est la force d'inertie, et ils l'opposent non-seulement à toute innovation religieuse, mais encore à toute réforme sociale.

Nous ne prétendons pas d'ailleurs établir que la conversion des nègres au catholicisme soit une chose facile à réaliser ; nous disons seulement qu'on n'a pas encore essayé, au Sénégal, de les détacher de leur croyance, et d'une croyance qui leur a été imposée par la conquête, ce qui change notablement l'état de la question.

Quoi qu'il en soit, les nègres sont mahométans et ils tiennent tout ce qu'ils savent de leurs maîtres les Arabes ; on peut donc admettre

que, disciples soumis, leur résistance sera grande pour accepter la religion qui flétrit l'esclavage et foudroie la polygamie.

« Comment, me dit-on encore, pouvez-vous sérieusement concevoir l'espérance de faire abandonner la religion de Mahomet, si commode et si bien appropriée par son inventeur au caractère des peuples auxquels il s'adressait, une religion qui consacre, dans un de ses dogmes fondamentaux, le droit donné à l'homme de prendre autant de femmes qu'il peut en nourrir, et d'en changer à volonté; comment persuaderez-vous à celui qui trouve si agréable de donner un libre essor à ses appétits, appétits éminemment capricieux, éminemment violents, et qui, particulièrement chez les nègres, sont plus développés que chez aucun autre individu de l'espèce humaine; comment le convaincrez-vous que le bonheur suprême est dans la monogamie chrétienne, la compression des passions et la fraternité évangélique? »

Je sais tout cela; je sais que la tâche est pénible; mais je sais aussi qu'elle n'est pas impossible, et qu'elle a été, nous allons bientôt le voir, remplie ailleurs avec succès. Je répète donc qu'on peut hardiment l'entreprendre au Sénégal, et je réponds d'avance que les grands dévouements ne lui feront pas défaut. Je dirai plus, c'est que, si les nègres n'avaient jamais reçu de nous que de bons exemples; si nos prêtres avaient pu seulement compter, à défaut d'un meilleur secours, sur l'abstention et le mutisme de ceux qui étaient *censés* posséder les vérités qu'ils venaient annoncer, nous n'en serions pas aujourd'hui où nous en sommes au Sénégal !

Ainsi à Saint-Louis, où les chrétiens sont établis depuis plus de deux siècles, non-seulement on ne saurait, dans l'espace de trente ans, citer une conversion d'adulte, mais on voit de fréquentes, presque de continuelles apostasies! L'influence chrétienne y est aujourd'hui dans un déclin complet, et le mahométisme y jouit d'une faveur marquée.

Sur onze hommes qui m'ont accompagné dans mon voyage, trois avaient reçu le baptême et vécu chrétiennement durant plusieurs années; et tout à coup, pour fuir les moqueries des camarades, pour échapper aux sarcasmes des esprits forts à figure blanche, ils étaient rentrés dans le giron du marabout; ils avaient publiquement, presque encouragés par nous, consommé cette lâcheté qui vaut à ses auteurs l'épithète flétrissante de renégats.

Autrefois il était de règle, à Saint-Louis, que les enfants nés des esclaves fussent élevés dans les principes de la religion catholique.

Aujourd'hui l'indifférence est si grande, que les femmes mêmes, ces êtres religieux par excellence et dont l'apostolat est partout si doucement et si fructueusement exercé, ne se donnent plus la peine d'inspirer des sentiments chrétiens aux enfants de ceux qui les servent. Les esclaves, hommes et femmes, qui se trouvaient dans l'île avant le décret d'affranchissement, s'opposaient formellement à ce que leurs enfants mâles reçussent le baptême; et, par une de ces tolérances inexplicables, on leur reconnaissait, dans cette circonstance suprême, le droit d'avoir une volonté. Fatal aveuglement! Et dire que personne n'élève la voix pour crier à ces hommes, à ces femmes : Vous nourrissez des serpents! vous couvez la haine dans le cœur de ces enfants, et cette haine éclora un jour! vous vous faites les serviteurs et les complaisants de vos esclaves!

Encore s'il n'y avait que des actes isolés d'apostasie, que des marques individuelles d'indifférence religieuse; mais nous avons vu l'administration elle-même encourager en quelque sorte cette désertion du drapeau de la foi nationale.

En vue de je ne sais quel résultat, le gouvernement faisait construire, en 1848, aux frais de la colonie, une mosquée monumentale, destinée à éclipser par sa magnificence l'église chrétienne. Un pareil fait n'a pas besoin de commentaires; il montre dans quelle voie d'erreurs le gouvernement français peut se laisser entrainer en obéissant à de fâcheuses inspirations. Quoi qu'on dise, l'idée de bâtir une mosquée dans une ville chrétienne n'entre pas de plein saut dans la cervelle de tout le monde.

On me répond que c'est pour nous faire bien venir dans le pays, pour ne pas froisser la croyance et gêner la conscience des habitants; que, d'ailleurs, la liberté des cultes étant reconnue en France, nous aurions mauvaise grâce à nous montrer, au Sénégal, plus intolérants qu'en Algérie. Est-ce tout? Non; il y a encore ceci : les marabouts qui régentent la population indigène ont affirmé que cette construction attirerait à nos magasins des chalands en plus grand nombre.

J'oserai dire : On vous trompe; on vous trompe, parce que les mahométans du Sénégal ne verront dans cette condescendance qu'une faiblesse, une nécessité, pour leur être agréable de sacrifier, tout, même la foi, plus précieuse à leurs yeux que la vie; ils comprendront que nous ne nous trouvons pas assez solidement établis au Sénégal pour nous y croire chez nous; ils comprendront qu'en rendant ainsi,

dans une ville française, un hommage éclatant à leur religion, nous faisons acte d'adhésion aux dogmes qu'elle enseigne. Et le résultat le plus certain de cette étrange concession sera de nous déconsidérer tout à fait dans l'esprit des nègres et des Arabes mahométans.

Je ne veux pas chercher d'analogie avec ce qui a pu se faire ailleurs. Nous sommes chez nous, à Saint-Louis; nous n'avons pas à y ménager une population conquise. Nous devons respecter les croyances des gens qui viennent dans notre cité, les laisser libres de prier à leur manière, de croire ce qui leur plaît, de se livrer, en un mot, à toutes les pratiques de leur culte; mais nous ne leur devons pas autre chose. Nous ne devons pas surtout encourager leur religion et dépasser leurs espérances dans les hommages que nous lui rendons, hommages qui, soit dit en passant, sont dans ce cas très-onéreux. Si donc les convenances veulent que nous tolérions le mahométisme au Sénégal, elles veulent aussi, — et la politique, l'amour-propre, notre intérêt, notre dignité sont sur ce point d'accord avec les convenances, — que nous cherchions à élever notre croyance au-dessus de la leur. Or, c'est le contraire que nous avons fait : nous, catholiques, nous avons abaissé le catholicisme et élevé le mahométisme ; nous avons placé à côté de notre modeste église une mosquée splendide, comme les nègres n'en ont pas chez eux, comme ils n'en ont jamais vu.

Avec de pareilles tendances, il n'est pas étonnant que le catholicisme décline au Sénégal et que le mahométisme y fleurisse.

Pourtant, et nous l'avons dit déjà, l'esprit du nègre, même du nègre mahométan, peut porter d'autres doctrines que celle du Coran. Une des sectes du protestantisme anglais, le méthodisme, plus sec, cent fois plus austère que le catholicisme, privé de poésie, de culte, de prêtres, privé surtout de la pompe que déploie l'Église romaine dans ses solennités, a eu en Gambie des succès prodigieux. C'est un fait connu qu'à Mac Carthy presque tous les nègres sont chrétiens, et que les conversions d'adultes sont très-communes.

A quoi tient donc cette différence, et comment n'a-t-elle pas éveillé la sollicitude du gouvernement? Oh ! si ce n'était qu'une question religieuse, je me sentirais peut-être moins hardi, car je ne m'adresserais qu'à un petit nombre; mais c'est aussi une question d'intérêt général, qui s'adresse à tout le monde. Les Anglais soumettent les peuples à leur Bible, afin de mieux les soumettre à leur domination; la religion, pour eux, est un moyen assuré de commander. Du jour où les peuples ont lu ou entendu la parole aride du saint livre, ils se soumettent à

l'autorité temporelle de leurs docteurs. Pourquoi ne cherchons-nous pas à faire comme les Anglais ?

J'ai dit que les nègres avaient de l'imagination. Il faut que nous nous y soyons pris bien mal pour ne pas avoir pu, depuis tant d'années que nous vivons au milieu d'eux, exercer, au moyen des magnificences de notre culte, une toute petite action sur ces êtres simples, bons, faciles à conduire quand on sait les dominer. Mais j'oublie qu'il eût fallu auparavant les soustraire à la direction de leurs marabouts, et nous avons, au contraire, exalté ceux-ci; nous les avons pris pour conseils; nous avons volontairement accru leur influence, et leur influence ne tend qu'à éloigner de nous ceux qui la subissent. Comment n'a-t-on pas vu que la question religieuse et la question politique était une ?

Tout cela ne rend pas facile l'œuvre que nous poursuivons. Pour restaurer, mieux vaut dire pour établir au Sénégal la religion catholique, la première chose à faire, à mon sens, serait de planter une croix sur la mosquée de la pointe du Nord et d'en prendre bravement possession au nom de notre Dieu, sans s'inquiéter de la surprise et de la colère des marabouts. Il faudrait ensuite constituer l'Église sur de larges bases, et fonder un évêché comme il y en a en vingt endroits du globe. N'oublions pas que le Sénégal est une terre française, et qu'à ce titre il a des droits particuliers à participer aux bienfaits de l'Église. La milice du Seigneur est nombreuse, et jamais ses membres n'ont refusé de marcher; il serait donc facile de mettre aux ordres du pontife africain quelques-uns de ces intrépides soldats de Jésus-Christ dont l'ambition est d'aller, à travers mille dangers, annoncer la parole de Dieu aux infidèles. Ils trouveront au Sénégal mille facilités qu'ils ne sont pas accoutumés de rencontrer, et mille occasions de conquérir aussi la couronne du martyre, qu'ils considèrent comme la meilleure récompense de leur dévouement.

En dotant le Sénégal d'un siége épiscopal, nul doute qu'on n'y ranimât la foi éteinte, et qu'on n'y réveillât par un culte plus imposant, par l'éclat des solennités religieuses, la pensée vers les grands mystères de la nature. Les suaves harmonies de la musique sacrée, la richesse du temple, et, plus que tout cela, cette émanation divine que répand sur la foule la sainte présence d'un prélat, et qui impose même aux impies, feraient jaillir de plus d'un cœur les lumières de la foi.

L'impiété aujourd'hui a cessé ses clameurs. Les malheurs du temps se sont chargés d'apprendre ce que valaient les systèmes mensongers

qui prétendaient détrôner Dieu. De toutes parts se manifeste une réaction favorable à la religion, et l'on voit, découragés par le terrible enseignement des faits, les disciples des prétendues écoles régénératrices se ressouvenir de la foi de leurs aïeux. Jamais, depuis des siècles, on n'a vu les masses plus sympathiques aux idées catholiques; jamais on n'a enregistré un plus grand nombre de retours à ce livre simple et sublime qu'on appelle l'Évangile.

Les railleries des choses saintes ne sont plus de mise aujourd'hui parmi les gens bien élevés, et ceux d'entre eux qui rient encore, le font dans le huis clos de l'intimité. On ne se vante plus, comme il y a vingt ans, de son incrédulité; on sent que, par un de ces bizarres caprices de l'esprit humain, l'impitoyable ridicule n'épargnerait pas les rieurs.

C'est ainsi qu'en 1850, à Paris, m'apparaissent les esprits; mais je ne puis me dissimuler que ce mouvement n'a peut-être pas encore franchi l'Océan. La province même ne l'a pas senti avec autant de vigueur que Paris, et le bon goût n'y châtie pas aussi sévèrement les lazzis voltairiens. Il est donc très-possible que le Sénégal soit demeuré en dehors de cet entraînement salutaire. Aussi est-ce moins à l'esprit religieux de ses habitants qu'à leur intérêt qu'il convient de s'adresser en ce moment.

Bornons-nous donc à leur répéter ce que nous avons dit déjà du triomphe du protestantisme dans les possessions anglaises de l'Afrique. Ce que nous attendons d'eux, ce que nous leur demandons avec instance, c'est qu'ils imitent les Anglais; qu'ils respectent la religion en présence des peuples que la France a besoin de dominer ; qu'ils aillent quelquefois dans la maison du Seigneur; qu'ils aillent écouter la parole des ministres de Dieu, parole toujours bonne à entendre, et qui deviendra savante, instructive, attachante, lorsque le clergé du Sénégal sera plus nombreux et plus riche en sujets d'élite ; qu'ils se persuadent bien surtout que leur influence sur les naturels et la prospérité des affaires qui les ont conduits sur les rivages de l'Afrique sont intimement unies à la formation d'un lien religieux commun.

Lorsque cette solidarité entre les intérêts religieux et les intérêts positifs du commerce et de l'industrie aura été bien reconnue, nous n'en serons plus réduits à tirer sur nos propres troupes, et la victoire sera plus facile.

La population de la partie de l'Afrique dont nous nous occupons

à dire à Saint-Louis, dans les nouvelles possessions de l'île à Morphil, et peut-être même au village de Bakel, où le contact annuel des traitants est loin d'avoir préparé les voies.

Les autres batteries sont à établir partout où il n'y aura à combattre ni le mauvais exemple, ni le fanatisme, ni les vices, — comme l'ivrognerie, la débauche et l'athéisme, — que nous avons importés nous-mêmes. Ces dernières seront prêtes à faire feu et attaqueront vigoureusement les Malinkiés du Bambouk, du Ségo, même du Kaarta, quoique ce pays semble rebelle à toute influence, et particulièrement à la nôtre; elles attaqueront aussi les Soninkiés du Galam et les Foulhs apostats du Kasson et du Foulhadou.

XV.

Éducation . les écoles mixtes; enseignement supérieur; grand séminaire. — Opposer le sacerdoce catholique au sacerdoce mahométan, représentés l'un et l'autre par des prêtres indigènes. — Encouragements et mesures coercitives pour peupler les écoles. — Rendre l'instruction obligatoire pour obtenir des emplois du gouvernement et de la compagnie.

« L'Europe aura peu fait pour les noirs si l'abolition de la traite » atlantique n'est pas suivie de quelque grand et sage système de » civilisation pour ce continent. Il n'en est aucun qui offre une plus » belle perspective de succès que l'éducation des enfants de l'Afrique » dans leur propre pays, ayant pour maîtres leurs propres compatriotes, » préalablement formés par les Européens. »

C'est ainsi que s'exprimait Burckhardt, l'un des plus illustres voyageurs de l'Afrique et l'un de ceux qui jouissent incontestablement de la plus grande autorité. Nous ne pouvions choisir un meilleur passage pour servir d'épigraphe à ce chapitre.

Il existe dans l'Inde anglaise des écoles où brahmanes, Indous, mahométans, chrétiens sont mêlés et reçoivent une commune éducation. Ces écoles n'ont pas été établies sans de mûres réflexions par les Anglais, qui, personne ne le contestera, sont nos maîtres en organisation

coloniale. Ce système a produit d'excellents résultats, et bon nombre de conversions au christianisme lui sont dues.

Il servirait admirablement bien nos projets sur l'Afrique, et il trouverait des facilités d'adoption incomparablement plus grandes au Sénégal que dans l'Inde ; car l'esprit de secte, surtout chez les nègres, y est beaucoup moins développé, et l'esprit de caste, dont l'effet est encore plus redoutable pour empêcher l'assimilation des individus, y est pour ainsi dire inconnu.

Ce qui importe par-dessus tout en Afrique, c'est d'attaquer l'antagonisme qui sépare les deux races ; c'est de préparer, non une fusion de races, mais une fusion de croyances et de mœurs, en un mot, de faire de l'assimilation. L'effet le plus sensible de cet antagonisme est l'éloignement réciproque des individus de chaque race. C'est par l'école que le rapprochement peut se faire avec les meilleures chances de réussir ; car la rencontre aurait lieu à l'âge où les préjugés n'existent pas encore, où le cœur ne sait pas la haine, et où l'esprit vierge et inculte peut facilement recevoir un enseignement.

Si l'on parvenait, en Afrique, à réunir sur le même banc le disciple de Mahomet et le disciple de Jésus-Christ, ce serait déjà un succès ; et tout porte à penser que nous l'obtiendrions complet en employant de sages mesures et certains moyens dont nous allons bientôt parler.

Au point de vue dogmatique, toutes les religions sont proches parentes ; elles partent du même point : Dieu ; et arrivent au même but : le bonheur dans une autre vie. Entre le christianisme et l'islamisme, la parenté est surtout grande ; car celui-ci n'est autre qu'une méchante contrefaçon du christianisme, avec plus ou moins d'emprunts faits au monothéisme juif.

J'ai souvent entendu citer l'horreur du musulman pour le chrétien comme un obstacle invincible à tout rapprochement entre eux, et assigner à cette haine invétérée, des motifs religieux. Je suis loin d'être convaincu que telle soit la cause de cette profonde animadversion, et je pencherais plutôt à lui trouver une raison d'être dans le fait tout physique de l'action modificative du climat sur les mœurs, et dans cet autre fait qu'une immense distance sépare, géographiquement, ces mêmes peuples, et les rend étrangers les uns aux autres.

La guerre de l'Orient et de l'Occident est aussi ancienne que le monde ; de tous temps les peuples de ces deux régions se sont heurtés dans un terrible choc, qui ne faisait qu'exciter davantage la haine des vainqueurs et des vaincus. Il est nécessairement résulté de ce choc

continu, de cette haine incessamment ravivée, des dissemblances considérables dans les mœurs, les inclinations et les habitudes; et ce sont ces dissemblances que la religion est venue consacrer.

Et cela est si vrai, que nous sommes, en France même, mêlés à des gens qui sont d'une religion différente, à des gens dont les aïeux se sont séparés de notre croyance, ce qui est une circonstance aggravante, et que le temps s'est chargé d'apaiser les rancunes et de concilier les dissidences. Les guerres religieuses, dont on a tant parlé, ont reçu de l'impartialité de l'histoire les lumières d'un jour nouveau, et aujourd'hui il n'est pas permis d'ignorer que la principale cause des guerres des huguenots en France était toute politique. Ce n'était pas, comme on l'a longtemps dit, la guerre du catholicisme et du protestantisme seulement; c'était aussi, c'était surtout la guerre de l'unité monarchique, représentée par le catholicisme, contre le morcellement féodal que voulait reconstituer le protestantisme.

L'éloignement des musulmans pour les chrétiens tient donc, — c'est ainsi du moins que l'analyse semble le montrer, — plus à la différence des mœurs, plus à des idées préconçues accréditées par l'ignorance du véritable caractère des races séparées, qu'à la différence des religions; et il est hors de doute que cet état de choses s'amoindrirait, s'il ne cessait tout à fait, par une fréquentation intime. Voilà pourquoi je tiens tant à la commune éducation, et c'est sans doute par les mêmes raisons que les Anglais y ont eu recours dans leurs possessions de l'Inde (1).

L'organisation des écoles mixtes est déjà à moitié devinée. Le double but que nous aurions le désir d'atteindre dit assez que tout effort,

---

(1) On fera sans doute la remarque qu'il existe aujourd'hui si peu d'Européens au Sénégal, que, même en supposant que leurs enfants en âge d'aller aux écoles y allassent tous sans exception, il en résulterait trop peu de bien pour justifier la mesure. Nous répondrons que la création que nous proposons fait partie d'un ensemble de mesures qui doivent être appliquées simultanément pour produire des résultats. La fondation des écoles mixtes est donc subordonnée à l'augmentation de la population blanche du Sénégal, fait hypothétique sans doute, mais qui n'est pas irréalisable, si l'on se détermine à modifier les conditions d'existence des Européens.

On trouverait, au surplus, dans l'état actuel des choses, parmi les enfants des mulâtres, qui presque tous sont chrétiens, des ressources suffisantes pour cet objet.

Et puis d'ailleurs, quand bien même il y aurait impossibilité matérielle de mêler les Européens aux nègres, il sera toujours possible de réunir ces derniers et de les instruire. Il y aurait donc simplement des écoles, lesquelles ne deviendraient mixtes que lorsqu'il se trouverait, dans la localité, des éléments qui permissent de leur appliquer ce principe.

toute manœuvre tendant à détacher les enfants musulmans de leur croyance, devraient être absolument écartés. Liberté d'action entière, en dehors de l'école, pour précipiter les conversions ; mais dans les écoles et sur les individus qui les fréquenteraient, pas d'insinuations, pas de tentatives. Le jour où il serait avéré que les chefs d'institution cherchent à entraîner les élèves mahométans au catholicisme, nos écoles seraient désertées : nous aurions déjà bien assez de difficultés à combattre les incriminations que la malveillante influence des marabouts ne manquerait pas d'inventer pour éloigner leurs coreligionnaires de nos établissements.

Cette nécessité de demeurer neutre en matière de religion fait de la direction des écoles une tâche très-délicate et qui ne peut être confiée qu'à des hommes choisis.

En politique comme en religion, on gagne toujours à agir ouvertement ; il faudrait donc préférer la vérité à l'habileté, et ne faire aucune promesse qui ne puisse être rigoureusement tenue. Si nous annoncions que nous instituons des écoles mixtes pour détourner les enfants musulmans de leur culte, il est certain qu'il n'y viendraient pas ; nous dirions donc, pour qu'ils y viennent, que nous respecterons les croyances et que nous ne ferons rien contre la liberté des consciences : et dès lors il faudrait tenir fidèlement nos engagements.

Les écoles mixtes seraient graduées. Dans celles du premier degré on se bornerait à enseigner la lecture, l'écriture, les principes de la langue française et le calcul ; on ajouterait à cet enseignement l'histoire de l'Ancien Testament. Les mahométans connaissent cette histoire mieux que nous ; mais ils ne connaissent que celle qu'on leur apprend dans le Coran, laquelle est complétement altérée, comme chacun le sait. Ce serait donc une chose utile de rectifier leurs erreurs sur ce point.

Les écoles du second degré comprendraient l'enseignement des premiers éléments de l'histoire générale, de la géographie et des sciences positives appliquées. La connaissance de la langue arabe ferait également partie du programme, et quant à la différence qui doit exister entre les musulmans et les chrétiens pour l'instruction religieuse, on choisirait un jour de la semaine spécialement affecté à instruire ces derniers. Le cours religieux serait également commun ; mais il ne serait obligatoire que pour les chrétiens. Il est bien entendu que nous ne prendrions aucun engagement d'enseigner le Coran aux enfants des musulmans ; ils auraient donc à y pourvoir en dehors de l'école. Cependant, pour demeurer en tous points fidèles à nos promesses, et

en même temps, pour éviter le contact trop fréquent de la famille, danger dont nous allons parler bientôt, il serait peut-être préférable de consacrer à cet usage, et dans le local même, un endroit isolé, où ils entendraient aussi un jour de la semaine, les leçons d'un marabout. Il va sans dire qu'on prendrait le soin de n'agréer pour cet office qu'un marabout qui ne serait pas notre ennemi, et il s'en trouve, quoiqu'en petit nombre.

Au-dessus de ces deux établissements d'instruction, on pourrait instituer une sorte d'école normale destinée à l'enseignement secondaire, et principalement à former des instituteurs indigènes. Cette école serait également mixte.

Les établissements des deux premiers degrés seraient classés en établissements urbains et en établissements ruraux. Les premiers auraient, autant que faire se pourrait, des communications réglées avec les différentes usines industrielles dont il a été parlé au chapitre XII; les seconds, avec les fermes modèles indiquées dans le même chapitre. De cette manière, l'enseignement classique marcherait simultanément avec l'enseignement pratique, industriel ou agricole.

Des soins tout particuliers devraient être donnés à l'éducation morale et religieuse des élèves chrétiens, afin de les empêcher de devenir, pour leurs condisciples mahométans, un sujet de scandale ou de mauvais exemple. On devrait surtout s'attacher à faire germer dans le cœur des jeunes chrétiens quelques bons et charitables désirs de prendre intérêt à l'œuvre de régénération religieuse. Les prières faites en commun produiraient aussi un bon effet. C'est toujours le même Dieu qu'on prie, et dans cet acte important de la vie, les musulmans sont nos maîtres ; car leur ferveur et leur recueillement commandent le respect aux cœurs les plus endurcis dans l'impiété.

Je me borne à ces principales indications : elles suffisent pour faire comprendre le plan des écoles mixtes et son application. Il ne faut pas perdre de vue que ces écoles, que je crois les plus propres à préparer la fusion des mœurs, ne sont pas des établissements religieux, mais seulement des établissements d'instruction, et que l'esprit des personnes appelées à les diriger doit être parfaitement dégagé de toute préoccupation de convertir.

Il n'est pas douteux qu'il y aurait des apostasies, et que celles-ci ne viendraient pas des chrétiens. La prudence exigerait, dans ce cas, que le déserteur ne reçût pas d'ovation, et que ce fait d'une si haute importance fût accepté comme un fait indifférent. Moins on paraîtrait s'en

paraîtrait s'en soucier, plus la nature ombrageuse et défiante du nègre se plierait facilement à cette nouveauté.

Des établissements formés sur les mêmes plans seraient consacrés à l'éducation des filles. Dans les mœurs arabes et nègres, les femmes étant comptées pour fort peu dans la famille, il nous serait permis de montrer, en ce qui touche la liberté de conscience, moins de réserve pour les filles que pour les garçons. Les saintes femmes qui se consacrent aujourd'hui avec tant de courage à l'éducation des jeunes africaines, trouveraient dans cette institution une nouvelle occasion de dévouement.

Les écoles pour l'enfance ne sauraient être trop isolées des relations des parents. Il est évident que dans l'état actuel des choses en Afrique, on ne peut fonder quelque espoir de transformer la race nègre qu'en agissant sur la jeune génération et en posant une forte barrière entre elle et la génération qui la précède. Il y a tant d'exemples de défections parmi ceux-là mêmes qui nous inspiraient le plus de confiance!

Le souvenir de la vie primitive, la présence de la famille produisent, il faut le croire, une irrésistible attraction sur ces natures sauvages; car l'on a vu, malheureusement trop de fois, des enfants de l'Afrique élevés en France ou en Angleterre, préférer, en posant le pied sur leur terre natale, aux délicatesses de la vie civilisée l'existence grossière de leurs pères.

Sans doute ce retour inattendu — qui défraie communément les adversaires de la civilisation africaine, et contre lequel il serait peut-être injuste de formuler un blâme, puisqu'il prouve un sentiment honorable, l'amour de la famille, — se produirait beaucoup moins quand les incommensurables distances qui séparent aujourd'hui, dans leurs rapports sociaux, le nègre du blanc, auraient été rapprochées par la camaraderie de l'école. On trouverait, d'ailleurs dans l'occupation de l'île à Morphil, qui nous ouvrirait l'accès du continent et appellerait à la possession du sol une population neuve fixée à toujours sur les terres qu'elle aurait mises en culture, un secours très-puissant pour maintenir les nègres dans les principes d'éducation qu'ils auraient reçus de nous. Sans parler des bons exemples que donneraient forcément ces familles propriétaires, et de la solidarité de leurs intérêts avec les intérêts des indigènes, ceux-ci, dans cette nouvelle constitution du pays, auraient partout sous les yeux le tableau de la vie civilisée pour laquelle ils auraient été formés.

Mais ce ne sont là que des moyens éloignés de préserver les nègres

des défections qui arrivent aujourd'hui; et j'attache tant d'importance à ce qu'ils n'aient pas de communications avec leurs familles, que j'insiste pour qu'on avise sans délai aux mesures les plus propres à réaliser cette séquestration sans froisser leurs sentiments; car, l'expérience ne l'a que trop prouvé, ces rapports empêcheront toujours une assimilation quelconque entre eux et nous.

L'enseignement ne s'arrêterait pas à ces limites. L'instruction élémentaire étant assurée, nous devons songer à celle de nos compatriotes de la classe aisée et à celle des indigènes qui auraient montré dans les écoles mixtes des dispositions pour les études supérieures.

L'enseignement supérieur serait donné dans des établissements chrétiens dirigés soit par des ecclésiastiques, soit par des laïques, et calqués sur nos petits séminaires ou sur nos lycées actuels. Un grand séminaire, une académie, une bibliothèque publique, un musée, compléteraient cet ensemble de moyens d'instruction.

J'insiste pour le grand séminaire : en premier lieu, par la raison qu'il importe d'opposer au sacerdoce abrutissant du marabout le sacerdoce intelligent du prêtre catholique; en second lieu, parce que le plus grand nombre des jeunes Africains que le gouvernement français fait élever, semblent préférer l'état ecclésiastique à toute autre carrière. Nous avons en ce moment (1) en France plusieurs de ces jeunes gens qui terminent leurs études, et qui retourneront prochainement en Afrique avec l'ordination.

Opposer l'influence d'un ministre instruit et éclairé à l'influence d'un faux prêtre ignorant et superstitieux, est un des moyens les plus propres à régénérer l'Afrique. Lorsque la vérité et l'erreur auront pour interprètes des hommes de la même race, il existera naturellement des sollicitations en sens inverse dont pourront utilement tirer parti, au profit de la vérité, ceux de ces hommes qui la personnifieront. Puis, le croyant de tous les pays, le croyant barbare surtout, respecte le caractère sacré du prêtre : l'homme de paix et de prières est presque toujours le bienvenu en Afrique.

On pourrait encore établir au Sénégal quelques-unes de ces œuvres que nous avons en France, et qui sont placées sous le patronage de la religion, telles, par exemple, des écoles pour l'instruction des adultes, des écoles publiques de dessin, et toutes celles qui seraient jugées nécessaires.

---

(1) 1850.

Nous emploierions enfin, à l'imitation des Anglais, les moyens de propagande qui leur réussissent si bien, et qui consistent à inonder les pays où ils ont accès de Bibles traduites dans la langue qu'on y parle. Au lieu de Bibles, nous répandrions de petits livres de religion à la portée de l'esprit des naturels, des abrégés d'histoire, et particulièrement de l'histoire de France, des abrégés de géographie et d'autres ouvrages élémentaires. On ferait du tout des traductions en arabe, en foulh, en malinkié et en yoloff. Il y a en Angleterre plusieurs sociétés de propagande protestante; en France, il existe assez d'âmes chrétiennes pour donner l'espoir qu'une société, ayant spécialement pour but la propagation de la foi en Afrique, ne trouverait pas de difficultés à s'établir.

L'éducation religieuse proprement dite n'a pas besoin d'être tracée.

Nous avons vu, au chapitre XIV, que l'action religieuse rencontrerait d'autant plus de facilités qu'elle serait plus isolée du contact de nos compatriotes. Dans les contrées concédées à la compagnie, celles qui avoisinent ou qui comprennent les pays occupés par les peuples malinkiés, on devrait, conséquemment, employer les moyens les plus prompts et les plus énergiques. Là, les missions seraient organisées en grand, et des instructions très-sévères seraient données aux chefs d'établissements pour ne pas entraver les efforts des missionnaires. Pour les contrées ouvertes à la liberté commerciale, on n'agirait d'abord que par l'exemple, et on n'userait qu'avec une extrême réserve, dans les centres de population, de l'intervention directe. Il faudrait craindre de décourager les esprits en les soumettant à de trop vives sollicitations que ne soutiendraient pas, je leur demande pardon de cette défiance, nos chers compatriotes. Il n'en faudrait pas moins, cela va de soi, bâtir une église dans chaque bourgade, et, comme nous l'avons dit, mettre en présence les prêtres catholiques et les prêtres de l'islamisme.

Je n'ai pas à entrer dans plus de détails sur une matière aussi délicate. J'ai indiqué les conditions spéciales dans lesquelles se trouvent, les uns à l'égard des autres, chaque race, chaque peuple, chaque nation, chaque pays, ainsi que les chances de succès ou d'insuccès que semble promettre l'enseignement catholique, selon qu'il serait donné à l'un ou à l'autre. Il y aurait de l'inconvenance à aller au delà.

Je n'oublie pas, en proposant cette réforme intellectuelle et religieuse, que les nègres sont paresseux de corps, paresseux d'esprit, et, comme les Arabes, conservateurs par excellence. Je n'oublie pas non

plus que la défiance la plus invincible règne aujourd'hui en Sénégambie, et que cette défiance dont nous sommes l'objet nuirait considérablement à l'exécution de nos projets.

Pour combattre ces obstacles, particulièrement en ce qui concerne l'instruction, nous avons à notre service les encouragements et les mesures coercitives.

Lorsque nous serons réellement les maîtres dans nos cités, ce qui n'est pas aujourd'hui, nous aurons le droit de faire des lois et le pouvoir de les faire exécuter. Les mesures coercitives, en matière d'éducation, offrent assurément en elles-mêmes un correctif assez large pour les faire accepter de tout le monde. La tyrannie qui n'a pour but que le bonheur peut blesser la raison, mais elle ne blessera jamais le cœur. Reste à déterminer comment elle s'exercerait. Serait-ce comme en Allemagne, en Prusse particulièrement, ou dans des conditions spéciales appropriées au pays et aux habitants?

Ce qui nous semble préférable dans l'état de nos relations, c'est de rendre l'instruction obligatoire :

1° Pour les enfants des indigènes qui occuperaient, soit des places du gouvernement, soit des emplois chez des particuliers, et ultérieurement, pour ceux dont les parents seraient au service de la compagnie :

2° Pour les enfants des mulâtres et des nègres classés sur les registres de l'état civil et exerçant une industrie les mettant à l'abri du besoin ;

3° Pour les enfants de tous les noirs indistinctement qui viendraient chercher autour de nos établissements une protection contre les persécutions de leurs ennemis, fait extrêmement commun chez des peuples soumis au régime du gouvernement patriarcal.

Avec une bonne administration, le nombre de ceux-ci serait considérable ; et, pour peu que la protection soit efficace, nous pouvons affirmer que la résistance venant des parents tomberait devant l'assurance d'échapper aux sévérités de leurs chefs ou de leurs ennemis. La constitution actuelle du Sénégal ne permet pas toujours d'accorder, dans les postes éloignés surtout, l'appui que les proscrits viennent réclamer. A Bakel, entre autres, cet appui est une fiction, et j'ai entendu plus de cent fois, de la bouche même des fils du tounka, et en fort bon français, — car ils ont été élevés à Saint-Louis, — ces paroles empreintes d'une intolérable jactance : « Ici (en montrant le fort), vous êtes chez vous ; mais là (désignant le terrain en dehors du seuil de la porte), vous n'y êtes pas. »

Dans les autres postes du fleuve, notre position n'est pas meilleure :

en 1843, des nègres du Wallo vinrent au poste de Richard-Toll, que je commandais, demander l'autorisation de s'établir aux environs, pour y vivre sous la protection du pavillon français et échapper aux exactions de la famille souveraine, dont ils avaient encouru le mécontentement. Je soumis, en l'appuyant, leur requête au gouverneur; mais je fus remplacé avant d'avoir reçu une réponse. Quatre mois après, je passai à Richard-Toll, et je n'y trouvai pas les fugitifs : leur demande avait donc été rejetée. Il faut dire aussi que, dans ce court espace de temps, j'avais eu trois successeurs.

Ces faits ne sont pas rares, et si l'on n'en tire pas parti, cela tient autant à la politique suivie qu'au fâcheux usage de soumettre aux éventualités d'un tour de service le commandement des postes détachés. Tous les officiers ne sont pas propres à la politique et à l'administration; tous n'ont pas les mêmes vues. Il s'ensuit que là où nous pourrions exercer une salutaire influence, on en manque l'occasion, faute de savoir profiter des circonstances, ou faute de vouloir prendre la peine d'en profiter.

Au surplus, dans les centres de population, il n'y aurait pas à se préoccuper longtemps de trouver des élèves pour nos écoles. Il ne manque pas, à Saint-Louis, de jeunes nègres vagabonds et oisifs, voués à une démoralisation précoce, un peu par incurie, beaucoup parce qu'on ne connaît d'autre moyen de direction que le fouet du geolier, moyen insuffisant pour corriger les vices incessamment glanés dans une oisiveté que rien ne peut combattre. L'entretien à l'école serait plus coûteux sans doute que l'entretien à la prison; mais aussi le résultat, quelque mauvais qu'il puisse être, serait assurément bien préférable.

Voilà, me dit-on, un ensemble de mesures coercitives qui conduiront à vos écoles des enfants pieds et poings liés; par ce moyen, vous aurez des prisonniers, mais vous n'aurez pas d'écoliers. Et ne craignez-vous pas que ces enfants, arrachés à leurs parents par la violence, ne bouchent leurs oreilles aux leçons du professeur?

Il est évident que forcer des gens paresseux et de mauvais vouloir à assister à des cours, ce n'est pas leur faire entrer dans l'esprit les matières qu'on y enseigne; mais ceci est l'affaire du maître, et je ne sache pas que l'enfant, à quelque nation qu'il appartienne, trouve fort de son goût l'école ou le collége. Quant à la paresse du nègre, qu'on ne nous reprochera pas d'avoir déguisée, il la partage avec les Européens eux-mêmes, et peut-être, en certains lieux, trou-

verait-on que ceux-ci le laissent bien en arrière pour la nonchalance et l'horreur du travail. Cela tient moins à un caractère propre à telle ou telle race qu'à l'influence particulière des climats brûlants. Qui ne sait que l'Espagne, l'Italie surtout, entretiennent, sur les places de leurs grandes cités, des hommes qui n'ont d'autre revenu que leur part de soleil, et d'autre labeur que de se chauffer à ses rayons? Il n'est donc pas juste de reprocher plus aux nègres qu'aux autres individus de notre espèce, une imperfection si commune.

Qui n'est pas paresseux? Partout la paresse est attaquée avec vigueur : dans les ateliers, dans les fermes, dans l'armée, dans les administrations publiques. On aura donc à combattre, dans les écoles ouvertes aux nègres, l'obstacle que nous rencontrons partout, celui qui arrête et arrêtera toujours le perfectionnement de l'homme.

Le mauvais vouloir, ou plutôt la défiance, a, pour être combattue, plus besoin de découragement que de violence. Décourager la défiance, c'est encourager la confiance; le meilleur moyen d'y parvenir, c'est d'accorder des immunités, des encouragements aux familles et à leurs enfants.

On établirait, dans ce but, des catégories de familles, et l'on ne soumettrait à la taxe réglée que celles qu'on saurait être en état de l'acquitter; les autres en seraient exonérées; enfin, celles qui seraient reconnues ne pouvoir se passer du concours de leurs enfants pour subvenir à leurs besoins, recevraient des secours équivalents au gain dont cette absence les aurait privés.

Pour encourager l'instruction, on se ferait une règle de ne choisir les sujets à employer, soit par le gouvernement, soit par la compagnie, que parmi ceux qui auraient fréquenté les écoles et qui y auraient appris à lire et à écrire. On pourrait aussi accorder aux parents des élèves des récompenses pour les progrès effectués par ceux-ci dans les différentes branches de l'instruction.

L'opposition du marabout, opposition occulte, agissant particulièrement sur l'esprit des parents, serait, comme nous l'avons vu, la plus à craindre. Outre la guerre à outrance que lui livreraient les prêtres catholiques de même race, elle serait vigoureusement attaquée par les mesures que nous venons d'indiquer. Lorsque nous aurons su convaincre les nègres qui nous entourent que nous ne voulons que leur bonheur, la défiance cessera aussitôt.

Il ne faut pas, d'ailleurs, s'exagérer l'énergie de la race nègre pour repousser une réforme qui ne lui plairait pas. Son énergie — c'est son

inertie, sa profonde immutabilité, que je devrais dire — disparaîtra devant une attitude ferme, loyale et paternelle.

Je ne dis pas que cette double réforme intellectuelle et religieuse soit une chose facile; mais je dis qu'elle s'accomplirait si nous le voulions bien.

Encore une fois, c'est le défaut de confiance, le manque d'entente qui nous sépare des habitants de l'Afrique. Montrons-nous vraiment leurs amis; travaillons avec dévouement à leur bonheur; exagérons-nous, s'il est possible, les difficultés que nous devons rencontrer, afin d'être mieux disposés à les combattre, et nous en triompherons; et ces pauvres enfants gâtés, mal élevés, ingrats, haineux même, finiront par nous aimer et par rendre avec nous grâce à Dieu des joies que nous leur aurons apportées.

XVI.

Exposition de la politique à suivre: c'est à l'assimilation qu'elle doit tendre. — Loyauté, fermeté et douceur. — Danger de changer trop fréquemment les gouverneurs.

La politique à suivre avec les peuples aborigènes, dans un pays occupé par un peuple étranger, comprend deux systèmes principaux :

La destruction ou le refoulement, comme dans les deux Amériques;

L'assimilation, ou tout au moins l'occupation en commun, avec reconnaissance de droits réciproques, comme en Algérie et dans l'Inde.

Sans vouloir juger la moralité de chacun de ces deux systèmes, l'observation démontre que le premier n'est possible qu'en présence d'une migration considérable, qui vient se substituer à l'ancienne population, avec l'arrière-pensée de devenir, soit une colonie, soit une nation nouvelle, et d'exploiter par ses propres travaux les richesses du pays où elle s'est établie.

Le second, au contraire, est obligatoire partout où l'émigration du peuple étranger n'est pas assez considérable pour diriger et exercer à elle seule l'industrie locale. C'est le cas de l'Afrique occidentale.

La politique à suivre doit donc être, d'une manière générale, l'assimilation, c'est à-dire, dans l'ordre moral, la communauté des mœurs et des habitudes; dans l'ordre matériel, la coexploitation des ressources du pays; et, par exception seulement, le refoulement de certains peuples dont le caractère se refuserait absolument à entretenir de bons rapports avec nous.

Quelque espoir que nous puissions former de voir un jour l'Afrique de l'ouest prêter ses rivages au débarquement de la famille d'Europe, on peut prédire que de longtemps celle-ci ne s'y multipliera pas dans d'assez grandes proportions pour rendre la destruction des naturels nécessaire. Cette mesure, d'ailleurs, est impraticable dans la pensée qui nous dirige, puisque ce n'est pas une conquête que nous voulons, mais simplement une transformation de la race indigène.

La colonisation, comme on l'entend ordinairement, c'est la transportation dans une contrée étrangère de la famille métropolitaine, et la substitution de son travail au travail préexistant de la famille indigène. Cette colonisation, nous n'en voulons pas. Si par hasard ce mot nous est échappé, il n'a jamais voulu exprimer autre chose que la naturalisation en Afrique d'un certain nombre, du plus grand nombre possible de familles françaises, et l'appropriation, par l'influence et sous l'inspiration de ces nouveaux venus, du sol africain à une production plus abondante, mieux entendue et plus variée. Jamais nous n'avons eu la pensée de faire de la colonisation comme en Amérique, comme aux Antilles.

En thèse générale, nous voudrions faire de l'Afrique, mais dans un autre ordre d'idées, ce que faisaient les Romains pour leurs colonies. Ceux-ci, pour assurer leur domination, imposaient aux peuples conquis leurs mœurs et leurs usages, et ils ne se servaient pour cela de la famille civile que par exception; car le goût de l'émigration n'était pas plus répandu parmi les citoyens romains que parmi les habitants de la France. C'était principalement le patricien, le fonctionnaire, l'administrateur ou le soldat qui agissait, seul ou avec l'assistance de sa propre famille, non sédentaire, mais de passage comme lui, sur les peuples soumis et conquis. Nous aussi nous aurions à imposer nos mœurs aux Africains; mais ce qui nous distinguerait des Romains, c'est que nous serions déterminés par un sentiment plus désintéressé qu'ils ne l'étaient; car ce serait surtout en vue de procurer aux nègres les joies d'une meilleure vie que nous entreprendrions cette grande tâche.

Notre politique aurait donc pour but principal l'éducation de la race noire, et pour but secondaire, ainsi que nous l'avons vu déjà, la recherche, dans le pays et par ses habitants, des meilleurs moyens d'augmenter la production et d'accroître l'importance de notre commerce métropolitain.

Ce double but étant posé comme terme de nos efforts, et tout étant préparé pour y conduire, par le travail, par l'intelligence et par la religion, les peuples sur lesquels nous nous proposons d'agir, il ne nous reste plus qu'à déterminer la part que le gouvernement devrait prendre pour y arriver.

L'art de gouverner l'Afrique occidentale peut se résumer en peu de mots : beaucoup de fermeté, beaucoup de loyauté, beaucoup de douceur, une ligne de conduite inflexible, une répression prompte et énergique pour les méfaits graves, et pas de découragement.

Lorsque le point d'arrivée est bien connu, il est aisé de tracer son itinéraire et de mesurer la vitesse de sa marche sur le plus ou le moins de facilités de la route. La politique de l'Europe ne rencontre tant d'obstacles que parce que le point d'arrivée n'étant pas ou ne pouvant pas être déterminé, on ne sait dans quelle voie s'engager. On s'essaie, on avance, on recule, on fait fausse route; les idées changent; les hommes s'agitent; les révolutions succèdent aux révolutions; et cela sera jusqu'à ce que Dieu, le grand meneur de ce mouvement perpétuel, dise : C'est assez!

On a donc la part belle et la tâche facile quand on peut s'écrier : Je veux arriver là!

Toutefois, il ne suffit pas, je le sais, de dire : Je veux arriver là; il faut encore que les circonstances s'y prêtent; il faut que la résistance — et il y en a toujours — puisse être facilement vaincue. C'est ce que nous allons examiner.

La persévérance est assurément la première et la plus grande vertu d'un gouvernement. La seconde, quand son siége est éloigné de 800 lieues du point où l'on applique ses plans, c'est de ne pas se laisser entrainer par les influences, et de ne pas tout voir avec les yeux de ses représentants, surtout quand ils sont incessamment changés, ainsi que cela a lieu aujourd'hui au Sénégal.

On peut dire tout haut que si notre principal établissement de l'Afrique occidentale n'a pas fait plus de progrès, cela tient aux nombreux changements de ses gouverneurs. Depuis trente-trois ans que nous y avons replanté le drapeau de la France, il y en a eu trente, presque

un par an; et, en prenant leur gouvernement, ils étaient, à part de rares exceptions, complétement étrangers aux intérêts du pays dont on leur confiait l'administration.

Généralement les hommes sont envieux, dévorés de l'ambition de mieux faire que ceux qu'ils remplacent.

Il n'y a pas de pays qui puisse résister à un pareil système d'essais et aux écoles qu'ils entraînent; il n'y a pas de talents, pas de supériorité qui puisse se développer dans une condition aussi précaire.

Le plus grand ministre de la marine, celui dont le souvenir vit parmi nous avec le plus d'éclat, dont le génie puissant a laissé son ineffaçable empreinte dans nos lois, dans nos arsenaux, dans tout ce qui tient à la marine, c'est sans contredit Colbert. Mais si le gouvernement parlementaire eût été à la mode au temps de Louis XIV, Colbert n'aurait été qu'un brouillon, et on l'eût sacrifié, au bout d'un temps qui varie entre huit jours et deux ans, à des combinaisons politiques.

J'aimerais à voir à la tête du Sénégal un homme étranger à la marine, un homme jeune et énergique, ayant devant lui le temps, ce grand maître, comme parle Charles-Quint. Sûr de signer ses actes, il n'aurait ni la crainte de manquer l'occasion d'en accomplir, ni l'empressement d'en faire de solennels. Ce gouverneur-là pourrait consacrer à l'étude du pays une bonne année au moins avant de rien entreprendre. A cause de la politique d'action que je crois indispensable au début, je serais fort d'avis qu'on donnât cette mission à un militaire, à un chef d'escadron ou à un lieutenant-colonel d'arme spéciale, par exemple (1), qui verrait dans l'avenir des étoiles sur ses épaulettes. On pourrait encore choisir le chef du Sénégal dans le conseil d'État ou dans la haute administration; mais quel que soit le choix qu'on fasse, qu'on ne considère pas le Sénégal comme un marchepied pour arriver ailleurs, comme la première escale d'une grande traversée. Ce serait une erreur : le Sénégal est l'un des plus grands théâtres où puisse paraître un homme de valeur.

Les officiers de marine ont tout ce qu'il faut pour bien gouverner la colonie; mais ils perdent trop à cette position pour l'occuper à titre définitif. Ils y viennent, quand ils ont rempli les conditions réglementaires d'avancement, y changer la forme ou la couleur de leurs épau-

---

(1) Ce vœu s'est réalisé : le gouverneur actuel du Sénégal est un jeune chef de bataillon du génie, M. Faidherbe. Son administration, complétement différente de celle de ses prédécesseurs, semble promettre de beaux résultats.

lettes; et ils s'en vont ensuite. Et cela est tout simple, ils sont officiers de marine avant tout, et soumis, par conséquent, à l'obligation de naviguer pour passer au grade supérieur. Leur place de gouverneur n'est donc qu'un accident dans leur carrière, et la durée de cet accident sera pour eux d'autant plus courte que leurs actes auront plus de relief, plus de brillant.

Aussi n'y a-t-il pas au Sénégal de souvenir laissé par les gouverneurs, de souvenir durable, quelque chose de vivant que recueille l'histoire et que conserve la mémoire. L'homme parti, son nom part avec lui: ses actes, son successeur les efface: sa politique, il la change.

Il n'en sera plus ainsi quand on aura réglé avec une rigoureuse précision la marche et les tendances de l'administration du Sénégal, et qu'on l'aura confiée à des hommes qui pourront trouver à leur poste la récompense des services qu'ils y auront rendus. Jusqu'ici le gouvernement du Sénégal paraît n'avoir été envisagé qu'au point de vue des personnes; en effet, on le voit donné, en remontant à des années déjà loin, tantôt comme une fiche de consolation à un officier contrarié dans son ambition: tantôt à un officier protégé, pour servir de théâtre à ses premiers hauts faits.

XVII.

Application de la politique. — Question des alliances. — Choisir les peuples non musulmans, les peuples indifférents ou sans croyance, pour lutter contre le mahométisme. — Dans le Sénégal supérieur, ligue malinkièse contre la ligue massinienne. — Dans le Sénégal inférieur, alliance du Kayor et du Yoloff contre le Fouta.

Nous avons dit le but, nous avons dit les dangers de changer sans cesse les hommes chargés de le poursuivre; nous allons maintenant dire les moyens de l'atteindre.

Le premier, le plus important, celui que l'esprit saisit le plus vivement, c'est de former des alliances.

Depuis notre dernière rentrée au Sénégal, c'est-à-dire depuis trente-trois ans, on n'aperçoit aucun dessein bien arrêté de se lier avec les peuples qui y vivent, excepté peut-être avec ceux du Wallo, à l'époque où nous établissions des cultures dans leur pays. Et encore cette alliance se bornait-elle à un simple traité qui donnait de réciproques garanties à des intérêts purement matériels. En tout cas, grâce à une fréquentation continue avec nous, ce peuple n'a plus aujourd'hui de nationalité, et il est aussi incapable de nous offrir une assistance utile que de nous inspirer de la confiance.

L'alliance avec les Arabes n'est pas possible, et d'ailleurs elle nous gênerait à cause de leurs habitudes nomades et de l'antipathie que les nègres éprouvent pour eux.

L'alliance avec les Foulhs est difficile et dangereuse.

Il ne nous reste donc que l'alliance avec les Malinkiés et les peuples qui leur ressemblent pour la tiédeur religieuse; c'est la seule alliance sur laquelle nous puissions fonder l'espérance d'un appui solide pour le présent et pour l'avenir.

Déjà, au chapitre XIV, nous avons fait ressortir les avantages de cette alliance Premiers possesseurs du pouvoir et de la prépondérance dans l'Afrique centrale, et intéressés, par haine nationale, à abaisser la puissance usurpée des Foulhs, les Malinkiés s'offrent naturellement pour former la digue à élever contre l'invasion de l'Afrique par le mahométisme.

L'alliance à rechercher, par intérêt religieux comme par intérêt politique, est donc la leur; mais, pour la fonder sur des bases durables, il faut pouvoir se présenter à eux entourés d'un appareil de puissance susceptible de leur donner une haute confiance dans notre force, et armés de principes que ne viendraient pas démentir ceux qui seraient mis en rapport avec eux.

C'est particulièrement en vue de prévenir ce triste résultat que j'ai proposé d'isoler les contrées où vivent les Malinkiés, de l'influence fâcheuse de la population actuelle de Saint-Louis. Pour réaliser, dans de bonnes conditions, entre les peuples indigènes et nous, l'assimilation que nous désirons, il y a bien des précautions à prendre. La principale, c'est de ne pas leur montrer de mauvais éléments. Nous ferions alors une déplorable assimilation et nous leur apprendrions ce que nous avons appris dans le Wallo, à Saint-Louis, autour de nos postes : les vices de notre civilisation.

Par alliance malinkièse, il faut entendre tous les peuples de l'Afrique qui ne sont pas de race foulhe, ou du moins qui ne font pas partie de ce que nous appellerons la ligue mahométane, c'est-à-dire — car il ne faut pas même éluder la vérité — les peuples les plus grossiers et les moins intelligents de l'Afrique. Nous en avons dit assez pour faire voir que ce choix n'est pas libre, et que nous allier aux Foulhs, c'est nous allier au mahométisme, ce qui n'est pas admissible. D'un autre côté, nous allier aux Foulhs tels qu'ils apparaissent au Fouta, au Massina, au Djallon, même avec la pensée de les convertir, serait une entreprise plus que téméraire.

La politique nous conseille donc de tout sacrifier à l'alliance malin-

kièse, et de tendre par tous les moyens en notre pouvoir à la réaliser complète, sans restriction, loyalement, nous appuyant à la fois sur le catholicisme et sur la force.

Cette alliance entraîne pour conséquences immédiates la reconstitution politique du Bambouk, le rétablissement de la nationalité kassonkièse, l'expulsion des Massassis du Kaarta, et leur remplacement par la famille souveraine du Ségo.

La reconstitution politique du Bambouk ne paraît possible qu'en la faisant précéder de la prise de possession de certains points de son territoire, choisissant de préférence les districts aurifères des bords de la Falémé, dont l'occupation pourvoirait en même temps aux besoins de l'industrie. Nous avons vu, au chapitre XII, que cette expédition présentait de grandes chances de succès et qu'elle coûterait fort peu. Les Bamboukiés sont de véritables sauvages ayant conservé presque intactes les coutumes idolâtres des premiers habitants de l'Afrique. Faire des propositions diplomatiques à de tels gens, ou leur envoyer des missionnaires, présenterait plus d'un inconvénient dont le moindre serait d'exposer les unes à être repoussées sans réponse, et les autres à être brutalement renvoyés. Ayant, au contraire, un pied chez eux, et parlant plutôt en vainqueurs qu'en docteurs, ils nous écouteraient, et quand nous leur conseillerions de se réunir entre eux pour résister d'abord aux Bambaras et plus tard aux Foulhs, l'ennemi commun, nous ne leur serions plus suspects. Ils sont, au surplus, si nous ne nous mêlons de leurs affaires, complétement incapables de les arranger.

Le rétablissement de la nationalité kassonkièse se présente dans de meilleures conditions. Les Kassonkiés appartiennent à cette fraction de Foulhs dissidents du Kasson et du Foulbadou, coreligionnaires des bandes nomades vivant en pasteurs ou en bohémiens dans diverses contrées de la Sénégambie et du Soudan, et que l'on désigne tantôt sous le nom général de Poulhs ou Peuls, tantôt sous celui de Laobés. Les uns et les autres n'ont de commun avec les Foulhs musulmans que la couleur de la peau et les traits du visage, indices certains d'une même origine; mais quant à la foi en Mahomet, ils l'ont complétement perdue.

Depuis une trentaine d'années, les Kassonkiés sont en butte aux déprédations des Bambaras du Kaarta. La plus grande partie a été soumise par les armes; le reste continue la lutte, mais avec peu d'espoir de résister longtemps aux forces considérables qui les menacent. Tous ceux qui subissent le joug des Bambaras et ceux qui résistent encore, accueilleraient avec une indicible joie l'espérance de reconstituer une

nationalité qui leur est toujours chère et dont la perte leur est très-sensible. L'influence malinkièse a achevé de détacher les Kassonkiés, non-seulement de la religion mahométane, mais encore de la ligue foulhe. Il serait aisé de maintenir des dispositions si favorables à nos projets. Notre compatriote Duranton, qui avait épousé la fille du roi du Kasson et fixé son domicile dans le pays de son beau-père, avait de grandes vues sur ce peuple, vues trop grandes peut-être si l'on tient compte des qualités personnelles des Kassonkiés, mais que justifient cependant l'incontestable supériorité d'intelligence qu'ils ont sur les Malinkiés. A ce point de vue, et en les entretenant soigneusement dans les sentiments répulsifs qu'ils manifestent contre les Foulhs musulmans, leur alliance avec nous serait d'une grande importance.

Il y a dans cette région un peuple que nous avons déjà nommé, le peuple bambara, qui, tout Malinkié qu'il est, doit être mis en dehors de la confédération. Par peuple, j'entends ici la famille souveraine, la tribu princière, les Massassis, en un mot, qui gouvernent despotiquement et oppressivement des masses qu'ils ont terrifiées. Cette famille se compose d'êtres si dégradés, si dépourvus de sentiments, d'un orgueil si stupide, qu'on ne peut voir en elle qu'une troupe d'animaux malfaisants dont la destruction est nécessaire. Je puis en parler, car, pour mon malheur, j'ai eu de trop fréquentes occasions de constater la perfidie et l'ignominie de cette odieuse race. Cette aversion est du reste bien partagée, et dans toute la contrée, du Kasson au Ségo, les Massassis sont voués à l'exécration. Toute leur force et leur intolérable insolence viennent d'abord de ce qu'ils n'ont que de faibles voisins sur lesquels ils remportent de lâches succès ; en outre, de ce que leur pays, naturellement défendu par de nombreuses montagnes, excite peu l'humeur conquérante des peuples éloignés.

Une fois les Kassonkiés et les Bamboukiés formés respectivement en corps de nation, nous trouverions en eux, pour peu qu'ils soient encouragés et soutenus, des gens très-disposés à prendre une revanche sur ceux qui, depuis si longtemps, se montrent à leur égard ennemis cruels et sans pitié ; sur ceux qui pillent leurs troupeaux, ruinent leurs plantations, brûlent leurs villages, volent, pour les vendre, hommes, femmes et enfants ; et tout cela nonobstant le dur tribut qu'ils paient, pour être protégés, à ces mêmes Bambaras qui les traitent ainsi.

La haine des Bambaras du Ségo a un motif plus intime et n'en est que plus énergique. Devenus odieux dans le Ségo par d'abominables

cruautés — la chronique dit qu'ils avaient égorgé pour leur plaisir deux cents jeunes filles, — les Massassis en ont été chassés par les Diaras, tribu de rang inférieur qui les a remplacés au pouvoir. Le souvenir qu'ils ont laissé dans leur ancienne patrie est un souvenir d'horreur et de dégoût, qui se traduit de temps à autre par des expéditions militaires, que les Diaras rendraient plus efficaces s'ils n'avaient pas autour d'eux les Massiniens.

Nous aurions donc, pour chasser les Massassis du Kaarta, le concours certain des Diaras, si nous parvenions à leur démontrer que les chefs du Kaarta sont un obstacle à la formation de la grande confédération qui aurait pour but de dégager le Ségo de l'étreinte des Foulbs du Massina.

Les Massassis refoulés ou détruits, ce qui serait facile par les forces réunies des Kassonkiés, des Bamboukiés et du Ségo, nous établirions à leur place les Diaras, et l'obstacle serait levé ; car les habitants du Kaarta, formés à la soumission par les rudes leçons de leurs tyrans, et généralement bons, entreraient de plein saut dans la ligue à la suite de leurs nouveaux maîtres.

Par l'agrégation des petits Etats indépendants du Bambouk, par la reconstitution de la nationalité kassonkièse, et surtout par l'annexion du Kaarta au royaume de Ségo, nous aurions rassemblé les éléments d'une coalition puissante dont nous serions l'âme, et qui permettrait d'opposer une forte barrière aux efforts désespérés des Foulbs pour ressaisir leur domination perdue et relever leur influence menacée.

Le Ségo réuni au Kaarta offre en outre un point d'appui très-solide pour tenir en respect, et refouler, si cela devenait indispensable, les peuples de race foulhe avec lesquels nous resterions en relations ; car il ne faut pas perdre de vue que l'alliance malinkièse présente une grande difficulté. celle de nous rendre suspects au Fouta et au Bondou, pays où se trouvent déjà et où se trouveront, dans la suite, placés nos établissements principaux.

Sans contredit cette difficulté est sérieuse ; mais, à tout examiner, elle ne change rien à notre situation actuelle. Sommes-nous alliés du Fouta ? Non. Sommes-nous alliés du Bondou ? Non. Nous n'aurions donc rien à perdre, puisque le seul lien qui existe aujourd'hui est un traité de commerce avec le Bondou, et que ce traité pourrait tout aussi bien être maintenu après notre alliance avec les Malinkiés. Au contraire, cette alliance nous donnerait vis-à-vis de l'almamy une attitude plus ferme, et il en résulterait qu'il nous accorderait par crainte ce qu'il nous refuse souvent aujourd'hui : le respect.

Quant au Fouta, on sait dans quels termes nous sommes avec ses habitants. Appuyés sur le Massina avec lequel ils ont de fréquents rapports, ils contrecarreront toujours nos vues sur le Sénégal, qu'elles se renferment dans l'accomplissement des petites opérations de trafic que nous faisons aujourd'hui, ou qu'elles tendent à dépasser cette trop modeste limite. Il faut, quoi qu'il arrive, que nous demeurions bien convaincus que nous n'avons au Fouta que des ennemis, et que l'alliance malinkièse ne changerait rien à leurs dispositions envers nous. Je me trompe ; elle ferait sur eux le même effet que sur les Foulhs du Bondou : elle leur ferait peur.

Tout semble donc nous faire une loi de porter les efforts de notre politique sur le haut pays, et de consolider la puissance du Ségo. sur laquelle nous devons principalement compter, je le répète, pour rendre illusoire le mécontentement des Foulhs du Bondou et du Fouta. C'est dans le haut pays qu'il faut organiser la résistance, en profitant des antagonismes de race et en agissant vigoureusement sur les esprits par le catholicisme.

Nous n'avons rien dit encore des Sarracolés ou plutôt des Soninkiés, qui possèdent le royaume de Galam, où est établi le fort de Bakel. Ce peuple est peu maniable à cause de l'amour du lucre qui l'absorbe et suspend en lui tout mouvement de l'âme et de l'esprit. Cependant, plus rapproché des Malinkiés que des Foulhs par des affinités physiques, il préférerait sans doute, bien que sa croyance fût plus perfectionnée, l'alliance des premiers à celles des seconds. Nous les aurions donc vraisemblablement pour adhérents. C'est d'ailleurs un triste peuple, incapable de fidélité, incapable de sentiments élevés, et, de plus, l'un de ceux qui ont reçu les bonnes leçons de nos traitants et en ont le mieux profité. Il nous serait, au surplus, d'un bien faible secours ; car, comme nation, il n'a ni influence, ni force.

Je recommanderais de faire aux Sarracolés du Galam, s'ils ne se prêtaient pas à nos vues, une application très-sévère des moyens politiques que j'ai indiqués au chapitre précédent. Ils ne méritent aucun ménagement, et nous avons trop longtemps supporté leurs tracasseries.

Il résulte de tout ceci que notre position dans le Sénégal inférieur se trouverait très-isolée et que nous serions fort dépourvus d'éléments propres à former sur les lieux un noyau de résistance. Malgré cela, il ne faudrait pas perdre courage. Dans la nouvelle constitution du Sénégal, et l'alliance malinkièse étant bien établie, le besoin d'être protégé, l'influence de l'éducation, celle de la religion, et, par-dessus tout, l'éloigne-

ment que les autres peuples ressentent pour les Foulhs, pourraient rassembler autour de nous quelques forces. Mais il ne faut pas se le dissimuler, il se passera bien du temps avant que les gens du Wallo, par exemple, deviennent capables de seconder nos vues sur la régénération de l'Afrique.

Nous avons, je le sais, le Yoloff et le Kayor ; mais en réfléchissant que les peuples de ces États, quoique mêlés à nous par des relations assez fréquentes, n'éprouvent aucune sympathie pour notre nation, je n'ose concevoir d'espérances immédiatement réalisables. C'est à la religion de commencer. Je crois les habitants de ces royaumes bien supérieurs en intelligence à ceux du Wallo, et je les sais beaucoup plus nombreux et beaucoup mieux gouvernés. Si nous parvenions à les gagner à notre cause, nous aurions fait un grand pas vers le succès.

Le Kayor surtout, peu entamé par le mahométisme, a eu dans le temps de très-gros démêlés avec le Fouta, et si ces démêlés sont aujourd'hui moins vifs, la cause qui les produisait n'a pas changé. J'ai là sous la main un livre de M. le baron Roger, ex-commandant du Sénégal, où je puise le passage suivant, qui montrera que le peuple du Kayor est loin d'être grossier et inculte. C'est à propos d'un cartel que l'almamy du Fouta adressait au damel du Kayor.

« Nous sommes chargés par l'assemblée du Fouta — disent au damel les envoyés de l'almamy — de vous déclarer que si vous ne voulez pas réformer votre conduite et celle de vos gens, nous vous y contraindrons par la force. Voici les emblèmes que nous vous apportons. Choisissez entre ces deux couteaux : avec celui-ci, almamy rasera la tête de damel, si damel veut se faire marabout et suivre la loi de Mahomet; avec celui-là, si damel refuse, almamy lui coupera la gorge. »

Le damel lui répond en ces mots :

« Almamy, salut! Il ne me plaît pas de choisir ; je ne veux de toi ni pour barbier, ni pour bourreau. De quoi te mêles-tu? Ne sais-tu pas que le prophète a dit : *Ne disputez pas avec les ignorants*. Garde donc ta science et reste tranquille. Moi je me souviens qu'on m'a lu dans le Coran cette sentence : *Pardonnez à qui vous offense;* c'est pour cela que je te renvoie tes gens sans leur avoir fait couper les oreilles ; mais qu'ils n'y reviennent plus. Mahomet a dit : *Résignez-vous à votre destinée*. Si tu me fais la guerre, je me résigne à te battre (1). »

---

(1) *Kéledor*, histoire africaine recueillie et publiée par M. le baron Roger, ex-commandant du Sénégal. Paris, 1828.

Après ceci, il n'y a pas à désespérer; les sentiments réciproques n'ont pas changé entre les deux États, et avec bien peu de science politique on raviverait, quand les circonstances le demanderaient, cette vieille querelle; mais toutefois en intervertissant l'ordre des rôles. C'est notre affaire. En tout cas, de même que notre politique du haut pays doit tendre à l'alliance malinkièse, de même notre politique, dans le Sénégal inférieur, doit viser exclusivement à l'alliance du Kayor et du Yoloff.

Je doute que nous puissions faire jamais bon ménage avec les habitants du Fouta; dès lors il est prudent de pouvoir compter sur des alliés placés plus près d'eux que les Malinkiés du Ségo et du Kaarta. Si nous nous établissons dans le pays des Foulhs, par suite d'un traité de cession, nous n'aurons à éprouver que les désagréments résultant du fanatisme religieux et de l'antagonisme de race; mais si nous en venons à la substitution, c'est-à-dire à la conquête, notre position se compliquera de difficultés très-graves. Il importe donc de ne rien négliger pour nous rapprocher du Kayor et du Yoloff, non pas seulement pour nous en faire aider, si nous étions forcés d'employer l'*ultima ratio* du refoulement; mais aussi pour avoir quelqu'un à mettre à la place de la population chassée.

Pour préparer toutes ces choses, dans le haut comme dans le bas pays, il faut avoir recours aux moyens ordinaires de la diplomatie civilisée; c'est-à-dire à l'emploi de résidents à poste fixe, dans le genre des chefs des bureaux arabes de l'Algérie. Déjà le roi du Ségo a envoyé des ambassadeurs à Saint-Louis, en réponse à une lettre que je lui avais écrite du Kaarta. C'est un précédent heureux dont on pourrait tirer parti, en supposant que cela ne soit pas encore fait.

Avant de passer aux moyens d'exécution, résumons, dans l'ordre qui semble devoir être préféré, les différentes phases de la nouvelle politique du Sénégal:

1° Nous poser fièrement en Afrique comme catholiques, mais tolérant le mahométisme.

2° Envoyer dans tous les pays, et principalement dans ceux qui ont été désignés pour former la ligue antimahométane, des agents chargés de demander l'autorisation d'établir des résidents, et de faire connaître nos desseins bien arrêtés d'entrer dans une nouvelle voie d'occupation et de protectorat.

3° Demander au Fouta la cession de l'île à Morphil, et s'en emparer de vive force s'il ne consentait pas à cette cession.

4° En possession de l'île à Morphil, rendre l'instruction obligatoire aux conditions arrêtées au chapitre XV, et fonder des écoles.

5° Accuser franchement des intentions de propagande catholique, et les mettre immédiatement en pratique, en lançant des missions dans le Kayor et dans le Yoloff, tout en respectant la liberté des cultes, surtout dans les écoles.

Dans le haut pays, on constituerait le plus tôt possible la compagnie, et on préparerait, en s'adressant directement aux Diaras du Ségo, l'alliance malinkièse politique et religieuse.

XVIII.

Moyens d'exécution. — Missionnaires; résidents; question des troupes noires. — Colonnes mobiles; précautions hygiéniques en ce qui concerne les soldats européens. — Routes. — Aperçu des établissements à créer. — Un mot sur le caractère des trois principaux chefs du haut pays. — Situation morale de l'occupation française en Sénégambie.

Pour accomplir toutes ces grandes choses, il faut, nous l'avons dit, des missionnaires — ils n'attendent, j'en suis certain, qu'un appel pour marcher; — des prêtres, et surtout des prêtres indigènes — le grand séminaire de Saint Louis les aurait bientôt formés; — des directeurs de travaux — l'école des arts et métiers et l'institut agricole les donneraient; — des ouvriers — on les prendrait dans les usines et dans les terrains mis e nexploitation.

Il reste à parler des soldats, appelés, surtout dans les premiers temps de l'occupation, à prêter à l'œuvre commune le puissant concours de leur zèle, de leur activité et de leur admirable abnégation.

Le Sénégal est un pays encore plus en dehors de la règle ordinaire que l'Algérie. L'Algérie a ses troupes spéciales; le Sénégal doit donc avoir les siennes.

Je pense, — et l'on comprendra que je ne puis pas exprimer une affirmation sur ce point, — je pense que 4,000 hommes suffiraient. C'est peu si l'on considère la grandeur de l'entreprise; c'est beaucoup si l'on songe à la dépense.

Il y a aujourd'hui, au Sénégal, une garnison d'environ 1,000 hommes; ce serait 3,000 hommes à ajouter pour compléter le chiffre de 4,000, que je proposerais de répartir ainsi :

1 régiment de spahis du Sénégal, organisé de la même manière que dans l'Algérie, avec mélange de soldats indigènes	500 hom.
1 bataillon de chasseurs à pied du Sénégal, composé de soldats blancs (1)..	850
Artillerie et génie.	250
1 légion africaine composée de nègres commandés par des officiers et sous-officiers européens	2,400
Total égal.	4,000

La légion africaine comprendrait trois bataillons d'infanterie. Chaque bataillon aurait quatre obusiers de montagne servis par des hommes de la légion, et un demi-escadron de cavalerie de 60 à 75 hommes, pris également dans le personnel de la légion.

L'organisation des troupes noires est une question de premier ordre, peut-être même la plus sérieuse. Pour conquérir une position honorable en Afrique, la force est, en effet, le principal moyen d'action.

On a beaucoup exagéré les chances de mortalité du soldat blanc affecté au service du fleuve; mais, tout en faisant la part large à l'exagération, il reste encore assez d'inconvénients pour qu'on éprouve de la crainte à l'employer à un service actif dans nos postes détachés.

Il faut donc porter son attention sur les indigènes, et tâcher d'en tirer bon parti pour remplacer nos compatriotes.

J'ignore les progrès qu'ont pu faire en deux ans les nègres des bords du Sénégal; mais je sais qu'en 1848 ils joignaient, pour l'état militaire, le mépris à l'horreur; et je restai convaincu, à cette époque, que jamais nous n'aurions de vrais soldats tant qu'ils demeureraient en contact avec les autres nègres de Saint-Louis et qu'ils seraient laissés à la suite du bataillon d'infanterie de marine qui forme la garnison de l'île.

Depuis, mes idées n'ont pas changé. Je suis toujours intimement per-

---

(1) L'infanterie de marine est actuellement organisée, instruite et armée comme les bataillons de chasseurs à pied. Il n'y aurait donc rien à changer à ce qui existe.

suadé que, pour avoir des soldats noirs, il faudrait les organiser en corps de troupes indépendant, isolé des corps européens employés dans le pays, et isolé surtout des autres nègres établis soit à Saint-Louis, soit dans les postes du fleuve. Il est entendu qu'une fois les soldats formés, ces inconvénients disparaissent.

Ce n'est pas légèrement que j'avance cette proposition. Les seuls bons services que la France ait tirés des soldats noirs ne lui ont pas été rendus dans l'Afrique occidentale; c'est à Cayenne et à Madagascar que ces hommes ont été braves, disciplinés, dévoués au drapeau.

J'ai expliqué, dans un rapport au ministre (1), les causes auxquelles me paraissaient devoir être attribuée la mauvaise organisation des soldats noirs du Sénégal. Il y en a trois principales : l'esprit militaire est antipathique à la population; les officiers ne restent pas avec leurs soldats ; ces soldats sont des esclaves. Aujourd'hui que cette dernière cause n'existe plus, je ne puis dire ce qui a lieu ; mais je crois pouvoir affirmer que les deux autres subsistent toujours, et la première suffit pour empêcher la formation d'une bonne troupe.

C'est sous l'empire de ces observations et en souvenir des excellents services rendus hors de leur pays par des hommes qui, chez eux, étaient de très-mauvais soldats, que j'avais proposé de faire organiser une troupe noire ailleurs qu'au Sénégal. Je désignais les îles du cap Vert ou des Canaries, ou les Antilles, ou l'Algérie, laissant, comme cela devait être, une grande marge pour appliquer un projet qui n'avait pu être étudié dans tous ses détails. J'insiste encore sur ce point : Qu'on compare nos soldats noirs à ceux des Anglais ; qu'on médite avec soin sur la différence qui existe entre le soldat nègre qui sert au Sénégal et le même soldat servant à Cayenne ou à Madagascar. Assurément il y a là-dessous quelque chose, un vice d'organisation ou des influences nuisibles tenant aux localités.

Il y a bien encore une petite raison qui fait que nos soldats noirs, au Sénégal, valent moins que les soldats noirs des Anglais en Gambie ou à Sierra-Leone. C'est que ceux-ci sont chrétiens, et que les autres sont ce qu'ils veulent être. De gré ou de force, les Anglais *christianisent* leurs *black soldiers*, et leur apprennent la Bible comme l'exercice. Quel que soit le moyen, la fin est bonne; car il en résulte un lien de plus entre eux et ces hommes. Nous pourrions, nous, procéder par des

---

(1) Rapport au ministre de la marine, du 22 août 1848, inséré dans le numéro de décembre 1849 de la *Revue coloniale*.

moyens plus anodins; mais, j'en demande humblement pardon à ceux qui ne seront pas de cet avis, il faudrait s'en occuper, et même s'en occuper beaucoup.

Pour former convenablement les recrues nègres, — hors du Sénégal, c'est ainsi que nous l'entendons, — je pense qu'un an à dix-huit mois suffiraient. Un des inconvénients à éviter serait de mettre les nègres en garnison dans leur pays natal ou aux environs, à moins qu'ils ne soient au service depuis longtemps.

Le recrutement est encore une question d'un grand intérêt et d'une application difficile. Je n'ai pas fait sur ce sujet d'études spéciales, et au moment où j'écris il m'est impossible d'en faire. On pourrait, lorsque notre établissement serait tout à fait stable en Afrique, y rendre exécutoire la loi sur le recrutement. On pourrait encore, dans certains cas, racheter des esclaves, comme cela s'est pratiqué jusqu'en 1846; mais avec cette différence que la spéculation individuelle serait complétement étrangère à cette opération. La durée du service serait fixée, pour les hommes rachetés, à quatorze ou quinze ans.

Notre force militaire étant bien instruite, bien disciplinée et assez nombreuse pour faire face aux besoins de l'occupation, il faudrait, pour s'en servir utilement, pratiquer des routes plus ou moins stratégiques, de manière à établir des communications faciles et continues avec les postes militaires et les places de commerce.

On comprend difficilement qu'on n'ait rien fait pour mettre en rapport entre eux, par la voie de terre, les places et postes de Saint-Louis, Richard-Toll, Dagana et Mérinag'hen, dont la distance dépasse à peine 30 lieues pour celui de ces postes qui est le plus éloigné de Saint-Louis.

J'aurais cru qu'après la promenade militaire faite en 1843 par M. le gouverneur E. Bouët, — promenade qui, par parenthèse, avait eu un excellent effet moral sur les populations visitées, — ses successeurs auraient cherché à l'imiter. Je suis heureux d'avoir ce précédent à citer : c'est en nous montrant souvent aux naturels, en parcourant fréquemment leur pays, en leur faisant voir que nous pourrons dans tous les temps conduire dans leurs villages les plus éloignés du fleuve, infanterie, cavalerie, artillerie, que notre influence et notre domination s'affermiront.

On conviendra que ceci est bien simple, et qu'on peut sans grande dépense, — car à la rigueur on se contenterait des routes que suivent les naturels, — sans grande dépense, dis-je, user fréquemment de ce moyen

d'influence. Il faudrait donc faire parcourir les chemins de l'Afrique — pourquoi pas de Saint-Louis à Bakel? — par des colonnes qui iraient montrer aux nègres de l'intérieur de l'Afrique leurs armes et leur drapeau, comme nos navires de guerre vont montrer leurs canons et leur avillon aux habitants des pays d'outre-mer.

Je crois qu'au Sénégal nous ne nous sommes pas assez inspirés des pénibles campagnes et des marches longues et rapides que font à pied nos soldats dans l'Algérie, à travers des pays qui ne sont ni plus commodes, ni moins exposés aux ardeurs brûlantes du soleil, ni plus riches quelquefois en eau potable, ni plus exempts de la fièvre, — ce fléau des chaudes régions, — que les pays de la Sénégambie.

On n'a pas besoin d'être médecin pour savoir que le repos est le plus grand ennemi de la santé de l'homme, et que le soldat surtout se porte d'autant mieux qu'il est moins inactif. Je crois que le soldat du Sénégal ne serait pas fâché d'avoir de temps à autre une marche à faire pour couper la monotonie de sa vie de caserne, et j'oserais presque affirmer que sa santé s'en trouverait bien.

Quant aux dangers que courraient nos colonnes par rapport aux naturels, je n'en aperçois vraiment aucun. D'abord, et c'est un fait connu, ceux-ci sont généralement peu redoutables. J'en ai vu de toutes les races, j'ai vécu parmi eux, parmi les plus terribles, les Bambaras; et je crois pouvoir assurer, avec une conviction éprouvée, que leurs plus fortes armées ne tiendraient pas devant une colonne de cinquante chevaux, deux cents fantassins et quatre obusiers. Je suis aussi fermement convaincu que nous obtiendrons d'eux tout ce que nous voudrons sans combattre, lorsque nous nous présenterons dans leur pays, non à bord de nos navires, ils y sont habitués, mais par terre et face à face. J'explique qu'il s'agit du présent et non de l'avenir. Nul doute que dans la suite ils s'aguerriraient et finiraient par nous résister; mais j'affirme encore ceci : quelque goût qu'ils prennent à se mesurer en ligne avec nos soldats, jamais nous n'aurons à craindre de leur part, qu'ils soient Arabes, Foulhs, Malinkiés ou Yoloffs, ce que nous avons à craindre encore aujourd'hui des Kabyles et des Bédouins du nord de l'Afrique.

Après cela, si mes appréciations ne sont pas rigoureusement justes, on me pardonnera; je me laisse volontiers égarer quand je parle de nos soldats, quand je songe à ce qu'ils ont fait et à ce qu'ils font chaque jour.

Tout ceci s'applique, comme on le voit, aux troupes blanches. Il n'y

a pas tant de précautions à prendre avec les enfants de l'Afrique. Puis je mets une sorte d'amour-propre à montrer que nous avons trop cédé à des considérations de prudence à l'égard de nos soldats. J'ai entendu rapporter qu'un général d'Afrique disait qu'avec lui les hommes ne devaient pas durer un an. Je voudrais qu'au Sénégal ils durassent *un peu plus ;* mais je voudrais aussi, et je crois qu'ils penseront comme moi, qu'on se montrât plus ménager de cette sollicitude par trop maternelle qu'on leur prodigue. Il faut veiller à leur santé, rien de plus juste; mais il ne faut pas les emmagasiner comme on le fait dans leur caserne de Saint-Louis.

J'ai dit ailleurs que pour résister au climat du Sénégal il fallait porter constamment de la flanelle. Chaque soldat en campagne pourrait donc avoir deux gilets et deux caleçons, de plus une couverture et un petit lit mécanique pesant, toile comprise, 5 livres à peine, et ne présentant pas plus de volume qu'une capote d'uniforme lorsqu'elle est roulée sur le sac. Ce lit, en empêchant le soldat de coucher sur la terre. le préserverait des causes ordinaires des dyssenteries, des coliques végétales et des hépatites. On combattrait la fièvre par des vésicatoires.

La marche à pied pourrait présenter des dangers à cause de la soif. On y remédierait en faisant monter les hommes sur des ânes ou sur des chameaux. En cas d'affaire, il suffirait d'un soldat pour garder dix ânes ou cinq chameaux, et il resterait neuf combattants sur dix. Dans les pays accidentés, l'âne est préféré au chameau et son prix est très-peu élevé. On aurait des ânes à 40 francs, et on monterait deux cents fantassins en dépensant 8,000 francs.

On pourrait au surplus se borner, soit qu'on trouvât ce moyen de locomotion trop grotesque, soit qu'on ne le jugeât pas indispensable (je serais peut-être de cet avis), à réserver les ânes pour les bagages, lesquels ne se composeraient pour chaque homme que d'une chemise, d'un gilet, d'un caleçon, d'une paire de souliers, d'une couverture et du petit lit dont nous avons parlé.

L'artillerie serait portée à dos de chameau. M. le gouverneur Bouët avait organisé ainsi, dans le temps, une section d'obusiers qui figurait avantageusement dans sa petite colonne de 1843.

Avec ces précautions, on aurait des colonnes toutes prêtes à parcourir l'Afrique, et les hommes qui en feraient partie n'auraient presque rien à craindre du climat, surtout si on pouvait leur persuader que l'absinthe et la mauvaise eau-de-vie, qu'ils aiment tant, contiennent un principe de mort plus inexorable que les maladies du pays.

Il y aurait donc à s'occuper des routes, au moins autour de nos établissements, et, autant que possible, à ne les faire passer que par des lignes bien pourvues d'eau. A ce propos je dois donner un avertissement très-important : si l'on avait à pénétrer dans un pays éloigné d'un cours d'eau, il faudrait se munir d'outres remplies d'eau, et de plus, que chaque homme eût avec lui sa provision de la journée ; car les naturels sont dans l'usage d'ensabler leurs puits ou d'en corrompre l'eau. J'ai vu une armée de Bambaras qui avait perdu plus de la moitié de son monde, victime de ce terrible moyen de défense. On pourrait, du reste, éviter facilement ce danger en plaçant dans les bagages de la colonne les outils nécessaires aux travaux de terrassement, pelles, pioches, etc. En quelques heures on parviendrait à creuser des puits. Dans les lieux déprimés ou dans les vallées resserrées, on trouve communément l'eau à une profondeur de 2 mètres.

La répartition des forces n'a pas besoin d'être fixée d'avance ; on distribuerait, entre le haut et le bas pays, cavalerie et infanterie en proportion des progrès que ferait l'occupation. Il en serait de même pour le placement des postes et des comptoirs à protéger. Tout le monde sait d'ailleurs qu'il importe de prendre possession des têtes de cours d'eau, et de disposer les établissements de manière à ce qu'ils puissent facilement s'appuyer les uns sur les autres, par les doubles communications de terre et d'eau, autant, bien entendu, en ce qui concerne ces dernières, que le permettrait la topographie du pays : cela veut dire qu'il ne faudrait pas renoncer à occuper une position avantageuse par la seule raison qu'elle ne serait pas accessible par eau.

On pourrait s'établir immédiatement aux endroits que voici : dans le Galam, à Makana et à Goutubé, qui commande l'embouchure de la Falémé ; dans le Kasson, à Médina, qui touche aux cataractes du Félou, et à Diakalinn placé sur la rive droite du Sénégal, à l'entrée du Kaarta ; dans le Bambouk occidental, à Maréna ou à Farabana-Lahoudi, villages abandonnés qui sont situés entre Alinkel et Kaour. Peut-être éprouverait-on des difficultés à se faire céder le village de Goutubé ; mais quant aux autres positions, les chefs y consentiraient tout de suite. On aviserait ultérieurement à s'établir dans le Bambouk oriental, dans le Ségo et dans le Foulhadou.

Makana, l'ancien fort Saint-Joseph, pourrait être provisoirement choisi pour servir de chef-lieu aux établissements du haut pays. Sous le rapport hygiénique, sa situation est incomparablement préférable à celle de Bakel ; et sous le rapport politique, il est placé à peu près au

centre de ce premier système d'occupation, et se trouve facilement accessible par terre et par eau.

J'en ai dit assez jusqu'ici pour que je me dispense d'insister sur la qualité des personnes à mettre à la tête des établissements. On aurait donc à chercher dans la population blanche les commandants des forts, les agents diplomatiques et tous les employés supérieurs. Quand je dis dans la population blanche, je ne prétends pas établir d'exclusions ; je veux seulement rappeler qu'il convient de changer de système, et de ne placer dans ces postes importants que des hommes d'un mérite éprouvé, capables de comprendre toute la portée de la mission qui leur serait confiée. Ceux de ces hommes qui appartiennent à la population indigène — et je sais qu'il s'en trouve — seraient évidemment accueillis avec empressement s'ils se présentaient.

Je connais trop peu les pays du Sénégal inférieur pour désigner, même approximativement, les lieux à occuper. D'autres que moi rempliront cette lacune. Je me bornerai à répéter que le Yoloff et le Kayor doivent le plus tôt possible recevoir des résidents.

Je terminerai par quelques détails sur le caractère des trois principaux chefs du haut pays, avec lesquels nous avons des relations.

L'un, celui du Galam occidental, est peut-être mort aujourd'hui ; mais son successeur suivra sans aucun doute les mêmes errements. Cette famille est nulle. Gâtée, comme je l'ai déjà exprimé, par la faible attitude que nous avons prise dans le pays, un changement de politique lui causera une surprise profonde ; mais, selon toute vraisemblance, il n'en adviendra que de très-longs et très-ennuyeux palabres qu'il sera nécessaire de faire promptement cesser. Il n'y a rien de bon dans cette famille, et le peuple qu'elle commande vaut peut être encore moins. L'eau-de-vie a passé par là.

Barka, le chef du Galam oriental, nous donnera plus de peine. Je le connais à fond ; c'est un homme très-fin, très-intelligent, mais d'une profonde duplicité, et qui ne se pliera pas facilement à la perte ou à l'affaiblissement de son importance. Il est entouré de cinq frères formés à son école. Il faudrait, au début, lui faire comprendre que le temps de la vieille politique est fini, et que nous sommes les maîtres là où flotte notre pavillon. Il serait plus prudent de l'acheter que de rompre avec lui. Quelque peu que nous le payions, il serait toujours plus payé par nous que par les chefs nègres. Il a des alliances avec la famille souveraine du Kaarta et avec quelques chefs du Bambouk. Bien surveillé et surtout bien exactement payé, il pourrait seconder nos

vues; mais gardons-nous de lui donner de l'autorité, et n'ayons en lui qu'une confiance très médiocre. Ne le chargeons pas, entre autres missions, de négocier l'alliance du Ségo contre le Kaarta.

Le chef du Bondou, l'almamy Sadda, est le seul qui ait un peu d'influence et de force dans cette région. C'est aussi un homme intelligent, mais qui s'en fait beaucoup accroire; il prend parfois avec nous des airs de sultan que nous avons eu le grand tort de tolérer. Sans être aussi profondément pervers que Barka, il n'est ni franc ni honnête, et nous dupera tant qu'il pourra si nous n'y prenons garde. Ce n'est pas d'ailleurs un voisin très-terrible, quoi qu'il en pense, et son peuple est peu brave. C'est encore un des palabreurs les plus intrépides de la contrée. Nous devons néanmoins nous attendre à des tracasseries assez vives, en lui signifiant nos résolutions nouvelles.

Quant à nous, la situation que nous avons vis-à-vis de ces chefs et des peuples qui leur obéissent est la même et se résume ainsi : ils ne nous craignent pas, ne nous respectent pas et ne nous aiment pas.

Ils ne nous craignent pas, parce que, depuis trente-deux ans que nous sommes au Galam, la faiblesse de nos moyens d'action nous a mis dans la nécessité de céder en nous débattant, de céder de mauvaise grâce, mais finalement de céder à leurs exigences.

Ils ne nous respectent pas, parce qu'il est dans la nature du barbare et du sauvage de ne respecter que la force, et particulièrement la force qui l'a châtié ; en second lieu, parce que la fausse position que nous avons acceptée nous fait une sorte de loi de traiter de puissance à puissance avec ces étranges souverains.

Ils ne nous aiment pas, parce que nous ne leur avons fait aucun bien, ni aux populations qui nous approchent; parce que, pressés par le besoin de nous les attacher, nous les avons comblés de présents, le plus déplorable, j'oserai dire le moins honorable de tous les moyens d'action. Accoutumé à nos cadeaux, le chef nègre est devenu exigeant, avide, impérieux. La raison de nos largesses et de nos cajoleries ne lui a pas échappé, et il nous tient, comme on dit, la dragée haute.

Bref, quelque peine qu'on éprouve à le dire, la politique conciliante nous a valu plus de haine que d'affection, plus de mépris que de respect.

On comprend mieux, après ceci, pourquoi je tiens tant aux canons, aux soldats et aux colonnes mobiles : c'est afin de conquérir le droit d'être bienveillant et doux avec ces populations dévoyées; et nous n'aurons ce droit que lorsqu'elles seront bien convaincues que nous sommes leurs maîtres en toutes choses.

XIX.

Résumé et conclusion. — La question de l'Afrique est la grande question de notre temps; elle répond à tous les besoins et à tous les intérêts, depuis l'intérêt religieux jusqu'à l'intérêt commercial et industriel.

Je crois avoir donné à mon sujet tous les développements qu'il comporte.

J'ai traité des intérêts commerciaux du Sénégal et j'ai présenté des moyens pour les faire prospérer.

J'ai traité des intérêts industriels, et j'ai fourni sur cet important objet toutes les remarques, toutes les observations que mes études et mes explorations dans l'intérieur m'ont permis de recueillir.

J'ai examiné à fond la question religieuse, et j'ai indiqué les mesures et les précautions qu'il fallait prendre pour déposer dans les esprits, avec des chances de la voir fécondée, la parole sacrée de l'Évangile.

J'ai fait connaitre les voies que devait suivre la science politique pour faire rendre à la France, par les habitants de l'Afrique barbare, l'hommage et le respect que les peuples civilisés ne lui ont jamais refusés.

Lorsque, le 21 avril 1846, je recevais de M. l'amiral de Mackau mes instructions sur la mission que le gouvernement me faisait l'honneur de me confier, je promis de m'acquitter en conscience des devoirs qu'elle m'imposait.

J'ai été fidèle à ma promesse.

J'ai dit ce que j'ai vu; j'ai dit mes appréciations; j'ai dit que la mission de la France en Afrique était supérieure à celle qu'on semblait vouloir lui réserver.

La France, en effet, quand elle se charge d'une entreprise, doit prétendre au premier rôle; l'ambition d'un grand État ne se satisfait pas en posant un comptoir de plus dans un pays barbare, en ensemençant d'arachides un morceau de terrain défriché par son travail, en augmentant ses routes ordinaires, en enrichissant son commerce de quelques produits nouveaux.

La France a un passé riche de belles traditions, riche de grands souvenirs, riche de gloire; et tout cela oblige.

La question d'Afrique est complexe et répond à tous les besoins, depuis le besoin d'améliorer, d'enseigner, de moraliser, qui vit de dévouement, jusqu'au besoin de s'enrichir, qui vit d'égoïsme. Il y a place pour tout le monde dans l'immense continent, mais non pas place égale. Avant de profiter des richesses de l'Afrique, il faut préparer les terres et les esprits, il faut semer le bon grain et la bonne parole; et c'est pour cela que je m'adresse plus particulièrement au dévouement.

Quoi que j'entende dire de décourageant pour l'application des projets qui sont exposés dans ce travail, mon amour pour mon pays le repousse. Je suis de ceux qui croient encore aux grands sentiments et aux nobles âmes. Si c'est une illusion, je l'aime et je veux la garder. Mais tout me dit que ce n'est pas une illusion; tout me dit que jamais on n'inoculera dans le sang du peuple de France cette maladie de l'âme qui comprime et arrête ses plus nobles aspirations, celles qui n'ont pas l'or pour objet.

Qu'on soit bien averti: ce n'est pas aux chercheurs d'or que je m'adresse. Leur tour viendra; mais il n'est pas encore venu. Qu'ils ne se mettent donc pas en campagne sur la foi des données que j'ai fournies; car il y aurait peut-être parmi eux des déçus en grand nombre.

Je m'adresse aux hommes religieux qui placent Dieu au-dessus de tout, aux hommes généreux qui préfèrent au lucre l'honneur et la gloire; je m'adresse aussi aux hommes de raison, à ceux qui savent

attendre, à ceux qui savent que la moisson ne vient pas sans semer. Je ne m'adresse ni aux avides, ni aux impatients.

La régénération de l'Afrique est la grande œuvre de notre époque. Peu de siècles se sont déroulés dans le temps sans léguer à la postérité un monument de leurs travaux. Peu de nations ont fourni leur carrière sans laisser dans l'histoire quelques belles pages que les générations lisent avec respect.

De toutes les œuvres des temps passés, il n'en est pas de plus belle, il n'en est pas de plus digne d'immortalité que la régénération des Africains, et la nation qui l'accomplira sera grande entre les plus grandes.

La civilisation de l'Afrique est la découverte d'un monde, et cette découverte dominera toutes les autres, parce que seule elle aura le caractère du désintéressement et du dévouement; parce que ce ne sera ni la soif des richesses, ni l'ambition d'ajouter des royaumes à des provinces qui l'aura fait entreprendre.

Le XVIII[e] siècle, impie et châtié, comme le dit un poëte, a remué si fortement le monde qu'il a failli le renverser; il a détruit la foi en Dieu qui consolait par l'espérance et l'humilité, le respect de l'autorité qui conduisait par le devoir et l'obéissance, et il a mis à la place l'orgueil et la rébellion. La religion avait appris aux hommes à se soumettre aux maux inséparables de l'existence; le rationalisme leur a donné des armes et leur a dit de les combattre.

Le XVIII[e] siècle a causé un grand scandale; le XIX[e] doit une réparation. La France a eu l'initiative de la destruction; elle doit avoir l'initiative de la réédification. Plus le scandale a eu d'éclat, plus l'expiation doit être solennelle.

Et quelle gloire plus rayonnante de pures clartés, plus expiatoire, plus digne d'un grand peuple, que celle d'accomplir cette difficile réforme des sociétés nègres, d'arracher une race à la barbarie, de lui apprendre à connaître le vrai Dieu, à se connaître elle-même; et, dans des temps éloignés, de faire peut-être disparaître le stigmate de la couleur, marque traditionnelle de l'esclavage, qui met entre deux races une barrière plus difficile à renverser que le granit, — la barrière du préjugé!

Les fleuves sont les routes naturelles de l'Afrique, ce sont les artères de ce grand corps, et leur fonction est de porter la vie, non comme les artères de notre corps, du cœur aux extrémités, mais des extrémités au cœur, au cœur qui soufre, au cœur que suce sans re-

lâche le vampire de la barbarie. Les Français ne comprendront-ils pas un jour que leur sang est le meilleur pour opérer une transfusion dans les robustes veines du géant? Ne comprendront-ils pas qu'un temps viendra où l'intérêt sordide et l'égoïsme lâche ne régneront plus que sur des natures dégradées, et qu'alors on leur demandera : Qu'avez-vous fait de votre beau fleuve d'Afrique que vos marchands remontaient jusqu'à 200 lieues de ses bouches? Qu'avez-vous fait de votre Sénégal?

Le Sénégal, à 200 lieues de la barre, est coupé par les cataractes du Félou; 20 lieues plus haut, sa navigation est interrompue de nouveau par d'autres cataractes, celles de Gowina. De tous les fleuves de l'Afrique, le Sénégal est le plus avantageusement placé pour servir de route vers l'intérieur. Qui nous empêcherait d'y entreprendre des travaux, soit pour tourner les cataractes par des bras de canaux, soit pour les couper par des écluses, de manière à gagner le Bâ-fing, qui possède peut-être un canal naturel communiquant au Ghiolibâ?

Le Ghiolibâ est navigable depuis Bamakou, ville située à environ 40 lieues au-dessus de Ségo, jusqu'à Boussa, où s'est accomplie la terrible catastrophe qui coûta la vie à Mungo-Park. Boussa est situé sur le cours oriental du fleuve, à 130 lieues de son delta. L'illustre martyr de la science dont je viens d'écrire le nom a prouvé que les eaux du Ghiolibâ pouvaient porter des navires jusque-là (1). L'expédition anglaise de Laird et Olfied a prouvé qu'on pouvait parvenir à Boussa en partant de l'embouchure. Le problème est donc résolu. Le Niger peut se parcourir dans toute son étendue et conduire à l'Océan, et cette étendue a 800 lieues!... La Tchadda, qui, selon certains voyageurs, communique au lac central de l'Afrique, se jette dans la Quorra au-dessous de Boussa.

Maîtres du Niger, nous serions maîtres de l'Afrique. Des steamers

---

(1) Nous savons que ce n'est pas une certitude acquise aux sciences géographiques, et que, tout en acceptant la triste vérité de la mort de Mungo-Park aux rapides de Boussa, on n'est pas certain que sa navigation depuis Bamakou se soit effectuée sans discontinuité sur le même fleuve. Mungo-Park avait avec lui des charpentiers, et d'ailleurs il aurait bien pu, sans ce secours, acheter des pirogues pour continuer sa navigation sur un autre cours d'eau. Ce qui peut donner une certitude morale sur la navigation non interrompue du voyageur, c'est son désir formellement exprimé de résoudre le problème de la navigation du Niger. Il a prouvé, en tous cas, qu'une expédition partie par eau de Bamakou pouvait parvenir par eau à Boussa.

français naviguant sur le Tchad!... Il y a de quoi tenter l'ambition d'un grand peuple et lui faire dépenser des millions!

Résumons : Dans cinq ans, nous pouvons avoir une ville florissante dans l'île à Morphil, des jardins, des fermes, des maisons de campagne, des routes ; nous pouvons avoir des usines établies depuis Saint-Louis jusqu'aux portes du Soudan, et fournissant au commerce du fer, de l'or, de la cire, de l'huile, des peaux, des cuirs, des matières colorantes, des viandes préparées ; nous pouvons avoir centuplé les revenus actuels de notre commerce.

Dans dix ans, nous pouvons avoir, dans le Ségo et sur le Ghiolibâ, des établissements en pleine voie de prospérité ; nous pouvons avoir rendu le Sénégal navigable jusqu'au Bà-fing et trouvé une issue à nos navires pour pénétrer dans le grand fleuve du Soudan. Dans dix ans, nous pouvons déployer au milieu de l'Afrique le pavillon de France, et montrer aux yeux ravis des nègres de ces régions un bâteau à vapeur, pour eux merveille et mystère, cause de terreur et d'admiration.

Dans vingt ans, nous pouvons avoir converti au catholicisme les peuples de race malinkièse et tous ceux qui ne sont pas de race foulha, c'est-à-dire près de la moitié de la population du Soudan. Dans vingt ans, nous pouvons avoir des relations permanentes entre l'Algérie et l'Afrique centrale, et exercer sur cette immense contrée un protectorat salutaire pour la civilisation de ses habitants et profitable à nos intérêts commerciaux.

Et tout cela est simple, facile, réalisable avec trois choses : de la volonté, de la persévérance et 3 millions par an. Tout cela est simple et réalisable, parce qu'il ne s'agit pas d'un établissement *à créer*, mais d'un établissement tout *créé*, auquel il ne faut que des soins, certaines réformes et une augmentation de frais d'entretien pour amener, et peut-être plus vite que nous ne l'avons dit, des résultats qui tiennent du prodige et qu'on se refuserait à croire possibles s'ils n'étaient rigoureusement déduits d'un enchaînement de faits authentiques et d'observations positives.

DOCUMENTS HISTORIQUES, GÉOGRAPHIQUES ET SCIENTIFIQUES.

I.

Histoire des Foulhs. — Légende sur la formation des castes des Torodos, Bailos, Tiapatos, Koliabés, Tioubalous et Diavandous. — Réflexions sur cette légende.

Nous avons déjà vu que les rapsodes africains s'accordent généralement à placer le berceau des Foulhs ou Foulhas dans le pays connu sous le nom de Foulhadou ou Foulhadougou.

C'est donc dans ce pays que se passent les événements relatés dans le récit qui va suivre. Je laisse parler mon initiateur, Foulha quelque peu lettré, dont la mémoire est riche en légendes sur l'histoire de sa race.

Il y avait autrefois un fils d'Adam et une fille d'Ève qui vivaient modestement des produits de leur champ. Dieu avait béni leur union en leur accordant six garçons. Tous six, doués d'une remarquable intelligence, étaient cités avec envie comme des hommes de bon conseil; les cinq premiers étaient en outre vantés pour leur générosité : le

sixième, encore plus distingué que ses frères par l'esprit, se faisait au contraire remarquer par son avarice.

A cette époque déjà la royauté était élective, et chaque nouvel avénement d'un roi entraînait parmi le peuple des luttes et des disputes, ou tout au moins des agitations et des intrigues.

Un jour qu'il s'agissait de remplacer le chef de l'État, un des puissants du pays (1) fit appeler l'aîné des six frères et lui demanda un conseil afin d'obtenir la couronne.

« Appelle, lui dit celui-ci, tous les hommes les uns après les autres, et frappe-les en leur répétant, à chaque coup nouveau, que tu ne les frapperas plus et ne les laisseras plus frapper quand tu seras leur maître et leur roi. »

Pendant un mois, dit la légende, les hommes se laissèrent battre; mais le prétendant ne fut pas roi.

Le second frère ayant été consulté, dit qu'il fallait profiter du sommeil des habitants pour mettre le feu aux cases, et qu'une fois les cases en flammes et les habitants frappés de terreur, le prétendant se présenterait à eux et leur dirait :

« Nommez-moi votre roi et construisez-moi un grand tata : alors j'empêcherai que les méchants viennent brûler vos cases. »

Les cases furent brûlées et la forteresse construite, mais Dénia ne fut pas roi.

Le troisième frère conseilla d'aller tuer dans la forêt une girafe de la grande espèce, de la préparer avec un fin couscouss, et de convier ensuite les habitants à ce solennel gala.

« Quand ils auront le *ventre plein*, disait le conseiller, ils seront si heureux qu'ils s'empresseront de te nommer roi. »

La girafe fut tuée, le couscouss préparé, l'invitation faite et acceptée; mais le donneur d'avis n'avait pas prévu qu'il y aurait plus de *ventres* à remplir que de portions de girafe, quelque gigantesque qu'elle pût être. Il en résulta que le nombre des mécontents dépassa le nombre des satisfaits, et que le prétendant gagna à cette troisième tentative peu d'amis et beaucoup d'ennemis.

---

(1) Le nom de ce prétendant ne s'est pas conservé dans la mémoire de mon informateur; mais, d'après divers rapprochements, je suis porté à lui donner le nom de *Dénia*, qui est celui du chef d'une tribu guerrière, Foulh d'origine, dont les descendants sont venus plus tard conquérir le Fouta. Je désignerai donc désormais sous le nom de Dénia le principal personnage de cette histoire.

Le quatrième frère proposa de retourner dans la forêt et de tuer, non plus une girafe, mais des pintades blanches, et d'en tuer plusieurs centaines de mille.

« Quand chacun des conviés aura mangé quatre ou cinq pintades assaisonnées d'un couscouss délicat, je te garantis, dit le quatrième frère, que tu seras roi; mais surtout n'oublie personne. »

Jamais la forêt n'avait retenti d'un pareil sifflement de flèches, et pour ramasser les pintades abattues il fallut quinze mille captifs.

Le repas fut splendide; rien n'avait été négligé pour charmer les convives; des griots et des griottes, venus des pays voisins, pour exciter l'enthousiasme de l'assemblée et la rendre favorable à l'amphitryon, attendaient, impatients, le moment de montrer leur savoir.

Le tamtam allait s'ouvrir pour célébrer le triomphe de Dénia, quand tout à coup apparut une femme voilée. D'un geste imposant elle commanda le silence :

« Enfants d'Adam, dit-elle, vous allez prendre pour roi l'homme qui, le premier parmi vous, a osé m'offenser ; car, seule de la ville, j'ai été exclue du banquet qui vient de vous réunir. »

En achevant ces mots elle rejeta en arrière les pagnes de mousseline qui cachaient son visage, et un frémissement parcourut aussitôt l'assistance : on venait de reconnaître la belle Fatimata, la reine de la beauté, qui, par la toute-puissance de ses attraits, tenait courbé sous son joug l'élite des grands et des riches.

En vain les griots cherchèrent-ils à retenir les convives, tous se retirèrent indignés de l'outrage qu'avait reçu leur idole, et la première fois de leur vie ils résistèrent aux coups redoublés qu'appliquaient sur leur tamtam six cents griots en délire, et aux vigoureuses notes qu'ils arrachaient de leur poitrine vibrante comme le ventre du *tamala*.

Désolé de sa mésaventure, Dénia eut recours au cinquième frère :

« Le dernier moyen que tu as employé était bon, et si tu n'avais pas oublié Fatimata, tes vœux allaient être comblés ; mais tout n'est pas perdu si tu veux envoyer à la pêche et me remettre le poisson qu'on aura pris. »

Dans ce temps-là le poisson était si rare qu'il n'y avait que les grands seigneurs et les rois qui en mangeassent.

Le cinquième conseiller se présenta devant Fatimata, muni du produit de la pêche, et dit :

« Voici ce que je t'apporte de la part de Dénia. En t'offrant ce

poisson à toi seule, il a le dessein de t'honorer d'une manière particulière et de réparer le fatal oubli qu'il a commis. »

Fatimata fit la moue.

« Si tu connaissais les vertus de ce poisson, continua le cinquième frère, ta colère se changerait en joie. Sache donc qu'il jouit des propriétés merveilleuses de conserver éternellement la jeunesse et la beauté, et de donner à celle qui le mange d'inépuisables trésors. »

A ces mots la figure de Fatimata s'adoucit ; elle fit plusieurs questions et consentit à recevoir le poisson merveilleux.

Mais lorsque le cinquième frère fut chercher le poisson que, par politesse, il avait laissé à la porte de la case, il vit un chat énorme qui achevait d'en faire disparaître la dernière arête, et qui s'enfuit en l'apercevant. Grande fut sa confusion et doublement grande fut la colère de Fatimata.

« Tu t'es joué de moi, cria-t-elle en proie à la plus vive agitation, et c'est un raffinement d'injure que tu as inventé avec ton complice Dénia Je me vengerai... »

Le prétendant, qui commençait à devenir soupçonneux, apprit avec un désespoir furieux l'insuccès de cette nouvelle tentative. Il ne lui restait plus que le conseil du sixième frère : mais, cette fois, il résolut de s'arranger de façon que le conseiller eût intérêt au succès de l'entreprise, et qu'en cas d'un nouvel échec, il fût atteint plus que lui-même. Il fit donc chercher le sixième frère et lui parla en ces termes :

« J'ai été bien puni de mes vues ambitieuses et bien insensé de me fier aux promesses de tes frères, dont les desseins ont échoué et n'ont eu pour effet que de consommer en pure perte le bien de mes pères. Je ne veux plus être dupe, aussi vais-je faire mes conditions : si tu réussis, je te donnerai une valeur égale au double de ce que j'ai donné à tous tes frères, c'est-à-dire dix fois la récompense que chacun d'eux a reçue ; mais si tu ne réussis pas, je te ferai couper la tête. »

Le sixième frère répondit :

« J'accepte ; mais il peut arriver que beaucoup de temps se passe avant que je parvienne à mes fins. Je vais d'abord commencer par te donner un conseil, en t'engageant fortement à le suivre : il te reste encore deux cases remplies d'or et d'argent ; si tu veux réussir, garde-toi de ménager tes trésors. Le plus pressé est de reconquérir l'amitié d'un parti considérable d'hommes puissants que tu as mécontentés en excluant involontairement Fatimata de ton festin : tu me donneras ce que je te demanderai, et je me charge de les apaiser. Je me charge également

d'apaiser Fatimata par les mêmes moyens. Tu sais comme moi que les femmes aiment les richesses, et qu'on se les attache plus avec le bien (l'argent) qu'avec les belles paroles. Tu me remettras en conséquence un moule d'or et un moule d'argent, deux bracelets, quatre paires de pendants d'oreilles et deux colliers de grains d'or pour orner ses pieds. »

Dénia souscrivit à tout.

« Maintenant, continua le sixième frère, permets-moi de te faire à mon tour quelques conditions. J'ai accepté sans hésiter celle que tu m'as faite, et elle est assez sérieuse. J'exige premièrement que mes cinq frères quittent le pays aujourd'hui même ; ensuite, outre les récompenses que tu m'as promises, je veux être proclamé le chef d'une caste qui sera la première de l'État.

— Et j'ajoute, interrompit Dénia, mis en belle humeur par la confiance de son interlocuteur et faisant malignement allusion à son goût exagéré pour l'épargne ; — j'ajoute que la caste dont je te ferai chef ne logera ni n'hébergera jamais personne. »

Tout étant bien réglé, le nouveau conseiller se mit immédiatement à l'œuvre. Rentré dans sa case, il écrivit sur un papier (on ignorait qu'il sût écrire), puis se rendit à la case de Fatimata.

« Tu ne me connais pas, lui dit-il, moi pauvre et obscur ; mais moi je te connais, car le soleil de tes yeux éclaire le pauvre et le riche, le puissant et le faible. Tu fais, sans le savoir, le charme de ma vie ; je passe la solitude de mes nuits à songer à toi, et le jour, fuyant le bruit et le monde, je vais continuer mon rêve au plus épais de la forêt. Ce matin, l'avenir m'ouvrait ses secrets ; je te voyais riche, puissante et honorée, lorsque mon attention fut détournée par un léger bruit et un doux parfum. Je levai les yeux et j'aperçus, voltigeant sur ma tête, un oiseau bleu : jamais je n'en avais vu de si joli. Quand il fut bien sûr que je l'avais remarqué, il laissa échapper de son bec un papier, et s'envola en chantant un chant qui réjouit mon cœur. Je me suis empressé de ramasser le papier, et je te l'apporte, persuadé qu'il ne peut s'adresser qu'à toi. »

L'intérêt de la belle Fatimata, qui d'abord avait écouté son visiteur avec indifférence, fut visiblement excité à cet instant, et elle répondit par un sourire affirmatif lorsque le jeune homme lui proposa d'aller chercher un marabout pour faire la lecture du papier mystérieux.

Le marabout lut ce qui suit :

« Fatimata, ton étoile t'appelle à jouer un rôle important dans le

monde. Tu vas devenir la femme d'un grand roi. Ce roi, sous ton inspiration, élèvera son peuple au premier rang des nations. La terre entière deviendra la conquête de ce peuple qui sera le tien. Tu as tenu déjà ta fortune en tes mains ; mais tu n'as pas su la garder... »

Pendant que le marabout lisait, le sixième frère avait déposé, sans qu'elle s'en aperçût, sous les pagnes de Fatimata les riches présents qu'il avait apportés. La lecture finie, il se retira à l'écart, laissant la jeune femme plongée dans une profonde méditation. Au cri de surprise poussé par elle, il se retourna et, feignant lui-même la surprise, il tomba la face contre terre :

« Tu vois, lui dit-il en se relevant, qu'Allah te protége. On peut douter des signes qui noircissent un papier ; mais comment douter de ceci? »

Et il tirait les parures et les trésors, et les étalait aux yeux ravis de Fatimata.

« Demain, je retournerai au même lieu où m'est apparu l'oiseau bleu, et sans doute il continuera de m'instruire de ce que tu dois faire. Jusque-là, sois soumise à ses desseins. »

Assuré désormais du succès de ses moyens, le sixième frère se rendit chez Dénia. Après l'avoir informé de l'état des choses et vivement engagé à brusquer, par un effort de munificence, le raccommodement qu'il s'était chargé de négocier avec les mécontents, sa nature prudente et intéressée se fit jour.

« Dans peu, dit-il, cela est maintenant certain, tu vas devenir roi : et ce sera moi qui t'aurai ouvert les portes du tata souverain. Alors tu seras fort, et s'il te plaisait de ne pas tenir tes promesses, je serais dupe. Permets donc que je prenne mes garanties : avant de combler tes vœux, nous allons passer ensemble un écrit (1) par lequel tu me reconnais dès aujourd'hui propriétaire d'une de tes cases, à mon choix. Il est bien entendu que cette donation est en dehors de nos conventions antérieures, auxquelles rien n'est changé. »

Le prétendant ne fit aucune objection et l'écrit fut passé.

Deux jours après, le sixième frère se présenta à Fatimata avec un nouveau papier apporté cette fois par un oiseau rose, encore plus joli que le bleu ; son chant avait fait sortir des profondeurs de la forêt les

---

(1) Il y a là quelque chose qui sent le Normand ou le traitant, et que je soupçonne de l'invention du conteur ; mais il persiste à dire que c'est authentique, et j'écris cette phrase pour être fidèle reproducteur de la légende.

hôtes les plus féroces, devenus doux et caressants comme de jeunes chevreaux. Le billet ne contenait que ces mots : « Écoute celui qui sait. »

Fatimata écouta donc le jeune homme. Il lui apprit que Dénia avait été le jouet des mauvais esprits, mais qu'il brûlait et avait toujours brûlé pour elle d'un pur amour; que, par conséquent, d'elle seule dépendait désormais son propre bonheur, celui de l'homme qui l'aimait, ainsi que la réalisation des grandes destinées promises au peuple.

Elle oublia vite ses ressentiments et la vengeance qu'elle avait jurée; car le jour qui suivit ce dernier entretien, au moment où le soleil dégageait du milieu des grands arbres sa figure plus rouge que le feu, une foule immense encombrait la grande place. Sous le *tabba* qui la décore, arbre si grand qu'*un cheval de race pure mettrait sept jours à sortir de son ombre* (1), s'élevait un siége de bambous, couvert de nattes de fine paille de riz. Fatimata, parée de ses pagnes les plus riches et étincelante d'or et d'argent, était assise sur ce siége. A ses pieds se trouvait l'heureux Dénia, et au-dessous, celui dont le génie inventif avait amené si promptement un dénoûment que nul n'espérait plus.

Lorsque les grands et le peuple furent réunis, Fatimata prit la parole pour dire les voies mystérieuses qui l'avaient éclairée, et comment le sort et l'avenir du peuple se trouvaient confiés à ses soins. Elle termina en désignant Dénia comme le chef qu'Allah lui avait ordonné de choisir.

Par trois fois le peuple fit entendre son approbation, et Dénia fut proclamé.

Il y eut ensuite des fêtes qui durèrent toute une lune; on y invita les rois et les princes d'alentour. Pendant ces fêtes, dont le souvenir s'est perpétué d'âge en âge, on consomma en mil, en maïs et en riz, la récolte de dix années, et on tua plus de soixante mille bœufs, sans compter les moutons, les chèvres et les porcs, les pintades et les poules. Les conviés se délectèrent en festins et en tamtams incessants, et, de plus, ils emportèrent chez eux des portions considérables de bétail et de grains, en honneur de la munificence du nouveau roi.

Fidèle à ses engagements, Dénia accorda au sixième frère tout ce qu'il lui avait promis. Celui-ci devint donc, ainsi qu'il l'avait désiré, chef d'une caste ou d'une tribu dont les priviléges héréditaires consistent à occuper le premier rang dans l'État, mais sans jamais pouvoir pré-

---

(1) Dans la bouche d'un nègre, cette image est à remarquer.

tendre au trône. Ce fut la caste des *Diavandous,* du nom de celui qui venait d'en être déclaré le chef.

Dans l'ivresse de son triomphe, le roi voulut étendre ses faveurs à tous les membres de la famille du jeune homme qui avait si puissamment contribué à son élévation. Continuant donc à appliquer l'idée de Diavandou, il établit autant de castes que son favori avait de frères, et conféra à chacune d'elles des prérogatives particulières, selon les goûts et les aptitudes de son chef.

C'est ainsi que furent formées les castes dont voici les noms :

Les *Torodos* (les scribes d'Israël), destinés, dans l'origine, à recruter le corps des magistrats chargés de rendre la justice, et, plus tard, des lettrés et des marabouts. Torodo était le nom du frère aîné.

Les *Baïlos*, qui sont à la fois forgerons, bijoutiers, armuriers et chaudronniers. Ils occupent le troisième rang dans l'État et jouissent, entre autres privilèges, de celui de recevoir la tête de tous les bœufs qu'on tue dans le pays; ils ont aussi la confiance du roi et assistent à ses conseils. Baïlo avait donné l'avis de mettre le feu aux cases.

Les *Tiapatos*, composés de chasseurs intrépides et de guerriers courageux. Celui des frères qui avait conseillé de tuer une girafe portait ce nom.

Les *Koliabés.* Ce sont encore des chasseurs et des hommes de guerre braves et expérimentés. *Koli*, en foulh, veut dire prince, et *abé*, noir, homme noir (soldat noir du prince). Koliabé avait proposé de tuer des pintades blanches.

Les *Tioubalous*, enfin, qui forment la caste des pêcheurs. C'était, dans l'origine, la dernière caste ; elle devait être exclusivement occupée de pêche. La profession des armes et, plus tard, l'étude du Coran lui étaient interdites ; mais aujourd'hui ces exclusions n'existent plus, et quoique les pêcheurs aient toujours dans la nation le dernier rang, ils ne subissent plus la honte de ne pas prendre part à la défense du pays.

Le chat qui a joué un rôle dans l'histoire ne fut pas non plus oublié. On le rechercha, et il jouit bientôt d'une grande faveur à la cour. Il était, à cette époque, le seul animal de son espèce ; mais, sans doute, par les vertus merveilleuses du poisson qu'il avait dérobé, il put se reproduire de lui-même. Aujourd'hui encore, me dit le narrateur, le chat est très-considéré au Fouta, et dans les grandes assemblées on en voit toujours un aux côtés de l'almamy. Malheur au courtisan malavisé qui manquerait de lui rendre hommage, il perdrait à l'in-



TYPES FOULHAS

T. II, p. 305

Jeune garçon albinos.
Voir 1er vol., p. 227.

Kobabe

Femmes de la Faleme.

stant tout crédit; malheur aussi au maladroit qui lui marcherait sur la patte, il serait bâtonné d'importance.

Ainsi finit le récit de mon homme. Je n'y ai rien ajouté ni retranché, et si parfois je me suis laissé aller à la fantaisie de donner un peu de poli à sa phrase, je n'ai jamais négligé de reproduire avec fidélité ses expressions et ses images.

Pour la question de temps, l'événement semble se passer à l'époque qui a précédé la conversion des Foulhs au mahométisme. C'est celle que j'ai choisie, sans trop me préoccuper des mots Allah, marabout, lettré (uléma), et autres mots évidemment d'une époque postérieure.

Pour la question de lieu, l'histoire, dans certains passages, paraît s'appliquer au Fouta; dans d'autres, au pays d'où les Foulhs sont, dit-on, partis pour leurs grandes migrations. Il a fallu ici raccorder quelque peu les incohérences, et se déterminer à placer l'événement dans l'un ou l'autre de ces pays. J'ai opté pour le Foulhadougou, que des renseignements recueillis avec le plus grand soin, à diverses sources, s'accordent à désigner comme la patrie du peuple foulh.

Pour ce qui est de l'application de cette rapsodie à l'histoire des Foulhs, je puis constater que des six castes formées par Dénia, cinq existent aujourd'hui, disséminées dans les différents États qu'ils ont formés. On trouve même, m'affirme-t-on, dans beaucoup de pays malinkiés, des Diavandous et des Baïlos; en ce qui concerne le Kaarta, j'ai pu me convaincre de l'exactitude de cette allégation.

Ces castes sont :

Les *Koliabés*, tribu guerrière très-nombreuse dans le Fouta.

Les *Baïlos*, qu'on rencontre partout et qui travaillent les métaux, depuis le fer jusqu'à l'or, faisant de la même main une bague en filigrane d'or d'un travail délicat, et un fer de houe pour remuer la terre.

Les *Tioubalous*, pêcheurs du fleuve qui ont une grande renommée en Afrique, à cause de leurs rapports avec les caïmans. On prétend que, par le moyen de charmes dont eux seuls connaissent le secret, ils parviennent à gouverner ces terribles amphibies comme de dociles agneaux.

Les *Diavandous*, considérés, respectés et craints, parce qu'ils vivent dans l'intimité des rois et, par suite, qu'ils exercent une grande influence sur la politique du pays. Ce qui augmente encore la crainte qu'ils inspirent, c'est qu'ils ont la réputation d'être très-fins. On leur croit de grands biens et on les tient pour très-avares. L'avarice des Diavandous est proverbiale chez les nègres, et quand on veut exprimer l'extrême crédulité d'un individu, on dit : « On lui ferait croire qu'un Diavandou

lui prêtera son cheval, » ce qui équivaut à notre proverbe : « Faire croire que les vessies sont des lanternes. » Les Diavandous observent fidèlement le privilége accordé au chef de leur tribu, et leur case demeure toujours fermée pour l'étranger ou pour le pauvre. Ils sont, du reste, gens de guerre assez estimés, et dans les combats ils entourent le roi et sa famille. Les Diavandous sont fiers et s'accommoderaient mal de la qualification de griot que des voyageurs ont cru devoir leur donner, sans doute sur l'affirmation de quelques méchantes langues. Il est certain que les autres tribus aiment peu les Diavandous et qu'elles ne leur épargnent pas les épithètes offensantes.

Reste à parler des Torodos et des Tiapatos, les deux autres castes créées par Dénia, selon la légende.

On ne rencontre aujourd'hui de Torodos que dans le Fouta, et, à en juger par leur importance et leur grand nombre, on les prendrait plutôt pour une nation que pour une tribu. Je donne plus loin des détails qui les concernent ; on en peut déduire, par anticipation, qu'ils ont précédé dans le Fouta l'émigration des descendants de Dénia, et qu'ils sont rapidement arrivés, grâce à leur spécialité dans la connaissance de l'écriture et à la supériorité que cette science devait leur donner, à s'y faire une position élevée. Depuis que le gouvernement du Fouta est devenu théocratique, c'est parmi les Torodos qu'on choisit les almamys. Ils se divisent en aujourd'hui un certain nombre de sous-tribus

Il est moins aisé de découvrir les traces des Tiapatos de la légende, et, pour être dans la vérité, je dirai même que c'est la première fois que j'ai entendu donner ce nom à une tribu de Foulhs. Tiapato, en langue foulhe, signifie Maure, et mon informateur, bien à tort selon moi, se fonde sur ce rapprochement pour attribuer l'origine de la race arabe à l'un des frères de Diavandou. Il y met tant d'amour-propre, que je renonce à lui démontrer qu'il est dans l'erreur. Nous savons déjà que le respect de l'histoire n'est pas le côté brillant des nègres, et dès lors cette obstination ne doit pas nous surprendre. Il y a, du reste, un moyen de tout concilier, et je crois n'en pas être éloigné en voyant dans cette caste des Tiapatos, dont la trace semble aujourd'hui perdue, l'origine des métis qui vivent avec les Maures du Sahhrâ, et qui sont connus de nos traitants sous la désignation de tributaires.

Je suis d'autant plus porté à penser ainsi, que, dans les explications que le barde foulh donne à l'appui de son entêtement, il insiste d'une manière toute particulière sur le fait que Tiapato, quoique noir, avait les traits des Maures, et que, mécontent et humilié de n'avoir qu'une

position inférieure dans le peuple, il passa dans le désert avec ses descendants, qui plus tard revinrent porter la guerre chez leurs anciens compatriotes.

Les métis qui suivent les bandes de Maures nomades du Sahhrâ ont de grands rapports avec la race éthiopique, notamment pour la couleur de la peau et la nature des cheveux; ils vivent, dans la tribu, sur un pied de subalternité marquée, sinon d'esclavage, et constituent en réalité, chez les Maures, une caste tout à fait en dehors de la véritable famille arabe. Ils ne se marient qu'entre eux, et sont, en un mot, pour les plus clairvoyants comme pour les plus indifférents, séparés des vrais Arabes par une ligne de démarcation tranchée. On s'est très-peu occupé de ces métis au Sénégal. En tenant compte de la légende de Dénia, rien ne serait plus facile que de les classer, et d'en faire les descendants de ce Tiapato aux mœurs farouches et au caractère ombrageux qui, par jalousie, avait abandonné sa patrie pour courir le désert.

Je ne saurais d'ailleurs trop insister sur les difficultés qu'on rencontre à éclaircir ce chaos de ballades, de légendes et de chants entassés dans la mémoire des bardes indigènes. Ils vous jettent un chant, une ballade, un fragment intéressant de leur histoire, comme un peloton de fil embrouillé; et ce n'est qu'à force de peine qu'on parvient, non à le débrouiller en entier, mon ambition ne va pas si loin, mais seulement à pouvoir en tirer quelque détail digne d'intérêt.

Je m'exprime ainsi, sans trop m'inquiéter de savoir si je me répète, par la raison que je ne veux pas accepter la responsabilité du récit qu'on vient de lire. Je recommande donc de ne le point prendre pour une page d'histoire, mais pour un simple renseignement.

II.

Légende d'Houba, Arabe venu de la Mecque. — Origine prétendue des Foulhs. — Origine des Laobés et leur condition. — Réflexions sur la légende d'Houba.

Laissons le berceau des Foulhs, la belle Fatimata et son époux, et, sous la conduite d'un nouveau rapsode, transportons-nous au Fouta, principal théâtre de l'épisode historique que voici :

A l'époque où commencent les événements qu'on va lire, les castes formées par Dénia ont déjà quitté la terre des ancêtres. On devine sans doute que j'ai cherché à découvrir la cause de ce départ ; mais cela m'a été impossible. On voudra donc bien tenir pour véridique, ainsi que j'ai été forcé de le faire, la présence d'une de ces castes, celle des *Torodos*, dans le pays de Fouta, qui se nommait alors Toro, nom qu'il conserve encore pour une de ses provinces. On voudra bien aussi ne pas chercher à faire sortir du rapprochement de ces deux noms la conséquence que les Torodos sont originaires du Toro ; car, en se rattachant exclusivement à cette hypothèse, on renverserait comme un château de cartes mon édifice historique si laborieusement construit.

En effet, si les Torodos ont pris leur nom du pays de Toro, la légende sur la formation des castes n'a plus de valeur; le berceau des Foulhs devient le Fouta et non le Foulbadou : et mille autres contradictions qui jetteraient dans la question plus de ténèbres que de lumières. Il n'est pas indispensable d'ailleurs de donner aux habitants le nom du pays qu'ils occupent, et l'histoire des nègres nous apprend qu'en beaucoup de lieux ce sont au contraire les pays qui ont pris le nom de leurs vainqueurs. Il n'est pas non plus indispensable que ces deux noms soient nécessairement dérivés l'un de l'autre; car ce peut n'être — et je pencherais volontiers vers cette explication — qu'un rapprochement dû au hasard. Cela dit, je continue.

In illo tempore, — car, on le sait déjà, la chronologie est une science complétement ignorée des nègres de la Sénégambie et du Soudan, — un Arabe du nom d'Houba, conduit sans doute par la colombe merveilleuse de Mahomet, partit de la Mecque, la ville sainte, et parvint, après une longue marche, au fertile pays de Toro. Le voyage d'Houba avait pour but la conversion des races africaines: il était accompagné d'une armée formidable qui préparait les néophytes par le fouet et par le cimeterre.

Houba, après avoir converti les Torodos, qui étaient du plus beau noir, se disposait à s'en aller faire d'autres conversions, lorsque les chefs torodos vinrent le prier de laisser dans le pays un homme éclairé pour continuer l'enseignement. L'apôtre de Mahomet se souvint alors que le prophète avait prédit qu'un homme de la Mecque irait sur les bords de l'Océan, à l'extrémité de l'Afrique, porter la parole de Dieu, et qu'il sortirait de là une race nouvelle qui serait, dans les âges, la terreur des infidèles (1).

Houba, loyal observateur de la lettre sacrée, congédia son armée et resta dans le Toro avec quelques hommes dévoués. Le saint disciple et ses compagnons contractèrent mariage avec des femmes du pays et en eurent beaucoup d'enfants. Telle est, d'après mon informateur, la véritable origine de cette race jaunâtre ou rougeâtre qui présente des caractères physiques très-différents de la race noire.

Les fils d'Houba et de ses compagnons croissent et multiplient, et

---

(1) C'est un Poulh du Kaarta qui me fournit ce fragment. En plaçant dans le Fouta le point de départ de la civilisation islamiste des nègres, il est moins suspect d'altérer la vérité qu'un homme du pays, porté naturellement à exagérer la gloire de ses compatriotes.

Il ne faut pas d'ailleurs confondre le berceau des Foulhs avec le lieu d'où ils partent pour enseigner l'islamisme.

vont ensuite prêcher la doctrine du prophète. La race de ces métis devient bientôt considérable et s'étend dans toutes les parties de l'Afrique centrale. Les hommes avaient conservé les membres grêles et musculeux du père ; les femmes, les formes arrondies de la mère et le velouté de sa peau. On sait que les négresses ont une peau dont la douceur et la finesse se révèlent à l'examen de l'œil. La couleur de cette race nouvelle était généralement bistrée, passant quelquefois au rouge et quelquefois au noir ; mais le principal signe distinctif se trouvait dans les traits de la face et la forme du crâne, qui se rapprochaient beaucoup de la race caucasique.

Les descendants d'Houba, fidèles aux leçons de leur premier père, couvrirent donc bientôt toute l'Afrique ; ils fondèrent des États et continuèrent à imposer la doctrine sainte, par les moyens traditionnels recommandés par le prophète à ses disciples. Mais des fractions de cette race préférèrent à la vie sédentaire la vie nomade qu'avaient menée leurs aïeux ; toutefois, ils la modifièrent et lui donnèrent, non plus un but de conquête religieuse ou politique, mais la fin toute pacifique que se proposaient, dans les premiers âges du monde, les pères de l'humanité; en d'autres termes, ils se firent pasteurs.

En dehors des États fondés par la race poulhe ou foulhe (1), États sédentaires et généralement puissants, se formèrent donc un grand nombre de tribus de pasteurs, courant, avec leurs troupeaux, à la recherche des meilleurs pâturages, ne se fixant jamais, mais passant volontiers une saison au même lieu, sous des huttes de paille qu'ils établissaient dans le voisinage des cours d'eau.

Deux frères conduisant ainsi leur bétail, accompagnés d'une nombreuse troupe de parents, de serviteurs et d'esclaves, se trouvèrent un jour surpris par une famine qui désolait la contrée qu'ils parcouraient. Après avoir presque tari le lait des vaches de leur troupeau (les Poulhs ne mangent presque jamais de viande), ils résolurent de se séparer afin de trouver plus facilement leur subsistance. Hamed ou Hamadi, l'aîné, se dirigea vers un pays qui lui avait paru fertile à une autre époque, et il abandonna à Samba, son jeune frère, les troupeaux et leurs produits. Il était convenu entre eux qu'Hamed reviendrait aussitôt qu'il aurait pu se procurer du mil ou du riz.

Hamed ne tarda pas à rencontrer l'abondance. Au premier village

---

(1) Je fais remarquer que l'homme qui me communique ce document dit bien distinctement poulh.

qu'il atteignit, il trouva les cases remplies de maïs, de mil, de riz et de niébés, et un roi hospitalier qui lui permit, ainsi qu'à ses gens, de puiser copieusement aux calebasses qu'il s'empressa de leur servir. Hamed vécut quatre mois de cette vie fastueuse, oubliant complétement son frère plongé dans la détresse.

Le remords l'ayant saisi, il quitta enfin la résidence où il venait de jouir d'une prospérité qui contrastait avec les habitudes de sobriété de sa vie de pasteur. Samba, qu'il ne tarda pas à rejoindre, lui reprocha son lâche abandon. « Retourne d'où tu viens, lui dit-il ; tu as rompu, par ton indignité, le pacte qui nous liait l'un à l'autre. »

Chassé par son frère et dépouillé de ses troupeaux, Hamed retourna près du roi qui l'avait accueilli ; mais celui-ci, connaissant ce qui s'était passé entre les deux frères, le chassa à son tour de ses États. Repoussés par tout le monde, Hamed et ses compagnons furent réduits à fabriquer, pour vivre, les vases et les ustensiles de bois nécessaires aux ménages nègres. Telle serait l'origine des Laobés.

Dans la suite, des alliances avec des Baïlos et des griots modifièrent la race d'Hamadi. Ses descendants perdirent également les préceptes du livre, et devinrent, sinon tout à fait idolâtres, du moins indifférents et presque hostiles aux pratiques de l'islamisme.

La condition actuelle des Laobés n'est rien moins que brillante. Ce sont les bohémiens de l'Afrique. Ils sont errants et vagabonds, et sur eux semble peser, de génération en génération, la faute du chef de leur tribu. Ils mangent la chair défendue, boivent des boissons fermentées, et se vengent du mépris dont ils sont l'objet de la part des vrais croyants, surtout des croyants de leur race, par la haine qu'ils leur portent.

On a beaucoup écrit sur les Laobés, mais ce qu'on a écrit n'est pas toujours très-exact. Quant on veut obtenir de bons renseignements en Afrique, il faut bien se garder de s'adresser au premier venu. Il y a chez les nègres, comme partout des ignorants et des demi-savants qui massacrent l'histoire de la meilleure foi du monde et avec un aplomb qui éloigne la défiance. Je ne sais si je serai parvenu à mieux faire que mes devanciers ; mais ce que je puis dire, c'est que les notes que je me suis décidé à publier ont été comparées et contrôlées avec soin, et qu'en outre j'avais pour moi l'expérience d'un premier voyage, dans lequel je ne m'étais pas fait faute d'introduire des renseignements que je n'accepterais plus aujourd'hui.

La vie excentrique des Laobés a dû nécessairement agir sur l'ima-

gination des nègres : sous l'empire de leur fantaisie, ils ont attribué aux Laobés des intelligences avec les esprits ténébreux, et en ont fait des sorciers jetant des maléfices et répandant autour d'eux toutes sortes de charmes nuisibles. Quant aux Laobés, — et ce n'est pas leur moindre vengeance, — ils exploitent la terreur qu'ils inspirent, et escomptent à leur profit la crédulité des populations. Ils vendent fort cher, me dit-on, la sciure de bois qui provient de leur industrie, en la faisant passer pour une poudre d'un infaillible effet quand on veut se débarrasser d'un ennemi.

Les Laobés sont particulièrement renommés par leur malpropreté, qui dépasse, paraît il, tout ce qu'on peut croire. Ils ont conservé la langue d'Hamadi, c'est-à-dire la langue foulhe ; leur couleur est plus foncée que celle des Poulhs pasteurs, mais ils ont, comme eux, les traits généraux qui les séparent des autres nègres. Ils exercent deux professions dictinctes : celle de faiseurs de pirogues et celle de faiseurs d'ustensiles de ménage. Ils vont ordinairement de village en village, offrant leurs services ou débitant les produits de leur industrie ; ce sont les forêts qui leur servent d'atelier.

Ici se termine la seconde légende qui traite de l'initiation des Torodos à l'islamisme, de l'origine de la race poulhe et de la formation de deux castes nouvelles, celle des Poulhs pasteurs et celle des Laobés. Je m'arrête pour mettre un peu d'ordre dans ces documents et essayer de les coordonner.

Nous avons d'abord, dans le Foulhadougou, un roi qui, pour récompenser un individu dont l'intrigue l'a porté au trône, institue en sa faveur et en faveur de ses frères des castes privilégiées.

Les sujets de ce roi ne semblent pas alors convertis au mahométisme, et, selon toute vraisemblance, il sont noirs.

Un assez grand nombre d'années se passent. Les castes formées par celui que nous avons cru devoir nommer Dénia se dispersent, et notamment celle que l'imprudent fondateur a investie des fonctions les plus importantes dans un État barbare. Ainsi le départ des Torodos, gens de plume et magistrats, s'explique de soi, d'une part, par des velléités de domination, de l'autre, par la résistance du chef guerrier à une autorité occulte qui tendait à affaiblir la sienne. La longue querelle des parlements avec les rois pourrait être invoquée à l'appui de cette hypothèse.

Les Torodos, partis du Foulhadougou, peut-être même expulsés, se répandent dans les pays voisins, et sont bien accueillis à cause de leurs

talents. C'est ainsi qu'on les trouve au Fouta; car le Poulh qui me raconte l'histoire d'Houba insiste pour me dire que les Torodos vivaient dans le Toro, mais qu'ils n'en étaient pas les maîtres. Je soupçonne que les maîtres du pays étaient des Yoloffs.

Arrive maintenant un des mille apôtres lancés de tous les points de l'Afrique islamiste pour augmenter le nombre des croyants. Pourquoi va-t-il au Fouta plutôt qu'au Foulhadougou? Je n'en sais rien; mais mon rapsode me dit qu'Houba va au Fouta, et j'écris ce qu'il me dit.

Houba convertit les Torodos, et la légende ne parle que d'eux seuls. Cela est encore tout simple, puisque les Torodos étaient des scribes et des docteurs qui n'étaient pas peut-être sans avoir entendu parler de Mahomet et de sa doctrine. L'apôtre arabe se marie dans le pays. De là cette race métisse qui excite à un si haut point l'intérêt des voyageurs. Cette race dont Houba est père, et qui n'est plus noire, mais jaune et brune de différentes nuances, se répand en Sénégambie, multipliant à l'excès, et convertissant tout ce qui veut se convertir ou tout ce qui est trop faible pour résister aux arguments énergiques des propagandistes.

Deux nouvelles castes sortent assez clairement de la légende d'Houba: ce sont les Poulhs pasteurs et les Laobés, refroidis, les uns et les autres, de leur ardeur pour le livre sacré, par le genre de vie demi-sauvage et toute barbare qu'ils avaient adopté. Tout cela, arrangé ainsi, est assez acceptable.

Reste à expliquer pourquoi les descendants d'Houba ne parlent pas arabe, et comment, dans la langue foulhe, il ne se trouve presque pas de mots de la langue du fondateur de la race nouvelle, qui était la langue écrite, la langue de la science. On pourrait répondre que la langue du vainqueur, nous en avons beaucoup d'exemples en Europe, ne se conserve pas toujours chez les peuples vaincus, et que, d'ailleurs, Houba n'était pas, à proprement dire, un vainqueur. Au surplus, et je dois le répéter, il n'est pas difficile de m'embarrasser, car les documents que je transcris fourmillent d'incohérences et de contradictions, et, en outre, ils manquent de dates, défaut capital pour un document historique.

Nous allons maintenant franchir une période de temps assez considérable, et prendre l'Afrique occidentale au moment où elle se débat avec de nouvelles hordes de propagandistes, successeurs et auxiliaires d'Houba, venus, selon les légendes, appuyées ici par l'histoire, de l'est et du nord du continent.

Il se fait alors, en Afrique, un grand mouvement suivi de migrations considérables, mouvement auquel doivent nécessairement prendre part les débris du peuple foulh restés dans le Foulhadougou. Ainsi qu'il arrive dans toute réforme religieuse ou sociale, les uns doivent se montrer réfractaires et les autres dociles. Les premiers doivent être nécessairement les gens de guerre et tous ceux qui jouissent de l'autorité souveraine, puissance qu'on n'abdique pas volontiers quand on en est investi ; les seconds, les docteurs, les gens de justice, les artisans, qui, ne possédant qu'une mince portion de pouvoir, se plient plus facilement aux exigences d'une loi nouvelle.

La rapsodie que nous allons lire au chapitre suivant contiendra l'histoire d'une colonie de Foulhs qui portent dans la légende le nom de Déniankés, c'est-à-dire hommes de Dénia (1), et qui, vraisemblablement, cherchent à échapper par la fuite à la pression islamiste qui pèse sur leur patrie. La marche de cette colonne de Déniankés se terminera par l'histoire du Fouta jusqu'à nos jours.

---

(1) On sait que la désinence *ké* ou *kié* est malinkièse ; mais on la trouve également employée pour des peuples qui ne sont pas de cette nation : Soninkés, Djallonkés, Kassonkés.

III.

Légende des Déniankés. — Satighy-Koli vient s'établir dans le Fouta. — Établissement de la puissance militaire des Déniankés. — Samba-Galadiéghi.

Un Foulh du nom de Satighy-Koli, parti d'un pays situé entre le Bambouk et le Fouta-Djallon (en faisant une toute petite part aux erreurs géographiques, il est évident qu'il s'agit ici du Foulhadougou), s'arrêta au village de Goulloukoum, dans le Bondou actuel, pour faire reposer son armée fatiguée par une longue marche. Koli et ses hommes avaient grand'faim. Ils devisaient ensemble sous un arbre, indécis sur la direction qu'ils devaient suivre, quand un grain de mil d'une rare grosseur tomba aux pieds de Koli. D'autres grains, qui continuèrent à tomber, éveillèrent l'attention de ses hommes; ils levèrent la tête et aperçurent une perruche sur l'arbre qui les abritait :

« C'est un avertissement que cet oiseau nous donne, dirent-ils à leur chef. En observant bien la direction de son vol et en marchant vers ce point, nul doute que nous découvrirons la terre où il a pris un si beau mil. »

Peu de temps après, la perruche ayant pris son vol vers le nord-ouest, Koli et son armée se mirent en route pour la suivre. Une haute montagne se trouva sur son chemin; il lança sa cavalerie sur la montagne, qui s'ouvrit et lui livra passage. A cet endroit, la faim se fit tellement sentir dans l'armée de Koli, que plusieurs hommes tombèrent. Il ordonna alors à ses marabouts de déposer dans la terre les grains de riz et de mil qu'on pourrait trouver en secouant les bouss, et de prier pendant plusieurs heures. La prière finie, on recueillit une abondante provision de couscouss et de sanglet tout préparés.

Après avoir accompli ces deux prodiges, Koli continua sa marche au nord-ouest, et le troisième jour il aperçut de beaux champs de mil et de maïs. L'armée poussa des cris de joie, et Koli ordonna d'arrêter. On était dans la partie orientale du Fouta, aujourd'hui connue sous le nom de Fouta-Damga, non loin du village de Gandénablé.

Le Fouta, beaucoup moins étendu qu'il ne l'est actuellement, était alors occupé par des Maures et des Torodos. Les premiers l'occupaient comme ses véritables maîtres; les seconds, en qualité de tributaires, particulièrement chargés de la culture des terres (1).

Koli, aussitôt qu'il eut installé son armée dans un site commode, entreprit une guerre contre les Maures, dont le roi se nommait Termess (Lamtermess) (2), à l'effet de s'emparer de la partie du pays qu'ils possédaient et qui était la plus riche. Koli avait un talisman qui rendait invincible, mais non vainqueur. Après deux années passées à guerroyer sans succès, il se résigna à garder la portion du Fouta où il s'était d'abord établi.

Il avait une sœur, plus âgée que lui, qui l'aimait comme un fils. Cette sœur était si jalouse de la gloire de sa maison, qu'elle eût préféré voir son frère mort qu'indigne de sa race. Un jour, elle lui demanda la permission d'aller acheter du *tamaka* (du tabac) à un village voisin habité par les Maures. Elle monta sur un bœuf et partit. Avant d'arriver au village, elle traversa un superbe champ de maïs que son bœuf se mit à brouter, ce que voyant, les Maures se jetèrent sur elle, la

---

(1) Il ne faut pas s'étonner de ces fonctions et de la qualification de *tributaires*, qui, au Sénégal, ne veut dire qu'une chose, c'est qu'on ne commande pas dans le pays. Quant aux Maures, c'étaient sans doute des Arabes nomades de race pure, qui étaient venus prendre possession de terres à leur convenance, sans s'inquiéter s'ils étaient désagréables à un peuple qui partageait leur croyance.

(2) *Lam*, en langue foulhe, signifie roi; *Termess* serait alors le nom des Maures.

frappèrent jusqu'au sang, déchirèrent ses vêtements, prirent son bœuf et la renvoyèrent ensuite.

L'outrage que la sœur de Koli avait subi, et auquel elle s'était exposée par dévouement, réveilla, comme elle l'avait prévu, son frère de son engourdissement.

Il leva une nouvelle armée qui puisa sa force dans l'indigne traitement infligé à sa sœur. A la première rencontre, les Maures, taillés en pièces, furent obligés de repasser le fleuve à la nage. La plus grande partie tomba au pouvoir de Koli, qui fit massacrer sans pitié les vieillards, les hommes et les enfants mâles.

Ce succès, en rendant Koli maître d'un grand État, encouragea ses entreprises de conquête. Il devint bientôt la terreur des peuples voisins, et notamment des Yoloffs, qu'il défit en plusieurs batailles. Il ajouta les belles contrées qu'ils occupaient à ses conquêtes sur les Maures, et les Yoloffs n'eurent plus dès lors en propriété que les terres du sud, éloignées du fleuve et de ses affluents.

A la mort de Koli, les armées du Fouta faisaient trembler tous les rois d'alentour; le royaume comprenait les pays les plus productifs de la rive gauche du Sénégal inférieur; sur le cours supérieur de ce fleuve, les limites du Fouta s'arrêtaient, comme aujourd'hui, au marigot de N'ghérer, formant la séparation du Galam, où déjà les Bakiris s'étaient établis.

Souli'ndiaye succéda à Koli. Dans ce temps on succédait, dans le Fouta, à la puissance souveraine par ligne collatérale, ainsi que cela se fait dans les États nègres qui n'ont pas adopté le mode de l'élection. Souli'ndiaye était donc le plus âgé des frères de Koli. Bien que celui-ci ne fût pas converti à l'islamisme, de même que les bandes qui l'avaient suivi, il se trouvait parmi ses compagnons quelques hommes qui avaient accepté la loi de Mahomet. Non-seulement Koli laissait à ces hommes toute liberté pour suivre les pratiques de leur culte, mais encore il avait recours à leurs prières, ainsi qu'on l'a vu dans une circonstance solennelle. Il s'était aussi montré très-tolérant à l'égard des Torodos mahométans qu'il avait trouvés établis dans le pays.

Souli'ndiaye, au contraire, se posa comme l'ennemi déclaré du mahométisme, et les marabouts devinrent l'objet de ses sarcasmes et de ses mauvais traitements. Il avait fait dresser un âne pour représenter les diverses positions de la prière, et il le faisait promener publiquement dans le pays, afin de tourner en dérision les pratiques du culte

mahométan. Il aimait aussi à envoyer, aux heures de la prière, des captifs armés dans les lieux où les croyants se rassemblaient, et là, les affidés de Souli les maintenaient par la force, et pendant fort longtemps, dans les postures les plus incommodes. Il envoyait encore, dans la mosquée que Koli avait permis de bâtir, des animaux immondes pour la profaner. Le règne de Souli'ndiaye ne fut remarquable que par ces excès, et les peuples voisins ne furent pas inquiétés par lui.

Il y a ici une lacune que mon informateur ne peut remplir.

Galadiéghi était le plus âgé des petits-neveux ou arrière-petits-neveux de Koli. Il imita Souli'ndiaye dans les outrages qu'il adressa aux marabouts et dans les vexations qu'il exerça contre les croyants. Sous son gouvernement, le Fouta n'avait plus les limites que Koli lui avait données. Les Maures et les Yoloffs, enhardis par l'inaction de ses prédécesseurs, avaient reparu au Fouta et repris certaine portion du territoire qu'ils avaient autrefois possédé.

Bou-Moussa, frère du précédent, débuta au pouvoir par une mauvaise action. Loin d'imiter ses prédécesseurs qui avaient honoré la famille du roi mort en la maintenant dans son rang et dans ses biens, il dépouilla les enfants de son frère de leur héritage, et le donna à ses propres enfants.

Le fils aîné de cette famille, du nom de Samba, quitta le pays, et, prenant sa mère avec lui, ses jeunes frères et ses sœurs, il se retira, suivi d'un griot et d'un captif fidèles, chez le tounka de Ouaondé. Arrivé chez ce tounka, il remplit deux *bouss* d'or et se mit en route pour le pays du roi maure El-Kbrir, laissant sa famille sous la protection de son hôte, et n'ayant pour compagnons que son griot, son captif et son chien.

Après mille aventures merveilleuses, Samba, que les légendes représentent tout à la fois comme un Ulysse et un Sésostris, reparut sur le bord opposé à Ouaondé, avec une nombreuse armée de Maures, mise à sa disposition par El-Kbrir pour châtier son oncle. Parvenu sur la rive gauche, la première personne qu'il aperçut fut une vieille femme couverte de haillons, qu'il repoussa avec dégoût. Cette femme était sa mère; le tounka l'avait réduite à cet état misérable, après s'être emparé de ses biens. Samba tua le tounka, ses femmes et ses enfants, ainsi que la plus grande partie des habitants, et, après avoir contraint par la force le reste de la population de Ouaondé à faire *le serment* avec sa mère, il prit le chemin du Fouta, suivi de l'armée d'El-Kbrir.

Il parvint, aux approches de la nuit, près de la demeure de Bou-

Moussa; là, il se rappela que le talisman de Koli, grigri fameux qui rendait invincible, était entre les mains de son oncle. Il fit éloigner son armée, et usant du privilége dont jouissaient en ce temps là les princes et les rois nègres, il entra dans le corps de son chien et se présenta, ainsi métamorphosé, au palais de Bou-Moussa. Il trouva le tyran mangeant dans une calebasse d'or du couscouss au poisson; il le caressa et parvint si bien à capter sa confiance, qu'on lui permit de rester dans le palais. Samba, à la faveur de son travestissement, fureta de case en case, sans éveiller de soupçons, et lorsqu'il eut découvert le *bouss* où était renfermée la corne d'antilope couverte d'or qui constituait le précieux talisman, il s'en saisit, reprit sa forme d'homme, et se présentant devant Bou-Moussa, lui cria :

« Je suis Samba, et j'ai le grigri de Koli; demain tu me reverras! »

Et il disparut, laissant son oncle rempli d'effroi.

Le lendemain, en effet, Samba se montra devant Gandénablé. Après un combat meurtrier, il força le tata, s'empara de Bou-Moussa et le tua. Les habitants, épouvantés, fuyaient dans toutes les directions; mais Samba les fit charger par ses cavaliers maures. Un grand nombre fut tué, le reste se soumit. Samba s'empressa de faire le serment avec ceux qui avaient reconnu son autorité, et tout aussitôt il fut proclamé roi du Fouta.

J'ai pensé qu'on lirait avec intérêt un spécimen de la poésie nègre, et j'ai recueilli, dans ce but, la ballade suivante qui contient le récit de cette première partie des aventures de Samba.

IV.

Épisode des aventures de Samba-Galadiéghi. — Ballade chantée par les bardes nègres.

Il est parti, Samba, fils de Galadiéghi, il est parti pour fuir son oncle Abou-Moussa, qui lui a pris les biens de son père. Il est parti le front baissé, mais l'œil en feu : le front baissé par la douleur, car il a quitté son pays, sa famille, ses troupeaux, ses captifs ; l'œil en feu, car il emporte sa vengeance, et Allah le gardera pour l'accomplir.

Sa vieille mère qui pleure son époux, ses sœurs, ses jeunes frères le suivent d'un pas qui chancelle; mais sa lance a un fer qui perce les rochers et fait baisser le regard de l'aigle ; son griot fidèle, celui qui sait chanter les héros de Dénia, marche à ses côtés; sa guitare, pendue sur son épaule, a des sons plus doux que le chant de l'oiseau des soirs. Son captif qui l'a vu naître veille sur lui comme une mère sur son enfant, et son chien, dont la dent déchire le chacal, le couvre d'un œil caressant.

Il est parti, etc.

Qui nous donnera le couscouss journalier assaisonné du beurre de ses troupeaux? Qui nous donnera le lait de ses vaches grasses que nous faisions paître sur les collines? Qui nous donnera la flèche empoisonnée qui perçait le sein des ennemis et des traîtres? Qui nous donnera les *touba*, les *coussa* qui coûvraient nos membres robustes? Qui protégera sa vie précieuse contre la lionne en furie et le caïman affamé?

Il est parti, etc.

Le tounka de Ouandé fait battre le tamtam des fêtes: ses griots, parés comme aux jours de victoire, font trembler l'air de leurs cris; les femmes de Ouandé frappent des mains avec enthousiasme en répétant les hauts faits de Samba. Il s'arrête sous l'arbre séculaire pour faire reposer sa vieille mère courbée par les feux du soleil. Le tounka de Ouandé l'écoute avec respect et reçoit le dépôt sacré qu'il lui confie.

Il est parti, etc.

Le voilà qui traverse la grande rivière; il essuie de sa main les pleurs qui coulent de ses yeux. Il pleure, notre maître Samba: car il vient de quitter sa vieille mère, ses sœurs et ses jeunes frères. Mais il lui reste son griot fidèle, son captif qui ne l'abandonnera pas, et son chien dont la force égale celle d'un bœuf en colère. Il avance d'un pas rapide vers la demeure du terrible El-Kbrir.

Il est parti, etc.

El-Kbrir est un roi maure dont les champs sont toujours couverts d'une belle moisson; il a des troupeaux aussi nombreux que les grains de sable de la rivière, et des guerriers en plus grand nombre que les étoiles du firmament. Ses trésors sont inépuisables, et pour cacher l'or qu'il possède, il faudrait plus de vingt *soudou* (case, maison).

Il est parti, etc.

« El-Kbrir, je suis Samba, fils de Galadiéghi: je viens te demander une armée pour châtier celui qui m'a chassé du pays conquis par mes pères, et qui a donné mes biens à ses fils.

— Sois le bienvenu, ô proscrit, sois le bienvenu sous la tente d'El-Kbrir; demain je réunirai les princes et les marabouts, et tu auras l'armée que tu demandes. »

Il est parti, etc.

L'hôtesse de Samba est une vieille esclave.

« Femme, pourquoi me donnes-tu si peu d'eau et pourquoi est-elle si noire? J'ai soif; prends ce *bouss*, et vas le remplir au marigot qui est là-bas, du côté d'où vient le soleil.

— Allah! bismi Allah! ignores-tu que le terrible Niabardidalo est le gardien de cette eau limpide, et qu'il ne permet qu'une fois l'an de puiser dans ses ondes? Ignores-tu que cette permission nous coûte la plus belle de nos filles qu'on offre au monstre, toute parée d'or et d'argent? »

Il est parti, etc.

Niabardidalo est un lion deux fois séculaire, qui égale en grosseur les plus gros éléphants; ses mugissements font crouler les montagnes; sous ses pas les grands arbres tombent comme des épis de maïs sous le souffle du vent d'orient; ses yeux éclairent dans la nuit comme les feux qu'allument les pêcheurs.

« Femme, donne-moi ton *bouss* et ma lance, et je vais aller puiser l'eau limpide que garde Niabardidalo. »

Il est parti, etc.

La nuit est noire; la lune a caché sa face, et les étoiles sont couchées sous les voûtes profondes du ciel; le silence enveloppe la nature. Trois hommes s'avancent, accompagnés d'un chien qui lève la tête et tend le jarret; ils s'arrêtent et écoutent : tout à coup l'espace est éclairé comme par des millions d'étincelles, et un mugissement effroyable ébranle les arbres des forêts. Mais la lance de Samba a le fer aiguisé; il est poli comme le caillou rouge que l'enfant trouve dans la rivière; sa longueur dépasse une coudée et son bois est en *bentinié*.

Il est parti, etc.

« Bismi Allah! mes yeux me trompent! Apercevez-vous ce lion mort et ce chien vivant, attachés tous deux à cette lance piquée dans la terre? Apercevez-vous ces sandales à côté? »

Ainsi parlait El-Kbrir, en faisant sa promenade du matin avec une nombreuse suite de princes.

« Un vil esclave ne saurait avoir fait un pareil exploit, et ce ne peut être qu'un de vous; qu'il reprenne donc ses sandales qu'il a laissées pour se faire reconnaître, et qu'il approche, afin de recevoir de ma main la récompense due à son courage. »

Il est parti, etc.

Mais c'est en vain que chaque prince à son tour se prétend le héros de cet acte fameux. Le chien qui garde les dépouilles de Niabardidalo menace de ses dents aiguës quiconque veut en approcher.

« Ce chien ne vous connait pas ; ces sandales ne sont à aucun de vous. Qui donc peut avoir accompli un pareil prodige ? »

El-Kbrir n'avait pas achevé, que l'animal fidèle, rompant ses liens, enfermait Samba dans un cercle de joie, Samba le vainqueur de Niabardidalo, qui se cachait par modestie.

Il est parti, etc.

« Le sang qui coule dans tes veines est le sang d'un grand roi, ô mon maître ! s'écrie El-Kbrir. Jamais mes trésors ne pourront payer le service que tu viens de me rendre. Tu m'as demandé une armée ; je veux faire plus encore, je veux que tu sois le plus riche des rois du Fouta, comme tu en es déjà le plus vaillant. Mais auparavant je vais solliciter une nouvelle faveur de ton courage.

» Non loin de ces lieux habite Biram-Gourour, le roi des Poulhs noirs ; il possède des bœufs d'une blancheur de lait, dont le poil est plus doux que le duvet des petits oiseaux. J'ai demandé à Biram qu'il me cède seulement un couple de ces bœufs, et il m'a refusé ; j'ai envoyé des rôdeurs de nuit, ils ont été tués ; des armées, elles ont été battues.

— Tu auras des bœufs de Biram-Gourour, le roi des Poulhs noirs, » répond Samba au roi des Maures.

Il est parti, etc.

Quel est là-bas, dans la plaine, ce nuage épais qui s'élève ? Voyez-vous reluire comme des étincelles le fer des lances ? Entendez-vous les hennissements des chevaux du désert qui lancent la fumée de leurs naseaux ouverts ? Que les guitares et les tamtams s'apprêtent à célébrer un triomphe éclatant ; car c'est Samba qui conduit des guerriers dans le pays de Biram-Gourour, qui n'a pas voulu donner de ses bœufs blancs au roi maure El-Kbrir. Voyez-vous ces troupeaux épais qui émaillent les collines, comme dans les jardins la fleur du cotonnier ? Tremble, Biram ! tremble, avare Biram, car Samba s'approche !

Il est parti, etc.

« Pourquoi marcher encore, ô Samba. Les bœufs que le maître veut ont là sous notre main ; fuyons, en les chassant devant nous, vers la ville d'El-Kbrir. Le lieu est propice, car il y a des buissons épais pour

combattre à l'abri des flèches, et plus loin la plaine est unie comme la rivière quand la brise est sans voix.

— Samba n'est pas un voleur, et il se bat comme ses pères, à la face du soleil et corps contre corps. »

Il est parti, etc.

« Le fils de Galadiéghi, fils de Koli, descendant de Dénia, ne cherche pas, pour soustraire sa poitrine aux coups de son ennemi, les touffes vertes d'arbrisseaux sauvages qui croissent au désert; il dédaigne le rempart qu'élèvent dans les plaines les fourmis ailées; il méprise la ruse que l'ennemi emploie, en faisant de la poussière autour de soi pour dissimuler sa présence (1). »

Mais rien n'arrête les Maures d'El-Kbrir dans la lâcheté qui les presse, et les voilà qui piquent leurs chevaux pour retourner d'où ils viennent, en poussant devant eux quelques bœufs blancs qu'ils ont volés à Biram-Gourour, le roi des Poulhs noirs.

Il est parti, etc.

« Pâtre, qui guides à travers les hautes herbes les bœufs blancs de Biram-Gourour, va dire à ton maître, le roi des Poulhs noirs, que Samba, fils de Galadiéghi, prince du Fouta, est venu pour lui enlever son troupeau; dis-lui qu'il est ennemi loyal, et que jamais il n'a caché ses desseins. Sous l'arbre que tu vois là-bas, non loin de ce maïs qui penche sous le poids de ses épis mûrs, Samba attend Biram-Gourour, le roi des Poulhs noirs. »

Il est parti, etc.

La poussière obscurcit le soleil; la poussière marche comme au désert les sables que le vent entraîne. Peu à peu des formes indécises sortent de ce nuage factice; puis on voit distinctement, montés par des cavaliers au noir visage encadré de cheveux tressés, des chevaux plus nombreux qu'un essaim d'abeilles voyageuses. Un guerrier de haute taille, porté par un cheval blanc, précède la troupe, brandissant de colère sa lance dont le fer étincelle.

Il est parti, etc.

---

(1) Les Maures s'accroupissent pendant le combat, et remuent avec les mains le sable autour d'eux, de manière à produire un nuage épais qui les enveloppe. C'est ainsi qu'ils se dérobent à la vue de leur ennemi.

Soudain un double éclair, suivi de deux coups de tonnerre, jette l'effroi parmi les coursiers, qui tournent bride et fuient, plus rapides que la nue, entraînant leurs cavaliers terrifiés. Un seul demeure sur l'herbe verte, les jambes brisées par le feu qu'a lancé Samba; un seul, et c'est le grand guerrier qui brandissait sa lance, c'est Biram-Gourour, le roi des Poulhs noirs.

Il est parti, Samba...

« Les pères de Samba n'ont jamais achevé leur ennemi tombé, et Samba fera comme ses pères. J'ai voulu ton troupeau, mais j'ai voulu le conquérir. Le sort des armes m'a été favorable, et pourtant, contre ta nombreuse armée je n'avais que mon courage et celui de mes deux compagnons.

— Ennemi généreux, prends la moitié de mon troupeau que le chef des bergers va rallier, et remets-moi sur mon cheval, afin que je puisse annoncer à mes femmes et à mes captifs que tu es le plus magnanime des vainqueurs. »

Il est parti, Samba...

La ville d'El-Kbrir est dans l'anxiété. Du haut des murs, cent millions de regards interrogent l'espace. L'horizon brunit, et bientôt une troupe de cavaliers met pied à terre à la porte du tata du roi. Le chef dit :

« Tu vois, ô mon maître, un serviteur malheureux. Nous avions conquis par nos armes les bœufs blancs de Biram, quand le traître Samba les a repris à la tête d'une armée de Poulhs.

— Mort au traître, a dit El-Kbrir, et que ses dépouilles soient jetées aux hyènes et aux chacals qui rôdent, pendant la nuit, autour de mes murailles! »

Il est parti, etc.

Mais les filles d'El-Kbrir ont entendu la sentence; elles devinent que la calomnie a dicté le rapport du chef des soldats.

« O mes sœurs! naguère tremblantes comme la jeune gazelle enlevée à sa mère, maintenant sans frayeur, car vous êtes affranchies de l'horrible tribut que vous payiez au monstre, souffrirez-vous que notre libérateur périsse du supplice des infâmes? »

Ainsi parle la belle Ewa, l'aînée des filles d'El-Kbrir; à sa voix les jeunes filles aux faibles bras saisissent par la crinière les chevaux qui paissent en liberté, s'élancent sur leur dos large et courbé, puis, pres-

sant les flancs de ces fiers compagnons du guerrier, elles volent sur les traces de Samba.

Il est parti , etc.

La ville d'El-Kbrir retentit de chants d'allégresse. Les bœufs blancs de Biram sont autour des murs, et leur nombre est si grand que cent captifs ne pourraient les compter dans un jour. El-Kbrir est sombre et inquiet, car l'envie dévore son cœur. Il persiste dans son dessein de tuer Samba, parce que Samba est plus brave que ses soldats, parce que Samba est plus brave que lui, parce que Samba est plus habile, puisque sans autre secours que celui de deux hommes et d'un chien, il a su ramener un immense troupeau, tandis que les nombreux soldats d'El-Kbrir n'ont pas pu conserver les quelques bœufs qu'ils avaient volés.

Il est parti, etc.

Sois sans crainte, vainqueur de Niabardidalo, les filles du désert, comme des cavaliers exercés, rangent leurs chevaux autour de ta personne, et pour arriver jusqu'à toi, il faudra percer leur beau corps, car elles ont juré de protéger tes jours. Entends-tu leur douce voix qui chante :

« O la gloire et l'orgueil de ta mère, défie-toi d'El-Kbrir, qui est jaloux de tes exploits, mais aie confiance en nous, dont ta vaillance a vengé les compagnes ; nous sommes nombreuses et intrépides, et c'est nous qui te remettrons sur le trône de tes pères ! »

Il est parti, etc.

Le roi des Maures est aux abois. Sa rage a fait place à la peur ; il tremble en voyant les filles de son royaume déserter sa ville royale.

« Arrêtez, filles ingrates ! arrêtez, filles imprudentes, l'espoir des Oulad-el-Komir ! O Samba ! reviens, ne crains rien ; mais ramène, oh ! ramène, guerrier magnanime, les filles égarées qui suivent ta lance invincible ; ramènes-les au milieu des enfants du désert, et, par les os de mes pères, tes souhaits seront remplis !... »

Il est parti, etc.

Samba s'arrête à cette promesse solennelle, et revient au pied des murailles ; mais il se garde d'entrer dans la ville d'El-Kbrir, où rien ne le protégerait contre ses perfides desseins. Les filles du désert l'entourent encore. Bientôt des esclaves apportent sept arbres gigantesques qui naguère dressaient vers le ciel leur tête haute de cent coudées.

Il est parti, etc.

« Ces arbres sont les plus gros, les plus grands et les plus vieux de mes forêts, a dit le roi maure: je les ai fait abattre et placer sur le chemin que vont parcourir les guerriers qui sortent par cette porte, a cheval, et couverts de leurs meilleures armes. Lorsque ces sept arbres auront été coupés par les pieds de leurs chevaux, comme avec la hache, je jugerai que l'armée qui doit te suivre sera assez nombreuse. »

Il est parti, etc.

Voilà les guerriers qui s'ébranlent: on dirait d'une tribu de fourmis allant chercher des terres humectées par la pluie pour y construire leurs cases. Voyez comme ils dirigent leurs chevaux avec habileté! voyez leur chevelure épaisse qui couvre leur large front d'où s'échappent deux éclairs qui brillent comme l'étoile dans la nuit! voyez leurs membres souples et nerveux qui luisent comme la croupe de leurs chevaux agiles? Entendez-vous le bruit sonore du tamtam des combats qui frappe à coups redoublés?

Le soleil allait pour la seconde fois disparaître au milieu de l'épais feuillage du *grhâb* (1) du couchant, quand un cri retentit du côté où se tenait El-Kbrir : le dernier des sept arbres venait d'être coupé.

Il est parti, etc.

Comme le couchant est coloré ce soir! comme ses couleurs sont vives! comme elles sont larges ces bandes de feu qui se mêlent aux nuages, plus éclatants ce soir que les arcs que dessine l'orage! La terre resplendit de lumière, et les ténèbres, ordinairement si promptes à l'envelopper, semblent suspendre leur marche rapide. Mais ce n'est pas en vain que le soir a jeté sur la terre ses plus belles clartés, c'est pour que l'œil puisse voir l'innombrable armée que le puissant El-Kbrir donne au vainqueur de Biram-Gourour, le roi des Poulhs noirs.

Il est parti, etc.

« Pars maintenant, — dit El-Kbrir en promenant un regard satisfait sur la plaine immense où fourmillent les chevaux et les hommes qui, silencieux, attendent le départ. — Cinq cents chameaux chargés de dattes et de nombreux captifs portant du riz et du mil, se sont joints à la cavalerie.

» Va, ô Samba, digne fils de ton père, va apprendre à ceux de ta race

(1) Mot arabe qui signifie bois, forêt.

comment El-Kbrir récompense les services qu'on lui rend. Tu garderas cette armée jusqu'à ce que tu sois rétabli sur le trône de tes ancêtres. »

Il est parti, etc.

« Qu'Allah te protége, ô El-Kbrir! tu as comblé tous mes vœux; et vous, filles généreuses qui avez eu compassion du proscrit, puissiez-vous enfanter sans douleur des enfants qui deviennent des hommes! »

Puis Samba a piqué son coursier, entraînant sur ses pas les légions que le roi maure vient de lui prêter. Son front est radieux et son regard est fier; car l'heure de la vengeance approche, et il va rejoindre sa vieille mère, ses frères et ses jeunes sœurs, qu'il a laissés sous la garde du tounka de Ouandé.

Il est parti, etc.

Les cases de Ouandé sortent des massifs d'arbres qui bordent la rivière; on voit poindre au travers des feuilles l'extrémité de leur toit. Samba appelle une pirogue pour le porter sur l'autre rive; seuls les bois et les rochers lui répondent. Son cœur bat; il lui tarde d'annoncer à sa mère le succès de ses démarches, il lui tarde de contempler les traits vénérés de celle qui l'a nourri de son lait. L'impatience le presse; bravant le caïman, qui saisit lâchement sa proie par derrière, le voilà qui nage vers la rive de Ouandé, suivi de son griot fidèle, de son captif qui l'a vu naître et de son chien dont la dent déchire le chacal.

Il est parti, etc.

« O femme infortunée! je ne puis rien pour apaiser les rigueurs qui t'accablent. Puisse ton fils t'être bientôt rendu; lui seul peut soulager ta détresse et adoucir tes derniers jours; laisse-moi, je vais chercher ma mère. »

Et Samba repoussait, en détournant les yeux, une vieille femme courbée par les chagrins plutôt encore que par les ans, couverte de haillons sordides, qui, tremblante, baignée de larmes, se pendait avec opiniâtreté à son *coussab*.

Il est parti, etc.

« Au nom du Dieu clément et miséricordieux! Samba, les os de mes os, la chair de ma chair, Samba, mon fils, as-tu donc sitôt oublié ta mère, et suis-je si changée que ma vue te fasse horreur? »

A cette voix qui remue ses entrailles, Samba a reconnu, sous les pagnes déchirées qui la cachent, l'épouse préférée de Galadiéghi.

« Mère, pardonne. » Puis, poussant un cri de rage en voyant le hideux et abject état où elle était réduite · « Mère, tu seras vengée. »

Il est parti, etc.

Ouandé est un grand village qui a un tata formidable : sa muraille est épaisse comme l'arbre qui fournit aux singes le fruit qu'ils aiment le mieux (1) ; mais le tounka de Ouandé est un homme sans cœur.

Il a maltraité la mère de Samba, qu'il avait juré de protéger : le tounka de Ouandé est un parjure.

Il a dépouillé la mère de Samba de ses trésors : le tounka de Ouandé est un voleur.

Il a traité avec dureté les sœurs de Samba, faibles et sans défense : le tounka de Ouandé est un lâche.

Il est parti, etc.

Voici les pirogues qui traversent le fleuve pour aller chercher les soldats d'El-Kbrir que Samba a laissés sur l'autre rive : voici les chants de guerre ; voici le tamtam qui résonne ; voici les chevaux qui hennissent en touchant terre, et la rive de Ouandé qui retentit de cris joyeux. C'est l'armée maure d'El-Kbrir que Samba pousse sur la ville du tounka pour châtier sa lâche conduite.

Mais des cris de mort se font entendre et les murs tombent sous la hache comme les gouttes de pluie quand vient la lune d'*ayar* (2).

Il est parti, etc.

« O guerrier à l'âme grande ! ô fils généreux de Galadiéghi ! grâce ! pitié ! Je ne suis qu'un ver de terre, indigne de ta colère ! Pitié ! Que ton bras valeureux ne s'abaisse pas : qu'il épargne le misérable, et qu'il réserve ses coups pour un plus noble ennemi. »

Mais Samba a fermé son oreille à la voix suppliante du tounka, qui baise en vain la terre sous ses pieds. Transporté de fureur par la vue de sa mère outragée, du bois de sa lance il frappe le méchant, et sa

---

(1) Le baobab. Le fruit de cet arbre, au tronc prodigieusement renflé, est connu par les nègres sous le nom de *pain de singe*.

(2) Le mois de mai. C'est dans ce mois que tombent les premières pluies de l'année ; ces pluies forment en peu d'instants de véritables torrents.

bouche vomit un sang noir; et le souffle de sa poitrine s'arrête; et sa voix s'éteint, sa voix que la peur avait déjà retenue dans sa gorge.

Il est parti, etc.

La colère de Samba n'est pas assouvie; une seule victime ne suffit pas à sa vengeance. Les frères et les fils du tounka expient à leur tour le crime dont ils sont les complices; le sang coule dans les cases royales; mais c'est le sang des hommes. Malheur au guerrier qui tue des femmes!

Les douze épouses du tounka et ses filles font le serment avec Samba et lui restituent le bien de sa mère, puis il laisse à celle-ci la garde de Ouandé, et court avec son armée pour surprendre le traître Abou-Moussa.

Il est parti, etc.

Gandénablé est la ville royale; c'est là que le farouche Abou-Moussa jouit en paix de ses rapines. La nuit vient d'étendre ses ombres; la douce musique d'une jeune griotte parée d'or et d'ambre charme le tyran, mollement étendu sur une peau de panthère, à la porte de sa case; devant lui est une calebasse d'or qui contient les restes d'un couscouss au poisson; autour de lui sont assis des officiers et des captifs.

Tout à coup un chien, qui semble fatigué d'une longue route, paraît au milieu du cercle.

Il est parti, etc.

« Place à l'animal que la faim presse, et qu'on lui donne de bonne eau et de bon couscouss. Peut-être est-ce un prince ou un roi qui a pris ce déguisement pour voyager avec plus de liberté; qu'on respecte son secret et qu'on le traite avec bonté (1). »

Ainsi parle Abou-Moussa, et il se lève, appuyé sur deux captifs choisis, pour rentrer dans sa case, où il va chercher le sommeil.

Dors, Abou-Moussa, dors si tu le peux, homme chargé de crimes! Bientôt va venir le réveil; bientôt tu vas rendre des comptes à celui que tu as dépouillé!

Il est parti, etc.

---

(1) C'était autrefois, au Fouta, une croyance populaire très-répandue qu'un roi pouvait se changer en chien, en cheval, en oiseau et en toutes sortes d'animaux; encore aujourd'hui il y a bien des Foulhs qui croient à cette métamorphose.

La nuit est tout à fait venue. Les officiers et les captifs d'Abou-Moussa, ses femmes et ses griottes retirent les nattes de devant leurs cases, et préparent les branches sèches qu'ils vont allumer pour chasser de leur logis les insectes malfaisants ; la flamme pétille, les guitares aux grelots d'argent cessent leur son. Le silence ne règne pas encore ; mais rien que quelques instants, et le bruit lointain du *bouki* cherchant sa proie, le rugissement du lion descendant la montagne pour faire sa razzia dans la plaine, troubleront seuls le calme de la ville endormie.

Il est parti, etc.

En ce moment paraît devant la case encore ouverte d'Abou-Moussa un chien, tenant en sa gueule un *bouss* d'un cuir soigneusement travaillé, et que recouvre une épaisse poussière, indice de l'oubli dans lequel on l'a longtemps laissé. Soudain l'animal, qu'Abou-Moussa reconnaît pour celui qu'il a vu naguère, se dresse, puis, ô prodige! le chien disparaît comme un rêve, et un homme de haute stature est devant le tyran, l'œil fier, la droite menaçante, montrant la corne d'or de Koli, puissant grigri qui rend invincibles ceux qui le possèdent.

Anéanti par la surprise et l'effroi, Abou-Moussa a reconnu Samba.

Il est parti, etc.

Des profondeurs des forêts on entend des voix humaines ; jamais les carrefours et les vieux arbres creusés par le temps n'avaient reproduit de plus formidables éclats ; jamais les tamtams n'avaient résonné avec plus de fracas au milieu de ces bois plus âgés qu'Ibrahim. C'est pour saluer le retour de Samba, qui vient de rejoindre son armée après avoir repris le *grigri* de sa famille que le traître Abou-Moussa avait caché dans la case d'un de ses captifs.

A demain l'heure de la vengeance ; à demain le châtiment des traîtres !

Il est parti, etc.

Les premières lueurs du jour ne jettent pas encore leur pâle lumière du côté de l'Orient, que déjà l'armée s'ébranle. Silencieuse pour ne pas donner l'alarme, elle s'avance sur Gandénablé, et le soleil n'est pas entièrement sorti de son lit qu'on aperçoit distinctement les épaisses murailles du tata d'Abou-Moussa. Tout est silence aussi dans la cité du traître, et n'était le fer luisant des armes qui multiplie la rouge lumière de l'astre qui dore le maïs, n'étaient les ombres legèrement

agitées des soldats qui veillent du haut des portes, on dirait qu'elle dort encore.

Il est parti, etc.

Voici le tamala, le grand tamtam des batailles, d'abord à coups rares et mesurés comme pour avertir, puis à coups précipités, se mêlant aux cris de guerre qui font trembler la terre et remuer les arbres. Comme un vol de corbeaux qui s'abat autour du cheval que la fatigue a tué, voici les bandes des Oulad-el-Komir qui s'élancent au pied du tata de Gandénablé. Le tumulte est affreux ; le bruit des mille tonnerres qui sortent à la fois des doubles canons dont les Maures sont armés, la fumée épaisse, le râle des mourants, les coups secs de la hache qui frappe le mur à sa base, les cris de ceux qui sont ensevelis sous ses pans qui s'écroulent ; tout cela donne une idée des funèbres horreurs de l'enfer, séjour des kafirs et des diffamateurs.

Il est parti, etc.

Le feu cesse, la fumée et la poussière se dissipent ; le soleil, parvenu au tiers de sa course, répand sur la scène, comme pendant l'orage le torrent répand ses eaux dans la plaine, la lumière d'or que nul regard d'homme ne peut fixer en vain.

Que de vides dans les rangs ! Que de vaillants guerriers qui ne repasseront plus la rivière ! Que d'épouses, que de mères qui vont pleurer ! Que d'enfants qui ne reverront plus leur père !

Calme comme le vieillard que la mort a glacé, Samba paraît sur un mur renversé ; à son geste, les Maures le suivent, et bientôt il ne reste autour du tata de Gandénablé que des cadavres et du sang.

Il est parti, etc.

Femmes, jetez des pagnes sur vos têtes ; prenez vos jeunes enfants, et fuyez ce spectacle de mort ! La flamme, poussée par la brise du matin, court au travers des cases de Gandénablé, et, comme les herbes sauvages que brûle l'homme laborieux avant d'ensemencer son mil, les toits s'abattent et couchent leurs cendres sur le sol. En proie à la terreur, on voit des hommes qui marchent au milieu des flammes ; ils sont armés, mais ils ne songent plus à se défendre ; ils ne cherchent qu'à sauver leur vie des colères d'un ennemi qui ne pardonne pas.

Il est parti, etc.

Seule, dans ce grand désastre, une case est demeurée debout ; des

captifs lancent incessamment sur son toit des sables et de la poussière pour la préserver du feu. C'est là que se réunissent les gens de guerre échappés aux flammes de l'incendie et au fer exterminateur des soldats d'El-Kbrir. Monté sur son fidèle Oumoul-Atoma, et dressé sur ses étriers pour mieux voir, Samba plonge son regard sur le groupe qui s'augmente; son coussab en désordre laisse pendre des morceaux à demi consumés; son sein montre une plaie récente; sa tête saigne en plusieurs endroits.

Il est parti, etc.

Comme le cheval piqué par le serpent, Oumoul a bondi avec fureur. Soudain le groupe d'hommes armés qui entoure la case épargnée par le feu, s'agite, se disperse, puis se rejoint en un cercle épais. Deux hommes sont face à face, deux ennemis implacables. Blessés tous deux, ils semblent oublier leur douleur pour ne songer qu'à leur haine.

L'un est jeune et robuste; sur sa figure on voit la franchise et le calme que donne une conscience pure;

L'autre a parcouru déjà plus de la moitié de la vie: son corps est plein de force; mais ses cheveux commencent à blanchir, et sa barbe est rude; l'envie et la méchanceté ont imprimé leurs signes sur ses sombres traits creusés par la perfidie.

Il est parti, etc.

Place aux combattants qui vident une querelle de famille; que nul ne prenne parti dans ce combat à mort; suspendez vos inimitiés, témoins de cette lutte égale, car tous deux sont hommes de guerre! Gardez-vous de protéger l'un et de nuire à l'autre, car ce serait arrêter l'accomplissement des décrets du Dieu très-haut.

Le silence règne dans le cercle; la respiration est interrompue dans la poitrine; l'œil voit, le cœur fait des vœux.

Il est parti, etc.

On n'entend que le bruit des coups que se portent les combattants, et qui rendent un son étouffé comme la hache frappant le bois sur un nœud; le sang ruisselle et détrempe la terre; les corps se pressent et s'enlacent, roulent ensemble et se relèvent, pour retomber encore. L'ombre des témoins immobiles de ce combat à mort a changé de place. et le combat dure toujours; les coussabs sont déchirés; les grigris mis en pièces confondent leurs débris avec la cendre qui jonche la terre: les

coups redoublent, et pas un cri, pas une plainte ne sort de la gorge des combattants... Tout à coup un gémissement se fait entendre, un gémissement sorti du fond du *ventre*, et qu'accompagne la chute d'un homme qui est tombé la face sur la terre.

Il est parti, etc.

Ange de la mort, viens saisir ta proie et conduis-la au lieu où Israfil enflera la trompette ! Et vous, griots, saisissez vos guitares et vos tamtams, et chantez !

Chantez la victoire de Samba qui a reconquis le trône de ses pères et tué de sa main l'odieux Abou-Moussa, le spoliateur de sa famille ! Chantez la délivrance du Fouta qui gémissait dans l'avilissement, et qui va revoir des jours de félicité et de grandeur ! Chantez Samba, l'héroïque Samba, Samba le vainqueur de Niabardidalo, Samba le vainqueur de Biram-Gourour, Samba, le vainqueur du tounka de Ouandé, Sambà le vainqueur d'Abou-Moussa !

Il est revenu, Samba fils de Galadiéghi ; il est revenu après avoir puni de ses crimes son oncle Abou-Moussa qui lui avait pris les biens de son père. Il est revenu le front sillonné par les blessures qu'il a reçues en combattant ; il est revenu, et désormais il ne quittera plus son pays, sa famille, ses troupeaux, ses captifs ; car sa vengeance est satisfaite.

Il est revenu, et Allah lui donnera une longue vie pour combler de biens ses griots, qui garderont fidèlement la mémoire de ses glorieux exploits, pour les transmettre à leurs enfants.

V.

Conquêtes de Samba-Galadiéghi ; sa mort. — Fin de la dynastie militaire des Dénianké. — Gouvernement théocratique des Torodos. — Résistance des Foulhs pour se soumettre à ce régime. — Les Almamys. — Établissement définitif de la théocratie au Fouta.

Instruit par sa vie aventureuse, Samba connaissait à fond les hommes. Il n'ignorait pas que l'astucieux El-Kbrir convoitait depuis longtemps le Fouta, et qu'il ne lui avait donné une armée qu'afin de parvenir plus sûrement à s'en rendre maître. Pour déjouer les perfides desseins du roi maure, Samba, sous prétexte de les féliciter de leur concours, réunit dans son tata les cavaliers d'El-Kbrir. Les Maures s'y rendirent sans défiance et laissèrent, selon l'usage, leurs armes en dehors de la forteresse. Quand ils furent tous entrés, Samba cria : « Qu'on m'apporte ma pipe et du feu. » A ces mots, qui étaient un signal convenu, les portes du tata se fermèrent, et une troupe de captifs, armés de poignards, s'élancèrent de toutes les cases, tombèrent sur les Maures désarmés, et les égorgèrent jusqu'au dernier. Par cette trahison, Samba échappa au piége que lui tendait El-Kbrir, et il se procura en outre de bons chevaux et de bons fusils à deux coups, fort rares en ce temps-là.

Après cet étrange exploit, Samba se reposa. La religion était effacée du souvenir de la nation, et les Torodos, ainsi que les descendants des marabouts qui avaient accompagné Koli, étaient allés, fuyant les persécutions des rois du Fouta, chercher en d'autres lieux la tolérance et la paix. Quelques années s'écoulèrent ainsi. Un jour Samba, devenu prodigieusement dormeur, n'était pas encore réveillé à l'heure où le soleil termine sa course. A cette nouvelle, une terreur profonde s'empara de ses familiers et de ses femmes; on essaya de tous les moyens employés pour réveiller un homme; aucun ne réussit. Durant plusieurs jours, Samba demeura plongé dans ce sommeil surnaturel: on le croyait mort, lorsqu'une de ses femmes eut l'idée de fermer toutes les portes de sa case, d'allumer un grand feu, et de jeter dessus un parfum extrêmement fort; c'était le septième jour. L'épaisse fumée et l'odeur saisissante du parfum le réveillèrent. Il s'occupa pendant quelques heures des affaires du pays, mangea et but extraordinairement, puis il se rendormit. On eut encore recours, pour ce second sommeil, au parfum qui avait réussi pour le premier; mais, quelle que fût la quantité qu'on en jetât sur le feu, on ne put parvenir à le réveiller qu'au bout d'une nouvelle période de sept jours.

A partir de ce moment, le sommeil de Samba conserva cette régularité, et il fut impossible de la changer. Un fait qui tient du prodige, c'est que cette vie extraordinaire n'eut aucune influence fâcheuse sur les affaires de l'État, et que la robuste constitution du roi du Fouta n'en fut ni altérée ni affaiblie. A son réveil, il mettait de l'ordre dans le gouvernement, et après avoir bien mangé, il retombait dans son sommeil. Voici, du reste, une circonstance qui prouve que Samba n'avait rien perdu de ses puissantes facultés.

Un marabout torodo, l'un des plus ardents continuateurs d'Houba, avait, comme tous les vrais croyants, abandonné le Fouta pour se retirer dans les contrées du Ghiolibà où la religion mahométane était pratiquée. De si longues années s'étaient écoulées depuis le départ du saint homme, que personne ne se souvenait plus de lui. Malgré son extrême vieillesse, il avait gardé un grand amour pour sa patrie et un vif désir de la soustraire à l'impiété. Informé de l'état extraordinaire de Samba, il crut le moment favorable pour reparaître. Il trouva que l'immoralité de la nation dépassait toutes ses prévisions, et, désespérant de réussir par la voie de la persuasion, il chercha, par ruse et par trahison, à se faire des partisans dans le peuple. Lorsqu'il crut son parti assez puissant, il attendit le jour du réveil de Samba pour le

sommer, au nom du Prophète, d'abjurer ses iniquités et de reprendre la pratique de l'islamisme.

« Vieillard, répondit Samba, je pardonne à ton insolence en raison de ton grand âge, mais à la condition que tu vas abandonner la ville sur l'heure, et que tu auras quitté le Fouta dans deux jours. »

Un an après, jour pour jour, les habitants de Gandénablé virent à leur réveil une nombreuse troupe d'hommes entourant leurs murailles: c'était une armée que conduisait le vieux marabout. Samba était plongé dans son sommeil hebdomadaire. Une partie de la population se montrait favorable à l'agresseur; son armée gagnait du terrain; elle était aux portes du tata. Tout à coup le coursier fidèle de Samba, celui qui avait partagé ses périls, se prit à hennir d'une si terrible façon, que l'armée du marabout recula d'épouvante.

A ce hennissement, Samba se trouva en selle, tenant d'une main sa redoutable lance, et de l'autre, son fusil à deux coups; à ses flancs brillait son long poignard à lamé recourbée.

La seule vue de Samba frappa les assaillants de terreur; et à l'exception d'un très-petit nombre, dont le marabout faisait partie, et qui trouva son salut dans la fuite, ils furent impitoyablement massacrés.

Cet événement détourna passagèrement Samba de son sommeil surnaturel; mais il ne tarda pas à retomber dans sa léthargie, qui reprit encore sa période hebdomadaire.

Un jour, le surlendemain de son réveil, il fut brusquement tiré de son sommeil par le chant monotone d'un mendiant. Il ordonna qu'on lui amenât l'insolent qui avait osé troubler son repos.

« Misérable, lui dit-il, il ne tient qu'à moi de te faire couper la tête. Je vais cependant te faire grâce; mais, afin que tu n'oublies pas que le fils de mon père doit être respecté, tu vas recevoir deux cents coups de bâton.

— J'ai faim, répondit le mendiant; je demande à ceux qui ont du mil et des troupeaux. Si tu me tues, je n'aurai plus besoin de rien.

— D'où es-tu? reprit le roi.

— Je suis d'un pays dans lequel demeure un homme plus illustre que toi, et qui n'a jamais refusé la charité à ceux qui avaient faim.

— Comment se nomme cet homme?

— Il se nomme Nimasambafôbanifida (1).

(1) Ce mot est, me dit-on, un nom composé qui veut dire littéralement : *Battez des mains et chantez, il va toucher son but.*

— Tu n'auras pas les coups de bâton que tu as mérités; attends, je vais te charger d'un message pour l'homme que tu viens de nommer. »

L'orgueil de Samba s'était révolté à l'idée qu'on pût dire et croire qu'un autre que lui fût illustre, et soudain il avait résolu d'envoyer un cartel à ce Xima....... (1) Il ordonna à cet effet qu'on préparât, dans sept villages, tout le couscouss qui pourrait être contenu dans dix fois sept grandes calebasses par village, et qu'on tuât en outre, pour assaisonner ce couscouss, sept fois sept bœufs. Quand tout fut prêt, il chargea cent fois sept captifs de porter à Xima ces somptueux cadeaux.

« Retourne vers l'homme que tu admires tant, dit-il ensuite au mendiant, et annonce-lui que celui qui lui envoie ce couscouss ira demain lui faire visite, afin de s'assurer par lui-même s'il est aussi vaillant qu'il te plaît de le dire. »

Xima était un homme extraordinaire, qui vivait dans un endroit écarté et n'avait avec lui qu'un captif et sept femmes. Ses seules armes étaient un carquois et des flèches; mais il s'en servait avec tant d'habileté qu'on prétendait qu'elles lui étaient fournies par le diable. Jamais, en effet, il n'avait manqué son but; jamais il n'avait été vaincu, et les armées les plus formidables avaient toujours été défaites par cet homme vraiment invincible. Il faut dire aussi que ce n'était pas une flèche, mais vingt, mais cent qu'il lançait à la fois; et chacune renversait un ennemi. Ses richesses consistaient en un immense troupeau qui paissait chaque jour sous la seule protection d'un chien, tellement son nom inspirait de terreur.

Le lendemain, Samba paraissait devant la demeure de Xima. Cette habitation se composait de quatre épaisses murailles en terre, d'une grande hauteur, et percées dans leur étendue d'une multitude de créneaux; elle était entourée d'une haie d'épines mortes et se terminait par une terrasse. Nul bruit ne s'en échappait.

En voyant cette étrange construction, Samba et ses hommes se prirent à rire.

« C'est une dérision, dit le roi, et ce mendiant s'est joué de nous. Où est donc l'armée de ce terrible conquérant? où est sa ville populeuse avec ses remparts chargés de défenseurs? où est-il lui-même

---

(1) Vu l'effrayante longueur du nom, je me bornerai désormais à cette abréviation.

ce vainqueur? Nous ne pouvons engager un combat sérieux contre ces murs, et ce serait une honte si nous employions toutes nos forces à châtier l'insensé qu'ils abritent. »

Cela dit, Samba ordonna à sept hommes de son armée de paraître devant la case et de sommer celui qui l'habitait de reconnaître le ro du Fouta pour son maître ; mais à peine le dernier mot était-il prononcé qu'un grand éclat de rire y répondit, et que les sept hommes tombèrent comme foudroyés.

« C'est le diable, dit Samba ; mais j'en viendrai à bout ; » et il envoya sept autres hommes qui tombèrent comme les premiers, et ainsi, s'obstinant dans l'exécution de son plan d'attaque, il vit successivement tomber sous ses yeux, et toujours sept par sept, tous les hommes qui l'avaient suivi. La rage dans le cœur, Samba interrogea son griot, le seul de ses compagnons qui lui restât, car son fidèle captif avait été renversé l'un des premiers par la main invisible de Nima.

« Hélas! maître. dit le griot, c'est bien décidément le diable qui est là-dedans. Tu es le plus grand roi de la terre, mais tu l'es parmi les hommes et non parmi les démons. Maître, crois-en ton fidèle griot : renonce à ton entreprise et retourne à ton tata : un pressentiment me dit que ta présence y est nécessaire. »

Samba, à qui la fureur avait ôté la raison, déchargea sur le griot les deux coups de son fusil, puis, piquant son cheval, il s'élança contre la case. Deux flèches, parties d'une des embrasures de la muraille, atteignirent simultanément au front Samba et son cheval. Enfonçant de nouveau, par un mouvement désespéré, dans le flanc de son coursier son long éperon pointu, Samba franchit l'enceinte d'épines et se trouva au pied des murs. Rendu là, il renouvela ses imprécations contre le lâche ennemi qui combattait dans l'ombre. Quatre flèches lui répondirent : deux pénétrèrent dans les cuisses du cavalier, les deux autres dans celles de la bête.

« Oumoul-Atoma! cria Samba à son cheval, voilà plus de trente fois douze lunes que nous partageons en commun les périls ; allons-nous donc mourir ici sans avoir vu la face de l'ennemi qui nous frappe? Oumoul, je t'ai toujours traité avec douceur et nourri de bon grain mûr ; jamais tu n'as connu le goût fade de la paille sauvage ou des épis égrainés du maïs. Oumoul, mon bon cheval, tente un dernier effort, et conduis-moi au lieu où se tient notre ennemi. »

L'obéissant animal, par un bond merveilleux, porta son maître dans l'intérieur de la case.

Il y eut là une scène affreuse. Les flèches tombaient comme une pluie d'été sur Samba et son cheval, qui s'élançaient tous deux pour se heurter contre des murs de terre ; car on ne voyait que des formes vagues et indécises, tellement l'œil était fatigué par le mouvement des flèches qui sillonnaient l'espace. Épuisés de fatigue et percés de cruelles blessures, Samba et Oumoul s'abattirent. Un éclat de rire, si bruyant que les cases en tremblèrent, leur fit lever la tête, et ils purent alors voir devant eux un vieillard courbé par les années, que Samba reconnut aussitôt pour le marabout qu'il avait exilé.

« Eh bien! homme orgueilleux, qu'est devenue ton invincible armée ? où sont tes captifs dévoués? Tu as méconnu le Prophète, qui parlait par la bouche de son serviteur indigne pour t'avertir du péril : tu as voulu persister dans tes iniquités sacriléges. Allah t'a puni, et s'il te laisse encore ce dernier souffle de vie, c'est afin que tu puisses connaître qu'à cette heure le faux mendiant est maître de la ville de Gandénablé, et qu'elle obéit aux vrais croyants. »

Samba, pendant ce discours du marabout, était parvenu à dégainer son poignard ; en entendant ces derniers mots, il se dressa par un mouvement suprême, et d'un seul coup fit voler au loin la tête du vieillard.

A ce moment parut le griot, qui n'avait été que blessé par le double coup de feu de son maître et qui volait à sa défense. Retenu par des portes épaisses et nombreuses dans l'intérieur de la maison de Nima, il arriva sur le théâtre de cet affreux combat au moment même où Samba et Oumoul rendaient le dernier soupir sur le corps sans tête du marabout.

Le faux mendiant portait le nom de Siléiman-Ibal, et était aussi un marabout torodo, compagnon d'exil du vieux Nima. Quand le griot de Samba reparut à Gondénablé, il le trouva, ainsi qu'il avait entendu Nima le dire à son maître, possesseur de la ville et maître du pays.

Bien que cet événement, orné de détails merveilleux par les soins des bardes africains, semble plutôt retracer un des épisodes de la vie aventureuse du héros des Foulhs du Fouta qu'un événement politique, il n'en est pas moins conforme à l'histoire. C'est bien en effet sous le règne de Samba-Galadiéghi que s'accomplit la révolution qui substitua au pouvoir militaire et héréditaire des Déniankés le pouvoir théocratique et électif des Torodos. Ils reparurent au Fouta aussitôt que Siléiman-Ibal en eut repris possession, et, depuis ce temps-là, ils forment exclusivement la tribu souveraine.

Siléiman-Ibal, en s'emparant du pouvoir, prit le titre d'*émir-el-moumenyn*, mots arabes qui signifient prince des croyants. Ce titre, en passant par la bouche de nos traitants, a été corrompu en celui d'*almamy*, qui sert à désigner depuis lors tous les chefs des États théocratiques des Foulhs. Les rois du Fouta étaient appelés *satighy*, mot foulha également corrompu par les Européens et remplacé par le titre de *siratique*, que l'on trouve dans les vieilles relations et dans les anciens ouvrages de géographie.

Abdou, successeur de Siléiman, entreprit de continuer l'œuvre de régénération religieuse que ce dernier avait à peine commencée; car la mort était venue le frapper quelques mois seulement après son avénement. Moins conciliant que son prédécesseur, Abdou eut recours à la violence pour dompter l'esprit irréligieux des Foulhs. Ainsi, estimant que le luxe était la principale cause de l'immoralité de la nation, il interdit, de la manière la plus absolue, toute recherche dans les vêtements et dans les repas. Il alla même jusqu'à refuser les tributs qu'avaient payés jusqu'à lui les peuples conquis par Koli et ses successeurs; il proscrivit aussi les danses et les divertissements. Ces sévérités trouvèrent une forte opposition parmi le peuple; mais cela ne fit qu'irriter Abdou, et il persista à imposer aux habitants l'austérité de ses propres mœurs.

Pour vaincre la résistance, qui prit bientôt d'inquiétantes proportions, Abdou eut recours au fouet et même à des châtiments plus sévères. La moindre distraction dans la prière, une tenue inconvenante dans la mosquée, un petit retard pour répondre à l'appel du *muezzin*, étaient pour le sévère Abdou des crimes énormes qu'il punissait par le fouet, la confiscation des biens et le bannissement.

Les Foulhs se lassèrent de ce régime de flagellation et d'ostracisme, et résolurent de se débarrasser à tout prix de leur tyran. Dissimulant l'aversion invincible qu'il leur inspirait, ils l'engagèrent dans des guerres religieuses. Apôtre jusqu'au fanatisme, Abdou accepta avec ardeur la mission de convertir les peuples à la loi de Mahomet. Dans une de ses expéditions, il arriva en vainqueur jusqu'au Kayor, après avoir battu les troupes du damel ; mais, trahi par ses soldats, il tomba au pouvoir de ce chef, qui le fit conduire dans sa capitale. Ce damel était un très-bon homme : après deux ou trois mois de captivité, il se fit amener son prisonnier et lui demanda ce qu'il ferait s'il était à sa place.

« Si j'étais à ta place et que tu fusses à la mienne, répartit Abdou, je te ferais couper la tête.

— Diable, fit le damel, tu me donnes là une idée que je n'avais

pas ; mais rassure-toi, les kafirs ne sont pas si méchants, et je vais, au contraire, délier tes cordes et te donner un bon cheval pour retourner dans ton pays. »

De retour au Fouta, Abdou, oubliant que ses sujets l'avaient abandonné à ses ennemis en haine de ses rigueurs, continua à les accabler de vexations. En ce temps-là, les Maures menaçaient incessamment le Fouta. Abdou se laissa persuader qu'une grande armée de Maures s'avançait sur son royaume, et qu'elle devait traverser le fleuve à un gué qu'il importait de bien défendre. Il se chargea lui-même de ce poste périlleux ; mais pendant qu'il s'y rendait, les Foulhs coururent avertir les Bambaras qui avaient été prévenus de se tenir prêts à un coup de main contre l'almamy. Lorsque Abdou aperçut une armée, il s'avança à sa rencontre et prit position pour lui disputer le passage ; il croyait avoir affaire aux Maures. Tout à coup ses soldats l'abandonnèrent, et il se trouva entouré par les Bambaras, ennemis acharnés du mahométisme.

« Lâches, cria-t-il à ceux de ses soldats qui pouvaient encore l'entendre, Dieu et le Prophète puniront votre félonie. Le lait cessera d'être blanc ; vos bestiaux seront atteints d'une maladie qui les fera périr en grand nombre ; ceux qui échapperont au fléau resteront chétifs, et leur chair sera d'un goût détestable ; vos champs ne produiront plus que de mauvais mil, et en si petite quantité, que vos enfants n'auront pas de quoi apaiser leur faim ; vos arbres n'auront plus d'ombrage ; vos cases se renverseront sur vous et vous écraseront ; l'eau du fleuve sera épaissie par la boue et rendra malades ceux qui en boiront ; les ennemis à qui vous me livrez aujourd'hui vous traiteront un jour comme ils vont me traiter. »

Ces malédictions arrêtèrent quelques fuyards qui périrent avec leur roi sous les flèches des Bambaras.

Malgré cette action exécrable, le peuple du Fouta n'abjura pas sa religion. Après Abdou, l'élection nomma un nouvel almamy choisi encore parmi les Torodos.

Aucun événement remarquable n'est venu depuis lors changer la constitution politique du Fouta ; ses habitants, éclairés par des apôtres choisis et plus tolérants que les premiers almamys, ont repris les pratiques du culte de Mahomet, et comptent aujourd'hui parmi les disciples du Prophète les plus zélés de l'Afrique.

Les funestes prédictions d'Abdou se sont en partie réalisées, disent les anciens du pays. Ils affirment avoir entendu dire à leurs pères

qu'autrefois les troupeaux étaient plus beaux, le lait meilleur, les terres plus productives, les eaux plus limpides et les forêts plus épaisses. Ces faits, inventés par le fanatisme, n'auront pas peu contribué, j'imagine, en se répandant dans les masses, à maintenir parmi les Foulhs le respect de leur religion.

Ici se terminent les fragments de l'histoire du Fouta que j'ai pu recueillir. Ils sont très-incomplets, je le sais; mais si, en les publiant, j'ai réussi à démontrer que ce genre d'études et de recherches n'est pas dénué d'intérêt, je serai bien dédommagé de mes peines.

Avant de clore ce chapitre, je vais rectifier une erreur qui a cours, même dans nos ouvrages les plus sérieux : le nom de *Toucouleur* (1), que nous devons, comme beaucoup d'autres noms inexacts, à l'imagination de nos traitants, n'est employé que par eux. Pour les Foulhs, ce n'est ni un nom de peuple, ni un nom de tribu, ni un nom de caste. Ils ne s'en servent jamais entre eux, et lorsqu'ils s'interpellent ou qu'ils parlent d'un des leurs, ils disent soit le nom de la caste ou de la tribu, soit le mot *al poular,* soit encore le mot *Torodo*, ces deux derniers étant employés comme synonymes d'habitant du Fouta, pris dans un sens étendu. Le plus ordinairement ils préfèrent le nom de caste, et j'ai remarqué qu'ils avaient un tact extraordinaire pour l'appliquer à des gens qu'ils n'avaient jamais vus, et qui, pour moi du moins, ne présentaient aucun caractère propre à faire découvrir leur origine.

---

(1) Ce nom, qui a excité la verve et l'érudition de bien des savants, paraît être tout simplement un composé de deux mots anglais, *tow coulours* (homme de deux couleurs), employés autrefois par les traitants de cette nation, par allusion aux deux couleurs noire et rouge qu'on remarque chez les habitants du Fouta. *Toucouleur* ne se trouve dans aucun voyageur ou auteur ancien.

VI.

Notice sur les Aramas, peuple qui occupe une partie des rives du Ghiolibâ. — Renseignements sur les États de Tombouktou, Djenné et Ségo. — Les Poulhs du Massina.

J'ai beaucoup entendu parler, au Kaarta, d'un peuple dont l'existence n'a pas, que je sache, été signalée par les voyageurs; et c'est précisément à cause de cet oubli qu'il m'a paru devoir être l'objet de recherches particulières. J'ai été assez heureux pour recueillir de la bouche d'un de ses représentants une notice qui ne manque pas d'intérêt. J'ai pu aussi établir un vocabulaire et une esquisse grammaticale de sa langue, qu'on trouvera l'un et l'autre à la fin de ce volume.

Ce peuple porte le nom d'Ar'ma ou Arama, et occupe aujourd'hui les pays de Djenné, de Tombouktou et d'El-Araouan. Ce nom lui est conservé par les Maures et les Arabes, ainsi que par les Bambaras du Ségo; mais ceux du Kaarta lui ont donné le nom, ou plutôt le surnom, de *Darabou*, qui signifie babouche dans leur langue; peut-être ce mot est-il dérivé du verbe arabe *daraba* (il a frappé), et a-t-il été donné par allusion aux coups fréquents que les cordonniers appliquent sur la chaussure.

D'après ce que l'on raconte, les princes aramas jouiraient du singulier privilége de porter, à l'exclusion de toutes autres personnes, des babouches en peau jaune, de forme et de nuance particulières, et c'est cette sorte de chaussure que le mot *darabou* exprime. Les Aramas la nomment *sabâtou*, de l'arabe *soubâtt* ou *sabbâtt*, et prétendent, qu'excepté les rois et les princes de leur nation, tout individu qui en ferait usage serait puni de la peine de mort. Ils prétendent encore que le même supplice frapperait ceux qui y toucheraient. La conséquence naturelle de cette dernière prohibition entraîne, pour les princes aramas, l'obligation de confectionner de leurs mains royales les souliers qu'ils portent; et c'est, m'affirme-t-on de la manière la plus précise, ce qui a effectivement lieu. La seule exception admise par la loi, en ce qui concerne la confection des *sabâtous*, s'applique aux esclaves royaux; et encore ne peuvent-ils y prendre qu'une part secondaire, la coupe, la disposition et la direction du travail étant réservées aux princes seuls.

Assurément voilà quelque chose de fort singulier, et je n'oserais l'écrire si un juif instruit, à qui j'ai communiqué ce document, ne m'eût affirmé qu'il était à sa connaissance qu'à Taffilet, dans le Maroc, les chérifs (les nobles) avaient seuls le droit d'exercer l'état de *sabâbty* (cordonnier).

Pour en revenir aux Aramas, je ne saurais dire si l'étrange privilége dont jouissaient autrefois leurs princes existe encore aujourd'hui dans sa rigidité primordiale et avec ses terribles châtiments. Je ne vois rien qui me le prouve; mais ce qui m'est prouvé, c'est que la confection des *darabous* est toujours l'apanage des nobles aramas. Ce n'est, en effet, que par esprit de raillerie et par allusion aux travaux de ce peuple, que les Bambaras ont donné à ses chefs le nom du principal objet créé par leur génie, création qui est en même temps l'acte le plus solennel de leur vie.

Au dire de mon informateur, les Aramas viennent originairement de l'empire de Fassou, et d'un pays nommé Souttân. Il place ce pays au nord du Missouri (c'est ainsi que les Arabes du Sahhrâ nomment l'Égypte), à vingt jours de la marche d'un âne. En prenant cette indication à la lettre, le Fassou se trouverait au beau milieu de la Méditerranée; mais en tenant compte de la coutume où sont certains Arabes de désigner leur métropole sons le nom de *Missour* ou de *Missouret*, on pourrait tirer un meilleur parti de ce renseignement.

On donnerait ainsi au mot *Missouri* de l'historien des Aramas, dont,

par parenthèse, l'ignorance en géographie est inouïe, le sens de capitale, de grande ville, de la *Babylone* de son pays en un mot. Le mot arabe *Missarou* ou *Missrou* veut dire en effet à la fois l'Égypte et la métropole de l'Égypte; et par extension, les Arabes lettrés disent *Missroun* pour désigner une métropole, une grande ville, une Babylone. (Voir à ce sujet le *Dictionnaire arabe-latin* de Wilmet.)

Pour compléter ce renseignement, mon informateur ajoute qu'il faut dix mois de marche pour aller de Tombouktou à la capitale du Fassou, où réside le sultan des Aramas. Ce sultan est un blanc qui commande à un grand pays, et il est si puissant que tous les autres rois tremblent devant lui. Ses gens viennent souvent en nombreuse caravane à Tombouktou.

A l'aide de l'affirmation du juif, qui m'a garanti que les particularités extraordinaires sur la fabrication des babouches des Aramas pouvaient bien être prises au sérieux, puisqu'on les retrouvait, à quelques variantes près, dans le Taffilet, rien ne serait plus facile que de donner un sens au renseignement de mon informateur.

L'empire de *Fassou* deviendrait alors l'empire de Fez; le *Souttân*, la province de Sousah; Missouri, la ville de Fez; et le sultan qui fait trembler tout le monde, l'empereur du Maroc.

Je puis donc avancer avec quelque confiance que les Aramas venaient de la province nommée *Souse* ou *Sousah*, située au sud de l'empire du Maroc et au nord du désert.

« Ce pays, dit Karl Ritter dans son excellente géographie comparée, n'appartient plus aujourd'hui à la domination marocaine dont il faisait autrefois partie. »

Les Aramas ont quitté leur terre natale depuis un grand nombre d'années, me dit leur historien. Ils formaient une colonie de pèlerins, qui marchaient le yatagan d'une main et le livre de l'autre. Comme tous les convertisseurs des premiers temps de l'islamisme, les Aramas étaient pleins de faveurs pour ceux qui embrassaient leur foi, et sans pitié pour ceux qui résistaient à leurs prédications. Ils trouvèrent à Tombouktou, où ils vinrent d'abord, un peuple du nom de Dirimankés (les Dirimans de nos cartes); et à Djenné, des Djennéfis (*fi* ou *fin* veut dire noir en maliukié), et des Bossos (sans doute les Ouassous des cartes).

Ces peuples étaient paisibles, et vivaient du produit de leur pêche; les eaux du Ghiolibà étaient alors très-poissonneuses. Ils se convertirent à l'islamisme et se soumirent sans opposition au joug que leur impo-

sèrent les Aramas. Ce joug, d'ailleurs, ne fut pas dur ; car, à part la souveraineté du pays, dont ils consentirent à se dessaisir en faveur des Aramas, leur condition sociale ne subit aucun changement.

Les trois peuples en question vivent encore aujourd'hui dans le pays. Deux d'entre eux, les Dirimans et les Djennélis, qui semblent aborigènes, exercent particulièrement la profession de devins et de faiseurs de grigris; le troisième, les Bossos, originaires d'un pays situé au sud, à grande distance, ont ajouté, à la spécialité de diseurs de bonne aventure, le métier de commerçants; et ils fréquentent, en cette double qualité, les marchés de Tombouktou et de Djenné.

Lorsque les Aramas vinrent s'établir sur les bords du Ghiolibâ, ils parlaient arabe ou berbère ; mon informateur ne saurait rien affirmer a cet égard. Il en est de même de la couleur de ses ancêtres; il lui est impossible de se prononcer sur ce point important. Les Aramas parlaient donc arabe ou berbère, la langue des *Bédaouis* (des Bédouins), me dit-il, quand ils arrivèrent dans le Soudan; mais la nécessité les força bientôt d'apprendre celle du pays. La plus répandue était alors la langue des Dirimans, qu'on retrouve encore dans toute sa pureté, et qui n'a aucun rapport d'affinité avec les langues africaines connues. On parlait aussi dans ce temps-là, sur les bords du Ghiolibâ, mais plus particulièrement à Djenné et dans les districts situés en amont, la langue des Bossos, qui, de même que la langue dirimane, n'a aucune analogie avec les langues de l'Afrique que connaissent les Européens.

De la présence des Aramas sur le Ghiolibâ résulta donc une fusion de race, et une fusion de langage. C'est cette langue, qui nécessairement a dû faire de nombreux emprunts à la langue arabe. que j'ai pris le soin de recueillir dans un vocabulaire. On la parle actuellement dans toute la contrée qui confine à la rive droite du Ghiolibâ, au nord de Ségo; on la parle également sur la route d'El-Araouan, dans un rayon assez étendu.

Le royaume de Tombouktou est gouverné par un prince arama qui porte le titre de pacha. Cet État, qui n'est plus problématique aujourd'hui que pour les ignorants, est entouré de nombreuses tribus d'Arabes. Les Poulhs (1) du Massina n'y ont aucune influence, et vivent

---

(1) On aura sans doute remarqué que je me sers du mot Foulh ou Foulha toutes les fois que je parle dans un sens général de cette race africaine. Mais quand il s'agit du Massina ou des fractions nomades de cette race, j'emploie le mot Poulh, pour me conformer à l'usage des nègres.

mal avec ses habitants; mais il n'en est pas de même des Arabes, et malgré les dénégations de mon informateur, entraîné par orgueil national à grandir sa nation, je me suis convaincu qu'ils y étaient, au contraire, tout-puissants.

Il résulte d'informations postérieures à celles qui m'ont été fournies par le compatriote des Aramas, que ses frères de Tombouktou sont bien en réalité les maîtres officiels du pays; mais que les *Bourdamés* (1) y exercent de fait une domination qui s'étend principalement sur les campagnes environnantes. Cela n'empêche pas, toutefois, les Aramas et les Bourdamés, qui forment une des plus puissantes tribus arabes de cette contrée, de vivre ostensiblement en bonnes relations et de reconnaître, les uns et les autres, la suzeraineté du sultan des Aramas. Plusieurs nègres et Arabes voyageurs m'ont confirmé ce que je n'avais fait que soupçonner, touchant la position de vasselage du Tombouktou par rapport au Maroc. Ainsi le sultan des Aramas est bien véritablement l'empereur du Maroc.

Les Aramas de Tombouktou ont aujourd'hui beaucoup perdu de leur splendeur; leur langue même tend à disparaître pour faire place à la langue arabe. C'est, du reste, assez naturel, car la langue arabe est d'un usage plus familier aux peuples très-variés qui viennent trafiquer dans cette ville marchande.

Tous les Africains qui me parlent de Tombouktou, disent qu'on y voit des blancs comme moi, et qu'il y en a beaucoup. Je pense que ce sont des juifs, et avec d'autant plus de raison, que j'ai pour moi l'autorité de Caillié, qui a signalé leur présence dans cette ville lorsqu'il l'a visitée.

A Djenné, la langue des Aramas a été conservée; mais, nonobstant cette marque de respect, ce peuple ne s'y trouve pas dans une condition aussi satisfaisante qu'à Tombouktou, et sa qualité de vrai croyant ne lui a pas épargné les vexations des Poulhs. La souveraineté nominale du pays appartient encore aux Aramas, c'est vrai, et leur chef y porte le nom de cadi (*el qâdy*, le juge); mais, ce titre même l'indique, leur puissance est bien déchue. A Djenné, les véritables maîtres du pays sont les Poulhs, *les Poulhs du Massina*, qualification très-significative pour les nègres et pour les Arabes, et qui veut dire : envahisseur, oppresseur, intolérant jusqu'à la cruauté. Le chef du Massina a pris le titre de *diko*, dont je cherche en vain l'étymologie.

(1) C'est vraisemblablement une tribu des *Touareug*.

Ces Poulhs, devenus si redoutables, seraient, selon les uns, originaires du Fouta.

Il est intéressant de remarquer ici que l'opinion populaire, dans le Kaarta et les autres pays du Soudan occidental, désigne le Fouta comme le point de départ des grandes migrations religieuses des Foulhs; et que cette opinion concorde parfaitement avec la légende d'Houba.

Selon les autres, les Poulhs du Massina viendraient de Sakkatou.

Les Aramas sont donc à Djenné les vassaux des Poulhs. Déjà ceux-ci leur ont enlevé, en s'emparant du Massina, la plus belle et la plus riche portion de leur territoire, et tout porte à penser que ces farouches sectaires ne borneront pas là leurs conquêtes. Mais il faut dire à l'honneur des Aramas qu'ils n'ont pas laissé sans résistance les Poulhs accomplir leur spoliation. Il y a environ soixante ans, à la suite d'une révolution sanglante, beaucoup de familles nobles abandonnèrent le pays, préférant une liberté obscure sur la terre étrangère au rang subalterne que leur faisaient dans leur patrie d'infatigables usurpateurs. Mon informateur, vieillard septuagénaire, est lui-même un de ces réfugiés.

Il n'y a point d'Arabes établis dans les environs de Djenné. Les Poulhs n'auraient pas toléré ce dangereux voisinage.

L'État de Ségo se trouve dans des conditions toutes différentes. Jusqu'à présent il a résisté aux tentatives d'invasion des Massiniens traînant à leur suite les faibles Aramas qu'ils dominent.

Il convient de rappeler ici un fait extrêmement remarquable pour des barbares, c'est que malgré l'antagonisme qui divise le Massina et le Ségo, antagonisme qui se traduit par un état de guerre permanent, les relations commerciales ne sont jamais interrompues entre les trois villes de Ségo, Djenné et Tombouktou.

Les Bambaras de Ségo ne sont pas mahométans, et c'est là, en apparence, le motif des guerres perpétuelles qu'ils soutiennent contre les Poulhs du Massina.

VII.

Renseignements géographiques et ethnographiques. — Rectifications de quelques erreurs de cartes.

J'ai réuni sous ce titre quelques renseignements recueillis sur la géographie et l'ethnographie pendant mon séjour au Kaarta. Ma longue station dans ce pays m'a permis de faire beaucoup de questions ; elle m'a aussi mis à même de signaler plusieurs erreurs, et de fournir quelques indications utiles sur les pays et sur les peuples voisins.

Les Maures tajacantes, dont le territoire figure sur la carte de Brué, au nord du Massina, habitent le désert dans le voisinage des Braknas, à peu près au nord-est. Cette indication se trouve vérifiée par leur présence à l'escale du Coq et à Bakel. Si les Tajacantes habitaient au nord du royaume des Poulhs, ils seraient obligés, pour gagner le fleuve, de traverser le Kaarta, et vraisemblablement ils s'arrêteraient à Bakel et n'iraient pas jusqu'à l'escale du Coq.

J'ai cherché le Ludamar de Mungo-Park, porté sur nos cartes sous le nom de Oulad-Amar, et je n'ai trouvé, aux lieux que ce pays ou ce

ce peuple est censé occuper, rien qui puisse en rappeler le souvenir. Cette portion du désert, limite septentrionale du Kaarta, est aujourd'hui la patrie des Oulad-M'barek. Quant aux Oulad-Amar qui y vivaient en 1796, et chez lesquels le célèbre voyageur anglais a été prisonnier, il m'est impossible d'en suivre la trace. On me signale bien deux tribus de ce nom établies dans cette région, à une certaine distance du point où Park a rencontré ces Arabes. Mais quel rapport y a-t-il entre les Oulad-Amar de 1796 et ceux d'aujourd'hui? Voilà ce qu'il ne m'est pas permis de dire.

La première de ces tribus d'Oulad-Amar, que nos traitants ont appelée *Litamas*, occupe le point du désert situé au nord du territoire des Dowiches. Ils viennent commercer à Bakel, et sont tributaires des Dowiches, ce qui voudrait peut-être dire qu'ils en forment une sous-tribu. Il est des confusions de mots bien difficiles à éclaircir.

La seconde, les *Oulad-Amar-Ould-Anoun*, est très-faible en nombre, et habite le pays de Bakoun, situé au nord du Ségo, sur la rive gauche du Ghiolibà; ce pays ne forme qu'un tout petit État dans le genre de celui de Ghiangounté.

Il y a, parmi les nomades du Sahhrà, de fréquents déplacements, et il n'est pas extraordinaire que, dans le cours de cinquante ans, on ne retrouve plus les mêmes lieux occupés par les mêmes tribus. Du reste, elles sont fort nombreuses dans toute cette région, et ce serait un beau travail de classer avec méthode toutes ces tribus et sous-tribus portant une multitude de noms. On trouve encore, dans le nord-ouest du Kaarta, la tribu des Laklàl, fraction des M'barek.

Les Tychitt occuperaient au désert, d'après mes documents, un territoire peu éloigné, mais à l'ouest, et non à l'est de celui que les cartes de Brué assignent aux Tajacantes. Les Tychitt forment une grande tribu, nomade comme toutes les tribus du désert. Il n'y a donc pas lieu de donner ce nom à une ville ou à un village, ainsi qu'on l'a fait en inscrivant l'itinéraire de Caillié. Probablement le *Tychyt* de la route de notre illustre compatriote exprime une réunion de tentes ou, pour parler comme Mungo Park, un camp de Tychitt, ou bien encore une ville de leur territoire, dont le nom ne se sera pas conservé dans la mémoire du voyageur français, et qu'il aura remplacé par le nom de la nation. Ces sortes d'erreurs, extrêmement communes et auxquelles les voyageurs les plus consciencieux et les plus instruits n'échappent pas toujours, mettent dans un grand embarras les personnes qui étudient la géographie de l'Afrique. C'est donc rendre service que de les signaler.

En résumé, il n'y a aujourd'hui, établies au nord des limites du Kaarta, d'autres tribus maures que les Oulad-M'barck, lesquels se divisent en sous-tribus, telles que les Oulad-el-Koïssis, les Fathey, les Laklâl, et plusieurs autres qu'on ne me désigne pas. J'ai obtenu sur les M'bareck fort peu de renseignements. Mobarek, leur chef, était un esclave noir du roi, qui assassina son maître. Son intelligence et son courage le portèrent rapidement à la souveraineté de la nation. Il avait eu pour complice une des femmes de sa victime et l'avait ensuite épousée. Mobarek eut de cette femme cinq fils qui donnèrent leur nom à autant de sous-tribus.

Le Foulhadou ou Foulhadougou est occupé aujourd'hui par des Foulhs idolâtres ou tout au moins indifférents au mahométisme, qui parlent la langue des Malinkiés et en ont adopté les mœurs. Ils sont en cela semblables aux Foulhs du Kasson.

Le pays de Bambara n'existe pas; le territoire qu'il embrasse, d'après nos cartes, comprend une partie du Kaarta, le Ghiangounté et une partie du Ségo. Nous avons déjà vu que le mot de Bambara appliqué à ce peuple était également impropre, et que le véritable nom de cette fraction des Malinkiés était *Bamanaos*, au singulier *Bamana*.

Mali ou Meli, nom d'homme ou de pays donné par les géographes arabes, par Léon l'Africain et par les anciens voyageurs européens, à une des contrées les plus étendues de la partie de l'Afrique qui nous occupe, s'est conservé dans le langage actuel des peuples de cette région. Ils y ont ajouté *ké* ou *kié*, équivalant à la préposition *de*, sous-entendu *homme*. Malinkié veut donc dire homme de Mali ou de Meli. La lettre arabe *noun*, qui complète le nom, se remarque dans certains mots composés des langues africaines et semble prise par euphonie. Les Malinkiés sont appelés *Mandings* ou *Mandingos* par les voyageurs ou géographes anglais, d'où nous avons fait Mandingues.

Dans toutes les légendes, les récits et les documents historiques que j'ai recueillis, on représente la partie de l'Afrique sise à l'occident du Ghiolibà (le Massina, le Ségo, le Bambouk, le Bouré et le Balyah actuels), comme ayant été occupée anciennement par des Soninkiés. Ce peuple, suivant les traditions conservées, semble avoir joui autrefois d'un rang honorable parmi les nations africaines. Les nègres eux-mêmes indiquent comme la principale cause de sa décadence, son goût dominant pour le lucre et ses penchants pour le trafic, particulièrement pour le trafic des esclaves, dont il a encore aujourd'hui le monopole dans toute la Sénégambie et le Soudan occidental.

VIII.

Résumé des documents historiques. — Marche et succession des migrations des peuples du Soudan et de la Sénégambie occidentale.

Je viens de passer en revue toutes mes notes sur la géographie et l'histoire des parties de l'Afrique que j'ai parcourues, et de celles sur lesquelles j'ai pu me procurer de bons renseignements. Il est nécessaire maintenant, pour donner quelque valeur à ces documents éparpillés dans la relation qu'on vient de lire, de les classer, autant que possible, par caste et par peuple, et d'en faire sortir un résumé.

La plus grande partie du territoire de l'Afrique que j'ai examinée dans ce travail est connue, sur nos cartes et dans nos ouvrages de géographie, sous le nom de Sénégambie, emprunté aux deux principaux fleuves qui l'arrosent.

Cette portion du continent africain confine, par l'ouest, à l'Atlantique; par le nord, à la région méridionale du Sahhrâ; par le sud, au système de montagnes qui limite le Fouta-Djallon. Du côté de l'est, on ne saurait assigner de bornes précises à cette division conventionnelle;

mais celles qui semblent naturelles sont le Bambouk, le Kasson et le cours supérieur du Sénégal, à partir de ce dernier État jusqu'à ses sources, telles du moins qu'elles sont indiquées sur les cartes de Brué, d'après M. Mollien.

Cette contrée ainsi déterminée est occupée — en écartant les Arabes du Sahbrâ qui n'y paraissent qu'accidentellement — par un certain nombre de peuples nègres parmi lesquels deux, plus considérables que les autres, se disputent la puissance et la domination souveraine.

Le premier est le peuple foulh, foulha, peul, poulh, portant aussi les noms de Toucouleurs, Fellahs et Fellatahs.

Le second est le peuple malinkié, connu sous les diverses dénominations de Mandingos, Mandingues, Bambaras, Saussayes.

Ces deux peuples étendent l'un et l'autre leurs branches au travers des vastes régions du Soudan (*Bled-es-Soudan*, le pays des noirs) ou Nigritie centrale. Les témoignages authentiques des voyageurs ont constaté la présence des Foulhs jusqu'au Dârfour. La puissance des Malinkiés dans le Soudan est également attestée.

Les Foulhs et les Malinkiés sont rivaux jusqu'à la haine, ennemis jusqu'à l'extermination; mais la cause de cette profonde inimitié est plus religieuse que politique. La lutte acharnée et incessante qui règne entre ces deux peuples a moins pour motif des désirs de conquête matérielle, que l'ardent besoin, pour les uns, de faire triompher l'islamisme; pour les autres, la nécessité d'échapper à l'asservissement qui les menace.

Les Foulhs représentent le peuple religieux; les Malinkiés, le peuple qui résiste aux enseignements du livre, qu'accompagnent toujours la violence et l'oppression.

Le fétichisme, à parler en termes précis, n'a pas d'adeptes parmi les nations qui vivent en Sénégambie; car les nègres de cette région reconnaissent tous un Dieu. La raison de l'antagonisme religieux que nous signalons ne se voit donc pas dans une croyance contraire, mais seulement dans la tiédeur et l'indifférence d'un des deux peuples; et c'est contre cette force d'inertie que les Foulhs conduisent, avec une persévérance inquiétante, leur croisade exterminatrice.

Le théâtre principal de ces luttes n'est pas en Sénégambie toutefois, mais au Soudan, dans le Massina. C'est de là, c'est de ce foyer que partent les étincelles qui vont, jusqu'aux limites les plus éloignées, embraser les saintes ardeurs du peuple foulh.

La Sénégambie comprend les États foulhs que voici :

Le Fouta, sur les bords du Sénégal, enclavé dans le Wallo, le Kayor, le Yoloff et le Galam;

Le Bondou, entre le Galam et divers États malinkiés au nombre desquels se trouvent le Bambouk, le Wolli et le Saloum. Ces deux derniers sont arrosés par les eaux de la Gambie;

Le Fouta-Djallon, où l'on rencontre les sources de la Gambie et celles du Sénégal;

Le Kasson, autrefois grand État, aujourd'hui démembré par les Bambaras. Nous avons vu déjà que ses habitants avaient perdu, par suite de cet affaiblissement et surtout par des relations suivies avec leurs vainqueurs, le caractère moral et religieux de leurs ascendants;

Le Foulhadougou enfin, habité aussi par des Foulhs attiédis dans leur foi, et ayant, comme les Foulhs du Kasson, subi l'influence irréligieuse des Malinkiés, avec lesquels ils ont une grande fréquentation. Ce dernier État est situé sur le cours supérieur du Sénégal, entre les États malinkiés du Konkoudou, du Ghiangounté et du Ségo. Je ne possède pas sur sa constitution politique et sociale assez de renseignements pour lui assigner en connaissance de cause le caractère qui lui convient. Je sais seulement qu'il est très-étendu et qu'il paie tribut aux Bambaras du Ségo et du Kaarta.

Les États malinkiés ou mandingues, débris de l'ancien empire de Mali, sont très nombreux en Sénégambie; mais aucun ne peut, isolément, disposer des moyens d'action que réunit chacun des trois États foulhs placés en tête de la liste que nous avons donnée. La puissance des Malinkiés n'est donc pas en Sénégambie, mais elle s'y fait sentir, et y pèse d'un poids assez lourd sur les peuples du Sénégal supérieur, de la Falémé et de la Gambie.

Le peuple qui contre-balance la force des Foulhs de la Sénégambie, est le peuple bambara établi dans le Kaarta. Ses invasions ont laissé de fâcheux souvenirs dans le Bondou et le Fouta. C'est le seul État malinkié de cette région qui jouisse d'une puissance réelle.

D'autres, contrairement à celui-ci, qui a conservé la forme monarchique, ont préféré la forme républicaine. On les trouve notamment dans le Bambouk; mais ils sont trop nombreux pour opposer chacun — car ils sont indépendants les uns des autres — une résistance sérieuse aux Foulhs.

Plus au sud, aux abords de la Gambie, se rencontrent encore des Malinkiés organisés en monarchies, mais multipliées à l'infini. Ce morcellement, de même que dans les États républicains du Bambouk, a

amoindri leur force en la divisant. Cependant leurs luttes de tous les jours contre les Foulhs du Djallon, et contre les Anglais, il y a une vingtaine d'années, démontrent leur supériorité sur leurs compatriotes du Bambouk.

Les peuples qui ne sont ni Foulhs ni Malinkiés ne sont que des débris. Tous ont eu leur splendeur, tous ont brillé, ne fût-ce qu'un instant, avant de céder à un heureux vainqueur la gloire et la puissance que lui-même devait céder bientôt à un autre vainqueur.

Les anciens voyageurs citent, en première ligne, les Yoloffs comme un peuple possédant une grande étendue de terres, et leur roi comme l'un des plus riches et des plus redoutés de la contrée. Aujourd'hui, les Yoloffs sont réduits à trois petites fractions occupant les pays désignés sous les noms de Wallo, de Kayor et de Yoloff, États déclassés et rayés, dans les questions de politique générale, de la liste des nations appelées à les décider.

Il en est de même d'autres peuples encore plus déshérités de grandeur et d'influence, et qui semblent ne s'être arrêtés, dans leur fuite, que devant l'immensité de l'Océan. Tels sont les Sérères, les Feloups, les Papels, les Banyans, peuples grossiers, réfractaires à tout enseignement, sourds à toute leçon de civilisation. Ces peuples, qu'on prendrait pour les peuples aborigènes de ces contrées, sans cesse refoulés sous la pression des hordes successivement conquérantes, sont aujourd'hui réduits à vivre de maraude sur des rivages arides.

Au nombre de ces nations détrônées vient se ranger, dans la Sénégambie orientale et dans le Soudan, le peuple que nous nommons *sarracolé*. Tout porte à croire qu'il a joui autrefois d'une nationalité vigoureuse et qu'il a pris aussi ses degrés sur les champs de bataille. Aujourd'hui, dépouillé de gloire et dépossédé de respect, on ne retrouve ses traces que dans le petit État de Galam, où s'est fixée la seule tribu guerrière qui lui reste. Ses autres tribus, sous les cent noms que leur donne le caprice du peuple qui les souffre, sont forcées, comme les juifs modernes, d'acheter à l'étranger leur droit de cité, et de subir l'humiliation et le mépris de leurs protecteurs. Ce sont les Sarracolés qui font le commerce de ces contrées, et grâce à leur goût pour le lucre, ils sont parvenus à l'exploiter à peu près sans rivaux. On les rencontre dans toute la Sénégambie orientale, dans le Soudan occidental et même dans la Guinée septentrionale, où nos traitants les confondent avec les Bambaras.

Si maintenant nous portons nos regards par delà la Sénégambie pour

observer le mouvement des peuples, nous verrons, aidé des documents que nous avons recueillis, de grandes migrations s'y succéder. Toutes viennent du centre de l'Afrique. L'histoire des nègres est si confuse, il y a si peu de jalons pour s'orienter sur ce terrain, qu'on ne peut guère assigner d'ordre aux migrations dont les rapsodes indigènes ont gardé le souvenir.

Les premières que nous puissions suivre vers l'occident semblent appartenir au peuple soninkié. Les légendes nous les montrent partant de la vallée du Ghiolibâ et occupant d'abord ses rives où, favorisées par leurs aptitudes mercantiles, elles se créent bientôt une position prospère; mais leur incapacité militaire leur fait perdre promptement ces avantages. Les Soninkiés sont chassés successivement des bords du fleuve, comme ils avaient sans doute été déjà chassés de la grande vallée que forme son cours tourmenté. Ce sont les peuples malinkiés qui opèrent ce refoulement, cédant eux-mêmes à une force qu'on n'a pas pu m'indiquer avec précision.

Quelle pouvait être cette force? Je suis porté à penser que les peuples qui refoulaient vers l'occident les bandes de Soni et de Mali étaient des Foulhs convertis, des disciples d'Houba — si nous acceptons les légendes — qui, disséminés d'abord par petits groupes, étaient devenus puissants en s'agglomérant.

Dans quel lieu cette agglomération s'était-elle accomplie? Je ne puis le dire, et personne n'a pu me le dire; mais, abstraction faite du lieu où la puissance des Foulhs s'est formée, abstraction faite de leurs premières migrations si difficiles à suivre, on se voit en quelque sorte obligé d'admettre qu'eux seuls produisaient ce refoulement. A quel autre peuple, en effet, pourrait-on l'attribuer?

Ainsi nous avons au centre de l'Afrique, du côté du Haoussa, une pression qui se fait sentir de proche en proche jusqu'à l'Océan : les Foulhs pressant sur les Malinkiés, ceux-ci sur les Soninkiés, et ces derniers sur les Yoloffs, lesquels, à leur tour, poussent vers la mer d'autres peuples plus faibles.

Après ou simultanément, car les dates manquent, apparaissent des Foulbas fuyant la colère des convertis islamistes de leur propre nation : tels semblent être les Foulhs du Kasson et du Fouta-Djallon. Antérieurement, les Torodos sont expulsés, ainsi que nous l'avons supposé, par des tribus guerrières dont l'ombrage avait été excité par leurs tentatives de domination. Le fameux Satighy-Koli est lui-même un kafir, et vient d'un pays qui nous a paru être le Foulhadougou.

Il est à remarquer que dans ces mouvements successifs de peuples, chacun des trois principaux a son caractère propre : les Foulhs sont religieux avant tout ; les Malinkiés, gens de guerre ; et les Soninkiés, marchands. Je ne vois pour ce dernier peuple qu'une seule exception qui tranche sur la masse; c'est Manga et ses compagnons, qui ont laissé pour représentants les Bakiris.

Je n'ai point rencontré ni entendu parler de Serawoullis, ainsi que Mungo Park appelle les Sarracolés. Ces deux noms, purement conventionnels et sans étymologie possible, sont inconnus des peuples auxquels nous les avons donnés ; comme celui de *Toucouleurs*, ils sont dus sans doute aux traitants nègres français et anglais.

Après la destruction des royaumes soninkiés et la dispersion de leurs habitants, vers l'ouest, par des peuples irréligieux — les Malinkiés, les Bambaras et les Foulhs idolâtres, — nous voyons plus distinctement apparaître les Foulhs religieux. Ils se montrent cette fois à visage découvert, et il nous est facile de les suivre chassant devant eux, vers l'ouest, les Bambaras de Baïko et de Kéniédougou ; et vers le sud, ceux du haut Ghiolibâ, compagnons de Baramangolo. Ce sont vraisemblablement les descendants de ces Foulhs qui peuplent aujourd'hui le Massina, le Djallon, le Bondou et même le Fouta.

Tel est actuellement le peuple le plus puissant et le plus redoutable de cette région. Les migrations et les refoulements qui se produiront de nos jours, s'il s'en produit, seront déterminés par les Foulhs, dont les hordes formidables tendent à se répandre en tout sens.

A qui sera-t-il donné d'arrêter ce torrent qui menace non-seulement l'Afrique barbare, mais encore l'Afrique civilisée, l'Algérie en un mot ?

La réponse ne peut venir que de nous.

IX.

Faits scientifiques (1). — Grêle, glace, phénomène électrique. — Étoiles filantes. — Optique atmosphérique. — Durée du crépuscule. — Arcs-en-ciel. — Brouillards, tremblements de terre. — *Pierres de tonnerre;* opinion des naturels sur ces pierres. — Calcaires de Makana. — Description du tabac.

Grêle. — Je n'ai vu tomber la grêle qu'une seule fois (2); mais il résulte d'éclaircissements qui m'ont été fournis ultérieurement, qu'elle n'est point rare au Kaarta, et qu'elle tombe aussi dans les pays de la Sénégambie inférieure.

Celle que j'ai vue égalait à peine en grosseur un grain de maïs. Les habitants m'ont dit que cette grosseur était souvent dépassée, et qu'ils avaient observé des grêlons de la force d'un œuf de poule; il convient toutefois de remarquer que ces œufs sont en Afrique beaucoup plus petits que dans nos pays.

---

(1) L'Académie des sciences, dans sa séance du 28 juillet 1855, a bien voulu faire un rapport sur cette portion de mon travail. Il a été inséré dans le compte-rendu des séances de l'Académie et dans plusieurs journaux, notamment dans le *Moniteur* du 13 août suivant. La commission se composait de MM. Pouillet, Babinet et Bravais.

(2) Voir tome Ier, page 422.

C'est vers le mois de septembre que la grêle tombe, et il ne se passe pas d'années où l'on ne constate ce phénomène; on a même vu la grêle tomber quatre et cinq fois dans une année. On a remarqué encore qu'elle tombait ordinairement avec une telle abondance, qu'elle couvrait le sol d'une couche de plusieurs centimètres d'épaisseur.

Dans le Kaarta, on ramasse la grêle avec soin et on la conserve en la disposant entre deux couches de sable. Les Bambaras la considèrent comme un médicament très-précieux ; ils la nomment *sambélet*.

Le 26 juin 1843, à deux heures du soir, il est tombé à Bakel des grêlons de la grosseur d'un œuf de pigeon. Cette averse de grêle succéda à une violente pluie ; le sol en était entièrement couvert. Les plus anciens habitants n'avaient pas souvenir d'un pareil événement ; ils en éprouvèrent une frayeur extrême, et l'attribuèrent, selon leurs habitudes, à quelque méchant tour du diable (1).

Les nègres originaires du Fouta qui faisaient partie de mon escorte m'apprirent aussi que la grêle tombait dans leur pays, presque toutes les années. Ils m'affirmèrent avoir vu des grêlons de la grosseur d'un biscaïen. Selon eux, les Foulhs les recueillent avec empressement, dans la persuasion que l'homme qui a pu étancher sa soif avec l'eau des grêlons est à toujours garanti contre cet impérieux besoin, et qu'il peut, sans en souffrir, traverser les déserts les plus arides. C'est vers le mois d'août qu'elle tombe dans le Fouta ; on lui a donné le nom de *n'diam tidam* (eau dure). On la désigne aussi par le mot de *mâarballé*, qui, à en juger par la première syllabe, me semble emprunté à la langue arabe : dans cette langue, le mot *mâ* veut dire eau.

Dans le Yoloff elle tombe également ; on la nomme *iour*. Les hommes qui vont la ramasser se couvrent la tête d'une calebasse de bois ; on m'en cite qui, ayant négligé ce soin ou ayant été surpris par une averse de grêle, ont été gravement blessés.

Ces détails ne laissent aucun doute. Il n'y a pas non plus de méprise à craindre ; car tous ceux qui me fournissent ces informations ont vu de leurs yeux et tenu en leurs mains les grêlons qui sont tombés à Foutobi le 8 septembre 1847.

Il y a fort peu d'observations de ce genre consignées dans les relations des voyageurs et les ouvrages de météorologie. Je lis même, page 382 du *Cours de météorologie* de Kaemtz, traduit par M. Ch. Martins,

---

(1) Ce renseignement, fourni par M. Zéler, concorde avec mes propres observations sur la différence du climat de Bakel comparé à celui des autres localités du fleuve.

« qu'elle (la grêle) est fort rare entre les tropiques, et tout à fait inconnue à Cumana, dans la république de Vénézuéla. Une grêle qui tomba en 1721, à la Martinique, excita, au dire de Chanvallon, le plus grand étonnement. »

Faits de congélation. — Un phénomène plus extraordinaire encore, dans des contrées situées par 14 et 15° de latitude, c'est la glace. Au Kaarta, dans les mois de décembre et de janvier, l'eau gèle quelquefois pendant la nuit. Les couches de glace ont l'épaisseur de 0m,005; (c'est celle d'un certain nombre de feuilles de papier que Bouô a disposées lui-même pour en figurer l'épaisseur; il m'a affirmé qu'il en avait vu souvent). Les Bambaras nomment la glace *fabâ*. Pas plus que pour la grêle on ne doit craindre de consigner ici un faux renseignement : les signes, les explications, et principalement les grimaces des naturels en faisant le geste de toucher ou de porter à la bouche, ne permettent point d'équivoque. Au Kaarta je n'ai pas vu de glace, mais j'y ai vu le thermomètre descendre à + 3°, ce qui n'en est pas très-éloigné. J'ai aussi entendu dire dans le pays que l'année 1847 n'avait pas été aussi froide que les autres années. D'après mon baromètre, Foutobi serait élevé de 286 mètres au-dessus du niveau de la mer; et il y a dans le même royaume des localités beaucoup plus élevées.

Phénomène électrique. — Voici maintenant un phénomène électrique assez intéressant, que j'ai observé durant une marche de nuit à travers des montagnes.

Le 9 mai 1847, à dix heures du soir, entre Kassa et Khoré, dans le Kaarta, M. Panet était arrêté, à cheval, à une certaine distance devant moi. Il remarqua avec étonnement une vive lumière qui semblait venir de derrière lui, et qui paraissait et disparaissait alternativement; elle éclairait le sol dans une étendue de plus d'un mètre de rayon, et permettait de distinguer les objets les plus petits. Il tourna la tête pour connaître la cause de cette clarté soudaine, et il vit qu'elle était produite par le mouvement de la queue de son cheval. Mon attention ayant été appelée sur ce qui se passait par les cris de surprise de mes hommes, je vis, malgré l'éloignement, une étincelle de lumière blanche qui se dégageait au moment où la queue du cheval atteignait son point extrême d'oscillation. Cette étincelle adhérait pendant un court instant à l'extrémité de la queue du cheval et disparaissait au mouvement inverse. Il suffisait, me dit M. Panet, d'un mouvement peu brusque pour la produire. Vers deux heures du soir, le ciel avait été

teinté de gris avec des cirrus mal détachés de la teinte. Au moment de l'observation, le ciel était clair et les étoiles assez brillantes pour me permettre de m'orienter.

Étoiles filantes. — Du 1er au 15 novembre, j'ai observé avec une grande attention les étoiles filantes, et je les ai fait observer pendant les heures où je ne pouvais le faire moi-même.

Voici ce que je trouve, relativement à cet objet, sur mon journal de météorologie :

2 novembre 1847. — Depuis quelques jours on aperçoit des étoiles filantes ; mais elles ne sont pas en assez grand nombre pour être comptées. Leur direction est particulièrement d'E. en O., et leur trace assez lumineuse. Aujourd'hui j'en observe davantage, environ trois ou quatre par heure, et je puis affirmer que leur direction, à très-peu d'exceptions près, a encore été d'E. en O., suivant une ligne ou tout à fait horizontale ou inclinée de quelques degrés sur l'horizon. Elles partent presque toutes de Cassiopée.

6 novembre. De huit à neuf heures du soir, observé dans une zone égale à la moitié de l'horizon visible, du côté du N., trente-deux étoiles filantes, dont quelques-unes avaient une traînée très-brillante. Sur ce nombre vingt et une se dirigeaient d'E. en O., soit horizontalement, soit en formant avec l'horizon un angle de 20°. Presque toutes ces étoiles sont parties à l'E. de la polaire, dans les environs de Cassiopée. Après l'observation, les étoiles filantes ont continué à paraître, mais avec une diminution notable dans leur nombre, dix ou douze seulement par heure.

7 novembre. — Ciel couvert toute la nuit ; pas d'observation possible.

8 novembre. — Ciel très-clair ; les étoiles de 4e grandeur visibles. Observé, dans l'espace de deux heures, cinq étoiles filantes.

9 novembre. — Vers dix heures, le ciel devient clair. Durant deux heures et demie d'observations, je n'ai aperçu que trois étoiles filantes.

10 novembre. — Ciel clair. Observé huit étoiles filantes, de huit à neuf heures du soir ; toutes sont parties de l'E., allant à l'O.

11 novembre. — Ciel clair. Six étoiles filantes de dix à onze heures : l'une, qui était remarquable par son éclat, a laissé une traînée lumineuse, visible une seconde après sa disparition ; sa direction d'E. en O. était légèrement ascendante. C'est la première fois que j'observe ce fait. Trois autres étoiles couraient également d'E. en O., mais



TYPES AFRICAINS VARIÉS.

T. II, p. 69

Femme du Kasson — Poulh du Fouta-Djallon — Maure dowich
Femme mauresque. Voir 1er vol., p. 121

inclinées sur l'horizon de 10° à 15°. Je remarque que la direction d'E. en O., aperçue presque constamment dans les premières observations, s'est beaucoup modifiée; la direction parcourue actuellement est variée.

12 novembre. — Ciel clair. Cinq étoiles filantes de neuf à dix heures. Trois allaient d'E. en O.; une était très-brillante.

13 novembre. — Ciel clair. Peu d'étoiles filantes; sept seulement dans l'espace de deux heures. Sur ce nombre, trois se dirigeaient à l'occident en inclinant vers l'horizon de 8° à 10°. La lune, qui était très-claire, a peut-être contrarié les observations en empêchant d'apercevoir les étoiles peu brillantes.

14 novembre. — Ciel couvert. Observé trois étoiles filantes dans l'espace de deux heures.

15 novembre. — Ciel très-couvert. Impossibilité absolue d'observer les étoiles.

Suivant ces observations, la nuit du 6 au 7 novembre 1847 a été, dans la période recommandée aux observations, la nuit la plus féconde en apparition d'étoiles filantes. Je me suis borné à consigner mes propres observations, celles faites par mes hommes ayant été peu intéressantes. Ils avaient l'ordre de me réveiller, à quelque heure que ce fût, s'ils apercevaient une augmentation sensible dans le nombre de ces astéroïdes.

Lueur crépusculaire. — Je passe à une autre série de phénomènes. Le 30 juin 1847, à huit heures du soir, le soleil étant à 19° au-dessous de l'horizon, j'ai observé à Foutobi, dans le N., occupant une étendue horizontale de 30°, une clarté vive et persistante, rouge-pâle, s'élevant de 10° environ. Cette lumière, restée visible vingt-cinq ou trente minutes, pâlit, s'abaissa et disparut. Je n'y ai pas remarqué de scintillement. Le soleil était couché depuis une heure et demie; la zone lumineuse était parfaitement horizontale, quoique terminée d'une manière confuse; il n'y avait par conséquent pas de courbure apparente. D'après les renseignements que j'ai fait prendre, j'ai acquis la certitude que ce n'était pas un incendie.

Optique atmosphérique. — Une autre fois j'ai aperçu, au coucher du soleil, des nuages vivement éclairés d'une lumière rouge dans l'E. et dans le S. J'ai noté ce phénomène de réflexion de la lumière comme très-remarquable, au levant surtout. Il est, du reste, également rare au S. Ordinairement l'embrasement du ciel, quand le soleil se couche,

ne s'étend qu'au quart de la circonférence de l'horizon sensible à l'occident.

J'ai fait encore une remarque qui rentre dans le domaine de l'optique atmosphérique. Le 16 juillet, au coucher du soleil, le ciel s'est trouvé éclairé avec plus d'éclat que de coutume par une belle lumière présentant toutes les couleurs de l'arc-en-ciel. Ces couleurs toutefois étaient disposées de manière à se confondre les unes dans les autres, et à rendre impossible une description méthodique. Lorsque le soleil eut disparu sous l'horizon, il s'en échappa plusieurs rayons qui vinrent couper les parties éclairées en divisant leurs couleurs. On vit alors distinctement le rouge, le jaune, le vert et le violet au point d'intersection. L'indigo demeura autour d'un immense nuage qui s'élevait de l'horizon sous la forme d'un monstrueux champignon. Durant plusieurs minutes, il s'échappa de ce nuage une multitude d'éclairs sans tonnerre, qui ressemblaient à un feu très-vif de mousqueterie dont on aurait vu la lumière sans entendre la détonation. La partie du ciel au levant et au midi était à peine éclairée, et le calme le plus parfait régnait sur la terre et dans l'atmosphère; ce gros nuage était seul au ciel. Quinze minutes après, la lumière avait cessé, et le nuage était remplacé par des stratus uniformément superposés; les étoiles de 1e grandeur étaient visibles.

La durée du crépuscule vulgaire est de vingt à vingt cinq minutes. Il est difficile d'établir avec précision la durée du crépuscule astronomique, le ciel étant rarement assez pur pour laisser apercevoir les étoiles de sixième grandeur.

Halos. — J'ai vu plusieurs fois des cercles autour de la lune. J'en ai remarqué particulièrement trois, et j'ai pris la mesure de leur rayon: je l'ai trouvé de 21°, 21°,5 et 22°. Ces halos, qui ont été visibles à différentes époques de l'année, n'avaient qu'un seul cercle; je n'y ai pas distingué de couleurs vives. Leur durée a été au plus de 45'.

Arcs-en-ciel. — J'ai observé plusieurs arcs-en-ciel, mais sans distinguer d'une manière précise les arcs supplémentaires dont la recherche est recommandée pour les régions équinoxiales. La plus intéressante des observations de cette nature est celle-ci:

Le 19 août 1847, à 5 h. 30' du soir, aperçu un arc-en-ciel s'élevant à environ 50° au-dessus de l'horizon. Ses couleurs sont vives; dans la partie *inférieure* et non *supérieure*, des séries confuses dont il est impossible de distinguer l'arrangement. Le soleil est à 10° au-

dessus de l'horizon; il ne pleut pas et il n'y a nulle apparence de pluie. Ciel bleu vif sur lequel ressort avec éclat la blancheur dorée de gros cumulus flottant dans l'atmosphère. L'arc demeure visible cinq minutes. Voici l'état du ciel avant et après l'observation :

11 h. du matin. — Barom. 741.0. Therm. 27. Vent de S. O., jolie brise. Les régions supérieures d'un bleu vif, avec peu de nuages ; à l'horizon, de gros cumulus blancs.

Midi. — Barom. 740.9. Therm. 27.8. S. O., jolie brise. — Des cumulus gris et noirs à centre noir dans les hautes régions; à midi 30′, un de ces nuages laisse échapper quelques gouttes de pluie.

1 h. du soir. — 740.6. — 28.8. — O. S. O., petite brise. — Cumulus alternant avec des cirrus très-déliés.

2 h. du soir. — 740.5. — 30.1. — O. S. O., petite brise. Même ciel.

3 h. du soir. — 740.4. — 30.4. — O. S. O., petite brise. Même ciel.

4 h. du soir. — 740.4. — 30.7. — Calme. Même ciel.

5 h. du soir. — 740.4. — 28.9. — S. S. O. Jolie brise. — Des nuages blancs à centre noir se montrent à peu près partout. Le fond du ciel est toujours bleu.

6 h. du soir. — 740 4. — 26.8. — S. O. Faible brise. — Les nuages ont en partie disparu; il n'en reste qu'aux abords de l'horizon. La teinte du ciel devient terne.

7 h. du soir. — 740.7. — 26.7. — Calme. — Le ciel se couvre de cirrus. Les étoiles ne paraissent distinctement que dans le N. Quelques éclairs au N. et au N.-E.

A 3 heures du matin il tombe une faible pluie.

Brouillards. — Pendant le mois d'octobre, j'ai remarqué plusieurs fois, au milieu de la journée, un brouillard sec enveloppant l'horizon. Le ciel alors est teinté de gris; le soleil est très-pâle sans cependant être totalement voilé. Cette couche vaporeuse est assez dense pour cacher complétement les objets à une distance de 2 kilomètres. Ce phénomène se produit par tous les vents : ils sont, du reste, assez faibles à cette époque de l'année. J'ai observé aussi le même brouillard par un temps calme.

Vents. — Les nombreuses montagnes qui traversent le Kaarta exercent nécessairement une grande influence sur la direction des vents. Ainsi, dans telle localité, le vent d'E. sera brûlant; et, dans telle autre, séparée de celle-là par une courte distance, ce sera le vent d'O. Il n'y a donc pas d'observations intéressantes à faire sur cet objet.

Mirage. — Je n'ai pas non plus recueilli de remarques curieuses sur le mirage, et aucun fait nouveau ne m'a frappé touchant la lumière réfractée des objets terrestres.

Volcans. — Il n'existe, au Kaarta, ni volcans, ni sources thermales. On n'en a pas non plus entendu parler dans les pays environnants.

Tremblements de terre. — La tradition d'un tremblement de terre s'est conservée, comme un terrible souvenir de la colère de Dieu, parmi les habitants du Kaarta. Cet événement, survenu dans les premières années de l'arrivée des Bambaras, a causé de grands désastres et laissé dans la mémoire d'ineffaçables impressions. Toutes les cases ont été renversées et beaucoup d'arbres déracinés. La terre remuait *comme un van de couscouss agité par une pileuse;* c'est un mouvement du genre de celui qu'on imprimerait à une poêle pour retourner une omelette. Les hommes, pour ne pas être renversés, étaient obligés de se coucher sur la terre.

En 1830, me dit-on, on a ressenti à Saint-Louis une secousse de tremblement de terre qui s'est étendue sur les bords du fleuve: elle a été observée pareillement à Richard-Toll et à Dagana. Cette secousse n'a pas duré une seconde et n'a causé aucun désastre.

M. Zéler se souvient d'avoir éprouvé, en 1821, au Rio-Pongo, une secousse qui dura près d'une minute. Elle imprima un mouvement oscillant aux arbres et aux cases, mais sans les renverser. Il ne resta sur le sol aucune trace visible de cette perturbation.

Géologie. — J'ai dit, dans le cours de ma relation, tout ce qui avait éveillé mon attention en géologie et en botanique. Je n'ai pas rencontré de fossiles, ou du moins ils n'offraient pas assez d'intérêt pour être recueillis; c'étaient quelques empreintes de petits végétaux conservées dans des feuillets de schiste, et quelques incrustations de coquilles dans des calcaires dont je vais essayer de donner la description.

Ils se trouvent à 3 kilomètres environ en aval de Makana, sur la rive droite. La roche est striée à sa surface, quelquefois saccharoïde, quelquefois vitreuse; elle repose sur des schistes marneux. Ses joints de stratification sont, en plusieurs parties du gisement, disloqués et contournés dans tous les sens; on les trouve assez fréquemment remplis de chaux carbonatée affectant une coloration rose.

Cette roche, dans laquelle la formation du carbonate montre l'action très-énergique d'un agent intérieur, présente aussi des modifications notables dans sa structure, par suite de l'action des eaux. Plusieurs

VIGNE ET SERRURE

T. II. 1

LÉGENDE DE LA PLANCHE CI-CONTRE.

Le dessin de gauche représente une porte fermée au moyen d'une serrure en bois composée des trois pièces A B C. (Voir le 1er vol. p. 49.)

Au-dessous se trouve une coupe verticale de cette serrure, dont voici la description :

Les cinq pointes de fer a se meuvent de bas en haut et de haut en bas dans le chapiteau de la serrure, de manière à entrer et sortir librement des cinq trous du pène mobile A, qui traverse le milieu de la pièce B, et va se loger dans une gâche ménagée dans le mur.

La clef E, introduite en dessus par l'ouverture B de la pièce A, et glissant parallèlement à cette pièce, va chercher les cinq points de fer a, les soulève et substitue à ces pointes ses propres pointes b.

Cette substitution accomplie, le pène A est entraîné avec la clef E, et la porte est ouverte.

Le dessin de droite représente le fruit et la feuille de la vigne sauvage du Kaarta.
a et a', la graine sous ses deux faces (grandeur naturelle).

La coupe verticale de cette graine donne a' tégument.
a'' périsperme.
a''' embryon.

endroit couvert de graminées sauvages, couchées, brisées et noircies comme si le feu y eût été mis.

L'opinion populaire attribue, en Afrique, l'origine de ces pierres à la foudre, et les nègres en font le plus grand cas pour se préserver de ses terribles effets.

Les aérolithes ont donné lieu à bien des hypothèses contraires, et l'on conçoit que je ne puis aborder qu'avec la plus grande réserve une question que les hommes les plus savants de notre temps n'ont pas encore éclaircie.

L'hypothèse atmosphérique, bien que soutenue par des hommes tels qu'Égen, G. Fisher et Ideler, a été à peu près abandonnée, et on lui a préféré l'hypothèse cosmique, qui attribue l'origine des fragments d'aérolithes aperçus sur notre globe, à des débris d'anciennes planètes ou à une matière que M. de Humboldt appelle *matière cosmique*, et qui n'aurait jamais appartenu à aucun astre.

La formation atmosphérique, au contraire, s'appuie, comme on le sait, sur ce que des vapeurs métalliques émanant du sein de la terre s'élèvent dans l'atmosphère à l'état gazeux, s'y agglomèrent après y avoir longtemps flotté, et deviennent des corps durs et solides soumis à la loi générale de la gravitation. Mais cette formation a été rejetée par la difficulté d'imaginer une force qui eût assez de puissance pour grouper en masses pesantes des molécules métalliques à l'état gazeux. Je ne trouve nulle part, cependant, qu'on ait appuyé d'arguments sérieux les dénégations apportées à l'idée d'Égen, qui désignait l'électricité comme cette force.

En présence du désaccord des savants sur cette question, n'est-il pas permis de reprendre l'hypothèse d'Égen, et de se rattacher à l'électricité pour expliquer, non la formation de tous les aérolithes, mais celle des pierres de composition toute particulière qui font l'objet de ces réflexions? On aurait à s'appuyer de l'autorité des nègres, et il faut faire attention que cette autorité a une grande valeur quand elle repose sur un serment. Or la première pierre qui m'a été remise a été trouvée, en marche, par mon domestique, qui m'a juré l'avoir ramassée dans un endroit désert, éloigné de toute habitation, et dans les circonstances que j'ai rapportées plus haut ; la seconde, celle de Bouô, a été ramassée par lui après l'incendie de sa case par le fluide électrique, et il jure encore qu'il dit la vérité.

Les aérolithes décrites par Schreibers sont des prismes ou des pyramides obliques ; elles contiennent beaucoup de fer et de la silice ; elles

sont noirâtres et diffèrent complétement, dans leur composition, des pierres de notre globe. C'est bien là l'aspect et la composition apparente des pierres de l'Afrique ; mais celles-ci offrent des particularités qui les rangent dans une variété spéciale : ainsi elles sont polies sur deux pans, aplaties, homogènes dans leur masse, aiguisées d'un seul côté, comme les haches des druides, au lieu d'être scoriacées sur toute leur surface et d'avoir une croûte mince et noirâtre distincte de leur masse, qui est d'un gris terne.

Quoi qu'il en soit, les pierres de l'Afrique sont composées de fer dans une très-grande proportion, et de silicate magnésien dans une très-faible quantité. Or on travaille en Afrique le fer d'une manière très-suivie et toujours sous une haute température ; il y a plus, c'est que les silicates de magnésie sont extrêmement communs, et qu'ils sont charriés, frottés et réduits en poussière par le mouvement des eaux pluviales.

En face de tous ces faits, en face du terrible serment des nègres, en présence de l'opinion des savants que nous avons nommés, pourquoi ne pas admettre que des vapeurs composées de fer et de silicates se forment dans l'atmosphère, et que, sous l'action des courants électriques qui en parcourent les régions, ces vapeurs, aidées par des forces magnétiques dont les effets, comme les causes, sont loin d'être tous connus, deviennent des corps solides ; que ces corps perdent leurs aspérités par une action électro-magnétique combinée, et qu'ils sont précipités sur la terre avec la foudre ?

Et remarquons que cette explication ne s'appliquerait qu'à une variété déterminée d'aérolithes dont le poids ne dépasse jamais 300 grammes, et qu'elle laisse intacte l'hypothèse cosmique, qui pourrait être adoptée pour les grandes masses météoriques dont le poids s'élève jusqu'à plusieurs centaines de kilogrammes. Je fais observer d'ailleurs que je pose une question et que je ne la résous pas.

Il n'est pas inutile de rappeler que la croyance répandue, depuis Saint-Louis jusqu'au Kaarta, sur l'origine des *pierres de tonnerre* existe également à Tombouktou, et que les habitants de cette contrée leur donnent le nom de *banà tondi*, mot à mot *pierre de la pluie*. J'ajouterai qu'en Afrique les orages sont très-fréquents, et que la foudre tombe souvent.

Je n'ignore pas qu'on peut donner une explication beaucoup plus simple à l'origine de ces prétendus fulgurites : c'est de dire tout bonnement que ce sont des armes ou des outils à l'usage des anciens

peuples de l'Afrique, et qu'on les trouve dans les lieux où ils ont autrefois vécu, comme nous trouvons chez nous de vieilles médailles, de vieilles armes, des haches de druides en granit ou en calcédoine. Mais il y aurait une objection à élever contre cette explication : c'est qu'on découvre au premier examen la destination des objets que nous venons d'énumérer, et qu'il est impossible à l'imagination la plus féconde d'assigner aucune destination, soit pour l'industrie, soit pour l'ornementation, soit pour la guerre, à la pierre d'Afrique ; elle est trop courte et trop étroite pour être emmanchée et servir d'arme ; elle est trop courte aussi pour être tenue à la main et employée comme outil tranchant.

Il faut encore remarquer que si le poli parfait de ces pierres embarrasse le savant qui cherche à l'expliquer à l'aide des causes naturelles, il embarrasse encore plus l'homme pratique qui veut s'en rendre compte par l'emploi des moyens mécaniques. Comment concevoir, en effet, que l'homme puisse donner jamais, dans un pays où il n'existe aucun vestige de machine industrielle, un tranchant aussi perfectionné à un corps plus dur que le granit? Puis à quoi bon prendre tant de peine?

X.

Observations barométriques; tableau donnant la hauteur du terrain aux diverses stations. — Température moyenne de l'année. — Orages et vents; pluie. — Tableau présentant, par mois, le nombre de jours de pluie tombée pendant l'année 1847. — Résumé des observations météorologiques.

Foudre. — J'ai été si souvent malade, que je n'ai pu m'occuper de toutes les observations que j'aurais voulu faire. Ainsi la foudre est souvent tombée, et bien que j'eusse le désir de recueillir, conformément aux instructions de M. Arago, la matière déposée sur les objets atteints par le fluide électrique, j'en ai toujours été empêché, soit parce que la distance à parcourir était trop grande, soit parce que l'ascension à exécuter pour me rendre sur les lieux était trop pénible.

Marche du baromètre. — J'ai suivi avec attention la marche du baromètre. Malgré ma mauvaise santé, j'ai pu faire seize lectures par jour, pendant quarante-huit jours, et une série de dix-sept jours de lectures bihoraires de jour et de nuit. Les tableaux météorologiques où j'ai réuni en moyenne les observations faites aux mêmes lieux et aux mêmes heures, permettront à la science de tirer de ce genre de travail quelques déductions utiles. J'ai noté également les vents ré-

gnants durant les hauteurs maxima et minima; on trouvera aussi dans les tableaux des données suffisantes pour constater les heures tropiques d'oscillation de la colonne mercurielle.

Pour ce qui concerne les observations faites en route, je n'ai pas été maître de choisir mes heures d'observation. J'ai pris, comme étant les plus rapprochées de celles qui sont indiquées par les météorologistes, 6 heures du matin, midi, 2 heures du soir et 9 heures du soir. Rarement je partais avant 6 heures, et presque toujours je faisais une halte, de 11 heures 1/2 à 3 heures.

Mon baromètre m'a encore servi à déterminer avec précision la hauteur au-dessus du niveau de la mer des contrées que j'ai parcourues. Le tableau ci-contre présente ce résultat pour les points principaux de ma route.

Température; observations thermométriques. — Des difficultés résultant de ma situation personnelle m'ont empêché de multiplier mes thermomètres et de faire des observations sur le rayonnement des espaces célestes et sur l'action calorifique des rayons solaires, observations qui sont recommandées aux voyageurs d'une manière particulière. Les habitants ne m'ont jamais vu, sans montrer de l'inquiétude, faire mes observations; en les augmentant, j'avais à craindre de redoubler leur défiance et de m'exposer aux conséquences, souvent dangereuses, de leur superstition.

J'ai employé la méthode de M. Boussingault pour obtenir la température moyenne de l'année à Foutobi; mais je n'avais pas de *fleuret de mineur*, et je dois me défier, par suite, des résultats de mon expérience. J'ai creusé le trou de 33 centimètres avec une baguette de fusil; le thermomètre introduit dans ce trou m'a donné + 26,4. J'ai renouvelé l'observation cinq fois, en différents lieux et avec des températures de l'air de 33°, 27°, 21°, 15° et 13°, et j'ai continué à trouver, à quelques dixièmes près, la même température. La moyenne des cinq observations a été de 26°,325. C'est énorme pour un pays où il gèle: à Saint-Louis, où il ne gèle pas, elle est de 26°,6.

Orages, pluie. — Voici une description de la marche générale des orages que j'ai observés à Foutobi, en juin et juillet.

Une heure avant l'orage, il y a un mouvement rapide de nuages allant d'O. en E.; ces nuages, qui sont des cirrus ou des cumulo-cirrus, se meuvent dans les régions inférieures. Dans les hautes régions, le ciel est garni de cirrus plus légers et presque immobiles; ils se

Nord

Hauteur de la Colonne mercurielle du Barometre

0 730^{mm}
735
740
745
750
755
760

• Bakel fort Français sur le Senegal — Lat N 14° 53' 30" — Long O 14° 41' 40" — Haut du Baromètre corrigée 757^{mm} 32 — au dessus du niveau de la mer 28^m 9

• Boulebané Capitale du Bondou — Lat N 14° 20' 8" — Long O 14° 54' 10" — Haut du Barom corrigée 755^{mm} 6 — au dessus du niveau de la mer 54^m 3

• Senoudébou blockaus Français dans le Bondou — Lat N 14° 21' 45" — Long O 14° 40' 5" — Haut du Barom corrigée 755^{mm} 9 — au dessus du niveau de la mer 43^m 1

• Mahana ou Toubabo Kane (ancien Fort St Charles) — Lat N 14° 37' 6" — Long O 14° 14' 0" — Haut du Barom corrigée 755^{mm} 8 — au dessus du niveau de la mer 43^m

• Tinnkila Village du Kaarta — Lat N 14° 48' 0" — Long O 12° 59' 0" — Haut du Baromètre corrigée 751^{mm} 7 — au dessus de la mer 95^m 3

• Kogbe Capitale du Kaarta — Lat N 15° 37' 0" — Long O 12° 20' 50" — Haut du Barom corrigée 749^{mm} — au dessus du niveau de la mer 115^m [illegible]

• Toutobi grand village du Kaarta — Lat N 15° 12' 45" — Long O 11° 27' [illegible] — Haut du Barom corrigée 738^{mm} 8 — au dessus du niveau de la mer 324^m 8

• Damafoulou grand village du Kaarta — Lat N 14° 57' 0" — Long O 11° 3' 8" — Haut du Barom corrigée 737^{mm} 9 — au dessus du niveau de la mer 334^m 3

• Kaudara village du Kaarta — Lat N 14° 54' 45" — Long O 10° 30' 3" — Haut du Barom corrigée 733^{mm} 4 — au dessus du niveau de la mer 383^m 8

0 730^{mm}
735
740
745
750
755
760

Hauteur de la Colonne mercurielle du Barometre

Profil d'une partie de l'Afrique occidentale d'après les hauteurs barométriques obtenues aux différentes stations indiquées sur ce Tableau

Toutes ces stations (à l'exception de Boulebané) sont celles de la route de Bakel au Niger et se trouvent placées dans l'ordre naturel de la marche; elles démontrent l'élévation croissante du sol de l'Afrique en se dirigeant vers l'Est jusqu'au 10me degré de longitude occidentale, pour la partie située au nord du Sénégal.

Les distances entre chaque point sont arbitraires.

Les hauteurs au dessus du niveau de la mer ont été calculées d'après les tables de M Oltmanns insérées dans l'annuaire du Bureau des longitudes de l'année 1839.

Aucune table ne donnant la hauteur du Baromètre au niveau de la mer à l'embouchure du Sénégal, j'ai dû prendre la hauteur normale de 0 76^c pour base de mes calculs. En raison de la latitude cette hauteur ne doit pas être éloignée de la vérité. On sait en effet qu'à l'équateur la pression atmosphérique est de 758^{mm} et qu'elle augmente progressivement jusqu'au 40me degré où elle atteint son maximum. A cette latitude elle s'élève jusqu'à 763^{mm}, quelquefois 764^{mm} pour décroître ensuite dans la même progression en remontant vers les régions polaires (Voir Météorologie de Kaemtz)

détachent sur une teinte d'un bleu vif passant graduellement au gris. Les nuages, qui marchent vers l'orient, s'y concentrent et forment d'épaisses couches de stratus. Les vents d'O., de S. O. ou de N. O. soufflent alors avec force, mais sans raffales, jusqu'aux dernières minutes qui précèdent la pluie ; les éclairs, suivis de tonnerre, sont vifs et multipliés dans la partie de l'E. et du N. Quinze minutes environ avant que l'orage éclate, le calme s'établit, le ciel devient noir, les éclairs sont encore plus fréquents et les coups de tonnerre plus sonores. Ce calme ne dure qu'un instant ; par une saute brusque, le vent passe à l'E., souffle avec furie, et détermine une subite élévation du baromètre, qui n'a jamais été moindre de $1^{mm},5$, et que j'ai observée deux fois de $3^{mm},1$; cette saute de vent produit aussi un abaissement instantané de température de 4° ou 5°. C'est à ce moment que l'orage éclate ; la pluie tombe avec violence ; les vents passent successivement à l'E. S. E., au S. E. et au S. ; c'est la marche ordinaire. D'autres fois l'orage passe par le N. ; mais, dans ce cas, il arrive souvent qu'il n'a pas lieu. Après une durée qui varie entre deux heures et cinq heures, les vents reviennent à l'O. ou au S. O. ; la pluie cesse et le ciel se dégage. Quand les vents retournent à l'O., c'est un signe certain que l'orage va finir ; le baromètre baisse et reprend la hauteur moyenne de 739 millimètres ; dans les orages, il monte quelquefois à $742^{mm},1$.

Vers le mois d'août, les vents d'E. deviennent plus rares, et la pluie tombe avec des vents d'O., de S. O. et même de N. O. Quand il n'y a pas de saute de vent, le mouvement ascendant de la colonne barométrique est peu sensible ; mais je n'ai jamais vu de mouvement descendant.

Lorsque les vents passent par le N. après avoir sauté de l'O. à l'E., il arrive souvent, ainsi que je l'ai annoncé, que l'orage manque complétement, malgré les signes qui le prédisaient.

Je détache de mon journal de météorologie une description détaillée de ce fait particulier :

2 *juillet* 1847.

2 h. du soir. Bar. 739.3. Therm. 34.5. — Vent de S. O., jolie brise. — Horizon blafard ; ciel teinté de bleu-gris avec cirrus au zénith.

Jusqu'à 7 heures, pas de changement notable dans l'aspect du ciel.

7 h. du soir. Éclairs vifs et continus illuminant l'horizon; ces éclairs, partant de l'E. et s'étendant au N., sont accompagnés de roulements de tonnerre éloignés et à peine perceptibles. Jusqu'à 8 h. 30′, le ciel n'a pas perdu de sa sérénité; les étoiles sont brillantes et l'horizon est parfaitement pur, excepté dans la partie où se montrent les éclairs.

8 h. 30′ du soir. Le ciel, tout en conservant sa clarté, se couvre de cirrus montant de l'E., et assez légers pour ne pas cacher les étoiles. Peu après, des cumulo-stratus succèdent aux cirrus; ils partent du N. et du N. E. et semblent pousser devant eux une masse de gros nimbus noirs montant rapidement au zénith et enveloppant bientôt une grande portion de la voûte du ciel. Les étoiles ont disparu sous cette masse nuageuse.

9 h. du soir. Bar. 738.6. Therm. 35.3. — Vent d'O., faible brise. — Les éclairs, de plus en plus fréquents, continuent à illuminer l'horizon de l'E. au N.; les détonations n'ont pas augmenté d'intensité d'une manière sensible; la masse nuageuse continue à monter; dans les basses régions de l'atmosphère, les vents sont presque nuls.

9 h. 37′ du soir. Bar. 740.0. Therm. 35. — Brusque saute de vent d'E. avec rafales et tourbillons. Les cumulo-stratus, confondus avec les nimbus, refoulent et couvrent les cirrus primitivement formés. Le ciel est envahi par la masse nimboïforme. Les éclairs se multiplient encore, mais ils ne laissent apercevoir ni gerbes, ni zigzags; les roulements de tonnerre deviennent plus distincts.

9 h. 57′ du soir. Bar. 740.5. Therm. 33.3. — Vent de N., faible et variable. — La pluie tombe par grosses gouttes et s'arrête tout à coup. L'horizon se dégage dans l'E.; au zénith, masse très-dense de nuages noirs allant se terminer dans l'O., à environ 20° de l'horizon, en une ligne courbe tranchant sur le fond gris du ciel. Les éclairs ont monté; le tonnerre se fait entendre à grande distance, mais ses coups sont moins fréquents.

10 h. 44′ du soir. Bar. 739.8. Therm. 32.7. — Vent de N. très-faible. — Les nimbus et les éclairs, après avoir parcouru tous les points de la voûte céleste en partant de l'E., du N. et du N. E., se sont arrêtés à l'O., d'où ils passent au-dessous de l'horizon. L'orage est là; le tonnerre et les éclairs y sont concentrés. Quelques lueurs encore apparaissent au zénith, mais sans détonation, ce qui

semble indiquer que ce sont les mêmes éclairs réfléchis. L'horizon, à l'E. et au N., est notablement éclairci; des cirro-cumulus très-denses ont remplacé les nimbus noirs qui continuent à s'abaisser sur l'horizon dans l'O.

Je donne ci-dessous la marche détaillée des orages ordinaires. Je me suis borné à en reproduire deux, tous les autres présentant, à peu d'exceptions près, les mêmes phénomènes généraux.

Du **21** *juin* **1847.**

6 h. du matin. Bar. 739.8. Therm. 30.0. – S. O. très-faible. — Horizon légèrement teinté. Au-dessus, des cirrus en fleurons partant de l'E. et allant au N. et au S. Zénith clair et sans nuages.

Midi. Bar. 739.5. Therm. 34.0. — S., jolie brise. — Ciel teinté de gris-bleu. A l'horizon, des cumulus blancs et gris, excepté à l'E. Cette partie du ciel est couverte d'une masse nuageuse très-épaisse. Au-dessus, quelques cirrus blancs très-espacés.

1 h. 30' du soir. Bar. 740.4. Therm. 34.7. — E., violents tourbillons. — Nimbus gris et noirs, enveloppant presque toutes les parties du ciel : ils sont agités d'un mouvement très-rapide. Tonnerre éloigné. Pas d'éclairs apparents.

1 h. 35' du soir. Bar. 740.7. Therm. 32.1. — S. S. E., violents tourbillons. — Les éclats de tonnerre se rapprochent. Éclairs. Forte pluie.

2 h. du soir. Bar. 740.7. Therm. 31. — E. battant le N., forte brise. — Horizon sombre. Nimbus noirs au zénith. Dans l'O., des cumulus isolés; dans le S., des cirrus rapides. Ciel couvert d'une teinte grise très-foncée.

La pluie a un moment d'interruption, mais elle reprend presque aussitôt.

3 h. du soir. Bar. 739.4. Therm. 30.6 — S., faible brise. — La pluie a beaucoup diminué d'intensité. Depuis 2 h. 15' elle a été en décroissant, avec de courtes interruptions.

Le ciel est toujours chargé au zénith de nimbus confus et mal déterminés. L'horizon s'éclaircit particulièrement au N., où il existe une assez large zone bleue.

4 h. du soir. Bar. 739.1. Therm. 31.9. — S. O., faible brise. — La pluie comme à 3 h. L'éclaircie s'étend vers l'E. Le zénith n'a pas changé d'aspect, sauf quelques cumulo-cirrus qui tendent à se détacher de la masse nuageuse.

5 h. du soir. Bar. 739.1. Therm. 31.9. — S. O. — La pluie cesse tout à fait.

9 h. du soir. Bar. 739.8. Therm. 30.3. — Calme. - Horizon chargé partout. Au zénith et dans les régions intermédiaires, des bandes de strato-cirrus laissent apercevoir quelques constellations.

Du 9 juillet 1847.

6 h. du matin. Bar. 740.1. Therm. 30.3. — S. et S. S. O., très-faible brise. — Ciel couvert d'une épaisse enveloppe grise cachant totalement le soleil. Cumulus et cirrus confus allant rapidement dans la direction de l'E.

6 h. 30' du mat. Bar. 740.1. Therm. 30.3. — Faible pluie tombant des nuages qui traversent le zénith. Pas de saute de vent.

7 h. du matin. Bar. 742.3. Therm. 29.7. — S. S. E., jolie brise. — Les nuages se détachent. Le soleil les éclaire légèrement, mais il ne se montre pas.

Même pluie.

7 h. 30' du mat. Bar. 742.5. Therm. 28.9. — S. E., violentes raffales. — Des nuages cumulus et cumulo-nimbus marchent rapidement vers l'O., en décrivant une courbe.

Le soleil est entièrement caché.

La pluie tombe avec violence et par larges gouttes.

8 h. du matin. Bar. 742.7. Therm. 23.3. — S. E., brise faible. — Le ciel est couvert d'une masse de nuages confus d'un gris foncé.

Tonnerre éloigné.

La pluie tombe régulièrement avec force, mais les gouttes sont moins larges.

9 h. du matin. Bar. 742.7. Therm. 28.1. — S., brise irrégulière. — Le ciel se dégage au N. et à l'O.

Tonnerre éloigné.

Même pluie.

10 h. du matin. Bar. 742.6. Therm. 27.8. — S. O., petite brise. — Même état du ciel. La pluie diminue d'intensité.

11 h. du matin. Bar. 742.4. Therm. 28.3. — S. O., petite brise. — Ciel uniformément teinté en gris foncé.

Courtes intermittences dans la chute de la pluie.

Midi. Bar. 740.2. Therm. 28.4. — O., jolie brise. — A 11 h. 40' la pluie a cessé.

Le ciel se dégage, surtout aux abords de l'horizon.

Pas de soleil.

1 h. du soir. Bar. 739.5. Therm. 28.7. — Même vent. — Le soleil, en perçant l'enveloppe nuageuse du ciel, donne aux nuages la forme de cirrus et de cumulus.

Dans le N., il y a quelques parties bleues.

2 h. du soir. Bar. 739. Therm. 29.3. — S. S. O., jolie brise. — Zénith clair, avec des cirrus et des cumulo-cirrus.

Horizon gris avec des strato-cumulus et des strato-cirrus.

3 h. du soir. Bar. 739. Therm. 29.4. — Même vent. — Même ciel.

4 h. du soir. Bar. 739. Therm. 29.5. — S. O., jolie brise. — Les stratus de l'horizon se transforment en cirrus et s'élèvent au zénith.

5 h. du soir. Bar. 739. Therm. 29.6. — Même vent. — Même ciel.

6 h. du soir. Bar. 739.1. Therm. 29.9. — Même vent. — Même ciel.

7 h. du soir. Bar. 739.1. Therm. 29.8. — O. N. O., petite brise. — Ciel clair. Cumulus isolés flottant dans les régions intermédiaires.

8 h. du soir. Bar. 739.3. Therm. 29.8. — Même vent. — Ciel très-clair; étoiles brillantes.

9 h. du soir. Bar. 739.9. Therm. 29.7. — Calme. — Même ciel. Les nuages ont complétement disparu.

Pendant la nuit, rosée très-abondante.

Hygrométrie. — Pendant les mois compris entre juin et septembre, la rosée est très-abondante; elle est si pénétrante qu'elle mouille entièrement les vêtements. Les cheveux, la barbe, les étoffes de laine sont couverts de gouttelettes du diamètre d'une grosse tête d'épingle. Je n'ai pas observé de rosée au Kaarta dans les autres mois de l'année.

Dans l'année 1847, il y a eu, en janvier, trois jours de pluie; mais la première pluie, de la *saison des pluies* proprement dite, est tombée le 3 mai; et la dernière, le 19 octobre. En janvier 1848, il y a eu

encore trois jours d'une pluie faible et pour ainsi dire sans orage. Il en est de même toutes les années, m'assure-t-on. Après, il ne tombe plus d'eau qu'en mai.

Le tableau suivant présente par mois, pour l'année 1847, le nombre de jours de pluie, avec indication de la pluie tombée pendant le jour et de celle tombée pendant la nuit.

	NOMBRE de JOURS DE PLUIE	
	PENDANT LE JOUR.	PENDANT LA NUIT.
Janvier 1847. . .	2	1
Février.	»	»
Mars.	»	»
Avril.	»	»
Mai.	1	5
Juin.	8	7
Juillet.	7	10
Août.	7	17
Septembre. . . .	5	8
Octobre.	5	5
Novembre. . . .	»	»
Décembre. . . .	»	»
TOTAUX. . .	35	53
	88	

Je n'ai pas pu mesurer la quantité d'eau tombée. Il eût fallu, à défaut d'un udomètre, un vase ayant au moins un orifice régulier, afin d'en pouvoir prendre le diamètre ; il eût fallu aussi une mesure de capacité quelconque. Bien qu'aucun de mes ustensiles ne remplit ces conditions, j'ai voulu, néanmoins, essayer de recueillir l'eau tombée ; j'en aurais ensuite apprécié *grosso modo* la quantité ; mais je n'ai même pas pu obtenir ce résultat. Toujours il est arrivé malheur à mon vase, soit par accident, soit par le fait volontaire des habitants, enclins, ainsi que je l'ai déjà exprimé, à donner une mauvaise interprétation à ces sortes d'expériences.

RÉSUMÉ

SOUS FORME DE SÉRIES

DES

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES QUOTIDIENNES.

N. B. Les vents intermédiaires aux directions classées dans les tableaux sont portés, savoir : les vents soufflant de la partie comprise entre le N. et le N. E., dans la colonne N.; les vents soufflant entre le N. E. et l'E., dans la colonne N. E., et ainsi de suite.

Les observations barométriques ont été réduites à zéro par le moyen des tables de réduction de M. Delcros.

Le baromètre, n° 279, de Bunten (à siphon) dont je me suis servi pour mes observations, a été comparé à Brest, à l'Observatoire, du 5 au 9 juin 1846. Il a donné une différence de $+ 0/^{mm}, 73$.

A l'exception de Bakel, toutes les latitudes et les longitudes qui figurent aux tableaux sont *estimées* et non calculées.

LIEUX des OBSERVATIONS.	LATITUDE.	LONGITUDE.	DATES.	HEURES DES OBSERVATIONS.	HAUTEURS BAROMÉTRIQUES.			TEMPÉRATURES MOYENNES.		NOM[illegible]		
					Maxima.	Moyennes.	Minima.	Thermomèt. de l'instrument	Air libre.	Nord.	N. E.	Est.
	N.	O.	1846	6 h. m.	757.8	757.2	756.1	22.9	18 4	3	3	7
	—	—	—	midi.	758 5	757.4	756.0	26.2	36.2	»	1	14
En station à Bakel	14° 53′ 30″	14° 41′ 40″	Décemb.	2 h. s.	758 0	757.2	755.9	27.6	42.0	»	2	15
			— 19 jours.	9 h. s.	763 6	757.9	755.8	25.9	23.1	4	6	»
			1847	6 h. m.	760.6	757.3	755.5	21.7	17.7	5	5	4
			—	midi.	760 4	757.4	755.0	25.1	34.0	1	8	15
En station à Bakel	14° 5[illegible] 30″	14° 41′ 40″	Janvier	2 h. s.	759.2	757.0	754.9	27.0	38.0	4	5	16
			— 26 jours.	9 h. s.	760.7	757.2	755.7	24.3	22.5	5	6	2
				6 h m.	»	761.1	»	15.9	13.2	»	1	1
En route pour Boulébané.	»	»	3 jours.	midi.	»	758.0	»	28.2	»	»	»	3
				2 h. s.	»	759.5	»	32.2	»	»	»	3
				9 h. s.	»	»	»	»	»	»	»	»
				6 h. m.	»	754.3	»	15.3	»	»	»	1
En station à Boulebané.	14° 20′ 08″	14° 54′ 10	2 jours.	midi.	»	758.7	»	32.9	»	»	»	1
				2 h. s.	»	755.1	»	34 1	»	»	»	1
				9 h. s.	»	754.3	»	22.2	»	»	»	1
			Février	6 h. m.	756.5	756.1	755.5	22.7	»	5	1	»
En station à Senou-Débou.	14° 21′ 45″	14° 40′ 05″	—	midi.	757.7	756.1	755.1	31.9	»	5	1	3
			13 jours.	2 h. s.	756.3	755.3	754.6	34.3	»	9	1	1
				9 h. s.	756.9	756.1	755.3	29.0	»	9	1	1
	KAOUR.			6 h. m.	755.4	757.2	756.1	19.7	»	1	1	4
En route pour Kaour.	13° 13′ 05″	14° 28′ 00″	12 jours.	midi.	758.8	757.0	753.5	31.7	»	2	2	3
				2 h. s.	757.3	756.2	754.6	32.7	»	1	2	3
				9 h. s.	758.3	757.2	755.7	25.7	»	»	1	2
			Février et Mars.	6 h. m.	757.3	756.5	755.6	21.3	»	4	»	»
En station à Makana.	14° 37′ 06′	14° 14′ 00″		midi.	756.5	756.2	755.2	36.4	»	»	2	»
			—	2 h. s.	756.1	755.4	755.1	38.1	»	2	2	»
			11 jours.	9 h. s.	756.7	755.6	754.1	28.4	»	2	1	1
	KANAMAKOUNOU.		Mars.	6 h. m.	758.1	756.5	755 3	20.5	»	2	1	»
Route de Makana à Kanamakounou.	14° 31′ 03″	13° 12′ 10″	—	midi.	757.5	1 seule observ.		38.4	»	»	1	»
			8 jours.	2 h. s.	757.0	755.6	754.4	36.2	»	2	2	1
				9 h. s.	757.1	756.4	755.4	28.4	»	3	»	»
				6 h. m.	756.1	755.1	754 6	22.7	»	1	2	2
Route de Kanamakounou à Tinntila.	»	»	7 jours	midi.	757.3	754.[illegible]	753.1	33.5	»	»	3	2
				2 h. s.	755 4	753.6	752.[illegible]	34.3	»	»	3	2
				9 h. s	754 7	753.2	753 1	29.8	»	»	1	2

…URS DE					ÉTAT DU CIEL. — NOMBRE DE JOURS DE					PLUIE. NOMBRE DE JOURS.	REMARQUES PARTICULIÈRES.
Sud.	S. O.	Ouest.	N. O.	calme.	Ciel clair.	Ciel couvert	Cumulus.	Stratus.	Cirrus		
»	»	1	»	1	3	10	»	5	1		Les hauteurs barométriques *maxima* correspondent aux vents de N. N. O. et de N. 1/4 N. O. La hauteur ci-contre (763,6), pour 9 heures du soir, est exacte. Les hauteurs *minima* correspondent aux vents de S. E. Le vent est généralement faible; une seule fois il a soufflé par rafales. L'horizon est presque toujours couvert, particulièrement le soir et le matin.
»	»	»	»	1	4	10	»	3	2		
»	»	»	»	»	2	8	4	5	»	»	
»	»	»	3	6	2	7	4	6	»		
1	»	»	1	9	4	12	4	3	3		Le vent d'E. a soufflé par rafales, dans cette série, et a augmenté notablement d'intensité. Le 23, à 9 heures du soir, observé un halo lunaire d'un seul cercle. La mesure de son rayon a donné 21°, 50. Pas de couleurs vives; le phénomène a duré 45 minutes environ.
»	»	»	»	2	4	14	3	3	2		
»	»	»	»	1	3	18	3	2	»	2	
»	»	1	3	7	7	19	»	»	»		
»	»	»	»	»	1	2	»	»	»		Les observations de nuit sont fort difficiles en route.
»	»	»	»	»	»	2	»	»	1		
»	»	»	»	»	»	1	»	»	2	»	
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»		
»	»	»	»	»	1	1	»	»	»		
»	»	»	»	»	»	1	1	»	»		
»	»	»	»	1	»	2	»	»	»	»	
»	»	»	»	1	»	2	»	»	»		
»	»	»	1	6	»	4	2	2	4		Les vents régnants sont de la partie du N. et du N. N. E. La brise est généralement faible; je n'ai vu que deux fois des rafales, aux observations de midi et de 2 heures.
2	»	»	»	1	»	8	3	»	2		
»	1	»	1	»	»	9	2	1	1	»	
»	»	»	1	1	1	10	»	2	»		
»	»	»	»	6	»	6	4	»	2		
»	»	»	»	1	»	7	1	»	1		
»	»	»	»	6	»	6	3	»	»	»	
»	»	»	»	»	8	3	1	»	»		
»	»	»	»	6	»	7	»	2	3		Les vents sont plus variables à Makana qu'à Bakel, et passent souvent à l'O. vers midi. En général, ils soufflent très-faiblement. Les hauteurs barométriques *maxima* correspondent aux vents de N. O. et d'O N. O.
2	1	2	2	»	1	9	»	»	»		
1	»	2	2	»	»	9	1	1	»	»	
»	»	»	2	4	8	2	»	1	»		
»	»	»	1	4	»	5	»	3	»		
»	»	»	»	»	»	1	»	»	»		
»	»	»	»	»	»	5	»	2	1	»	
»	»	»	»	3	5	1	»	»	»		
»	»	»	»	2	»	4	1	1	1		Les vents d'E., N. E. et E. N. E. ont augmenté d'intensité; quatre fois, mais à des heures différentes, ils ont soufflé par rafales et avec violence. A Koundakary et à Tinnéda, le vent d'E. est très-brulant.
»	»	»	»	»	1	4	2	»	»		
»	»	»	»	»	1	4	2	»	»	»	
»	»	»	1	3	5	2	»	»	»		

LIEUX des OBSERVATIONS.	LATITUDE.	LONGITUDE	DATES.	HEURES DES OBSERVATIONS.	HAUTEURS BAROMÉTRIQUES. Maxima.	Moyennes.	Minima.	TEMPÉRATURES MOYENNES. Thermomèt. de l'instrument	Air libre.	NOMBRE … Nord.	N. E.	Est.
	O.	N.	1847									
Station à Tinntila.	14° 48' 06"	12° 52' 00"	Mars et Avril. — 9 jours.	6 h. m.	752.9	751.8	750.7	23.3	»	»	1	2
				midi.	752.2	751.2	750.6	38.5	»	1	»	1
				2 h. s.	751.5	750.5	749.5	40.7	»	»	3	1
				9 h. s.	752.2	750.8	750.2	28.4	»	»	»	2
Route de Tinntila à Koghé.	»	»	Avril. — 9 jours.	6 h. m.	749.7	749.1	748.1	27.8	»	»	»	2
				midi.	750.2	749.3	749.0	41.3	»	»	2	3
				2 h. s.	748.7	748.2	746.1	42.5	»	1	2	2
				9 h. s.	749.4	748.2	747.6	34.7	»	»	1	1
Station à Koghé (Farinkidou, à 2 kil.)	15° 37' 00"	12° 20' 50"	Avril et Mai. — 20 jours.	6 h. m.	751.1	749.3	748.1	26.7	»	5	4	1
				midi.	751.9	749.5	747.5	39.1	»	3	6	2
				2 h. s.	750.7	748.7	747.4	41.3	»	5	3	1
				9 h. s.	751.0	748.9	746.6	32.2	»	6	1	»
Route de Koghé à Khoré.	KHORÉ. 15° 18' 30"	11° 49' 15"	Mai. — 7 jours.	6 h. m.	750.8	749.6	749.2	29.0	»	»	»	1
				midi.	749.5	749.4	749.3	36.9	»	»	»	»
				2 h. s.	748.5	748.3	747.9	39.2	»	»	1	»
				9 h. s.	749.5	749.2	749.1	31.4	»	»	»	2
Route de Khoré à Tamafoulou.	»	»	5 jours.	6 h. m.	743.0	738.7	735.4	29.2	»	»	1	»
				midi.	742.5	738.7	735.0	40.1	»	»	»	»
				2 h. s.	740.4	736.6	734.0	40.5	»	»	2	1
				9 h. s.	741.1	737.1	734.4	35 1	»	1	1	»
Station à Tamafoulou.	14° 57' 00"	11° 05' 20"	6 jours.	6 h. m.	739.9	738.2	737.0	28.0	»	1	»	»
				midi.	739 3	738.2	737.7	37.5	»	»	»	1
				2 h. s.	738.2	737.6	737.1	38.7	»	»	1	1
				9 h. s.	738.3	737.9	737.6	32.0	»	»	1	1
Route de Tamafoulou à Kamdara.	»	»	3 jours.	6 h. m.	738.6	736.6	734.2	25.8	»	»	»	»
				midi.	»	735.7	»	39.9	»	»	»	»
				2 h. s.	»	735.9	»	40.4	»	»	»	2
				9 h. s.	»	736.6	»	28.0	»	»	»	»
Station à Kamdara.	14° 54' 45"	10° 30' 03"	7 jours.	6 h. m.	735.0	733.8	732.9	28.2	»	»	»	»
				midi.	734.0	733.6	733 3	37.5	»	»	»	»
				2 h. s.	733.1	732.8	732.4	38.6	»	»	2	»
				9 h. s.	733.9	733.4	732.6	31.5	»	»	»	»

…OURS DE					ÉTAT DU CIEL. — NOMBRE DE JOURS DE					PLUIE.	REMARQUES PARTICULIÈRES.
Sud.	S. O.	Ouest.	N. O.	calme	Ciel clair.	Ciel couvert	Cumulus.	Stratus.	Cirrus.	NOMBRE DE JOURS.	
»	»	1	»	4	2	7	»	»	»	»	Ordinairement l'horizon est très-couvert, surtout dans la journée. La teinte grise qui enveloppe alors le ciel ne permet que rarement de distinguer la forme des nuages; toutefois, cette teinte est plus claire au zénith. Le vent d'E. n'a soufflé avec force qu'une seule fois pendant les 9 jours d'observations. Le baromètre indique une élévation sensible du sol.
»	2	2	1	1	»	7	1	»	1		
»	1	2	2	»	»	8	1	»	»		
1	»	1	»	5	1	7	»	»	1		
»	»	»	»	6	1	5	»	»	3	»	Mêmes observations qu'à Tinntila pour l'état général du ciel. Les vents d'E., de N. E. et de N. N. E. ont soufflé quatre fois avec violence et fortes rafales.
»	1	»	»	»	1	5	1	»	»		
»	1	»	1	»	»	6	1	1	1		
»	»	»	»	6	8	»	»	»	»		
»	2	»	2	6	»	12	3	»	5	1	A Koghé, les vents de S. O., O. S. O., O. et N. O. sont très-brûlants. Ils soufflent souvent avec violence, par rafales et accompagnés de tourbillons. Les vents de N. E. et d'E. sont moins chauds; ils viennent des montagnes au pied desquelles la ville est bâtie; quelquefois ils sont accompagnés de rafales. Les cirrus et les cumulus, confus jusqu'alors, ont pris des formes et des contours mieux accusés. Il y a une grande perturbation dans l'atmosphère; les nuages chassent rapidement. Généralement le ciel est très-couvert pendant le jour, et ce n'est qu'après le coucher du soleil qu'il se dégage. Les hauteurs barométriques *maxima* correspondent aux vents d'E., d'E. N. E. et de N. E.
1	4	»	4	»	»	17	1	2	»		
1	2	1	6	»	4	10	3	»	3		
2	»	»	4	7	5	10	2	2	1		
»	»	1	»	2	»	4	2	»	1	2	La première pluie, de la saison des pluies proprement dite, est tombée le 3 mai à 6 heures du soir; elle était accompagnée de tonnerre et d'éclairs. Les vents, avant la pluie, ont été extrêmement variables et ont presque fait le tour du compas. Pendant l'orage ils soufflaient avec violence, notamment de l'O. et de l'O. S. O.
»	2	»	2	»	1	2	2	»	2		
1	1	2	»	»	»	1	5	»	1		
2	»	»	1	1	»	5	1	»	»		
»	1	»	»	2	»	2	»	1	2	»	Quelques rafales de vents de N. 1/4 N. O. Un tourbillon d'E. N. E. excessivement violent. Le sol s'est considérablement élevé.
»	1	»	1	»	»	2	1	1	»		
»	1	»	»	»	»	»	1	2	2		
»	1	»	»	1	2	1	»	1	»		
»	1	1	1	1	»	1	»	»	6	3	De grandes perturbations atmosphériques annoncent que la saison des pluies est décidément venue. Ces perturbations s'accusent par des rafales, des tourbillons et des éclairs, souvent sans tonnerre; les vents d'O. sont plus violents et plus fréquents. Le matin, le ciel présente des cirrus légers qui se détachent sur un fond bleu; vers midi, ces nuages passent aux cumulus, et la teinte du ciel devient grise. Il y a ensuite un mouvement rapide de nuages d'E. en O. et dans les régions supérieures de l'atmosphère. C'est presque toujours après le coucher du soleil que tombe la pluie.
1	»	2	1	»	»	2	2	»	1		
1	1	2	»	»	»	2	4	»	»		
»	2	1	»	»	2	3	1	»	»		
»	»	»	1	2	»	»	»	»	3	»	Les observations ont été très-irrégulières pendant cette marche.
»	1	»	1	»	»	1	1	»	»		
»	»	»	»	»	»	1	1	»	»		
»	1	»	»	»	1	»	»	1	»		
»	»	»	»	5	1	3	»	1	2	1	Les vents violents viennent du S. et du S. O. La pluie tombée pendant cette série est encore tombée après le coucher du soleil.
4	1	1	1	»	»	1	4	»	2		
2	1	»	2	»	»	»	7	»	»		
1	1	»	»		1	3	1	»	1		

LIEUX des OBSERVATIONS.	LATITUDE.	LONGITUDE.	DATES.	HEURES DES OBSERVATIONS.	HAUTEURS BAROMÉTRIQUES. Maxima.	Moyennes.	Minima.	TEMPÉRATURES MOYENNES. Thermomètre de l'instrument	Air libre.	NOM… VE… Nord	N. E.	Est.	S. E.
Route de Kaïndara à Foutobi.	N. — »	O. — »	1847 — Juin — 5 jours.	6 h. m.	»	739 5	»	32.2	»	»	»	1	»
				midi.	»	738.9	»	38.4	»	»	»	»	»
				2 h. s.	»	738.0	»	36.2	»	»	»	1	»
				9 h. s.	»	738.3	»	32.3	»	»	»	1	»
Station à Foutobi.	15° 12' 45"	11° 27' 00"	25 jours. Juillet. — 4 jours.	6 h. m.	739.9	738.9	738.1	31.1	»	»	1	»	»
				midi.	740.1	738.9	738.2	33.7	»	»	»	1	3
				2 h. s.	739.8	738.9	738.8	34.8	»	1	»	2	3
				9 h. s.	740.3	738.7	737.4	34.4	»	»	»	2	1
Station à Foutobi.	15° 12' 45"	10° 27' 00"	27 jours.	6 h. m.	741.0	739.7	737.9	26.9	»	»	»	»	»
				7 h. —	742.2	740.2	738.2	27.1	»	»	»	1	1
				8 h. —	742.7	740.3	738.3	27.5	»	»	»	»	1
				9 h. —	742.7	740.3	738.3	28.1	»	»	»	1	»
				10 h. —	742.7	740.4	738 3	28.7	»	1	»	»	1
				11 h. —	742.4	740.3	738.3	29.5	»	»	»	2	1
				midi.	741.0	740.0	738.3	30.4	»	1	»		3
				1 h. s.	740.5	739.6	738.2	31.1	»	»	1	1	1
				2 h. —	740.2	739.5	738.0	31.7	»	1	1	1	3
				3 h. —	740.1	739.3	737.6	31.9	»	1	1	1	2
				4 h. —	739.9	739.2	737.4	31.9	»	1	»	1	3
				5 h. —	740.1	739.2	737.7	31.6	»	1	1	1	2
				6 h. —	739.9	739.2	737.6	30.9	»	»	»	»	1
				7 h. —	740.0	739.1	737.9	30.3	»	»	»	1	1
				8 h. —	740.8	739.5	738.0	29.8	»	1	»	»	1
				9 h. —	741.4	739.7	738.1	29.5	»	»	»	»	1
Station à Foutobi.	15° 12' 45"	10° 27' 00"	Août. — 21 jours.	6 h. m.	741.7	739.8	737.8	24.2	»	»	»	»	2
				7 h. —	741.8	739.9	737.9	24.8	»	»	»	»	1
				8 h. —	741.9	740.0	738.0	25.5	»	»	»	»	»
				9 h. —	742.0	740 2	738.2	26.4	»	1	»	»	»
				10 h. —	741.9	740.2	738 1	27.6	»	1	»	»	»
				11 h. —	741.7	740.1	738.1	2 .6	»	1	»	»	»
				midi.	741.3	739.9	738.1	29.4	»	1	»	»	1
				1 h. s.	741.1	739.7	738.0	29.9	»	1	»	»	1
				2 h. —	741.1	739.5	737.5	30.5	»	»	»	»	1
				3 h. —	740.9	739.3	737.3	30.2	»	1	»	»	2
				4 h. —	741.1	739.2	737.7	29.8	»	»	»	»	1
				5 h. —	741.1	739.4	737.8	28.6	»	1	1	1	1
				6 h. —	741.2	739.5	738.9	27.6	»	1	»	1	1
				7 h. —	740.9	739.7	738.8	27.2	»	»	»	»	1
				8 h. —	741.4	739 8	738.[illegible]	26.7	»	»	»	»	3
				9 h. —	741.4	740.0	738.6	26.3	»	»	»		1

…URS DE					ÉTAT DU CIEL. — NOMBRE DE JOURS DE					PLUIE.	REMARQUES PARTICULIÈRES.
Sud.	S. O.	Ouest.	N. O.	calme.	C… clair	Ciel couvert	Cumulus.	Stratus.	Cirrus.	NOMBRE DE JOURS.	
1	»	»	»	1	»	2	»	»	1		Pendant cette marche, effectuée au milieu de populations hostiles, les observations ont été très-irrégulières. Il a fait un orage extrêmement violent, avec pluie diluvienne qui a duré près de 15 heures.
[illegible]	2	»	»	»	»	1	»	»	1		
»	1	»	»	»	»	»	2	»	»	4	
[illegible]	»	»	»	1	»	2	»	»	»		
5	7	9	1	6	1	16	»	1	11		Des tableaux particuliers ont déjà donné les variations barométriques et thermométriques survenues pendant les orages, ainsi que les différents vents qui les accompagnent d'ordinaire. La pluie est tombée huit fois après le coucher du soleil, et trois fois seulement avant; elle a été ordinairement peu abondante. Le tonnerre et les éclairs ont été très-fréquents. La rosée est devenue très-forte; l'air est imprégné d'humidité.
[illegible]	8	9	1	1	»	15	6	»	8	11	
2	10	8	3	»	1	11	6	»	11		
5	5	9	»	7	13	15	1	»	»		
3	7	8	3	6	»	15	3	3	6		Le matin, le ciel est souvent couvert; quelquefois on y remarque aussi des cirrus au zénith et des stratus à l'horizon. Vers 7 heures, des cirrus mieux détachés se montrent, puis des cumulus, et souvent ces masses nuageuses se confondent en une enveloppe opaque. Vers le soir, et quand il n'y a pas annonce de pluie, le ciel est clair; il ne l'est jamais au milieu du jour. Durant cette série, la rosée a été très-abondante. Le 21 juillet, elle a été encore plus abondante que d'habitude, et j'ai noté cette particularité, parce qu'elle coïncidait avec trois jours consécutifs de sécheresse. D'ordinaire, la rosée est abondante les nuits des jours où il a plu, et cesse le lendemain si la journée a été sans orage. J'ai également noté, comme un phénomène extrêmement rare, un brouillard humide très-épais; c'était le 12 juillet, à 7 heures du soir. C'est la seule fois que j'ai remarqué du brouillard en Afrique; pourtant j'y ai fait des observations météorologiques au moins pendant quatre ans. On verra plus loin qu'il n'en est pas de même des brouillards secs contestés par certains météorologistes. Le 21, j'ai observé un halo lunaire d'un seul cercle, de forme elliptique, vers 8 heures 30 minutes du soir. Le plus grand rayon mesurait 22° 6′; le plus petit 18° 3′. Ce halo était du reste mal déterminé et présentait une coloration confuse: le phénomène n'a duré que 15 minutes environ. Le ciel avait ce soir-là son enveloppe opaque habituelle. Il avait plu la veille à 9 heures du soir, et ce même jour la pluie est tombée vers minuit. Les vents dominants sont de la partie de l'O., du S. et du S. O. Le N. O. est rare. Le soir et la nuit, il fait généralement calme.
5	5	11	2	2	2	13	3	1	8		
2	7	14	1	2	1	11	9	»	6		
4	6	13	1	2	[illegible]	12	11	»	4		
4	6	14	1	»	»	13	11	»	3		
2	7	14	1	»	»	12	12	»	3		
»	7	13	1	2	»	12	13	»	2		
3	4	14	1	2	»	10	16	»	1		
[illegible]	4	8	2	4	»	10	15	1	1	13	
3	4	9	2	4	»	12	14	1	»		
»	7	9	3	3	1	16	8	[illegible]	2		
2	5	11	1	3	1	15	6	1	4		
1	[illegible]	11	1	5	3	18	2	2	2		
2	5	10	»	8	9	16	1	1	»		
2	6	9	»	8	10	14	1	2	[illegible]		
2	[illegible]	6	»	10	9	14	1	1	2		
»	6	5	2	6	1	13	»	[illegible]	6		L'état du ciel présente, à quelques différences près, les mêmes apparences que dans la série qui précède: enveloppé le matin d'une teinte grise très-épaisse d'où se détachent quelquefois des cirrus, il se charge, vers les dix heures du matin, de gros cumulus à centre noir, puis se couvre tout à fait vers 5 heures du soir. Dans cette série, la pluie est tombée 16 jours sur 21. Le 19, j'ai observé un arc-en-ciel. On en a lu déjà la description aux observations générales consignées dans le chapitre IX. Mêmes vents que dans la série qui précède; les vents de S. sont plus rares. L'état de ma santé ne m'a pas permis, à mon grand regret, de continuer seize lectures par jour; je les ai réduites à huit, et, malgré la fatigue qu'une pareille tâche m'imposait encore, je ne me suis plus écarté de cette obligation, sauf toutefois durant les marches.
2	8	8	1	1	1	10	3	[illegible]	6		
2	8	10	»	1	1	6	7	1	6		
1	5	13	»	1	»	5	9	1	6		
2	2	12	1	3	»	3	11	[illegible]	6		
2	4	10	2	2	[illegible]	4	13	1	3		
1	6	[illegible]	1	3	»	5	13	»	3		
»	7	[illegible]	1	[illegible]	1	5	11	»	4	16	
2	6	7	2	3	»	6	12	»	3		
1	5	10	1	1	»	8	13	»	»		
»	6	7	3	4	»	9	11	»	1		
»	8	6	2	1	»	14	5	»	2		
2	7	4	3	2	»	16	1	2	2		
1	3	4	1	11	3	16	»	»	2		
»	4	4	»	10	5	15	»	»	1		
1	3	4	»	12	8	12	»	»	1		

LIEUX des OBSERVATIONS.	LATITUDE.	LONGITUDE.	DATES.	HEURES DES OBSERVATIONS.	HAUTEURS BAROMÉTRIQUES.			TEMPÉRATURES MOYENNES.		NOMBRE …		
					Maxima.	Moyennes.	Minima.	Thermomèt. de l'instrument	Air libre.	Nord.	N. E.	Est.
	N.	O.	1847	6 h. m.	741.0	740.1	739.2	23.9	»	»	»	»
	—	—	—	8 h. —	741.0	740.4	739.4	25.0	»	»	»	»
				10 h. —	741.1	740.6	739.7	26.1	»	»	»	»
			Août	midi.	741.1	740.4	739.3	27.6	»	»	»	»
Station à Foutobi.	15° 12′ 45″	10° 27′ 00″	—	2 h. s.	740.7	739.8	739.2	28.9	»	»	»	»
			10 jours	4 h. —	740.4	739.5	739.2	29.6	»	»	»	»
				6 h. —	740.6	739.6	738.6	28.1	»	»	»	»
				8 h. —	740.6	739.9	739.1	26.8	»	»	»	»
				6 h. m.	741.0	739 4	738.4	24.7	22.7	»	»	2
				8 h. —	741.1	739.8	738.5	26.4	27.4	»	»	2
				10 h. —	741.1	739.8	738.6	29.3	31.9	»	1	»
			Septemb.	midi.	740.7	739.4	738.9	30.9	34.1	1	»	2
Station à Foutobi.	15° 12′ 45″	10° 27′ 00″	—	2 h. s.	740.2	739.2	738.7	32.2	38.50	»	1	2
			30 jours.	4 h. —	740.2	738 8	737.1	32.0	39.3	1	3	2
				6 h. —	740.2	738.8	737.6	29 39	30.3	»	»	1
				8 h. —	740.5	739.3	738.0	27.6	25.9	»	»	1
				6 h. m.	740.6	739.6	737.8	23.2	21.2	»	»	»
				8 h. —	740.9	740.1	738.8	26.3	26.8	2	1	»
				10 h. —	740.8	740.0	738.7	30.6	32.3	3	2	1
			Octobre.	midi.	740.3	739.5	738.7	33.2	35.5	4	2	5
Station à Foutobi.	15° 12′ 45″	10° 27′ 00″	—	2 h. s.	739.7	739.0	738.6	34.4	38.4	4	2	7
			29 jours.	4 h. —	739.4	738.9	737.3	33.6	37.7	3	2	6
				6 h. —	739.9	739.0	737.5	30.0	28 2	1	»	»
				8 h. —	740.4	739 4	737.7	28.0	25.5	1	»	»
				2 h. m.	739.7	739.1	738.4	19.3	16.7	»	»	»
				4 h. —	739.7	739.1	738.4	18.3	15.5	»	»	»
				6 h. —	740.2	739.5	738.5	17.4	14.4	»	»	»
				8 h. —	740.7	739.9	739 3	22.6	23.2	»	»	6
				10 h. —	740.8	740.0	738.5	30.3	30.6	»	»	10
			Octobre et	midi.	740.1	739.2	738.9	33.7	33.3	»	1	8
Station à Foutobi.	15° 12′ 45″	10° 27′ 00″	Novemb.	2 h. s.	738.9	738.8	738.1	35.0	37.7	1	1	8
			— 17 jours.	4 h. —	738.7	738.7	737.8	34.3	36.2	»	2	7
				6 h. —	739.2	738.8	738.2	28.9	25.8	»	»	»
				8 h. —	739.9	739.2	738.8	24.6	21.3	»	»	»
				10 h. —	740.4	739.6	738.9	22.2	19.1	»	»	1
				minuit.	740.1	739.4	737.1	20.8	17.3	»	»	»

…s de				État du ciel. — Nombre de jours de					Pluie.	
S. O.	Ouest.	N. O.	Calme.	Ciel clair.	Ciel couvert	Cumulus.	Stratus.	Cirrus.	Nombre de jours.	Remarques particulières.
6	2	»	2	»	7	1	»	2		Mêmes remarques que dans la série qui précède. Aucune observation intéressante à consigner.
5	3	1	1	»	6	3	»	1		
1	7	1	»	»	6	3	»	1		
2	6	1	1	»	5	5	»	»		
2	4	2	2	»	4	5	»	1	8	
»	8	2	»	»	3	6	»	1		
2	4	1	3	»	3	4	1	2		
2	4	»	4	2	6	»	1	1		
5	4	1	18	1	16	1	»	12		Même état du ciel, mêmes vents que dans le mois d'août. La pluie devient plus rare et tombe avec moins de force et de durée. Les vents d'O. et de N. O. sont les plus chauds; ceux de l'E. et du N. E. le sont moins. Les plus grandes hauteurs barométriques correspondent aux vents d'O.
6	9	2	4	1	10	4	1	14		
3	11	5	2	2	9	9	1	9		
3	7	4	5	1	9	14	»	6		
4	8	6	1	»	6	19	»	5	13	
3	7	5	2	»	8	11	»	11		
4	7	1	15	»	11	9	»	10		
7	2	2	18	13	14	1	»	2		
2	1	1	24	»	22	1	»	6		Même état général du ciel et mêmes vents que dans le mois de septembre. La pluie diminue d'intensité et de durée; c'est dans ce mois, le 19, que tombe la dernière de la saison. J'ai observé plusieurs fois, vers le milieu du jour, et notamment le 20, un brouillard sec enveloppant l'horizon et cachant complétement les objets éloignés d'une distance de 2 à 3 kilomètres. Ce phénomène s'est produit par tous les vents, et même avec du calme. Mêmes observations pour la température des vents. L'élévation *maxima* de la colonne mercurielle du baromètre a eu lieu aussi par les vents d'O.
4	12	2	6	»	20	2	»	7		
5	9	3	2	»	18	6	»	5		
4	7	1	2	»	11	12	»	6	10	
4	5	2	1	»	7	17	»	5		
2	7	»	2	»	14	11	»	4		
1	5	1	18	1	21	1	»	6		
»	3	»	24	13	15	»	»	1		
1	»	»	15	11	4	»	»	1		Dans cette série, la seule complete, les *maxima* sont, pour le jour, 10 heures du matin, et pour la nuit 10 heures du soir. Les *minima*, 4 heures du soir pour le jour, et 2 heures du matin pour la nuit. Les vents d'E. sont devenus les vents dominants. Le ciel, durant le jour, est presque toujours couvert; il est ordinairement clair le matin et la nuit. Mêmes observations pour la température des vents et pour les hauteurs barométriques. Les observations d'étoiles filantes se trouvent consignées au chapitre IX, qui traite des faits scientifiques généraux.
»	»	»	16	12	3	»	1	1		
»	1	»	14	»	12	»	2	3		
3	1	»	6	»	10	»	»	7		
»	4	»	2	»	10	»	1	6		
»	3	»	1	»	8	1	1	7	»	
»	4	»	1	1	5	4	»	7		
»	2	»	3	»	6	3	»	8		
1	»	»	15	»	10	1	»	6		
»	»	»	16	10	7	»	»	»		
1	»	»	14	13	4	»	»	»		
1	»	»	16	13	4	»	»	»		

LIEUX des OBSERVATIONS.	LATITUDE.	LONGITUDE.	DATES.	HEURES DES OBSERVATIONS.	HAUTEURS BAROMÉTRIQUES. Maxima.	Moyennes.	Minima.	TEMPÉRATURES MOYENNES. Thermomèt. de l'instrument.	Air libre.	NOMB… Nord.	N. E.	Est.
	N.	O.	1847	6 h. m.	740.[illegible]	739.5	738.8	14.2	11.8	»	»	»
	—	—	—	8 h. —	740.9	740.0	738.8	18.5	19.1	»	2	6
				10 h. —	740.9	740.1	739.1	26.6	26.5	»	3	12
			Novemb. —	midi.	740.1	739.4	738.8	30.0	30.2	1	5	8
Station à Foutobi	15° 12′ 45″	10° 27′ 00″	15 jours.	2 h. s.	739.1	738.[illegible]	738.2	32.2	34.1	2	7	4
				4 h. —	739.1	738.6	738.1	32.6	33.2	3	4	7
				6 h. —	739.1	738.8	738.7	26.4	22.7	»	1	»
				8 h. —	740.0	739.3	738.8	22.7	19.4	»	»	»
				6 h. m.	741.2	740.3	738.9	13.5	11.2	»	1	»
				8 h. —	741.3	740.7	739.3	16.4	16.9	»	»	3
				10 h. —	741.6	740.8	739.6	25.7	25.2	»	»	7
			Decemb. —	midi.	741.0	740.0	738.9	28.9	29.1	»	1	5
Station à Foutobi.	15° 12′ 45″	10° 27′ 00″	8 jours.	2 h. s.	740.[illegible]	739.3	738.0	30.1	32.1	»	1	4
				4 h. —	740.3	739.2	738.2	31.2	33.0	»	1	4
				6 h. —	740.5	739.2	738.4	26.4	23.4	2	»	»
				8 h. —	740.0	739.7	738.6	21.8	19.2	»	»	»
				6 h. m.	»	737.7	»	19.2	»	»	1	1
Route de Foutobi à Bakel.				8 h. —	»	739.5	»	19.9	»	»	1	»
				10 h. —	»	738.2	»	26.9	»	»	»	4
—	15° 07′ 31″	10° 29′ 03″	6 jours.	midi.	»	738.1	»	30.9	»	»	»	4
Station				2 h. s.	»	736.9	»	30.9	»	»	»	2
à Koronga.				4 h. —	»	737.0	»	34.1	»	»	»	2
				6 h. —	»	737.5	»	28.5	»	»	»	»
				8 h. —	»	737.2	»	26.9	»	»	»	1
				6 h. m.	»	755.3	»	17.3	»	»	»	»
Station				midi.	»	755.6	»	28.2	»	»	»	1
à Kanamakounou.	14° 31′ 03″	13° 12′ 10″	2 jours.	4 h. s.	»	754.4	»	32.9	»	»	»	»
				6 h. —	»	754.4	»	28.0	»	»	»	»
				9 h. —	»	754.5	»	25.7	»	»	»	»
			1848	6 h. m.	759.2	757.0	754.7	23.7	»	3	6	7
			—	8 h. —	759.9	758.2	755.6	24.3	»	1	4	15
				10 h. —	759.8	757.5	755.0	25.5	»	»	2	18
			Janvier. —	midi.	759.2	757.1	754.7	27.1	»	»	2	18
Station à Bakel.	14° [illegible]3′ 30″	14° 41′ 40′	28 jours.	2 h. s.	758.8	757.1	754.0	28.5	»	»	6	14
				4 h. —	757.6	755.9	753.5	29.3	»	1	8	8
				6 h. —	757.6	755.9	753.5	28.6	»	1	9	6
				8 h. —	758.8	756.4	753.6	27.2	»	»	7	8

DE				ÉTAT DU CIEL. — NOMBRE DE JOURS DE					PLUIE. NOMBRE DE JOURS.	REMARQUES PARTICULIÈRES.
S. O.	Ouest.	N. O.	calme.	Ciel clair.	Ciel couvert.	Cumulus.	Stratus.	Cirrus.		
2	»	»	13	»	13	»	»	2		Mêmes observations générales que dans la série qui précède.
»	»	»	5	»	11	»	»	4		
»	»	»	»	»	11	»	»	4		
»	»	»	1	»	10	»	»	5	»	
»	1	»	»	»	9	»	»	6		
»	1	»	»	1	7	»	»	7		
»	1	»	13	»	12	»	»	3		
»	»	»	14	6	9	»	»	»		
6	»	»	1	»	7	»	»	1		La seule remarque particulière faite dans cette série, c'est que le ciel est constamment couvert dans le jour d'une teinte opaque grise ou gris-de-fer. Les nuits sont claires. Les vents d'E., moins chauds que les autres vents, sont toujours les vents dominants. Vers 6 heures du matin, la température est très-basse; j'ai vu plusieurs fois + 4° et + 3°.
1	»	»	3	»	6	»	»	2		
»	»	»	»	»	6	»	»	2		
»	»	»	1	»	5	»	»	3	»	
»	1	»	1	1	4	»	»	3		
»	»	1	1	1	5	»	»	2		
»	»	1	5	1	6	»	»	1		
»	»	»	8	3	5	»	»	»		
1	»	»	3	»	4	»	»	2		Pendant cette route, les observations ont été très-irrégulières, en raison de mon état de santé. Elles ont été reprises à Bakel et continuées jusqu'au moment de mon embarquement à bord de la chaloupe du fort, qui m'a conduit à Saint-Louis.
»	»	»	1	»	2	»	»	»		
»	»	»	»	1	3	»	»	1		
»	1	»	»	2	1	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	2	»	»	»		
»	»	1	»	2	»	»	»	1		
»	»	»	2	»	1	»	»	1		
»	1	»	4	»	5	»	»	»		
»	»	»	2	»	2	»	»	»		
»	»	»	»	»	1	»	»	1		
»	»	»	1	»	»	»	»	2	»	
»	»	»	2	2	»	»	»	»		
»	»	»	2	2	»	»	»	»		
»	1	3	4	1	18	»	»	9		Les vents d'E. sont les vents chauds; ils dominent dans cette saison. J'ai observé fréquemment les brouillards secs que j'avais déjà remarqués à Foutobi.
»	1	5	1	1	13	1	»	13		
»	1	4	»	2	13	»	1	12		
»	»	1	1	2	9	2	1	13	3	
1	»	2	1	2	8	1	»	16		
»	1	6	1	»	13	1	»	16		
»	1	5	4	1	16	1	1	9		
»	1	4	5	12	15	»	»	»		

LIEUX des OBSERVATIONS.	LATITUDE.	LONGITUDE.	DATES.	HEURES DES OBSERVATIONS.	HAUTEURS BAROMÉTRIQUES,			TEMPÉRATURES MOYENNES.		NOMB[…]		
					Maxima.	Moyennes	Minima.	Thermomètre de l'instrument	Air libre.	Nord	N. E.	Est.
	N.	O.	1848	6 h. m.	759.6	757.7	756.4	22.6	»	4	1	17
	—	—	—	8 h. —	759.6	758.2	756.6	23.2	»	2	»	22
				10 h. —	759.6	758.4	756.6	25.2	»	2	4	18
Station à Bakel.	14° 53′ 30″	14° 41′ 40″	Février.	midi.	759.3	757.5	756.4	27.7	»	1	2	17
			— 26 jours.	2 h. s.	758.8	757.0	755.0	29.0	»	2	6	14
				4 h. —	758.8	756.8	754.9	29.8	»	2	10	10
				6 h. —	759.0	756.8	754.9	28.6	»	5	7	10
				8 h. —	759.3	757.1	755.4	26.8	»	5	4	11

DE				ÉTAT DU CIEL. — NOMBRE DE JOURS DE					PLUIE. NOMBRE DE JOURS.	REMARQUES PARTICULIÈRES.
S. O.	Ouest.	N. O.	calme.	Ciel clair.	Ciel couvert	Cumulus.	Stratus.	Cirrus.		
»	»	1	2	»	18	»	»	7		Mêmes remarques que pour le mois de janvier.
[illegible]	»	2	»	»	16	»	»	10		
»	[illegible]	.1	»	»	14	»	»	12		
»	»	3	1	»	12	1	»	12		
»	1	2	»	»	20	»	»	5	»	
»	»	3	»	»	17	»	1	7		
»	»	3	»	»	17	»	2	5		
»	»	2	2	11	12	»	»	1		

LINGUISTIQUE. LANGUE ARAMA.

Remarques générales. — Vocabulaire. — Esquisse grammaticale.

REMARQUES GÉNÉRALES.

En recueillant ce vocabulaire, j'ai été conduit à faire la réflexion, fort simple assurément, qu'il était bien regrettable que les diverses sociétés ethnologiques ne fussent pas d'accord sur le choix et la valeur des lettres à employer pour un semblable travail. On a beau être prémuni contre l'emploi de tel ou tel signe, il est rare qu'on ne tombe pas dans quelque erreur en classant les documents relatifs à la linguistique. Si encore il ne s'agissait que de savoir que l'*a*, l'*i*, l'*e*, etc., ont en anglais une autre valeur qu'en français et en allemand, la tâche pourrait aboutir à un résultat à peu près satisfaisant; mais il y a des sons qui n'existent dans aucune des langues d'Europe, et alors comment les figurer, si l'on n'est pas convenu d'avance d'employer des signes spéciaux?

J'ai cherché autant que possible, en l'absence de toute règle tracée, à conserver leur valeur phonique aux lettres de notre alphabet; j'ai également essayé d'utiliser les accents de nos voyelles, de manière à leur conserver le son qu'ils donnent en français à la lettre sur laquelle nous les plaçons.

Dans les langues africaines, qui toutes ont fait plus ou moins d'emprunts à la langue arabe, on trouve des voyelles brèves, longues et très longues. J'ai indiqué les premières par la voyelle simple; les secondes, par la voyelle marquée de l'accent circonflexe (^): les troisièmes, par l'accent circonflexe suivi d'une lettre de prolongation : *âa* *êe*, *îi*, *ôo ;* pour l'*û*, j'ai remplacé la deuxième lettre par l'*e* muet.

Pour marquer une pause au milieu d'un mot, j'ai employé l'apostrophe : *a'inchi* (prononcez *a-inchi*). Ce signe, qui n'a pas d'autre destination, est surtout très-utile pour distinguer une lettre de prolongation d'une lettre semblable indiquant une aspiration : *kîîni*, parler, *déï'né*, langue.

Généralement, l'antépénultième est longue dans les mots de trois syllabes, et brève dans les mots de deux syllabes, qui sont les plus communs.

La difficulté de distinguer le *qâf* du *kef* m'a fait indifféremment exprimer par le *k* chacune de ces lettres de l'alphabet arabe. J'ai rejeté le *c* comme embarrassant, à cause du son tantôt dur, tantôt doux qu'il offre alternativement; j'ai de même rejeté le *q*, consacré par l'usage pour représenter le *qâf*, parce qu'il n'a pas de son différent du *k*.

Quand j'ai eu à rendre un son diminutif de celui qu'exprime notre *é*, j'ai employé les lettres *ei*, se prononçant comme dans le mot *cider*.

J'ai toujours rendu le *g* dur par *gh* devant les lettres *e* et *i*. La lettre *u*, qu'on trouvera quelquefois à la suite du *g*, indique que ces deux lettres doivent se prononcer comme dans le mot *questeur*.

La lettre *h* marque une aspiration, mais moins forte que le *hé* arabe.

Pour exprimer le son très-commun du *j* espagnol ou du *khé* arabe, j'ai eu recours aux deux lettres *kh*, usitées dans les grammaires arabes.

La lettre *l* se confond souvent, dans la prononciation des indigènes, avec la lettre *r*. Les deux *l* marqués au-dessus du signe (-) expriment un son analogue à celui de deux *l* mouillés, comme dans le mot *bataille*. Sans ce signe, ils doivent se prononcer comme dans le mot *nacelle*.

La lettre *m* employée seule est toujours dure.

N seul se prononce comme dans la première syllabe du mot *inconnu*. J'ai exprimé le son dur de cette lettre en la doublant, surtout à la fin des mots, afin d'éviter toute confusion avec la prononciation des mots *crétin* et *serin*, par exemple. Le *n* suivi d'un *m* indique qu'on doit faire sentir les deux lettres.

Les lettres *p* et *q* ont été rejetées. La première est d'un usage extrêmement rare et se remplace presque toujours par le *ba* ou le *fa* des Arabes (le *b* ou le *f*). J'ai dit, en parlant du *k*, pourquoi j'avais rejeté le *q*.

Le *r* est souvent grasseyé, de telle sorte qu'il se confond avec le *l*. J'ai indiqué ce grasseyement par le signe (-) placé au-dessus. Le redoublement de cette lettre indique qu'elle doit se prononcer fortement, mais sans roulement. Lorsque le *r* seul ne porte point de signe, il doit être énoncé comme notre *r* dans les mots *aromate*, *ordonnance*.

Le *s* a toujours été redoublé, parce qu'il a uniformément un son dur semblable au son de ces deux lettres dans le mot *aisselle*.

Le *t* suit la même règle que le *n* pour le redoublement à la fin des mots.

Le *u* conserve, dans les très-rares occasions où je l'ai vu employé, le son qu'il a dans les mots de notre langue, *univers*, *uniforme*.

J'ai usé avec une extrême réserve du *w* avec sa valeur phonique anglaise. J'ai choisi de préférence les deux voyelles *ou* comme présentant plus de clarté pour rendre le *ouao* arabe.

J'ai rarement saisi le son du *z* isolé. Il m'a toujours paru précédé d'un *d* comme le *dzin* arabe.

Les lettres *dh*, rarement employées du reste, ont la prononciation emphatique du *dhâ* arabe.

J'ai eu à rendre fréquemment un son d'un usage général dans les langues de l'Afrique, et en particulier dans la langue arama ; c'est le son d'*ail*, *camail, réveil*, *ouailles*, diminutif de celui qui est exprimé par les deux *l* mouillés. Pour qu'il ne soit pas confondu avec les *l*, je l'ai indiqué par la voyelle principale suivie des lettres *ïe*, tels, par exemple, *nibaïe*, volonté, et *zeïe*, voleur.

Enfin, il est utile de rappeler que les voyelles, de même que dans l'arabe vulgaire, non-seulement se confondent, mais se prononcent si faiblement, que l'oreille a beaucoup de peine à en saisir le son.

VOCABULAIRE.

A

Abri,	Tougou.
Absent,	Assiné.
Accoucher,	Kha'aïe.
Accoutumer,	Dôné.
Acheter,	Néra.
Achever,	Abenn.
Aider,	Fabaïe.
Aïeul,	Kaga-koria.
Aigle,	Zéïbann.
Aigre,	Amor.
Aiguille,	Sâna.
Aiguiser,	Fanga.
Aile (bras),	Kamba.
Ailleurs,	Ouonongo.
Aime (j'), mieux l'or que l'argent,	Aïe bâdi ouro n'da andzarfou (moi aime or plus qu'argent).
Aimer,	Bâga.
Aise,	Tarrakha.
Aisselle,	Fata.
Allaiter,	Kankanm.
Aller,	Koïe.
— à cheval,	Koïe né baridi.
Aller à pied,	Koïe né tié.
Allumer,	Nouné founnsou (souffler feu).
Amaigrir,	Ada'ô.
Ambre jaune,	Loubann.
Ame,	Ounndé.
Amener, conduire,	Koïnnda.
Ami,	Bâkoïe.
Amour,	Bâ.
An, année,	Ghirifo.
Ancêtres,	Kaga-koria.
Ancre,	Tonndi (grosse pierre qui remplace l'ancre).
Anneau,	Korobo.
Appeler,	Tianga.
Apporter,	Kataga.
Apprendre,	Dzentendiga.
Apprêter,	Insaga.
Approcher,	Katagaiga.

Appuyer,	Toubi.
Après,	Ouadi-banda (cela derrière).
Arbre,	Tougouli.
Arc et flèches,	Kara (arc), hongo (flèches).
Argent,	Andzarfou.
Arracher,	Kaôga.
Arrête-toi,	Kaïe.
Assembler,	Ier-kouboïe (nous ensemble).
Asseoir (s'),	Gôroga.
Assez,	Ouassa.
Assurément,	Ouallaïe.
Attacher, amarrer,	Aouga.
Attendre,	Bataïe.
Atteindre,	Deinnga.
Augmenter,	Tanntan.
Aujourd'hui,	Hon (prononcez en nasillant).
Auprès, près,	Amané.
Autant,	Audikéné.
Autour, alentour,	Ouanga.
Autre,	Tana.
Autrefois,	Ghiéno.
Autre part,	Nongo-tana.
Avant-hier,	Bifô, bi afô (passé un).
Avertir, dire,	Harga.
Aveugle,	Danan.
Aviron, pagaie,	Kaïe.
— perche pour pousser de fond.	Dhi.
Avoir,	Agouéga.
Abattre, renverser,	Kamdiga.
Abeille,	Am'ni i'iou (mouche miel).
Abstinence, jeûne,	Amey.
Affamé,	Ereïe-foutou (mauvaise faim).
Agréable,	Goungou-kann (plaisir ventre).
Aigu, pointu,	Mâri (pointe).
Ane,	Farka.
Ange,	Ierkoïe-dîa (envoyé Dieu).

Animal sauvage,	Ganghi aïa (chose désert).
Appartient (cela m'),	Aïe ouoné (lui à moi).
Après-demain,	Soubassi.
Arc-en-ciel,	Bana-goinnsi.
Arrière !	Koie banda !
Arriver,	Kaga.
Au-dessous,	Ganda.
Au-dessus,	Abéné.
Autruche,	Abaïaié-taïtaï.
Avaler,	Gonnga.
Avant, devant,	Ghiné.
Avec,	Né.
Amant,	Sanka.

B

Babillard,	Amég-óbo (dire beaucoup).
Bague,	Doromé.
Baigner (se),	Hiémé.
Bâiller,	Gâba.
Baiser, un baiser,	Sounbouga.
Balayer,	Fichi.
Bande de gens,	Borodi-ôbo.
Baisser (se),	Goungouma.
Banni,	Garaïga (chassé, renvoyé).
Barbe,	Kâbé.
Barque, pirogue,	Hii.
Barre de rivière,	Goungou (banc ou île).
Bateleur,	Oréï-koëdi.
Bâton,	Bounndou.
Battre,	Karga.
Beau,	Bori.
Beaucoup,	Bobo *ou* ôbo.
Bêcher avec la houe,	Koïgoui.
Bienveillant, généreux,	Lezouadou.
Berger,	Haou-koul-koie.
Beurre,	Ghi.
Biche,	Siné.
Biens, richesses,	Almann.
Bientôt,	Moroida.
Blâmer,	Lâdi.
Blanc,	Ikorey (l'*i* est ici un préfixe euphonique dont l'emploi est facultatif).
Blanc (homme),	Boro-korey.
Blanchir, laver,	Ouma.
Blesser,	Tounga (percer).
Bleu,	Firzi.
Bœuf,	Haou.
Boire,	Niérnga.
Bois vert,	Tougouli-gani.
— sec,	Tougouli-kogo.
Boiter,	Tonkali-boro (derrière ou cuisse).
Bon,	Benté *et* abenté (c'est bon). Boro-benté (un homme bon).
— (sentir),	Héó-kann (vent agréable).
Bonnet,	Foula.
Bord de l'eau,	Issamei-ari.
Borgne,	Móo'fo (œil, un).
Bossu,	Koma.
Bouche,	Mei.
Boucher,	Dabou.
Boucher un trou,	Dabou-goussou.
Boue, vase,	Lâbou.
Bouillir,	Koussoudi-atounn (marmite fâchée).
Bouillon,	Mafey.
Bourse, sac,	Folo.
Bout,	Bonhon (tête : l'*h* s'aspire).
Bout du village (le),	Koira bonhon.
Bouteille,	Hobou.
Boyaux,	Teili.
Braies, culottes,	Sibi.
Branche,	Tougouli-kamba.
Bras,	Kamba.
Brebis,	Feghi-oueie.
Bride,	Aldiom-karfô (corde du mors).
Broyer menu,	Terrké.
Bruit,	Mei-bóboie (bouche beaucoup). [illegible]
Brûler,	Koukour.
Balai,	Fichi.
Banane,	Madié.
Bananier,	Mâdié-bounndou.
Bélier,	Foulann-féghi (mouton foulha).
Bien portant,	Agadi-kann (corps content).
Boite, coffre,	Sounndoukou.
Bottes,	Tiémakou *ou* timmakou.
Brave,	Arr-benté, arr-assaza.
Briser,	Abaga.

Brouillard,	Aranda.
Bûcheron,	Tougouli-kata-koïe (bois porté maître).
Buisson,	Tougouli-tl̄lina.
Bière avec du mil,	Baghi-dôlo.
Blé,	El kamn.
Baobab,	Kô-bounndou.
— le fruit,	Kô.
Bonheur,	Arzaka.
Bégayer,	Ghighi.

C

Coucher du soleil.	Ouéna-kam (soleil tombé).
Crapaud,	Kôro-bâta.
Creuser,	Fâniga.
Crinière de cheval,	Bari-ghiessé-anmbirr).
Cuisse,	Maka.
Cordonnier,	Tam-takoïe (coudre souliers).
Çà et là,	Nongo né nongo.
Cabri,	Ann-tl̄linaidzé (prononcez tīlinn en mouillant les *ll*).
Cacher,	Tougouga.
Calebasse,	Gàssou.
Canot,	Hïi-tl̄lina (pirogue petite).
Captif,	Tanm.
Ceci, cela,	Ouo.
C'est cela,	Ouodi kiné.
Cendre,	Bossi.
Cent,	Dzangou.
Chaîne,	Sassal.
Chair,	Aum.
Chaloupe,	Hïi-berr.
Chambre, maison, case.	Hoûe.
Chameau,	Huô.
Champ,	Fari.
Chandelle,	Fitila.
Changer, faire des échanges,	Bârr.
Chanter,	Dôonn.
Charbon,	Dinghi.
Charger, Disposer un fardeau et le placer,	Linghé (sur la tête). Fanga-hidi (sur un bateau).
Charpentier,	Hïi-takoïdi.
Chasse,	Koïe-ganghi (aller désert).
Chasseur,	Ganghi-zaoui-koïe (celui aller désert).
Chat,	Moussi.
Châtier,	Karga.
Chatouiller,	Soliga.
Chaud (avoir),	Takassou'koronn.
Chaux (1),	Lâbou.
Chemin,	Foundô.
Chemise (le boubou du Sénégal),	Tourki.
— grand coussab,	Moussouria
Chercher,	Ouïrga.
Cheval,	Bari.
Cheveux,	Ambirr.
Chez moi,	Aïe hoûdi (maison à moi).
Chien,	A'inchi.
Choisir,	Dio-iba'ïe (la chose qu'on aime, *bâ*, aimer, *aïa*, chose).
Chose,	Aïa.
Ciel,	Béné (le haut, au-dessus).
Cigogne,	Kirô (oiseau en général)
Cinq,	Agou.
Cinquante,	Ouaïe'gou, khamsinn.
Cire,	Sima.
Clair,	Gaïe.
Clef,	Gambou ïdzé (porte, enfant).
Cloche,	Golongolon.
Clôture, haie,	Kaka (le même mot veut dire scie pour couper le sel gemme)
Clou,	Gourou-mariа.
Clou de girofle,	Kolonfol.
Cochon,	Binka.
Cœur,	Biné, ounndé (âme).
Cou-de-pied,	Tié-tafoura.
Coudée,	Kambamé.
Coffre,	Sounndoukou.
Coin (dans le),	Kanghé.
Colique,	Goungou-kôbi (ventre douleur).
Collier,	Aïa.
Combien,	Merghé.
Commander,	Ierbonhon.
Comme, pareillement,	Kiné.
Commencer,	Kamâga.

(1) Ils la tirent d'une terre blanche. Ils ne brûlent point les pierres calcaires. Cette terre est peut-être un sulfate de chaux.

Comment ?	Makinn (quoi ? qu'est-ce ?)
Compter,	Diaté.
Conter, raconter,	Harga.
Connaître quelqu'un,	Baïga.
Conseiller,	Kiasé.
Content,	Goungou-kann (ventre satisfait).
Coq,	Gorongo-arr.
Coquille,	Ghïegam.
Corail,	Déghéney.
Corde,	Karfô.
Corne,	Elli.
Corps,	Gâ.
Côte (une),	Tiéro.
Côté (le),	Ghéré.
Coton,	Abou-idzé.
Cou,	Ghinndé.
Coucher (se),	Kané.
Coude (le),	Sôkoné.
Coudre,	Tâ.
Couler,	Kam (tomber).
Coup (un),	Karga.
Couper,	Dounbouga.
Courage,	Assaza.
Courge, giromon,	Labtenda.
Courir,	Zoundiga.
Couteau,	Ouri (poignard), sîni (couteau).
Coûter,	A'idi.
Coutume,	Dôné.
Couverture,	Toungou.
Couvrir,	Gounn-toungou.
Crachat,	Toufa.
Cracher,	Toufa.
Craindre,	Hambour.
Crever,	Kott'hou (déchirer).
Crier,	Oueiré.
Crocodile, caïman,	Karé.
Croire,	Nâné.
Croître,	Tonnton (les *o* ont presque le son de l'*a*).
Cru,	Ana-nînn.
Cueillir,	Dounbouga (couper).
Cuillère,	Dzoto.
Cuir,	Koûrou.
Cuire,	Innaga.
Cuivre,	Gourou-kara.
Cul,	Toundou.
Culotte,	Sîbi.
Campagne (la),	Ganghi.
Canard,	Bourou.
Canon,	Marfa-berr.
Cauris (coquillages),	Norr.
Célibataire,	Tiéouogo (un homme). Mousso'ouogo (femme).
Chaleur,	Fountann-Takassou.
Chaque jour,	Ankoul.
Chapeau de paille,	Bonhon-fenndou.
Chef,	Ierbonhon.
Chèvre,	Ann-tîin-oueïe.
Circoncision,	Damga-bangou (mot à mot faire un puits).
Ciseaux,	Mâssou.
Citron,	Lémounn.
Cocotier,	Sébé.
Coco,	Sébé-idzé.
Cola *ou* gourou,	Houoro.
Compagnon,	Dira-khassiné (ensemble marcher).
Cotonnier,	Abou-bounndou.
Cour, enclos,	Batouma.
Cher (opposé de bon marché),	A'idi-sandou.

D

Dans,	Agoungou, kouna.
Danser,	Orei.
Dattes,	Garoboïe-idzé.
Décharger,	Kôoga.
Dehors,	Tarei.
Déjà,	Ierkasa.
Déjeûner,	Kir-Karé.
Délier,	Fierga.
Demander une explication, s'expliquer, questionner.	Héga.
Demeurer,	Nigomann.
Demi,	Ghéré.
Dent,	Inghé.
Dent d'éléphant,	Tarkoundé-inghé.
Dépenser,	Assaraga.
Depuis,	Ouakati.
De quoi ?	Makinn.
Dernier,	Benda.
Dernière,	Benda.
Descendre,	Dzombo.
Désirer,	Bâga (aimer).
Dessous,	Ganda.
Dessus,	Beiné.
Deux,	A'inka.
Devant moi,	Agoïe-ghiné.
Devoir, être débiteur,	Garâo.

Diable,	Dzîni.
Dieu,	Ierkoïe (nous, maître).
Dimanche,	Al-hâdi.
Dîner,	Kir-kaussé.
Dire,	Harga.
Dix,	A'ouaïe.
Doigt de la main,	Kamba-idzé.
— du pied,	Tié-idzé.
Donner,	Nóoga.
Dormir,	Guirbi.
Dos,	Tétéfé.
Doucement,	Bataïe (attendre).
Douleur,	Ouirki (douleur qui fait coucher).
Doux au goût.	Kann-imei (bouche agréable).
Douze,	A'ouaïe-kinndi-a'inka.
Drap.	Borgo, haïka (toute étoffe de laine).
Droit, adj.,	Assaoua.
Dur,	Tinn (signifie aussi pesant).
Debout,	Toun-ka'i.
Déchirer,	Kotouga.
Dedans,	Agoungou.
Demain,	Soubâ.
Difficile,	Assendou.
Domestique,	Al-kadem.
Douter,	Ana-nané (*ana*, particule négative, *nané*, croire).
Dyssenterie,.	Totoni.
Dix-sept,	A'ouaïe-kinndi-i'ié.
Dix-huit.	A'ouaïe-kinndi-ia'a.
Dix-neuf,	A'ouaïe-kinndi-iaga.
Demander à Dieu l'accomplissement d'un désir.	Sakar̄.
Dénoncer,	Kiiné (ne pas confondre avec *kiné*, qui signifie pareil).

E

Eau,	Āri.
Écaille d'huître,	Kâko (coquille).
Écarlate,	Morfei.
Échelle.	Kalikali.
Écorcher, dépouiller.	Fôrga.
Écouter,	Mâonga.
Écrire.	Antôn.
Effacer,	Toussouga.
École,	Tir'aou.
Elle *ou* il,	Ouo.
Empêcher,	Faïga.
Encre,	Daoua.
Endurer,	Mouniou.
Enfant,	Idzé.
Enfer,	Diâ'anan.
Enfermer,	Dâbou.
Entêté,	A'assara-idzé (enfant mauvaise tête).
Enfiler des perles.	Tinghiga.
Enfler,	Foussou.
Enfuir (s'),	Zour̄.
Enivrer (s')	Sakar̄.
Enseigner le chemin,	Kerboïe fonndô.
Ensemble,	Khassiné.
Entendre,	Mônga.
Enterrer,	Damga-aïa-goussou (mettre chose trou).
Entier,	Timé.
Entrer,	Hîro.
Envoler (s'),	Dèssi.
Envoyer,	Déteiré-samba.
Entre,	Gamé, tié-gamé (entre les jambes).
Épaule,	Ghiessé.
Esclave (un),	Tanm.
Esprit, intelligence.	Lakar̄.
Essai,	Dzenté.
Estomac,	Dìssi.
Et,	Ni *ou* né.
Été (l'),	Koronn
Éteindre,	Ouîga.
Étendre,	Fiergâ.
Étoile,	Sâné.
Être, exister,	Aouna.
— (un) vivant,	Borodi-aouna.
Éveiller,	Atounn.
Excuser,	Iṅzé.
Échapper (s'),	Azour̄.
Éclair,	Meilô.
Éclairer,	Fitila.
Effrayer (s'),	Binédi-hambour (cœu crainte).
Égayer,	Ounndé-kann (âme contente).
Éléphant,	Tarkoundé.
Élever,	Sanbouga.
Éloigner,	Morèga.
Embellir,	Abōri *ou* aboli.
Emporter,	Koïnndaga.
Emprunter,	Hiiga.
Enceinte, clôture,	Katanga.

Enceinte (femme),	Goungou ago ouïega (ventre voilà femme).
En, dans,	Goungou.
En bas,	Ganda.
En haut,	Béné,
Encore,	Tontonn.
Entreprise,	Lingheiberr.
Envelopper,	Tabouga (plier).
Erreur.	Dîna.
Étoffe en général,	Dar'bé.
Étranger,	Hió.
Étriers,	Alkaò.
Émigré,	Nondinn bonhon (qui expose sa tête).
Épouse,	Ouandé.
Égards (avoir des),	Sâmé.

F

Fâcher,	Abiné-atounn (cœur soulevé).
Faim (avoir),	Heireïe(le *h* très-aspiré).
Faire,	Damga.
Faire (comment)?	Dam-makinn.
Famille,	Nikillé.
Farine de blé,	Alkama-am'ni,
— de maïs,	Massarama-am'ni.
Fait, action.	Adam (fait accompli ; l'*m* dur).
Femme,	Oueïe.
Fendre,	Farsaga, kotouga.
Fenêtre,	Founei (ouverture).
Fente,	Kotou-farsa.
Fer,	Gourou.
Factionnaire,	Ghierbé.
Feu,	Noûné.
Feuille d'arbre.	Fita.
Fidèle,	Nané (croire).
Fièvre,	Al-amma.
Fil,	Gherssé.
Filer,	Bihga.
Fille (jeune),	Oueïe-kaïna.
Fin, rusé,	Akeimèr.
Flèche,	Hongo.
Fleur,	Làkaka.
Foie,	Tassa.
Foire, marché,	Iobou.
Fois (une),	Tiéfo.
— (deux),	Tié'inka.
Fond (le),	Toundou.
Fondre,	Innaga (cuire).
Force, puissance, pouvoir,	Gâbi.
Forgeron,	Dzam.
Fort, puissant, adj.	Gâbi.
Fort bien,	Abenté.
Fou, folle,	Ollokon.
Fouiller, chercher,	Ouirga.
Fourmi,	Nori.
Frais, fraîche,	Aïa'eïe (chose), ari ele (eau).
Force physique,	Gâbi-alkoua.
Frapper,	Karga.
Frère aîné,	Beiré.
— puîné,	Kaïné.
Froid,	Foufou.
Front (le),	Teinghié.
Fruit,	Tougoul'idzé (arbre, enfant).
Fuir,	Zourga.
Fumée,	Sîssi.
Fatiguer,	Fara.
Femelle,	Oueïe.
Fers, entraves,	Galanga.
Ferme, solide,	Asseindou.
Fermer,	Dàbouga.
— à clef,	Koufarga.
Filet de pêcheur,	Tàri.
Finir,	Abenn.
Flanc,	Ghéré.
Fouet,	Goigné.
Fouetter, fustiger,	Karga goigné.
Fusil,	Marfa.
Forteresse,	Katanga.

G

Gagner,	Kimii.
Gai,	Dzélézéla.
Gaîne, fourreau,	Hoûe (maison).
— d'un poignard.	Ourî-hoûe.
Gale,	Kassouman.
Galeux,	Kassouman boro.
Gamelle,	Toûe.
Garçon,	Idzé arr.
Garder,	Ghierbé.
Gâter,	A'assara.
Girofle,	Kolonfol.
Gobelet en fer blanc,	Bar'ma.
Gomme,	Deili.
Gommier,	Tougouli korei.
Gorge (nœud de la).	Boko.

Gouverneur d'un village,	Koëra koïe.
Graisse,	Mâni.
Grand de taille, et pour exprimer la longueur.	Koukou.
Gras,	Nassou.
Gratter,	Kâghi.
Gronder,	Ki'assé.
Gros (signifie aussi grand, lorsqu'il ne s'agit ni de la taille ni de la longueur),	Berr.
Grosse (femme)	Goungou-gaga.
Guérir,	Lafìa.
Guerre,	Ouangou.
Gencives,	Dinndirâ.
Général en chef,	Ouangou-bonhon.
Genou,	Kanghé.
Gosier, gorge,	Kolo-mâlei.
Grains de collier, etc.	Hîrîi (verroteries).
Grelots,	Golongolon, loundou.
Griffe,	Kobé idzé.
Grimper,	Zighi, ghighi.
Guinée,	Dar'bé bibi.
Grêle,	Gâri (*gâ*, corps, *ari*, eau).
Griot (chanteur, ménestrel).	Innkaïné.

H

Habile, adroit,	Dabari.
Habiller,	Tâazima.
Hache,	Dâssi.
Heure,	Ouakati.
Haleine, respiration,	Ounendzan.
Hardes,	Dar'bé.
Hardi,	Assa hambour.
Hâter (se),	Keinié.
Herbe,	Soûbou.
Hérétique,	Kâfir.
Heureux,	Arzaka.
Habitation, case,	Houe.
Hameau, petit village,	Koéra tllina.
Hippopotame,	Bangn'a (le *g* prononcé légèrement et avec aspiration).
Hier,	Bî.
Hier (avant-),	Bîfô (un hier).
Homme (l') en général,	Boro.
— (un) fort et jeune,	Kôsso.
Homme mâle,	Arr (le *vir* des Latins).
Honnête,	Boro benté.
Honteux,	A'ui.
Hoquet,	Heikou.
Hors,	Tarei.
Huit,	Ia'a.
Humeur (être de mauvaise), susceptible, irritable,	Boro horonn (homme amer).
Fumer,	Nllin.
Hameçon,	Dabour.
Hanche,	Ghéré.
Haricots,	Doungouri.
Haut, élevé,	Koukou.
Hérisson,	Koukouni.
Houe (instrument aratoire),	Kounbou.

I

Igname,	Labdoundou.
Il, elle, lui,	Ouo.
Ici,	Nongo.
Ile,	Goungou (ventre).
Imposteur,	Tangari koïe.
Implorer,	Sakâr.
Indigo,	Sinî.
Interroger,	Hain (*h* aspirée fortement).
Ivoire,	Tarkoundé-inghé (dent d'éléphant.
Ivre,	Sakar.

J

Je *ou* moi,	Aïe.
Jaloux,	Kianssa.
Jamais,	Abâda.
Jambe,	Tié.
Jardin,	Fâri.
Janne,	Kara.
Jeter,	Ghinndo.
Jeune,	Kôsso.
Joli,	Bori.
Jouer,	Ouali.
Jour,	Ann, ghirbi.
Jour (avant le),	Souba goïnann.
Jours (tous les),	Annkoul annkoul.
Joyeux,	Ounndé-kann (âme contente).

Jeune femme,	Oueie kaïna.
— homme,	Kôsso.
Juge.	Sara tigakoïe (*sara* loi).
Jurer, prêter serment,	Dziei (faire sentir le *d* et prononcer très-légèrement le premier *i*).
Joues,	Ouarei.
Jument,	Bari oueïe.
Jugement,	Sara tighé.
Juste, honnête, sage,	Boro sabati, *ou* ass'gnoua arram (non manger bien d'autrui).

L

Là,	Nongo-dodi.
Là où je suis,	Aïe'goné (voilà moi).
Lac,	Kô.
Laid,	Ana-bori.
Laisser,	Nanga.
Lait doux,	Òua ganei.
Lait aigre,	Oua koutou.
Lance, javelot, sagaie,	Iaghi.
Langue, langage,	Kïini.
Large,	Goungou berr (très-large), goungou kaïna (peu large).
Larme,	Mounndé.
Larron,	Zeïe.
Las,	Afâra.
Laver,	Oumaïe n'di.
Lettre,	Samba kadassou (envoyé papier).
Langue (la),	Déi'né.
Lever (se),	Tounn.
Lèvre,	Meitou.
Libéral, généreux.	Lez'ouadou.
Libre,	Borkinn.
Lier,	Aouga.
Lieu,	Nongo.
Lion,	Gounn.
Lire,	Tiau.
Lit,	Dâli.
Livre,	Kitab.
Loi,	Sara.
Loin,	Amor.
Loisir, repos.	Ana-goïe (sans travail).
Long,	Koukou.
Longtemps,	Agheïe *ou* agale.
— (pas),	Ana-gheie.
Loup,	Kóro.
Lourd,	Atinn.
Lui,	Ouo.
Lumière,	Gaïe.
Lundi,	Attiné.
Lune,	Anndou.
Là-bas,	Nongo more.
Lâcher,	Dissiga.
Laine,	Féghi ambirr (cheveu, mouton).
Lampe,	Fitila tiembou.
Léger,	Anatinn.
Léopard,	Mâr.
Lever du soleil,	Ouénadi tounn.
Lune (mois),	Anndou.
Linge (sans distinguer),	Dî.
Lever, soulever.	Sonnbouga.

M

Mâcher,	Konmga.
Maigre,	Nassou.
Main droite,	Kamba goûmo.
— gauche,	Kamba ouaouó,
— (dessous de la),	Kamba gandé.
— (dessus de la),	Kamba beiné.
Maintenant,	Moroïda, moréda.
Mais,	Amassi.
Maison (case ordinaire),	Houe.
— en pierre,	Tonndi houe.
Maître,	Koïedi.
Maître (mon),	Aïe koïe.
Mal, opposé à bien,	Ifoutou.
Malcontent,	Goungou nakann.
Malade,	Ouïrki.
Maladie	Ouïrki.
Mâle,	Arr.
Malheur,	Arzaka assara (bonheur gâté).
Mamelle,	Fafa.
Manger,	Gnoua (le *gn* prononcé comme dans le mot magnifique).
Marchand,	Taïfa.
Marché,	Iôbou.
— (bon),	Néré benté, a'ïdi benté.
Marcher,	Dira.

Mardi,	Attalata.
Mari,	Kougnié.
Marier (se),	Ighi.
Marigot,	Kô.
Marque,	Tamîssé.
Marquer,	Damga tamîssé.
Marteau,	Darka.
Matins (tous les),	Soubâ soubâ-koul.
Matin (demain),	Souba assouba souba.
Mauvais,	Foutou.
Méchant,	Foutou damkoïe.
Médecine,	Safali *ou* safari.
Médire,	Kîini foutou.
Meilleur,	Ouogo benté n' da ouo (lui voilà bon plus que lui).
Mêler,	Dam kéraga (faire mélange).
Melon,	Albâta.
Menacer,	Abina tounn (cœur fâché.
Mentir,	Tangaliga.
Menteur,	Tangali-koïe.
Mer,	Dôbo.
Merci (Dieu),	Ierkoïe albarka.
Merci,	Albarka, aïe sâbou.
Mercredi,	Alarba.
Mère,	A'ïgna.
Mesurer,	Neissî.
Mettre, remettre,	Ghissiga.
Miel,	I'iou.
Mien, mienne,	Aïe ouoné.
Mieux,	Benté n'da (bon plus que).
Milieu,	Gâmé.
Mille,	Dzangoufo-a'ouaïe.
Minuit,	Tighi (nuit) dzamna (moitié).
Miroir,	Dhighi.
Moi-même,	A'ïda *ou* a'ïta.
Moins,	Ana timé (qui n'est pas entier).
Moitié (la),	Agheirei dzamna.
Mon,	Aïe-ouoné (moi cela).
Monde (le), l'univers,	Eddouniâ.
Monde (tout le) le sait	Adama idzé baïoua (fils d'Adam cela savoir).
Montagne ordinaire,	Goureïe.
— rocheuse,	Tonndi-goureïe.
Montrer,	Gounaga.
Morceau,	Kaïna (peu, petit).
Mordre,	Namaga.

Maure,	Alarâbî.
Mort, te,	Abounn.
Mortier pour cous-cous,	Tinndé.
Mot,	Kîini.
Mou, molle,	Abânn.
Mouche,	Am'ñi.
Moucher (se),	Fin (nasiller et faire sentir à peine l'*n*).
Mouiller,	Ataïe.
Moule (mesure nègre),	Dzaka.
Mourir,	Abounn.
Mort (un homme),	Boro abounn *ou* borodi bounn.
Mugir,	Hôm.
Mûr,	Aninn (cuit).
Maïs,	Massarama.
Manche d'outil,	Dâssi.
— de hache,	Boundou.
Manteau,	Sira'am.
Marchand d'or,	Oura taïfa (oura, *or*).
Mariage.	Ighi.
Marmite,	Koussou.
Mensonge,	Tangari.
Menton,	Danka.
Mesure pour l'or, balance.	Al maïzann.
Mesure pour les grains.	Zaka (calebasse d'une capacité arbitraire, comme chez les autres nègres).
Midi, le milieu du jour,	Oué'na koronn.
Mien (le), la mienne,	Aïe ouoné.
Mil (gros),	Bimbirri.
— (petit),	A'ini (le mil en général, et en particulier une espèce propre à Djenné).
Mince,	Tîlna (petit).
Ministre,	Gabi, koïni, tiékéré.
Mois, lune,	Anndou.
Moisson.	Lighé.
Monde (gens),	Borodi koul.
Monnaie, piastre de 5 fr.,	Al ïara, al dînar.
Monter,	Zighi.
Mors,	Ardiom.
Mort,	Abounn.
Mouchoir,	Meinndir.
Moustique,	Tarassou.
Moustaches,	Mei-ambirr (poil de bouche).

Mouton,	Foulann-féghi (bétail de Foulha).
Muet,	Beibei.
Mulet,	Lâmbana.
Mûrir,	Aninnga.
Musique,	Algaïata (espèce de trompette).
Musicien,	Algaïata-koïe.
Mal de dents,	Gaô.
Médecin,	Safari koïe.

N

Nager,	Agouazi.
Naguère,	Ana gaïe *ou* gheïe (peu longtemps.
Naître,	Aïe (littéralement faire un enfant).
Natte,	Dâri.
Navire,	Hii berr.
Négoce,	Manbala.
Nettoyer,	Toussouga.
Neuf (nombre),	Iaga.
Nez,	Niné.
Noir,	Bibi.
Nom,	Mâh.
Non,	Aïe'si.
Notre,	Ier-ouoné.
Nouer,	Aouga.
Nourrir,	Hoûna.
Nous,	Ier *ou* Ierta.
Nouveau, elle, adj.	Hîtaho.
Noyer (se),	Aboum ari kouna (mourir dans eau).
Nu,	Konn,
Nuit,	Tighi.
Nulle part,	Assi nongo (pas là).
Nation,	Killé.
Nègre,	Bora bibi.
Neveu,	Idzé (même mot que pour fils).
Nièce,	Idzé oueïe.
Nombril,	Himé.
Nourrice,	A'ïgna kamba (le bras de la mère).
Nuage,	Kaba.
Nord,	Sâ'hel kamba ouaouo.

O

Obscur,	Kouboïe.
Obstiné,	Bonhon gossendou,
Œil,	Moo.
Œuf,	Goungouri.
Œuf d'autruche,	Taïtaï goungouri.
Offenser,	Kiini foutou (parler mal).
Ognon,	Bassal.
Oiseau,	Kiro.
Ombre,	Bih.
On dit,	l'harga.
Oncle,	Ass'eïe (pas fait enfant, *celui qui n'a* sous-entendu).
Ongle,	Kobé-idzé (fils du doigt)
Onze,	A'ouaïe kinndi-afô.
Or,	Oura.
Ordure,	Zibi.
Oreille,	Enga.
Orient,	Alkibila.
Os,	Biri.
Oter,	Koouga *ou* koga.
Ou,	Ouala.
Où, adverbe de lieu,	Mann.
Où allez-vous,	Mann'iéré.
Oublier,	Dinaga.
Oui,	Eih, bismi'illah.
Ouïr,	Monga.
Ouvrage,	Goïe.
Ouvrir,	Ferga.
Odeur,	Héô (vent).
Orage,	Héô berr.
Orang, chimpanzé,	Fônô berr.
Orange,	Lémounn.
Orteils,	Tié kobé.
Occident,	Ouéna kanaïe (soleil moi couché).

P

Pistache de terre,	Màtika.
Pagne,	Dar'bé (vêtement).
Païen,	Soûboû.
Pain,	Alkâma.
Paix,	Hikann.
Palmier, dattier,	Garaboïe.
Papier,	Kadassou.
Paradis,	Al dianna, al djennah.
Par-dessus,	Beiné.
Pardonner,	Idzeiné, idzamana.
Pareil,	Kiné.

Paresseux,	Assi dam aïa (pas faire chose).
Parler *ou* paroles,	Kiini *ou* kii.
Part,	Dzamna.
Partager,	Dzamnéga.
Partir,	Koïe.
Partout,	Nongo koul.
Pas, point,	Assi, ana, assaïga.
Passé (le),	Bissa.
Passe,	Tié.
Pauvre,	Miskinn, adienn.
Payer,	Soufourei.
Pays,	Diamann.
Pêcher,	Tam.
Pêcheur,	Sôr'kô, tam-koïe.
Pendre, suspendre,	Deighiga.
Penser,	Lakar.
Percer,	Tounga.
Perdre,	Deirei.
Père,	Baba.
Permettre,	Nanga (laisser).
Perroquet,	Kirò.
Personne,	Afossiné (un pas).
Pesant, lourd,	Atinn.
Petit, court,	Adoungoura.
Petit, de faible dimension.	Kllina.
Peu,	Kaïna.
Peuple (le), la nation,	Borodi-koul *ou* borokoul.
Peur (avoir),	Hamboul *ou* hambour (le *h* fortement aspiré).
Peut-être,	Allah oualam.
Pied (le dessus du),	Tié tafoura.
— (le dessous du),	Tié gandé.
— (donner un coup de),	Tafaga.
Pierre,	Tonndi.
Piler,	Dour.
Piller,	Koïe diounndi bari (aller course à cheval).
Pilon,	In'ghé idzé.
Pipe.	Tàba koussou.
Pique,	Iaghi.
Piquer,	Tounga.
Pis de vache,	Fafa *ou* haou fafa (mamelle bœuf).
Pissat, urine,	Tôssou.
Pistolet,	Kâbouss.
Place,	Nongo.
Plaisir,	Ounndé kann.
Planche,	Gambou (porte de case).
Planter,	Dôga.
Déplanter,	Singhlliga.
Plat pour manger,	Tassa.
Plein,	Atonn.
Pleurer,	Ié'hon.
Pleut (il),	Banadi ouoka.
Plier,	Tâbou.
Plomb,	Bâdilei.
Pluie,	Bâna.
Plus,	Bissa.
Plusieurs,	Abô (beaucoup).
Poche,	Ghiba.
Poignée,	Kamba tôné.
Poil,	Anm'birr.
Poing (donner un coup de),	Karga.
Point du jour (le),	Souba inenn.
Plaie,	Bii.
Pois,	Dongouri.
Poison,	Korté.
Poisson,	Aii anm.
Poivre,	Kilein fir.
Poudre,	Baroud.
Porte,	Gambou.
— ouverture,	Oûmé.
Porter,	Koinnga.
Porter (se bien),	Agadikann.
Pot,	Koussou.
Pou,	Gani.
Pouce,	Kobé idzé berr.
Poule,	Gorongo.
Pintade,	Kirôbi.
Pourquoi,	Makinn ganda.
Pourrir,	Afoumbou.
Pousser,	Tanga.
Pouvoir,	A'innga.
Prendre,	Dioga.
Peine,	Fâra (fatigue).
Présent, don,	Marsaga,
Presser, hâter (se),	Sòboïe.
Prêter,	Higa.
Prêtre,	Alfa.
Prier (Dieu),	Gnoiré ierkoïe.
Prière (la),	Ghinn'gal *ou* djinn'gal.
Prier, demander l'aumône,	Gnoiré.
Promener (se),	Iàra.
Promettre,	Aïegota nôoni.
Propre,	Sània.
Pince, outil,	Kambou.
Puis, après,	Banda.
Pagaie,	Kaie.

Palabre, conférence,	Kiini.
Palais de la bouche,	Danka.
Panier,	Seinssein (nasiller en prononçant le son *ein*)
Paraître,	Aghitti.
Parce que,	Dzaza.
Patate,	Dourbé oulé.
Paume de la main,	Kamba gandé.
Paupières,	Môo kourou
Peau,	Kourou.
— de mouton,	Féghi kourou.
— de bœuf,	Haou kourou.
Pénible,	Aounndé nakann.
Pigeon,	Touzounn.
Piment rouge,	Danndi.
Pintade,	Kirôbi.
Plage,	Issamei.
Plumes,	Kirô anmbirr.
Poignet,	Kamba ghinndé (le cou du bras.
Poil,	Anmbirr.
Poitrine,	Gandé.
Porc-épic,	Bâla.
Posséder,	Agouéga.
Près de,	Amann *ou* amané.
Prince,	Al mokadem.
Promptement,	Keigné, koronn, moroïe
Protéger,	Bâkoïega (amour du maître).
Prunelle,	Môo-idzé (fils de l'œil).
Puits,	Bangou.
Plume de roseau pour écrire,	Kâloum.

Q

Quand,	Ouakati'fô (mot à mot : à quelle heure?)
Quarante,	Arba'inn, ouaïe'taki.
Quatre,	Ataki.
Que fais-tu ?	Négo dam' akinn (toi faire quoi)?
Queue,	Dâra.
Quitter,	Nanga.
Quoi? qu'est cela?	Makinn.
Quantité, beaucoup,	Bôbo, ôbo.
Quatorze.	A'ouaïe kinndi'tâki.
Quatre-vingts,	Dzangoufô.
Quatre-vingt-dix,	Dzangoufô né a'ouaïe.
Quinze,	A'ouaïe kinndi agou.
Quelque chose,	Aïa.
Quai (espèce de digue pour arrêter l'envahissement de l'eau),	Gorei, tara.
Que voulez-vous ?	Né kinn makinn.

R

Racine,	Linghi, tougouli linghi.
Racler.	Kôssiga (signifie aussi vider l'eau d'une pirogue).
Raccourcir,	Kinindiga.
Raison, vérité,	Kiimi.
Raser,	Dicifé.
Rasoir,	Sini.
Retirer (quelque chose d'une case, d'une caisse),	Kô'ouga.
Rassasier,	Akoungou.
Rat,	Kion (l'*o* tient un peu de l'*a*).
Récompenser,	Aniâlindiga.
Refuser,	Aouangou.
Regarder,	Gounâga.
Reine,	Oueïe bonhon.
Remercier,	Sâbouga.
Remplir,	Tonnga.
Remuer,	Gheignguigheignguiga.
Rendre,	Ienndiga.
Repas,	Gnoua.
Reposer (se),	Ininghianm.
Rester,	Kinndi.
Retourner,	Iéga.
Réveiller,	Atounn.
Rêver,	An'ndir.
Ramer dans une pirogue,	Ounn.
Riche,	Almann-koïe (maître de la richesse).
Rien,	Aïassi.
Rive,	Gogor.
Rivage,	Issamei.
Rivière,	Issa.
Riz,	Môo.
Roi,	Gabi-koïni (maître de la force).
Rompre,	Bâga.
Rond,	Kôli.
Ronfler,	Korroga.

Ronger,	Nâma (mordre).
Roseau, bambou,	Sôkor'ba.
Rôtir,	Koukour̄ga (brûler).
Rouge,	Ikiré.
Rouler,	Dîdiga, dzindiga.
Royaume,	Diamann.
Rude,	Iourrou.
Ramasser,	Kounnaga.
Rayons du soleil,	Ouéna môo (œil du soleil).
Réfléchir, penser,	Alakar.
Reins,	Banda.
Relâcher un prisonnier,	Firindiga.
Rencontrer,	Kouboïega.
Renfermer,	Koufalga.
Renverser,	Mounnga.
Répondre,	Dzâbiga.
Respirer,	Biné-ghissangou (mettre du vent dans le cœur).
Retenir, empêcher,	Kienndouga.
Réunir,	Màraga.
Revenir,	Hounn-fatta.
Rhume,	Bonbon.
Robe,	Tiribi (grand vêtement).
Robuste,	Alkouâ.
Rosée,	Aranda.
Route,	Fonndô.
Ruer,	Agouazi (nager, remuer les pieds).

S

Sable,	Dô.
Sac,	Dialafonto.
Sagaie,	Iaghi.
— petite,	Iaghi-kaïna.
Saigner,	Kienssa.
Sain, saine, adj.,	Al kou'a.
Sangsue,	Dôlo.
Sale,	Ghîbi.
Saler,	Dam'kiri.
Saler ou poivrer à l'excès,	A'oronnga.
Samedi,	Assabdou.
Sang,	Kour̄i.
Sanglier,	Binka.
Sans moi.	Danaki-aïe.
— toi,	Danaki-ni.
— lui,	Danaki-ouo.
Soûl, soûle, adj.,	Sakar̄.
Sarcelle,	Keiké.
Sauter,	Sar̄.
Sauver (se),	Zour̄.
Savoir, en parlant des métiers,	Maloum-baïega.
— en parlant de l'esprit,	Laloum.
Savon,	Sâfoun.
Sécher,	Akô.
Secouer,	Kokôga.
Sel,	Kîri.
Selle de cheval,	Gâri.
Semer,	Doûmaga.
Séparer (se),	Faïghi.
Sept,	I'ié *ou* Hi'ié.
Sépulcre,	Sareïe labou.
Serrer,	Aouga.
Serviteur, valet,	El kadem.
Seul,	Afo (un).
Si tu le fais,	Den dam ouo.
Siége, chaise,	Tîta.
Sien,	Ouo, ouoné.
Siffler,	Foulei.
Silence,	Assoundou.
Singe,	Fônô-kaïna.
Six,	Iddou.
Sœur,	A'ïgna-idzé.
Soif (avoir),	Fârr.
Soir (ce),	Ouikirr.
Soixante,	Ouaïe'ddou.
Soldat, garde,	Siffa idzé (*siffa* signifie le hangar ou le vestibule qui précède les grandes maisons) ; mot à mot : enfant de la porte.
Soleil,	Ouéna.
Sommeil (j'ai),	Guir'bi agoaïga.
Songer,	An'ndir.
Sorcier,	Kerkô.
Sortir,	Fatta, hounn.
Sot,	Assi baïe aïa (pas savoir chose).
Souffler,	Founnsouga.
Soufflet de forge,	Founfa.
Soufre,	Kirbîti.
Souliers,	Sabâtou.
Souper,	Aouré.
Soupir,	Ounendzan (respiration).

Sourcils,	Móo kounbou.
Sourd,	Loutou.
Sous,	Ganda.
Souvent,	Moroïe moroïeda.
Sueur,	Takassou.
Suer,	Takassou agoaïga.
Suffit (il), c'est assez.	O'ouassa (élision de *ouo*, lui, *ouassa*, assez).
Suivre,	Hangaga.
Sur, au-dessus,	Béné.
Sabre,	Takouba.
Saison des pluies,	Kaïedi'a.
Saison sèche,	Koronn (chaleur).
Saison des récoltes,	Eighé.
Froid,	Foufou.
Sandales,	Kélembou.
Santé,	Lafia.
Sauce (mets à la),	Magafia.
Scie,	Kaka-kiendou (instrument pour couper le sel gemme).
Scorpion,	Donntonn.
Sec,	Ako.
Seize,	A'ouaïe kinndi iddou.
Semence, graine.	Doùma.
Serpent,	Ganda karfô (corde de terre).
Serrure,	Koufar.
Soie,	Harir.
Soixante-dix,	Ouaïe i'ié.
Solive,	Bounndou.
Sommet,	Beiné.
Souris,	Kion-kaïna.
Souvenir (se),	Alakarga.
Sucre,	Soukar.
Sud,	Kamba goumo.
Sûr, certain (être),	Korei kllimi (vérité blanche, pure).

T

Table.	Touboulé.
Tâcher, essayer,	Dzentéga.
Taire (se),	Dangheïe.
Tamarinier,	Bobosso.
Tambour de guerre,	Altoubar.
Tante,	Aoué.
Tarder, tard,	Agaïe.
Tâter, chercher quelque chose.	Fissâga.
Teindre,	Sîni-damga.
Témoin,	Seidé.
Tempête, grain,	Héo berr.
Longtemps,	Agaie.
Tendre (opposé à dur),	Abann.
Tenir,	Dinnga.
Terre sèche,	Ganda.
— mouillée, boue,	Batakara.
Tête,	Bonhon.
Tête de chien,	A'inchi bonhon.
Teter.	Kankanm.
Tirer un coup de fusil.	Kar marfa.
Toi,	Né'go (*né* affixe).
Toi (cela est à),	Né'ouoné (*né*, toi, *ouo*, cela).
Toile de coton ou de fil,	Dar'bé.
Tomber,	Kanm.
Ton, ta, pronom poss.,	Né'ouoné.
Tonnerre,	Bâna tonndi (pierre de la pluie).
Tordre,	Kankanmga.
Tu as tort,	Né kamaga.
Toucher,	Atarga.
Toujours,	Alouakati koul.
Tour, forteresse,	Katanga.
Tourmenter,	Tôroga.
Tourner,	Ouengaga.
Tout, te,	Koul.
Tousser,	Kotokoto.
Tout de même,	Akoul tiâfo.
Tout à l'heure, de suite,	Moréda.
Trafiquer,	Néra.
Traire les vaches,	Soro haoudi *ou* haouga.
Travailler,	Goïega'go'iga innsa.
Treize,	A'ouaïe kinndi a'inndza
Trembler,	Ghighir.
Trente,	Ouaïe a'inndza.
Très-bon,	Benté ali.
Triste,	Biné nakann (cœur pas content).
Trois,	A'inndza.
Tromper, manquer de foi.	Namaraga.
Trop,	Abo (beaucoup).
Troquer,	Bârr.
Trou,	Goussou.
Troupeau,	Gâ.
Trouver,	Gounaga.
Truie,	Binka oueïe.
Tuer,	Ouiga.
Turban,	Tabaïe.

Tuyau, canal,	Foûnei (ouverture).
Tabac à fumer,	Tâba.
— à priser.	Sîra.
Tabouret,	Tîta.
Talon,	Tié korei.
Tambour, tamtam,	Harcïe.
Tard,	Agaïe.
Tatouage,	Kienssa.
Taureau,	Haou arr.
Temple, mosquée,	Ghinn garcïe.
Tien (le), la tienne,	Né ouoné.
Tigre,	Mâr.
Tisserand,	Dar'békaïe koïe.
Toit d'une case de paille,	Houe beiné.
— d'une case carrée,	Gar bounndou.
Tonner (verbe),	Ataramga.
Tortue,	Kongoura.
Tôt, bientôt,	Akeigné.
Tôt ou tard,	Akeigné ouala agaïe
Trompe d'éléphant,	Tarkoundé kamba (bras de l'éléphant).
Tromper (se),	Darëga.
Tunique,	Tourki (petit boubou).
Tribu,	Al makhazein.
Traîner,	Kourouga.

U

Un,	Afô.
Usé,	Azenn.

V

Va chercher,	Koïe ouirr.
Va-t'en,	Koïe né.
Vache,	Haou oueïe.
Vaillant,	Arr assaza.
Vaincu,	Zour (fugitif, fuyard).
Valet,	Khadem.
Valeur, le prix,	A'ïdi.
Vanter (se),	Kerbounnbon.
Vautour,	Ghéïbann.
Veau,	Haou idzé.
Veiller,	Ghierbéga.
Vendre,	Néra.
Vendredi,	Al dzouma.
Vent,	Héô.
Ventre,	Goungou.
Venir, viens,	Kaga, ka.
Verroteries,	Hi'rïi.
Vert,	Ghinghiar.
Visir, ministre,	Gabi koïni tiékeiré (la jambe du maître).
Veuve,	Assi igbi.
Vie, existence,	Aouna-ouna.
Vieux,	Dzéno.
Vif,	Keigné.
Vilain,	Imei'ro, ana-bôri.
Vieillard,	Boro dzéno.
Village,	Koëra.
Vingt,	Toboïe, achrinn, ouaïe'inka.
Visage,	Ouadzou'ou.
Vite,	Keigné.
Vivre,	Ounaga.
Voici, voilà,	Ago, go, goné.
Voisin,	Tâleimé.
Voler comme un oiseau,	Déissi.
Voler, dérober,	Zeïega.
Voleur,	Zeïe.
Velouté,	Nibaïe.
Vôtre,	Ou'our ouoné.
Vouloir,	Nibaïega.
Vous,	Ou'our.
Voyager,	Fonndo dira.
Vrai,	Kīlimi.
Vomir,	Iéri.
Vide,	Abenn.
Veines,	Linghi.
Venir,	Kâ.
Ver de terre,	Nôni.
Vérité,	Kīlimi.
Verser,	Mounnga.
Viande,	Bâssi *ou* anm.
Ville (grande),	Goungou.
Vin des Bambaras (hydromel).	Bessou, ghi.
Voir,	Gounâga.
Voix,	Saotou.
Vigne sauvage,	Talala, fourgou farga.
— fruit, raisin.	Talala idzé, fourgou farga idzé.
Vieillard,	Arr *ou* oueïe ghiéno.
Vue (avoir une très-bonne),	Môogo kann.

Y

Yeux,	Moô a'inka (les deux yeux).

NOMS DE NOMBRE.

Un,	Afô.
Deux,	A'inka.
Trois,	A'inndza.
Quatre,	Ataki.
Cinq,	Agou.
Six,	Iddou.
Sept,	I'ié.
Huit,	Ia'a.
Neuf,	Iaga.
Dix,	A'ouaïe.
Onze,	A'ouaïe kinndi afô (*kinndi* signifie le reste, plus).
Douze,	A'ouaïe kinndi a'inka.
Treize,	A'ouaïe kinndi a'inndza
Quatorze,	A'ouaïe kinndi'tâki.
Quinze,	A'ouaïe kinndi agou.
Seize,	A'ouaïe kinndi iddou.
Dix-sept,	A'ouaïe kinndi i'ié.
Dix-huit,	A'ouaïe kinndi ia'a.
Dix-neuf,	A'ouaïe kinndi iaga.
Vingt,	Ouaïe'inka, toboïe.
Vingt et un, etc.	Ouaïe'inka kinndi afô, etc.

Trente,	Ouaïe a'inndza.
Quarante,	Ouaïe'tâki.
Cinquante,	Ouaïe'gou.
Soixante,	Ouaïe'ddou.
Soixante-dix,	Ouaïe i'ié.
Soixante et onze, etc.	Ouaïe i'ié kinnd'afô.
Quatre-vingts,	Ouaïe ia'a, Dzangoufo.
Quatre-vingt-dix,	Ouaïe iaga, dzangoufo n'da ouaïe.
Cent,	Dzangoufo n'da toboïe.
Cent et un, etc.,	Dzangoufo n'da toboïe kinndi afô.
Deux cents,	Dzangoufo a'inka (deux fois quatre-vingts).
Trois cents,	Dzangoufo a'inndza (trois fois quatre-vingts).
Mille,	Dzangoufo a'ouaïe, Guienber.
Deux mille,	Guienber a'inka, etc.
Dix mille, etc.,	Guienber a'ouaïe,
Premier,	Afôté.
Deuxième,	A'inkaté.
Troisième,	A'inndzaté.
Quatrième, etc.	Atak'té, etc.

ESQUISSE GRAMMATICALE (1).

Mon informateur est un vieillard dont l'intelligence, aussi peu développée que possible, m'a médiocrement servi dans l'esquisse grammaticale dont je désirais faire suivre mon vocabulaire.

Quant à celui-ci, les mots, après avoir été recueillis une première fois en traduction française, ont été l'un après l'autre répétés en arama pour être retraduits de nouveau en français; ceux qui ont échappé à cette épreuve ont été supprimés. Je crois donc avoir, au moins à peu près, évité les erreurs de mémoire du vieux trucheman des Aramas.

La langue arama a une prononciation mignarde et souvent nasillarde. Elle comporte un grand nombre de mots composés, ce qui n'implique pas une grande richesse.

D'après les renseignements qui m'ont été fournis, cette langue résulterait de la fusion de l'arabe et de la langue des Dirimans, peuplade qui occupait le pays avant l'arrivée des Aramas; elle porterait donc improprement le nom exclusif d'arama. C'est pourtant sous ce nom qu'elle est connue, du moins d'après le dire de mon initiateur.

On y trouve bon nombre de mots arabes; mais cela ne prouverait nullement l'exactitude de l'origine attribuée à cette langue. Les dialectes africains ont tous fait des emprunts à l'arabe, et ces emprunts ont dû être d'autant plus nombreux que les relations entre les peuples noirs et les tribus arabes ont été plus fréquentes. Vers l'orient, dans les régions arrosées par le Ghiolibâ, ces relations sont pour ainsi dire journalières; car Djenné et Tombouktou, où se parlent le dialecte arama, sont, comme on le sait, visités et pour ainsi dire habités par un grand nombre d'Arabes.

§ 1er. DU VERBE.

Le verbe arama ne paraît présenter aucune différence avec le substantif et l'adjectif. C'est toujours une racine qui m'a semblé invariable, et qui, dans aucun cas, ne comporte l'addition d'un crément.

On ne distingue donc dans le verbe, ni mode ni temps; ce sont les pronoms qui déterminent le temps; quant aux modes, je n'en ai aperçu nulle trace.

(1) Ce travail, revu au moment de mon départ pour Madagascar, doit nécessairement se ressentir de la précipitation apportée à sa révision. Pour la faire complète, il eût fallu beaucoup de temps.

Le verbe, c'est-à-dire la racine, est souvent accompagnée de la terminaison *ga*. J'avais d'abord cru que cette addition représentait une sorte de crément marquant le présent; mais j'ai bientôt acquis la certitude que l'emploi de ce *ga*, qui n'est nullement exclusif dans le présent, est soumis à des règles, mais si insaisissables, que j'ai renoncé à en poursuivre la recherche. Ce que j'ai pu découvrir, c'est que le *ga* est obligatoire pour distinguer un verbe d'un substantif semblable ayant un autre sens, et pour éviter la confusion : *fâfa*, mamelle; *fâfaga*, tromper.

Presque toujours la syllabe *ga* accompagne un verbe; mais elle ne s'emploie jamais en même temps que le crément du pronom sujet *go*, diminutif d'*ago*, voilà, qui alors indique le présent.

PRÉSENT.

Aïe'go dam,	Je fais.	Aïe'go gnoua,	Je mange.
Né'go *ou* némongo dam,	Tu fais.	Né'go gnoua,	Tu manges.
Ouo'go *ou* ouo mongo dam,	Il fait.	Ouo'go gnoua,	Il mange.
Ier'go dam,	Nous faisons.	Ier'go gnoua,	Nous mangeons.
Ou'our'go dam,	Vous faites.	Ou'our'go gnoua,	Vous mangez.
Ouïe'go dam,	Ils font.	Ouïe'go gnoua,	Ils mangent.

Le pronom n'a pas de genre comme en arabe.

PASSÉ.

Aïe' ta (1) dam,	J'ai fait.	Aïe' ta gnoua,	J'ai mangé.
Né' ta dam,	Tu as fait.	Né' ta gnoua,	Tu as mangé.

FUTUR.

Aïe'go' ta dam,	Je ferai.	A'ïe'go' ta gnoua,	Je mangerai.
Né'go' ta dam,	Tu feras.	Né'go' ta gnoua,	Tu mangeras.

Le conditionnel et l'imparfait ne m'ont point paru exister. Le subjonctif est complétement inconnu; quant à l'impératif, on dit indifféremment la racine sans pronom ni crément, ou la racine suivie de *ga;* fais, *dam* ou *damga;* mange, *gnoua* ou *gnouaga.*

La voix passive et la voix réfléchie ne m'ont point été révélées; et malgré mes efforts pour les découvrir, je n'ai obtenu aucun résultat satisfaisant.

Il m'a paru que le participe passé s'exprimait par l'addition d'un préfixe *a* ou *i*. Voici un seul exemple à citer à l'appui de cette remarque. Je ne l'ai pas retrouvé dans d'autres mots :

A'inn, cuit; *inna,* cuire (la voyelle finale *a* se retranche capricieusement).

Voici quelques exemples pris rapidement sur l'emploi des verbes; ils sont jetés avec confusion.

Je marque ta couverture, *Aïe'go dam tamissé nétoungou.*
Mot à mot : Moi voilà faire marque toi couverture.

(1) Ce *ta* est un diminutif, sans doute, mais je n'ai pu le découvrir.

J'ai entendu cette nuit les bœufs mugir, *Aïe'ta mon hdou hóm tighi.*
Mot à mot : Moi entendre bœuf mugir nuit.

On voit déjà que les conjonctifs, ainsi que les particules déclinatives des substantifs, ne sont pas d'usage en arama. Il en est de même des pronoms démonstratifs, dont je n'ai rencontré aucune trace :

Je ne le ferai jamais, *Aïe' si* (pour *assi*) *damga abâda.*
Mot à mot : Moi non faire jamais.

La particule négative *assi* paraît entraîner la suppression du crément *ta* indiquant le futur.

Le verbe être et le verbe avoir ne s'expriment pas ; on emploie le pronom et la particule *ago,* voilà. — Exemple :

J'ai une plume, *Kaloum gouoaïega.*
Mot à mot : Plume voilà elle moi.

Gouoaïega pour *ago,* voilà ; *ouo,* elle ; *aïe,* moi. Le *ga* semble marquer ici une sorte de possession, ou est employé pour terminer euphoniquement la phrase. J'ai remarqué souvent d'autres syllabes finales dont on n'a pu traduire le sens :

Tu as une plume, *Kaloum'go némoga.*
Mot à mot : Plume voilà toi elle.

Il m'est né un fils aujourd'hui, *Aïe ouandé aïe hou arr-idzé.*
Mot à mot : Moi épouse moi aujourd'hui enfant mâle.

Cet exemple, pris à cause de la répétition du pronom pour tenir lieu du verbe *enfanter,* peut servir à donner une idée de la manière dont on rend la forme passive.

D'autres exemples que je n'ai pas recueillis m'ont appris que la voix active remplaçait toujours, lorsque cela se pouvait, la voix passive. Dans le cas où ce remplacement est impossible, il y a confusion.

Je n'ai pas pu obtenir d'exemple de phrases exprimant une action passée et dans lesquelles le sujet est un nom propre. Seulement il m'a semblé qu'on employait alors le mot *bissa,* signifiant passé, fini.

§ 2. DU NOM SUBSTANTIF.

Le substantif ne comporte ni genre, ni nombre. Je n'ai aperçu aucun vestige de déclinaison. Il en est de même pour les diminutifs et les augmentatifs, qui paraissent inconnus :

GÉNITIF.

Le cheval de mon père, *Aïe baba baridi.*
Mot à mot : Moi père cheval.

Le *di* est une syllabe ajoutée capricieusement, qui m'a paru être placée uniquement par euphonie. On la trouvera fréquemment, ainsi que *ki, si, ni.* Je n'ai pas pu parvenir à découvrir l'utilité de ces finales.

On remarquera sans doute cette interversion du génitif placé avant le nominatif. On la retrouve partout. Il en est de même du nom de nombre, qui se place après le substantif : six jours, *ghirbi'ddou,* jour six.

Les bœufs du roi (1), *Gabi-koïni hâoudi*, roi bœuf.
Le bœuf du roi, *Gabi-koïni hâoudi*, roi bœuf.

DATIF.

Donne ce couteau à ton frère aîné, *Noó ouo sîni nébeirésé.*
Mot à mot : Donne lui couteau toi frère aîné.

Ce *sé* est encore intraduisible, comme le *di* de bari-*di*, de hâou-*di*, etc. On peut donc à peu près affirmer que dans les phrases aramas, le mot final s'augmente par une recherche euphonique, qui semble souvent inutile, d'une syllabe terminée en *i* ou en *e*, au choix de celui qui parle.

Je vais à Djenné, *Aïe'go koï Djéenné.*

ABLATIF.

Je reviens de Tombouktou, *Aïe'go hounn Tounboutou.*

Les particules, exprimant les cas en français, ne sont, comme on le voit, jamais exprimées en arama. Il en est de même quelquefois pour les pronoms possessifs et démonstratifs; mais le plus souvent ils sont remplacés par le pronom personnel.

§ 3. ADJECTIFS.

Les adjectifs sont, indéclinables comme les substantifs, et ne présentent également ni genre, ni nombre. Souvent on ne les distingue pas des substantifs. *Almann*, par exemple, signifie en même temps *riche* et *richesse*. Quelquefois, cependant, mais cela m'a semblé une recherche assez rare, on ajoute au substantif le mot *koïe*, signifiant *maître*, pour former l'adjectif.

Un homme riche, *almann koïe* (le mot homme n'est point exprimé). Roi se traduit par *gabi koïni : gabi*, puissance, *koïe*, maître, possesseur; *ni* est intraduisible.

Une femme riche, *Oueïe almann koïe; oueïe*, femme.
Un homme bon, *Boro benté; boro*, homme, *benté*, bon ou bonté.
Ici le substantif précède l'adjectif.

COMPARATIF.

Le comparatif se forme tantôt à l'aide du mot *bissa*, passer, dépasser; tantôt avec le mot *n'da*, qui veut dire, je crois, *plus* et même *plus que.*

Cet homme-là est plus riche que celui-ci.

Ouo almann bissa ouo almanndi.
Mot à mot : Lui richesses dépasse lui richesses.
Dans cet exemple, le *di* est évidemment euphonique.

Cette femme-là est plus jolie que celle-ci.

Ouo oueïe abori n'da ouo oueïe.
Mot à mot : Elle femme jolie plus (ou plus que) elle femme.

---

(1) Le pluriel se forme par l'addition du mot *kana*, peu, ou *bôbo*, beaucoup
Le duel, par l'addition du mot *a'inka*, deux.

Peut-être encore le mot *bissa* s'emploie-t-il exclusivement avec le substantif et *n'da* avec l'adjectif. Je répète que ces notes ont été revues très-rapidement.

Cet enfant-là est plus méchant que celui-ci :

Ouo idzé k̄līna foulou n'da ouo idzé k̄līna (ou simplement *ouo*).
Mot à mot : Lui enfant petit, méchant plus que lui enfant petit.

SUPERLATIF RELATIF.

Il se forme, comme le comparatif, à l'aide des mots *bissa* et *n'da;* mais le second terme de la comparaison est accompagné de l'adjectif *koul*, emprunté à l'arabe et signifiant *tout, toute*.

Cette jeune fille est la plus belle de Ségo.

Ouo oueïe k̄līna abori n'da Ségo oueïekoul k̄līna.
Mot à mot : Elle femme petite belle plus que de Ségo toute femme petite.

SUPERLATIF ABSOLU.

Il se forme par l'addition du mot *berr*, grand, ou du mot *ali*, dont je n'ai pas découvert le sens, annexé comme une terminaison à l'adjectif positif ou au mot *berr* : Bœuf gras, *hdou nassou;* bœuf très-gras, *hdou nassouali. Loma*, poignée de nourriture (couscouss ou riz) ; *lomaberr*, grande poignée ; *lomaberrali*, très-grande poignée.

Dans un des deux exemples qui m'ont été traduits, j'ai trouvé aussi une terminaison en *n'té* tenant la place de *ali*. Je la donne néanmoins comme suspecte.

Un cheval très-robuste, *bāridi alkouâ n'té*; *bări*, cheval; *alkouâ*, fort, robuste.

Un roi très-puissant, *gabi koïni gabiberr.*

§ 4. ARTICLE.

La seule remarque faite sur l'article (*al*), c'est qu'il accompagne constamment les mots empruntés à l'arabe. Lorsque j'ai voulu le retrancher, on m'a toujours invité à le replacer. Quant aux mots non empruntés à l'arabe, l'emploi de l'article m'a paru d'abord extrêmement rare, et quand je l'ai aperçu ou que j'ai cru l'apercevoir, il m'a semblé qu'il ne subissait d'autre loi que la fantaisie de celui qui parlait. En effet, je n'ai soulevé aucune réclamation quand j'ai essayé de le retrancher.

Les Aramas se servent fréquemment des préfixes *a*, *é*, *i;* mais ils m'ont paru d'un emploi purement euphonique. J'ai dit ailleurs que j'avais cru m'apercevoir que ces préfixes formaient le participe passé des verbes (nom de *patient*); mais je me garderais de l'affirmer. Au surplus, je n'ai fait cette remarque que dans un seul exemple.

§ 5. PRONOMS.

Ce n'est qu'avec une peine extrême que je suis parvenu à obtenir les pronoms personnels *sujets*. Quant aux pronoms *régimes*, je confesse qu'ils sont restés pour moi enveloppés de l'obscurité la plus épaisse. Tantôt le truchement vénérable des Aramas se servait du pronom sujet sans y rien changer, tantôt il employait, en manière d'affixe, une de ces terminaisons en *né* ou en *sé* qui, bien certainement, dans la plupart des cas, ne pouvait tenir lieu d'un pronom.

Si j'ai éprouvé de grandes difficultés à recueillir les pronoms personnels, on doit s'expliquer facilement qu'il m'a été de toute impossibilité d'obtenir les pronoms relatifs, démonstratifs et interrogatifs.

J'ai été plus heureux pour les pronoms possessifs isolés, *le mien*, *le tien*, etc.

Les pronoms personnels sont :

1[re] pers.	sing.	*aïe*,	je ou moi.		plur.	*ier*,	nous.
2[e] —	—	*né*,	tu ou toi.		—	*ou'our*,	vous.
3[e] —	—	*ouo*,	il ou elle.		—	*ouoïe*,	ils ou elles.

On a vu déjà qu'ils précédaient le verbe et marquaient le temps à l'aide d'un crément invariable.

Ces mêmes pronoms indiquent également la possession ; mais tantôt ils précèdent le nom : *aïe baba*, mon père ; et tantôt ils le suivent : *kitab aïe*, mon livre ; *kitab né*, ton livre.

Les pronoms possessifs isolés sont :

Le mien,	1[re] pers.	sing.	*aïe ouoné*,	plur.	*ier ouoné*,	le nôtre.
Le tien,	2[e] pers.	—	*né' ouoné*,	—	*ou' our ouoné*,	le vôtre.
Le sien,	3[e] pers.	—	*ouo ouoné*,	—	*ouoïe ouoné*,	le leur.

Exemples :

Je pardonne, *aïe idzamana.* — Je lui pardonne, *aïe idzaman' ouo.*

Le roi du Kaarta ne nous a pas permis de partir, *Kaarta gabi koïni ananann iermo koïe ;*

Ana nann ier koïe (*mo* semble encore placé là par euphonie).

Mot à mot : Non laisser nous aller.

Je pencherais à croire que le pronom sujet s'emploie, sans subir de changement, comme pronom régime.

Voici maintenant des exemples où l'on trouve un nouveau genre de pronoms qui remplissent le rôle d'affixes. C'est pour ces pronoms que je manque complétement de certitude.

Dis-lui, *harga' ssé* (?) (*assé*, pronom régime de 3[e] personne.)

Dis-moi, *harga' né* (?) (*né*, pronom régime de 1[re] personne qui se trouve être le même que le pronom sujet de 2[e] personne, ce qui me semble peu clair).

Le respectable Arama a bien pu confondre ici, comme il l'a fait presque constamment, toutes les personnes ensemble. On doit bien croire que j'ai employé tous les moyens possibles pour tirer bon parti de l'intelligence de mon informateur ; mais je n'ai pas toujours réussi.

Je te parle, *aïe'go kïi mané.* Le pronom *né* est ici de 2[e] personne ; la syllabe *ma* qui le précède semble une préposition signifiant *à* ou *avec.* Je l'ai remarqué fréquemment avec ce sens dans les phrases aramas, et je crois à peu près pouvoir affirmer que c'est bien ainsi qu'on doit la traduire.

Parle-lui, *kïi assé.*

Je le lui dirai, *aïe'go' ta harga ou' assé* (*ouo*, cela, *assé*, à lui).

Ici, je dois en convenir, j'ai aidé la mémoire de mon informateur, et il se pourrait qu'il eût été trop légèrement de mon avis. Quoi qu'il en soit, il paraîtrait, vu les exemples ci-dessus, qu'on ne doit avoir aucun doute sur le pronom affixe de

3e personne *assé*, corrompu en *sé* par élision; mais pour ceux de 1re et 2e personnes, rien n'est plus confus. Les pronoms pluriels ont été rendus sans altération par les pronoms sujets.

Voici deux exemples de pronoms relatifs que je marquerai d'un double signe de doute.

J'en viens (1), *aïe hounn dodi?* On aurait, mot à mot : *aïe*, moi; *hounn*, sortir; *dodi*, de là, en supposant que *dodi* eût cette signification.

L'homme que j'ai frappé, *Aïe'ta kar arrdi ka ma* (??)

Mot à mot : Moi ai frappé homme venir avec.

§ 6. NOMS DE NOMBRE.

Le système de numération des Aramas présente une grande confusion. Ils ont emprunté des mots aux Arabes, mais les mots seulement, et ils en ont altéré complétement la valeur en les appliquant au système de numération des Bambaras. Ce système est très-remarquable, en ce qu'il s'écarte totalement, pour les nombres élevés, de tous ceux qui sont employés, même en Afrique.

Ainsi les Bambaras, au lieu de grouper leurs dizaines par dix et de donner un nom, comme presque tous les peuples, à ce groupe de dix dizaines, se sont arrêtés à la huitième; et c'est à cette réunion de *huit* dizaines seulement qu'ils ont donné le nom de *kiémé*, vulgairement connu parmi les autres peuples noirs par la désignation de *cent bambara* (*bamana nakiémé*). Les unités, dans ce système, s'ajoutent donc non à l'expression d'un groupe de dix dizaines, mais à l'expression d'un groupe de huit; en d'autres termes, à quatre-vingts. La réunion de dix *kiémé* se nomme *bâh*, le mille bambara.

Les Aramas se servent du mot *dzangou* pour exprimer quatre-vingts; mais ils y ajoutent le numératif *afô*, un (*dzangou' fo*). On me dit bien que lorsque le numératif *afô* ne suit pas *dzangou*, ce mot seul exprime *cent*; mais je me défie de ce renseignement, surtout en présence de l'expression *dzangou n'da toboïe*, signifiant quatre-vingts plus vingt. Au reste, la confusion qui règne dans le système numératif des Aramas peut être évitée à l'aide de l'addition de *toboïe*, signifiant vingt, qu'on peut réclamer lorsqu'il y a doute; mais, dans l'emploi des mots arabes, cette confusion est à coup sûr inévitable. Ainsi, pour exprimer cent, qui, en arabe, se dit *mia* ou *mié*, mon informateur persiste à me dire *mia achrinn*, ce qui signifie cent vingt.

Les numératifs ordinaux se forment par l'addition de la syllabe *té*,

Afoté, premier.

A'inkaté, deuxième, etc., etc.

J'ai dit déjà que les nombres suivaient le substantif. Ainsi, au lieu de dire : *a'inka boro* (deux hommes), on dit : *boro a'inka* (hommes deux); trois ans, *ghiri a'inndza*, etc.

Je répète que les Aramas emploient indistinctement les mots arabes ou ceux de leur langue; mais, après soixante-dix-neuf, ils se servent invariablement du mot arabe *mia* (cent), qui ne signifie parmi eux que quatre-vingts.

---

(1) Il semble résulter de cet exemple qu'il serait facultatif de supprimer le mot *ago*, qui marque le présent.

§ 7. PARTICULES.

On comprend aisément qu'avec un trucheman complétement illettré et doué d'une intelligence plus que médiocre, il m'ait été difficile, pour ne pas dire impossible, d'obtenir la traduction d'un mot qui n'exprimait point un objet se pouvant toucher ou montrer. J'ai eu occasion de reconnaître plusieurs fois l'incroyable galimatias que présentait ma traduction ; et voici, entre autres exemples, quelque chose digne d'être cité : Pour homme vaillant, mon trucheman avait traduit *homme qui a mal aux dents*. On se figure ce que pouvait être le reste. Heureusement qu'à force de soin et de vérification, je suis parvenu à faire disparaître la majeure partie de ces erreurs.

Il n'en est pas moins vrai que les particules, adverbes, prépositions, conjonctions, etc., qui figurent dans ce vocabulaire, sont plutôt le résultat de mes propres découvertes que celui de la traduction qui m'en a été faite. La moisson n'est pas riche, et encore dois-je, par prudence et surtout par conscience, déclarer que je ne suis rien moins que sûr de mes découvertes. Les adverbes surtout sont d'une rareté effrayante.

Voici quelques exemples :

Comment se porte ta femme? *Né ouandé maté.*

Comment t'appelles-tu? *Né ma ki makinn.*
Mot à mot : Ton nom comment (*ki* mis par euphonie).

J'aime mieux l'or que l'argent. *Aïe bâ di ouro n'da andzarfou.*
Mot à mot : Moi aime or plus que argent.

Le *que* ne se traduit pas dans d'autres exemples.
Il ne fallait que toi se traduit comme s'il y avait *il fallait toi.*
Voici un exemple recueilli depuis où *n'da* exprime bien clairement *que :*

Il y a trois jours que je suis malade. *Ghiri a'inndza aïe n'da ouirki.*
Mot à mot : Jours trois moi que malade.

Si je bois du lait, je serai malade. *Den nienn oua aïe'go'ta ouirki.*
Mot à mot : Si boire lait moi malade.

Ce couscouss est meilleur que celui d'hier. *Ouo koushoussou abenté n'da bi ouodi.*

Bî, hier; avant-hier se traduit par *bi'fö* (*bî afö*, hier un).

Faites-moi des souliers comme ceux-là. *Innsa né ouo kinné.*
Mot à mot : Travaille moi eux pareils, *ou* comme.

On remarquera ici l'affixe *né* remplaçant le pronom de 1[re] personne.

La conjonction *et* se rend par *ne* : Lui et moi, *ouo né aïe*. *Assa* et *ana* précédant le mot, expriment une négation ; *assi*, au contraire, doit suivre ; *hambour*, poltron : *ass'hambour*, qui n'a point peur.

Gaïe, longtemps, signifie en même temps clarté.

Gaïe 'ouonn, il fait clair.

Mot à mot : Clair lui.

Je suis arrivé depuis longtemps. *Aïe gaïe* *ka ka.*

Mot à mot : Moi longtemps venir (le second *ka* est euphonique.

Ici se terminent les notes que j'ai recueillies sur la langue arama; je rappellerai que ce n'est qu'une esquisse bien grossière et bien incomplète.

Je doute que cette langue puisse être utile autrement que comme un document propre à aider les recherches des ethnologues pour grouper les peuples entre eux. Dans ce cas seulement mes recherches pourraient avoir quelque intérêt, et je ne regretterais pas de les avoir faites.

CARTE
D'UNE PARTIE
DE L'AFRIQUE OCCIDENTALE
PAR M. ANNE RAFFENEL

صحراء
SAHHRA OU GRAND DÉSERT

OCÉAN ATLANTIQUE

Tichitt

Tenboktou

Tounboutou

Tenboktou

TAGANIT

Tajakanits

Bourdamé

Braknas

Trarzas

Oulad Omar

Tribus d'Arabes Nomades

Oulad Mbarek

Ghoïaba

Diéhmans

Ten-Boktou

WALLO

FOUTA-TORO

FOUTA CENTRAL

FOUTA

FOUTA DAMGA

CAYOR

St. Louis

Forêts

GALAM

KAARTA

Diafounous

Diavaras

MASSINA

PARTIE DU
TAKROUR OU SOUDAN

Cap Vert

BAOL

Désert

IOLOF

Boulebane

KADIAGA

BONDOU

SIN

SALUM

BADIBOU

BARRA

NIANI

WOULI

YAMINA

CANTORA

Medine

KASSON

FOULADOUGOU

Oulad Omar Ould Anoum

SÉGO

BAMBOUK

Bamakou

Djenné

Sansanding

Nyamina

Felups

Sousous

Bainouks

Bagnous

Papels

Biafares

Tenda-Maié

KONKOUDOU

BOURÉ

FOUTA DIALLON

OUASSELOU

KANKAN

DIVERS ITINÉRAIRES

DE

LA SÉNÉGAMBIE ET DU SOUDAN,

POUR SERVIR A L'INTELLIGENCE DE LA CARTE CI-CONTRE.

(L'heure de marche est de 4,000 mètres. — La route est relevée au compas et corrigée d'une variation moyenne de 18° constatée par plusieurs observations du voyageur).

DIVERS ITINÉRAIRES DE

NOMS DES PAYS	HEURES de MARCHE.	DIRECTION.	NOMS DES LIEUX.
			PREM
			De Toubabo-Kané à K
Kadjaga. Le pays que nous nommons *Galam* est appelé *Kadjaga* par les nègres. La Falémé divise le Kadjaga en deux parties : le *Goye*, qui commence au marigot de N'ghérer : et le *Kaméra*, qui finit à Kégniou. Le pays de la rive droite se nomme *Gangara*.	0^h 44'	S. E.	De Toubabo-Kané à Daramané. . . . .
	0 16	S. E.	De Daramané à un bois.
	0 49	E.	De ce bois à la hauteur de Makaïakaré. . . . .
	0 10	E.	De la hauteur de Makaïakaré à Makaïakaré-Sonkoné. . . . . .
	1 59	E.	De Makaïakaré-Sonkoné au marigot de Ghiani ou Djani. . . . .
	0 35	S. E. puis E.	Du marigot de Djani à un endroit où l'on quitte le bord du fleu
	2 »	E. 1/4 N. E.	De cet endroit à une plaine de hautes herbes . . . .
	0 13	E. 1/4 N. E.	De cette plaine à la sortie de cette même plaine et au villa Moussala, détruit.
	1 47	E. (dir. m.).	De Moussala à Tambo-Kane. . . . .
	0 48	E. 1/4 S. E.	D'un lieu de la rive droite à 360 mètres au-dessus de la haute Tambo-Kané) à Somankidi.
	0 25	E.	De Somankidi à la hauteur de Ghérétabé. . . . .
	0 20	S.E. et E.S.E.	De la hauteur de Ghérétabé à un endroit où l'on quitte le bor fleuve.
	2 40	E. S. E.	De cet endroit au marigot de Dakhamé. . . . .
	1 5	E.	Du marigot de Dakhamé au marigot de Dandighiri.
Kasson. Cet État, autrefois considérable, est aujourd'hui très-réduit par suite des guerres qu'il a eu à soutenir avec le Kaarta. Il est presque impossible de lui assigner des limites.	0 10	E.	Du marigot de Dandighiri à la hauteur du village de Diakalinn-Ki
	0 42	E.	De la hauteur de Diakalinn-Kisse à Diakalinn-Kouta. . . . . .
	1 »	E.	De Diakalinn-Kouta à Setoukolé.
	1 20	E.	De Sétoukolé au marigot de Kolébiné et au village de Koulou-Dia
	1 50	E.	De Koulou-Diamané à un endroit où l'on tourne une montagne.
	0 32	E. N. E.	De l'endroit où l'on tourne une montagne au village de Loupour
	0 58	E.	De Loupourou au marigot de Yakaramini . . . .
	1 30	E.	Du marigot de Yakaramini à une plaine étendue. . . . .
	0 30	E.	De cette plaine au marigot de Falaou. . . . .
	0 10	E.	Du marigot de Falaou au village de Kanamakounou.
	2 45	N. E.	De Kanamakounou au marigot de Doro. . . . .
	4 25	N. É.	Du marigot de Doro au marigot de Kirigou. . . . .
Kaarta. Nommé également par les Bambaras *Sounsana*, du nom de l'un des conquérants de la trée.	0 15	N. E.	Du marigot de Kirigou au village de Ségalaba (*bâ* grand). . .
	0 20	E. N. E.	De Ségalaba à Ségalan'di (*n'di* petit).
	1 28	É. N. E.	De Ségalan'di au marigot de Kirigou.
	0 10	E. N. E.	Du marigot de Kirigou à Kouniakary. . . . .
	0 7	E. 1/4 N. E.	De Koumakary au marigot de Kirigou. . . . .
	0 20	E. 1/4 N. E.	Du marigot de Kirigou à Sibikoro.
	0 16	E. 1/4 N. E.	De Sibiroko à la hauteur du mont Tapa.
	1 4	E. 1/4 N. E.	De la hauteur du mont Tapa au village de Tinntila. . . . . . . Relevé : Tapa, pointe O. au N. O. 1/4 O. — — pointe E, au N. N. O. — — le centre à l'O.

ÉNÉGAMBIE ET DU SOUDAN.

REMARQUES ET OBSERVATIONS.

INÉRAIRE.

itale du Kaarta.

fait route sur la rive gauche du Sénégal.

llage de la rive droite.

llage de la rive gauche.

marigot communique avec le marigot de Kolibâ à l'E. (ne pas confondre avec le Bâ-fing, qui est plus éloigné) et avec celui de Senou-Kolé à l'O.; il continue au S. et va se perdre dans la Falemé auprès de Sasâdig. (*Renseignement*

tte plaine est vraisemblablement inondée pendant la saison des pluies

ce village on reprend le bord du fleuve.

ce village on traverse le Sénégal. On aperçoit les montagnes du Félou.

fait route sur la rive droite du fleuve.

llage de la rive gauche.

is et marais desséchés. On passe près d'un petit bras du fleuve nommé Kougou.

s rives sont très-abruptes.

village est situé sur la rive gauche. On trouve sur la même rive, en remontant le fleuve, Kaï et Kégniou, derniers villages du Kaméra; et, un peu au-dessous des cataractes, Médina, premier du Kasson.

est le premier village du Kasson sur la rive droite.

marigot, qui paraît être un affluent du Sénégal, a un lit de roches gratinoïdes, et coule en formant une multitude de cascades. Ses eaux claires et rapides ne ressemblent pas aux eaux bourbeuses et dormantes des vrais marigots du Sénégal. Les roches du Kolebiné sont des siénites et des trachytes, comme celles de Kaour, dans la Falemé. Suivant l'opinion des nègres voyageurs, les montagnes du Félou, qui se dirigent vers le N. E., au travers du Kaarta, font partie d'un système montagneux qui traverse le Bambouk et le Fouta-Djallon, et s'arrête à Sierra-Leone. Aux abords de Koulou on reconnaît la même constitution géologique que celle des environs de Kaour, ce qui est une affirmation; mais il n'en est plus ainsi dans la formation des cataractes de Félou, où le grès se remarque exclusivement.

direction de cette montagne, qui fait suite à celle du Félou, est N. N. E. Les cataractes sont situées à 16 ou 17 kilomètres de Koulou, dans le S. E. 1/4 S.

aux bourbeuses.

ette plaine est remarquable par une immense coulée basaltique.

elon toute probabilité, ce marigot est une section du Kirigou.

forme en cet endroit un vaste étang rempli d'eau et garni de hautes herbes.

es chemins sont pierreux.

'est le premier du Kaarta; il appartenait, il y a encore peu d'années, au Kasson.

'est l'ancienne capitale du Kasson. Montagnes tout autour; chaîne principale N. N. E.

elevé au N. E.; le centre de la montagne Tapa, la plus élevée de celles qui entourent Kouniakary.

e pays est entouré de montagnes. La seule direction qu'on puisse suivre est celle d'un chaînon qui paraît être le rameau principal et qui va dans le N. E. ou le N. N. E. Les autres chaînons sont jetés avec confusion. On trouve dans ces montagnes des siénites, des trachytes, du grès commun et des phyllades en feuillets épais formant des carrelages symétriques et horizontaux

NOMS DES PAYS.	HEURES de MARCHE.	DIRECTION.	NOMS DES LIEUX.
Kaarta. (*Suite.*)	0^h 38'	N.	De Tinntila au marigot de Kirigou.
	0 6	N.	Du marigot de Kirigou au village de Gordiomé. . . . .
	0 40	N. 1/4 N. E.	De Gordiomé à l'entrée d'une gorge dans laquelle on s'engage.
	0 15	N. E.	De l'entrée de cette gorge au point où l'on gravit une pente abrupte.
	0 25	N. E.	Du point où l'on gravit une pente abrupte à la sortie de la gorge . .
	0 44	N. E.	De cet endroit à un brusque changement de direction.
	0 4	N. O.	De ce changement de direction au village de Dialaka.
	1 25	N. 1/4 N. E.	De Dialaka à un chemin qui longe des montagnes . . . .
	0 20	N. 5° O.	Du chemin qui longe des montagnes à un point où on cesse d'e suivre la direction.
	0 25	N. 5° O.	De ce point à une vallée entre deux chaînons. . . . .
	0 20	N. 1/4 N. E.	De cette vallée à la sortie de la même vallée. . . . .
	0 15	N. 1/4 N. E.	De la sortie de la vallée aux ruines du village de Binâla.
	0 45	N. E.	De Binàla au marigot de Feno. . . . .
	3 5	E. N. E.	Du marigot de Féno aux ruines du village de Mongoro. . . . . . .
	1 3	E. (dir. m.).	De Mongoro à une montagne qu'on laisse à droite. . . . .
	1 15	E. N. E.	De cette montagne à un endroit où l'on gravit une colline de grè rouge.
	0 32	E.	De cette colline à un changement de route. . . . .
	0 25	E. S. E.	De ce changement de route au village de Sandioro.
	0 36	N.	De Sandioro aux ruines du village de Gaoua.
	1 34	N. 5° E.	De Gaoua aux ruines du village de Yéko. . . . .
	2 49	N. N. E.	De Yéko au village de Benta.
	2 6	N.	De Benta à une petite colline de grès et de phyllades . . . .
	1 40	N. 1/4 N. E.	De cette colline au village de Yarakha. . . . .
	0 10	N. N. E.	De Yarakha au marigot de Tarakolé.
	0 35	N. N. E.	Du marigot de Tarakolé à Elimané, ancienne capitale. . . . . . .
	1 32	N.	D'Elimané au village de Sanghé.
	0 59	N. N. E.	De Sanghé à Fadighila.
	0 16	N. N. O.	De Fadighila au marigot de Safatou.
	0 17	N. N. O.	Du marigot de Safatou au village de Farinkidou. . . . .

DEUXIÈM

(*De Koghé (Farinkidou) à Ka*

	0 23	S. S. E.	De Farinkidou au marigot de Safatou.
	0 13	S. S. E.	Du marigot de Safatou au petit village de Fadighila. . . . .
	0 6	S. S. E.	De Fadighila au petit village de Benala . . . .
	0 16	S. S. E.	De Benala au petit village de Faboulou . . . .
	0 36	S. 1/4 S. O.	De Faboulou au village de Sanghé.
	1 18	S. E.	De Sanghé à Médina. . . . .
	0 37	E.	De Médina à Banankoumé. . . . .
	0 34	E.	De Banankoume à Niogoméra. . . . .

REMARQUES ET OBSERVATIONS.

haine ou le chaînon principal est disposé en plateaux étagés; il conserve une direction variable entre le N. E. et le E. E.

hemine toujours dans une gorge étroite formée par de hautes montagnes.

lescend dans une vallée.

direction est toujours N. N. E.

en vue, à bonne distance, d'autres montagnes élevées dans l'O. et dans le N.

e d'abord, cette vallée se resserre de manière à former une gorge, mais les flancs n'en sont pas escarpés

hemin, nivelé et facile jusque-là, devient onduleux et pierreux. Toujours des montagnes à l'E. et au N.

lit est formé par une couche de phyllades disposées horizontalement en carrés symétriques. On y trouve de l'eau au mois vril.

., on aperçoit, à une petite distance, les ruines d'un village du même nom qui était habité par les Soninkiés (Sarracolés). village, et beaucoup d'autres de la même contrée, ont été détruits par les M'bareks. La chaîne principale des montagnes serve une direction absolue au N. N. E.; elle ne présente que de légères ondulations.

est remarquable par l'horizontalité de sa crête. Sa direction est parallèle à la route; sa hauteur observée est de 18°, dis- ce estimée 200 mètres.

agnes élevées dans l'E.

agnes à l'E.; leur direction varie un peu; elle est ici N. N. O.

ant plus d'une heure, les plis du terrain, qui est très-onduleux, masquent complétement les montagnes

haîne principale de montagnes se dirige ici au N. N. O.

Relevé : la montagne Gounboukou .... N. 35° E.
— la ville d'Elimané......................... N. 22° E.

résidence du chef du Kaarta est abandonnée depuis quatre ans; elle est aujourd'hui peu peuplée, et ses anciens forts boue tombent en ruines.

kilomètre à l'E. de ce village se trouve Koghé ou Kodjé, capitale actuelle du Kaarta, élevée au pied de la principale îne de montagnes dont la direction est en cet endroit N. N. E. A une distance de 50 kilomètres environ, vers le N. E., rencontre la limite du Kaarta et le désert de Sahhrâ. Le village de Djolimaé est le dernier dans la direction du N.

ÉRAIRE.

sur la frontière orientale.

rois villages sont composés chacun de 50 à 60 cases au plus; je n'oserais affirmer que ce soient là leurs véritables noms, l'habitude assez fréquente des naturels de confondre le nom d'un village avec celui du chef qui le commande et même du f qui l'a fondé. Lorsqu'il s'agit d'un grand village, ces sortes d'erreurs sont moins à craindre.

es de baobabs et d'acacias à fleurs jaunes disposées en capitules: ces derniers végétaux sont très-communs dans la con- . Montagnes au N. E. à 3 kilomètres environ. Médina est situé au pied du mont Gounboukou qu'on relève ainsi :

Le centre............... S.
Pointe N.............. . S. 1/4 S. E.

lage est au N. de la route, à 1 kilomètre de distance.

au pied des montagnes du N. E.

NOMS DES PAYS.	HEURES de MARCHE.	DIRECTION.	NOMS DES LIEUX.
Kaarta. (*Suite.*)	0h 37'	E. S. E.	De Niogoméra au petit village de Kaboulou. . . . .
	0 21	S. E.	De Kaboulou au marigot de Tarakolé
	0 7	S. E.	Du marigot de Tarakolé à Diakalel.
	0 16	S. E.	De Diakalel à Niakatila. . . . .
	1 26	S. E.	De Niakatila à un endroit de la route passant entre deux villages
	0 39	S. E.	De cet endroit à Fanga. . . . .
	0 22	S. E.	De Fanga au marigot de Tarakolé. . . . .
	0 17	S. E.	Du marigot de Tarakolé au même cours d'eau traversé une no fois . . . .
	0 18	S. E.	De ce cours d'eau au grand village de Tagno. . . . .
	0 20	E. N. E.	De Tagno au marigot de Tarakolé. . . . .
	1 28	E. N. E.	Du marigot de Tarakolé à un changement de direction.
	0 32	E. S. E.	De ce changement de direction au marigot de Tarakolé.
	1 29	E.	Du marigot de Tarakolé à un changement de direction. . . .
	0 27	E. 1/4 S. E.	De ce changement de direction au village de Kassa. . . . . . .
	0 20	S. E.	De Kassa à un endroit de la route où le chemin est impraticable
	1 33	E. S. E.	De ce chemin impraticable au sommet d'un des points culminan contre-fort que nous suivons.
	1 49	E. S. E.	De ce point culminant à un endroit qui descend et où il faut e percer un chemin.
	0 15	S. E.	De l'endroit où il faut percer un chemin au village de Koré ou Ko
	1 15	S. E.	De Kouoré à une autre descente . . . .
	0 27	E. S. E.	De cette descente au village de Digoudoula . . . .
	0 10	S. E.	De Digoudoula à un cours d'eau portant le même nom. . . . . .
	0 25	S. E.	De ce cours d'eau à un très-mauvais passage . . . .
	0 5	S. E. 1/4 E.	De ce mauvais passage à un pli de terrain qui masque les monta
	0 40	E. S. E.	De ce pli de terrain à un changement de direction. . . . . . .
	0 7	S. E. 1/4 S.	De ce changement de direction au village de Ghiénémanbougou (
	2 0	E 1/4 N. E. et E. N. E.	De Ghiénémanbougou à un endroit où l'on découvre encore les tagues.
	0 51	N. N. E.	De cet endroit à Foutobi, résidence de Maka-Sirré, héritier prés du pouvoir souverain.
	1 3	S. S. E.	De Foutobi au village de Bamabougou.
	0 37	S. E.	De Bamabougou au petit village de Sâkouré. . . . .
	0 20	S.	De Sâkouré au petit village de Sankourouni.. . . . .
	0 25	E. S. E.	De Sankourouni au village de Gouméra . . . .
	0 30	S. E.	De Gouméra à un endroit remarquable entre des montagnes élev un mamelon isolé.

(1) Je sais qu'on pourrait à la rigueur retrancher la terminaison *bougou*, qui veut dire, dans le plus grand nombre d là où ils n'ont pas voulu que je la retranchasse, et ne l'ai pas mise là où ils n'ont pas voulu que je l'ajoutasse

REMARQUES ET OBSERVATIONS.

-u de temps après avoir dépassé ce village, on aperçoit, à 3 kilomètres de distance au S. O., le village de Tankamé, qui paraît assez important, et qui est situé au pied d'un chaînon se dirigeant au S. E.

-rès ce village, on traverse encore le Tarakolé.

-un, au S. O., se nomme Soukoulédouga; l'autre, au N. E., Ghiangéri. Leur distance de la route est, pour chacun, d'environ 600 à 700 mètres.

-puis Médina, on marche dans une vallée, tour à tour large et étroite, formée par deux contre-forts de la chaîne principale suivant une direction onduleuse, mais parallèle à la route.

-suré une montagne formant un pic, l'un des plus hauts que j'aie vus. Hauteur prise du pied du versant, 45° 46'. Cette montagne termine le contre-fort que nous longeons depuis Médina. Celles qui suivent vont s'abaissant graduellement dans des directions variées. Le marigot a encore de l'eau au mois de mai.

arrose en serpentant toute la vallée que nous parcourons depuis Yakara.

est situé à l'entrée d'une gorge: on y trouve une quantité considérable de pandanées à tiges robustes et élevées. Avant ce village, je n'en avais aperçu que de petits bouquets isolés et fort rares

-n le traverse encore peu de temps après.

-a route passe dans le lit même du cours d'eau, qui est desséché presque partout. On a, sur les deux rives, des montagnes très-rapprochées et d'une élévation assez haute. On quitte le lit du Tarakolé à ce point de la route.

-es montagnes, qui forment depuis Tagno une espèce de défilé, s'éloignent à partir de ce village.

-e lieu est célèbre par une grande bataille livrée, il y a vingt ans, entre les Bambaras du Kaarta et les Bambaras du Ségo.

-n on traverse le contre-fort dans son épaisseur avec de grandes difficultés, car il faut souvent faire le chemin soi-même.

-escente à pente douce. Chemin rocailleux: grès, quartz pyromaque en rognons, amphibolites.

-ente facile entre deux versants de collines.

-e village a été récemment saccagé par les M'bareks.

-rès, phyllades, siénites en amas.

est situé à mi-versant de montagnes dont le gisement est parallèle à la route.

-es montagnes reparaissent; elles sont à environ 6 kilomètres de la route, toujours dans une direction parallèle à celle-ci.

est presque désert. Depuis Khoré, on rencontre fréquemment des bois étendus où dominent des caïlcédras et des acacias à fleurs jaunes. La route est difficile, onduleuse, et semée de roches et de cailloux. A Ghiénémanbougou, on perd de nouveau les montagnes de vue.

-eur distance est d'environ 8 kilomètres; elles se dirigent vers l'E. N. E.

-a superstition nationale, qui refuse l'accès de la capitale aux blancs, leur refuse aussi l'accès des villages occupés par les frères du roi. C'est dans une espèce de faubourg qu'on me permet de stationner. Pendant la route, on remarque une verdure fraîche et on respire des parfums; ces derniers s'échappent de buissons où domine une variété de *caprifoliacées* à petites fleurs, qu'on trouve quelquefois dans ces contrées. Le sol est très-accidenté; les phyllades abondent, ainsi qu'un minerai de fer très-riche. A Foutobi, on trouve une variété de vigne sauvage; je ne l'ai pas rencontrée ailleurs.

-n en passe à 2 kilomètres environ au N. E.

-n aperçoit des montagnes au S., à assez grande distance.

est établi au fond d'un petit ravin.

-es montagnes ont une direction E. N. E.

-*ays habité;* mais j'ai remarqué que les naturels ne l'appliquaient pas sans obéir à une certaine règle. Je l'ai donc conservé

NOMS DES PAYS.	HEURES de MARCHE.	DIRECTION.	NOMS DES LIEUX.
Kaarta. *(Suite.)*	0h 20'	S.	De cet endroit à Sambougou, village d'un grand développement . .
	1 18	E. 1/4 S. E.	De Sambougou au village de Dialakoro.
	0 36	E. S. E.	De Dialakoro à un endroit où la végétation est remarquable . . .
	1 24	E. S. E.	De cet endroit à Sélinkolé.
	3 36	E. S. E.	De Sélinkolé au grand village de Tamafoulou. . . . .
	1 5	S. E. 1/4 E.	De Tamafoulou à un lieu où l'on aperçoit des montagnes. . . . .
	0 10	S. E. 1/4 E.	De ce lieu au petit village de Kounbou. . . . .
	1 0	E.	De Kounbou à Falaba.
	0 25	E. 5° S.	De Falaba au très-petit village de Bassi (par le travers au N.).
	0 25	E. 5° S.	De Bassi à Lountou. . . . .
	0 15	E. 5° S.	De Lountou à un autre village du même nom, plus petit et de pauvre apparence.
	0 10	E.	De ce village à Goundialabougou, divisé en deux parties. . . . .
	0 17	E.	De Goundialabougou à Foulhabougou. . . . .
	1 10	E.	De Foulhabougou à une plaine aride.. . . . .
	0 15	E.	De cette plaine à un endroit où le sol redevient accidenté.
	0 36	E.	De cet endroit au village de Tassara. . . . .
	1 0	E. 5° N.	De Tassara à Daribéra.
	0 55	E. 2° N.	De Daribéra au lit desséché d'un cours d'eau. . . . .
	1 10	E. 2° N.	Du lit desséché d'un cours d'eau à un point de la route très-rapp d'une montagne peu élevée.
	0 25	E. 2° N.	De ce point au village de Biaga. . . . .
	2 25	E.	De Biaga à des collines qui présentent des tranchées profond larges.
	1 0	E.	De ces collines à un endroit où l'on découvre des montagnes. .
	0 10	N. E.	De cet endroit au grand village de Salla. . . . .
	0 12	S. S. E.	De Salla à un point de la route où l'on gravit une colline.
	0 6	S. S. E.	De cette colline à une autre partie où l'on tourne des montagnes
	0 39	S. S. E.	De ces montagnes à Kaïndara . . . .

TROISI

Retour de

			Dans cette route de retour, on passe par les mêmes lieux jus village de Daribéra.
	0 40	N. O.	De Daribéra à un village situé au N. à 2 ou 3 kilomètres. . . .
	0 40	N.	De ce village à un changement de route . . . .
	2 5	N. O.	De ce changement de route au grand village de Karankolé . . .
	2 0	N. O. 1/4 N.	De Karankolé à un village dont on ne veut pas me dire le nom.
	0 24	N. O. 1/4 N.	De ce village au village de Kola.
	1 3	O. 1/4 S. O.	De Kola au petit village de Ghimba . . . .
	0 40	N. O.	De Ghimba à Kabakoro, village petit et pauvre. . . . .

REMARQUES ET OBSERVATIONS.

puis Kassa les montagnes ont graduellement diminué de hauteur.

nds arbres, feuillage épais, fleurs odorantes.

st la résidence de Boubakar (Abou-Bakar), deuxième frère du roi du Kaarta, par ordre de primogéniture.
puis Sambougou, on perd complétement de vue les montagnes, et l'on chemine presque toujours sur un sol nivelé, au milieu
bois épais.
s sont à environ 12 kilomètres de la route, et ont une direction N. N. E. Bois épais de cailcédras.
s le S., à 4 ou 5 kilomètres, on aperçoit le grand village de Lagamané.

uis Kounbeu, les montagnes sont presque parallèles à la route; leur distance est toujours d'environ 12 kilomètres.

s clairs. Sol accidenté. Les montagnes disparaissent sous des plis de terrain.
me sol, mêmes bois.
y trouve des traces d'inondation; le chemin qui y conduit est encore très-accidenté. Verdure fraîche, grès rouge, agglomérats
rrugineux.
sol est toujours vigoureusement accidenté et planté de bois, dont quelques-uns sont épais.

y trouve des phyllades disposées horizontalement en carreaux naturels. Pour y arriver, on parcourt un terrain toujours
rès-onduleux et couvert de débris de phyllades et d'agglomérats ferrugineux.
végétation est plus triste. Baobabs et graminées sauvages.

s montueux. Terres brûlées.
couvert de cailloux nombreux. Chemin malaisé.

s sont disposées en demi-cercle et garnies de bois verts et touffus. Sol accidenté; beaucoup de feuillets épais de phyllades
t d'agglomérats en gros blocs.
village, l'un des derniers du Kaarta oriental, est composé de plusieurs groupes de cases ou plutôt de plusieurs quartiers
éparés. La population qui domine appartient à la nation des Soninkiés.

es sont disposées en demi-cercle avec une sorte de régularité.
n de temps avant d'arriver, on se trouve dans une vallée très-resserrée. Kaïndara est environné de montagnes basses et boi-
ées; il est situé sur la frontière orientale. Au delà, on entre dans le petit État de Ghiangounté, enclavé partie dans le
aarta et partie dans le Ségo.
E. 5 ou 6° N., s'élève le village de Débou, qui est plus considérable que Kaïndara, et qui possède des fortifications en très-bon
tat d'entretien; ce sont, comme toujours, des fortifications en boue mêlée de paille.

NÉRAIRE.

a à Foutobi.

refuse de me dire le nom de ce village. Bois épais; sol accidenté.
me sol, mêmes bois.
st la résidence d'un des frères du roi.
nivelé; bois d'acacias.

rain accidenté; bois épais.
is clairs; sol onduleux et pierreux.

NOMS DES PAYS.	HEURES de MARCHE.	DIRECTION.	NOMS DES LIEUX.
Kaarta *(Suite.)*			Il m'est impossible de donner rien de précis sur la route parcourue puis Kabakoro jusqu'à Dialakoro. J'ai été surpris la nuit par orage, au milieu d'un bois très-étendu qui sépare ces deux vill L'orage et l'obscurité m'ont empêché d'estimer le temps et de re der la boussole.
			A Dialakoro, même route que celle d'aller, jusqu'à Foutobi.

QUATRIÈ

De Fou

	1h 30'	N. E. 1/4 E.	De Foutobi à Gonbouké.
	2 0	N. E. 1/4 E.	de Gonbouké à Ghialakoro.
	0 30	N. E. 1/4 N.	De Ghialakoro à Foulha. . . . .
	2 0	N. E. 1/4 N.	De Foulha à Koghirla.
	3 30	N. E.	De Koghirla à Bougoula.
	0 30	N.E. 1/4 E.	De Bougoula à Kouboukoro . . . .
	1 30	N. E. 1/4 E.	De Kouboukoro à Dionghé.
	2 0	N. E. 1/4 N.	De Dionghé à Gadiaba.
	1 30	N. E.	De Gadiaba à Gadiaba-Koronga.
	2 30	N. E.	De Gadiaba-Koronga à Médina.
	3 0	E. N. E.	De Médina à Nioro . . . .

CINQUIÈ

Route de retou

(C'est la m

SIXIÈ

Route de retou

	3 0	S. S. O.	De Foutobi à Koronga.
	0 55	S. O. 1/4 S.	De Koronga à Saffa. . . . .
	1 3	O. S. O.	De Saffa à Sarabougou . . . .
	1 39	O. S. O.	De Sarabougou à un changement de direction.
	0 33	S. O.	De ce changement de direction à Diabé. . . . .
	0 57	O. 5° S.	De Diabé à Goinégana.
	0 6	O. 5° S.	De Goinégana à Mouroukorola.
	0 21	O. 5° S.	De Mouroukorola à Tambaouolo.
	0 23	O. 5° S.	De Tambaouolo à Bangassi.
	3 7	S. O. 1/4 O.	De Bangassi à Sibini . . . .
	0 27	S. O. 1/4 O.	De Sibini à Taraméné.
	0 34	S. O. 1/4 O.	De Taraméné à Sangafé.
	0 29	S. O.	De Sangafé à un point de la route où l'on s'engage dans une gorg
	0 20	S. O.	De cette gorge à une vallée sans roches.
	0 25	S. O.	De cette vallée à une nouvelle gorge. . . . .

REMARQUES ET OBSERVATIONS.

INÉRAIRE.

Nioro.

population de ce village, qui, dans un temps, a pu être composée de Foulhs, se trouve aujourd'hui formée exclusivement de Bambaras forgerons.

village n'est plus habité.

village, nouvellement fondé, et qui occupe déjà une grande étendue, est destiné à devenir une des capitales du Kaarta, ou au moins une des résidences du souverain; il est situé sur la frontière extrême du N. E., et limite le pays des Diavaras.
ans cette route, le pays est montagneux. Les montagnes présentent une constitution géologique identique à celle de la route de Foutobi à Salla. On ne trouve point de cours d'eau considérable. La chaîne principale des montagnes, généralement peu élevées, qui garnissent le chemin, a une direction ondulée qui donne en moyenne le N. E.

TINÉRAIRE.

ioro à Foutobi.

e pour aller.)

TINÉRAIRE.

outobi à Toubabo-Kané.

Montagnes dans le S. E. Siénites et phyllades.

Ruisseau tout près. Montagnes dans le S. E.

Petites montagnes au S.

Montagnes d'une élévation assez considérable dans le S. et le S. E.

Monts élevés. Même constitution géologique qu'à Kaour dans le Bambouk : les trachytes et les siénites dominent.

Elle est pratiquée entre deux collines très-rocheuses, où dominent encore les siénites et les trachytes.

NOMS DES PAYS.	HEURES de MARCHE.	DIRECTION.	NOMS DES LIEUX.
Kaarta. *(Suite.)*	1h 36'	S. O.	De cette nouvelle gorge à un sentier sablonneux où la route pa[…] au S.
	0 4	S.	De ce sentier au marigot de Kirigou . . . .
	0 13	S. S. O.	Du point de la route qui passe près du Kirigou à l'endroit où on traverse. . . . .
	0 11	S. S. O.	De cet endroit au village de Keinbé. . . . .
	0 10	O. 1/4 S. O.	De Keinbé au marigot de Kirigou. . . . .
	0 27	O. S. O.	Du marigot de Kirigou au même cours d'eau. . . . .
	0 33	O. S. O.	Du Kirigou à un petit village portant aussi le nom de Keinbé.
	0 3	O. S. O.	De Keinbé au marigot de Kirigou. . . . .
	1 10	O. 1/4 S. O.	Du marigot de Kirigou au même . . . .
	0 5	O. 1/4 S. O.	Du même au même. . . . .
	1 25	O. 1/4 S. O.	Du même au même. . . . .
	1 15	O. 1/4 S. O.	Du même au même. . . . .
	0 35	O. N O.	Du marigot de Kirigou au même. . . . .
	0 14	O.	Du marigot de Kirigou au village de Balandougou.
	1 15	O.	De Balandougou à un point de la route où le Kirigou court parallè[…]ment, à petite distance.
	2 10	O. N. O.	De ce point de la route à une petite montagne assez abrupte que l'[…] gravit.
	0 10	O. N. O.	De cette petite montagne au Kirigou. . . . .
	0 55	O. N. O.	Du Kirigou au même cours d'eau. . . . .
	0 10	O. N. O.	Du Kirigou au village de Fakhama. . . . .
	0 45	O.	De Fakhama à une jolie vallée . . . .
	0 15	O.	De cette vallée au Kirigou (le lit même sert de chemin). . . . .
	0 43	O.	Du Kirigou à l'endroit où son lit desséché cesse de servir de route.
	0 3	O.	De cet endroit au village de Tarka.
	0 13	O.	De Tarka au Kirigou . . . .
	0 2	O.	Du Kirigou au village de Wahah . . . .
	0 25	O.	De Wahah au Kirigou. . . . .
	0 25	O.	Du Kirigou au même. . . . .
	0 30	S. O.	Du Kirigou au village de Tinntila.. . . . .
			De Tinntila à Toubabo-Kané, la route suivie est la même que ce[…] qui a été faite déjà, et qui se trouve donnée au premier itin[…]raire.

REMARQUES ET OBSERVATIONS.

oute passe à côté, mais elle ne le traverse pas.

'y trouve plus d'eau au mois de décembre.
t un grand village de Soninkiés.
ersé pour la seconde fois.
ersé pour la troisième fois. Montagnes peu élevées aux environs.

ersé pour la quatrième fois.
ersé pour la cinquième fois.
ersé pour la sixième fois; il est très-large en cet endroit.
ersé pour la septième fois; son accès est très-difficile : son lit est rocailleux, et quoiqu'il n'ait plus d'eau, on ne le sse qu'avec difficulté. Les siénites en blocs, quelquefois considérables, dominent particulièrement.
versé pour la huitième fois.
versé pour la neuvième fois.

de temps après, il est traversé pour la dixième fois. A quelque temps de là, on l'aperçoit encore courant dans une direc-on parallèle à la route, et ayant pour affluents un grand nombre de petits ruisseaux ou torrents. Il est alors à une distance la route qui varie entre 300 et 400 mètres.

versé pour la onzième fois.
versé pour la douzième fois.
s'engage dans des montagnes très-difficiles : sienites en abondance.
y parvient par une pente très-douce.
le et siénites en blocs considérables.
se trouve alors au pied d'une colline qu'il faut gravir.

st traversé pour la treizième fois.
t un village de médiocre importance.
ne le traverse pas; on se borne à le longer sur une falaise très-élevée, en le relevant au S.
le traverse pour la quatorzième fois, ayant au N., à courte distance, le village de Gordiomé.
nze minutes avant d'arriver à Tinntila, on traverse pour la quinzième fois le Kirigou. Après ce village, le même cours d'eau st encore passé trois fois, ce qui fait dix-huit fois dans un parcours de 22 lieues environ. Il est extrêmement tourmenté.

NOMS DES PAYS.	HEURES de MARCHE	DIRECTION.	NOMS DES LIEUX.

BEN

Route de caravane de

N. B. — Les distances et les directions ne peuvent être qu'approximatives. Elles ont été cependant indiquées sur une formateur, et en acceptant, pour les secondes, les vagues indications qu'il nous a fournies d'après les points de l'horizon l'estime des distances parcourues, nous avons eu pour renseignement la hauteur qu'occupait le soleil au-dessus de l'ho

La journée de marche, pour une caravane de nègres, est, dans le parcours des petites distances, de 7 heures à 7 1/2; Il ne faut pas confondre les caravanes de nègres, qui ont pour bêtes de somme des ânes ou des bœufs, avec les cara moyenne plus de 4 kilomètres dans une heure et marcher plus de 7 heures dans un jour. Nous l'avons expérimenté nous-

Les nègres qui conduisent les caravanes partent généralement après la prière du matin vers 6 heures ; mais il arri prendre 6 heures 1/2 pour l'heure où la caravane se met ordinairement en marche ; elle s'arrête toujours à 2 heures d ou que la sûreté des voyageurs exige une marche rapide.

Kaarta. *(Suite.)*	Il a été impossible d'obtenir une évaluation de la marche en heures et fractions d'heures. On trouvera à la fin le nombre de jours mis à parcourir la distance qui sépare les points principaux, et la conversion de ces jours en heures de marche.	La direction moyenne est à peu près le S. S. E.	De Kaïndara à Sérigné.
			De Sérigné à Sourankédou . . . .
Ghiangounté.			De Sourankédou à Soutougonfola.
			De Soutougonfolo à Ghiangounté, village où réside le chef du pays
Ségo.			De Ghiangounté à Danfakoura. . . . .
			De Danfakoura à Ghissébiné.
			De Ghissébiné à Bénianko.
			De Bénianko à Sambatoutou.
			De Sambatoutou à Ghibala.
			De Ghibala à Sarabala.
			De Sarabala à Sélé.
			De Sélé à Ghessené.
			De Ghessené à Maréna.
			De Maréna à Hourou.
			De Hourou à Sékoulou.
			De Sékoulou à Diouni.
			De Diouni à Bassabougou.
			De Bassabougou à Modibougou.
			De Modibougou à Yamina. . . . .

Route de car

	On n'a pas pu se procurer les heures de marche d'un lieu à un autre.	La direction moyenne est à peu près l'E.	De Yamina à Kolimana . . . .
			De Kolimana à Sagni.
			De Sagni à Soun.
			De Soun à Sama.
			De Sama à Baïo.
			De Baïo à Sarablé.
			De Sarablé à Farko. . . . .
			De Farko à Ségo-Koro. . . . .
			De Ségo-Koro à Ségo-Bougou. . . . .
			De Ségo-Bougou à Ségo-Koura. . . . .
			De Ségo-Koura à Douabougou.
			De Douabougou à Ségo-Sikoro, capitale du pays et résidence du
			De Kaïndara à Ghiangounté, la route est très-tourmentée et

REMARQUES ET OBSERVATIONS.

EMENTS.

à Yamina et à Ségo.

renant, pour les premières, un terme de comparaison avec des distances connues de nous et parcourues aussi par notre in- lui, correspondaient au lever et au coucher du soleil. Lorsque nous avons eu besoin d'une précision plus grande dans que le voyageur partait et arrivait.

est beaucoup moindre si la route est longue et difficile. Le chemin parcouru dans une heure est de 4,000 à 4,500 mètres. ates, qui se servent du chameau ; ces dernières parcourent une distance double. Un âne chargé ne peut pas faire en lant bien des jours.

souvent que certains apprêts négligés retardent le moment du départ. Il est donc prudent, pour éviter des erreurs, de quelquefois avant, et ne repart plus que le lendemain. Il n'y a d'exception à cette règle que si le pays n'a pas d'eau

rankédou est le premier village du Ghiangounté.

nfakoura est le premier village du Ségo.

ndu à Yamina, on peut continuer sa route en pirogue sur le Ghiolibâ.

Yamina à Ségo.

route se fait en suivant la rive gauche.

ce village on traverse le fleuve et on longe la rive droite ; les villages qui suivent sont situés sur cette rive et se trouvent très-rapprochés les uns des autres.

oro veut dire *vieux*.

ou signifie *beaucoup* ; *gou* signifie *pays, contrée*. Ces deux mots réunis se placent souvent à la suite d'un nom de village ou de contrée, et ils ne signifient pas toujours alors *grand pays*, à en juger du moins par l'importance de la localité ou de la province qui a reçu à son nom l'addition des mots *bou gou*. Peut-être qu'à une autre époque, la qualification qui nous étonne aujourd'hui était justement appliquée.

oura veut dire *neuf*.

ikoro est le nom du *bassia Parkii* (arbre à beurre). L'addition de ce mot semblerait indiquer que les campagnes environnant Ségo possèdent de ces arbres en abondance. Des marchands indigènes m'ont confirmé dans cette supposition, en m'assurant que l'un des produits de leur commerce dans cette ville était précisément le fruit du *bassia*, que nous connaissons sous la dénomination de *beurre de Galam*.

NOMS DES PAYS.	HEURES de MARCHE.	DIRECTION.	NOMS DES LIEUX.	
Ségo. (*Suite.*)	Voir l'observation d'autre part	La direction moyenne est à peu près l'E.	quelquefois sur elle-même ; on compte 12 heures de m[...] ou	48 kil[...]
			De Ghiangounté à Yamina, la route est encore tourmentée jusqu'à Sarabala ; puis elle se maintient assez régulièrement au S. S. E. jusqu'à Bassabougou, où elle passe au S. ; on compte 8 jours de marche, ou 60 heures, ou	240
			De Yamina à Farko, 3 jours, 22 h. 1/2	90
			De Farko à Ségo-Sikoro, 1 jour, 7 h. 1/2	30
			13 jours 1/2, ou 102 heures, ou. . . .	**408 k[...]**

Route de caravane[...]

La caravane est partie à la fin du mois de janvier. L'itinéraire est fait par journées et par heures de marche. On verra pa[...]

Boudou.	2h 0'	S.	De Bakel à Kouniam-Sissé.
	7 30	S.	De Kouniam-Sissé à Samba-Counté. . . . .
	5 30	S.	De Samba-Counté à Dandé. . . . .
	2 30	S.	De Dandé à Fissadaro. . . . .
	5 30	S.	De Fissadaro à Ghianvéli . . . .
	6 30	S. 5° O.	De Ghianvéli à Gardia. . . . .
	2 30	S. 5° E.	De Gardia à Sambagala. . . . .
	5 30	S. 5° E.	De Sambagala à Diddé . . . .
	7 30	S. S. E.	De Diddé à Sasâdig . . . .
	2 0 plus le temps du passage	S. 5° E.	De Sasâdig à Toronga . . . .
Bambouk.	11 30	E.	De Toronga à Kakadian.. . . . .
	5 0	S. E.	De Kakadian à Kousséli . . . .
	4 30	N. E.	De Kousséli à Khoropo . . . .
	7 30	E. N. E.	De Khoropo à Diokhéba. . . . .
	9 30	S. E.	De Diokhéba à Ghialafara . . . .
			Une journée pour gravir la montagne de Tambaoura.
	7 30	E. 1/4 N. E.	De Tambaoura à Gounfa.
	12 30	E.	De Gounfa à Degaré. . . . .
	5 30 y compris le temps du passage.	E. 5° S.	De Dégaré à Khalé.
	7 30	E. 1/4 N. E.	De Khalé à Waliah.
	7 30	E. 5° N.	De Waliah à Betéah . . . .
	22 30	E. 1/4 S. E.	Trois journées dans un pays désert. . . . .
Foulhadougou.	12 0	E. 1/4 S. E.	Du désert au village de Khoré.
	7 0	E.	Une journée dans le désert.
	7 0	E. 5° N.	Du désert à Médina.
	9 0	E.	Une journée dans le désert. . . . .
	2 30	E.	Du désert au village de Maréna.

REMARQUES ET OBSERVATIONS.

te distance de 408 kilomètres cadre assez exactement sur la carte où cet itinéraire a été tracé. Les ondulations du chemin sont seules plus ou moins arbitraires; car, pour les figurer, j'ai dû m'en rapporter plutôt à la nécessité de comprendre la route entre deux points donnés qu'aux indications plus que vagues du voyageur.

kel à Ségo-Sikoro.

nbre d'heures, combien on est exposé à se tromper quand on prend à la lettre l'expression de *journée*.

tre les deux villages on passe à Kouniam-Ahmadou et à Dara.

n passe à Somsomp.

n passe à Orosoulé.

n passe à Ghialambi.

n passe à Souboudakha.

n passe à Goundiourou.

n passe à Guimb oukounda et à Elingara.

n traverse la Falémé à ce village, ayant de l'eau jusqu'à la ceinture.

village de la rive gauche de la Falémé, est très-rapproché de celui de Sasâdig, sur la même rive.

ines d'or.

ines d'or.

ines d'or.

n passe à Sanmagolé.

n trouve entre les deux villages : Mouniâh, Baghila, Dangara et Manakhoto. Le pays est montagneux. Ghialafara est situé au pied de la montagne Tambaoura, renommée dans la contrée par son élévation et la richesse de ses dépôts aurifères. On emploie presque une journée à gravir cette montagne. On campe de l'autre côté du versant, près d'un étang. La direction de la chaîne principale est N. E.

Dégaré, on passe le Bâ-fing ; la traversée se fait en pirogue et dure longtemps : il n'y a que deux pirogues dans le village.

ce village, on traverse une branche du Bâ-fing, ayant de l'eau jusqu'au genou. En face de Bétéah, de l'autre côté du cours d'eau, on trouve un village du même nom.

n chemine ensuite pendant trois jours dans une contrée entièrement déserte ; il y a en route de l'eau pour boire. Ce pays desert est sur la limite du Bambouk et du Foulhadougou. Environ quatre heures avant d'arriver au village de Khoré, on traverse un autre cours d'eau qui s'annonce de loin par le bruit d'une chute qui semble considérable ; cette chute ou ce barrage n'a point été vu par le voyageur.

n traverse le Baboulé ou la rivière Rouge, ayant de l'eau sous les bras

NOMS DES PAYS.	HEURES de MARCHE.	DIRECTION.	NOMS DES LIEUX.
Foulhadougou. (*Suite.*)	1h 0'	E. 5° S.	Du village de Maréna à Bangassi . . . .
	12 0	E. S. E.	Une journée dans un pays inhabité.
	9 30	E. S. E.	D'un lieu désert à Sighifiri . . . .
	11 0	E. 5° S.	Une journée dans un désert.
Ségo.	2 30	E. 5° S.	Du désert à Ghibourou. . . . .
	1 30	E.	De Ghibourou à Kogou.
	7 0	E. 5° S.	De Kogou à Siraboulou. . . . .
	9 30	E. 5° N.	De Siraboulou à Niontionbougou. . . . .
	9 30	E. 1/4 S. E.	De Niontionbougou à Oulougonfa . . . .
	2 30	E. 1/4 S. E.	D'Oulougonfa à Ougnia . . . .
	10 0	E 5° S.	D'Ougnia à Kô . . . .
	4 0	E. 1/4 S. E.	De Kô à Yamina . . . .
TOTAL. . .	265 30		41 journées. Ce résultat montre combien il est peu prudent de d une confiance entière aux renseignements des nègres. Si la tion de Bakel n'eût été bien déterminée, si celle de Yamina ne l à peu près été par les observations de Mungo-Park, on aurait Yamina, d'après l'estime de cette route, qui donne cependant moyenne de la journée de marche 6h 28' 32", à 1,062 kilomètr 9 degrés 1/2 de Bakel, tandis qu'en réalité ces deux points ne éloignés l'un de l'autre que de 777 kilomètres ou 7 degrés; e core en tenant un compte rigoureux de toutes les sinuosités indi par le voyageur.
			A Yamina, le voyageur s'est embarqué dans une des pirogues mes dont il est fait mention ci-contre, et s'est dirigé sur S a mis vingt-six heures à descendre le Ghiolibâ depuis Yamin qu'à cette ville.
			Voici les villages qu'il a rencontrés :
		La route moyenne est à l'E.	Founi . . . .
			Kolimana. . . . .
			Doubougani. . . . .
			Tamani . . . .
			Nabala. . . . .
			Miàdou . . . .
			Siradiakoro. . . . .
			Ghila . . . .
			Toukoro. . . . .
			Midioou. . . . .
			Ghiaba. . . . .
			Ghikoro . . . .
			Fansodaka. . . . .
			Bounadou . . . .
			Sama 1 . . . .
			Sama 2 . . . .
			Sama 3 . . . .
			Kamalé . . . .
			Somonobougou . . . .
			Sirabili . . . .

REMARQUES ET OBSERVATIONS.
st la capitale du Foulhadou.
passe au village de Noumoussoulou. A une petite distance de Sighifiri, on traverse un cours d'eau à gué et ayant de l'eau la ceinture : ce cours d'eau se nomme Ghibourou.
emier village du pays de Ségo.
ssant aux villages de Ghianbougou, Tontoudo et Modibougou.
ssant à Dorako.
ssant à Tamani et à Soumabougou.
ssant par les villages de Koula, Kossoba, Gabougou, Fani, Foulhabougou et Ghirako.
assant par les villages d'Olabougou, Katioula, Deirabougou et Kalo.
Kamina, le voyageur a traversé le Ghiolibà dans une grande pirogue pouvant, dit-il, contenir de 80 à 100 personnes. D'après a description qu'il m'en fait, description qui m'a été confirmée par d'autres nègres voyageurs, ces pirogues sont creusées dans le tronc d'une *bombacée* le fromager très-commune dans le Kaarta, mais encore plus commune dans les régions du Ghiolibà, où elle atteint des dimensions qui, m'assure-t-on, le cèdent à peine à celles du gigantesque baobab. Pour augmenter e jaugeage de ces pirogues, on creuse les deux principales branches de l'arbre. Les hommes chargés de les diriger se placent avec des perches ou des pagaies à chaque extrémité des branches, vers le centre et à l'avant.
courant du fleuve porte à l'E. et a une certaine vitesse, mais mon informateur n'a pu l'estimer avec assez de précision pour que j'essaie de l'exprimer.
tué sur la rive
itué sur la rive gauche.
tué sur la rive droite.
ème rive.
ème rive.
ème rive.
ème rive.
itué sur la rive gauche.
itué sur la rive droite.
ème rive.
itué sur la rive gauche.
itué sur la rive droite.
ème rive.
ème rive.
itué sur la rive gauche.
ème rive.
ème rive
ème rive.
tué sur la rive droite.
tué sur la rive gauche

NOMS DES PAYS.	HEURES de MARCHE.	DIRECTION.	NOMS DES LIEUX.
Ségo. *(Suite.)*		La route moyenne est à l'E.	Baio. . . . .
			Farko . . . .
			Sikoro. . . . .
			Ganfala . . . .
			Ségo-Bougou. . . . .
			Ségo-Koura. . . . .
			Ségo-Sikoro, capitale du pays. . . . .
			De Ségo-Si
			(Dix heures de
			Kongou . . . .
			Fébala. . . . .
			Banankoro . . . .
			Narokoro. . . . .
			Ghialakoro. . . . .
			Bafò. . . . .
			Somonabougou . . . .
			Bamabougou . . . .
			Ghiambérabougou. . . . .
			Kirangho... . . . .
			Somonabougou . . . .
			Sasàdig. . . . .

REMARQUES ET OBSERVATIONS.
me rive.
ué sur la rive droite.
me rive. — C'est à ce village qu'on reconnait solennellement les rois et qu'on les enterre.
me rive.
me rive.
ué sur la rive droite.
me rive.—Tous ces villages sont très-rapprochés.
asádig.
sée en pirogue.)
ué sur la rive droite.
me rive.
me rive.
me rive.
me rive.
me rive.
me rive.
1 village du même nom sur la rive gauche.
me rive.
ème rive.
me rive. — Ancienne résidence du roi actuel, avant son avénement. On trouve deux villages du même nom sur la rive gauche.
tué sur la rive droite.
tué sur la rive gauche.
s villages sont très-rapprochés.

TABLE DES MATIÈRES.

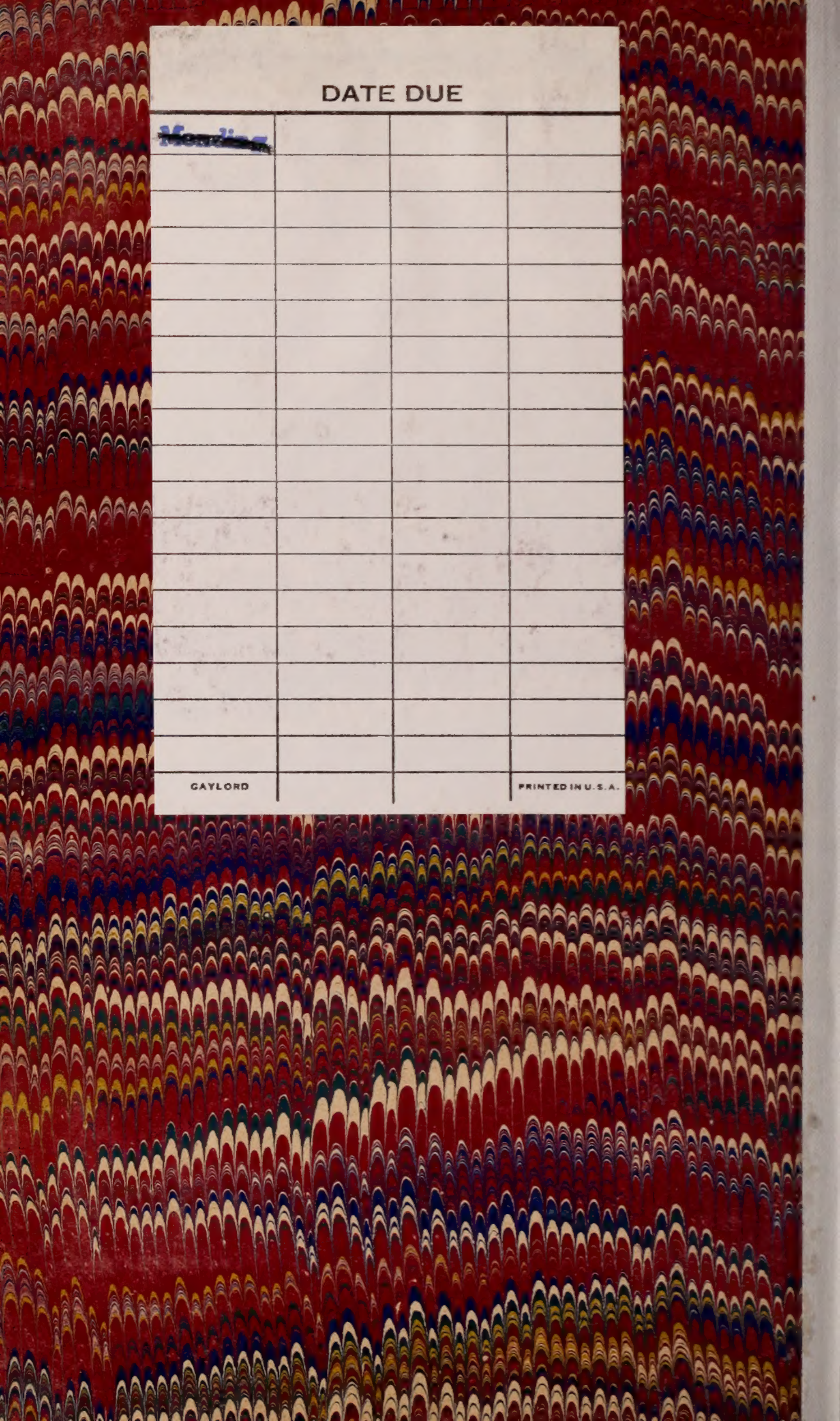
ÉTUDES SUR LA COLONIE DU SÉNÉGAL.

PREMIÈRE PARTIE.

DEUXIÈME PARTIE.

DOCUMENTS HISTORIQUES, GÉOGRAPHIQUES ET SCIENTIFIQUES.

LINGUISTIQUE. — LANGUE ARAMA.


DATE DUE
GAYLORD
PRINTED IN U.S.A.




DT549 .R13 v.1
Nouveau voyage dans le pays des negres,
Princeton Theological Seminary-Speer Library
1 1012 00023 8826